



**HAL**  
open science

# Les agglomérations antiques du Val de Saône : émergence et mutations d'un réseau urbain de la fin de l'âge du Fer au début du Moyen Âge

Loïc Gaetan

## ► To cite this version:

Loïc Gaetan. Les agglomérations antiques du Val de Saône : émergence et mutations d'un réseau urbain de la fin de l'âge du Fer au début du Moyen Âge. Archéologie et Préhistoire. Université de Bourgogne - Franche-Comté, 2019. Français. NNT: . tel-02429748v1

**HAL Id: tel-02429748**

**<https://hal.science/tel-02429748v1>**

Submitted on 6 Jan 2020 (v1), last revised 14 Jan 2020 (v4)

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE DE DOCTORAT  
DE L'UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
PRÉPARÉE À BESANÇON

École doctorale 594 : Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT)

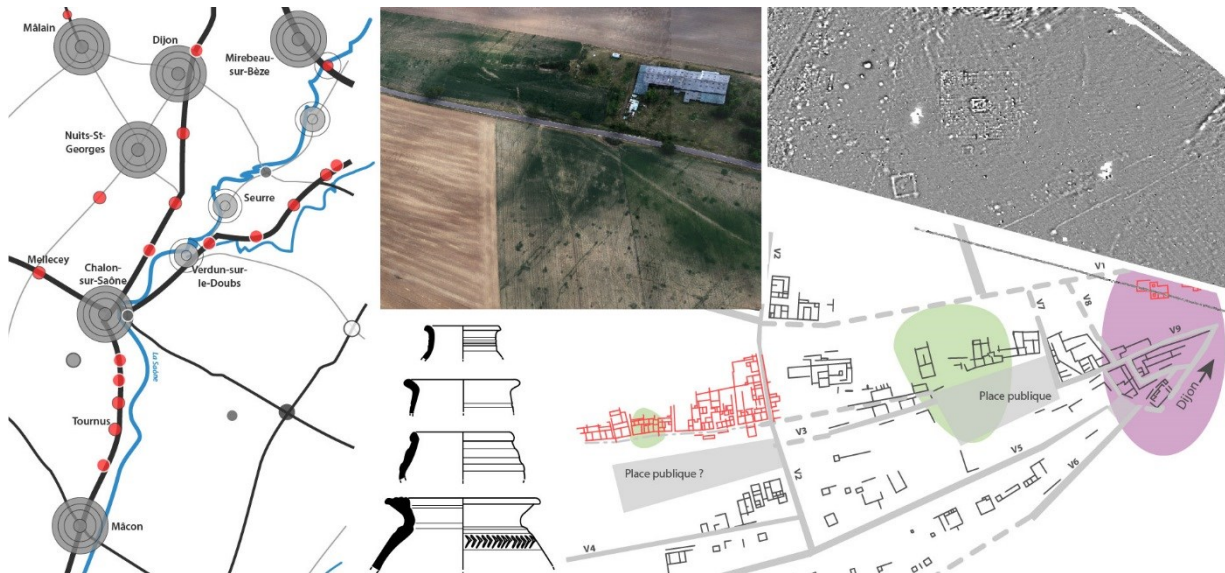
Doctorat d'Archéologie

Par

Loïc GAËTAN

Les agglomérations antiques du Val de Saône :  
Emergence et mutations d'un réseau urbain  
de la fin de l'âge du Fer au début du Moyen Âge

Volume 1 : Texte



Thèse présentée et soutenue à **Besançon**, le **12 juin 2019**

**Composition du Jury :**

Monsieur **BARRAL** Philippe  
Monsieur **CRIBELLIER** Christian  
Monsieur **FICHTL** Stephan  
Madame **JOLY** Martine  
Monsieur **MONTEIL** Martial  
Monsieur **NOUVEL** Pierre

Professeur, Université de Franche-Comté  
Conservateur en chef du Patrimoine, Sous-direction de l'archéologie  
Professeur, Université de Strasbourg  
Professeur, Université Toulouse - Jean Jaurès  
Professeur, Université de Nantes  
Professeur, Université de Bourgogne

Directeur de thèse  
Examineur  
Rapporteur  
Rapporteur  
Examineur  
Codirecteur de thèse



***Illustrations de couverture :***

**À gauche :** Répartition des agglomérations antiques dans le Val de Saône durant le Haut-Empire (CAO. L. Gaëtan)

**En haut, au centre :** Cliché aérien des structures gauloises et antiques de l'agglomération de Mâlain (Côte-d'Or) (Nouvel, Izri 2018)

**En haut, à droite :** Détail de la carte magnétique issue de la prospection géophysique de Beneuvre (Côte-d'Or) en 2013 (Gaëtan 2013a)

**En bas, au centre :** Extrait de planche céramique de la prospection pédestre de Mellecey (Saône-et-Loire) en 2013 (Gaëtan 2013b)

**En bas, à droite :** Extrait du plan de l'agglomération de Mâlain (Côte-d'Or) après la reprise des données aériennes et géophysiques (DAO L. Gaëtan)

**THÈSE DE DOCTORAT**  
DE L'UNIVERSITÉ BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
PRÉPARÉE À BESANÇON  
École doctorale 594 : Sociétés, Espaces, Pratiques, Temps (SEPT)

Doctorat d'**Archéologie**

Par

**Loïc GAËTAN**

Les agglomérations antiques du Val de Saône :  
Emergence et mutations d'un réseau urbain  
de la fin de l'âge du Fer au début du Moyen Âge

**Volume 1 : Texte**

Thèse présentée et soutenue à **Besançon**, le **12 juin 2019**

**Composition du Jury :**

Monsieur <b>BARRAL</b> Philippe	Professeur, Université de Franche-Comté	Directeur de thèse
Monsieur <b>CRIBELLIER</b> Christian	Conservateur en chef du Patrimoine, Sous-direction de l'archéologie	Examineur
Monsieur <b>FICHTL</b> Stephan	Professeur, Université de Strasbourg	Rapporteur
Madame <b>JOLY</b> Martine	Professeur, Université Toulouse - Jean Jaurès	Rapporteur
Monsieur <b>MONTEIL</b> Martial	Professeur, Université de Nantes	Examineur
Monsieur <b>NOUVEL</b> Pierre	Professeur, Université de Bourgogne	Codirecteur de thèse



*À Lucie et Huguette, mes grands-mères*





---

## REMERCIEMENTS

En préambule, je tiens à remercier un bon nombre de personnes qui m'ont accompagné et guidé durant ces années de recherches jalonnées, comme tout travail de thèse, de moments d'enthousiasmes et de doutes. Parmi ces personnes, j'exprime tout d'abord ma reconnaissance et ma gratitude à mes directeurs de thèses, Philippe Barral et Pierre Nouvel. Ils ont su me faire confiance et m'ont soutenu dès le début, notamment pour l'obtention d'un contrat doctoral à l'Université de Franche-Comté, sans quoi cette thèse n'aurait peut-être jamais vu le jour. Je sais que le sujet proposé leur tenait particulièrement à cœur puisqu'il est le prolongement direct de leurs thèmes de prédilection depuis quelques années maintenant. Je tiens donc vivement à les remercier pour cette confiance, ce suivi, ces années de collaborations, de rencontres et d'échanges constructifs.

Cette thèse n'aurait également jamais vu le jour sans le soutien sans faille du Programme Collectif de Recherche AggloCenE et tout spécialement de Stéphane Venault. Les nombreuses collaborations scientifiques engagées ensemble sur de multiples dossiers bourguignons - franc-comtois ont été pour moi des moments précieux et plus qu'enrichissants, tant je suis attaché aux études de terrain. C'est tout particulièrement grâce à ce soutien logistique et surtout financier que nous avons réussi à faire progresser de manière parfois considérable les connaissances sur un certain nombre d'agglomérations. Un grand merci donc pour ce soutien et ces conseils bienveillants et amicaux depuis mon intégration au premier PAS Inrap en 2009. J'en profite aussi pour remercier tous les propriétaires fonciers et exploitants agricoles qui ont gentiment accepté de collaborer lors de ces prospections. Ils ont participé à leur manière à la réalisation de cette étude. De toute évidence, sans eux les résultats obtenus n'auraient pas été aussi riches.

Cette étude n'aurait pas pu se réaliser non plus sans le soutien de l'UMR Chrono-Environnement avec notamment Nathalie Puillet pour la gestion parfois complexe des missions, mais aussi Gilles Bossuet, Matthieu Thivet et Clément Laplaige pour les précieux conseils et les coopérations tout au long de ce travail, sans oublier Agnès Stock, en particulier pour sa bonne humeur permanente, ce qui est toujours appréciable.

Les premières années de ce travail ont été consacrées presque intégralement à la collecte des données et à l'analyse des résultats de prospection. Cette étape fondamentale a été l'occasion de nombreuses rencontres sans lesquelles il aurait été difficile de progresser. Je tiens pour cela à remercier chaleureusement en premier lieu le personnel des services régionaux d'archéologie de Bourgogne et de Franche-Comté qui ont toujours été disponibles pour moi. Parmi eux, un grand merci à Anne Charmot, Josepha Prieto, Marie-Hélène Chenevoy et Claire Jounin pour l'accès à tous les dossiers des cartes archéologiques, à Hélène Bigeard, Béatrice Bonnamour, Violaine Bresson, Laure Dobrovitch, Yves Pautrat et Elisabeth Pigeau pour m'avoir soutenu dans mes diverses recherches et dans la réalisation de mes prospections. Une salutation toute particulière à Bruno Milou qui m'a accueilli durant de nombreux mois à la bibliothèque de la DRAC à Dijon et surtout précieusement aidé dans mes recherches bibliographiques. Je ne peux que recommander l'endroit et le fond documentaire qui est, à tort, trop souvent délaissé des étudiants.

Je voudrais aussi saluer et remercier tous les archéologues de la région et en particulier ceux de la base Inrap de Dijon qui m'ont donné de précieuses informations et avec qui j'ai mis en place de solides collaborations depuis 2008 et ma première fouille à Entrains-sur-Nohain. Depuis, les retours sur le terrain ont été pour moi de vraies bulles d'air enrichissantes tant d'un point de vue professionnel que personnel. Que tous soient ici remercier, sans exceptions. Je souhaite tout de même adresser une mention particulière à la direction de l'Inrap et en particulier à Laurent Vaxelaire pour avoir accepté de m'accueillir avec mon mobilier de prospection pour la phase d'étude et inventaire.

Je tiens également à exprimer mes remerciements aux différents musées, institutions et associations de bénévoles contactés qui m'ont toujours aidé dans ma recension des sites archéologiques et du mobilier de la région. Parmi eux, un grand merci au musée Denon de Chalon-sur-Saône pour m'avoir accueilli pour l'étude du

mobilier du site de l'agglomération de Mellecey qu'il conserve ainsi qu'au musée de Dijon. Un merci également aux Archives Départementales de Côte-d'Or pour la mise à disposition des archives de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or et des archives de fouille du site de Mâlain. Enfin, je remercie le Groupe de Recherches Archéologiques de Tournus (GRAT) pour m'avoir généreusement mis à disposition leurs données, mais aussi le Groupe Archéologique Mâconnais (GAM) et tout particulièrement Daniel Barthélémy avec qui se fût un plaisir de collaborer et d'échanger au sujet de Mâcon.

Pour ses conseils avisés, son suivi, sa disponibilité et la transmission de sa passion, je remercie aussi amicalement Jacques Meissonnier. Il a aussi toujours été là pour m'aiguiller dans mon cursus universitaire.

On fait souvent remarquer que la thèse est un exercice solitaire. Mais grâce à toutes les personnes ici citées on peut ajouter qu'il s'agit aussi d'une période riche en rencontres. C'est pourquoi je ne voudrais surtout pas oublier tous mes collègues de la rue Chifflet avec qui j'ai partagé, malgré parfois la distance, tous les moments qu'implique une thèse. Un grand merci notamment à ceux qui ont participé aux premières prospections et qui ont affronté les affres climatiques du Châtillonnais en plein mois de février et de la Plaine de Saône en automne. Ce dévouement pour faire progresser la science a été remarquable et surtout inoubliable. Je souhaite en tout cas à toutes ces personnes le meilleur pour la suite de leur parcours professionnel : Inès, Valérie, Damien, Rebecca, Albane, Zoran, Valentin, Christelle et tous les autres.

Je veux également rendre hommage à tous mes amis qui m'ont encouragé en toutes circonstances et qui ont subi toutes mes périodes d'incertitudes. Parmi eux, il y a surtout un ami de longue date, Maxime, qui a été la première personne rencontrée à mon arrivée à Dijon en 2006 dans ce bus en direction de la gare. Depuis, il n'a eu de cesse de me soutenir dans tous les choix que j'ai eu à faire. Pour tous les innombrables moments partagés depuis ce temps, je tiens absolument à le remercier ici. Cette amitié fraternelle ne doit toutefois pas faire oublier toutes les autres personnes qui ont aussi réussi à embellir ces années, parfois de manière extraordinaire, il faut l'avouer. Un immense merci à vous donc les amis : Laure (et Lucien qui a agrandi la troupe), Florianne, Jd, Coline, Greg, Mathilde sans oublier Trini et Compt'. Sans vous je n'aurais jamais pu mener à bien ce travail !

Je remercie enfin toute ma famille pour tout ce qu'ils ont fait durant ces longues années, avec une mention très spéciale à mes parents qui m'ont toujours soutenu et accompagné dans mon rêve de gosse de devenir archéologue. J'ai bien conscience que ce travail fastidieux est souvent difficile à comprendre de l'extérieur, mais vous avez toujours su croire en moi. Merci à tous pour votre présence, votre soutien.

---

# SOMMAIRE

<b>Remerciements</b> .....	1
<b>Introduction</b> .....	7
<b>PARTIE 1 - À la recherche des agglomérations antiques du Val de Saône : bilan historiographique et cadre de l'étude</b> .....	17
<b>CHAPITRE 1. Les agglomérations antiques : bilan historiographique et nouvelles perspectives</b> .....	19
<b>1.1. L'agglomération comme objet thématique</b> .....	19
1.1.1. Retour sur les origines d'une problématique .....	21
1.1.2. Les questions de terminologie.....	29
1.1.3. Des typologies nécessaires mais insuffisantes .....	38
<b>1.2. L'agglomération dans son réseau</b> .....	46
1.2.1. Pour une étude des réseaux urbains .....	46
1.2.2. L'analyse spatiale des agglomérations .....	48
<b>1.3. Une conception renouvelée de l'habitat groupé antique : bilan et perspectives</b> .....	59
1.3.1. Le fait urbain, une notion en constante évolution.....	59
1.3.2. Pour une étude des trajectoires des agglomérations.....	59
1.3.3. Le Programme Collectif de Recherche AggloCenE.....	64
<b>CHAPITRE 2. Le Val de Saône, un espace privilégié</b> .....	67
<b>2.1. Le Val de Saône : choix de la zone d'étude</b> .....	67
2.1.1. Une documentation renouvelée et un contexte scientifique nouveau.....	67
2.1.2. Un espace propice à l'étude des réseaux urbains : objectifs et principes méthodologiques .....	69
<b>2.2. Le Val de Saône : un carrefour de communication naturel dans un paysage diversifié</b> .....	71
2.2.1. Le Val de Saône, axe de communication naturel .....	71
2.2.2. Une entité géologique qui détermine des régions naturelles .....	77
<b>2.3. Les territoires politique et économique de la Protohistoire au haut Moyen Âge</b> .....	79
2.3.1. Le Val de Saône à l'époque de la Conquête romaine .....	80
2.3.2. Cadre administratif du Val de Saône à l'Antiquité romaine .....	87
2.3.3. Le cadre géopolitique au haut Moyen Âge, le territoire burgonde.....	97

**PARTIE 2 - Sources et ressources documentaires : contribution à la caractérisation des agglomérations .....103**

**CHAPITRE 3. Homogénéiser l'information pour une meilleure étude des trajectoires d'occupation ..... 103**

<b>3.1. L'inventaire des données : une nécessité d'homogénéisation.....</b>	<b>103</b>
3.1.1. Objectifs et problématiques.....	103
3.1.2. Outils mis en place.....	104
3.1.3. Les notices : une synthèse documentaire .....	109
<b>3.2. Retour sur les origines de la documentation : des données disparates.....</b>	<b>110</b>
3.2.1. La naissance de l'archéologie : une documentation ancienne et hétérogène.....	110
3.2.2. L'organisation d'une nouvelle archéologie.....	114
3.2.3. L'apport de l'archéologie préventive depuis les années 1990 .....	119
<b>3.3. Etat des investigations et des données.....</b>	<b>121</b>
3.3.1. Bilan de l'état des investigations .....	121
3.3.2. Données disponibles pour une étude des réseaux urbains.....	130

**CHAPITRE 4. Acquisition de nouvelles données chronologiques et spatiales : études de cas ..... 152**

<b>4.1. Objectifs et méthodologie.....</b>	<b>149</b>
4.1.1. Sélection des sites, problématiques .....	149
4.1.2. Méthodologie mise en œuvre .....	151
<b>4.2. De nouvelles données chronologiques : acquisitions et étude de mobilier à Mellecey (Saône-et-Loire).....</b>	<b>157</b>
4.2.1. Nature et répartition du mobilier collecté en prospection .....	157
4.2.2. Etude du mobilier du musée Denon à Chalon-sur-Saône.....	159
4.2.3. Synthèses.....	161
<b>4.3. De nouvelles données spatiales : une approche intégrée à Beneuvre (Côte-d'Or).....</b>	<b>165</b>
4.3.1. La reprise des investigations : contexte et problématiques .....	165
4.3.2. L'apport des données spatiales.....	166
4.3.3. L'évolution et la caractérisation de l'occupation .....	171
4.3.4. Bilan.....	177

**CHAPITRE 5. Le corpus des agglomérations antiques du Val de Saône : définition et inventaire.....181**

<b>5.1. Les formes de l'habitat groupé : critères d'identification .....</b>	<b>181</b>
5.1.1. Les agglomérations ouvertes de plaine et les <i>oppida</i> laténiens .....	182
5.1.2. Les marqueurs de l'habitat groupé antique .....	185
5.1.3. Les habitats groupés du haut Moyen Âge : définition et essai de caractérisation.....	191
<b>5.2. Le corpus des habitats groupés du Val de Saône.....</b>	<b>193</b>
5.2.1. Constitution du corpus d'étude.....	193
5.2.2. Qualité des connaissances.....	197

<b>5.3. De l'agglomération antique à l'établissement rural : exemples de l'évolution de la documentation</b>	200
5.3.1. Les grands établissements ruraux	200
5.3.2. Les établissements ruraux plus modestes	203

<b>PARTIE 3 - De l'agglomération aux réseaux urbains du Val de Saône : formes et dynamiques d'occupation</b>	207
--	-----

<b>CHAPITRE 6. Eléments de caractérisation des occupations dans les agglomérations de la Protohistoire et haut Moyen Âge</b>	209
--	-----

<b>6.1. Caractérisation des occupations laténiennes</b>	209
6.1.1. L'habitat	209
6.1.2. Centre public, sanctuaires et lieux de culte	217
6.1.3. Les fortifications, un type de parure monumentale caractéristique	228
6.1.4. Les nécropoles	233
6.1.5. La place des activités artisanales et commerciales	236
<b>6.2. Caractérisation des occupations du Haut-Empire</b>	238
6.2.1. Forme et organisation des espaces domestiques et privés	239
6.2.2. La parure monumentale civique, publique et religieuse	259
6.2.3. Les nécropoles	274
6.2.4. Les activités artisanales	281
<b>6.3. Caractérisation des occupations de l'Antiquité tardive et du début du haut Moyen Âge</b>	288
6.3.1. L'habitat urbain, une caractérisation difficile	289
6.3.2. La parure monumentale	290
6.3.3. Les enceintes fortifiées, un équipement militaire et civil spécifique	304
6.3.4. Un domaine funéraire en mutation	309
6.3.5. Une disparition des témoins d'activité	316

<b>CHAPITRE 7. De la forme au parcours. Genèse et mutations des agglomérations antiques du Val de Saône</b>	319
---	-----

<b>7.1. Formes des agglomérations</b>	319
7.1.1. Méthodologie et objectifs	319
7.1.2. Présentation des descripteurs	323
7.1.3. Des agglomérations aux formes diverses de la période laténienne au haut Moyen Âge	337
7.1.4. La question de la superficie d'occupation	353
<b>7.2. Du parcours individuel des agglomérations aux parcours-types</b>	355
7.2.1. Méthodologie et sélection des sites	355
7.2.2. La trajectoire interne des agglomérations	359
7.2.3. Classer pour synthétiser les processus urbains : les parcours-types d'agglomération	366



<b>CHAPITRE 8. Contribution à l'histoire de l'urbanisation de la Gaule du Centre-Est. Synthèse</b>	<b>377</b>
<b>8.1. L'émergence et la structuration d'un réseau urbain à La Tène finale</b>	<b>377</b>
8.1.1. Au milieu du II <sup>e</sup> siècle av. J.-C. : un réseau dense et structuré	377
8.1.2. I <sup>er</sup> siècle av. J.-C., un réseau déjà en mutation	386
8.1.3. La romanisation des réseaux urbains	407
8.1.4. De l'agglomération artisanale ouverte à l' <i>oppidum</i> . Synthèse	412
<b>8.2. Le Haut-Empire : un processus urbain continu</b>	<b>416</b>
8.2.1. Le Val de Saône, terres de confins à la position centrale	417
8.2.2. L'apparition d'un nouveau type d'agglomération : les groupements de bord de voie	427
8.2.3. La relation entre milieu urbain et milieu rural	436
8.2.4. Un réseau ou des réseaux urbains ? Retour sur les terminologies	445
<b>8.3. Un système urbain en mutation durant l'Antiquité tardive</b>	<b>447</b>
8.3.1. Causes et symptômes de la crise urbaine	448
8.3.2. De la fin du III <sup>e</sup> au V <sup>e</sup> siècle, de l'apogée à la métamorphose urbaine	451
8.3.3. Une puissance publique affirmée	459
8.3.4. V <sup>e</sup> -VI <sup>e</sup> siècles, la fin du modèle urbain du Haut-Empire	465
<b>Conclusion</b>	<b>471</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>481</b>
<b>Table des Figures</b>	<b>529</b>
<b>Table des Matières (Volume 2 - Corpus)</b>	<b>539</b>
<b>Table des Annexes (Volume 3 - Annexes)</b>	<b>541</b>
<b>Table des Matières (Volume 1 - Texte)</b>	<b>543</b>

---

# INTRODUCTION

Les structures urbaines, et de manière plus générale le fait urbain, connaissent depuis maintenant une dizaine d'années un réel regain d'intérêt dans la communauté archéologique. Plusieurs raisons pourraient expliquer ce constat. La première d'entre elles provient sans doute du fait que l'objet scientifique « ville » a longtemps été le sujet privilégié et exclusif des géographes. Dans nos sociétés contemporaines cette thématique trouve toute sa résonance. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En 2018, 80,22 % de la société française était urbaine selon les statistiques et les définitions de l'INSEE. À l'échelle mondiale, le constat est identique, l'espace urbain prend de plus en plus d'importance en concernant plus de la moitié de la population (54,82 %) en 2015<sup>1</sup>. Dans ce contexte, les chercheurs ont besoin de définir ce qu'est la ville et de mesurer le milieu urbain afin de comprendre ce phénomène qui paraît inexorable. En effet, il est fréquemment admis que la ville constitue la forme d'organisation humaine la plus complexe qui soit. Elle regroupe une multitude de fonctions (économique, politique, artisanale, culturelle...), des couches sociales très hétéroclites, une variété de formes et de tailles et elles possèdent une influence sur son environnement et son territoire qu'aucun autre système organisé ne développe. Dès lors, un objet aussi multiforme que mobile dans l'espace et dans le temps s'avère difficile à saisir, c'est pourquoi il mérite l'attention de toutes les disciplines même si par tradition historiographique, certaines comme la géographie se l'ont accaparées plus que d'autres (Lavedan 1936 ; Bailly *et al.* 1995 ; Roncayolo 1997 ; Brunet *et al.* 2005 ; Wackermann 2000 ; 2005 ; Pumain *et al.* 2006 entre autres). En essayant de modéliser les diverses évolutions, les dynamiques structurelles, les réseaux ou encore les fonctionnalités internes, il est apparu évident de vouloir traiter la ville sur la longueur du temps puisque la forme actuelle ne constitue finalement qu'un aboutissement provisoire d'un processus d'évolution complexe plus ou moins long où l'espace urbain est entré en interaction avec des sociétés successives. De fait, pour appréhender les états anciens de la structure urbaine, il est indispensable de déconstruire l'objet lui-même et faire appel aux sciences humaines historiques. C'est dans cette approche que trouve tout son sens l'interdisciplinarité prônée tout particulièrement par les équipes tourangelles du CNAU (Centre National d'Archéologie Urbaine) qui s'attachent à traiter cet objet scientifique à travers des approches géographiques et un regard historique et archéologique (Collectif 1982 ; Lorans, Rodier 2013). Néanmoins, la ville des archéologues n'est pas celle des géographes, c'est pourquoi il est indispensable de ne pas transposer les définitions d'une époque à l'autre (Garmy 2012b). « Le mot « ville » est particulièrement imprécis et son contenu est variable d'une époque à une autre et d'un Etat à un autre... Des progrès ont été accomplis dans la connaissance des villes, mais il demeure bien difficile d'en donner une définition englobante. [...] Néanmoins (elle) désigne, généralement, tout groupement permanent d'une population relativement importante en un même lieu. C'est encore la conjonction de ces deux « éléments » - une concentration d'habitants et un espace géographiquement restreint - qui permet de définir une ville, et cela malgré l'incroyable disparité démographique... » (Pumain *et al.* 2006, p. 302 et 304). Il convient donc dans notre domaine de se limiter à cette définition minimaliste, mais assurée, pour désigner l'objet qui nous intéresse ici même. En tout cas pour cette définition on ne peut non plus se référer aux sources antiques qui possèdent un corpus de textes trop restreint, ni aux sciences historiques, trop imprégnées de la culture classique des conceptions de la ville et de l'urbanité. Malgré cela, les termes synonymes d'« habitat groupé » ou d'« agglomération » sont nettement préférables car moins connotés. Quoi qu'il en soit, ces réflexions ont fait apparaître une nécessité absolue de se confronter aux réalités du terrain pour comprendre la variété des structures urbaines et leur difficile caractérisation.

Le terrain livre justement une documentation de plus en plus fournie au sujet de l'habitat groupé et tout particulièrement antique. Il s'agit là de la deuxième raison pour laquelle on observe un regain d'intérêt pour le phénomène urbain. Mais au fil des découvertes, l'objet n'a de cesse d'évoluer. Archéologues et historiens cherchent donc à leur tour à définir, caractériser ou encore trouver une origine au fait urbain puisque comme le

---

<sup>1</sup> Source : [www.donnees.labanquemonde.org](http://www.donnees.labanquemonde.org)

rappelle J.-P. Demoule dans son introduction au dossier *Archéopages* consacré à la « Naissance de la Ville » : « la révolution urbaine est, sans nul doute après la révolution néolithique, l'évènement le plus fondamental de l'histoire humaine » (Demoule *in* Collectif 2007). Dans l'espace géographique qui nous intéresse à présent, c'est-à-dire en Gaule romaine, tout comme dans d'autres provinces de l'Empire romain d'ailleurs, l'occupation du sol a longtemps opposé d'une part un réseau de villes, souvent érigées en chefs-lieux de cité, de l'autre un habitat dispersé caractérisé par un semis de fermes et de *villae* plus ou moins dense. Mais les éléments ne sont pas aussi antagoniques puisque les progrès de l'archéologie ont révélé que les formes d'occupation urbaine ont diffusé de manière beaucoup plus importante qu'on ne le pensait naguère. Une telle évolution des connaissances est par ailleurs comparable au monde rural où il y a encore quelques décennies, la *villa* était encore presque le seul fier représentant de l'occupation rurale dans les terroirs (Fustel de Coulanges 1886 ; Jullian 1920 ; Grenier 1906 ; 1934). Quoi qu'il en soit, entre ces deux grands types d'occupation -la *villa* et le chef-lieu de cité- existe un remarquable réseau intermédiaire d'habitats agglomérés dont la nature et le développement est l'une des principales spécificités de la culture gallo-romaine dans le Monde romain. Mais c'est justement cette spécificité qui a posé quelques difficultés de classification et d'identification des réseaux et des structures d'habitats groupés. Aucun point de comparaison n'était possible avec les « villes » du monde romain méditerranéen, et pourtant les chercheurs ont longtemps essayé de trouver des correspondances, notamment à travers le vocabulaire latin des « *vici* » et « *pagi* » par exemple (Collectif 1976 ; Leveau 1994 ; 2002 ; 2012 ; Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 1999 ; Tarpin 2002). Finalement, pour se démarquer de ces terminologies et de ces comparaisons impossibles, Chr. Goudineau et M. Mangin adoptent au cours des années 1980 l'expression « agglomération secondaire » pour désigner cette pluralité d'habitat en position intermédiaire (Mangin *et al.* 1986). Même si nous y reviendrons en détail ultérieurement, précisons d'emblée que le qualificatif de « secondaire », aujourd'hui discuté, n'a pas été utilisé dans le cadre de ce travail. Juridiquement trop connoté et trop globalisant, il ne rend plus assez bien compte de la variété des habitats agglomérés et ne permet pas d'introduire directement de notion d'évolution chronologique. Sa définition initiale reste en revanche utilisée, même si quelques termes sont à revoir : « tout site archéologiquement attesté qui se situe entre la ferme ou la *villa* isolée et la capitale de cité, c'est-à-dire du village de paysans et de la station routière modeste à l'agglomération dont le paysage est très proche de celui de la ville chef-lieu de cité » (Mangin *et al.* 1986, p. 18). C'est ici le cadre que nous nous sommes fixés.

### ***Un renouvellement des thématiques et des méthodes d'approche sur le monde urbain antique***

Depuis cette définition, l'habitat aggloméré a fait l'objet d'un intérêt renouvelé marqué par la tenue de colloques (Collectif 1976 ; 1982 ; Février, Leveau 1982 ; Mangin, Tassaux 1992 ; Petit, Mangin 1994b) ou encore la publication d'études régionales et d'articles de synthèse (Mangin *et al.* 1986 ; Bénard *et alii.* 1994 ; Massy 1997 ; Bellet *et al.* 1999 ; Fiches 2002 ; Garmy, Leveau 2002 ; Hanoune 2007 ; Leveau 2008). Le Centre-Est de la France a indéniablement été au cœur de cette recherche grâce à sa situation géographique qui a permis le développement de ce type d'occupation, mais aussi grâce à des réseaux d'universitaires et de bénévoles vivaces et ambitieux. Cette effervescence archéologique a mis au point un ensemble de critères d'identification, des inventaires de sites et des méthodes d'approche qui sont aujourd'hui précisément remis en cause par le foisonnement et le renouvellement des données spatiales et chronologiques. La découverte de très nombreux sites *via* les fouilles préventives, les prospections aériennes et le développement de plusieurs programmes locaux (Verdun-sur-le-Doubs : Ph. Barral dir., 1996-1999 ; Mirebeau-sur-Bèze : Ph. Barral, M. Joly dir., 2001-2008 ; Mandeure : Ph. Barral dir., 2001-2011 ; Alésia : O. de Cazanove dir., 2008-2018 ; Autun : Ph. Barral, M. Joly, Y. Labaune dir., depuis 2012) a indéniablement contribué à tracer la voie d'une reprise des recherches sur les habitats groupés antiques du Centre-Est de la Gaule. Notamment grâce à la mise en évidence de processus complexes et précoces d'urbanisation sur le temps long, il était désormais possible de renouveler profondément les corpus et les conclusions de nombreuses études menées jusque-là.

Le retour d'un intérêt marqué pour les structures urbaines associé à la régénération de la documentation se mesure assez bien dans les dossiers thématiques publiés depuis une dizaine d'années par *Gallia*, revue de référence de l'archéologie nationale pour la période comprise entre le premier âge du Fer et le haut Moyen Âge. Ces derniers sont révélateurs de l'engouement de la communauté archéologique pour les dynamiques urbaines, les processus d'urbanisation ou encore les variétés et hiérarchies de formes urbaines et de paysages urbains. Parmi ces synthèses, aussi retrouve-t-on un dossier consacré en 2006 aux réseaux des cités, monde urbain et

monde des morts à l'Antiquité, haut Moyen Âge et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale (Heijmans, Guyon dir. 2006) à travers notamment l'aspect des paysages urbains (monuments publics, habitations, systèmes de défense, nécropoles, anciens et nouveaux lieux de culte...). En 2015, la revue publie un dossier spécial dédié entièrement à « La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue » (Reddé, Van Andringa dir. 2015) pour faire un point là aussi sur la réalité des rythmes, des modalités et des projets urbanistiques qui a conduit à la création des villes capitales dans les nouvelles provinces gallo-romaines au changement d'ère (dix-huit exemples de sites développés). Les « stations routières en Gaule romaine, architecture, équipements et fonctions » sont le thème développé en 2017 (Colleoni dir. 2016) afin de mettre la lumière sur ce type de site si caractéristique des formes urbaines gallo-romaines, avec un accent particulier sur les réseaux, le vocabulaire et les modèles architecturaux employés. Enfin, en 2017, *Gallia* s'intéresse de nouveau aux agglomérations, *vici* et *castra* entre Antiquité tardive et début du haut Moyen Âge avec cette fois-ci pour cadre la Gaule du Nord (Kasprzyk, Monteil dir. 2017). Le dossier fait la part belle aux évolutions urbaines des réseaux à travers une série de synthèses régionales et le prisme de l'apport récent des recherches. Il ne faut pas non plus oublier dans ce recensement les multiples publications des bilans de recherche sur des sites agglomérés particuliers tels que Lattes (Hérault) sous la coordination scientifique de Th. Janin et M. Py en 2008, Javols en Lozère (Ferdière *et al.* dir. 2009), un espace suburbain en rive gauche du Rhône à Lyon (Blazot dir. 2010), Vendoeuvres-en-Brenne dans l'Indre (Dondin-Payre 2011), Alésia en Côte-d'Or (Cazanove *et al.* 2012), Mandeure dans le Doubs (Barral dir. 2015), Blièsbruck en Moselle (Petit, Santoro 2016) ou encore les agglomérations du Massif Central (Baret 2016). Celles-ci sont tout aussi importantes puisqu'elles traduisent parfaitement la vitalité actuelle de la recherche et apportent des éléments de comparaison récents bien précis.

On remarque surtout que le développement de ces nouveaux programmes de recherche a permis de se libérer en partie des querelles sémantiques évoquées précédemment, mais aussi de se détacher progressivement des concepts pré-supposés évolutionnistes méditerranéens. Le premier classement hiérarchique des villes de Gaule romaine par Chr. Goudineau en 1980 est encore révélateur de cette vision progressiste de l'urbanité et de la romanité (Goudineau *in* Février *et alii.* 1980). Sur la base de 25 critères à la nature diverse (archéologique, épigraphique, historique, socio-politique) le classement place dix villes en Narbonnaise tandis que les onze autres se répartissent sur le reste des provinces, correspondant d'ailleurs presque toujours aux capitales de cité. Outre le fait de mobiliser des critères inappropriés et trop sélectifs, l'auteur conclut automatiquement à une forte opposition entre le nord et le sud de la Gaule. Le Nord présenterait ainsi une inadéquation à l'urbanisation romaine, là où la *villa* et l'établissement rural prévalent, tandis qu'au Sud, la densité « urbaine » traduit la pleine réussite des fondations coloniales. Quant aux territoires où le « modèle urbain » est absent (Centre, Ouest et Nord-Ouest), il s'agit de zones où les différenciations sociales et économiques sont les moins importantes et où il n'a donc pas été possible de développer une organisation sociale assez hiérarchisée. Or les Gaules méridionale et septentrionale revêtent des réalités bien différentes. L'examen des *Annuaire des opérations de terrain en milieu urbain* du CNAU (Garmy 2012b), des corpus de villes du Sud de la France ou encore les études des réseaux d'agglomérations suffisent à comprendre l'écart documentaire existant entre ces provinces (Fiches 2002 ; Garmy, Leveau 2002). Ces oppositions structurelles, fonctionnelles ou encore géographiques ne sont en conséquence plus à l'ordre du jour.

Désormais, l'un des enjeux actuels de la recherche est de caractériser davantage la variété du phénomène urbain aux échelles régionales et extrarégionales, de comprendre les interactions entre toutes les formes d'occupation et leur rôle dans la structuration des territoires, mais aussi d'appréhender plus clairement la genèse et le devenir du fait urbain. Ce dernier aspect était effectivement jusqu'ici abordé de manière trop annexe dans les approches synthétiques. Une raison principale explique cela, la dissociation de l'étude des réseaux agglomérés gaulois et gallo-romain selon deux points de vue bien tranchés, celui du protohistorien et celui de l'archéologue-historien antiquisant, hérités d'une longue tradition de la recherche historique dont A. Grenier est le représentant (Grenier 1934) et sans doute aussi d'une lecture littérale de l'œuvre de César. Cette fracture épistémologique se traduit en tout cas tout particulièrement à travers l'étude des structures associées que sont les *oppida* d'une part et les habitats groupés ouverts (agglomérations gauloises et antiques) d'autre part. Il a fallu attendre la fin des années 1990 et le début des années 2000 pour voir cette rupture artificielle s'estomper grâce notamment à la remarquable apparition d'un nouveau type d'occupation agglomérée laténienne dans la littérature, les agglomérations dites « ouvertes » (Guichard *et al.* 2000). Cette dernière forme d'occupation permettait désormais

de tisser un lien direct entre l'évolution des réseaux urbains des deux époques et donc de mesurer de manière plus fiable la stabilité des établissements ou encore d'identifier les effets de rupture et de continuité (Barral, Nouvel 2012). De fait, à l'instar de ce qui s'observe dans la recherche sur le monde rural, la mise en place de méthodes inédites, de nouveaux concepts et de nouvelles réflexions à travers différents collectifs de recherche (*Archaeomedes* ; AGER -Association du Monde Rural Gallo-Romain- ; ERC *RurLand -Rural Landscapes in north-eastern Roman Gaul-* ; *Dyspater* -Dynamiques spatiales du développement des territoires dans le Massif Central de la Protohistoire au Moyen Âge- ; PCR AggloCenE -Agglomérations antiques du Centre-Est de la Gaule- ; *etc.*...), permet de visualiser d'une autre manière la dynamique des établissements, des réseaux et des territoires qui sont tout sauf fixes et uniformes.

C'est donc dans la dynamique actuelle de la recherche et dans cette nouvelle vision du monde urbain que s'intègrent nos travaux. Cette entreprise de renouvellement des études dans le Centre-Est de la France a débuté il y a maintenant dix ans, en 2008, à travers un Programme d'Action Scientifique Inrap intitulé « Inventaire-étude des agglomérations antiques de Bourgogne et de Franche-Comté » qui s'est depuis pérennisé sous la forme d'un Programme Collectif de Recherche -AggloCenE- consacré plus largement aux agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Hébergé par l'UMR 6249 Chrono-Environnement sous la responsabilité de St. Venault (Inrap) et P. Nouvel (UMR Chrono-Environnement), ce projet a pour objectif initial de remettre à niveau la documentation concernant les habitats groupés gallo-romains du grand est de la Gaule afin de permettre, à moyen terme, l'élaboration de synthèses monographiques et territoriales. Dans ce cadre, les problématiques portées jusqu'ici par M. Mangin, telles que les fonctions, le statut des agglomérations ou leurs interrelations, restent au cœur des préoccupations tout en étant réexaminées à travers le renouvellement des données et des conceptions. La démarche globale ne prétend pas être novatrice mais aspire à intégrer un espace chronologique plus vaste et à étudier, avec le même intérêt, des formes d'occupation plus fugaces que les traditionnelles « agglomérations secondaires » étudiées jusqu'alors.

### ***Le Val de Saône, un cadre propice pour l'étude des agglomérations antiques***

Finalement, l'ampleur des territoires couverts par ce collectif de recherche (Eduens, Lingons, Séquanes, Sénons), la concentration de documentation de nature diverse, ancienne et récente, et les nouvelles questions qui sont apparues ont inspiré un sujet de thèse recentré sur un espace géographique restreint perçu comme une zone atelier privilégiée où les données apparaissent représentatives. Les plaines de Saône et les plateaux voisins, réunis sous l'appellation générale de Val de Saône, se sont dès lors montrés comme l'assise adéquate du développement de cette étude pilote (**Fig. 1**). La région possède en effet quelques caractéristiques intéressantes directement liées aux réflexions liées aux processus urbains et à leur identification. L'influence méditerranéenne précoce qu'elle a connue dans les domaines économique, culturel ou encore architectural (Reddé dir. 2011) sont autant d'atouts, de même que la présence d'un axe de communication naturelle majeur -la Saône- qui permet d'évoquer précisément les dynamiques d'occupation et de recomposition territoriale. L'existence d'un carrefour routier stratégique lié au réseau d'Agrippa permet aussi d'ouvrir les perspectives sur les relais routiers et l'impact des réseaux routiers par exemple (Kasprzyk, Nouvel 2010 ; 2011). L'intérêt du dossier repose également en partie sur le fait qu'on dispose ici d'agglomérations à la nature variée et surtout éloignées des capitales des peuples dont elles dépendent (Autun/ *Augustodunum*, Besançon/ *Vesontio*, Langres/ *Andemantunum*). Dans un contexte global de reprise des études sur les agglomérations antiques (Cribellier, Ferdière 2012 ; Garmy 2012 ; Monteil 2012 ; Baret 2015 ; Cribellier 2016 ; *etc.*...), cette analyse se veut donc comme une nouvelle contribution régionale apportant ses spécificités historiques, historiographiques et géographiques dans le débat.

À défaut de posséder un éclairage historique, notre micro-région dispose d'une masse remarquable de données au sujet des formes et de l'évolution du fait urbain. Mais depuis les premières études sur les agglomérations dites « secondaires » dans les années 1980-1990, les dossiers documentaires se sont particulièrement étoffés par la multiplication d'informations chronostratigraphiques issues de l'archéologie préventive et l'accumulation de données planimétriques des prospections aériennes notamment. Le résultat est qu'au fur et à mesure des investigations et des découvertes, il a été possible de proposer une nouvelle lecture de plusieurs sites ou encore de mieux les caractériser (Coquet *et alii*. 2011 ; Barral *et al.* 2012). Face à cette



documentation foisonnante, la matière première du travail de thèse était toute trouvée, d'autant plus qu'aucune étude n'avait été réalisée sur le sujet des agglomérations de cette région depuis les premiers inventaires de M. Mangin en 1986 pour la Franche-Comté (Mangin *et al.* 1986) et en 1994 pour la Côte-d'Or (Bénard *et alii.* 1994), repris et complétés lors du colloque de Bliesbruck publié en 1994 (Petit, Mangin 1994a ; 1994b). L'intérêt d'une reprise globale de ce dossier avait par ailleurs été soulignée par M. Mangin lui-même lors du bilan dressé dans le cadre de la publication de la *Carte Archéologique de la Gaule : Côte-d'Or* (Mangin 2009). En effet, l'exploitation de ce corpus s'est alors limitée jusqu'à aujourd'hui, pour l'essentiel, à l'étude des hiérarchies et des fonctions urbaines durant le Haut-Empire ; les questions de dynamique chronologique et d'évolution du système urbain sur le temps long étant délaissées. L'abondance de la documentation conjuguée à la mise à disposition de nouveaux outils tels que les bases de données et les systèmes d'information géographique permettent, aujourd'hui plus qu'hier, une nouvelle approche.

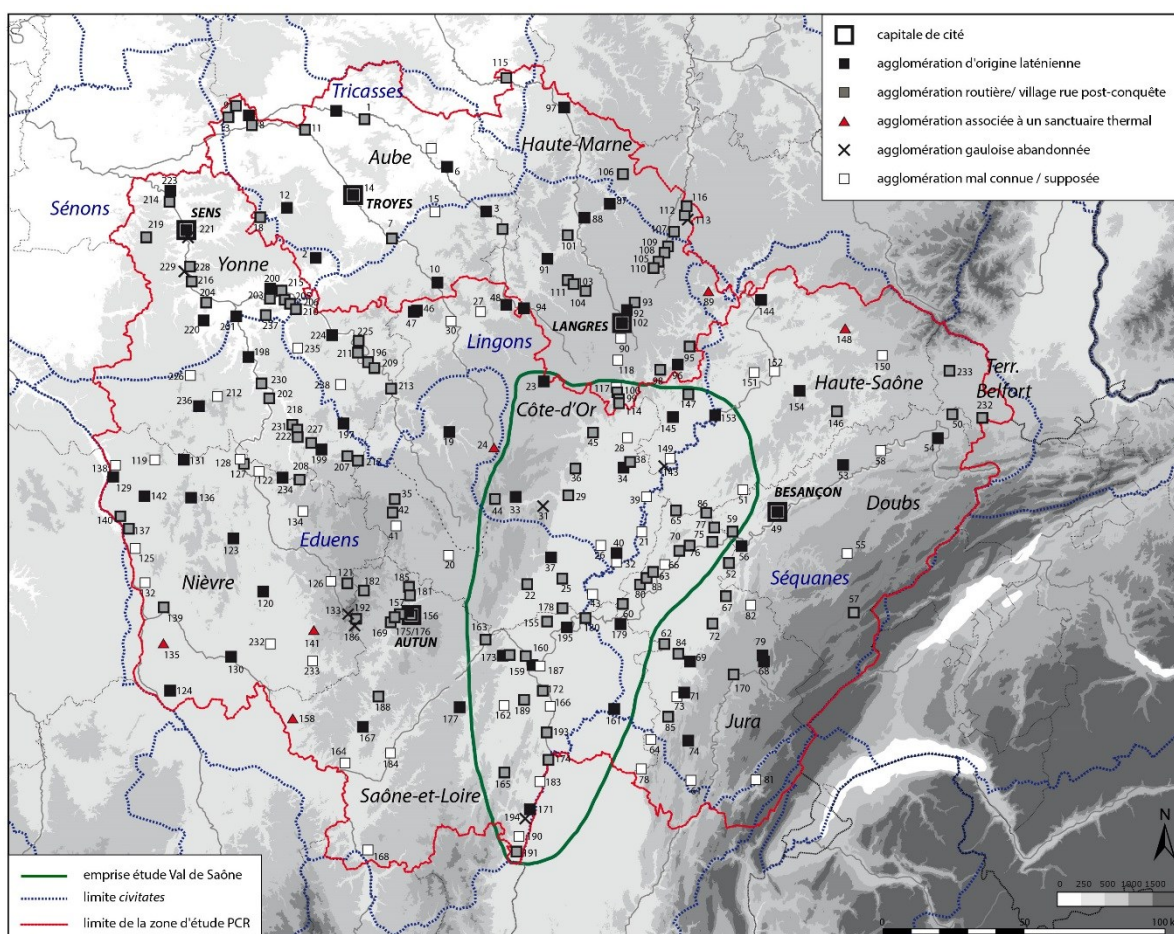


Fig. 1 - Carte des agglomérations antiques du Centre-Est de la Gaule dans le cadre du PCR AggloCenE et emprise de la zone d'étude du Val de Saône (d'après Venault, Nouvel 2015, fig. 41 ; la numérotation des sites se rapporte à celle du PCR)

L'espace considéré pour cette étude, le Val de Saône, se comprend avant tout comme une entité géographique topographiquement et géologiquement bien délimitée. Cette particularité influe directement sur l'organisation des réseaux socio-économiques, des territoires politiques mais aussi sur la nature et l'origine même des données archéologiques à notre disposition. Le Val de Saône pris en compte, d'environ 16 000 km<sup>2</sup>, est alors celui partagé par deux anciennes régions administratives aujourd'hui fusionnées, la Bourgogne et la Franche-Comté. Cette volonté de se cantonner à cet espace administratif et ne pas intégrer la partie sud lyonnaise se justifie par la nécessité de rester dans le cadre défini par le PCR AggloCenE et d'associer exclusivement les *civitates* antiques éduenne, lingonne et séquane. Néanmoins, parfois il a été utile d'intégrer au corpus des sites environnants ne faisant pas partie directement du Val de Saône tel qu'il peut être défini en géographie. Cette

volonté se justifie par le besoin de prendre en compte aussi des sites appartenant à la zone d'influence du Val de Saône, situés entre deux bassins hydrographiques (Sombernon, Bénéuvre entre Saône et Seine). La répartition des faciès mobilier, et tout particulièrement aux périodes protohistorique et antique, montrent effectivement que la région intègre un groupe culturel dépassant les limites géographiques (Barral *et al.* 2002 ; Mouton-Venault, Ahü-Delor 2017). Mais l'objectif était également de posséder une vision évolutive sur le long terme concernant des sites successifs installés sur une même voie de communication. C'est pourquoi nous prendrons en compte également quelques sites de la région Grand-Est, au sud de la Haute-Marne, tout de même limitrophe de la Côte-d'Or (Isômes, Vaux-sous-Aubigny...). Le Val de Saône correspond alors en réalité à la partie septentrionale de ce que l'on dénomme d'un point de vue géologique, le « fossé bressan » ou encore la « dépression de la Saône », puisqu'il s'agit d'une anomalie bien caractérisée dans l'histoire géologique de l'Europe. Il s'agit d'un fossé tectonique prenant aujourd'hui l'aspect d'une plaine dont l'effondrement rejoint le système plus vaste du rift ouest-européen avec la plaine d'Alsace. Cette genèse en fait un espace bien cerné s'étendant *grosso-modo* entre le Jura qui constitue une limite franche, les reliefs orientaux prolongeant le Massif-Central (la Côte, le Seuil de Bourgogne) et les pentes sud du massif vosgien. Le Mâconnais, avec ses petits plateaux avancés dans la plaine, constitue dès lors la porte méridionale du Val de Saône bourguignon - franc-comtois tel qu'il est compris ici. Cette spécificité géographique à l'échelle de l'Europe occidentale en fait une région de passage et de carrefour entre les mondes atlantique, rhénan et méditerranéen. La situation est d'autant plus favorable que ces plaines sont irriguées par de multiples cours d'eau avec pour seul bassin hydrographique le cours de la Saône, lui-même affluent du Rhône à Lyon. Les auteurs grecs et latins tels que Diodore de Sicile, Strabon ou même César ont eux-mêmes souligné le caractère privilégié et stratégique de cet espace. La place du commerce y est notamment souvent mise en avant avec tout particulièrement le rôle des commerçants romains à l'époque gauloise ou encore celui des nautes de l'*Arar* (la Saône) à l'époque gallo-romaine.

Aussi, cette géographie privilégiée est à l'origine de multiples dissensions, notamment entre les trois principaux peuples se partageant la zone durant le second âge du Fer : les Eduens, les Lingons et les Séquanes. Cette situation s'est pérennisée d'ailleurs bien au-delà puisque l'espace se partageait encore très récemment entre les régions Bourgogne et Franche-Comté. La rivière de la Saône constitue alors un réel enjeu économique. Le peuple qui la contrôle a un accès direct au commerce romain méditerranéen et peut gérer les échanges avec le reste de l'Europe occidentale. C'est pourquoi entre les II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles la Grande Saône passe tantôt entre les mains des Eduens, tantôt entre celles des Séquanes avant de terminer finalement sous la domination éduenne avant la Guerre des Gaules. La période post-Conquête marque ensuite une ère de stabilité administrative puisque les limites territoriales de ces peuples évoluent peu si ce n'est par le passage des cités d'une province à une autre au cours des réformes administratives impériales comme nous le détaillerons ultérieurement. L'étude du monde urbain de cet espace privilégié ne s'est jamais focalisée précisément sur les effets du cadre historique. Les réseaux urbains, ou plutôt les agglomérations comme objet indépendant, ont toujours été appréhendés à travers des régions administratives contemporaines bien définies telles que la Côte-d'Or ou la Franche-Comté. Alors, certes, le Val de Saône ne correspond pas à la totalité de l'étendue des territoires éduen, lingon et séquane, mais il représente une zone de contact forte intéressante pour observer l'impact des schémas administratifs et politiques sur l'organisation, la répartition ou même le développement des habitats groupés. En définitive, cet espace permet d'étudier comment les différentes cités qui se le partagent ont su s'approprier un espace géographique d'apparence aussi homogène. C'est ici que prend tout son sens l'expression de réseau urbain.

### ***Cadre, axes de réflexion, objectifs et déroulement de l'étude***

Dans ce contexte historique et géographique antique et actuel, ce travail de thèse a pour objectif de fournir de nouveaux éléments de compréhension sur les processus d'émergence, de structuration et de mutation d'un réseau urbain antique sur le temps long. Il s'agit autrement dit d'apporter un éclairage chrono-spatial à l'évolution des agglomérations, en abordant les caractéristiques majeures de ce que l'on nomme des parcours ou trajectoires de sites. Pour cela, il est nécessaire de mettre en évidence les mécanismes et les différentes phases d'urbanisation dans le Val de Saône à travers une analyse des facteurs globaux et externes, liés aux modifications des cadres historiques, géopolitiques et socio-économiques (impact des limites de territoire, insertion des réseaux économiques, statuts administratifs...), ainsi que des facteurs locaux internes tels que les situations géographiques particulières ou l'interdépendance des sites. La question est alors de savoir s'il existe par exemple

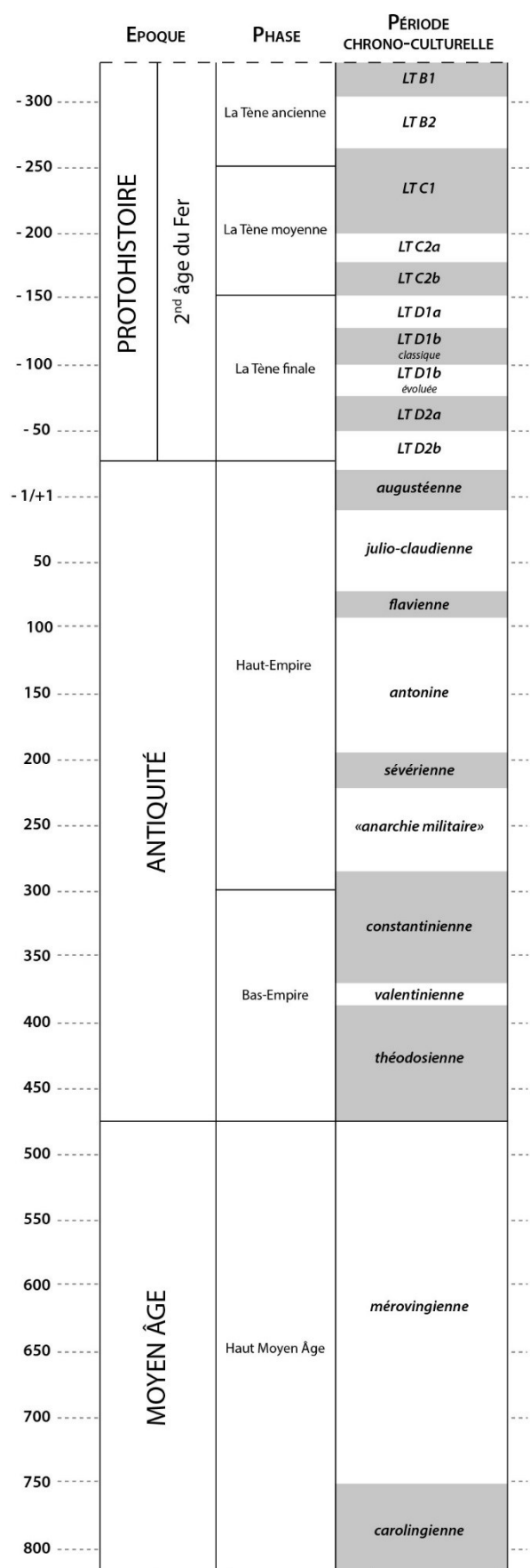


Fig. 2 - Cadre chronologique. Périodes chrono-culturelles retenues pour cette étude (CAO L. Gaëtan)

des récurrences ou des singularités dans les modèles d'évolution des sites selon les époques, les régions ou encore les peuples concernés. En définitive, à l'aide de ces résultats le but est de renouveler les connaissances sur le paysage urbain antique et l'armature urbaine actuelle du Val de Saône dont l'origine est en grande partie directement issue des héritages protohistoriques et gallo-romains. Mais plus globalement, nous désirons également apporter une contribution à l'histoire de l'urbanisation de la Gaule du Centre-Est à travers une série d'exemples concrets de d'évolutions d'agglomérations et de dynamiques urbaines représentatives. Dès lors, en s'inscrivant dans la trame d'une évolution longue, il est important de préciser que d'un point de vue sémantique ces sites correspondent davantage à des pôles d'occupation regroupant une série d'agglomérations –ou d'établissements– comme cela a été défini dans le cadre du programme *Archaeomedes* (Archaeomedes 1998 ; Favory, Van der Leeuw 1998 ; Nuninger 2002).

Le cadre chronologique retenu (Fig. 2), qui va de la fin du second âge du Fer (III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) jusqu'au début du haut Moyen Âge (VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.), répond au mieux à toutes ces interrogations puisqu'il tend à couvrir l'ensemble des processus d'urbanisation en ouvrant sur les mutations qui donnent naissance à la ville médiévale.

Pour répondre à ces diverses interrogations, le sujet de thèse a été défini selon deux grands axes de réflexion, en cohérence avec le programme AggloCenE.

Le premier concerne directement le corpus de sites et son renouvellement documentaire. L'objectif est ici double : **établir les critères consensuels pouvant être manipulés pour caractériser les différents types de sites sur la période concernée** d'une part, **renouveler la liste des sites agglomérés certains ou potentiels** d'autre part. Les données se sont tellement accrues depuis quelques temps qu'il est désormais possible de trier les anciens inventaires à la lumière d'informations inédites ou parfois jusqu'ici non prises en compte. Des groupements jusque-là passés inaperçus dans la littérature ancienne peuvent aussi être intégrés. Ce travail passe par une homogénéisation de l'ensemble de la documentation grâce à une méthodologie spécialement mise en place liant tableaux-inventaires et système d'information géographique pour arriver à l'élaboration de notices où toutes les données

disponibles sont présentées de manière homogène et structurée. En plus des données bibliographiques déjà existantes, les réflexions s'appuient également sur de nouvelles données acquises lors de nos travaux de thèse (prospections pédestres, prospections géophysiques) ainsi que sur l'exploitation de données brutes de prospections aériennes non encore traitées. Le corpus homogène ainsi établi permet d'étudier les formes de l'occupation mais ouvre également la voie à l'analyse de l'évolution des réseaux urbains depuis la période laténienne jusqu'au haut Moyen Âge.

Le second axe a pour objectif d'exploiter ces données afin de **mieux caractériser d'une part les processus d'urbanisation sur le temps long** avec tous les phénomènes de mutation et d'apparition liés, d'autre part **la variété des formes agglomérées et des paysages urbains sur le temps long**, en dernier lieu **les réseaux à moyenne et à large échelle**. Autrement dit, le but est de lier à la fois les formes et les dynamiques en mettant en place un certain nombre de descripteurs morphologiques, topographiques, fonctionnels et chronologiques pertinents selon les données disponibles précédemment exposées et critiquées. Leur conjugaison aboutit à des parcours de sites individuels puis des parcours-types suivant les similitudes des évolutions mises en évidence. Pour répondre à cela, une méthodologie appropriée a été mise sur pied, spécifique à nos interrogations typo-chronologiques. Elle prend toutefois appui sur des acquis méthodologiques de travaux sur le monde urbain (Raynaud 2002 ; Garmy 2012b ; Desachy, Djament-Tran 2013 ; Baret 2015) et du monde rural (Nouvel 2016 ; Nüsslein 2016). À l'échelle du Val de Saône, ce type d'analyse du phénomène urbain n'a jamais été une perspective totalement exploitée, si ce n'est pour quelques sites spécifiques (Mâcon, Verdun-sur-le-Doubs...). Il convient donc désormais d'avoir une vision d'ensemble sur ces processus.

En conséquence, ce travail a été conçu comme une enquête progressive où chaque nouveau chapitre ajoute de nouveaux éléments à ceux exposés précédemment. Les résultats de cette recherche, présentés dans le premier volume, sont organisés en trois grandes parties et huit chapitres reflétant les principaux axes de réflexion auparavant énoncés.

La première partie, qui se compose de deux chapitres, inscrit notre travail dans le contexte historiographique de la recherche nationale et régionale passée et actuelle afin de dégager les problématiques qui nous intéressent en premier lieu. C'est là le sujet spécifique du premier chapitre qui suit l'évolution des réflexions autour de la question des agglomérations antiques et des réseaux urbains, des premières études anglo-saxonnes et allemandes aux derniers travaux des années 2010. Ce chapitre est l'occasion de revenir sur les différents débats qui ont agité le milieu archéologique sur ces thématiques (questions de vocabulaire, comment définir archéologiquement ces formes d'occupation variées ?, comment traiter les notions de réseaux, de chronologie... ?). Mais il dégage surtout les principaux axes de réflexion, les concepts ou encore les méthodes d'approche que nous voulons ici aborder dans le cadre actuel de la recherche. À l'inverse, il souligne ce dont nous ne voulons pas. C'est ainsi tout naturellement que le deuxième chapitre justifie le choix de la zone d'étude où quelques éléments viennent ici d'être dévoilés.

La deuxième partie est centrée sur la documentation disponible, sur son traitement et sur les critères d'identification des agglomérations à travers les périodes concernées, des thèmes ici déclinés dans trois chapitres distincts. Les dossiers archéologiques étant le cœur de notre réflexion initiale, il était important d'y consacrer un chapitre entier (Chapitre 3). C'est à partir de ces données qu'il est possible d'engager les axes de recherche suivants. Ce premier chapitre expose l'ensemble des sources et ressources documentaires, leur origine et leur apport respectif. Pour cela, les informations ont nécessité la mise en place d'une méthodologie adaptée permettant de différencier l'état des recherches d'une part et l'état des connaissances acquises sur chacun des sites d'autre part. Le protocole commun de traitement des données débouche sur une cartographie et une synthèse harmonisée des informations disponibles pour chacun des sites (état et qualité des données, caractérisation et évolution des occupations...). Une fois présentées, toutes ces données sont analysées et critiquées afin d'observer leur état factuel et de préciser de quelles informations nous disposons pour chaque période qui nous intéresse. Ce même état de la documentation fait ressortir quelques sites où les informations spatiales et/ou chronologiques faisaient cruellement défaut. Dès lors, plusieurs opérations de prospections systématiques ont été mise en place afin de corriger ces carences. Ces nouvelles acquisitions ont été une part importante de ce travail de thèse ; c'est pourquoi elles nécessitaient un chapitre à part entière (Chapitre 4). C'est alors l'occasion de présenter les méthodologies spécifiques mises en œuvre et les résultats apportés, en ayant

toujours un esprit critique vis-à-vis des données obtenues et des méthodes employées. Deux exemples principaux sont ici exposés (Mellecey, Beneuvre) sur les cinq programmes de prospection réalisés. Enfin, le dernier chapitre de cette partie (Chapitre 5) vise à la constitution du corpus final, celui des sites d'habitat groupé du Val de Saône. Les principaux critères d'identification des agglomérations laténiennes, gallo-romaines et alto-médiévales sont mises en avant parmi une série d'exemples concrets. Il s'agit notamment d'observer l'évolution de ces critères et de la liste des agglomérations depuis les années 1980. Quelques exemples de progression de la documentation sont d'ailleurs développés en dernier lieu pour mieux comprendre la différence existant entre les grands établissements ruraux antiques et les petites agglomérations. C'est dans ce point que la recherche a fait le plus de progrès ces dernières années. Mais, outre la définition du corpus, l'analyse de la qualité des données spatiales et temporelles permet également d'évaluer et classer les sites qui sont réellement pertinents pour aborder la question des réseaux urbains et de leur trajectoire.

La troisième et dernière partie de ce travail considère l'étude proprement dite des agglomérations puis du réseau urbain affilié à travers trois chapitres progressifs allant de la mise en lumière des principaux éléments de caractérisation des agglomérations du Val de Saône à l'apport de cette étude aux processus urbains du Centre-Est de la Gaule. L'objectif principal est d'aborder les formes et les dynamiques de toutes les occupations dans l'établissement d'une typo-chronologie complexe. Aussi, les réflexions se sont engagées, dans un premier temps, à l'échelle interne des agglomérations et tout particulièrement à travers l'étude de leurs éléments constitutifs (Chapitre 6). Pour cela, nous verrons quels sont les indices de caractérisation et les spécificités des habitats urbains, des lieux de culte et parures monumentales, des nécropoles et des activités artisanales pour chacune des périodes traitées. Il s'agit avant tout de faire un état des lieux complet concernant tous ces aspects afin de les prendre ensuite en compte pour l'élaboration des types d'agglomérations dans le chapitre suivant (Chapitre 7). Ce dernier s'attache cette fois à ajouter des notions chronologiques dans le caractère des habitats groupés dans le but d'arriver à une typo-chronologie. La méthodologie mise en place à partir des données initiales et des descripteurs permet alors de dégager l'évolution des structures urbaines à travers un temps long et de modéliser leur trajectoire pour suivre les principaux phénomènes marquant le processus urbain (mutations spatiales, fonctionnelles, pérennités, ruptures...). À la suite de cette réflexion, un huitième et dernier chapitre compare les résultats obtenus aux données disponibles à l'échelle des *civitates* du Centre-Est (Eduens, Lingons et Séquanens) afin d'apporter une réflexion historique et une contribution à l'histoire de l'urbanisation de cette plus vaste région. Nos résultats micro-régionaux rejoignent en cela le corpus plus étendu du programme AggloCenE. Cet exercice de modélisation permet finalement de proposer un état des lieux des principales tendances urbaines en cours dans le Val de Saône tout au long de la période étudiée, de faire ressortir les spécificités de l'armature urbaine et de posséder un panorama général de la question des agglomérations dans cette micro-région.

Le premier volume, consacré à la présentation des résultats de notre enquête, est complété par deux autres. Le volume 2 regroupe l'ensemble de la documentation traitée de manière hiérarchisée et homogène. Le lecteur y retrouve les notices développées des sites identifiés et étudiés dans le cadre de cette thèse. Celles-ci sont présentées dans l'ordre alphabétique avec tous les documents cartographiques afférents. Ce volume est également accompagné d'un cédérom sur lequel se trouve les tableaux-inventaires des données archéologiques initiales : la liste des opérations archéologiques (Unités d'Investigation : UI) pour chacun des sites ainsi que la liste des occupations identifiées (Unités de Découverte : UD) sous format pdf pour une meilleure lisibilité. Le volume 3 est quant à lui constitué des annexes liées aux différents chapitres du volume de texte tels que les tableaux synoptiques des données mobilisées pour le travail de recherche, le corpus épigraphique ou encore des planches du mobilier céramique étudié dans le cadre des prospections pédestres. À ce titre, le lecteur trouve également en fin de volume un autre cédérom rassemblant cette-fois les trois inventaires de mobilier des sites ayant fait l'objet de nouvelles acquisitions de terrain.





## **À LA RECHERCHE DES AGGLOMERATIONS ANTIQUES DU VAL DE SAONE : BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET CADRE DE L'ETUDE**

Le bilan historiographique consacré au sujet des agglomérations antiques est avant tout destiné à définir les cadres de ce travail. Il s'agit d'observer de quelle manière a évolué la recherche autour de cette thématique apparue dans les communautés historiques et archéologiques dans les années 1970 et quelles ont été les méthodes d'approche, les principaux résultats, les contraintes et les limites des différentes études réalisées. Ce premier chapitre débouche sur la présentation du cadre actuel de la recherche et des principales problématiques et axes de réflexion qui ont guidé notre travail. Suite à cela, les caractéristiques historiques, géographiques ou encore géopolitiques du Val de Saône sont développées afin de justifier le choix de cette zone d'étude et de déterminer les principaux enjeux poursuivis.



# CHAPITRE 1

## LES AGGLOMERATIONS ANTIQUES : BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET NOUVELLES PERSPECTIVES

Depuis la publication en 1986 de la synthèse régionale sur *Les agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine* (Mangin *et al.* 1986), les questions autour des notions d'habitat groupé antique ont bien évolué, notamment grâce à de nouvelles méthodes d'analyse et le renouvellement des données de terrain. Malgré un manque encore évident de documentation, cette première synthèse pose indéniablement les bases d'une recherche complexe sur ces notions, alors qu'auparavant les travaux portaient principalement sur les « villes » au sens antique du terme (Martin 1974, p. 31) : municipales, colonies et capitales de cité. L'étude du phénomène d'agglomération avait pourtant déjà été abordée dans d'autres pays européens, et notamment en Bretagne romaine (Burnham 1994, p. 227 - 38) et en Allemagne (Sommer 1994, p. 89 - 102), comme le rappelle l'introduction aux *Actes du colloque de Bliesbruck* (Petit, Mangin 1994b, p. 7-15). Sous l'impulsion de M. Mangin en Franche-Comté à la fin des années 1980, puis de J.-P. Petit à Bliesbruck (Moselle) au début des années 1990, un mouvement d'études spécialisées sur les habitats groupés antiques gagne une grande partie de la Gaule occidentale. Ce nouvel intérêt est marqué par la tenue d'importants colloques et par la publication de plusieurs études régionales concernant essentiellement les Trois Gaules (**Fig. 3**). Dans ce mouvement, les travaux réalisés en Gaule Narbonnaise au début des années 2000 nourrissent le dossier de méthodes d'analyses et de réflexions nouvelles. Les nombreux essais de classification et de modélisation ont permis de réfléchir sur la répartition des sites, les évolutions chronologiques ou encore les différents caractères de l'urbain. Le besoin s'est également fait ressentir de traiter l'agglomération au sein d'un réseau à part entière, et non plus comme une entité indépendante des autres. Dans cette optique, les études du peuplement ont connu, de manière générale, en l'espace d'une vingtaine d'années un profond renouvellement tant ce qui concerne le monde rural que le monde urbain<sup>2</sup>. De fait on assiste à l'avènement de nouvelles méthodes, de données originales et donc de perspectives de recherche inédites.

En s'appuyant sur les questions déjà anciennes des définitions, du vocabulaire ou des typologies, l'étude qui nous intéresse aujourd'hui affirme la volonté de s'inscrire avant tout dans la nouvelle dynamique des recherches, avec comme principal acteur le Programme Collectif de Recherche AggloCenE consacré aux agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Dans cette optique, il paraît primordial de commencer par dresser un bilan des travaux relatifs aux agglomérations dites « secondaires » et d'aborder les différents aspects des études engagées qui serviront de point de départ à notre réflexion. Parmi eux les questions liées à la structuration des territoires, au rôle des agglomérations dans la cité, à leur processus d'apparition et leur hiérarchisation, à la place de l'urbain dans le monde rural gallo-romain ou encore à leur évolution sur le temps long sont autant de points importants.

### 1.1. L'agglomération comme objet thématique

Sans vouloir faire un bilan historiographique complet et détaillé de la notion d'agglomération, il est intéressant de comprendre l'origine et les fondements de la recherche autour de ces questions en France, et plus

---

<sup>2</sup> Peuplement rural : Favory, Fiches 1994 ; Van der Leuw *et al.* 2003 ; Varennes 2010 pour la basse vallée du Rhône et le Languedoc oriental ; Trément 1999 : pour l'étang de Berre ; Gandini 2008 : pour la cité des Bituriges Cubes, entres autres. Pour les réseaux urbains antiques : Fiches 2002 : pour les agglomérations du Languedoc-Roussillon ; Leveau, Rémy 2006 : sur les agglomérations de la cité de Vienne ; Hanoune 2007 : pour le Nord des Gaules ; Baret 2009 ; 2015 : sur les agglomérations du Massif Central ; Coquet 2010 : pour les agglomérations du Nord-Est des Gaules ou encore les recherches sur la région Centre avec Cribellier, Ferdière 2012 et Gandini, Laüt 2013.

largement en Europe occidentale. L'objectif principal est d'observer les différentes méthodes d'approche des habitats groupés antiques et l'évolution de la recherche dans ce domaine pour faire, en dernier lieu, un point sur la situation actuelle.

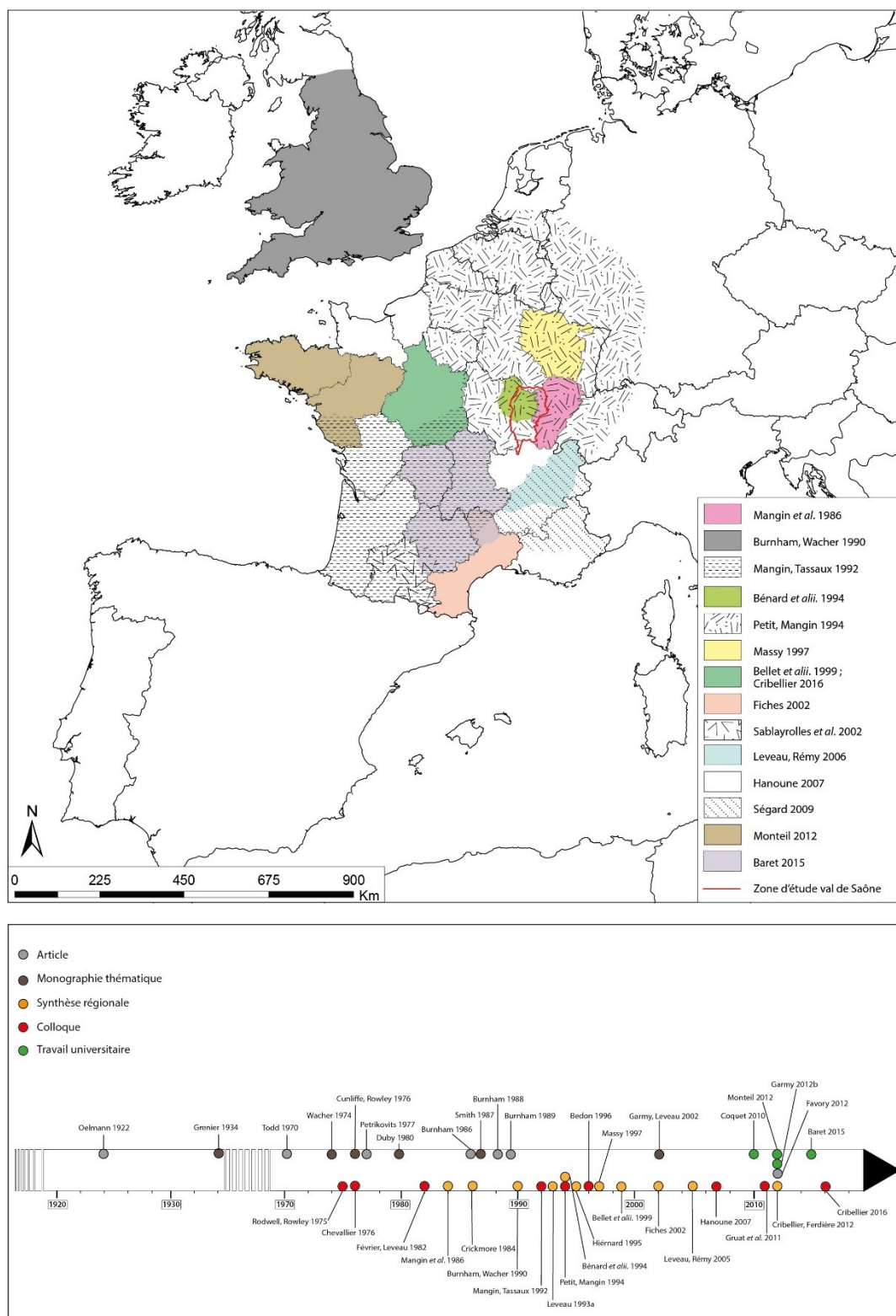


Fig. 3 - Cartographie des principales publications (article, colloque, monographie, travail universitaire) sur les agglomérations antiques en Europe occidentale (CAO L. Gaëtan)

### 1.1.1. Retour sur les origines d'une problématique

#### 1.1.1.1. Les premières réflexions

Les scientifiques britanniques et allemands sont les seuls à montrer un intérêt certain pour le phénomène urbain antique à partir des années 1960. En Angleterre, ce phénomène s'explique par une croissance importante des fouilles dans les « petites villes » depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle. La naissance d'une archéologie préventive liée aux grands travaux d'aménagement de l'après-guerre, puis un croisement des informations avec le développement des prospections aériennes, permettra une augmentation importante de la qualité et de la quantité des données. L'émergence de nouvelles approches et de nouvelles réflexions est une des conséquences directes de l'intensification de ces activités. Il n'est donc pas étonnant que cela ait eu un effet rapide sur le nombre de publications de travaux de synthèse sur ce que les chercheurs britanniques appellent alors les « petites villes » (Burnham 1994, p. 227). Jusque-là, les questions sur les agglomérations étaient largement influencées par les connaissances accumulées en Italie depuis des siècles. Le modèle urbain latin était naturellement appliqué dans l'ensemble du monde romanisé, comme s'il s'agissait de la référence et qu'il en existait qu'un. Or, les réalités administratives et politiques romaines sur la péninsule italique sont tout à fait différentes des autres régions de l'Empire et induisent un fait urbain totalement différent. D'ailleurs, même si l'Italie romaine est souvent dénommée *l'Italia delle città* (Gros, Torelli 1988, p. 147), la notion d'agglomération secondaire ne trouve aucun équivalent dans la littérature (Morel 1994 ; Zaccaria 1994). Mais les terminologies latines (municipe, colonie, *vici*...) sont aussi beaucoup plus fréquentes et mieux définies qu'en Gaule.

La première synthèse innovante, après-guerre, est ainsi apparue en (Todd 1970) sous la forme d'un article publié dans la revue *Britannia* par M. Todd, « The small towns of Roman Britain ». Cet article reconnaissait déjà la diversité importante des sites inclus sous le terme générique de « petites villes ». Les différents caractères répertoriés (la taille des sites, leur organisation, leurs bâtiments, les relations avec la campagne et l'artisanat développé) amènent à l'émergence de multiples nouveaux programmes de recherches en Bretagne romaine. D'ailleurs, un colloque spécialement consacré aux « petites villes » est organisé en 1975 à Oxford, puis publié la même année par W. Rodwell et T. Rowley dans les *British Archaeological Reports*. L'objectif était déjà de constituer un recueil de monographies de sites afin de pouvoir ouvrir différentes questions autour de ce type d'occupation. Alors que certains s'intéressent au classement des villes sur la base de critères fonctionnels et de localisation, d'autres posent la question spécifique de l'origine des villes. Les questionnements autour des réseaux urbains ne sont pas éloignés puisque W. Rodwell tenta une étude régionale des villes des *Trinovantes* dans leur environnement. La publication de W. Rodwell et T. Rowley coïncide avec celle de J. Wachter en 1974, *The Towns of Roman Britain*, qui tente de comprendre les raisons du développement de certaines villes et le rôle dans les provinces avant d'aborder une série de sites grâce à leur statut (capitale de province : Londres ; les colonies : Colchester, Lincoln, Gloucester et York ; les capitales de cité : Canterbury, *Verulamium* et Chelmsford) puis grâce aux principales phases d'urbanisation sur l'île (période flavienne et début de l'époque antonine). D'autres publications sont consacrées aux périodes antérieures telles que le phénomène des *oppida* (Cunliffe, Rowley 1976).

En 1990, la monographie de B. C. Burnham associé à J. Wachter propose de revenir sur tous ces aspects à travers l'étude de 54 des sites les mieux connus, les « *Small Towns* » of *Roman Britain*. Cette publication achève finalement la parution d'une longue liste d'articles parus dans les années 1980 et qui s'intéressaient aux « petites villes ». Ces travaux concernent aussi bien l'étude de cas régionaux s'intéressant à la classification, aux origines, au développement et aux fonctions des sites : *Urban Settlements in the West Midlands* (Crickmore 1984). D'autres questions sur le développement des villes, l'organisation du territoire et de l'économie des nécropoles sont abordées dans l'Atlas *Roadside Settlements in Lowland Roman Britain* (Smith 1987). La publication de S. E. Cleary (Cleary 1987) propose de revenir plutôt sur les occupations extra-muros et le lien entre monde urbain et rural : *Extra-Mural areas outside Romano-British Towns*. Les relations entre ville et campagne sont également abordées par différents auteurs (Fulford 1982 ; Millett 1982 ; Todd 1989). B. C. Burnham, quant à lui, s'intéresse aux questions morphologiques des établissements avec notamment la répartition des différentes constructions (Burnham 1986 ; 1988 ; 1989).

Durant cette période, la multiplication des publications au Royaume-Uni permet de mieux définir la notion d'agglomération antique même si le flot continu de nouvelles découvertes entraîna un accroissement artificiel de

la liste des « petites villes ». Dans ce contexte, la mise en place de critères s'avère donc indispensable. Les travaux de B. C. Burnham sont d'une grande importance dans ce domaine (Burnham 1988 ; 1989).

La communauté scientifique allemande est également intégrée à cette dynamique de recherche, grâce notamment à la quantité de données accumulées sur les camps militaires et agglomérations civiles installées tout au long du *limes* rhénan (Sommer 1994). L'article de F. Oelmann « Gallo-römische Strassensiedlungen und Kleinbauten » en 1922 fait figure de publication précurseur dans ce domaine. De même, la publication de l'article sur les « Kleinstädtige und nichtstädtige Siedlungen im Nordwesten des römischen Reiches » de H. von Petrikovits en (Petrikovits 1977) constitue le départ d'une longue recherche sur les agglomérations antiques en Germanie, concernant aussi bien la partie allemande que suisse. D'ailleurs, le réseau urbain helvétique gallo-romain constitue un exemple de la recherche grâce à un fait urbain relativement développé et une archéologie bien organisée. De fait, les rythmes et les formes des agglomérations ont très tôt été appréhendées, notamment sous l'impulsion de D. Paunier dès la fin des années 1970 (Paunier 1994a).

Ces différentes publications contribuent indéniablement à poser les bases de la recherche française sur les agglomérations dites « secondaires ». Cette notion apparaît d'ailleurs pour la première fois dans la communauté scientifique en 1975 lors du colloque *Caesardunum* de Tours (Chevallier 1976). Auparavant, A. Grenier (1934, p. 884-85) est certainement un des premiers à utiliser le terme d'agglomération, au sens de hameau : « agglomérations fort lâches et assez vastes, groupant généralement autour d'un petit temple, un nombre restreint de très modestes exploitations agricoles ; les habitations, entourées le plus souvent de leurs champs, conservent dans leur pauvreté les traditions anciennes de l'époque celtique ». Il oppose ensuite ce type à celui de la « villa » qui, « sur des terrains meilleurs, nous montrent le progrès de la civilisation romaine ». Il en profite d'ailleurs pour dire que la Gaule Narbonnaise fait figure d'exception dans ce schéma puisque « nous n'avons rien trouvé, qui ressemblât à nos villages agricoles modernes, c'est-à-dire un groupement dense d'habitations d'agriculteurs au centre d'une certaine étendue de labours, de pâturages, de forêts, dont chaque parcelle appartient sans doute à un individu mais dont l'ensemble relève cependant de la communauté que forme le village » (*id.*). Le constat est déjà présent et l'opposition entre monde rural et urbain est déjà dans les esprits. Il en profite d'ailleurs aussi pour consacrer un article à la définition de ce type d'occupation « *Vivi*. Bourgades et villages » (*ibid.*, p. 695-719), en s'appuyant sur divers exemples connus à l'époque tels que Soulosse, Alésia ou Mauves. Le manuel d'A. Grenier fournit alors une première base de réflexion intéressante sur la question des agglomérations antiques.

C'est en 1980 qu'apparaît pour la première fois l'expression « ville secondaire » sous la plume de Chr. Goudineau dans la collection dirigée par G. Duby sur l'*Histoire de la France urbaine* pour désigner « l'existence de localités secondaires qui n'ont cessé de dépendre du chef-lieu de la cité, même si un temps ou de façon partielle, elles ont attiré à elles des signes du pouvoir urbain » (Février *et alii.* 1980, p. 67). Si l'auteur ne propose pas directement de définition, il met toutefois en avant l'idée que la ville est « le siège de l'autorité par rapport à un terroir étendu pouvant comprendre d'autres agglomérations » (*id.*). Chr. Goudineau se demande « qu'est-ce que la ville ? » en s'appuyant notamment sur l'auteur antique Pausanias (II<sup>e</sup> siècle) qui différencie les termes de ville et d'agglomération puisque cette dernière « ne possède ni édifices administratifs, ni gymnases, ni théâtres, ni places publiques, ni fontaines alimentées en eau courante » (Duby 1980, p. 60). Il constate ensuite que deux courants d'études se sont formés pour évoquer la « ville antique ». Le courant qu'il appelle « archéologique » s'attache à étudier les villes en tant qu'ensembles monumentaux, alors que le second fait davantage appel à la sociologie<sup>3</sup> avec une étude du « phénomène ville antique » (*ibid.*, p. 67). L'ouvrage se poursuit par l'étude des évolutions que subissent les villes jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle. À travers l'étude de plusieurs *oppida*, les auteurs s'interrogent dans un premier temps sur l'existence de villes protohistoriques avant d'aborder la question du paysage urbain durant l'époque gallo-romaine en examinant différents monuments représentatifs des chefs-lieux de cité. Enfin, pour le haut Moyen Âge, un travail évoque les modifications apportées par l'apparition du christianisme. Cette publication de référence pour l'histoire des Gaules a le mérite d'aborder un certain nombre de sujets, allant de la question de l'évolution des villes sur le temps long, avec l'apparition de la notion de « réseau urbain », à celle de sa définition. De nombreux exemples de Narbonnaise sont d'ailleurs utilisés afin de mettre

---

<sup>3</sup> Les travaux s'appuient sur le modèle de Max Weber, les *Idealtypen* (Weber, Freund 1992, p. 181).

en avant le manque de documentation pour le reste des Gaules où un des exemples les mieux connus reste Alésia. Malgré un lien évident avec le monde rural, les fonctions économiques, religieuses ou politiques développées dans ces « villes secondaires » prouvent qu'il s'agit d'occupations dissemblables aux *villae* et chefs-lieux de cité. Ces notions soulèvent déjà l'essentiel des questions qui seront débattues tant par les colloques que par les auteurs de synthèses régionales.

Jusqu'alors les publications laissaient en dehors des approches les « groupements de niveau inférieur » du fait du manque de données archéologiques. Les études se basent alors essentiellement sur quelques agglomérations routières de Belgique et du *limes* rhénan, beaucoup mieux connues. De par leur morphologie et leur différence par rapport aux chefs-lieux de cité, ces occupations sont considérées, par principe, comme rurales. Elles n'entrent donc ni dans les préoccupations des spécialistes des villes, ni même d'ailleurs dans ceux des campagnes<sup>4</sup>. De ce fait, le colloque organisé à Aix-en-Provence (16-17 mai 1980) et publié en 1982 sous la direction de P.-A. Février et Ph. Leveau s'intéresse à une étude conjointe des villes et des campagnes. Cette distinction est abordée dès l'introduction. Pour les deux auteurs, l'étude du territoire de la cité doit débiter par l'étude des structures urbaines prenant en compte tant « l'habitat groupé – villes chefs-lieux de cité et agglomérations secondaires » que « l'habitat dispersé ou intercalaire et son rôle structurant » (*ibid.*, p. 13). Ainsi, la notion d'habitat groupé - rassemblant agglomérations secondaires et chefs-lieux de cité - est introduite en opposition à celle d'habitat dispersé (cf *infra*).

#### 1.1.1.2. Les agglomérations secondaires de Franche-Comté romaine (Mangin *et al.* 1986)

Comme évoqué précédemment, la publication de M. Mangin, B. Jacquet et J.-P. Jacob sur *Les agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine* en 1986 apparaît comme un élément précurseur et inédit dans la mise en place du concept des agglomérations dites « secondaires ». Dès les premières pages, M. Mangin réintroduit les notions d'habitat groupé<sup>5</sup> et dispersé. Il présente également pour la première fois la définition des agglomérations « secondaires » encore utilisée aujourd'hui :

« Tous les sites archéologiquement attestés qui se situent entre la ferme ou la villa isolée et la capitale de cité : du "village" de paysans et de la station routière modeste à l'agglomération dont le "paysage est proche de celui de la ville chef-lieu de cité". »

(Mangin *et al.* 1986, p. 18)

Malgré une volonté affichée d'imprécision pour pouvoir englober toutes les réalités de terrain, les auteurs admettent qu'il existe toutefois deux grandes formes d'occupations distinctes dans cette définition. D'une part le village, qui correspond à un « hameau de dépendants » du domaine rural : la *villa* » dont « la majorité des habitants vit du travail agricole » ou « d'un groupement d'habitats disposés en ordre lâche autour d'un centre composé de quelques bâtiments publics simples », et d'autre part l'agglomération « dont les fonctions sont différentes et en général plus diversifiées, comportant à la fois des activités liées directement à la vie rurale : lieu de rassemblement, de transformation et de redistribution des produits de la terre, des activités distinctes faisant de ces groupements des centres artisanaux et des marchés liés aux routes, ou bien encore des centres administratifs secondaires » (*id.*). C'est dans cette catégorie d'ailleurs qu'il propose de placer ce que les auteurs contemporains ont appelé : « *vici* ruraux, bourgs, bourgades [...ou] petites villes ou villes secondaires » pour celles qui présentent un équipement monumental notable (*ibid.*, p. 18).

La volonté de l'auteur est ici de proposer une synthèse sur l'habitat groupé d'une région administrative actuelle afin de rattraper le retard de la recherche française au regard des publications déjà nombreuses chez les voisins Suisses, Allemands et Anglais. Mais à terme, l'objectif est bien de pouvoir comparer ce corpus à d'autres de la zone « gallo-germanique » afin de voir dans quelle mesure cette région entre dans le schéma imaginé par

---

<sup>4</sup> A l'exception de l'étude régionale réalisée sur les campagnes du Berry par A. Leday (1980) qui constitue un des premiers exemples de travail documenté alliant monde rural et *vici*.

<sup>5</sup> Duquel il exclut les chefs-lieux de cité, pour en faire des sites à part.



G.-A. Mansuelli<sup>6</sup> (1982). Afin d'harmoniser l'ensemble des données, avec une certaine rigueur méthodologique, il est décidé de réaliser des notices similaires pour chacun des sites étudiés. L'essentiel des questions concernant la répartition des sites, l'évolution chronologique, les bornes géographiques ou les caractères de l'urbain sont déjà abordées. Par ailleurs, l'étude synthétique qui suit les monographies de dix-huit sites francs-comtois pose les bases d'un modèle méthodologique qui sera suivi par bon nombre de programmes de recherche tout en s'adaptant à chaque reprise aux contraintes régionales de chaque corpus. Les différents aspects urbains sont traités avec les indices de topographie, d'urbanisme et de monumentalité mettant ainsi en évidence le caractère structuré des occupations : organisation urbaine orthonormée ou sur un seul axe viaire, présence d'un centre monumental, de quartiers spécifiques, de nécropoles... ou de monuments spécifiques (théâtre, sanctuaire, *forum...*), etc (Mangin *et al.* 1986, p. 215). Ces différents critères serviront ultérieurement à mieux définir et caractériser les agglomérations antiques (cf *infra*). Les tableaux synthétiques liés aux activités économiques exposent la diversité et l'importance de l'artisanat (notamment de la métallurgie et de la terre-cuite), ainsi que des fonctions administratives, religieuses ou agricoles au regard de la superficie des habitats groupés. C'est là que se met en place peu à peu l'idée d'une typologie des agglomérations « secondaires », idée reprise dans le colloque de Bliesbruck. Enfin, l'évolution chronologique est abordée en dernier lieu, donnant là aussi les bases des études futures sur les trajectoires des occupations. Dans le cas présent, l'analyse permet de distinguer différentes phases allant de l'émergence d'agglomérations à la période julio-claudienne à la rupture identifiée à la fin du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., puis une certaine renaissance à la période constantinienne (*ibid.*, p. 221-226).

### 1.1.1.3. Les premiers colloques

Les réflexions se poursuivent au début des années 1990 avec la tenue de deux colloques qui fondent définitivement la recherche autour des notions de l'habitat groupé antique. Le premier, qui se déroule à Bordeaux (13-15 septembre 1990), est consacré aux *Villes et agglomérations urbaines antiques du sud-ouest de la Gaule* et publié en 1992 par M. Mangin et Fr. Tassaux. Il s'agit de la suite logique de la publication de 1986 sur les agglomérations de Franche-Comté. L'objectif de ces rencontres était de tirer un nouveau bilan des questions sur les « agglomérations urbaines », dix ans après le premier colloque d'archéologie urbaine tenu à Tours en 1980 (17 au 20 novembre). En plus de l'intégration des chefs-lieux de cité, la publication prend en compte l'étude des agglomérations « secondaires » à travers une série de 34 monographies présentant à chaque fois bibliographie, localisation, historique des recherches et plan des vestiges<sup>7</sup>. La seconde partie de la publication rassemble des articles de synthèses thématiques sur l'origine et l'évolution de la topographie des agglomérations (équipement public : voirie, édifice culturel, édifice de spectacle...) et l'évolution durant l'Antiquité tardive avec notamment une évocation de la topographie chrétienne des chefs-lieux. Parmi ces articles, celui de M. Mangin et Fr. Tassaux propose de revenir sur l'étude du réseau urbain aquitain avec la mise en place d'une typologie inspirée des critères mis en place en Franche-Comté (*ibid.*, p. 461-496).

Le colloque tenu à Bliesbruck-Reinheim en 1992 et publié en 1994 sous le titre *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain* (Petit, Mangin 1994), constitue sans aucun doute l'acte fondateur pour la discipline. Toutes les publications suivantes en feront référence. Ces actes se déclinent en deux volumes. Le premier constitue une synthèse générale se proposant de revenir en introduction sur l'histoire de la recherche autour des agglomérations « secondaires » avant de traiter d'études régionales : la première partie est consacrée aux agglomérations du Nord-Est de la Gaule (dans l'ordre : Franche-Comté, Bourgogne, Belgique, Suisse, Germanie transrhénane, Lorraine, Picardie, Wallonie belge, Luxembourg et Rhénanie), la deuxième se concentre sur les agglomérations « d'autres régions de l'Occident romain » (avec l'Italie, la Narbonnaise, l'Aquitaine, le Centre, la Bretagne et la Bretagne romaine). Le préambule est l'occasion pour les auteurs de revenir sur différents points de réflexion qui cristallisent encore les préoccupations des scientifiques. Ils reviennent tout d'abord sur les « questions de vocabulaire » afin de préciser une fois pour toutes le vocabulaire à utiliser pour « qualifier les

---

<sup>6</sup> Schéma où la société donnait à l'agglomération du *vicius* une valeur particulière dont il souligne l'identité culturelle (Mansuelli 1982, p. 32-34).

<sup>7</sup> En 1994, 157 agglomérations sont recensées, vingt ans plus tard, elles sont au nombre de 194 (Bouet, Tassaux 2005).

groupements intermédiaires entre les « villes » sièges de l'autorité publique et les *villas* » (*ibid.*, p. 10). L'utilisation du terme « agglomération secondaire » est ainsi définitivement adoptée par la communauté scientifique, même si « tout le monde est conscient de [son] imperfection ». L'emploi du terme *vici* ne peut convenir dans de tels cas, à l'exception d'une attestation par les inscriptions ou les textes (Tarpin 1999).

Les auteurs s'intéressent ensuite à l'origine et au devenir des habitats groupés en soulignant notamment la difficulté de reconnaître « les racines laténiennes des agglomérations gallo-romaines ». Cela s'explique surtout par le manque et la difficulté de saisir ces traces sur le terrain. Le développement des agglomérations durant le Haut-Empire paraît dans son ensemble plutôt bien appréhendé, même s'il existe dans le détail quelques points encore à préciser, à l'exemple des formalités de la romanisation à la transition du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.. Ces méconnaissances, auxquelles le colloque de Bliesbruck tente de répondre, sont avant tout dues au déséquilibre des données entre les différentes régions. Quant au devenir des agglomérations à partir du III<sup>e</sup> siècle et durant l'Antiquité tardive, les auteurs rappellent les limites des connaissances, encore plus flagrantes qu'au Haut-Empire, à l'exception de la Wallonie et de la Rhénanie. À leur grand regret, aucune étude diachronique n'existe encore. Dans ce contexte, la pérennité ou la disparition des sites n'est donc pas encore assurée.

Enfin, à travers l'étude des diverses fonctions développées dans les agglomérations secondaires ou encore de la morphologie et de la topographie, les auteurs appuient finalement l'idée, soutenue par Ph. Leveau, que « la mise en évidence de réseaux d'agglomérations secondaires peut donner du territoire d'une cité une image autre que celle d'un espace polarisé par un centre urbain comme celui que donne la cartographie des *villas* » (*ibid.*, p. 12). Mais « c'est finalement sur les relations entre les agglomérations et la campagne que les opinions sont restées radicalement divergentes » de l'aveu même des auteurs (*id.*). Nous aurons l'occasion de revenir sur ce débat ultérieurement. Le parti-pris de ne traiter que les agglomérations et non le territoire en mettant en valeur les réseaux de relation et d'interdépendance économique, sociale, politique entre villes et campagnes est sujet à caution. Mais il faut avouer que ce colloque n'est qu'une première étape en attendant que les programmes de recherches et les synthèses micro-régionales se multiplient avec le concours des spécialistes des campagnes<sup>8</sup>. Enfin, avec les exemples récents de Franche-Comté et d'Aquitaine, tous les auteurs se sont accordés sur la nécessité d'établir une typologie des agglomérations ; « la typologie est un moyen commode et restera indispensable pour répondre aux particularités régionales » (*ibid.*, p. 13). Cette question est conclue par une citation de B.-C. Burnham : « il faut une approche typologique pour répondre à la diversité des données des sites et pour assurer de bonnes bases à l'établissement des modèles géographiques et anthropologiques » (*id.*).

Le second volume des actes prend la forme d'un Atlas rassemblant les notices de 330 sites d'agglomérations jusqu'alors identifiés comme tels sur les différentes régions d'étude. Contrairement à celles des colloques précédents, il est important de noter la volonté affichée d'élaborer une grille de présentation normalisée pour l'ensemble des sites du corpus permettant de comparer directement l'état de connaissance des sites traités. Le modèle des notices utilisé est le suivant :

1. Nom et origine du nom
2. Etat et origine de la documentation
3. Cadre administratif et situation antique
4. Epigraphie
5. Topographie
6. Extension du site
7. Activités productives
8. Eléments de chronologie
9. Synthèse générale
10. Plan d'ensemble ou de détails importants

---

<sup>8</sup> Parmi les premières études de ce type nous pouvons citer celle de M. Mangin sur les campagnes d'Alésia (Mangin *et alii.* 2000) où une centaine d'établissements ruraux ont été repérés.

#### 1.1.1.4. Les corpus régionaux : Côte-d'Or, Lorraine, Centre...

Avec les études réalisées en Narbonnaise (Leveau 1993a), en Côte-d'Or (Bénard *et alii.* 1994), dans l'Ouest de la France (Hiérnard 1995) ou en Lorraine (Massy 1997) le temps des déclinaisons régionales est arrivé. Le colloque de Bliesbruck en 1992 ayant posé les bases des réflexions autour des agglomérations secondaires, les archéologues publient un nombre important de monographies de sites ou de synthèses régionales grâce à la multiplication des données de terrain issues de l'archéologie préventive et à l'intégration des prospections archéologiques. Paradoxalement, les différents colloques organisés mettaient systématiquement en avant un manque cruel de données archéologiques ou de corpus régionaux pour alimenter les analyses. Or, les données existaient bel et bien, même si elles étaient parfois ponctuelles.

Dans ce contexte, J. Bénard, M. Mangin, R. Goguy et L. Roussel proposent un ouvrage de synthèse sur *Les agglomérations antiques de Côte-d'Or* en 1994 dans le prolongement de leur contribution au colloque de Bliesbruck. La publication est certainement très avant-gardiste puisqu'elle propose une étude d'ensemble du réseau urbain d'un département, la Côte-d'Or, à partir des récentes données acquises par les prospections aériennes. La région est en effet très en avance dans ce domaine grâce notamment au concours important de R. Goguy qui prospecte depuis les années 1960. Un chapitre complet est d'ailleurs consacré à ce type de recherche avec à l'appui un certain nombre de clichés aériens remarquables (*ibid.* p. 22-25, pl. 1a-28b). C'est donc la première fois qu'on intègre l'ensemble des données anciennes et récentes, issues de découvertes fortuites, de fouilles et de prospections, pour une étude des agglomérations. De fait, M. Mangin introduit une réelle nouveauté dans l'approche du fait urbain gallo-romain. Mais la publication est également l'occasion de préciser la définition complète de la notion d'« agglomération secondaire » tout en s'appuyant sur les publications antérieures. Les « bourgs, bourgades et villages » sont englobés dans le terme d'agglomération alors que celui de secondaire précise uniquement le statut juridique tout en n'excluant pas les paramètres d'extension, d'apparat monumental et d'importance de la population (*ibid.*, p. 21). La publication s'intéresse également davantage au rôle agricole des agglomérations : « les agglomérations jouent un rôle éminent dans le contrôle, l'animation et la romanisation des campagnes, [...] la vie et même la raison d'être des agglomérations dépendraient largement de leurs terroirs ».

En tout ce sont 29 sites qui sont traités plus ou moins équitablement<sup>9</sup>. Le corpus minutieusement documenté et complété se termine par une analyse du réseau à travers l'étude du paysage urbain (voirie, parure monumentale...), de l'habitat (organisation générale) et des fonctions développées (fonctions primaires, secondaires et tertiaires) avant de conclure par un essai typologique et hiérarchique sur lequel nous reviendrons plus tard. Nous aurons également l'occasion de revenir plus en détail sur cette liste d'agglomérations puisqu'elle constitue une base fondatrice de l'élaboration de notre corpus.

Cette initiative typologique est reprise dans la région Centre-Ouest de la Gaule avec une étude diachronique<sup>10</sup> des réseaux urbains dans le Centre-Ouest atlantique de l'Antiquité à nos jours (Hiérnard 1995). J. Hiérnard présente une étude du « premier réseau à caractère urbain du Centre-Ouest de la Gaule » (*ibid.*, p. 35-56). Une liste des agglomérations secondaires et des petites bourgades routières est établie par P. Galliou dans son article sur les « Villes et bourgades maritimes de l'Armorique romaine » (Galliou 1996) dans les actes du colloque *Caesarodunum* dirigé par R. Bedon sur le thème des villes de Gaule Lyonnaise. Les scientifiques commencent de nouveau à s'intéresser à cette région après les études des réseaux de l'Aquitaine et de la Gaule Belgique. Les publications des agglomérations secondaires de Lorraine (Massy 1997) puis du Centre (Bellet *et alii.* 1999) témoignent de la continuité des travaux engagés par M. Mangin et J.-P. Petit à Bliesbruck. L'ouvrage consacré à la Lorraine est semblable à celui de Côte-d'Or tant du point de vue du choix des limites administratives<sup>11</sup> (une région actuelle) que du modèle méthodologique adopté. L'atlas se développe ainsi à l'aide de notices types, où toutes les informations sont normalisées. La connaissance des sites de Lorraine est très disparate selon les

---

<sup>9</sup> Cinq « villes », treize « bourgades et sites à fonctions différenciées », six « villages » et cinq « autres sites » dont trois potentiels.

<sup>10</sup> Colloque organisé du 13 au 15 mai par le GERHICO (Groupe d'Etudes et de Recherches sur l'Histoire du Centre-Ouest Atlantique – Université de Poitiers).

<sup>11</sup> L'objectif est également de s'affranchir des limites de cités mal connues (Massy 1997, p. 12).

secteurs, et le faible nombre de sources antiques ou d'inscriptions mentionnant les agglomérations ne facilite pas la tâche pour une meilleure réflexion. De même, le manque de programmes de recherche sur la région, entraînant absence de chronologie et méconnaissance des organisations internes, constitue un frein important pour le développement des connaissances. L'auteur profite d'une synthèse pour établir à son tour un classement typologique composé de quatre grandes catégories.

La publication partielle de 32 des 121 agglomérations identifiées dans le PCR « Agglomérations secondaires antiques en région Centre »<sup>12</sup> en 1999 par M.-E. Bellet, Chr. Cribellier, A. Ferdière et S. Krausz apporte de nouveaux éléments à la liste des agglomérations antiques de Gaule Lyonnaise. L'objectif, comme pour les autres publications, était d'inventorier les agglomérations de la région Centre (attestées et hypothétiques), de rassembler la documentation dans des notices homogènes et de proposer une synthèse régionale. Mais là aussi, la documentation est encore insuffisante sur un certain nombre de sites en raison du manque de fouilles programmées ou préventives sur de vastes superficies et de la non intégration des données de prospection existantes. La multiplication des opérations au début des années 2000, associée à la mise en œuvre de plusieurs projets collectifs de recherche, a justifié la reprise du PCR dans ces mêmes années dont la Table-Ronde organisée à Orléans en 2004 marque un point de synthèse important (Cribellier, Ferdière 2012 ; Cribellier 2013 ; 2016).

#### 1.1.1.5. Les travaux des années 2000 : de nouvelles approches méthodologiques

Les spécificités de l'habitat en Gaule Narbonnaise permettent au début des années 2000 d'appréhender le phénomène des agglomérations jusqu'alors dites « secondaires » sous un autre jour. L'année 2002 est ainsi marquée par deux importantes publications, celle consacrée au « dossier *villa/vicus* en Gaule Narbonnaise » dans la *Revue Archéologique de Narbonnaise* (t. 35) coordonnée par P. Garmy et Ph. Leveau, et celle des deux volumes consacrés aux *Agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon* sous la direction de J.-L. Fiches.

Tout d'abord, la publication du dossier *villa/vicus* semble marquer une nouvelle ère dans l'étude des agglomérations antiques. Dès les premières lignes de l'introduction, les auteurs émettent leur souhait de « pouvoir définir des critères objectifs permettant de ranger le site étudié avec certitude dans l'une des deux typologies, celle de la *villa* et celle du *vicus*, admises par la communauté, comme cela existe pour des objets. Mais la *villa* et le *vicus* ne sont pas des objets archéologiques comme le sont les céramiques » (Garmy, Leveau 2002, p. 1). L'occasion est alors donnée à Ph. Leveau de revenir avec précision sur les différentes définitions donner aux termes *villa* et *vicus* (Leveau 2002a). Un des principaux apports de cette publication est sans nul doute la prise en compte de la totalité des formes de groupement de l'habitat rural, du plus modeste au plus urbain. Ainsi, il a été possible de donner une autre dimension à la complexité des formes de l'habitat rural groupé et notamment en revenant sur les différentes typologies mises en place par M. Mangin (1994) en Côte-d'Or ou par M. Mangin et Fr. Tassaux en Aquitaine (1992). Il est toutefois difficile d'y trouver une alternative, à l'exception peut-être de la chrono-typologie établie par Cl. Raynaud pour les agglomérations antiques du Languedoc-Roussillon (Raynaud 2002) qui mobilise d'autres critères (cf *infra*). La reconnaissance archéologique des habitats reste ainsi au cœur des questionnements à travers plusieurs articles traitant de considérations générales (définition, vocabulaire, historiographie ou méthodes d'analyse) et d'études de cas. Les nombreux exemples développés (Onet-le-Château, Braux, Eyguières, Arbin...), ainsi que ceux présentés dans l'étude synthétique des agglomérations de la cité de Toulouse (Sablayrolles 2002) montrent à quel point il peut être difficile de différencier les grands établissements ruraux de type *villa* des formes d'habitat groupé parfois modestes, surtout si celles-ci sont amenées à évoluer dans le temps (Caumont-sur-Durance ou Saint-Maximin parmi les exemples alors développés). Ph. Leveau et P. Garmy utilisent cette considération pour condamner la mise en place de terminologies qui privilégient l'appréhension des formes au détriment de l'utilisation des termes *villa* et *vicus* « qui paraissait trop dépendre de l'histoire des Arts » (Leveau, Garmy 2002, p. 313-14). Ils concluent en précisant qu'il « s'agit bien d'une terminologie d'attente. Acceptable à condition de ne pas entretenir l'illusion de ce que la solution puisse être dans les mots, elle n'interdit pas d'utiliser le terme usuel de « village » -que l'on a voulu réserver à la période médiévale où ce terme serait vraiment apparue- et une terminologie empruntée au latin, dont les emplois

---

<sup>12</sup> Programme Collectif de Recherche de 1993 à 1996.

impropres ne disqualifient pas nécessaire l'usage » (*id.*). En tout état de cause, la mise en place de critères de caractérisation des habitats s'avère essentiel pour pouvoir traiter de sa nature réelle. Il en sera question avec le corpus des agglomérations du Val de Saône.

La publication de quelques synthèses thématiques et de la monographie de 71 sites en 2002 dans *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon* sous la direction de J.-L. Fiches apporte une nouvelle pierre à l'édifice des synthèses régionales. Les notices détaillées sont inspirées de celles réalisées dans la publication des agglomérations de Lorraine (Massy 1997) :

1. Sources
2. Historique des recherches
3. Site et situation
4. Chronologie de l'occupation
5. Topographie
6. Territoire
7. Synthèse
8. Perspective de recherche

Les nombreuses questions qui concernent encore les agglomérations « secondaires » sont abordées à travers le vocabulaire, l'historiographie ou les problèmes de sources. Mais il s'agit surtout d'une nouvelle occasion pour Ph. Leveau de tester la typologie développée en Aquitaine par M. Mangin et Fr. Tassaux, à la Narbonnaise (Fiches 2002, p. 15-16). Celle-ci sera d'ailleurs remise en cause par Cl. Raynaud qui plaide davantage pour les études diachronique des agglomérations (Raynaud 2002, p. 40). Il faut envisager l'agglomération sur une longue durée afin d'approcher au plus près les différents phénomènes qui la façonnent et notamment dans ses transitions entre période gauloise et gallo-romaine, puis entre la fin de l'époque antique et le haut Moyen Âge. Dans ce sens, Cl. Raynaud enjoint les médiévistes à « s'intéresser aux origines des villes et villages médiévaux comme le font les antiquisants qui étudient la filiation des agglomérations gallo-romaines » (*ibid.*, p. 51). Parallèlement au point de vue de sa chronologie, de sa topographie et de ses caractéristiques architecturales, l'agglomération doit aussi être vue au travers de « ses capacités à organiser la campagne, à drainer ses richesses, à commander des réseaux de communication » (Fiches 2002, p. 15). Le territoire est donc appréhendé dans sa totalité, en tant que territoire agricole, territoire vivrier ou zone d'influence. L'étude des questions de communication, de production et de diffusion commerciale ne peut être envisagée sans « une restitution globale de la hiérarchie du peuplement » (Raynaud 2002, p. 40), ce qui a été appliqué dans les travaux d'*Archaeomedes* dans les années 1990 (Van der Leuw *et al.* 2003).

Grâce à la multiplication des fouilles préventives et à l'intégration quasi systématique de données de prospection (pédestre, aérienne ou géophysique), les agglomérations secondaires sont de mieux en mieux connues tant sur le plan spatial que chronologique. La publication du XXV<sup>e</sup> colloque de l'UMR 8164 HALMA-IPEL de Lille consacré aux *villes romaines du Nord de la Gaule, Vingt ans de recherches nouvelles* en 2007 sous la direction de R. Hanoune ainsi que l'H.D.R. de M. Monteil en 2012 sur les agglomérations de Bretagne et de Pays-de-la-Loire (Monteil 2007 ; 2012) sont les points finaux de programmes de recherche mis en place dans ces régions respectives. Les agglomérations de la cité de Vienne sont également traitées à travers un dossier spécial de la *Revue Archéologique de Narbonnaise* en 2005 (Leveau, Rémy 2005), celles de la cité des Rutènes dans un colloque en 2007 publié dans le 25<sup>ème</sup> *Supplément d'Aquitania* (Gruat *et al.* 2011) et les habitats groupés des cités de Bordeaux, de Lodève et de Nîmes sont de nouveaux étudiées par P. Garmy dans le cadre de son H.D.R. (2012b). Toutes ces publications, reprenant de nouveaux ou d'anciens corpus de sites, apportent des éléments inédits dans la longue liste des agglomérations « secondaires » de Gaule romaine. Il s'agit également, pour certains auteurs, d'une bonne occasion pour réhabiliter l'emploi du terme « secondaire » après sa remise en cause par Ph. Leveau en 2002. Dans ce cas, M. Monteil fait l'examen de plusieurs notions employées par les chercheurs locaux : petites villes, bourgades, petites bourgades... pour justifier la reprise des études sur les sites agglomérés du Grand-Ouest. Avec la mise en place d'un inventaire exhaustif qui s'appuie sur des notices homogénéisées s'inspirant du modèle des agglomérations du Languedoc-Roussillon, les études portent notamment sur un cadre chronologique

qui privilégie la longue durée et les époques de transition pour mettre en avant les mêmes phénomènes qui ont été repérés en Languedoc-Roussillon (Raynaud 2002) :

1. Sources textuelles
2. Historique des recherches
3. Présentation du site
4. Chronologie
5. Topographie
6. Economie et objets significatifs
7. Territoire

C'est sur cette tradition de la recherche que s'appuie désormais les études portant sur les agglomérations antiques de l'Est des Gaules.

Notre volonté n'était pas ici d'effectuer un bilan détaillé des publications et des corpus puisque ce travail a déjà été effectué récemment pour l'Habilitation à Diriger les Recherches de M. Monteil en (Monteil 2012) dans le but d'établir un nouveau support au renouvellement des réflexions sur la question des agglomérations. Un travail complet et détaillé a également été dernièrement réalisé par Fl. Baret dans sa thèse (2015), évoquant la majeure partie des publications utiles à cette étude. Il s'agissait juste ici de faire un point sur l'évolution de la recherche autour des concepts concernant l'habitat groupé antique pour comprendre les fondements de la recherche actuelle et des thématiques développées. Quelques-unes, qui nous intéresseront dans ce travail, seront détaillées ultérieurement. En ce sens, B.-C. Burnham faisait déjà le vœu pieu en 1994 (p. 13, 15) qu'une stratégie ambitieuse alliant études de sites clés et études micro-régionales soit mise en place avec des prospections régionales, une répartition détaillée des sites dans l'environnement urbain, des fouilles stratégiques sur des sites à plus ou moins longue distance pour définir fonctions, morphologie et chronologie, une analyse détaillée du mobilier et enfin, une analyse comparative, quantitative et qualitative globale. Ce souhait est aujourd'hui en partie réalisé à travers la multitude d'analyses réalisées parmi les Trois Gaules même si le renouvellement de la documentation implique une reprise fréquente des données, justifiant de ce fait le travail présent.

En tout état de cause, ce rapide panorama historiographique montre que, depuis maintenant une trentaine d'années, le dossier des agglomérations dites « secondaires » comme défini durant le colloque de Bliesbruck, a fait l'objet d'un grand intérêt. La multiplication des études, des synthèses et des corpus régionaux prouve l'engouement de la communauté scientifique autour de ces questionnements. La rigueur méthodologique employée, en particulier dans l'établissement de notices de site, aura permis une homogénéisation des corpus qui inspire notre travail. De même, la richesse des sources mobilisées est un point positif pour les futures recherches puisqu'un grand nombre de travaux des années 2000 prendra appui sur ces démarches initiales. Les essais typologiques sur les corpus côte-d'oriens et aquitains, complétés ensuite par celui de Languedoc-Roussillon, apparaissent comme les prolégomènes des travaux engagés par la suite, tout en s'adaptant aux contraintes régionales. Enfin, on retiendra à travers toutes ces études la nécessité d'étudier les agglomérations au sein d'un réseau et non plus indépendamment, et ce sur la longue durée. Les travaux de Cl. Raynaud ou de M. Monteil, exemples à l'appui, démontrent cette nécessité.

Au cœur des préoccupations se trouve néanmoins le souci de bien définir ce type d'occupation spécifique à l'aire gallo-romaine. L'apparat bibliographique présenté à l'instant montre à quel point il est difficile de définir et de dénommer cette réalité aux multiples facettes. Les débats qui sont engagés depuis le début des recherches le prouvent volontiers.

### 1.1.2. Les questions de terminologie

Chaque publication est l'occasion de revenir sur le sens des termes choisis pour désigner les habitats groupés protohistoriques ou antiques : *oppidum*, *castella*, *urbs*, *vicus*, *pagus*, petite ville, ville secondaire, agglomération secondaire... Cette recherche sémantique s'est avérée indispensable lors des premiers travaux concernant les agglomérations antiques, et pour cause les formes rencontrées sont très diverses. Ces questions majeures mobilisent à la fois géographes et archéologues. Il n'est pas nécessaire aujourd'hui de revenir sur

l'histoire de ce débat. Une simple évocation des différentes définitions actuellement utilisées et une remise en contexte dans la prise en compte des notions sur les habitats groupés sont toutefois judicieuses.

### 1.1.2.1. Question de géographie : qu'est-ce que la ville ?

Utiliser des termes de géographie moderne pour désigner une notion ancienne ne s'avère pas si évident puisque la définition de ville répond à un ensemble de critères évolutifs dans le temps et dans l'espace. Aussi, le mot « ville », bien que son sens puisse paraître évident, est un des plus complexes de la langue française. Maintes définitions en ont été proposées. Pour désigner une ville en tant que telle, suffit-il de se référer à deux critères, l'un démographique, l'autre économique, deux caractères souvent utilisés ? Une agglomération, dit-on, bascule hors de la ruralité dès que le nombre de ses habitants dépasse un certain seuil. Mais où situer ce point critique ? En ce qui concerne l'activité, elle deviendrait urbaine lorsque le commerce et la fabrication dominant sur le travail de la terre. Pour Chr. Goudineau (1980) cette définition est beaucoup trop simpliste et a pour elle d'être commode, notamment aux administrateurs. Dans une volonté d'effectuer une étude diachronique des villes, il affirme que « tout au long de son histoire, la ville ne se caractérise donc ni par le nombre, ni par les activités des hommes qui y font résidence, mais par des traits particuliers de statut juridique, de sociabilité et de culture. [...] Ce rôle n'est pas économique. Il est politique ». En ce sens l'origine étymologique du mot ville, *polis*, n'est pas trompeuse (*ibid.*, p. 13). Néanmoins, ici aussi la définition s'avère trop schématique. Ce fait peut être imputé à une influence trop forte de la pensée romaine sur l'historiographie moderne. La ville est alors vue comme le reflet d'un phénomène politique et institutionnel -la cité-, et non comme un phénomène économique et social. Nombre d'auteurs antiques affirment alors la ville comme un phénomène émanant de Rome<sup>13</sup>.

Beaucoup d'historiens et de géographes ont réfléchi sur la question de la ville en se détachant des influences historiques. Parmi eux G. Childe, l'inventeur des expressions « révolution néolithique » et « révolution urbaine », P. Lavedan ou encore P. Garmy ont beaucoup apporté en réfléchissant sur la question des critères qui permettent de définir les seuils d'urbanité : qu'est ce qui définit la ville ? À quel moment apparaît la ville ? À quel moment peut-on dire qu'une civilisation entre dans une phase urbaine ? En empruntant les quatre modes de définition utilisés par P. Lavedan dans sa *Géographie des villes* (Lavedan 1936), on peut lister un ensemble de critères définissant une ville. Le premier aspect de sa définition fait appel à la quantification en prenant pour critère objectif la taille et le nombre d'habitants (plusieurs milliers). Le tissu d'habitat, caractérisé par une implantation dense et compacte, ou même la présence d'une architecture monumentale (existence d'une acropole, d'un *forum*, d'un mur d'enceinte, de bâtiments publics...) font partie de la définition architecturale. À la période actuelle, on peut reconnaître la ville à la hauteur de ses maisons, alors qu'au Moyen Âge on peut appeler villes, les habitats groupés qui possèdent un rempart. Les critères socio-économiques et politiques entrent également en compte quand il s'agit de définir cette notion. La division du travail avec une certaine spécialisation des tâches, une concentration et une redistribution des surplus, un développement commercial à diverses échelles, la formation d'une classe dirigeante, le développement d'une administration ou encore une fonction de place centrale dans la région avoisinante sont alors autant d'éléments nécessaires aux définitions sociologiques et juridiques de la ville. On ne peut non plus échapper aux critères subjectifs du mode de vie urbain et de la conscience de l'identité

---

<sup>13</sup> Tacite, *Germanie*, 16, à propos des Germains : « [16] XVI. On sait assez que les Germains ne bâtissent point de villes ; ils ne souffrent pas même d'habitations réunies. Leurs demeures sont éparses, isolées, selon qu'une fontaine, un champ, un bocage, ont déterminé leur choix. Leurs villages ne sont pas, comme les nôtres, formés d'édifices contigus : chacun laisse un espace vide autour de sa maison, soit pour prévenir le danger des incendies, soit par ignorance dans l'art de bâtir. Ils n'emploient ni pierres ni tuiles ; ils se servent uniquement de bois brut, sans penser à la décoration ni à l'agrément. Toutefois, ils enduisent certaines parties d'une terre fine et luisante, dont les veines nuancées imitent la peinture. Ils se creusent aussi des souterrains, qu'ils chargent en dessus d'une épaisse couche de fumier. C'est là qu'ils se retirent l'hiver, et qu'ils déposent leurs grains. Ils y sentent moins la rigueur du froid ; et si l'ennemi fait une incursion, il pille les lieux découverts, tandis que cette proie cachée sous la terre reste ignorée de lui, ou le déroute par les recherches mêmes qu'il fait pour la trouver ».

Tacite, *Agricola*, 21, à propos de la conquête et de la romanisation de la Bretagne : « L'hiver suivant fut employé tout entier aux mesures les plus salutaires : pour habituer par l'attrait des plaisirs des hommes disséminés, sauvages et par là-même disposés à guerroyer, à la paix et au calme, il (Agricola) exhortait les particuliers, il aidait les collectivités à édifier temples, forums, maisons, félicitant ceux qui se montraient zélés, réprimandant ceux qui l'étaient moins (...). On en vint même à apprécier notre costume et à porter souvent la toge ; peu à peu on se laissa séduire par nos vices, par le goût des portiques, des bains et des festins raffinés. Dans leur expérience, ils appelaient civilisation ce qui contribuait à leur asservissement ».

urbaine. « Il y a ville, toutes les fois que la majorité des habitants emploie la majorité de son temps à l'intérieur de l'agglomération ; il y a village toutes les fois que la majorité des habitants emploie la majorité de son temps à l'extérieur de l'agglomération » (Wackermann 2000, p. 16). En France, la définition de la ville selon l'Insee<sup>14</sup> s'appuie dès 1947 sur les travaux de P. Lavedan puis sur ceux de D. Pumain. Si elle est d'abord définie comme une commune de plus de 2000 habitants, il s'agit également d'une « unité urbaine formée de la réunion de plusieurs communes sur lesquelles des constructions sont bâties en continuité (avec des intervalles de moins de 200 m libres en terrain constructible) et abritent plus de la moitié de la population de chaque commune ». La densité du bâti et la continuité des constructions constituent donc des éléments importants du « paysage urbain ».

En dépit d'un terme complexe à définir, il faut plutôt retenir la description de R. Brunet qui s'avère plus concrète. Il résume les caractéristiques de la ville par quelques éléments fondamentaux :

« La ville se définit ainsi par sa taille et sa population, des fonctions variées et complémentaires (essentiellement secondaires et tertiaires), un urbanisme volontaire (avec des aménagements spécifiques et des espaces publics importants) et une certaine polarisation où il y a une opposition entre un centre urbain et sa périphérie (faubourgs, banlieues, campagnes...). »

(Brunet *et al.* 2005)

Dans le domaine archéologique, cette question de la définition de la ville a été clairement posée par M. Mangin dans sa publication sur *Les agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine* (1986, p. 18-20). Pour justifier l'emploi du terme agglomérations pour les villes antiques de « statut inférieur », il fait appel à la géographie tant historique que contemporaine. Les mêmes problèmes de définition se posent tout de même. Ce fait incite l'auteur à appréhender la ville selon un certain nombre de caractéristiques qui varient selon si l'étude concerne la ville pour elle-même (situation, site, paysage, traduction des étapes de la croissance dans ce paysage, activités et leur répartition, géographie sociale...) ou la ville dans ses rapports avec les autres, autrement dit l'étude du réseau urbain (taille de la ville, diversité et importance des fonctions dans le but d'estimer son rayonnement sur sa périphérie). La ville s'inscrit ainsi dans un réseau, une armature urbaine plus ou moins complète que la hiérarchisation permet de mieux mesurer.

« La ville se place alors à un des niveaux de la hiérarchie urbaine dont le premier élément peut être le village-centre, le bourg ou la petite ville, à la limite du rural et de l'urbain et pour lesquels ni l'effectif de population ni l'urbanisme ne font la différence, mais seulement certaines activités et un peu le genre de vie ». Parmi ces activités, « les fonctions d'accueil, administratives, politiques, culturelles, industrielles, commerciales donnent à une agglomération un caractère urbain plus ou moins prononcé selon leur degré de concentration. »

(Mangin *et al.* 1986, p. 19)

Cette dernière citation résume parfaitement la volonté de la communauté scientifique d'associer le qualificatif d'urbain à la notion d'agglomération, si petite soit-elle. L'ensemble de ces caractéristiques, en partie reprises par R. Brunet, peut être répété dans l'étude des agglomérations antiques. À la « ville », trop connotée et difficile à définir, les archéologues ont préféré l'« agglomération ». Sa définition permet d'englober davantage de critères topographiques répondant à nos préoccupations (cf *infra*).

### 1.1.2.2. Le vocabulaire latin

D'une époque à l'autre, d'un auteur à l'autre, il est facile de s'apercevoir que le vocabulaire utilisé pour désigner les différents types d'habitat groupé n'est pas toujours similaire. Afin de clarifier les choses, une petite mise en point terminologique et étymologique est immanquable.

---

<sup>14</sup> Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques.



#### 1.1.2.2.1. Les *vici*, *pagi* et *castella*

Alors qu'au début de la recherche sur les agglomérations antiques il était encore naturel de désigner comme « *vicus* » tout habitat groupé identifié en fouille sur le sol gaulois (Chevallier 1976), et de tenter d'appliquer le vocabulaire de César aux résultats de fouilles, son usage est aujourd'hui rejeté par un certain nombre d'historiens, d'épigraphistes et d'archéologues. Il est finalement préférable de réserver ce terme « aux agglomérations nommément désignées par l'épigraphie » (Bertrand et al. 1999, p. 70). Ph. Leveau et P. Garmy ont longuement disserté sur la question à travers le dossier consacré à l'opposition *villa-vicus* (Leveau 2002a), de même que M. Tarpin avec la publication de sa thèse *Vici et pagi dans l'Occident romain* en 2002. Tandis que les auteurs acceptent volontiers la dimension institutionnelle du *vicus*, leur opinion diverge sur un autre point : le poids de l'institution dans la romanisation. Pour l'un « le latin recouvre une réalité qui n'est pas spécifiquement latine, mais qui est un mélange d'institutions romaines et indigènes, c'est-à-dire en Gaule, simplement gallo-romaine » (Leveau 2012, p. 166), alors que pour l'autre, le *vicus* est un pur instrument de la romanisation en Gaule (Tarpin 2002).

Dans sa recherche sur les *vici*, M. Tarpin fait appel aux textes latins fondamentaux afin de donner la meilleure définition du terme (2002, p. 53-54). Une première définition du *vicus* est donnée par Sextus Pompeius Festus, un grammairien du II<sup>e</sup> siècle, abrégiateur d'un traité *De significatione verborum*, « Sur le sens des mots », que Verrius Flacus rédigea au plus tôt en 10 de notre ère : « On emploie tout d'abord le terme de *vici* pour désigner les territoires (*agri*) qui, en ces endroits, n'ont pas de *villae*, comme c'est le cas chez les Marses et les Pélagiens [traduction proposée par Ph. Leveau, 2012, p. 166]. Mais, parmi ces *vici*, les uns possèdent une organisation politique (*res publica*) et ont le droit de rendre la justice, les autres n'ont rien de tout cela et, cependant on y tient des marchés (*nundinae*) pour faire du commerce, et des *magistri vici* (« chefs » de *vici*) ainsi que des *magistri pagi* (« chefs » de *pagi*) y sont élus chaque année. En second lieu, [on parle aussi de *vici*] quand on désigne une catégorie de constructions qui sont continues [= qui forment un bloc] dans les villes qui [- - -, et qui] sont réparties en rues (*itineria*) et en quartiers (*regiones*) et sont distantes les unes des autres, et sont distinguées, pour éviter toute confusion, par des noms différents. En troisième lieu, [on emploie également le terme de *vicus*] quand on désigne une sorte de constructions (*aedificia*) que des particuliers édifient dans une ville, chacun sur un terrain lui appartenant, de telle façon que dans cette construction un passage soit praticable afin que, par ce chemin, chacun de ceux qui l'habitent ait accès à son domicile (*habitation*). Ces derniers ne sont pas dits *vicani* comme ceux qui se trouvent dans les *vici* d'une ville (*oppidum*) ou dans les territoires (*agri*) et sont appelés *vicani*<sup>15</sup> » (Festus, éd. Lindsay, p. 502-508 ; traduction de J. Gaslou). Dans ce passage, Festus distingue donc trois sortes de *vici* :

- les agglomérations rurales de statuts différents dont certaines ont une personnalité juridique reconnue (des *respublicae*, des communautés politiques),
- un quartier urbain,
- un ensemble immobilier desservi par un passage.

Une seconde définition de *vicus* est donnée par Isidore de Séville dans ses *Etymologies*, ou *Origines*, une encyclopédie rédigée au VII<sup>e</sup> siècle : « Les *vici*, les *castella* et les *pagi* sont [des localités] qui ne sont en rien dépourvues de la dignité d'une cité, mais sont habitées par un simple groupement d'hommes et, en raison de leur petite taille, sont attribuées à des cités plus grandes. Le *vicus* tire son nom seulement des habitations mêmes, ou bien du fait qu'il a seulement des rues (*vias*) sans remparts. Il n'est pas fortifié par des remparts ; bien que l'on donne aussi le nom de *vici* aux habitations mêmes d'une ville. Le *vicus* tire son nom du fait qu'il est « à la place » (*vive*) d'une cité [= qu'il tient lieu de cité], ou bien qu'il a seulement des rues (*vias*) sans remparts<sup>16</sup> » (traduction J.

---

<sup>15</sup> « *Vici*... appellari incipiunt ex agris, qui ibi villas non habent, ut Marsi aut Peligni. Sed ex vic[ti]s partim habent republicam et ius dicitur, partim nihil eorum et tamen ibi nundinae aguntur negoti gerendi causa, et magistri vici, item magistri pagi quotannis fiunt. Altero, cum id genus aedificiorum definitur, quae continentia sunt his oppidis, quae – itinere regionibusque distributa inter se distant, nominibusque dissimilibus discriminis causa sunt disparata. Tertio, cum id genus aedificiorum definitur, quae in oppido privi in suo quisque loco proprio ita aedificat[ur], ut in eo aedificio pervium sit, quo itinere habitatores ad suam quisque habitationem habeant accessum. Qui non dicuntur vicani, sicut hi, qui aut in oppidi vicis, aut hi, qui in agris sunt, vicani appellantur »

<sup>16</sup> « *Vici* et *castella* et *pagi* hi sunt qui nulla dignitate civitatis ornantur, sed vulgari hominum conventu incoluntur, et propter parvitatem sui majoribus civitatibus adtribuuntur. *Vicus* autem dictus ab ipsis tantum habitationibus, vel quod *vias* habeat tantum

Gascou). Avec ce texte, nous avons confirmation que le terme *vicus* désigne bien « un groupement d’hommes », donc une « agglomération de maisons » avec pour éléments structurants, des rues (Leveau 2012, p. 170-171).

En Afrique romaine, les mêmes questions se poseraient avec le terme *castellum*. Si le reste rarement utilisé en Gaule pour désigner un habitat aggloméré, en Afrique, on en connaît plus de soixante. Il désigne alors un habitat en position de dépendance juridique sur le territoire de la cité, tout comme un *vicus*, mais il s’en différencie par la possession d’un rempart.

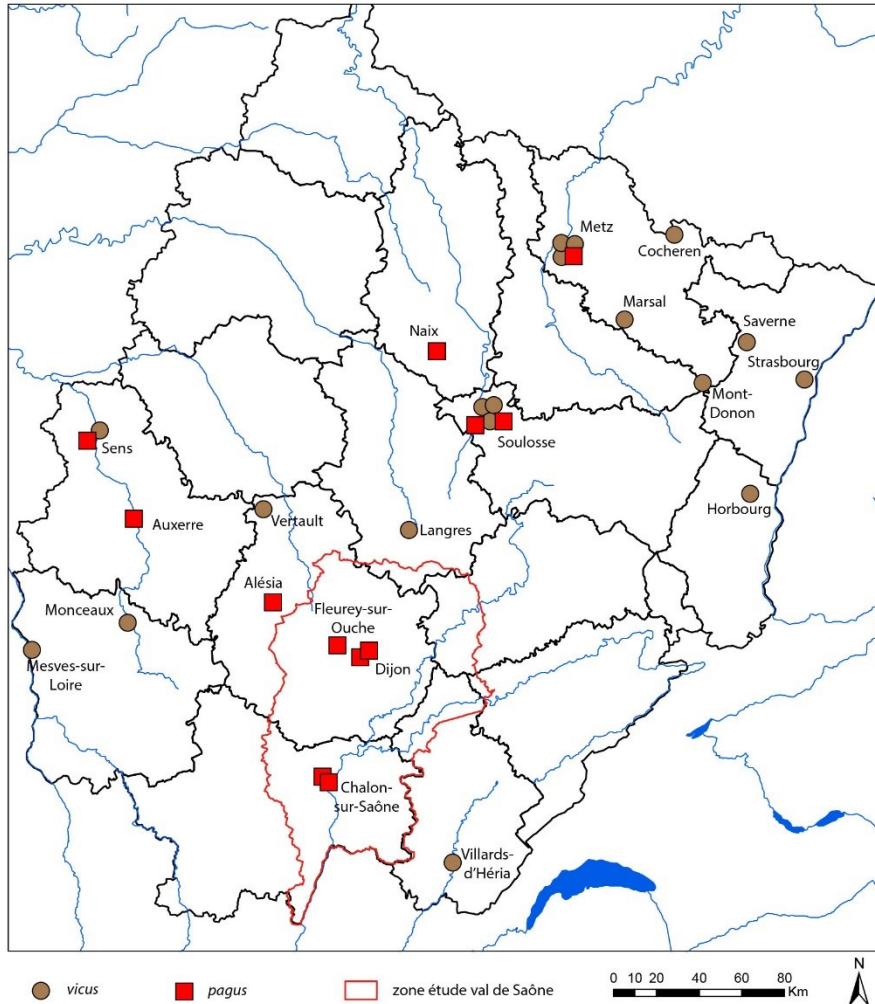


Fig. 4 - Cartographie des *vici* et des *pagi* mentionnés par l'épigraphie dans le Nord-Est de la France (CAO L. Gaëtan)

Les termes *vicus* et *pagus* ont été longtemps associés dans un système faisant du premier le centre administratif du second. Le *pagus* serait ainsi un espace rural dans lequel se trouve le *vicus*, l'espace urbain. Ce modèle organisationnel semble finalement aujourd'hui dépassé et l'on considère que *pagus* et *vicus* sont indépendants l'un de l'autre (Dondin-Payre 1999). Comme l'évoque Festus, le *pagus* est doté d'un ordre délibératif (*ordo pagi*) et d'un exécutif où plusieurs fonctions sont attestées : *praefectus*, *magister*, *quaestor*, *aedilis*, *actor*. Mais il est difficile, voire impossible de préciser la nature de ces pouvoirs ou les conditions d'exercice. Quoi qu'il en soit, il apparaît que les agglomérations « secondaires » possèdent un véritable statut dans le *vicus* qu'elles « dirigent ». Le recensement des *vici* et des *pagi* montre d'importantes disparités dans les Trois Gaules (40 *pagi* et *vici* en Belgique, 31 en Lyonnaise, 17 en Aquitaine) et en Narbonnaise (19 *pagi*) (Laubenheimer, Tarpin 1993). Outre le hasard des découvertes épigraphiques, cette différence s'explique par une romanisation plus précoce dans le Sud-Est et une

sine muris. Est autem sine munitione murorum ; licet et vici dicantur ipsae habitationes urbis. Dictus autem vicus eo quod sit vice civitatis, vel quod vias habeat tantum sine muris » (Etymol. XV 2, 11 sq).

adaptation rapide aux structures urbaines. Les structures-relais d'une taille importante sont également plus conséquentes dans les régions septentrionales (Dondin-Payre 1999). Dans ce contexte, les subdivisions des *civitates*<sup>17</sup> sont d'autant plus importantes pour une étude des structurations territoriales.

Le Centre-Est des Gaules<sup>18</sup> n'est pas épargné par ce manque de documentation puisqu'en totalité, seuls dix-huit *vici* et douze *pagi* sont attestés grâce à l'épigraphie (Fig. 4). À l'image de ce que l'on observe dans la documentation épigraphique des Gaules, l'essentiel des mentions est daté des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.. Le Val de Saône seul -zone géographique qui nous intéresse de près- comptabilise cinq mentions de *pagi* dont respectivement deux pour Dijon et Chalon-sur-Saône et une pour Fleurey-sur-Ouche. Aucune mention de *vici* n'est cependant attestée (Fig. 5).

COMMUNE	TEXTE	SUPPORT	DATATION	REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUE
Chalon-sur-Saône	<i>Au(gusto) sacr(um) / Deo Mercurio / Sex(tus) Orgius / Suavis / d(e) s(ua)p(ecunia) d(edit) / l(ocus) d(atus) ex d(ecreto) pag(i) – anorum</i>	Base	I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.	CIL XIII 2608, ILS 4632
Chalon-sur-Saône	<i>Au(gusto) sacr(um) / Deo / Herculi / Sex(tus) Orgius / Suavis / d(e) s(ua)p(ecunia) d(edit) / l(ocus) d(atus) ex d(ecreto) pag(i) – anorum</i>	Base	I <sup>er</sup> s. ap. J.-C.	CIL XIII 2609, ILS 4631
Dijon	<i>l(oui) O(ptimo) M(aximo) et Fortunae Reduci pro / salute itu et reditu / Tib(erii) Fl(auii) Veteris patrono / optimo aram posuerunt fabri / ferrari Dibione [co]n[s]i[s]/[t]entes clientes / [u(otum)] s(oluerunt) l(ibentes) m(erito) / l(ocus) d(atus) d(ecreto) p(agi) situe – arganorum) A(ndomi) situe – ndomensium)</i>	NR	NC	CIL XIII 5474, ILS 7048
Dijon	<i>l(oui) O(ptimo) M(aximo) et / Fortunae / Reduci pro / salute itu et / reditu / Tib(erii) / Fl(auii) Veteris / patron[o] / optimo et / fidelissimo / lapidari / clientes eius / pag(o) Andomo / co(n)[s]istentes / ex uoto / u(otum) s(oluerunt) l(ibentes) m(erito)</i>	NR	NC	CIL XIII 5474, ILS 7048a
Fleurey-sur-Ouche	<i>Amin[...].rix / Sequ(anus ?) / VERS / PAGN ADF / collem mon/ tot Matr(ibus ?) / Florae Lui(?) / dedicau(it)</i>	NR	NC	CIL XIII 5595

Fig. 5 - Tableau des mentions de *pagi* dans la zone d'étude du val de Saône (d'après Tarpin 2002)

Les problèmes liés à la définition du terme *vici* font admettre à Ph. Leveau et M. Tarpin qu'il ne s'agit là que de « faux problèmes » et qu'« un réexamen du vocabulaire latin, qui en montre la polysémie, et des exemples pris dans les publications récentes justifient l'utilisation du terme *vici* dans un sens très général qui en fait l'équivalent de l'expression *agglomération secondaire* » (Leveau 2002a, p. 15). En définitive, la multiplicité des définitions justifie le fait qu'il faille utiliser ce terme seulement lorsque l'agglomération est ainsi désignée par l'épigraphie. C'est en tout cas le choix que nous faisons, même si la littérature anglaise ou allemande utilise encore

<sup>17</sup> Dans l'Antiquité, la *civitas* désigne une communauté politique indépendante, constituée de citoyens (hommes libres). Elle a ses propres lois, son gouvernement, sa religion et ses propres mœurs. Dans le dernier tiers du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. la réorganisation des Gaules par Agrippa s'appuie sur l'organisation gauloise antérieure. Il entérine l'existence et l'étendue des cités gauloises. Les réformes augustéennes vont faire entrer les anciennes organisations issues de l'Indépendance gauloise dans ce cadre administratif précis. Le statut des cités dépend de leur importance et de leur attachement plus ou moins ancien avec la cité de Rome : les Eduens et les Lingons disposent du statut de « fédérés » alors que les Séquanes disposent de celui de « cité libre » (Reddé, Van Andringa dir. 2015).

<sup>18</sup> Régions administratives actuelles : Bourgogne - Franche-Comté et Grand-Est (Champagne-Ardenne, Alsace et Lorraine).

très largement le terme. L'emploi de *vicus* induisant un statut juridique au « groupement d'hommes » qui y habite, il est donc important de ne pas l'utiliser en dehors de son contexte institutionnel (Tarpin 2012, p. 178). Mais finalement, les mots importent peu. Il faut chercher ailleurs les modes de désignation des habitats agglomérés. Même si la question a transcendé toute une partie de la communauté scientifique qui voulait à tout prix donner une réalité latine à un phénomène urbain bien attesté, celle-ci ne concerne pas directement les questions qui nous intéressent aujourd'hui.

#### 1.1.2.2.2. *Mansio, mutatio, statio...* pour désigner l'habitat routier

Le dossier de la *mansio* est aussi complexe que celui du *vicus*. La littérature et les typologies utilisées fourmillent de termes pour désigner les agglomérations en lien avec les voies romaines : *mansio, mutatio, taberna, praetoria, statio*, relais-routier, agglomération routière, ferme-auberge... (Chevallier 1997, p. 281-82). Les grands itinéraires routiers qui traversent l'Empire romain sont jalonnés de stations routières que l'on appelle *stationes*. Parmi elles, deux types se distinguent, utilisées dans le *Code Théodosien* (VIII, 5, 53), sur l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, l'*Itinéraire d'Antonin* ou encore dans les *Res Gestae* d'Ammien Marcellin (XXI, 9) :

- la ***mutatio*** (du verbe *mutare* : changer) est un simple relais où il était possible de changer d'équipage, mais qui n'offre ni solution d'hébergement, ni restauration.
- la ***mansio*** (du verbe *manere* : rester, demeurer) est un établissement officiel prenant la forme d'assez vastes bâtiments destinés à l'hébergement des messagers et des personnalités officielles et au réconfort des voyageurs (avec des *tabernae, cauponae*...) ainsi qu'aux équipages (étables, écuries, remises, ateliers de réparation). En latin, le terme désigne à la fois l'action de séjourner et le lieu où l'on séjourne. Ainsi, ce lieu peut être une pièce d'habitation, mais aussi une habitation elle-même.

Dans l'étude de « L'occupation du sol » de son *Manuel d'archéologie*, A. Grenier (Grenier 1934, p. 282) introduit son chapitre avec « les divers mots latins désignant des habitations qui, d'une façon ou d'une autre, pouvaient faire partie des stations de la poste ou simplement s'élever au bord de la route ». Mais dans ce travail, on a finalement préféré retenir les « stations de la poste » plutôt que l'habitat « de bord de route ». L'opinion traditionnelle veut qu'on utilise, au moment de la création du *cursus publicus* (ou *vehiculatio*) au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, les termes de *stabula, deversoria*... pour désigner les relais, puis le groupe *mansio/mutatio/statio* à partir du IV<sup>e</sup> siècle puisque ce sont ces termes que l'on retrouve dans la plupart des sources de cette époque (Crogiez-Pétrequin 2016). Les études de S. Crogiez-Pétrequin ont pourtant montré que d'autres sources employaient le terme *mansio* dès le I<sup>er</sup> siècle, dans un sens certes très abstrait, et inversement celui de *stabula* pour le *cursus publicus* des IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles (Crogiez-Pétrequin 2014). Les recherches récemment menées sur le terrain, notamment sur le col du Petit Saint-Bernard (Crogiez-Pétrequin 2009b), et les autres travaux de S. Crogiez-Pétrequin ont permis de remettre en question cette distinction qui n'est pas aussi simple qu'il n'y paraît (Crogiez 1990 ; Crogiez-Pétrequin 2008 ; 2009 ; Crogiez-Pétrequin, Nélis-Clément 2009). Cette tradition historique, héritée des travaux de H.-G. Pflaum (1940), ne serait donc qu'une image fabriquée par les historiens modernes. À travers les sources, textuelles et archéologiques, la réalité antique est toute autre. Finalement, la dualité *mansio/mutatio* serait tardive et la *mansio* ne serait pas exclusivement destinée à l'usage du *cursus publicus*, mais à un habitat groupé muni d'un statut administratif. Ce statut se traduit parfois sur le terrain par la construction d'un bâtiment servant à l'accueil des fonctionnaires ou des coursiers en voyage.

Comme le rappelle justement R. Chevallier (Chevallier 1972, p. 213-217) le terme prend des sens différents selon la période à laquelle il est utilisé. Son emploi dans le *Code Théodosien* (Crogiez-Pétrequin, Jaillette 2009) reflète l'ambiguïté fondamentale de catégories qui ont très vite glissé l'une vers l'autre. Le terme *mansio* y désigne tous les lieux où les serviteurs de l'Etat et l'empereur lui-même font étape, que ce soit un palais, une riche demeure, une ville, une caserne ou le siège provisoire d'un gouverneur (*Code Théodosien*, 1.16.12). Ainsi c'est

le lieu ayant un rôle d'étape qui est nommé *mansio*, indépendamment de son statut et de sa nature<sup>19</sup> (Crogiez-Pétréquin 2014, p. 210). En définitive, tout comme le *vicus*, qui peut désigner à la fois un quartier, une agglomération ou un bâtiment, il faut réserver l'usage de la *mansio* ou de la *mutatio* aux établissements qui se réclament de ce titre à travers les textes ou l'épigraphie. Nous préférons utiliser les termes d'habitat ou d'agglomération de bord de voie afin de ne sous-entendre aucune fonction particulière aux occupations repérées sur le bord des routes. La charge sémantique des *mutatio*, *mansio*, *statio* est beaucoup trop forte, d'autant plus qu'aucune n'est attestée comme telle dans notre corpus du Val de Saône (Colleoni dir. 2016), même si certains sites sont présentés sur la *Table de Peutinger* ou l'*Itinéraire d'Antonin* (cf *infra*).

### 1.1.2.2.3. *Urbs et oppidum*

La richesse du vocabulaire utilisé par les auteurs de langue latine pour désigner tous les types d'agglomérations et de communautés qu'ils pouvaient rencontrer montre la diversité des catégories d'occupation. Les termes *urbs* et *oppidum* sont deux notions qui doivent être envisagées ensemble puisqu'elles reflètent parfaitement la notion de ville dans la pensée romaine (Tarpin 2000). César utilise le mot *urbs* dès la Conquête pour qualifier les villes principales des cités gauloises<sup>20</sup> alors qu'il ne s'applique généralement qu'aux villes méditerranéennes. Mais il semble que le terme se limite, à partir de l'époque augustéenne, aux chefs-lieux de cités nouvellement créés et à la « ville-capitale », Rome. Il apparaît toutefois qu'à certaines occasions, le même site peut être désigné comme *urbs* et comme *oppidum*. Ainsi, les textes juridiques, qu'a utilisés M. Tarpin pour son étude, recourent à *oppidum* pour indiquer les centres administratifs et judiciaires des cités, y compris les colonies et les municipales. L'interchangeabilité de ces deux termes indique clairement que dans la hiérarchie des agglomérations gauloises, les *oppida* sont les sites les plus importants.

César est l'auteur qui nous en apprend le plus sur les *oppida* celtiques. Cependant, ni lui, ni d'autres auteurs antiques n'ont donné de définition à ce terme appliqué au monde celtique. Si César ne définit pas directement l'*oppidum* dans son texte, il nous permet d'en comprendre les fonctions essentielles (Fichtl 2005, p. 11-40). Il s'agit tout d'abord d'un lieu d'échange, sur lequel il peut trouver du ravitaillement pour ses armées. Mais c'est également un centre politique où se prennent les décisions importantes. Le terme d'*oppidum* est utilisé à la fois pour des sites fortifiés tels que Bibracte, Gergovie ou Alésia, mais aussi pour désigner des habitats ouverts plus ou moins importants tels que Genève<sup>21</sup>, Chalon-sur-Saône ou encore des sites des territoires biturige (*B.G.*, VII, 15) et helvète (*B.G.*, I, 5) (Fichtl 2005, p. 13-15). Tite-Live nous donne quelques informations précieuses dans son *Histoire de Rome* quant au sens que peut prendre le terme *oppidum* aux IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles av. J.-C. en Italie du Nord. Ainsi, par exemple la présence d'un rempart ne semble pas obligatoire pour désigner un *oppidum* (Peyre 1979). Pourtant à l'origine, la racine latine d'*oppidum* (*dunum*) signifie bien un « espace clos par un rempart ». Il peut être apparenté au \**dumon* gaulois qui se traduit par « citadelle », « enceinte fortifiée » ou « mont ». La notion de « clos », qui se retrouve dans tous les usages du terme, ne peut être forcément un obstacle de type talus ou rempart. Ne pourrait-il pas tout autant s'agir d'une limite symbolique équivalente au *poemarium* latin comme le suggère S. Fichtl (2005, p. 17).

À travers l'étude comparative du mobilier découvert sur quatre grands sites celtiques européens<sup>22</sup>, J. Déchelette créa la notion de « civilisation des *oppida* » (Déchelette 1927). Malgré quelques réticences dans l'utilisation de cette notion, elle est devenue l'un des fondements de la recherche sur l'habitat en Europe celtique au cours du XX<sup>e</sup> siècle. Elle définit de manière assez précise un cadre d'étude chronologique et géographique. La question des critères d'identification reste cependant ouverte faute de fouilles importantes sur la plupart des sites (cf *infra*). De manière générale, le terme *oppidum* sera utilisé pour désigner les habitats agglomérés celtiques dont la fortification est archéologiquement assurée, situés sur une position stratégique de hauteur (Bibracte) ou en plaine (Mirebeau-sur-Bèze ?), alors que celui d'agglomération ouverte caractérisera les autres types d'habitats

---

<sup>19</sup> Ce qui permet à Cassiodore beaucoup plus tard de parler de Ravenne, capitale, comme une *mansio*.

<sup>20</sup> *Agedincum*-Sens, par exemple (Livre VIII).

<sup>21</sup> L'*oppidum Genavensis* est délimité à l'est et à l'ouest par un système de réseaux fossoyés et de talus dont la fonction et la datation n'est pas encore avérée, même si les chercheurs suisses ne sont pas d'accord sur le sujet (Jospin 2002 ; Schucany 2010).

<sup>22</sup> Mont-Beuvray en Bourgogne, Manching en Bavière, Stradonice en Bohême, Velem-Zsent-Vid en Hongrie.

groupés celtiques, souvent situés en plaine et ne présentant aucun système de défense majeur (Saint-Symphorien-d'Annelles, Varennes-lès-Mâcon). Cette différenciation tient finalement avant tout du caractère morphologique de l'occupation, de sa période chronologique de fréquentation et de son statut économique et politique. Nous reviendrons plus loin sur cette question avec l'aide des données disponibles dans notre corpus d'étude (Nouvel *et alii*. 2016b ; Fichtl *et al.* à paraître).

#### 1.1.2.2.4. *Le conciliabulum*

Le *conciliabulum* fut un des premiers termes proposé pour désigner les agglomérations antiques dans les premiers balbutiements de la recherche sur la question. Cette hypothèse, notamment soutenue par G. Charles-Picard (1970), définit les *conciliabula* comme des « centres civiques », des lieux « d'action psychologique » du pouvoir romain sur le monde rural avec l'expression d'une volonté « d'acculturation impérialiste » s'exprimant par la présence d'une parure monumentale associée à un habitat très limité ou inexistant. Cette définition semble en tout point contestable dans son principe et sa réalité archéologique (Mangin, Tassaux 1992, p. 461-62). Le dépouillement du dossier épigraphique réalisé par F. Jacques lors du colloque tenu à Saint-Riquier en 1990 (Jacques 1991) abonde dans ce sens. Il s'agit avant tout d'une réalité italienne d'époque républicaine. « En ce qui concerne la Gaule, à l'évidence, ni Tacite, ni Florus ne donnent une valeur technique et géographique au terme [...] ; il est donc inutile de rechercher à tout prix sur le terrain gaulois ces prétendus *conciliabula*. [...] Selon moi, le concept de *conciliabula* est au mieux inutile ; il peut se révéler pervers quand il fonde une reconstruction largement dégagée des réalités matérielles connues » (*ibid.*, p. 61-62). Ces propos mettent un terme à la recherche sur les *conciliabula*. Ils sont par conséquent définitivement exclus de la réflexion concernant les agglomérations antiques des Gaules.

#### 1.1.2.3. Les « agglomérations secondaires »

Alors que le terme d'« agglomération » était inconnu du monde latin (Leveau 1993a, p. 277), c'est pourtant celui-ci, associé au terme « secondaire », qui a été choisi pour désigner tout type d'habitat groupé, archéologiquement attesté, qui se situe entre la ferme et la capitale de cité, du « village de paysans » et de la station routière modeste, à l'agglomération dont le paysage est très proche de la ville chef-lieu de cité (Mangin *et al.* 1986, p. 18). Tandis que les discussions sémantiques se sont succédées sur le choix de ce terme, il n'est peut-être pas inutile de rappeler la définition élémentaire d'« agglomération (urbaine) » que R. Brunet propose dans son ouvrage de référence *Les mots de la géographie, dictionnaire critique* :

« Ensemble d'immeubles habités ou fréquentés, jointifs ou très rapprochés, se distinguant collectivement d'un environnement moins dense »

(Brunet *et al.* 1992, p. 20)

La définition prend donc en compte le seul aspect du paysage urbain de l'occupation, contrairement à la ville qui se définit (cf *supra*), en plus d'un regroupement d'habitations et d'activités, par un seuil de population dont la mesure est tout à fait impossible en archéologie. Associé au terme de « secondaire », la nature neutre et globalisante de cette définition<sup>23</sup> permet alors de prendre en compte n'importe quel habitat groupé antique tel qu'il a été défini par M. Mangin en 1986. Cette définition et l'émotion intellectuelle qu'elle contient est encore aujourd'hui défendue avec précaution par P. Garmy (2012a), Ph. Leveau (2012) ou encore F. Favory (2012), malgré leur volonté d'utiliser encore le terme *vicus*. Elle apparaît comme juste puisqu'elle est à la fois assez imprécise pour pouvoir englober une myriade de sites qui ne pouvaient pas être versés dans la catégorie des *vici*, et assez ambiguë pour être manipulée sur une période longue. Dans cette logique, nous sommes absolument d'accord avec P. Garmy pour dire que « le véritable écueil langagier [à éviter est] le placage du vocabulaire de

<sup>23</sup> Formule reprise à P. Garmy (2012a, p. 183) dans son article sur « Les mots et la chose : à propos des agglomérations secondaires antiques » dans le cadre de la publication de la Table-Ronde d'Orléans sur *Les agglomérations secondaires antiques de la région Centre*.

l'urbain contemporain sur les sites anciens : hameau, village, bourg, bourgade - éventuellement assortis de qualificatifs » (Garmy 2012a, p. 183-184). Il est donc important de ne pas interchanger tous les mots tant leur dimension sémantique est forte. L'utilisation de termes contemporains influe indubitablement sur la nature fonctionnelle des sites et la place hiérarchique qu'ils occupent dans les réseaux. Il en est donc de même avec toutes les locutions latines détaillées précédemment.

En 1992, Ph. Leveau se montrait enthousiaste quant à l'utilisation généralisée de la formule « agglomération secondaire » pour désigner les sites jusqu'alors qualifiés de « statut inférieur » ou de « petites villes », « little towns », par les anglais : « Pour ma part, je crois que c'est une notion utile parce que cette notion d'agglomération secondaire insiste sur des phénomènes de dépendance, sur l'intégration dans un réseau qui apparaît comme quelque chose d'essentiel. Une agglomération est secondaire à l'intérieur du réseau de communications d'un terroir qui est souvent celui d'une ville principale. [...] A l'intérieur de ce réseau apparaissent des agglomérations qui sont secondaires quand on se place au niveau spatial. Toutes ces notions d'espaces sont pour moi fondamentales : il y a des pôles et il y a des éléments qui dépendent de ce pôle, qui sont donc secondaires. C'est pourquoi je pense que le concept présente un intérêt » (Pauvier 1994b, p. 291). Il oppose ainsi sur un même plan juridico-politique le chef-lieu de cité aux autres habitats groupés qui lui sont subordonnés. L'étude du système urbain du Val de Saône ne prenant en compte aucune capitale de cité l'utilisation de la notion d'« agglomération secondaire » pourrait donc être admise. Mais alors pourquoi utiliser un terme de hiérarchisation lorsqu'un des objectifs de ce travail est justement de créer une hiérarchie de l'habitat groupé d'une micro-région ? « [...] agglomération suffit et n'entraîne aucun contresens » (Dondin-Payre 2007, p. 402). Elle estime que son emploi implique une notion de hiérarchisation, alors qu'il s'agit en fait de villes qui ne sont pas chefs-lieux de cité. Certaines d'entre elles sont plus importantes que la capitale dont elles dépendent, de par leur étendue et leur équipement ; elles ne semblent donc en rien secondaires. Est-il judicieux d'ajouter un qualificatif de hiérarchisation qui efface, de fait, toute hiérarchisation ? C'est pourquoi nous préférons utiliser les termes d'agglomération ou d'habitat aggloméré ou groupé antique afin de prendre en compte les seuls caractères morphologiques et topographiques de l'habitat pour désigner ce type d'occupation. Le terme de ville, quant à lui, fait référence aux chefs-lieux où sont centralisés les pouvoirs politiques, administratifs et religieux de la cité.

### 1.1.3. Des typologies nécessaires mais insuffisantes

Ce constat est effectué par M. Mangin lui-même (Mangin 2009, p. 312-13) lorsqu'il évoque la typologie mise en place pour les agglomérations antiques de Côte-d'Or dans les années 1990 (Bénard *et alii.* 1994). Pour façonner une bonne démarche analytique il est nécessaire de caractériser et classer l'objet étudié. Face à l'objet complexe que sont les habitats groupés antiques, une typologie s'avère encore plus nécessaire. Même si les classifications apparaissent temporaires, du fait de la diversité de la documentation, des types de vestiges et des recherches, elles sont utiles pour une meilleure appréhension d'un corpus d'agglomérations aussi hétérogène que celui du Val de Saône. Les premières typologies mises en place ont été beaucoup décriées par les chercheurs, quand bien même elles sont adaptées à plusieurs corpus régionaux. La méthodologie perdure avec une certaine continuité, mais également des ruptures. Il est ici intéressant d'observer de quelle manière se sont fondés ces différents essais puisqu'ils constituent une part importante de l'historiographie du phénomène d'agglomération. Mais l'objectif est également d'examiner la pertinence de tels classements pour l'étude du système urbain du Val de Saône.

#### 1.1.3.1. Le choix des critères

Première publication de synthèse sur le sujet, *Les agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine* (Mangin *et al.* 1986) permettent de définir pour la première fois les différentes activités économiques et artisanales ainsi que les caractères morphologiques et topographiques qui structurent les habitats groupés. Un troisième tableau synthétique apporte des notions chronologiques sur ces ensembles. Ce premier travail est louable puisqu'il pose les bases d'une recherche qui sera diversifiée et complexe sur ces thèmes. Le choix des critères est ainsi l'étape essentielle pour pouvoir établir un quelconque classement. Les définitions actuelles de la ville ou de



l'agglomération ne correspondant pas forcément aux données disponibles dans les corpus, il était donc nécessaire de mettre en place des descripteurs adaptés à la réalité archéologique. Aussi, quatre grands descripteurs ont été utilisés tout au long des essais de typologie depuis celui de M. Mangin pour la Franche-Comté : **la topographie, le paysage urbain et ses composantes, les fonctions et activités, la chronologie**. Selon les corpus, les régions, les données disponibles et les auteurs, chacun de ces critères est mobilisé d'une manière différente, avec l'ajout de détail ou la suppression d'autres.

	AQUITAINE (Mangin, Tassaux 1992 ; Tassaux 1994)	NARBONNAISE (Leveau 1994)	CÔTE-D'OR (Bénard et alii. 1994)	LORRAINE (Massy 1997)	NARBONNAISE (Leveau 2002)
Topographie	Extension des vestiges attestés	Extension des vestiges attestés			Localisation topographique
	Situation géographique et assiette du site	Situation géographique et assiette du site			Distance au chef-lieu paroissial le plus proche et le plus durable
		Taille des sites		Taille des sites	Taille des sites
Paysage urbain	Organisation urbaine	Organisation urbaine			
	Présence édifices publics et zone d'habitats privés	Présence édifices publics et zone d'habitats privés	Centre public		Présence ou non d'une église sur le site
		Relation des occupations avec les voies	Système viaire régulier ou irrégulier		
Fonctions / Activités	Témoignages épigraphiques et littéraires	Témoignages épigraphiques et littéraires	Fonction primaire	"Fonction routière"	
	Vestiges de structures ou de mobilier témoin des activités productives	Vestiges de structures ou de mobilier témoin des activités productives	Fonction secondaire	Activités productives	
			Fonction tertiaire	Activités agricoles	
			Rayonnement local ou régional	Fonction religieuse	
Chronologie		Origine préromaine			Durée d'occupation
		Développement à l'époque romaine			
		Naissance ou disparition à la fin de l'Antiquité			

Fig. 6 - Tableau comparatif des critères mobilisés dans les différents essais typologiques en Aquitaine, Narbonnaise, Côte-d'Or et Lorraine dans les années 1990

Le tableau ci-dessus (Fig. 6) propose de revenir sur ces critères en comparant leur utilisation au fil des essais. On s'aperçoit dès lors que parmi les plus mobilisés, on retrouve la taille du site ou l'extension des vestiges, la présence d'une zone publique et surtout l'existence de fonctions primaire, secondaire ou tertiaire. Étonnamment, l'habitat et sa morphologie sont très peu utilisés ; peut-être du fait de la méconnaissance de ces aspects encore à cette époque. C'est en tout cas en Côte-d'Or que l'on voit apparaître pour la première fois une distinction dans les caractères des habitations (régulier en îlot ou irrégulier), mais également pour les systèmes viaires sous la nature des fonctions (Bénard *et alii.* 1994). Auparavant, seule la présence d'édifices publics et de zones d'habitats privés était prise en compte de manière uniforme (Mangin, Tassaux 1992 ; Leveau 1994). La complexification et la diversification des critères permet dès lors, pour la première fois, d'approcher la nature des agglomérations : les « villes », les « bourgades et sites à fonctions différenciées », les « villages » et les « autres sites » qui sont dans l'état actuel des recherches, inclassables (Fig. 7).

	Système viaire		Centre public	Habitat		Fonction			Rayonnement	
	régulier	irrégulier		régulier (en îlot)	irrégulier	primaire	secondaire	tertiaire	régional	local
VILLES	X		X	X			X	X	X	
BOURGS		X			X		X	X		X
VILLAGES						X				

Fig. 7 - Tableau des critères de définition des types d'agglomération antiques en Côte-d'Or (d'après Bénard *et al.* 1994)



Quoi qu'il en soit, tous les essais sont inspirés les uns des autres, tout du moins en ce qui concerne l'Aquitaine, la Narbonnaise et la Côte-d'Or où on retrouve des critères similaires, malgré une complexification progressive. Dans ce contexte, l'étude de J.-L. Massy pour les agglomérations de Lorraine (1997) dénote puisque les critères sont avant tout basés sur les fonctions développées par les sites. Mais l'essai le plus novateur est sans aucun doute celui de Ph. Leveau pour les agglomérations de Narbonnaise (2002). Il mérite qu'on s'y attarde plus longuement (cf *infra*).

### 1.1.3.2. La mise en place des typologies

De manière informelle et un peu empirique, l'assemblage des différentes rubriques mises en place permet de distinguer des phases de développement ou de rupture dans l'évolution des agglomérations franc-comtoises (Mangin *et al.* 1986). Suite à cela, M. Mangin et Fr. Tassaux s'intéressent aux agglomérations du Sud-Ouest en proposant pour la première fois une réelle typologie (Mangin, Tassaux 1992). Le classement s'est effectué sur un corpus de 180 sites examinés à travers six critères (**Fig. 6**). Longtemps reprise, critiquée et expérimentée dans d'autres régions elle propose de classer les agglomérations en cinq types différents avec parfois des subdivisions appelées « sous-types » (**Fig. 8**).

Comme le souligne les auteurs eux-mêmes, la documentation est encore insuffisante et pose des problèmes majeurs sur la validité d'une telle typologie. On peut particulièrement l'observer avec la question des « agglomérations-sanctuaires » et des « complexes religieux apparemment sans habitat ». Dans ce second sous-type la formule « apparemment sans habitat » exprime à elle seule le niveau incertain des connaissances. Finalement, le caractère restrictif des classements typologiques apparaît dès cet essai avec notamment le terme « bourgade routière » qui est utilisé. Les auteurs admettent que ce « type » d'agglomération présente également de nombreuses activités artisanales diversifiées (Mangin, Tassaux 1992, p. 467). Le choix de définir une catégorie exclusivement sur la base d'une fonction routière ne semble ainsi pas convenir.

Aussi, l'essai d'Aquitaine permet directement d'observer les travers d'une typologie. Les travaux ultérieurs, régionaux ou extra-régionaux, reprennent cet exercice en tentant de les corriger et en apportant de nouvelles réflexions (**Fig. 9**).

Le colloque de Bliesbruck qui suivi a justement été l'occasion d'une première confrontation sur ces sujets tant à travers la multiplication des exemples qu'avec des méthodologies nouvelles (Petit, Mangin 1994b). En 1994, Fr. Tassaux revient notamment sur la typologie mise en place lors de son étude sur les agglomérations antiques d'Aquitaine. Grâce à la clarification des critères, il arrive à une simplification de façade de la typologie. On passe en effet de cinq à trois types, mais dans le même temps, les « sous-types » sont multipliés. On retrouve d'ailleurs dans ces derniers d'anciennes catégories. Ce nouveau classement, même s'il n'est pas davantage détaillé dans l'article, repose sur les indices de fonctions développées par les agglomérations.

À travers deux articles, Ph. Leveau (1993a ; 1994) propose de revenir sur cette seule typologie mise en place et utilisée depuis le début des années 1990. Son objectif est de la tester pour la première fois avec un autre corpus, celui des agglomérations antiques de Narbonnaise, puis de mettre en évidence de potentielles différences entre les deux études pour pouvoir améliorer le classement. Ainsi, selon lui il faut davantage pondérer cette typologie grâce à l'apport d'autres indices que sont : les relations des occupations avec les voies, la chronologie (origine préromaine, développement à l'époque romaine, naissance ou disparition à la fin de l'Antiquité) et la taille des sites. C'est d'ailleurs la première fois qu'une notion de chronologie est clairement évoquée dans ce type d'exercice (cf *infra*). Néanmoins, ces nouveaux critères ne peuvent être encore appliqués à la Narbonnaise faute d'inventaire complet des données. Il reprend alors l'ancienne typologie à laquelle il ajoute des remarques, des compléments et des exemples pour illustrer ses propos.

### TYPOLOGIE DES AGGLOMERATIONS D'AQUITAINE (Mangin, Tassaux 1992)

- **Type 1 : les « villes »**

Ce premier type correspond à des sites aux fonctions secondaires et tertiaires complexes, attestés sur le terrain par des vestiges d'occupation couvrant une surface significative et disposant d'un urbanisme et d'une architecture publique et privée développés (parure monumentale notamment) :

- les « **vraies villes, moyennes ou petites** » : centres régionaux à rayonnement plus ou moins étendu selon la distance avec la capitale de cité, ainsi que deux grands ports (la trame urbaine est claire et bien définie).

- les « **agglomérations semi-urbaines** » : agglomérations qui ne présentaient que des témoignages archéologiques médiocres, mais qui avaient pourtant été promues capitales de cité durant l'Antiquité tardive (la trame urbaine est moins homogène, avec un équipement public embryonnaire).

- **Type 2 : les « bourgs et bourgades »**

Cette catégorie se distingue de la première par l'absence de monuments qui caractérisent la ville :

- des « **agglomérations à activité productive dominante** » souvent tournées vers l'exportation ou l'exploitation minière.

- les « **bourgs et bourgades aux activités diversifiées** » regroupant des sites dépendant de la circulation à ceux qui possèdent un rôle de « petits centres ruraux »

- **Type 3 : les « agglomérations aux fonctions religieuses prédominantes »**

- les « **agglomérations-sanctuaires** », avec une fonction religieuse et un habitat archéologiquement attesté.

- les « **complexes religieux apparemment sans habitat** » qui peuvent être tout de même considérés comme des « villes potentielles » (complexes monumentaux « à la romaine », enceintes cultuelles possédant des *fana* et monuments apparemment isolés, difficiles à caractériser mais qui pourraient être des agglomérations).

- les « **stations thermales** » : sites disposant de sources aménagées mais ne possédant pas d'habitat connu.

- **Type 4 : les « stations routières »**

Ce quatrième type rassemble des sites dont la fonction dominante est liée à la route et à la circulation, sans activités productives ni d'habitats étendus. On peut y retrouver les « pures stations routières » composées d'un « relais de poste » et de quelques maisons, ainsi que des « bourgades potentielles ».

- **Type 5 : « l'agglomération rurale ou village »**

Ce dernier type n'est pas encore identifié en Aquitaine, mais il est établi sur la base des travaux de M. Mangin dans l'Est de la France (en particulier avec l'exemple de Blessey-Salmaise en Côte-d'Or). Ce type d'occupation peut être parfois proche de la *villa*, représentant donc des groupements de paysans exploitant un terroir défini.

Fig. 8 - Détail de la typologie des agglomérations antiques d'Aquitaine

AQUITAINE (Mangin, Tassaux 1992)			AQUITAINE (Tassaux 1994)			NARBONNAISE (Leveau 1994)			CÔTE-D'OR (Bénard et alii, 1994)		
N°	Type	Sous-Type	N°	Type	Sous-Type	N°	Type	Sous-Type	N°	Type	Sous-Type
1	Villes	Vraies villes, moyennes ou petites Agglomérations semi-urbaines	1	Villes	Chefs-lieux de cité Villes indépendantes	1	Villes	Vraies villes, moyennes ou petites Agglomérations semi-urbaines	1	Villes chefs-lieux de cité	
2	Bourgs et bourgades	Agglomérations à activité productive dominante Bourgs et bourgades aux activités diversifiées	2	Bourgs et bourgades	aux activités diversifiées	2	Bourgs et bourgades	Agglomérations à activité productive dominante Bourgs et bourgades aux activités diversifiées	2	Agglomérations à fonctions multiples et large rayonnement	
3	Agglomérations aux fonctions religieuses prédominantes	Agglomérations-sanctuaires Complexes religieux apparemment sans habitat Stations thermales	3	Agglomération à fonction spécialisée ou dominante	Bourgs et bourgades à fonction productive dominante Agglomérations-sanctuaires Stations routières	3	Agglomérations aux fonctions religieuses dominantes	Agglomérations-sanctuaires Stations thermales	3	Agglomérations à fonctions plus ou moins complètes et rayonnement assez large	
4	Stations routières					4	Stations routières		4	Bourgs à fonctions restreintes ou dominantes	
5	Agglomération rurale ou village					5	Hameaux		5	Bourgs à fonctions très incomplètes et rayonnement réduit	
						6	Agglomérations minières		6	Villages à fonction strictement primaire	

LORRAINE (Massy 1997)			NARBONNAISE (Leveau 2002)		
N°	Type	Sous-Type	N°	Type	Sous-Type
1	Groupements liés à l'exploitation rurale		1	Les agglomérations d'origine préromaine désertées avant la fin de l'Antiquité	
2	Groupements engendrés par la circulation routière		2	Les agglomérations d'origine préromaine occupées jusqu'au Moyen Âge	
3	Groupements engendrés par les activités de production		3	Les agglomérations d'origine gallo-romaine désertées avant la fin de l'Antiquité	
4	Centres à fonction culturelle prédominante	Centres religieux monumentaux et de grande taille Centres thermaux Centres plus modestes	4	Les agglomérations du Haut-Empire occupées jusqu'au Moyen Âge	
			5	Les agglomérations de l'Antiquité tardive	

Fig. 9 - Tableau comparatif des différents types d'agglomérations identifiés en Gaule entre 1992 et 2002

La dernière typologie inspirée de celle d'Aquitaine est publiée en 1994 dans l'étude des agglomérations antiques de Côte-d'Or (Bénard *et alii*, 1994, p. 261-277). Il s'agit ici d'une association entre les types d'agglomérations identifiées précédemment (villes, bourgades, villages) et le poids de fonctions répertoriées (fonction dominante ou exclusive, fonction importante ou présence de la fonction : du commerce, de la religion, de l'étape, de la production, de l'administration, ou du rôle militaire). Le résultat est présenté sous la forme d'une carte montrant la répartition des différents types d'agglomération (Fig. 10).

En 1994, puis en 1997, J.-L. Massy propose à son tour une nouvelle classification à la suite des travaux menés depuis le début des années 1990 en Lorraine. Cette fois, le classement repose sur des fonctions prédominantes puisque selon l'auteur la fonction paraît être à l'origine de la création des agglomérations, et non le rôle qu'elles ont pu jouer

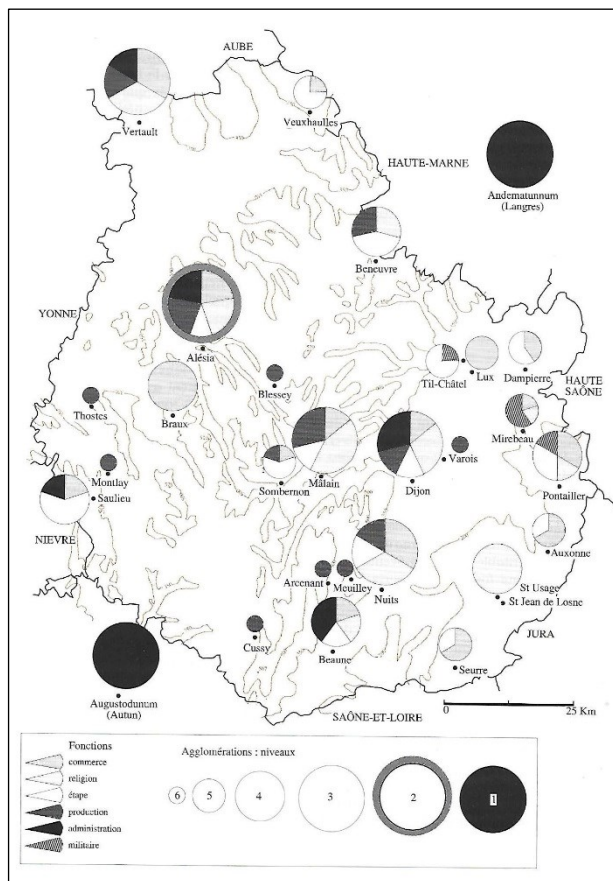


Fig. 10 - Cartographie de la hiérarchisation des agglomérations antiques de Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994, fig. 75)

à différentes périodes (Massy 1994, p. 103). Dans cette typologie les fonctions agricoles, artisanales, culturelles et « routières » sont encore plus mises en avant. Les termes « bourgs », « bourgades », « villages » ne sont plus évoqués (Fig. 9).

### 1.1.3.3. Et la chronologie dans tout cela ?

Les premières typologies mises en place depuis le début des années 1990, malgré des adaptations régionales, prennent avant tout pour support les fonctions, qu'elles soient artisanales, agricoles, administratives, militaires ou « routières », et la connaissance de l'environnement rural. La chronologie apparaît trop souvent oubliée des critères lors de la création des différents types d'agglomérations, même si elle est évoquée lorsque les auteurs abordent la question de l'évolution des habitats groupés dans un second temps. À ce titre, nous pourrions citer l'exemple des tableaux récapitulatifs des évolutions chronologiques des agglomérations identifiées lors du colloque de Bliesbruck (Petit, Mangin 1994b). Même si les éléments de datation n'entrent pas en ligne de compte dans la mise en place des typologies, on utilise un certain nombre de critères de ce genre pour aborder les sites. Les types de mobilier sont utilisés pour indiquer ou caractériser l'occupation de la période laténienne. De même, on note le mode de perduration de l'occupation : occupation avec structures, occupation importante avec structures, rupture (Fig. 11).

**Tableau III**  
**Evolution**  
**chronologique**  
**BOURGOGNE (1)**

AGGLOMERATIONS	avant 100 av. J.-C.	EPOQUE ROMAINE										mérovingien	carolingien	médiéval-moderne				
		100 av. J.-C. - 50 av. J.-C.	50 av. J.-C. - 30 av. J.-C.	30 av. J.-C. - 14 ap. J.-C.	14 ap. J.-C. - 40 ap. J.-C.	40-70	70-100	100-150	150-200	200-250	250-275				275-300	300-350	350-400	400-450
1 ALISE-Ste-REINE		A																
2 ARGENANT																		
3 AUXONNE		A																VI
4 BEAUNE																		VI
5 BENEUVRE																		
6 BRAUX		A																
7 CUSSY-la-COLONNE			+					+										
8 DAMPIERRE-FONTENELLE																		
9 DIJON																		VI
10 LUX																		
11 MALAIN		A																
12 MIREBEAU <small>Sanctuaire Camp</small>																		
13 MONTLAY																		
14 NUITS-St-GEORGES		C+																
15 PONTAILLER		A																VI
16 SI-USAGE																		
17 SAULIEU																	+	VI
18 SEURRE		A																VI
19 SOMBERNON												+	+	+				vi
20 THOSTE																		
21 VAROIS-et-CHAIGNOT																		
22 VERTAULT		+																
23 VEUXHAULLES																		
24 ALLUY			C															vi
25 ARLEUF																		

**LEGENDE :**  
A : Dressel 1  
B : Statuaire en bois  
+ : Monnaies  
C : Céramique, CN : Campanienne A/D  
E : Etymologie indiquant l'existence à une époque  
S : Source littéraire

Occupation avec structures  
Occupation importante avec structures  
Rupture  
Rupture

Remarque :  
les critères A, B, +, C et CN sont à utiliser s'il y a découverte de ce type de mobilier sans qu'une occupation soit attestée avec certitude

Fig. 11 - Extrait d'un tableau d'évolution chronologique des agglomérations de Bourgogne présenté lors du colloque de Bliesbruck (Petit, Mangin 1994b, p. 72)

Cl. Raynaud, à travers son étude des agglomérations du Languedoc-Roussillon (2002), est un des premiers à lier morphologie et chronologie dans une seule et même typologie. S'intéressant tout particulièrement à la transition entre Antiquité et Moyen Âge et aux hiérarchies des réseaux territoriaux, il considère néanmoins que « la typologie est peu adaptée à l'analyse de corps sociaux qu'elle a tendance à figer dans une définition réductrice

de la durée et des mutations » (*ibid.*, p. 40). Cet état de fait l'amène à mettre en place une nouvelle typologie à partir de la liste des agglomérations du Languedoc-Roussillon et de leur superficie. Ce premier critère lui permet de créer cinq groupes auxquels il va lier un ensemble de critères topographique, chronologique et hiérarchique (**Fig. 6**) :

- « Les établissements véritablement urbains », d'une superficie supérieure à 20 ha
- « Les villes commerciales » et « grands oppidums », de 15 à 20 ha
- « Les établissements de statut varié, dont certains chefs-lieux », de 10 à 12 ha
- « Les agglomérations d'origine préromaine et d'époque républicaine », de 5 à 9 ha
- Les anciennes agglomérations d'arrière-pays, les créations du Haut-Empire ou les établissements tardifs de hauteur, d'une superficie inférieure à 3 ha

L'association des groupes initiaux et des critères permet de définir cinq principaux groupes/types d'agglomération décrits sur une base évolutive (**Fig. 9**). On retrouve par exemple **les agglomérations d'origine préromaine occupées jusqu'au Moyen Âge (Groupe B)** ou encore **les agglomérations d'origine gallo-romaine désertées avant la fin de l'Antiquité (Groupe C)**. Cette analyse permet dès lors d'avoir une vision évolutive d'un réseau urbain et de repérer les grandes tendances d'urbanisation. De même, la prise en compte de critères morphologiques permet également d'avoir en complément un regard sur les types d'agglomération et leur évolution. Finalement, Cl. Raynaud relève que les agglomérations de plus de 10 ha avec une durée occupation supérieure à deux siècles sont rares en Languedoc-Roussillon. Parmi les grandes transformations repérées, il rejoint l'hypothèse de P. Gros qui note un certain affaiblissement de la « centralité » urbaine à partir du II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècle. Cela se manifeste par une évolution de l'*urbanitas* où les fonctions d'encadrement du territoire, de la représentation sociale et du dynamisme économique sont peu à peu transférées des villes aux agglomérations qui reçoivent « un habillage d'apparence urbaine » (Gros 1998, p. 20-21). Une seconde transformation s'opérerait aux III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles avec différents abandons liés à une restructuration du système de peuplement. Ces observations l'amènent à penser qu'on est finalement loin de la « table rase » à la fin de l'Antiquité suivit d'une atonie jusqu'à l'époque carolingienne (Raynaud 2002, p. 50). Malgré encore quelques difficultés de reconnaissance, la pérennité de certains sites est mise en évidence (**Groupe D**).

#### 1.1.3.4. Bilan et acquis méthodologiques

Alors que la nécessité d'établir une typologie apparaît indispensable dès les premières recherches sur les agglomérations « secondaires », les méthodes employées ne font pas l'unanimité. Une des premières remarques que l'on peut effectuer à l'observation de toutes ces typologies est l'utilisation encore quasi-systématique d'un vocabulaire moderne et contemporain (« bourg », « bourgade », « village », « hameau »...) pour désigner l'habitat groupé antique, et ce malgré une volonté affirmée dès les premiers instants de la recherche de vouloir s'en débarrasser. L'utilisation d'un tel vocable tend davantage à complexifier l'exercice.

On le voit à travers ces différents exemples et nous l'avons même souligné à plusieurs reprises, les typologies s'appuient avant tout sur un ensemble de critères formels (petite, moyenne ou grande ville) et fonctionnels (spécialisation ou diversification des activités). Comme le soulignait justement P. Garmy, cet aspect enferme les agglomérations dans un type prédéfini qui est finalement appelé à rester immuable, et ce malgré un état des connaissances parfois assez imparfait. Les premiers essais typologiques de M. Mangin et Fr. Tassaux pour l'Aquitaine en 1992 montrent précisément ce croisement entre formes et fonctions. Les deux premiers types prennent pour appui des aspects morphologiques (type I : villes ; type II : bourgs et bourgades) alors que les suivants sont basés sur des critères fonctionnels (religieux, routier ou agricole). Le classement est ensuite légèrement modifié et complexifié dans ses critères en 1994 par la surimposition d'un système hiérarchique dont la grille de lecture n'est même pas expliquée (Tassaux 1994, p. 197). Dans l'espoir d'approcher au plus près cette diversification, M. Mangin a bien tenté d'appliquer une grille hiérarchique à sa typologie des agglomérations antiques de Côte-d'Or en 1994 (prenant en compte la parure urbaine et l'importance plus ou moins grande et développée des fonctions), mais cette complexification ne résout pas les problèmes, au contraire. Multiplier les types et les sous-types en voulant rendre compte de la diversité des formes et des fonctions rencontrées dessert

finalement l'idée originelle du classement des agglomérations antiques. Au contraire, J.-L. Massy a, quant à lui, voulu simplifier les typologies dans son étude des agglomérations de Lorraine (Massy 1994 ; 1997) en prenant en compte la fonction prédominante qui aurait servi à la création de l'agglomération. Mais cette démarche réduit plutôt la réalité des habitats groupés puisqu'une de leur caractéristique est justement la diversification et l'accumulation des fonctions.

Même si l'évolution du réseau urbain reste parfois encore difficilement appréhendable du fait d'un manque de recherche et de connaissance sur certaines régions, sa prise en compte paraît indispensable dans la mise en place des typologies. Ce critère, employé par Cl. Raynaud dans sa classification des agglomérations du Languedoc-Roussillon (2002), est un premier pas vers une étude des hiérarchies et des réseaux territoriaux. L'aspect évolutif des agglomérations apparaît ainsi contraire à une classification trop rigoureuse, d'autant plus que l'accroissement des données démontre que les activités et les fonctions apparaissent moins tranchées qu'on ne le pensait : « tel établissement rangé dans tel type à la période républicaine va perdre tel de ses attributs au Haut-Empire ou plus tard ; au contraire, tel autre recevra, en cours d'évolution, telle ou telle fonction » (*ibid.*, p. 40). Ainsi, les agglomérations peuvent passer d'un type à un autre au cours de leur histoire grâce, par exemple, à des changements de statuts à l'exemple des agglomérations de Chalon-sur-Saône ou d'Auxerre qui obtiennent le statut de capitale de cité au cours de l'Antiquité tardive. Si nous appliquions une typologie comme celle proposée pour l'Aquitaine, dans quelle catégorie mettrions-nous ces deux agglomérations ? Dans une typologie diachronique des agglomérations, il n'est pas possible de rendre compte de ces transformations.

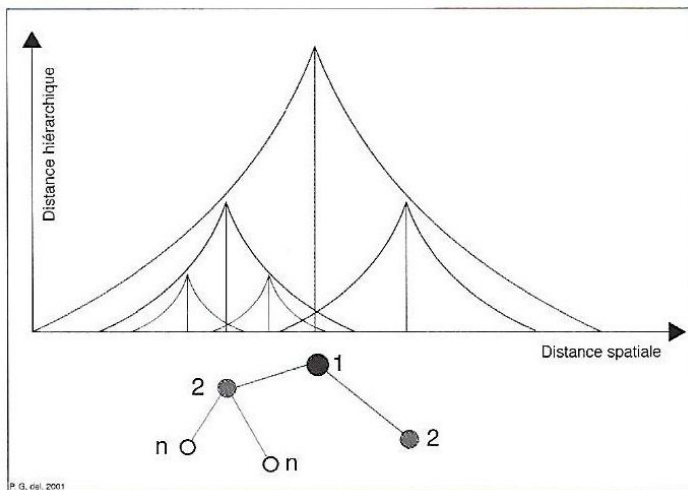


Fig. 12 - Modèle hiérarchique et spatial élémentaire des agglomérations (d'après Garmy 2012b, p. 196, fig. 4)

territoire dont elles constituent l'armature (Fig. 12). Les typologies ne rendent pas assez compte de cela. C'est ce qui les amène à vouloir raisonner dans un système hiérarchisé et spatialement défini afin de renoncer à envisager chaque centre isolément ou de le classer arbitrairement dans une catégorie (un bourg, un village, une agglomération rurale...). Cette dimension apparaît comme essentielle pour une meilleure caractérisation des habitats groupés antiques.

Il ne faut toutefois pas oublier que les auteurs sont parfaitement conscients des limites de l'exercice et admettent régulièrement qu'il s'agit « d'une étape nécessaire, et non une fin en soi » (Tassaux 1994, p. 201). Ainsi, la typologie offre seulement aux archéologues un outil de comparaison pour un ensemble d'objets dans un espace géographique défini (micro-région, département, cité, province...). Dépendante de l'état des recherches, elle constitue un édifice théorique temporaire où les agglomérations peuvent évoluer de classe en classe selon l'avancée des connaissances. La réponse est à chercher ailleurs, et notamment dans les systèmes de hiérarchisation.

Finalement, ces analyses, qui s'appuient sur une diversité des attributs et des fonctions, débouchent sur des propositions typologiques qui n'ouvrent aucune piste de réflexion sur le système urbain (Garmy 2012b, p. 194). Les relations des sites entre eux, des sites avec leur territoire ou plus généralement l'évolution de ces systèmes complexes à large échelle ne peuvent être appréhendées de cette manière. En effet, chaque agglomération est définie et envisagée par et pour elle-même puisqu'aucun critère ne prend en compte les interactions entre les sites. Il s'agit là du principal écueil formulé par M. Tarpin ou P. Garmy. Toutes les agglomérations sont en interaction permanente au sein d'un

## 1.2. L'agglomération dans son réseau

À travers les différentes méthodes d'approche et les divers courants de pensée qui ont traversé la communauté archéologique depuis les années 1960, on observe une volonté forte d'approcher au plus près l'objet « agglomération secondaire ». Alors qu'on ne s'intéressait auparavant principalement qu'à l'objet en lui-même grâce à l'invention de définitions ou de types, la caractérisation des dynamiques de réseaux apparaissait plus difficile. Or l'agglomération n'est pas indépendante. Elle a besoin d'un environnement rural et de réseaux où les occupations apparaissent interdépendantes. En cela les études du peuplement rural et l'influence des méthodes des géographes contemporains ont permis d'envisager le réseau urbain antique d'une autre manière.

### 1.2.1. Pour une étude des réseaux urbains

Le rôle des interrelations et des dynamiques d'occupation au sein des territoires s'avère important dans la compréhension de la genèse et du développement du phénomène urbain. Les interactions entre agglomérations sont tout aussi importantes. C'est pourquoi il est utile d'adopter une approche multiscale des phénomènes. La focale doit cependant être la plus adaptée possible aux réponses qu'on souhaite obtenir.

#### 1.2.1.1. Une approche multiscale : entre intra- et inter-urbain

La question de l'espace et des territoires a fait l'objet de nombreuses réflexions amenant les archéologues à mieux définir ces notions (Leveau 1993a ; 1993b ; 2002b). Depuis le constat d'un manque d'approche simultanée de l'habitat aggloméré et de l'habitat dispersé (Garmy 2002), la recherche a fait de nets progrès particulièrement grâce aux exemples développés en Gaule Narbonnaise avec le programme de recherche *Archaeomedes* ou les travaux de P. Garmy sur la cité de Nîmes (Garmy 2012b). Ces deux programmes ont largement inspiré les travaux depuis les années 2000. Avec Ph. Leveau, P. Garmy milite pour une analyse spatiale multicritère des habitats groupés à défaut de s'enfermer dans des typologies figées. L'analyse spatiale est ainsi utilisée pour répondre à des réflexions archéologiques dans lesquelles l'espace n'est plus considéré comme un simple support. Dès lors quelle échelle choisir ? R. Brunet insiste également sur le fait que « l'étude de la ville porte sur l'espace urbain et sur les réseaux urbains » (Brunet *et al.* 1992, p. 462).

Les archéologues sont très diserts sur la question de la ville avec notamment le développement de l'archéologie urbaine depuis ces dernières décennies. En témoignent les nombreuses approches thématiques sur tel ou tel type d'équipements urbains qui jalonnent les publications de synthèse : les édifices de spectacle, les réseaux viaires, l'habitat, les réseaux hydrauliques, les espaces funéraires... Les possibilités d'études en la matière sont alors infinies puisqu'il est possible de prendre en compte dans ces études l'environnement, les contextes hydrographiques, géographiques, topographiques, la question de la périphérie et des activités développées (*suburbium*), les aménagements spécifiques à l'artisanat, les équipements publics... Ces travaux ne sont pas inutiles, ils sont même primordiaux pour une étude des sites en réseaux. Ils permettent dès lors d'avoir une connaissance plus approfondie des agglomérations en elles-mêmes.

Néanmoins, comme nous l'avons vu à plusieurs reprises, une ville doit se concevoir « comme la résultante d'interactions complexes entre des acteurs qui poursuivent des finalités diverses » (Garmy 2012b, p. 183). Autrement dit l'étude des réseaux ne concerne plus la ville comme objet seul et indépendant mais plutôt les relations entretenues avec d'autres dans le cadre d'un système hiérarchisé. Un ensemble de paramètres politiques, économiques ou techniques vient structurer le tissu urbain : échanges, compétitions, concurrences, interactions entre les agglomérations ou encore les habitats, les équipements, les institutions... développés. Par ces relations, les réseaux maintiennent au cours du temps des structures qui s'adaptent mais demeurent sur la même trajectoire au fil des changements. C'est ce qu'il sera possible d'approcher avec une étude des agglomérations sur le temps long. Finalement, « l'interaction entre les objets est au moins plus déterminante que la forme des objets eux-mêmes » (*ibid.*). Par conséquent, la recherche sur les agglomérations convient nécessairement de prendre en compte tant le niveau intra-urbain que le niveau inter-urbain. Pour ce second niveau d'analyse, il est toutefois admis de choisir la meilleure échelle spatiale.



Celle-ci se résume à deux choix disponibles. Le premier consiste à prendre en compte une entité politique ou administrative réelle. Pour l'Antiquité il s'agit bien sûr du territoire de la Cité. Il est nécessaire de souligner l'aspect pertinent de la prise en compte d'une telle échelle « historique » puisque la cité constitue un territoire réel qui a bien permis, pendant un temps, de faire fonctionner un système urbain. Mais il ne faut pas négliger « l'effet de bordure » induit par l'appréhension en vase clos du réseau d'une cité (Garmy 2012b). Il pourrait aussi paraître paradoxalement trop vaste pour une analyse du genre. La qualité de la documentation archéologique s'en trouve forcément changée. En effet, cette connaissance se concentre essentiellement sur les agglomérations au statut hiérarchique le plus élevé qui ont attirées la plupart des investigations. À l'inverse, les habitats groupés de statut inférieur sont les éléments du corpus les plus difficilement caractérisables.

L'échelle d'étude alternative consiste à prendre en compte un territoire de superficie plus réduite. Il s'agit la plupart du temps d'une unité de paysage telle qu'un bassin versant, un « pays », une plaine... plus ou moins vaste, ou bien d'une surface aléatoire définie en fonction de sa couverture archéologique (Archaeomedes 1998 ; Varennes 2010 par exemple). Les avantages et les inconvénients d'une telle emprise sont de même nature que la précédente. Elle a toutefois l'avantage de regrouper un corpus documentaire bien plus fourni puisque la zone géographique est définie aléatoirement en fonction des données, en plus de la caractéristique topographique. La qualité et la quantité d'information est ainsi optimale grâce à la mobilisation du plus grand nombre de descripteurs archéologiques. En contrepartie, cette approche demande un grand investissement sur le terrain en terme de collecte de données, d'inventaires ou de vérification des sources. Enfin, l'inconvénient le plus important réside certainement dans le fait que ce genre d'espace n'a jamais été reconnu d'un point de vue politique ou administratif. Il s'agit avant tout d'un espace artificiel où le type des données mises en œuvre incite naturellement à évacuer les capitales de cité et les pôles les plus importants (Garmy 2012a, p. 185-186). Ce type d'approche, utilisé pour le programme *Archaeomedes* dans la basse vallée du Rhône (Archaeomedes 1998), a ainsi minimalisé le rôle de Nîmes, pourtant capitale de cité, dans la modélisation du système de peuplement. Si tant est qu'il existe une « bonne » échelle spatiale, la solution privilégiée dans notre cas se porte sur l'étude d'une micro-région, celle du Val de Saône. Les données et les inventaires archéologiques d'habitats groupés apparaissent désormais suffisants pour rendre possible une étude du réseau urbain antique (cf **Chapitre 2**).

### 1.2.1.2. Réseaux et systèmes de villes

Reprenant ici le titre de l'étude de P. Garmy concernant les agglomérations des cités de Bordeaux, Lodève et Nîmes pour son H.D.R. (2012b), il révèle l'importance des questionnements autour des territoires et des occupations afférentes dans les réflexions archéologiques spatiales. La notion de « réseau urbain » est évidemment empruntée aux géographes qui l'utilisent depuis longtemps. Mais en observant l'évolution de l'usage de ce concept et les différences sémantiques de « réseau » et de « système » on s'aperçoit que les deux termes ont été longtemps interchangeables pour décrire le semis spatial des villes (*ibid.*, p. 184-185). Les notions ne sont pas pour autant identiques. Suivant le point de vue, on utilisera plutôt le concept de « réseau » si l'on envisage un état instantané des relations à une époque déterminée pour une approche structurale et formelle des relations entre les villes. Au contraire, la notion de système met davantage l'accent sur la dynamique puisqu'elle prend en compte les phénomènes d'interaction au fil du temps. Le système de villes implique même des interactions complexes qui conduisent à une spécialisation progressive des agglomérations par division spatiale du territoire (Garmy 2012a, p. 184-185). C'est pourquoi il est maintenant nécessaire d'adopter une approche systémique du phénomène où les processus dynamiques à la fois spatiaux et temporels sont pris en compte. La chronologie apparaît d'autant plus importante dans ces processus que l'espace urbain d'une ville et sa position relative dans son réseau font l'objet de mutations bien plus rapides que le système urbain qui forme « un équilibre dynamique dans un processus évolutif du peuplement des territoires » (Pumain 1997, p. 119). L'évocation de ces phénomènes plaide une nouvelle fois pour des études intra et inter-urbaines. L'approche systémique a depuis longtemps porté ses fruits tant en géographie qu'en archéologie. À l'échelle intra-urbaine elle permet de mieux comprendre le fonctionnement de l'espace urbain en introduisant et spécifiant les différentes relations entre les objets. À l'échelle inter-urbaine, ce type d'approche amène à étudier de plus près les interactions entre habitats et agglomérations au sein de réseaux d'habitats et de systèmes de villes évolutifs. Finalement, si le concept de système est mobilisé dans les deux échelles d'approche, les différences de temporalité des phénomènes étudiés



entraînent des approches parfois distinctes de la durabilité et des transitions d'un système à l'autre. Ce qui implique des méthodologies différentes.

Confrontant espace et temps depuis plus de vingt ans, archéologues et géographes ont fréquemment collaborés pour travailler sur ces divers types d'approches. Les différentes expériences ont permis une évolution des conceptions, des pratiques de recherche et des réflexions engagées (Mathian *et al.* 2013). Ainsi, dans les années 1990 le programme de recherche *Archaeomedes*, puis le programme *ArchaeDyn* qui lui a succédé dans les années 2000, a travaillé à l'échelle inter-urbaine. Dans une perspective diachronique, ces programmes portent sur la caractérisation et les transformations des réseaux d'habitats pour mettre en évidence les dynamiques de peuplement. Dans les années 2010, le programme *TransMonDyn* a élargi la perspective par une approche fondée sur la modélisation dynamique, avec pour but de comprendre les processus à l'œuvre dans les transformations observées (Sanders 2014). En parallèle, de nombreux travaux ont été menés à l'échelle intra-urbaine, et particulièrement dans la région Centre à Tours où, suite au colloque de 1980 (Collectif 1982) puis de la parution des collections des *Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France* entre 1990-2002, les recherches ont eu pour but final la compréhension de l'espace urbain. À partir de toutes les sources disponibles, l'élaboration de la topographie historique d'une ville était possible.

### 1.2.2. L'analyse spatiale des agglomérations

Qu'ils travaillent à l'échelle inter ou intra-urbaine, les archéologues se sont tournés vers les géographes pour les outils conceptuels et méthodologiques nécessaires à l'analyse spatiale des espaces considérés. Les modèles utilisés par chacune des disciplines pour étudier les dynamiques spatiales mettent en évidence l'intérêt des transferts méthodologiques. Pour l'archéologie, il s'agit de s'approprier l'espace par une approche modélisatrice dans le but de passer d'une étude des éléments topographiques sur un espace et un temps donné précis, à une analyse des dynamiques des transformations spatiales. Mais l'archéologue a également besoin de mieux comprendre l'évolution des réseaux urbains à travers des systèmes hiérarchisés, empruntés là aussi aux méthodologies des géographes. Ces deux types d'approche distincts permettent respectivement de travailler sur l'espace urbain et les réseaux aux échelles intra- et inter-urbaines.

#### 1.2.2.1. La hiérarchisation des réseaux : exemples

Rappelons que le principal défaut des essais typologiques réside dans l'absence de prise en compte des interactions entre les agglomérations dans leur développement. Dans le cadre d'une approche systémique des agglomérations antiques, il s'avère alors nécessaire d'adopter une autre méthode de travail. L'exercice de hiérarchisation des habitats pourrait correspondre aux enjeux poursuivis. À quoi correspond cette méthode et quels sont les principaux modèles développés ? Le programme de recherche *Archaeomedes*, qui a longuement travaillé sur ces questions, définit la hiérarchie des habitats de la manière suivante :

« Classement des entités habitées selon un ordre d'importance défini par la quantité de population qu'elles rassemblent et par le niveau et la portée des fonctions qu'elles exercent. Par exemple, on considérera dans cet ordre les entités de types suivants : ferme ou habitation isolée, hameau, village, bourg, ville, métropole »

(Archaeomedes 1998, p. 270)

D'un point de vue méthodologique, ce sont les bases d'un classement général réalisé par un cumul de points qui permettent d'obtenir la hiérarchisation d'un réseau urbain. Pour arriver à cet objectif, il est nécessaire de mobiliser un ensemble de critères historiques, archéologiques et situationnels, censés rendre compte de leur impact sur le réseau. Cette approche permet ainsi de mettre en perspective les niveaux de développement les uns par rapport aux autres. On cherche dès lors à définir des rangs et des niveaux d'interaction entre les sites, et non des types ayant le même rôle sur le réseau (**Fig. 13**).

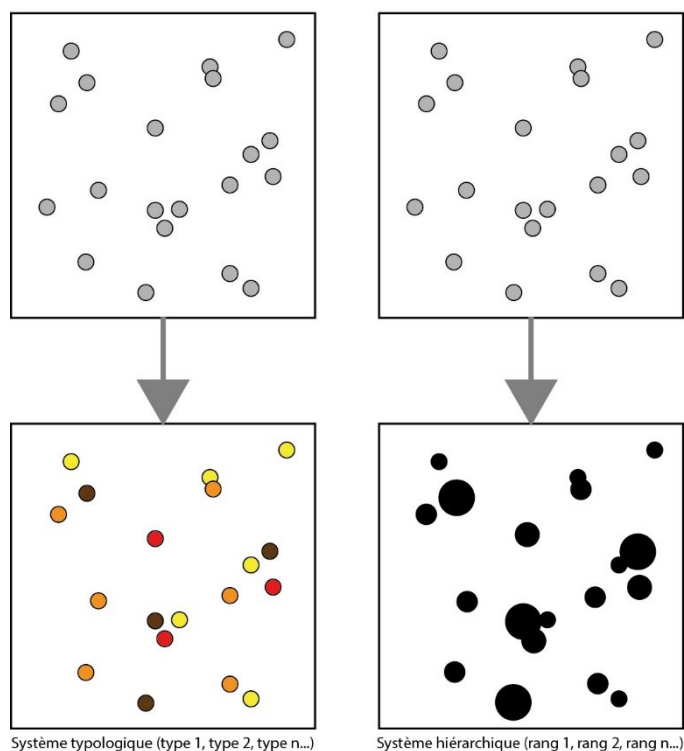


Fig. 13 - Prise en compte des agglomérations par la typologie et la hiérarchie (CAO L. Gaëtan, d'après Coquet 2010)

#### 1.2.2.1.1. Premier essai de hiérarchisation des villes de Gaule romaine (Goudineau 1980)

Dans son étude des « villes de la paix romaine » paru dans *L'Histoire de la France urbaine* de G. Duby (1980, p. 233-390), Chr. Goudineau est le premier à proposer une mise en série quantitative des villes par la mobilisation de 25 critères faisant abstraction du hasard des trouvailles. C'est là une des principales caractéristiques de l'exercice de hiérarchisation. L'objectif de Chr. Goudineau est d'« apprécier l'amplitude du phénomène urbain [...et] de rechercher où la ville s'est de préférence implantée, où cette formule a connu ses plus éclatantes réussites ou bien, à l'inverse, un relatif échec » (*ibid.*, p. 386-387). Dans le cas présent, les critères pris en compte sont de nature archéologique, épigraphique ou sociopolitique (Fig. 14).

Sans être davantage détaillé, le décompte du poids de chaque critère est constitué en un cumul de points où « par exemple, pour la superficie, un point par dizaine au-dessus d'un seuil minimum de 50 ha, etc. » (*id.*). L'auteur arrive ainsi à un « palmarès » de 21 villes classées en cinq niveaux distincts. Nous retrouvons en tête du classement cinq villes (Lyon, Narbonne, Nîmes, Trèves et Vienne), puis un deuxième groupe avec Arles, Bordeaux, Autun et Reims, un troisième avec Vaison, Saintes, Avenches, Béziers et Orange, et enfin Fréjus, Aix, Metz et Toulouse dans le quatrième groupe avant que l'on retrouve en fin de classement des villes comme Poitiers, Limoges ou Lutèce. Parmi les 21 villes classées, dix se trouvent en Gaule Narbonnaise, deux en Aquitaine et seulement trois dans le Nord-Est. L'auteur en conclut qu'il existe « des vides immenses », dans le Sud-ouest, le Centre, l'Ouest et le Nord, ne pouvant résulter d'une lacune des sources. Chr. Goudineau met en regard ses résultats avec ceux de R. Agache pour le Nord où il existe vraisemblablement « une primauté de la *villa* et de l'établissement rural ». Il en conclut alors à une « adéquation des structures à l'urbanisation ». Finalement, même s'il faut retenir l'objectif premier de ce classement et la méthode employée, les résultats ne nous semblent pas convaincants et souffrent évidemment du manque de recherche sur certaines régions de France à l'époque, quoi qu'en dit Chr. Goudineau. Etant ciblé sur les plus grands pôles urbains et même exclusivement sur les chefs-lieux de cité, ce classement rend plutôt compte de l'intérêt porté par les chercheurs aux villes de Gaule Narbonnaise qui avaient conservé une part de leur parure monumentale de l'Antiquité. En ce qui concerne une possible adaptation du modèle à notre zone d'étude, elle apparaît impossible pour deux raisons principales. La première est qu'il s'agit d'une zone beaucoup trop vaste pour pouvoir comparer les

résultats, d'autant que l'objet d'étude choisi concerne les seules capitales de cité, contrairement à notre corpus où elles sont exclues. En second lieu parce que la qualité et la quantité des données mobilisées dans la présente étude ne sont en aucun point comparables à celles disponibles dans le Grand-Est.

CRITERES		MESURE
Extension des occupations	Ville	Superficie
	Nécropoles	Superficie ou Nombre
	Territoire gouverné	Superficie
Parure monumentale	Enceinte	Présence/Absence
	Portes	Nombre
	Arc	Présence/Absence, Nombre (?)
	Grands monuments	Importance
		Nombre
	Aqueducs	Nombre
	Habitations privées	Superficie
Nombre		
Organisation	Plan régulier	Présence/Absence
Importance de l'artisanat	Installations retrouvées	Nombre
	Stèles figurées	Nombre
Données épigraphiques	Inscriptions	Nombre
	Evergésies	Nombre
		Montant
	Corporations	Nombre
	Carrières extra-municipales	Nombre
	Sévirs augustaux	Nombre
	Etrangers	Nombre
	Vétérans	Nombre
	Esclaves	Nombre
Statut juridique	Statut fédéré	Présence/Absence
	Droit pérégrin, latin ou romain	Présence/Absence
	Titre de colonie	Présence/Absence
	Rôle provincial ou interprovincial	Présence/Absence

Fig. 14 - Tableau des critères utilisés par Chr. Goudineau pour la hiérarchie des villes de Gaule romaine (d'après Goudineau 1980)

#### 1.2.2.1.2. Les hiérarchies de la région Centre

La région Centre apparaît comme une région riche en matière de recherche sur les agglomérations antiques. Après la première publication de 33 agglomérations (Bellet *et al.* 1999), les inventaires se sont peu à peu étoffés dans les dix années qui ont suivi. Il est donc possible de voir l'évolution des méthodes à travers une même zone d'étude.

En 2001, la réalisation de l'*Atlas du Berry antique* sous la direction de Chr. Batardy, O. Buchenschutz et Fr. Dumasy prend en compte une partie de la région Centre. Vingt sites sont alors choisis dans les départements du Cher et de l'Indre pour mener à bien cette analyse, sur les 33 inventoriés dans le PCR « Agglomérations secondaires antiques en région Centre » (Bellet *et alii.* 1999). À travers les diverses présentations, la question de la hiérarchie est abordée à partir de la définition de sept critères qui relèvent des caractéristiques et de l'importance d'une agglomération (Fig. 15). En revanche, les activités artisanales et productives ont été écartées du fait d'une inégalité flagrante des données selon les sites.

« CRITERES CARACTERISTIQUES »	Superficie occupée
	Existence d'un tissu urbain
	Nombre de nécropole
« CRITERES D'IMPORTANCE »	Implantation à un carrefour routier ou fluvial
	Durée d'occupation
	Présence et nature des inscriptions antiques
	Développement de la parure monumentale

Fig. 15 - Tableau des critères utilisés dans le cadre de l'étude hiérarchique des agglomérations bituriges (Batardy *et al.* 2001)

Sans davantage détaillé la méthode de calcul, les auteurs mettent en place une échelle de valeurs pour chacun des critères afin de chiffrer « les performances des agglomérations et de proposer un classement » (*ibid.*, p. 81). Le croisement des descripteurs et les points accumulés permettent de définir une hiérarchie des agglomérations en cinq classes (sept si l'on prend en compte la capitale de cité et les sites routiers) (Fig. 16). Le classement

hiérarchique établi met en évidence une organisation rayonnante du réseau urbain autour du chef-lieu de cité Bourges/*Avaricum*. Une couronne de petites et moyennes villes et de pôles secondaires s'installe autour de la capitale, alors que plus on s'en éloigne plus les agglomérations perdent en importance. Toutefois, d'autres agglomérations principales et pôles dynamiques se retrouvent en périphérie du territoire. Leur développement important peut justement s'expliquer par cette distance du chef-lieu de cité.

BITURIGES (Batardy <i>et al.</i> 2001)		TURONS (Hervé 2012a)		CENTRE (Cribellier 2016)	
N°	Classe	N°	Type	N°	Type
	Capitale de cité	1	Agglomération importante cumulant plusieurs fonctions (artisanat et religion) et possédant une diversification des activités artisanales	1	Chef-lieu de cité
1	Agglomérations principales	2	Agglomération qui cumule une fonction importante (artisanat, religion) et une activité d'importance moyenne (loisir)	2	Agglomération très urbanisée d'importance régionale
2	Pôles dynamiques	3	Agglomération présentant une activité de moyenne importance	3	Agglomération avec parure monumentale plus limitée et activité économique
3	Pôles secondaires				
4	Agglomérations d'importance moyenne	4	Agglomération avec fonction peu développée	4	Bourgades aux activités productives développées
5	Petites agglomérations			5	Agglomération aux fonctions religieuses dominantes
	Sites routiers et fluviaux			6	Petite agglomération
				7	Petit site routier sans activités et habitats étendus

Fig. 16 - Tableau comparatif des différentes hiérarchies mises en place dans la région Centre

En 2012, la manière d'aborder la hiérarchisation des agglomérations de cette région a évolué. L'étude des *agglomérations secondaires de la civitas Turonorum*<sup>24</sup> par Chr. Hervé (2012a, p. 27-48) prend cette fois en compte les types de fonctions développées par les agglomérations auxquels on adjoint une valeur d'importance (plus ou moins importants ou diversifiés) et qui sont enfin pondérés par le critère de la superficie (Fig. 17). Quatre grands types d'agglomérations sont ainsi définis (Fig. 16).

Mais la méthode reste très discutable puisqu'elle apparaît relativement subjective, notamment par l'attribution d'une valeur d'importance aux fonctions. Elle est certainement trop influencée par les essais typologiques qui ont jalonné les études depuis les années 1980. Mais le problème de cette classification réside également dans la lacune documentaire. La documentation n'est pas encore assez importante à l'échelle de la cité pour tenter une hiérarchie du réseau urbain. Ce constat se fait ressentir sur le nombre d'agglomérations attestées sur lequel est basée la hiérarchie : cinq. Par conséquent, on voit avec cet exemple la nécessité de mettre en place de réels critères qualitatifs et quantitatifs.

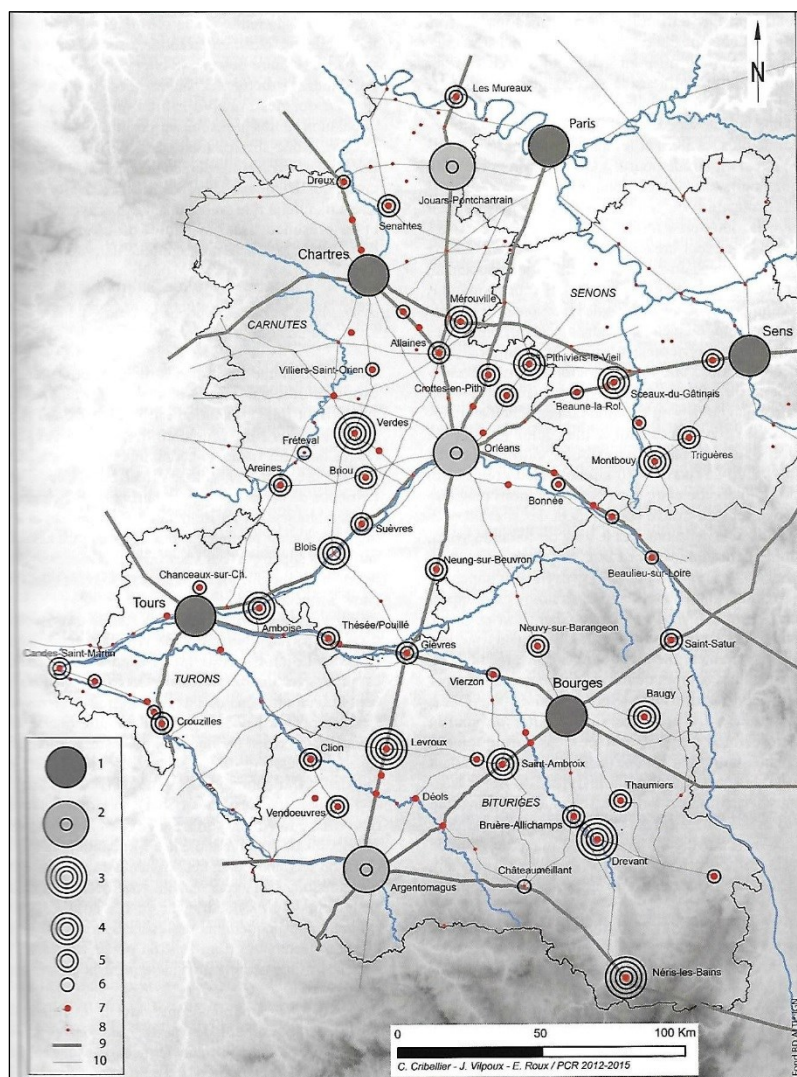
<sup>24</sup> Cité de Tours. Le corpus comprend quasiment l'ensemble des sites présentés sous forme de notices pour l'Indre-et-Loire (à l'exception de Benais, qui appartient au territoire des Andécaves) auxquels sont ajoutés Thésée-Pouillé et Mareuil-sur-Cher, localisés dans le Loir-et-Cher (Bellet *et al.* 1999).



Plus récemment, de nouveaux essais de hiérarchisation ont été réalisés sur les agglomérations de la région Centre (Cribellier 2013 ; 2016). Pour cela, l'échelle a été élargie à quatre cités antiques (Sens, Chartres, Tours et Bourges) dans lesquelles on retrouve 187 agglomérations attestées ou supposées. Parmi ces sites, 95 s'avèrent fiables dont 60 suffisamment documentés pour la mise en place d'un classement hiérarchique. Les critères utilisés, basés essentiellement sur un système qualitatif de présence/absence, reprennent en partie ceux utilisés par Chr. Goudineau en 1980 ou Chr. Batardy en 2001 : situation à un carrefour, présence d'inscriptions, présence de monuments publics, activités commerciales ou artisanales, présence de nécropoles, présence de quartiers d'habitat, durée de l'occupation. Les descripteurs sont affectés d'un coefficient de pondération (1 à 3) établi en fonction de la qualité et de la quantité des données présentes. Ce coefficient correspond également à un indicateur de portée d'influence (locale, micro-régionale et régionale). Les résultats obtenus sont enfin pondérés avec les superficies connues des agglomérations. On obtient ainsi un classement hiérarchique en sept rangs (Fig. 16 ; Fig. 18).

<b>TYPE FONCTION DEVELOPEE</b>	Administrative
	Religieuse
	« Loisir »
	Activité artisanale
	« Militaire »
<b>IMPORTANTCE</b>	Fonction diversifiée (deux types et plus)
	Activité importante
	Fonction non diversifiée d'importance moyenne
	Fonction peu développée (ou mal documentée)
<b>SUPERFICIE</b>	Classe de 5 ha en 5 ha

Fig. 17 - Tableau des critères utilisés dans le cadre de l'étude hiérarchique des agglomérations turones (Hervé 2012a)



Il est intéressant de retenir ce dernier essai, notamment pour sa prise en compte de la portée d'influence des agglomérations classées. D'après les auteurs, la méthode doit encore être affinée et décomposée par période pour tenir compte de l'évolution chronologique du réseau urbain. Il s'agit effectivement d'une lacune non négligeable.

Fig. 18 - Cartographie de la hiérarchisation des agglomérations antiques du centre de la Gaule (Cribellier 2016, p. 49, fig. 9)

### 1.2.2.1.3. Le programme *Archaeomedes*

Une des références de l'interdisciplinarité en matière d'analyse spatiale est sans aucun doute les travaux du programme *Archaeomedes* (1998). Cette collaboration entre géographes, archéologues et statisticiens a permis d'avoir une meilleure connaissance du système de peuplement d'une vaste région articulée autour de la basse vallée du Rhône<sup>25</sup>. Ne se satisfaisant pas de l'approche typologique, le programme de recherche a proposé une classification transférant les méthodes de traitement de l'espace mises au point par les géographes. Le problème majeur qui se posait dès lors concernait la différence de documentation à disposition dans les deux disciplines. La géographie utilise des descripteurs contemporains tels que la démographie, les flux de marchandises, de passagers, les données économiques et sociales, les équipements divers... qui ne sont évidemment pas disponibles pour une étude archéologique. La méthode a dû ainsi être adaptée avec des critères issus directement des données archéologiques et historiques pour gagner en efficacité. De plus, la démarche impose avant tout de bénéficier de chronologies rigoureuses reposant sur des études globales du mobilier et sur des typo-chronologies de référence.

Concrètement, il s'agissait de classer les sites identifiés en prospection, pour lesquels on ne dispose pas de plan, mais d'une image de surface qui consiste en une zone où l'on observe des vestiges, remontés par les labours ou dégagés par l'érosion. Contrairement aux hiérarchisations précédentes, le classement se fait à partir de données initiales homogénéisées. La base documentaire contenait ainsi 934 sites pour le premier programme et plus de 2000 pour le second<sup>26</sup>. La caractérisation des sites procède de descripteurs fonctionnels et techniques (superficie, matériaux de construction, mobilier, activité) pour lesquels chaque fois des modalités très détaillées ont été distinguées<sup>27</sup>. Ils sont complétés par des descripteurs chronologiques (date d'implantation, durée d'occupation, occupation antérieure) et topo-géographique (région, classe archéologique, orientation, pente, ensoleillement, abri, zone plane, humidité, relief, chemins, liaisons...) éclairant les conditions d'implantation et de développement des sites. D'autres permettent d'envisager le degré d'influence d'un site sur le paysage environnant. En tout ce sont 45 caractères qui ont pu être renseignés et sur lesquels nous ne reviendrons pas ici en détail (Van der Leuw *et al.* 2003, annexe 2, p. 333-337). L'analyse spatiale a été effectuée sur cet échantillon archéologique à travers un traitement statistique comprenant une Analyse Factorielle des Correspondances (AFC) suivie d'une Classification Ascendante Hiérarchique (CAH) construite sur les résultats de la première analyse.

Finalement, les analyses statistiques ont permis de distinguer onze classes, d'inégale importance (Favory *et al.* 2003, p. 223). Sans entrer dans les détails de la hiérarchie qui en découle, on peut retenir les traits principaux sur la base du travail de P. Garzy (2012b, p. 199) :

- **Les classes A, B, C et D** sont composées, au bas de la hiérarchie, des établissements isolés de petite taille (annexes agraires, petits habitats) généralement éphémères, occupés de la fin de la République jusqu'au I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.
- **Les classes E à G** comptent des établissements isolés petits et moyens, de durée de vie moyenne à grande et de diverses périodes (Haut-Empire et Bas-Empire).
- **Les classes H et I** regroupent les établissements moyens et grands, confortables et durables installés au début du Haut-Empire (fin I<sup>er</sup> siècle av. J.-C./I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.).
- **Les classes J et K** peuvent être distinguées des autres puisqu'elles comprennent les plus grands établissements composés des plus grandes *villae* et des grands établissements dotés d'ateliers de transformation artisanale fondés et occupés durant toute la période antique. Mêlées aux établissements ruraux, on retrouve également les petites et les grandes agglomérations.

---

<sup>25</sup> Delta du Rhône comprenant les régions de Valdaine, du Tricastin, du Haut Combat, des Alpilles, d'Uzège, du Beaucairois, du Vaunage et du Lunellois.

<sup>26</sup> *Archaeomedes* I : 1992-1995 ; *Archaeomedes* II : 1996-2000.

<sup>27</sup> On retrouve par exemple pour la catégorie des activités les modalités suivantes : non déterminé, absence d'indice d'activité, stockage spécialisé (plus de 50% d'amphore et/ou de *dolium*, cellier), transformation agricole (pressoir, à l'exception des meules domestiques, banales), artisanat de la terre, de la pierre, du métal, activité commerciale (notant la surabondance de produits importés).

La méthode mise au point par *Archaeomedes* est certainement l'une des plus abouties sur la hiérarchisation multicritère de l'habitat, allant de la prise en compte de l'habitat dispersé à l'habitat aggloméré. Néanmoins, dans la classification adoptée, l'urbain se mêle au rural, sans que l'on puisse en faire la distinction. La raison principale provient de la nature des descripteurs mis en œuvre au départ de l'analyse. Tous appartiennent au domaine des principes de marché et de transport inspirés du modèle des lieux centraux<sup>28</sup>. Le principe d'administration est quant à lui écarté. Mais il ne faut pas non plus négliger l'impact de l'absence de critères descriptifs sur les formes de l'occupation faute de données aériennes par exemple dans cette région de la Gaule. Il s'agit là d'un élément souvent essentiel à la caractérisation initiale d'un établissement. Malgré ces obstacles on voit comment cette classification se distingue de la typologie classique. Ici, à la différence des types, les classes ne sont pas préalablement définies par l'observateur. Le développement des nouvelles technologies et notamment de l'informatique a joué un rôle non négligeable dans la mise en place de ces approches en permettant la mise en place d'analyses statistiques sur une quantité importante de données et de les croiser ensemble, ce qui n'était encore pas possible lors des premières études. L'approche multicritère employée en basse vallée du Rhône a depuis inspiré de nombreux autres chercheurs travaillant à la fois sur l'habitat rural (Gandini 2008 ; Ouriachi 2009 ; Lautier 2010) ou sur les agglomérations (Garmy 2012b), voire sur les deux (Bertoncello 2002). Ne proposant pas de traitement spécifique des agglomérations, Cl. Raynaud s'en sert comme base dans son étude typo-chronologique des agglomérations du Languedoc-Roussillon (2002).

#### 1.2.2.1.4. Les villes de la cité de Nîmes (Garmy 2012b)

Fervent défenseur des méthodes statistiques de classification des agglomérations, P. Garmy les applique dans son étude des réseaux et systèmes de villes de la cité de Nîmes réalisée pour son Habilitation à Diriger les Recherches (H.D.R.) et publiée en 2012. Se basant sur les travaux d'*Archaeomedes*, P. Garmy part d'un principe de distinction entre habitat rural dispersé et habitat groupé. Ces deux catégories totalement différentes, nécessitant des descripteurs différents, ne peuvent être étudiées sur le même plan lors d'une analyse globale du territoire. La hiérarchie des *villae* est tout à fait différente de celle des agglomérations antiques. L'étude de P. Garmy est l'occasion de tester trois méthodes de classification différentes grâce à trois exemples de cités antiques. Dans un premier temps, dans le cadre du corpus aquitain (département actuel de la Gironde) il emploie « la loi de Reilly<sup>29</sup> », une forme particulière de la loi de la gravité (Garmy 2012b, p. 206-226). La question centrale de cet exercice est celle de la définition du cadre spatial du territoire de l'agglomération de Brion et accessoirement de la structuration de cet espace. Pour la cité de Lodève, il met en place un modèle gravitaire permettant de définir les interrelations entre les sites en s'appuyant sur la superficie et les temps de parcours (*ibid.*, p. 226-253). D'ailleurs pour les besoins de l'enquête, il décide ici de rassembler habitat dispersé et habitat groupé (72 sites). Dernier cas d'étude, celui qui nous intéresse le plus, l'essai de hiérarchisation des 34 agglomérations de la cité de Nîmes à la période julio-claudienne.

Ce travail est avant tout rendu possible grâce aux travaux d'inventaire et d'homogénéisation de la documentation des agglomérations antiques du Languedoc-Roussillon sous la responsabilité de J.-L. Fiches (2002). L'essai hiérarchique mené par P. Garmy sur ce corpus tire son inspiration du croisement de deux travaux précurseurs, renvoyant à l'utilité de l'interdisciplinarité dans le domaine de l'analyse spatiale. Le premier travail fondateur est dû à Chr. Goudineau dans son étude des villes de Gaule romaine dans *L'Histoire de la France urbaine* (Duby 1980) et présenté précédemment. La seconde étude utilisée, beaucoup plus récente, est réalisée par deux géographes, C. Rozenblat et P. Cicille en 2003. Ayant pour ambition la compréhension du système européen de villes de plus de 200 000 habitants, il s'agit d'introduire une interaction entre les objets, ainsi qu'une dimension

---

<sup>28</sup> La théorie des lieux centraux explique la taille et le nombre des villes et leur espacement sur un territoire en articulant une régularité approximative de l'espacement avec le caractère irrégulier de la taille, la distribution hiérarchique des réseaux constituant un principe essentiel (Garmy 2012b, p. 185-188). Cette théorie occupe une position largement prépondérante dans tous les travaux de géographie pour comprendre la distribution spatiale des villes et de l'organisation des réseaux (Christaller 1933 ; Lösch 1954).

<sup>29</sup> « La loi de Reilly » montre que l'attraction d'une agglomération est directement proportionnelle à l'importance de la ville considérée et inversement proportionnelle au carré – ou au cube, la différence est marginale – de la distance qui la sépare de ses voisines (Garmy 2012b, p. 211).

temporelle, pour mieux les définir. Cette étude se concrétise par la réalisation d'un classement hiérarchique des villes concernées. Même si les corpus et les objectifs poursuivis sont radicalement différents, il est intéressant de noter une analogie dans les méthodes utilisées, la notation par critère. C'est justement ce principe qui intéresse P. Garmy dans le cas des agglomérations de la cité de Nîmes.

Il était impossible de transférer tel quel l'ensemble des critères utilisés par Chr. Goudineau. Tout d'abord parce que ni le corpus ni l'espace géographique ne sont similaires. Le premier essai traite de quelques très grandes villes antiques, quasi-exclusivement des capitales de cité de l'Occident romain, tandis que l'étude de P. Garmy repose sur un échantillon d'agglomérations plus variées situées dans un seul et même espace géographique, le territoire d'une cité antique. Mais le manque de documentation explique aussi une adaptation des critères. Ces derniers doivent alors être avant tout représentatifs des degrés d'urbanité, indépendants le plus possible les uns des autres, de nature quantitative plus que qualitative et se présenter en séries continues, sans données manquantes (Fig. 19).

<b>CRITERES QUALITATIFS (Présence/Absence : 0/1)</b>	Aqueduc
	Schéma d'urbanisme
	Toponymie antique
<b>CRITERES QUANTITATIFS (Valeur chiffrée)</b>	Pérennité
	Ancienneté
	Durabilité
	Desserte
	Statut à l'époque carolingienne
	Nombre de nécropoles
	Nombre d'épitaphes
	Nombre d'inscriptions lapidaires
Nombre d'inscriptions attestant de fonctions publiques, civiles ou religieuses	
Nombre de monuments	

Fig. 19 - Tableau des critères utilisés dans le cadre de l'étude hiérarchique des agglomérations antiques de la Cité de Nîmes (d'après Garmy 2012b)

À l'image du travail de Chr. Goudineau, à chaque critère correspond une classe définie à laquelle se rapporte un certain nombre de points. À partir de la base de données ainsi établie, un premier classement est effectué par points. Dans le but d'observer la validité de la méthode, les quatre classes définies sont comparées au critère de superficie, non utilisé dans la constitution initiale de la hiérarchie. Finalement 62% des sites sont classés à la même position avec les deux méthodes, 35% présentent un décalage d'une classe et moins de 3% seulement de plus d'une classe. Ce constat amène d'ailleurs P. Garmy à suggérer la réalisation de hiérarchie sur le critère de superficie lorsqu'il est le seul disponible. Ce type de classement ne doit toutefois pas constituer une fin en soi.

À la suite de la classification par « palmarès », l'auteur décide d'approfondir l'analyse spatiale par la réalisation d'une hiérarchie typologique des villes grâce à la méthode de Classification Ascendante Hiérarchique (CAH). Finalement, sept classes hiérarchiques sont ainsi créées (Garmy 2012b, p. 287-297 ; Fig. 20) :

- Ville d'ancienneté et de durabilité moyenne, assez bien desservie par les voies de communication, offrant un corpus épigraphique réduit mais présent dont quelques épitaphes liées à un nombre restreint de nécropoles, sans statut particulier à la période carolingienne.
- Ville structurée, de fondation récente ou assez récente, durable, assez bien équipée en monuments et nécropoles, offrant un corpus d'inscriptions dont des épitaphes en nombre significatif et dotée de fonctions publiques.
- Ville durable mais peu structurée et sous équipée, relativement mal desservie par les voies de communications, dotée d'un rôle politique et administratif faible.
- Ville de fondation ancienne dont le nom antique est connu, durable et dotée d'un statut officiel à la période carolingienne, bien connectée au réseau de communication et à son terroir, pourvue de plusieurs nécropoles ayant livrées des épitaphes assez nombreuses qui prennent place dans un corpus épigraphique consistant où se trouvent également des mentions de fonctions publiques, mais globalement mal structurée sur le plan urbanistique et peu équipée.



- Ville capitale, de fondation ancienne, durable, parfaitement desservie et équipée, dotée d'un corpus épigraphique hors norme attestant de son rôle politique et administratif éminent sur l'ensemble de son territoire.
- Ville assez ancienne et moyennement durable, relativement bien desservie, notablement riche en documents épigraphiques – dont majoritairement des épitaphes – et en monuments, mais peu structurée et ne jouant qu'un rôle administratif mineur.
- Ville ancienne et durable dont le nom antique est connu, dotée d'un statut élevé à la période carolingienne, assez bien desservie, offrant un corpus épigraphique fourni dont des épitaphes nombreuses et des mentions de fonctions publiques, bien équipée mais de structure urbaine incertaine.

La comparaison entre les deux méthodes de classification (par « palmarès » et statistique) montre une corrélation assez intéressante et cohérente. La seconde confirme la première, et permet d'affiner seulement le classement avec des classes supplémentaires. Inspirée avant tout par les travaux d'*Archaeomedes*, l'étude réalisée par P. Garmy pour la cité de Nîmes a, à son tour, influencée de nouvelles recherches à l'exemple de la hiérarchisation des agglomérations antiques du Massif Central (Baret 2015) ou celles du Nord-Est de la France (Coquet 2010).

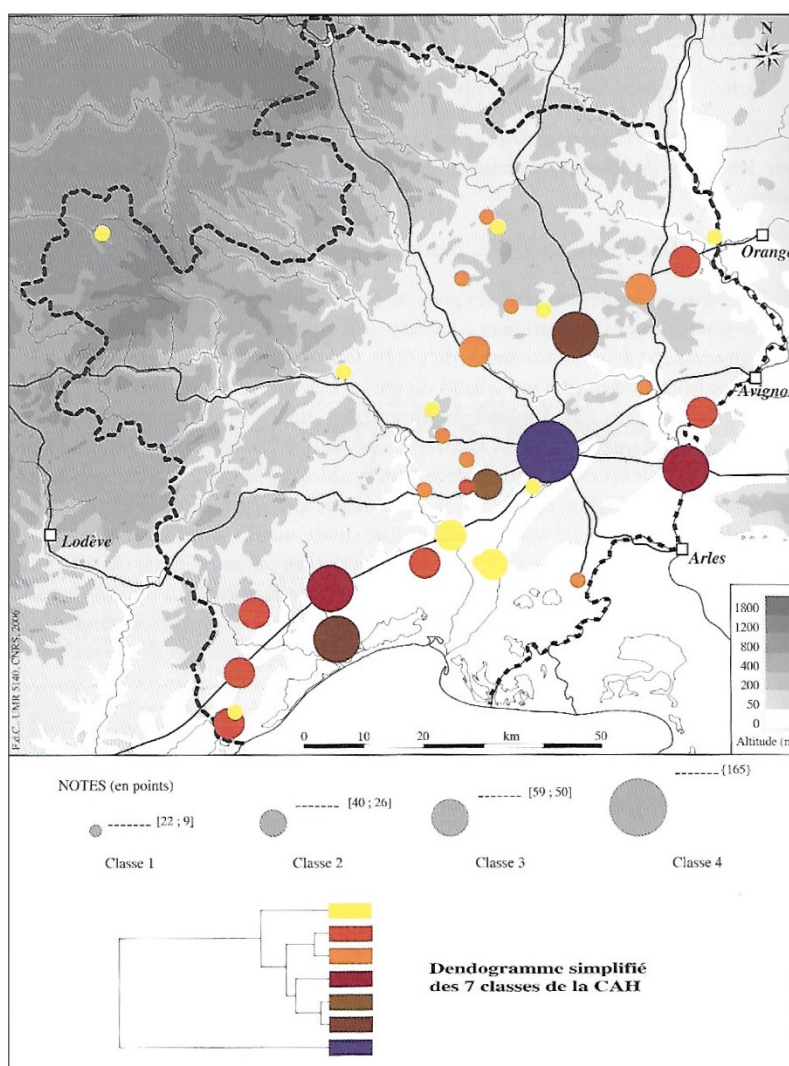


Fig. 20 - Cartographie et hiérarchisation des agglomérations antiques de la Cité de Nîmes (Garmy 2012b, p. 294, fig. 48a)

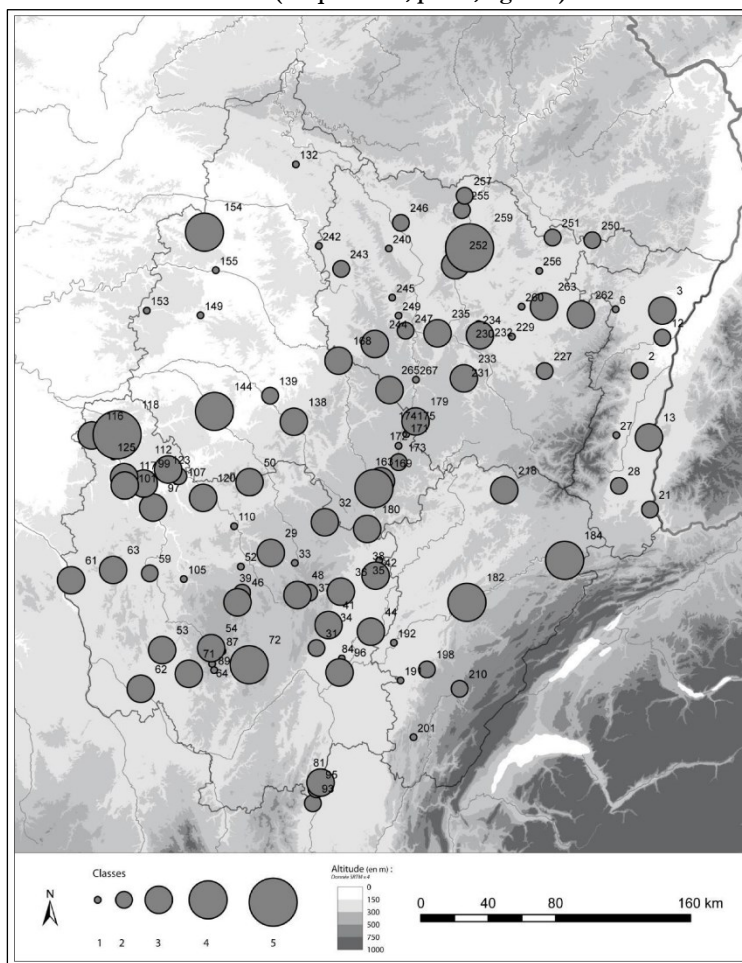
1.2.2.1.5. Essai de hiérarchisation des agglomérations du Nord-Est de la Gaule (Coquet 2010)

Dans son travail de Master, N. Coquet (2010) affiche d'emblée sa préférence pour la méthode de hiérarchisation développée par P. Garmy pour les agglomérations de la cité de Nîmes. Ce nouvel essai de classement, le premier pour les régions Bourgogne – Franche-Comté et Grand-Est, se base sur la sélection de 110 agglomérations<sup>30</sup> dont le niveau de connaissance a été jugé de « bonne qualité » grâce aux critères cumulés de la superficie et de la chronologie. Comme avec les autres exemples, ces deux indices sont essentiels pour la classification. L'essai prend appui sur un ensemble de huit critères prédéfinis et dont le choix est argumenté par l'auteur. Mais N. Coquet décide avant tout d'écartier un certain nombre de critères qui s'avèrent non opérant dans le cadre d'une classification hiérarchique selon lui : l'habitat privé (nombre ou superficie), l'artisanat (type ou importance), la superficie du site, le statut (antique ou carolingien) et le toponyme antique. Les critères retenus, eux, sont à la fois historiques, archéologiques, épigraphiques et situationnels, répondant à des valeurs quantitatives et qualitatives (Fig. 21).

<b>CRITERES QUALITATIFS (Présence/Absence : 0/1)</b>	Schéma d'urbanisme
<b>CRITERES QUANTITATIFS (Valeur chiffrée)</b>	Ancienneté
	Durabilité
	Desserte
	Nombre de nécropoles
	Nombre d'épitaphes
	Nombre d'inscriptions attestant de fonctions publiques, civiles ou religieuses
	Nombre de monuments

Fig. 21 - Tableau des critères utilisés dans le cadre de l'étude hiérarchique des agglomérations antiques du Nord-Est de la France (d'après Coquet 2010)

Fig. 22 - Cartographie de la hiérarchisation des agglomérations antiques du Nord-Est de la France (Coquet 2010, p. 131, fig. 47a)



L'essai s'achève avec un simple classement à travers un tableau d'inventaire, et une cartographie (Fig. 22). Cinq classes d'agglomérations sont ainsi créées. Metz et Sens sont les deux seules villes de cette région à obtenir une note maximale pour pouvoir intégrer la classe la plus haute de la hiérarchie (n° 5). Nous retrouvons ensuite les autres capitales de cité (classe 4) : Langres, Besançon, Autun, Troyes, Reims, en plus de Mandœuvre. Il s'agit ainsi d'un « aboutissement très relatif » (*id.*), où tous les critères n'ont finalement pas été mobilisés et où la codification mériterait d'être parachevée. Au sortir de ce classement, aucune définition de type n'est réellement définie puisqu'il faudrait s'appuyer, pour cela, sur des outils statistiques. Même si cette hiérarchisation ne constitue qu'un essai, elle a le mérite de poser les bases d'une recherche encore inédite pour le Nord-Est de la Gaule.

<sup>30</sup> Huit en Alsace, 48 en Bourgogne, dix-huit en Champagne-Ardenne, huit en Franche-Comté et 28 en Lorraine.

### 1.2.2.2. Essais de hiérarchisation : quel bilan ?

Les six essais présentés sont un exemple de la diversité et de l'évolution des méthodologies en matière de classification hiérarchique des agglomérations antiques. Dans ce domaine, l'interdisciplinarité entre géographie et archéologie aura joué un rôle déterminant. Finalement, l'adaptation des méthodes de classement et de statistiques en archéologie ne pose aucun problème, si ce n'est les différences de données disponibles entre les deux disciplines. La lacune documentaire propre à l'archéologie oblige ainsi à une adaptation des descripteurs. Il s'agit là du principal enjeu pour la définition de nouvelles hiérarchies des agglomérations antiques. Le problème est soulevé dès les premières tentatives de classement des habitats à grande échelle dans le cadre du programme *Archaeomedes*. Les recherches livrent deux enseignements importants concernant la définition des descripteurs mais également pour l'étude des habitats ruraux et groupés. Tout d'abord, il apparaît nécessaire de traiter ces deux formes d'habitat indépendamment l'une de l'autre avec des outils et des descripteurs appropriés. Pour éviter toute confusion et répondre à la question initiale de hiérarchisation d'un groupe d'occupation donné, il est essentiel de travailler sur des ensembles homogènes : l'habitat rural, les agglomérations, les sanctuaires, les nécropoles... Les descripteurs utilisés doivent ensuite être adaptés à l'objet traité ; c'est pourquoi ils ne doivent pas chercher à décrire toutes les réalités. Si tel était le cas, on obtiendrait rapidement une hiérarchie lissée où il serait difficile de faire la distinction entre les différentes catégories d'occupation. Le but étant de décrire et de caractériser les agglomérations de manière normalisée pour pouvoir les comparer sur la base d'un classement général, le choix des variables doit correspondre à plusieurs règles : être le plus possible indépendantes les unes des autres pour éviter l'effet cumulatif de descripteurs en apparence différents et se présenter en séries continues (tous les sites doivent être renseignés).

Il est donc tout à fait normal de rencontrer à travers ces divers travaux des descripteurs hiérarchiques identiques (inscriptions, nécropoles, monuments publics, habitats...). Seule la manière de les prendre en compte peut varier ; les chercheurs utilisant tour à tour des critères quantitatifs et/ou qualitatifs. L'adaptation se réalise selon le corpus de sites étudiés et la documentation archéologique disponible. En définitive, face aux difficultés rencontrées, l'approche multicritère et statistique apparaît comme la meilleure solution pour s'affranchir des présupposés développés auparavant dans les typologies. Elle permet également de pallier aux effets de sources si caractéristiques de la discipline archéologique.

Malgré tous ces avantages, l'application d'une telle méthode dans notre travail s'avère difficile. Il existe plusieurs causes à cela. La principale réside dans le caractère bordier de notre zone d'étude (cf **Chapitre 2**). En effet, malgré une région où les grands axes naturels, routiers ou commerciaux se rencontrent, le Val de Saône se caractérise aussi comme un vaste espace frontalier où se retrouvent plusieurs cités antiques : Eduens, Lingons et Séquanes, dans notre cas. La micro-région ne comprend donc pas l'ensemble du réseau urbain que l'on peut retrouver dans une entité administrative complète. Les capitales de cités se trouvant à l'extérieur, la hiérarchisation des agglomérations se trouverait de fait incomplète. Une trop grande inégalité des recherches existe également dans cette région, et notamment entre Bourgogne et Franche-Comté. On le voit par exemple avec l'essai de hiérarchisation de N. Coquet (2010) où 48 agglomérations sont prises en compte pour la Bourgogne, contre seulement huit en Franche-Comté, sur le seul critère de « bonne qualité » de la documentation, c'est-à-dire où chronologie et superficie de l'occupation sont définies. Ce déséquilibre amène forcément une surreprésentation du réseau urbain antique bourguignon. Ce même déséquilibre se pose quant à l'étude des agglomérations du Massif-Central (Baret 2015). Malgré une volonté d'homogénéisation, les données peuvent être jugées trop disparates et incomplètes pour vouloir traiter de la même manière une zone d'étude aussi large. Dès lors il est judicieux d'adapter la zone d'étude à la qualité et la disponibilité des informations nécessaires pour l'analyse d'un réseau urbain. Quoi qu'il en soit, ce type d'exercice hiérarchique ne nous intéresse pas en premier lieu. La question de la trajectoire des agglomérations reste avant tout au cœur du sujet. L'objectif est alors de modéliser ces parcours d'occupation, tout en gardant toujours à l'esprit qu'il ne s'agit là que d'un outil et non d'une fin en soi, à l'instar des exercices typologiques et hiérarchiques.

### 1.3. Une conception renouvelée de l'habitat groupé antique : bilan et perspectives

L'objectif d'un tel bilan historiographique, même s'il n'est pas exhaustif, est de faire avant tout un point sur les différentes orientations prises par la recherche depuis l'apparition de la thématique des agglomérations antiques dans le domaine scientifique archéologique. Ainsi, avoir une vue globale des différents phénomènes qui ont attiré à l'urbain, de comprendre leur construction intellectuelle ou même l'analyse des multiples méthodes d'approche de l'objet habitat groupé apparaît essentielle avant de continuer l'étude avec le corpus des agglomérations antiques du Val de Saône. Le développement de la recherche archéologique urbaine programmée ou préventive, de même que la multiplication des prospections archéologiques de divers types, ne sont pas étrangers à la croissance des connaissances sur le fait urbain.

#### 1.3.1. Le fait urbain, une notion en constante évolution

Pour un géographe, la ville se définit avant tout par son opposition avec l'espace qui l'entoure, le monde rural. C'est là un des lieux communs de la littérature antique. La ville, ou plutôt l'habitat groupé ou aggloméré, appartient alors au fait urbain. Les différentes réflexions menées sur les corpus urbains antiques régionaux (à titre d'exemple : la Côte-d'Or : Bénard *et alii.* 1994 ; la Lorraine : Massy 1997 ; le Languedoc-Roussillon : Fiches 2002 ; le Centre : Cribellier, Ferdière 2012...*etc*), les fouilles d'ensembles de taille modeste présentant une physionomie inédite ainsi que les prospections de terrain ont aujourd'hui contribué à modifier les contours de cette notion (cf **Partie 2.1.**). Le fait urbain apparaît désormais beaucoup plus varié qu'on ne le supposait naguère. Parmi les principaux apports qu'il conviendra de prendre en compte, les récents travaux ont révélé d'autres types de groupements, très différents des grandes agglomérations reconnues jusque-là. Dans cette catégorie se trouve notamment un certain nombre de sites que l'on appellera « de bord de voie », de petite superficie, donc difficilement repérables, et se succédant parfois à faible distance les uns des autres. Les exemples sont nombreux dans la région qui nous concerne : Choisey, Isômes, Occey, Larret... Clairement associés à des voies importantes, ces sites rassemblent des activités variées qui les distinguent des habitats ruraux avoisinants. La frontière entre ces deux types d'occupation a d'ailleurs toujours été perméable, et a longtemps posé des difficultés aux chercheurs travaillant sans critères d'identification prédéfinis. C'est pourquoi il est désormais nécessaire d'être clair sur le sujet, d'autant plus que là aussi les découvertes récentes ont abouti à la constitution de référentiels de sites ruraux. Les éléments constitutifs des plans et l'absence d'activités artisanales au sens strict du terme font partie des deux principaux critères. Par le fait, nous verrons ultérieurement qu'un certain nombre de sites est sorti de la catégorie des habitats groupés grâce à ces nouvelles recherches : Saint-Aubin, Arlay, Champlitte, Vitreux... (cf **Chapitre 5**). Le travail ici engagé est l'occasion de revenir sur ces sites en justifiant les choix opérés. Rappelons seulement que les indices qui permettaient jusque-là de les classer parmi les sites urbains (grande superficie, richesse, monumentalisation) apparaissent au contraire aujourd'hui comme des critères discriminants. Ces sites ont donc été intégrés à la catégorie des *villae* (Ferdrière *et alii.* 2010).

Par conséquent, dans le cadre d'une recherche portant sur les fonctionnements des réseaux urbains antiques, il importe dorénavant, pour apprécier dans toute leur richesse les hiérarchies entre catégories de sites d'habitats groupés, de prendre en compte l'agglomération depuis son acception la plus étroite, le « hameau », jusqu'à sa forme la plus aboutie, la ville, capitale de cité. Reprenant là le sens de la définition de l'agglomération « secondaire » donnée par M. Mangin, c'est le cadre que nous nous sommes ici fixé. Quoi qu'il en soit, l'archéologie urbaine préfère maintenant raisonner en terme de réseau urbain où l'agglomération n'est plus vue comme un objet indépendant. La dimension temporelle, quant à elle, est maintenant complètement intégrée au débat puisque le fait urbain évolue aussi à travers les périodes. Cet aspect ne peut plus être négligé.

#### 1.3.2. Pour une étude des trajectoires des agglomérations

L'intégration de la dimension chronologique au phénomène urbain n'est que très récente, même si la volonté de traiter les agglomérations à travers ce prisme remonte aux premières synthèses (Petit, Mangin 1994). Cl. Raynaud fut le premier en 2002 à intégrer la chronologie dans sa typologie des agglomérations du Languedoc-Roussillon, notamment grâce au renouvellement de la documentation. Cette prise en compte implique en effet

une somme de connaissance plus importante et un investissement de terrain, du coup, plus conséquent à travers des prospections ou des fouilles archéologiques. De la même manière que les travaux sur l'habitat groupé, la chronologie reste jusqu'alors étudiée comme une thématique générale. On s'intéresse ainsi à « l'habitat préromain sur le site de la ville antique », à « l'œuvre augustéenne dans les Gaules », à « l'évolution du paysage urbain » ou au « devenir des villes au III<sup>e</sup> siècle » (Février 1992). Réseau urbain et évolution chronologique sont ainsi rarement associés. L'analyse des réseaux à travers des classements hiérarchiques tente aujourd'hui de réparer cet oubli, à l'image de l'essai de P. Garmy pour la cité de Nîmes (2012b) qui prend en compte la naissance et la perdurance de l'occupation, sans toutefois donner de phasage historique : « ville structurée, de fondation récente ou assez récente [...] », par exemple. L'intégration de la dimension chronologique dans l'étude des réseaux urbains est désormais systématique. Une orientation similaire est également perceptible dans l'étude des établissements ruraux, notamment à travers les récents travaux d'A. Nüsslein concernant les territoires mosellans (Nüsslein 2016). La démarche est ici intéressante puisqu'elle vise à donner une vision évolutive des différents types d'établissements ruraux dans le temps. Il s'agit là d'un réel modèle pour nos travaux.

L'étude diachronique, autrement dit les trajectoires d'agglomération, vise ainsi à couvrir l'ensemble des processus d'urbanisation. Dans notre cas, le choix est fait de s'intéresser à une période allant de la fin du second âge du Fer au début du haut Moyen Âge, c'est-à-dire du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au VIII<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.. Cette longue période correspond exactement à la mise en place du réseau urbain moderne du Val de Saône, encore en activité aujourd'hui. Il est donc intéressant d'observer toutes les dynamiques en cours pour en arriver là, en allant de la proto-urbanisation aux mutations tardo-antiques, et en passant par le processus de romanisation. Les différents concepts liés à ces processus ont fait l'objet de nombreuses publications, thématiques ou spécifiques à des exemples de réseau urbain et d'agglomération. Avant de pouvoir aborder des exemples concrets du Val de Saône, il nous paraît intéressant de revenir sur ces notions et d'en faire un rapide point de synthèse.

### 1.3.2.1. La genèse du phénomène urbain, la proto-urbanisation

Depuis les années 1980 la question de la genèse du phénomène urbain en Gaule fait l'objet d'un débat intense. L'apparition des premières villes au cours de la Protohistoire est un des questionnements les plus fertiles de la recherche archéologique récente, entraînant autant de nouvelles avancées que de polémiques dans ce domaine (Collectif 1985 ; 2007 ; Audouze, Buchsenshütz 1989 ; Guichard *et al.* 2000). Jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, on refusait d'attribuer aux gaulois la possession de véritables villes. En l'absence d'une archéologie développée et donc faute de données disponibles, les érudits avaient une vision assez romantique de la civilisation celtique où les peuples vivaient dans un milieu entièrement rural marqué par les forêts et l'omniprésence d'une nature encore sauvage. Dans ce contexte, l'apparition du fait urbain appartiendrait à la civilisation romaine où sous l'empereur Auguste, capitales et villes sont fondées. La présence romaine en Gaule méditerranéenne aurait d'ailleurs également apporté le concept bien plus tôt. Dans une vision progressiste du phénomène, le caractère urbain se diffuserait alors peu à peu en Gaule romaine avec l'arrivée des romains, comme l'adoption d'un mode de vie exogène. Les fouilles extensives entreprises sur le Mont-Beuvray/Bibracte à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle vont vite mettre à mal ces conceptions. Il apparaît là sous les yeux des chercheurs une vaste ville (environ 135 ha) possédant des caractères indéniablement urbains (espaces publics tels que des rues, des places ou des sanctuaires, une certaine mixité sociale ou encore la juxtaposition d'activités variées comme l'artisanat ou le commerce). À la même période, la découverte des sites d'Alésia, de Gergovie en France ou d'autres à travers l'Europe suffit à fonder le mythe de la « civilisation des *oppida* » (Déchelette 1914 ; Dehn 1962 ; Gardes 2017). Ce type de site -les *oppida*-, défini comme une place forte stratégique défendue par de grandes fortifications collectives, est alors considéré comme les archétypes de la première urbanisation des Gaules, en particulier par J. Déchelette, fondateur de l'archéologie celtique. La recherche se concentre longtemps sur ces sites, facilement accessibles, au détriment de ceux masqués par une occupation postérieure. L'approfondissement des recherches sur les *oppida* dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle permet une remise en cause progressive des premières hypothèses sur les caractères urbains affirmés. Nombre de ces sites ne présentait finalement que des zones d'habitat relativement restreintes. Malgré le manque de données récentes, l'absence d'habitat de fort statut et de centre public monumental laissèrent croire que la Gaule intérieure « présentait des formes d'urbanisation embryonnaires, plus

ou moins développées selon les cas » (Duby 1980, p. 231). Autrement dit, se demandant s'il-y-a réellement une ville protohistorique, les auteurs concluaient que le processus d'urbanisation n'était que partiellement commencé avant l'arrivée des troupes romaines. Le constat est le même dans la publication des actes du colloque de Bliesbruck où les participants n'envisageaient pas encore la question d'une réelle urbanisation avant la Conquête (Petit, Mangin 1994). L'origine du concept de proto-urbanisation repose donc en grande partie sur ces malentendus puisqu'il était justement sensé caractériser les premiers pas malhabiles précédant la mise en place des réseaux urbains lors de la réorganisation des Gaules par Agrippa (Tarpin 2002).

Depuis les années 1980, la documentation relative aux *oppida* s'est très largement renouvelée. La multiplication des opérations de terrain et des prospections archéologiques commence également à faire apparaître d'autres types d'occupations agglomérées, situées cette fois-ci en plaine : Argenton-sur-Creuse (Indre-et-Loire), Levroux (Cher), Mâlain (Côte-d'Or), Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire)... Parallèlement, les mêmes orientations de la recherche et les multiples travaux urbains qui touchent Sens, Auxerre, Avallon, Tonnerre, Dijon ou Mirebeau-sur-Bèze vont contribuer à reconsidérer la question de la genèse urbaine et celle de la continuité d'occupation entre les périodes gauloise et romaine (Nouvel 2009b). À travers ces recherches, une nouvelle catégorie de site apparaît un peu partout en Gaule, plus ancienne que les *oppida*. En plus des fermes qui jalonnent les terroirs, un ensemble de bourgades non fortifiées se développent aux carrefours d'un réseau routier manifestement très développé. Ces bourgades traduisent le franchissement d'une nouvelle étape dans la croissance démographique et économique des Gaules. Atteignant parfois une superficie d'une trentaine d'hectares (Acy-Romance, Aulnat), elles laissent supposer un poids important dans les réseaux de peuplement. Malgré la présence d'espaces publics (des rues, des places, des sanctuaires), d'activités multiples (artisanat et commerce à longue distance), mais aussi d'un urbanisme raisonné (lisible en particulier dans la gestion rigoureuse des lotissements et du parcellaire autant que dans celles des eaux usées), certains hésitent encore à leur concéder le statut de ville. Quoi qu'il en soit, la découverte de multiples établissements ruraux de la même époque permet maintenant de définir plus précisément la distinction des formes et des fonctions entre ces deux types d'occupation.

Depuis les quinze dernières années, l'information s'est donc globalement accrue et sa qualité a nettement progressé, et tout particulièrement sur les questions de chronologie et de caractérisation des sites. Dans notre région, les habitats groupés dits ouverts apparaissent pour la première fois en 2000 lors de la parution d'un panorama sommaire des connaissances sur l'occupation des sols et l'urbanisation en pays éduen à la fin de l'âge du Fer (Barral, Guillaumet 2000). Le même inventaire est réalisé pour la Gaule centrale (Collis *et al.* 2000). Les corpus restaient néanmoins assez hétérogènes et la qualité de la documentation encore médiocre, tant sur le point de vue de l'extension et de l'organisation des sites, que sur le plan chronologique. Mais l'intense activité de recherche qui a caractérisé ces dernières années la Bourgogne – Franche-Comté a permis un formidable bon en avant des connaissances. De nouvelles fouilles programmées (Bibracte, Mandeure, Mirebeau-sur-Bèze, Verdun-sur-le-Doubs...) ou préventives (Avallon, Besançon, Mâcon, Tonnerre, Sens...), ou encore des opérations de prospections archéologiques et de reprises documentaires (Alluy, Avrolles, Entrains-sur-Nohain, Saint-Germain-en-Montagne...) permettent de réévaluer aujourd'hui un certain nombre de sites peu ou mal connus auparavant.

Cette dynamique générale de recherche a abouti à la tenue en 2010 d'un colloque consacré exclusivement à cette question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer (Sievers, Schönfelder 2012) et en 2015 d'une table-ronde à Bibracte sur le sujet des agglomérations ouvertes laténiennes en Europe continentale (Fichtl *et al.* à paraître). Ces deux rencontres ont été l'occasion de réfléchir sur l'émergence et le devenir du fait urbain dans la société gauloise à travers les deux principales formes agglomérées que sont l'*oppidum* et l'habitat ouvert. Grâce à la multiplication des exemples et des études, on assiste à une complexification des catégories et des parcours de sites, débouchant sur une remise en cause des classifications et des schémas utilisés jusqu'ici. L'exemple le plus probant est celui d'Europe centrale, développé par V. Salac (2012). Sur la base des nombreux sites de cette région, il a réussi à théoriser l'existence de deux grands types d'agglomérations ouvertes en plus de l'agglomération fortifiée de type *oppidum*. Il s'agit des « Centres de type Némčice -Roseldorf » (NRZ : Némčice-Roseldorf Zentren) qui sont les centres économiques les plus importants, possédant des échanges à très longue distance, et des « Centres de production et de distribution » (PDZ : Produktion- u. Distributionszentren) qui correspondent à de plus petits centres régionaux, également tournés vers l'économie et l'artisanat. L'évolution



typologique de ces sites montre qu'il existe des phases d'urbanisation et de désurbanisation, dès le Hallstatt final selon l'auteur, où l'on passe par exemple d'un centre de type PDZ à un autre de type NRC avant d'arriver à un *oppidum* de plaine ou de hauteur. Les trajectoires sont diverses et variées. Par ailleurs, cette dynamique s'observe comme un processus cyclique « sans fin » (Fig. 23). Sans toujours arriver à un tel niveau d'analyse, il apparaît que les agglomérations dites ouvertes sont finalement nombreuses tant en Europe centrale qu'occidentale. Les exemples les plus connus tels que ceux de *Lacoste* à Moullets-et-Villemartin, *Eyzies* à Villeneuve-sur-Lot, Bobigny, Nanterre, Varennes-sur-Allier, Acy-Romance, Tomblaine ou encore Levroux montrent des similarités intéressantes avec ceux du Centre-Est, et du Val de Saône. De même, leur trajectoire d'évolution adopte des schémas communs qui permettent de définir des tendances globales régionales et extra-régionales.

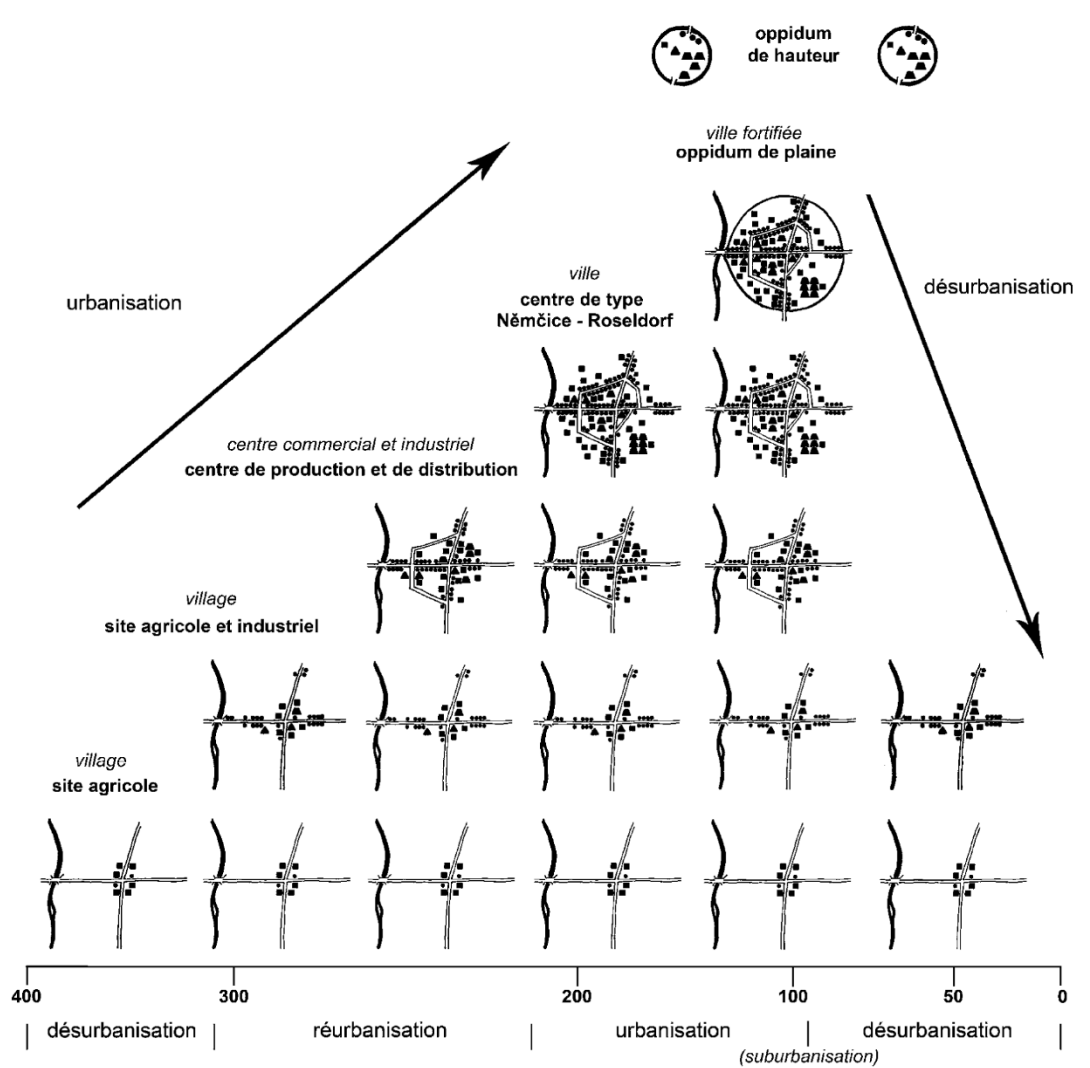


Fig. 23 - Schéma du processus d'urbanisation de la période laténienne en Europe centrale proposée par V. Salac (Salac 2012, p. 336, fig. 11)

Aussi, ces nouveaux centres d'intérêts, ainsi que la multiplication des exemples modifient radicalement notre perception des dynamiques spatiales et chronologiques des sites proto-urbains, en permettant de discerner des évolutions topo-chronologiques complexes à l'intérieur d'un même territoire. La question a notamment été soulevée dans le Centre-Est de la Gaule par Ph. Barral et P. Nouvel (2012). Ce récent renouveau justifie dès lors en grande partie une reprise des données et des études avec un nouveau regard, celui de la trajectoire des agglomérations, tant d'un point de vue spatial que chronologique. Cela nous amène à vouloir mettre en évidence des schémas d'évolution topographiques caractéristiques pour la période de transition entre la fin de l'âge du Fer et le début de l'époque romaine, et d'en déduire une ébauche de modélisation de parcours de sites.

### 1.3.2.2. La romanisation du réseau urbain, entre rupture et continuité ?

Contrairement à l'idée d'une colonisation romaine de la Gaule brutale et généralisée, la société gauloise était déjà en pleine mutation lorsque César fit irruption. Elle n'était pas ce monde immobile que certains historiens décrivent encore trop souvent de manière schématique (Mac Mullen 2000). Les transformations qui l'avaient affectées depuis plus d'un siècle étaient au moins aussi importantes et fondamentales que celles qu'elle allait subir sous l'administration impériale. La Gaule était alors déjà intégrée aux réseaux commerciaux du monde méditerranéen et les alliances déjà anciennes de la République avec les Eduens ou les Séquanes témoignaient déjà d'une présence politique romaine bien antérieure à la Conquête. Concrètement, il est difficile, voire impossible de dire à quel moment la Gaule est devenue « romaine ». Sur la question du fait urbain, la question est encore plus complexe, d'autant plus que protohistoriens et historiens classiques n'ont pas la même vision des événements. Même si la césure tend aujourd'hui à s'amoindrir, elle reste toutefois un obstacle pour caractériser les parcours de sites agglomérés dans la longue durée ; c'est pourtant ici tout l'enjeu. Jusque dans les années 1960, la perspective de la romanisation était assez univoque et était assimilée à la progression de la civilisation chez les barbares. Depuis, le sens d'acculturation, progressivement étendu dans sa dimension réciproque, est venu enrichir le concept. Il s'agit alors aujourd'hui plus d'un outil méthodologique utile sinon indispensable pour étudier des processus culturels évolutifs complexes et diversifiés (Le Roux 2004, p. 310-311 ; Paunier 2006, p. 9). Ce thème connaît un profond renouveau depuis ces dernières années puisqu'il a été l'objet de colloques publiés notamment dans la collection Bibracte : *Celtes et Gaulois. L'Archéologie face à l'Histoire* sous la direction de Chr. Goudineau, V. Guichard et G. Kaenel ou les *Aspects de la Romanisation dans l'Est de la Gaule*, sous la direction de M. Reddé (Reddé *et alii.* dir. 2011). Dans ce dernier, les auteurs affirment qu'il est important d'étudier le concept en suivant de l'intérieur l'évolution des sociétés gauloises depuis une époque très antérieure à la Conquête afin de l'analyser à travers des données souvent empruntées à la culture matérielle. Dépasser les coupures académiques traditionnelles en réunissant protohistoriens et spécialistes de l'Antiquité romaine est ainsi indispensable pour mieux comprendre le *continuum* du temps (Reddé *et alii.* 2011, p. 10-11). Il en est de même avec l'observation du phénomène urbain.

Parmi tant d'autres installations (les lieux de cultes, les sanctuaires, les nécropoles, l'habitat rural, le réseau routier...) l'habitat groupé connaît lui aussi de profondes transformations après la Conquête. Là aussi la multiplication des données de terrain issues des nombreux travaux urbains et l'affinement des méthodes typo-chronologiques du mobilier permettent de préciser les chronologies d'occupation. Avec un important réseau protohistorique préexistant, l'est des Gaules paraît comporter moins de « villes neuves » que le Nord par exemple (Amiens, Bavay, Tongres...). De manière générale, on ne constate aucune rupture majeure dans la construction du réseau, au contraire, on observe une série de trajectoires diverses, liées probablement à l'importance économique des pôles de peuplement et à la réorganisation des axes routiers dans un paysage « urbanisé » de longue date. Toutes ces caractéristiques semblent entrer en ligne de compte dans l'étude du phénomène urbain.

### 1.3.2.3. Le devenir des agglomérations à la fin de l'Antiquité

Le processus urbain ne se termine pas à l'Antiquité, au contraire. La fin de la période gallo-romaine et le début du haut Moyen Âge sont marqués par de profondes mutations urbaines qu'il conviendra de mettre en évidence dans le Val de Saône. Ces périodes ont longtemps été laissées de côté dans l'étude du processus urbain antique et les différentes synthèses publiées en 1994 dans le cadre du colloque de Bliesbruck avaient laissé dans l'ombre les siècles couvrant la fin de l'Antiquité et le haut Moyen Âge, pour lesquelles la matière restait, à l'époque, trop limitée. Mais depuis cette date, plusieurs programmes de recherche sur les agglomérations antiques, engagés conjointement dans le nord-ouest, le centre et l'est de la France, ont partiellement renouvelé la documentation. Ils sont le corollaire de la multiplication des données livrées par l'archéologie préventive et programmée. Par ailleurs, le renouveau des réflexions autour de l'Antiquité tardive et notamment dans les cités des Eduens et de Chalon avec les travaux de M. Kasprzyk (2005), ont permis une nouvelle synthèse des données sur la transformation progressive de la société à cette période charnière de l'histoire. À l'échelle du Grand-Est, des travaux récents révèlent notamment l'apparition de nouveaux pôles de peuplement, en particulier des sites de hauteur, parfois topographiquement associés à d'anciennes agglomérations d'origine antique. Il semble donc



que la trame des agglomérations du VI<sup>e</sup> siècle, soit à la fois constituée de sites remontant à l'époque romaine et d'occupations nouvelles, créées à la charnière de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge. Une série de colloques a été organisée depuis 2008 sur différentes thématiques en lien avec l'Antiquité tardive. Le premier, à Strasbourg en novembre 2008 (ATEG I) s'attarde sur *la Vallée du Rhin supérieur et les régions limitrophes durant l'Antiquité tardive* (Kasprzyk, Kuhnle 2011). À Châlons-en-Champagne en septembre 2010, un deuxième colloque ATEG II a lieu sur le sujet plus spécifique des *Sépultures, nécropoles et pratiques funéraires dans l'Est de la Gaule durant l'Antiquité tardive* (Achard-Corompt, Kasprzyk 2016). À Dijon en novembre 2012, le colloque ATEG III traite de *la place de l'État dans l'est de la Gaule durant l'Antiquité tardive, 250-450 ap. J.-C.* tandis qu'à Besançon en décembre 2015 le quatrième colloque (ATEG IV) porte sur le sujet des *agglomérations du nord de la Gaule et des régions voisines durant l'Antiquité tardive* (Kasprzyk dir. 2017).

En ce qui concerne plus précisément la période alto-médiévale, d'importants problèmes de méthode dans la différenciation entre établissements ruraux et habitats groupés ainsi que dans la définition même du village caractérisent la période. La question de l'habitat groupé, au-delà de l'Antiquité tardive, est étroitement liée à la pérennité des centres domaniaux gallo-romains à travers la constitution des *villae*, ainsi qu'à la question de l'émergence de la paroisse rurale. Les termes ambigus adoptés par les textes contemporains n'aident pas à mieux caractériser les formes de l'habitat. Ainsi, *villa* peut autant recouvrir le terme actuel de village que celui de ferme isolée, voire de quartier suburbain. Les critères habituels, fondés sur la forme, l'organisation des structures et le mobilier archéologique ne suffisent également plus pour distinguer établissements ruraux et habitats groupés. Les deux restent néanmoins indissociables dans la définition du village médiéval (Peytreman 2003a). Les travaux sur la naissance du village médiéval ont longtemps souffert d'une vision identitaire où les médiévistes ont besoin de l'objet « village » pour exister différemment des antiquisants. Vouloir transformer le « village en objet identitaire et fondateur du « véritable » Moyen Âge, celui qui naîtrait aux alentours de l'an Mil » n'est pas cohérent dans une logique de réseau sur le temps long. Ainsi, « à vouloir rendre autonome les représentations d'un côté et les matérialités de l'autre, on prive les objets de leurs multiples significations (...), le véritable objet à débattre n'est pas le village médiéval en soi (...) ni même les critères qui font que certains estiment, à un moment donné, qu'il y a un saut. L'objet à installer est la dynamique du réseau d'habitat » (Watteaux 2003, p. 314).

À travers l'étude des caractéristiques marquant les phénomènes urbains de la Protohistoire au haut Moyen Âge, nous nous apercevons rapidement que les césures historiques ont longtemps constitué un problème pour une étude diachronique des agglomérations. Cet état de fait s'explique par une carence de réflexion commune entre archéologues protohistoriens, romanistes et médiévistes entraînant une sous-documentation des périodes de transition entre Protohistoire et Antiquité, et Antiquité tardive et haut Moyen Âge. Un manque évident de données et une absence de réflexion sur les définitions données aux notions de ville, de l'urbain et d'agglomération par les archéologues sont également perceptibles. Une des conséquences directes de ces difficultés est la prise en compte des agglomérations comme un objet immobile dans le temps et dans l'espace. Pourtant, les études diachroniques spatiales ont déjà prouvé leur efficacité quand il s'agissait d'étudier les continuités et les ruptures dans les systèmes urbains entre les premières agglomérations gauloises et les villes actuelles, à l'image du programme *Archaeomedes* (1998). L'approche diachronique ou des trajectoires d'occupation apparaît aujourd'hui la meilleure solution pour observer la continuité entre les réseaux urbains de ces diverses périodes. Il s'agit également d'une occasion intéressante d'évoquer les divers processus urbains et de les comparer à l'échelle d'une micro-région homogène.

### 1.3.3. Le Programme Collectif de Recherche AggloCenE

À la faveur de nouvelles découvertes, on observe depuis maintenant une dizaine d'années un profond renouvellement des réflexions qui accompagne la reprise de l'étude de plusieurs corpus régionaux d'agglomérations (Bouet, Tassaux 2005 ; Leveau, Rémy 2005 ; Hanoune 2007 ; Gruat *et al.* 2011 ; Cribellier, Ferdière 2012). Dans un tel processus, la réactualisation du corpus de l'est de la France s'avérait essentielle, là où les questionnements sur les « agglomérations secondaires » avaient vu le jour. C'est dans un tel contexte que prend forme le programme collectif de recherche portant sur les agglomérations antiques du Centre-Est de la

Gaule - AggloCenE. Ce programme dirigé par St. Venault (Inrap) et P. Nouvel (Maître de conférences, Université de Franche-Comté) depuis 2008 est soutenu par l'UMR Chrono-Environnement (6249) et l'Inrap.

Nous avons déjà pu le constater au cours de notre présentation, le renouvellement des connaissances et de la documentation est au cœur des réflexions scientifiques touchant au phénomène urbain antique. Dans un tel cadre, la démarche de ce programme de recherche ne se prétend pas novatrice, mais aspire plutôt à mettre à niveau la documentation archéologique du Grand-Est de la Gaule en homogénéisant littérature grise ancienne et nouveaux apports de l'archéologie préventive. Cette approche intégrée combinant des sources d'informations complémentaires que sont les données anciennes, les résultats des fouilles préventives, mais aussi les campagnes de prospections pédestres et géophysiques réalisées dans le cadre du PCR permet une réactualisation des connaissances sur plusieurs sites majeurs de la région.

Le champ typologique est identique, de même que le cadre chronologique. Reprenant la définition de l'agglomération de M. Mangin (Mangin *et alii.* 1986, p. 18) le PCR prend en compte tout type d'habitat groupé, archéologiquement attesté, qui se situe entre la ferme ou la *villa* et la capitale de cité, du « village de paysans » et de la station routière modeste, à l'agglomération dont le paysage est très proche de la ville chef-lieu de cité. Le spectre chronologique retenu qui va de la fin du second âge du Fer jusqu'à l'Antiquité tardive, tend à couvrir l'ensemble du processus d'urbanisation en ouvrant sur les mutations qui donnent naissance à la ville médiévale.

Le cadre géographique se limite à la Bourgogne, la Franche-Comté et le sud de la Champagne. Ce choix tient certes compte des limites administratives actuelles qui conditionnent le champ d'intervention des différents acteurs du projet mais se définit également de manière à embrasser trois grandes *civitates* : le territoire éduen couvert par la Nièvre, la Saône-et-Loire, le sud de la Côte-d'Or et le sud de l'Yonne ; le territoire lingon couvert par la Côte-d'Or, l'Yonne et le sud de la Champagne (Aube et Haute-Marne) ; le territoire séquane couvert par la Franche-Comté.

D'un point de vue méthodologique, le PCR s'articule autour de trois grands axes de travail complémentaires. Les deux premiers (Axe 1 et 2) ont pour objectif la collecte de nouvelles données alors que le troisième (Axe 3), essentiellement méthodologique, vise à harmoniser l'information (**Fig. 24**). L'**Axe 1** (Recueil de données existantes) comprend deux volets. Le premier se veut un inventaire informatique des interventions archéologiques ayant eu lieu dans chacune des agglomérations antiques recensées, tandis que le second consiste à cartographier les données existantes en géoréférençant les plans de fouilles ou les photographies aériennes, d'une part, et en pointant les lieux de découvertes qui n'ont fait l'objet d'aucun relevé, d'autre part. L'objectif de cet axe est alors d'aboutir à des synthèses documentaires permettant de suivre dans le temps long l'évolution de sites agglomérés reconnus. L'**Axe 2** porte sur l'acquisition de nouvelles données par le moyen de prospections de nature diverse (photographies aériennes, prospection pédestre sur sols labourés, détection géophysique...). Enfin, l'**Axe 3** (Atelier méthodologique) a pour objectif principal d'homogénéiser l'information *via* des protocoles normalisés de gestion et de cartographie des données.

Finalement, ces trois axes méthodologiques doivent aboutir à la constitution d'un corpus d'agglomérations comportant une base de données descriptive et une interface cartographique multiscale. C'est à partir de ce corpus homogénéisé que pourront s'engager les travaux d'analyses comparatives et se dégager des thématiques transversales. Parallèlement à ces travaux, le corpus doit permettre d'aboutir à la rédaction de notices dans la perspective de l'édition d'un atlas, prenant inspiration dans les travaux préexistants mais en privilégiant une approche chronologique plutôt qu'une vision fonctionnelle. Il doit également servir de base à la publication de synthèses sur des agglomérations en particulier celles dont les connaissances sont aujourd'hui renouvelées par des découvertes récentes.

La mise en place de ce programme a entraîné un nouvel élan des recherches à l'échelle du Grand-Est de la France. En collaboration, quelques travaux universitaires ont été notamment dédiés à des sites régionaux en particulier (Entrains-sur-Nohain, Chalon-sur-Saône, Saint-Germain-en-Montagne, Mâlain...) ou à des zones géographiques à l'image de la reprise de l'ensemble des données sur l'est des Gaules (Bourgogne, Franche-Comté, Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne) par N. Coquet (2010). Le présent travail sur les agglomérations antiques du Val de Saône se situe dans cette droite lignée ; c'est pourquoi les questionnements et les méthodologies employées sont peu ou prou similaires, malgré des spécificités propres à notre étude.

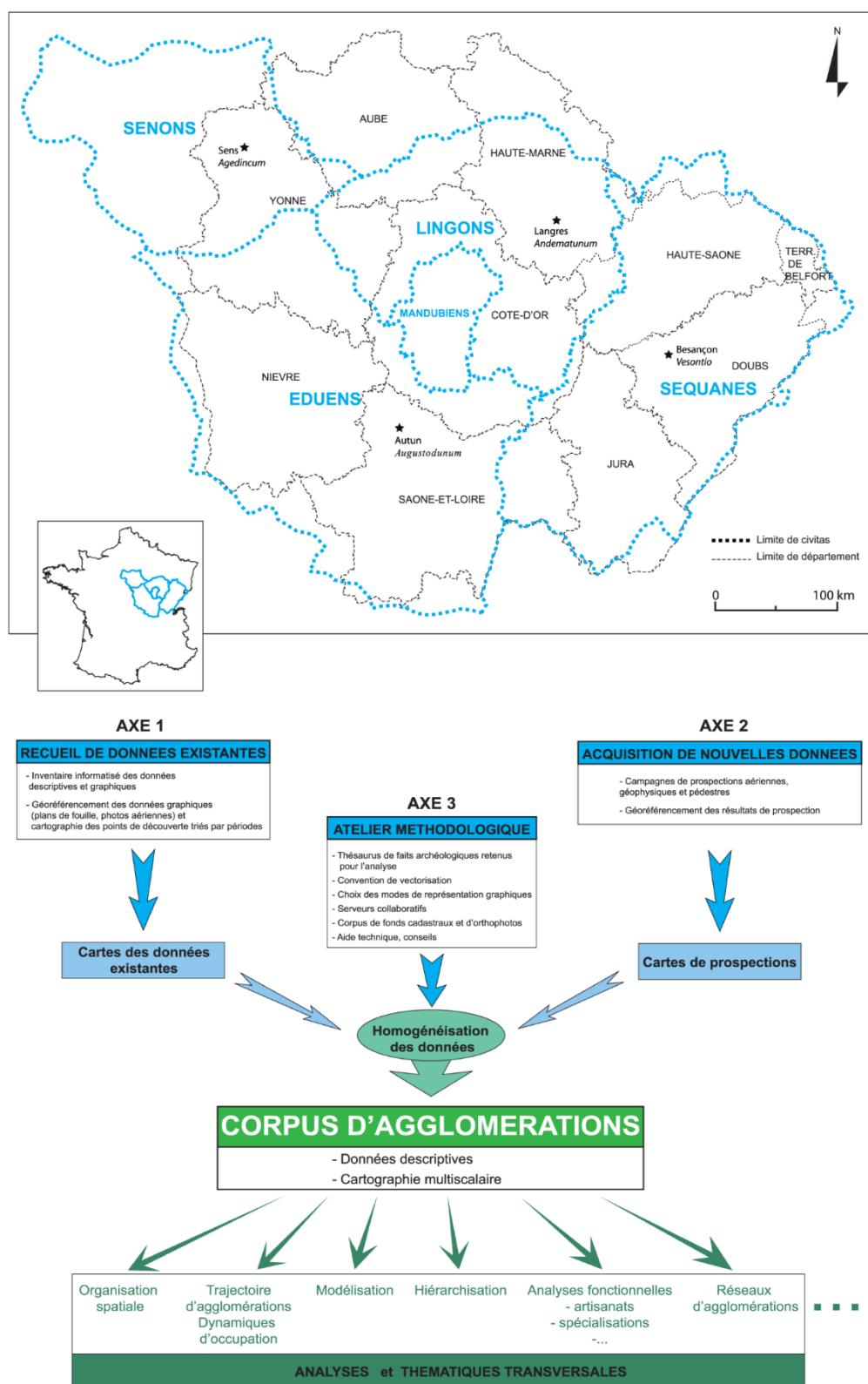


Fig. 24 - Emprise géographique du PCR AggloCenE et organigramme de la structure du projet (d'après Venault, Nouvel 2015)

# CHAPITRE 2

---

## LE VAL DE SAONE, UN ESPACE PRIVILEGIE

Avec des caractéristiques historiographiques, géographiques et historiques singulières, la région du Val de Saône bourguignon - franc-comtois constitue une zone d'étude privilégiée pour l'étude du phénomène urbain. Dans un contexte tout à fait différent des premiers travaux menés dans les années 1980, la documentation s'est aujourd'hui considérablement renouvelée, modifiant parfois profondément l'armature urbaine telle qu'on se la représentait jusqu'alors. De nouvelles découvertes réalisées depuis les dernières synthèses permettent en effet de remettre en cause certaines réflexions. Il convient donc ici d'observer les éléments qui permettent aujourd'hui de reprendre une étude des agglomérations dans le Val de Saône, avant de présenter les spécificités de la micro-région.

### 2.1. Le Val de Saône : choix de la zone d'étude

#### 2.1.1. Une documentation renouvelée et un contexte scientifique nouveau

Le bilan historiographique dressé précédemment le prouve aisément, la Bourgogne et la Franche-Comté sont certainement les deux régions pour lesquelles la réflexion sur les villes antiques, et plus particulièrement celles dites « secondaires » (puisqu'elles ne sont pas capitales de cité) a été la plus précoce et la plus aboutie. Faisant suite à une phase d'acquisition importante de données depuis les années 1970, une démarche méthodologique décisive a été mise en place dans ces régions, notamment sous l'impulsion de M. Mangin, J.-P. Jacob, B. Jacquet, J. Bénard et R. Goguy (cf *supra*). En plus de la volonté d'homogénéisation de la documentation, l'un des aspects novateurs de cette nouvelle démarche méthodologique à l'échelle régionale résidait dans l'exploitation systématique des données de prospections, qu'elles soient terrestres ou aériennes. L'objectif principal était ainsi de dépasser un niveau d'analyse souvent limité à l'utilisation exclusive des données de fouilles anciennes et des textes. Les informations issues du terrain restaient néanmoins encore assez limitées. Les opérations de sauvetage urbain étaient en effet peu nombreuses et réduites à quelques sites, notamment franc-comtois : Besançon, Grozon, Lons-le-Saunier, Mandeuve, *Mont-Rivel*. Les dossiers les plus importants et les plus novateurs restaient essentiellement bourguignons avec les fouilles programmées organisées à Alise-Sainte-Reine, Champallement, Nuits-Saint-Georges, Vertault. D'autres dossiers disposaient de prospections aériennes révélant la complexité de l'organisation urbaine à l'instar des agglomérations de Beneuvre, Chavéria, Dammartin-Marpain, Mâlain, Nuits-Saint-Georges ou Veuxhaules-sur-Aube. La technique profitait essentiellement aux dossiers bourguignons, majoritairement situés en plaine cultivée, contrairement aux sites francs-comtois. Mais nombre d'agglomérations n'étaient encore connues que partiellement comme Entrains-sur-Nohain, Saint-Germain-en-Montagne ou Sombernon où seulement quelques îlots d'habitation avaient été identifiés grâce à des fouilles de sauvetage. Le reste des dossiers sont simplement mentionnés par l'intermédiaire d'une succession de découvertes anciennes ou récentes mal mises en perspective en l'absence de relecture attentive des données bibliographiques (Beaune, Mirebeau-sur-Bèze, Tournus ou Seurre par exemple).

Les années 2000 sont marquées par un renouvellement et un accroissement substantiel des données, qui permettent des avancées significatives dans plusieurs domaines (**Fig. 25**). Si les capitales de cité Autun, Besançon et Langres ou encore l'agglomération de Mandeuve concentrent encore l'essentiel des opérations, cette période voit également la multiplication des interventions préventives et des prospections thématiques, apportant de nouveaux renseignements et ouvrant de nouvelles perspectives, y compris sur des agglomérations dont l'existence même n'était encore pas bien assurée jusque-là. Les questions liées à l'origine, au développement et aux mutations des agglomérations antiques peuvent désormais être abordées. Ces préoccupations étaient pourtant bien réelles chez les chercheurs depuis les années 1980, mais elles ne pouvaient guère être développées faute d'un corpus de données suffisamment étoffé et d'outils adéquats. On retiendra en particulier les progrès

récents de la méthode de prospection géophysique qui ont permis d'explorer de très importantes surfaces de terrains sur lesquels les quartiers antiques encore accessibles ont connu des cycles d'expansion et de rétraction au cours de la période gallo-romaine. Enfin, la multiplication des opérations préventives permet désormais l'identification d'habitats groupés, parfois très modestes, dans des zones jusque-là peu explorées, en particulier au bord des voies (Choisey, Rochefort-sur-Nénon). Ces progrès doivent beaucoup aux approches dites intégrées, associant investigations de surface et récolement des données de fouilles dans le cadre de projet collectif. Parmi les plus importants de la région, notons ceux d'Alésia/Alise-Sainte-Reine sous la direction d'O. de Cazanove, Mirebeau-sur-Bèze sous celle de M. Joly, Mandeure sous celle de Ph. Barral, ou encore le PCR AggloCenE qui vise à améliorer nos connaissances sur un certain nombre de sites (Beneuvre, Dammartin-Marpain, Grozon, Mâlain, Saint-Germain-en-Montagne) (Venault, Nouvel dir. 2012 ; 2013 ; 2014 ; 2015 ; 2016 ; 2017).

La démarche de réactualisation se poursuit au-delà du début des années 2000 grâce notamment à la conjonction des opérations préventives (Avrolles, Entrains-sur-Nohain, Grozon, Saint-Moré, Saint-Valérien) et programmée qui complète la documentation. Dans cette perspective, les prospections aériennes révèlent encore de nouveaux sites entièrement inédits (Boncourt-le-Bois, Bricon, Isômes, Larret, Vix/Etrochey), malgré la bonne couverture aérienne de la région tout particulièrement par R. Goguy depuis les années 1960. Nos connaissances planimétriques sont enfin complétées depuis peu par les orthophotographies de l'IGN couvrant tous les départements de la zone étudiée. Elles permettent de disposer de plan global ou partiel d'agglomérations encore mal ou peu connues (Alluy, Boncourt-le-Bois, Saint-Valérien).

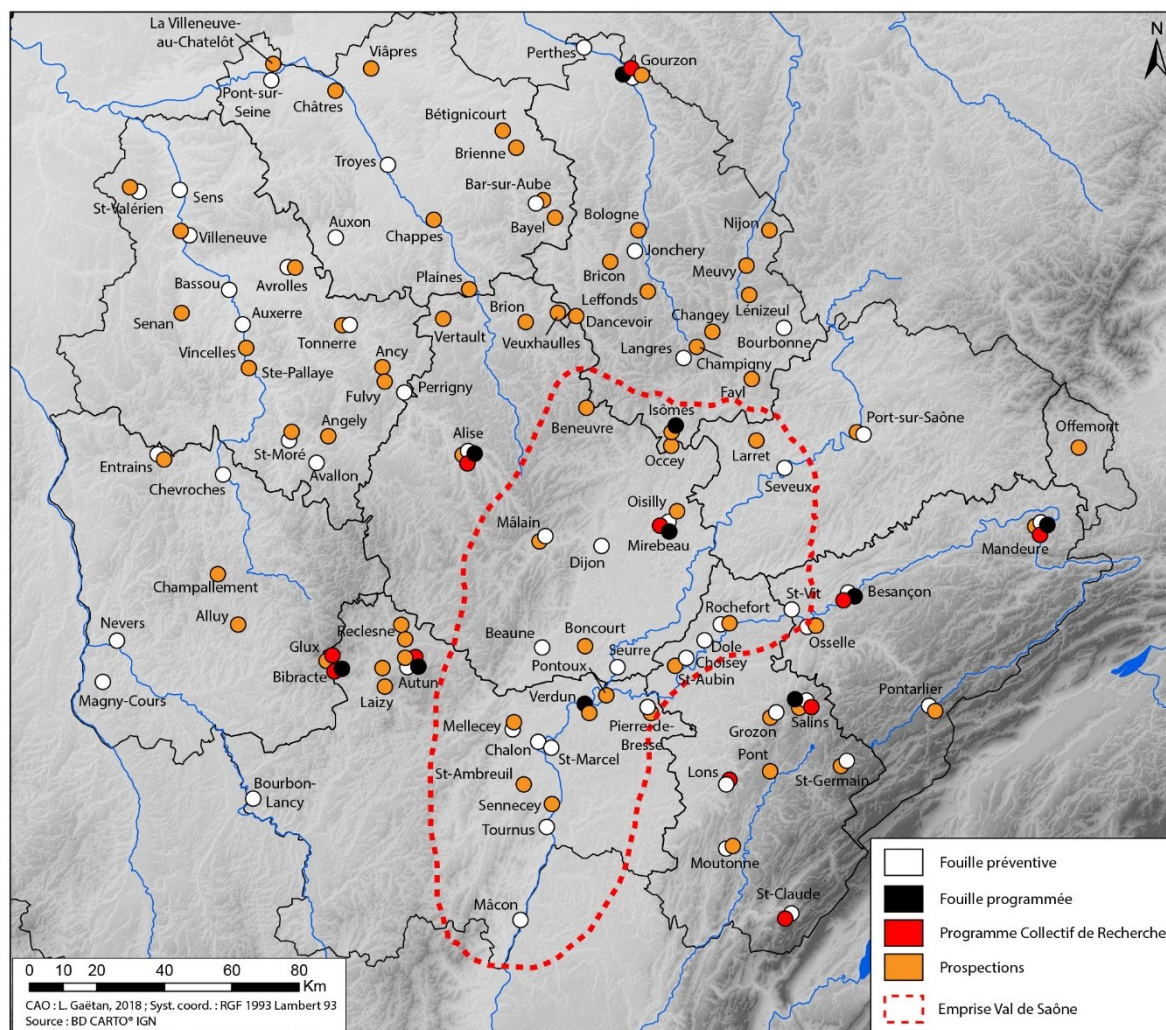


Fig. 25 - Carte des opérations archéologiques recensées sur les agglomérations antiques depuis 1995 dans le Centre-Est de la France



Grâce à l'ensemble de ces nouvelles recherches, les bilans documentaires et les synthèses de données sont notamment possibles. Ils bénéficient, d'une manière générale, du très important fond de la Carte Archéologique constamment remise à jour, mais surtout des « pré-inventaires archéologiques départementaux » publiés dans le cadre des *Cartes Archéologiques de la Gaule* sous la direction de M. Provost. Ces reprises, à travers des travaux universitaires la plupart du temps, permettent aujourd'hui d'aplanir les données et de mieux les mettre en perspective. Elles permettent de proposer, enfin, pour des sites encore peu touchés par les opérations archéologiques préventives, des visions chronologiques plus nuancées (Nouvel 2004 ; Guérin 2005 ; Kasprzyk 2005). L'analyse de la documentation ancienne débouche systématiquement sur la réévaluation du nombre des agglomérations et pose plus largement la question de la définition et de la caractérisation des habitats groupés (Coquet *et alii.* 2011). Dans ce contexte, il est nécessaire de souligner l'utilité des approches régionales dans la longue durée, comme celle développée depuis 2009 aux alentours de Bibracte et d'Autun (Nouvel 2017). Les prospections pédestres systématiques, parfois combinées aux prospections géophysiques et aériennes, menées sur le territoire de dix communes a révélé de nouveaux habitats groupés jusqu'ici méconnus voire inconnus : Monthelon, Roussillon-en-Morvan, Tavernay... Ces nouveaux apports complètent alors le réseau urbain ainsi que nos connaissances sur son évolution (Kasprzyk, Nouvel 2011). Parallèlement, ils permettent une meilleure réflexion sur la définition des critères et des outils de caractérisation des habitats groupés ou dispersés.

Toutes ces recherches, ainsi que la reprise de la documentation ancienne, ont d'ores et déjà permis de dresser un nouvel inventaire des sites d'habitats groupés antiques, attestés ou supposés, s'appuyant sur des critères plus larges que ceux retenus jusqu'à présent. Le corpus est désormais amplement réactualisé, sur toute la région, et tout particulièrement sur celle du Val de Saône.

### 2.1.2. Un espace propice à l'étude des réseaux urbains : objectifs et principes méthodologiques

L'espace d'étude délimité se trouve dès la Protohistoire (à partir du dernier tiers du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) aux confins des territoires éduens, lingons et séquanes, au cœur d'une région qui relie les trois mondes atlantique, germanique et méditerranéen (cf *infra*). Correspondant aujourd'hui à une micro-région située entre Bourgogne, Franche-Comté et le sud Champagne, le Val de Saône se trouve à cheval sur six départements : Côte-d'Or (21), Doubs (25), Jura (39), Haute-Marne (25), Haute-Saône (70) et Saône-et-Loire (71). La zone d'étude ne prend ainsi en compte ni les limites administratives actuelles, ni les limites antiques pour ne se concentrer que sur une micro-région se trouvant au cœur d'un carrefour de communications naturelles et anthropiques (**Fig. 26**). Situé en bordure sud-orientale du Bassin Parisien, aux marges du Massif-Central avec le nord-ouest du Morvan, à l'ouest du Massif jurassien et dans le prolongement direct du sillon rhodanien, le Val de Saône se trouve être une région centrale dans la géographie des Gaules. Cette position était déjà notée par Strabon à la suite de Posidonios quand il évoquait le transport des marchandises passant du Rhône dans la Saône, et rejoignant l'Océan par la Seine.

« Le Rhône peut être remonté très haut, même avec des cargaisons considérables, et permet d'atteindre de nombreuses régions du pays par le fait que ses affluents se trouvent non seulement navigables, mais aussi aptes à recevoir les plus forts tonnages. Du Rhône, les marchandises passent dans l'Arar [la Saône], puis dans le Doubs son affluent. Elles sont transportées ensuite par terre jusqu'aux Séquanes, d'où elles descendent par voie fluviale jusqu'à l'Océan »

(Strabon, *Géographie*, IV, 1, 14)

Ces réseaux de communication sont complétés à l'époque protohistorique, puis à l'époque romaine, par une armature urbaine exceptionnellement dense. Une des spécificités de la région réside dans l'absence de capitales de cité, toutes situées en dehors de la zone d'étude. Les capitales Autun, Besançon et Langres ne restent toutefois pas entièrement à l'écart du système urbain puisqu'elles sont reliées par un réseau de circulation étoffé, fruit des nombreux aménagements insufflé par le pouvoir impérial dès le changement d'ère. Ne disposant donc que d'agglomérations dites « secondaires », l'absence de chefs-lieux de cité rend difficile, voire impossible, une étude systémique des réseaux d'occupation, notamment celui des agglomérations, qui sont globalement organisés en fonction des capitales.

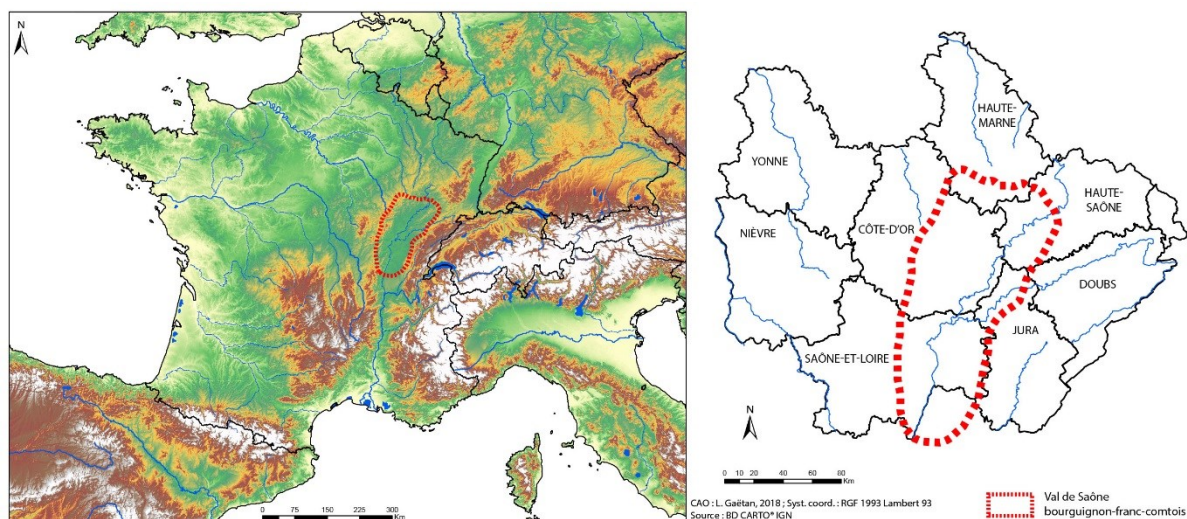


Fig. 26 - Carte de localisation du val de Saône en Europe et limites administratives actuelles de la région

Le Val de Saône offre néanmoins un terrain d'étude privilégié pour une approche des réseaux urbains antique et notamment grâce au récent renouvellement des données archéologiques. Quoique bien valorisée, l'exploitation du réseau urbain s'est en effet longtemps limitée à l'étude des hiérarchies et des fonctions urbaines durant le Haut-Empire, délaissant la question de la chronologie et de l'évolution du système urbain en tant que tel. Mais aujourd'hui, par l'intermédiaire du PCR AggloCenE et de la reprise des données initiées par N. Coquet pour le Grand-Est des Gaules (Coquet *et alii.* 2011), de nouvelles pistes d'étude émergent. Il convient désormais d'orienter la réflexion vers les questions du processus d'urbanisation (Barral, Guillaumet 2000), de l'évolution d'un réseau urbain sur le temps long (Barral *et al.* 2012) et de ses interactions avec le réseau de communication (Kasprzyk, Nouvel 2011). L'ensemble des données concernant ces paramètres est maintenant disponible pour la région du Val de Saône. Pour toutes ces raisons -historiques, géographiques ou même historiographiques- le Val de Saône offre un réseau urbain et une documentation archéologique exceptionnelle qu'il convient aujourd'hui d'intégrer aux études urbaines au niveau national. Les travaux effectués dans l'Ouest (Monteil 2007 ; 2012), le Centre (Cribellier, Ferdière 2012 ; Cribellier 2016), le Sud (Garmy 2012b) ou le Massif Central (Baret 2015) ont déjà démontré tous les bienfaits de telles reprises d'étude.

Concrètement, l'étude est ici envisagée sous plusieurs aspects, celui de l'exploitation des données documentaires, puis celui d'une mise en perspective des résultats pour arriver à l'élaboration d'une typochronologie des agglomérations (Fig. 27). Le premier des dossiers sera bien évidemment consacré aux sources et aux ressources documentaires disponibles dans le cadre de cette étude. En débutant par un état des lieux sur la question des sources disponibles, il sera ensuite possible d'homogénéiser l'information afin d'en tirer toutes les informations nécessaires pour une meilleure caractérisation des habitats groupés, puis pour une étude des trajectoires d'occupation. Tout ce développement sera l'occasion de définir et utiliser un ensemble d'outils méthodologiques nécessaires à l'exploitation des données archéologiques mobilisées. Ce n'est que dans un deuxième temps qu'il sera possible, grâce au traitement des données et l'observation de l'état général des investigations, de modéliser les parcours de sites sur un échantillon de sites prédéfinis. La dernière partie du travail sera, enfin, consacrée à une synthèse générale des agglomérations antiques du Val de Saône à travers des parcours chronologiques et les spécificités évolutives du système urbain.

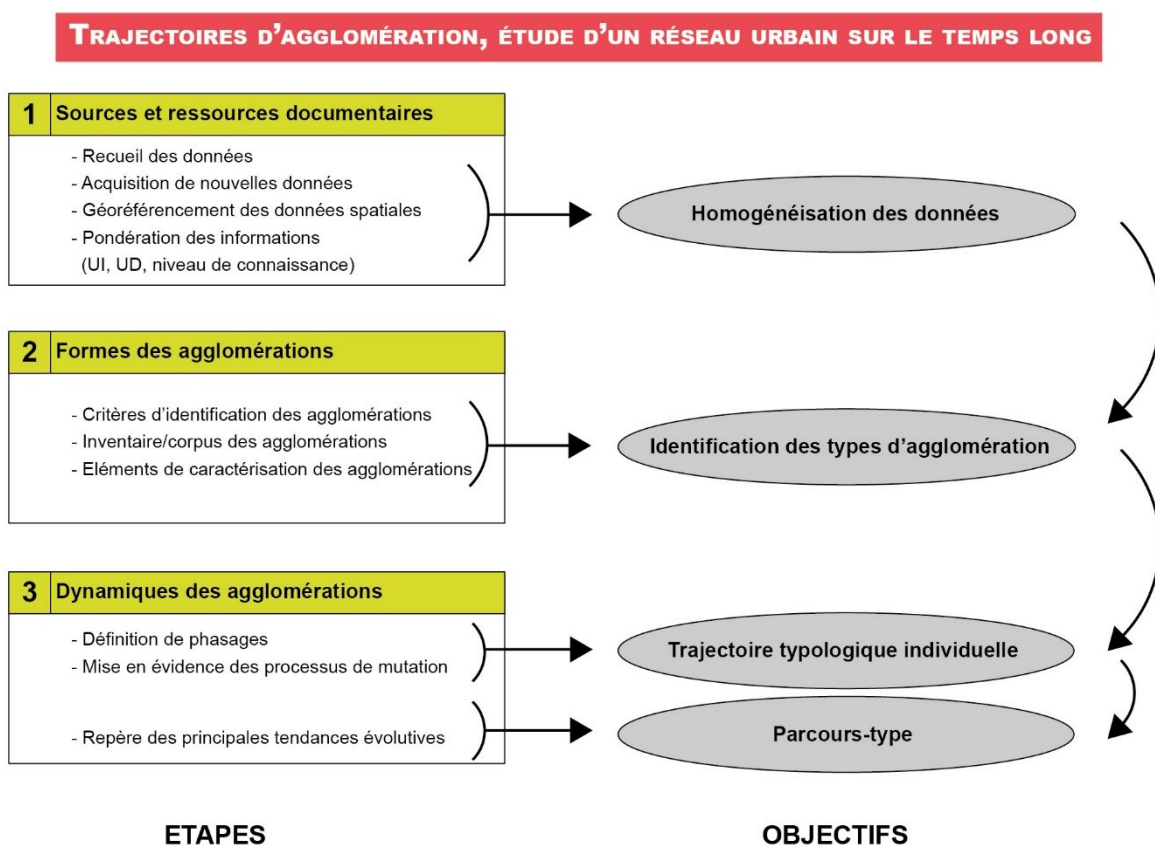


Fig. 27 - Protocole d'approche des trajectoires d'agglomération dans le cadre de ce travail

## 2.2. Le Val de Saône : un carrefour de communication naturel dans un paysage diversifié

Pour des questions méthodologiques, de densité et de disponibilité des données, notre choix d'étude s'est porté sur le Val de Saône, une zone située au cœur du carrefour bourguignon - franc-comtois. Mais il s'agit également d'un choix géographique, puisque la région présente de nombreux atouts. Le Val de Saône apparaît comme une région naturelle homogène de premier abord, délimité par des reliefs plus ou moins importants et irrigué par de nombreux cours d'eau également plus ou moins majeurs dans l'hydrographie régionale et nationale. Or, lorsqu'on observe de plus près les paysages composant cette micro-région, il s'avère que la zone d'étude comporte un ensemble de micro-régions ou de « pays » tout à fait différents qu'il faut prendre en compte dans le cadre de cette étude puisqu'ils influent directement à la fois sur la recherche archéologique, donc sur l'état des connaissances, mais aussi sur la répartition des occupations humaines anciennes. Certains secteurs apparaissent ainsi plus hostiles que d'autres pour l'implantation des habitats.

### 2.2.1. Le Val de Saône, axe de communication naturel

Avant de se définir comme un espace aux multiples terroirs, le Val de Saône est avant tout une région de communication naturelle avec un axe principal, la Saône, et des affluents qui permettent d'irriguer toutes les régions voisines. Cette particularité géographique se trouve être à la base de tous les processus d'occupation que la région a connu depuis l'époque Paléolithique. Sans tomber dans les abus du déterminisme géographique, une analyse de la situation s'impose.





La Saône, qui prend sa source dans les Vosges à Vioménil et se jette dans le Rhône à Lyon après avoir parcouru 473 km, possède effectivement un débit relativement faible : 433 m<sup>3</sup>/s. à Lyon (moyenne annuelle), même s'il faut admettre que le cours d'eau a beaucoup changé depuis l'Antiquité, et notamment à partir de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. Le cours de la Saône est divisé administrativement et géographiquement en trois portions :

- la Haute Saône, de Port-sur-Saône à Gray, couvre 82 km.
- la Petite Saône, de Gray à Verdun-sur-le-Doubs, où conflue le Doubs, fait 115 km.
- la Grande Saône est la dernière section, la plus grande, sur 166 km entre Verdun-sur-le-Doubs et Lyon, où elle conflue avec le Rhône.

La **Grande Saône** correspond finalement au plus grand tronçon de la rivière essentiellement formée par l'affluent du Doubs à Verdun. Après s'être écoulée de manière plus ou moins sinueuse, c'est à Chalon-sur-Saône qu'elle prend une toute autre configuration, adoptant une orientation nord-sud très régulière jusqu'à Lyon. Ce qui joue d'ailleurs un rôle primordial dans l'implantation de l'agglomération antique de Chalon/*Cabillonum*. La Grande Saône s'écoule alors dans une vaste et large plaine (jusqu'à 3 km de large) dans la cuvette de l'ancien lac bressan. Son profil a toutefois quelque peu changé d'aspect, même s'il reste difficile d'établir la part effective des facteurs naturels et anthropiques dans ces changements. L'origine du canal actif et son évolution, avec le processus d'alluvionnement reste au cœur des études récentes menées sur la dynamique de la Saône (Astrade, Dumont 2000). L'étude menée entre Anse et Villefranche démontre ainsi la stabilité du chenal actif. Des chenaux abandonnés, vestiges d'une morphologie en tresse, et visibles dans le lit majeur, pourraient avoir une origine antérieure à l'Holocène, à l'exemple de celui de Bourdelan qui est encore épisodiquement actif à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et faisant même l'objet d'aménagements tels que des drainages du secteur grâce au creusement de canaux perpendiculaires (Dumont 2002, p. 19). D'autres documents montrent également la remise en eau de bras secondaires lors de crues au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. À Chalon, par exemple, où le coude de la rivière est le plus important, la Saône peut contourner la ville par l'est à partir du débouché supposé d'un gué à proximité de l'ancienne île Saint-Nicolas avant de passer par le lac des Orlans (à Saint-Marcel), puis de traverser la prairie pour aller se jeter dans le lac d'Epervans et rejoindre, à peu de distance, le bras principal de la rivière. On retrouve une configuration similaire en amont du barrage d'Ormes, à Gigny-sur-Saône, où la Saône en période de crue reprend un paléochenal pour se partager en deux bras entre lesquels se trouvait une île. Cette dernière a sans doute été rattachée à la berge par la construction d'une digue aux époques historiques (époque gallo-romaine ou médiévale ?). Des travaux ont ainsi été effectués sur le cours de la Saône depuis au moins ces périodes afin de canaliser le flot qui avait tendance à s'égarer et n'était plus suffisant à la navigation ou simplement pour assainir les rives et rattacher à la berge la multitude d'îles présentes sur le cours d'eau. De tels aménagements ont été observés à Mâcon, par exemple, où le village de Saint-Laurent se situait à l'origine sur une petite île, ou encore au sud de Chalon-sur-Saône datés des IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles (Bonnamour 1992). Mais de manière générale, la présence de nombreux sites archéologiques repérés dans les berges depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les fouilles subaquatiques récentes de vestiges en place ainsi que la correspondance entre les hauts-fonds mentionnés dans les archives et les sites connus cartographiés, incitent à croire en la permanence et en la stabilité du profil en long et du chenal actif de la Saône, au moins depuis l'âge du Bronze et plus probablement depuis le Néolithique (Dumont 2002).

C'est au XIX<sup>e</sup> siècle que les aménagements sont les plus importants, entraînant de profondes modifications sur l'écoulement du cours d'eau. La Grande Saône n'avait alors bénéficié que de quelques améliorations, à l'image du creusement d'un canal à Epervans pour redresser la boucle naturelle formée par la rivière, alors que d'autres cours d'eau avaient déjà été aménagés beaucoup plus tôt. Ce n'est qu'en 1880 que les travaux les plus importants sont achevés sur la Grande Saône (dignes et quatre barrages), donnant alors à la rivière son titre de voie navigable au sens moderne du terme. Il aura ainsi fallu près d'un demi-siècle d'entretien, de dragages et de travaux divers quasiment ininterrompus pour obtenir un chenal stable à peu près régulier. Mais la principale conséquence de ces travaux est le relèvement général du plan d'eau d'une moyenne de 2,30 m. Cette transformation ne s'est pas faite sans heurts avec les riverains de la Saône qui faisaient un usage encore intensif de la rivière (moulins sur le lit mineur, sablières dans les berges, passage des troupeaux d'animaux d'une berge à l'autre...). Le milieu naturel s'en trouvait également bouleversé (suppression des îles, bras mineurs canalisés...). Mais la mise en eau des barrages de la Grande Saône a surtout définitivement mis un terme à l'utilisation des passages à gués qui existaient encore à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et fréquentés parfois depuis au moins la période

protohistorique. De même, les multiples sites archéologiques présents sur les berges ont totalement disparu sous les eaux ou l'alluvionnement général des rives. Il s'agit d'un paramètre à prendre en compte lorsqu'on aborde les sites archéologiques de bord de Saône. L'exploitation des archives du Service historique de l'armée de terre et de l'administration des Ponts-et-Chaussées, dans la thèse d'A. Dumont sur les passages à gué de la Grande Saône (2002), a permis d'établir une liste de gués attestés et potentiels sur le cours d'eau accompagné d'une étude archéologique grâce aux milliers d'objets retrouvés lors des dragages. La Petite Saône a également fait l'objet de travaux permettant un inventaire des passages à gués et des sites archéologiques en bord de rivière (Laurent 1993).

### 2.2.1.2. Une voie commerciale majeure

« Les territoires par lesquels (les cours d'eau) passent sont pour la plupart des plaines, ou alors des régions de collines traversées par des voies d'eau navigables. En outre, les cours d'eau sont si heureusement distribués les uns par rapport aux autres qu'ils assurent dans les deux sens les transports d'une mer à l'autre, les marchandises ayant à peine à être voiturées par terre, et toujours dans des plaines d'une traversée facile. Le plus souvent on les transporte par les voies fluviales en choisissant les unes pour la descente, les autres pour la montée. »

(Strabon, *Géographie* IV, 1, 2)

Le Val de Saône se trouve être le carrefour naturel de trois axes naturels divergents, en direction des Iles Britanniques (par le Bassin parisien), de l'Europe du nord-est et des régions méditerranéennes (par la vallée du Rhône). Ce constat amène souvent à qualifier cet axe naturel avec ses ramifications multiples de plus important réseau d'échanges du monde romain (Rougé 1988, p. 88-89). Si le parcours en direction du sud peut se faire sans contrainte majeure, l'accès aux plaines de l'ouest et du nord-est pose davantage de difficultés (**Fig. 28**). La Saône apparaît comme le principal moyen de transport nord-sud dans cette large vallée, doublé au changement d'ère par un réseau routier aménagé par Agrippa, gendre de l'empereur Auguste, jusqu'à Chalon-sur-Saône avant de filer tout droit en direction de Langres et Trêves. L'agglomération de Chalon-sur-Saône/*Cabillonum* se montre ainsi être un intéressant point de rupture de charge d'où le réseau viaire s'organise en étoile, partant en direction de l'Océan à l'ouest et du Rhin par le nord, *via* le plateau de Langres, ou par l'est, en longeant la vallée du Doubs (Nouvel 2010). À l'exception de ces deux dernières possibilités, pour atteindre le monde rhénan le passage par la vallée de l'Ognon aurait pu également être une solution. Même si elle n'a pas été retenue par les ingénieurs romains, la région haut-saônoise n'est pas aussi enclavée qu'elle n'y paraît. Jusqu'à Villersexel, l'Ognon conduit vers la Porte de Bourgogne entre Vosges et Jura. De même la vallée du Coney, dans le prolongement de celle de la Saône à Corre, est une voie possible vers l'axe mosellan puis rhénan. Même si l'espace haut-saônois n'occupe pas une position stratégique majeure, elle apparaît importante chez les ingénieurs romains qui projettent en 58 ap. J.-C. la création d'un canal entre la Saône et la Moselle, rapportée par Tacite dans le livre XIII des *Annales*. Il visait à se substituer au portage des marchandises par voie terrestre, pour passer d'une rivière à l'autre (Pasquini, Petit 2015). Cet exemple illustre bien la difficulté à certains endroits de passer d'un bassin à l'autre.

L'existence d'un trafic fluvial est attestée sur le cours de la Saône, d'une part par le témoignage de Strabon pour les premières décennies de notre ère, d'autre part par les multiples découvertes archéologiques réalisées dans le lit de la rivière, mais également par la présence de zones portuaires et d'agglomérations antiques au contact de la Saône. Pour Strabon, « le Rhône peut être remonté très haut, même avec des cargaisons considérables, et permet d'atteindre de nombreuses régions du pays par le fait que ses affluents se trouvent être non seulement navigables, mais aussi aptes à recevoir de forts tonnages. Du Rhône, les marchandises passent dans l'Arar [la Saône], puis dans le Doubs, son affluent. Elles sont transportées ensuite par terre jusqu'aux Séquanes, d'où elles descendent par voie fluviale jusqu'à l'Océan » (*Géographie*, IV, 1,11 ; 1,14). La navigation sur la Saône est très bien documentée par la recherche archéologique et son importance économique transparaît une nouvelle fois encore sous la plume de Strabon : « de l'autre côté de l'Arar habitent les Séquanes, auxquels, au contraire, les Romains et les Eduens restèrent longtemps hostiles... il s'y ajoutaient les haines nées des contestations sur la propriété de l'Arar, qui sépare ces deux peuples, l'un et l'autre prétendant à la possession

exclusive du fleuve et revendiquant le bénéfice des taxes perçues sur les transports » (*Géographie*, IV, 3, 2). Néanmoins, en ce qui concerne le trafic fluvial sur le Doubs, les documents restent plutôt muets, peut-être à l'exception d'une zone située entre Verdun et Pontoux où les découvertes archéologiques ont été fréquentes (Dumont 2002). Les deux sites correspondent également à des agglomérations dont l'importance à l'époque gallo-romaine est peu connue, si ce n'est la mention de Pontoux/*Pons Dubis* sur la *Table de Peutinger* grâce à la mise en place d'un pont permettant de passer, de manière unique sur le cours d'eau, d'une rive du Doubs à l'autre. Hormis ces exemples, il faut constater, contrairement à la Saône, qu'aucune agglomération ou infrastructure portuaire gallo-romaine n'a pour l'instant été formellement attestée le long de son cours dans la basse vallée. On retrouve plus au nord les agglomérations de Besançon puis de Mandeuire qui remplissent ce rôle. Ce constat suggère ainsi une navigation du cours d'eau assez difficile avec sans doute un trafic d'un type différent, dans sa modalité ou son intensité.

À l'instar des vallées de l'Ognon, du Coney ou du Doubs, les nombreux autres affluents de la Saône tels que l'Ouche, la Dheune ou la Seille et leurs vallées démontrent toutes les possibilités de communications existantes pour le transport des personnes et des marchandises à l'échelle de la région. Aidé en cela par le réseau routier d'origine protohistorique, tous ces éléments font de la région une zone d'échange majeure à l'échelle des Gaules, d'autant plus qu'elle se trouve dans le prolongement de l'axe Rhône-Méditerranée. La relative homogénéité culturelle qui caractérise le Val de Saône dès l'époque protohistorique est une des conséquences de cette mise en relation des différentes micro-régions. Grâce aux réseaux hydrographiques, les produits manufacturés circulent librement et surtout rapidement, ce qui favorise plus facilement l'intégration de régions à la nature pourtant diverse. L'axe Saône-Rhône est emprunté depuis au moins les périodes Néolithique et de l'âge du Bronze comme en témoignent par exemple les barques monoxyles et les multiples objets recueillis dans la Saône (Bonnamour 2000a). Mais c'est bien à l'âge du Fer, au moment où les produits méditerranéens pénètrent jusqu'en Gaule intérieure que l'axe constitue une voie de circulation privilégiée à l'échelle du monde romain occidental. Il est toutefois difficile d'estimer le volume réel du fret fluvial face à la concurrence terrestre. Certains auteurs affirment même que longtemps ce mode de transport a été principalement utilisé pour les cadeaux diplomatiques (Bats *et alii.* 1992, p. 389-410). Ce qui est sûr est que la mise en place du réseau d'Agrippa à l'Antiquité, en parallèle du Rhône et de la Saône, fait une concurrence sérieuse à la voie d'eau. À la fin de la période gauloise, l'étain extrait des Cornouailles mettait environ 30 jours pour rejoindre Marseille ou Narbonne grâce à des caravanes de chevaux empruntant la route selon les textes de Diodore de Sicile (V, 22, 4 et 38, 5) et de Strabon (*Géographie* III, 2, 9). Quoi qu'il en soit, ce commerce s'est progressivement organisé jusqu'à être contrôlé par une corporation de métier spécifique, liée aux transports des marchandises sur les rivières. Celle-ci regroupe les nautes.



Fig. 29 - Stèle des Nautes de la Saône, découverte à Dijon (haut. 73 cm ; larg. 109 cm) (Cl. L. Gaëtan)



Fig. 30 - Stèle funéraire figurant un transport de marchandise sur un charriot, découverte à Dijon (haut. 58 cm ; larg. 86 cm) (Cl. L. Gaëtan)

L'organisation socio-économique du commerce sur la Saône est alors connue grâce à quelques documents lapidaires et épigraphiques. Ils font parties des indices illustrant l'importance des voies de communication naturelle dans ce bassin géographique. À Lyon, capitale des Gaules, cette importance se traduit par une multitude



d'inscriptions indiquant la mise en place d'une réelle hiérarchie des corporations : bateliers du Rhône et le la Saône, marchands de blés ou encore marchands de vin (Christol, Fiches 1999). L'aire d'influence de la ville recouvre d'ailleurs l'ensemble du bassin Saône-Rhône, et même au-delà. Les nautes séquanais y sont par exemple représentés par *Q. Iulius Severinus* (*CIL*, XIII, 1695), patron de la corporation ayant également exercé l'ensemble des charges magistrales (Walter, Barçon 2004, p. 55). *C. Apronius Raptor*, originaire de Trèves, a aussi son point d'ancrage à Lyon. Membre des *nautae Ararici* et des *negotiatores vinarii*, il est de surcroît patron de ces deux corporations (*CIL*, XIII, n° 1911 et 11179). En Val de Saône bourguignon – franc-comtois, même si l'origine des marchands n'est pas directement confirmée, le transport des marchandises et la présence des nautes sont plus largement attestés par des stèles. La plupart proviennent de Dijon. Pourtant cette agglomération ne se trouve pas directement sur le cours de la Saône, mais sur un de ses affluents, l'Ouche. Une quantité aussi importante peut sans nul doute s'expliquer par un effet de conservation grâce à la réutilisation des monuments dans l'enceinte tardo-antique. Les nautes de l'Arar sont alors représentés par une stèle et une dédicace en l'honneur d'un bâtiment sans doute dédié à la corporation : « *Nauta Araricus. / H(oc) m(onumentum) s(ive) l(ocus) b(eredem) n(on) s(equetur)* » (« Marin de la Saône. Ce monument et cet emplacement ne feront pas partie de l'héritage » : Le Bohec 2003, p. 67-68, n° 67). La partie inférieure du bas-relief représente deux chevaux attelés par un collier à un char d'osier dans lequel un personnage vide ou remplit un seau ou une corbeille. Un autre personnage est également présent, courbé par la charge d'une corbeille qu'il porte sur le dos (**Fig. 29** ; Espérandieu 1907-1938, IV, n° 3521 ; *CIL*, XIII, 5489). Le monument témoigne de la complémentarité existant entre la navigation des nautes et le portage sur terre. La stèle rappelle une autre, figurant un homme sur un charriot à deux roues, dont la caisse est fermée par des ridelles d'osier tressé, attelé de deux chevaux ou mulets (**Fig. 30** ; Espérandieu 1907-1938, n° 3552). Enfin, comme à Lyon, la corporation des marchands de vin est aussi représentée à Dijon notamment par un monument funéraire montrant deux vendeurs derrière un comptoir sur lequel se trouve de nombreuses caisses et marchandises. Le personnage de gauche verse par un large entonnoir du vin à un autre qui tend sa cruche (**Fig. 31** ; Espérandieu 1907-1938, IV, n° 3469). Ce monument, et plus encore celui dédié par les nautes de la Saône montrent à quel point ces personnages sont ancrés sur le territoire du Val de Saône et participent pleinement à l'économie des cités. Mais leur découverte à Dijon illustrerait un point géographique intéressant à l'échelle de la région puisque l'Ouche constitue un des principaux points de passage entre les vallées de la Saône et de la Seine. La présence de cette activité de déchargement de marchandise était assez importante pour être ici représentée. L'existence d'une liaison avec la Seine est d'autant plus réelle qu'elle est matérialisée par la présence à Lyon de deux personnages originaires de cette vallée et liés au commerce fluvial. Le premier, nommé *Lucius Besius Superior*, originaire du Vermandois dans la vallée de l'Oise, vint à Lyon pour y devenir patron des nautes de la Saône et du Rhône ; le second, un certain *Illiomarus Aper*, toilier de son état, était originaire de la cité des Véliocasses dans la basse vallée de la Seine et était à Lyon utriculaire, donc affilié à la navigation (*CIL*, XIII, 1998). Ces inscriptions sont enfin confirmées par Strabon dans sa *Géographie* (IV, 1, 2) qui indique clairement que le passage du bassin de la Seine à celui de la Saône se faisait par portage (cf *supra*).



Fig. 31 - Stèle funéraire figurant un marchand de vin, découverte à Dijon (haut. 61 cm ; larg. 117 cm) (Cl. L. Gaëtan)

Alors même que ce réseau irrigue une vaste région aux allures homogènes, la réalité réside plutôt dans une variété de paysages naturels que l'histoire géologique et hydrographique a longuement modelée. L'intérêt de cette zone réside justement dans cette juxtaposition des terroirs où la géographie a joué un rôle de premier plan dans l'occupation humaine.

### 2.2.2. Une entité géologique qui détermine des régions naturelles

« La description de la vallée de la Saône est une des difficultés de la géographie de la France. »  
(Barré 1903, p. 124)

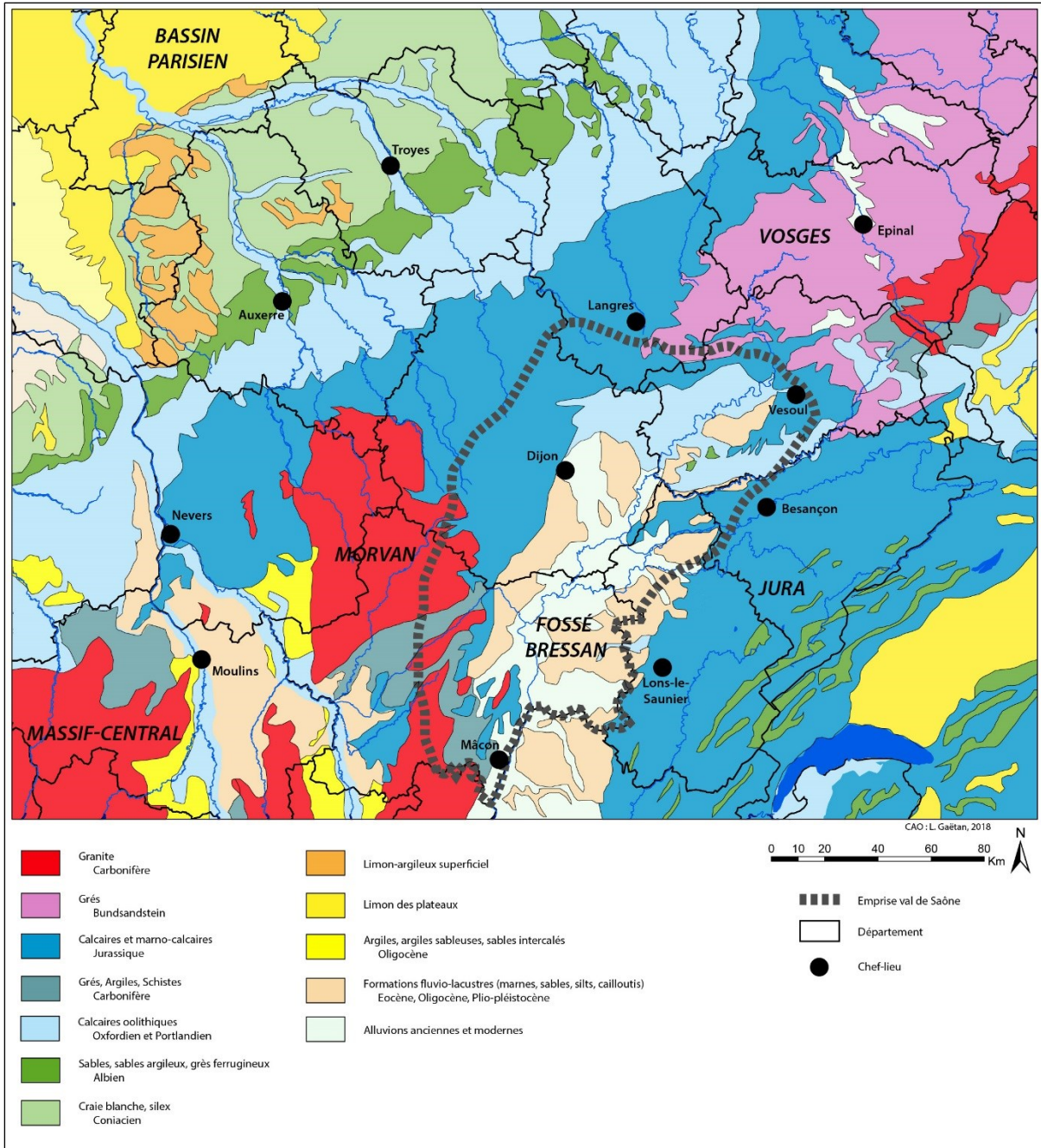


Fig. 32 - Le Centre-Est de la France dans son environnement géologique simplifié (d'après fond BRGM)

Lorsqu'on évoque le Val de Saône, nous devrions davantage parler de la « dépression de la Saône » ou du « fossé bressan ». Théoriquement, le nom de Bresse devrait se limiter à la région de Bourg et de Louhans, mais

les géologues l'ont étendu à toute la plaine allongée entre le Jura et les reliefs orientaux du Massif Central, depuis les plateaux bourguignons et de Haute-Saône au nord, jusqu'à la région lyonnaise au sud (**Fig. 32**). Le fossé de la Saône, avec celui du Rhône situé dans son exact prolongement méridional, se creuse ainsi entre deux régions morphologiques différentes. Scientifiquement, les conséquences de ce fait ont été considérables puisque le fossé bressan et bas-dauphinois ont longtemps demeuré une énigme. Au lieu d'être, d'un point de vue scientifique, une région de transition susceptible de fournir la solution de l'orogénèse européenne, les deux fossés constituent un important hiatus (Champier 1953). Cette plaine constitue finalement un fossé tectonique dont l'effondrement a commencé à l'Oligocène (38-25 millions d'années), et qui appartient au même titre que le fossé d'Alsace, au système du rift ouest-européen. Son allongement d'ensemble, sensiblement nord-sud, est en réalité la résultante de l'accrolement de plusieurs segments orientés sud-ouest/nord-est, c'est-à-dire obliquement par rapport à la direction générale du fossé. Ces segments, séparés par les seuils de Sennecey-La Serre et de Cormoz sont nommés par les géologues : Bresse chalonnaise, Bresse louhannaise ou centrale et Bresse méridionale. Toutes possèdent leur propre caractéristique géologique (Astrade 2005, p. 45-46). Les bordures montagneuses du fossé bressan sont d'altitudes relativement limitées et occupent une faible part du bassin. Les zones de contact avec le fossé sont variées, soit rectilignes (Côte-d'Or, Revermont), soit sous la forme de collines (Vosges) ou de petites avancées dans la plaine (Mâconnais, la Serre). Mais elles sont parfois entaillées par des vallées le plus souvent peu profondes à l'exception de celles du Doubs, de la Dheune et de la Grosne qui font reculer les limites du drainage. C'est dans ce cadre géographique bien délimité et dans un bassin fermé au sud que se sont accumulés les sédiments, dont une partie a été déblayée pendant les périodes d'érosion qui se sont intercalées. La dernière phase de remplissage est située au cours du Plio-Pléistocène et se caractérise par deux ensembles superposés : le complexe des marnes de Bresse et le complexe de couverture bressan (Bonvalot 1984, p. 126). Au cours du Quaternaire, le réseau hydraulique de la Saône se met en place à travers la plaine ainsi formée « selon un tracé proche de celui d'aujourd'hui » (Rat 1984). Le fossé passe alors schématiquement, d'une étendue lacustre et palustre avec des affluents distincts au réseau fluvial actuel, chenalisé et hiérarchisé. Les premiers stades de l'histoire hydrographique nous échappent toutefois encore faute de sédiments capable d'apporter une datation et une information. En tout cas rien n'est encore mis en place avant la « Formation de Saint-Cosme », dont l'âge, fortement discuté, est fixé au Riss pour la Bresse moyenne et septentrionale (id.). En outre, il est important de remarquer, comme l'a fait A. Journaux (Journaux 1956) qu'au lieu d'occuper l'axe de la dépression, le cours de la Saône est rejeté vers l'ouest, au pied de sa bordure occidentale. Cette position oblige ses affluents jurassiens à effectuer un long parcours dans la plaine alors que les affluents de rive droite ont un faible cheminement. Ce fait détermine toute la géographie environnant l'axe drainant que constitue la Saône.

La nature lithologique, la structuration tectonique et les dernières retouches morphologiques depuis le Quaternaire expliquent la diversité des régions naturelles du Val de Saône. L'espace considéré n'est donc pas aussi uniforme qu'il y paraît au premier abord. Ce constat contribue inévitablement à la richesse de la zone étudiée puisque ces diverses unités paysagères développent en conséquence des potentialités différentes. Ainsi, l'impact de la topographie et du contexte géologique se mesure tant sur l'occupation humaine que sur la recherche archéologique contemporaine, même si le premier aspect n'est que le reflet du second. Il est d'ailleurs intéressant d'observer que, encore aujourd'hui, la mise en valeur et le mode d'occupation de ces terroirs sont spécifiques dans chacun d'eux puisqu'ils ne sont que le résultat des transformations des sociétés anciennes. L'orientation des réseaux hydrographiques reliant le couloir Saône-Rhône au Bassin Parisien, croisés avec des axes de circulation est-ouest régionaux et nationaux, accentue cette position de carrefour évoquée précédemment et explique le développement d'une série d'agglomérations jalonnant le Val de Saône. À l'inverse, les zones situées à l'écart de ces axes se trouvent plus faiblement peuplées. Le constat est finalement similaire dans le réseau démographique actuel.

Sept entités géographiques peuvent donc être individualisées : les plateaux de Haute-Saône, les plateaux dijonnais, la plaine de Saône, le Mâconnais, la Bresse, le Pays dolois et le Finage dolois (**Fig. 33**). Ce sont ces différents « pays » qui ont été pris en compte dans cette étude, représentant une superficie d'environ 11 500 km<sup>2</sup>, à cheval sur les six départements (Côte-d'Or, Doubs, Jura, Haute-Saône, Saône-et-Loire et Haute-Marne) de deux régions administratives actuelles (Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est). La délimitation de l'espace s'est volontairement appuyée sur un contexte géographique général homogène, même si d'autres sites y ont été



ajoutés. Les agglomérations de Somberton et de Mâlain faisant partie de la vallée de l'Ouche ont été inclus afin d'avoir une cohérence géographique dans le corpus. Il en est de même avec l'agglomération de Bénéuvre, au sud du châillonnais, située sur la ligne de partage des eaux. Il s'agit avant tout d'une logique spatiale et historique entre la vallée et ses principaux affluents. Il paraît alors intéressant d'observer le fait urbain dans des zones de transition telles que les vallées adjacentes.

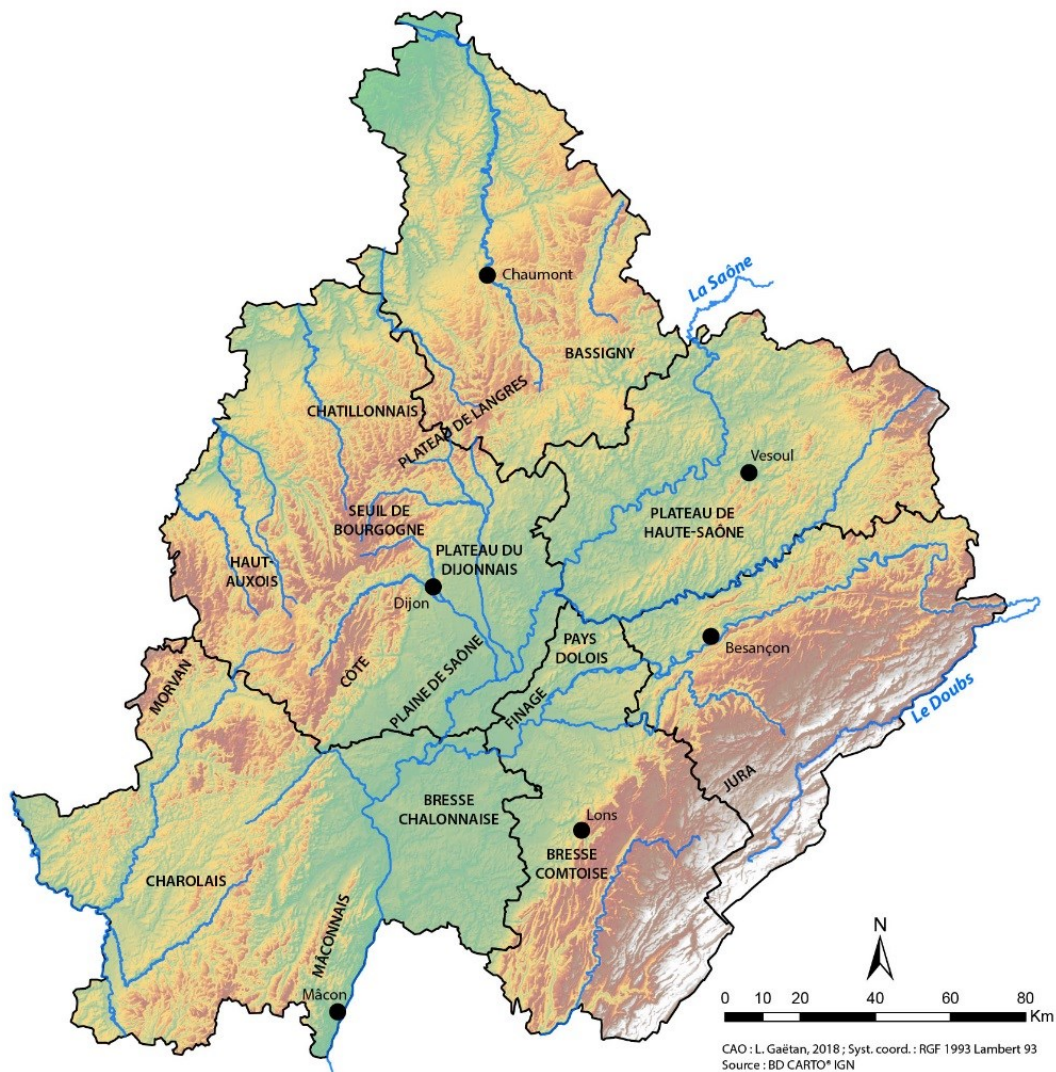


Fig. 33 - Principaux « pays » formant le val de Saône bourguignon - franc-comtois

### 2.3. Les territoires politique et économique de la Protohistoire au haut Moyen Âge

Avec une variété de terroirs, le Val de Saône a connu des destins géopolitiques et administratifs multiples. De par sa situation de carrefour entre les mondes méditerranéen, rhénan et atlantique, la région a très tôt été une zone d'influences diverses avec des ensembles politiques mouvants dus aux convoitises des peuples qui se la partagent. Cette hétérogénéité des territoires pourrait constituer un biais dans l'analyse spatiale et la compréhension des réseaux urbains antiques, mais nous verrons qu'elle constitue, au contraire, un atout offrant de nouvelles perspectives à la question urbaine. La prise en compte des histoires particulières de chacun des espaces politiques considérés reste alors un élément essentiel de la compréhension et de l'interprétation des données. La présentation du contexte historique et géopolitique se voudra ici comme un parcours chronologique où les données archéologiques avant tout permettent d'appréhender les différents groupes culturels qui



composent les territoires du Val de Saône. C'est alors également l'occasion de présenter les diverses spécificités territoriales, et tout particulièrement les faciès économiques et matériels, de ces peuples qui voient le jour durant la période protohistorique. Tant à l'époque protohistorique que gallo-romaine, ces données sont essentielles à la caractérisation des habitats groupés. L'objectif est donc ici double, présenter les limites territoriales des peuples qui se partagent le Val de Saône d'une part, et observer les faciès culturels d'autre part.

### 2.3.1. Le Val de Saône à l'époque de la Conquête romaine

Pour réussir à franchir l'écueil du manque de sources écrites antérieures au Moyen Âge, les spécialistes de la question territoriale ont été contraints d'utiliser des éléments indirects, peu précis, et de les confronter à des données plus tardives. Cette méthode, qualifiée de régressive, repose sur le postulat que la mémoire des sociétés assure la transmission de données héritées permettant de remonter jusqu'aux premiers peuplements. Depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, en fonction de ce principe d'héritage, on a fait un usage important de la continuité existant entre la cité gallo-romaine de l'Antiquité tardive et l'évêché médiéval (Leveau 2002). Ce principe a fortement influencé l'historiographie moderne dans l'étude de la structuration du territoire de la Gaule indépendante. Même si cette approche s'avère fiable à grande échelle (Batardy et al. 2001), elle ne saurait valider des tracés précis. Les textes antiques, comme celui de César peut également servir de base à la réflexion. Ph. Leveau a néanmoins démontré les écarts qui existent entre ces textes et les résultats de l'analyse régressive, en particulier en ce qui concerne les perturbations induites par l'installation des trois colonies de Lyon, Augst et Nyon sur de petits peuples déjà présents dans le secteur (Leveau 2002, p. 10). Il paraît ainsi vain de vouloir superposer les entités politiques évoquées par César à celles supposées par les recherches récentes. Les données archéologiques apparaissent donc comme les seules capables de renouveler le dossier de l'analyse territoriale.

Grâce aux données issues des fouilles et des études de mobilier (détermination des productions, typologies, superposition et imbrication des centres et des aires de diffusion...) il est désormais possible de déterminer les secteurs de diffusion des matières premières et/ou manufacturées, révélant par la même occasion des dynamiques territoriales (Barral *et al.* 2002). Le Val de Saône apparaît ainsi comme un espace totalement ouvert où cohabitent de nombreux groupes culturels, et non comme un espace frontalier impénétrable malgré les conflits qui ont émaillés l'histoire de ces peuples durant la période laténienne. César revient assez longuement sur ces épisodes et en profite pour décrire plus ou moins longuement les peuples présents dans la zone.

#### 2.3.1.1. Les territoires selon César et Strabon

Le peuple des **Eduens** est sans nul doute celui dont César parle le plus, même si les indications fournies sont parfois partielles et sujette à discussions. L'alliance des Eduens avec les romains est ancienne et repose sur des associations diplomatiques et militaires (César, *B.G.*, I, 33 et 43 ; Strabon, *Géographie*, IV, III, 2) remontant aux années 130-120 av. J.-C. quand les romains profitèrent de leur appel au secours contre les Allobroges et les Arvernes pour s'installer en Gaule. Cette position favorable leur permet de développer des liens d'amitié avec certains de leurs voisins (Sénons, Bituriges Cubi), mais également une opposition grandissante dans les Gaules avec d'autres peuples tels que les Séquanes. Cette puissance s'exprime notamment dans une relation de dépendance d'un certain nombre de peuples vis-à-vis des Eduens. César en fait mention en les qualifiant de « *clientibus* » (*B.G.*, VII, 75). On y retrouve les Ségusiaves, qui ne formaient donc apparemment pas une nation indépendante avant la Conquête, les Ambivarètes (*Ambinaretis* dont rien ne permet de prouver qu'il s'agit des *Ambarri*), les Aulerques Brannovices (*Aulercis Brannovicibus*), et les Blanoviens (*Blanovius*). On ne sait rien sur ces peuples au-delà de cette unique mention. Au nord, César ne signale que les Sénons et les Lingons, précisant que les premiers sont distincts des *Parisii* avec lesquels ils n'avaient auparavant formé qu'une seule nation (*B.G.*, VI, 3). Il mentionne encore de manière très évasive les Leuques (*B.G.*, I, 40) et au-delà les Médiomatriques. Peu de villes du territoire éduen sont mentionnées par César. À l'exception des Ségusiaves, les peuples satellites Ambivarètes, Ambarres, Aulerques ou Blanoviens disparaissent des écrits de Strabon, indiquant vraisemblablement leur intégration dans des cités plus importantes. En plus de Decize et Noviodunum sur la Loire (Nevers ?), Chalon-sur-Saône/*Cabillonum* (César, *B.G.*, VII, 42 et 90) et Mâcon/*Matisco* (César, *B.G.*, VII, 90) dans notre zone d'étude sont citées. Quant aux limites, les indications de César restent floues d'autant qu'il

semble que ce territoire soit formé d'une confédération mouvante comportant plusieurs peuples : les Boïens, apparemment installés dans la région entre l'Allier et la Loire, occupent la partie ouest ; les Ambivarètes occuperaient la zone sud-est vers Bugey ; les Aulerques Brannovices et les Brannoviens sont mentionnés, sans que le texte ne permette de les localiser avec précision. On sait également d'après César que le territoire éduen est mitoyen au nord des Sénoniens, au nord-est des Lingons et qu'il contrôle les deux rives de la Saône à hauteur des Séquanes (BG, I, 12). La frontière avec les Bituriges se situe sur la Loire (BG, VII, 5) et celle avec les Arvernes non loin de l'Allier. Sinon, au sud, César signale également l'existence des Ségusiaves, de part et d'autre de la basse Saône, ainsi que les Ambarres, mitoyens des Séquanes, des Allobroges et des Helvètes (BG, I, 11 et 14). La mention des villes précédentes permet finalement de confirmer que ce territoire se trouve sur l'interfluve entre Loire, Yonne et Val de Saône.

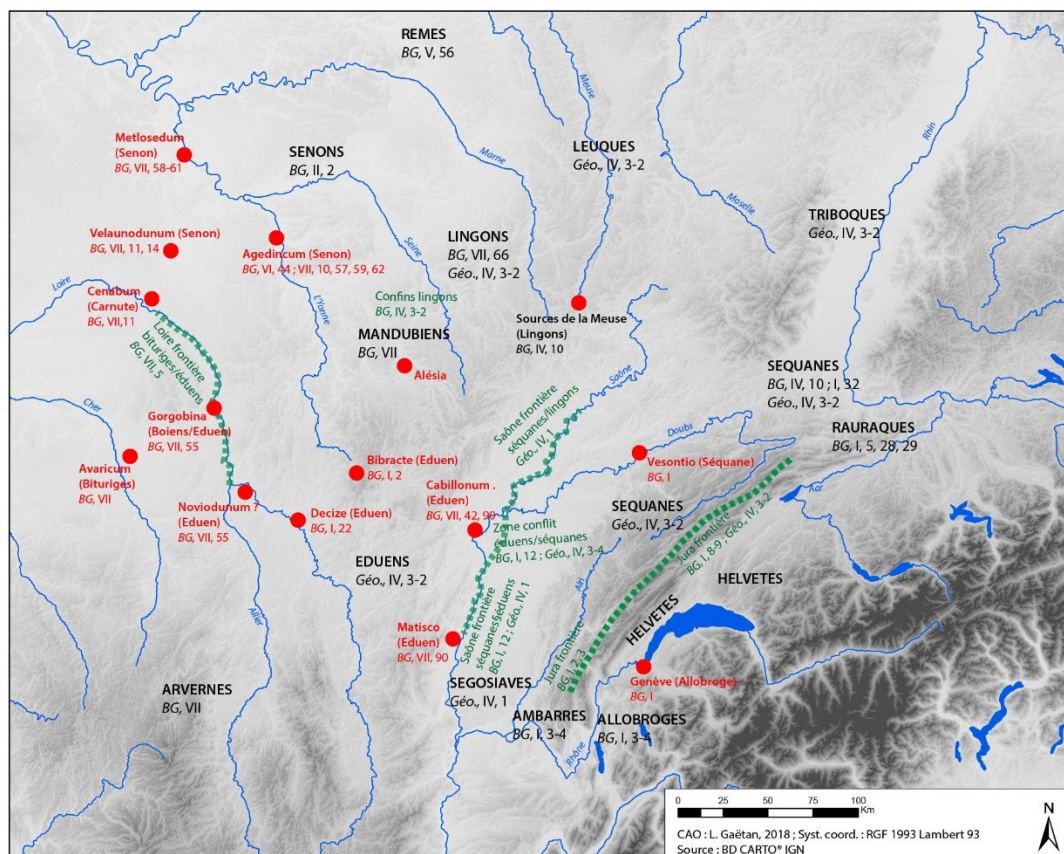


Fig. 34 - Peuples en présence à l'époque de la Conquête d'après les Commentaires de César et la Géographie de Strabon (d'après Nouvel 2016, p. 69, fig. I2-2)

Pourtant considérés comme les alliés indéfectibles des romains, le peuple **lingon** reste peu mentionné dans les textes antiques. On ne précise nulle part les limites et la structure de l'Etat Lingon, de même que le nom de sa capitale ou de ses villes principales. On sait seulement qu'il se localisait à l'est des Sénoniens et au nord-est des Eduens.

Au moment de la Conquête, César offre une idée approximative de l'emprise du territoire **séquane** dont Besançon/*Vesontio* est la capitale. Ce peuple occupe alors une région qui serait limitée à l'ouest par la Saône dont ils se disputent la possession avec les Eduens (B.G., I, 44 et 9), « l'Arar vient aussi des Alpes ; il forme la limite entre les Séquanes, les Eduens et les [Lingons] » (Strabon, *Géographie* IV, 1, 11). À l'est, la délimitation se fait par le biais du massif jurassien (B.G., I, 2 et 3 ; I, 8) : « le mont Jurasius, situé dans le pays des Séquanes, sert de ligne de démarcation entre ce peuple et les Helvètes » (*Géographie* IV, 3, 4). On ne sait toutefois le statut exact de cette chaîne de montagne. Ils s'étendent également jusqu'au Rhône au sud (B.G., I, 33 et 4) qui ne constitue toutefois pas une frontière puisque les Allobroges occupent la rive droite du fleuve (B.G., I, 11). Au nord-est, il semble que le territoire séquane se soit étendu jusqu'au Rhin (B.G., I, 1 et 5), probablement jusqu'au coude que le fleuve forme à Bâle (Fichtl 2009). Dès lors, le pays occupé par les Rauragues se trouve à cette époque sous le joug

séquane. Quoique non précisée dans la littérature antique, la limite nord du territoire séquane doit sans doute toucher au territoire leuque.

Malgré ses qualités, le texte de César reste parfois discret sur la question de l'emprise des territoires éduen, lingon et séquane dans le Val de Saône, d'autant que les limites sont assez mouvantes au fil des conflits et des revendications. Ces textes ne peuvent rester les seuls éléments de réponse aux questions territoriales. C'est pourquoi, depuis quelques décennies maintenant, les données sont confrontées à celles issues de l'archéologie. Les témoignages sont ainsi davantage précisés.

### 2.3.1.2. Les données archéologiques pour une reconstitution des territoires

Les données disponibles à l'échelle de l'espace bourguignon – franc-comtois au sujet de la période laténienne souffrent d'un important déséquilibre entre la première partie du second âge du Fer (La Tène A et B : Ve-début IIIe siècle av. J.-C.), quasi-exclusivement illustrée par des découvertes funéraires, et sa seconde partie (La Tène C et D : IIIe-Ier siècle av. J.-C.), documentée par des sites d'habitats variés, des lieux de culte, des découvertes ponctuelles et de rares nécropoles. La répartition spatiale de ces découvertes reste très hétérogène, laissant entrevoir les disparités liées aux travaux des sociétés savantes, mais aussi le rôle structurant attractif des axes de communications naturels tels que la Saône. Les conditions d'implantation, de conservation et de détection des vestiges enfouis entrent également en compte dans ce constat. Il est alors possible d'observer des différences d'occupation entre la zone des plateaux calcaires occupant le centre et le nord du département de la Côte-d'Or et celle des basses terres de la plaine de Saône et de ses affluents. Ces dernières ont fourni lors des dernières décennies, grâce à la photographie aérienne et aux nombreuses fouilles préventives, un riche corpus de sites à enclos funéraires ou d'habitats. La documentation disponible permet, en tout cas, de discerner les grandes lignes de l'organisation territoriale des peuples éduens, lingons et séquanes à la fin de la période laténienne. Les Eduens restent le territoire où les données sont les plus prolifiques grâce aux travaux engagés depuis les années 1990 par Ph. Barral, J.-P. Guillaumet et P. Nouvel (2002), même si le Val de Saône plus globalement dispose aussi d'une documentation fournie, et notamment en ce qui concerne les mobiliers céramique (Barral 1994 ; Barral, Huet 2006) et numismatique (Jeunot 2007). Ces données permettent désormais d'établir plus distinctement des zones économiques et culturelles où les biens échangés sont plus ou moins similaires et répartis de manière homogène. Ce mobilier est aujourd'hui utile à la datation et à la caractérisation des sites d'habitats groupés rencontrés dans notre corpus.

#### 2.3.1.2.1. Les faciès économiques à La Tène finale

Les réseaux viaires, les axes de communication naturels et la géographie des territoires éduen, lingon et séquane influent directement sur la répartition des groupes culturels. Ainsi, on observe un fonctionnement bipolaire du pays éduen grâce à l'étude des faciès de la céramique peinte (**Fig. 35**). Une partie occidentale est résolument tournée vers le val de Loire avec une affinité marquée avec la céramique peinte ségusiave alors qu'une partie orientale est intégrable au vaste ensemble Saône-Doubs, très homogène. Cet ensemble se trouve à cheval sur les territoires éduens, lingons et séquanes (Barral *et al.* 2002, p. 274) et entretient des relations avec un territoire plus étendu regroupant la vallée du Doubs, le Jura et le Plateau suisse. Il n'est donc pas restreint à un territoire et correspond davantage à une aire économique et culturelle éclairant les échanges entre les peuples (Barral, Huet 2006, p. 487).

L'ensemble Saône-Doubs peut être lui-même subdivisé en entités plus petites, à partir principalement de la mise en évidence de traits distinctifs : productions céramiques non tournées, céramiques peintes... Cette aire se distingue effectivement des faciès des régions voisines avant tout par ses productions de céramique peinte parmi lesquelles prédomine un groupe techno-typologique correspondant à de grands vases-bouteilles à pâte claire et décor peint sommaire, présents systématiquement sur les sites de La Tène finale. Dans cet espace, les parties sud et nord de la moyenne vallée de la Saône semblent approvisionnées par des ateliers différents. La typologie des vases de Saint-Symphorien-d'Ancelles, Varennes-lès-Mâcon et Tournus, à col incurvé rentrant,

diffère quelque peu de celle du Verdunois et du Dijonnais, où les vases à lèvre facettée dominant (Barral 1994). Les analyses de pâtes confirment cette variété d’approvisionnement et confirment ainsi l’existence de plusieurs aires micro-régionales à l’intérieur de ce vaste ensemble de diffusion. De la même façon, l’analyse de la répartition des productions de céramiques non tournées permet de soutenir cette hypothèse.

Parmi ces micro-régions, celle du chalonnais-verdunois se caractérise en effet par la production de pots de stockage et de cuisson de type Besançon. Tous les habitats de La Tène D1 livrent en proportion significative des fragments de ces pots dans l’espace Saône-Doubs-Massif jurassien. En ce qui concerne les céramiques à décor géométrique (bouteilles à bourrelet et pied en couronne, tonnelets, coupes...), là encore, la répartition des découvertes et les comparaisons typologiques permettent de supposer une production dans la région verdunoise. Des productions de même type se retrouvent à Mirebeau-sur-Bèze ou à Mâlain. Grâce à ces diffusions assez larges, on observe que le secteur chalonnais forme une entité parfaitement homogène et pleinement différenciable des secteurs situés en amont et en aval dans la vallée de la Saône. Ce constat peut s’expliquer par le fait que le Verdunois occupe une place stratégique dans le réseau des voies de communications naturelles et terrestres. Le développement exceptionnel et précoce du site du *Petit-Chauvort* à Verdun-sur-le-Doubs en est également une des conséquences. En tout état de cause, ces divers éléments matériels constituent de bons marqueurs de diffusion des produits manufacturés à partir d’une zone de production très localisée, mais aussi un témoin direct des liens économiques existants entre l’est du pays éduen et le pays séquane, autrement dit entre les peuples du Val de Saône.

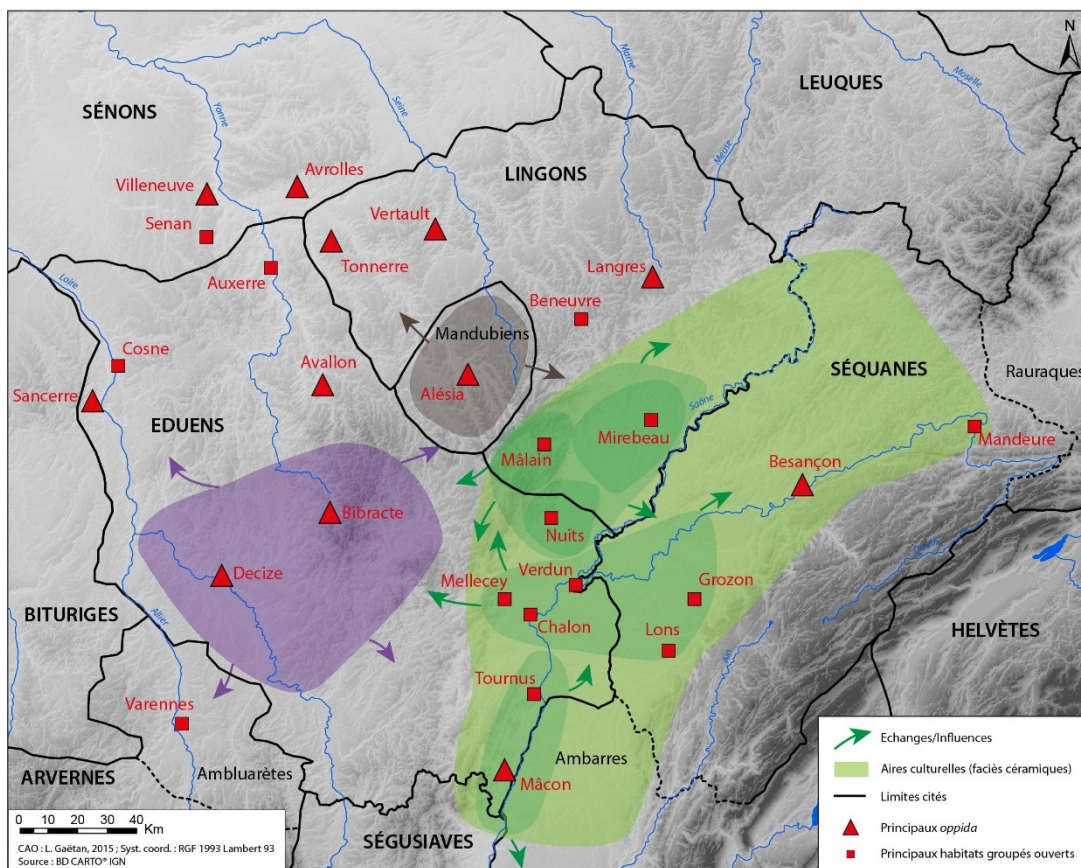


Fig. 35 - Principaux groupes culturels et territoires ethniques à la fin de l’âge du Fer dans le Centre-Est de la Gaule (d’après Barral 2009, fig. 38)

Les monnaies fournissent des indications complémentaires. En dehors de toute considération chronologique, on peut être frappé par le nombre élevé de découvertes monétaires effectuées dans la région. Les concentrations de trouvailles isolées et de dépôts peuvent être mises en relations avec des secteurs économiques dynamiques et des pôles vraisemblables de peuplement : mâconnais, verdunois, secteur de Lons-le-Saunier, Salins-les-Bains particulièrement (Jeunot 2007) ou Langres/Champigny-lès-Langres (Nouvel 2004, p. 48-49).



Les faciès monétaires des habitats bien datés du Val de Saône (Varenes-lès-Mâcon, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Verdun-sur-le-Doubs) montrent la présence en proportion significative de types de numéraire provenant du sud de la Gaule (drachmes ou oboles), dès une phase précoce de La Tène finale (LT D1a). Ce phénomène est à replacer dans un contexte plus global de la mise en place de la zone économique du denier (vers 140-130 av. J.-C.). Mais ces découvertes soulignent tout de même, une fois de plus, le caractère commercial du Val de Saône. En ce qui concerne le cœur du territoire lingon, les découvertes faites au cours des fouilles de sauvetage à Langres et des prospections pédestres à Champigny-lès-Langres mettent en évidence cinq types récurrents : la série de statères et hémistatères dite « au nez pointu » dérivée de la série L.T. 8901, les potins L.T. 8319, 8329 et 9155, et le bronze frappé L.T. 8370. Une série en or apparaît avec certitude au cours de La Tène D1a comme l'indique leur présence dans le dépôt du sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze (*id.*).

De par sa position, aux confins des trois peuples éduens, lingons et séquanes, le secteur du dijonnais affiche un fonctionnement plus complexe. L'identité de ce secteur est similaire aux précédentes avec en particulier des céramiques fines claires, probablement peinte à l'origine, à pied en couronne inscrivant les sites de Chevigny, Saint-Apollinaire, Mirebeau-sur-Bèze, Mâlain ou Nuits-Saint-Georges dans une large aire culturelle bourguignonne – franc-comtoise (Barral 2009). Mais cette identité est contrebalancée par la présence d'éléments extérieurs, issus de zones géographiques proches comme la moyenne vallée du Doubs, l'Auxois ou le Châtillonnais. Il s'agit là d'un témoin supplémentaire de la circulation des marchandises et des personnes, consacrant le dijonnais comme un carrefour important à l'échelle de la région. Ce fait a pour conséquence un morcellement culturel plus prononcé que les autres secteurs du Val de Saône (mâconnais, tournugeois, chalonnais-verdunois) qui présentent une homogénéité forte à la fin de l'âge du Fer.

Les différents groupes culturels et économiques mis en évidence démontrent le lien existant entre les différents peuples qui cohabitent dans le Val de Saône. Des pratiques religieuses similaires abondent également en ce sens. De fortes convergences existent en effet entre les sanctuaires de Nuits-Saint-Georges (Pommeret 2001), de Mirebeau-sur-Bèze (Joly, Barral 2007) et de Mandeuve (Barral, Thivet 2011), respectivement éduen, lingon et séquane, dans le mode de composition des dépôts. Parmi les affinités on peut noter, entre autre, la diversité des offrandes, la part essentielle de la céramique, la présence de vases miniatures ou la forte représentation des objets de parure et de l'outillage, au détriment de l'armement (Barral *et al.* 2002, p. 274-275).

La confrontation des données archéologiques aux propositions issues de la méthode régressive notamment permet de définir un ensemble de territoires politiques où plusieurs groupes culturels et économiques possèdent d'incontestables affinités. Si, par exemple, pour le territoire éduen il est possible de déterminer un ensemble cohérent où au moins deux grandes entités distinctes cohabitent (Morvan-nivernais et Val de Saône), d'autres secteurs frontaliers posent davantage de difficultés dans la reconnaissance de ses limites. L'appartenance de quatre secteurs demeure polémique : Alésia et le territoire mandubien, le territoire du diocèse médiéval d'Auxerre, la rive gauche de la Saône à hauteur de Chalon-sur-Saône et la plaine de Saône entre Nuits-Saint-Georges et Dijon. Parmi eux, deux nous intéressent tout particulièrement puisqu'ils concernent le Val de Saône et le conflit existant entre les différents peuples qui se le partagent.

#### 2.3.1.2.2. *Le Val de Saône, une zone frontalière*

Les différents échanges économiques et culturels existant dans le Val de Saône durant La Tène finale pourraient laisser supposer que nous sommes en présence d'une terre de paix où l'ordre a toujours régné entre les peuples. Malgré cette bonne entente commerciale, dont la mise en place de la « zone du denier » dans les années 130-120 av. J.-C. entre Eduens, Lingons et Séquanes est le plus bel exemple (Colbert de Beaulieu 1966, p. 123-124), le Val de Saône reste un espace très convoité où le contrôle de la Saône est un enjeu économique majeur et un sujet de conflit permanent entre Eduens et Séquanes (**Fig. 36**).

À l'ouest du territoire séquane, la frontière avec les Eduens semble être fixée sur le cours de la Saône comme en témoigne César : « La Saône est une rivière dont le cours, entre les terres des Éduens et celles des Séquanes et jusqu'au Rhône, est si paisible que l'œil ne peut en distinguer la direction » (*B.G.*, I, 12) ; ou Strabon :

« L'Arar vient aussi des Alpes ; il forme la limite entre les Séquanes, les Eduens et les [Lingons] » (*Géographie*, IV, 1, 11). Mais il est difficile d'imaginer que la frontière soit totalement linéaire de manière superposée au cours d'eau. Le contrôle de la rivière suppose une possession des deux rives et non d'une seule, ce qui priverait le peuple possesseur des échanges économiques avec le monde méditerranéen. Au vu de l'enjeu économique que représente la Saône, sa maîtrise par l'un ou l'autre des peuples présents est indispensable. On apprend alors grâce à César que son parcours a été l'objet de multiples combats entre Eduens et Séquanes, aboutissant à des modifications territoriales importantes au cours du temps. « Avec les Éduens, les Séquanes développaient une haine envenimée par des contestations incessantes au sujet du fleuve qui les sépare, chacun des deux peuples prétendant à la possession exclusive du cours de l'Arar [la Saône] et revendiquant la perception des péages » (Strabon, *Géographie*, IV, 3-2). Ces événements complexifient l'exercice de territorialisation. Au terme du conflit qui les ont opposés durant la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., les Eduens passèrent sous domination séquane et durent abandonner de larges portions de leur territoire et donner les « premiers citoyens » et les fils de leurs chefs en otages (Goudineau, Peyre 1993, p. 173 ; Fichtl 2004 ; 2009). On voit ensuite le rétablissement de la situation antérieure grâce à l'intervention de César (*B.G.*, I, 31 et IV, 12 ; Goudineau, Peyre 1993). Lors de leur migration, les Helvètes, contraints de passer les monts du Jura pour contourner les barrages placés par César dans la vallée du Rhône, eurent l'autorisation de traverser le territoire séquane : « déjà les Helvètes avaient franchi les défilés et le pays des Séquanes et, arrivés dans le pays des Éduens, ils en ravagent les terres ». Ce n'est qu'après cet épisode qu'ils arrivèrent à la Saône sur les gués de laquelle eut lieu une première bataille. Il faut donc en conclure que les frontières occidentales des Séquanes doivent être placées au cœur de la Bresse. La question de savoir où exactement se pose néanmoins (Kasprzyk *et al.* 2012).

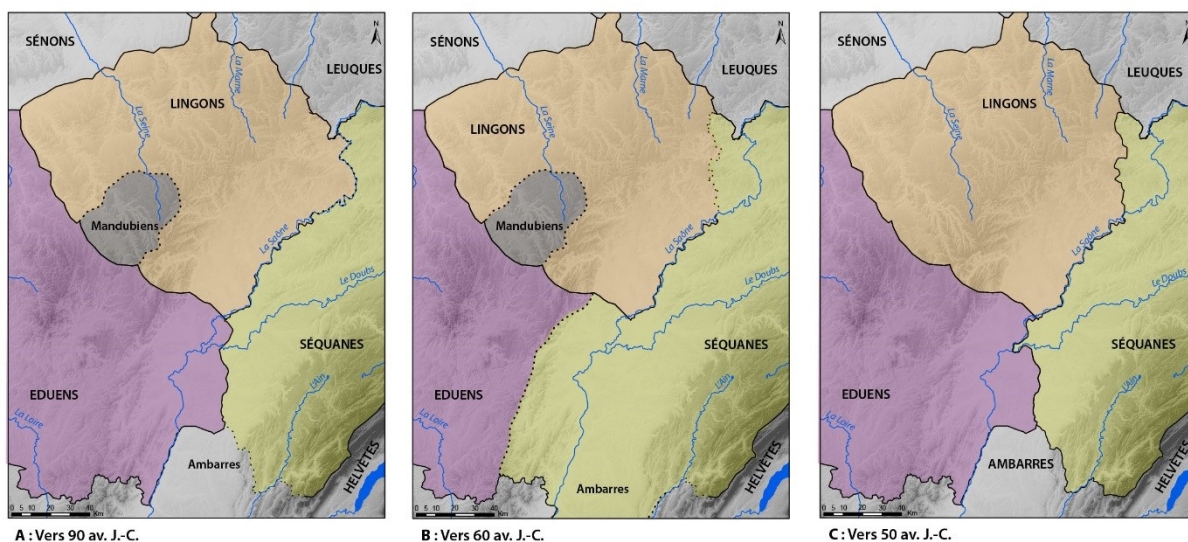


Fig. 36 - Evolution des frontières entre Eduens, Lingons et Séquanes dans le val de Saône au cours du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (d'après Fichtl 2004)

Aussi, d'un point de vue territorial, il faut imaginer une large zone tampon le long de la Saône avec parfois des enclaves dans les territoires voisins afin d'assurer la tranquillité commerciale (Barral *et al.* 2002, p. 178). La frontière serait ainsi sinueuse et jamais parfaitement parallèle à la Saône. Elle pourrait même la traverser à certains moments. La retracer avec exactitude s'avère impossible. En revanche quelques indices permettent de situer ici ou là ces zones. Parmi eux, les limites ecclésiastiques médiévales sont certainement les plus fiables. De même, il est possible qu'une vaste enclave éduenne ait existé en territoire séquane au niveau de la Bresse chalonnaise, à l'est de la Saône jusqu'à Tournus d'après les limites des évêchés précoces. L'hypothèse est reprise par P. Nouvel dans une démarche qui croise la méthode régressive aux données épigraphiques (Kasprzyk *et al.* 2012). Néanmoins, le texte de César s'oppose ici à celui de *Chronique* de Frédégaire<sup>31</sup>. La limite entre les diocèses de

<sup>31</sup> Contrairement à César qui indique que les Eduens contrôlent les deux rives de la Saône (*B.G.*, I, 12, 1), un passage de la chronique de Frédégaire suggère que la rive gauche ne fait partie du chalonnais au VII<sup>e</sup> siècle. Mentionnant l'abbaye royale de Saint-

Chalon et de Besançon servirait ainsi de limite, partageant la Bresse du nord au sud. « Partant du Doubs entre Sermesse et Pontoux/*Pons Dubis*, [la frontière] passe ensuite entre Frontrenard (dioc. de Chalon) et Navilly (dioc. de Besançon) avant d'obliquer vers le sud, suivant apparemment le cours de la Guyotte sur quelques kilomètres avant de se diriger plus au sud-est, passant au nord-est de Saint-Bonnet-en-Bresse, Dampierre-en-Bresse, Serley et Bouhans où elle atteint la Brenne, qu'elle suit sur quelques kilomètres en direction du sud. Elle passe ensuite entre Saint-Germain-du-Bois, Simard, Juif, Branges (paroisses du dioc. de Chalon) et Saint-Usage et Louhans (dioc. de Besançon) jusqu'à la Seille. Au-delà, vers le sud-ouest, la Seille sépare, jusqu'à son confluent avec la Saône, les paroisses relevant du diocèse de Chalon au nord, de celui de Lyon au sud » (*ibid.*, p. 111). Dès la Protohistoire, la zone comprise entre Chalon et Verdun-sur-le-Doubs était alors primordiale pour le contrôle économique de l'ensemble de la région. Les Eduens ne pouvaient se passer de cette micro-région et de l'agglomération de Verdun-sur-le-Doubs pour asseoir son développement. D'ailleurs, les échanges à partir de ce secteur sont nombreux tant vers la Grande Saône et Lyon que vers le Doubs et Besançon. L'homogénéité socio-économique observée dans les productions céramique (pots type Besançon, céramique peinte...) tout au long de la Saône constituerait un argument supplémentaire pour une hypothèse du contrôle éduen de la rivière (Fig. 35).

Finalement l'étude de la répartition de l'occupation du sol dans ce secteur aide aussi à y voir plus clair dans la fixation de cette frontière. Ainsi, il faut restituer une série de sites d'habitats groupés livrant des vestiges d'activités artisanales diversifiées entre Lyon et Chalon-sur-Saône en rive droite de la Saône, puis d'autres le long d'une voie en rive gauche jusqu'à Verdun-sur-le-Doubs, agglomération la plus importante semble-t-il à La Tène D1. À l'inverse, en rive gauche, au sud de Chalon, l'occupation est absente ou très clairsemée. Aucun habitat groupé ne se trouve en tout cas de ce côté de la Saône. Ce constat pourrait être mis sur le compte d'un biais de la recherche, mais les prospections ont été nombreuses dans la région, notamment avec les recherches aériennes de Fr. Cognot ou les prospections systématiques du G.R.A.T.<sup>32</sup> Un espace défavorable à l'occupation pourrait également être un autre argument (zones humides...). Le contraste d'occupation entre les deux rives de la Saône pourrait s'expliquer par le passage de la frontière entre Eduens et Séquanes. La Bresse chalonnaise servirait ainsi réellement de zone tampon entre les deux peuples en prenant la forme d'une vaste enclave en territoire séquane.

Evoqué précédemment dans le cadre des faciès économiques du Val de Saône, la plaine dijonnaise constitue également un secteur particulier dans la géographie historique des peuples antiques. L'hétérogénéité des lots céramiques notamment en témoigne (Fig. 35). Situé au débouché de la vallée de l'Ouche, axe majeur pour la circulation des Hommes en direction de l'Auxois et de la vallée de la Seine, le secteur se partage entre les Eduens, les Lingons et les Séquanes sans que l'on sache exactement où la frontière se localise. La question est d'autant plus complexe que les diocèses médiévaux de Langres (puis de Dijon), Chalon et Autun sont ici imbriqués, avec de nombreuses enclaves du diocèse de Chalon dans celui de Langres par exemple. Ces changements semblent résulter de profonds remaniements territoriaux du haut Moyen Âge. La méthode régressive permet toutefois de situer le tracé au moins depuis la confluence de l'Yonne et du Serein jusqu'à Morey-Saint-Denis : « passant ensuite entre Saint-Anthot (dioc. d'Autun) et Vieilmoulin (dioc. de Langres) puis Aubigny-lès-Somberton (dioc. d'Autun) et Echannay (dioc. de Langres), elle traverse plus loin le plateau interfluve entre les cours de la Gironde et de l'Arvo avant de couper l'Ouche entre Saint-Victor-sur-Ouche (dioc. d'Autun) et Barbirey-sur-Ouche (dioc. de Langres). À partir de là, le tracé ne suit plus de limites naturelles remarquables. Entre l'Ouche et la Côte de Nuits, il passe au nord de Gergueil, Urcy, Clemencey, Chamboeuf, avant d'atteindre le pied de la Côte entre Morey-Saint-Denis (diocèse d'Autun) et Gevrey-Chambertin (diocèse de Langres) » (*ibid.*, p. 110). Ainsi, le tracé s'appuie quasi systématiquement sur des éléments géographiques remarquables (cours d'eau, vallée, ligne de crête...) à l'exception de la dernière partie du tracé à travers la Côte. Ce tracé permet d'inclure les sources de la Seine dans le territoire éduen, alors que Mâlain se trouverait bien chez les Lingons, même si la découverte de nombreux formulaires « AVG SAC » permettrait de penser le contraire au premier abord (cf *infra* ; Widehen 2015, p. 249). En ce qui concerne la dernière partie du tronçon jusqu'à la Saône, l'hypothèse qui prévaut actuellement tente de replacer cette frontière sur des cours d'eau plus ou moins

---

Marcel-lès-Chalon, l'auteur indique clairement qu'elle est située *suburbanum Cabilloninsim*, sed (...) *Sequanum est territorium* (Frédégair, *Chronica*, IV, 1).

<sup>32</sup> Groupe de Recherches Archéologiques du Tournugeois.

importants : « d'ouest en est sur le cours des ruisseaux de la Manssouise, puis de la Boïse, puis du Chairon, puis de la Varaude et enfin de la Vouge à partir de Bessey-lès-Cîteaux jusqu'à la Saône » (*id.*). En l'absence de données plus concrètes, cette proposition semble correcte. Dans ce contexte, il faudra toutefois rester vigilant sur le développement des agglomérations et des sanctuaires de Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* et de Mâlain, situés non loin des zones frontalières, et des habitats de Dijon ou de Flavignerot/*Mont-Afrique*. Finalement, même si les deux secteurs problématiques du Val de Saône qui viennent d'être évoqués ne sont toujours pas explicités, il est évident que seules les découvertes épigraphiques nouvelles permettront des avancées significatives dans le dossier. En ce qui concerne le reste du tracé de la frontière, il semble que le cours de la Saône serve de limite entre lingons et séquanes pour toute la partie située en amont de Verdun-sur-le-Doubs. Ces secteurs sont beaucoup moins polémiques (Nouvel 2016).

### 2.3.2. Cadre administratif du Val de Saône à l'Antiquité romaine

#### 2.3.2.1. Territoires civiques et statut des collectivités au Haut-Empire

C'est dans l'est de la Gaule, en 61 av. J.-C., que les prémices de la conquête césarienne voient le jour avec l'émergence du projet des Helvètes d'émigrer vers le territoire santon ou ses abords, traversant ainsi les territoires séquanes et éduens en particulier. La suite de l'histoire est connue de tous, et aboutie à la victoire de César en 52 av. J.-C. à Alésia, alors située en territoire mandubien. Cette victoire romaine consacre la fin de l'indépendance de la Gaule Chevelue dans son ensemble, donc des territoires éduen, lingon et séquane. Hormis un nouveau cadre administratif, l'organisation territoriale du Centre-Est de la Gaule telle que l'a décrite César n'a guère évolué sous le règne d'Auguste. La réforme administrative engagée par l'Empereur et mise en place par son gendre Agrippa dans les années 20 av. J.-C. correspond essentiellement à la réduction des cités gauloises en provinces (Goudineau 1990 ; Reddé 2009). Cette transformation de statut apporte quelques modifications structurelles peu importantes et aucune déduction coloniale, contrairement à des cités de l'Ouest. Ce geste est principalement la conséquence d'une géopolitique étroite de longue date entre ces régions et Rome (Goudineau, Peyre 1993). Aussi, Pline, dans ses *Histoires Naturelles* (Livre IV), fournit une liste présentant cette nouvelle organisation administrative avec l'énumération des cités et de leur statut juridique. Cette impression de stabilité géopolitique est confirmée par Ptolémée au début du II<sup>e</sup> siècle dans sa *Géographie*. En dépit d'incohérences au sujet de quelques localités, Ptolémée signale ainsi en Lyonnaise ou Celtique, les cités des Sénons avec leur capitale *Agedicum* (*Géographie*, II, 7) et des Eduens (*Géographie*, II, 8-17 : « à l'est des Arverni jusqu'à ce que le Rhône se détourne de sa direction du nord, est la tribu des Aedui et leurs lieux d'habitation : Augustodunum, Cabyllinum et la ville de Lugdunum »). En Germanie supérieure ce sont les Lingons avec leur capitale *Andomatunnum* (*Géographie*, II, 8) ou encore les Séquanes (*Géographie*, II, 9-21 : « les Sequani sont en-dessous d'eux et ont pour ville : Dittatium, Visentium »). Dans cette liste on remarque surtout l'absence des *Mandubii* autant que les Ambarres, les Ambivarètes, les Aulerques Brannovices, les Blannoïens ou encore les Boïens qui pourtant étaient cités dans les *Commentaires* de César. Cela confirme qu'ils n'ont pu accéder au statut de cité indépendante et qu'ils ont donc intégré des territoires limitrophes sous la réforme augustéenne (Nouvel 2016).

Aborder la question du statut des collectivités civiques ou encore de l'extension des territoires de notre région pourrait paraître éloigné de nos préoccupations mais il n'en est rien puisque nous verrons plus tardivement comment ceux-ci interviennent parfois dans le développement des réseaux urbains et de certains aspects monumentaux. Pour cette restitution, les textes, et surtout les documents épigraphiques nous sont d'un grand secours. Les travaux de M.-Th. Raepsaet-Charlier (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 1999 ; Raepsaet-Charlier 2012), d'A. Hostein (Hostein 2012) ou encore de P. Nouvel (Nouvel 2016) sont pour nous fondamentaux afin de dresser le panorama de l'évolution du statut collectif de ces territoires depuis la période césarienne jusqu'à la fin du Haut-Empire (**Fig. 37**).



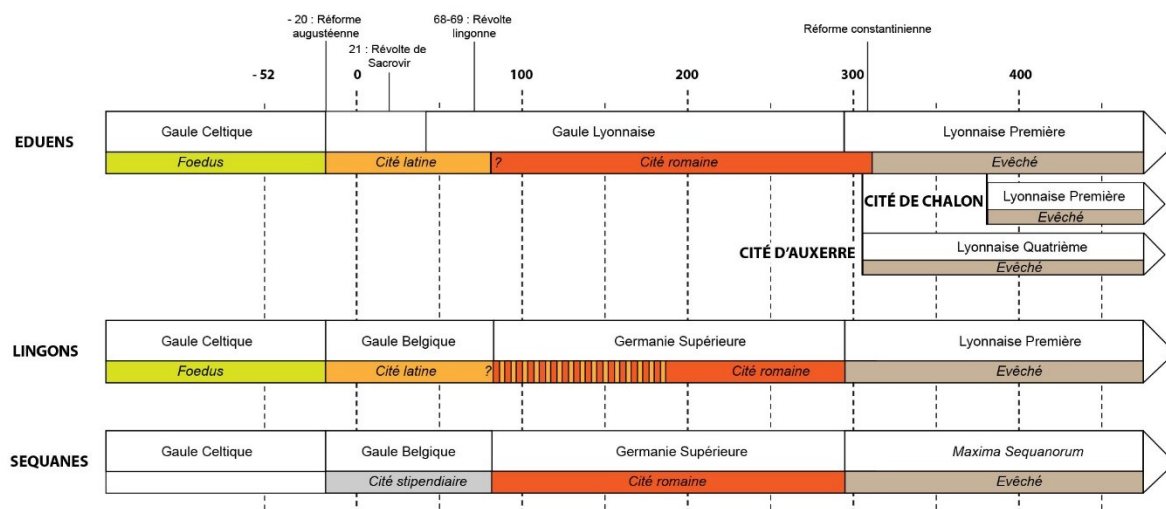


Fig. 37 - Evolution du statut et des rattachements administratifs des cités éduennes, lingonnes et séquanaises de la période gauloise au haut Moyen Âge

### 2.3.2.1.1. Les Eduens

La cité éduenne est intégrée à la province de Lyonnaise dès l'époque augustéenne (Le Bohec 2015). En revanche, les textes ne sont pas assez précis en ce qui concerne l'évolution de leur statut et de leur territoire au cours du Haut-Empire. Les documents tardifs tels que la *Notitia Galliarum*, nous apprennent qu'elle fut démantelée entre la fin du III<sup>e</sup> siècle et le IV<sup>e</sup> siècle suite à la création des *civitates* de Chalons et Auxerre, puis ensuite lors du détachement des entités territoriales de Nevers et de Mâcon. Cette dislocation tardo-antique ne facilite pas la tâche d'une restitution du territoire initial. Heureusement, la richesse du dossier textuel du haut Moyen Âge (Goudineau, Peyre 1993 ; Kasprzyk *et al.* 2012) peut être croisée avec les données archéologiques (Jeunot 2007 ; Nouvel 2004 ; Kasprzyk 2005 ; Lallemand, Orengo 2007 ; Ahü-Delor *et alii.* 2010). La reprise récente de l'inventaire des découvertes épigraphiques est aussi révélatrice de l'extension maximale du territoire éduen à la fin du Haut-Empire. Parmi les documents, un formulaire retient notre attention : AUG. SACR. (DEO) + théonyme. Les 54 occurrences recensées se concentrent sur les diocèses médiévaux d'Auxerre, Chalons, Nevers, Mâcon, Autun et la région d'Alésia (Fig. 38). En dehors de cette aire, les occurrences sont très rares. La formule ne se retrouve qu'à Dijon, Lux, Mâlain, Lezoux (CIL XIII, 1514), Hières-sur-Ambry (CIL XII, 2373), Périgueux (ILTG, 147) et Bordeaux (CIL XIII, 566). En dehors de ces éléments éloignés de la région, il est intéressant d'observer une certaine concentration extra-cité à l'endroit même du futur *pagus* d'Auxois, correspondant  *grosso-modo* à l'ancien territoire mandubien. Dès lors, cela démontrerait l'appartenance de cette entité au territoire éduen mais également la localisation du sanctuaire des sources de la Seine dans cette cité. On y trouve entre autre deux inscriptions de ce type, contre quatre du formulaire lingon traditionnel (DEO + théonyme). De manière plus globale, le territoire des *Mandubii* est un des principaux sujets de discordance régionale pour la restitution de la cité éduenne au Haut-Empire. Le territoire est, avant la Conquête une entité autonome, sinon indépendante. Nous sommes alors ici, selon César, aux confins du territoire des Lingons. L'absence de sa mention dans la liste de Pline ou même la *Géographie* de Ptolémée indiquerait une suppression de cette indépendance et donc une intégration à une des cités voisines, éduenne ou lingonne suite à la réorganisation des gaules par Auguste. En réalité, les différentes analyses textuelles, historiques et archéologiques ont réussi à retracer plus précisément l'histoire de ce territoire. Formant une profonde enclave dans le territoire lingon, les chercheurs se sont immédiatement demandé si le territoire n'avait pas été de manière logique attribué aux Lingons. Le monnayage celtique et le mobilier céramique d'Alésia, proche des faciès lingons, confirmerait ce constat (Barral *et al.* 2002 ; Barral 2005 ; Ahü-Delor *et alii.* 2010). Néanmoins, la région appartient au diocèse d'Autun au VI<sup>e</sup> siècle. Il paraîtrait donc logique, par la méthode régressive, de l'attribuer à la cité des Eduens. De plus, la présence de la formule spécifiquement éduenne « AUG. SACR. (DEO) » évoquée précédemment, plaiderait également en cette faveur. En réalité, à la lumière des sources historiques et de quelques indices épigraphiques, il est permis de

penser qu'un basculement de l'entité d'un territoire à un autre a eu lieu à un moment donné. Ce phénomène pourrait finalement être lié aux événements de 68/70 ap. J.-C. et aux divers épisodes de la révolte des Lingons fomentée par *C. Iulius Sabinus*, comme l'avait proposé A. de Charmasse dès 1889 (Charmasse 1889, p. XLII-XLIII). Les Eduens, avec les Séquanes et les Arvernes, choisirent le parti de Vindex, légat de Lyonnaise menant un conflit contre la politique de Néron (Dion Cassius, *Histoire romaine*, LXIII, 24). Mais ils sont écrasés par Verginius Rufus, légat de Germanie supérieure, après un siège de la ville de Besançon. Leurs voisins Lingons restés fidèles à Néron sont punis par le nouvel empereur des Gaules, Galba, qui leur ôte une partie de leur territoire alors que des privilèges sont accordés aux cités voisines (Tacite, *Histoire romaine*, I, 53-54). La présence à partir de cette date de la VIII<sup>e</sup> légion sur le territoire lingon, à Mirebeau-sur-Bèze, le long de la voie de l'Italie au Rhin et à proximité du territoire séquane, est lue par tous comme une conséquence vexatoire de tout cela (Goguy, Reddé 1995). Par ailleurs, l'exploitation des éléments épigraphiques disponibles confirme ce changement territorial à l'époque flavienne puisque les *cursus* municipaux sont désormais adaptés à la cité éduenne (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 1999).

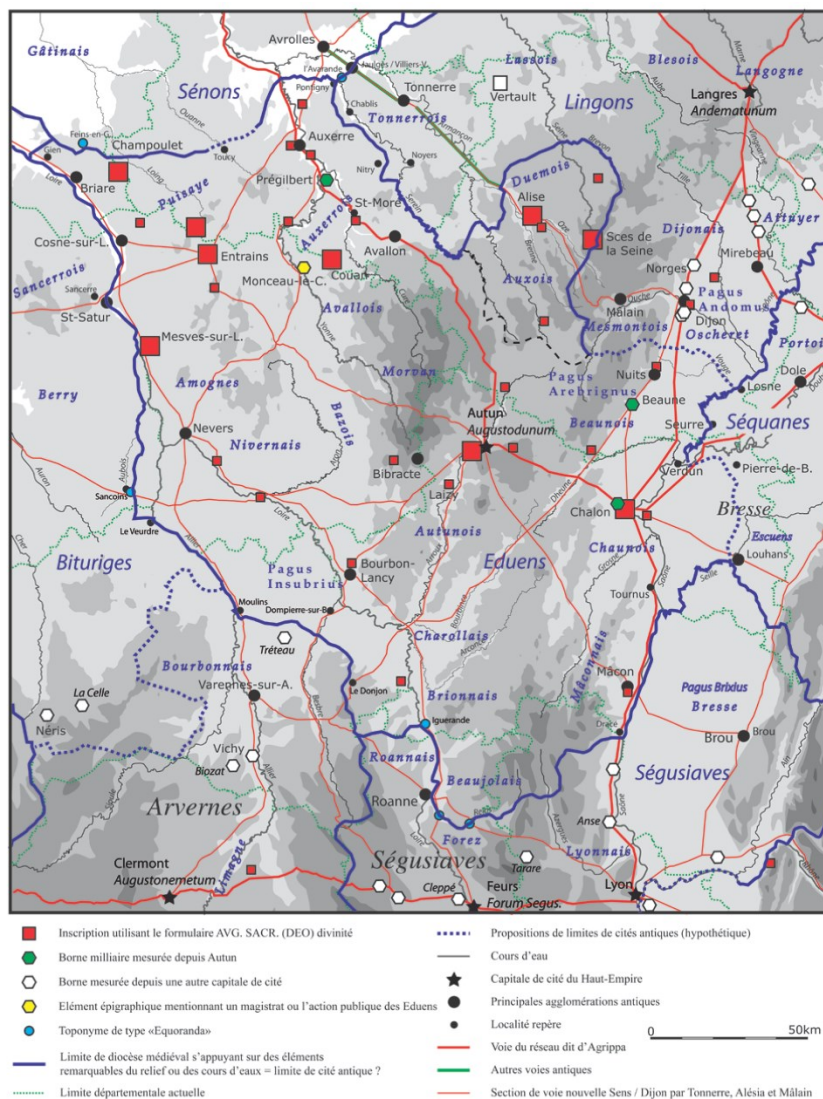


Fig. 38 - Le territoire éduen d'après les limites ecclésiastiques médiévales, les indices épigraphiques et toponymiques (Nouvel 2016, fig. I2-10)

Dès avant la Conquête, les Eduens étaient une Cité indépendante, avec un territoire, un ensemble de citoyens et d'institutions autonomes. Elle occupe une place importante en Gaule romaine de par ses liens anciens avec Rome (signature d'un *foedus* dès la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (*BG*, I, 33 et 35), position proromaine au moment de la Conquête), l'importance de ses liens commerciaux avec les *negotiatores* italiens et sa position

stratégique sur l'interfluve Saône-Loire-Yonne. À l'issue de la Guerre des Gaules, bien que la faction réactionnaire ait tenu quelques temps la Cité, César décide de passer outre et de ne pas affliger de mesures de rétorsion au peuple. Elle conserve ainsi son intégrité territoriale et sa suprématie sur ses peuples alliés. La réforme augustéenne entérine cette position privilégiée. La fondation de la nouvelle capitale à Autun/*Augustodunum* avec en particulier l'édification d'une fortification est le symbole de cette primauté sur les peuples de Lyonnaise (Chastagnol 1992, p. 76-96 ; Syme 1999, p. 90-113). L'ouvrage suggère d'ailleurs l'obtention du *ius moenium* (Duby 1980, p. 93). Le privilège se traduit également par le fait qu'un certain nombre de familles reçut la citoyenneté romaine. Il s'agit en réalité d'un signe de reconnaissance envers les familles éduennes qui ont soutenu Rome et d'une pérennisation du vieux *foedus* extrêmement favorable que la cité possédait déjà. D'ailleurs, sa mémoire se poursuit tout au long de l'Antiquité romaine puisque quatre siècles après on en retrouve toujours la trace comme le prouve un passage du panégyrique de l'anonyme de 311 (Hostein 2012, p. 353, 366). Il reste toutefois difficile de restituer les termes exacts de cette alliance pré-Conquête d'autant que l'on sait que cet accord, qui ressemblait initialement à un *foedus aequitius*, évolua lors de la réduction des Gaules en provinces. D'un point de vue militaire, il semble qu'ils n'eurent pas à participer à l'envoi de troupes auxiliaires dans l'armée romaine, même si cet avantage pourrait tout aussi être une conséquence habituelle des clauses d'entraide. Dans le domaine fiscal, les avantages ont été tout aussi importants. Cette situation était d'ailleurs si avantageuse que la volonté de remise en cause par Tibère leva une vraie levée de boucliers chez les Eduens et tout particulièrement la révolte de *C. Iulius Sacrovir*. Mais comme en 52 av. J.-C. aucune mesure de rétorsion n'a suivi cet événement, soulignant encore le lien indéfectible liant les romains aux éduens. Le territoire éduen voit même en 68-69, lors de la révolte de *C. Iulius Sabinus*, une extension de leur territoire au nord-est avec l'obtention de la partie mandubienne auparavant attribuée aux Lingons. La punition faite à ce peuple s'accompagne également par l'accord de nouveaux privilèges aux cités voisines (Tacite, *Histoires* I, 53-54).

L'évolution du statut des Eduens est ainsi difficile à retracer avec exactitude. Des hypothèses de travail sont à ce jour seulement disponibles grâce au travail d'A. Hostein sur des textes tardo-antiques évoquant la cité (Hostein 2012). Selon lui, la cité des Eduens aurait donc obtenu dès Auguste le statut de colonie de droit latin, spécificité accordée aux communautés de Narbonnaise, des Trois Gaules et de Germanie. En suivant les indications d'Eumène (*Pan. Lat.* V(9), 5, 1) et du panégyrique de l'Anonyme (*Pan. Lat.* VIII(5), 14, 5), ce statut aurait pu être attribué dès 40 avant notre ère, alors que Bibracte est encore la capitale des Eduens. Sous Caligula ou sous Vespasien, l'érection se poursuivrait en colonie honoraire. Mais malgré cette mention tardive, aucun document épigraphique éduen ne vient confirmer ce statut. On pourrait en effet imaginer que la collectivité se soit vantée de ce titre. C'est pourquoi il est nécessaire de rester prudent sur la question. Nous renvoyons pour cela à la longue discussion argumentaire de P. Nouvel (2016, p. 81-83). Quoi qu'il en soit, il ne semble pas que les Eduens aient changé de statut au cours du Haut-Empire. Leur allégeance aux empereurs romains légitimes lors de l'Empire gaulois à la fin du III<sup>e</sup> siècle est d'ailleurs tout à fait exemplaire et démontre une fois de plus l'amitié indéfectible qui les lie à la *civitas romanum*.

### 2.3.2.1.2. Les Lingons

L'assiette du territoire lingon peut être restituée de manière assez fiable grâce à l'interpolation des limites diocésaines modernes. On considère alors que le territoire couvrait approximativement l'interfluve entre la Saône et le bassin parisien. À l'instar des documents épigraphiques éduens, ceux de la cité lingonne apparaissent également fondamentaux pour restituer l'emprise du territoire. Les premiers concernent les bornes milliaires, indiquant les distances depuis le *caput civitatis* Langres/*Andemantunnum*. Elles confirment par exemple l'appartenance de la région au nord de Mirebeau-sur-Bèze (milliaire de Sacquenay (*CIL* XVII, 2532) ; milliaire de Dardenay (*CIL* XVII, 2531)). Aux confins nord-orientaux, le milliaire d'Esnoeux indique également un signe d'appartenance au territoire. À l'ouest, dans le Tonnerrois, l'examen d'un indice épigraphique longtemps oublié pourrait aussi permettre de confirmer l'attribution de cette région à la Cité (Delor dir. 2002, p. 419 ; Nouvel 2016, p. 104). Les seconds documents concernent plus spécialement le formulaire épigraphique « DEO + Théonyme » que l'on rencontre sur le territoire. Au sud, dans le Dijonnais, on observe une pénétration des deux types de formule éduenne « Aug Sac » et lingonne « Deo », dans l'un et l'autre des territoires (**Fig. 39**).



Malgré cela, la frontière semble tout à fait lisible, passant quelque part entre Dijon et Nuits-Saint-Georges (cf *supra*). Par exemple, l'absence de dédicace type « Aug Sac » en nombre dans la vallée de l'Ouche permet de supposer que le diocèse de Langres conserve le Mesmontois dans l'emprise de la *civitas Lingonum*. On rencontre une dédicace de ce type dans le sanctuaire occidental de Mâlain dans l'abondante série épigraphique religieuse typiquement lingonne, ainsi qu'une inscription à Agey faite par un personnage précisant qu'il est éduen, et donc étranger au pays (CIL XIII, 11576 ; Le Bohec 2003, n° 37, p. 49). Dans la vallée des Tilles, deux dédicaces cultuelles, l'une à Beire-le-Châtel (CIL XIII, 5619 ; Le Bohec 2003, n° 233, p. 147) et l'autre à Magny-sur-Tille (CIL XIII, 11578), portent la formule généralisée chez les Lingons « Deo ». De même, il apparaît que cette zone sud du territoire est marquée par un culte dédié à Mars *Cicolluis*. Il s'observe ici autant à Dijon qu'à Mâlain. L'inscription de Xanten (AE 1981, 690), sur laquelle des auxiliaires lingons célèbrent le dieu protecteur de leur civitas d'origine, Mars *Cicolluis*, confirme par ailleurs qu'il s'agit bien d'un dieu important dans le panthéon local. Cette présence extra-régionale n'exclut toutefois pas qu'il soit aussi vénéré au-delà du territoire, à l'image du sanctuaire de Mutigny/Dammartin, aux portes de la Cité sur la rive gauche de la Saône (Raepsaet-Charlier 2013, p. 186-188).

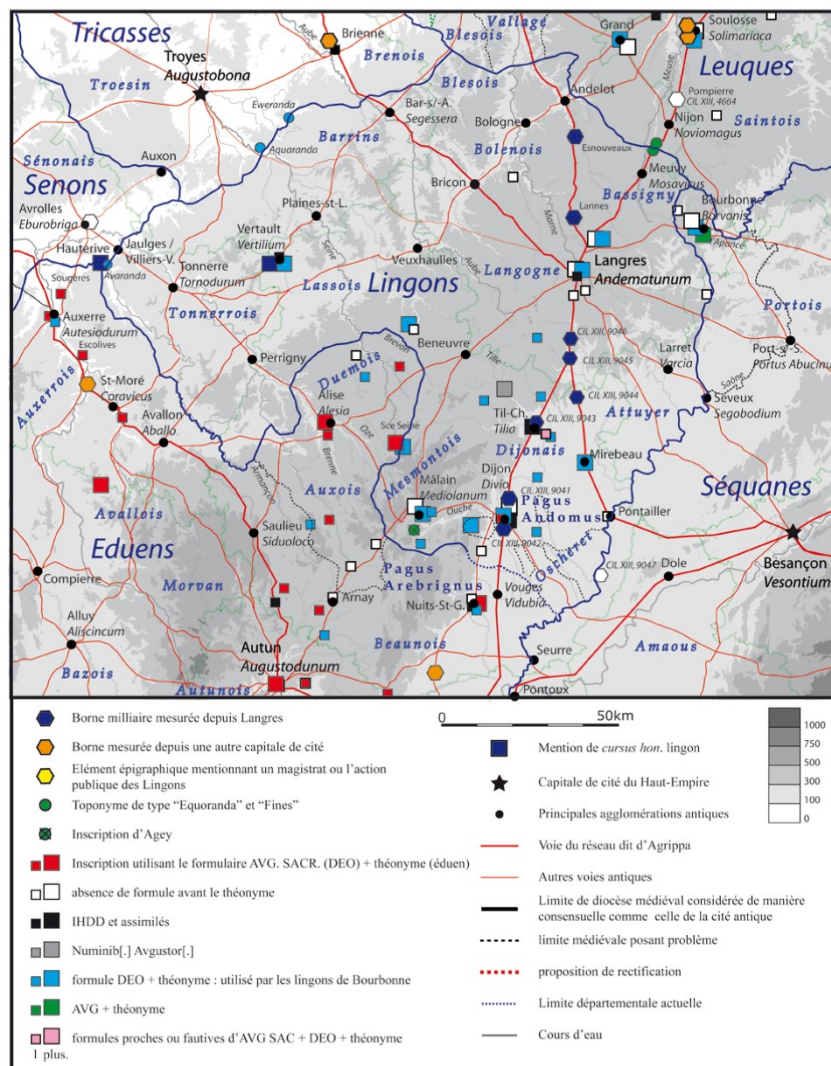


Fig. 39 - Le territoire lingon d'après les limites ecclésiastiques médiévales, les indices épigraphiques et toponymiques (Nouvel 2016, fig. I2-16)

L'épilogue de la Guerre des Gaules, en 52 av. J.-C., se déroule sur le territoire lingon, ou plus précisément chez les Mandubiens, population dépendante de cette cité. Pour César, il n'y a pas d'ambiguïté puisque le siège d'Alésia a lieu en territoire allié (BG, VIII, 11). Malgré ces épisodes, les Lingons restèrent d'indéfectibles alliés de Rome comme le souligne lui-même César lorsque les Eduens, finalement passés du côté des insurgés,

convoquent une assemblée des cités révoltées à Bibracte : « Les Rèmes, les Lingons, les Trévires ne prirent point part à cette assemblée. Les premiers parce qu'ils restaient fidèles aux Romains, les Trévires parce qu'ils étaient trop loin (BG, VII, 63) ». Cette alliance perdue à la fin de la Conquête. Les Lingons en tirèrent même avantage puisque trente ans plus tard, Agrippa leur conserva le statut avantageux de *Foederati* (Frézouls dir. 1988, p. 275-421). Ce statut leur conféra de manière certaine le *ius moenium* puisque leur capitale *Andemantunum* possède une enceinte ornée de potes de datation tardo-augustéenne (Maligorne 2011). La reconstruction de remparts tels que ceux de Vertault serait également le signe de cette faveur (Bénard *et al.* 2010). On peut aussi envisager l'existence d'obligations militaires, comme le laisserait penser la présence d'unités auxiliaires lingonnes jusqu'à tard dans le III<sup>e</sup> siècle (Le Bohec 2003). Enfin, il est aussi probable que ce *foedus* ait été accompagné d'avantages financiers et fiscaux si l'on en croit les révoltes qui eurent lieu lorsque les empereurs projetaient de les amoindrir.

La principale vexation qu'eurent à subir les Lingons se déroule en 68-69 ap. J.-C. lorsqu'ils décidèrent, avec les Trévires et les Bataves, de rester fidèle à Néron. Quand Galba arrive au pouvoir, ils sont alors « frappés d'édits cruels et privés d'une partie de leur territoire » (Tacite, *Histoires*, I, 53, 5). En réaction, ils choisirent de soutenir Vitellius, fournissant à son armée des ressources financières et logistiques. Othon leur proposa alors le statut de colonie honoraire, sans toutefois obtenir leur ralliement (Tacite, *Histoires*, I, 59 ; II, 66 ; IV, 15-4). La défaite de Vitellius face à Vespasien poussa les trois nations, trop engagées, à se révolter et à jouer leur va-tout. *C. Iulius Sabinus*, rejoint par le batave *C. Iulius Civilis* et le Trévire *C. Iulius Tutor* tente de soulever les peuples voisins, entraînant « les *pagi* occidentaux des Séquanes ». Sabinus est finalement capturé dans une grotte selon Dion Cassius (*Histoire Romaine*, LXV, 3, 1-2) et Plutarque (*Dialogue sur l'amour*, 770, 771). Frontin, chargé par Vespasien de la répression, n'eut donc qu'à faire une promenade militaire, ce qui n'entraîna aucune conséquence fâcheuse supplémentaire pour la cité (Frontin, *Stratagemata*, IV, 3, 14 ; Chouquer 2009, p. 234). Bien que cet épisode explique sans nul doute la présence du camp de la VIII<sup>e</sup> Légion à Mirebeau-sur-Bèze, le *foedus* ne fut pas pour autant dénoncé puisque ce peuple est encore qualifié de *foederati* sur une inscription de Langres du début du règne de Septime Sévère (Le Bohec 2003, p. 351).

Pas moins de cinq documents épigraphiques distincts permettent d'affirmer que les Lingons obtinrent plus tard, peut-être au milieu du I<sup>er</sup> siècle (?), le statut de colonie (Le Bohec 2003, n° 216, 362, 363, 364). La *civitas lingonum* appartient alors à la province de Belgique au cours du I<sup>er</sup> siècle de notre ère avant d'être transférée, peut-être à la fin du I<sup>er</sup> siècle, à la Germanie supérieure dans le cadre de la réorganisation des Germanies. Elle est une dernière fois détachée de sa province à l'Antiquité tardive, au plus tard au IV<sup>e</sup> siècle, afin d'être associée à la nouvelle province de Lyonnaise première. Cette mutation pourrait aussi répondre à une sorte de promotion coloniale. En tout cas l'évêché de Langres releva jusqu'à la Révolution française de l'archevêché de Lyon.

### 2.3.2.1.3. Les Séquanes

Le territoire séquane correspond à peu de différence près à celui de l'actuelle Franche-Comté (**Fig. 40**). D'ailleurs, les éléments archéologiques aujourd'hui disponibles tels que la position des milliaires et des indices épigraphiques, ainsi que les éléments textuels historiques comme les leçons de César et de Strabon (cf *supra*), ne s'opposent nulle part à une superposition des frontières épiscopales antiques et médiévales (Nouvel, Cramatte 2013). Au nord, la limite diocésaine suit assez précisément la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Saône et de la Meurthe. Au nord-ouest, la frontière diocésaine touche les sources de la Saône, laissant aux Leuques le sanctuaire de Vioménil. Cette même limite se prolonge ensuite sur le cours de la Saône jusqu'à son confluent avec l'Apance à Bourbonne-les-Bains. En direction du sud, la Saône constitue la frontière naturelle occidentale du territoire au moins jusqu'à sa confluence avec le Doubs. La Bresse chalonnoise pourrait davantage relever du territoire éduen. Trois bornes milliaires permettent de confirmer l'extension à l'est jusqu'au Haut-Jura et à Mandeuire (*CIL* XIII 9078, 9079, 9080). D'un point de vue culturel, le territoire séquane semble se caractériser par la présence de sanctuaire de forme ovale et par l'utilisation de couteaux miniatures dans les pratiques culturelles, à l'instar du sanctuaire du *Champ des Fougères* à Mandeuire ou de *Chamars* à Besançon (Barral dir. 2015, p. 71-87). De même, les sites thermaux sont prédominants dans le paysage religieux : Plombières, Bains-les-Bains, Bourbonne-les-Bains, Villards-d'Héria.

Le peuple séquane constitue au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. un des éléments perturbateurs de la géopolitique gauloise et des grands concurrents des Eduens (Strabon, *Géographie*, IV, 3). Ils attirèrent ainsi les Germains en Gaule afin de s'imposer aux Eduens. Ils sont contraints, après la défaite, de céder certains de leurs territoires à Arioviste telle que la partie rauraque au nord-est (Fichtl 2009). Ils ne s'opposèrent pas dans un premier temps à la venue de César, fournissant même aux armées romaines les approvisionnements nécessaires et la protection de leur principale ville, Besançon/*Vesontio*. La situation se retourne en 52 av. J.-C. lorsque le proconsul décide de conquérir l'ensemble des territoires gaulois. Les Séquanes, qui avaient perdu entre-temps leur prééminence sur l'est des Gaules au profit des Rèmes (BG, VI, 12), fournissent un imposant contingent de 12 000 hommes à l'armée gauloise (BG, VII, 75). Après la défaite à Alésia, César est obligé d'envoyer chez les Séquanes Titus Labienus avec deux légions et toute la cavalerie afin d'imposer à la tête de la cité les partisans de Rome (BG VII, 90). Cette longue période de défection des Séquanes et leur perte d'influence au cours du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. laissa des traces lors de l'attribution des statuts civiques. Lors de la réforme augustéenne le peuple est versé au nombre des cités stipendiaires comme l'indique la liste de Pline. Ce n'est que plus tard, sans doute après l'écrasement de la révolte lingonne par les milices séquanes, que la cité obtint le statut de colonie honoraire (Tacite, *An*, XLV, 45 ; Tacite, *Histoires*, IV, 67). La mention d'un *tabell(arius) colon(iae) Sequanor(um)* au col du Grand-Saint-Bernard en témoigne directement (CIL V, 6887). À moins que ce ne soit plus tard, à une période similaire aux Lingons, lors des guerres qui opposèrent Septime Sévère et Clodius Albinus (?). Probablement suite à la révolte lingonne, la cité passa de la province de Gaule Belgique à celle de Germanie supérieure, comme les Lingons. À la charnière des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles, en 297 ou dans les années 314-324, la liste de Vérone (*Laterculus Veronensis VIII*) nous apprend que les cités du sud de cette province constituèrent une nouvelle entité dite *Maxima Sequanorum*. Confirmée par la *Notitia Dignitatum*, cette province a perduré à travers l'Archevêché de Besançon.

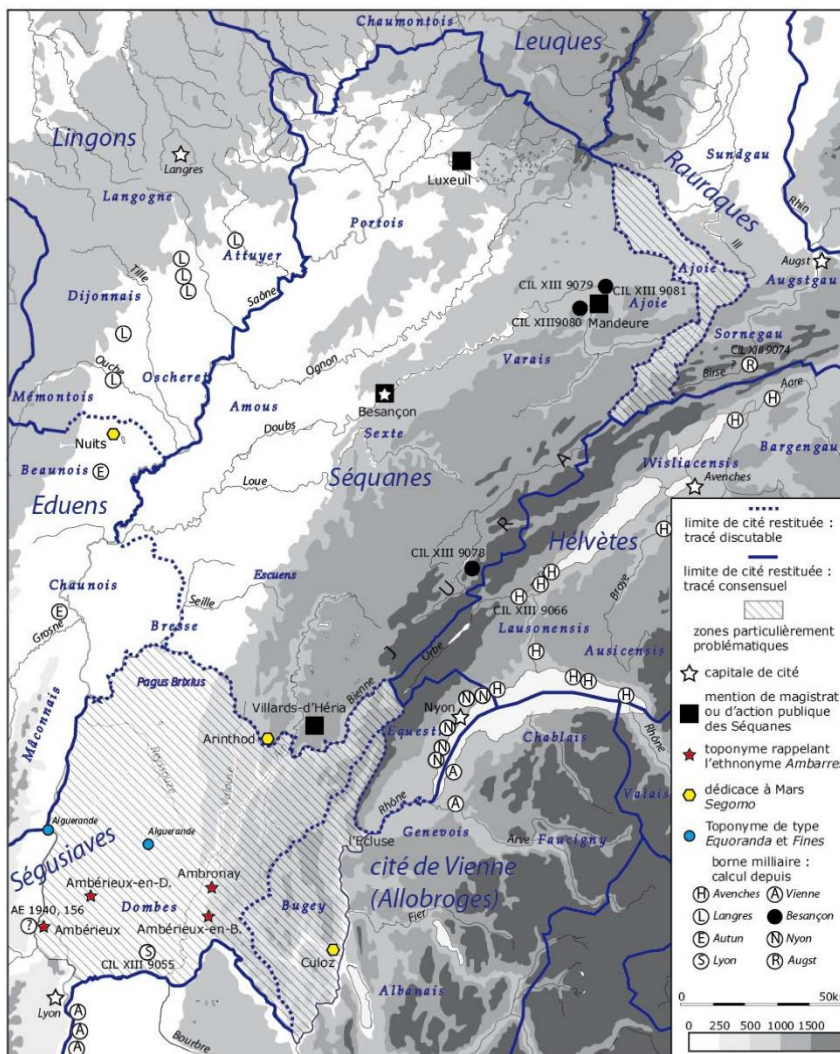


Fig. 40 - Le territoire séquane d'après les limites ecclésiastiques médiévales, les indices épigraphiques et toponymiques (Nouvel 2016, fig. 12-17)



### 2.3.2.2. Les agglomérations du Val de Saône dans les documents administratifs

Les documents administratifs tardo-antiques, tels que les itinéraires, sont ceux qui fournissent le plus d'informations sur les agglomérations antiques éduennes, lingonnes ou séquanais, et tout particulièrement dans le Val de Saône. Ils nous permettent ainsi de localiser certaines agglomérations ou encore de caractériser leurs activités au cours du Bas-Empire, mais surtout de repérer le tracé des voies de circulation qui traversent le Val de Saône (Kasprzyk, Nouvel 2010). Parmi eux, on retrouve principalement la *Table de Peutinger*, l'*Itinéraire d'Antonin*, la *Notitia Galliarum* et la *Notitia Dignitatum* (Nouvel, Venault 2017, p. 83, fig. 10) (Fig. 41).

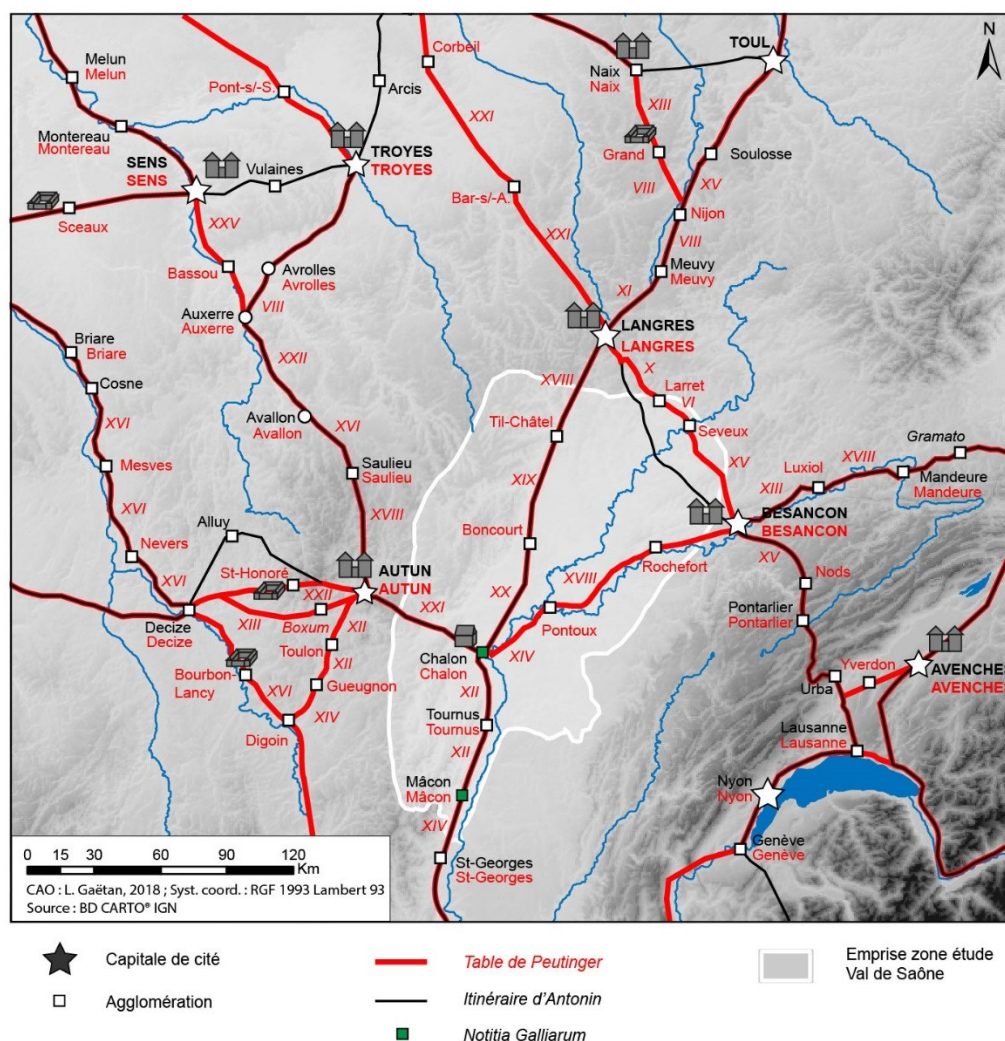


Fig. 41 - Agglomérations et voies antiques du Centre-Est des Gaules d'après la Table de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin et la Notitia Galliarum (d'après Nouvel, Venault 2017, p. 83, fig. 10)

L'*Itinéraire d'Antonin* (*Itinerarium Antonini Augusti*) est sans doute le plus ancien document dont nous disposons à ce jour. Écrit sous le règne de Dioclétien, au début du III<sup>e</sup> siècle alors qu'il organise le service de l'Annone, cet itinéraire décrit plusieurs tracés de voies romaines dont celle attribuée au réseau d'Agrippa, « de Lyon à la Manche » par Autun, capitale des Eduens. L'usage de l'itinéraire n'est pas connu avec certitude mais il s'agit sans nul doute d'un document administratif recueillant les villes-étapes (*mansiones* ?) et les voies du *cursus publicus*. Même si il est incomplet, il cite pour la première fois les agglomérations de *Lugduno* (Lyon), *Asa Paulini* (Anse), *Lanna* (Saint-Georges-de-Reneins), *Matiscone* (Mâcon), *Tinurrium* (Tournus), *Cavillono* (Chalon-sur-Saône), *Augustodunum* (Autun)... et *Vesontio* (Besançon), *Varcia* (Larret), *Andemandunnum* (Langres) entre autres, sur la voie d'Italie (Kasprzyk, Nouvel 2011, p. 24).

La **Table de Peutinger** est le plus connu des documents puisqu'il a très tôt attiré l'attention des historiens. Il s'agit de la plus ancienne représentation géographique figurée qui nous soit parvenue. Elle a été copiée à de multiples reprises d'après des documents administratifs officiels. Son intérêt réside également dans le fait qu'elle présente des indications de distance entre les villes mentionnées. Malgré quelques imprécisions, la Table de Peutinger permet de confirmer un certain nombre d'agglomérations retrouvées sur le terrain, même si certaines ont été sciemment oubliées. Sur l'axe principal nord-sud, la voie du Rhin, on retrouve les principales agglomérations : *Lugduno* (Lyon), *Ludnam* (Saint-Georges), *Matiscone* (Mâcon), *Tenurcio* (Tournus), *Cabillione* (Chalon), *Vidubia* (Boncourt-le-Bois), *Tilena* (Til-Châtel), *Andemantunum* (Langres). La Table mentionne également la voie militaire Chalon-sur-Saône – Kembs, en direction de la frontière rhénane où on retrouve *Pons Dubis* (Pontoux), *Crucinae* (Rochefort-sur-Nénon ?), *Vesontine* (Besançon), *Loposagio* (Luxiol), *Epomanduodurum* (Mandeure)... et une autre reliant Besançon à Langres où se trouve à mi-distance, sur la Saône, *Segobodium* (Seveux). Les données dont nous disposons avec ces itinéraires ne permettent pas de préciser les objectifs militaires, civils ou administratifs qui ont conduit les auteurs de ce document. En tout cas, l'*Itinéraire d'Antonin* et la Table de Peutinger semblent décrire des axes essentiellement militaires puisqu'ils retracent au moins tous les deux le réseau dit d'Agrippa (Kasprzyk, Nouvel 2011).

À la fin du IV<sup>e</sup> siècle, la *Notitia Dignitatum Occidentalis* (Notice des dignités de l'Empire) fournit à son tour de précieuses informations puisqu'elle rassemble à la fois un état des services dans chacune des cités concernées, et des données sur l'organisation administrative générale des Gaules vers 428. Elle permet ainsi d'avoir une image des dernières transformations territoriales qui touchent les cités et les provinces à cette date (cf *infra*). Quelques villes sont ainsi évoquées telles que Mâcon, récemment érigé en *castrum Matisconense*, et Chalon sous le nom de *castrum cabillonense*.

Sans décrire l'ensemble des textes mentionnant les territoires et les agglomérations du Val de Saône au cours de l'Antiquité tardive, ces trois itinéraires principaux permettent d'avoir une image un peu plus précise de l'environnement urbain de la région à cette époque. Ils fournissent ainsi une somme d'informations non négligeable tant sur les principales villes (Mâcon, Chalon...) que sur les plus petites, en permettant notamment une meilleure localisation (Boncourt-le-Bois, Til-Châtel, Larret, Seveux...).

### 2.3.2.3. L'ultime réorganisation des territoires et l'avènement de nouvelles capitales de cité à l'Antiquité tardive

La seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle est une période difficile pour les provinces gauloises, qui subissent une série d'incursions germaniques (Germaines de l'Elbe et les Francs) à partir de 259-260. Mais les premiers troubles remontent à la fin du II<sup>e</sup> siècle, en Germanie Supérieure notamment, sous le règne de Marc-Aurèle. La province est ainsi déjà en proie à quelques invasions par les Chattes, repoussées en 161-162 et en 169-179. Marc-Aurèle dut alors mettre un terme « par un blâme et grâce à son prestige à des troubles qui s'étaient produits même chez les Séquanes » (*Histoire Auguste*, Marc-Aurèle, XXII, 10). L'*Histoire Auguste* relate en effet, dans un ordre chronologique, l'ensemble des événements qui secoue la Gaule durant cette période. Même si on ignore l'impact réel des troubles sur les territoires éduens, lingons ou séquanes, il ne faut pas nier « la réalité des difficultés qui touchèrent la Gaule à cette date, puis dans les années qui suivirent » (Christol 1997, p. 180). Comme le souligne justement M. Kasprzyk (2005, p. 66), « on attribue couramment aux incursions germaniques les abandons ou incendies de sites de la fin du III<sup>e</sup> siècle, sans qu'il soit toujours possible de mettre en évidence un lien de causalité entre ces deux phénomènes. [...] Par prudence, il faudrait pouvoir établir que ces traces sont réellement l'œuvre de groupes de pillards, ce qui est naturellement très difficile ». Les sources littéraires concernant le Bas-Empire sont beaucoup plus nombreuses que pour le Haut-Empire. Il est donc possible de brosser un panorama plus précis des transformations territoriales et juridiques qui touchent les cités du Val de Saône à cette période. Aussi, à la fin du III<sup>e</sup> siècle, Dioclétien puis Constantin entreprirent de nombreuses réformes d'ordre politique, économique, militaire et administratif qui permirent de retrouver une certaine stabilité après les troubles. Les territoires du Val de Saône furent directement touchés par cette réorganisation comme l'évoquent les textes (la *Notitia Dignitatum* et Ammien Marcellin principalement). La région se retrouve alors aux confins de deux nouvelles provinces.



En 297 ou en 315-324, la création de la *Maxima Sequanorum* est confirmée par la liste de Vérone, sans qu'on en connaisse alors l'assiette précise (*Lateralculus Veronensis*, VIII). La *Notitia Galliarum* confirme qu'elle est constituée aux dépens de la Germanie Supérieure dont elle occupe la partie méridionale. La *provincia maxima Sequanorum* est ainsi composée de quatre entités politiques dont l'emprise ne change pas par rapport au Haut-Empire, contrairement à leur dénomination. En plus de la *civitas Equestrium Noiodunus* (cité de Nyon), *civitas Basiliensium* (cité des Rauragues où Windish/*castrum Vindonissense* devient capitale), *civitas EHVitorum hoc est Aventicus* (cité des Helvètes où est Avenches), on retrouve l'ancienne cité des Séquanes devenue *civitas Vesonciensium*. À cette occasion, Besançon est promue capitale de la *provincia*. Sa création permettait de renforcer la défense du Haut-Rhin « du lac de Constance à Horbourg » (Brulet 1996, p. 230). Cette organisation perdura jusqu'à l'effondrement de l'Empire romain d'Occident en 476 (*Notitia Galliarum*, IX).

Pour la Gaule Lyonnaise, les transformations sont plus complexes. La création de la première Lyonnaise comprend la *civitas Lugdunensium* (cité de Lyon), la *civitas AEduorum* (cité des Eduens), la *civitas Lingonum* (cité des Lingons) et le *castrum Cabillonense* (Chalon-sur-Saône) dont la capitale est Lyon. Au cours de la fin du III<sup>e</sup> et tout au long du IV<sup>e</sup> siècle, l'ancienne province de Gaule Lyonnaise, et tout particulièrement la cité des Eduens, subit les plus importantes transformations structurelles. À une date difficile à déterminer selon les textes (Kasprzyk 2005, p. 67 - 70), les agglomérations de Chalon et Auxerre ainsi que leurs campagnes environnantes sont détachées de l'ancienne cité éduenne pour être érigés en *civitates* autonomes (Fig. 37 ; Fig. 42). Le premier détachement pourrait correspondre à celui d'Auxerre. Entre 383 et 388, la *civitas Autissiodorensium*, subdivision de la Lyonnaise IV, apparaît pour la première fois sur une inscription relatant une dédicace de toutes les cités de la province à son ancien gouverneur devenu patron (*CIL* XIII, 921). Malgré leur caractère tardif, les textes de la *Vie de Pèlerin* et les *Gestes des évêques d'Auxerre* tendent à confirmer cette datation. La présence d'un évêque à Auxerre serait ainsi attestée dès le dernier tiers du III<sup>e</sup> siècle. Les imprécisions et les contradictions de ces sources incitent tout de même à les prendre avec précaution (Kasprzyk 2005, p. 68-70). On considère alors que la cité existe au moins dès l'époque constantinienne (Delor 2002, p. 175 - 178). L'étendue même de la cité pose également quelques difficultés. Sur la base du règlement d'Aunaire, on sait qu'à la fin du VI<sup>e</sup> siècle, l'emprise correspond à quelque chose près à celle de la fin du Moyen Âge. Or, entre temps, elle s'est partagée en deux avec la création du diocèse de Nevers avant 517 si l'on en croit la présence de son premier évêque au concile burgonde d'Epaone. On s'accorde aujourd'hui pour dire que cette nouvelle entité est le résultat direct d'un démembrement de la cité d'Auxerre et non de celle des Eduens ou des deux à la fois. Elle serait alors le résultat de la présence des Burgondes dans la partie sud du territoire. L'objectif était de créer une nouvelle cité, et donc un nouvel évêché pour mieux contrôler cette région. La date de création de la nouvelle cité de Chalon a également fait couler beaucoup d'encre sur la base de textes tardo-antiques plus ou moins falsifiés (Cabrol *et al.* 1907, col. 2582 - 2583 ; Beaujard 1986, p. 69 ; Armand-Calliat 1937, p. 48 ; Gauthier 1980, p. 449 - 453). L'attestation d'un évêque à Chalon à la fin de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle sous le nom de Donatianus *Cabellonorum* dans le pseudo concile de Cologne ainsi que la présence du qualificatif de *castrum cabillonense* dans la *Notitia Galliarum* dans les années 400 semble placer l'existence de cette *civitas* autonome dans cette fourchette chronologique. À l'image de la cité d'Auxerre, celle de Chalon subira elle aussi un démembrement au début du VI<sup>e</sup> siècle avec la création au sud de la cité de Mâcon dont le siège est le *castrum Matisconense*.

Les politiques de restauration engagées par les empereurs Constance Chlore puis Constantin dans la cité éduenne n'eurent que très peu d'effet sur l'évolution de la société, même si l'on peut envisager une stabilisation du réseau de peuplement de manière générale. L'étude des textes, et notamment des *Panegyriques latins* IV, V, VII et VIII, confirme des permanences à côté de profondes transformations des cadres urbains et ruraux. Mais d'un point de vue social la transformation fut plus douloureuse et ne se fit qu'au profit des notables les plus puissants (Hostein, Kasprzyk 2012). Parmi les mesures adoptées Constance décide d'installer des colons et des artisans dans les campagnes éduennes ou lingonnes (*Panegyriques latins*, IV, 9) ou fait effectuer des réparations sur des édifices de la capitale éduenne (Autun). Constantin procède également à un important dégrèvement fiscal en 311 (Kasprzyk 2005, p. 71). Mais les crises successives du III<sup>e</sup> siècle ont causé d'importantes et parfois d'irréversibles destructions et difficultés matérielles à travers les campagnes gallo-romaines. Ajouté à cela, les réorganisations

administratives ont eu une conséquence directe sur l'armature et la topographie urbaine des cités (création d'agglomérations fortifiées, rétractation ou abandon d'un grand nombre d'habitat groupé, évolution du statut de certaines agglomérations...).

Les sources écrites démontrent que la vie municipale à Autun se poursuit normalement au début du IV<sup>e</sup> siècle. Mais ces mêmes sources sont plus concises au sujet de la nouvelle cité de Chalon. Elles nous indiquent néanmoins que Constantin et ses troupes embarquent en 310 au port de *Cabillonum* pour attaquer Maximien à Arles (*Panegyricus Constantino dicto*, XVIII, 2-3). Une constitution du Code Théodosien montre que l'empereur est encore présent dans l'agglomération en 316 lors d'un voyage de Trêves à Sardique par Vienne et Arles (*CTH IX*, 40, 2). L'agglomération doit être relativement importante puisque Ammien Marcellin la place parmi les principales villes de Gaule Lyonnaise (*Res Gestae*, XV, XI, 11). Son port fait sans nul doute partie de ses principaux atouts. La *Notitia Dignitatum* (début du V<sup>e</sup> siècle) y signale l'existence d'une préfecture fluviale<sup>33</sup> (XLII, 20-21).

Au cours de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle, les barbares profitent du conflit de succession et de l'usurpation de Magnence pour renouveler leurs incursions en Gaule jusqu'au début du VI<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en 352, l'extrémité orientale de la *Maxima Sequanorum* fut directement touchée par une des incursions alamanes. Le peuple traverse le Rhin puis assiège en 355 une quarantaine de cités « sur une distance allant des sources du Rhin à la mer du Nord » (Julien, *Lettre aux Athéniens*, VII, 279 a et b). Avant d'aller défendre les frontières, l'empereur Constance II réunit son *comitatus* à Chalon-sur-Saône (Ammien Marcellin, *Res Gestae*, XIV, 10, 3-4). Cette manœuvre aura finalement une conséquence très limitée puisque les raids reprennent l'année suivante. Autun est alors assiégée au début de l'année 356 (Ammien Marcellin, *Res Gestae*, XVI, 2, 1), de même que Sens durant l'hiver 356-357 (Ammien Marcellin, *Res Gestae*, XVI, 2, 12). Ce n'est qu'après la bataille de Strasbourg en 357 qu'un calme relatif s'instaure dans l'est de la Gaule. À la fin du IV<sup>e</sup> siècle, Chalon semble posséder un rôle militaire toujours important dans la région. Ambroise de Milan indique notamment que l'empereur Maxime y fait brûler un roi barbare (*Epist.*, 22, 4).

### 2.3.3. Le cadre géopolitique au haut Moyen Âge, le territoire burgonde

À la fin de l'année 406, les Vandales, les Alains et les Suèves franchissent le Rhin gelé. Cet épisode marque le début du déclin définitif de l'Empire romain d'Occident, qui s'accélère dans les années 455 avec les « derniers empereurs », pour s'achever en 476. La destitution d'Avitus, en 456, fait entrer la Gaule du centre-est dans une période de dissensions politiques. L'aristocratie est partagée entre deux camps qui s'opposent. Des nobles de cités de Lyonnaise I, menés par Aegidius, restent fidèles à Rome et s'allient aux Francs Saliens, contrairement à d'autres, conduits par le comte Agrippinus (?), peut-être d'origine éduenne (Favrod 1997), qui se détournent de l'Empire car déçus de la destitution de l'empereur gaulois Avitus au profit de Majorien. Ces derniers sont alors accusés par Aegidius de vouloir livrer des cités aux barbares en 457 (Favrod 1997, p. 230-232). La coalition des nobles restés fidèles réplique alors en incitant les Burgondes, un peuple germanique fédéré installé depuis les années 440 sur le Plateau suisse, à occuper une partie du bassin de la Saône et du Rhône : « par l'intermédiaire d'ambassadeurs, les Burgondes furent invités par les Romains ou les Gaulois, qui vivaient dans la province de gaule lyonnaise, en Gaule chevelue, en Gaule conquise et en Gaule cisalpine afin que ceux-ci puissent renoncer à verser l'impôt à l'Etat et là, on vit les Burgondes s'installer avec femmes et enfants » (Frégédair, *Chronica*, II, 46 ; Favrod 1997, p. 232). Dès lors il est à peu près certain que toute la province de Lyonnaise I fut sous le contrôle de ce peuple. Au vu du contexte, il est difficile de parler d'une véritable invasion. L'installation a été plutôt pacifique, malgré les réticences d'une partie de la noblesse gallo-romaine restée fidèle à Rome. Le statut officiel des premiers rois burgondes est d'ailleurs représentatif de cet état d'esprit. Gondioc est *magister militum per Gallias* vers 463, tout comme Hilpéric vers 472. Gondebaud est nommé *patrice et magister militum praesentalis* par Olybrius vers 472. Les Burgondes s'installent dans un premier temps dans la partie méridionale de la *Maxima Sequanorum* alors dénommée *Sapaudia*, dans une région *a priori* comprise entre l'Ain, le Rhône, le lac Léman, le Jura et l'Aar (Escher 2006). Peu à peu dans toute la Gaule, l'extension du territoire des fédérés Wisigoths au sud-ouest, en Aquitaine, des Francs au nord, en Belgique I<sup>ère</sup> et des Burgondes en Lyonnaise I, réduisit les territoires

<sup>33</sup> *In prouincia Lugdunensi prima, praefectus classis Araricae, Cabaloduno*

théoriquement « libres » des romains. Le pouvoir des officiels romains devient en conséquence de plus en plus ténu.

Les formes de l'administration des cités des Eduens, de Chalon, de Langres et de Besançon durant l'époque burgonde nous échappent en grande partie. Les premiers indices de l'institution comtale apparaissent toutefois en associant un comte des Romains à un comte des Burgondes (Favrod 1997, 172-179). La *lex Romana Burgondionum* (la loi romaine des Burgondes, XXII, 4 et XXXVI, 8) signale l'existence de l'institution du *defensor civitatis* en Bourgogne, mais rien n'indique pour l'instant la présence de cette personne dans la région. La situation politique semble calme jusqu'en 501, date à laquelle les Francs tentent une première incursion dans le royaume burgonde (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, III). Leur défaite n'eut aucune conséquence sur la possession des territoires, en échange d'un lourd tribut et d'un traité de paix partageant clairement le pays. L'évêque de Langres, Abrunculus, fut chassé par les Burgondes pour avoir prêté main forte à l'envahisseur et la partie occidentale de l'ancienne cité éduenne fut partagée. La cité d'Auxerre cède alors toute la partie méridionale de son territoire aux Burgondes qui l'érigent en évêché indépendant, celui de Nevers. La partie septentrionale revient aux Francs. La frontière nord du royaume burgonde s'étend depuis sur une ligne comprise entre Nevers, Langres et Bâle, englobant ainsi toute la vallée de la Saône, le Jura et le couloir rhodanien (Gaillard de Sémainville 2003). Après une paix d'une vingtaine d'années, les hostilités reprennent en 523 lorsque Clodomir, roi des Francs, envahit la Bourgogne et défait Sigismond et Godomar. Lors d'une seconde campagne en 524, Clodomir pénètre à nouveau en Bourgogne, et ses troupes se livrent à une campagne de pillages dans la région lyonnaise. Mais Godomar arrive à infliger une sérieuse défaite aux Francs à Vézeronce (Isère). Clodomir est capturé, décapité et les Francs doivent quitter la Bourgogne. Quelques années plus tard, les Francs reprennent les hostilités contre les Burgondes. Childebart et Clothaire envahissent le territoire burgonde en 532, et assiègent Godomar à Autun. Après s'être emparé de la ville, la cité des Eduens semble annexée au royaume franc puisque les souscriptions du concile franc d'Orléans en 533 montrent la présence de l'évêque Agrippinus d'Autun. L'année suivante, les rois Childebart, Théodebert et Clothaire, fils de Clovis, portent le coup de grâce au royaume burgonde lors de la bataille de Dijon (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, IV). La Bourgogne est alors totalement démembrée. Langres, Dijon, Besançon, Nevers, Autun, Chalon, Windisch et le Valais reviennent à Théodebert alors que Mâcon et sa région, récupérés par Childebart, sont érigés au rang de *civitas* (son premier évêque apparaît en 538). Ce dernier reçoit par la même occasion les cités de Lyon, Vienne, Genève et Grenoble.

La documentation fournie par les textes du haut Moyen Âge (VI<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles) n'a jamais été aussi fournie. Mais paradoxalement, notre vision du contexte politique régional reste relativement floue du fait des nombreuses incursions germaniques et des dissensions politiques qui divisent les élites locales. L'installation progressive des burgondes en lieu et place des anciennes cités éduenne, chalonnaise, lingonne et séquane entraîne à la fois de lentes transformations au sein des populations mais aussi une certaine permanence romaine à travers l'administration et les traditions (coutumes funéraires, religieuses...), même si les topographies funéraires et religieuses sont totalement revisitées durant cette période (Hostein *et alii*. 2014). De manière générale, malgré de petits accrocs, la cohabitation entre Burgondes et gallo-romains se déroule sans problèmes majeurs jusqu'à l'irruption des Francs au début du VI<sup>e</sup> siècle. Les historiens ont ainsi coutume de placer, arbitrairement, le passage théorique de l'Antiquité tardive au Moyen Âge à la destitution du dernier empereur romain d'Occident, Romulus Augustus, en 476. Mais finalement cette date n'est que symbolique et ne signifie rien en particulier, ni pour l'Empire puisque l'empereur d'Orient assurait théoriquement l'intérim, ni, *a fortiori*, pour le Val de Saône.

Par conséquent, à l'issue de ce tour d'horizon de l'évolution topographique des entités politiques de la zone d'étude considérée qu'est le Val de Saône, il est aisé de s'apercevoir que les contextes historiques et territoriaux, en plus des aspects géographiques, jouent un rôle majeur dans le développement du fait urbain.

Se situant dès l'époque protohistorique aux confins de trois peuples à l'identité forte, le Val de Saône a longtemps été une terre de convoitises (Fig. 42). Comme le rapporte César lui-même, Séquanes et Eduens avaient pour même ambition le contrôle de la rivière principale, la Saône, dans l'objectif d'une hégémonie économique. Malgré ces conflits le Val de Saône reste un espace ouvert où les marchandises circulent librement grâce notamment à une géographie naturelle favorable. L'analyse des faciès économiques de la période laténienne le prouve largement. De même, le croisement de toutes les données historiques, textuelles ou archéologiques

laisse supposer une relative stabilité des découpages territoriaux et cela depuis la naissance des cités à la fin de l'âge du Fer. La présence romaine et la réforme augustéenne des années 20 av. J.-C. n'ont fait que clarifier et fossiliser une organisation déjà en place. Les liens d'amitiés, ou *a contrario* les déflections, entre les peuples et Rome ont même été suivis de l'attribution de statuts civiques en forme de récompense. Les uns, comme les Eduens et les Lingons ont bénéficié de droit latin précocement, tandis que les autres, à l'instar des Séquanes, ont été directement versés à la liste des cités stipendiaires. Cette remarquable pérennité se poursuit au moins jusqu'à l'Antiquité tardive à travers l'établissement des premiers évêchés. C'est à cette période que l'instabilité est la plus présente et qu'on assiste à un délitement de certaines *civitates* jusqu'alors puissantes. La cité des Eduens est la plus caractéristique de ce mouvement. En étant la plus vaste de la région au Haut-Empire (près de 23 000 km<sup>2</sup>), c'est elle qui subit progressivement les pertes les plus importantes. Elle donne naissance dans un premier temps aux cités d'Autun et d'Auxerre, entre la fin du III<sup>e</sup> et le début du IV<sup>e</sup> siècle. Les évêchés de Nevers et de Chalon apparaissant plus tard, avant l'effondrement du royaume Burgonde. Les *Itinéraires*, et plus généralement les sources textuelles tardo-antiques et alto-médiévales, fournissent de précieux renseignements sur le réseau urbain, tant sur son évolution que sur sa physionomie. Ils doivent néanmoins être pris avec toutes les précautions nécessaires et notamment être confrontés aux données archéologiques.

Mais finalement là où cette Histoire est la plus intéressante pour nous est dans les conséquences directes que ces découpages territoriaux et ces statuts civiques ont sur le processus urbain. Alors que le pouvoir romain offre à chacune des cités un statut plus ou moins différent (Eduens et Lingons sont fédérés, les Lingons sont stipendiaires), les populations locales vont peu à peu tendre vers un mimétisme institutionnel qui débouche finalement sur une certaine homogénéisation des pratiques de gouvernements. Mais, à cause de statuts différents, les cités n'ont pas les mêmes dispositions pour pouvoir profiter pleinement de la *pax romana*. Le fait urbain, conséquence directe de l'organisation des sociétés, est le premier à en pâtir avec parfois des différences notables de développement. Les faveurs fiscales, militaires, administratives ou même directement urbaines jouent en cela des rôles de premier plan. Le constat le plus évident réside notamment dans les droits de fortification avec le *ius moenium*. Enfin, on voit également des liens évidents entre les mutations territoriales et le sort réservé à certaines agglomérations. La période de l'Antiquité tardive est la plus caractéristique pour observer ces phénomènes tant la recomposition est importante. Au-delà, la région se voit désormais unie dans un même destin avec l'arrivée des Burgondes puis des Francs, et un domaine religieux de plus en plus prégnant.



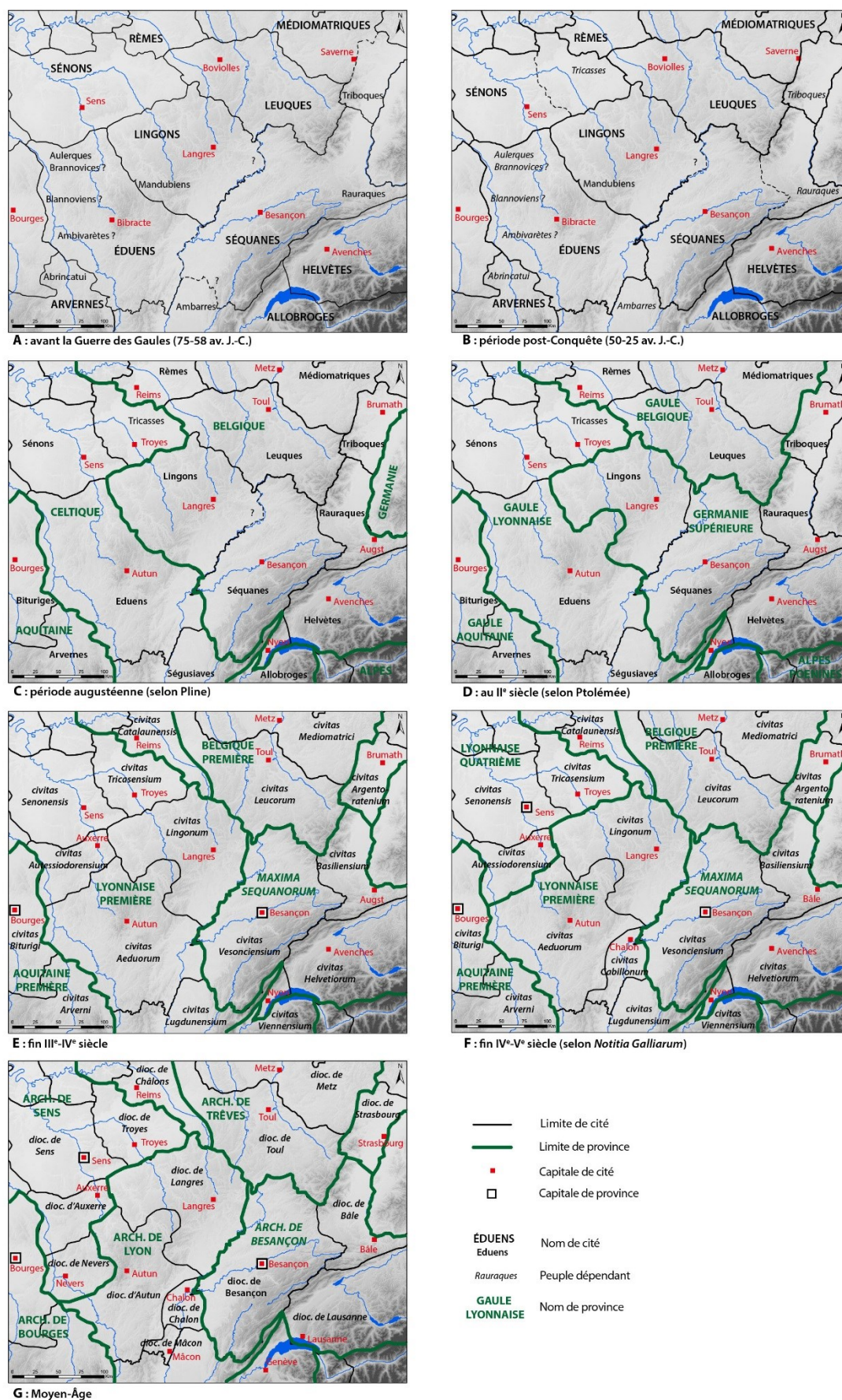


Fig. 42 - Carte de synthèse de l'évolution des territoires du Centre-Est des Gaules de la période gauloise au Moyen Âge (CAO L. Gaëtan ; d'après Nouvel 2016, p. 114, fig. I2-18)

### **SOURCES ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES : CONTRIBUTION A LA CARACTERISATION DES AGGLOMERATIONS**

Le bilan historiographique dressé au début de notre travail fournit un inventaire, certes non exhaustif, des différents travaux effectués au sujet des agglomérations dites secondaires, tout en observant par la même occasion les différentes méthodes de gestion et d'exploitation des sources et ressources documentaires propres aux sites. Leur nature et leur documentation variant d'une région et d'une époque à l'autre, les modèles d'exploitation et d'inventaire des données doivent s'adapter inévitablement aux problématiques locales. La particularité des contextes géographiques et historiques du Val de Saône, ainsi que les réflexions poursuivies sont des arguments supplémentaires pour le développement d'une nouvelle méthode appropriée à notre corpus. Les modèles ici développés s'inscrivent pleinement dans les réflexions engagées par le PCR AggloCenE depuis 2008. Ceux-ci nécessitent avant tout de pouvoir distinguer les données documentaires des sites composant le corpus en lui-même. Les unes renseignant les autres, il est indispensable d'étudier ces deux volets de manière à la fois distincte et concomitante.



# CHAPITRE 3

## HOMOGENEISER L'INFORMATION POUR UNE MEILLEURE ETUDE DES TRAJECTOIRES D'OCCUPATION

L'organisation du travail s'articule principalement autour de trois axes complémentaires consistant à recueillir dans un premier temps la documentation archéologique existante à travers des inventaires normalisés, puis d'organiser de nouvelles prospections archéologiques en vue de la collecte de nouvelles informations, avant d'exploiter dans un dernier temps la documentation et les données. Ces axes ont pour objectif commun une homogénéisation des données à travers un certain nombre d'outils méthodologiques spécialement mis en place.

### 3.1. L'inventaire des données : une nécessité d'homogénéisation

#### 3.1.1. Objectifs et problématiques

L'ambition initiale était d'aboutir, dans un premier temps, à des synthèses documentaires permettant de suivre sur le temps long l'évolution de sites agglomérés reconnus. Mais face à une documentation archéologique relativement hétérogène, il était nécessaire et important de créer un protocole rationnel de gestion de la donnée destiné à faciliter les analyses. Pour un même site, la documentation peut être illustrée à la fois par des découvertes anciennes et des fouilles préventives plus récentes. Ces deux types d'opération génèrent une documentation totalement différente qu'il convient toutefois de traiter de manière identique dans le cadre d'une analyse de l'occupation (**Fig. 43**). Après divers essais (Venault, Nouvel 2012), le protocole a été définitivement adopté par le collectif en 2013 (Venault, Nouvel 2013). Même si quelques modes de représentation cartographique ont été adaptés pour le Val de Saône, la méthode reste commune à l'ensemble des sites traités dans le cadre du programme de recherche dans un objectif de mise en commun des différents travaux et projets.

	IMAGE DE SURFACE			FONCTIONS/ACTIVITES			CHRONOLOGIE		
	Aucune	Morphologie générale	Organisation interne détaillée	Aucune	Supposée (mobilier)	Certaine (mobilier + plan)	Aucune	Grande phase culturelle (Haut-Empire...)	Datation précise (stratigraphie, TAQ, TPQ)
Découverte Fortuite (DF)	X			X	X		X	X	
Prospection Pédestre (PP)	X				X			X	
Prospection Aérienne (PA)		X	X	X			X	X	
Prospection Géophysique (PG)		X	X	X			X	X	
Diagnostic (D)		X	X			X			X
Fouille Phasée (FP)		X	X			X			X
Fouille Non Phasée (FNP)	X	X			X			X	
Surveillance Travaux (ST)	X			X	X		X	X	

Fig. 43 - Tableau comparatif des principaux apports documentaires des opérations archéologiques

La mise en place d'outils adaptés et standardisés permet non seulement des comparaisons valides entre les sites mais également une présentation cartographique rapide et synthétique. Afin d'arriver à cet objectif,



l'information a été classée de trois manières distinctes, mais complémentaires, correspondant chacune à une volonté de hiérarchisation, d'homogénéisation et de synthèse :

- La mise en place de **tableaux d'inventaires** concernant l'ensemble des interventions archéologiques effectuées sur une commune. Cette opération passe par un recensement des découvertes anciennes et le dépouillement des rapports de fouilles déposés aux Services Régionaux de l'Archéologie afin de dresser dans un premier temps un état de la documentation disponible. Cet inventaire permet de trier les données à travers un répertoire limité de critères descriptifs dans le but d'homogénéiser puis trier l'information en sélectionnant les faits archéologiques qui vont nous renseigner sur l'emprise, la chronologie, l'organisation et la nature de l'occupation. Les opérations dites « négatives » font également partie de l'inventaire puisqu'elles renseignent de la même manière les secteurs vides et l'extension de l'occupation.
- Face à l'hétérogénéité de la documentation archéologique amassée, il était nécessaire de s'entendre sur le mode de représentation graphique. La **cartographie des données** selon un protocole rigoureux apparaissait ainsi comme quelque chose d'indissociable des tableaux d'inventaire. Le système procède d'un principe général qui consiste à visualiser l'état de la recherche grâce à une confrontation de la carte des découvertes archéologiques à celles des zones explorées. De cette manière il est possible d'observer les secteurs les mieux documentés dans les agglomérations retenues dans le but de hiérarchiser l'information, ou de sélectionner des zones sur lesquelles de nouvelles prospections permettraient de compléter la documentation spatiale ou chronologique.
- Enfin, le protocole aboutit à des **synthèses documentaires** sous forme de notices permettant de suivre dans le temps long l'évolution des sites agglomérés reconnus. Ces dernières seront illustrées des tableaux et cartes précédemment produits. Cette démarche a un regard critique sur la documentation puisqu'elle sera mise à profit pour questionner la validité des interprétations et le caractère véritablement groupés des sites sélectionnés.

Particulièrement liés dans leur développement, ces trois axes d'homogénéisation aboutissent à la constitution d'un corpus d'agglomérations comportant une base de données descriptive et une interface cartographique multiscalaire. C'est à partir de ce corpus homogénéisé que pourront s'engager les travaux d'analyses comparatives et de dégager des thématiques transversales : organisation spatiale, trajectoire et dynamiques d'occupation... Toutes ces données sont présentées dans le **Volume 2**.

### 3.1.2. Outils mis en place

Concrètement, le modèle de gestion de la donnée s'est articulé principalement autour de deux nouveaux types d'objets d'analyse, liés entre eux. L'un concerne exclusivement les zones explorées ou connues pour avoir livré des vestiges mobiliers ou immobiliers, que nous identifions comme des Unités d'Investigation (**UI**). L'autre inclut l'ensemble des données archéologiques spatialisées, que nous regroupons sous la notion d'Unités de Découverte (**UD**). Les unités sont chacune inventoriées dans un tableau au format Excel (**sur cédérom en Volume 2**) afin de faciliter les liens avec le logiciel de cartographie. Ce modèle implique ainsi une meilleure visualisation de l'état de la recherche grâce à la superposition des données aux zones explorées dans un jeu de documents cartographiques.

#### 3.1.2.1. Les Unités d'Investigation (UI)

L'**Unité d'Investigation (UI)** correspond à une emprise spatiale ayant fait l'objet d'une recherche archéologique qui a livré ou non des traces d'occupation ou sur laquelle est recensée une découverte fortuite (vestige mobilier ou immobilier). Huit modes de découvertes différents sont pris en compte (**Fig. 44**). Chacun renseignant le type d'occupation d'une manière différente, il était essentiel de distinguer et hiérarchiser les modes d'investigations. Ainsi, la prospection géophysique informe exclusivement sur l'organisation spatiale alors que la prospection pédestre, au contraire, informe sur la chronologie d'occupation du site.

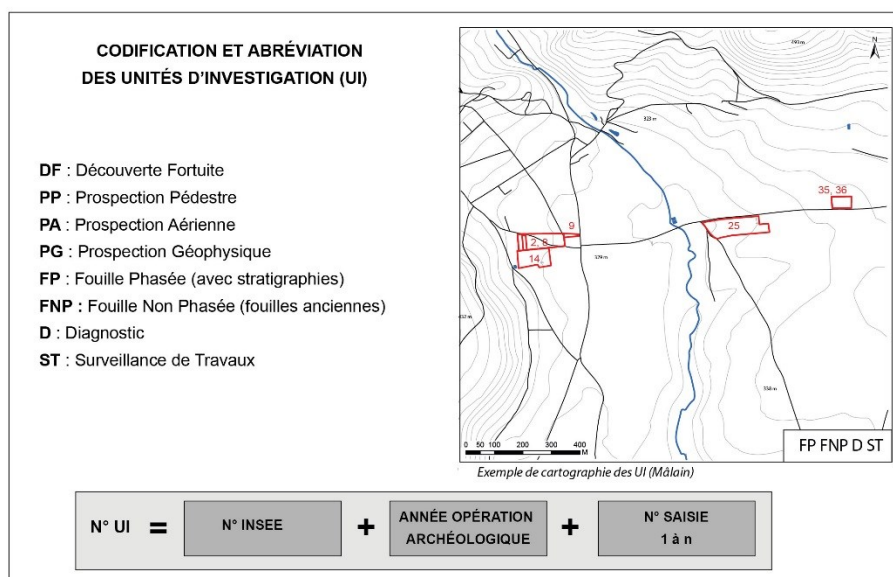


Fig. 44 - Codes et abréviations des Unités d'Investigation (UI)

L'UI est représentée par un polygone dont la délimitation est laissée à l'appréciation de l'archéologue. Dans le cas des zones de recherche, la délimitation correspond au contour connu de la surface étudiée (périmètre d'une zone prospectée, limite de fouille, ensemble de la surface prescrite d'un diagnostic). Dans le cas d'une prospection aérienne un traitement particulier s'impose. L'UI ne se rapporte pas au contour du paysage couvert par la photo, mais à une zone ortho-rectifiée révélatrice d'anomalies qui se caractérise bien souvent par une nature de sol homogène. Dans le cas des découvertes fortuites (souvent anciennes), la délimitation de l'UI sera fonction de la précision du lieu de découverte. L'UI pourra donc correspondre aux limites de la commune, d'un lieu-dit, d'une parcelle ou d'une rue. Si la littérature l'autorise, l'emprise de l'UI pourra être définie arbitrairement en fonction des précisions de localisation (par exemple l'angle d'une parcelle). La délimitation de ce type d'UI sert essentiellement à déterminer la position de la donnée archéologique qui y est associée, l'étendue de l'UI rendant compte de la précision spatiale du point de découverte. Ainsi, plus une UI est vaste, moins la découverte est bien localisée, et inversement. Aussi l'UI afférente à une découverte fortuite n'a pas nécessairement vocation à être représentée graphiquement et peut être exclue de la représentation dans les cartes cumulatives des zones explorées. Une UI peut également être reliée à plusieurs UD.

Une Unité d'Investigation est identifiée par un numéro composé du code Insee, de l'année de la première recherche entreprise et d'un numéro de saisie (exemple : 71003-1965-01). Le tableau des UI comprend cinq rubriques principales relatives au numéro d'identifiant de l'UI, sa localisation (lieu-dit, parcelle cadastrale), la nature du terrain (état actuel et géologie du substrat), le mode d'investigation recensé et son commentaire, ainsi que les références bibliographiques afférentes. Cette table attributaire récapitulative est liée à un premier jeu de six cartes localisant les différentes zones explorées : les découvertes fortuites (DF), les fouilles phasées / fouilles non phasées / diagnostics / suivis de travaux (FP/FNP/D/ST), les prospections aériennes (PA), les prospections géophysiques (PG), les prospections pédestres (PP) et enfin le total des UI en excluant les découvertes fortuites. Cette dernière carte est créée grâce à la fusion de l'ensemble des polygones, tous types confondus, à l'exception des UI de découvertes fortuites, dont l'emprise, trop imprécise, fausse la vision des zones réellement explorées. Le périmètre ainsi délimité permet de visualiser l'étendue maximale des recherches.

Toutes ces cartes ne consistent pas en un inventaire exhaustif de l'ensemble des découvertes au cours du temps, et notamment pour les agglomérations ayant fait l'objet de plusieurs siècles de recherches. Il s'agit avant tout de cartes interprétatives simplifiées qui tendent à rendre compte de l'état de la recherche à l'échelle de la commune, mais aussi à celle de la région en effectuant des comparaisons (cf *infra*).

### 3.1.2.2. Les Unités de Découverte (UD)

Dans le cas où une Unité d'Investigation s'avère positive, elle donne naissance à une ou plusieurs **Unités de Découverte (UD)**. L'UD peut ainsi être représentée par un point, une ligne ou un polygone selon les cas. Par convention, les découvertes fortuites mal localisées sont représentées par un point placé au centre de l'UI (grâce à un positionnement par calcul de centroïde). Les autres entités sont figurées par un polygone. Il peut alors s'agir par exemple, d'un bâtiment, d'un ensemble bâti tel qu'un quartier urbain, d'une nécropole ou d'une zone de concentration de mobilier issue de prospections pédestres trahissant une occupation. Les voies, quant à elles, sont représentées par une polyligne.

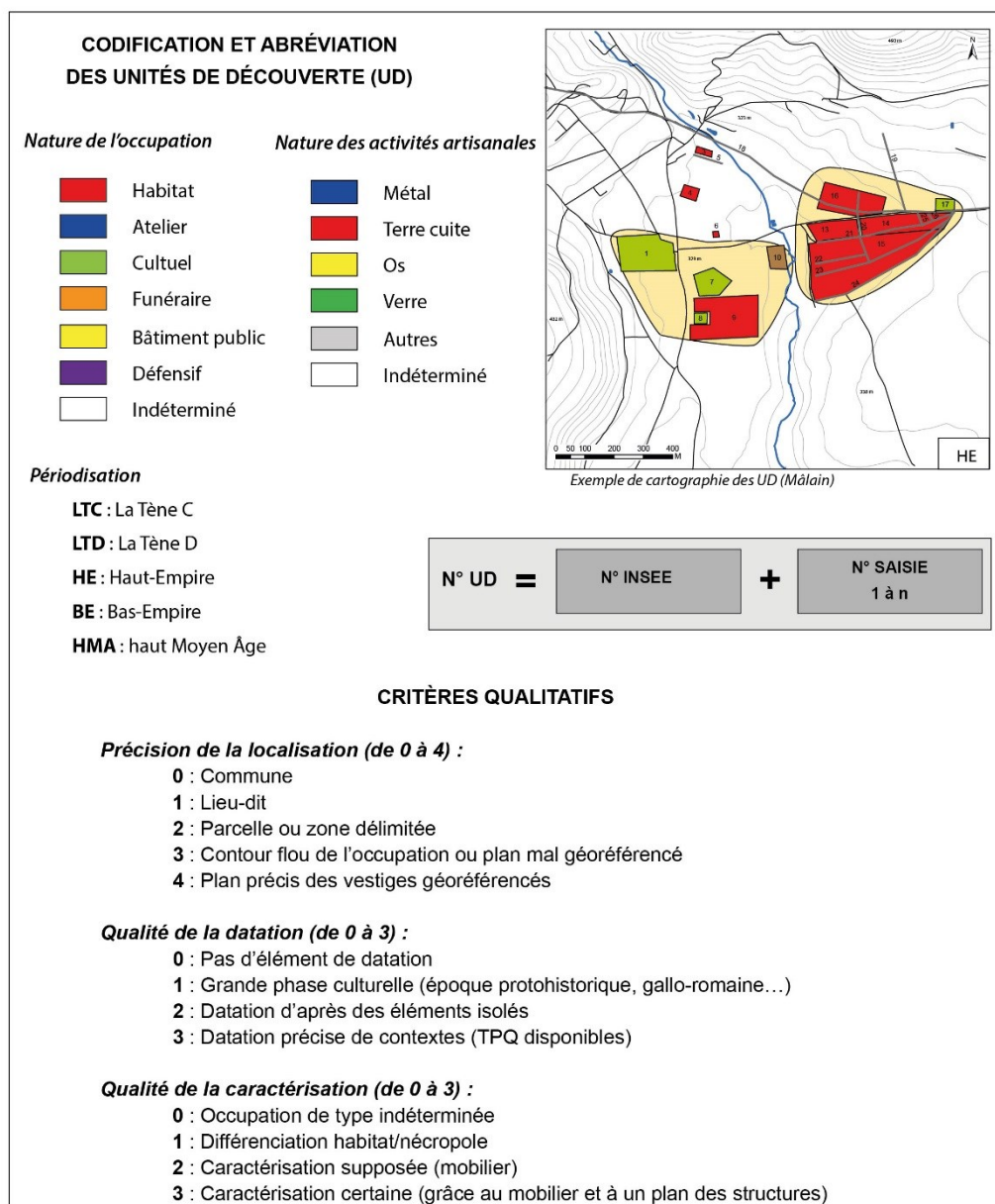


Fig. 45 - Codes et abréviation des Unités de Découverte (UD), critères qualitatifs

De manière générale, la délimitation, l'identification et la caractérisation de l'UD sont laissées à l'appréciation de l'archéologue. L'UD correspond à une schématisation d'un fait archéologique dans le but de se débarrasser des détails non essentiels à la compréhension de l'information retranscrite. Les critères de délimitation doivent en effet pouvoir évoluer en fonction de la précision des données disponibles et de l'échelle d'analyse ou des réflexions. Dans notre cas, l'analyse portant essentiellement sur l'extension des agglomérations

et l'évolution du bâti, il a été préférable de représenter avant tout de grands ensembles bâtis que ce soient des groupements d'habitats ou des quartiers lorsque les divisions n'étaient pas directement perceptibles. Concrètement, on retiendra d'un bâtiment exclusivement ses murs périmétriques en éliminant ses divisions internes ou à une autre échelle les contours d'un quartier en faisant fi des notions de propriétés, par exemple. D'un point de vue technique, la délimitation de l'UD est totalement indépendante de l'UI ; une UD pouvant se trouver sur plusieurs UI.

Indépendamment de l'identification des UI, les UD sont déterminés par un numéro composé du code Insee et d'un numéro de saisie (exemple : 71003-01). Leur table attributaire est également composée de cinq rubriques principales relatives à l'agglomération concernée : le numéro d'identifiant de l'UD, sa localisation, sa chronologie, la nature des activités artisanales et celle de l'occupation elle-même. Cette décomposition de l'information se fait par grandes périodes chronologiques afin d'observer au mieux la trajectoire d'occupation des agglomérations étudiées de La Tène C au haut Moyen Âge (**Fig. 45**). La rubrique chronologie est renseignée par une liste finie de choix d'entrées comportant trois valeurs : 1 = attesté, 0 = non attesté, NR = Non Renseigné. Les attributs caractérisant le type d'activité artisanale pratiquée et la nature de l'occupation sont à choisir dans des listes de menus déroulants. Parmi les activités, il est possible de retrouver celle de la terre-cuite, du métal, de l'os, du verre, de la monnaie, des activités autres, des activités indéterminées ou non renseignées (NR). Quant à la nature de l'occupation, l'habitat, le funéraire, le cultuel, les ateliers, la voirie, les aménagements hydrauliques, les bâtiments publics, le caractère militaire ou défensif sont principalement représentés avec d'autres, des indéterminés et des non renseignés.

Mais ces rubriques ne correspondent pas seulement à un inventaire des données liées aux Unités de Découverte, elles permettent surtout de trier l'information selon des critères. Sont alors concernés la localisation, la datation et la caractérisation des découvertes. Ces trois différents critères voient chacun leur précision mesurée sur des échelles de valeurs qualitatives (**Fig. 45**).

À l'instar des Unités d'Investigation, les Unités de Découverte font également l'objet d'une publication de deux jeux de cartes permettant de les localiser selon les grandes périodes d'occupation auparavant définies. Les deux documents se déclinent en représentant d'une part la nature de l'occupation, d'autre part le mode d'activité pratiquée. Chaque type d'occupation et d'activité possède son propre code couleur (cf **Volume 2**). De même, nous avons choisi de représenter l'étendue attestée ou supposée de l'habitat groupé afin de distinguer les habitats périphériques lorsque ceux-ci étaient proches de l'habitat groupé. Ces cartes permettent de dégager les diverses dynamiques d'occupation : expansion, rétractation, déplacement de l'habitat au cours du temps. La décision de schématiser les vestiges en points, lignes ou polygones dépend à la fois du type de l'occupation représentée mais aussi de la précision des données. Ainsi, dans le système proposé, un polygone ou une polyligne garantissent l'exactitude des coordonnées spatiales, alors que l'affichage d'un point renvoie au caractère incertain du lieu de découverte.

### 3.1.2.3. Comment mesurer la fiabilité de la documentation ?

Ces deux objets principaux que constituent les Unités d'Investigation et les Unités de Découverte sont avant tout des outils utilisés pour produire une carte interprétative de la réalité, elle-même conçue dans une problématique précise ; c'est-à-dire rendre compte de l'état de la recherche et d'aborder la trajectoire d'occupation des habitats groupés. C'est la superposition des surfaces occupées sur les zones explorées, c'est-à-dire la mise en opposition des cartes des résultats (UD) et des investigations (UI), qui permet de mettre en évidence les zones positives et négatives ainsi que celles non renseignées. Pour arriver à cet objectif, il est nécessaire de trier les principales informations retenues (localisation, datation et caractérisation) grâce aux critères qualitatifs prédéfinis. C'est ce que résume le dernier jeu de quatre cartes réunies sous le titre de « cartes de synthèse des Unités d'Investigation et Unités de Découverte ». Cet exercice consiste avant tout à observer la fiabilité des UD au regard des critères de datation et de caractérisation, mais aussi de la couverture des diverses investigations. La méthode, qui permet le tri et l'homogénéisation des données, s'applique uniquement à l'échelle de l'agglomération dans ce cas.

Les cartes individuelles précédentes permettent de détailler les différents types d'investigations menées sur une agglomération antique. Dans la carte de synthèse finale, les investigations sont regroupées en trois grands modes auxquels une couleur primaire unique est attribuée (**Fig. 46**). Les prospections aériennes, pédestres et géophysiques (**jaune**) permettent d'apporter des informations spatiales ou chronologiques, les découvertes fortuites (**rouge**) confirment seulement la présence de vestiges dans ce secteur, tandis que les opérations archéologiques (fouille phasée ou non phasée, diagnostic, surveillance de travaux) en **bleu** correspondent aux investigations les plus approfondies dans le sous-sol et apportent le plus de données.

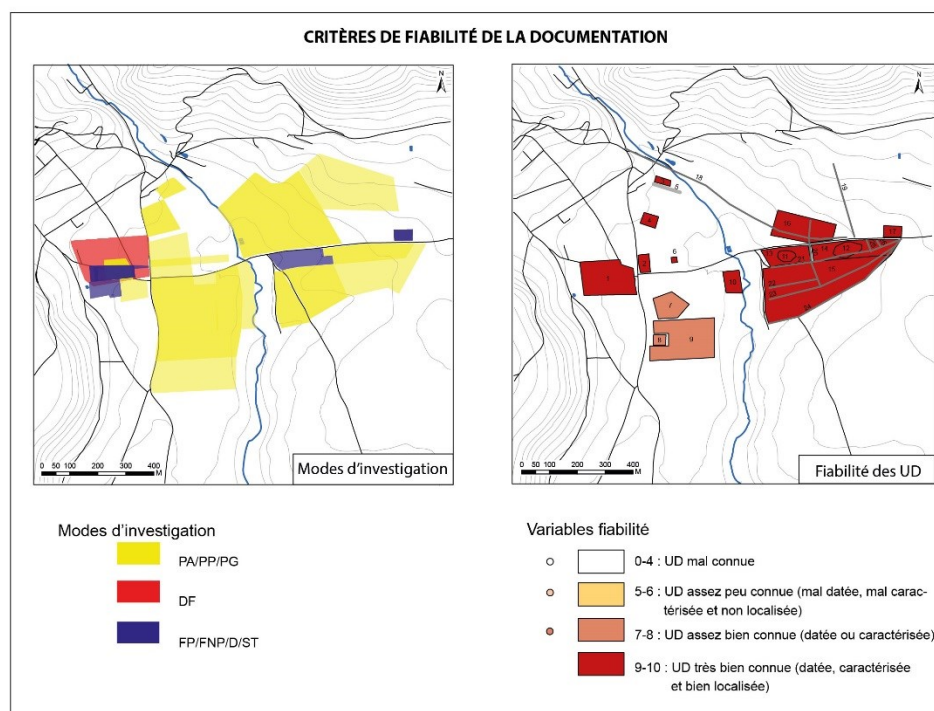


Fig. 46 - Codification de la fiabilité de la documentation

La carte cumulative ainsi créée reflète l'intensité des recherches entreprises grâce à la tonalité de chacune des couleurs. Un effet de transparence est appliqué à chaque polygone de couleur, ce qui donne alors davantage de densité aux zones de recouvrement. Chaque plage de couleur vive délimite ainsi les secteurs sur lesquels les investigations se sont intensifiées. Un jaune vif témoigne d'une multiplication des prospections sur un secteur. De même, ce mode de représentation est très intéressant à utiliser dans le cas exclusif des habitats groupés connus par découvertes fortuites, la couleur rouge vif permettant de cibler les secteurs sur lesquels le gisement archéologique a le plus de probabilité de se trouver. Sur certaines agglomérations où la recherche est intense depuis plusieurs décennies, il n'est pas toujours évident de mesurer l'ampleur des investigations. Cette carte a alors le mérite de faire figurer sur un seul document les différentes méthodes d'acquisitions mises en œuvre. Le résultat est directement mis en comparaison de la carte de fiabilité des Unités de Découverte.

L'indice de fiabilité des UD est calculé grâce à une addition des trois critères qualitatifs exposés. Le résultat permet de mesurer la qualité de l'information de chaque Unité de Découverte. Obtenus grâce à une addition, les résultats ont également été recoupés par une vérification de « terrain » dans le but d'examiner s'ils étaient en adéquation avec la réalité de la documentation. C'est ainsi que cette fiabilité a été séquencée en quatre indices retranscrits graphiquement par un dégradé de couleurs (**Fig. 46**) :

- de 0 à 4, il s'agit d'une *Unité de Découverte mal connue* qui est généralement mal localisée et correspond donc pour l'essentiel à un point. Ce type d'unité possède en effet le plus souvent une localisation assez incertaine se résumant à la commune ou un simple lieu-dit. Cette faiblesse de la précision géographique s'accompagne alors d'un manque d'éléments sur la datation et la caractérisation.

- de 5 à 6, on retrouve des **UD assez peu connues** possédant une datation incertaine, de même qu'une caractérisation floue tout comme la précision de la localisation des vestiges.

- de 7 à 8, il s'agit des **unités assez bien connues** qui possèdent soit une datation certaine de type 3 (datation précise de contextes) soit une caractérisation certaine de même type grâce aux études de mobilier ou à la disponibilité d'un plan. Dans ce cas, la découverte est très bien localisée (indices 3 ou 4).

- de 9 à 10, il est possible de retrouver toutes les **unités de découverte très bien connues** possédant des informations certaines tant sur la datation, que sur la caractérisation de l'occupation et la précision de leur localisation.

Ce procédé graphique sert ainsi à représenter l'indice de fiabilité cumulé de chaque UD, mais il peut également s'appliquer aux mesures des critères de chronologie et de caractérisation de l'occupation. Par conséquent, la cartographie de ces différents critères apparaît comme un moyen direct d'appréhender la fiabilité des informations recueillies et retenues dans le cadre d'une étude de la trajectoire des occupations. Leur transformation en indice de fiabilité, que l'on pourrait aussi appeler indice de confiance, est une étape supplémentaire vers le tri des données à l'échelle de l'agglomération. Le traitement à l'échelle du réseau se fera dans une seconde étape d'après ces résultats.

### 3.1.3. Les notices : une synthèse documentaire

Parallèlement à ces travaux, la documentation archéologique collectée permet d'aboutir à la rédaction de notices dans la perspective de réalisation d'un atlas des agglomérations antiques, toujours dans le cadre du PCR AggloCenE. Celles-ci prennent inspiration dans les travaux préexistants (Petit, Mangin 1994 ; Fiches 2002 par exemple), mais en privilégiant une approche chronologique plutôt qu'une vision fonctionnelle. Ce choix s'explique par une volonté de se détacher des notions d'activités dans l'approche du développement urbain gallo-romain, à l'image des questionnements qui accompagnent les classements typologiques (cf *supra*). L'objectif de ces synthèses documentaires est ainsi de suivre dans le temps long l'évolution de sites agglomérés reconnus. Elles ont aussi pour but de présenter un bilan documentaire approfondi et une relecture de l'ensemble de la documentation rendant compte de l'importance du travail réalisé. De nombreux dossiers documentaires ont en effet nécessité l'exploitation en profondeur d'une masse impressionnante de littérature ancienne pour arriver à l'élaboration de nouvelles notices de sites (Dijon, Beneuvre, Mâcon, Mâlain...).

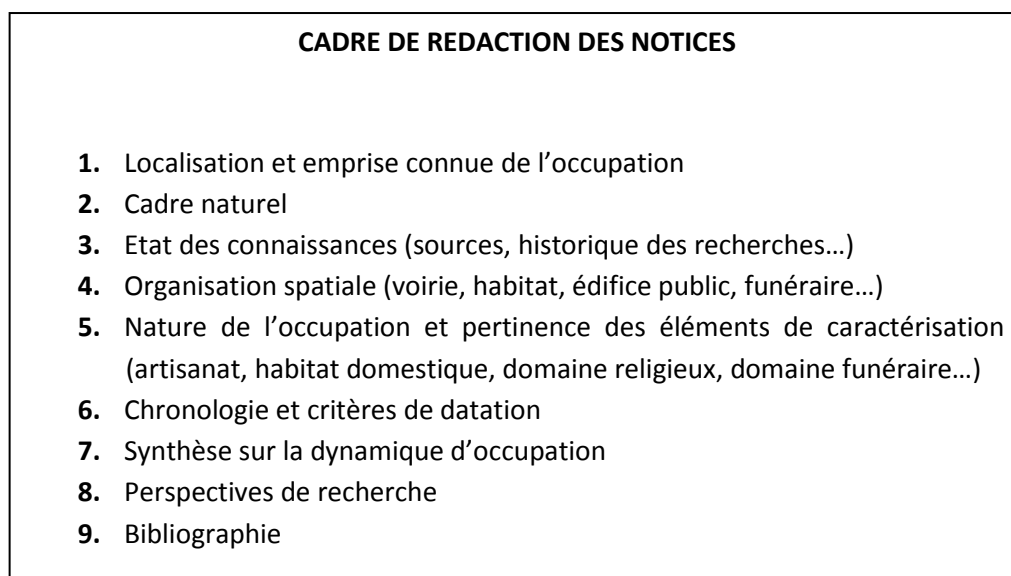


Fig. 47 - Cadre de rédaction des notices des agglomérations du Val de Saône

Ces dernières ont dû être rédigées dans un cadre rédactionnel homogène afin d'éviter une hétérogénéité des thématiques abordées d'un dossier à l'autre. Le traitement standardisé et homogène de la documentation et des



sites reste au cœur des préoccupations. Un déroulement anarchique des différents discours empêcherait toute lecture claire des problématiques qui nous intéressent en premier lieu. Le modèle ainsi mis en place répond à une liste prédéfinie de critères choisis pour répondre à des questions spécifiques portant sur la caractérisation de l'occupation et son évolution chronologique. Ces critères composant un canevas imposé permettent de soumettre les sites à la même grille d'analyse. La notice comprend alors neuf rubriques qui abordent les sites selon des angles différents et qui répondent point par point aux critères définis (Fig. 47).

Le propos est illustré par la série de documents cartographiques dérivés du protocole de traitement des données et présentés auparavant : carte des zones explorées, cartes relatives au mode d'activité artisanale et à la nature de l'occupation, carte de synthèse sur les indices de fiabilités, de datation et de caractérisation, synthèse cartographique proposant une vision de la dynamique d'occupation de l'agglomération. Parmi les derniers documents créés, nous retrouvons une retranscription de l'historique des recherches sous la forme d'une frise chronologique. Celle-ci s'inspire directement de travaux antérieurs réalisés par N. Coquet pour le site de Grozon, dans le Jura (Venault, Nouvel 2012, p. 109) et fut développée à plus grande échelle dans le cadre du PCR. Ce document tend à retracer, sous forme de graphique, la succession dans le temps des différents modes d'investigation mis en œuvre à l'exploration du site ainsi que les divers supports de publication utilisés pour la diffusion des résultats, l'ensemble étant reporté sur une figure unique afin d'avoir une vision synoptique. La frise, qui est découpée en siècle, comporte des graduations qui scandent un intervalle de vingt ans. Chaque mode d'investigation ou de publication est signalé par un point, voire un segment dans le cas d'opération archéologique prolongée sur plusieurs années, différenciés par une couleur distincte. Le point est placé sur la frise en fonction de la date de la découverte, de celle de la fouille/prospection ou de la publication de l'ouvrage. Chaque point est renseigné par un commentaire et une mention bibliographique renvoyant aux références générales de la notice. Ce type de représentation permet de visualiser des rythmes dans la dynamique de la recherche avec des phases d'intense activités et des périodes de ralentissement ou encore des cycles consacrés à la publication de travaux. Cet exercice a toujours pour ambition de proposer une vision claire et normalisée de la documentation.

### 3.2. Retour sur les origines de la documentation : des données disparates

Préalablement à l'analyse de la nature, de la typologie et de la répartition des investigations archéologiques, la question des origines et de l'histoire des recherches dans le Val de Saône s'impose. Malgré de grandes tendances, communes à l'ensemble du territoire français, chaque région possède ses spécificités dues à son histoire ou encore à sa géographie. Dans notre cas, les disparités observées sont d'autant plus notables que notre corpus se situe à cheval sur trois anciennes régions administratives où les politiques archéologiques, les dynamiques de recherche et la géographie sont tout à fait différentes. Grâce à une intense activité archéologique depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle, la conjugaison de tous ces facteurs a généré une documentation importante, hétérogène et généralement très dispersée.

#### 3.2.1. La naissance de l'archéologie : une documentation ancienne et hétérogène

##### 3.2.1.1. Les origines

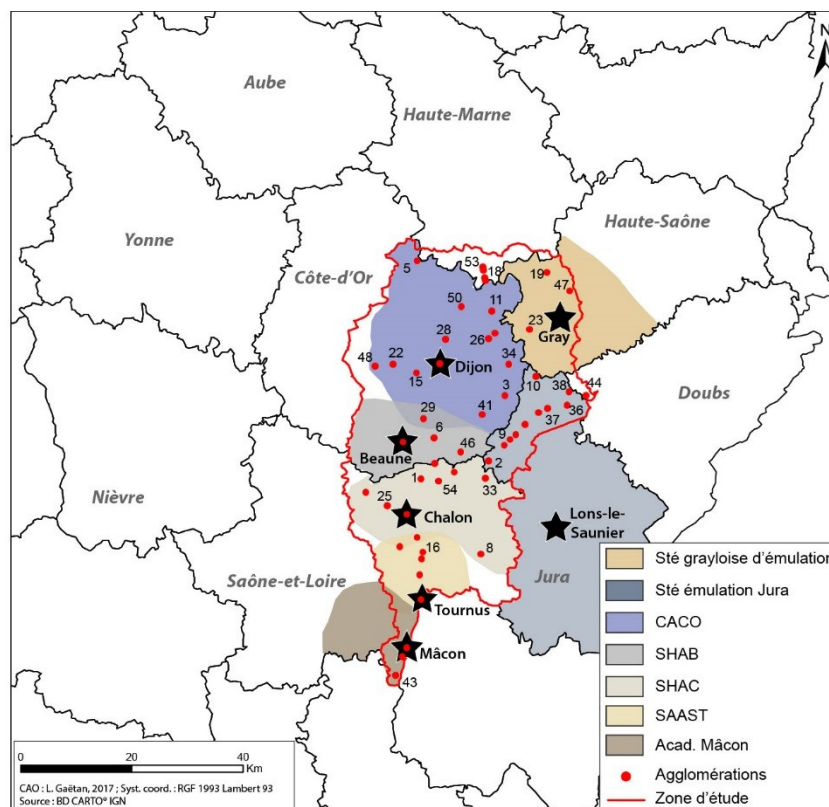
À l'instar de nombreuses régions, le développement des sociétés savantes, dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle, joue un rôle primordial dans l'essor de la recherche archéologique du Val de Saône. Auparavant, l'archéologie semble avoir peu intéressé les milieux intellectuels locaux. Quelques ouvrages sont tout de même à signaler. Une des premières synthèses relatant des découvertes remonte à une publication de 1585 par l'avocat dijonnais Jean Richard : il rend compte, une dizaine d'années après celle-ci, de la découverte de vestiges du *castrum* gallo-romain lors de la construction du collège des Godrans, à Dijon. Il s'agit d'un mince recueil de relevés d'inscriptions et de descriptions de fragments. Alors qu'aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles les villes connaissent de profondes transformations urbanistiques avec l'ouverture de nouvelles rues ou la construction de nouveaux quartiers, les découvertes se font de plus en plus nombreuses. La déconstruction progressive de la plupart des *castra* tardo-antiques fournit notamment des lots considérables de fragments architecturaux renvoyant au passé antique des villes. Ainsi, à Dijon par exemple, durant cette période, le *castrum* ne retient que ponctuellement l'attention des

antiquaires curieux. À Chalon-sur-Saône, c'est la construction de la citadelle au XVI<sup>e</sup> siècle qui permet la découverte d'une nécropole gallo-romaine au nord de la ville. Mais à part quelques mentions dans les revues ou notes, ces découvertes ne vont pas susciter un profond intérêt de la part des érudits locaux. Parmi les enceintes tardives, celle de Beaune est sans aucun doute la plus décrite. Les nombreuses observations publiées dès le XVII<sup>e</sup> siècle, récapitulées dans *le Beaunois gallo-romain* d'E. Thévenot (1971), servent à reconstituer l'architecture du monument. Ainsi, les érudits et de rares notables des bourgs et des villes se contentaient de recueillir dans leurs cabinets de curiosités les objets trouvés au hasard des travaux de construction ou de labours, essentiellement des monnaies, médailles et sculptures. Les musées en profitent également pour constituer leur première collection.

C'est également à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle que la première Histoire de la Franche-Comté voit le jour grâce à l'historien L. Gollut. Alors qu'il s'intéresse au nom et à l'origine du peuple séquanais, il publie, en 1592, les *Mémoires historiques de la République Séquanaise*. Pour l'histoire de Dole sa contribution est considérable puisqu'il relate pour la première fois dans un chapitre complet les découvertes archéologiques majeures réalisées jusque-là. Cette dernière n'était toutefois pas totalement désintéressée puisqu'il voulait démontrer que la ville n'avait rien à envier à Besançon, capitale de la région. Par ce manque d'objectivité, une grande part de ses interprétations apparaît aujourd'hui caduque. En Bourgogne, la source indispensable sur les découvertes effectuées dans la région sous l'Ancien Régime est la *Description générale et particulière du duché de Bourgogne* par Cl. Courtépée (1775). Publié entre 1775 et 1788, l'ouvrage recense les monuments, les documents d'histoire locale et de nombreuses sources traitant de l'histoire de la Bourgogne grâce aux pérégrinations de l'abbé à travers la province ou de ses échanges de correspondances. Il fournit souvent des informations inédites sur des découvertes archéologiques de l'époque (tronçons de voie, dépôts monétaires, découvertes de mosaïques, de nécropoles...). Il s'attarde également parfois sur quelques sites comme Auxonne où il donne un décompte des monnaies romaines découvertes entre 1764 et 1776, ou sur Beneuvre dont la disparition de l'agglomération l'interroge.

### **3.2.1.2. La primauté des sociétés savantes au XIX<sup>e</sup> siècle**

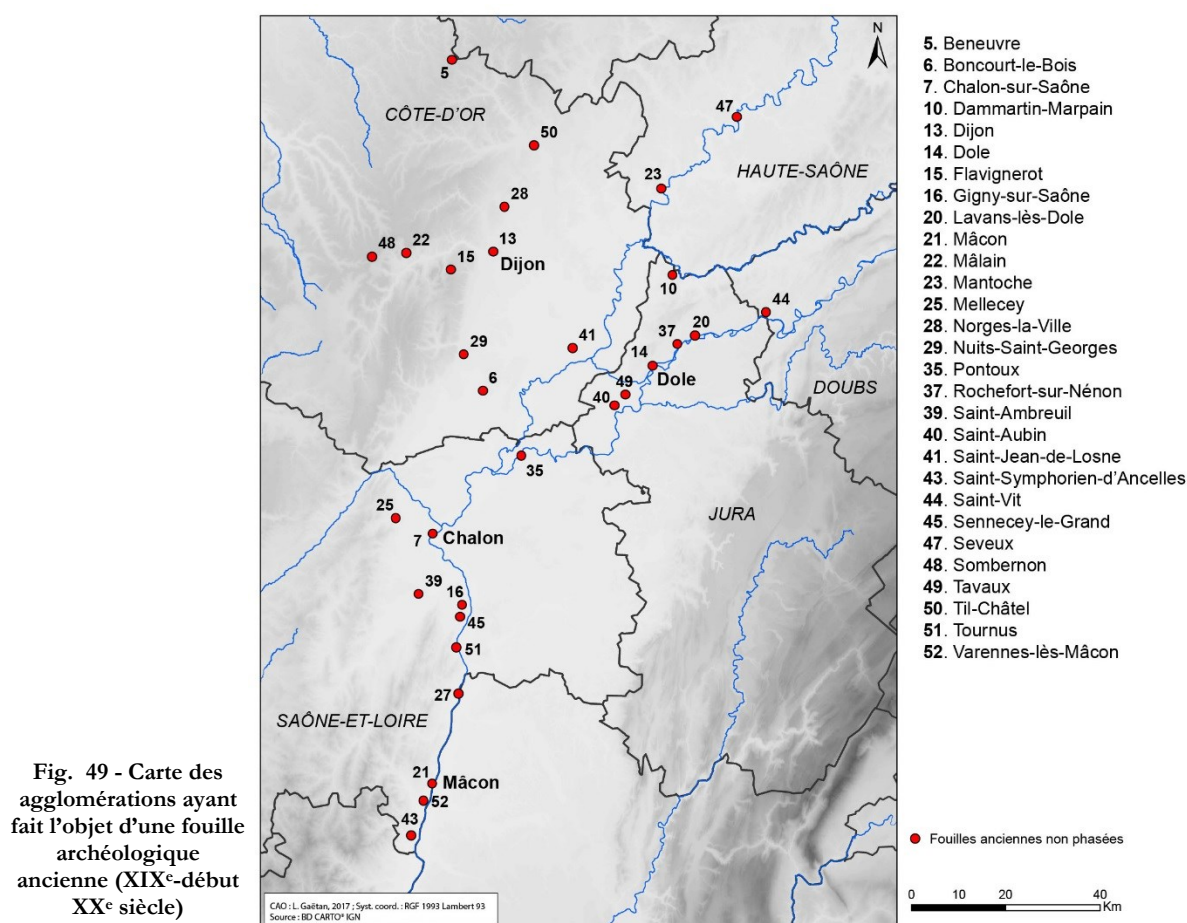
C'est sans conteste dans le courant du XIX<sup>e</sup> siècle que la recherche archéologique, avec la protection des monuments et des sites, a vu le jour grâce notamment à la mise en place progressive des sociétés savantes (**Fig. 48**). Déjà en 1783, les Etats de Bourgogne promulguent une ordonnance prescrivant le dépôt dans le « cabinet » de l'Académie des sciences, arts et belles lettres de Dijon des « médailles, monnaies anciennes et autres curiosités soit historiques, soit naturelles » des découvertes réalisées sur les chantiers ouverts à leur initiative. Cette première décision préfigure l'apparition de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or (C.A.C.O.). En 1819, le préfet de Côte-d'Or, Stanislas de Girardin, prend de nouvelles mesures pour « faire des recherches exactes sur les monuments et les antiquités ». Pour assurer cette mission l'Académie crée un comité de cinq membres, assistés d'un ou deux correspondants par arrondissement. Dès lors, pratiquement toutes les découvertes et investigations réalisées dans le département remontent à Dijon, allant des travaux réalisés dans le chef-lieu aux découvertes fortuites faites sur le *Mont Lassois*. Suite à cette organisation, le premier président, Claude-Xavier Girault, tente de réaliser un inventaire des sites archéologiques sous le titre *Archéologie de la Côte-d'Or rédigée par ordre des localités, cantons et arrondissements* publié en 1823. Des initiatives semblables voient également le jour dans le département jurassien voisin. À l'instigation préfectorale, on assiste à cette période à la création d'un annuaire départemental en 1798, d'un musée départemental à Lons-le-Saunier (en 1812), mais aussi de la Société d'Emulation du Jura (en 1817). À Mâcon, en Saône-et-Loire, l'Académie des arts, sciences et belles-lettres voit le jour en 1805, guidée par les mêmes objectifs, tout comme à Vesoul avec la société d'agriculture, lettres, sciences et arts de Haute-Saône (à Vesoul, en 1801). Ainsi, peu à peu la mise en place de ces institutions favorise pendant tout le XIX<sup>e</sup> siècle et une partie du XX<sup>e</sup> le développement des recherches et surtout la vulgarisation des découvertes archéologiques grâce aux supports de publication et aux lieux de conservation. De 1830 à 1870, elles se multiplient rapidement avec l'apparition de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or (C.A.C.O.) (à Dijon, en 1831), de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon (en 1844), des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie de Beaune (en 1851), des Amis des Arts et des Sciences de Tournus (1877) ou de la Société grayloise d'émulation (1897). Cette période constitue en quelque sorte l'âge d'or de la recherche archéologique érudite de Bourgogne-Franche-Comté.



**Fig. 48 - Aires d'intervention des différentes sociétés savantes du Val de Saône au XIX<sup>e</sup>-début XX<sup>e</sup> siècle. CACO : Commission des Antiquités de la Côte-d'Or ; SHAB : Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune ; SHAC : Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône ; SSAST : Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus**

En parallèle, se développe l'idée d'inventorier les vestiges archéologiques dans des répertoires. Dans ce travail, D. Monnier a joué un rôle fondamental dans le Jura en publiant de 1840 à 1867 *l'Annuaire du Jura* où sont recensées les anciennes découvertes et les recherches réalisées par la Société d'Emulation du Jura. En 1847, Ed. Clerc dresse la première carte de la Franche-Comté romaine où il inventorie méthodiquement les découvertes archéologiques sur une carte synthétique accompagnée d'une synthèse sur les voies romaines. Le projet le plus important est sans doute celui porté par A. Rousset avec la réalisation du *Dictionnaire des communes du Jura* entre 1853 et 1858 en 6 volumes. Cet ouvrage fournit par commune, outre les informations relatives à la géographie, l'agriculture, l'économie... une notice historique où l'archéologie n'occupe qu'une place limitée. Cet ouvrage constitue une mine d'informations pour l'archéologue. En Côte-d'Or, la Commission des Antiquités est le lieu de signalisation, de publication et d'échange de la plupart des découvertes réalisées dans le département durant tout le XIX<sup>e</sup> siècle. Le rythme maintenu de l'édition de ses *Mémoires* depuis 1832 en est le meilleur témoignage. Celles-ci sont toutes constituées de deux parties : les comptes rendus des informations rassemblées lors des séances, complétés des listes des publications et objets reçus, et les *Mémoires* proprement dits, constitués d'articles reprenant et développant les sujets les plus importants évoqués dans la première partie. Quelle que soit la phase d'activité de la Commission, la moisson d'informations rassemblées sur la période allant de la Protohistoire au Haut Moyen Âge est considérable. Les *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon* sont réalisées sur le même modèle. Ces ouvrages apparaissent ainsi comme un outil de première importance pour suivre l'actualité des découvertes, des fouilles ou du mobilier année après année sur les départements ou les secteurs concernés. Néanmoins, les rivalités entre sociétés locales interdisent l'apparition de périodiques regroupant les découvertes à l'échelle du département. Il faudra attendre la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle pour que les *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or* acquièrent une véritable dimension départementale. Auparavant, le nombre élevé de supports de publication entraîne une grande dispersion de la documentation publiée.

Mais ces divers *Mémoires* constituent surtout une base de publication aux travaux de terrain engagés au moins dès 1834 pour le Val de Saône (Fig. 49). Les membres des différentes sociétés ont en effet rapidement pris conscience de la nécessité de concentrer leurs efforts sur un certain nombre de sites, à la fois pour des raisons financières et pour des raisons intellectuelles. Ces premières fouilles sont ainsi organisées en fonction des découvertes déjà réalisées, de l'implantation géographique des membres et de leur curiosité. Les fouilles entreprises à Mâlain ou Mirebeau-sur-Bèze ont très vite été interrompues, dès 1835 pour permettre de se concentrer sur des sites jugés plus importants telles que les sources de la Seine, Alise-Sainte-Reine ou Vertault. Heureusement, quelques initiatives personnelles sont venues enrichir les recherches. Par exemple, H. Baudot, à la suite de la découverte fortuite, en 1829, à Charnay-lès-Chalon (Saône-et-Loire) d'un « vase en terre noire d'un type étranger au monde gallo-romain » a mené une importante fouille de 1832 à 1842. Il y a dégagé de nombreuses sépultures « barbares » comprenant armes, bijoux et ornements qu'il avait avec prudence, datées de la fin du V<sup>e</sup> siècle, ou du début du VI<sup>e</sup> siècle. Ce travail l'a ensuite amené à inventorier toutes les sépultures de ce type repérées en Bourgogne depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle (Baudot 1857-1860). Sous cette impulsion, l'archéologie funéraire connaît un développement particulier dans la moyenne vallée de la Saône avec les recherches de J. Chevrier sur la nécropole de Saint-Jean-des-Vignes à Chalon (Chevrier 1857), de J. Martin sur les nécropoles mérovingiennes de la région de Tournus (Martin 1897 ; 1900) ou de J. Protat sur une nécropole de Mâcon (Protat 1900). D'autres campagnes plus ponctuelles sont également menées à Beneuvre, par exemple, dès 1868 suite aux découvertes réalisées dans les champs depuis le début du siècle. R. de Coynard et E.-L. Lory, grâce au soutien de la C.A.C.O. engagent une série de fouilles en octobre 1872 en plein cœur supposé de l'agglomération, sous la forme d'une grande tranchée. V. Chapluet en profite pour réaliser une première synthèse sur le site et ses découvertes (Chapluet 1865-1869, p. 256-261). À la même période, des sondages ponctuels sont organisés à Til-Châtel à proximité du *castrum* en cours de démantèlement. En 1860, puis 1866, les fouilles livrent les seules substructions antiques connues à ce jour sur cette agglomération antique (Arbaumont 1865-1869, p. CV).



### 3.2.1.3. Le début du XX<sup>e</sup> siècle, le temps des premières synthèses

De la fin du XIX<sup>e</sup> siècle aux années 1930, on constate une diminution de la primauté de la Société d'Emulation du Jura dans les publications des recherches archéologiques locales. Mais les recherches concernant les périodes pré et protohistoriques se développent, notamment sous l'influence de deux personnalités : J. Feuvrier et M. Piroutet. Malgré leurs spécificités préhistoriennes, ils s'intéressent tous les deux également aux autres périodes. Ainsi, J. Feuvrier se lança dans des investigations de terrain, dans la partie septentrionale du Jura (vallée de l'Ognon, Pays dolois, vallée du Doubs) et créa en 1899 le musée de Dole. Durant cette période, il parcourt notamment les campagnes doloises en collectant du mobilier et en réalisant quelques fouilles. Ses prospections lui permettent de repérer le tracé des voies romaines et des sites romains en bordure. Mais son étude des vestiges mis au jour à Dole (Feuvrier 1921) et ses recherches sur les communes de Dammartin-Marpain (Feuvrier 1925) et de Tavaux (Feuvrier 1923) lui permettent surtout de soulever pour la première fois l'hypothèse d'agglomérations antiques sur ces trois communes. En Bourgogne, l'activité archéologique repose également sur quelques hommes isolés : G. Jeanton dans le Tournugeois et le Mâconnais, L. Armand-Calliat dans le Chalonnais, E. Thevenot dans le Beaunois ou H. Corot en Côte-d'Or. Malgré un net ralentissement de la recherche durant le premier conflit mondial, l'époque est surtout propice aux synthèses qui s'attachent à recenser toutes les découvertes d'un secteur précis. Grâce aux recherches collectives entreprises depuis maintenant environ un siècle et grâce aux initiatives personnelles, tous ces érudits locaux vont produire une synthèse sur les principaux sites investis. G. Jeanton s'intéresse tout particulièrement aux *castrum* de Tournus et de Mâcon (Jeanton 1920 ; 1921 ; 1926). En 1926, son *Mâconnais gallo-romain* fait le bilan de toutes ses recherches entreprises dans la région, de Tournus à Mâcon. L. Armand-Calliat effectue le même travail à travers *le Chalonnais gallo-romain* en (1937). À Thevenot fournit, quant à lui, une synthèse plus tardive sur les découvertes de Beaune dans le *Beaunois gallo-romain* (1971). Comme ses prédécesseurs, il s'attache tout particulièrement à décrire et synthétiser les vestiges du *castrum*. Ces ouvrages constituent des mines d'informations primordiales sur lesquelles nous retournons sans cesse du fait du manque de nouvelles recherches sur certains sites. La seule synthèse thématique d'envergure produite au XX<sup>e</sup> siècle est sans doute l'étude des *voies romaines de la Cité des Eduens* par E. Thévenot (1969).

## 3.2.2. L'organisation d'une nouvelle archéologie

### 3.2.2.1. Une archéologie programmée et de sauvetage

Après la seconde guerre mondiale, l'institutionnalisation de la recherche entraîne un réel renouveau de l'activité archéologique bourguignonne et franc-comtoise. On assiste alors à la mise en place d'autorités de tutelle, d'une programmation scientifique et de nouveaux supports de publication. Parmi les axes de recherche se développant à cette époque, celui des agglomérations antiques paraît le plus évident (cf *supra*). Au cours des années 1960 quelques chantiers de fouilles programmées voient le jour, tout particulièrement en Côte-d'Or (**Fig. 50**). La reprise du chantier d'Alésia par J. Le Gall est à peu près contemporaine des premières fouilles scientifiques sur le sanctuaire et l'agglomération des *Bolards* à Nuits-Saint-Georges par le Dr. E. Planson. Celles-ci sont pratiquées après quelques excavations entreprises par des propriétaires de certains terrains entre 1918 et 1958. La publication d'E. Thevenot sur le site en 1948 démontre que se trouve ici un site de grand intérêt au potentiel inédit. C'est alors dans ce contexte que les premières fouilles programmées voient le jour sur le site de 1963 à 1985. Les photographies aériennes effectuées simultanément servent à l'installation du chantier et à l'acquisition des terrains. Les prospections aériennes réalisées dans la région de Mirebeau-sur-Bèze aident également à la découverte d'un camp militaire jusque-là soupçonné. Grâce aux multiples clichés obtenus, R. Goguy décide d'engager les premières fouilles entre 1968 et 1975 sur les structures internes du camp : *forum*, basilique, *via principalis*..., en parallèle des fouilles menées sur les thermes extérieurs au camp entre 1969 et 1977. À Mâlain aussi, les nombreuses découvertes réalisées tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle et les quelques fouilles de la C.A.C.O. laissent présager la présence d'un site antique d'importance. Les fouilles programmées organisées de manière ininterrompues de 1967 à 1993 par L. Roussel mettent au jour un quartier complet de l'agglomération en bordure d'une place publique.



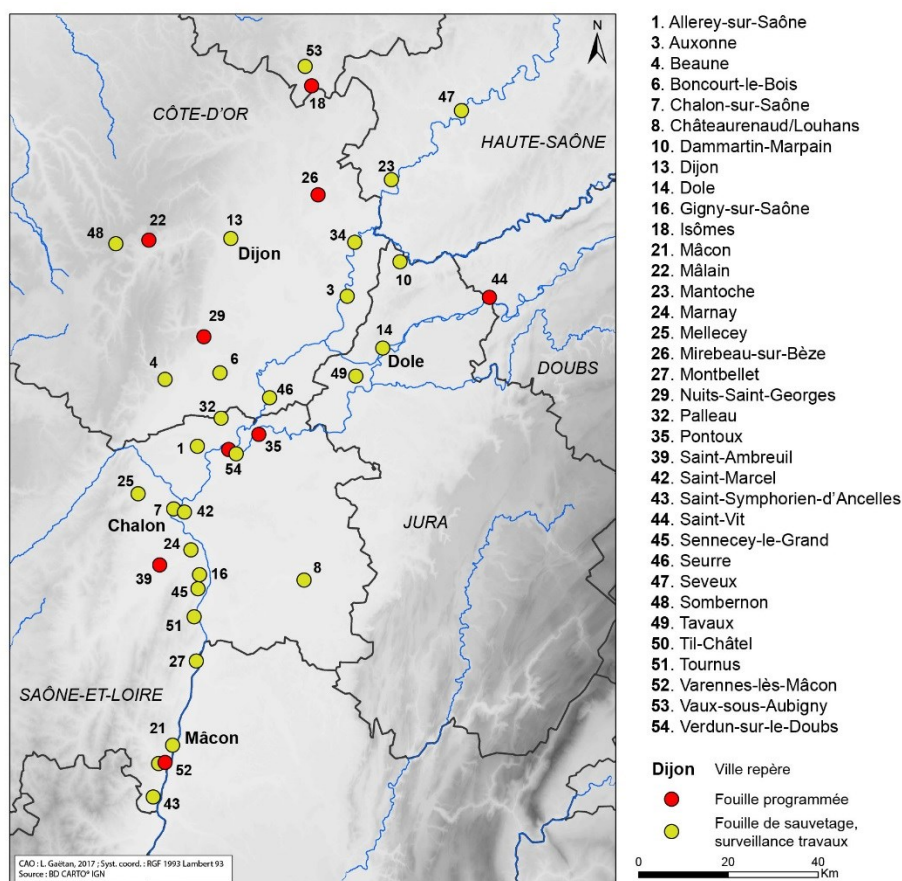


Fig. 50 - Carte des agglomérations ayant fait l'objet d'une fouille programmée entre les années 1960 et 2010, d'une fouille de sauvetage ou d'une surveillance de travaux

Mais l'évolution urbanistique des villes dès les années 1960, l'installation des nouveaux réseaux d'électricité, d'eau potable, de tout-à-l'égout... ou encore la réalisation des premières autoroutes françaises entraînent la naissance d'une nouvelle archéologie dite de sauvetage urgent puis de sauvetage programmé à partir des années 1990. La construction de l'autoroute A6, qui traverse tout le Val de Saône du nord au sud, en est le premier exemple concret. Son passage à l'ouest de Tournus amène de nouvelles découvertes de vestiges néolithiques, protohistoriques et gallo-romains, mais permet surtout la fouille de quelques structures appartenant à la riche *villa* de *Belnay*, périphérique de l'agglomération antique (Gaudillière 1970). À Beaune, des sondages préalables au passage de l'autoroute sont effectués en 1968 sur le site de *la Maladière*, présumée agglomération du Haut-Empire. En n'étant qu'aux balbutiements de l'archéologie de sauvetage, les structures et les découvertes ne sont pas encore totalement consignées. Manquent alors un plan des structures et même une localisation précise des recherches. Seuls du mobilier épars et un probable bâtiment sur poteaux sont ici découverts, laissant planer le doute sur la nature réelle de l'occupation (Charlot 1991). Enfin, au sud de Mâcon, les travaux annexes à l'infrastructure ont permis la découverte et la fouille partielle de deux habitats groupés protohistoriques à Varennes-lès-Mâcon et Saint-Symphorien-d'Annelles. L'urgence des opérations et le manque de moyens ont seulement permis de dégager quelques structures fossoyées sans établir de plan très précis. Les informations recueillies permettent toutefois de mieux caractériser l'occupation et de l'insérer dans un schéma urbain plus global.

Sans pour autant abandonner la publication des divers *Mémoires* des sociétés savantes régionales, les découvertes et les fouilles ont désormais de nouvelles publications à travers la *Revue Archéologique de l'Est et du Centre-Est* (R.A.E.) dès 1950, puis de *Gallia* et ses notices d'informations archéologiques en 1943. Ces nouvelles revues autorisent la publication d'études spécialisées conséquentes qui sont de plus nombreuses grâce à l'accroissement de l'activité archéologique. Les bulletins des sociétés savantes de l'Après-Guerre ne le permettaient plus. Ce déclin est accentué par la mise en place progressive des institutions : en 1958 les Directions des antiquités préhistoriques et historiques (réunies plus tard dans le Service Régional d'Archéologie), la



Conservation régionale des Monuments historiques en 1967, puis le Service Régional de l'inventaire. Les sociétés savantes ont ainsi peu à peu perdu leur rôle de conseil pour le repérage, la connaissance, le suivi des fouilles et la préservation des sites archéologiques et des édifices de toutes époques.

En plus de ces nouvelles revues, des périodiques plus locaux voient le jour entre 1950 et 1970 comme le *Bulletin du Groupe Archéologique du Mâconnais* et *G.A.M. Info* pour Mâcon, les *Trois Rivières* pour la région de Verdun-sur-le-Doubs, les *Découvertes Archéologiques en Tournugeois* ou les *Cahiers du Mesmontois* à Mâlain. Ils servent notamment de nouveau support à la publication des découvertes issues des surveillances de travaux et de l'activité des nouvelles associations archéologiques locales. Ces associations, parfois en relation avec les chercheurs universitaires, assurent le suivi de l'ensemble des travaux dans les communes, mais organisent également les premières fouilles modernes, ainsi que les prospections-inventaires. Ces diverses structures ont permis de compléter l'inventaire des sites d'une manière exceptionnelle, apportant de nouvelles connaissances sur l'occupation humaine antique. L'exemple du Groupement de Recherche Archéologique de Tournus (G.R.A.T.) est tout à fait flagrant dans ce domaine.

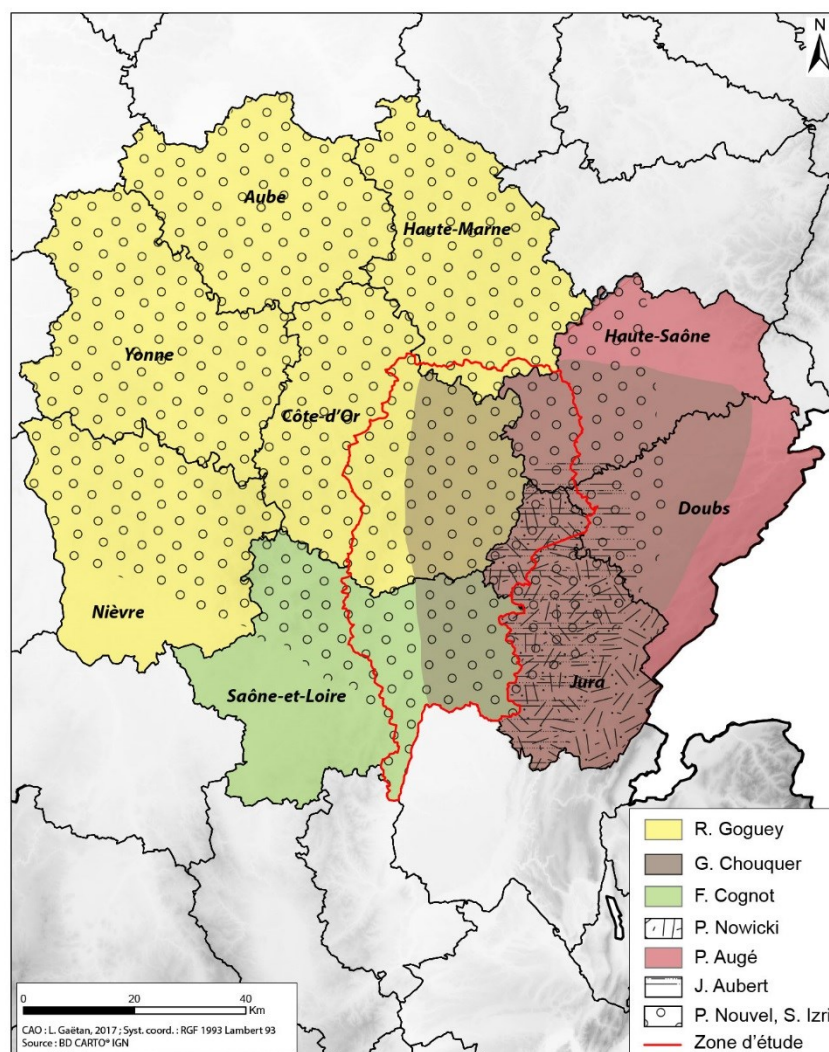
L'institutionnalisation de l'archéologie a le mérite d'assurer un suivi des sites, des découvertes et de la documentation collectée. Cette dernière est presque entièrement aujourd'hui conservée dans les Services Régionaux de l'Archéologie, contrairement aux travaux antérieurs à la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ceux-ci sont pour la plupart dispersés dans des fonds d'archives de sociétés savantes, parfois reversés dans les archives départementales ou les bibliothèques municipales. Celui de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, aujourd'hui conservé aux Archives Départementales de la Côte-d'Or, possède un ensemble de notes, de lettres, de photos et de plans inédits riche en enseignement. Ces fonds ont été occasionnellement consultés pour certains dossiers dont la documentation au SRA était insuffisante. Les archives des services régionaux ont, quant à elles, été dépouillées dans leur totalité afin de collecter toute la documentation nécessaire aux systèmes d'informations géographiques et aux notices.

Depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, l'activité archéologique a fourni un abondant mobilier dont la conservation est assurée par de nombreux dépôts et musées. Toutes les collections n'ont pas été observées lors de ce travail, seulement celles pouvant apporter de nouvelles informations dans le cadre de la reprise des données. Les collections du musée Denon à Chalon-sur-Saône et du musée archéologique de Dijon, consultées pour les sites de Beneuvre, Boncourt-le-Bois, Palleau ou Mellecey, sont certainement les plus riches de la région grâce à une histoire ancienne. Dans d'autres secteurs où la volonté publique était peut-être moins forte, les collections des érudits du XIX<sup>e</sup> siècle ont parfois entraîné une dispersion des découvertes anciennes, fréquemment accompagnée d'une perte de la provenance des objets. Le problème est particulièrement crucial dans le Mâconnais avec les collections Fèvre et Lacroix conservées au Musée d'Archéologie Nationale de Saint-Germain-en-Laye. L'autre mobilier issu des découvertes locales, des surveillances de travaux ou de quelques fouilles ou sondages est conservé très généralement dans les dépôts des associations comme le groupe archéologique du Mâconnais (Mâcon), le groupe archéologique du Tournugeois (Tournus) ou dans les locaux de l'ancien musée de Mâlain jusqu'en 2016.

### 3.2.2.2. L'apport des prospections

Le regain de l'archéologie de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle passe également par l'application de nouvelles méthodes d'investigation. Les recherches aériennes, et plus largement les programmes de recherche thématique, en font pleinement partis. Parmi les programmes les plus importants, il est possible de citer celui de G. Chouquer qui, dès 1976, s'est attaché à l'étude du Finage dans le cadre du laboratoire d'Histoire ancienne sur les cadastres antiques. Les prospections aériennes, puis les prospections pédestres, lui ont permis d'amasser une somme considérable d'information sur ce territoire et de mettre en évidence la présence d'agglomérations (Dammartin-Marpain, Grozon...), de *villae* (Saint-Aubin, Tavaux, Choisey...) et de parcelles protohistoriques et gallo-romaines. D'autres études se sont attachées à l'étude diachronique de l'occupation des sols dans le Finage dolois et de la basse vallée du Doubs (Annoire, Pierre-de-Bresse...) favorisant l'émergence d'une véritable archéologie du territoire. Entre les années 1980 et 2006, A. Daubigny et ses équipes se sont concentrés sur cette portion de territoire dans le but d'observer les dynamiques d'occupation. L'étude s'est également faite au niveau

paléo-environnemental avec des prélèvements de séquences sédimentaires dans quelques paléo-méandres du Doubs afin de compléter l'image archéologique du secteur (Daubigny *et alii.* 2005).



**Fig. 51 - Aires géographiques concernées par les principaux prospecteurs aériens de Bourgogne - Franche-Comté : R. Goguey, G. Chouquer, F. Cognot, P. Nowicki, P. Augé, J. Aubert, P. Nouvel et S. Izri**

Mais l'un des apports les plus importants est sans doute celui de l'archéologie aérienne. Dans le Val de Saône, le département côte-d'orien apparaît aux avant-postes, notamment grâce aux décennies de recherches de R. Goguey (**Fig. 51**). Si l'archéologie de la Côte-d'Or dispose aujourd'hui d'une masse importante de clichés aériens, elle le doit à sa géographie et sa géologie propice, mais aussi à la conjonction sur son territoire de sites comme Alésia, Mirebeau-sur-Bèze, Vertault, Nuits-Saint-Georges... et de la base aérienne de Dijon-Longvic (Goguey, Cordier 2015). C'est en effet depuis Longvic que R. Goguey a effectué ses premiers vols dès 1958. La rencontre avec J. Le Gall, nouveau directeur des fouilles d'Alésia, fut décisive dans le choix des premières missions et de l'expérimentation de la méthode. Dès 1960, les principaux sites alors connus sont survolés et peu à peu des centaines d'autres ont émergés en plus des quelques agglomérations antiques découvertes : Boncourt-le-Bois, Nuits-Saint-Georges, Mâlain, Beneuvre, Dampierre-Fontenelle... R. Goguey s'est avant tout attardé sur la Côte-d'Or mais il a également survolé le Sud de la Champagne, la Nièvre et une partie du Jura et de la Saône-et-Loire. La multiplication des photographies pendant plusieurs années démontre qu'une recherche prolongée apporte des informations complémentaires qui peuvent être déterminantes à chaque reprise. Ainsi, l'essentiel du camp militaire de Mirebeau-sur-Bèze semblait obtenu lors de la première campagne aérienne en 1964. Mais depuis, après des alternances d'années totalement défavorables, 1967 donnait l'image des thermes publics, 1973

celle des remparts, 1976 celle des édifices *extra-muros* occidentaux, 1992, celle des ensembles civils au sud-est. Le même phénomène a été observé à Mâlain, aux *Bolards* ou à Saint-Usage. Certaines années se sont toutefois avérées encore plus fructueuses à l'exemple de l'apparition des sites de Beneuvre, Dampierre-Fontenelle ou Mâlain en 1976. Etant situé à proximité de l'aérodrome de Dijon-Darois, Mâlain a beaucoup servi de test pour suivre l'évolution de la végétation et déterminer les dates les plus favorables à la prospection. L'abondance de la documentation tient alors pour origine la fréquence de ces vols. L'agglomération des *Bolards*, à Nuits-Saint-Georges, reste toutefois un des premiers sites repérés avec Mirebeau-sur-Bèze. Photographié dès 1960, le site a révélé lors de la sécheresse de 1964 les plans de ses rues et de ses bâtiments groupés autour d'un sanctuaire dans la boucle du Meuzin. Ainsi, de manière générale le Val de Saône côte-d'orien apparaît comme une région propice à l'archéologie aérienne grâce aux grandes plaines cultivées et à un climat vernal plus sec. Au contraire, en Saône-et-Loire, les découvertes sont certainement moins spectaculaires du fait de la présence plus importante de prairies humides et de cultures cloisonnées contraignant la détection des vestiges. Le manque de survol aérien systématique de la région est aussi peut-être une explication. Avec M. Maerten, Fr. Cognot est un des rares prospecteurs du département ayant réalisé de nombreux clichés tout au long de la Saône. Dans le Jura, outre G. Chouquer, les prospections aériennes sont également réalisées par J. Aubert, P. Augé, B. Callois et P. Nowicki. Dans notre corpus de sites, seuls les sites de Dammartin-Marpain et de Rochefort-sur-Nénon ont livré des structures en prospection aérienne, avant les découvertes récentes (cf *infra*). En plus d'aider à l'implantation des nouvelles campagnes de fouille, ces multiples survols aériens ont surtout eu le mérite d'appréhender de manière simple et directe l'organisation spatiale des agglomérations antiques ; celles-ci ne pouvant pas être systématiquement fouillées. Les prospections pédestres sont ensuite venues compléter les informations sur la chronologie et/ou la caractérisation des occupations détectées.

Désormais, les prospecteurs aériens ne sont plus aussi nombreux. Des survols aériens sont encore organisés notamment par J. Aubert occasionnellement dans le Jura, par A. Cordier en Côte-d'Or dans la succession de R. Goguy et par St. Izri et P. Nouvel depuis 2010 sur quelques sites côte-d'oriens mais essentiellement sur le sud de la Champagne (Aube et Haute-Marne). Les bonnes années 2011, 2014, 2015 et 2017 complétées par quelques découvertes en 2009 et 2010 ont permis au binôme St. Izri et P. Nouvel de documenter près de 500 sites nouveaux et de compléter les connaissances sur environ 200 autres dans la zone concernée. Ce sont ces dernières campagnes qui ont en partie motivé la reprise des données sur un certain nombre d'agglomérations. En plus de la découverte de nombreux établissements ruraux, leurs prospections aériennes ont permis la révélation de nouveaux quartiers d'habitats groupés à l'image de Beneuvre, Mâlain ou Boncourt-le-Bois... et même la découverte de nouvelles agglomérations telles que Isômes/*Bourg*, Occey ou Saint-Ambreuil. Signalons enfin que pour la première fois le plan des structures de l'agglomération de Mellecey est apparu alors que la localité est connue depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Ces recherches prouvent une fois de plus qu'il est tout à fait nécessaire de multiplier les prospections sur un même site étant donné la concordance de multiples facteurs essentiels à la bonne détection des vestiges.

Enfin, en complément des prospections aériennes obliques, la réactualisation des fonds orthophotographiques de l'IGN depuis les années 2010 a permis de disposer de nouveaux documents. Selon les départements, la qualité des fonds n'est pas similaire. Ainsi les acquisitions de Haute-Marne et de l'Aube réalisées en 2011 en période de sécheresse sont de bien meilleure qualité que ceux de Franche-Comté, même si quelques exceptions sont à noter, dans la vallée de l'Ognon entre Esprels et Pesmes et en Haute-Saône. Outre l'apparition de quelques agglomérations (Boncourt-le-Bois, Mâlain, Dampierre, Dennevy...) l'apport le plus considérable concerne les établissements ruraux protohistoriques et antiques, ainsi que les réseaux parcellaires et les voies romaines (Nouvel 2017). Ces fonds ont ainsi permis d'appréhender l'environnement de quelques agglomérations. Le dépouillement de l'ensemble des fonds photographiques de R. Goguy, Fr. Cognot, G. Chouquer ou de P. Nouvel et orthophotographiques IGN a par conséquent constitué une part importante et incontournable du travail ici réalisé. L'examen de ces archives a été systématique jusqu'en 2017. Depuis, quelques compléments ont été apportés sur des agglomérations comme Mâlain ou Oisilly (Nouvel, Izri 2018). La mise en perspective et la confrontation de toute cette documentation a permis l'élaboration de nouveaux plans d'agglomération remis à jour grâce aux compléments aériens parfois conséquents et de nouvelles techniques de géoréférencement.

Par conséquent, la démultiplication des recherches archéologiques depuis l'Après-Guerre a permis d'amasser une somme considérable de documentation nouvelle sur un nombre important de sites. Avec l'émergence de l'intérêt autour des agglomérations antiques dans les années 1970 les chercheurs ont été amenés à réaliser de nouvelles synthèses documentaires et thématiques exposant anciennes et nouvelles découvertes, et renouvelant même parfois les interprétations données jusque-là. Ces dernières ont été l'occasion de prendre en compte fouilles anciennes, fouilles programmées et prospections aériennes et pédestres. La publication de M. Mangin sur *les agglomérations secondaires de Franche-Comté romaine* (1986) ou celle de J. Bénard sur *les agglomérations antiques de Côte-d'Or* (1994) sont les ouvrages régionaux incontournables dans cette reprise des données. Dans cet esprit de synthèse, les volumes de la *Carte Archéologique de la Gaule* constituent également un outil de travail irremplaçable (cf *supra*).

### 3.2.3. L'apport de l'archéologie préventive depuis les années 1990

L'institutionnalisation progressive de l'archéologie française, démarrée dans les années 1950, à entraîner une transformation radicale de l'activité depuis ces trente dernières années. Celle-ci se caractérise avant tout par une nette professionnalisation de la recherche et un déclin marqué du bénévolat et des sociétés savantes. La mise en place des services régionaux d'archéologie dès les années 1990 ont permis une meilleure gestion des dossiers patrimoniaux tout en cadrant de plus en plus l'activité de l'archéologie préventive. La construction de nouvelles infrastructures de transports ou la croissance toujours plus grande des chantiers urbains s'est accompagnée des premières fouilles de l'Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN). On note à ce titre le suivi constant des grands aménagements dans la région telle que l'autoroute A39 au début des années 1990, l'installation de gravières à Saint-Aubin (Watts, Pautrat 1995), d'entreprises à Seurre (Bocquet, Chopelain 1999) ou de parkings souterrains à Dijon (parkings Darcy en 1990 ou Sainte-Anne en 1992) ou Chalon-sur-Saône (parking de l'Hôtel de ville en 2000). Cette même période s'accompagne de la rapide disparition des fouilles programmées ou de sauvetages bénévoles à l'exception de quelques sondages ponctuels au *Petit Chauvort* à Verdun-sur-le-Doubs entre 1996 et 1999 par Ph. Barral, les fouilles programmées du sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze entre 2001 et 2007 par Ph. Barral et M. Joly ou encore du sanctuaire et de l'habitat d'Isômes/*Les Varennes* par J.-J. Thévenard entre 1993 et 1996. Les autres fouilles débutées dans les années 1960 à Nuits-Saint-Georges ou Mâlain s'interrompent. Enfin, les années 1990 sont marquées par la création du service archéologique municipal de Chalon-sur-Saône sous la direction de L. Bonnamour<sup>34</sup>.

Mais un des apports les plus importants de cette période est sans doute l'apparition de nouvelles méthodes de fouille. Alors que l'usage de l'enregistrement stratigraphique s'avérait encore peu maîtrisé par les équipes programmées des années 1970 et 1980, cette technique s'est peu à peu généralisée avec la professionnalisation du métier. On dispose désormais d'une documentation plus fine sur les différentes phases d'occupation et des plans de structures géoréférencés. Malgré ces nombreux avantages, quelques inconvénients résultent de cette transformation de l'archéologie préventive. En effet, la recherche se focalise dorénavant sur les sites bien connus au détriment des autres, seulement approchés par le biais de prospections-inventaires. La disparition quasi-totale des bénévoles à l'exception de ceux de quelques associations archéologiques locales subsistantes, a eu pour conséquence une baisse sensible des observations et des découvertes sur de nombreux sites en milieu rural. Le constat est le même en ce qui concerne les surveillances de travaux qui ne disposent plus de cadre administratif clair. Seules les associations locales peuvent encore assumer cette opération au gré des disponibilités et du temps nécessaire. Celles-ci étaient pourtant précieuses lorsqu'aucune autre opération archéologique n'était possible pour récupérer des informations. La documentation ainsi collectée se concentre désormais principalement dans les rapports de fouille. La faiblesse des moyens accordés à la diffusion de la recherche archéologique préventive s'est effectivement accompagnée d'une baisse sensible du nombre de publication des résultats. Il est ainsi primordial de venir à la source pour récupérer les informations nécessaires à l'étude du fait urbain antique.

Au cours des années 1990, avec la réalisation, de plus en plus nombreuse, des fouilles de sauvetage, puis avec la mise en place officielle de l'archéologie préventive à travers les lois de 2001 et 2004 et la création de l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (Inrap), 97 fouilles et 253 diagnostics ont été recensés

---

<sup>34</sup> Service aujourd'hui dissout.

sur les territoires communaux des 54 agglomérations du corpus (**Fig. 52**). Tous ne concernent évidemment pas les agglomérations elles-mêmes puisque l'ensemble des opérations de la commune a été pris en compte dans cet inventaire. Les évaluations archéologiques et les fouilles qui peuvent suivre s'adressent à la fois à de petits quartiers ou îlots d'habitation comme à Rochefort-sur-Nénon en 2005 (Jaccotey *et al.* 2005) ou plus récemment à Seveux en 2016 et aussi à de plus grands ensembles comme ma la fouille de Mirebeau-sur-Bèze sur une emprise de 5 ha en 2001 (Venault *et al.* 2003). Situées en milieu rural, les premières explorations de ces structures se sont souvent accompagnées de la mise en place de programmes de prospections-inventaires à l'image du projet porté par L. Nuninger et E. Fovet de 2003 à 2007 sur le territoire de Mirebeau-sur-Bèze dans le but de recenser les occupations environnantes au camp militaire, au sanctuaire et à l'agglomération. La cellule carte archéologique du SRA Franche-Comté s'est également développée en suscitant la réalisation de cartes archéologiques synthétiques sur des secteurs à forte potentialité archéologique tels que Dole, Saint-Aubin ou Rochefort-sur-Nénon. Ces résultats sont notamment publiés dans la *Carte Archéologique de la Gaule-Le Jura* (39) (Rothé 2001). Au regard des programmes et des interventions archéologiques de ces sites, la place de l'archéologie dans les grandes villes apparaît beaucoup plus difficile. Alors que le potentiel est souvent démultiplié, l'inaccessibilité et la faible superficie de nombreuses parcelles limite toute exploration extensive. Il faut ainsi espérer un rapprochement des opérations pour appréhender au mieux un quartier complet d'une ville à l'image de celui de Saint-Jean-des-Vignes à Chalon-sur-Saône. Ici, les opérations successives sur la nécropole, quelques habitats et un quartier de potiers dans le courant des années 2000 ont permis d'établir une synthèse de l'évolution d'un secteur de l'agglomération antique (Gaudillère 2011).

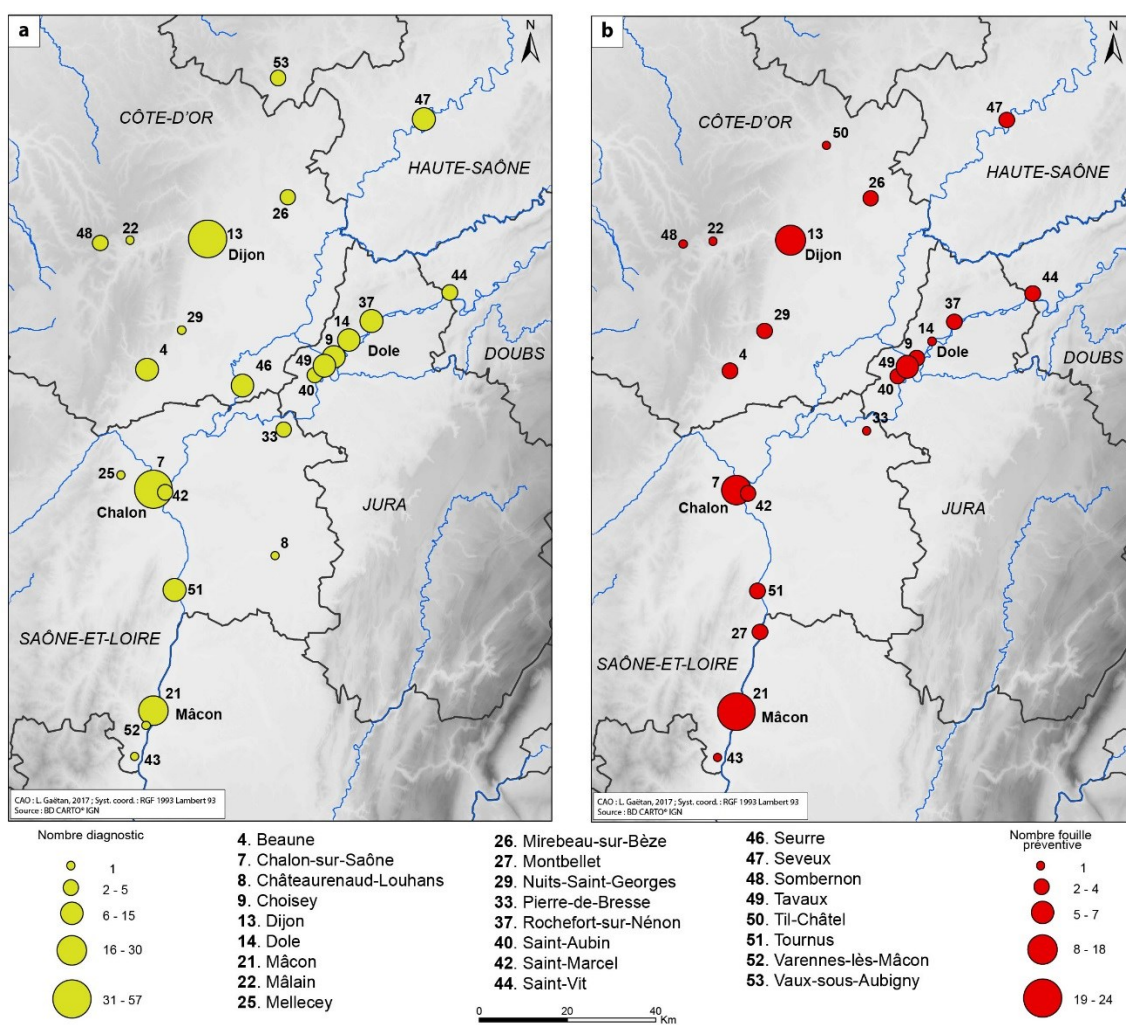


Fig. 52 - a. Nombre total de diagnostics réalisés depuis 1990 ; b. Nombre total de fouilles archéologiques préventives réalisées depuis 1990



On le constate aisément à travers ce bref panorama de l'histoire des recherches et de la documentation archéologique ; malgré la multiplication des moyens techniques (fouilles programmées, fouilles de sauvetage, prospections aériennes, prospections pédestres systématiques...) la professionnalisation croissante de l'archéologie a abandonné un certain nombre de sites qui aujourd'hui sont épargnés par les grands aménagements ou l'extension et la transformation urbaine. L'archéologie préventive y apparaît de manière exceptionnelle comme pour l'extension d'une maison de retraite à Mellecey (Saint-Jean-Vitus, Pascal 2008) ou le projet d'une construction sur le sanctuaire occidental de Mâlain (Widehen 2015). Sur tous ces sites, les prospections-inventaires de type aérien, pédestre ou géophysique sont donc primordiales. Si possible, elles doivent être incluses dans la chaîne de la recherche archéologique. Il s'agit des seuls moyens rapides et non destructeurs dont nous disposons à l'heure actuelle pour approfondir rapidement nos connaissances spatiales et chronologiques.

### 3.3. Etat des investigations et des données

Dès lors que les outils méthodologiques permettant la gestion et l'exploitation des données archéologiques sont mis en place, et que les inventaires sont complétés, il est possible, voire même indispensable, d'effectuer un bilan plus complet de la documentation disponible à l'échelle des structures urbaines du Val de Saône. Quel est alors l'état des investigations dans les agglomérations du Val de Saône ? Quel est le type de données dont nous disposons le plus pour cette étude ? Quel est le type d'occupation le plus représenté ? De quelle manière se répartit la documentation ? *etc.* Autant de questions auxquelles il faudra répondre grâce au croisement des résultats issus de l'exploitation des données afin d'avoir une vision globale de l'état de la documentation et des recherches.

#### 3.3.1. Bilan de l'état des investigations

##### 3.3.1.1. Evolution générale du nombre d'opérations archéologiques

Nous l'avons vu, depuis plus de deux siècles, la recherche archéologique a radicalement changé pour passer d'une recherche du mobilier par découvertes fortuites à une archéologie programmée et professionnelle. Le constat est national. Il paraît donc intéressant d'observer cette évolution grâce à la documentation amassée sur le Val de Saône.

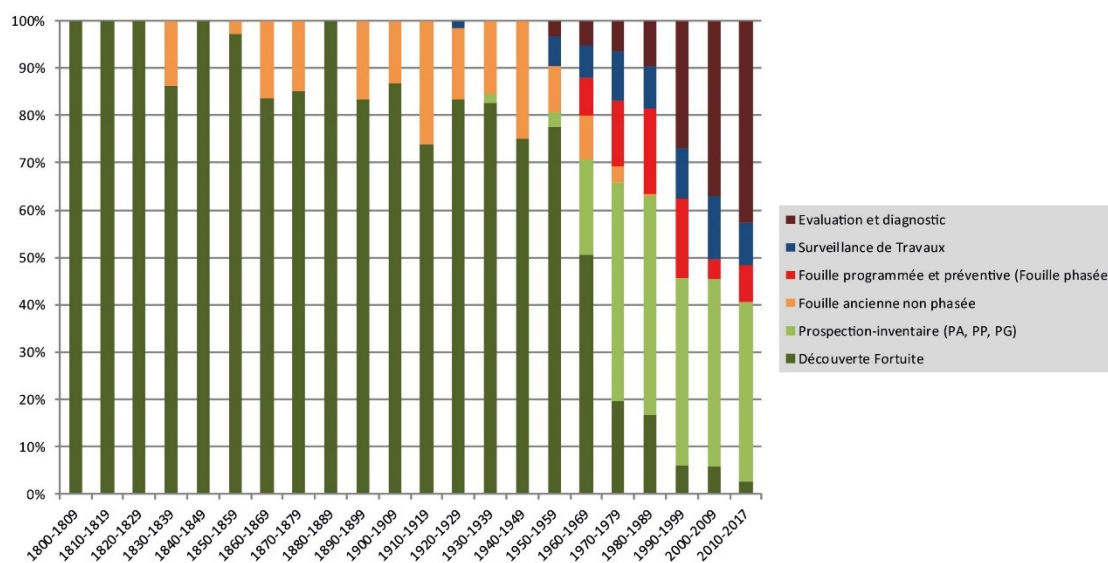
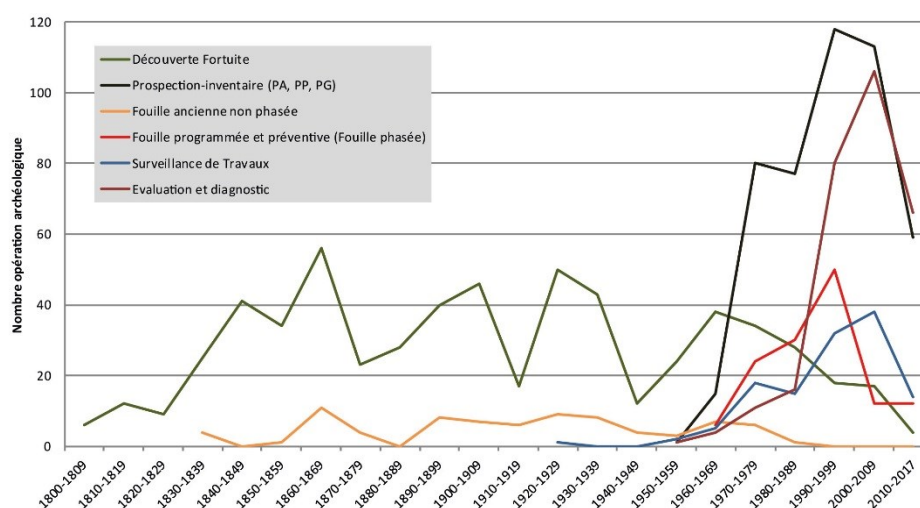


Fig. 53 - Répartition en pourcentage de la nature des opérations archéologiques par grande période chronologique



Alors qu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les découvertes fortuites représentent 100% des modes d'investigation, elles laissent peu à peu la place à quelques campagnes de fouilles organisées par les sociétés savantes, et tout particulièrement par la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle (**Fig. 53**). À diverses proportions, ces deux modes représentent la totalité des recherches effectuées dans le Val de Saône durant environ 150 ans. C'est au milieu du XX<sup>e</sup> siècle que d'autres apports apparaissent à la manière des surveillances de travaux qui accompagnent l'extension progressive des villes contemporaines et la mise en place des réseaux. Les premières prospections et les sondages archéologiques voient également le jour, représentant respectivement 10% et 3% de la recherche à leur début. Logiquement, les fouilles programmées font leur apparition dans les années 1960 alors que les prospections sont de plus en plus importantes (20%). Dès lors, la part des découvertes fortuites et des mentions bibliographiques signalant des découvertes diminue fortement pour atteindre seulement 3% des modes d'investigations dans les années 2010. Depuis les années 1960, la part des surveillances de travaux a peu évolué dans la typologie des recherches. Mais celle-ci est biaisée par l'apport considérable des données issues du dossier tournugeois. C'est ici que se trouve la majorité des surveillances grâce à l'activité intensive du G.R.A.T. depuis ces années. Dans les autres dossiers, ce mode est beaucoup plus sporadique voire inexistant.



**Fig. 54 - Evolution du nombre d'opérations archéologique**

Le dernier point important concerne l'activité de fouille. Au même titre de l'évolution générale des modes d'investigation, cette activité a formellement changé depuis son apparition au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous sommes ainsi passés de fouilles non phasées où l'objectif principal était la recherche de mobilier et le dégagement des murs, à des fouilles plus organisées de manière programmée dans les années 1960, puis préventives au cours des années 1990. En parallèle à ce développement apparaît un nouveau type d'investigation, celui de l'« évaluation et diagnostic ». Sous forme de petits sondages d'évaluation à l'origine, cette catégorie ne représente que 3% des recherches. Elle devient de plus en plus importante au fil des décennies pour atteindre 42% des modes de recherche au cours des dernières années (2010-2017). Cette augmentation spectaculaire s'est néanmoins opérée au détriment des fouilles programmées ou préventives. Elles ne représentent plus que 8 % sur la même période, alors que dans les années 1990, elles atteignaient 17 % des opérations. Il s'agit là certainement du résultat des politiques archéologiques mises en place au début des années 2000 (loi de 2001 et 2003) où le diagnostic est devenu le préalable à toute recherche. De ce fait, la fouille éventuelle qui s'ensuit, devient de plus en plus exceptionnelle. « On soigne de moins en moins, on ausculte et on examine de plus en plus ! » (Garmy 2012, p. 53). Par conséquent, les données sont davantage ponctuelles. On note enfin, à travers le graphique de l'évolution du nombre absolu d'opération un net déclin des surveillances de travaux, des diagnostics et des prospections-inventaires pour la dernière période (**Fig. 54**). Ce constat s'explique par deux raisons principales. La première est purement technique puisque les données intégrées s'arrêtent en 2016-2017,

soit trois ans avant la fin de la décennie. La seconde réside dans le fait que les interventions sont désormais plus étendues et moins morcelées qu'auparavant.

### 3.3.1.2. Nature et répartition globale des opérations archéologiques par agglomération

Lorsqu'on examine la typologie globale des opérations archéologiques, le bilan général fait état de fortes inégalités dans les 54 agglomérations que comprend le corpus (Fig. 55). Le diagramme cumulatif du nombre total d'opérations archéologiques recensées pour chaque agglomération illustre parfaitement ces premières constatations. Ainsi, quelques sites ont fait l'objet de très peu d'investigations (Larret : 6 ; Occey : 1 ; Oisilly : 1 ; Saint-Ambreuil : 4 ; Vaux-sous-Aubigny : 3) alors que d'autres comptent un nombre conséquent d'opérations (Chalon-sur-Saône : 190 ; Dijon : 164 ; Mâcon : 109 ; Pierre-de-Bresse : 54 ; Tournus : 125). La moyenne du nombre d'opération s'établit ainsi autour de 33 par sites (chiffre médian = 20). Cela s'explique par différents phénomènes que nous détaillerons par la suite : intensité et dynamique des recherches selon les villes, les régions et les périodes, le couvert paysager (contexte urbain ou rural)... Ces résultats globaux doivent néanmoins être pondérés d'une part par une prise en compte des différents types d'investigation, d'autre part par une mise en perspective avec la superficie totale explorée pour chaque agglomération.

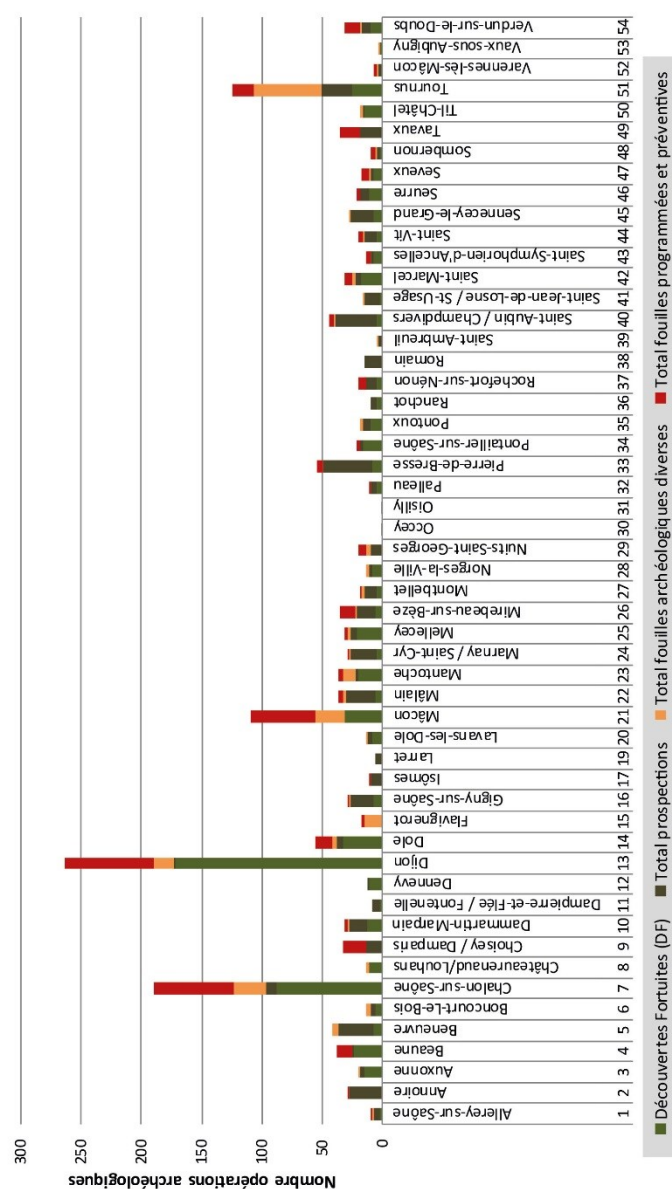


Fig. 55 - Nombre absolu d'opération archéologique par agglomération

Il a été choisi dans un premier temps de réunir les modes d'investigations à travers quatre grandes catégories : les découvertes fortuites, les prospections (aériennes, pédestres et géophysiques), les fouilles archéologiques diverses telles que les fouilles non phasées et les surveillances de travaux puisqu'elles sont susceptibles d'apporter des informations moins précises spatialement et chronologiquement que la dernière catégorie, celle des fouilles archéologiques préventives et programmées. Cette dernière prend en compte tant les fouilles que les sondages ou diagnostics préventifs. Ces quatre grands types d'investigation apportent des informations de différentes qualités (Fig. 56). Parmi ces catégories, celles des découvertes

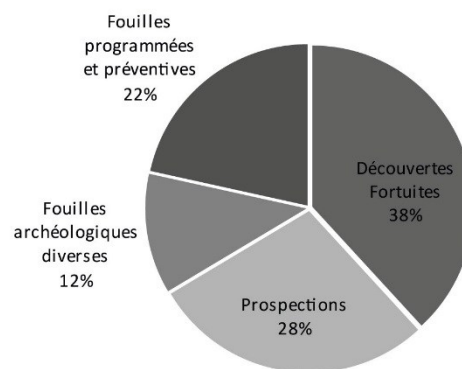


Fig. 56 - Pourcentage global des différents modes d'investigation

fortuites représentent sans conteste la plus grande part (38%). Celle-ci comptabilise l'ensemble des découvertes spatialement imprécises ou issues de mentions bibliographiques, généralement anciennes. Dans certains cas, elle correspond également au résultat de plusieurs siècles de recherches ; d'où cet effet de cumul. Les prospections ou les fouilles sont, quant à elles, apparues plus récemment, au plus tôt dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Elles ne sont pas pour autant moins bien représentées puisque 28% des opérations sont des prospections archéologiques et 22% correspondent à des fouilles archéologiques programmées ou préventives. Les 12% restants appartiennent aux diverses fouilles archéologiques telles que les fouilles non phasées et les surveillances de travaux. Cette bonne représentation globale des fouilles phasées s'explique par une précocité des recherches archéologiques dans le Val de Saône. Quelques sites sont fouillés de manière programmée dès les années 1960 à l'image de l'agglomération de Mâlain, de Nuits-Saint-Georges ou du camp militaire de Mirebeau-sur-Bèze. Ces mêmes sites offrant également de grandes possibilités de détection aérienne des vestiges, la recherche et les prospections se sont développés autour de ces pôles. Ces facteurs, parmi d'autres, expliquent sans doute l'accélération des recherches archéologiques sur la région. En outre, la présence de quelques grandes villes contemporaines implantées sur des agglomérations antiques permet à l'archéologie préventive de s'épanouir davantage. Toutefois, ces phénomènes impliquent de grandes disparités à la fois en terme de documentation collectée que d'emprises étudiée.

### 3.3.1.3. Superficie des investigations

Les possibilités d'investigations dépendent en effet du contexte environnemental et de l'activité des communes où se trouve un habitat groupé protohistorique et/ou antique. Ainsi une agglomération antique située aujourd'hui en milieu ouvert, sous des terres cultivées ou des pâtures, pourra être prospectée selon diverses méthodes croisées et de manière bien plus intensive que si elle est recouverte par le bâti actuel. Par ailleurs, le développement urbain du territoire dans lequel s'insère le site aura une incidence sur la multiplication des recherches, la pression immobilière et industrielle favorisant la prescription de diagnostics et de fouilles archéologiques. Les agglomérations du corpus n'échappent évidemment pas à ce principe.

Pour cette observation, la superficie prise en compte ne correspond pas à la somme des surfaces des différents polygones, mais bien à la mesure de ces derniers une fois fusionnés. La superposition fréquente de certains polygones, comme ceux issus des nombreuses prospections aériennes, fausserait le calcul de superficie totale explorée. Il est également nécessaire dans cette étude d'éliminer tous les polygones représentant les zones de découvertes fortuites. Ces derniers étant généralement mal délimités, parfois à l'échelle d'un lieu-dit ou d'une commune tout entière, sont figurés par des polygones surdimensionnés. Cela introduirait inévitablement un biais dans l'analyse. Tous les autres types d'investigation sont pris en compte (Fig. 57).

Cinq grands intervalles de superficie ont été créés grâce à la fonction des seuils naturels d'ArcGis (jenks) :

- **Classe 1:** 35% des communes concernées par la recherche de vestiges d'habitat groupé ont été explorées sur une superficie comprise entre **0 et 29 ha**.

- **Classe 2** : la tranche 30-69 ha concerne 22% des communes.
- **Classe 3** : 22% ont également été étudiées sur une superficie comprise entre 70 et 139 ha.
- **Classe 4** : les superficies étudiées situées entre 140 et 199 ha ne représentent que 8% des territoires communaux.
- **Classe 5** : la dernière classe admise entre 200 et 448 ha concerne 13% des sites.

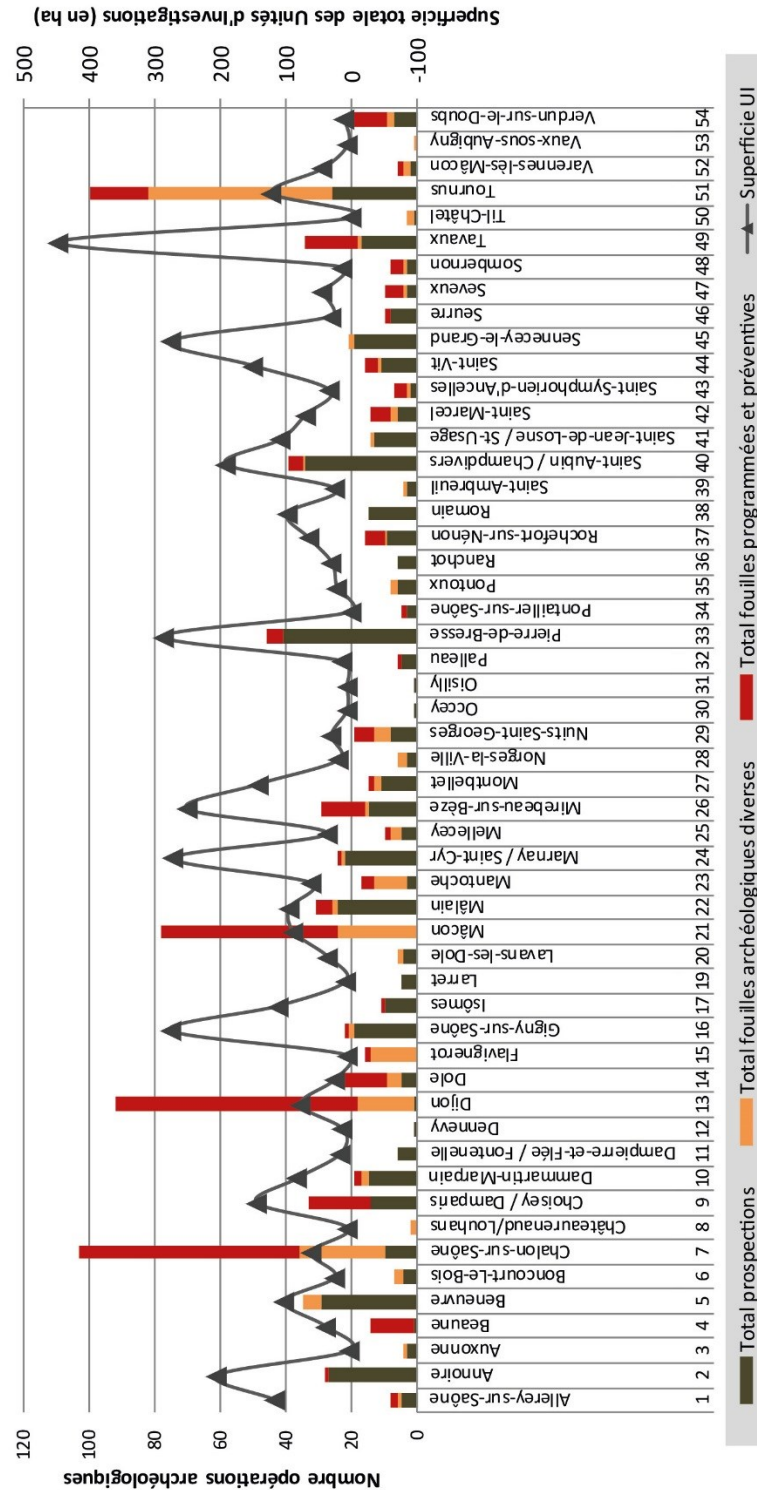


Fig. 57 - Répartition des différents modes d'investigation (hors découvertes fortuites) par agglomération et évolution des surfaces explorées



Ces cinq classes de superficie expriment toutefois quelques contrastes régionaux qu'il est intéressant de passer en revue pour une meilleure compréhension des écarts (Fig. 58).

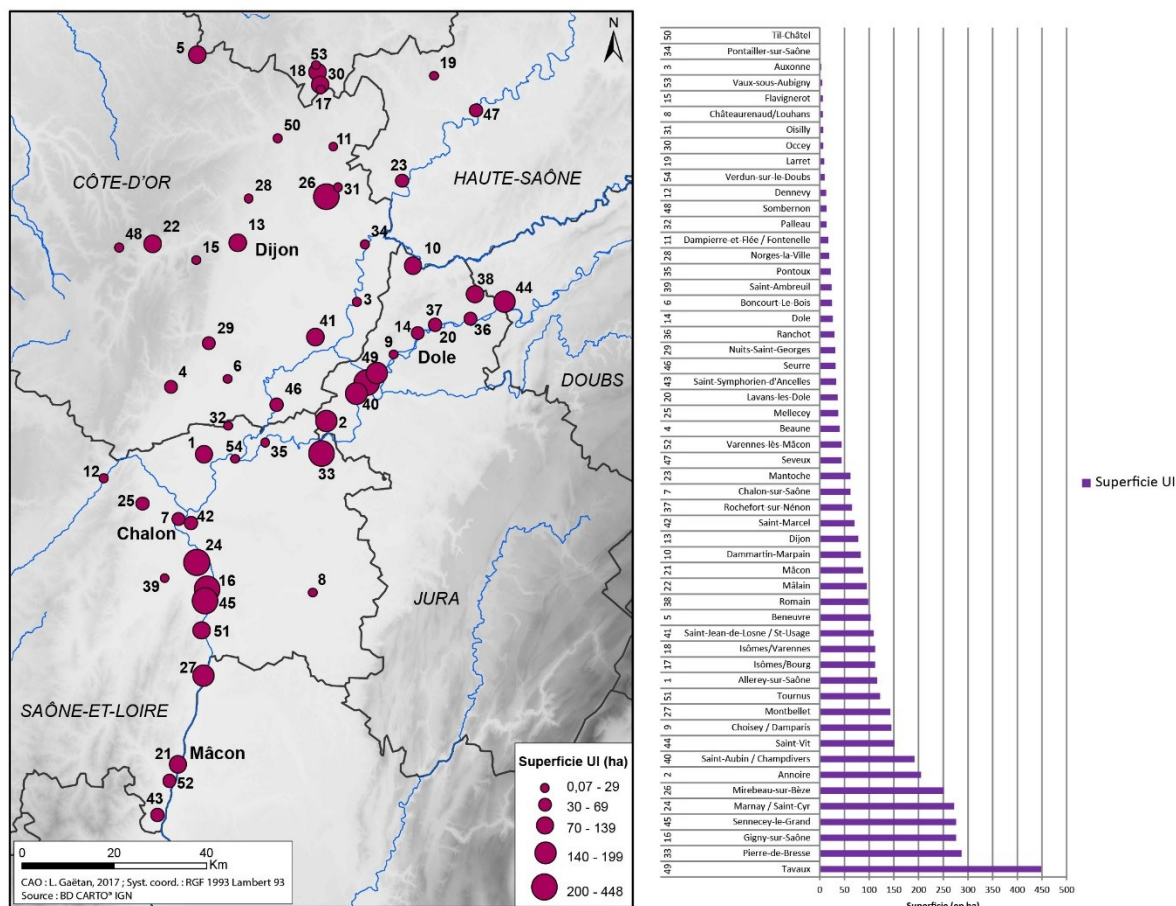


Fig. 58 - Superficies explorées sur les agglomérations (hors découvertes fortuites)

Hors découvertes fortuites, l'agglomération la moins explorée par les techniques de prospections ou de fouilles archéologiques est celle de Til-Châtel avec une surface fouillée estimée à 0,07 ha. Celle-ci correspond au cumul des deux seules opérations de fouilles non phasées pratiquées au *Pré Declaire* en 1860 et 1866 par la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or (C.A.C.O.). Depuis, seules quelques découvertes fortuites, relativement anciennes, nous éclairent sur la nature de l'occupation de ce site côte-d'orien. Deux autres agglomérations du département restent peu explorées : Pontallier-sur-Saône (1 ha) et Auxonne (3 ha). Aujourd'hui situées sous les centres-villes, ces agglomérations n'ont jamais fait l'objet de recherches approfondies. Les seuls éléments disponibles proviennent de la fin du XIX<sup>e</sup> et du début du XX<sup>e</sup> siècle, lorsque de nouvelles constructions ou la mise en place de réseaux mettaient au jour quelques vestiges. Lors de cette période, les érudits locaux et les sociétés savantes jouent un rôle déterminant dans la transmission des connaissances. Les agglomérations de Vaux-sous-Aubigny et de Louhans connaissent les mêmes difficultés d'accès. Les autres sites (Flavignerot : 6 ha ; Ocsey : 7 ha ; Oisilly : 7 ha ; Larret : 9 ha ... Saint-Ambreuil : 24 ha ; Boncourt-le-Bois : 25 ha) correspondent majoritairement à des sites localisés dans des zones rurales peu sujettes aux aménagements mais dont les vestiges sont essentiellement connus par des prospections aériennes récentes. Dans ces derniers cas, les vestiges sont tout de même en partie accessibles.

À l'inverse, sept agglomérations (13% du corpus) ont fait l'objet d'investigations sur des superficies comprises entre 200 et 448 ha. Celles-ci sont toutes aujourd'hui comprises en milieu rural, à l'exception de Mirebeau-sur-Bèze qui constitue un dossier à part. Ces agglomérations (Annoire, Marnay/Saint-Cyr, Gigny-sur-Saône, Sennecey-le-Grand, Pierre-de-Bresse et Tavaux) ont notamment fait l'objet de nombreuses campagnes de prospection aérienne et pédestre depuis les années 1970. On note tout de même dans tous ces dossiers une disparité du nombre de recherche selon les types. Ainsi, 41 opérations de prospection sont recensées à Pierre-

de-Bresse et seulement cinq opérations préventives (287 ha investigués). À Annoire, 27 campagnes de prospections sont comptabilisées pour seulement un diagnostic (205 ha). Les exemples se multiplient dans ce sens puisque Gigny-sur-Saône, Sennecey-le-Grand (276 ha), Marnay/Saint-Cyr (272 ha) possèdent également un écart important entre prospection et archéologie préventive. Tavaux constitue le seul contre-exemple puisque l'expansion récente de l'urbanisme, le passage de l'autoroute A39 et l'implantation de l'aéroport de Dole-Tavaux ont favorisés la mise en œuvre d'opérations préventives, dont quatorze diagnostics et neuf fouilles. Au total 448 hectares de parcelles ont ainsi pu être investigués par différents moyens. Néanmoins, dans tous ces cas, la multiplication des surfaces explorées n'a pas permis de mieux appréhender l'organisation spatiale de l'agglomération, ni parfois même de la localiser avec précision ; à l'exception des habitats de Mirebeau-sur-Bèze et de Sennecey-le-Grand. Pour l'instant, les données collectées permettent avant tout de mieux prendre en compte les espaces ruraux alentours. Parmi ces dossiers, celui de Mirebeau-sur-Bèze constitue un exemple particulier puisque la commune comprend un camp militaire d'époque flavienne en plus d'une agglomération antique. La surface totale étudiée avoisine 251 hectares grâce à la multiplication des prospections aériennes de R. Goguy dès les années 1960, puis des fouilles programmées sur le camp à la même époque. Mirebeau-sur-Bèze constituait alors un intéressant terrain de jeu pour ces équipes. Au tout début des années 2000, le projet de construction d'un nouveau lotissement a permis d'étendre la surface explorée à l'ouest sur l'agglomération antique, tout comme les travaux de déviation de la route nationale de l'ouest vers le nord-est, en passant au sud du village. Toutes ces opérations (9 campagnes de prospections aériennes, 5 prospections pédestres, 1 prospection géophysique, 1 surveillance de travaux, 10 campagnes de fouilles programmées et préventives, 3 diagnostics) ont permis d'accroître les informations relatives à la naissance, au développement et au déclin de l'agglomération protohistorique puis antique de Mirebeau-sur-Bèze, en prenant en compte à la fois l'environnement rural et urbain.

Les deuxièmes (30-69 ha) et troisièmes (70-139 ha) catégories d'intervalle regroupent des sites aujourd'hui situés sous de grandes agglomérations bourguignonnes telles que Beaune, Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon et Tournus. Parmi ces dossiers, il est intéressant d'observer quelques disparités d'investigations. Alors qu'une importante agglomération comme Beaune n'a fait l'objet que de 38 campagnes de recherches pour une superficie de seulement 40 hectares, celle de Tournus fait état de 125 entités d'investigations recensées pour 122 hectares. Dans le détail, seule une prospection est recensée à Beaune, tandis qu'à Tournus 26 sont comptabilisées. Pour ce qui est du total des fouilles, le constat est le même : treize fouilles archéologiques (non phasées et phasées) sont comptées à Beaune, alors que Tournus en dénombre pas moins de 75 tout confondu. Cette différence notable du nombre d'investigations est due à un important dynamisme des recherches dans l'agglomération tournugeoise grâce au Groupement de Recherches Archéologiques du Tournugeois (G.R.A.T.) qui suit et recense tous les travaux d'urbanisme dans la région. À l'inverse, Beaune n'a fait l'objet que de quelques observations et sondages archéologiques en centre-ville. Avec Tournus, les agglomérations de Chalon-sur-Saône, Dijon et Mâcon possèdent des surfaces explorées peu vastes au regard du nombre d'UI recensées. Le plus fort écart revient à Dijon où 264 UI sont dénombrées pour un total de 78 ha. Ces écarts sont toutefois à nuancer puisque dans le décompte des Unités d'Investigation, les Découvertes Fortuites (DF) prennent une part importante. Les nombres importants de découvertes puis de diagnostics et/ou de fouilles sont finalement le reflet de l'évolution de l'archéologie dans ces milieux depuis le XIX<sup>e</sup> siècle.

Ces premiers résultats issus de l'exploitation des données permettent de formuler plusieurs constats au sujet de l'état des investigations sur les agglomérations du Val de Saône. Il existe alors dans de nombreux dossiers de fortes disparités dans les modes d'acquisition des données à la fois à l'échelle de l'agglomération, mais aussi entre les agglomérations. Ces inégalités sont renforcées lorsqu'on compare le nombre d'investigation à la surface réellement investie par les recherches. Ces résultats sont avant tout dus à des politiques archéologiques régionales mises en œuvre mais aussi d'une manière plus générale à la dynamique locale et universitaire de la recherche. L'accessibilité aux vestiges joue également son rôle. Ainsi, lorsqu'il s'agit d'expliquer les disparités documentaires existantes dans un corpus tous ces paramètres entrent en ligne de compte.

Ce constat est d'autant plus flagrant lorsqu'on projette la superficie totale des Unités d'Investigation sur une carte (**Fig. 58**). Cette dernière fait directement ressortir les disparités régionales. D'un premier abord, il est



possible de distinguer deux concentrations de sites investigués sur d'importantes surfaces correspondant aux deux dernières classes d'intervalle (140-199 ha et 200-450 ha) répartis au nord-est du département jurassien entre Annoire [n° 2] et Saint-Vit [n° 44], et le long de la Saône entre Mâcon [n° 21] et Chalon [n° 42]. Ces deux concentrations correspondent à deux dynamiques de recherche distinctes. La première reflète surtout la politique de recherche conduite sur le département du Jura depuis au moins trois décennies qui a favorisé les programmes de prospection-inventaire. Comme nous l'avons observé précédemment, la grande dimension des surfaces explorées est clairement corrélée aux choix de focaliser les investigations sur des agglomérations qui présentent l'intérêt de se trouver aujourd'hui en milieu rural et donc qui se montrent accessibles aux prospections aérienne ou pédestre. Localement, ces différents sites ont été abondés d'une documentation provenant de différents programmes de recherches. Annoire, tout comme Pierre-de-Bresse en Saône-et-Loire [n° 33], a fait l'objet de prospections-inventaires réalisées dans le cadre de l'étude de la basse vallée du Doubs notamment par A. Daubigny, alors que les sites voisins de Saint-Aubin [n° 40], Choisey [n° 9] ou Tavaux [n° 49] prennent part à l'étude du Finage dolois par G. Chouquer et N. Jeannin. Tous ces travaux réunis aboutissent à une meilleure connaissance de la région. La deuxième concentration située en bordure de Saône est due à l'importante activité du G.R.A.T. également évoquée précédemment. Cette association locale a mené d'importantes recherches (prospections, sondages, surveillances de travaux...) sur de nombreux sites tournugeois et notamment Marnay/Saint-Cyr [n° 24], Gigny-sur-Saône [n° 16], Sennecey-le-Grand [n° 45], Tournus [n° 51] et Montbellet [n° 21]. Ces concentrations sont également dues à la concentration des sites urbains et ruraux antiques le long de deux axes viaires importants, d'une part l'axe Chalon-Besançon et d'autre part la voie Lyon-Chalon, le long de la Saône. Les superficies explorées sur le reste du Val de Saône apparaissent plutôt homogènes à l'exception peut-être de Mirebeau-sur-Bèze [n° 26] qui est le site le plus investi en Côte-d'Or, après Dijon [n° 13], Mâlain [n° 22], Beneuvre [n° 5] et Saint-Jean-de-Losne [n° 41], presque tous exclusivement connus grâce à la photographie aérienne.

#### 3.3.1.4. Superficies explorées et Unités de Découverte

Enfin, il nous a semblé intéressant de vérifier s'il existait un lien de causalité entre le total de la surface explorée et le nombre de découvertes identifiées sur chaque commune (UD). Pour ce faire, nous avons exclu de l'inventaire les polygones, c'est-à-dire les voies, dont le repérage n'appartient généralement pas directement aux programmes de recherches mis en œuvre. De même, les unités issues des zones de découvertes fortuites n'étant pas prises en compte dans le calcul des surfaces explorées, il a semblé pertinent de procéder au même choix dans la comptabilisation des UD. Ainsi, les points ont été exclus puisqu'ils correspondent la plupart aux découvertes fortuites anciennes mal localisées.

Les profils ressortant de cette confrontation des courbes suivent des trajectoires quasi-parallèles, même si deux grandes tendances s'observent (**Fig. 59**). Afin que le constat soit le plus évident, il a été choisi de présenter les résultats par ordre de croissance selon la moyenne du nombre d'hectare pour une unité de découverte et non par ordre alphabétique des agglomérations étudiées. Cela a le mérite de prendre en compte au plus près le rapport qui existe entre ces deux notions. Alors que ces tracés comparables pourraient signifier que plus la surface explorée est grande, plus le nombre d'UD identifiées est important, le constat est beaucoup plus nuancé lorsqu'on s'intéresse de plus près aux particularités des sites et aux chiffres.

Ainsi, sur 493 unités de découverte polygonales identifiées et 4464,07 hectares archéologiquement explorés et recensés, il est possible de trouver en moyenne une UD pour 9,05 ha prospecté. Cette moyenne n'est toutefois pas représentative de la situation réelle qui apparaît plus contrastée.

La courbe des superficies (en rouge) traduit avant tout la vitalité des recherches sur un certain nombre d'agglomérations telles qu'Annoire, Gigny-sur-Saône, Pierre-de-Bresse, Tavaux, Marnay... Il s'agit, comme nous l'avons déjà indiqué, des exemples les plus emblématiques des programmes de recherches mis en œuvre. Sur les douze agglomérations de ce type, qui présentent une surface étudiées supérieure ou égale à 140 ha (classes de superficie 4 et 5), le nombre moyen d'hectare investi pour la découverte d'une UD est de 22,6. Le ratio est donc beaucoup plus important que la moyenne générale. Malgré les grandes superficies prospectées, diagnostiquée ou fouillée sur ces dossiers, le nombre de découverte n'est pas plus important.

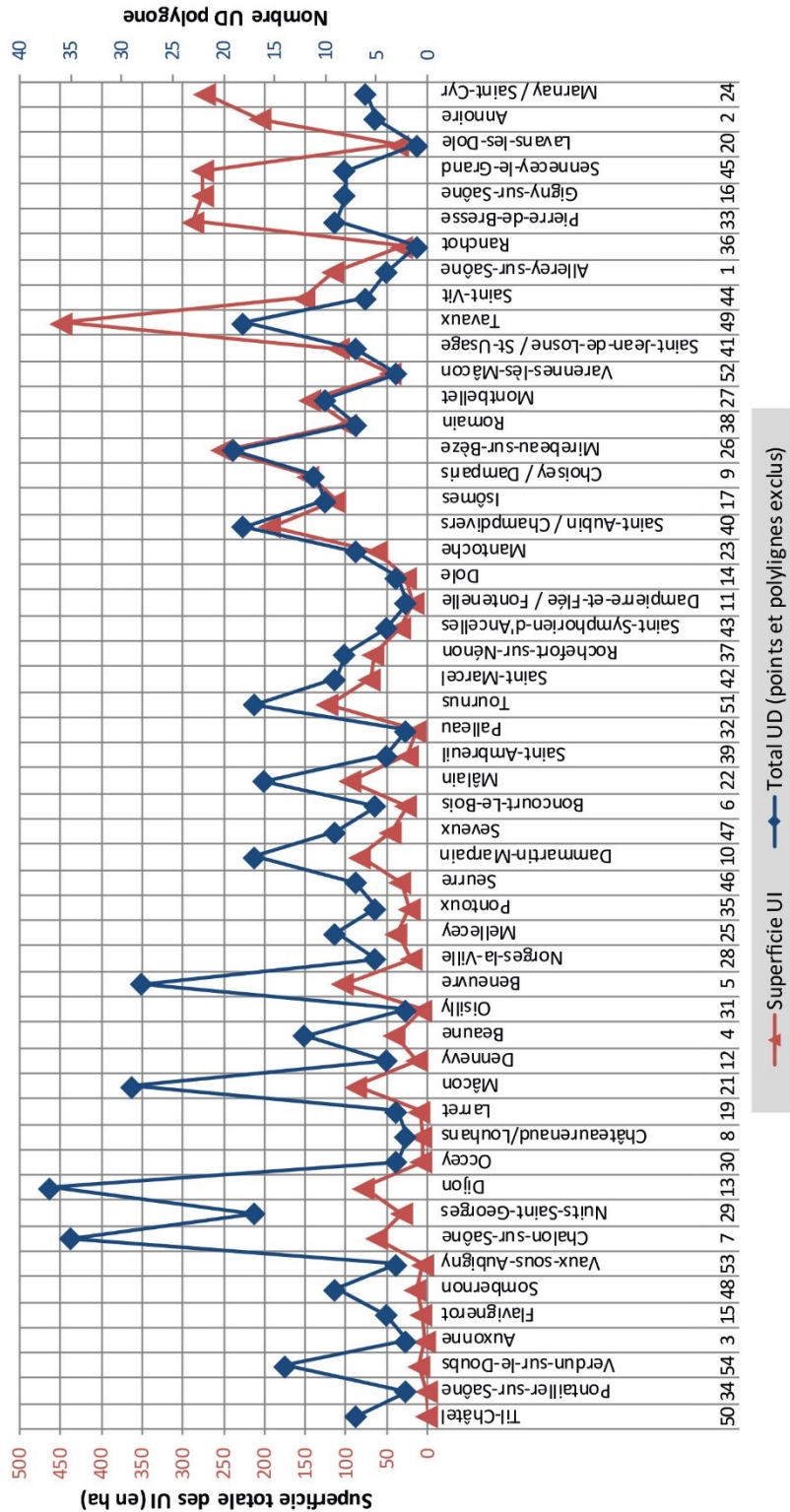


Fig. 59 - Nombre d'Unités de Découverte recensées (hors points et polygones) et total des surfaces explorées (hors découvertes fortuites)

En prenant les sites les moins explorés en terme de superficie, la moyenne est nettement plus basse puisque nous passons à 1,3 ha exploré pour l'identification d'une seule Unité de Découverte. Cette classe de superficie (classe 1) représente essentiellement de petits sites dont les explorations ont été moindres à la fois dans le temps et dans la surface. Les recherches se sont ici quasi-exclusivement concentrées sur l'habitat groupé,

voire uniquement sur de petits quartiers d'habitat (Sombernon, Verdun-sur-le-Doubs). L'environnement rural antique de ces occupations a été laissé de côté.

En réalité, la balance de la moyenne s'effectue sur quelques agglomérations dont les principales caractéristiques sont de se situer aujourd'hui en contexte urbain pour la plupart ou d'avoir fait l'objet de recherches intensives à des époques anciennes ou récentes. Ces dernières se repèrent facilement sur le graphique puisqu'elles correspondent à chacun des pics observés sur la courbe du nombre total d'UD (en bleu) : Chalon, Dijon, Mâcon, Beneuvre, Dammartin-Marpain, Mâlain et Tournus. Le nombre d'unités identifiées est ici toujours beaucoup plus important que la superficie reconnue. Dans ces cas précis, même si les contextes de conservation des vestiges ne sont pas homogènes, 3,5 ha explorés en moyenne fournissent une UD. En contexte urbain, les diagnostics de manière aléatoire, et les fouilles de manière certaine, ciblent obligatoirement les vestiges. L'ancienneté des recherches sur ces sites et la focalisation des recherches préventives apportent de nets résultats tant en terme de superficies explorées que de découvertes réalisées. Sur les sites aujourd'hui situés en contexte rural, comme en culture ouverte par exemple, l'accessibilité des vestiges favorise indéniablement la mise en place de recherche exploratoire. Des dossiers comme Beneuvre ou Mâlain étant assez riches en occupation, les découvertes se multiplient naturellement au fur et à mesure que les prospections archéologiques s'étendent. D'autant plus que ces deux derniers dossiers avaient été jusqu'ici sous-investis. La reprise des recherches dans le cadre de notre travail a permis de nouvelles découvertes et le renouveau des données.

Tous ces exemples, à travers ces chiffres et ces moyennes de découvertes, servent à démontrer la multiplicité des cas et la complexité de constitution d'un dossier documentaire. Les politiques régionales, les dynamiques de recherche universitaire ou encore les contextes urbains ou ruraux, ou tout simplement la possibilité d'accès aux vestiges imposent des contraintes plus ou moins rigoureuses dès lors que nous voulons approfondir nos connaissances sur l'habitat groupé. Mais en prenant en compte tous ces paramètres, l'exploration extensive n'est pas forcément synonyme de nouvelles découvertes. Le potentiel archéologique y est certes pour beaucoup. De même, dans certains cas, l'investigation n'est tout simplement pas synonyme de révélation de l'habitat groupé. À Annoire, Tavaux, Gigny-sur-Saône ou Marnay/Saint-Cyr par exemple, celui-ci reste en l'état, hypothétique, en l'attente de recherche plus approfondie sur les secteurs réellement concernés. C'est là que nous voyons tout l'intérêt des programmes intégrant prospections terrestres et géophysiques. Il est possible de cette manière de cibler les secteurs mais aussi d'obtenir des informations chronologiques et spatiales sans détérioration des sous-sols.

### **3.3.2. Données disponibles pour une étude des réseaux urbains**

#### **3.3.2.1. Etat des lieux général**

Outre l'étude des modes d'investigation, les outils méthodologiques mis en place pour le traitement des données permettent également l'analyse de l'occupation du sol à travers plusieurs paramètres : la caractérisation de l'occupation, la nature des activités artisanales, leur évolution ou encore leur fiabilité.

##### *3.3.2.1.1. Répartition des critères de fiabilité*

Au total 1013 Unités de Découverte ont été recensées (point, polyligne et polygone). Chaque entité est identifiée grâce à trois critères liés à la localisation, la datation et la caractérisation (cf **Partie 3.1.2.2.**). L'analyse de leur répartition est le meilleur moyen de mesurer la qualité globale de la documentation (**Fig. 60**). Après cela il sera possible de faire des choix dans l'étude des informations issues des UD (caractérisation, activités, évolution...).

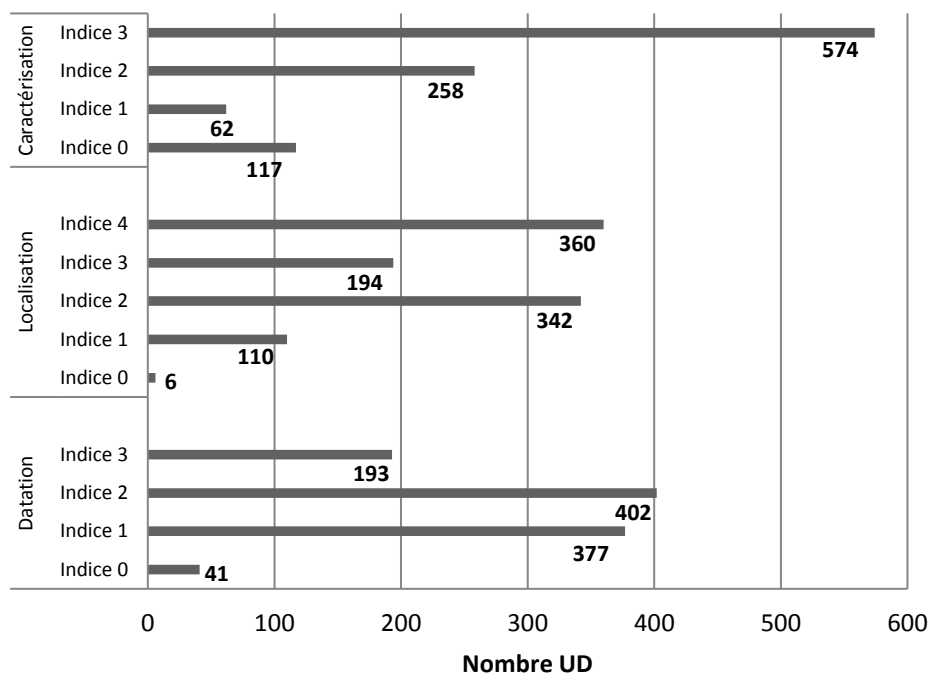


Fig. 60 - Diagramme de répartition des différents indices de qualité de la localisation, la caractérisation et la datation

#### Indices de localisation :

Une majorité d'entités (360) apparaît comme bien localisée grâce à un plan précis des vestiges géoréférencé (indice 4). Ceci est sans nul doute à mettre au crédit des 134 opérations de fouilles préventives ou programmées et diagnostics archéologiques réalisés à travers les agglomérations du Val de Saône. Les quelques campagnes de prospections géophysiques prennent également leur part dans ce constat, sans oublier les dizaines de campagnes de prospection aérienne. 342 occurrences possèdent ensuite une qualité de localisation indice 2, c'est-à-dire à l'échelle de la parcelle ou sur une zone délimitée. Dans ce cas, ce chiffre s'explique par la quantité de découvertes fortuites réalisées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle à divers degrés de précision ou encore par la réalisation de grandes campagnes de prospection-inventaires isolées ou dans le cadre de programmes. La découverte de vestiges immobiliers y est quasiment impossible mais celle d'épandage de mobilier récurrente. Finalement très peu d'unités présentent un indice 0 de localisation (à l'échelle de la commune) : six unités. Même à travers les dépouillements de la littérature grise ou des *Mémoires* du XIX<sup>e</sup> siècle, les mentions font toujours état d'un lieu-dit. Même si celui-ci les toponymes ont depuis évolué, les recoupements entre les cadastres napoléoniens, les cartes d'Etat-Major et les cadastres récents fournissent toujours des indications substantielles. On peut par conséquent estimer que le niveau général de qualité de la documentation est assez bon, malgré encore les quelques occurrences de l'indice 1 (localisation à l'échelle du lieu-dit).

#### Indices de datation :

En dépit des opérations de fouilles programmées et préventives, la majorité des UD ne dispose pas d'une datation précise où les *terminus ante quem* et/ou *post quem* sont connus. Ce sont les indices 2, puis 1, qui sont les plus présents dans ce corpus, correspondant respectivement à une datation d'après des éléments isolés (402 occurrences) et une datation par grandes phases culturelles (377 occurrences). Dans les deux cas, la datation est possible mais à un degré divers. Ce résultat est dû aux bénéfices des multiples campagnes de prospections-inventaires fournissant un mobilier datant pour les sites. Mais même si nous possédons un indice sur l'appartenance à telle ou telle époque, la précision ne permet souvent pas de distinguer le Haut du Bas-Empire. Enfin, 41 unités ne possèdent tout de même aucun indice de datation. Ces dernières sont issues de découvertes fortuites anciennes très généralement aujourd'hui disparues.

En observant, cette fois, la répartition des indices de qualité de la datation en fonction des périodes reconnues, on s'aperçoit que l'indice 2 (datation d'après éléments isolés) est majoritaire pour chaque phase, et parfois même en nette proportion par rapport à l'indice maximal n° 3 (**Fig. 61**). Pour les périodes du Haut-Empire, du Bas-Empire et du haut Moyen Âge, le nombre d'unités ayant un indice de 2 représente plus du double que le nombre d'unités avec un indice de 3. Au contraire, pour les périodes laténiennes (LTC et LTD) les chiffres sont relativement proches : 10 occurrences de La Tène C ont un indice de 2 pour 9 occurrences avec un indice de 3 ; 44 occurrences de La Tène D ont un indice de 2 pour 42 unités avec un indice de 3. Ces chiffres soulignent la plus grande facilité de dater précisément des sites laténiens par rapport aux sites gallo-romains. Il sera donc plus aisé d'appréhender l'évolution des sites entre les deux périodes laténiennes qu'entre le Haut et le Bas-Empire où la fiabilité de la datation est moindre. Ce constat sera indispensable lorsqu'on évoquera le phasage des occupations (cf *infra*).

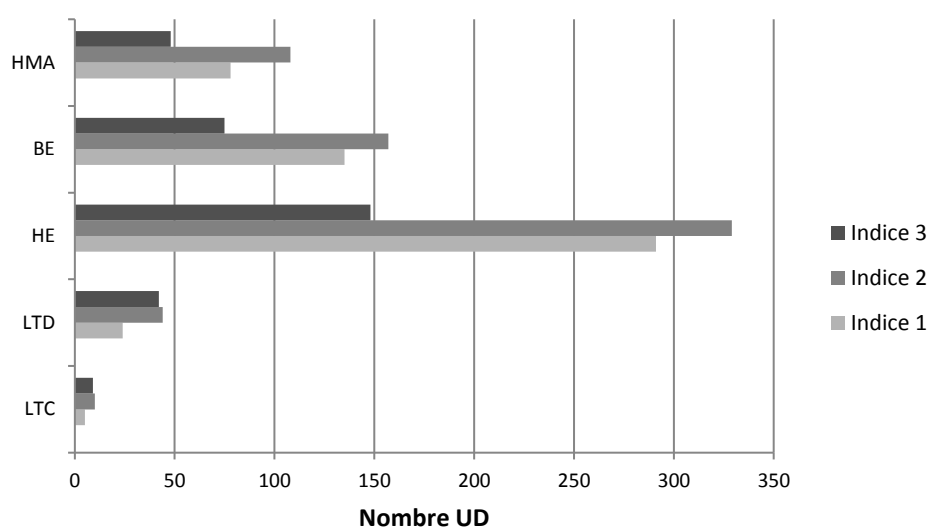


Fig. 61 - Diagramme de répartition des indices de datation selon les périodes chronologiques

#### Indices de caractérisation :

Alors que les indices de localisation et de datation montrent une qualité hétérogène de la documentation, celui de la caractérisation démontre une meilleure connaissance des sites à ce niveau. En effet, 574 occurrences possèdent une caractérisation certaine obtenue généralement grâce à un croisement des plans, même partiels, et du mobilier. Cette très bonne caractérisation est issue du nombre important d'UD dans les agglomérations reconnues à l'image des quartiers de Mâlain, Beneuvre, Nuits-Saint-Georges ou Mâcon. La multiplication de ces UD fournit inévitablement une sorte de surreprésentation de l'indice de caractérisation n°3. De même, les fouilles programmées ou préventives sur de nombreux sites permettent d'obtenir ce genre d'indice. Les entités où la caractérisation est supposée sont au nombre de 258. Ce résultat est une nouvelle fois dû aux campagnes de prospections pédestres fournissant des indices mobiliers et non immobiliers. Mais le nombre élevé d'occurrences possédant un indice 0 souligne tout de même une mauvaise connaissance d'un certain nombre de sites, et notamment ceux découverts anciennement. La documentation, tout aussi ancienne, y est de piètre qualité, ne permettant de connaître ni la nature de l'occupation, ni parfois sa localisation même si quelques tessons permettent de préciser la grande phase culturelle d'appartenance.

Ainsi, le niveau de connaissance est divers et ne semble répondre à aucune logique, si ce n'est aux particularités locales. De manière générale, les nombreuses campagnes de prospections-inventaires (aérien, pédestre, géophysique) ont permis d'élever les niveaux de caractérisation et de datation. De même, les nombreux diagnostics positifs et fouilles programmées et préventives ont permis un approfondissement général des informations. Les recherches effectuées sur quelques quartiers urbains ont tout autant profité à la connaissance de l'agglomération qu'aux terroirs voisins grâce à un croisement des investigations. Le recollement de l'ensemble

de cette documentation aboutit ainsi à une qualité des ressources plus élevée. Mais le corpus n'est pas si homogène si on se projette à l'échelle territoriale ; quelques disparités y apparaissent.

### 3.3.2.1.2. Typologie de l'occupation par période

La démarche première tend à dresser un bilan global des Unités de Découverte (UD) recensées à travers les multiples opérations archéologiques, avant de pouvoir comparer les agglomérations par types d'occupation ou époques représentées. Pour cela, un décompte des UD triées par type et par période a été nécessaire. Pour rappel, dix grands types d'occupation ont été instaurés : habitat, funéraire, atelier, défensif, militaire, voirie, cultuel, aménagement hydraulique, bâtiment public et indéterminé. Ces derniers ont été classés par grande période chronologique : La Tène C (LTC), La Tène D (LTD), Haut-Empire (HE), Bas-Empire (BE), haut Moyen Âge (HMA). Toutes les unités ont été ici prises en compte, faisant abstraction des critères de fiabilité (Fig. 62).

La période du Haut-Empire concentre près de 46% des entités recensées avec 786 UD se répartissant entre les dix grands types d'occupation. Avec le Bas-Empire, qui représente 30 % des entités, il s'agit des deux périodes où toutes les occupations sont présentes. La troisième période la mieux représentée est celle du haut Moyen Âge où seuls sont absents les bâtiments publics et les aménagements hydrauliques. Les périodes LTC et LTD concentrent enfin respectivement 2 et 7% des entités sans que toutes les occupations ne soient représentées.

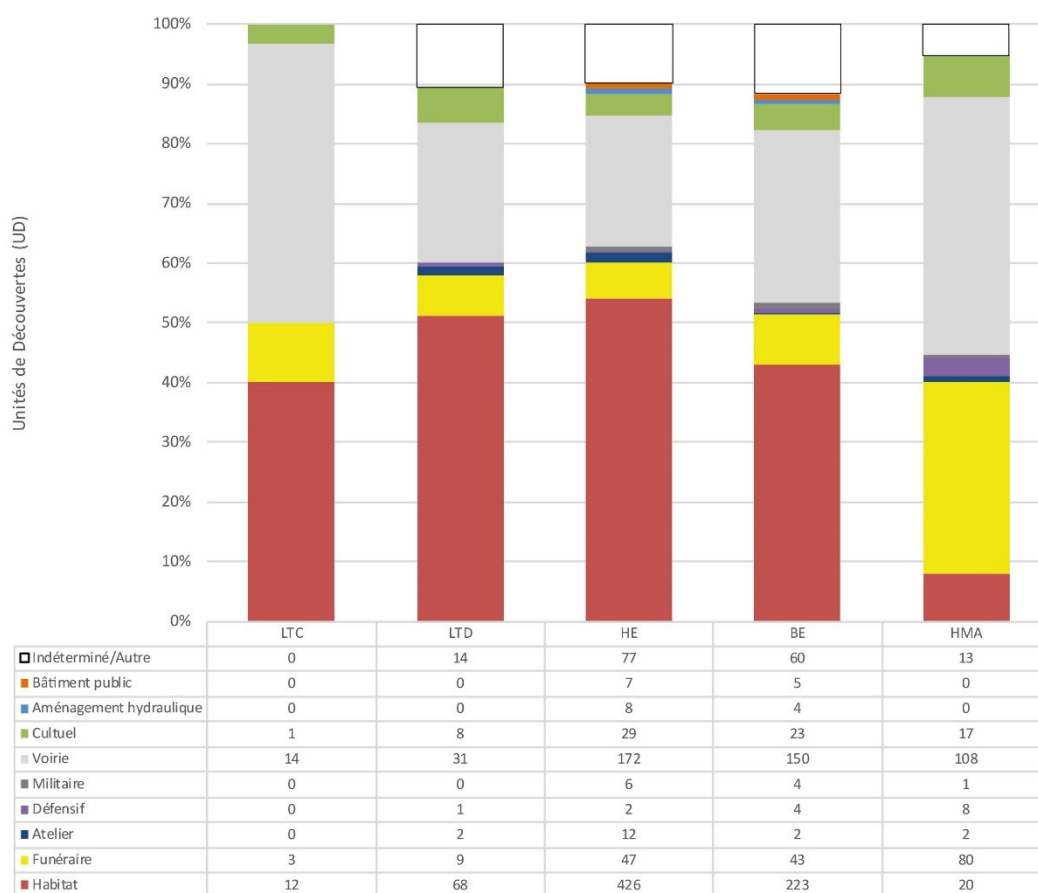


Fig. 62 - Répartition du nombre d'Unités de Découverte par types d'occupation selon les périodes chronologiques

À l'inverse, lorsqu'on s'intéresse à la part représentée par les différents types d'occupation toutes périodes confondues (Fig. 63), l'habitat est l'UD la plus présente (44%). Viennent ensuite la voirie (28%), le funéraire (10%) et les indéterminés (9%). Mais cette dernière catégorie représente encore beaucoup trop d'entités. Représentant un défaut de caractérisation, celle-ci est le résultat d'un manque de recherche de terrain



approfondie, de données incomplètes ou d'une absence d'étude de mobilier. Les mêmes facteurs peuvent aussi expliquer la faible représentation (1%) des ateliers artisanaux, des aménagements hydrauliques ou des bâtiments publics. En ce qui concerne les ensembles culturels et les éléments défensifs ou militaires, leur faible part (1%) peut s'expliquer par le fait qu'ils occupent toujours une moindre place dans l'occupation des territoires. Mais même si ces occupations ne sont pas aussi courantes que l'habitat, le funéraire et les voiries, ces disparités montrent qu'il est nécessaire d'effectuer un tri grâce aux critères de caractérisation.

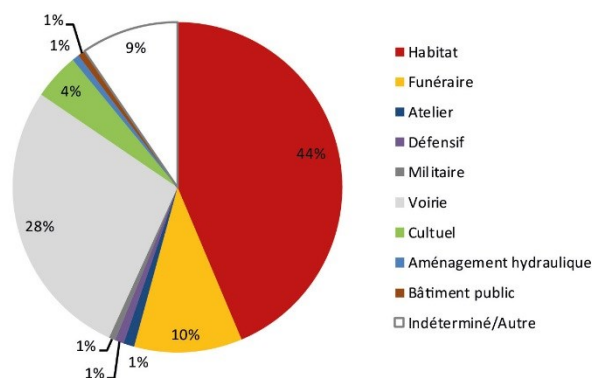


Fig. 63 - Pourcentage global des différentes catégories d'occupation

Vouloir comparer les sites par type d'occupation ou période représentée, selon leur nombre d'UD, sans tenir compte du degré de fiabilité de l'information pourrait apparaître comme un exercice sujet à caution, tant chaque entité identifiée revêt une réalité archéologique différente. La répartition des indices de qualité de la documentation le démontre (cf *supra*). L'objectif est alors de mieux pondérer les données en choisissant de représenter les UD les mieux caractérisées. À ce choix s'ajoute le rejet des UD relatives aux voies qui couvrent un large champ chronologique et sont donc susceptibles de biaiser l'analyse. Enfin, nous concentrerons l'analyse sur les quatre grands types d'occupation les plus représentés dans le corpus : l'habitat, les ateliers, le funéraire et le culturel. Les catégories restantes représentent une part trop minime.

Suite à l'épuration des résultats, la catégorie habitat apparaît toujours en tête du nombre des UD par période, à l'exception du haut Moyen Âge qui est essentiellement représenté par des structures funéraires (Fig. 64). Il est toutefois important de prendre l'abondance des entités d'habitat avec précaution. La notion, telle qu'elle est prévue dans le projet, repose sur une gamme relativement large de critères qui font que l'entité peut aussi bien se rapporter à un bâtiment qu'à un ensemble de maisons, un quartier, un îlot ou encore une aire d'occupation identifiée par prospection pédestre. D'autre part, la définition d'habitat est ici acceptée dans sa définition la plus globale en prenant en compte tant l'habitat rural que l'habitat urbain. Dans un certain nombre de dossiers la précision connue du contour de l'agglomération et la densité de répartition des vestiges entre milieu urbain et rural est incertaine, voire méconnue. C'est pourquoi un certain nombre d'habitats parfois ruraux, situés dans une orbite plus ou moins proche du noyau d'occupation principal, est intégré au corpus. Ces habitats, bien qu'ils puissent correspondre à des occupations rurales périphériques, ne sont pas à négliger, surtout s'il on veut pouvoir appréhender les phénomènes d'expansion, de rétractation voire de déplacement du centre de gravité de l'habitat groupé d'une époque à l'autre, ou encore s'il on veut observer les phénomènes d'attractivité d'un noyau urbain. En définitive, cette logique est également valable pour les ensembles culturels qui correspondent aussi bien à des sanctuaires urbains, périphériques ou ruraux, ou encore pour les nécropoles qui peuvent être isolées ou liées à l'agglomération. C'est en tout cas pour cette raison que les limites administratives communales ont été choisies comme point de repère à notre inventaire des investigations et des découvertes. Toutes

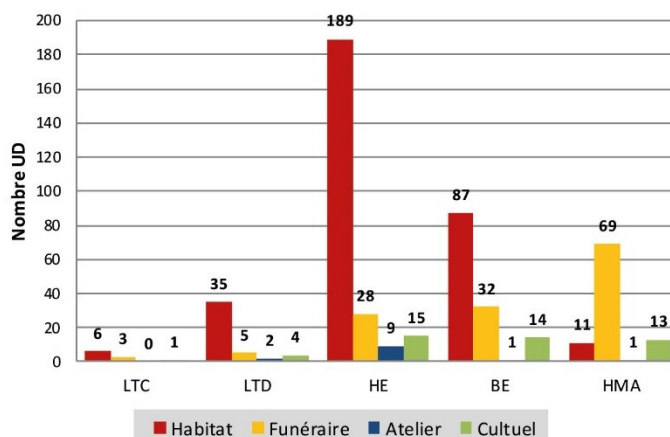


Fig. 64 - Répartition du nombre d'unités de découverte des quatre grands types d'occupation selon les périodes chronologiques (avec un indice de caractérisation n° 3)

les occupations liées de près ou de loin à l'habitat groupé sont ainsi prises en compte.

Pour revenir à la répartition globale, le nombre minimum d'entités trouvées est d'un pour les ateliers du Bas-Empire et du haut Moyen Âge, et les ensembles cultuels de La Tène C, alors que le maximum est de 189 pour l'habitat du Haut-Empire. Enfin, de manière générale, les ateliers artisanaux restent la catégorie d'UD la moins bien représentée dans cette répartition. Aucun n'est même présent pour la période La Tène C.

### 3.3.2.1.3. Typologie des activités artisanales par période

Les trois catégories d'activités artisanales les plus représentées sont celles liées à la métallurgie, à la terre cuite et à la tabletterie (Fig. 65). La caractérisation des activités artisanales est très généralement issue d'une étude approfondie, donc d'un critère de caractérisation maximal (indice 3). C'est pourquoi il est nécessaire de prendre en compte ces entités. On peut d'ores et déjà remarquer une certaine sous-représentation de l'artisanat du verre ou encore du traitement de la nourriture (séchoirs, fumoirs...). Ces activités demandant un investissement de terrain important, elles n'ont été que très peu repérées. À peine peut-on identifier une unité de découverte de ce type d'artisanat à La Tène D (Verdun-sur-le-Doubs) et au Haut-Empire (Mâlain). Au total, toutes périodes confondues, 52 UD liées à une activité artisanale ont été identifiées. Leur caractérisation s'effectue différemment selon les cas. La métallurgie du fer est la plus présente puisqu'elle constitue l'activité la plus identifiable. Elle peut en effet tout simplement se matérialiser par la découverte de scories au sol, sans que soit nécessaire la fouille d'un atelier complet. Ainsi, une opération telle qu'une prospection pédestre peut permettre de caractériser une activité artisanale comme la métallurgie alors qu'il est beaucoup plus difficile de caractériser un atelier de tabletier. De manière générale, le manque de fouilles globales de quartier d'habitation ou de maison complète dans les agglomérations antiques de la région entraîne une sous-représentation des activités artisanales.

La métallurgie représente la plus grande part des activités avec notamment 22 occurrences pour la période du Haut-Empire. Il s'agit de la période où les trois artisanats principaux du métal, de l'os (trois entités) et de la terre cuite (dix entités) sont les mieux représentés. Les courbes montrent une certaine croissance de l'artisanat depuis La Tène C. Aucun indice n'est présent pour cette période, alors qu'à La Tène D, quelques entités font leur apparition. La terre cuite y est l'activité la mieux représentée (4 occurrences). Dès le Haut-Empire, et jusqu'au haut Moyen Âge la métallurgie prédomine. L'artisanat de la terre cuite, quant à lui, connaît une forte activité durant les trois premiers siècles de notre ère avant de « s'effondrer » au Bas-Empire. Aucune entité n'a été recensée dans l'orbite des agglomérations. Ce constat est certainement lié au manque de connaissance générale de l'habitat de cette période. Le phénomène est similaire pour le haut Moyen Âge où le domaine funéraire reste le mieux connu, contrairement à l'habitat.

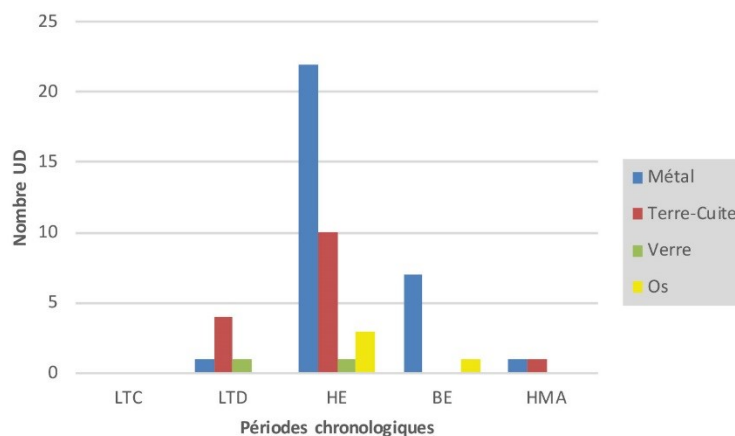


Fig. 65 - Répartition du nombre total d'unités de découverte liées à une activité artisanale par période

### 3.3.2.2. Organisation interne et évolution des agglomérations antiques

Le bilan général de la typologie des Unités de Découverte fait état de quelques inégalités tant au niveau de la qualité de la documentation que de la répartition des types d'occupation. Même si ce constat est tout à fait logique au regard de la périodisation, il est désormais intéressant de s'attacher à observer les répartitions au niveau régional afin de déterminer quelle est la documentation réellement disponible pour l'étude des questions

liées à la structuration interne des habitats groupés et leur évolution. Les données sont présentées ici par grande période chronologique où le Haut et le Bas-Empire sont regroupés en une seule rubrique essentiellement en raison de la difficulté à dater précisément ces occupations (cf *supra*). Les choix méthodologiques de sélection des sites sont les mêmes qu'auparavant : prise en compte des habitats, des ateliers, des domaines funéraires et religieux possédant un indice maximal de qualité de la caractérisation (n° 3). Pour rappel, tous les types d'habitat sont ici considérés, urbain comme rural. L'objectif est d'estimer tous les sites pouvant trahir l'attraction d'une agglomération ou contribuant à son évolution. Mais notre propos servira à nuancer les résultats lorsque cela sera nécessaire.

### 3.3.2.2.1. La période laténienne : La Tène C

Sur les 54 agglomérations que composent le corpus, seulement six possèdent une occupation de La Tène C de manière sûre (Fig. 66). Celles-ci se caractérisent par la découverte d'habitat, d'indices d'artisanat, de nécropole ou de sanctuaire.

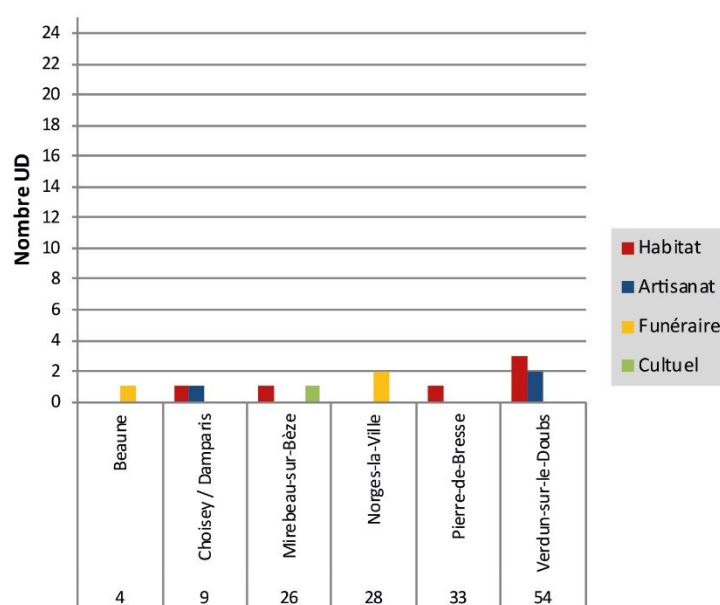


Fig. 66 - Répartition du nombre d'UD identifiées par agglomération et triées par types d'occupation de La Tène C

#### \* L'habitat

À Choisey, Pierre-de-Bresse et Verdun-sur-le-Doubs quelques vestiges d'habitats ont aussi été découverts mais seuls ceux de Verdun appartiennent à un premier habitat groupé qui se met en place au *Petit-Chauvort* dès La Tène C2 [UD n° 2, 3 et 18]. La fouille de ces niveaux dans les années 1970 puis 1990 ont permis de phaser l'occupation de manière certaine grâce à la découverte de quelques structures et de mobilier en quantité. L'occupation est accompagnée de vestiges artisanaux : structures excavées, soles de foyers en terre cuite, zone rubéfiée... En l'absence de véritables traces d'atelier, l'étude des restes de mobilier (pelle à feu, chute de tôles, tiges en fer, scories...) témoignent indirectement de productions artisanales. À Choisey, l'occupation de cette période est perceptible à travers la fouille de deux bâtiments sur poteaux associés à trois puits et un ensemble de greniers à l'*Ormo* (La Tène C2-D1 ; Simonin 1996). À Pierre-de-Bresse également, les prospections pédestres, puis un diagnostic et une fouille ont permis la découverte d'éléments domestiques de cette période à l'*Aubépin* (A. Daubigny 2006). Mais dans ces deux derniers cas, les découvertes correspondent à des habitats ruraux.

#### \* Le domaine religieux

Le domaine cultuel est, quant à lui, représenté par un seul sanctuaire, découvert à Mirebeau-sur-Bèze [UD n° 24]. La période la plus ancienne, datée de La Tène B2-C1, est pour l'essentiel illustrée par une enceinte ovale,

marquée par un fossé. Non loin de là des indices d'habitats de la même époque ont également été mis au jour [UD n° 22]. Ces vestiges constituent les prémices d'une agglomération de La Tène D à Mirebeau-sur-Bèze, et sont les plus anciens mis au jour en contexte.

#### \* Les contextes funéraires

À Beaune, la nécropole de *la Pièce Barot* [UD n° 26], découverte par prospection aérienne puis en partie fouillée dès les années 1970, est composée d'au moins vingt enclos quadrangulaires et un circulaire. Le mobilier mis au jour date les structures de La Tène C2. Il s'agit alors de la seule nécropole précisément datée grâce à un ensemble d'opérations archéologiques. À Norges-la-Ville, deux indices de nécropoles de cette époque ont été découverts sans toutefois pouvoir les dater avec précision [UD n° 5 et 6]. Les quatre ou cinq enclos quadrangulaires mis au jour par recherche aérienne sont les seuls éléments permettant d'attribuer l'ensemble à La Tène C.

#### 3.3.2.2. La période laténienne : La Tène D

Les indices concernant les occupations de La Tène finale sont beaucoup plus répandus que pour la période précédente. Ils concernent de manière certaine 21 communes, sans qu'ils ne constituent pour autant toujours les bases d'habitats groupés (Fig. 67).

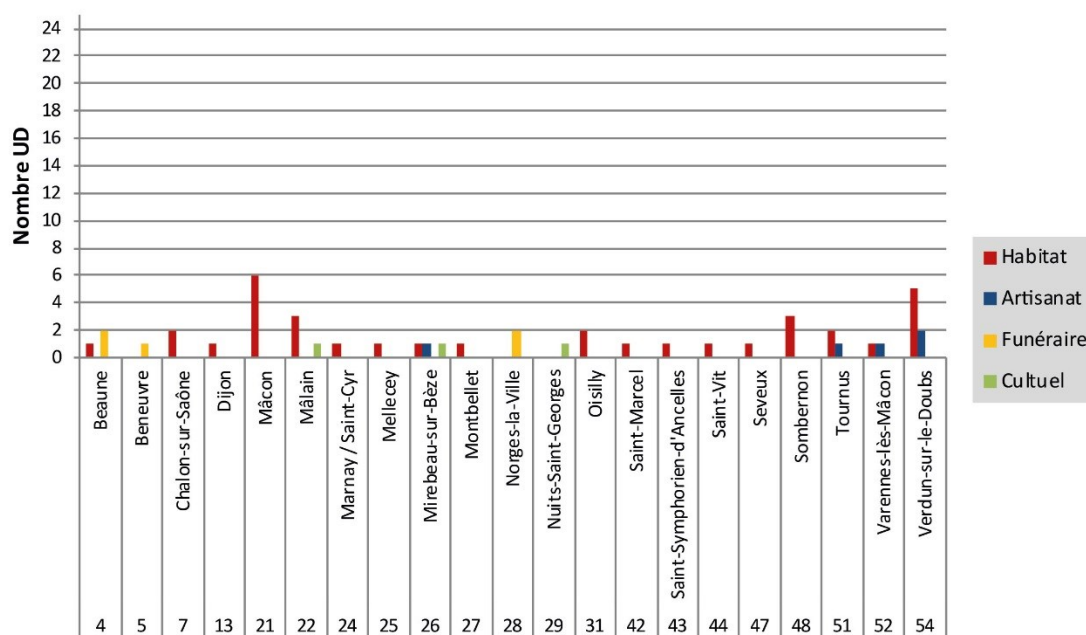


Fig. 67 - Répartition du nombre d'UD identifiées par agglomération et triées par types d'occupation de La Tène D

#### \* L'habitat

L'habitat constitue l'occupation la plus courante pour cette période avec un maximum de six occurrences pour Mâcon. Mais à Marnay [UD n° 5], Montbellel [UD n° 15], Saint-Marcel [UD n° 18] et Seveux [UD n° 14] ces découvertes correspondent à des habitats ruraux situés à l'écart des agglomérations datées du Haut-Empire. Pour les autres habitats concernés, les situations sont multiples mais les découvertes correspondent toutes aux premiers habitats groupés décelés dans le Val de Saône. Parmi cette série, les témoins d'occupation s'échelonnent entre La Tène D et la période augustéenne pour certains, voire même depuis La Tène C pour Mirebeau-sur-Bèze et Verdun-sur-le-Doubs. On peut ainsi distinguer deux groupes de sites, le premier, pour lesquels les témoins laténiens sont suffisamment nombreux et topographiquement cohérents pour qu'il soit possible d'affirmer l'existence d'un habitat groupé laténien (Chalon-sur-Saône, Mâcon, Mâlain, Mirebeau-sur-Bèze, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Sombernon, Tournus, Varennes-lès-Mâcon, Verdun-sur-le-Doubs), le second,

caractérisé par des témoins discrets, permettant de présumer l'existence d'un substrat d'occupation gauloise, dont l'importance et la nature exacte nous échappent pour l'instant (Beaune, Dijon, Mellecey, Oisilly, Saint-Vit).

#### \* L'artisanat

Parmi les habitats repérés, quelques-uns possèdent une occupation artisanale (Mirebeau-sur-Bèze, Tournus, Varennes-lès-Mâcon et Verdun-sur-le-Doubs). Ces activités participent pleinement au développement de l'habitat. L'artisanat de la terre cuite est présent à Mirebeau-sur-Bèze, où trois fours de potiers ont été mis au jour en 2001 à *La Fenotte* (Venault *et al.* 2003) ou encore à Varennes-lès-Mâcon. À Tournus, l'artisanat est davantage lié à la métallurgie dans l'habitat des *Sept Fontaines*. Cette occupation correspond à un premier noyau d'habitat qui s'est ensuite déplacé au I<sup>er</sup> siècle de notre ère vers la Saône. À Verdun-sur-le-Doubs l'artisanat se caractérise par une grande diversité des activités (métallurgie, artisanat du verre, atelier de potier au moins).

#### \* Le domaine religieux

Trois agglomérations avec chacune une occurrence possèdent un élément culturel sur son territoire. Dans ces trois cas, l'ancienneté des sanctuaires est différente, de même que leur relation avec l'habitat. Le sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze, fondé à La Tène B2-C1, continue son développement et ses transformations, alors que ceux de Mâlain et de Nuits-Saint-Georges sont plus récents, attestés à La Tène D1/D2. Ces trois ensembles culturels disposent d'une documentation riche, issue de nombreuses campagnes de fouilles programmées (Mirebeau-sur-Bèze et Nuits-Saint-Georges) ou d'un diagnostic archéologique (Mâlain).

#### \* Les contextes funéraires

Les contextes funéraires fournissent également quelques indices sur les occupations de La Tène D. L'habitat repéré à Beaune/*Maladière* semble être associé à un ensemble de deux incinérations du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. [UD n° 2]. Ces dernières constituent un argument supplémentaire en faveur d'un habitat groupé de l'époque laténienne et augustéenne installé à ce carrefour de voies. Les éléments funéraires mis au jour à Norges-la-Ville permettent également le même constat. Enfin, à Beneuvre, alors qu'aucune structure liée à un habitat gaulois n'a jusqu'à maintenant été mise au jour, la présence d'une nécropole avec au moins trois enclos quadrangulaires en périphérie du sanctuaire occidental pourrait amener à situer une occupation laténienne ici même.

Ainsi, quelle que soit l'importance des témoins d'occupation laténienne et l'interprétation que l'on en donne (forme et fonction de l'habitat, nature des activités développées, présence d'ensembles culturels ou funéraires) leur degré de précision chronologique peut s'avérer très variable, suivant qu'il s'agit de mentions anciennes ou récentes ou que les éléments mobiliers en question sont catalogués et/ou illustrés ou qu'ils n'ont fait l'objet d'une étude ou d'une identification précise. Toujours est-il que l'occupation pré-romaine d'un certain nombre de sites a pu être précisée ces dernières années, tant grâce à de nouvelles fouilles ayant livré des ensembles de mobilier précoce (Mirebeau-sur-Bèze, Mellecey...), qu'au réexamen de séries de mobilier provenant de sites fouillés anciennement (Mâlain, Chalon-sur-Saône, Mellecey...).

#### 3.3.2.2.3. La période gallo-romaine : Haut-Empire et Bas-Empire

Sur les 54 agglomérations recensées, seules trois ne possèdent pas d'occupation d'époque gallo-romaine avec une caractérisation certaine : Allerey-sur-Saône, Auxonne et Verdun-sur-le-Doubs (**Fig. 68**). Allerey-sur-Saône est un site connu par les seules prospections où les vestiges de l'habitat n'ont pas encore été mis au jour à l'exception de quelques tessons. À Auxonne, la documentation est beaucoup trop ancienne pour localiser et caractériser avec précision les vestiges immobiliers. Enfin, à Verdun-sur-le-Doubs, on observe une certaine dichotomie entre l'habitat groupé gaulois du *Petit Chauvort*, plutôt bien caractérisé grâce aux fouilles programmées et aux études de mobilier, et l'agglomération antique sous le bourg actuel seulement connue par quelques découvertes fortuites anciennes.

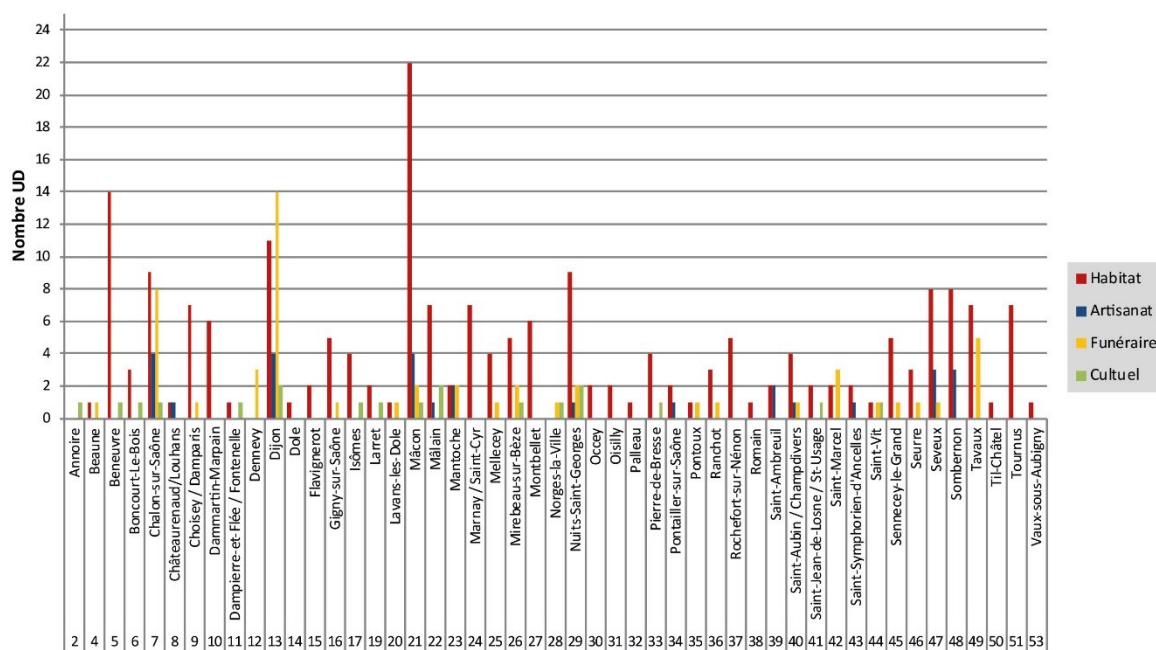


Fig. 68 - Répartition du nombre d'UD identifiées par agglomération et triées par types d'occupation à la période gallo-romaine

**\* L'habitat**

Signalons avant tout l'absence totale d'occurrences liées à l'habitat sur les territoires d'Annoire, de Dennevy et de Norges-la-Ville qui correspondent tous les trois à des agglomérations encore hypothétiques. Du mobilier est parfois découvert au sol, mais il ne permet pas de préciser s'il appartient à un habitat groupé ou isolé. Avec les autres agglomérations, le nombre d'entité recensée s'échelonne de 1 à 22. Parmi cette répartition, les données disponibles proviennent d'horizons tout à fait divers. Parmi les sites livrant un nombre d'UD d'habitat important, tous ont fait l'objet soit de prospections-inventaires intensives (Beneuvre, Choisey, Mâlain, Marnay, Tavaux), soit de fouilles programmées ou préventives (Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon, Nuits-Saint-Georges, Seveux, Sombernon), renseignant alors sur des critères chronologiques et topographiques différents. Ainsi les nombreux diagnostics et fouilles préventives réalisées à Mâcon depuis les années 1960 au moins permettent d'obtenir une quantité non négligeable de données quant à la nature et l'organisation de l'habitat. Ces informations restent néanmoins trop dispersées pour pouvoir réaliser un plan complet de l'agglomération. À Dijon, le constat est le même, mais les découvertes concernent avant tout des vestiges d'habitats ruraux périphériques. Les indices incontestables concernant un habitat groupé du Haut-Empire sont encore trop ténus [UD n° 23, 25]. À Beneuvre, où quatorze entités d'habitats sont comptabilisées, les résultats sont avant tout dû aux prospections aériennes et géophysiques qui ont permis de préciser avec netteté presque tous les quartiers composant l'agglomération. Les témoins chronologiques permettant d'ancrer ces éléments dans un parcours précis sont néanmoins médiocres, malgré quelques prospections pédestres. En revanche, à Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards*, la datation est plus fiable grâce au croisement des campagnes aériennes et des fouilles réalisées entre 1963 et 1985. Dans de nombreux cas, l'habitat découvert n'est pas attribué de manière certaine à une agglomération : Gigny-sur-Saône, Lavans-lès-Dole, Mantoche, Marnay, Montballet, Oisilly, Ranchot, Romain, Saint-Marcel, Saint-Vit, Tavaux, Vaux-sous-Aubigny. Les présomptions sont fortes, mais la seule découverte de mobilier au sol ne peut permettre une telle attribution. Dans ces cas, seules parfois les mentions permettent de localiser un site (Mantoche, Montballet, Saint-Marcel). D'autres peuvent être connus seulement grâce à quelques tessons dont aucune étude n'a jamais été réalisée ou dont les lots ont disparu (Romain, Saint-Marcel, Vaux-sous-Aubigny par exemple). En tout état de cause, comme nous l'avons vu précédemment, de manière générale tous les sites possédant moins de deux entités sont des sites où les investigations ont été peu nombreuses.



### \* L'artisanat

L'artisanat de la poterie, le travail du fer et la tabletterie sont les trois activités les plus représentées à travers 28 UD se répartissant sur treize agglomérations différentes. La métallurgie est mise en évidence principalement d'après le ramassage de scories au sol, dans au moins onze UD : Beneuvre, Dammartin-Marpain, Larret, Rochefort-sur-Nénon, Romain, Saint-Aubin... Dans plusieurs cas les indices du travail du fer se rattachent à des habitats ruraux périphériques aux agglomérations : Romain [UD n° 1] et Saint-Aubin [UD n° 6]. Mais il reste principalement présent dans les habitats groupés comme Beneuvre [UD n° 8] ou Larret [UD n° 1 et 2]. Certains ateliers de forgeron ont également été fouillés comme celui de l'établissement rural des *Perrières* à Beaune [UD n° 20]. À Mâcon également, quelques ateliers ont été observés [UD n° 14, 20, 34], ou même à Mâlain à *La Boussière* [UD n° 13]. On peut toutefois regretter qu'aucun atelier n'a été profondément exploré, peut-être à l'exception de celui de Beaune par C. Dunikowski (Viggiano 2003). Ce dernier n'appartient néanmoins pas directement à l'agglomération mais à un établissement rural situé en bord de voie et ayant pu servir de relais.

La documentation concernant la production de céramique possède les mêmes problématiques. On retrouve alors une série de sites de production connus par prospection pédestre ou découverte fortuite à Châteaurenaud [UD n° 5], Mantoche [UD n° 13] ou Saint-Symphorien-d'Ancelles [UD n° 1]. Dans ces cas les productions ne sont pas particulièrement identifiées. Des structures attribuables à une production de céramique ont également été mises au jour à Seveux [UD n° 5] à l'arrière d'îlots d'habitation. Mais d'autres ateliers ont été plus étudiés à l'exemple de ceux de la rue de Rochefort-sur-Nénon à Chalon-sur-Saône [UD n° 58] ou de Saint-Ambreuil [UD n° 2 et 5]. Dans le premier cas, il s'agit d'un quartier de potier situé au nord de l'agglomération antique alors que dans le second, il s'agit *a priori* d'une agglomération où l'activité potière est prédominante.

Quelques ateliers de tabletiers ont enfin été mis au jour à l'occasion de fouilles comme sur le parking Sainte-Anne à Dijon [UD n° 14] ou dans la rue de l'Héritan à Mâcon [UD n° 20]. La découverte de fosses de rejets avec des os débités correspond à l'indice principal permettant de caractériser ici ces activités.

Les fouilles menées dans le quartier urbain de *la Boussière* à Mâlain durant trente ans ont été l'occasion à maintes reprises de rencontrer des activités artisanales. Ce quartier, composé de plusieurs unités d'habitation contiguës, est identifié sous une seule et même unité de découverte dans le cadre de notre travail, c'est pourquoi nous retrouvons une seule occurrence d'artisanat [UD n° 13]. Parmi ces activités, une série de fours de bronzier a notamment été découvert, des activités métallurgiques, un four de potier, des ateliers de tabletiers avec des activités bouchères, un artisanat lié au bois et un probable atelier de verrier. Le travail du fer prend toutefois une place de premier choix dans cette liste sans qu'un atelier ne soit fouillé dans sa totalité. À Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* également, la fouille de quartiers d'habitation a permis de mettre au jour des activités artisanales liées à la métallurgie du fer ou encore à l'os grâce notamment à la découverte de fosses de rejets de faune ou de traces de débitage... [UD n° 12].

### \* Le domaine religieux

Les informations relatives au domaine religieux concernent dix-neuf entités réparties sur dix-sept agglomérations. Même si à chacune correspond à une entité bien caractérisée, leur nature est tout à fait diverse. À l'exception de Mâlain, Dijon et Nuits-Saint-Georges qui possèdent deux occurrences, les autres agglomérations en ont seulement une réellement attestée. Les sanctuaires de Mâlain [UD n° 1 et 17], Isômes [UD n° 10], Mirebeau-sur-Bèze [UD n° 26], Nuits-Saint-Georges [UD n° 10 et 33] sont les seuls à avoir été investigués lors de quelques campagnes de fouilles ou de diagnostics, fournissant ainsi un phasage assez précis de l'évolution des structures. Ces derniers sont tous intégrés à un habitat groupé. Les autres sites possèdent une documentation beaucoup moins riche. De nombreux cas sont exclusivement connus par prospection aérienne (voire géophysique) : Annoire [UD n° 7], Beneuvre [UD n° 29], Boncourt-le-Bois [UD n° 6], Dampierre-Fontenelle [UD n° 7], Larret [UD n° 3], Norgues-la-Ville [UD n° 9], Pierre-de-Bresse [UD n° 1], Saint-Jean-de-Losne/Saint-Usage [UD n° 1]. Alors que certains sont clairement liés à une agglomération antique, d'autres sont davantage isolés, malgré parfois leur importance (Annoire, Norgues-la-Ville, Pierre-de-Bresse, Saint-Jean-de-Losne). Ces quatre derniers exemples sont alors des arguments pour localiser à proximité des habitats groupés qui n'ont pas encore été réellement attestés.

#### \* Les contextes funéraires

Des témoins de pratiques funéraires ont été observés sur 22 sites, possédant entre une et quatorze occurrences. Malgré parfois un nombre important d'UD recensés, leur niveau de connaissance varie surtout en fonction de la méthode selon laquelle les vestiges ont été mis au jour. Ainsi, à Dijon, où on comptabilise quatorze unités liées à des contextes funéraires pour la période gallo-romaine, aucune n'a été fouillée. La délimitation des ensembles, leur appartenance chronologique ou la nature des pratiques relève dans tous les cas à des découvertes généralement anciennes (XIX<sup>e</sup> siècle) réalisées à l'occasion des travaux de gravière dans la périphérie de la ville d'alors. Dans le détail, on peut également constater que trois nécropoles correspondent à des contextes du Haut-Empire et onze à de l'Antiquité tardive. L'agglomération de Chalon-sur-Saône se trouve dans un contexte similaire. Les nécropoles se retrouvent en grand nombre en périphérie de l'habitat groupé, le long des axes et des carrefours routiers. Néanmoins, la documentation y est plus riche grâce notamment à des fouilles ou diagnostics sur plusieurs d'entre elles. Parmi ces ensembles, la nécropole du *Petit Creusot* [UD n° 28] a fait l'objet d'une fouille ancienne (1912) dont le rapport et les planches de mobilier ont été publiés, ce qui permet de la phaser précisément. La nécropole de la citadelle [UD n° 40], au nord, a également fait l'objet d'études spécialisées publiées (Augros, Feugère 2002). Au total cinq nécropoles sont attribuables à la période du Haut-Empire et cinq autres au Bas-Empire. Dans un contexte rural, à Tavaux, plusieurs nécropoles ont été mises au jour le long de l'axe Chalon-Besançon. Ici, les nécropoles découvertes ont toutes été publiées qu'elles aient fait l'objet de fouilles anciennes [cimetière : UD n° 9] ou récentes [*Charmes d'Amont* : UD n° 23 et *Terres Saint-Gervais* : UD n° 24]. Celles-ci renseignent assez bien la sociologie de l'occupation du Finage dolois à l'époque romaine. Les nécropoles de Mâcon, Mantoche, Mellecey, Mirebeau-sur-Bèze et Nuits-Saint-Georges ont également fait l'objet de recherche archéologique. Les autres sont simplement mentionnées par la découverte de stèles ou de sépultures isolées ne renseignant pas davantage sur leur nature, leur étendue ou leur chronologie.

On assiste en effet, dès la période romaine, à une croissance considérable de l'occupation que ce soit à travers l'habitat et les activités artisanales, les sanctuaires ou les nécropoles. Ce constat est autant dû à une réalité historique mais aussi à une facilité plus importante de détection des vestiges de cette période. En outre, selon les domaines, la documentation est d'origine tout à fait diverses et apparaît plutôt hétérogène si l'on compare différents sites. Toutes ces notions sont à prendre en compte lorsqu'on analyse le parcours des agglomérations.

#### 3.3.2.2.4. La période du haut Moyen Âge

Comme nous l'avions déjà souligné dans l'état des lieux général, les pratiques funéraires représentent la plus grande part des occupations recensées pour la période alto-médiévale (**Fig. 69**). Au total 30 agglomérations possèdent une occupation de cette période. De manière générale, les sites sont peu nombreux pour le haut Moyen Âge car ils sont difficilement caractérisables en l'absence de recherche approfondie. Les sépultures se retrouvent en quantité puisqu'il s'agit des vestiges les plus courants, contrairement à l'habitat ou encore moins à l'artisanat.

#### \* L'habitat

Cette catégorie d'occupation est présente de manière certaine dans seulement sept agglomérations. À Choisey, rare exemple d'habitat rural fouillé, six bâtiments au moins ont été identifiés le long d'une voie à proximité d'un important établissement rural gallo-romain abandonné [UD n° 4]. Les autres sites sont seulement attestés grâce à une perdurance de l'occupation du Bas-Empire dans les *castra* de Chalon, Dijon, Mâcon ou Tournus. À Saint-Aubin/*La Corvée de Chaux* [UD n° 7], l'habitat est ici attesté grâce aux prospections pédestres qui ont livré une grande quantité de céramique médiévale, des tuiles et des briques vernissées. Les prospections aériennes attestent également de cette présence, sans toutefois préciser la nature réelle de l'occupation. Les prospections pédestres ont également permis d'attester la présence d'habitats ruraux médiévaux à Pierre-de-Bresse [UD n° 20] et Marnay [UD n° 7]. Mais c'est à Chalon-sur-Saône que l'archéologie a livré le plus d'éléments d'un habitat du haut Moyen Âge [UD n° 49, 51 et 63] et même probablement des traces d'artisanat du bronze dans des structures gallo-romaines [UD n° 47].

**\* Le domaine religieux**

Le haut Moyen Âge est marqué par une profonde transformation du paysage religieux. La naissance des premières églises paléo-chrétiennes ou des basiliques dans les villes qui accèdent au rang d'évêché permettent de fixer très certainement un habitat, même si les éléments manquent encore (Chalon, Dijon, Mâcon). La documentation concernant ces nouvelles implantations est exclusivement issue des sources épigraphiques et textuelles.

**\* Les contextes funéraires**

En parallèle, la topographie funéraire des agglomérations subit également une transformation radicale. Dans de nombreux cas, les lieux d'inhumation sont exclusivement connus à travers les comptes rendus de découvertes anciennes, qui ne fournissent bien souvent qu'une localisation incertaine des vestiges et une perception approximative du nombre de sépultures concernées (Dammartin-Marpain [UD n° 16], Dennevy [UD n° 3 et 4], Dole [UD n° 3, 22, 24], Flavignerot [UD n° 11], Mâlain [UD n° 2], Mantoche [UD n° 3, 8, 16], Marnay [UD n° 3] *etc.*). Dans les principales villes, la nécropole s'adosse désormais le plus souvent à un lieu de culte comme à Chalon avec la basilique Saint-Pierre [UD n° 22], l'église Saint-Laurent [UD n° 53] ou la basilique de Saint-Martin-des-Champs [UD n° 43], à Dijon autour de Saint-Bénigne [UD n° 34], à Mâcon avec la basilique Saint-Clément [UD n° 31] ou encore à Tournus avec l'église Saint-Valérien [UD n° 24]. Mais l'archéologie a tout de même investi quelques secteurs de nécropoles de cette époque, permettant d'obtenir une documentation plus riche pour comprendre les transformations qui s'opèrent. Par exemple, à Dijon, les 76 sépultures fouillées au 16 rue du Chapeau Rouge [UD n° 34], datées de la moitié du VI<sup>e</sup> à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, ont approfondies nos connaissances sur la vaste nécropole de Saint-Bénigne qui s'installe à cette époque autour de plusieurs basiliques funéraires. À Chalon-sur-Saône, quelques opérations archéologiques ont livré des sépultures isolées ou groupées appartenant à des ensembles plus vastes, notamment au nord autour de Saint-Jean-des-Vignes [UD n° 59, 62]. La fouille de la nécropole de Saint-Etienne à Beaune [UD n° 5] s'inscrit dans les mêmes problématiques.

Ces fouilles ont également permis de mieux appréhender les populations rurales. À Choisey ce sont neuf sépultures du VII<sup>e</sup> siècle qui ont été mises au jour [UD n° 3], alors qu'à Saint-Vit, les investigations ont dégagé un vaste pôle funéraire où 326 tombes réparties sur deux secteurs distincts ont été fouillées [UD n° 5 et 6] (Urlacher *et al.* 1988).

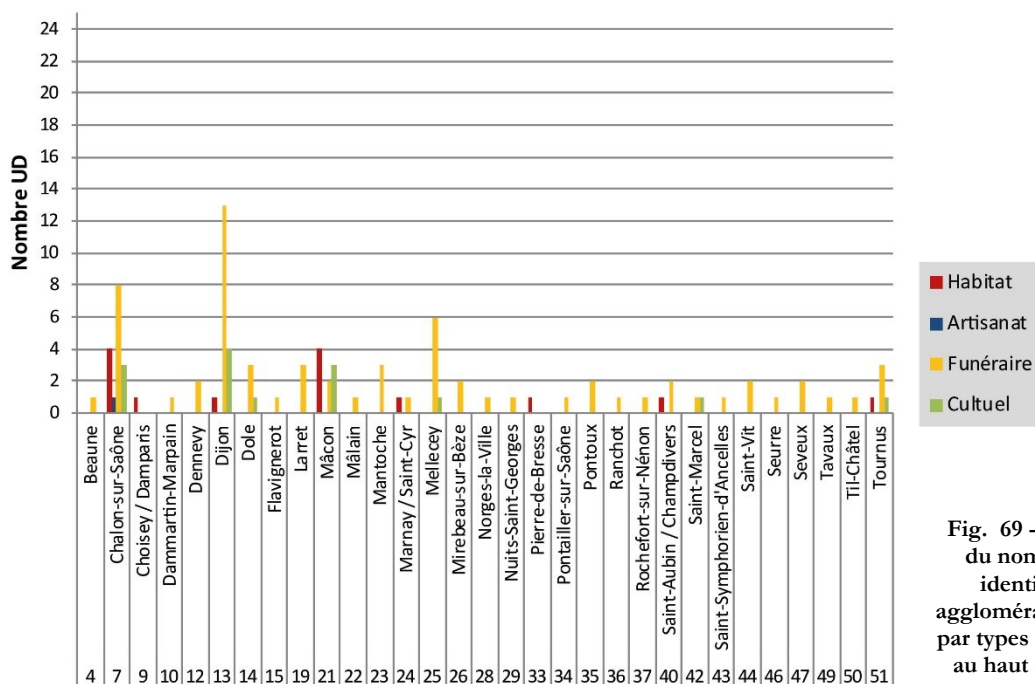


Fig. 69 - Répartition du nombre d'UD identifiées par agglomération et triées par types d'occupation au haut Moyen Âge

Ce diagramme de répartition des vestiges liés à l'habitat, à l'artisanat, au domaine culturel ou funéraire montre un profond déséquilibre des données disponibles pour traiter chacune de ces catégories d'occupation du haut Moyen Âge. Face à ce manque flagrant, les vestiges des occupations funéraires et religieuses apparaissent comme les plus amènes de fournir des indices sur la transformation des agglomérations au haut Moyen Âge.

### 3.3.2.3. Synthèse

L'objectif n'était pas ici de faire une liste exhaustive des données disponibles pour chaque agglomération, mais bien de brosser un portrait général de la documentation à travers les prismes de la caractérisation et de la chronologie des occupations. Cette approche comparative des agglomérations selon le critère maximal de qualité de la caractérisation met en évidence, dans un premier temps, de forts contrastes. Parmi les sites retenus, seule une faible minorité est suffisamment étudiée pour que l'on puisse dresser un plan et une trajectoire d'occupation relativement précise. Il s'agit généralement des agglomérations les plus anciennement explorées, libres de constructions modernes, largement parcourues par des fouilles extensives, à l'image des sites de Mâlain ou de Nuits-Saint-Georges. Dans d'autres cas, les prospections aériennes, parfois conjuguées à des approches géophysiques dégagent des plans qui permettent une étude de détail de la trame urbaine et de ses différentes composantes (Beneuvre, Mâlain, Mellecey, Dampierre-et-Flée, Isômes, Occey, Larret...). Les prospections pédestres permettent, quant à elles, de circonscrire les occupations et de collecter des informations chronologiques. Mais la découverte de l'habitat groupé n'est pas systématique (Tavaux, Annoire, Romain...). Sur les sites maintenant recouverts par les villes actuelles, la recherche est plus difficile et se concentre désormais sur les opérations archéologiques préventives réalisées au gré des travaux d'aménagements des territoires. La documentation amassée sur certains sites est toutefois très prometteuse pour l'établissement de nouveaux plans, la redéfinition des caractérisations ou l'approche évolutive des occupations (Dijon, Chalon-sur-Saône, Mirebeau-sur-Bèze, Mâcon...). Dans les deux dernières décennies, des progrès sensibles ont été accomplis en ce qui concerne la chronologie et la caractérisation de certains sites grâce notamment au renouvellement des données ou au réexamen du mobilier issu de fouilles anciennes. Ils permettent notamment de remettre en cause certaines classifications ou schémas naguère admis. Dans un second temps, cette approche comparative permet un premier aperçu de l'évolution de l'occupation des agglomérations du Val de Saône (**Fig. 70 ; Fig. 71 ; Fig. 72**).

#### \* La période protohistorique (La Tène C et D)

Même si la documentation disponible pour chaque période est différente, on observe en effet une augmentation constante de chaque type d'occupation depuis La Tène C. La période protohistorique est dans l'ensemble très peu représentée à l'exception des mentions d'**habitats** qui apparaissent les plus nombreuses. Les données chronologiques sont issues de fouilles (Dijon, Mellecey, Mâcon...) ou de simples découvertes de mobilier (Beneuvre, Oisilly...). Mais elles ne sont pas toujours assez importantes pour pouvoir phaser avec précision les occupations. La découverte de structures associées s'effectue généralement sur de petites fenêtres et ne permet pas d'avoir de vision globale de la morphologie des sites : Mâlain, Mellecey, Tournus, Mâcon, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Sombornon, Varennes-lès-Mâcon, Verdun-sur-le-Doubs en sont les uniques exemples. Les **pratiques culturelles** de cette époque ne sont attestées qu'à Mâlain, Mirebeau-sur-Bèze et Nuits-Saint-Georges grâce à des fouilles programmées qui ont permis de bien séquencer les phases d'occupation. La période s'illustre également par une quasi-absence d'indices relatifs aux **activités artisanales** liées à l'habitat, si ce n'est dans les agglomérations de Mirebeau-sur-Bèze, Tournus, Varennes-lès-Mâcon et Verdun-sur-le-Doubs. Les trois premiers exemples développent une activité unique de poterie ou de métallurgie, alors qu'à Verdun-sur-le-Doubs, l'artisanat apparaît plus développé avec une diversification des activités et une certaine spécialisation. Enfin, les indices associés aux **pratiques funéraires** sont aussi très peu représentés. Seule une nécropole a été fouillée à Beaune.

#### \* La période gallo-romaine

La période gallo-romaine se caractérise avant tout par une floraison des **habitats groupés**. Ce constat suppose des créations *ex-nihilo* dans la plupart des cas, qu'il conviendra de mieux définir et de mieux phaser. Le nombre d'entités d'habitats identifiés par agglomération varie d'un site et d'un secteur à l'autre. Mais cela est

surtout lié à l'état des investigations, aux surfaces explorées et à la méthodologie employée. Les ruptures et les continuités d'occupation entre le Haut et le Bas-Empire sont des processus appréhendés à travers des données souvent lacunaires ; c'est pourquoi nous avons choisi de ne pas représenter la distribution des sites entre ces deux périodes. Choisir l'un ou l'autre de ces processus est ici délicat puisqu'il dépend de la manière de pondérer l'interprétation des données et le critère de datation. Dans ce contexte, les **activités artisanales** se développent au même titre que l'habitat. Documentés inégalement, il est possible de retrouver des artisanats de la terre cuite, du métal ou encore de l'os. Ces derniers peuvent être soit intégrés aux unités d'habitation dans des boutiques-ateliers (Mâlain, Beneuvre...) soit être indépendants de l'habitat en faisant l'objet de quartiers pleinement dédiés (Chalon-sur-Saône). Mais en ce domaine, les données ne sont pas encore assez suffisantes pour toujours trancher. Du point de vue des **occupations funéraires**, on observe un net déséquilibre entre des villes ayant livré un nombre important de découvertes (Dijon et Chalon par exemple) et d'autres où les structures sont encore totalement absentes (Montbellet, Oucey, Isômes, Larret...). Ce constat est sans nul doute lié à l'état des investigations. Dans d'autres cas, l'association d'une nécropole à un point géographique bien particulier (passage d'un cours d'eau, carrefour de voies) permet de supposer la présence d'un habitat groupé : Norges-la-Ville, Tavaux, Seurre... Enfin, les informations relatives au **domaine culturel** gallo-romain ne sont guère plus riches que celles de la période précédente, malgré le nombre important d'entités recensées. Seuls les sanctuaires de Mâlain, Mirebeau-sur-Bèze, Isômes, Nuits et Saint-Vit ont fait l'objet de véritables investigations archéologiques. Les autres témoignages reposent uniquement sur des informations spatiales obtenues grâce aux photographies aériennes ou aux prospections géophysiques et sur des découvertes anciennes mal localisées. Il est également possible de voir dans ces disparités et ces absences un effet de sources. Il n'y a aucune raison pour que certaines agglomérations ne possèdent pas de lieu de culte.

#### \* La période du haut Moyen Âge

Comme c'est souvent le cas, le haut Moyen Âge est essentiellement perçu à travers des ensembles de sépultures, qui sont quasiment les seuls vestiges de cette époque qui nous soient parvenus. Les occupations du haut Moyen Âge n'ont pas fait l'objet de programme spécifique dans le cadre de notre secteur géographique. Il faut ainsi compter sur le hasard des investigations pour étoffer nos connaissances à ce sujet. À l'exception de Choisey, les **habitats** de cette période sont attestés par des mentions textuelles et des découvertes de mobilier souvent mal localisées. Mais les **topographies religieuses** et **funéraires** sont aucun doute celles qui ont subies les transformations les plus importantes depuis la période antique. De nombreux ensembles funéraires ont été fouillés (Beaune, Dijon, Chalon, Mâcon, Nuits, Tavaux...) pour cette période, permettant alors d'avoir une vision plus claire des pratiques. Les autres sont généralement attestés par des découvertes plus ou moins anciennes selon les dossiers. Les programmes de prospection ont eu, cette fois, peu d'impact sur le recensement des structures. Mais l'analyse des zones funéraires, tout comme celle des nouveaux lieux de culte d'ailleurs, permet d'appréhender les processus de mutation et de transformation des agglomérations qui sont en cours au début du Moyen Âge, faute de données sur l'organisation de l'habitat en lui-même. Le déplacement des ensembles sépulcraux dans de nombreux cas atteste en effet de l'abandon ou de la restructuration de certains centres urbains. À Tavaux, Saint-Aubin, Dole, Nuits ou encore Seurre, les nécropoles gallo-romaines sont abandonnées au profit de cimetières qui se positionnent en fonction de nouvelles contraintes urbaines et religieuses. De même, pour les agglomérations qui se dotent d'un système de défense au Bas-Empire, les pôles funéraires évoluent radicalement : Dijon, Chalon et Mâcon en sont les exemples les plus explicites. Lorsque les vestiges d'habitat restent méconnus, les ensembles funéraires pourraient constituer probablement les seuls indices d'un changement des lieux de vie : Rochefort-sur-Nénon, Til-Châtel, Dammartin-Marpain, Dennevy...

Au regard de l'histoire des recherches, il est aisé de voir dans l'hétérogénéité de la documentation un simple reflet de l'état des investigations. Sur le plan méthodologique, l'utilisation des différents indices de qualité mis en place avec l'inventaire des UD apparaît comme un moyen efficace de sélection des données. Néanmoins, nous avons souligné à plusieurs reprises quelques biais dans cette analyse. Ces derniers sont principalement issus de la méthode d'enregistrement des données, mais concernent aussi la manière d'appréhender l'habitat qui, en l'état, rend difficilement compte de la nature réelle de l'occupation. Les critères de détermination peuvent

apparaître trop larges et trop subjectifs. La prise en compte des habitats urbains et ruraux sans distinction pose ainsi quelques difficultés. Mais elle apparaît aussi primordiale lorsqu'on aborde l'attractivité des agglomérations et les questions liées aux périphéries urbaines. À partir de quand ne peut-on plus intégrer un habitat à une agglomération ? Exclure les habitats ruraux de l'inventaire reviendrait également à négliger tous les phénomènes de déplacements de l'occupation selon les périodes, comme c'est le cas à Verdun-sur-le-Doubs ou à Saint-Aubin par exemple. Ce questionnement pose aussi la difficulté de reconnaissance des très petits habitats groupés de bord de voie qui sont souvent assimilés à des établissements ruraux. Enfin, la relative proximité des morphologies d'habitat, en plus de la proximité géographique des habitats urbains et ruraux, suppose des relations étroites entre les deux formes, voire même des interdépendances. Toutes ces réflexions se retrouvent au cœur des préoccupations liées à l'élaboration du corpus de sites (cf *infra*).



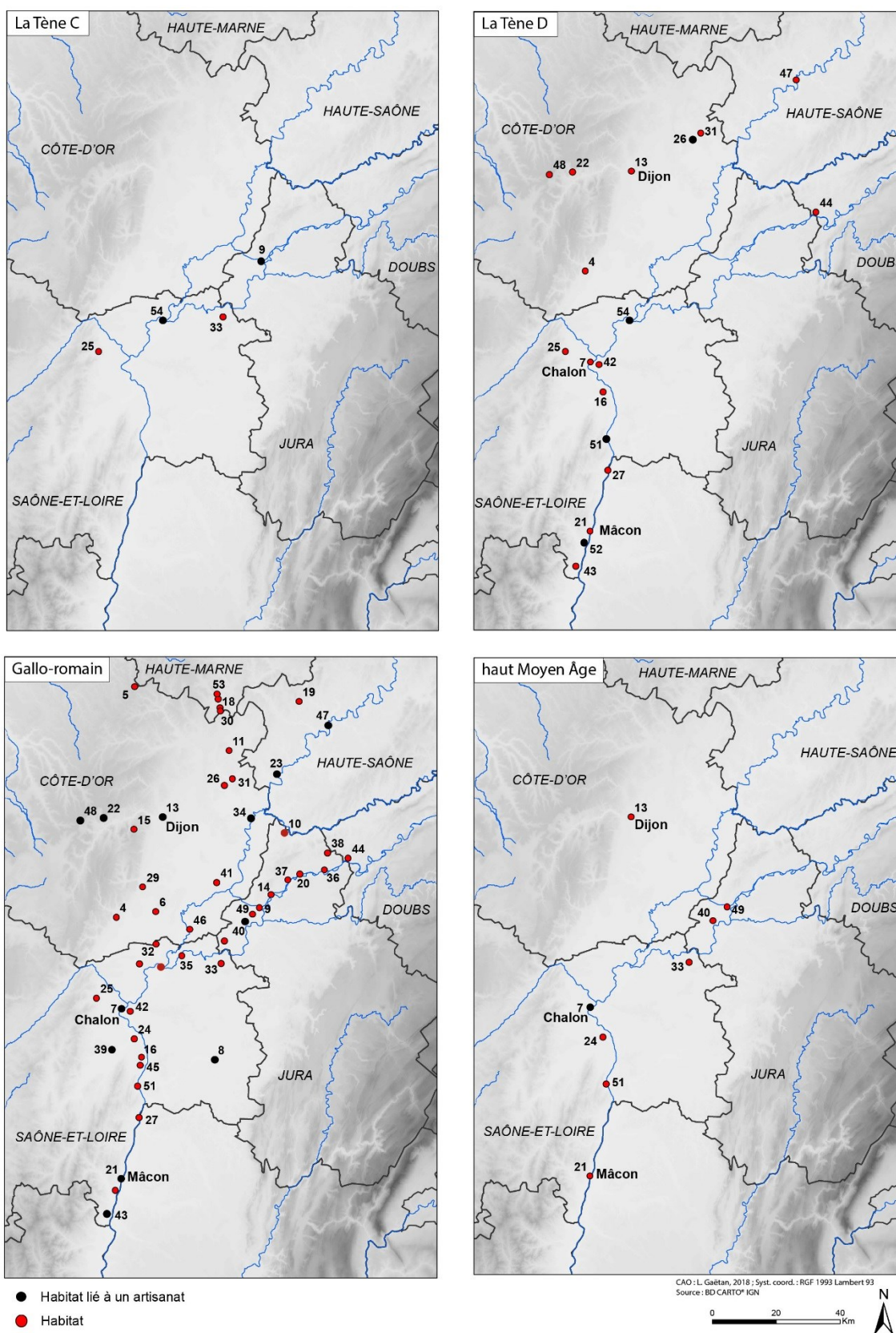


Fig. 70 - Carte de distribution chronologique des UD liées à l'habitat et à l'artisanat

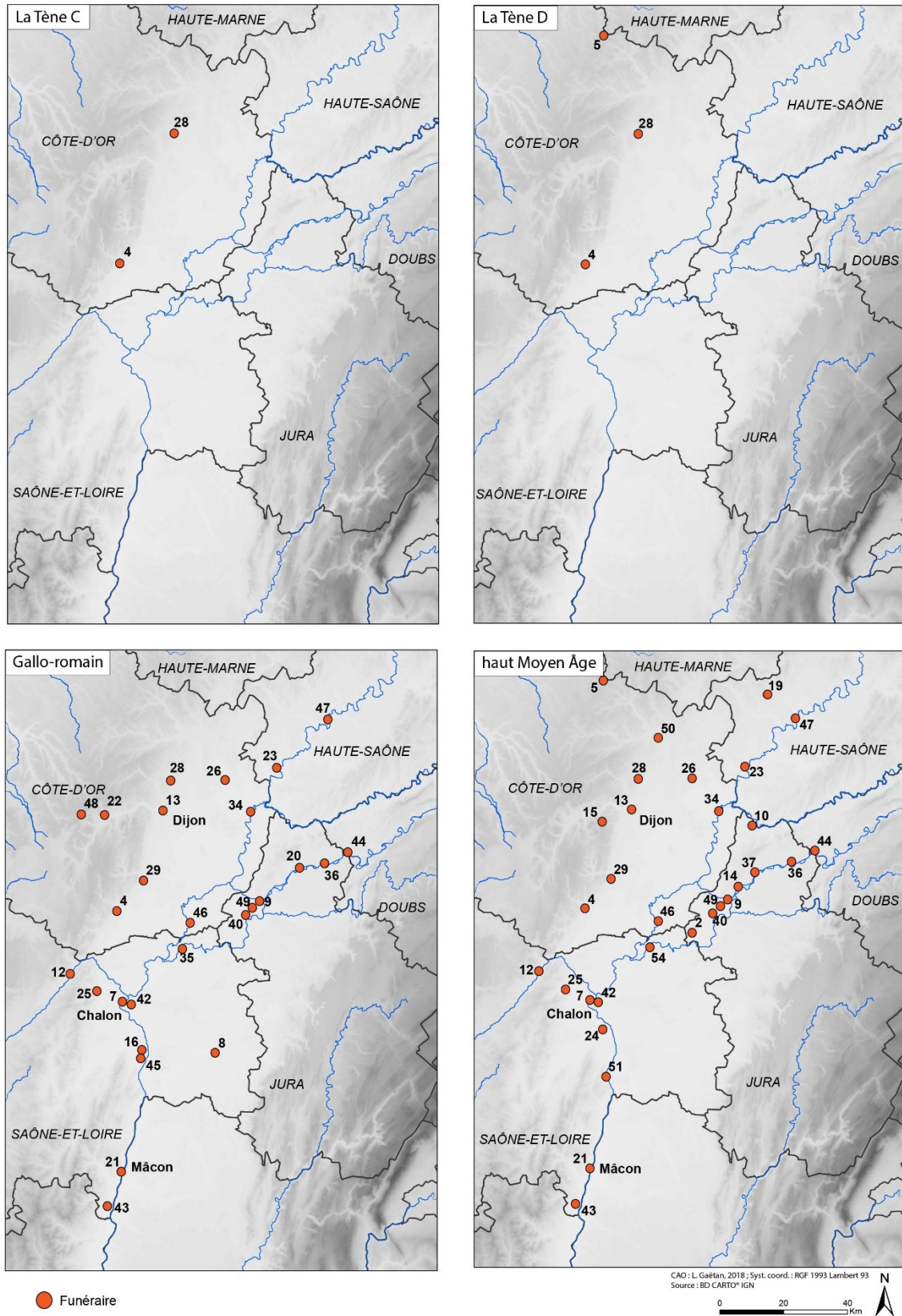


Fig. 71 - Carte de distribution chronologique des UD liées au domaine funéraire



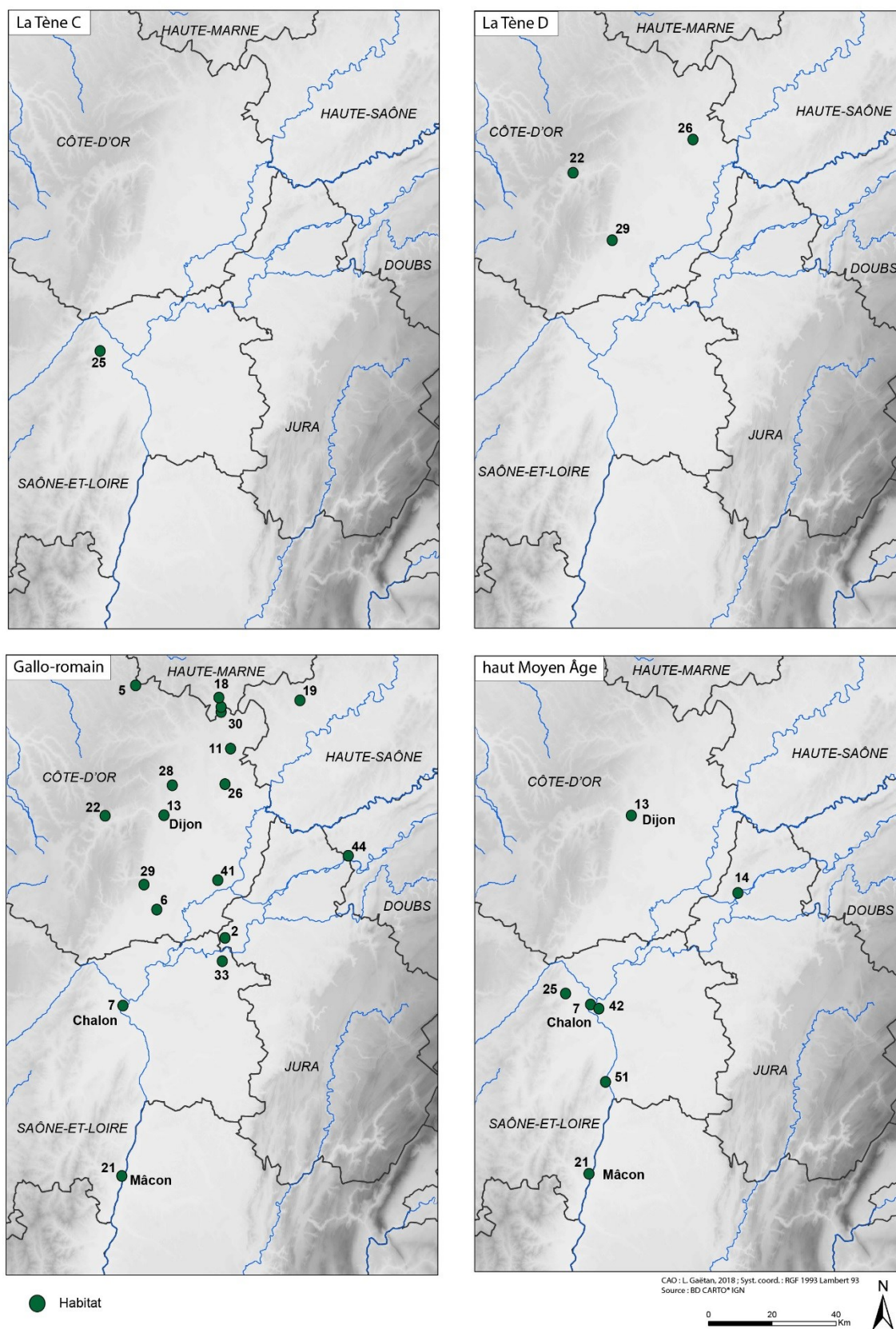


Fig. 72 - Carte de distribution chronologique des UD liées au domaine culturel

# CHAPITRE 4

---

## ACQUISITION DE NOUVELLES DONNEES CHRONOLOGIQUES ET SPATIALES : ETUDES DE CAS

Dans notre travail, l'acquisition de nouvelles données prend une part très importante, c'est pourquoi elle mérite d'avoir un chapitre entièrement dédié. Pour faire face à l'hétérogénéité de la documentation évoquée précédemment, le travail devait passer par une phase d'acquisition de nouvelles données qui s'accompagnait au cas par cas d'une réévaluation des données anciennes. L'objectif poursuivi est de compléter les informations spatiales et chronologiques sur des sites où le dossier documentaire a été peu renouvelé ces dernières années. Plusieurs agglomérations se montrent ainsi prometteuses en termes de vestiges conservés, en plus d'une accessibilité aisée. Conduites parfois sur de larges emprises, ces prospections, dont les résultats peuvent être croisés, complètent considérablement la connaissance que nous avons des agglomérations choisies. Nous reviendrons ici sur quelques dossiers importants traités au cours de ce travail de thèse, qui illustrent bien le renouvellement de la documentation et la mise en place de méthodologies différentes. Mais outre l'acquisition, le travail de traitement des données constitue également un enjeu important dans la gestion des informations.

### 4.1. Objectifs et méthodologie

#### 4.1.1. Sélection des sites, problématiques

Pour entreprendre de nouvelles investigations sur les agglomérations, il faut déjà que les vestiges soient facilement accessibles par des méthodes de prospection pédestre, aérienne et/ou géophysique. La prospection au sol suppose la présence de champs labourés alors que la prospection géophysique demande des parcelles non polluées en sous-sol et sans contraintes matérielles en surface. Les prospections aériennes, quant à elles, sont sujettes à moins d'obligations. Ainsi, sur les 54 dossiers à notre disposition, 24 sont directement accessibles pour de nouvelles investigations (**Fig. 73**). Ils sont situés en contexte de champs ouverts de type pâture ou culture. Les autres sites, à l'exception d'un, situé en contexte de sous-bois (Flavignerot), se trouvent aujourd'hui en milieu urbain ou sont tout simplement détruits par les travaux d'aménagements (Choisey, Saint-Symphorien).

Une fois les sites accessibles identifiés, le dépouillement bibliographique de l'ensemble des dossiers, dans le cadre de la mise en place des inventaires des UI et des UD, a permis de proposer un certain nombre de synthèse documentaire spatialisée des recherches. Parmi ces dossiers, certains avaient déjà fait l'objet d'investigations approfondies grâce aux fouilles et/ou aux prospections aériennes et pédestres... (Mâlain, Nuits-Saint-Georges, Dampierre-et-Flée, Boncourt-le-Bois...). D'autres n'étaient connus que par des découvertes anciennes (Norges-la-Ville, Mellecey, Palleau...). Grâce à ses critères de fiabilité de localisation, de datation ou de caractérisation des vestiges, les unités de découverte (UD) permettent d'avoir, à ce titre, une vision globale de la documentation en mettant notamment la lumière sur les manques. Associés à leur cartographie, il est donc possible de cibler les zones à privilégier pour de nouvelles approches de terrain. La recherche aérienne récente ayant fourni une masse d'informations nouvelles sur un bon nombre de sites (cf *infra*), il était également nécessaire avant tout de réaliser des bilans afin de recoller toute la documentation disponible. Ces synthèses globales sont orientées selon deux axes complémentaires, définis dans le cadre du PCR. Le premier est de réinvestir les sites déjà mentionnés par la carte archéologique pour en préciser la nature et la géolocalisation exacte. Le second consiste à investir de nouvelles zones, vierges de toutes recherches, afin de tenter de circonscrire l'extension maximale de l'agglomération antique. Ce sont ces deux problématiques qui ont guidé nos choix dans la sélection des sites. Avec cela, il ne faut néanmoins pas oublier les facteurs de disponibilités des

parcelles, les moyens financiers et humains, et surtout les autorisations d'accès des propriétaires et des exploitants agricoles. Sur la base de ces critères, quelques sites ont ainsi dû être écartés, faute d'autorisations (Norges-la-Ville, Dampierre-et-Flée, Boncourt-le-Bois).

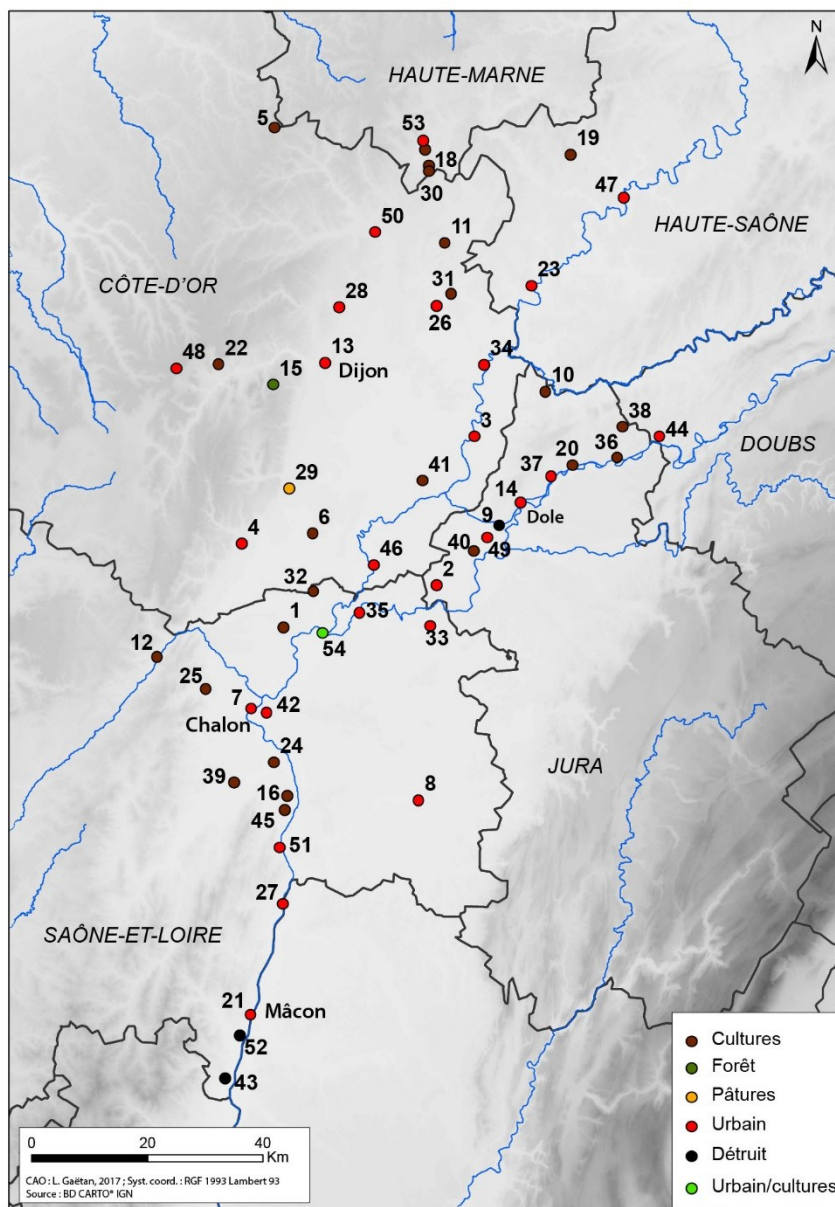


Fig. 73 - Contexte environnemental des agglomérations du val de Saône

D'un point de vue méthodologique, l'essentiel des résultats les plus nouveaux obtenus ces dernières années sur des sites complexes et de grande étendue telles que les agglomérations antiques est sans conteste à mettre au crédit de l'utilisation systématique des prospections géophysiques. Dépassant les informations fournies par les découvertes fortuites, les fouilles de sauvetage ponctuelles et les prospections aériennes, l'exploitation des mesures géophysique a totalement renouvelé notre connaissance de certaines villes antiques et de leur organisation. Cependant, si ces dernières nous fournissent des indications d'une grande finesse, du point de vue planimétrique, l'interprétation et surtout la datation des structures découvertes restent discutables sans l'apport des informations fournies par les campagnes de prospection classique. La mise en évidence des rythmes de développement et de rétraction des sites, la variété, l'importance et la nature de ses activités ne peuvent être appréhendées que par la collecte et l'enregistrement de vestiges erratiques au cours de prospections pédestres systématiques et raisonnées. De plus, lorsque cela était possible, les résultats ont été complétés par une étude du

mobilier anciennement découvert. Cette méthode permet notamment de consolider les résultats de la prospection en ayant une emprise spatiale d'étude plus large dans la plupart des cas.

Nous avons donc cherché à obtenir le maximum de données nouvelles sur un ensemble de sites pour lesquels les conditions d'accès aux parcelles et leurs potentialités archéologiques respectives permettaient la mise en œuvre soit de prospection géophysique soit de prospection pédestre systématique. Dans le meilleur des cas, l'objectif est d'avoir une démarche intégrée où l'ensemble des méthodes permettent une corrélation des résultats.

Par conséquent, nous aborderons ici les différentes méthodologies mises en place à travers quelques dossiers emblématiques de ce travail. Des prospections au sol ont été réalisées à Mellecey, Palleau et Mâlain tandis que les sites de Dammartin-Marpain et Mâlain ont fait l'objet de prospections géophysiques. L'agglomération de Beneuvre prend une part particulière dans le corpus puisqu'elle a fait l'objet d'une approche intégrée où prospections aériennes, géophysiques et pédestres systématiques ont ici été employées.

## 4.1.2. Méthodologie mise en œuvre

### 4.1.2.1. Prospection pédestre

La prospection terrestre à l'échelle micro-locale s'avère aujourd'hui incontournable pour délimiter les zones d'occupation, dater et caractériser correctement leur fréquentation. Utilisée de façon systématique, elle permet également de constater l'existence d'espaces vierges de vestiges archéologiques, dans lesquels les activités humaines ont été moins intensives, voire absentes à certaines périodes. Elle apparaît ainsi comme le moyen le plus direct pour circonscrire spatialement une occupation. Si quelques ramassages ponctuels avaient été déjà menés au cours des décennies précédentes sur plusieurs agglomérations, ils furent souvent réalisés sans méthode, sans vision d'ensemble et sans problématique scientifique. Ils se limitaient généralement à la collecte sélective d'objets de qualité sur des parcelles traditionnellement connues comme les plus riches. Parfois, une partie du matériel a été conservée. Même dans ce cas, l'attribution de tel ou tel objet, ou de telle caisse de matériel à une parcelle précise s'avère difficile et aléatoire. Mais leur étude peut toutefois apporter des précisions sur la chronologie d'occupation du site. Aussi, pour répondre à nos objectifs scientifiques et faciliter les confrontations avec les informations fournies par les autres méthodes de prospection, il était nécessaire de mettre en place de nouvelles acquisitions selon un protocole simple et adapté selon les réflexions poursuivies : circonscrire et mieux caractériser ponctuellement la nature de l'occupation, cerner l'évolution chronologique du site.

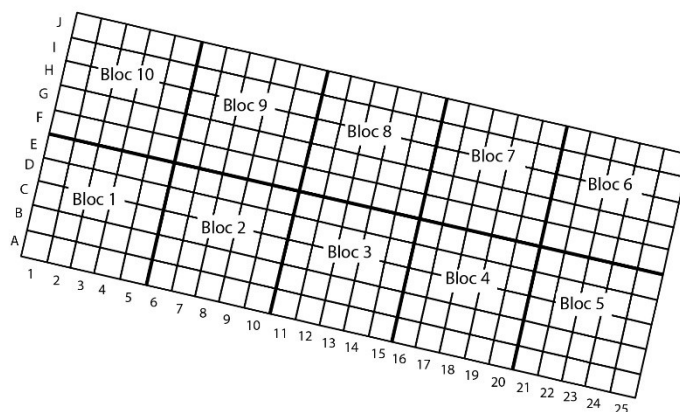
Dans un souci d'homogénéisation de la documentation, les parcelles prospectées ont été regroupées arbitrairement selon un espace délimité, plusieurs parcelles cadastrales explorées ou une méthodologie particulière auxquelles un numéro d'Unité d'Investigation (UI) a été attribué (cf **Partie 3.1.2.1**). Ces UI ont ensuite été partagés en différentes unités de ramassage qui correspondent à des bandes d'environ 25 m où les prospecteurs, espacés à intervalles réguliers (moyenne de 6 m), collectent le mobilier au sol. Chaque « passage » ou unité de ramassage est ainsi numéroté indépendamment et successivement, afin d'être emportés sans risque de mélange pour un comptage *a posteriori*, plutôt que sur le terrain. Tout le mobilier recueilli est conservé, à l'exclusion du mobilier manifestement contemporain (postérieur à la généralisation de la céramique grésée du XVIII<sup>e</sup> siècle) et des matériaux de constructions, rejetés après enregistrement de leur nature et de leur densité sur le terrain. Lorsqu'une concentration tangible de mobilier est repérée, sa surface est délimitée par GPS. Parfois, la densité est trop faible ou imperceptible à l'œil nu pour laisser supposer l'existence d'une occupation spécifique. Le mobilier est toutefois récolté et son étude à moyenne échelle permettra, selon les cas, de mieux mesurer les fréquentations sporadiques et les épandages aux marges des agglomérations et leurs variations au cours du temps. Après nettoyage, le mobilier est inventorié par « passage ». Les éléments sont identifiés et datés (cf **Volume 3, Annexe 1, cédérom**) ; les plus pertinents sont dessinés. Cette méthode fut ainsi employée à Mellecey et Palleau<sup>35</sup>, agglomérations de Saône-et-Loire dont l'extension des vestiges n'était pas encore appréhendée.

---

<sup>35</sup> Prospections réalisées le 7 septembre 2013 sur terrains labourés et hersés par une équipe de quatre personnes (doctorants de l'Université de Franche-Comté). L'agglomération de Mâlain (Côte-d'Or) a également fait l'objet d'une campagne de prospection pédestre le 20 septembre 2014 (avec des étudiants de Master) ; le mobilier a été traité dans le cadre d'un Master 1 (Laberterie 2015), c'est pourquoi nous ne l'évoquons pas ici directement. La méthodologie appliquée est la même qu'à Palleau et Mellecey.



À Beneuvre (Côte-d'Or) l'acquisition s'est déroulée selon une méthodologie différente, celle de la prospection pédestre carroyée systématique<sup>36</sup>. Seul site de notre corpus où cette méthode a pu être expérimentée, l'objectif était ici de mieux cerner l'étendue des occupations des différentes périodes rencontrées et d'en caractériser la nature. Le choix de la zone d'étude s'est donc porté sur un vaste secteur de 2,5 ha à cheval sur le quartier central d'habitation de l'agglomération, la nécropole protohistorique, le sanctuaire gallo-romain et un espace visiblement vierge d'occupation d'après les prospections aériennes et géophysiques. Le carroyage, implanté sur des terres labourées et entièrement lavées par la pluie, couvre ainsi une bande de 250 x 100 m (**Fig. 74**). Pour la collecte du mobilier, l'équipe a progressé d'ouest en est à chaque reprise faisant les blocs 1, 2, 3, 4 et 5 puis les blocs 10, 9, 8, 7 et 6. Les échantillons ont été recueillis en ordre successif, carré par carré, et bloc par bloc. Dans chacun des dix blocs de 50 x 50 m, les surfaces d'échantillonnage retenues de 100 m<sup>2</sup> (carré de 10 x 10 m), étaient contiguës et placées sur une grille régulière. Le choix d'une maille de 10 m de côté résulte d'un compromis intégrant différentes contraintes pesant sur l'exploration du site : accessibilité aux parcelles, dimension de la zone test, disponibilité, moyens financiers. Ainsi, sur ces surfaces, cinq prospecteurs marchaient d'un pas aussi régulier que possible en allers-retours successifs pour couvrir toute la surface ; la prospection par carré durait 5 mn, en ramassant tous les artefacts visibles, portant ou non d'un caractère reconnaissable : bord, fond, anse ou panse pour le mobilier céramique. Tous les autres ont également été ramassés : verre, faune, objets métalliques... toute période confondue. La faible densité de matériaux de construction au sol nous a également amené à collecter tous les tessons de terre cuite architecturale (tuiles, tubulures...). Cinq carrés étaient prospectés simultanément, et la composition des équipes changeait systématiquement après le ramassage de chaque carré afin de garantir l'homogénéité des conditions d'observation. De manière parallèle, un seul et unique opérateur effectuait des observations au sol concernant la présence et la densité des fragments d'architecture d'époque romaine en prenant en compte les graviers et les pierres non taillées qui sont présents naturellement sur le terrain, les moellons et les pierres taillées et les traces de mortier de chaux. Pour cela, une échelle des densités a été mise en place pour chaque catégorie de matériaux de construction, à cinq niveaux, allant de l'absence totale à l'abondance (**Fig. 75**).



**Fig. 74 - Carroyage mis en place à Beneuvre dans le cadre des prospections pédestres systématiques**

Le carroyage, implanté sur des terres labourées et entièrement lavées par la pluie, couvre ainsi une bande de 250 x 100 m (**Fig. 74**). Pour la collecte du mobilier, l'équipe a progressé d'ouest en est à chaque reprise faisant les blocs 1, 2, 3, 4 et 5 puis les blocs 10, 9, 8, 7 et 6. Les échantillons ont été recueillis en ordre successif, carré par carré, et bloc par bloc. Dans chacun des dix blocs de 50 x 50 m, les surfaces d'échantillonnage retenues de 100 m<sup>2</sup> (carré de 10 x 10 m), étaient contiguës et placées sur une grille régulière. Le choix d'une maille de 10 m de côté résulte d'un compromis intégrant différentes contraintes pesant sur l'exploration du site : accessibilité aux parcelles, dimension de la zone test, disponibilité, moyens financiers. Ainsi, sur ces surfaces, cinq prospecteurs marchaient d'un pas aussi régulier que possible en allers-retours successifs pour couvrir toute la surface ; la prospection par carré durait 5 mn, en ramassant tous les artefacts visibles, portant ou non d'un caractère reconnaissable : bord, fond, anse ou panse pour le mobilier céramique. Tous les autres ont également été ramassés : verre, faune, objets métalliques... toute période confondue. La faible densité de matériaux de construction au sol nous a également amené à collecter tous les tessons de terre cuite architecturale (tuiles, tubulures...). Cinq carrés étaient prospectés simultanément, et la composition des équipes changeait systématiquement après le ramassage de chaque carré afin de garantir l'homogénéité des conditions d'observation. De manière parallèle, un seul et unique opérateur effectuait des observations au sol concernant la présence et la densité des fragments d'architecture d'époque romaine en prenant en compte les graviers et les pierres non taillées qui sont présents naturellement sur le terrain, les moellons et les pierres taillées et les traces de mortier de chaux. Pour cela, une échelle des densités a été mise en place pour chaque catégorie de matériaux de construction, à cinq niveaux, allant de l'absence totale à l'abondance (**Fig. 75**).

L'ensemble du mobilier a fait l'objet d'un inventaire classé par carré de prélèvement et a ensuite fait l'objet d'une reconnaissance afin d'établir une cartographie des différentes catégories et périodes représentées en choisissant toujours le carré de prospection pour unité de prospection (cf **Volume 3, Annexe 11, cédérom**). La cartographie du total de la collecte et celle par classes ou groupe de classes a été réalisée avec le logiciel ArcGis 10 (ESRI ©) en utilisant la méthode des seuils naturels (intervalles de Jenks). Cette méthode de classification est inhérente aux données puisque les différentes entités sont réparties en classes dont les limites sont définies aux endroits où se trouvent de grandes différences dans les valeurs. Les bornes de classes sont ainsi identifiées parmi celles qui regroupent le mieux des valeurs similaires et optimisent les différences entre les classes.

<sup>36</sup> Prospection réalisée les 22 et 26 février 2014 par une équipe de six personnes en moyenne (doctorants de l'Université de Franche-Comté), dans des conditions hivernales (pluie, vent...).

INDICES DE DENSITES DES MATERIAUX	
<b>Graviers et pierres non taillées</b>	
0	: Rien
1	: Quelques graviers
2	: Graviers plus nombreux et plus gros
3	: Densité et répartition uniforme sur le carré
4	: Densité des graviers et pierres très importantes
5	: Densité maximum sur l'ensemble du carré
<b>Moellons et pierres taillées</b>	
0	: Rien
1	: Quelques moellons
2	: Moellons et pierres plus nombreux, quelques dalles sciées...
3	: Répartition et densité homogène, taille des moellons uniformes
4	: Densité des moellons très importante
5	: Densité maximum sur l'ensemble du carré (dalles sciées, gros moellons...)
<b>Mortier de chaux</b>	
0	: Absence
1	: Présence

Fig. 75 - Grille de densité des éléments architecturaux repérés au sol lors des prospections pédestres

#### 4.1.2.2. Prospection aérienne

Comme déjà évoqué à plusieurs reprises, les récentes prospections aériennes, et notamment celles de P. Nouvel et St. Izri, ont apporté une somme considérable de documentation nouvelle sur de nombreux sites agglomérés du Val de Saône, entre autres (cf **Partie 2.1.1.**). En parallèle, le dépouillement progressif des orthophotographies de l'IGN a aussi permis de compléter et croiser les informations. Ces recherches, menées dans un projet indépendant du nôtre, sont venues alimenter nos propres dossiers en permettant tout particulièrement une révision des plans d'habitat. Alors que depuis les années 1960 les prospections avaient permis la réalisation partielle ou complète des plans d'au moins sept agglomérations (Beneuvre, Dammartin-Marpain, Dampierre-et-Flée, Isômes/*Les Varennes*, Mâlain, Nuits-Saint-Georges, Rochefort-sur-Nénon), celles pratiquées depuis une dizaine d'années ont révélé de nouveaux quartiers urbains (Beneuvre, Dammartin-Marpain, Mâlain), des plans complets inédits d'agglomération jusqu'alors insaisissables (Boncourt-le-Bois, Dennevy, Mellecey...) et même de nouveaux habitats groupés (Isômes/*Bourg*, Occey, Larret, Saint-Ambreuil, Sennecey-le-Grand). Ces découvertes inédites et parfois exceptionnelles ont ainsi dû être directement prises en compte dans notre travail, au cas par cas, selon les agglomérations (Fig. 76).

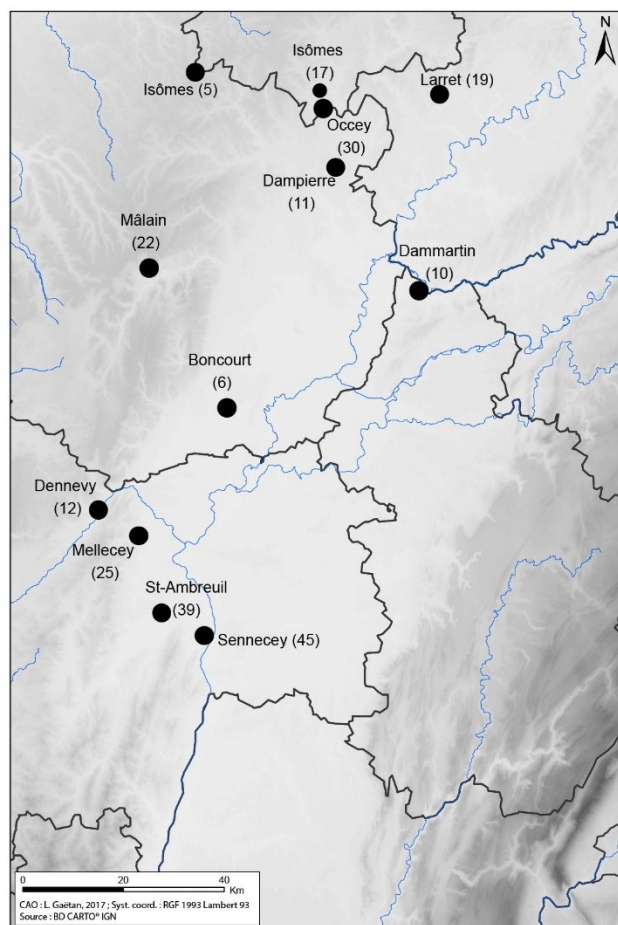


Fig. 76 - Agglomérations ayant fait l'objet de nouvelles découvertes aériennes permettant l'obtention d'un plan partiel, complet ou inédit

Le principe de base de l'archéologie aérienne repose sur la constatation que toute anomalie du sous-sol se traduit, sous certaines conditions, par des anomalies à la surface qui pourront être révélées directement par l'œil du pilote ou indirectement par une étude attentive des clichés aériens réalisés (Goguey, Cordier 2015). La méthode repose ainsi avant tout sur une analyse des indices phytographiques repérés dans les parcelles survolées. Selon les structures enfouies, la saison ou encore la pluviométrie, les indices sont différents et nécessitent un œil avisé (Goguey 1968). Laissant entrevoir d'un seul coup d'œil l'organisation interne d'un site et repérer les structures enfouies, qu'elles soient maçonnées ou fossoyées, la prospection aérienne est complémentaire des autres types d'investigations. À Mellecey, par exemple, les informations spatiales de 2014, postérieures à la réalisation de la prospection pédestre (2013), sont venues compléter d'une part l'organisation interne de l'agglomération, d'autre part l'étendue des vestiges (cf *infra*).

Il faut toutefois garder à l'esprit que la prospection aérienne reste une méthode où les informations fournies sont aléatoires et lacunaires. En fonction des découpages parcellaires, des pratiques culturales et des aléas climatiques, il faut parfois de nombreuses campagnes pour reconnaître et interpréter un site dans sa globalité. Ainsi, malgré une quarantaine d'années de survols de l'agglomération de Mâlain, ce n'est que la campagne de P. Nouvel et St. Izri en 2014 qui a permis d'observer la continuité des quartiers urbains à l'est. La prise en compte de l'ensemble des clichés a ainsi permis de réviser en profondeur le plan total de l'agglomération antique. Mâlain est un exemple parmi d'autres puisque tous les dossiers dont les vestiges sont accessibles par couverture aérienne ont fait l'objet de ce traitement. Ces nouveaux apports de clichés ont également permis de résoudre les problèmes de géoréférencement inhérents aux prospections anciennes. Les paysages ont tellement évolué depuis cinquante ans, notamment à cause des remembrements successifs, que certains recalages se sont révélés impossibles, faute de points de repères suffisants. Le mauvais cadrage de certaines photographies a également constitué une difficulté supplémentaire pour le géoréférencement des structures. Partant de ces constats, un dépouillement total de l'ensemble des prospections aériennes réalisées sur la région a été nécessaire afin d'observer l'évolution des connaissances et de prendre en compte les nouveaux éléments.

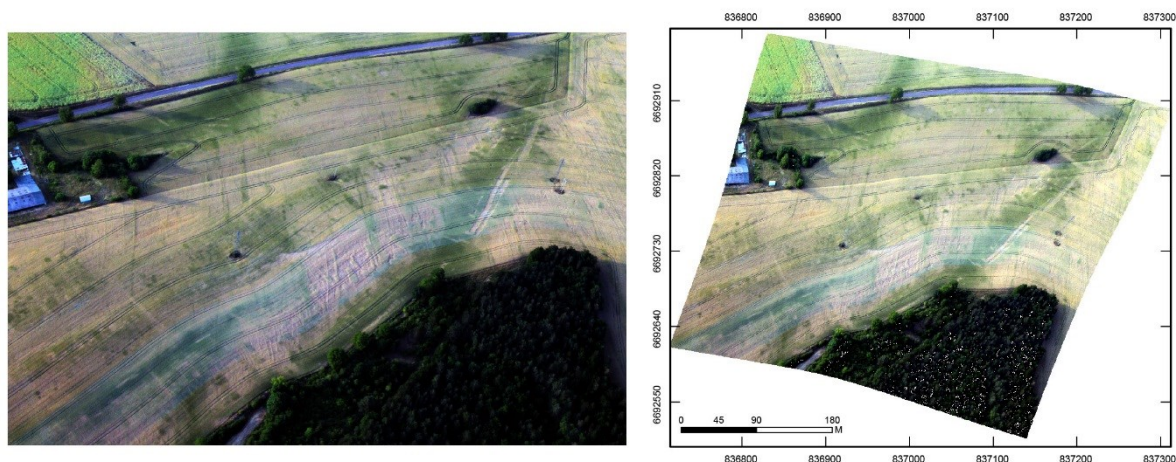


Fig. 77 - Géoréférencement d'un cliché aérien de Mâlain (Nouvel, Izri 2014) par interpolation de fonction *spline*

L'avènement des logiciels de cartographie automatique facilite désormais grandement la tâche des archéologues dans la réalisation des plans de synthèses des vestiges. Le traitement des photographies aériennes y est également beaucoup plus aisé. Sur la totalité des clichés récupérés, tous n'ont évidemment pu être utilisés. Leur sélection se fait sur la base de la quantité d'éléments archéologiques lisibles, la verticalité et l'emprise du cliché, et le nombre d'éléments précisément identifiables pour y affecter les points d'ancrage nécessaires. Dans les agglomérations, chaque campagne aérienne ayant fourni ces éléments a été investie d'un numéro d'Unité d'Investigation (UI). En effet pour une exploitation correcte des données visibles, le redressement des clichés aériens nécessite le positionnement d'un nombre élevé de points d'ancrage, en particulier sur le pourtour de la zone à étudier (Fig. 77). Pour cela il convient d'utiliser la fonction *spline* dans le SIG, seule à permettre un positionnement strict de la photographie sur les points localisés (précision de l'ordre de  $\pm 50$  cm). Contrairement

à ce que l'on pourrait penser, multiplier le nombre de points d'interpolation induit une erreur plus importante dans le géoréférencement. Les interpolations cubiques de fonction *spline* –c'est-à-dire par morceaux de polynômes- servent justement à éviter les déformations dues aux interpolations polynomiales d'ordres élevés (Vidal 2016). Lorsque la géorectification est faite, il est possible d'effectuer des opérations de découpage, de mosaïquage ou de traitement de l'image afin de mettre en évidence les structures archéologiques présentes.

Malgré des exemples parfois spectaculaires, cette approche doit être mise en œuvre avec le recul nécessaire. La méthode apporte seulement des informations spatiales et ne permet en aucun cas de caractériser ou de dater définitivement un site. Seules d'autres méthodes telles que la prospection pédestre systématique le permettront. C'est pourquoi, lorsque cela est possible, la complémentarité des différentes approches d'investigation doit être privilégiée comme protocole de travail. Les qualités d'une méthode compensent les défauts d'une autre et le croisement de l'ensemble des résultats permet souvent une qualité d'information nettement supérieure à celle issue des fouilles anciennes par exemple. Le protocole n'étant pas toujours applicable et dépendant aussi de paramètres financiers, il n'a été possible de l'appliquer qu'aux sites de Beneuvre, Dammartin-Marpain, Mâlain ou encore Mellecey.

#### 4.1.2.3. Prospection géophysique

Malgré les nouvelles données aériennes, il nous a semblé intéressant de croiser les résultats, sur quelques sites, avec ceux de prospections géophysiques. La méthode n'avait pas encore été employée sur les sites du Val de Saône, à l'exception de quelques tests à Verdun-sur-le-Doubs (Benech 1998) ou Saint-Vit (Billoin 2000). Mais l'objectif était également d'obtenir des informations plus denses et une géolocalisation précise des vestiges –ce qui n'était pas toujours le cas-, pour exploiter au mieux les transformations de l'urbanisme. Aussi, une prospection magnétique permet de compléter les informations déjà acquises telles que le plan des structures, mais d'apporter également des indices quant au type d'occupation et la fonctionnalité des structures (zones de chauffe, artisanat...). Enfin, l'investigation du sous-sol permettait de documenter de manière plus certaine le développement de l'agglomération dans des secteurs dont seules quelques anomalies linéaires étaient connues, définies par photo-interprétation. Reposant sur le principe de la prospection magnétique, deux systèmes ont été employés selon les sites : une méthode tractée et l'autre, manuelle. L'importance des surfaces à couvrir à Beneuvre (27 ha) interdisant l'emploi d'équipement manuel, nous nous sommes tournés, avec le soutien financier entier du PCR, vers la société Geocarta, précurseur en France dans la réalisation de prospections électriques et magnétiques tractés particulièrement adaptées à la reconnaissance de très grandes superficies. Les parcelles choisies pour la prospection à Mâlain et Dammartin-Marpain étant moins vaste, nous avons préféré employer la méthode manuelle avec le concours de C. Laplaige, alors ingénieur de recherche au Laboratoire Chrono-Environnement (Besançon). Quant au choix de la méthode magnétique, il tient au fait de son excellente résolution dans la détection des structures archéologiques de petites dimensions (de l'ordre de 50 cm environ), mais surtout dans les types d'anomalies enregistrées, permettant une distinction entre des vestiges de natures variées (Dabas *et alii.* 1998).

#### Le système tracté AMP03 (Automatic Magnetic Profiling) de Geocarta

##### \* *Principe*

Ce système, développé par la société Geocarta comprend une centrale d'acquisition en temps réel associé à des capteurs de type fluxgate (GRAD-01-1000). Les cinq capteurs sont portés par un bâti non magnétique tiré par un quad à une vitesse moyenne de 15km/h (Fig. 78). Ils permettent de mesurer les variations de la composante verticale du Champ Magnétique Terrestre (CMT) entre deux points espacés verticalement d'un mètre avec une résolution de 0,05 nT/m pour une gamme de mesure +/- 100nT/m. Cette méthode différentielle permet d'éliminer les variations dites externes du CMT (variations dont l'origine n'est pas liée au sol et sous-sol) ainsi que d'éliminer les variations dues aux structures profondes (plusieurs kilomètres à plusieurs mètres). Finalement, afin de cartographier les anomalies les plus fines (anomalies de longueur d'onde de l'ordre d'un mètre), la prospection magnétique a été effectuée avec un espacement entre sondes de 50 cm et une fréquence



d'échantillonnage de 80Hz par sonde, soit 80 mesures par seconde. Les cheminements sont parallèles entre eux, de longueur variable et espacés de 2,5 m (utilisation de cinq capteurs espacés de 50 cm). À raison d'une mesure tous les 7 à 8 centimètres à l'avancement (intervalle maximal), et avec un espacement latéral demi-métrique entre sondes, ce sont entre 250 000 et 30 000 mesures qui sont acquises par hectare. Un ordinateur permet de visualiser sur le site les valeurs mesurées. Les données sont redirigées en temps réel vers un ordinateur et synchronisées à l'aide d'un GPS RTK. Les données sont enfin représentées sous forme d'image des variations de la composante verticale du CMT, soit en densité de gris, soit en niveaux de couleurs.



Fig. 78 - Système tracté AMP03 (Cl. L. Gaëtan, 2013)

#### **\* Traitement des données**

Le traitement des données, réalisé par la société Geocarta, consiste en un ensemble de correction de plusieurs effets inhérents aux protocoles d'acquisition :

- effet de bruit haute-fréquence : cet effet est filtré en 1D selon la direction des profils et pour chaque sonde (filtre caractérisé par sa largeur en nombre de points par seconde et pourcentage de variation d'amplitude au-delà duquel un point est rejeté) ;

- effet de profil (« *headingerror* ») : ces effets sont causés par les changements d'orientation des magnétomètres dans le champ et une éventuelle mauvaise calibration d'une des sondes. Ces variations sont éliminées en enlevant à chaque profil la valeur de sa médiane ;

- effets haute fréquence résiduels : le filtrage des anomalies de haute-fréquence permet d'éliminer une partie de la pollution de surface d'origine moderne ;

- effets régionaux : un filtrage 2D par la médiane permet d'atténuer les effets régionaux d'origine géologique et anthropique (pylônes électriques, clôtures...).

#### **Le système manuel**

##### **\* Principe**

Un double gradiomètre Bartington Grad-601 a été utilisé pour les parcelles prospectées manuellement (Fig. 79). Pour cela, le terrain est divisé en blocs carrés de 30 ou 40 m de côté selon les sites, laissant de petits secteurs vides d'information, par exemple à proximité des bosquets. L'appareil mesure le gradient de la composante verticale du champ magnétique terrestre. Cette dernière a été effectuée tous les 25 cm le long de profils espacés d'un mètre. Le gradiomètre Grad 601-2 construit par la firme anglaise Bartington enregistre simultanément, grâce à deux paires de capteurs de type fluxgate, deux profils de mesures en un seul passage sur le terrain, ce qui réduit de moitié le temps d'acquisition des données. Les profils de mesures ont été acquis sur

des grilles modulaires de 40 x 40 m avec une résolution de 0.03 nanoteslas par mètre (nT/m) dans la gamme 100 nT/m.



Fig. 79 – Double gradiomètre Bartington Grad-601 (Cl. L. Gaëtan, 2013)

#### \* *Traitement des données*

Les données brutes de prospection magnétique manuelle nécessitent de nombreux traitements afin d'être plus aisément interprétables. Elles sont d'abord ré-échantillonnées le long de chaque profil à partir du pas initial de mesure puis ré-interpolées en maille carrée entre les profils grâce à une triangulation. Les valeurs aberrantes sont éliminées à partir d'un filtrage par la médiane de dimension 3 x 3 pixels avec un seuil de filtre égal à + ou - 7 nT/m par rapport à la médiane. Les différences entre profils, dues à l'orientation des capteurs ainsi qu'à leur bruit de fond, sont éliminées à partir d'un délignage par une constante, souvent entre +5 et -5 nT/m. Enfin, une fonction de défestonnage permet de limiter l'effet de distorsion apparu dans la forme des anomalies et induit par des lignes de marche effectuées alternativement en sens aller-retour. Tous ces traitements sont effectués grâce au logiciel *WUMAP* (Tabbagh 2000) et *Surfer*.

## 4.2. De nouvelles données chronologiques : acquisitions et étude de mobilier à Mellecey (Saône-et-Loire)

### 4.2.1. Nature et répartition du mobilier collecté en prospection

À l'ouest de Chalon-sur-Saône en Saône-et-Loire, le site de Mellecey/*Marloux*, connu des érudits locaux depuis la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, a fait l'objet de sa première synthèse documentaire en 1937 dans le *Chalonnais gallo-romain* de L. Armand-Calliat. Celle-ci amène l'auteur à réaliser les premières fouilles archéologiques sur le site pendant la Seconde Guerre Mondiale, en 1942-1943, puis en 1945 (Fig. 80, n° 1). Ces recherches ont permis de cerner l'importance du site le long de la voie d'Agrippa Chalon-Autun, ainsi que de vérifier son origine après la découverte de quelques structures d'origine laténienne, grâce à une tranchée longue de 120 m, large de 0,50 m et profonde de 0,60 à 1 m, parallèle à la route nationale. Seul le mobilier gaulois a fait l'objet d'une étude particulière, *a posteriori*, dans le cadre de la thèse de Ph. Barral, en 1994. D'autres ramassages au sol ont ensuite été effectués par les agriculteurs du secteur, mais sans intérêt scientifique. Le mobilier, en partie conservé au musée Denon de Chalon-sur-Saône, n'a jamais fait l'objet d'étude. En 2008, le projet d'extension de la maison de retraite située dans l'enceinte de la Chapelle de Marloux, sur le site de l'agglomération, a entraîné la réalisation d'un diagnostic archéologique (Saint-Jean-Vitus, Pascal 2008). Ce dernier a mis au jour un ensemble de vestiges d'habitats situés de part et d'autre de la voie d'Agrippa ainsi qu'un tronçon de cet axe qui forme un carrefour avec une autre voie secondaire (Fig. 80, n° 3). Des structures gauloises ont également été découvertes dans cette partie du site. Ce diagnostic n'a malheureusement entraîné aucune fouille mais il a considérablement enrichi nos connaissances sur l'occupation de l'agglomération de Mellecey/*Marloux*, sur son organisation spatiale, son étendue et son évolution chronologique. Grâce à sa première observation du tronçon



de la voie d'Agrippa entre Chalon-sur-Saône et Autun, il a aussi permis de dater précisément son installation (Kasprzyk, Nouvel 2011, p. 43).

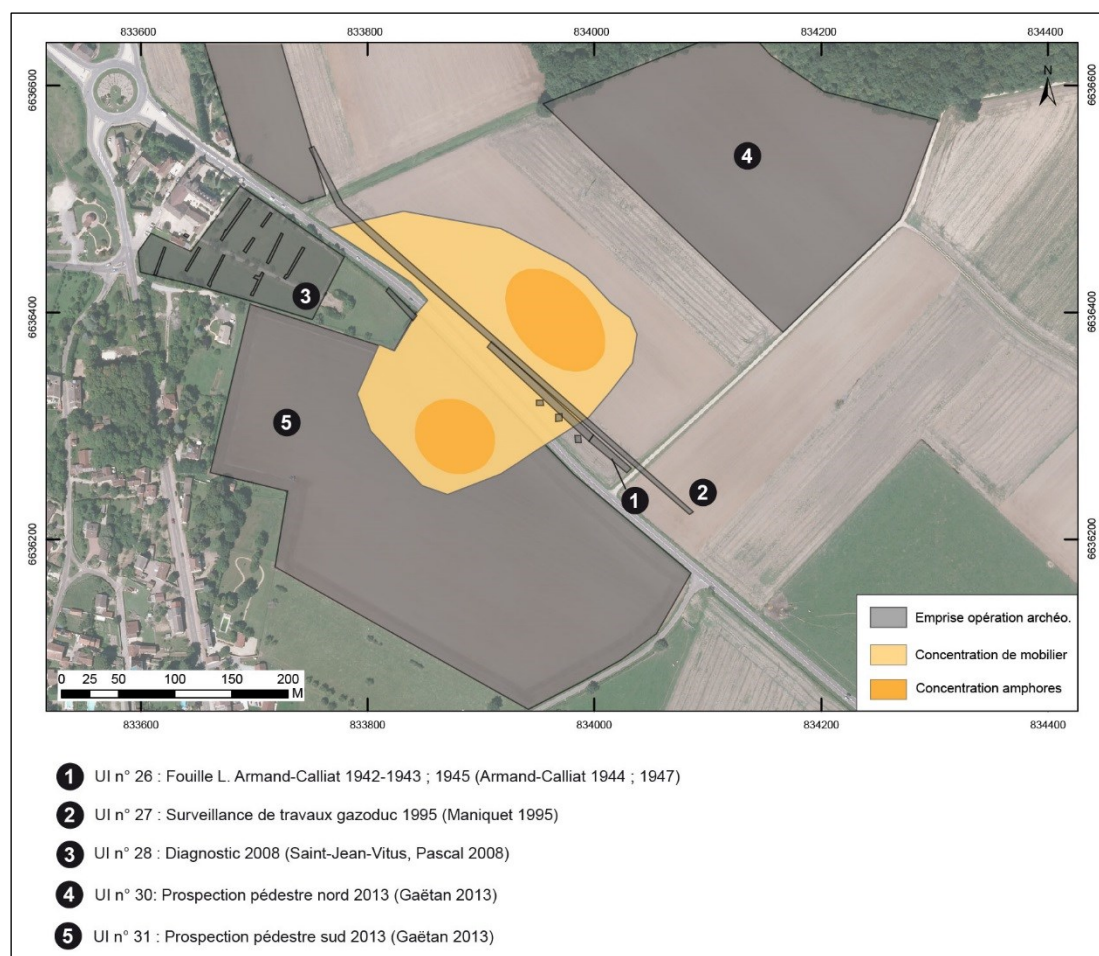


Fig. 80 - Synthèse des opérations archéologiques réalisées sur le site de Mellecey/ Marloux

Aussi, l'agglomération de Mellecey n'a jamais fait l'objet d'une étude d'ensemble malgré un dossier documentaire assez complet dont les informations archéologiques sont issues de divers travaux, anciens et récents, néophytes et scientifiques. Grâce à ce socle de documentation disparate, il était possible d'approfondir nos connaissances en mettant en œuvre d'une part une prospection pédestre qui permettait de circonscrire définitivement l'étendue du site et son évolution chronologique, et d'autre part une étude du mobilier anciennement collecté pour confirmer et consolider les premiers résultats. Une prospection aérienne est enfin venue, de manière inattendue, renseigner l'organisation spatiale de l'habitat groupé.

La prospection au sol, réalisée de part et d'autre de la route nationale actuelle en 2013, est réunie à travers deux numéros d'Unités d'Investigation (UI) :

- L'UI n° 71292-30 de neuf hectares, au nord, n'a permis la découverte d'aucune trace de mobilier puisqu'elle ne concernait pas directement l'agglomération mais plutôt sa périphérie proche. Elle aura tout de même permis de circonscrire l'occupation dans ce secteur.

- L'UI n° 71292-31, qui concerne la partie sud de l'agglomération a été réalisée sur une superficie de huit hectares divisée en cinq passages. Sur la totalité, seul 1,6 ha le long de la route, possède du mobilier au sol.

Malgré l'absence de collecte de mobilier au nord, un passage au GPS a permis de délimiter l'étendue de l'occupation sur la totalité du site et de cerner les concentrations de vestiges (amphores, tuiles...).

Au total, 496 Nombres de Restes de tessons ont été collectés, correspondant à 120 NMI pondérés (Fig. 81). La céramique la plus courante est la céramique commune sombre avec 196 NR/51 NMI correspondant

à des marmites, pots, assiettes... La céramique commune claire est la deuxième catégorie la plus représentée avec 135 NR/27 NMI (cruches, pots, bouteilles...), puis 109 NR/24 NMI d'amphore. Le reste se répartit entre la céramique sigillée (11 NR/4 NMI) et des céramiques à paroi fine et revêtement argileux (métallescente) pour seulement 8 NR/6 NMI. La prédominance nette des céramiques commune de consommation est assez révélatrice de la présence d'un habitat.

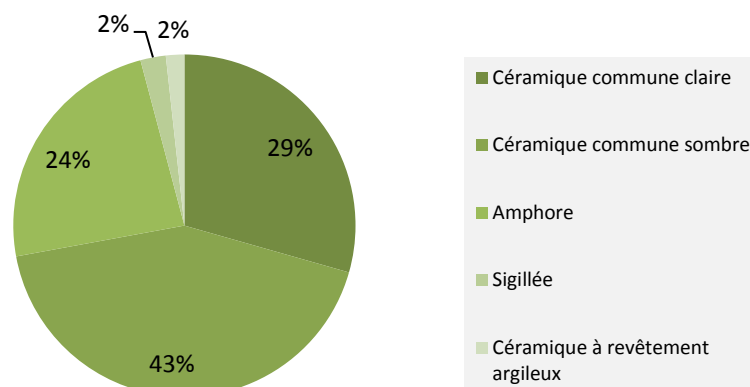


Fig. 81 - Mellecey/*Marloux* 2013. Répartition du Nombre de Restes (NR) selon les différentes catégories de céramiques collectées

Outre le mobilier céramique, la prospection a mis au jour quelques éléments de terre cuite architecturale, de la faune, des scories, des fragments d'objets métalliques (dont une paillette triangulaire médiévale destinée à la décoration, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle), et deux monnaies antiques (Inventaire cf **Volume 3, Annexe 1, cédérom**).

D'un point des faciès de production et chronologique, le mobilier céramique collecté est cohérent avec les découvertes antérieures réalisées à *Marloux* et les typologies sont celles que l'on retrouve fréquemment dans le Val de Saône (Mouton-Venault *et al.* 2015). L'analyse du corpus ramassé démontre une occupation allant du milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. à la fin du III<sup>e</sup>-début IV<sup>e</sup> siècle (Gaëtan 2013a). Seuls les éléments les plus notables ont fait l'objet d'une reconnaissance et d'un dessin. Quelques tessons indiquent ainsi une occupation du milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., aux alentours de 40 av. J.-C., avec notamment la présence de pots à pâte semi-grossière sombre et fumigée visiblement inspirée de formes connues à Lyon (**Vol. 3, Annexe 3 : n° 3**). Quelques tessons d'amphores de type Dressel 1B et 1C ont également été ramassés dans ce secteur (**Vol. 3, Annexe 4**). Les périodes pré-augustéenne et augusto-tibérienne sont, elles, représentées par la présence de céramique commune dont des imitations de *Terra Nigra* avec des assiettes de forme Menez 22 ou 43 (**Vol. 3, Annexe 3 : n° 1, 2 ; Menez 1989**). La fin du I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècle sont largement illustrés par des tessons de sigillée Drag 40, des assiettes à engobe rouge interne ou des céramiques à paroi fine engobée (**Vol. 3, Annexe 5 : n° 4, 5, 6**). Pour terminer, les derniers indices d'occupation du secteur remontent à la fin du III<sup>e</sup>-début IV<sup>e</sup> siècle avec quelques éléments de marmites tripodes à pâte sombre et revêtement micacé (**Vol. 3, Annexe 5 : n° 1, 2**).

Enfin, parmi les deux monnaies découvertes, une témoigne de la fréquentation du site, ou tout du moins de la voie d'Agrippa, vers la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'un Aes de Valentinien (364-367) découvert sur le cinquième passage (RIC IX 8a)<sup>37</sup>. La seconde monnaie, un sesterce d'Antonin le Pieux (138-161), fut également découverte à proximité de la voie, en bande 1.

#### 4.2.2. Etude du mobilier du musée Denon à Chalon-sur-Saône

Le musée Denon de Chalon-sur-Saône conserve dans ses collections un riche mobilier qui provient de plus de deux siècles de recherches dans le chalonnais. Parmi ces collections, issues de découvertes fortuites, de fouilles anciennes telles que celles menées par L. Armand-Calliat au début du XX<sup>e</sup> siècle, de surveillances de

<sup>37</sup> Identification des monnaies effectuée par A. Burgevin, Inrap Grand Est-Sud, Dijon.

travaux à Chalon-sur-Saône ou de prospections, des dons de mobilier de propriétaires ou de prospecteurs privés n'ont jamais été étudiés. Le dépouillement des listes d'acquisition du musée de ces trente dernières années a permis de retrouver deux lots de mobilier provenant de Mellecey, donné en 2002 par M<sup>r</sup> Gros et en 2006 par M<sup>r</sup> Thévenot (Inventaire cf **Volume 3, Annexe 2, cédérom**). L'étude inédite de ces petits lots permet de compléter les résultats issus des fouilles anciennes, du diagnostic de 2008 et de la prospection au sol de 2013. Ils doivent néanmoins être considérés avec précaution puisque les ramassages ont été effectués de manière non scientifique et par des personnes néophytes. Il est ainsi probable qu'une sélection arbitraire du mobilier ait été réalisée lors de la collecte sur le terrain ou lors du don au musée. Même s'ils ne sont peut-être pas représentatifs en terme de quantité, il est néanmoins intéressant de les prendre en compte dans le cadre d'une approche intégrée d'un site aggloméré.

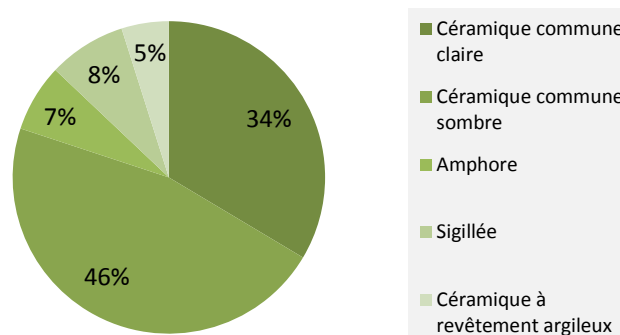


Fig. 82 - Mellecey/*Marloux*, musée Denon. Répartition du Nombre de Restes (NR) selon les différentes catégories de céramiques

À l'instar du mobilier collecté en 2013, les lots du musée Denon possèdent majoritairement des céramiques communes sombres avec 133 Nombre de Restes inventoriés pour 87 NMI pondérés (**Fig. 82**). La céramique commune claire concerne la deuxième catégorie de céramique avec 96 NR (61 NMI) ; vient ensuite les sigillées, représentées par 23 NR et 17 NMI, les amphores (20 NR/5 NMI) et les céramiques à revêtement argileux telles que les céramiques métallescentes (14 NR/3 NMI). Au total, ce petit lot comptabilise 286 Nombres de Restes pour un Nombre Minimum d'Individus pondérés de 173. Le caractère assez fragmentaire de l'ensemble du mobilier limite les observations mais permet tout de même de reconnaître les formes qui caractérisent le vaisselier domestique du Val de Saône avec des bouteilles, des assiettes, des marmites ou encore des jattes.

L'occupation de la fin de la période laténienne (I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) est illustrée par quelques éléments caractéristiques déjà retrouvés notamment lors du diagnostic de 2008 (Saint-Jean-Vitus, Pascal 2008). On retrouve ainsi un tessou d'une céramique de production du Val de Saône avec une pâte orange vif, zonée à cœur gris qui diffère des productions de l'atelier de Saint-Vincent (Lyon). Cet atelier, installé en bord de Saône, est réputé produire des olpès dès la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et jusque vers les années 40-30 av. J.-C. (Lascoux, Gay 2003). L'individu découvert à Mellecey (**Vol. 3, Annexe 6 : n° 4**) doit être issu d'une production plus locale, provenant sans doute du chalonnais comme le laisse supposer les découvertes effectuées sur le site hypothétique de l'habitat groupé laténien de Chalon-sur-Saône (Bonnamour 2009). Un pot de type Besançon proche du type 1 à bord mouluré triangulaire horizontal et panse rugueuse micacée avec décor d'incisions est également présent dans ce lot (**Vol. 3, Annexe 7 : n° 1**). Ce pot se retrouve de façon relativement abondante dès La Tène C2-D1 dans la région chalonnaise-verdunoise, avant de voir sa représentation décroître entre La Tène D1 et La Tène D2 (Barral *et al.* 2013, p. 432-433). La découverte, entre autre, de fragments de sols et de parois de four d'une pâte semblable aux pots de type Besançon évoque par ailleurs la présence possible d'un atelier de production sur le site de l'habitat groupé de Verdun-sur-le-Doubs/*Le Petit Chauvort*. On retrouve enfin également des fragments de bouteilles possédant des formes héritées de la Tène finale, encore présentes durant les années 40-30 av. J.-C. (Humbert 1992, p. 268). Des amphores Dr1C marquent aussi l'occupation de cette période (**Vol. 3, Annexe 8 : n° 1, 2**). À la période augustéenne, le répertoire du groupe des céramiques tournassées se fait l'écho des productions antérieures et regroupe principalement des jattes à lèvres rentrantes. Parmi ces céramiques, caractéristiques du Val de Saône à la fin de la période laténienne, on retrouve aussi le pot à col côtelé que l'on retrouve à *Lugdunum* dès les années 40 av. J.-C. (Mouton-Venault *et alii.* 2015, p. 191).

La période gallo-romaine est, quant à elle, représentée par un vaisselier assez divers où il est possible de retrouver des marmites, pots, jattes, couvercles, assiettes... de pâte claire ou sombre caractéristique des ateliers du Val de Saône, en tout particulier du chalonnais. La céramique sigillée est très peu représentée face à la

céramique de consommation courante. On retrouve des exemplaires de Drag 18, 31 ou 37 et de Curle 15 et 23 couvrant ainsi les I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles de notre ère (**Vol. 3, Annexe 6**). Les marmites et jattes avec bords décorés d'incisions ondulées par exemple ont été particulièrement sélectionnées par les prospecteurs semble-t-il pour leur esthétique (**Vol. 3, Annexe 9**). Elles paraissent appartenir au vaisselier du I<sup>er</sup> siècle. Deux autres exemplaires, au bord débordant pourrait être datées de la fin du III<sup>e</sup> – début IV<sup>e</sup> siècle, d'après cette caractéristique (**Vol. 3, Annexe 9 : n° 6, 7**). Parmi les assiettes, on retrouve les *terra nigra* du I<sup>er</sup> siècle avec des Menez 23, 27 ou 28, mais également la forme n° 43 de la typologie des *terra nigra* de Joly et Barral (1992, fig. 5) de l'époque augustéenne (**Vol. 3, Annexe 10**). Ainsi, sur la totalité du lot, les caractéristiques des céramiques du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. s'apparentent à celles des répertoires lyonnais (Batigne Vallet, Lemaître 2008) qui inspirent les ateliers chalonnais tels que celui de la rue de Rochefort à Chalon (Devevey *et al.* 2005).

En conclusion, la datation du mobilier de Mellecey/*Marloux* conservé au musée Denon n'apporte pas d'éléments inédits quant à la chronologie d'occupation de l'agglomération, mais renseigne au moins davantage sur l'occupation gauloise. La présence de céramiques de la fin de la période laténienne (La Tène D1-D2) prouve ici encore que cette période est très bien représentée dans les faciès et que cette occupation tient une place importante, du moins en terme de consommation. L'étude approfondie du lot de mobilier issu des fouilles des années 1940 de L. Armand-Calliat par Ph. Barral (1994) permet d'en mesurer toute l'étendue (cf **Volume 2, Notice Mellecey**).

### 4.2.3. Synthèses

#### 4.2.3.1. Synthèse sur la dynamique d'occupation de Mellecey/*Marloux*

Jusqu'en 2014, l'organisation interne de l'habitat de l'agglomération de Mellecey/*Marloux* était totalement inconnue, à l'exception des ouvertures ponctuelles réalisées lors du diagnostic en 2008 à l'ouest de l'occupation. La tranchée réalisée par L. Armand-Calliat dans les années 1940 avaient également permis d'effleurer les vestiges des habitations en repérant sur un plan les quelques murs perpendiculaires à la voie d'Agrippa, aujourd'hui reprise en partie par le tracé de la route nationale. Les observations de Chr. Maniquet à l'occasion du passage du gazoduc en 1995 avaient aussi permis de repérer quelques structures. Mais toutes ces observations étaient trop peu étendues pour pouvoir appréhender la répartition des différents quartiers dans l'habitat groupé. Grâce aux prospections aérienne et pédestre, il est désormais possible de circonscrire avec précision l'étendue de l'agglomération. Les structures d'habitat, seules visibles en l'état des recherches, se développent ainsi sur une longueur maximale de 380 m et une largeur d'environ 100 m de part et d'autre de la voie principale, pour une superficie totale de 7 hectares. Mais l'agglomération antique, dont les structures maçonnées sont les plus visibles, se superpose à une occupation antérieure. Les clichés aériens laissent alors deviner deux groupes de structures fossoyées auxquelles il est possible de rattacher du mobilier (**Fig. 83**).

La découverte en grande quantité de mobilier lithique de type silex au lieu-dit *Les Vignes de Marloux* laissait supposer la présence d'une occupation néolithique à cet endroit<sup>38</sup>. Les clichés aériens de 2014 ont révélé un ensemble de fossés pouvant appartenir à une enceinte de cette époque d'après la morphologie générale des structures. Seul un côté de l'enceinte est presque entièrement visible, composé d'un premier groupe de cinq fossés parallèles discontinus (ouverture de l'ordre 3 m de largeur), d'orientation nord-est/sud-ouest, visibles sur une longueur de 170 m, pour une largeur totale de 40 m. Au centre, l'interruption de tous les fossés correspondrait au passage d'une voie d'accès à l'enceinte. Ces fossés se terminent au nord-ouest par un angle dont seul le départ est visible. Les côtés nord et sud de l'enceinte ne sont pas visibles. Au nord, la mise en place de drainages agricoles a sans doute effacé les derniers vestiges des structures, alors qu'au sud, le retour semble se faire sous l'habitat antique. Enfin, à l'est, trois fossés parallèles de même type pourraient correspondre au côté oriental de l'enceinte. Grâce à ces quelques éléments, il est ainsi possible de restituer une enceinte d'environ quatre hectares de superficie (230 x 190 m). La découverte du plan de ce type de structures en Bourgogne est assez exceptionnelle et n'est pas sans rappeler les nombreux exemples de Charente (Burnez, Louboutin 1999).

---

<sup>38</sup> Mobilier en grande partie conservé au musée Denon de Chalon-sur-Saône.

Rappelons enfin que Mellecey ne se trouve qu'à quelques kilomètres du camp néolithique de Chassey (Thévenot 2005). Une étude du mobilier lithique pourrait sans doute permettre de mieux préciser la chronologie de cette occupation.

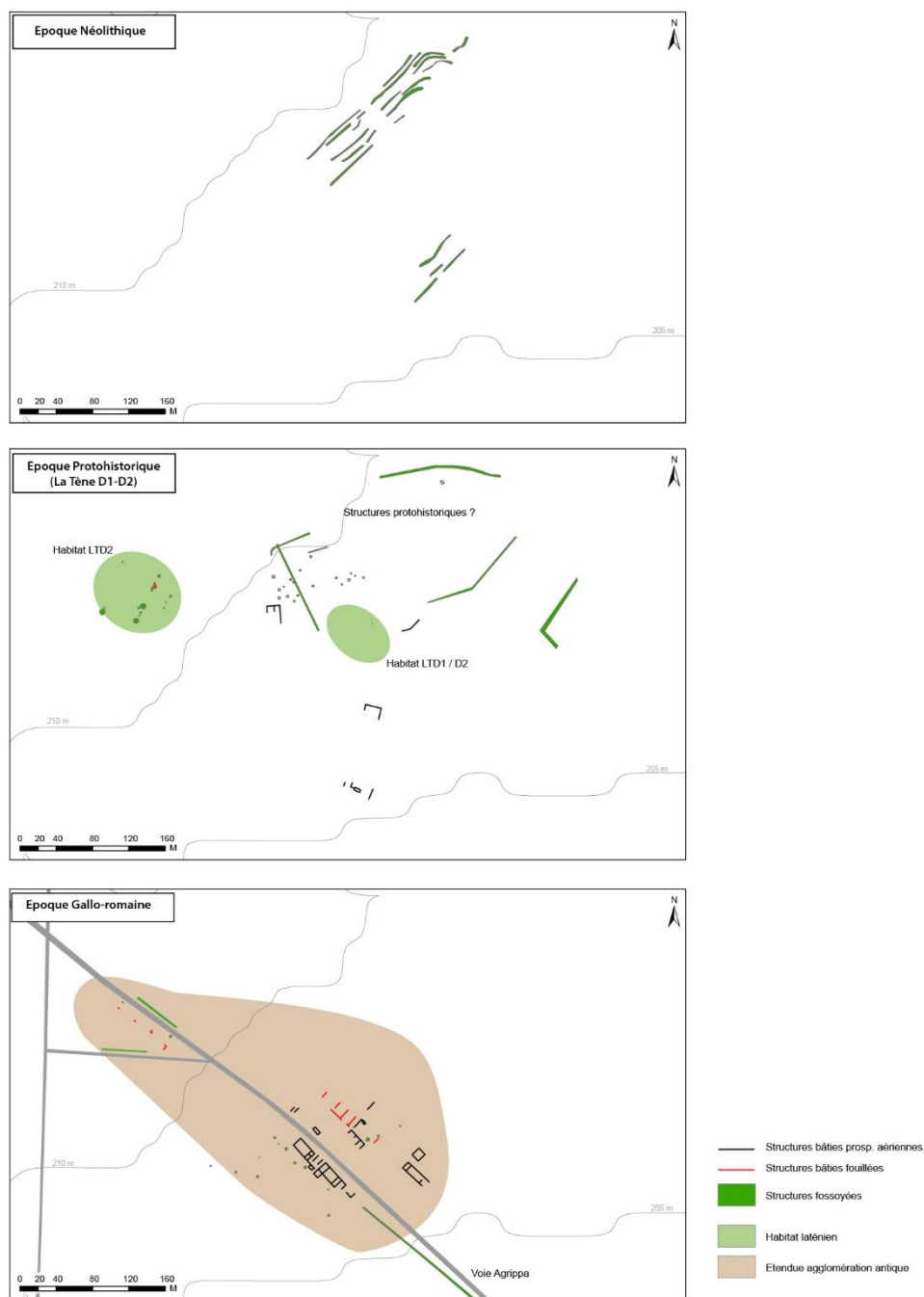


Fig. 83 - Plan de synthèse des occupations néolithiques, protohistoriques et gallo-romaines du site de Mellecey/Marloux (CAO L. Gaëtan)

D'autre part, les récentes recherches aériennes ont aussi permis la découverte d'autres structures fossoyées dont le plan et la typologie divergent des structures néolithiques. Ces dernières sont composées de fossés d'orientation nord-est/sud-ouest, est/ouest ou encore nord-ouest/sud-est qui ne composent aucun plan cohérent en l'état (Fig. 83). À proximité, des fosses et de trous de poteaux forment, au contraire, des alignements pouvant composer des palissades ou des bâtiments. Ces plans, situés au nord de l'habitat groupé antique, restent toutefois incomplets. La présence de vestiges mobiliers laténiens dans ce secteur constitue également un argument supplémentaire en la faveur de structures d'époque gauloise. Cette concordance des vestiges mobiliers

et immobiliers permet de circonscrire un peu plus l'occupation gauloise. En compilant l'ensemble des informations issues des différentes opérations archéologiques il est possible de cerner l'étendue de l'habitat laténien. Mais peu de structures ont été fouillées. L. Armand-Calliat évoque, lors de ses investigations, la présence de foyers, de « fonds de cabane », de vestiges attestant une activité métallurgique (Armand-Calliat 1944, p. 23) et suppose l'existence de deux tombes à incinération (*Ibid.* 1944, p. 29). Dans ces couches, la présence pêle-mêle du mobilier précoc et plus tardif laisse présumer que les niveaux d'occupation de La Tène finale ont été fortement perturbés par les constructions gallo-romaines. Le diagnostic de 2008 fournit, lui, quelques structures fossoyées et maçonnées de cette époque telles que des fosses, portions de fossés, trous de poteaux et sablières basses (Saint-Jean-Vitus, Pascal 2008). Parmi elles, certaines structures coupent des fosses plus anciennes, montrant ainsi une certaine stratification de l'occupation dès le I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Deux négatifs orthogonaux à parois verticales, correspondant peut-être à un arrachement de murs, d'orientation nord/nord-ouest / sud-sud/est et est-nord/est / ouest-sud/ouest, témoignent tout particulièrement d'un habitat antérieur à la voie d'Agrippa. Le mobilier céramique très abondant qui remplit ces tranchées de récupération fournit par la même occasion un repère de datation pour la mise en place du nouvel axe de circulation : entre les années 40 et 15 av. J.-C. Le diagnostic n'a d'ailleurs pas permis de retrouver l'emplacement d'une voie de circulation antérieure. Ces négatifs, formant sans nul doute un angle de mur, ne correspondent pas à l'orientation de la voie qui se met en place quelques années après leur destruction. Outre l'apparition de nombreuses structures fossoyées, les clichés aériens de 2014 fournissent une partie de l'organisation spatiale de l'habitat maçonné antique. Parmi ces vestiges, deux orientations se distinguent. Une, regroupant au moins deux ensembles de murs au nord de la voie, possède des orientations similaires aux négatifs repérés lors du diagnostic. Malgré cette proximité, il reste difficile de les attribuer à la même phase de construction. Quoi qu'il en soit, la mise en place du nouvel axe majeur de circulation autour des années 20 av. J.-C., coupe en deux l'habitat groupé déjà en place.

Malgré l'absence d'association de mobilier et de plan général des structures domestiques, la mise en perspective des différentes études du matériel réalisées sur le site de Mellecey/*Marloux* et leur spatialisation permet désormais de caler chronologiquement la naissance de l'agglomération. Parmi ce mobilier de La Tène finale se distingue essentiellement des monnaies (Armand-Calliat 1944, p. 40 ; 1947 ; Jeunot 2000), plusieurs fibules filiformes en fer dont une à arc coudé que l'on retrouve également sur le site de Tournus/*Sept Fontaines* (Armand-Calliat 1944, fig. 4d), des fragments d'amphores Dressel 1 B et C (Gaëtan 2013b), des jetons et de la vaisselle céramique (Barral 1994) marquant peut-être un premier noyau d'occupation dès La Tène D1. Pour cette dernière catégorie, le matériel reste assez faiblement représenté dans l'échantillon<sup>39</sup> mais atteste tout de même une occupation de la fin du II<sup>e</sup> s. av. J.-C. (La Tène D1) et du I<sup>er</sup> s. av. J.-C.. À l'ouest, à l'emplacement du diagnostic archéologique, la présence seule d'éléments céramiques de La Tène D2 pourrait attester d'une extension de l'occupation au cours de La Tène finale. De manière générale, certains éléments tels que les pots à bord mouluré sont tout à fait caractéristiques de La Tène finale, tout comme les pots de type Besançon, les jattes à bord rentrant et les bouteilles à pâte fine claire. Cette association de formes et de catégories céramiques rappelle assez nettement le faciès des ensembles précoces du Val de Saône : Saint-Symphorien-d'Anelles, Varennes-lès-Mâcon, Tournus/*Sept Fontaines*, Tournus/*Champ Sémar*, Verdun-sur-le-Doubs/*Petit Chauvort*<sup>40</sup>. En outre, la présence des bouteilles peintes et des pots à pâte grossière claire micacée de « type Besançon » suggère un rapprochement culturel et économique du secteur de Mellecey/*Marloux* avec la zone chalonaise/verdunoise (Barral *et al.* 2013).

Le nouveau tracé de la voie d'Agrippa reliant Chalon à Boulogne-sur-Mer *via* Autun, dans les années 40-15 av. J.-C., acte très certainement de la refondation de l'agglomération. L'habitat est désormais totalement tourné vers le nouvel axe de circulation, comme l'atteste les clichés aériens de 2014 (**Fig. 83**). La transition de l'architecture entre l'abandon progressif des structures domestiques laténiennes dès les années 40 av. J.-C. et la première phase de construction à la période augusto-tibérienne n'est pas encore perceptible en l'état des recherches. Quelques éléments maçonnés découverts lors du diagnostic de 2008 permettent néanmoins d'attester une première phase de pétrification de l'architecture autour des années 60-70 ap. J.-C. Cette mise en place

<sup>39</sup> L'ensemble de mobilier céramique conservé au musée Denon de Chalon-sur-Saône, provenant des fouilles de L. Armand-Calliat, concerne seulement une vingtaine de vases différents (Barral 1994, p. 71).

<sup>40</sup> Cf Notices de site dans le Volume 2.



s'accompagne de la construction d'une voie secondaire dont la mise en œuvre de la bande de roulement est moindre que l'axe principal. Cette voie semble constituer une liaison entre la voie d'Agrippa et une autre voie secondaire, aujourd'hui reprise par la route départementale n° 981, entre Cluny et Chagny. La voie d'Agrippa est bordée de talus et de fossés de part et d'autre, laissant au sud, seul côté entièrement observé, une zone de circulation de 7 à 10 m au-delà des fossés, jusqu'à l'habitat. Les clichés aériens laissent également supposer la présence de ce fossé au sud de la voie à l'entrée sud-est de l'agglomération. Il s'interrompt toutefois pour laisser la place aux constructions. Toujours au sud, l'habitat est distant de 7 à 10 m de la voie, comme observé lors du diagnostic. Au nord, les vestiges détectés sont plus éloignés. Le plan ainsi dessiné n'apparaît pas aussi net que celui des agglomérations de bord de voie « classiques »<sup>41</sup>. Les unités d'habitations ne peuvent être individualisées en l'état, tout comme le plan caractéristique des habitats du centre-est de la Gaule avec boutiques en façade et pièces d'habitation à l'arrière. De même, aucun portique le long de la rue n'a été relevé ni dans le diagnostic ni sur les clichés aériens. Le bâti n'est pas pour autant désorganisé puisqu'il se développe exclusivement le long de l'axe routier. Les façades observées au sud pourraient même appartenir à une même phase de construction comme le laisserait suggérer le mur d'une largeur de 0,90 m aperçu lors du diagnostic sur une longueur totale de 47 m. Parallèle à l'axe de circulation, ce mur forme soit l'esquisse d'une grande construction, soit un mur de façade uni à l'arrière duquel se développe un habitat. À l'arrière de ces habitats sont visibles des séries de structures fossoyées rondes ou quadrangulaires, pouvant correspondre à des puits, des puisards ou encore des caves selon les situations.

Sans davantage de précisions, l'occupation de l'agglomération antique semble se poursuivre jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> - début du IV<sup>e</sup> siècle. Avec les monnaies récoltées à l'occasion des fouilles anciennes, les éléments céramiques constituent les meilleurs marqueurs chronologiques. Les faciès rencontrés sont en tous points similaires à ceux de l'aire culturelle du Val de Saône, et tout particulièrement de ceux de la région chalonnaise. On retrouve notamment de nombreuses productions des ateliers de la région telles que les officines de la rue de Rochefort à Chalon, de Chenôves, de Sevrey ou encore de Saint-Ambreuil (Joly 1996 ; Mouton-Venault *et alii*. 2015).

#### 4.2.3.2. Appréciation de la méthodologie

Ni le protocole d'acquisition, ni l'étude de mobilier ancien réalisée ne constituent un exercice inédit dans la méthodologie mise en œuvre pour la reprise des données d'une agglomération antique telle que Mellecey. Cet aspect novateur repose avant tout sur le fait que l'exercice n'avait jamais été réalisé sur la plupart des sites de notre corpus. Mellecey n'est donc pas un cas isolé et la même méthodologie a été appliquée lorsque les données étaient suffisantes et accessibles. De la même manière, les parcelles de terrain ont été prospectées lorsque leur accessibilité était possible et le renouveau des données nécessaires. C'est pourquoi, dans ce cadre, aucune acquisition à grande échelle n'a été réalisée, les dossiers ont été traités au cas par cas. La méthodologie adoptée répond également aux objectifs et aux réflexions poursuivies. Les agglomérations de Mellecey, Palleau, Boncourt-le-Bois ou Mâlain ont été traitées avec un ramassage surfacique général sans individualisation particulière puisque le but était avant tout de spatialiser l'occupation et d'en cerner l'évolution chronologique.

L'un des travers principaux de cette méthode repose sans aucun doute sur le caractère hétérogène des données collectées. Il faut ainsi distinguer les données issues des nouvelles prospections de celles provenant des anciennes, réalisées par des prospecteurs locaux. Dans certaines zones où les recherches sont anciennes, il est nécessaire de prendre en compte les données avec précaution puisque les datations proposées par les prospecteurs proviennent d'un état partiel des connaissances. Le manque de synthèse locale concernant un type de mobilier datant par exemple peut entraîner la sur- ou la sous-représentation d'une époque. C'est pourquoi il faut utiliser ces données en complément des informations plus récentes.

Enfin, lors des nouvelles acquisitions il est important de prendre en compte les facteurs pédologiques, ce qui n'était pas toujours le cas lors des anciennes prospections. La nature des terroirs au moment de la prospection constitue en effet un facteur important dans la découverte du mobilier au sol. De même, la géologie et la nature

---

<sup>41</sup> Dampierre-et-Flée ou Boncourt-le-Bois (Côte-d'Or) possèdent un schéma interne très ordonné avec un plan perpendiculaire des habitations, en *streifenhauser*.

des travaux agricoles selon les terroirs (plaine alluviale, plateau calcaire...) jouent un rôle conséquent dans la conservation des vestiges. Ces facteurs entrent également en ligne de compte lorsqu'on aborde l'analyse des structures révélées par une prospection aérienne. Certaines peuvent avoir disparu au profit d'autres. Les travaux agricoles de type labour détruisent irrémédiablement les sites. Dans les zones de terres légères ou sur les plateaux calcaires par exemple, les structures excavées subsistent beaucoup plus que les structures maçonnées<sup>42</sup>, entraînant une dispersion plus importante du mobilier associées. Au contraire, lorsque les vestiges conservés sous des amoncellements importants de niveaux de démolition ou si le site est exceptionnellement bien conservé en milieu de sous-bois, la détection et la collecte de mobilier datant touchera davantage des couches les plus récentes. Ce constat a pour effet une surreprésentation des occupations tardives (Dabas *et alii.* 1998, p. 245 - 246). Par conséquent, les contraintes subies par les sites depuis leur abandon peuvent empêcher une collecte normale des indices en prospection pédestre. Les quelques expériences menées sur des micro-régions (Nouvel 2004) démontrent néanmoins qu'une étude fine des éléments recueillis, même en petit nombre, permet de proposer des fourchettes chronologiques de fréquentation dont la validité est plutôt faible.

Pour finir, précisons qu'il ne faut pas mesurer l'ampleur ou l'importance d'une occupation à la quantité de matériel récolté. Les sites de la protohistoire ou même du haut Moyen Âge ne fournissent au sol que quelques indices, parfois anecdotiques, qui ne reflètent en rien la vivacité du gisement archéologique. Les prospections aériennes peuvent également révéler des structures qui ne livreront presque aucune trace de mobilier au sol à l'exemple de la nécropole à enclos laténienne ou du sanctuaire gallo-romain de Norgés-la-Ville. En revanche, dans d'autres cas la prospection pédestre est plus apte à mettre en évidence certains types d'occupation tels que les nécropoles<sup>43</sup>. Au mieux, les prospections systématiques peuvent aider à une meilleure caractérisation des occupations dans une agglomération à l'image de l'approche intégrée adoptée pour le site de Beneuvre.

### 4.3. De nouvelles données spatiales : une approche intégrée à Beneuvre (Côte-d'Or)

#### 4.3.1. La reprise des investigations : contexte et problématiques

Située au nord du département de la Côte-d'Or, en territoire antique lingon, l'agglomération de Beneuvre est un des principaux sites archéologiques de la région, depuis le XIX<sup>e</sup> siècle et les premières recherches amateurs. Le site est connu par la tradition locale comme une ville antique dont le lieu-dit « En Velay » dériverait du terme *villa*. En 1869, V. Chapluet rédige la première synthèse des découvertes pour le compte de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. Il signale ainsi sur le *Mont-Aigu* des traces de substructions encore visibles et cite les nombreuses découvertes effectuées par les paysans dans les champs (Chapluet 1865-1869, p. 256). La tradition d'une agglomération antique à cet endroit est définitivement confirmée par la campagne de fouilles organisée en 1872 par la Commission de Topographie des Gaules, sous la conduite de R. Coynard et E.-L. Lory. Cette fouille, bien que peu étendue (environ 15 ares), a révélé quelques substructions qui permettent d'avancer des informations générales sur l'organisation spatiale de l'habitat (Coynard, Lory 1870-1873, p. 241 - 259). Parmi les activités artisanales, la métallurgie du fer tient une place importante dans les observations. Ces premières investigations viennent compléter d'autres fouilles « amateurs » qui avaient déjà été menées par des érudits locaux. Pêle-mêle, elles mettent au jour des substructions, du béton avec traces d'enduit peint, des caves, des salles sur hypocaustes... (cf **Volume 2, Notice Beneuvre**).

Après une longue phase sans recherche, le site est réinvesti dans les années 1970 grâce aux prospections aériennes de R. Goguy qui révèle peu à peu l'étendue et l'organisation interne de l'agglomération antique, quartier par quartier. La principale documentation dont nous disposons provient de ces quarante années de recherches dont un plan sera publié, en 1994, dans *Les agglomérations antiques de Côte-d'Or* (Bénard *et al.* 1994, p. 125-131, fig. 42). Le plan alors établi dresse le portrait d'une agglomération à l'habitat dense partagé entre

---

<sup>42</sup> C'est essentiellement pour cette raison que les clichés aériens de l'agglomération de Mâlain livrent davantage de structures excavées, traduisant des caves, fossés ou tranchées de récupération des murs.

<sup>43</sup> Les nécropoles de Dammartin-Marpain [UD n° 14] ou de Rochefort-sur-Nénon [UD n° 9] sont, par exemple, supposées grâce à la présence d'un mobilier particulier (sigillée brûlée, verre fondu, esquilles d'ossements...).

plusieurs quartiers publics et privés, tous sensiblement organisés le long d'un même axe nord-sud. La superficie de l'agglomération est estimée à une quinzaine d'hectares, tout en sachant qu'elle devait être plus étendue.

Une nouvelle campagne de prospection aérienne en 2010/2011 par l'équipe St. Izri, P. Nouvel met au jour une extension de l'agglomération à l'est et permet la prise de clichés aériens plus précis sur certains quartiers, avec de nouveaux éléments construits. Finalement, malgré une documentation archéologique abondante, la consultation du dossier permet de s'apercevoir que les connaissances spatiales et chronologiques sur l'agglomération de Beneuvre sont plus qu'incomplètes. En outre, face au potentiel archéologique que révèlent les nouvelles photographies aériennes, il a été décidé d'investir de nouveau le site dans le cadre du PCR AggloCenE et de ce travail universitaire. L'objectif de ces recherches était, avant tout, de reprendre l'étude d'un site d'habitat groupé oublié, grâce à un croisement des données anciennes et récentes pour répondre aux interrogations qui subsistaient encore quant à l'étendue exacte de l'agglomération, sa topographie, son origine ou encore sa chronologie d'occupation. Pour répondre à ces questions, la stratégie s'est orientée autour de prospections archéologiques non destructrices dont trois axes de recherches complémentaires résultent :

- La **photo-interprétation** avec la mise en place d'un **Système d'Information Géographique** compilant l'ensemble des données spatiales jusque-là acquises.

- La réalisation de **prospections géophysiques** afin de compléter les données spatiales.

- La mise en œuvre de **prospections pédestres systématiques** carroyées pour obtenir des informations chronologiques et de caractérisation de l'occupation.

Nous ne reviendrons pas ici sur les principes méthodologiques déjà évoqués précédemment, mais nous attarderons davantage sur les principaux résultats archéologiques obtenus grâce à la mise en place de cette étude intégrée.

### 4.3.2. L'apport des données spatiales

#### 4.3.2.1. La photo-interprétation

Les survols aériens intensifs dont a fait l'objet le site de Beneuvre ont permis d'acquérir une somme importante de données spatiales sur les quartiers d'habitats sud et centraux, ainsi que sur une partie du réseau viaire. Alors située sur un plateau calcaire, Beneuvre possède un terrain favorable à la détection aérienne. Mais face à la quantité de clichés, nombre de prises de vues obliques compliquent la tâche du géoréférencement (cf *supra*). Le trop faible nombre de repères identifiables aujourd'hui, dû aux remembrements, aux évolutions du paysage ou des techniques agricoles, limite l'exercice. À Beneuvre, c'est tout particulièrement le cas pour tout le secteur sud où seule une haie au centre des vestiges visibles sert de point de repère. Lorsque les parcelles sont plus réduites, comme au centre de l'agglomération, le recalage est beaucoup plus aisé. La densité des vestiges à cet endroit constitue néanmoins une contrainte supplémentaire pour la caractérisation et la définition de l'occupation. Les nouvelles prospections aériennes organisées dès l'année 2010 ont essayé de répondre aux difficultés posées par cet exercice. Les clichés possèdent désormais un champ de vue plus large et à la fois zoomé sur les vestiges les plus concentrés, afin d'obtenir une meilleure précision de la géolocalisation. En outre, ces nouvelles recherches ont entraîné la découverte de nouveaux quartiers au nord et à l'est de l'agglomération. Jusque-là supposées grâce à de grandes tâches humiques dans les céréales ou les regains de luzerne, les structures sont apparues plus nettement avec ces nouveaux survols. À l'est tout particulièrement, l'apparition d'un plan d'édifice carré entouré d'autres nombreuses structures laissait supposer la présence d'un sanctuaire inédit (Nouvel, Izri 2014). Le plan restait toutefois assez difficile à établir. Ces dernières recherches sont en grande partie à l'origine de la reprise des investigations à Beneuvre.

La mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) a permis de regrouper sur un même fichier toutes les données acquises, depuis les premières photographies jusqu'aux prospections géophysiques. Il est ainsi possible d'observer plus directement l'évolution des connaissances au sujet de l'agglomération. Tous les clichés n'ont évidemment pu être pris en compte, mais le recoupement des vues les plus larges aux vues centrées apportent tout de même de nombreuses informations sur la ville et principalement sur l'organisation et

l'extension des vestiges. Il est ainsi possible de la sorte de choisir les secteurs à privilégier pour de nouvelles acquisitions. La comparaison du nouveau plan avec celui de 1994 nous fait prendre tout d'abord conscience des avancées méthodologiques dans le domaine de l'archéologie depuis ces vingt dernières années. Cette nouvelle technique de géolocalisation des structures sur un logiciel spécialisé permet ainsi une meilleure précision de la topographie des vestiges repérés. La superposition des deux plans souligne d'une part le décalage qui existe entre les orientations des bâtis et des voiries, d'autre part la progression de l'état des connaissances sur l'extension de l'agglomération (Fig. 84). Mais cette méthodologie ne résout pas les problèmes de chronologie et de lacunes topographiques. Pour répondre à ces questionnements, nous avons dû entreprendre de nouvelles prospections pédestre et géophysique.

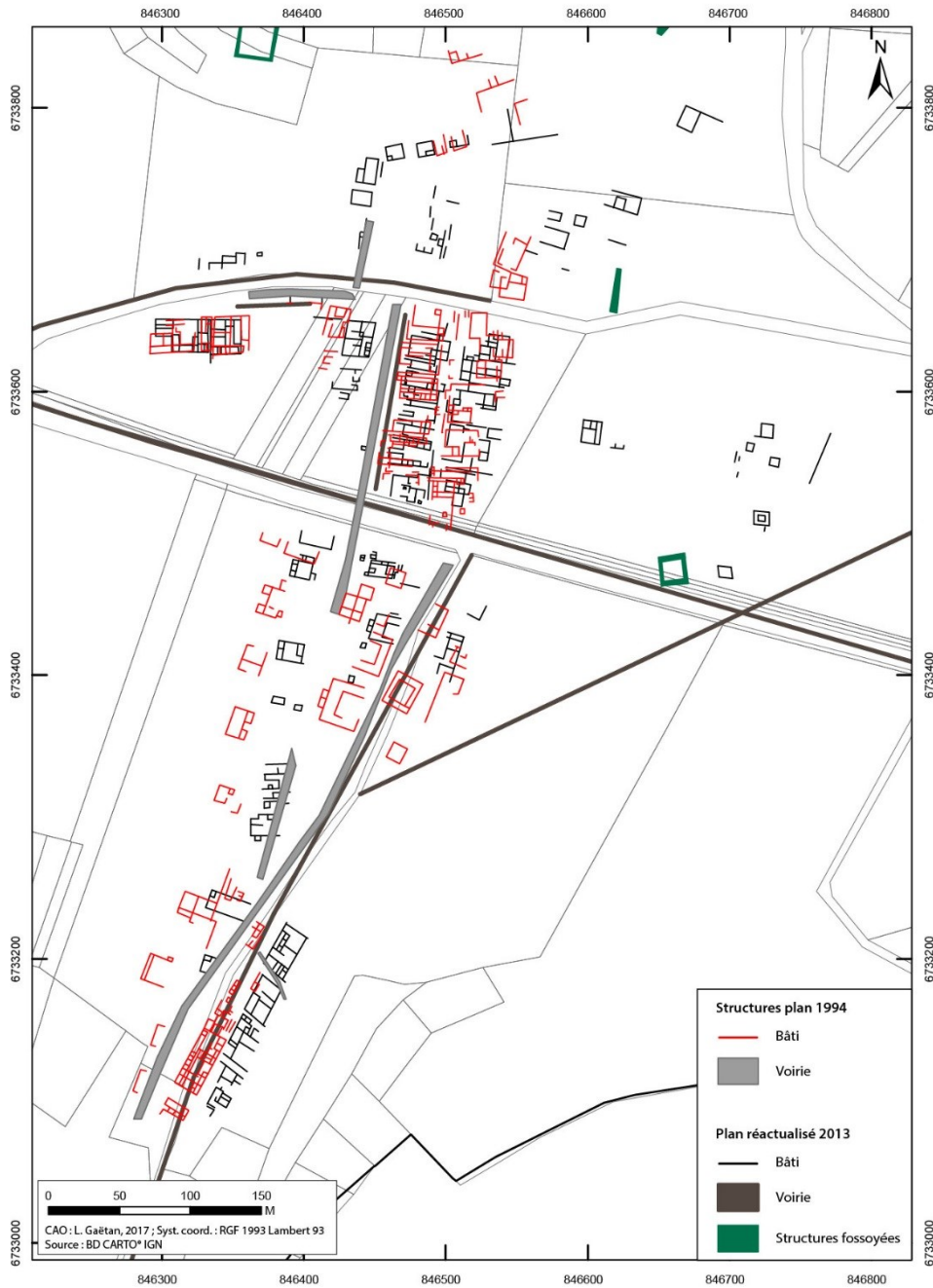


Fig. 84 - Beneuvre. Superposition du plan de 1994 au plan réactualisé des vestiges, en 2013, avant les prospections géophysiques

### 4.3.2.2. La prospection géophysique

#### 4.3.2.2.1. Lecture et interprétation des résultats

Réinvestir des secteurs déjà connus par les autres types de prospections nous paraissait essentiel à plusieurs titres. L'agglomération étant au cœur de nos réflexions sur l'évolution du fait urbain depuis la Protohistoire, il était nécessaire de disposer d'une géolocalisation plus fine des vestiges –ce qui n'était pas le cas– pour exploiter au mieux les transformations de l'urbanisme. Aussi, une prospection magnétique permet de compléter les informations déjà acquises telles que le plan des structures, mais d'apporter également des indices quant au type d'occupation et la fonctionnalité des structures (zones de chauffe, artisanat...). Enfin, pour une première campagne, le test d'une prospection magnétique sur un secteur dont nous étions assurés de la densité des vestiges était important, afin de savoir si le terrain local répondait bien à la propriété géophysique. L'investigation du sous-sol permettait également ici de documenter de manière plus certaine le développement de l'agglomération dans des secteurs dont seules quelques anomalies linéaires étaient connues, définies par photo-interprétation. Dans ce contexte, l'emploi d'une prospection géophysique tractée s'imposait par l'importance des surfaces à couvrir (méthodologie, cf *supra*). Avec le concours du PCR et grâce à l'intérêt des exploitants agricoles de Beneuvre, une superficie totale de 27 hectares a ainsi été traitée (Gaëtan 2013a).

Les relevés géophysiques sont directement géoréférencés lors de leur acquisition grâce à un système GPS embarqué. La carte intégrée au SIG ne correspond pas à la donnée brute mais à une image issue du traitement de celle-ci, au format PNG (qui offre un bon rapport qualité, poids, stabilité), projetée en RGF Lambert 1993. La légende est intégrée aux métadonnées du fichier afin de ne pas perdre cette source indispensable à l'interprétation (histogramme du gradient magnétique). Les résultats des prospections sont présentés avec une dynamique du signal compris entre -5 à +5 nT/m. L'histogramme et l'échelle de couleur constituent la clef de lecture des cartes de gradient magnétique, indiquant :

- la gamme des valeurs, leur étendue et leur représentativité sur la carte,
- la finesse des données sur le site, en fonction de l'écart entre les minimums et les maximums,
- la représentativité des données « anomaliques », en fonction de l'importance du pic central « nul ».

Afin de constituer le plan de synthèse des entités archéologiques lisibles sur les cartes de données, il est nécessaire de procéder en deux étapes successives d'interprétation (**Fig. 85**):

- **Interprétation technique**

Cette étape correspond à une première phase de vectorisation des anomalies détectées sur les cartes, mais sans interprétation de leur structure ou de leur fonctionnalité. Il s'agit alors de traduire les valeurs géophysiques en termes d'anomalies linéaires ou zonales liées à une activité anthropique supposée. Ainsi, là encore des vecteurs linéaires et surfaciques sont employés pour représenter l'information. Les polygones représentent les anomalies linéaires négatives et positives, alors que les polygones prennent en compte, outre les anomalies zones négatives et positives, également les anomalies dipolaires (cf *supra*). Pour rappel, les anomalies positives sont matérialisées en blanc sur les cartes, les anomalies négatives, en noir, et les anomalies dipolaires par une alternance de noir et blanc.

- **Interprétation des structures**

L'interprétation technique permet ainsi un premier filtre dans la représentation des anomalies. Grâce à la carte des vecteurs ainsi obtenus, il est désormais possible de travailler à reconnaître les structures et la réalité de l'information. Pour cette reconnaissance, il est possible de faire appel à d'autres types de données, telles que les photographies aériennes, si elles sont disponibles sur la zone traitée. Ainsi, les anomalies linéaires négatives correspondront à des structures bâties (murs...) et les anomalies zonales négatives à des zones de construction (empierrements, voies de circulation, sols...). Les anomalies linéaires positives, quant à elles, s'apparentent à des structures fossoyées telles que des fossés longilignes, alors que les mêmes anomalies zonales, correspondent davantage à des fosses, trous de poteaux, silos... Enfin, les anomalies dipolaires sont plutôt attribuées soit à des structures de combustion, soit à des anomalies géologiques. Elles peuvent néanmoins également traduire la présence de ferrailles erratiques dont l'origine n'est pas nécessairement archéologique (cartouches, clous...).

La vectorisation des structures s'effectue par les descripteurs suivants : des lignes pour les murs et les structures bâties de manière générale, des polygones pour les voies, les fossés ou tout type de creusement.

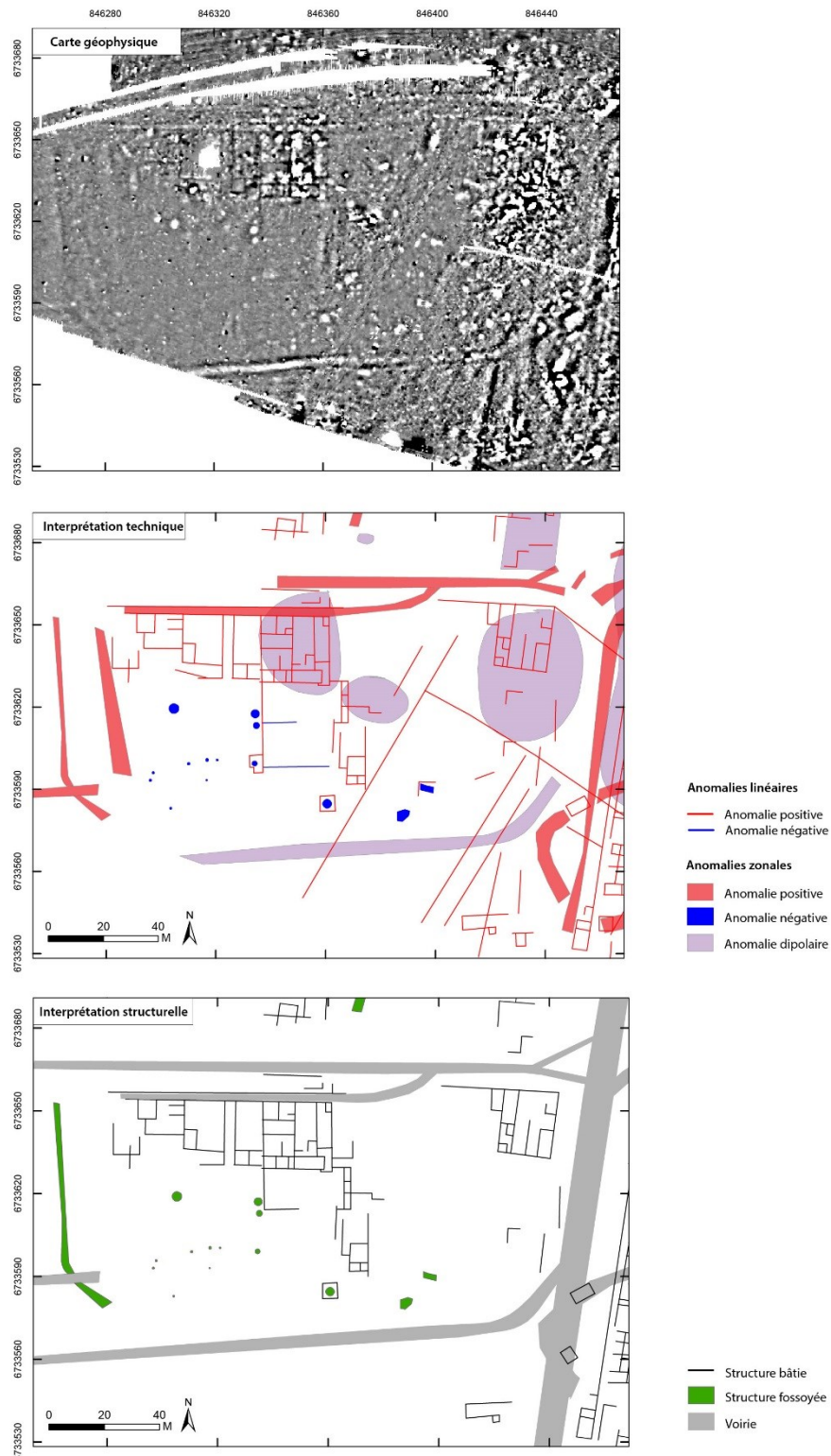


Fig. 85 - Beneuvre, 2013, quartier F. Principe de l'interprétation technique, puis structurelle, des résultats géophysiques (CAO L. Gaëtan)



#### 4.3.2.2.1. Principaux résultats archéologiques

Il n'est pas question ici d'effectuer une analyse complète et approfondie du plan de l'agglomération, mais plutôt d'aborder les principaux résultats et apports obtenus grâce aux prospections géophysiques. Les cartes ainsi acquises sont relativement nettes, à l'exception de quelques secteurs où les anomalies géologiques, d'anciens parcellaires ou encore les traces d'une ancienne ligne électrique masquent la lecture des données (Gaëtan 2017). Le traitement des données en deux étapes successives a justement permis d'éliminer les éléments les plus incommodes pour la lecture (cf *supra*). En comparaison du plan de 1994, la documentation est entièrement renouvelée et permet une nouvelle vision de l'agglomération.

Parmi les principaux résultats, les éléments de voiries constituent une part importante de ce nouvel apport. Auparavant, la trame viaire était suggérée par deux axes nord-sud se séparant au centre de l'agglomération pour former une sorte de patte d'oie et desservant l'ensemble des quartiers d'habitation. D'après les résultats géophysiques, cette trame est finalement plus complexe. Quatre axes principaux orientés sensiblement nord-sud, est-ouest et sud-ouest/nord-est constituent les voies d'accès à l'agglomération. Beneuvre est ainsi directement reliée aux agglomérations de Langres, Alésia, Vertault ou encore Til-Châtel. Au sein de l'habitat, l'axe nord-sud (Alésia-Langres) structure de manière générale l'agglomération, même si d'autres plus petits axes desservent des quartiers excentrés tels que l'habitat F (cf plan **Notice Beneuvre, Volume 2**). Le sanctuaire périphérique oriental possède par exemple sa propre voie d'accès (rue n° 6), parallèle à l'axe en direction de Til-Châtel (rue n° 9). En plus des voies des rues, quelques empièvements sont discernables sur les cartes. Ils constituent des axes souvent piétonniers en bordure des façades, sous les portiques. Mais il est néanmoins difficile, dans l'ensemble, d'observer l'importance des espaces ouverts, empièrés ou non (places ?).

Les structures bâties repérées appartiennent quasiment toutes à des habitats privés ; aucunes ne semblent visiblement publiques. Le quartier central d'habitation (E) est celui où la densité des structures est la plus importante. Cette densité implique néanmoins une lecture plus difficile des constructions. Ce quartier est ainsi composé de deux rangées d'habitations, d'une longueur de 150 m et d'une largeur d'environ 30 m, ouvrant sur les rues 1 et 2. La bande ouest semble plus aménagée et régulière que celle de l'est avec notamment la présence d'un portique sur l'ensemble de la façade. Sur ce quartier, les maisons sont presque toutes séparées par des ambitus ou de petites venelles. L'examen du plan de ces maisons donne le sentiment d'un parcellaire strict avec des îlots très similaires. On observe toutefois une certaine alternance entre îlots larges (18 m) et îlots étroits (9-10 m). Cet examen est confirmé par le rapport de fouilles de 1872 (Coynard, Lory 1870-1873) : « deux maisons ont été explorées, celle du sud a une largeur double de celle de sa voisine ». Les quartiers B (sud) et F (ouest) possèdent sensiblement les mêmes caractéristiques typologiques (unités d'habitation, boutique en façade, portique aménagé...). Au nord, les nouveaux habitats (G) sont plus difficilement lisibles, ce qui explique peut-être le fait qu'ils n'avaient pas été observés en photographie aérienne. Situés sur les pentes du *Mont-Aigu*, les structures sont peu marquées puisqu'elles doivent être en grande partie arasées, voire disparues. Sur le terrain, on observe nettement que le substrat calcaire est ici affleurant. Quelques signaux dipolaires viennent également masquer la structuration interne de certaines unités d'habitats. Dans ce contexte géologique, les anomalies linéaires de gradient magnétique positif sont mieux marquées sur les cartes de prospection. En effet, l'occupation se termine au nord par une longue empreinte linéaire de gradient positif pouvant être interprété comme un fossé. Ce dernier se trouve à l'arrière des habitations du quartier G. Il peut également à certains endroits être doublé. Une série d'anomalies de même type, perpendiculaire à l'empreinte principale, rejoint les habitations du quartier. Ces dernières doivent sans doute marquer les limites de propriétés et notamment les espaces arrières des habitats.

Ces prospections ont également permis d'attester la présence d'un sanctuaire à l'est de l'agglomération dont les dimensions extérieures sont de 69 par 56 m de côté. Au centre de vaste quadrilatère se trouve un édifice carré de 12 m de côté interprété comme un *fanum*. Ce dernier définit une zone contenant une forte concentration d'anomalies dipolaires symptomatiques de la présence d'objets métalliques. Le sanctuaire est quant à lui marqué par une succession d'anomalies linéaires positives et négatives correspondant à des murs en grande partie récupérés (tranchées de récupération). À l'intérieur de la galerie périphérique se trouve ainsi quelques locaux dont la structuration est difficile à établir au vu de l'état de conservation du bâtiment. Enfin, juste au sud de l'édifice se dessine une structure annexe possédant les mêmes caractéristiques magnétiques et typologiques. Cette dernière est interprétée comme un *fanum* secondaire, de 10 m de côté. Le tout est clos par un ensemble de

portions de fossés dont le plus marqué se trouve à l'est. Il permet d'établir une séparation entre espace public et privé.

Les parcelles orientales de la prospection concentrent la plupart des anomalies à dominante positive, de type fossés. On retrouve ainsi, en plus du péribole fossoyé du sanctuaire, un ensemble de trois enclos quadrangulaires pouvant être rapprochés du domaine funéraire. Le plus important, au sud, de 16 m de côté, possède en son centre une fosse d'un diamètre approximatif d'1,5 m. la morphologie de cet ensemble de trois enclos nous amène à penser qu'il s'agit là d'une nécropole d'époque laténienne, antérieure à la construction du sanctuaire antique. Il est à noter d'ailleurs que le péribole ne détruit absolument pas les deux plus petits enclos au nord, alors que son tracé passe par eux. Le sanctuaire semble donc englober volontairement les enclos funéraires. Enfin, l'extrême partie est de la prospection est marquée par une succession de portions rectilignes formant un ensemble fossoyé dont on ne percevait l'organisation jusqu'alors. Ces anomalies prennent la forme d'un ensemble de fossés formant un vaste enclos quadrangulaire dont la superficie est estimée à trois hectares si on tente une restitution globale puisqu'il se poursuit au-delà des zones explorées au sud de la route départementale et à l'est du chemin rural. Grâce aux redressements photographiques, cet enclos semble s'insérer dans un ensemble plus vaste puisque d'autres fossés ont été observés au sud-ouest et à l'est. Tous ces ensembles se placent sur le côté sud de la voie d'origine protohistorique, Beneuvre/Til-Châtel (rue n° 9). La partie visible de l'enclos principal est composée d'un angle arrondi et une entrée en chicane de 6 m d'ouverture. Dans ce dernier sont visibles d'autres portions de fossés, des ensembles de fosses et de trous de poteaux dont le plan est difficilement lisible en l'état. L'interprétation de cet ensemble pose davantage de difficulté faute d'éléments spatiaux ou chronologiques supplémentaires. Il peut ainsi correspondre soit à une ferme gauloise ou à un enclos à bétail, soit à un camp militaire romain temporaire, servant de contrôle à ce point de passage important entre Seine et Saône.

#### 4.3.3. L'évolution et la caractérisation de l'occupation

Les acquisitions aériennes et géophysiques ont permis d'engranger une somme importante de données spatiales sur l'agglomération de Beneuvre sans renseigner davantage la chronologie d'occupation même si l'analyse typologique de certaines structures donnent déjà quelques indices. Quelques découvertes au XIX<sup>e</sup> siècle démontrent l'existence d'un habitat sur ces lieux-dits dès l'époque laténienne, à La Tène D1. Malgré leur faible nombre, les monnaies trouvées en ramassage au sol ou lors des fouilles anciennes constituent le marqueur le plus fiable pour attester d'une occupation à cette période<sup>44</sup>. Ces lots monétaires ont malheureusement aujourd'hui disparu. La littérature du XIX<sup>e</sup> siècle fait également mention de la présence, sur les hauteurs du *Mont-Aigu*, de fortifications correspondant à celles d'un camp protohistorique. Les photographies aériennes de R. Goguey montrent en effet un système complexe de chemins et d'enceintes fossoyées. Certains ont depuis été réinterprétés comme d'anciens parcelles cadastraux, mais d'autres, grâce aux prospections géophysiques, semblent effectivement appartenir à des structures plus anciennes : voies avec double fossés, enclos de fonction indéterminée, enclos funéraires... Les orthophotographies IGN de 2000/2005 livrent également des indices de deux autres enclos quadrangulaires au sommet du *Mont-Aigu*, ainsi que des traces fossoyées perpendiculaires dont la nature reste encore à définir. Pour la période gallo-romaine, seules les fouilles de 1872 et quelques prospections de surface nous indiquent que le site est occupé entre le I<sup>er</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, sans beaucoup plus de précisions.

Les données chronologiques apparaissent ainsi comme le dernier élément majeur manquant dans le dossier documentaire de Beneuvre. Seule la mise en place de prospections pédestres systématiques pouvait apporter de façon rapide les informations qui faisaient jusqu'alors défauts.

##### 4.3.3.1. Nature et répartition générale des vestiges et du mobilier

La prospection systématique carroyée ici employée avait ainsi pour objectif de mettre en évidence d'éventuelles concentrations de vestiges et une possible stratigraphie horizontale grâce à une étude du mobilier

---

<sup>44</sup> Deniers à légende kaletedv notamment (Jeunot 2000, p. 13).

de manière générale, par type ou encore par périodes chronologiques selon les carrés définis (méthodologie cf *supra*). Le mobilier céramique constitue la catégorie de mobilier la plus collectée sur le site, en association ou non avec des fragments d'architecture d'époque romaine (tuiles, tubulures, enduit peint, dalles sciées, pierres taillées...). Le reste du matériel archéologique amassé correspond à du mobilier métallique (ferreux et cuivreux) avec notamment quelques monnaies, des fragments de vaisselle ou de parure en bronze, de l'outillage et de la clouterie en fer. Un fragment de plomb, des scories ainsi que des fragments d'objets en verre complètent cet inventaire. La faune est présente sous forme de fragments osseux.

Outre le simple fait d'observer la répartition du mobilier, cette étude avait pour autre objectif d'établir des horizons chronologiques globaux avant de les observer en lien avec les structures. Enfin cette opportunité nous a permis d'aborder la question du faciès de consommation de l'agglomération de Beneuvre, chose qui n'avait jamais été faite sur ce site. Celui-ci est typiquement lingon, identifiable grâce à de nombreuses formes récurrentes. L'étude céramologique a été toutefois délicate puisque la bibliographie sur le secteur est relativement restreinte. Aucune étude sur le site lui-même, ni dans la région, n'a été menée depuis la découverte de l'agglomération. Il a donc fallu s'orienter sur des publications concernant des sites lingons ou des synthèses sur les faciès de consommation de cette région. En tout état de cause, les sites fouillés et les publications sur le mobilier céramique ne sont pas pléthoriques. Dans ce contexte, nous nous sommes ainsi tournés vers les fouilles réalisées dans la région dijonnaise depuis 2009, à Til-Châtel en 2008 (élargissement A31), ainsi que sur le sanctuaire et l'agglomération antique de Mirebeau-sur-Bèze en 2001 et 2003. Ces dernières sont toutes publiées à travers plusieurs études parues dans différents congrès de la SFECAG (L'Escala-Empuries en 2008 et Chelles en 2010). Les principaux articles sont : Joly *et al.* 2008 pour le faciès de Mirebeau-sur-Bèze, Mouton-Venault *et al.* 2008 pour les faciès du sud du territoire lingon et Ahü-Delor *et alii.* 2010 pour la caractérisation des différents faciès céramiques antiques de l'Est de la Gaule.

L'étude porte sur une quantité conséquente de mobilier qui couvre près de trois siècles d'occupation. L'inventaire total du mobilier céramique a permis un décompte de 4 632 Nombre de Restes et un calcul de 912 Nombre Minimum d'Individus, pondérés (**Fig. 86**). Afin d'être le plus précis possible, nous avons cartographié dans un premier temps la répartition de chaque catégorie céramique. La céramique la plus courante est sans équivoque la céramique commune claire (CC) correspondant à 64% du mobilier collecté, avec 2767 NR pour 285 NMI estimé (cruches, pots...); vient ensuite la céramique commune sombre (CS) avec 674 NR / 259 NMI (marmites, pots, assiettes...). Les amphores sont, elles, représentées par 387 NR et 119 NMI. À quasi égale représentation nous retrouvons toutes les céramiques sigillées avec notamment 350 NR pour 164 NMI. Le reste se répartit ensuite entre les céramiques modernes vernissées (75 NR / 64 NMI), les céramiques à revêtement argileux (66 NR / 55 NMI), les céramiques non tournées grossières à pâte sombre (NTS) (14 NR / 9 NMI) et pour terminer, les céramiques glaçurées médiévales (5 NR / 5 NMI). La prospection carroyée permet une cartographie assez fine des vestiges mis au jour. Aussi, la répartition spatiale du Nombre de Restes céramique total apparaît très cohérente avec la répartition des structures bâties. Les deux concentrations principales se localisent sur le quartier d'habitat central et la zone culturelle (**Fig. 87**). Les concentrations des céramiques communes claires et sombres respectent la même répartition, contrairement aux autres catégories qui se répartissent différemment (cf *infra*).

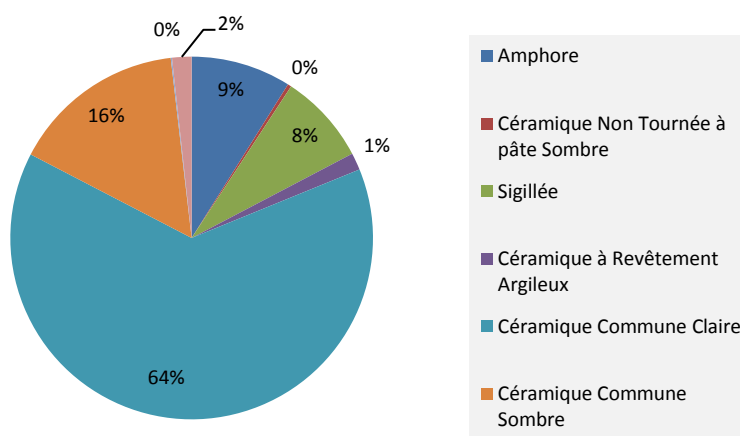


Fig. 86 - Beneuvre. Répartition des différents types de céramique collectée lors de la prospection

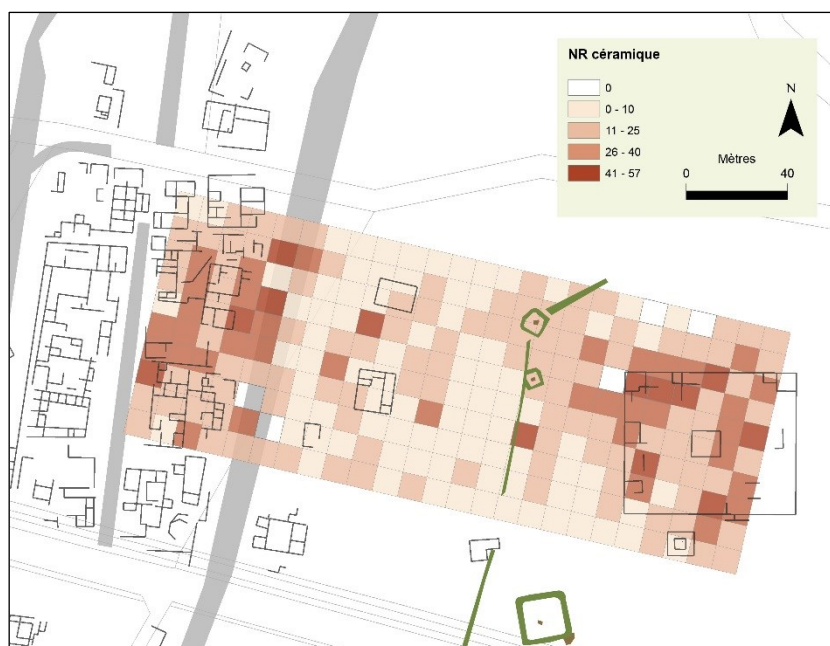


Fig. 87 - Beneuvre, 2014. Carte de répartition du Nombre de Restes total de céramique (CAO E. Martinet, 2014)

#### 4.3.3.2. L'évolution de l'occupation

L'inventaire du mobilier céramique par catégories définit les grandes périodes d'occupation du site même s'il n'est pas possible de rentrer davantage dans le détail des phasages (**Volume 3, Annexe 11, cédérom**). Cette méthode a néanmoins le mérite de spatialiser plus précisément les secteurs occupés durant les différentes périodes. Les autres catégories de mobilier (monnaies, fibules, verres...) permettent également de confirmer la périodisation (**Fig. 88**).

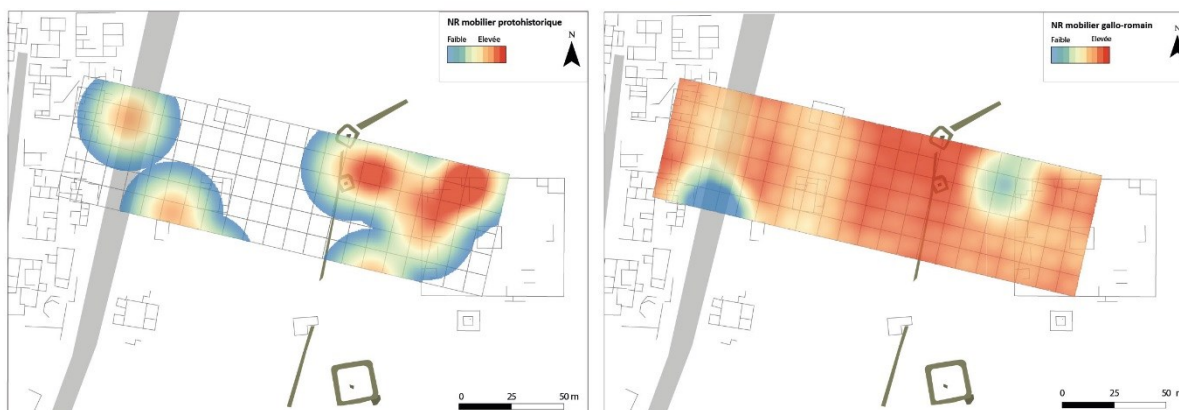


Fig. 88 - Beneuvre, 2014. Synthèse de l'évolution de l'occupation à travers la répartition du Nombre de Restes de mobilier protohistorique et gallo-romain (CAO E. Martinet, 2014)

- **La période protohistorique**  
*Le mobilier céramique*

Avec un nombre total de restes de treize, les céramiques laténiennes sont très peu nombreuses et peu représentées sur l'ensemble du site. Le nombre maximum de fragments recueillis par carré prospecté atteint trois. Celles-ci se caractérisent par une pâte grossière sombre non tournée (NTS) et aucune forme n'a pu être reconnue sur l'ensemble du mobilier collecté. Ce qui est intéressant est que cette catégorie de céramique semble se concentrer sur la zone cultuelle ainsi que sur la zone funéraire adjacente. Cette céramique apparaît plus rarement

sur le reste de l'espace, et notamment sur l'habitat. En outre, la présence d'amphore Dr1b sur le sanctuaire marque sans aucun doute une occupation laténienne du secteur (**Vol. 3, Annexe 12**).

#### ***Les monnaies***

La découverte de deux potins sur la zone cultuelle constitue un indice supplémentaire en la faveur d'une occupation laténienne dans ce secteur. Ces derniers correspondent à un potin triskèle (décor ternaire) type LT 8329 attribué aux Lingons (La Tène D), trouvé dans le carré E20, et un potin à la grosse tête et au bandeau lisse type GTA 1 (La Tène D1) dans le carré H12 (Jeunot 2000 ; Gaëtan 2014, p. 20-21).

### • **La période gallo-romaine**

#### ***Le mobilier céramique***

Il représente de loin le groupe céramique le plus représenté du lot collecté. Parmi les formes reconnues, aucune ne peut être attribuable à la période du Bas-Empire. L'essentiel est donc rattachable au Haut-Empire. Le nombre maximum de fragments recueillis par carré est de 34. L'ensemble du carroyage prospecté comprend des indices d'occupation de cette époque. Parmi les tessons, quelques céramiques de stockage sont à noter avec notamment des *dolia* et des amphores, mais la céramique la plus récurrente est la céramique de consommation courante commune claire (**Vol. 3, Annexe 13**), et dans une moindre mesure la céramique commune sombre (**Vol. 3, Annexe 14**) : cruche, pot, jatte, bouteille, marmite, assiette, plat... Les céramiques sigillées sont elles aussi fréquentes sur le site puisque nous en retrouvons sur l'ensemble du carroyage (**Vol. 3, Annexe 15**). D'un point de vue chronologique, le faciès est homogène et démontre une période d'occupation allant du début du I<sup>er</sup> siècle à la fin du III<sup>e</sup> siècle de notre ère. Les périodes augustéennes et augusto-tibériennes (début I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.) sont, elles, représentées par la présence de céramiques communes sombres dont des imitations de *Terra-Nigra* (**Vol. 3, Annexe 14**) avec des assiettes de forme Menez 8, 20/21 et 33 (Menez 1989). Des fragments de céramiques à paroi fine typique des faciès lingons ont aussi été mis au jour, datable du début du I<sup>er</sup> siècle (Joly, Barral, Mauduit 2008, p. 373, fig. 15). Les I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles sont également illustrés par des tessons de sigillée Drag. 18, 31, 33, 37, 40 et Curle 23. Nous retrouvons pour ces périodes des céramiques communes claires en très grand nombre (cruche, pot...), des plats à engobe rouge interne ou des céramiques à paroi fine engobée. Pour terminer, les derniers indices d'occupation du secteur remontent à la fin du III<sup>e</sup> siècle, voire le début du IV<sup>e</sup> siècle, avec quelques exemples de céramiques à revêtement argileux de type métallescente dont des formes Chenet ou de Domécy-sur-Cure. Les fragments postérieurs à cette époque sont peu nombreux, ce qui laisserait supposer une occupation faible du site pour la période du Bas-Empire. En tout état de cause, le site semble être abandonné dès le début du IV<sup>e</sup> siècle.

#### ***Autres mobiliers***

Une seule monnaie du Haut-Empire a été découverte lors de la prospection. Il s'agit d'un Antoninien de Tétricus II (billon, Cologne 272-273), trouvé dans le carré G11, entre le sanctuaire et l'habitat.

Une fibule a également été retrouvée sur le quartier central d'habitat (carré A6). Il s'agit d'une fibule à charnière à arc émaillé dont le pied zoomorphe représente un reptile stylisé (tête à l'extrémité et décor incisé pour le corps pour représenter la peau). Ces fibules, de type Feugère 26b4, n'apparaissent pas avant le milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, et semblent plutôt courantes dans la première moitié du II<sup>e</sup> siècle.

En ce qui concerne le verre antique, ne disposant essentiellement que de fragments de bords, de fonds ou de panses, il était très souvent délicat de trancher en faveur d'une forme plutôt qu'une autre (coupe, bol, gobelet, etc). Du point de vue de la répartition spatiale, il se retrouve sur l'ensemble du carroyage avec une légère concentration au niveau du temple principal du sanctuaire, mais cela reste très relatif. Sa présence n'est donc pas liée à une structure ou à un type d'occupation en particulier. Pour ce qui est des datations, la fourchette chronologique est comprise entre le I<sup>er</sup> et le III<sup>e</sup> siècle de notre ère en très grande partie (bord de pot globulaire à bord ourlé, typologie AR 118 ; verre mosaïqué ; anse d'aryballe, typologie AR 149 à 151...). Seuls deux fragments de bracelets en verre opaque noir pourraient nous indiquer une fréquentation aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, dans les carrés H1 et I21.

- **Les périodes médiévale et moderne**

Les céramiques d'époque médiévale et moderne constituent le reste du corpus étudié. Cela ne correspond qu'à un épandage limité sur l'ensemble du carroyage qui n'est caractéristique d'aucune occupation particulière. Ces céramiques sont surtout reconnaissables grâce à leur vernis ou leur glaçure colorée.

#### 4.3.3.3. Mieux caractériser l'occupation

En plus de permettre l'observation de l'évolution chronologique de l'occupation, la catégorisation du mobilier permet également de préciser la caractérisation des vestiges et des activités sur des secteurs bien précis.

- **Les activités artisanales**

Parmi les activités artisanales repérées, seule la métallurgie du fer semble présente dans l'agglomération antique. Les déchets de métallurgie, composés exclusivement de scories, se retrouvent de manière résiduelle sur l'ensemble du carroyage (Fig. 89). Mais les plus fortes concentrations sont tout de même observées à l'emplacement du quartier central d'habitat, et notamment dans les carrés A1 (35 NR ; poids 706 g) ou E5 (15 NR ; poids 1034 g). Les fouilleurs du XIX<sup>e</sup> siècle avaient déjà signalé la

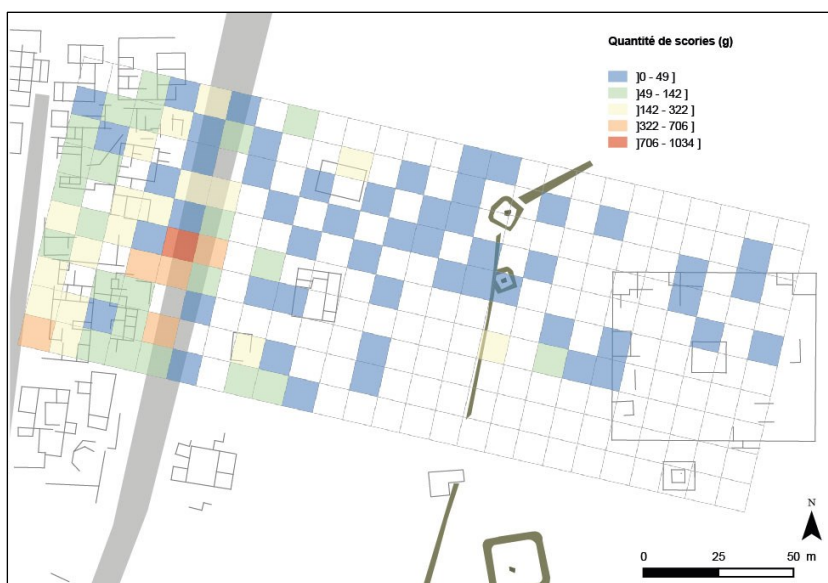


Fig. 89 - Beneuvre, 2014. Carte de répartition du poids total de scories découvert par carré de prospection (CAO E. Martinet, 2017)

découverte de nombreuses scories de fer, d'abondantes couches de cendre et de charbon de bois, et même d'une structure qui pourrait être un foyer d'épuration ou de réduction dans ce quartier. Les fouilles organisées en 1872 dégagent ainsi « sur une longueur de trois mètres et à une profondeur de 90 centimètres environ, [...] un massif de grosses pierres, en partie taillées, contre lequel se trouvait un amas de terre noire, formée en partie par des cendres, de la suie, du charbon pulvérisé, et remplie de scories de fer. La quantité de ces scories était très considérable, plusieurs d'entre elles avaient la forme d'une calotte sphérique. Nous étions là assurément sur un emplacement où l'on avait travaillé le fer » (Coynard, Lory 1870-1873, p. 247-248). Rien d'étonnant donc à ce que l'on retrouve en quantité des scories au sol encore aujourd'hui.

- **L'architecture domestique et publique**

L'habitat, et tout particulièrement la partie nord du quartier central, concentre la quasi-totalité des indices de présence de *tubuli* (Fig. 90, b). Cinq carrés (H2, I1, I2, J1 et G5) possèdent le plus grand nombre de restes d'une moyenne de 32 *tubuli* par carré pour un poids total compris entre 309 et 1206 g. situés essentiellement dans les zones arrières des habitations, ils pourraient être les témoins de petites pièces thermales ou pièces chauffées dans certains habitats. En parallèle, quelques fragments d'enduits peints ont également été collectés dans ces secteurs. Là encore, les fouilles entreprises au XIX<sup>e</sup> siècle avaient déjà mis au jour des vestiges de cette nature. En 1889, par exemple, on signale à la C.A.C.O. la découverte fortuite « d'une sorte de conduit de 0,70 m de hauteur, couvert de dalles supportées par des colonnes. [...] n'hésitait pas à voir là le conduit servant à distribuer la chaleur dans un établissement de bains » (Metman 1889-1895, p. XXII-XXIII). Celle-ci est à l'origine d'une petite fouille organisée dans le fossé de la route départementale ayant permis la découverte de deux pièces



chauffées sur hypocaustes. Dans une moindre mesure, les nouveaux éléments découverts en 2014 confirment par conséquent ces observations.

Grâce à la grille d'indices établis pour l'observation des densités de mortier de chaux, des moellons, des tuiles ou encore des graviers par carré, il a été possible de cartographier les différentes concentrations de matériaux. Ainsi, les plus fortes densités de moellons et de fragments architecturaux sont enregistrées sur un bâtiment isolé au centre du carroyage ainsi que sur la zone du sanctuaire, et tout particulièrement sur le *fanum* secondaire (Fig. 90, a).

Paradoxalement, le quartier central d'habitat ne possède quasiment aucune pierre taillée destinée à la construction. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cela. Les structures composant le quartier central de l'agglomération peuvent être complètement érodées par les labours ou, au contraire, mieux conservées grâce à un important colluvionnement provenant du nord. Une dernière supposition pourrait nous amener à penser que l'architecture de ce quartier était composée en matériau périssable. Mais les fouilles du XIX<sup>e</sup> siècle démontrent que la pierre était bel et bien employée pour l'architecture des habitations. Les rapports font état de « parements de murs », de « constructions faites en petits moellons d'égale dimension », « d'amas de pierres parementées » ou encore de la fouille de partie d'élévation de construction (Coynard, Lory 1870-1873). En tout état de cause, les concentrations de moellons, de tuiles et de mortier de chaux observées sur le sanctuaire prouvent une certaine monumentalisation des lieux. Les vestiges sont en tout cas ici sub-affleurants. Les labours remontent tous les ans à la surface les fondations, voire même les élévations de cet édifice. La présence de mortier en quantité en témoigne également.

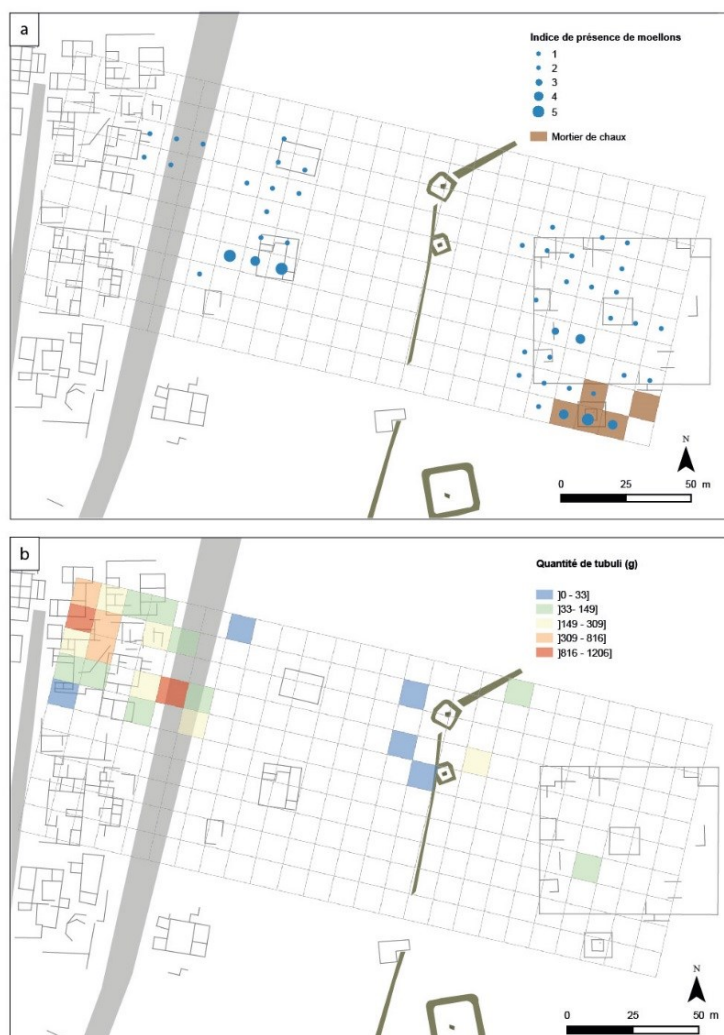


Fig. 90 - Beneuvre, 2014. a - Répartition des indices de présence du mortier de chaux et des moellons. b - Répartition du poids total de *tubuli* découvert par carré de prospection (CAO E. Martinet, 2017)

### • Le sanctuaire

Le sanctuaire est certainement l'édifice le plus reconnaissable parmi les vestiges détectés au cours des prospections aériennes et géophysiques. Malgré cela, il est intéressant d'observer la typologie du mobilier qui se retrouve à cet endroit. Il apparaît que le lieu concentre des densités plus importantes de mobilier sigillée, d'amphores, de verre et de faune (Fig. 91). En outre, il est important de noter dans ce secteur la présence de dix fragments de miroir en bronze. De très petites dimensions, ces éléments possèdent une face bien polie et une autre plus rugueuse, ainsi que des marques de poinçons ou encore trois stries concentriques en guise de décor. La découverte de cet élément caractéristique est sans aucun doute à rattacher à une pratique culturelle liée à la présence du sanctuaire. Mais si ces éléments peuvent constituer des indices représentatifs de pratiques

codifiées, il faut remarquer la difficulté de différencier les mobiliers profanes liés à la fréquentation du lieu et aux élévations architecturales, des objets liés aux pratiques religieuses proprement dites (Bataille 2008).

- **La nécropole à enclos**

Il est impossible en l'état d'attribuer la présence de mobilier protohistorique à la nécropole laténienne ou au sanctuaire gallo-romain du fait de leur superposition topographique. Seule la présence, parfois en quantité, d'ossements brûlés pourrait attester d'un lieu funéraire à cet emplacement. Ces derniers se répartissent sur l'ensemble de la zone, ainsi que sur la partie nord du sanctuaire. Néanmoins, les individus étaient beaucoup trop fragmentés pour pouvoir identifier leur nature (os humain ou faune ?).

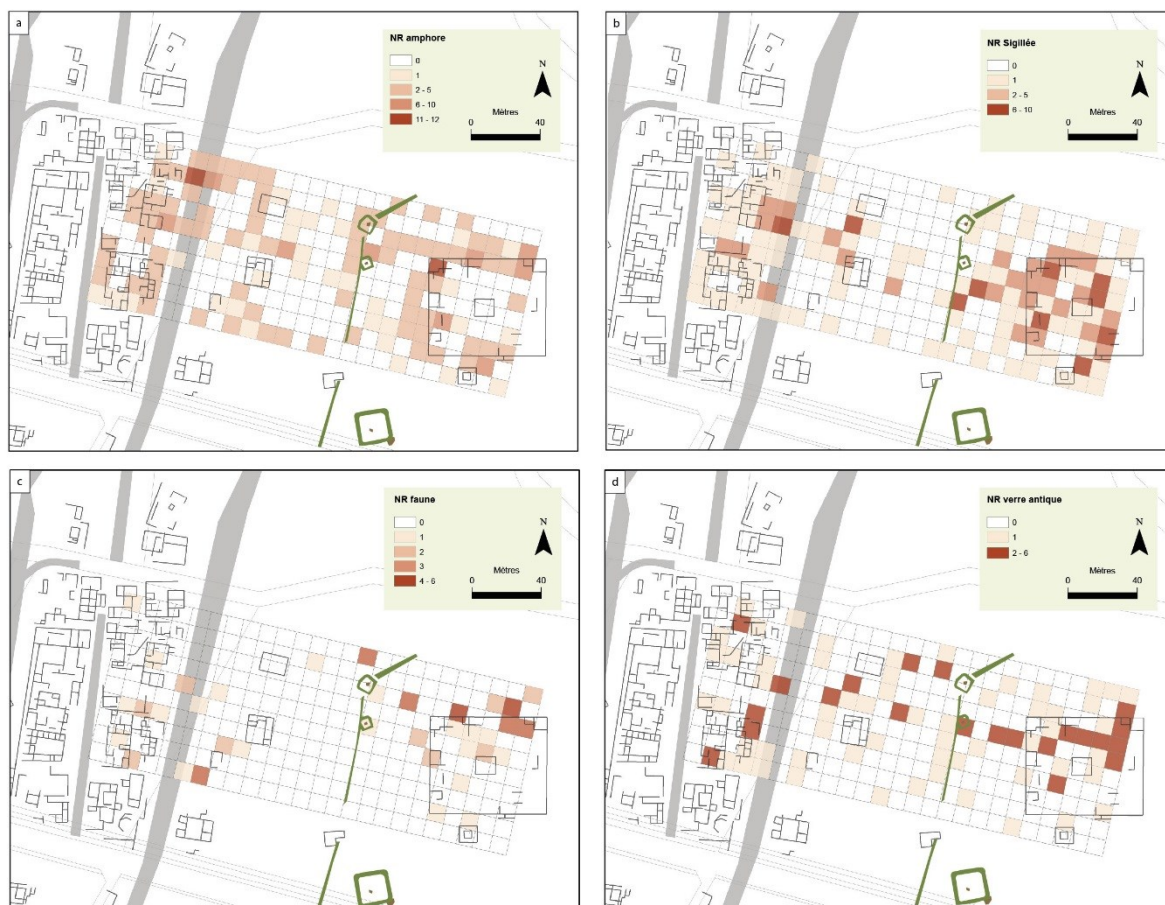


Fig. 91 - Beneuvre, 2014, cartes de répartition du Nombre de Restes de mobilier. a- Amphore ; b- Sigillée ; c- Faune ; d- Verre antique (CAO E. Martinet, 2014)

#### 4.3.4. Bilan

Finalement, l'ensemble des données collectées ces dernières années, à travers les prospections aériennes, géophysiques et pédestres, permet de proposer une nouvelle synthèse sur la trajectoire d'occupation du site de l'agglomération antique de Beneuvre. La prospection aérienne dont a fait l'objet le site depuis 40 ans a apporté un lot considérable d'informations sur la topographie urbaine de l'agglomération. Mais les prospections géophysiques réalisées en 2013 se révèlent être d'une utilité décisive pour interpréter les structures archéologiques à une vaste échelle (répartition des bâtiments, structuration de la voirie...), prouvant par ailleurs que certaines d'entre elles peuvent encore échapper à la reconnaissance aérienne, même quand le site a été survolé à maintes reprises et pendant de très nombreuses années. L'utilisation des deux méthodes apporte de nouvelles données spatiales à traiter. Quant à la prospection pédestre, même si elle concerne seulement une petite partie de l'agglomération, elle fournit également de nouvelles données à corréliser avec les données spatiales. La superficie

du site estimée maintenant à environ 25 ha, ainsi que la présence d'un important sanctuaire indépendant de l'habitat, sont autant d'éléments en faveur d'une réévaluation du rôle de l'agglomération antique au sein du système urbain régional. L'origine du sanctuaire, et de l'agglomération en général, reste néanmoins une problématique essentielle à aborder. Le croisement de l'ensemble des données n'a pas encore permis de résoudre. Dans l'état actuel des connaissances la nécropole à enclos, constitue le premier témoin d'occupation du site, même si sa datation n'est pas encore assurée. L'abondance du matériel laténien issu des recherches anciennes laisse également imaginer l'existence d'un possible habitat groupé. Des questions se posent encore sur la caractérisation de l'ensemble fossoyé, à l'est. Ferme protohistorique ou camp militaire romain temporaire ? Les investigations devront se poursuivre sur cet ensemble afin d'en déterminer l'étendue exacte, la nature et la chronologie. Durant l'époque antique, la multiplication des quartiers présentant un habitat parfois diversifié pose également question. De la même manière, la découverte de scories en quantité sur le quartier central nous questionne sur les activités développées parmi chacun de ces quartiers. Mais l'examen typologique des plans d'habitat ne permet pas encore de répondre précisément à ces sujets.

Les moyens d'acquisition ici déployés et les résultats obtenus font sans nul doute de Beneuvre l'exemple le plus abouti parmi les sites ayant fait l'objet d'un renouvellement des données. Les recherches menées depuis ces dernières années sont par conséquent un très bon exemple de l'efficacité des approches intégrées combinant des méthodes de prospection non destructives pour l'étude de sites complexes et étendus.

Dans une moindre mesure, le site de Dammartin-Marpain a également fait l'objet d'un renouvellement de ces données spatiales grâce à la reprise de l'ensemble des clichés aériens anciens et récents et la réalisation d'une prospection géophysique en 2014 (Gaëtan, Laplaige 2014a). Malgré un terrain remanié en surface et pollué par des éléments métalliques épars, la prospection menée sur les parcelles orientales de l'agglomération a répondu convenablement aux objectifs scientifiques poursuivis tel que la reconnaissance de l'extension de l'habitat. La voie jusqu'alors mentionnée par G. Chouquer n'apparaît finalement pas dans ce secteur. En lieu et place se trouve finalement deux ensembles de bâtiments dont le plan est difficilement lisible du fait des perturbations. Les résultats de cette prospection ont toutefois été l'occasion de géoréférencer plus précisément l'ensemble des vestiges détectés par photographie aérienne dans un système d'information géographique (cf Notice **Dammartin-Marpain, Volume 2**).

Mâlain a également fait l'objet d'un exercice similaire en 2014 (Gaëtan, Laplaige 2014b ; Gaëtan 2016). La qualité de la prospection magnétique, réalisée à l'est de l'agglomération dans le prolongement du quartier fouillé de *La Bousnière*, a permis la mise au jour d'un nouveau quartier d'habitat structuré autour d'une place publique et d'un carrefour majeur de voie. Un ensemble de vestiges fossoyés, présentant une organisation et une implantation différente, apporte aussi un indice de plus sur l'extension de l'habitat gaulois de Mâlain. À l'issue de ce travail, il a été possible de proposer un nouveau plan de l'agglomération, présenté dans le Volume 2.

Si les méthodes géophysique et pédestre sont les moyens les plus rapides et les plus aisés pour obtenir de nouvelles données relatives aux plans d'urbanisme et à la chronologie, elles ne se substituent en aucun cas à la fouille. Les images obtenues ne permettent d'appréhender que les derniers états de construction ou d'états non contemporains, alors que les données chronologiques restent entièrement brassées, ne permettant pas d'isoler les phases de construction. Aussi, le recours à de nouvelles prospections pourrait être un moyen envisagé pour affiner la connaissance de certains espaces et ainsi compléter la vision de quartiers choisis au préalable. À l'exemple de Mandeuve (Thivet 2008, p. 30-31 ; Barral 2015) ou Autun (Bossuet *et alii.* 2015), l'emploi de la prospection géophysique radar sur ces zones permettrait ainsi d'obtenir des informations complémentaires sur la nature et l'organisation réelle des structures, et de connaître également l'état de conservation et les antécédents architecturaux d'édifices comme le sanctuaire à Beneuvre ou bâtiment public observé à Mâlain. Sur les zones où de fortes concentrations de bâtiments ont été observées (carrefour de voies à Mâlain, quartier central d'habitation de Beneuvre...), des anomalies dipolaires que nous sommes tentés de lier à un épandage de terres cuites sont observées. Ces anomalies, de répartition spatiale quasi aléatoire, « brouillent » la visibilité des structures. Afin d'éviter ces soucis et d'obtenir une vision plus fine des structures de type bâti ou fossoyé, il serait envisageable d'effectuer localement une prospection électrique ARP®. Cette dernière a le mérite de mettre en évidence les constructions en pierres, en terre ou en briques cuites, mais également les fossés.

En ce qui concerne les questions chronologiques, elles apparaissent comme les données les plus absentes des dossiers documentaires. Dans une logique d'étude non destructive des vestiges, seules les prospections pédestres étaient susceptibles de fournir les indices nécessaires à la compréhension de l'évolution des occupations. Quels que soient la méthode employée et les objectifs fixés, les prospections extensives ou intensives ont fourni des résultats qui permettent aujourd'hui de renouveler les données chrono-topographiques des occupations.



# CHAPITRE 5

---

## LE CORPUS DES AGGLOMERATIONS ANTIQUES DU VAL DE SAONE : DEFINITION ET INVENTAIRE

Après avoir analysé la nature, l'origine ou encore l'évolution des sources documentaires à l'échelle du site, il est désormais temps de s'attacher à l'étude du réseau, toujours par le même prisme de la documentation. À travers l'analyse des processus d'acquisition et d'exploitation des données, nous possédons maintenant une vision d'ensemble de la documentation archéologique. Il était tout compte fait important d'aborder cette question avant celle de l'élaboration du corpus de site puisque c'est grâce aux données disponibles qu'il est possible de définir et de caractériser l'objet habitat groupé. L'inventaire des sites du Val de Saône s'est ainsi constitué par étapes successives allant de la mise en place de critères d'identification à l'analyse critique de la qualité des sites, en passant par l'élaboration du corpus lui-même.

### 5.1. Les formes de l'habitat groupé : critères d'identification

Le bilan historiographique précédent (cf **Partie 1.1.2.**) a démontré la variété du vocabulaire employé tant par les auteurs anciens que les par les archéologues contemporains pour désigner un même objet : l'agglomération. Depuis les premières recherches, les différentes réflexions menées sur les corpus urbains antiques régionaux ainsi que la fouille ou la découverte aérienne d'ensembles de taille modeste à la physionomie inédite ont contribué à modifier les contours de cet objet. Associé au caractère urbain, l'habitat groupé revêt dans la réalité une multitude de formes qui conduit justement à la difficulté de sa définition. Pour rappel, selon les définitions traditionnelles, justement élaborées en s'appuyant sur les corpus régionaux (Mangin *et al.* 1986), les agglomérations correspondent à des groupements de populations et d'activités primaires, secondaires et tertiaires, intégrés et polarisant le développement local et rural qui l'entourne. Elles se différencient avant tout de l'établissement rural intercalaire par son caractère collectif. Ainsi, selon cette vision, les habitats groupés regroupent des bâtiments aux activités variées et complémentaires, des unités d'habitations indépendantes et des espaces et des bâtiments à vocation et gestion collective et publique. Il ne faut cependant pas entendre par là que les notions d'indépendance, de liberté de circulation ou de poids politique font s'opposer l'habitat groupé et l'habitat dispersé intercalaire. La réalité des choses est beaucoup plus complexe et les indices disponibles permettent rarement d'aller aussi loin dans l'analyse de sociétés anciennes en perpétuelle évolution. Dans ce contexte, il est difficile d'aborder la question de la propriété qu'elle soit foncière ou juridique. D'autant plus que durant l'Antiquité, comme au Moyen Âge, certains espaces urbains dépendent probablement de patrons ou de propriétaires seigneuriaux. En écartant ces notions, il est nécessaire de disposer désormais de nouveaux critères fiables permettant de mettre en évidence cette distinction de principe entre habitat dispersé et habitat groupé.

Lorsqu'on aborde le concept d'habitat groupé, il est nécessaire de bien placer le curseur de distinction entre « espaces urbains » et « espaces ruraux », « habitat groupé » et « habitat dispersé ». Chacune de ces notions nécessite l'emploi de données dont nous ne disposons pas toujours, c'est pour cette raison qu'archéologues antiquisants et géographes n'ont pas les mêmes repères. En ce qui nous concerne, parler d'espace urbain nécessiterait la mise en évidence de hiérarchies précises fondées sur les densités et les variétés fonctionnelles, ce qui n'est jamais permis. Il est donc préférable d'utiliser les concepts d'habitat groupé<sup>45</sup> et d'habitat dispersé. Le premier prend en compte l'agglomération depuis son acception la plus étroite, le hameau (caractère rural) jusqu'à sa forme la plus aboutie, la ville, capitale de cité (caractère urbain). Face à cette variété de forme, l'importance et

---

<sup>45</sup> Le terme « ville » est proscrit puisqu'en géographie humaine, il se définit non seulement par un regroupement d'habitations et d'activités, mais également par un seuil de population et un statut juridique et administratif spécifique (cf **Partie 1.1.2.1.**).



le nombre de fonctions que l'on rencontrera dans les habitats groupés seront variables. Le second rassemble des habitats intercalaires, des établissements ruraux ou des habitats dispersés, dont la spécialisation est plus forte. Il prend ainsi la forme de fermes ou d'unités de productions minières par exemple qui se caractérisent par une faible variété des fonctions, une absence d'espace public et souvent d'un morcellement foncier. Leur possession par un seul propriétaire conduit en théorie à une polarisation des structures de production autour de l'habitat.

Les données accumulées sur un certain nombre de sites du Val de Saône permettent de réfléchir à des critères archéologiques fiables et récurrents qui doivent s'adapter aux particularités de chacune des époques traversées autant qu'aux différents types d'habitats groupés qui peuvent coexister. L'antagonisme entre habitat groupé et habitat dispersé transparait dans un premier temps à travers deux éléments :

- l'organisation et l'extension des vestiges
- les activités et la nature de l'occupation

### 5.1.1. Les agglomérations ouvertes de plaine et les *oppida* laténiens

Le concept d'habitat groupé semble déjà existé à la fin de l'âge du Bronze et à la période hallstattienne. Mais les données sont encore plus lacunaires que pour les périodes suivantes faute de fouilles récentes et d'envergures. Au sein du domaine hallstattien du centre-est de la France, la variabilité des découvertes permet néanmoins de fixer quelques caractères proto-urbains communs à plusieurs sites :

- une grande superficie
- un degré de structuration élevé
- des activités de production spécialisées et variées
- une excellente insertion dans les réseaux d'échanges à moyenne et longue distance
- une vocation affirmée de centre politique pour un vaste territoire

Tous ces critères entraînent concrètement une mutation socio-économique majeure qui affecte une grande partie de la société et pas seulement les élites. P.-Y. Milcent parle ainsi de « première expérience urbaine hallstattienne » (2012) puisque ces agglomérations vont rapidement atteindre leur maximum de développement et décliner brusquement, entre le deuxième et le troisième quart du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C., sans laisser le temps au modèle de se diffuser davantage. Parmi les sites ainsi identifiés, ceux de Bragny-sur-Saône, en Saône-et-Loire (Guillot 1983), ou de Vix en Côte-d'Or (Chaume *et al.* 2011) prouvent que le processus est présent dans nos régions. Ils répondent toutefois à deux cas de figures différents correspondant respectivement à un habitat ouvert et à un habitat fortifié. À la seule exception de Bragny, aucun autre site de ce type ne semble identifié dans le Val de Saône. Même si le premier modèle hallstattien fournit des exemples de critères d'identification, nous commencerons notre enquête à une période plus tardive, débutant au cours du second âge du Fer.

César est le premier auteur à souligner la multiplicité des types d'établissement coexistant à la fin de l'indépendance. Il mentionne à plusieurs reprises une hiérarchie entre trois sites revenant fréquemment : *aedificiae*, *vici*, *oppida*. Ces trois termes sont traditionnellement traduits par ferme, village et villes. Les seconds correspondraient, selon O. Buchsenschütz, à « des agglomérations non fortifiées, comportant au moins une dizaine d'unités d'habitation contemporaines », alors que les troisièmes -les *oppida*- seraient des occupations groupées fortifiées, implantées en plaine ou sur des positions stratégiques. Mais l'archéologie prouve que la réalité est beaucoup plus complexe et qu'il est toujours risqué d'utiliser un concept latin avec une connotation juridique à une réalité archéologique (cf **Partie 1.1.2.2.**). De même, la différenciation entre les établissements ruraux intercalaires et les « agglomérations non fortifiées » est parfois difficile sans l'apport des données de fouilles extensives. Elle réside dans l'organisation de l'espace, la présence d'activités artisanales, la présence d'un lieu de culte au sein ou en périphérie de l'habitat, l'absence de polarisation autour d'un bâtiment d'habitation particulier. La densité et l'extension des structures, la présence de monnaies et de mobilier métallique de qualité, symbole des échanges commerciaux, sont des critères d'attribution supplémentaires (*id.*). L'*oppidum*, quant à lui, caractéristique de la fin de la période laténienne, se définit plus facilement grâce à sa topographie (site défensif), par l'édification d'une enceinte continue, souvent au caractère prestigieux, ainsi que par la présence d'une fonction artisanale et commerciale contrôlée par l'aristocratie. Ils possèdent également un poids politique

affirmé. Par conséquent, auteurs latins et archéologues contemporains sont de même avis pour affirmer que diverses catégories de sites agglomérés coexistent à l'époque laténienne. Rappelons que dans notre travail, nous avons fait le choix de nommer ces objets différemment (cf *supra*). Nous préférons ainsi au terme *vici* celui d'agglomération ouverte, alors que le terme d'*oppida* pourra être utilisé pour désigner les agglomérations fortifiées qu'elles soient de plaine ou de hauteur. Même si le terme d'*oppida* de plaine (Barral, Guillaumet 2000 ; Brun *et al.* 2000) contredit la définition historiographique qui est fondée sur la présence d'une fortification de hauteur, il peut être utilisé comme simple lieu de puissance dont le caractère défensif est considéré comme primordial (Tarpin 1999). La recherche a néanmoins récemment relativisé l'importance de cette catégorie d'habitats groupés face à celle des habitats groupés ouverts (Féliu 2002). La « civilisation des *oppida* » semble en effet un phénomène assez tardif dans les processus, alors que la majorité des sites prennent plutôt la forme d'agglomérations ouvertes à vocation artisanale.

Aussi, les habitats groupés fortifiés -*oppida*- sont naturellement les sites les plus évidents à identifier (Fig. 92). La présence d'une fortification en terre ou de type *murus gallicus*, leur caractère principal, est l'élément le plus facilement reconnaissable. À cela il est possible d'associer d'autres caractères tels que la densité et l'extension de l'occupation, les activités artisanales développées ou l'abondance du mobilier et du numéraire. Mais parmi eux, il faut toutefois différencier les *oppida* aux caractères exceptionnels (*murus gallicus*, forte densité d'occupation, échanges commerciaux à longue distance...) tels que Besançon, Mâcon, Alésia, Bibracte ou encore Vertault dans la région, des plus petits sites fortifiés qui ne peuvent pas avoir le même rôle. Ces derniers correspondent à des sites de faible superficie, ne dépassant souvent pas un ou deux hectares, et dont les fonctions ne sont pas définies. Malheureusement la très grande majorité d'entre eux n'ont fait l'objet que de peu de recherches, limitant ainsi notamment leur connaissance chronologique. Appelés *hill-fort* dans la littérature anglaise ou *Burg* chez les Allemands, ces sites sont fréquemment dénommés *castellum* chez les latins. Cette catégorie semble correspondre à un site comme Flavignerot/*Mont Afrique*. D'une superficie inférieure à 10 ha, l'éperon barré du *Camp de César* est occupé dès La Tène D1 jusqu'à la fin de l'Indépendance, puis de manière occasionnelle au cours du Haut-Empire avant d'être réinvesti activement au Bas-Empire jusqu'à son abandon définitif à la fin du IV<sup>e</sup>-début V<sup>e</sup> siècle (Devaux 2009). Sans posséder de rôle politique, économique ou religieux, ce site semble prendre part au contrôle du débouché de la vallée de l'Ouche dans la plaine de Saône ainsi que de la frontière entre les Lingons et les Eduens (Barral *et al.* 2002, p. 274-275). Pour d'autres sites, comme Avallon, Chalon-sur-Saône, Langres, Auxerre, Saint-Moré... l'absence de déterminants tels que la présence d'une fortification ou une densité d'occupation interne empêche d'être formel sur leur appartenance pour l'une ou l'autre des catégories.

		Topographie	Superficie	Fortification	Sanctuaire Périphérique	Nécropole	Structure interne	Activité artisanale	Mobilier d'importation	Ex. val de Saône
Habitat protégé	<b>Oppidum</b>	position stratégique (hauteur, confluence...)	> 10 ha	Oui ( <i>murus gallicus</i> )	Oui	Oui	* trame viaire * densité habitat * stratification * organisation en quartiers	Oui	Oui	Mâcon
	<b>Petit site fortifié</b>	Position stratégique de hauteur	< 10 ha	Oui (rempart de terre, pierre ou bois)	NR	NR	NR	NR	Oui	Flavignerot Chassey
Habitat ouvert	<b>Agglomération ouverte</b>	Plaine	> 2 ha	Non	Oui	Oui	* trame viaire * nœud routier * densité et extension habitat * stratification	Oui	Oui	Saint-Symphorien-d'Ancelles Varennes-lès-Mâcon Mellecey Beneuvre...
Etablissement rural	<b>Ferme indigène</b>	Plaine	Faible superficie	Non	Non	Non	* occupation lâche	Non	Non	Tournus Azé
	<b>Etablissement fort statut</b>	Plaine	Superficie importante	Non	Non	Non	* occupation structurée (enclos, séparation des activités...)	Parfois	Parfois	Saint-Loup-de-Varennes ? Saint-Apollinaire Collonges-lès-Prémères Granges...

Fig. 92 - Eléments de caractérisation des habitats groupés et établissements ruraux laténiens

La difficulté la plus récurrente demeure dans la distinction des habitats groupés ouverts dans la masse des établissements ruraux intercalaires de fort statut. Ce type de site n'a été mis en évidence que très récemment, notamment grâce aux recherches entreprises en Auvergne, en Bourgogne et en Champagne et exposées pour la

première fois dans un colloque de Bibracte en 1998 sur *Les processus d'urbanisation à l'âge du Fer* (Guichard *et al.* 2000). Les exemples connus les plus typiques sont Levroux dans l'Indre, Breisach/Hochstetten dans le Bade-Wurtemberg en Allemagne, Varennes-sur-Allier, Feurs et Roanne dans la Loire, Acy-Romance dans les Ardennes, Bobigny ou Nanterre dans la région parisienne ou encore Bâle en Suisse. D'après ces exemples, il est possible de synthétiser les principales caractéristiques de ces sites. L'occupation doit ainsi posséder une densité assez importante de structures, et une stratification, permettant d'attester de son intensité, lorsque les données de fouilles sont disponibles. Cette concentration de population doit débiter à une période haute, au moins à La Tène C2 (Collis *et al.* 2000), s'étendre sur une superficie importante allant de quelques hectares à quelques dizaines d'hectares, posséder une ou plusieurs nécropoles associées et avoir une variété des activités artisanales (et des échanges commerciaux) qui démontre une position dominante du site dans la hiérarchie locale (Brun *et al.* 2000). Elles peuvent également posséder un sanctuaire *intra* ou *extra-muros* (Fichtl *et al.* 2000). Enfin, d'un point de vue topographique, contrairement aux *oppida*, ces occupations se situent dans une position sans qualité défensive évidente et sans fortification artificielle, d'où la qualification d'agglomération ouverte. Parmi les sites bourguignons-franc-comtois des territoires éduens, lingons et séquanes plusieurs répondent aux principaux critères établis. La densité et la superficie des découvertes correspondent aux premiers éléments disponibles lorsque le site n'est connu que par le biais des prospections ou des découvertes fortuites (Malrain, Beaune/*Maladière*, Chalon-sur-Saône, Tournus/*Sept Fontaine*, Mellecey). Certaines occupations présentent aussi des activités artisanales spécifiques, voire variées, comme à Verdun-sur-le-Doubs ou à Varennes-lès-Mâcon, ou possèdent encore un ou plusieurs sanctuaires contemporains, parfois seulement périphériques (Beneuvre ?, Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards*, Dijon ?). Lorsqu'il est disponible, le mobilier semble également faire partie des paramètres d'identification grâce à une forte proportion de mobilier céramique importé (Campanienne, gréco-italique...), aux objets de parures (bracelets en lignite, bracelets en verre moulurés...), aux armes, à un numéraire diversifié ou encore à la présence d'amphore Dr1 attestant des échanges commerciaux à plus ou moins longues distances. La présence d'un coin monétaire (Varennes-lès-Mâcon), preuve de la fabrication de monnaies, constitue également un témoin concret du rôle économique revêtu par l'occupation. Dans notre cas, la datation haute des premières occupations ne semble pas constituer un paramètre fondamental dans l'identification des habitats groupés ouverts. Tous, ou presque, apparaissent au cours de La Tène D, à l'exception de Verdun-sur-le-Doubs qui adopte une évolution différente. L'importance de son occupation laténienne, son ancienneté (premières occupations sporadiques dès les IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles avant une fixation de l'habitat au II<sup>e</sup> siècle, à La Tène C), sa trame d'occupation ou encore les témoins de productions artisanales mettent en évidence l'existence d'un pôle attractif d'activité économique et de peuplement (Barral, Guillaumet 2000). Est-ce que seule l'absence d'un système de fortification exclut ce site de la catégorie des *oppida* ? Malgré la définition de caractères principaux permettant la distinction des habitats groupés des établissements ruraux, des problèmes persistent dans certains cas, à l'exemple de Saint-Loup-de-Varennes/*La Corvée de Lux*<sup>46</sup> (Saône-et-Loire). Le développement quasi-continu d'un habitat associé à des greniers, des activités artisanales telles que la métallurgie dans des enclos longeant une voie située à 1,5 km de la Saône, pourrait laisser penser à la présence d'un habitat aggloméré (Teyssonneyre *et alii.* 2015) ; à moins qu'il ne s'agisse d'un établissement rural possédant un rang hiérarchique relativement élevé (Malrain *et al.* 2002). En tout cas, le mobilier, comportant de nombreuses importations italiques, démontre que cette occupation entretient des liens particuliers avec les échanges commerciaux réalisés à proximité au gué du *Port Guillot*, considéré comme le premier habitat groupé ouvert (ou *oppida* ?) de Chalon-sur-Saône (Bonnamour 2009).

Par conséquent, en faisant exception des paramètres topographiques et militaires, tous ces exemples offrent une série de points communs évidents pour déterminer un habitat groupé laténien. Mais encore faut-il que le site soit connu. Alors que depuis au moins deux décennies, les fouilles récentes ont démontré le caractère exceptionnel de certains *oppida* tels que Mâcon, Alésia ou Besançon, d'autres, de type agglomérations ouvertes, sont plus difficilement perceptibles du fait de leur superposition avec l'habitat gallo-romain. Ce constat souligne l'importance de ces agglomérations pour le développement ultérieur du réseau urbain. Le manque de données récentes constitue par ailleurs un autre facteur contraignant pour l'identification des habitats. Nombre

---

<sup>46</sup> Cf Notice Chalon-sur-Saône, Volume 2.

d'établissements ruraux pourraient certainement être considérés comme des habitats groupés ouverts grâce à de nouveaux éléments et une définition plus large.

### 5.1.2. Les marqueurs de l'habitat groupé antique

L'habitat groupé antique fait face aux mêmes difficultés d'identification que les occupations antérieures. Les textes latins regorgent de termes semblant vouloir désigner tous types d'habitat aggloméré correspondant à des notions juridiques et politiques si précises qu'il est quasi impossible de les retrouver dans la réalité archéologique (*vicus, viculus, urbs, castellum, mansio, mutatio...*). Quoique plus importantes que pour les périodes précédentes, les données archéologiques disponibles sur notre corpus ne permettent pas de dissenter davantage sur ces notions (cf **Partie 1.1.2.2.**). De même, sans l'aide de l'épigraphie ou des textes antiques, il est impossible d'évoquer les questions de hiérarchie. La notion d'agglomération secondaire inventée dans les années 1980 (Mangin *et al.* 1986 ; Petit, Mangin 1994) qui tente de répondre à ces problématiques instille un autre statut hiérarchique à ces occupations (cf **Partie 1.1.2.3.**). Ne disposant donc pas des éléments nécessaires et afin d'éviter toute confusion nous avons choisi d'utiliser les termes plus neutres d'agglomération ou d'habitat groupé pour désigner toutes les occupations humaines comprises entre la capitale de cité et l'établissement rural. Les critères permettant de les identifier devront répondre à une série de paramètres communs ne se retrouvant ni dans les capitales de cités dont le caractère principal est d'arborer un plan nettement orthonormé en plus d'un statut particulier, ni dans les établissements ruraux, qui ont, eux, une organisation spatiale et une fonction économique toute autre. L'essor des travaux autour des agglomérations antiques a permis depuis une trentaine d'années de poser les bases de la réflexion sur les critères d'identification. Les catalogues de sites, les typologies ou encore les classifications mises en place rassemblent un certain nombre de points communs permettant de mieux reconnaître l'objet habitat groupé (Mangin *et al.* 1986 ; Mangin, Tassaux 1992 ; Bénard *et alii.* 1994 ; Petit, Mangin 1994 ; Massy 1997 ; Fiches 2002...). Toutes les régions de Gaule font l'objet des mêmes problématiques.

Le colloque de Bliesbruck, référence en la matière, par l'intermédiaire notamment de F. Tassaux avec le corpus des agglomérations d'Aquitaine (Mangin, Tassaux 1992 ; Tassaux 1994) a établi pour la première fois un ensemble de caractères morphologiques communs à tous les sites étudiés. Les agglomérations se distinguent ainsi grâce à :

- une implantation récurrente à un carrefour naturel permettant le développement d'une fonction de centre commercial,
- l'absence de fortification précoce,
- une surface disparate selon les sites (1 à 100 ha),
- la présence d'équipements collectifs tels qu'un théâtre, des temples, des thermes... sans que le centre monumental ne soit un centre civique,
- la présence d'une trame urbaine et de rues bien aménagées ne formant pas un plan parfaitement orthonormé,
- un habitat maçonné au caractère modeste et qui présente très peu de plan de *domus*, généralement signe d'une population de fort statut,
- la présence d'activités artisanales dans des quartiers d'artisans spécialisés ou de secteurs à vocation artisanale diversifiée.

À ces paramètres principaux s'opposent ceux caractéristiques des capitales de cités : présence de *domus* avec aménagement luxueux (marbre, mosaïque, statuaire...), la mise en place d'une politique d'évergétisme à travers les monuments publics, un statut politique particulier et supérieur mis en évidence notamment par les inscriptions dédicatoires, un plan urbain orthonormé (Reddé, Van Andringa dir. 2015). Ces paramètres permettent de distinguer assez facilement agglomérations et capitales de cités. Au contraire, la différenciation avec les établissements ruraux intercalaires pose davantage de difficulté, notamment à cause du caractère commun de certains paramètres. Cette question n'est pas récente et a déjà été abordé à travers un dossier spécial de la *Revue Archéologique Narbonnaise* (Garmy, Leveau 2002 ; cf **Partie 1.1.2.2.1.**). Il convient donc d'évaluer les principaux critères permettant cette distinction (**Fig. 93**).

	Mentions sur les Itinéraires	Morphologie occupation				Aménagement urbain public				Indices mobilier, Artisanat		Ex. val de Saône
		Superficie	Trame urbaine	Habitat	Rues et places	Théâtre	Temple(s)	Nécropole périphérique	Thermes/Balnéaires	Mosaïques, marbre...	Act. Art. diversifiée Haut-Empire	
Capitales de cité	Oui	> 10 ha	Orthonormée	<i>streifenhauser</i> (maison longue)	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Besançon Langres (hors val de Saône)
Agglomérations antiques	Parfois	> 5 ha	Irrégulière	<i>streifenhauser</i> (maison longue)	Oui	Parfois	Oui	Oui	Oui	Parfois	Oui	Chalon Beneuvre Mâcon Mâlain Nuits...
Habitat groupé bord de voie	Parfois	1 à 20 ha	« village-rue », planifié sur un seul axe	<i>streifenhauser</i> (maison longue)	Oui	Non	Parfois	Oui	Oui	Non	Oui	Boncourt Dampierre Isômes Larret...
Grands établissements ruraux	Non	1 à 30 ha	Planifiée	<i>Villa</i> à pavillons multiples	Oui	Non	Parfois	Non	Oui	Oui	Non	Argilly Boncourt Lux Mantoché Membrey Saint-Aubin

Fig. 93 - Eléments de caractérisation des agglomérations et établissements ruraux gallo-romains

### 5.1.2.1. Les mentions épigraphiques et historiques

Les documents épigraphiques et historiques fournissent les premiers éléments de localisation et d'identification des habitats groupés quels que soient leur statut ou leur importance (cf Partie 2.3.2.2.1.). Parmi eux, les indices épigraphiques sont relativement rares dans notre corpus. Le seul exemple, singulier par ailleurs, est une stèle mentionnant les *oppidani Cabillonenses*, les habitants de l'*oppidum* de Chalon-sur-Saône. Alors que l'occupation gauloise n'a pas encore été précisément localisée, cette inscription fournit l'indice de sa présence dans le chalonnais, ainsi que sa toponymie. Outre cet exemple, aucun autre document épigraphique ne donne le nom d'un habitat groupé. Pour cela, il faut se pencher sur les mentions dans les Itinéraires routiers. Nombre d'agglomérations du Val de Saône y sont mentionnés du fait de l'existence d'un réseau routier important à l'échelle de l'Empire romain. Une grande majorité des lieux cités dans les itinéraires est aujourd'hui localisée avec certitude. *Matiscone* (Mâcon), *Tinurtium* (Tournus), *Cavillono* (Chalon-sur-Saône) se mentionnés sur la voie d'Agrippa Lyon-Trèves de l'Itinéraire d'Antonin. On les retrouve sur la Table de Peutinger, complétés par les agglomérations de *Vidubia* (Boncourt-le-Bois) et *Tilena* (Til-Châtel) pour l'axe Lyon-Trèves, par *Pons Dubis* (Pontoux) sur l'axe Chalon-Besançon et par *Segobodium* (Seveux) pour l'axe Besançon-Langres. Mais d'autres cas, en Franche-Comté, résistent encore à l'identification. Ne pouvant se fier aux rapprochements toponymiques, la réflexion doit se porter sur les distances indiquées sur les itinéraires et la géographie, et l'apport de nouvelles données aériennes. Ainsi, *Varcia*, cité à la fois par l'Itinéraire d'Antonin et la Table de Peutinger comme une agglomération entre Seveux et Langres, pourrait finalement correspondre à un petit habitat groupé de bord de voie découvert à Larret (Haute-Saône). Sur un autre tronçon du réseau d'Agrippa reliant Chalon à Besançon, l'Itinéraire d'Antonin fournit la mention d'une agglomération dénommée *Crucinae*. Après diverses hésitations au XIX<sup>e</sup> siècle (avec Lavans-lès-Dole notamment), les chercheurs s'accordent aujourd'hui pour placer cet habitat à Rochefort-sur-Nénon (Jura).

Même s'ils sont d'une aide précieuse, les itinéraires antiques ne peuvent être utilisés comme une unique source de documentation pour l'identification et la localisation des habitats groupés antiques. Ces documents sont très incomplets et ne sont en aucun cas représentatifs des réseaux urbains et des hiérarchies urbaines du Val de Saône. Pour preuve, certaines portions de l'Itinéraire d'Antonin, dont l'axe Chalon-Langres, ont disparues. Le choix des mentions sur les itinéraires apparaît comme purement arbitraire, reflétant avant tout le rôle de halte routière des habitats. Cela ne veut toutefois pas dire que cette fonction est la seule présente parmi les activités développées. Il est ainsi possible de retrouver des capitales de cités (Autun, Besançon, Langres...), des agglomérations d'une certaine importance (Mâcon, Chalon-sur-Saône...) et des habitats beaucoup plus modestes (Boncourt-le-Bois, Pontoux, Larret...). Tous les sites mentionnés correspondent à de réelles occupations intégrées à notre corpus, mais l'essentiel des agglomérations n'apparaissent pas dans ces documents. Il s'agit même souvent d'agglomérations importantes en superficie telles que Mâlain, Beneuvre ou Mirebeau-sur-Bèze.

Pour ces cas, il est possible de retrouver les toponymes antiques en feuilletant les textes historiques plus récents. Dijon est ainsi cité pour la première fois au VI<sup>e</sup> siècle par Grégoire de Tours lorsqu'il évoque la description du *castrum Divionense*. On retrouve la trace de *Mediolanum*/Mâlain en 1075 et celle de *Miribellum*/Mirebeau-sur-Bèze en 1031. Ces questions toponymiques sont évoquées au fil des notices au cas par cas, en **Volume 2**.

### 5.1.2.2. La morphologie de l'occupation

D'un point de vue archéologique, l'image de surface que renvoie les occupations est certainement le point le plus important et le critère le plus communément admis les identifier en tant qu'agglomération.

- **La superficie**

Fr. Tassaux soulignait déjà l'hétérogénéité des superficies occupées par les agglomérations du centre de la France, allant de 1 à plus de 100 ha parfois (Tassaux 1994, p. 203). Cette surface dépasse même de temps à autre celle de la capitale de cité. Alors qu'il ne semble pas exister de seuil de superficie entre la capitale et l'agglomération, en existe-t-il avec l'établissement rural. O. Buchsenschutz proposait de fixer cette limite entre 5 et 10 ha, mais les travaux d'archéologie récents démontrent que ce critère ne saurait être retenu. Les recherches aériennes et parfois même les travaux d'archéologie préventive ont en effet révélé d'autres types de groupements, très différents des grandes agglomérations explorées jusque-là et qui n'occupent parfois qu'un ou deux hectares au maximum. Le site de Choisey/*Carrefour de Gevry* [Inv. n° 9], d'une surface d'à peine 1 ha, apparaît aujourd'hui comme le plus petit site de notre corpus. Composé de trois bâtiments situés sur le côté occidental d'une voie importante, il constitue un exemple atypique mais certainement beaucoup plus récurrent qu'on ne le suppose dans l'état actuel des connaissances (Saint-Aubin/*Pré Commarin* ?). D'autres sites, au plan de « village/rue » plus ordinaire, tels que Larret, Dampierre-et-Flée, Occey, Isômes, Boncourt-le-Bois... présentent des superficies moyennes de 4 hectares. Associés à des axes de circulation majeurs, ces sites rassemblent des activités variées et une organisation spatiale interne qui les distingue des habitats ruraux avoisinants. La recherche sur les établissements ruraux a également aujourd'hui délimité une catégorie de sites se trouvant au sommet des hiérarchies rurales et dont l'assiette dépasse systématiquement l'hectare. Ils représentent entre 5 et 10% des corpus ruraux selon les régions (Gandini 2008 ; Nouvel 2016). Dans certains cas, ces établissements couvrent par ailleurs près de 20 ha de superficie totale, à l'image de ceux d'Orbe/*Boscéaz*, Montmaurin ou Limé/*Pont d'Ancy* (vestiges sur 30 ha) (Ferdière *et alii.* 2010).

- **L'organisation interne**

#### *L'habitat*

Ce paramètre a souvent été mis en avant pour identifier les habitats groupés. Il peut effectivement fonctionner si on en exclut la notion de régularité. Si des phénomènes de lotissements peuvent être observés dans bon nombre d'habitats groupés de bord de voie, ce caractère est également observable à travers l'organisation des communs grands établissements ruraux, où se développent des alignements de pavillons aux dimensions et aux architectures redondantes (*ibid.*). Il faut ainsi avant tout prendre en compte la morphologie même de l'habitat. Aussi, la plupart des trames urbaines des agglomérations conséquentes telles que Mâlain, Bénéuvre, Nuits-Saint-Georges ou plus modestes comme Boncourt-le-Bois, Dampierre-et-Flée, Seveux... présente un habitat généralement standardisé. Ces unités d'habitation, communes à presque toutes les agglomérations de Gaule, sont dénommées « strip house » ou « long house » en Angleterre, « Streifenhauser » en Allemagne et que l'on traduit littéralement par « maison en bande » en français (cf **Partie 1.1.3.**). Les fouilles ont montré que ces habitats de largeur étroite (de l'ordre de 4 à 6 m en façade) recouvraient généralement des fonctions mixtes et complémentaires, qui tendent toutefois à évoluer dans le temps : vente et production dans les pièces de façade qui ouvrent sur la rue, activités artisanales ou domestiques dans les grandes cours arrière. Les espaces dévolus à l'habitat sont localisés dans une ou deux pièces de façade, ou à l'étage. Ces habitats de plan simple, perpendiculaire à la voie principale, sont constitués de deux, trois ou parfois quatre pièces en façade entre lesquelles, au centre, un couloir d'accès permet le passage entre intérieur et extérieur du bâti. Ces pièces sont généralement ouvertes sur une galerie couverte longeant la rue. À l'arrière de la façade se développe une



cour de taille égale ou supérieure à celle du bâti. Autour de celle-ci peut aussi se trouver une série de locaux carrés. Les unités s'insèrent dans un parcellaire très régulier dont les dimensions sont similaires à la plupart des agglomérations gallo-romaines, constituant alors des quartiers ou des îlots d'habitations dont les organisations sont homogènes. Dans ce cas, il est sans doute possible de parler de véritables programmes de lotissement urbain soit à l'échelle de quartier pour les agglomérations plus conséquentes (Mâlain, Beneuvre...), soit à l'échelle d'un habitat groupé de bord de voie comme Dampierre-et-Flée. Les habitats possèdent la même structuration et les mêmes évolutions au cours de la période romaine. La standardisation de l'habitat répond ainsi plutôt à une régularité apparente. À l'inverse, les grands établissements ruraux de type *villa* à pavillons multiples par exemple, présentent couramment des organisations extrêmement planifiées où les constructions, homogènes, jouent sur les proportions et les axes de symétrie.

### ***La trame viaire***

Ce critère de régularité avait déjà été rejeté lors du colloque de Bliesbruck en constatant qu'au contraire des capitales de cités, les agglomérations dites secondaires se caractérisaient par un réseau de rues irrégulier qui n'était jamais orthonormé. La trame viaire s'adapte ainsi systématiquement aux contraintes topographiques locales et parfois à l'occupation antérieure. Malgré cela, le paramètre de présence des voies de circulation ou des espaces publics dans les habitats groupés est à prendre avec précaution. Il est possible de les retrouver tout autant dans les établissements ruraux importants puisque des voies empierrées longent systématiquement les pavillons des communs comme à Escolives-Sainte-Camille (*ibid.*) ou à Boncourt-le-Bois. De même, dans la plupart des cas on accède à la *villa* par la façade principale, face à la partie résidentielle. Une voie particulière, perpendiculaire au bâti, peut y être aménagée afin de « monumentaliser » davantage cette entrée (Reinheim, Asquins...). Ces espaces, tout comme les espaces vides centraux de l'établissement, servent également à édifier le ou les temples de la *villa* (Richebourg). Par conséquent, tous ces éléments, aussi attribuables aux caractères urbains, contribuent à complexifier la distinction entre espaces urbains et espaces ruraux. Mais seuls les habitats groupés se retrouvent régis par le passage des voies, en particulier des voies supposées militaires (réseau d'Agrippa). Ils occupent même généralement une position de gué et/ou de carrefour. Le groupement de population attire le réseau routier autant que la fréquentation importante d'un endroit capte une concentration de population. Sur cette considération, plusieurs occupations ont été ajoutées à la liste des habitats groupés : Montbellet, Gigny-sur-Saône, Marnay, Allerey-sur-Saône, Ranchot, Norges-la-Ville... Ils peuvent être confirmés à ce titre par la présence associée de mobilier et par l'extension des vestiges. Au contraire, on observe de longue date une tendance à l'éloignement des établissements ruraux vis-à-vis des routes principales (Ferdière 1988). Ainsi, tout groupe de constructions repéré en prospection ne présentant pas cette particularité ont été considérés comme établissement rural.

### **5.1.2.3. L'aménagement public urbain**

La présence d'un appareil monumental de qualité constitue un autre critère déterminant pour la définition des agglomérations. Il permettrait de dissocier davantage les espaces urbains, qui sont valorisés par l'évergétisme et l'investissement collectif, des espaces ruraux, qui ne devraient pas en disposer. Toujours dans cette volonté de distinction entre les habitats groupés et les grands établissements ruraux, cette question fait aujourd'hui l'objet d'un consensus parmi les archéologues ruralistes. Il apparaît ainsi que les élites rurales investissent beaucoup dans leurs domaines ruraux ou leurs nécropoles. Les sites se caractérisent justement par la présence presque systématique d'éléments architectoniques, de statuaire et de mosaïques. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer le mobilier découvert sur le site de la *villa* de Boncourt-le-Bois [Inv. n° 6] à celui de l'habitat groupé distant de quelques centaines de mètres, ou encore celui issu d'une probable *villa* sous le bourg actuel de Mellecey [Inv. n° 25] ainsi que de la *villa* des *Maisnières* à Mantoche [Inv. n° 23]. À l'inverse, les agglomérations qui ne sont pas capitales de cité, même les plus importantes, ne livrent par exemple que très rarement des mosaïques (aucune en Côte-d'Or, à l'exception d'une seule à Alésia). Dans ces rares cas, elles proviennent d'ailleurs d'espaces publics. Ce constat est sans doute lié à l'absence de maisons de type *domus* dans les espaces urbains en dehors des capitales de cité. En tout état de cause, le critère monumental peut servir à différencier les grands établissements ruraux des autres types de sites, tels que les fermes isolées ou les agglomérations (Nouvel 2007).

M. Tarpin rappelle que « la ville est dotée d'équipements mais ce ne sont pas eux qui font la ville » (2000, p. 27). Pourtant les nécropoles bornant systématiquement les agglomérations ou encore la présence de certains équipements publics tels que le théâtre, les thermes ou les sanctuaires, doivent être reconnus comme des éléments pertinents d'identification, même si leur mise en évidence a été faite sur des sites où l'ensemble des autres critères discriminants était déjà présent. Parmi eux, la présence d'un **théâtre** peut être considérée comme l'élément le plus fiable. Mais il s'agit certainement du critère le moins systématique puisque le seul théâtre connu dans notre corpus est celui de l'agglomération de Mâlain. Les **aqueducs** et les **systèmes d'adduction d'eau** sont un caractère commun aux grands établissements ruraux et aux capitales de cité. La seule exception, dans un contexte particulier de camp militaire, concerne Mirebeau-sur-Bèze [Inv. n° 26] (Joan 2012). Les habitats groupés disposent certes communément d'égouts, mais l'adduction en eau, quand elle existe, est souvent d'un modèle rudimentaire (tuyau en bois...). Les **balnéaires**, quant à eux, sont tout autant associés aux grands établissements ruraux qu'aux habitats groupés. Mais la présence de *suspensura* ou de *tubuli* dans les prospections ne peuvent constituer un argument pertinent pour une identification de l'habitat. Ces éléments se retrouvent aussi dans de simples pièces chauffées, symboles de la romanisation de l'architecture et du confort. Lorsque nous disposons de données spatiales suffisantes, il faut néanmoins faire la distinction entre les thermes publics (Mirebeau-sur-Bèze, Dammartin-Marpain ?), les balnéaires privés dans l'habitat (Mâlain) et les balnéaires des établissements ruraux. Tous ne s'insèrent pas dans la même architecture, ni sont organisés de la même manière. Les **nécropoles périurbaines** peuvent se révéler comme des indicateurs pertinents même si leur présence n'est pas toujours synonyme d'habitat groupé. Dans l'Yonne, les nécropoles périurbaines se signalent presque majoritairement par la présence de stèles funéraires, contrairement aux nécropoles rurales. Mais ce constat n'est pas systématique puisque l'analyse du corpus des inscriptions chez les Lingons montre qu'il est possible de trouver des stèles en contexte rural (Le Bohec 2003). Il faudrait ainsi plutôt discuter de la question des aspects iconographiques et des attributs, pour juger des critères qui seraient proprement « urbain » et le lien que l'on pourrait faire entre la concentration d'artisan et la multiplication de stèles dans la périphérie des agglomérations par exemple (Béal 2000). Les corpus de Dijon et de Til-Châtel fournissent pour cela de très bons exemples. Ce caractère ne semble ainsi pas le meilleur à retenir pour identifier les habitats groupés. De même, la présence de mausolées funéraires ne s'observe pas exclusivement dans les périphéries urbaines. Ils se retrouvent en grande majorité dans les campagnes, aux portes des domaines ruraux des familles aristocratiques (Achard-Corompt *et alii.* 2016).

Enfin, le **lieu de culte** ne peut être considéré comme un élément fiable. La totalité des agglomérations dont nous disposons de l'extension montre la présence d'un sanctuaire plus ou moins monumentalisé. Mais il s'agit également d'un élément récurrent dans les grands établissements ruraux (Ferdrière *et alii.* 2010). Dans ces exemples, il se trouve très souvent en position centrale, vers les communs (Lux, Asquins, Cravant...), sinon en périphérie (Boncourt-le-Bois). Les grands complexes monumentaux, où sont associés temple de grande taille, péribole et constructions annexes, généralement d'origine laténienne, peuvent être associés à des agglomérations (Mâlain, Beneuvre), mais ils peuvent aussi être isolés. Leur présence peut néanmoins servir de support à la recherche d'un habitat groupé à proximité à l'image des sites de Norges-la-Ville [Inv. n° 28] ou de Saint-Usage [Inv. n° 41] qui présentent de vastes complexes culturels sans habitat associé en l'état actuel des recherches. La fouille du sanctuaire de Magny-Cours (Nièvre) constitue en ce domaine un espoir (Rocque 2015). Il semble, ici, que la présence d'un sanctuaire lié à une manifestation naturelle (source) soit à l'origine d'une petite agglomération gallo-romaine. Ce complexe est formé de l'association d'un temple, d'un théâtre et de thermes, qui constitue les éléments caractéristiques de la parure urbaine.

#### 5.1.2.4. Les activités artisanales et la question du mobilier

Dès lors que nous disposons d'informations suffisantes, provenant de fouilles ou de prospections, la présence d'activités artisanales variées au Haut-Empire constitue un critère caractéristique du fait urbain. Les recherches effectuées sur les agglomérations de Mâcon, Mellecey, Mâlain, Nuits-Saint-Georges, Beneuvre... le démontrent même s'il n'est pas toujours évident de distinguer un véritable artisanat spécialisé des activités de réparation ou de récupération. Ces deux activités nécessitent parfois des équipements similaires qui sont également présents dans les grands établissements ruraux. La fouille d'un atelier de forgeron, avec structures et déchets métallurgiques associés, au sein d'une grande *villa* d'au moins 7 000 m<sup>2</sup> aux *Perrières* au sud de Beaune,

permet d'attester d'une activité de réparation sans doute lié au passage de la route Chalon-Dijon en bordure (Viggiano 2003). Autre exemple, à Burgille, où la présence d'un four et de résidus de récupération de métaux au cours de l'Antiquité tardive souligne les limites du critère artisanal. C'est pourquoi il est nécessaire d'utiliser ce critère avec un paramètre de diversification de l'activité. L'existence d'autres types d'artisanat à l'échelle d'une occupation permet d'affirmer une fonction secondaire de production. C'est à Mâlain et Nuits-Saint-Georges, où les recherches ont été les plus importantes, que les activités sont les plus variées : métallurgie (fer et bronze), poterie, tabletterie... En outre, les indices artisanaux provenant de l'Antiquité tardive doivent être considérés avec précaution. C'est à cette époque que l'artisanat à grande échelle (production de céramique, réduction du fer, artisanat des métaux cuivreux...) connaît une introduction remarquable dans les établissements ruraux (Ferdrière 2006, p. 137).

Les recherches ont également mis en évidence un type de site particulier qu'il n'est pas toujours évident de caractériser puisqu'une activité artisanale y est entièrement dévouée. Ces agglomérations assez clairement spécialisées telles que Pouillé-Thésée ou Crouzilles en Touraine dans le domaine de la terre cuite développent des espaces domestiques accolés aux structures artisanales (Cribellier 2016). Au pied du massif jurassien, sur l'axe de communication Lyon-Besançon se retrouve une série de petits sites artisanaux associés à un habitat. Leur situation, en bord de voie amène à les caractériser comme habitats groupés de bord de voie. Mais cette qualification doit être estimée avec prudence tant la documentation est ténue (aucune fouille, aucun plan). L'environnement naturel, la proximité de gisements d'argile, de la forêt et de l'eau sont toutefois des atouts mis en avant dans l'implantation de ces ateliers. Une question similaire se pose concernant des sites considérés dans la littérature ancienne comme des « villages de forgerons » (Bénard *et alii.* 1994). L'existence d'exploitations minières parfois étendues sur presque une centaine d'hectares, juxtaposant parfois des unités associant zone de production et habitats, a été mise en évidence de longue date, en particulier en Auxois et dans le département de l'Yonne (Mangin *et alii.* 2000 ; Bouthier 2002). La présence d'espaces particuliers comme des lieux de cultes ou des balnéaires, leur grande superficie et la juxtaposition d'unités variées a généralement conduit à considérer ces occupations comme des agglomérations de plein droit. Cependant, contrairement aux habitats groupés, ils ne semblent pas, d'après les plans disponibles, y exister de véritables espaces collectifs. Les bâtiments observés (*fanum*, balnéaires) apparaissent tout aussi bien dans l'équipement habituel des gros établissements ruraux ne possède jamais d'habitat caractéristique en « strip house ». De même, les axes de communications ne semblent jamais structurer les sites. Comme les établissements ruraux contemporains, ils s'implantent, avant tout, sur des zones à forte potentialité, sans prendre en compte le réseau routier préexistant. Enfin, la présence de bâtiments d'habitation aux aménagements parfois confortables (balnéaires, enduits peints, stucs...) et leur organisation polarisée opposant zone d'habitat et zone d'exploitation (Fontenay-lès-Vézelay) iraient plutôt dans le sens d'exploitations rurales.

Dans de nombreux dossiers documentaires, seul le mobilier de prospection, en plus de l'extension des vestiges au sol, nous permet de renseigner l'occupation. Il est donc juste de se demander si ce matériel est révélateur d'une occupation ou d'une autre. Certains types de mobilier, en effet, apporte des indices supplémentaires, mais cela nécessite toujours un corpus suffisamment abondant et qui n'aurait pas été biaisés par des sélections ou des conditions de collectes différentielles (cf *supra*). St. Izri a, par exemple, démontré grâce à quelques tests sur des sites bourguignons, franc-comtois et champenois que les agglomérations, les établissements ruraux et les sanctuaires se distinguaient les uns des autres par des faciès de consommation monétaires différents (Izri 2011). Les paramètres qui rentrent en ligne de compte (faciès chronologiques, importance de la monétarisation, proportions des différents types monétaires en fonction des périodes) permettent de définir des faciès numismatiques caractéristiques des agglomérations antiques. D'autres tests, réalisés sur les faciès céramiques issus des sites des environs de Bibracte par M. Lucaselli ont démontré que les agglomérations de Roussillon-en-Morvan, Saint-Prix et Monthelon se caractérisaient par un plus fort taux de céramique fine, en particulier de sigillée, au cours du Haut-Empire (Lucaselli 2013). Une autre étude menée à partir du petit mobilier métallique (*instrumentum*) sur un vaste corpus de la région Centre a permis de réfléchir sur la place des activités professionnelles et domestiques dans les habitats groupés et à leur romanisation (Roux 2013). Ces études apparaissent encore trop modestes aujourd'hui pour apporter toutes les réponses dont nous

avons besoin. Il faut toutefois sans nul doute envisager cette problématique à travers un croisement des indices mobilier, à l'image de l'identification des sanctuaires (Izri, Nouvel 2011).

À travers quelques exemples observés au gré des critères disponibles pour leur identification, on s'aperçoit que de nombreuses agglomérations restent encore supposées. Leur identification est essentiellement fondée sur des éléments qui restent limités et partiels, du fait du fort recouvrement urbain moderne. Mais afin d'attester réellement d'un habitat groupé, le croisement des données, dans la limite du possible, est indispensable. Parmi les critères évoqués, certains apparaissent comme plus pertinents que d'autres. À ce titre, la présence de certains équipements tels que les théâtres, un habitat prenant la forme de « maison en bande », une trame viaire structurante ou encore la présence d'un artisanat diversifié au Haut-Empire sont essentiels. La meilleure définition de ces critères aura permis de faire progresser très nettement la liste des agglomérations antiques (cf *infra*). De nombreux sites ont été rejetés dans la catégorie des grands établissements ruraux alors que d'autres ont intégré la liste. On pense tout particulièrement aux habitats groupés de bord de voie, qui présentent une fonction économique et commerciale importante, négligée jusque-là.

### 5.1.3. Les habitats groupés du haut Moyen Âge : définition et essai de caractérisation

Aborder la question de l'identification des habitats groupés du haut Moyen Âge s'avère une tâche compliquée tant les données disponibles sont peu nombreuses. Se concentrant davantage sur les milieux urbains, la connaissance est avant tout dépendante des travaux archéologiques préventifs. Du coup, ce contexte impose à la recherche des fenêtres de terrain très réduites, ne permettant que très rarement d'appréhender un bâtiment, un groupe de bâtiment ou un espace ouvert sur toute son extension. Afin d'avoir une vision spatiale plus complète, à l'échelle d'un îlot bâti, d'un quartier ou encore d'un bourg ou d'une ville, il est plus fréquemment nécessaire d'associer aux données de fouille des analyses topographiques, documentaires (études de plans, parcellaires) ou visuelles (archéologie du bâti) bien moins précises. Mais ces données ne permettent jamais d'obtenir un plan complet d'habitat groupé comme on en dispose pour la période gallo-romaine. Les épaisseurs stratigraphiques, dues à la superposition des occupations depuis l'époque gauloise parfois, ont souvent amené les chercheurs à faire des choix dans leur recherche. Les installations du haut Moyen Âge étant généralement moins bien conservées que celles des époques antérieures (plus profondes), elles ont été oubliées ou analysées très rapidement.

Dès la fin de l'Antiquité, l'opposition traditionnelle entre partie résidentielle (*pars urbana*) et partie d'exploitation (*pars rustica*) des grands établissements ruraux s'estompe. Les sites montrent alors un aspect uniforme où les unités d'exploitations de tailles beaucoup plus réduite et standardisée se juxtaposent sans hiérarchisation interne. En parallèle, le développement dans certains cas de lieux de culte et de nécropoles confirme un fonctionnement spécifique, différent des modèles en place depuis l'Antiquité. Ces nouvelles formes se rapprochent ainsi du modèle de la *villa* souvent évoquée dans les textes carolingiens. Ces dernières ont été beaucoup plus approchées dans les régions Ile-de-France et Lorraine (Bourgeois 1996 ; Blesing 2002). Ce rapprochement des morphologies entre établissements ruraux et habitats groupés entraîne inévitablement un problème de vocabulaire. Les recherches concernant l'habitat rural a permis de distinguer plusieurs critères déterminants pour reconnaître ces occupations (Zadora-Rio 1995) : présence fréquente d'un lieu de culte et d'une zone funéraire associés à l'habitat ; présence fréquente de traces d'artisanat (fer, os, tissage...) ; existence d'aires à fonctions spécialisées (batteries de fours à pain, aires de stockage, zone artisanale) ; plans d'ensemble relativement organisés et structurés ; similitude remarquable de l'organisation des unités agricoles ; richesse en mobilier (en fer en particulier). Mais il apparaît qu'aucun des éléments décrits n'est véritablement propre au haut Moyen Âge puisque chacun pourrait correspondre tout aussi bien à un établissement rural gallo-romain (Van Ossel 2006). Selon le même auteur, la question du groupement de l'habitat se place dans une logique beaucoup plus ancienne, remontant au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., avec l'émergence et le développement de l'habitat dispersé en Gaule, puis son remplacement progressif par l'habitat groupé d'où émerge à son tour le « village » médiéval (*ibid.*). En tout état de cause, ce problème de caractérisation du « proto-village » relève de la discussion fondamentale et plus générale de la naissance du village médiéval en Europe occidentale, face à des paramètres historiographiques et méthodologiques assez contraignants. S'il n'est pas évident de distinguer l'évolution de

L'habitat groupé urbain entre l'Antiquité et le début du haut Moyen Âge, celle avec la période suivante (Moyen Âge classique) s'avère plus simple. La première période est avant tout marquée par un développement des activités spécialisées. La seconde se révèle à travers la matérialisation définitive des solidarités villageoises, de manière horizontale avec les activités sociales et artisanales, de manière verticale lorsqu'elle aborde un rapport de dépendance avec un seigneur, religieuse avec le développement d'un pôle paroissial ou encore temporelle avec la coexistence des vivants et des morts dans le même espace (Bourin, Durand 2000).

Face à ce constat, il faut convenir que les moyens dont nous disposons pour différencier et caractériser les habitats ne sont pas adaptés. Les paramètres utilisés pour les périodes précédentes ne suffisent plus et doivent être adaptés. Aussi, il est simplement possible de prendre en compte les critères déterminants de la superficie et de la densité des vestiges, la nature de l'occupation associée (cimetière, lieu de culte...), la trajectoire d'occupation des sites (l'ancienneté notamment) ou encore leur mention dans les textes historiques.

	Mention historique	Structuration interne	Occupation antérieure	Lieu de culte	Nécropole périphérique	Activité artisanale	Ex. val de Saône
<b>Habitat groupé protégé</b>	Oui ( <i>castrum</i> )	Fortification issue de la période tardo-antique	* Agglomération antique * <i>castrum</i>	Fonctions religieuses supérieures (évêché), lieux de cultes périphériques (abbaye...)	Oui	Oui	Mâcon Chalon-sur-Saône Dijon...
<b>Bourg, village, hameau...</b>	Oui	Réunion de plusieurs habitats de statut équivalent mais non polarisés	Agglomération antique	Création d'une paroisse	Oui	Oui	Saint-Aubin Dammartin...
<b>Etablissement rural</b>	Oui ( <i>villa</i> , <i>palatium</i> )		Etablissement rural	Non	Oui	Oui	Choisey Tournus...

Fig. 94 - Eléments de caractérisation des habitats groupés et fermes alto-médiévales

L'identification des agglomérations les plus importantes pose moins de difficultés que les petits habitats (Fig. 94). Les textes permettent très fréquemment de donner des indices sur l'existence et le statut urbain particulier de quelques villes. Ces mentions sont liées à la présence d'une administration civile (chef-lieu de *pagus*<sup>47</sup> par exemple), d'une fonction militaire (*castrum*) ou ecclésiastique (évêché ou archiprêtre). Les agglomérations de Mâcon, Chalon-sur-Saône, Dijon et Tournus, situées sur l'axe militaire antique d'Agrippa présentent toutes ou partie de ces caractéristiques. Dijon est, par exemple, déjà signalé au VI<sup>e</sup> siècle par Grégoire de Tours comme un *castrum* exceptionnellement grand. Mâcon et Chalon-sur-Saône deviennent par ailleurs dès l'Antiquité tardive (au VI<sup>e</sup> siècle au plus tard), des sièges épiscopaux qui ont généré des implantations religieuses initialement *extra-muros* et qui ont joué un futur rôle dans le développement topographique de l'habitat. Tournus présente un cas particulier de bourg monastique (autour de l'église de Saint-Philibert) ayant englobé un *castrum* d'origine romaine. Dans le cas apparenté de Dijon, dont le schéma topographique est similaire, un petit bourg monastique s'est créé *extra-muros* autour de l'abbaye Saint-Bénigne. Deux noyaux cohabitent ainsi quelques siècles avant d'être réunis au XII<sup>e</sup> siècle, par exemple, pour Dijon, sous l'influence des ducs et de l'autorité monastique (Saint-Jean-Vitus 2012). En plus d'une dispersion chronologique, l'habitat connu répond à une typologie très disparate combinant des bâtiments en pierre et bois ou des bâtiments sur poteaux ou sablières avec restes plus ou moins importants de sols d'occupation et de foyers en place (Chalon-sur-Saône, Mâcon, Dijon). Ces modèles correspondent à des cellules d'exploitation plutôt de type rural dans un milieu encore peu urbanisé. Hormis ces exemples, dont le *castrum* tardo-antique joue un rôle primordial dans la pérennisation de l'habitat, l'habitat du haut Moyen Âge des autres agglomérations est totalement inconnu. Il n'est donc pas possible de savoir si l'occupation peut être encore

<sup>47</sup> Deux inscriptions pour Chalon-sur-Saône et Dijon mentionnent la présence d'un *pagus* dans ces villes (cf Partie 1.1.2.2.1.).

considérée comme un habitat groupé à cette période. Néanmoins, dans certaines, la mention, de paroisses précoces pourraient être considérée comme un élément permettant de proposer la persistance de leur statut. Mais d'anciens établissements ruraux semblent prétendre au même statut à cette époque (à l'exemple d'Escolives-Sainte-Camille, Yonne). Ce constat accrédite le modèle du village médiéval formé par la convergence des habitats groupés de faible statut et de l'habitat dispersé (Nouvel 2004). L'absence de données plus précises a généralement fait considérer qu'il s'agissait d'un site de ce type si le lieu était mentionné dans les textes ou son occupation confirmée par l'archéologie.

## 5.2. Le corpus des habitats groupés du Val de Saône

La reprise générale de la documentation à travers la réactualisation des données et de nouvelles acquisitions archéologiques a permis de faire un certain tri et de mettre en évidence des sites qui jusque-là avait été négligés. En outre, la définition plus large que nous avons choisie permet également d'intégrer des sites qui ne rentraient pas dans le cadre des « agglomérations secondaires » alors défini. À l'inverse, l'utilisation de critères précis permet d'exclure d'autres sites qui ne disposent pas des caractères urbains les plus évidents. Le nombre d'habitats groupés pour la période romaine est ainsi beaucoup plus important dans notre corpus que dans les publications précédentes (Petit, Mangin 1994).

### 5.2.1. Constitution du corpus d'étude

#### 5.2.1.1. Sélection des sites

L'année 1994 reste une référence dans le domaine de la recherche sur les agglomérations antiques puisqu'elle correspond à la date de publication des actes du colloque de Bliesbruck qui s'était tenu deux ans plus tôt, du 21 au 24 octobre 1992. Ces actes, accompagnés d'un atlas, présentent pour la première fois une liste quasi exhaustive des agglomérations repérées au sein des différentes provinces de Gaule : les Germanies, la Bretagne, la Gaule Belgique, Lyonnaise, Narbonnaise et Aquitaine (cf **Partie 1.1.1.3.**). Au total ce sont 522 sites qui sont comptabilisés dont 336 ont fait l'objet d'une notice. D'après les critères d'identification en place à l'époque, 405 de ces sites sont considérés comme des « agglomérations véritables » et 117 restent potentiels ou mal connus. Parmi ces sites, 148 avaient déjà fait l'objet d'une publication et 193 correspondent à des présentations nouvelles ou renouvelées. Le reste, qui rassemble des sites nouvellement identifiés grâce au regain d'intérêt pour cette occupation dans les années 1980, constitue un nouvel apport à la liste des agglomérations « secondaires ». Ces chiffres soulignent ainsi l'aspect inédit et fondateur du colloque.

Pour ce qui concerne notre région d'étude, le Val de Saône, 45 agglomérations étaient recensées à ce moment, dont 32 ont fait l'objet d'une notice ; les autres ne sont que mentionnées (**Volume 3, Annexe 16**). Parmi cette liste, 22 sont des agglomérations considérées comme certaines et 23 comme possibles, se répartissant de manière uniforme selon les départements et la zone d'étude concernée (**Fig. 95**). Presque autant d'agglomérations certaines et possibles sont recensées pour le Val de Saône.

Un bilan général des agglomérations avait déjà été entamé dès 2010 avec le Master de N. Coquet à l'échelle des agglomérations antiques du Centre-Est de la France. Il avait permis d'établir un tri des agglomérations sur tout ce secteur (Coquet *et alii.* 2011). Le même travail avait également abouti à une synthèse pour la Franche-Comté (Barral *et al.* 2012). Depuis, des ajustements ont eu lieu dans cette liste grâce à de nouvelles découvertes, une reprise documentaire ou une révision des critères de définition. Pour ces raisons, il était nécessaire de revenir au corpus initial afin d'observer son évolution sur la longue durée. Sur la même zone d'étude, en 2017, 54 agglomérations sont désormais comptabilisées dans le Val de Saône.



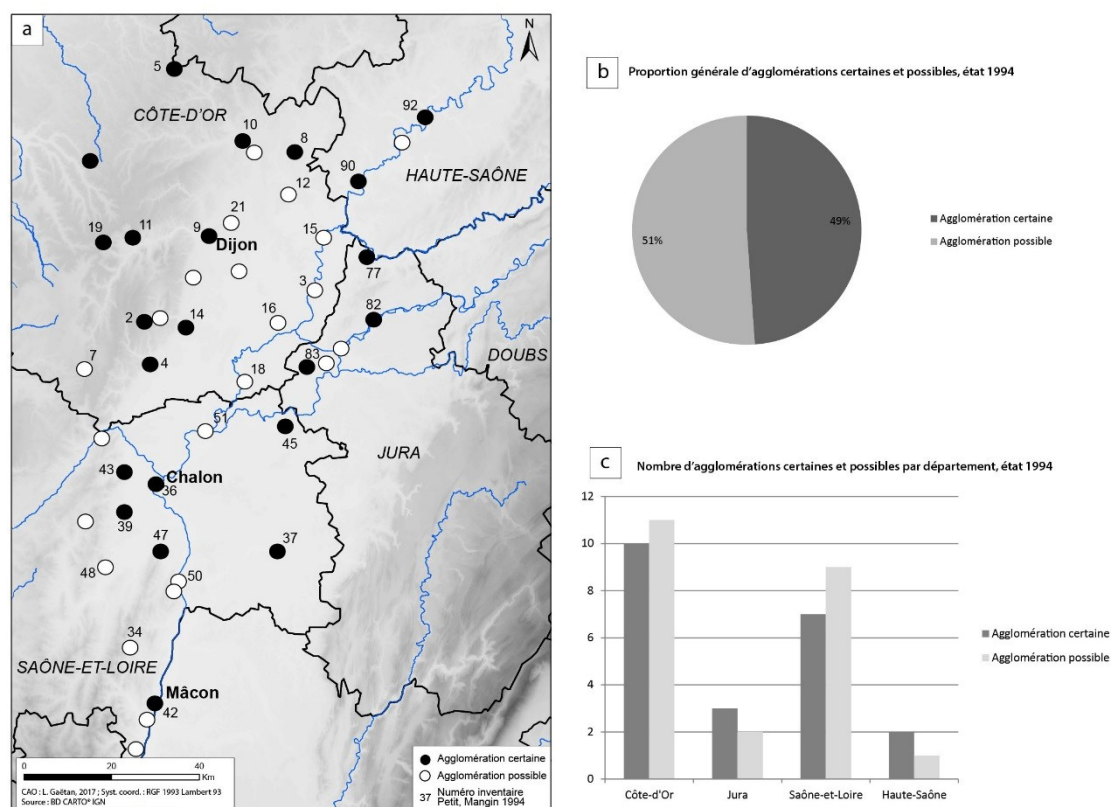


Fig. 95 - a. Agglomérations recensées dans l'atlas du colloque de Bliesbruck en 1994 ; b. Proportion des agglomérations certaines et possibles ; c. Diagramme de répartition par départements, selon la zone d'étude du Val de Saône

Dans le détail, il apparaît que 40 % des sites, soit dix-huit, ont été exclus de la liste initiale pour une raison principale, la requalification de leur nature (Fig. 95). Il ne s'agit donc plus d'agglomération au regard de la documentation disponible. Quinze d'entre eux (83 %) ont finalement été attribués à la catégorie des établissements ruraux (Arcenant, Beaujeu, Cersot, Choisey, Cussy-la-Colonne, Gevrey-Chambertin, Granges, Lux, Meuilley, Rouvres-en-Plaine, Saint-Aubin/*Le Mazzeret*, Sennecey-le-Grand, Sercy, Tournus/*Champ Sémard*, Varois-Chaignot). Ce changement de catégorie d'habitat repose avant tout sur la capacité de distinguer désormais plus finement le caractère groupé et le caractère dispersé des occupations à partir des critères organisationnels notamment. Lux, parmi les exemples les plus significatifs, ne peut plus être attribuable à la catégorie des habitats groupés du fait de son plan si caractéristique des grandes *villae* à pavillons multiples (cf *infra*). Deux autres sites (Azé et Blessey) ne sont pas encore caractérisés faute de nouvelles données, et enfin un dernier site est désormais considéré comme sanctuaire de hauteur (Chassey-le-Camp). Parmi les agglomérations caractérisées de manière certaine ou supposée, quelques évolutions sont également à noter. Mais cela reste un phénomène marginal sur l'ensemble du corpus puisque 74 % des sites conservent leur caractérisation, soit vingt sites. Cinq agglomérations auparavant qualifiées de possibles deviennent certaines dans le nouveau corpus (Mirebeau-sur-Bèze, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Tournus, Varennes-lès-Mâcon et Verdun-sur-le-Doubs), alors qu'au contraire, deux autres deviennent seulement possibles (Châteaurenaud, Mantoche).

Enfin, 27 nouveaux sites ont été ajoutés à la liste des 27 autres habitats groupés du Val de Saône conservés dans l'inventaire de 1994. Ces ajouts sont essentiellement dus aux nouvelles données archéologiques, issues de prospections pédestres et/ou aériennes (douze sites) et de fouilles dans de rares cas (3 sites), mais aussi à la reprise de la documentation ancienne (douze sites). Ils ne sont toutefois pas encore entièrement attestés, puisque le tiers correspond encore à des habitats groupés hypothétiques, faute d'éléments supplémentaires. C'est en Saône-et-Loire et dans le Jura que le plus grand nombre de sites a été ajouté (Fig. 96) grâce notamment à de nouvelles prospections archéologiques (Marnay, Gigny-sur-Saône, Sennecey-le-Grand, Montbellet, Saint-Ambreuil, Saint-Aubin, Ranchot...). Ces nouveaux sites permettent d'étoffer considérablement la liste des habitats groupés dans le Nord jurassien qui n'en comptait que trois en 1992. En Côte-d'Or les proportions

d'ajout et de suppression sont plus contrastées puisque quatre sites seulement complètent la liste (Boncourt-le-Bois, Flavignerot, Oisilly, Norges-la-Ville) et huit ont été supprimés (Arcenant, Blessey, Cussy-la-Colonne, Gevrey-Chambertin, Lux, Meuilley, Rouvres-en-Plaine, Varois-et-Chaignot). Tous ces sites ont été reconsidérés comme établissements ruraux. Notre corpus s'étend sur les marges des départements du Doubs et de Haute-Marne avec l'ajout pour ces deux départements de nouveaux sites ne faisant pas partie des inventaires précédents. Le site de Saint-Vit fait ainsi désormais partie du corpus dans le Doubs et ceux d'Occey, Isômes/*Bourg* et *Les Varennes*, Vaux-sous-Aubigny intègrent la liste de Haute-Marne<sup>48</sup>.

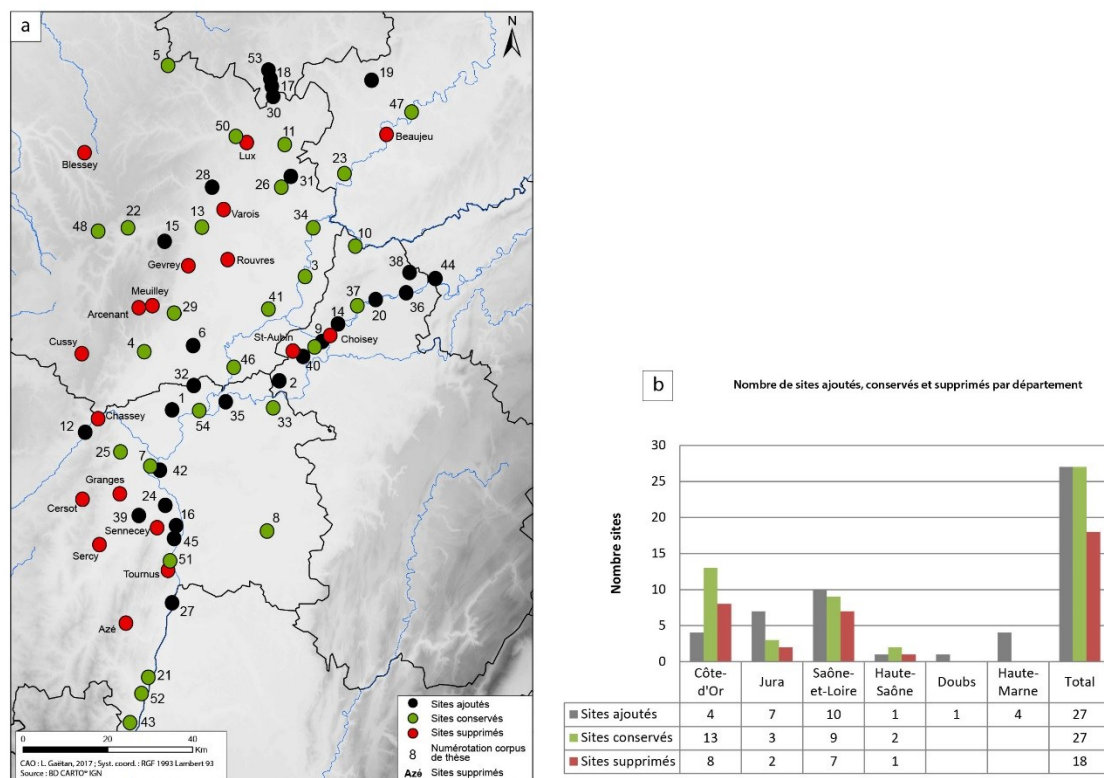


Fig. 96 - Répartition et proportion des sites ajoutés, supprimés et conservés à partir de l'atlas de 1994

### 5.2.1.2. Composition et nature du corpus

Si l'on compare ce nouvel inventaire à celui établi en 1992 lors du colloque de Bliesbruck, on observe que le corpus a considérablement évolué. L'analyse critique des données archéologiques disponibles pour chaque dossier a permis de mettre en évidence de nouveaux sites mais aussi d'en exclure d'autres qui ne rentraient plus dans la définition plus large que nous avons établie. Le renouvellement des informations sur un bon nombre de sites qui étaient jusque-là connus mais mal caractérisés a également permis de faire évoluer les connaissances. Malgré l'hétérogénéité de la documentation selon les secteurs géographiques et les types d'acquisition il est possible d'observer une relative évolution de la détermination de la nature des sites. Sur la totalité des sites retenus dans le cadre de cette étude, la part de sites certains, c'est-à-dire attestés, est passé de 49 % en 1994 à 54 % en 2017 (Fig. 97). L'état 2017 du corpus comptabilise ainsi 29 agglomérations certaines sur les 54 comptabilisées. Cette relative progression s'explique d'une part par l'intégration de nouveaux sites absolument attestés tels qu'Isômes, Occey, Larret... dont le plan fournit l'indication la plus sûre, et d'autre part par l'évolution des connaissances sur cinq autres sites (cf *supra*), permise par des données de fouilles notamment. Néanmoins, encore trop d'agglomérations conservent un caractère hypothétique (Fig. 98). Ce phénomène est essentiellement représenté dans le département du Jura où seulement trois agglomérations sont attestées

<sup>48</sup> Les sites de Haute-Marne n'avaient pas été intégrés aux travaux du colloque de Bliesbruck en 1992.

(Choisey/Damparis, Dammartin-Marpain et Rochefort-sur-Nénon) sur les dix recensées. La répartition des sites, leur densité et leur caractérisation reflètent avant tout l'état de la recherche. Il est néanmoins difficile dans notre cas de dissenter sur ces aspects étant donné que notre corpus ne se trouve pas dans une entité administrative homogène. Il faut ainsi raisonner par micro-région. Le secteur du Jura ici étudié – le Finage- possède des données quasi-exclusivement issues de prospections pédestres qui n'ont livré que des indices mobiliers. Il est donc difficile de déterminer le caractère d'une agglomération dans ces conditions. Celles attestées correspondent aux seules fouilles réalisées pour cette zone géographique. Seuls les deux départements bourguignons étudiés présentent des proportions entre sites attestés et hypothétiques similaires. En Côte-d'Or les sites hypothétiques se retrouvent principalement en bordure de Saône, là où les découvertes sont les plus anciennes et où les terrains ne sont plus accessibles car ils sont recouverts par les constructions modernes. En Saône-et-Loire, la proportion de sites attestés et hypothétiques est la même que dans le département voisin côte-d'orien ; mais leur répartition est assez hétérogène. On en retrouve toutefois quelques-uns le long de la Saône, sur le tracé de la voie d'Agrippa Lyon-Trêves. Ceux-ci, plus que les autres, illustrent le caractère subjectif de certains critères d'identification de l'habitat groupé. Ces sites reposent avant tout sur des paramètres topographiques (passage à gué) et mobiliers (présence de céramique au sol ou découverte ancienne) qui restent très limités. De manière générale on observe néanmoins que le réseau d'agglomérations s'est densifié depuis l'inventaire réalisé en 1992. Ces résultats sont en grande partie dus aux travaux engagés par le programme collectif de recherche sur les agglomérations antiques et les campagnes de prospections aériennes de St. Izri et P. Nouvel depuis maintenant quelques années.

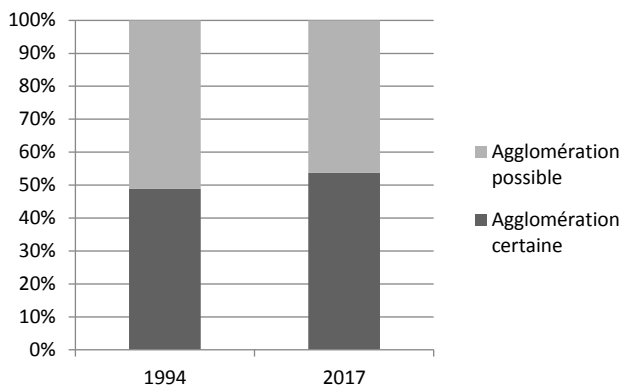
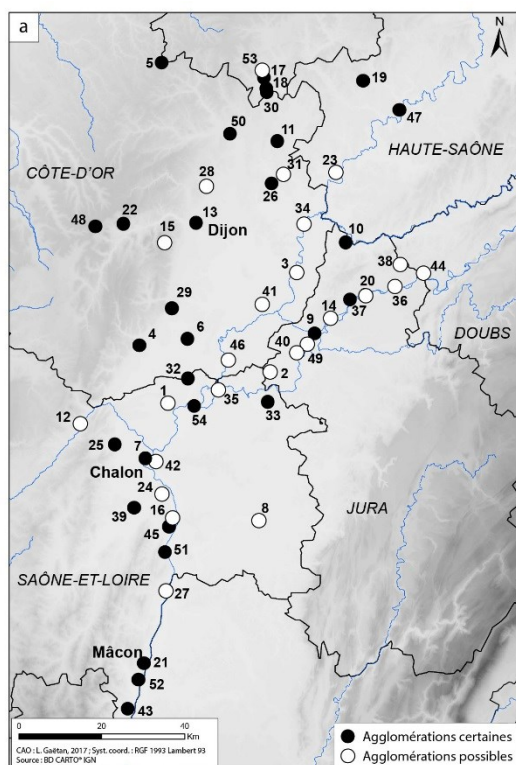
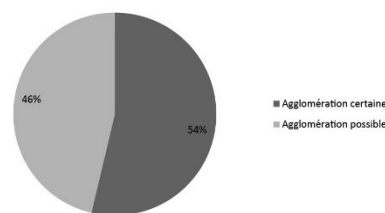


Fig. 97 - Evolution de la proportion d'agglomérations certaines et possibles entre 1994 et 2017



b Proportion générale d'agglomérations certaines et possibles, état 2017



c Nombre d'agglomérations certaines et possibles par département, état 2017

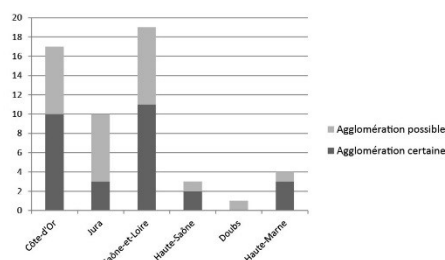


Fig. 98 - Répartition des agglomérations certaines et possibles dans le corpus de 2017

Sans aller plus loin dans la hiérarchisation, le corpus des 54 sites recensés présente une variété des occupations qu'il est intéressant de souligner dans le cadre de notre enquête (Fig. 99 ; Fig. 100). Rappelons tout d'abord qu'aucune capitale de cité ne fait partie de cet inventaire. L'inventaire est ainsi composé de trois agglomérations d'origine laténienne abandonnée et de neuf agglomérations antiques d'origine laténienne. L'habitat groupé de bord de voie fait partie des spécificités du système urbain du Val de Saône, c'est pourquoi nous avons choisi de les individualiser. Quinze agglomérations attestées correspondent à cette catégorie de site auxquelles on peut ajouter trois agglomérations post-Conquête dont le statut est incertain en l'état des connaissances. Sur la totalité du corpus, 24 agglomérations restent hypothétiques ou trop méconnues pour entrer dans l'une des catégories, ce qui représente 44 % du corpus. Les récentes découvertes aériennes d'habitats groupés de bord de voie notamment démontrent que le corpus sur lequel nous travaillons n'est pas définitif et est mouvant au gré des recherches. La répartition et la densité des sites apparaissent finalement comme une cartographie de l'avancée des recherches, ce qu'on présentait déjà lors de l'état des investigations. Par conséquent le réseau ici présenté ne correspond qu'à un état de la recherche arrêté en 2017 ; il ne s'agit là sans doute que d'une portion relativement réduite de la réalité des habitats groupés du Haut-Empire.

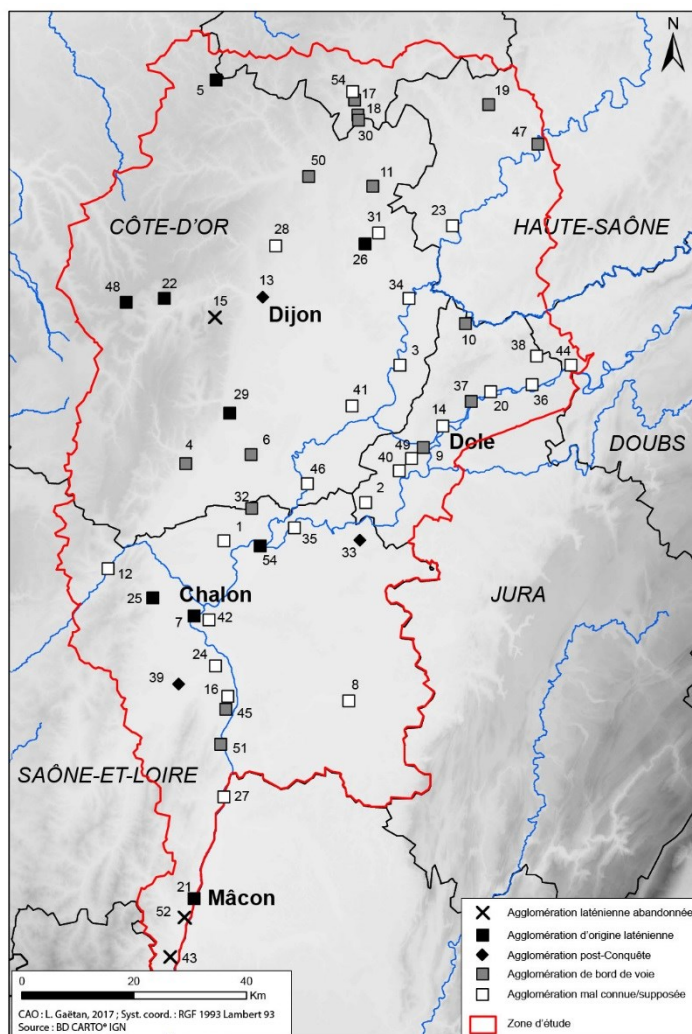


Fig. 99 - Nature des agglomérations antiques du Val de Saône

	Agglomération laténienne abandonnée	Agglomération d'origine laténienne	Agglomération post-Conquête	Agglomération de bord de voie	Agglomération mal connue/hypothétique	TOTAL
Côte-d'Or	1	5	1	4	6	17
Doubs	0	0	0	0	1	1
Jura	0	0	0	3	7	10
Haute-Marne	0	0	0	3	1	4
Haute-Saône	0	0	0	2	1	3
Saône-et-Loire	2	4	2	3	8	19
TOTAL	3	9	3	15	24	54
	6%	17%	6%	28%	44%	100%

Fig. 100 - Décompte des agglomérations par nature d'occupation et par département

### 5.2.2. Qualité des connaissances

À l'échelle du Val de Saône la répartition et la densité des sites font preuve d'une certaine homogénéité. Ce constat nous amène à vouloir pondérer ces résultats en prenant en compte notamment la qualité générale des



informations retenues pour une étude de réseau urbain. La présence ou l'absence d'une agglomération, au même titre que la qualité des informations, est avant tout liée à l'intensité des recherches, sans que les modalités d'acquisition n'entrent systématiquement en ligne de compte. En partant de ce postulat, il est nécessaire de déterminer quels sont les meilleurs critères pour pouvoir juger qualitativement des connaissances propres à chaque agglomération. L'analyse du réseau urbain passant avant tout par les paramètres spatiaux et chronologiques, il nous a semblé judicieux de baser les critères qualitatifs sur ces deux domaines. L'étude des trajectoires d'occupation passe en effet par la nécessité de posséder des indices chronologiques assez précis. La même nécessité se fait ressentir lorsqu'on aborde les questions d'organisation structurelle des agglomérations. Les deux critères sont également liés par le principe évolutif de l'urbanisme. Aussi, la méthodologie employée est proche de celle utilisée pour la caractérisation et la datation des Unités de Découverte (UD) avec une échelle d'indices de 0 à 3 pour chacun des critères (**Fig. 101**).

<b>Organisation spatiale de l'agglomération :</b>	
0	: Plan inconnu
1	: Extension de l'agglomération supposée
2	: Plan partiel des vestiges (îlot d'habitation, quartier)
3	: Organisation interne et extension de l'agglomération connue (trame urbaine, habitations...)
<b>Chronologie d'occupation :</b>	
0	: Aucun élément de datation
1	: Grande phase culturelle seulement connue (période protohistorique, période gallo-romaine...)
2	: Éléments ponctuels de datation (quelques céramiques ou monnaies)
3	: Datation précise du spectre chronologique (TAQ et/ou TPQ)

**Fig. 101 - Codification des critères permettant de qualifier le niveau de connaissance des agglomérations**

On peut estimer ainsi que dès lors qu'on possède des données partielles d'une trame urbaine (au moins la moitié de son extension maximale) et des éléments ponctuels sur la datation de l'occupation (fourchette chronologique), un site peut être qualifié de bien connu. En deçà de ce niveau d'exigence, les données ne sont pas suffisantes. L'addition de l'ensemble des indices permet alors d'obtenir quatre grands niveaux de qualité documentaire (**Fig. 102**).

Total critères (organisation + datation)	Niveau qualité		Critères d'identification
	Indices	Qualité	
0	Niv. 0	Mauvaise	Rien de connu, ni organisation spatiale, ni datation
1	Niv. 1	Médiocre	Seule la grande phase chronologique est connue
2	Niv. 2	Moyenne	Connaissance de l'extension supposée de l'occupation et/ou plan partiel de l'occupation
3			Grande phase chronologique ou éléments ponctuels de datation
4	Niv. 3	Bonne	Organisation interne et extension spatiale connue
5			Datation précise de la chronologie d'occupation et/ou éléments ponctuels
6			

**Fig. 102 - Echelle des différents niveaux de qualité des agglomérations du Val de Saône**

La répartition globale de ces indices de qualité démontre une connaissance plutôt homogène du corpus. La tendance semble similaire d'après les projections par départements (**Fig. 103 ; Volume 3, Annexe 17**). C'est en Côte-d'Or que l'on retrouve le plus grand nombre de sites ayant une qualité d'information maximale (Niv. 3). Ce constat est sans nul doute à mettre au crédit des fouilles engagées depuis les années 1960 sur des sites comme Mâlain, Nuits-Saint-Georges ou encore Somberton, mais aussi grâce aux nombreuses campagnes de prospection aérienne ayant permis la découverte des plans d'agglomérations (Beneuvre, Dampierre-et-Flée...). À l'inverse, en Saône-et-Loire une majorité de sites possède un niveau de qualité moyen (Niv. 2). Même si pour ces sites il est possible de connaître à la fois l'extension de l'occupation et/ou quelques éléments ponctuels de datation, les données sont insuffisantes pour pouvoir qualifier davantage l'occupation et encore moins son évolution. Dans ce département, ces sites correspondent avant tout aux agglomérations repérées aux passages à gué sur la voie

d'Agrippa. Ainsi, d'une manière générale, on note une proportion similaire de sites ayant une qualité d'information de niveau 1 et 2 (médiocre et moyenne) et une relative prédominance du niveau 3 (qualité moyenne). Il était enfin important d'individualiser les sites ne possédant aucune information spatiale ni chronologique (niveau 0). Au nombre de six, ils sont seulement supposés grâce à une position topographique (carrefour de voie, passage à gué, présence de sanctuaire...).

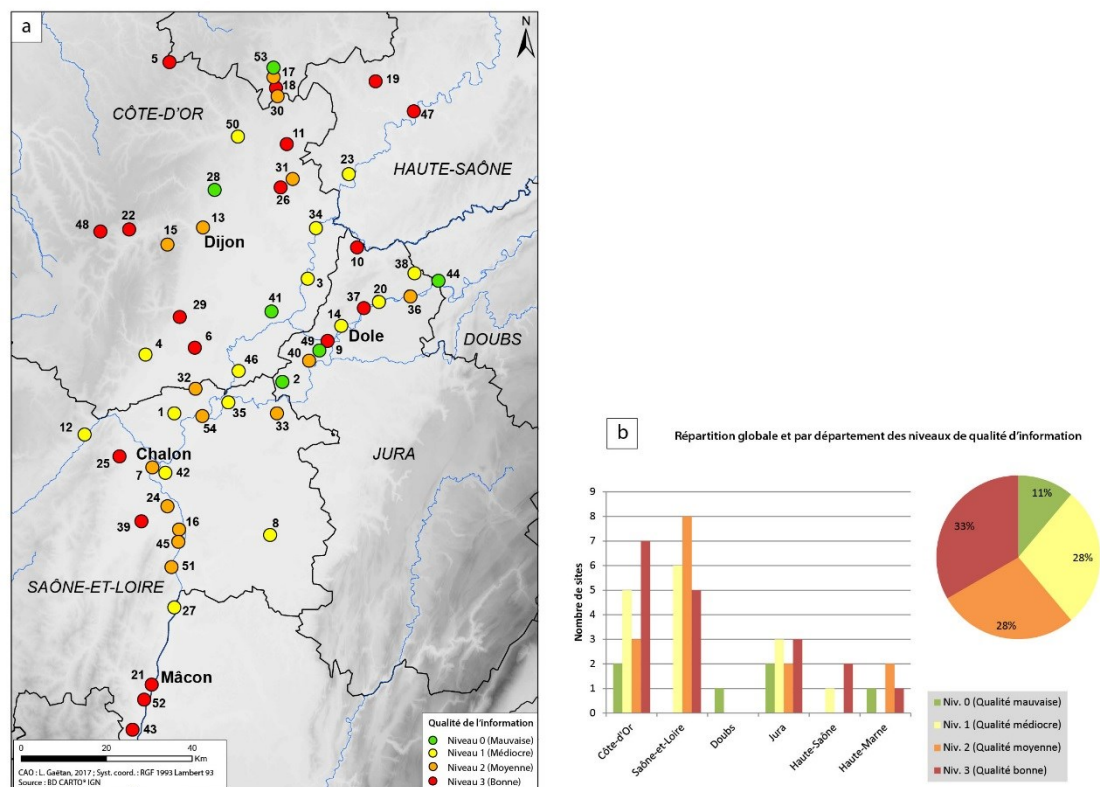


Fig. 103 - a. Carte de répartition des sites en fonction de leur niveau de qualité d'information ; b. Distribution globale et par département des indices de qualité d'information

Ces niveaux de connaissance reflètent de manière juste l'état des investigations archéologiques dans le Val de Saône. Si depuis ces dernières années, d'importants progrès sont à noter dans plusieurs domaines (la chronologie, l'extension, l'organisation interne, la nature des activités et de l'occupation, le statut des sites), 33 % des sites seulement possèdent un bon niveau de documentation. De manière logique, plus le niveau de qualité est élevé, plus il est possible de retrouver les différentes catégories d'agglomérations identifiées (Fig. 104). Ainsi, 53 % des agglomérations de bord de voie identifiées et 78 % des agglomérations d'origine laténienne possèdent une bonne qualité d'information (Niv. 3). Les trajectoires et les rythmes d'occupation peuvent donc être abordés avec une somme de données fiables et rationnelles.

Par conséquent, malgré une répartition plutôt homogène des sites selon leur niveau de qualité de documentation, de nombreux cas restent encore mal documentés. On ne peut y voir là que le résultat des modes d'investigations employés, de l'intensité des recherches, du degré de conservation des vestiges et surtout de leur accessibilité. Les campagnes aériennes systématiques engagées sur la région depuis quelques années ont toutefois permis un accroissement considérable de la documentation et la découverte de multiples sites agglomérés inconnus jusqu'alors puisque non détectable par une archéologie « classique ». En parallèle, l'inventaire des habitats groupés du Val de Saône a été complété grâce à une nouvelle définition des critères d'identification prenant en compte des paramètres communs transrégionaux. Jusque-là les analyses étaient en effet trop souvent basées sur des études de cas ou des exemples micro-régionaux qui pâtissaient des politiques archéologiques locales. Cette ouverture aura également eu le mérite de prendre en compte de nouveaux types d'occupation plus restreint tels que les groupements de bord de voie. Ce renouvellement de la documentation a assurément fait



évoluer la connaissance sur le statut (attesté/hypothétique) et la nature des agglomérations (agglomération laténienne, de bord de voie...). Le corpus des agglomérations antiques du Val de Saône s'en trouve d'autant plus réactualisé.

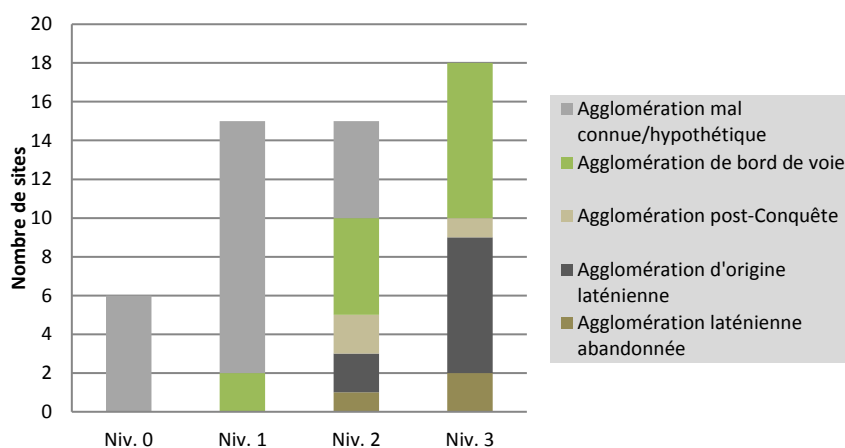


Fig. 104 - Distribution de la nature des caractérisations d'agglomération selon le niveau de qualité de l'information

### 5.3. De l'agglomération antique à l'établissement rural : exemples de l'évolution de la documentation

La mise en place de réels critères d'identification des habitats groupés avait pour objectif principal de distinguer plus facilement les agglomérations des grands établissements ruraux gallo-romains. La superficie, supérieure à 5 hectares, la présence de temples ou encore la richesse de leur équipement faisaient partie des principaux paramètres permettant de classer les sites dans la catégorie des agglomérations « secondaires ». Désormais, l'organisation planifiée, la présence d'un groupe de bâtiments riches en marbre et mosaïque s'opposant à des constructions plus communes regroupant des pavillons à plan répétitif, l'organisation longiligne, la présence d'un grand espace vide central et leur position en net retraits par rapport aux axes routiers sont des éléments déterminants pour requalifier les anciennes agglomérations en de vastes établissements ruraux où l'opposition entre les parties techniques et résidentielles est d'ailleurs nettement visible (Nouvel 2007a ; Ferdière *et alii.* 2010). Cette révision des critères a permis d'exclure dix-huit sites, anciennement considérés comme agglomérations, du corpus (cf *supra*). Mais ce résultat est également dû à l'apport important des nouvelles acquisitions réalisées depuis ces vingt dernières années, grâce aux fouilles préventives, aux prospections géophysiques et aux prospections aériennes. Toutefois, ces éléments récents sont parfois encore trop ténus pour déterminer l'organisation, les fonctions ou encore l'évolution des établissements. Dans cette optique, il est intéressant d'observer plus concrètement un certain nombre de sites ayant été exclus des inventaires et d'autres posant encore des difficultés d'interprétation (**Volume 3, Annexes 18 et 19**).

#### 5.3.1. Les grands établissements ruraux

À la lumière des descripteurs, quinze sites auparavant qualifiés d'« agglomération secondaire » lors du colloque de Bliesbruck (Petit, Mangin 1994b) appartiennent désormais assurément à la liste des établissements ruraux. Pour certains, l'interprétation ne fait désormais plus de doute. À ce titre, les plus emblématiques sont Lux/*Le Closeau*, Granges ou encore Saint-Aubin/*Le Mazeret*. L'acquisition de plans partiels ou complets des bâtiments infirme immédiatement l'hypothèse d'agglomération. Pour d'autres, seul le réexamen de la répartition des vestiges et de leur nature abonde pour une réinterprétation à l'instar de Sennecey-le-Grand/*En Sens* ou Sercy. Dans tous ces cas, il s'agit finalement d'établissements ruraux de statut important. En définitive, alors qu'auparavant la statuaire, les mosaïques ou encore les fragments architectoniques étaient considérés comme des

éléments purement urbains, ce n'est désormais plus le cas. L'étude de ces différents sites prouve le contraire (Venault, Nouvel 2015, p. 36-77 ; Nouvel 2016).

### 5.3.1.1. Lux/ Le Closeau, En Auge (Côte-d'Or)

En 1994, le site de Lux faisait l'objet d'une notice dans *Les agglomérations antiques de Côte-d'Or* (Bénard *et alii.* 1994, p. 203-206), tout en considérant qu'il ne s'agissait ni d'une agglomération classique, ni d'une « villa de type habituel ». Selon R. Goguey, l'organisation générale est celle d'une *villa*, à l'exception de la partie occidentale qui présente un aspect monumental et surtout disproportionné avec un nombre important de cours, d'exèdres, de pièces accolées... Ces paramètres l'amenaient à y voir un bâtiment à fonction multiple avec la présence de temples, de thermes, de mausolées ne pouvant appartenir à un simple domaine privé. Les locaux longs et étroits de l'aile ouest sont également interprétés comme des *horrea*. Cet élément, d'ailleurs comparé aux *horrea* du camp militaire de Mirebeau-sur-Bèze découverts à la même période, permet à R. Goguey d'interpréter le site comme l'élément « portuaire » du camp légionnaire voisin (Goguey, Reddé 1995). Il se situe en effet en bordure de la rivière de la Tille. Pourtant, le plan d'ensemble des vestiges, qui couvre 9 ha, montre la présence d'un riche établissement rural de plan plutôt classique pour le centre-est de la Gaule, avec pavillons alignés. La partie résidentielle, à l'ouest, comporte plusieurs cours et des péristyles. La cour de la partie de commons est de forme plutôt trapue, entourée d'un mur de clôture sur lequel s'appuient, sur trois côtés, une série de bâtiments d'exploitation. Au nord, un autre enclos contenant un petit bâtiment quadrangulaire pourrait correspondre à une zone cultuelle ou funéraire (Fig. 105). Cet ensemble, finalement de taille modeste en comparaison d'autres établissements (comme Granges, ci-dessous), s'insère dans une occupation plus large avec, de l'autre côté de la Tille, une multitude d'habitats sur poteaux, des fosses, au moins deux nécropoles et un sanctuaire dédié à Mercure. L'établissement rural, quant à lui, semble fréquenté de La Tène D au IV<sup>e</sup> siècle d'après les quelques éléments recueillis lors de sondages ponctuels et de prospections au sol.

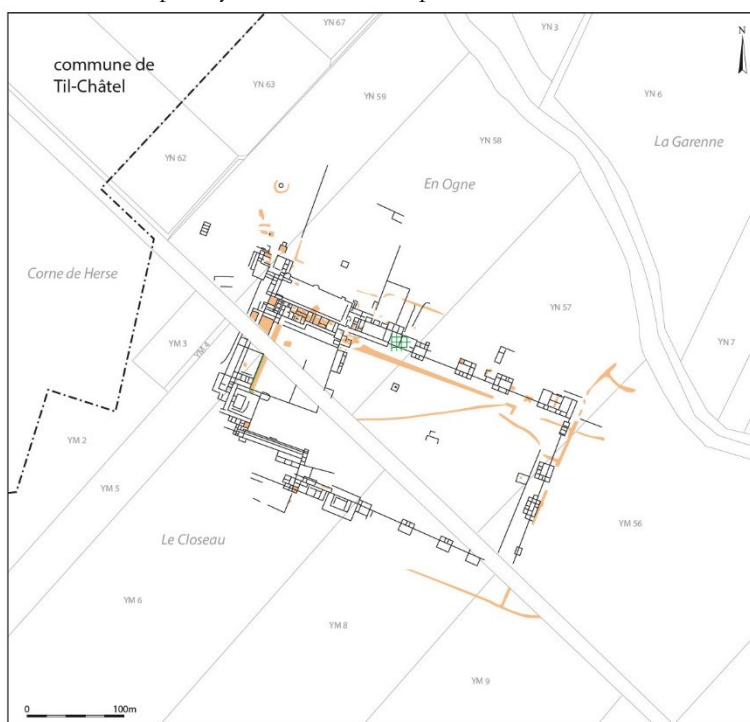


Fig. 105 - Plan de l'établissement rural de Lux/ Le Closeau, En Auge (Côte-d'Or) (d'après Nouvel 2016)

### 5.3.1.2. Saint-Aubin/ Le Mazeret (Jura)

L'exemple de l'établissement du *Mazeret* à Saint-Aubin est sans doute l'un des plus emblématiques puisque encore récemment, il était interprété comme agglomération (Barbet *et al.* 2014). Pourtant son caractère agricole ne fait aujourd'hui plus de doute selon nous. Situé au cœur du Finage dolois entre Saône et Doubs, le site est connu depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle pour avoir livré une quantité et une variété considérable de vestiges de structures et de mobilier, le plan des vestiges est découvert par prospection aérienne dans les années 1970 par G. Chouquer. Ce plan, peut-être atypique pour l'époque, amène très vite les auteurs à qualifier le site du *Mazeret* comme « un pôle monumental dont la fonction n'est certainement pas limitée. [...] Il est interprété comme le centre administratif, économique et religieux de cette plaine » (Mangin *et al.* 1986, p. 124). Il ne semble pas être

seulement un « village de paysans engendrés par la colonisation » puisque les grands bâtiments dits de plans basilicaux avec piliers internes, les pièces thermales, *etc.*, sont vus comme des bâtiments publics et culturels. Or, le plan établi grâce aux prospections aériennes apparaît une fois de plus assez typique des établissements ruraux de type *villa* (Fig. 106). À l'ouest, le bâtiment fournissant en abondance des placages de marbre, des tesselles de mosaïques et disposant de pièces thermales n'est autre que la partie résidentielle. Les communs, qui se développent à l'est, comportent sur trois côtés de vastes granges à contreforts et piliers internes, interprétées jusqu'alors comme les bâtiments publics de plan basilical. L'ensemble couvre une superficie de près de 7 ha avec des bâtiments sur une largeur d'au moins 200 m et une longueur de 350 m (Ferdrière *et alii.* 2010, p. 378-379). Aussi, les indices qui permettaient jusque-là de classer *Le Mazeret* parmi les sites urbains (grande superficie, richesse, monumentalisation...) apparaissent au contraire aujourd'hui comme des critères discriminants.

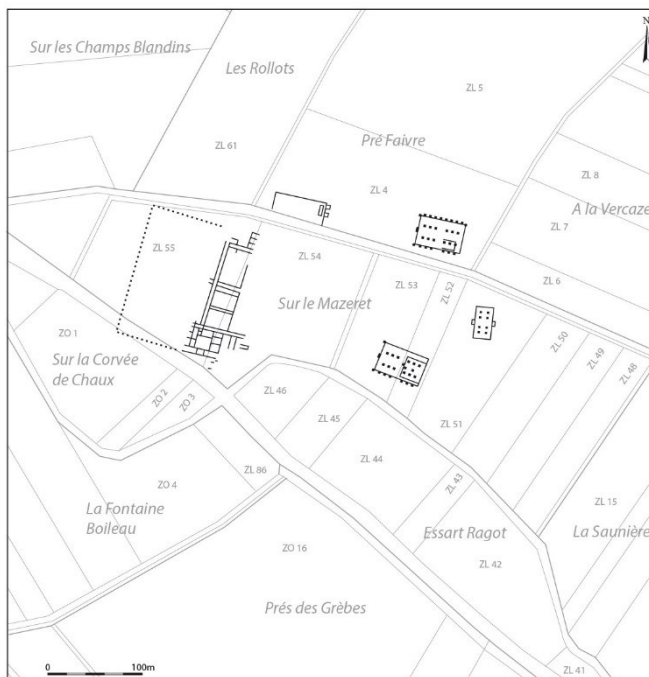


Fig. 106 - Plan de l'établissement rural de Saint-Aubin/Le Mazeret (Jura) (d'après Nouvel 2016)

### 5.3.1.3. Granges/En Castées (Saône-et-Loire)

Le village actuel de Granges, en Saône-et-Loire, recouvre en partie un très important site antique qui s'étend de la *Croix de Granges* à l'est du bourg, c'est-à-dire sur environ 800 m de longueur. Les nombreuses découvertes effectuées sur le site depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, puis les fouilles organisées dans les années 1960-1970 laissent imaginer un site riche avec du mobilier en quantité, des éléments architecturaux, un décor luxueux avec morceaux de mosaïques à décor géométrique noir et blanc, des fragments d'enduits peints, des pièces sur hypocaustes... mais aussi une nécropole du haut Moyen Âge. Les prospections aériennes de Fr. Cognot, réalisées depuis 1976, ont permis de révéler les dimensions considérables de cet ensemble et de montrer que toutes les découvertes antérieures étaient certainement liées. Les structures observées possèdent une disposition orthonormée très régulière avec la présence d'enclos rectangulaires contenant de petites constructions quadrangulaires, disposés perpendiculairement à un espace de circulation est-ouest. À l'ouest, d'autres bâtiments sont interprétés comme des *horrea*. Ces premières observations, associées à l'ampleur des vestiges, amène Fr. Cognot à interpréter le site comme « une agglomération culturelle ou militaire ». Elle est « l'une des agglomérations du département parmi les plus importantes et les mieux connues en ce qui concerne son plan et son extension » (Petit, Mangin 1994, p. 62). Depuis, le diagnostic de N. Tisserand en 2009 (Tisserand 2011) puis les prospections aériennes de 2014 (Nouvel, Izri 2014)



Fig. 107 - Plan de l'établissement rural de Granges/En Castées (Saône-et-Loire) (d'après Nouvel 2016)

permettent de se faire une idée plus précise de l'organisation générale du site qui ressemble assurément à un vaste établissement rural (**Fig. 107**). D'une superficie d'environ 21,3 hectares, le site de Granges fait même partie des plus vastes établissements ruraux du centre-est de la Gaule. Les derniers clichés aériens ont notamment permis de préciser la structure de l'extrémité de la cour des communs à l'ouest, constituée de deux grandes halles compartimentées dont la pièce principale repose sur huit piliers maçonnés. La *villa*, sur un modèle similaire à Lux, est orientée est-ouest et est composée d'une partie résidentielle, située à l'est, et de communs à l'ouest. Les mentions de découvertes de roches décoratives et de mosaïques à l'emplacement de la partie résidentielle ainsi que la présence de pressoirs viticoles sur le site plaide aussi en la faveur d'un site rural. Le site dispose également d'un système de voies internes longeant les ailes des communs. Ce dernier argument, qui permettait auparavant d'identifier le caractère aggloméré d'une occupation, est donc aussi valable pour les grands établissements ruraux à pavillons alignés (Ferdrière *et alii.* 2010).

#### 5.3.1.4. Sennecey-le-Grand/ *En Sens* (Saône-et-Loire)

L'extension globale des vestiges est difficile à préciser à Sennecey-le-Grand. Ils semblent toutefois atteindre environ une dizaine d'hectare si on prend compte l'ensemble des découvertes qui ont eu lieu dans les environs du hameau de *Sens* depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Ces découvertes, en particulier sous l'impulsion des fouilles de E. Monnier, ont notamment permis de dégager un ensemble de mosaïques remarquable. L'une d'elle, qui porte la représentation d'une course de chars (Rebourg 1994d, p. 437, fig. 202), affiche clairement le statut social privilégié du propriétaire de l'établissement, peut-être un membre de l'*ordo* des Eduens (Nouvel 2016). Ce pavement, tout comme les deux autres, proviennent de balnéaires. Ils complètent les autres ornant des pièces de réception dégagées plus loin. Dans les années 1990, les photographies aériennes de Fr. Cognot complètent les connaissances sur l'organisation spatiale en révélant des aménagements périphériques de type jardin et en particulier un espace hémisphérique rappelant celui de Bar-sur-Aube/*Val de Thors*, un des plus grands établissements aristocratiques de la cité lingonne (17,5 ha) (*id.*, p. 176). Malgré tous ces éléments évocateurs, Fr. Cognot propose d'y voir en 1994 une agglomération importante, regroupant fonction de « gîte routier, fonction thermique peut-être, fonction militaire et religieuse probable » (Petit, Mangin 1994a, p. 67). Aujourd'hui il reste difficile d'établir clairement l'organisation spatiale de cet ensemble. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'un des plus importants établissements ruraux, à l'instar de celui de Granges (cf *supra*). Les mosaïques, marbres ou encore balnéaires observés militent sans ambiguïté pour cette hypothèse, tout comme la découverte en association d'une inscription funéraire mentionnant des membres de la *nobilitas* des Eduens (*CIL.*, XIII, 2599) et d'une incinération précoce en bronze contenant divers objets et un denier d'Auguste déposés avec les cendres.

#### 5.3.1.5. Sercy/ *Bourg* (Saône-et-Loire)

Peu d'éléments sont connus pour le site de Sercy. Cela n'a pas pour autant empêché Fr. Cognot de le classer en tant qu'agglomération secondaire lors du colloque de Bliesbruck (Petit, Mangin 1994a). Les vestiges sont alors présents sous le bourg actuel, situé au bord de la rivière de la Grosne, sous la forme d'une pièce couverte d'un *opus spicatum*, des placages de marbre, des colonnes, des éléments de statuaire dont certains en marbre blanc, des *tubuli* indiquant la présence de balnéaires avec piscines et hypocaustes. Les seules indications spatiales proviennent du sud-est avec quelques constructions, dont une carrée avec quatre piliers correspondant par leur forme à des communs. L'ensemble de ces éléments, quoique ténus, indiquerait certainement la présence d'un établissement rural de fort statut avec la partie des communs sous le bourg et la partie résidentielle étendue en direction du sud-est. Son occupation tardive (époque carolingienne), voire même continue jusqu'à aujourd'hui, en serait aussi un des arguments (Kasprzyk 2005, Vol. 2, p. 340-341).

### 5.3.2. Les établissements ruraux plus modestes

Face à ces établissements ruraux jugés importants par leur taille et la nature de leur parure se trouve une série d'autres, plus modestes et dont l'organisation spatiale était jusqu'ici inconnue. Pour certains d'entre eux,

l'absence de parure monumentale ostentatoire, l'étendue des vestiges ou encore le milieu environnemental jouaient en faveur d'agglomérations rurales ou « éclatées ». La seule concentration de structure permet aussi parfois de sur-interpréter un site. La découverte de nouveaux éléments permet aujourd'hui de réétudier ces dossiers.

### 5.3.2.1. Cussy-la-Colonne/*Pré de la Colonne* (Côte-d'Or)

La légende d'une ville antique à Cussy-la-Colonne provient avant tout de la conservation exceptionnelle d'une colonne encore en élévation au milieu des champs au nord du bourg (Provost 2009b, p. 215-216). En 1994, M. Bernier-Bois propose aussi d'y adjoindre le site de *Pré au Duc*, distant d'environ un km, pour former une agglomération de grande taille (Bénard *et alii.* 1994, p. 200). Pourtant cette hypothèse avait déjà été rejetée par E. Thévenot qui y voyait plutôt un vaste établissement rural (Thévenot 1969, p. 93). Les deux sites n'ont en tout cas rien à voir ensemble (Provost 2009b, p. 214-217). Celui du *Pré au Duc* constitue une résidence sur cour à péristyle avec communs se développant au sud. Le site de Cussy-la-Colonne doit être construit sur le même modèle. Le quadrillage, évoquant des voies urbaines, observé par R. Goguy en prospection aérienne doit davantage être interprété comme la structure d'une *villa* à pavillons multiples. L'alignement de bâtiments fait penser en tout cas à une aile de communs de l'établissement. Quant à la colonne, sa présence s'observe souvent en contexte rural (Nouvel 2016). Elle ne peut donc servir de seul élément déterminant.

### 5.3.2.2. Meuilley/Bourg, Villars-la-Faye/Mont-Saint-Victor, Arcenant/*L'Ecartelot* (Côte-d'Or)

Située au carrefour de plusieurs voies antiques permettant de traverser les Hautes-Côtes et rejoindre la vallée de l'Ouche, au confluent de trois vallées, la commune de Meuilley possède sur son territoire un riche patrimoine archéologique. Sous le village, les divers travaux réalisés depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle ont livré de nombreux témoignages de découvertes telles que des blocs de marbre, une mosaïque, un tronçon d'aqueduc, des éléments architecturaux, des traces d'habitat... qui font dire à R. Ratel qu'une agglomération est ici présente. Il imagine par ailleurs une extension de l'occupation sur les pentes sud de la butte de *Myon* où des fouilles entreprises en 1936 avaient permis la découverte d'une « construction gallo-romaine étagée à flanc de coteau avec un mur de plus de 22 m de long et 1,60 m de hauteur » (Provost 2009b, p. 528-529). Mais ces éléments, caractéristiques des établissements ruraux, suffisent finalement à rejeter l'hypothèse d'une agglomération antique à Meuilley, malgré la présence d'une importante nécropole à *Gratte-Dos*, datée des I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècles.

R. Ratel note également la présence sur le *Mont-Saint-Victor* à Villars-la-Faye, à 4 km au sud de Meuilley, la présence d'un « vicus ». Pour cela, il s'appuie sur une série de découvertes d'objets antiques sur le sommet du mont au XIX<sup>e</sup> siècle, puis sur quelques sondages et surveillances de travaux ponctuels. Les prospections ont également révélé d'autres vestiges d'habitats tout autour du pied du mont. Il apparaît finalement que ces éléments épars appartiennent plutôt à plusieurs occupations rurales gallo-romaines. Le sommet du mont, lui, est occupé par un bourg médiéval associé à une nécropole mérovingienne mise au jour dans les années 1930.

Toujours dans le val de Vergy, à 2,5 km de Meuilley, un autre site était considéré comme agglomération suite aux multiples découvertes et fouilles de R. Ratel à partir de 1986. Ce site est considéré comme le prototype du « village » et est encore assimilé à une agglomération et un sanctuaire dans la publication de la *C.A.G.* en 2009 (Provost 2009, p. 13-21). Les arguments se fondent sur la présence d'un chemin recouvrant supposément une voie antique importante, une grande superficie (11 ha), la découverte d'un mobilier très divers (tuiles, céramiques, monnaies, meules, amphores...) et la présence d'une activité métallurgique. Les multiples pierriers rencontrés dans les bois environnants correspondraient aux ruines des structures de l'agglomération (**Fig. 108**) En se concentrant exclusivement sur les plans de l'occupation fouillée, on s'aperçoit rapidement qu'il s'agit d'un établissement rural très classique avec les vestiges de parcelles, similaires à ceux mis en évidence dans les forêts du Châtillonnais (Goguy *et alii.* 2010). La partie résidentielle de l'habitat est compartimentée et ouvre sur une petite galerie, alors que les deux autres bâtiments peuvent être interprétés comme des communs. Les activités artisanales identifiées sont mal datées, malgré le travail de M. Mangin et Ph. Fluzin (Mangin *et alii.* 2002). Il s'agit

d'une modeste activité de forge de réparation commune sinon systématique dans ce genre d'établissement rural. L'étude des restes végétaux a d'ailleurs démontré l'importance des pratiques agricoles, avec la présence d'un fenil et de nombreux restes osseux révélant un élevage légèrement complété par une modeste activité cynégétique (Provost 2009b, p. 15-18). L'interprétation comme « relais » s'appuie sur des arguments qu'il est également facile de rejeter (présence de « roches étrangères au lieu qui laisse envisager une fonction de relais routier »). Ainsi, le site d'Arcenant est certainement un des exemples les plus emblématiques de la surinterprétation des vestiges.

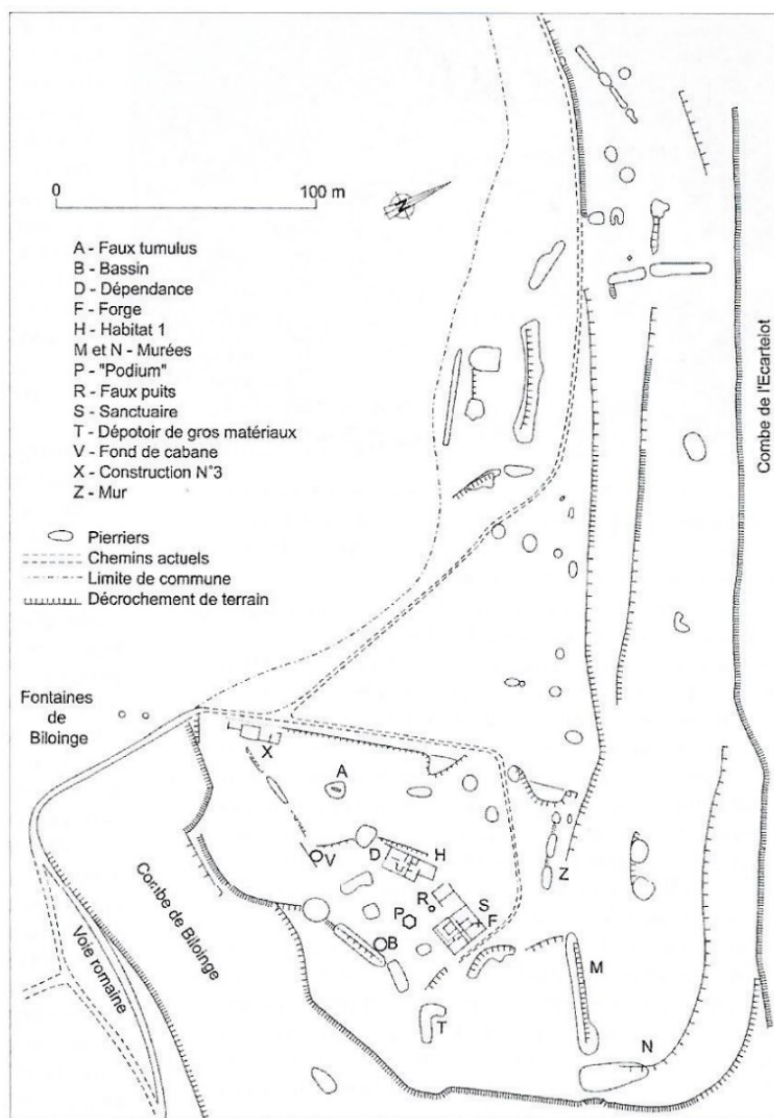


Fig. 108 - Plan de l'établissement rural d'Arcenant/L'Ecartelot (Côte-d'Or) (Mangin *et alii.* 2002, p. 260, fig. 5)





# DE L'AGGLOMERATION AUX RESEAUX URBAINS DU VAL DE SAONE : FORMES ET DYNAMIQUES D'OCCUPATION

La troisième partie de notre travail est consacrée à la définition même des trajectoires d'occupation des agglomérations précédemment identifiées dans le Val de Saône. Cette définition passe avant tout par une observation plus fine de la caractérisation et de l'évolution des différentes composantes d'un habitat groupé de la protohistoire au haut Moyen Âge. C'est ici l'occasion d'avoir un regard plus approfondi sur des occupations culturelles, publiques, funéraires, domestiques ou encore artisanales auparavant évoquées par le seul intermédiaire critique de la documentation archéologique disponible à leur sujet. Grâce à ces divers éléments, associés aux niveaux qualitatifs des informations, il est possible d'ouvrir le débat sur la caractérisation des différents types d'agglomérations rencontrées dans la région tout au long de la période traitée. Cette réflexion se fait par la mise en place d'une méthodologie permettant d'appréhender tant les descripteurs morphologiques que chronologiques. Une fois les processus urbains ainsi mis en évidence, leur observation et leur comparaison peut s'effectuer à une échelle plus large, celle du Centre-Est de la France. De fait, les spécificités des agglomérations et de l'armature urbaine du Val de Saône sont encore mieux mises en avant.



# CHAPITRE 6

---

## ELEMENTS DE CARACTERISATION DES OCCUPATIONS DANS LES AGGLOMERATIONS DE LA PROTOHISTOIRE AU HAUT MOYEN ÂGE

La réactualisation de la liste des habitats groupés du Val de Saône a été avant tout rendue possible par la définition de nouveaux critères d'identification prenant en compte les principales caractéristiques qui permettent notamment une distinction nette entre les grands établissements ruraux et les agglomérations. Ces paramètres, basés essentiellement sur des éléments morphologiques, sont tout aussi primordiaux pour comprendre de quoi sont faits les systèmes urbains protohistoriques, gallo-romains et alto-médiévaux. Parmi eux, nous retrouvons tout particulièrement l'habitat, la parure monumentale (les lieux de culte, bâtiments publics...), les nécropoles ainsi que les activités artisanales et autres fonctions dites tertiaires. Bien qu'ils constituent des éléments communs de détermination, ils évoluent dans le temps et présentent des formes et des topographies parfois assez différentes d'une période à l'autre. Certains, à l'image des lieux de cultes, s'inscrivent toutefois dans la durée. Pour ces raisons, il convient donc d'identifier et de caractériser plus finement ces quatre principales composantes. Leur spécification permettra de mieux appréhender ce qui participe à l'organisation générale de l'agglomération et à son fonctionnement, et permet à terme, d'identifier des habitats groupés aux types d'occupation similaires. L'analyse des formes d'occupation apparaît ainsi comme une étape préalable à l'étude des réseaux urbains.

Les données jusqu'ici compilées, notamment à travers les inventaires des Unités de Découverte (UD) et les notices de sites, sont reprises pour établir les caractères évolutifs des quatre principaux objets pris en compte. Pour plus de clarté dans le cadre de cette étude, ces informations sont maintenant regroupées à travers cinq tableaux déclinant l'état des connaissances, les chronologies et les spécificités des occupations des sites reconnus. Notre propos renvoie systématiquement à ces tableaux de synthèse consultables en **Volume 3** :

**Annexe 20** : L'habitat urbain

**Annexe 21** : Les sanctuaires

**Annexe 22** : Les lieux de culte paléochrétien

**Annexe 23** : Les nécropoles

**Annexe 24** : Les activités artisanales

### 6.1. Caractérisation des occupations laténiennes

Alors que quatorze agglomérations<sup>49</sup> peuvent être identifiées au cours de la période laténienne, la forme des occupations reste peu connue et est surtout documentée de manière inégale (cf **Partie 3.3.2.2.1**). La connaissance de ces occupations est pourtant primordiale pour une meilleure approche des fonctions développées. L'analyse de la répartition des zones d'activité, des quartiers spécialisés ou encore la mise en évidence des premières tentatives d'urbanisme ne peuvent être appréhendées qu'à travers une observation globale de l'organisation interne des habitats groupés. Etant donné l'absence de fouilles suffisamment extensive, il est difficile de répondre à ces questions. C'est pourquoi il faut rester prudent sur la généralisation de quelques observations effectuées sur une poignée de sites. Malgré cela, il est toutefois possible de reconnaître quelques vestiges d'habitat, d'aborder les pratiques funéraires et culturelles ainsi que les activités artisanales et commerciales.

---

<sup>49</sup> Ce chiffre prend en compte le cumul des différents habitats groupés identifiés durant cette période. Il est ainsi possible de retrouver deux sites groupés sur le même territoire participant au même pôle de peuplement mais correspondant à deux formes distinctes spatialement et chronologiquement (exemple : Chalon-sur-Saône/*Port Guillot* et *Benne Lafaux* ou Verdun-sur-le-Doubs/*Petit Chauvort* et *Centre-Ville*).

### 6.1.1. L'habitat

L'étude de l'habitat des agglomérations protohistoriques est indissociable de celle de leur organisation interne. Parmi les sites groupés laténiens, il est nécessaire de distinguer les agglomérations ouvertes des agglomérations fortifiées, dites *oppida*. Mais malheureusement, aucun plan global de ces sites n'est disponible faute de recherches extensives sur ces occupations ; et les sites les mieux appréhendés restent les agglomérations ouvertes situées en plaine. Nous avons seulement en notre possession quelques bribes de plans issus de sondages ou de fouilles anciennes, fournissant des indices sur l'organisation des bâtis et leur fonction (**Volume 3, Annexe 20**). Dans ce contexte, l'organisation générale et l'étendue sont peu abordées. Ce constat s'explique parfois par l'ampleur des sites en question, mais surtout par leur superposition avec les agglomérations d'époque gallo-romaine puis parfois moderne.

#### 6.1.1.1. L'organisation interne

Ne connaissant jamais l'ampleur réelle des habitats groupés, il est difficile de dire quelle surface est véritablement occupée dans cet espace. Parmi les *oppida* notamment, l'étude de sites extérieurs au Val de Saône et mieux documentés, montrent que la surface urbanisée n'est jamais totalement occupée (Titelberg, Mont-Beuvray, Manching, Heidengraben bei Grabenstetten pour les plus connus : Fichtl 2000). Malheureusement, ceux de Mâcon et de Mirebeau-sur-Bèze (?) ne sont pas assez connus pour en tirer une quelconque observation. En ce qui concerne les agglomérations de plaine, la moindre étendue des sites impliquent une organisation interne plus resserrée et une densité plus importante des structures à l'exemple d'Acy-Romance, de Levroux ou de Roanne. Même si certaines règles d'organisation apparaissent à la seule observation de la répartition des structures, il reste difficile de parler encore d'urbanisme pour ces sites.

##### 6.1.1.1.1. La présence des voies de communication

Les axes viaires et la topographie des lieux composent les deux éléments structurants des premiers habitats groupés laténiens. La voirie joue en effet un rôle fondamental dans l'organisation des agglomérations et de ses quartiers. Ces premières villes se construisent à des points stratégiques qui correspondent la plupart du temps à des franchissements de cours d'eau ou à des carrefours en plaine. L'exemple de Verdun-sur-le-Doubs est révélateur de ces deux configurations dans les habitats groupés identifiés dans le Val de Saône. Un élément important de son organisation réside dans la présence d'un axe de circulation à un passage à gué (**Fig. 109**). Celle-ci venant du sud-est en longeant la rive gauche de la Saône s'infléchit en direction du nord au niveau du *Petit-Chauvort*, promontoire où se trouve l'habitat groupé. Sa traversée de l'habitat gaulois aboutit à un gué situé dans la partie la plus resserrée du méandre formé par la Saône et encore attesté au XIX<sup>e</sup> siècle par les cartes. La découverte de mobilier remontant aux VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles av. J.-C. semble démontrer que cet axe de circulation est emprunté bien avant la naissance de l'agglomération laténienne. Il aurait ainsi fonctionné en étroite relation avec l'habitat hallstattien de Bragny-sur-Saône (Collet, Flouest 1997). Sa pérennisation dans le temps va par ailleurs bien au-delà de la période protohistorique puisqu'il est toujours fréquenté pendant l'Antiquité. Une autre voie provenant du sud et longeant également la rive gauche de la Saône depuis Chalon vient rejoindre la première au niveau de l'habitat gaulois du *Petit Chauvort*. Le carrefour de ces deux axes principaux à un passage à gué semble ainsi être les éléments propices à une installation humaine sur ce promontoire dès La Tène B2 (Barral, Nouvel 2012). L'implantation des voies dans les autres agglomérations ouvertes gauloises identifiées ne peut être définie avec autant de précision.

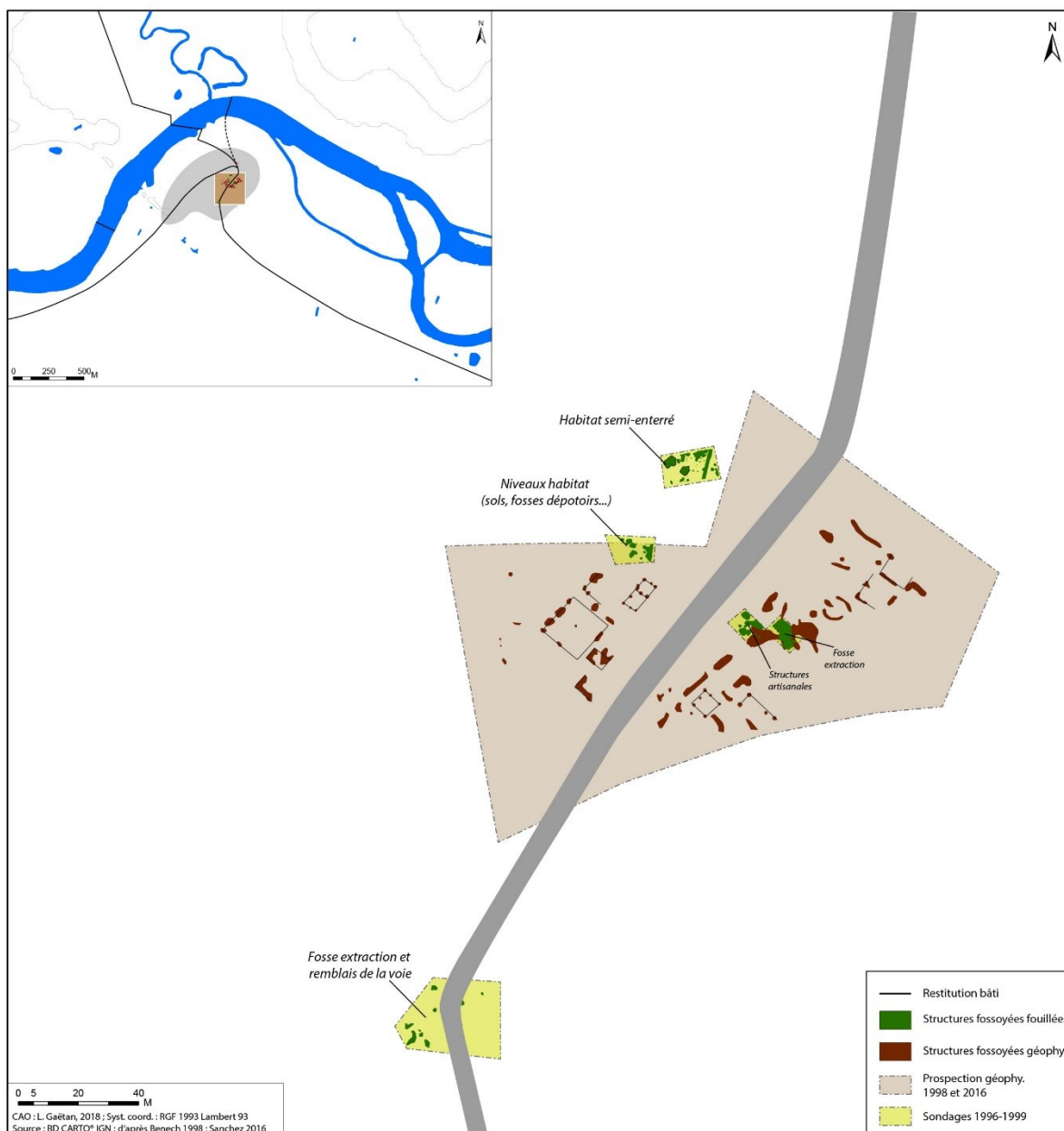


Fig. 109 - Plan de l'habitat groupé de Verdun-sur-le-Doubs / *Petit-Chauvort* (Saône-et-Loire) (d'après Benech 1998 ; Sanchez 2016)

#### 6.1.1.1.2. *Les prémices des trames urbaines ?*

Le terme de trame urbaine est difficile à employer dès la période laténienne pour qualifier l'organisation interne des agglomérations, on constate néanmoins que l'habitat suit déjà à cette époque quelques règles d'installation précise (Fichtl 2013). Sans pouvoir dire si l'organisation de l'habitat est programmée dès la création du site, il est possible d'observer certains codes, notamment vis-à-vis des voies et de la localisation des activités artisanales. Dans certains cas, malgré l'absence de connaissance sur l'orientation exacte de la voie principale, on observe la forte influence d'un axe directeur dans l'organisation de l'habitat. Celle-ci transparait notamment dans l'alignement des diverses structures domestiques ou artisanales (fosses, foyers, solin de paroi, sols de bâtiments, palissade de poteaux...). Ils sont d'ailleurs parfois observables sur de longues distances, avec des orientations multiples, traduisant plusieurs espaces. Ce phénomène a sans doute été repéré à Mâlain à l'occasion d'une prospection géophysique sur un espace vierge d'occupation gallo-romaine (Gaëtan, Laplaige 2014b). Douze alignements de structures d'une longueur comprise entre 20 et 80 m ont ainsi été observés sur près d'un hectare



à l'est des fouilles entreprises au lieu-dit *La Boussière* et qui avaient déjà révélé des structures fossoyées laténiennes (Roussel 2003). Ces divers alignements, composés de cinq à dix anomalies positives pouvant être interprétées comme des trous de poteaux ou des fosses, observent une orientation différente des structures antiques environnantes. Même s'il n'est pas encore possible de modéliser les structures, à la vue de leur organisation, de leur orientation et de leur géométrie, mais aussi de leur contexte, il est possible de les attribuer à l'habitat groupé laténien de Mâlain. Ces vestiges ne sont en effet pas sans rappeler ceux des agglomérations fouillées de Manching (Eller *et alii.* 2012), d'Acy-Romance (Bocquillon, Lambot 2012) ou de Kergolvez (Le Goff 2016a) entres autres. À Verdun-sur-le-Doubs, une organisation similaire à celle de Mâlain peut être observée grâce notamment au croisement des campagnes de sondages (1996-1999) et des prospections géophysiques (Benech 1998 ; Sanchez 2016 *in* Venault, Nouvel 2016, p. 50-118). Dans ce cas précis, les alignements de structures peuvent être rattachés au passage de la voie sud-est/nord décrite précédemment (**Fig. 109**). En tout état de cause, la morphologie quadrangulaire des bâtiments identifiés et les effets de parois créés par la succession de petits fossés et de fosses suggèrent une structuration rationnelle de l'espace où les bâtiments se succèdent le long d'un axe de circulation. Mais cette analyse se base presque exclusivement sur les observations spatiales des prospections géophysiques puisque les données de fouilles restent trop limitées pour pouvoir observer ce type de répartition. Les sondages nous renseignent toutefois sur l'état médiocre de conservation des structures à certains endroits, ainsi que le manque de stratification des niveaux d'occupation. Seules les structures excavées fournissent les informations chronologiques fiables, même si elles sont encore trop peu nombreuses pour pouvoir tirer des conclusions sur l'évolution de l'organisation interne de l'agglomération.

Par conséquent, ces constats nous amènent à rester prudents sur l'extrapolation des observations à l'échelle des agglomérations de Mâlain et de Verdun-sur-le-Doubs. Il est ainsi difficile d'attester une certaine orthogonalité des organisations internes comme cela peut être le cas pour d'autres agglomérations telles que Roseldorf (Holzer 2009) ou Haselbach en Autriche. De même, la faible extension des recherches et les agencements observés ne nous permettent pas encore de mettre en évidence d'autres espaces de circulation interne (rues et ruelles) ou l'existence de places publiques dans les agglomérations ouvertes. Même si ce plan d'urbanisme n'a pas encore été mis en évidence, les successions de construction ainsi que la densité et le recoupement des quelques bâtiments et palissades identifiés invitent à penser qu'il était bien présent, guidant sans doute durant toute l'occupation l'implantation des occupations humaines (Bocquillon, Lambot 2012).

#### 6.1.1.1.3. La présence de limites ?

Pourtant appelées agglomérations ouvertes, certaines semblent présenter une limite extérieure telle qu'un fossé ou une palissade. Les systèmes de clôture observés dans le Val de Saône ne sont toutefois pas aussi aménagés que ceux observés à Roseldorf (Autriche) où les prospections magnétiques laissent deviner une palissade entourant le site avec une entrée complexe (Holzer 2009). Seul le site de Tournus/*Sept Fontaines* livre les éléments d'un fossé d'orientation est-ouest qui peut être considéré comme la limite septentrionale à l'habitat laténien (**Fig. 110**). Dégagé sur 23 m de longueur en 1972, il prend la forme d'un fossé au profil en « V » installé 50 m au nord du petit ruisseau des *Sept Fontaines* (Perrin 1972, 1973, 1974 ; Vaussanvin 1980). Il possède une ouverture de 4 m de largeur pour une profondeur d'environ 1,60 m. D'après l'analyse de la structure et des comblements, il était sans doute bordé au sud par une levée de terre faite des déblais du creusement primitif. Son rôle défensif paraît attesté au début (comblement par érosion), avant d'être utilisé comme dépotoir. Quatre phases d'utilisation ont ainsi été repérées, allant de 80/75 à 35/30 av. J.-C.<sup>50</sup>. (Barral 1994, p. 46-47). La chronologie ainsi établie démontre que le creusement est réalisé alors que le site est déjà occupé dès La Tène D1 (vers 130/120 av. J.-C.). Même si le processus de comblement du fossé est vite lancé, la réalisation de cette limite nord symbolise le début d'une remarquable phase d'expansion de l'habitat groupé des *Sept Fontaines*. Cette phase est d'autant plus importante qu'on assiste en parallèle à l'abandon du site laténien proche de Tournus/*Champ*

---

<sup>50</sup> **Phase Ia** : 80/75 à 65/60 av. J.-C. (rôle défensif du fossé). **Phase II** : 65/60 à 55/50 av. J.-C. (début du remblaiement du fossé). **Phase III** : 55/50 à 45/40 av. J.-C. (continuation du remblaiement du fossé). **Phase IV** : 45/40 à 35/30 av. J.-C. (Fin du remblaiement).

*Sémard*<sup>51</sup>, occupé lui aussi dès La Tène 1, entre 130 et 80 av. J.-C. environ (Perrin, Perrichon 1974). Le fossé des *Sept Fontaines* n'est pas un ouvrage infranchissable ou purement ostentatoire, mais il apparaît comme un marqueur fort de l'expansion de l'habitat laténien dans ce secteur du tournugeois. Notons enfin qu'en 2011, un fossé de même orientation a été repéré plus à l'est lors de travaux sur un parking (Duriaud *et al.* 2012). D'une profondeur initiale estimée à un mètre, il a livré quelques vestiges de mobilier amphorique notamment, de type Dressel 1 (vers 75 av. J.-C.) permettant de le rapprocher sans doute du fossé découvert en 1972. Longeant toujours le ruisseau des Sept Fontaines, il pourrait ainsi être restitué sur une longueur d'environ 400 m. Malheureusement, l'absence de structures domestiques dans ces observations de travaux ne permet pas d'affirmer si nous sommes en présence du même gisement ou encore de compléter le plan des habitats mis au jour dans les années 1970.

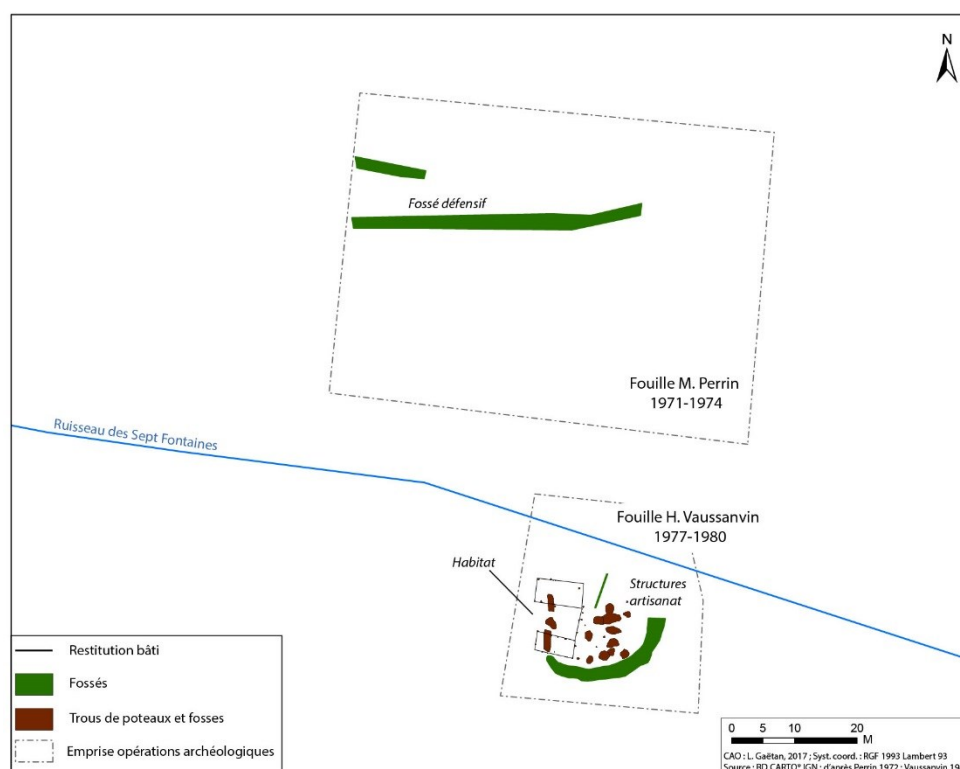


Fig. 110 - Plan de l'habitat groupé de Tournus/*Sept Fontaines* (Saône-et-Loire) (d'après Perrin 1972 ; Vaussanvin 1980)

#### 6.1.1.1.4. Des quartiers déjà spécialisés ?

L'analyse même des organisations spatiales ne rend pas encore compte de la spécificité des différentes occupations identifiées dans les agglomérations gauloises. En la matière, le manque de données concernant les *oppida* de la région est loin de permettre une résolution du problème. Généralement, une organisation de la ville en quartiers spécifiques est caractéristique de ce type d'habitat aggloméré. Les espaces résidentiels et les quartiers artisanaux spécialisés sont le plus souvent bien séparés à l'exemple de Bibracte (Goudineau, Peyre 1993). En ce qui concerne l'organisation des différents espaces, là encore, elle est bien spécifique aux types d'agglomération (cf *infra*). Par conséquent, c'est dans l'analyse des mobiliers et des déchets liés aux activités économiques et de productions qu'il va souvent être possible de définir une répartition spatiale des activités artisanales et domestiques. À Levroux, exemple majeur dans cette catégorie, l'exercice a mis en évidence cette répartition avec notamment le regroupement des artisans par corps de métiers (bouchers, métallurgistes...) (Berranger, Fluzin 2009). Dans le Val de Saône, cette spécialisation des quartiers pourrait être mise en évidence grâce au croisement

<sup>51</sup> L'établissement de *Champ Sémard* est clos par une vaste enceinte de forme sensiblement quadrangulaire de 100 m de côté environ. Ce fossé, seule structure fouillée, présente un profil en « V » de 4,50 m d'ouverture et de 2,20 m de profondeur. Son bord intérieur est flanqué d'une palissade confirmant le rôle défensif de l'ouvrage.

des prospections magnétiques et des sondages entrepris entre 1996 et 1999 à Verdun-sur-le-Doubs. Des zones présentant des structures caractéristiques de l'habitat (habitations excavées, séries de trous de poteaux...) sont associées à des fosses majoritairement de petite taille et en trame lâche, alors que d'autres secteurs sont identifiables grâce à des réseaux serrés de fosses de grandes dimensions nettement identifiables comme des structures artisanales. La présence, en quantité, de demi-produits et ratés de fabrication attestent par ailleurs d'une métallurgie du bronze et du fer, d'un artisanat de la céramique et du verre sur le site (cf *infra* ; Barral, Lallemand 2014). Cette répartition, non démontrée à grande échelle, ne tient toutefois pas compte du facteur chronologique. On observe en effet que les secteurs où la trame de l'occupation est plus lâche ne sont occupés qu'à La Tène D1, tandis que la zone dense en structures et en anomalies géophysiques est occupée dès La Tène D2 (Fig. 109).

D'autres cas adoptent une plus nette distinction des activités artisanales dans l'organisation spatiale. C'est le cas des sites de Varennes-lès-Mâcon et de Mirebeau-sur-Bèze qui développent des activités potières périphériques à la zone principale d'habitat. Le premier possède toutefois une particularité puisque les activités ne sont pas entièrement contemporaines de l'habitat groupé. L'atelier de Varennes-lès-Mâcon, situé à 100 m au sud de la zone d'habitat, est caractéristique de la transition LTD1/LTD2 (80/60 av. J.-C.), soit à la toute fin de l'occupation agglomérée de La Tène D1 (130/120-70/60 av. J.-C. ; Barral 1994, p. 23-24). Ce léger décalage chronologique entre les deux sites est également suggéré par l'absence dans les fosses d'habitat de certains types de vases produits sur l'atelier<sup>52</sup>. À Mirebeau-sur-Bèze, c'est sans doute un artisanat potier lié à un habitat adossé à la fortification de La Tène D2 qui a été mis au jour (Venault *et al.* 2003). Pourtant très nombreuses durant La Tène D1, les bouteilles ici produites présentent un mode de cuisson et des caractéristiques techniques<sup>53</sup> qui pourraient être attribuables à La Tène D2. Par conséquent la contemporanéité des structures peut être envisagée.

Si les données concernant l'organisation spatiale des fonctions et des activités concernent pour l'essentiel l'artisanat, celles se rapportant à la catégorisation sociale dans les agglomérations sont totalement absentes. Des quartiers dédiés uniquement aux artisans, aux ouvriers, aux agriculteurs ne peuvent être mis en évidence dans les agglomérations artisanales. De même, la présence des élites aristocratiques ne peut être encore distinguée sur les *oppida*, ni par l'architecture, ni par le mobilier associé.

#### 6.1.1.2. Bâtiments privés et architecture domestique

La documentation à notre disposition permet d'observer les grands traits de l'architecture des maisons gauloises parmi quelques sites agglomérés du Val de Saône, mais il est encore impossible de placer ces observations dans un cadre évolutif. Dans la plupart des cas, les données chronologiques ne sont pas assez nombreuses pour pouvoir établir une datation des structures observées ici et là.

La présence de palissades ou de fossés trahissent l'existence certaine de limites dans les habitats groupés, sans pouvoir dire si nous sommes déjà dans l'organisation interne de l'habitat ou encore dans la trame urbaine globale (cf *supra*). Le schéma urbain des *oppida* semble davantage organisé sur le modèle du lotissement où des îlots sont matérialisés par un système d'enclos plus ou moins réguliers (Variscourt/Condé-sur-Suippe : Pion *et alii.* 1997 ; Villeneuve-Saint-Germain : Constantin *et al.* 1982). Ces enclos palissadés renferment un ou plusieurs bâtiments d'habitation associés à des structures annexes telles que des greniers, sur quatre, six ou neuf poteaux, des silos ou des puits. À l'inverse, les agglomérations artisanales et commerciales illustrent sans doute un modèle de gestion plus collective de l'espace où les habitats se regroupent le long d'axes principaux en laissant visiblement des espaces moins densément bâtis (Verdun-sur-le-Doubs). Aucune structure enclose n'a ainsi été encore mise au jour sur les différents sites du Val de Saône.

Alors que le plan d'ensemble des agglomérations ne peut être établi, les observations ponctuelles effectuées sur quelques sites permettent de tirer des observations sur l'architecture et le plan des bâtiments privés, malgré l'enchevêtrement des structures fossoyées. Ainsi, à Tournus/*Sept Fontaines*, l'habitat repéré en bordure du

---

<sup>52</sup> Formes hautes en céramique fine sableuse grise ou gris-beige tels que les pots ovoïdes à col souligné par une baguette et les bouteilles à col développé incurvé. Pots à bord mouluré en pâte grossière sableuse tournassée qui annoncent les types de pots en céramiques grossière de LTD2 (Barral 1994, p. 23).

<sup>53</sup> Cuisson en mode A, ouverture plus évasée, lèvre simplifiée et fond moins haut (Venault *et al.* 2003, p. 61-66).

ruisseau se caractérise par deux unités rectangulaires sur poteaux et solins, orientés nord/sud selon le fouilleur (Vaussanvin 1980) (**Fig. 111**). Construits à des dates différentes, ils sont abandonnés à la même période, aux alentours des années 30 av. J.-C. (Barral 1994, p. 47). Cette zone d'habitat est ceinte d'un fossé au sud servant sans doute de drainage aux eaux provenant du haut du vallon. Aux abords sont également présents des zones de rejet de rebuts domestiques, des aires de circulation, des cours fermés ainsi que des zones artisanales (métallurgie du fer) et des canalisations en panses d'amphores et en bois. Le plan de l'habitat ne peut malheureusement être défini clairement du fait de l'ancienneté de la fouille. Les alignements dessinent néanmoins sans équivoque des structures d'habitat.

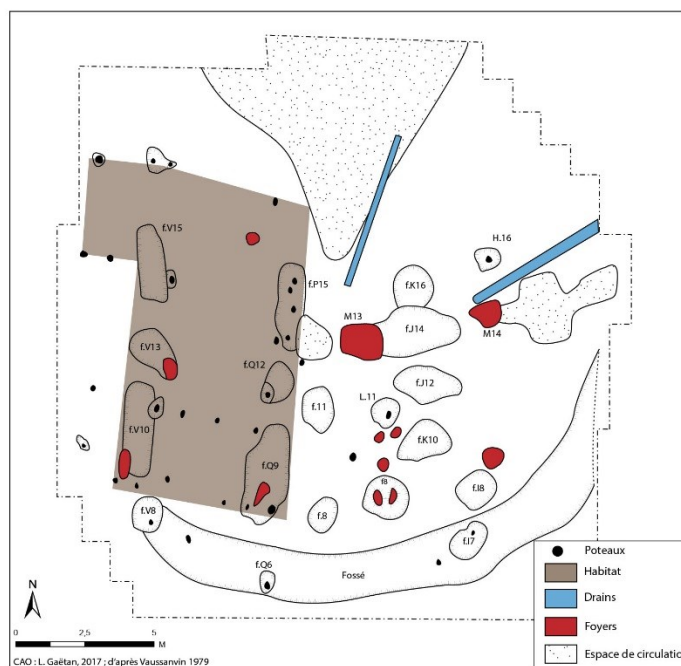


Fig. 111 - Plan d'habitations de Tournus/Sept Fontaines (Saône-et-Loire) (d'après Vaussanvin 1979)

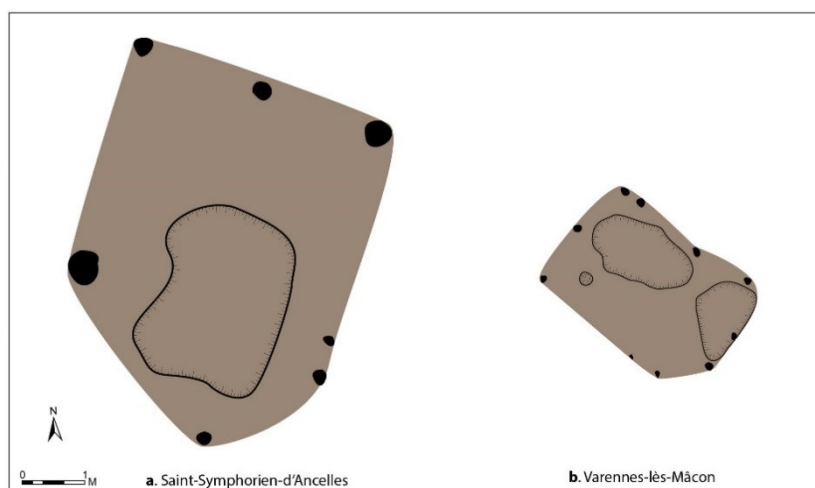


Fig. 112 - Plan fonds de cabanes. a. Saint-Symphorien-d'Annelles ; b. Varennes-lès-Mâcon (d'après Barthélémy 1986)

À Saint-Symphorien-d'Annelles et Varennes-lès-Mâcon, les structures domestiques sont essentiellement repérables grâce à la concentration de céramiques associée à des fosses ayant servi de foyer puis de zones de rejet (Barthélémy 1986). La structure ainsi mise en évidence à Saint-Symphorien-d'Annelles (fosse X) correspond à un habitat de plan carré de 4 m de côté et possédant une extension triangulaire au sud. L'entrée, côté oriental, pourrait être marquée par deux poteaux rapprochés. Installés dans un substrat sablonneux, tous les poteaux étaient en quelque sorte scellés par des boudins d'argiles. Quant au foyer intérieur (3 x 2 m environ), il occupe une place importante dans l'habitat même s'il est possible de circuler autour (**Fig. 112, a**). À Varennes-lès-Mâcon, les structures semblent analogues. Sans traces de cloisons internes, l'habitat sur poteau mesure 3 x 2 m et possède également une fosse-foyer au centre (**Fig. 112, b**). Aucun bâtiment plus important n'a pour l'heure été mis au jour sur ces deux sites. S'agit-il alors de bâtiments dit à parois rejetées, dont l'architecture est caractéristique des habitats gaulois. L'exiguïté des structures de Varennes-lès-Mâcon et de Saint-Symphorien-d'Annelles pourrait en tout cas le suggérer (environ une dizaine de m<sup>2</sup>). Les interprétations sont limitées dans ces deux exemples par la rapidité et l'ancienneté de la fouille. Ces structures d'habitat ont été les seules fouillées, ne

fournissant ainsi aucune comparaison possible. En tout état de cause, ce type de bâtiment comporte une seule pièce dédiée aux activités domestiques avec en son centre, sur un côté ou dans un angle, un foyer.

Même à Verdun-sur-le-Doubs où les fouilles sont plus récentes, aucun plan complet de bâti comparable à ceux de Tournus/*Sept Fontaines* n'a été découvert. L'habitat est ici renseigné par des séries de fosses et de trous de poteaux ne dessinant aucun bâtiment à ce jour. Deux fonds de cabanes ont seulement été fouillés, illustrant un type de construction bien connu en contexte d'habitat groupé en Europe centrale depuis l'âge du Fer jusqu'au haut Moyen Âge (Barral 1997). Ces deux structures excavées, de plan régulier et de même orientation, mesurent respectivement 3,50 x 2 m et 2,50 x 2,50 (Fig. 113). De forme subquadrangulaire aux angles arrondis, la structure peut atteindre 0,50 m de profondeur avec des parois verticales et un fond plat. Les sédiments retrouvés dans le comblement évoquent également l'existence d'un coffrage en bois sur le pourtour à l'image de nombreux fond de cabane ou cave-silo semi enterrés découvertes au Mont-Beuvray (Barral 1996).

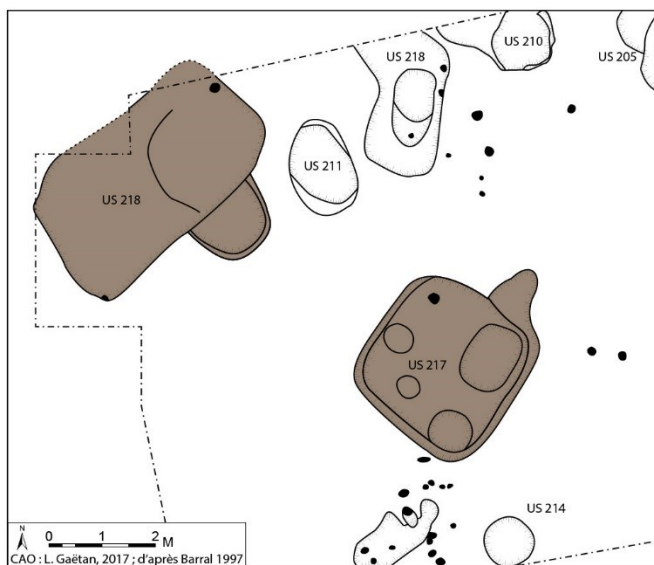


Fig. 113 - Plan fond de cabane à Verdun-sur-le-Doubs / Petit-Chauvort (d'après Barral 1997)

Pourtant datée de La Tène D1, la morphologie de ces habitats semi-excavés rappelle celle de l'âge du Bronze Final ou encore de la période hallstattienne. En tout cas, ce type d'habitat est déjà présent sur le site Hallstatt de Bragny-sur-Saône, face à Verdun-sur-le-Doubs (Feugère, Guillot 1986). Ce type d'architecture est sans doute caractéristique des contextes de plaines alluviales où il a concurrencé le type plus classique à ossature de poteaux. Ce dernier n'est pas pour autant totalement absent des sites agglomérés puisque la présence de trous de poteaux dans les différents sondages et décapages atteste de l'existence de constructions ou aménagements sur poteaux. Leur faible nombre et l'absence d'organisation perceptible sont imputables d'une part à la nature du terrain (sol limoneux ou sableux), d'autre part à une érosion ancienne prononcée (Barral 1999b, p. 30). Les habitations semi-enterrées se retrouvent tout aussi en nombre sur les sites laténiens de la plaine hongroise -Balatonagyarod-Homoki-dulo, Budapest-Gellértheagy, Sajopetri...- (Timar 2010 ; Szabo 2007), qu'en Gaule occidentale (Buchsenschütz *et alii.* 2009). La nature réelle de ces structures n'est pas encore totalement arrêtée. Selon le plan et les structures annexes, des hypothèses voudraient que certaines structures servent d'ateliers pour exercer des activités spécifiques, alors que d'autres font l'objet de véritables habitations. Ces constructions se distinguent en tout cas des structures de stockage souterrain par leur très faible profondeur. Dans le cas de Verdun-sur-le-Doubs, la quasi-absence de trous de poteaux limite les possibilités de restitution, même si on peut imaginer la présence d'un muret périphérique bas en clayonnage qui recevait l'extrémité inférieure des chevrons d'une toiture reliés à leur sommet et calés par des poteaux situés normalement sur les petits côtés ou dans les angles (Buchsenschütz, Frénée 2009). Une fois de plus, le médiocre état de conservation de nos gisements, qui se traduit par une indigence des indices de structures en élévation et en relation avec le fonctionnement de l'habitat (sol, foyers...), ne permet pas de confirmer ou d'infirmer ces propositions.

Ces structures excavées ne doivent en tout cas pas être confondues avec les caves qui se retrouvent plutôt, à cette époque, sur les sites installés sur un substrat plus stable, tel que la roche. Les contextes alluviaux des agglomérations en bordure de Saône empêchent très certainement l'utilisation de ce type de structure. En revanche, les *oppida* d'Alésia et de Bibracte ou encore l'agglomération ouverte de Mâlain le présente plus facilement. Dans ce dernier cas, repérées en *Froidefonds* (Roussel 2003, p. 393-394) les caves prennent la forme de vastes fosses de 2 à 5 m de largeur pour une profondeur d'environ 2 m. Elles peuvent être pourvues d'un emmarchement creusé avec la fosse dans la roche même, rappelant ainsi les structures d'*En Curiot*, à Alésia (Creuzenet 1994).

C'est à partir des ressources les plus facilement accessibles dans l'environnement immédiat que les gaulois bâtissent leurs maisons. Le bois et la terre constituent ainsi les matériaux les plus fréquemment utilisés dans leur architecture. Cette proximité de l'approvisionnement est attestée à Verdun-sur-le-Doubs où plusieurs fosses polylobées sont interprétées comme des fosses d'extraction de matériaux (Barral 1998, p. 10). La pierre, quant à elle, intervient dans la mise en place de radier de sol et comme solin de mur pour l'installation de sablières basses (Tournus/*Sept Fontaines*, Mâcon). Ces solins peuvent également être seulement des sablières installées dans des saignées dans le substrat. Celles-ci sont de bons indices pour identifier les habitats puisqu'elles délimitent très souvent des sols rubéfiés, tels qu'à Mâlain (Roussel 2003, p. 373-374, fig. 535). Les murs de maisons, comme les cloisons intérieures, sont le plus souvent formés d'un clayonnage de branches souples recouvert d'une couche de terre constituée de limon et de sable fin. Les toitures, également en matériaux périssables, n'ont laissé aucun témoignage. Selon les auteurs antiques, les couvertures des maisons étaient en bardeaux, en chaume ou en roseau. Mais cette description ne peut être confirmée dans les sites du Val de Saône. De récentes découvertes à BibRACTE démontrent néanmoins que les bardeaux en écaille ou de forme rectangulaire étaient utilisés sur ce site (Guichard dir. 2014). Les toits devaient en tout cas présenter un large débord afin de protéger au mieux les murs en terre de la pluie et d'éviter l'accumulation d'humidité au pied des murs. Pour répondre à ce problème, certains bâtiments présentent de petits fossés de drainage sur leur pourtour afin d'évacuer les eaux de pluie.

### 6.1.1.3. Éléments de synthèse

Le recoupement des résultats issus des différentes investigations archéologiques réalisées sur les agglomérations laténiennes du Val de Saône permet ainsi d'effectuer quelques observations générales quant à l'organisation des habitats, leur architecture et leur fonction principale. La comparaison avec d'autres agglomérations extérieures démontre par ailleurs que ces sites ne sont pas isolés et qu'ils répondent à des types courants tant en Europe centrale qu'en Europe occidentale. Aussi, sans pouvoir établir de typologie des structures, ces observations s'ajoutent à celles réalisées par A. Zippelius (1953 ; 1975), B. Trier (1969), H. Zimmermann (1998) ou O. Buchsenschutz (1981 ; 1984) en Europe occidentale et qui servent aujourd'hui de base aux études architecturales menées dans les régions Bourgogne-Franche-Comté, Centre-Pays-de-la-Loire, Bretagne ou Poitou-Charentes. Les modèles proposés sont difficilement reproductibles d'une région à l'autre, mais il est possible d'observer dans toute cette zone une prédominance du plan quadrangulaire, le plus souvent à quatre ou six poteaux. Les récentes découvertes de bâtiments à parois rejetées pondèrent toutefois cette relative simplicité des bâtiments (Maguer, Robert 2013). Finalement, les bâtiments des agglomérations ne sont guère différents des édifices mis au jour dans les établissements ruraux de la même période. Seule la superficie des occupations intègre la catégorie des différences entre ces deux types d'occupation. L'espace plus contraint dans les agglomérations influe sans doute sur la taille des édifices, plus réduits qu'à la campagne. Cette remarque vaut en tout cas pour toute une série de bâtiments à parois rejetées des sites des Pays-de-la-Loire (Fichtl *et alii*. 2016).

Par conséquent, si ces observations générales sont possibles, malheureusement, dans le détail il est difficile d'extrapoler sur les questions d'organisation interne des sites et de savoir si nous sommes en face de parties représentatives ou au contraire, de zones particulières. L'absence de fouilles extensives et l'analyse des parties restreintes de plan limitent en cela nos réflexions. Grâce à ces multiples informations, l'habitat privé reste toutefois le type d'occupation le plus facilement étudiable. Les données concernant les aménagements publics, par exemple, sont encore plus sommaires.

### 6.1.2. Centre public, sanctuaires et lieux de culte

La fonction politique et religieuse est l'une des caractéristiques principales du fait urbain. Les agglomérations laténiennes n'échappent pas à cette règle, même si chacune développe des fonctions et des organisations bien différentes. La documentation étant très inégale selon les sujets, certains sites comme Mirebeau-sur-Bèze et Nuits-Saint-Georges sont pris en exemple pour établir les principales caractéristiques (Volume 3, Annexe 21).



### 6.1.2.1. L'absence de centres et bâtiments publics laténiens

Dès le IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C., la mise en place de grands sanctuaires démontre la capacité des gaulois à concevoir de grandes installations publiques, rigoureusement structurées dans l'architecture comme dans le fonctionnement. Ce fait implique ainsi la présence d'un pouvoir fort, d'une organisation sociale solidement établie et de conceptions religieuses déterminées (Arcelin, Brunaux 2003). Les auteurs antiques évoquent à maintes reprises l'existence de lieux d'assemblées où les institutions politiques, religieuses, civiles ou encore judiciaires pouvaient se réunir. Ainsi, César cite plusieurs fois la convocation d'assemblées sur les *oppida*. En 54 av. J.-C., elle se tient à Samarobriva chez les Ambiens, mais le statut du lieu reste flou (César, *B. G.* V, 24, 1). Au printemps 53, c'est à Lutèce, *oppidum* des *Parisii* (César, *B. G.* VI, 3, 4), à l'automne 53, à Reims chez les Rèmes (César, *B. G.* VI, 44, 1-3) et en 52 à Bibracte, capitale des Eduens (César, *B. G.*, VI, 63, 2-7). Là où les informations sont les plus intéressantes et les plus précises, c'est à *Deciia* (Decize), où se réunit en 52 av. J.-C. le Sénat des Eduens en vue de l'élection de leur magistrat suprême, le vergobret (César, *B. G.*, VII, 33, 2-4). Deux candidats s'opposent à cette occasion ; c'est pourquoi César est appelé en tant qu'arbitre. Il est impossible de savoir quel était le nombre de participants à cette assemblée mais entre les Sénateurs et les deux prétendants qui ne se déplacent sans doute pas sans leurs clients, il est possible d'imaginer plusieurs centaines de personnes convoquées. Un espace assez vaste était alors nécessaire pour réunir cette assemblée. César indique également que la nomination du magistrat se fait sous la présidence des prêtres, ce qui confère une dimension sacrée à cet acte politique. Par conséquent, le lieu de réunion s'identifie très certainement à un espace sacré devant être suffisamment grand pour accueillir tout le monde. Outre le fait qu'il montre l'interpénétration des sphères politiques et religieuses à l'époque gauloise, cet exemple est fort intéressant puisqu'il démontre qu'il devait exister d'importants aménagements publics dans les *oppida*, même secondaires (Fichtl *et al.* 2000).

Pourtant cité dans le texte de César (*B. G.*, VII, 90, 7), l'*oppidum* de Mâcon reste très peu connu, à l'exception de quelques structures d'habitat. L'existence d'une fortification de type *muris gallicus* lui confère un statut politique et religieux clair, mais les structures afférentes n'ont jamais été mises au jour. Celles de l'agglomération antique pourraient par ailleurs nous donner quelques indications ; mais malheureusement, elles aussi ne sont pas identifiées. Les fouilles réalisées ces vingt dernières années sur un ensemble d'*oppida* celtiques ont montré que les ensembles publics étaient récurrents et parfois monumentaux. Ces derniers allient esplanade, lieu propice aux rassemblements, et sanctuaire (Fichtl *et alii.* 2016, p. 53-59). À Coirent (Puy-de-Dôme), par exemple, le centre de l'*oppidum* est occupé par une vaste place, associée à plusieurs édifices publics, une zone artisanale ou marché, un sanctuaire et un lieu de réunion (Poux, Demierre 2015). Possédant alors une certaine scénographie, cette place n'est pas sans rappeler les *fora*, les places publiques des villes romaines. À Bibracte, ce sont plusieurs lieux publics qui ont été mis en évidence dont celui de la *Pâturage du Couvent* qui comprend de nombreuses constructions à caractère civil. Un complexe basilical (50-30 av. J.-C.) a été mis au jour le long de la voie principale. Une galerie avec colonnade monumentale sert d'interface entre la voie et le complexe et ouvre sur une série de cours au centre desquelles se trouve un grand bâtiment de plan basilical de 24 x 14 m. Cet ensemble qui évoque sans nul doute les modèles italiens de *forum*, est un des exemples les plus anciens de ce type d'architecture en Gaule.

De tels centres ne se retrouvent pas dans les agglomérations ouvertes même si, dans une moindre mesure, il est possible d'identifier des espaces publics bordés de sanctuaires à l'exemple d'Acy-Romance où une des quatre places est délimitée par une palissade et joutée d'une série de quatre temples. Des fosses contenant des restes d'ovins ainsi que dix-neuf individus inhumés en position accroupie sont associés à cet espace religieux (Lambot 1998 ; Méniel 2000). Ces restes de banquets, symbole du regroupement d'une importante communauté, traduisent sans aucun doute l'existence d'évènements à connotation religieuse et certainement aussi politique. Rare agglomération rurale fouillée sur la quasi intégralité de ses 20 ha, cet exemple ne doit pas être unique en son genre.

### 6.1.2.2. Sanctuaires et lieux de culte

Le lieu de culte apparaît ainsi comme le dénominateur commun de ces divers habitats groupés. Celui-ci peut être défini comme l'endroit où se déroulent les pratiques culturelles qu'elles soient exclusives et régies par un code précis, ou individuelles et factuelles. Il s'agit sans doute là du type d'occupation des plus complexes à étudier puisque sa forme et son évolution ont varié en fonction du temps, de son statut et des populations qui l'ont fréquenté (Van Andringa 2002). Devant la multiplicité des moyens de communication établis entre les sociétés et le monde du divin, son identification s'avère souvent difficile. Il faut ainsi distinguer les lieux spécifiques, aménagés et structurés pour ces activités (**sanctuaire**), des lieux non aménagés mais sanctifiés, où le mobilier et les structures repérés démontrent le déroulement de pratiques collectives ou individuelles (**lieu de culte**). Nous avons souvent tendance à l'oublier, mais le sanctuaire n'est pas le seul endroit dans le paysage où se déroulent des pratiques culturelles. Par conséquent, ces deux types de lieux ne peuvent être identifiés et caractérisés de la même manière. Le moyen le plus évident revient à l'étude des formes des bâtiments grâce aux prospections aériennes ou encore mieux, grâce aux fouilles, même si le mobilier s'avère d'un meilleur secours pour l'analyse des pratiques culturelles, notamment. Ce dernier aspect est par ailleurs essentiel pour la caractérisation des lieux de culte non matérialisés.

#### 6.1.2.2.1. Evolution des pratiques culturelles et des architectures des sanctuaires urbains laténiens

À partir de La Tène moyenne, la qualité et la quantité de données deviennent largement plus abondantes que pour les périodes précédentes. Ce fait est notamment dû à la réalisation de fouilles récentes sur une série de lieux de culte caractéristiques de l'évolution des formes et des pratiques culturelles. Parmi ces fouilles exemplaires, il est possible de citer à l'échelle du Grand-Est les sanctuaires d'Alésia/*Croix Saint-Charles* (Cazanove et alii. 2012), Imphy/*La Garenne* (Stephenson 2011), Mâlain (Widehen 2015), Mandeuve/*Champ des Fougères* (Nouvel, Thivet 2011), Ménestreau/*Chaume du Sauveur* (Bonneau 1996), Mirebeau-sur-Bèze/*La Fenotte* (Barral, Joly 2011), Nitry (Nouvel 2011) ou encore de Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* (Pommeret 2001). L'étude des éléments architecturaux et des témoins mobiliers participent également à la meilleure connaissance de la nature et des pratiques au cours des périodes laténienne et romaine. Elle concerne autant le mobilier céramique (Joly, Barral 2008), numismatique (Aubin, Meissonnier 1994 ; Izri 2011), métallique (Bataille 2011) que la faune (Jouin, Méniel 2000 ; Lepetz 2008). C'est le croisement de l'ensemble de ces données qui permet aujourd'hui de caractériser et d'identifier plus facilement les lieux de culte. Ces notions ont déjà été développées à maintes reprises (Arcelin, Brunaux 2003 ; Izri, Nouvel 2011), mais il est possible dans notre cas d'illustrer ces propos grâce aux exemples régionaux de Mirebeau-sur-Bèze et de Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), dont les évolutions sont tout à fait caractéristiques des aménagements culturels laténiens. Alliant données préventives (fouille Inrap en 2001), programmées (fouilles entre 2001 et 2007) et aériennes pour le premier et exclusivement fouilles programmées pour le second, les recherches ici entreprises ont profondément renouvelé la vision alors admise des sanctuaires urbains gaulois et gallo-romains. Ces évolutions peuvent être appréhendées par le biais des pratiques culturelles et des architectures.

ELEMENTS MOBILIERS	ELEMENTS IMMOBILIERS
Nombreuses monnaies (mutilées ou non) Parure Fibules Armement Outillage Céramique (brûlée ou non) Amphore en quantité Faune	Enceinte fossoyée quadrangulaire (péribole) Bâtiment central sur poteaux

Fig. 114 - Éléments de caractérisation des sanctuaires laténiens

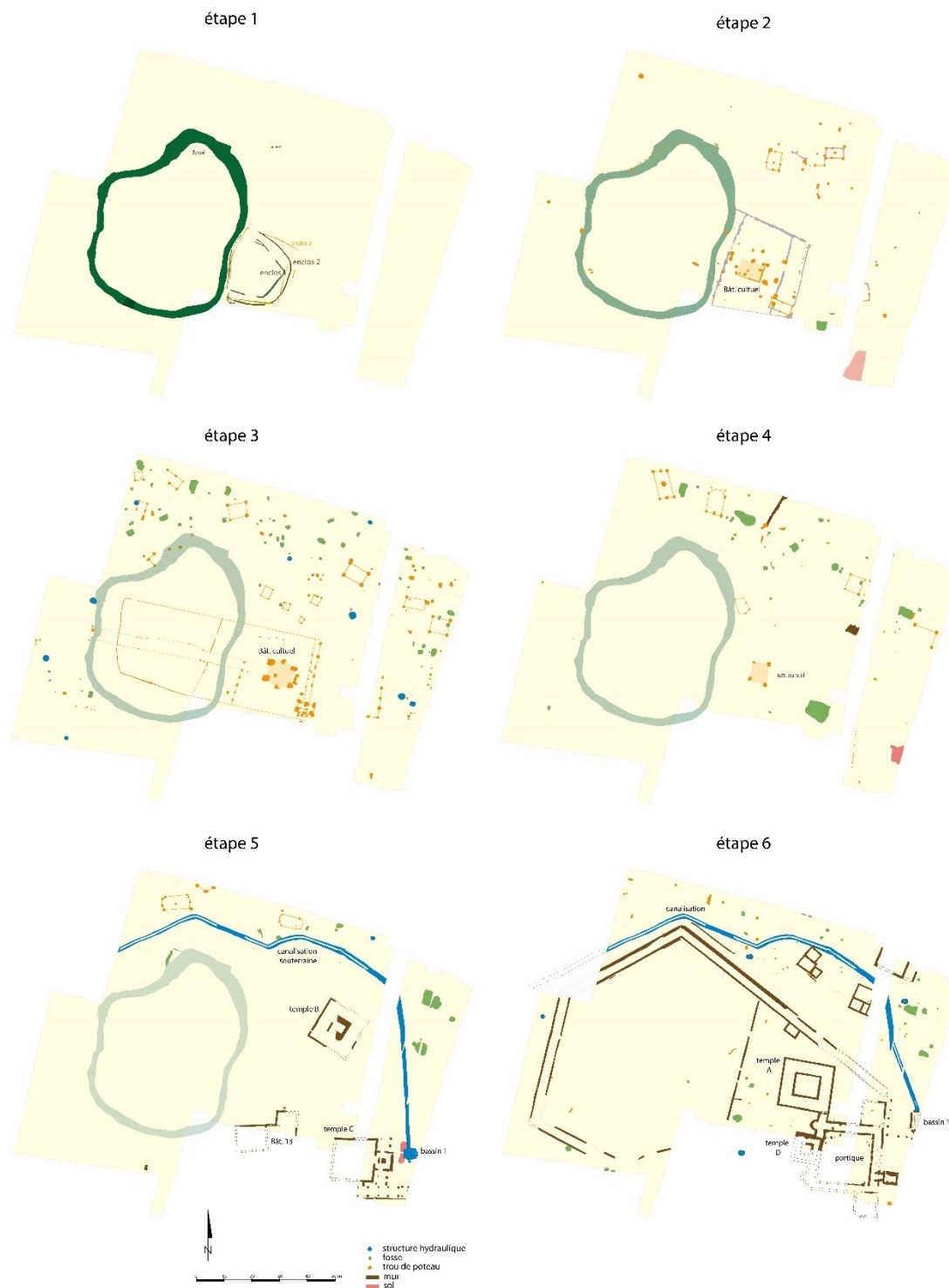


Fig. 115 - Plan phasé du sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze/ La Fenotte (Côte-d'Or)  
(CAO R. Perruche, d'après Barral, Joly 2011)

• **Les éléments immobiliers (Fig. 114) :**

Bien qu'il s'agisse sans doute d'un site culturel important, au moins au sein du territoire lingon, avec ses propres caractéristiques, le sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze (Fig. 115 ; cf Notice) développe des aménagements caractéristiques et communs à tous les lieux de cultes laténiens :

- un espace cultuel ceint d'un **fossé palissadé**, ouvert à l'est, et présentant des offrandes, à l'intérieur comme à l'extérieur, sous forme de dépôts. Cet espace adopte au fil du temps une morphologie différente (système de palissade plus ou moins complexe) tout en conservant le schéma d'organisation initial.

- la présence d'un **bâtiment central** -qui apparaît ici à la phase 2, vers 160 av. J.-C.- qui peut être interprété comme le lieu même du culte. Il adopte à Mirebeau-sur-Bèze un plan primitif rectangulaire sur sablières basses avant d'évoluer vers une architecture plus monumentale matérialisée par d'énormes fosses d'ancrage accueillant des poteaux de taille imposante, parfois inclinés (porche d'accueil du sanctuaire, bâtiment cultuel).

Tous ces éléments peuvent être rapportés à ceux connus par la littérature et l'épigraphie. Il s'agit ainsi du *circumsaeptus* (fossé délimitant le sacré du profane) et du *templum* ou *cella* (domaine possédé en propre par la divinité) (Van Andringa 2002). S'ils apparaissent sur tous les sites culturels fouillés, ces éléments caractéristiques prennent des formes diverses et développent des architectures tout à fait différentes selon la nature du lieu. À Mirebeau-sur-Bèze, par exemple, la présence d'une vaste aire sacrée matérialisée dès l'origine par une enceinte curviligne adjointe au lieu de culte, est tout à fait caractéristique de ce sanctuaire. Il est d'ailleurs intéressant de noter la pérennité de cette organisation bipolaire de l'aire sacrée au cours du temps. Les transformations architecturales successives n'ont modifié que sensiblement l'agencement initial de la fin du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (Barral, Joly 2011). L'architecture constitue une autre particularité de l'aménagement du site de Mirebeau-sur-Bèze. On observe ainsi une certaine continuité des solutions architecturales dans le sanctuaire, d'une phase à l'autre. Peu à peu les structures font l'objet d'agrandissements et de transformations importantes (développement de l'enclos trapézoïdal, mise en œuvre de systèmes de clôture, d'allées processionnelles, installation de bâtiments culturels monumentaux...), mais c'est seulement durant la quatrième phase qu'on observe l'apparition de matériaux et de techniques romaines sur quelques structures isolées. La banalisation de ces techniques, telle que l'utilisation de l'*opus caementicium* ou la généralisation des toitures en tuile, ne paraît pas antérieure aux années 40 ap. J.-C.. La généralisation des architectures en terre et bois rend ainsi parfois difficile l'identification de lieux de culte, pouvant ainsi se confondre avec l'architecture privée des établissements ruraux contemporains. L'absence de déambulatoire ajoute par ailleurs une confusion supplémentaire.

Le sanctuaire de Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* (cf **Notice**), autre lieu de culte du Val de Saône finement documenté grâce à la fouille (Pommeret 2001), fournit une évolution architecturale similaire à quelques détails près (**Fig. 116**). La différence principale réside ici dans l'utilisation de la pierre dès la période augustéenne précoce. Cette dernière concerne dans un premier temps le mur (ou muret) du péribole, matérialisant ainsi de manière claire et nette l'espace cultuel. Cette construction pourrait toutefois s'être substituée à une palissade ou un fossé (ou les deux) délimitant l'aire sacrée primitive. En tout cas, ces premiers niveaux d'occupation, conservés par petits lambeaux du fait des destructions imposées par les constructions monumentales postérieures, prennent la forme de quelques fosses, portions de fossés ou trous de poteaux. Parmi ces creusements, un correspond à une fosse à offrandes datable de La Tène D1b (Barral, Guillaumet 2001). Concernant les bâtiments culturels, l'architecture en pierre n'apparaît réellement que vers la période flavienne au moment de la construction du grand temple composé notamment de murs très massifs d'une épaisseur de 2,70 m et des fondations descendant parfois à plus de 3,50 m de profondeur afin de chercher la meilleure stabilité.

Des points communs sont enfin aussi observables avec le sanctuaire occidental de Mâlain/*La Vazeroie* (Widehen 2015). Les indices les plus anciens d'une occupation pérenne remontent à ce jour à La Tène D2 sous la forme de mobilier céramique<sup>54</sup>. Les premières traces de bâtiment en matériaux périssables sont datées quant à elles de la période augustéenne (série de fosses et de trous de poteaux) sans pouvoir caractériser la nature des constructions. Mais c'est aux périodes julio-claudienne puis flavienne que le sanctuaire connaît les plus importants aménagements avec l'apparition de l'architecture en pierre, de nombreux édifices et des aqueducs. Ces similitudes d'évolution architecturale sont ainsi sans aucun doute applicables à l'ensemble des sanctuaires de la région, malgré des dates de création différées.

<sup>54</sup> Le vestige le plus ancien, mais qui apparaît isolé dans le lot de matériel recueilli et hors stratigraphie, appartient à La Tène ancienne (La Tène B2). Il s'agit d'un bracelet à nodosités. Un seul tesson de Dr1C (dernier quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) a également été découvert (Widehen 2015, p. 389).

MIREBEAU-SUR-BÈZE/LA FENOTTE		LTB2/C1	LTC2/D1a	LTD1b	LTD2a/Aug.	Aug./Tibère	Claude/Néron	Flaviens	II <sup>e</sup> siècle	III <sup>e</sup> /IV <sup>e</sup> siècle
	Délimitation espace sacré (enclos, palissade)	Ph. 1	Ph. 2a	Ph. 2b	Ph. 3	Ph. 4	Ph. 5	Ph. 6	Ph. 6	
	Bâtiment cultuel		Ph. 2a		Ph. 3	Ph. 4	Ph. 5	Ph. 6	Ph. 6	
	Bâtiments annexes		Ph. 2a	Ph. 2b	Ph. 3	Ph. 4	Ph. 5	Ph. 6	Ph. 6	
	Bâtiments terre et bois		Ph. 2a	Ph. 2b	Ph. 3	Ph. 4	Ph. 5			
	Bâtiments en pierre							Ph. 6	Ph. 6	

NUITS-SAINT-GEORGES/ LES BOLARDS		LTB2/C1	LTC2/D1a	LTD1b	LTD2a/Aug.	Aug./Tibère	Claude/Néron	Flaviens	II <sup>e</sup> siècle	III <sup>e</sup> /IV <sup>e</sup> siècle
	Délimitation espace sacré (enclos, palissade)			Ph. 1a	Ph. 1b	Ph. 2	Ph. 2	Ph. 3	Ph. 3	
	Bâtiment cultuel				Ph. 1b	Ph. 2	Ph. 2	Ph. 3	Ph. 3	Ph. 4 (mithraeum)
	Bâtiments annexes							Ph. 3	Ph. 3	
	Bâtiments terre et bois				Ph. 1b	Ph. 2	Ph. 2			
	Bâtiments en pierre							Ph. 3	Ph. 3	

Fig. 116 - Comparaison des évolutions des structures et des architectures au sein des sanctuaires de Mirebeau-sur-Bèze et de Nuits-Saint-Georges

• **Les éléments mobiliers (Fig. 117 et Fig. 118) :**

Ces éléments architecturaux peuvent être mis en parallèle des particularités observées dans la nature des assemblages du mobilier. L'exploitation de ces éléments s'avère parfois délicate, mais l'attention portée à ce type d'élément est essentielle, d'une part pour la caractérisation et l'identification même du lieu de culte, d'autre part pour une meilleure analyse des pratiques culturelles. Les sanctuaires se caractérisent ainsi par une certaine abondance du mobilier qui tranche avec la plupart des établissements ruraux avoisinants. Mais c'est aussi à travers l'examen des assemblages de mobilier, notamment métalliques (Bataille 2011) ou céramiques, que la fonction culturelle peut transparaître.

MIREBEAU-SUR-BÈZE/LA FENOTTE		LTB2/C1	LTC2/D1a	LTD1b	LTD2a/Aug.	Aug./Tibère	Claude/Néron	Flaviens	II <sup>e</sup> siècle	III <sup>e</sup> /IV <sup>e</sup> siècle
	Faune	Ph. 1	Ph. 2a	Ph. 2b	Ph. 3	Ph. 4	Ph. 5	Ph. 6	Ph. 6	
	Céramiques	Ph. 1	Ph. 2a	Ph. 2b	Ph. 3	Ph. 4	Ph. 5	Ph. 6	Ph. 6	
	Vases-miniatures	Ph. 1	Ph. 2a	Ph. 2b						
	Amphore		Ph. 2a		Ph. 3	Ph. 4				
	Armes		Ph. 2a		Ph. 3	Ph. 4				
	Monnaies		Ph. 2a	Ph. 2b	Ph. 3	Ph. 4	Ph. 5	Ph. 6	Ph. 6	
	Objets parure	Ph. 1	Ph. 2a	Ph. 2b	Ph. 3	Ph. 4	Ph. 5	Ph. 6	Ph. 6	
	Fibule	Ph. 1	Ph. 2a	Ph. 2b	Ph. 3	Ph. 4	Ph. 5	Ph. 6	Ph. 6	
	Vaisselle en verre						Ph. 5			
	Éléments cuisine (vaisselle, broches...)		Ph. 2a		Ph. 3	Ph. 4				
	Lampe		Ph. 2a				Ph. 5			
	Ex-voto							Ph. 6	Ph. 6	
	Sculpture							Ph. 6	Ph. 6	

NUITS-SAINT-GEORGES/ LES BOLARDS		LTB2/C1	LTC2/D1a	LTD1b	LTD2a/Aug.	Aug./Tibère	Claude/Néron	Flaviens	II <sup>e</sup> siècle	III <sup>e</sup> /IV <sup>e</sup> siècle
	Faune				Ph. 1b	Ph. 2	Ph. 2	Ph. 3	Ph. 3	
	Céramiques			Ph. 1a	Ph. 1b	Ph. 2	Ph. 2	Ph. 3	Ph. 3	
	Vases-miniatures									
	Amphore			Ph. 1a	Ph. 1b	Ph. 2	Ph. 2	Ph. 3	Ph. 3	
	Armes									
	Monnaies			Ph. 1a	Ph. 1b	Ph. 2	Ph. 2	Ph. 3	Ph. 3	Ph. 4 (mithraeum)
	Objets parure							Ph. 3	Ph. 3	
	Fibule				Ph. 1b	Ph. 2	Ph. 2	Ph. 3	Ph. 3	
	Vaisselle en verre						Ph. 2	Ph. 3	Ph. 3	
	Éléments cuisine (vaisselle, broches...)									
	Lampe						Ph. 2			
	Ex-voto					Ph. 2				
	Sculpture							Ph. 3	Ph. 3	Ph. 4 (mithraeum)

Fig. 117 - Comparaison des évolutions des ensembles mobiliers au sein des sanctuaires de Mirebeau-sur-Bèze et de Nuits-Saint-Georges

**Le mobilier métallique** s'illustre de façon générale par des objets usuels, tels qu'on peut les retrouver dans d'autres contextes : armement, parure, ustensiles de cuisines et vaisselle, outillage, demi-produits de fer, monnaies, pièces de construction et d'ameublement (clous...). Si ces éléments sont récurrents dans les sanctuaires, des évolutions de composition des ensembles sont perceptibles et indiquent des changements dans les pratiques culturelles au fil du temps. Ainsi, les plus anciens lots de mobiliers métalliques à Mirebeau-sur-Bèze correspondent à des fibules de différentes variantes du type Dux-Münsingen, datées du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Ces

dernières sont présentes jusqu'au milieu du III<sup>e</sup> siècle avant que n'apparaissent d'autres types de mobilier tels que les armes. Ces deux types s'entremêlent jusqu'à l'apparition des bracelets dans la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.. C'est également à cette époque qu'appartient le dépôt monétaire (Joly, Barral 2007, p. 60-62 ; Izri 2011). Quant au **mobilier céramique**, ce dernier est essentiellement illustré par la présence de céramiques miniatures et une moindre diversification des formes. On remarque par exemple, à Mirebeau-sur-Bèze comme à Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* une préférence pour la vaisselle de présentation et de service, au détriment de la vaisselle culinaire (Joly 2001 ; Joly *et al.* 2008).

L'analyse des **restes fauniques** apporte également son lot de renseignements sur les pratiques cultuelles et communautaires à l'intérieur de certaines enceintes (Jouin, Méniel 2000 ; Barral *et alii.* 2009). À Mirebeau-sur-Bèze, les amas de faune domestique dans les fosses de dépôt associés aux édicules carrés sur poteaux de la troisième phase (60/50-20/15 av. J.-C.) montrent des caractères spécifiques : fréquence des crânes, grandes parties de carcasses de bovidés... Présents en quantité, ces indices témoignent d'abattages massifs et révèlent des pratiques liées à des occasions et événements particuliers tels que des sacrifices ou des banquets. Dans ce cas, malgré une grande complexité des dépôts, la présence de faune est tout à fait caractéristique des offrandes réalisées dès La Tène D2b. Ces dernières sont, en outre, accompagnées d'une raréfaction sensible des dépôts d'objets manufacturés (armes, parures, céramiques...).

À l'inverse des informations architecturales, les questions liées aux pratiques cultuelles aux *Bolards* ouvrent sur un certain nombre de questions auxquelles les fouilles programmées organisées sur le site durant près de 30 ans n'ont pas réussi à répondre avec exactitude. Le mobilier lié aux offrandes est multiple, mais les destructions du sanctuaire après son abandon ont entraîné le remaniement, parfois profond, des couches archéologiques. La présence d'*ex-voto* dès le début du Haut-Empire ainsi que quelques sculptures apportent des précisions sur ces rites, mais la quasi-absence de contexte pour les mobiliers céramiques, les monnaies ou encore les objets de parure ne permet pas de renseigner les modes de déposition (primaire, secondaire...). Il est ainsi difficile de distinguer, dans la masse d'objets mis au jour dans l'aire religieuse, les objets destinés à des offrandes ou devenus votifs, de ceux abandonnés sans connotation rituelle. À proximité du *sacellum*, des fosses ont livré des vestiges d'offrandes sous forme de sacrifice avec notamment des restes de bœufs (60% du corpus). La prédominance des omoplates et des chevilles osseuses dans ces dépôts, démontrent leur caractère volontaire (Poulain 2001).

MIREBEAU-SUR-BÈZE/ LA FÉROÛTE	LTBZ/C1	LTC2/D1a	LTD1b	LTD2a/Aug.	Aug./Tibère	Claude/Néron	Flaviens	II <sup>e</sup> siècle	III <sup>e</sup> /IV <sup>e</sup> siècle
	Dépôts en fosse	Ph. 1	Ph. 2a	Ph. 2b	Ph. 3	Ph. 4	Ph. 5		
Dépôts secondaires (fossés)	Ph. 1	Ph. 2a	Ph. 2b						
Dépôts secondaires (favissae)		Ph. 2a	Ph. 2b	Ph. 3	Ph. 4	Ph. 5	Ph. 6		
Crémation objet									
Dépôt monétaire		Ph. 2a							
Jet de monnaie		Ph. 2a	Ph. 2b	Ph. 3					
Mutilation (monnaie, arme...)					Ph. 4	Ph. 5	Ph. 6		

NUITS-SAINT-GEORGES/ LES BOLARDS	LTBZ/C1	LTC2/D1a	LTD1b	LTD2a/Aug.	Aug./Tibère	Claude/Néron	Flaviens	II <sup>e</sup> siècle	III <sup>e</sup> /IV <sup>e</sup> siècle
	Dépôts en fosse			?	?	Ph. 2	Ph. 2	Ph. 3	Ph. 3
Dépôts secondaires (fossés)			Ph. 1a	Ph. 1b					
Dépôts secondaires (favissae)			Ph. 1a						
Crémation objet			Ph. 1a						
Dépôt monétaire									
Jet de monnaie			?	?	?	?	?	?	
Mutilation (monnaie, arme...)									

Fig. 118 - Evolution des pratiques cultuelles au sein des sanctuaires de Mirebeau-sur-Bèze et de Nuits-Saint-Georges

Outre la présence et la variété des mobiliers, leur traitement et leur disposition apparaissent également comme les révélateurs des pratiques cultuelles. L'existence de dépôts, qu'ils soient composés de matériel métallique, numéraire, céramique ou osseux, est soulignée de manière récurrente. En règle générale, l'abandon des objets se fait de façon aléatoire dans le fossé ou des fosses spécifiques, après un processus de nettoyage (Mirebeau-sur-Bèze : Joly *et al.* 2008, p. 362). Il peut également s'effectuer sous forme de dépôts en fosse, souvent dénommés *favissae* (Van Andringa 2002). Dans ce cas, les vases sont en grande partie complets et intacts à l'image des fosses fouillées à Mirebeau-sur-Bèze (Barral, Guillaumet 1994). Ces pratiques cultuelles s'accompagnent très souvent de manipulations spécifiques qui se reconnaissent à travers un morcellement du matériel (autant céramique que métallique) et la généralisation des expositions à des feux intenses. À ce titre, le seul dépôt de



LTD1 présent à Nuits-Saint-Georges illustre bien la pratique puisque l'ensemble du mobilier céramique<sup>55</sup> a fait l'objet d'une crémation et d'une destruction volontaire dans le cadre d'un rituel religieux bien défini (Barral, Guillaumet 2001). Ces traces de mutilations apparaissent également sur les armes et les monnaies. Visibles sur les espèces monétaires entre le milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et la période julio-claudienne, ces mutilations prennent la forme de coups de burin, d'écrasement ou de traces de fonte (Izri 2011).

#### 6.1.2.2.2. *Autres manifestations cultuelles et lieux de culte laténiens*

Face à ces grands ensembles cultuels, que les structures et les dépôts mis au jour, ainsi que la chronologie et la localisation permettent de qualifier de sanctuaires importants, existe toute une série d'occupation cultuelle qu'aucune structure matérielle ne permet de caractériser. Parmi elles se trouvent notamment les quelques découvertes en grottes situées à l'est du territoire éduen et interprétées comme dépôts votifs. Bien que sous-représenté en Bourgogne, ce type de manifestation doit être plus fréquent si l'on se réfère aux exemples mis en évidence dans l'arc jurassien, côté français comme côté suisse. Le contexte géologique y est toutefois beaucoup plus favorable. On retrouve ainsi, chez les Eduens, un dépôt à Azé (Saône-et-Loire) de La Tène D ainsi qu'à Chenôves (Saône-et-Loire) à La Tène C2-D1. Dans ce dernier exemple, le dépôt se compose de 52 statères en or accompagnés de vases en céramique<sup>56</sup> et d'une douzaine de squelettes humains (Brunaux 1986, p. 112-113). La quantité de monnaies recueillies, associée à un niveau d'occupation gauloise à proximité, invite à rapprocher ce dépôt de celui du sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze et d'interpréter cette découverte comme un dépôt de sanctuaire, et non comme une simple cache (Jeunot 2007a). Même si les dépôts de plein air sont plus conséquents en termes de monnaies, ceux en grottes s'effectuent dans des conditions similaires avec tout particulièrement la présence de contenants en terre cuite. Ces identifications ne peuvent en tout cas se faire qu'au terme d'étude des lots monétaires. Les dépôts en grotte ne sont ici liés à aucun ensemble urbain, contrairement à d'autres manifestations cultuelles.

Certaines pratiques cultuelles peuvent en effet se manifester dans l'habitat sans la présence d'une structure non directement liée à un sanctuaire (temple ou enceinte cultuelle). Celles-ci sont toutefois assez difficiles à mettre en évidence, à l'exemple des structures et des objets mis au jour à Verdun-sur-le-Doubs et à Authumes (Saône-et-Loire). Sur la rive droite du Doubs, à quelques centaines de mètres du sanctuaire de Pierre-de-Bresse, l'établissement d'Authumes présente de par sa morphologie des caractéristiques de ferme indigène gauloise -à l'intérieure d'une enceinte d'un hectare délimitée par un fossé-. Mais le faciès mobilier, riche et diversifié, s'apparente davantage à celui des habitats groupés de la même région (Verdun-sur-le-Doubs, Grozon). La présence d'objets rares (fibules en argent, applique de char...) indique alors un établissement situé sur une voie de communication majeure et clairement liée à une population aisée, voire à une certaine élite aristocratique (Barral *et alii.* 2003, p. 150). Dans cet ensemble, une structure peut être interprétée comme un fait « cultuel ». Il s'agit d'une amphore Dressel 1B brisée, associée à une patère en campanienne Boïde, à une coupe et à un gobelet à décor ocellé en céramique indigène pratiquement complet, auxquels étaient mêlés quelques fragments de bûches carbonisées. D'après ces éléments, ce dépôt est attribuable au deuxième ou au troisième quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. La cohérence de l'ensemble, son organisation et le contraste avec les autres ensembles domestiques du site convergent vers cette interprétation cultuelle (Barral *et alii.* 2001 ; 2008). À Verdun-sur-le-Doubs, sur le site du *Petit Chauvort*, une fosse livre également un matériel qui dénote par rapport aux fosses à rebuts détritiques habituelles. Il s'agit d'une structure isolée en bordure de voie de 1m de longueur sur 0,40 m de large et profonde de 0,30 m, comblée exclusivement d'ossements animaux : éléments de crâne, rachis, mâchoires de grands herbivores (bœuf, cheval). L'absence de matériel céramique ou d'autre objet ainsi que l'organisation du dépôt (ossements disposés sans être jetés et fragmentés) plaident pour un acte volontaire, sans doute cultuel. Bien que

---

<sup>55</sup> Cette fosse contenait environ 2000 fragments céramiques, correspondant à au moins 108 récipients différents, dont une vingtaine a pu être entièrement ou en grande partie reconstitué. L'ensemble est caractérisé par la fréquence particulière d'un type de récipients : le vase bouteille élané (74% des individus). On note aussi l'absence totale d'autres types de mobiliers tels que la faune, les objets en terre cuite, en verre ou en métal (Barral, Guillaumet 2001, p. 310).

<sup>56</sup> Les céramiques associées correspondent à des vases à pâte grossière non tournées, des écuelles et jattes à bord rentrant, un pot orné sur l'épaule d'incisions en épis sur patte grossière claire micacée type Besançon et un pot à pâte fine, à surface noire ornée de bandes et d'ondes lustrées au brunissoir, datables de la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., La Tène D1 (Barral 1994).

datée de La Tène C2-D1, cette structure n'est rattachée à aucune autre, encore moins à un sanctuaire (Barral 1999b ; Barral *et alii.* 2003, p. 163-164). Ce type de pratique culturelle est assez bien représenté dans les habitats de l'âge du Fer sans pour autant pouvoir l'interpréter de manière précise à chaque fois. Les dépôts intentionnels constituent une catégorie hétérogène de pratiques, gestes et événements dont les dimensions politiques, socio-économiques, idéologiques, symboliques et religieuses sont intimement liées. Aussi, les rites de fondation semblent attestés à partir de la présence récurrente d'objets de parure ou d'outils dont la localisation n'est jamais anodine tel qu'un trou de poteau de bâtiment, au fond d'une fosse ou d'un silo, au niveau de l'entrée d'un édifice ou à un angle de fossé d'enclos. Cette offrande est ainsi censée protéger le bâtiment ou le site et, par extension, ses habitants. Dans d'autres cas la volonté est de s'attirer les faveurs des divinités, qu'elles soient liées au monde des morts ou à l'agriculture, par exemple. Certains dépôts adoptent également une fonction de bornage entre espaces sacrés et espaces profanes, ainsi que de supports à un ensemble de cultes domestiques (Gransar *et alii.* 2007).

Mais les pratiques culturelles concernent également les milieux humides, et tout particulièrement fluviaux dans la région. La Saône regorge ainsi de mobilier protohistorique dont l'abondance à certains passages à gué pose question. En ce qui concerne le premier âge du Fer, comme l'âge du Bronze d'ailleurs, il semble que la présence de vaisselle et d'arme puisse s'expliquer, au moins dans certains cas, par la destruction (volontaire ou naturelle) de nécropoles tumulaires implantées en bordure de la rivière. Certaines découvertes sont toutefois interprétées soit comme des cachettes où le métal récupéré était stocké en vue d'une refonte, soit comme des dépôts rituels liés à un culte des eaux ou de la nature. Ces pratiques ne sont pas exclusives à la Saône puisqu'elles concernent nombre de fleuves, rivières ou zones humides (Barral *et alii.* 2007). Tous ces faits pourraient ainsi être rapprochés des dépôts en grotte et interprétés comme des sanctuaires naturels. Au second âge du Fer, ces pratiques culturelles semblent tout aussi abondantes comme en témoignent une centaine de lances et d'épées dans leur fourreau, une vingtaine de broches à rôtir, des dizaines de chaudrons, des outils (haches et faucilles), des entraves... (Guillaumet 2000 ; Bonnamour 2000a). À l'exemple des armes offertes dans les sanctuaires « terrestres », celles découvertes dans la Saône présentent des traces d'usure et de réparation. Une différence s'observe néanmoins entre les deux types de dépôts puisqu'aucune trace de destruction volontaire n'a été constatée sur les armes de la Saône. Le seul fait de les mettre à l'eau rendrait ainsi toute récupération impossible. À cette époque, le fer étant un métal précieux, le fait de donner son arme revenait à sacrifier un objet de grande valeur et, symboliquement, le guerrier qui le portait (Brunaux 1987). En tout état de cause, l'analyse des catégories d'objets découverts dans le lit de la Saône permet de confirmer la corrélation entre les passages à gué et la présence de vestiges mobiliers au caractère non fortuit (Dumont 2002). Du chalonnois au mâconnais, huit gués ont ainsi livré chacun un lot d'au moins une vingtaine d'objets laténiens. Le caractère homogène des mobiliers et l'aspect répétitif plaide en tout cas pour un acte volontaire et non une perte de l'équipement au moment du franchissement de la rivière. Sans pour autant savoir s'il s'agit d'une offrande à une divinité naturelle ou une pratique apotropaïque permettant d'assurer le franchissement sous la protection divine, les quelques observations réalisées sur le mobilier issu de la Saône montrent quelques différences entre les dépôts terrestres et fluviaux. Mais celles-ci s'observent également entre les dépôts fluviaux eux-mêmes sans pour autant en connaître les raisons : liées à la typologie des sites (lac, rivière, présence d'une nécropole, d'un habitat...), à la géographie, la chronologie, aux pratiques culturelles ? Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'une notion complexe, dont les conditions de découvertes n'arrangent rien. Il est toutefois intéressant de l'aborder puisque ce type de pratiques s'avère être parfois en lien avec le développement d'habitats groupés ouverts tels que Chalon-sur-Saône (Bonnamour 2009) ou Varennes-lès-Mâcon, à La Tène D1.

### 6.1.2.3. Des associations préférentielles ?

En plus d'être caractérisés par leurs choix architecturaux et des pratiques communes, les sanctuaires laténiens semblent également déterminés par leur association avec le monde des morts. Ce dernier critère peut être dans le Val de Saône identifié pour trois exemples.

Le premier (**Fig. 119**), à Beneuvre/*En Velay*, se caractérise par la présence de trois enclos quadrangulaires très certainement liés à une nécropole protohistorique faisant partie des premiers éléments d'occupation sur ce site (Gaëtan 2014). Ceux-ci sont intégrés sans doute à un ensemble plus vaste où deux autres enclos ont été

repérés sur le *Mont-Aigu* à quelques dizaines de mètres des premiers. Leurs dimensions sont comprises entre 7 et 20 m de côté. Le lien unissant les enclos funéraires et le sanctuaire laténien est ici très clair puisque l'enceinte fossoyée de péribole, d'époque gallo-romaine, intègre les trois premières structures funéraires, soit en les englobant directement dans l'espace sacré, soit en interrompant le fossé au niveau de l'enclos pour certainement ne pas le détruire. Toutefois, faute d'éléments chronologiques, il n'est pas possible de dire si cette non destruction est due à une utilisation encore actuelle des structures funéraires au moment de l'occupation culturelle ou/et à un simple respect traditionnel des lieux. En tout cas ce constat montre à quel point la mémoire des lieux est conservée à l'époque postérieure. L'apparition du sanctuaire n'est pas encore datée même si quelques éléments de La Tène finale sont présents à cet endroit (cf *supra*). Il est donc impossible de dire s'ils appartiennent à la nécropole, à l'habitat tout proche –mais non localisé– ou au lieu de culte. Néanmoins la présence d'un habitat groupé et d'une nécropole à cette période sont des indices incitant à placer une occupation culturelle contemporaine. Si le sanctuaire continue d'exister et de se développer durant toute la période du Haut-Empire, les indices d'une occupation funéraire sont totalement absents pour cette période. En tout cas, à travers cet exemple, l'association funéraire/cultuel est très claire pour la période protohistorique, malgré le manque évident d'indice chronologique sur le développement et l'évolution de ces deux ensembles.

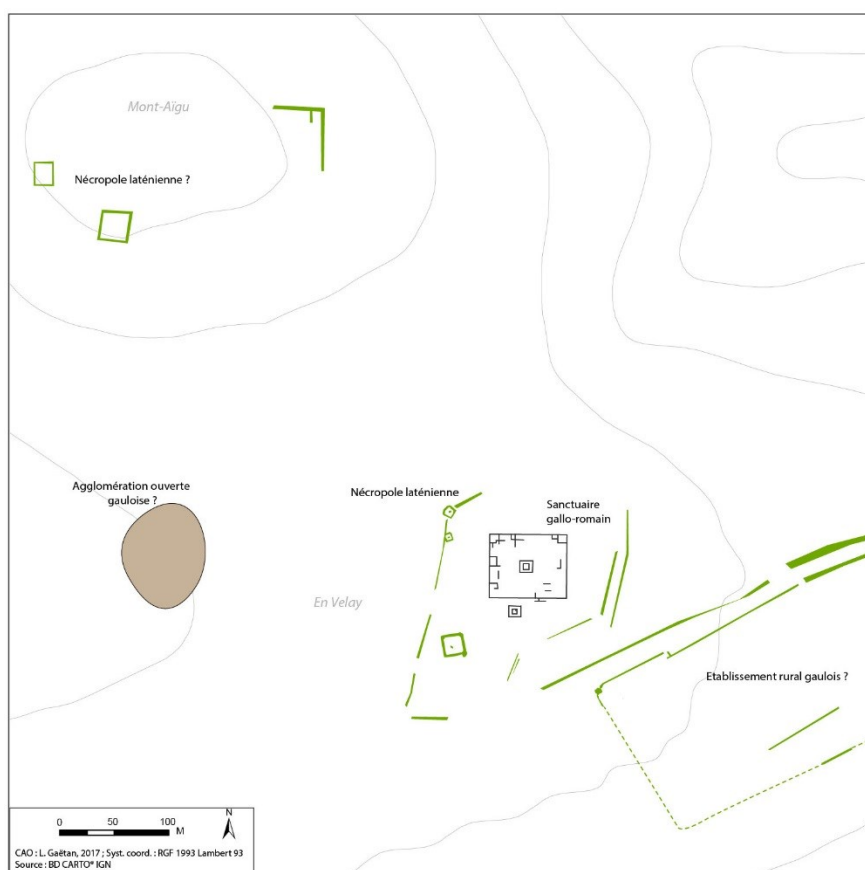


Fig. 119 - Plan du sanctuaire gallo-romain et de la nécropole laténienne de Beneuvre (Côte-d'Or)

À Norges-la-Ville/*La Commanderie* (Fig. 120), les éléments chronologiques manquent aussi sur le sanctuaire et les zones funéraires connexes. Mais les découvertes réalisées dans le secteur depuis le XIX<sup>e</sup> siècle permettent néanmoins d'identifier dans un rayon de 600 m une série d'espaces funéraires à l'occupation discontinue depuis le premier âge du Fer. Celles-ci se résument par la découverte d'une sépulture hallstattienne à incinération<sup>57</sup>, dans un caisson de 0,50 m de côté avec dalle de fond, pierres sur chant et dalles de couverture (Bouillerot 1930-1931), d'au moins cinq enclos carrés à fossé externe curviligne, palissade et sépulture centrale

<sup>57</sup> Le mobilier se compose de 2 bracelets en bronze avec tampons et décor de stries et chevrons, 1 tige en bronze correspondant à un élément de trousse de toilette, 3 vases et quelques ossements humains (Bouillerot 1930-1931, pl. 19).

identifiés par prospection aérienne (Goguey, Cordier 2015, p. 64 - 67) et de sépultures romaines et médiévales reconnues dans des fouilles du début du XX<sup>e</sup> siècle (Grémaud 1927-1932). D'après leur morphologie (cf *infra*), ces enclos pourraient être attribuables à l'âge du Bronze ou au Hallstatt (?). Quant au sanctuaire, si les structures visibles en prospection aérienne sont clairement romaines, les indices laténiens sont totalement absents. Il est donc impossible de dire si sa première phase d'occupation est contemporaine de la nécropole à enclos. Aussi malgré des occupations sans doute au caractère ponctuel, le lien entre toutes est évident.

À ces deux exemples pourraient être aussi ajouté la présence d'un probable enclos funéraire sur le site du sanctuaire occidental de Mâlain. Mais ce dernier, seulement repéré en détection aérienne, ne possède pas encore d'ancrage chronologique fiable.

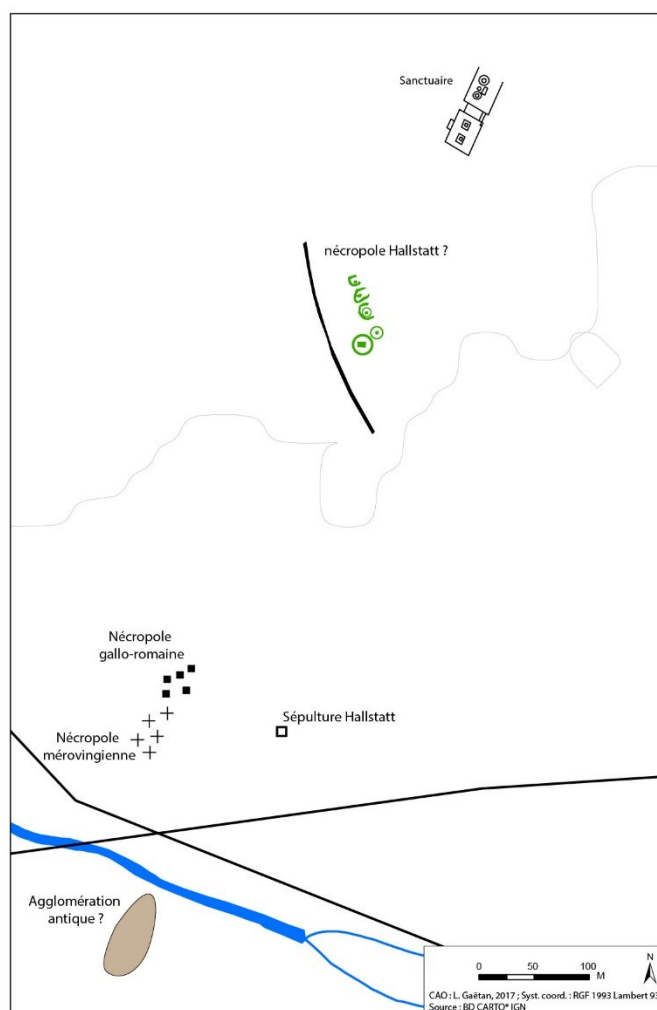


Fig. 120 - Pôles funéraires protohistoriques et antiques, et sanctuaire de Norges-la-Ville (Côte-d'Or)

Si cette association n'est, semble-t-il, pas systématique dans notre cas dans les sanctuaires (trois sur les 34 identifiés), elle peut être tout à fait récurrente dans d'autres régions d'étude à l'exemple de la Bourgogne du Nord et de la Champagne méridionale (Nouvel 2004), de l'Armorique (Bouvet *et al.* 2003), de l'Aquitaine (Gomez de Soto, Milcent 2003, p. 113-115) ou encore de la Picardie (Brunaux, Malagoli 2003, p. 20). Il est ainsi possible de se demander s'il s'agit là d'un effet de la recherche dans le Val de Saône. Ces multiples exemples traduisent forcément une certaine attirance des sanctuaires pour les zones funéraires sans que ce soit purement l'œuvre du hasard. D'un point de vue chronologique, leur développement n'est pas forcément concomitant puisque les zones funéraires peuvent être abandonnées depuis plusieurs siècles avant d'être réinvesties par un lieu de culte. Le site de Lausanne/*Vidy* (Suisse) qui se superpose à un ensemble mégalithique dont la dernière utilisation funéraire identifiée remonte au Bronze récent (Paunier 1989, p. 55-56) répond par exemple à ce schéma. Quoi qu'il en soit, ces phénomènes ne sont pas sans rappeler ce qui peut être observé aux périodes précédentes (Bronze final et Hallstatt) même s'il est encore difficile d'identifier les facteurs qui déterminent leur présence au cœur de certaines nécropoles plutôt que d'autres. Ces associations s'inscrivent donc naturellement dans la tradition millénaire du culte des morts, des ancêtres ou des héros tel qu'il peut être reconnu pour les structures de type *langgräben* en Champagne au Bronze final III (Lambot 1989) ou pour le couloir observé devant le *tumulus* principal du site funéraire de Gurgy de la période hallstattienne (Delor, Rolley 1999).

Les trois exemples laténiens du Val de Saône présentés précédemment restent très difficiles à analyser du fait du manque de recherche sur ces ensembles. On ne peut donc que les comparer à des sites mieux documentés pour des périodes identiques. À Bligny-sur-Othe, par exemple, le sanctuaire supposé est implanté à la marge sud-est d'un vaste ensemble funéraire dont la fréquentation est datée du Bronze récent à la fin du IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, grâce à l'important matériel recueilli au sol (Nouvel 2007a, p. 787-788, fig. 7). À Fontaine-la-Gaillarde,

encore, les fouilles extensives de J.-P. Sarazin ont démontré que les deux enclos cultuels avaient été creusés sur la marge ouest d'une importante nécropole, dont une douzaine d'enclos quadrangulaires simples, doubles ou triples ont été repérés. À Nitry, là aussi, les fouilles entreprises sur le sanctuaire ont permis de repérer par la même occasion un important complexe funéraire fréquenté depuis le premier âge du Fer. Outre la présence de *tumuli* à proximité du lieu de culte laténien, plusieurs enclos funéraires quadrangulaires ont aussi été identifiés, dont un au nord de l'enclos cultuel. La surface fouillée a d'autre part permis d'étudier une série de fosses à matériel, datées de La Tène C1/C2, pouvant être interprétées comme des sépultures (Nouvel 2011). Parmi tant d'autres exemples (Nouvel 2007a), ces quelques sites rappellent le destin varié que peuvent emprunter les sanctuaires laténiens. Cette association préférentielle explique également en partie le caractère aléatoire de la localisation topographique des premiers sanctuaires laténiens. Les nécropoles protohistoriques obéissant à des choix topographiques qui varient en fonction des potentialités et des topographies locales, l'implantation des lieux de culte ne fait que répondre à ces impératifs. Les critères récurrents semblent ainsi être la recherche de la proximité d'axes de circulation terrestre et la visibilité de l'ensemble à longue distance (Nouvel 2004). Etant situé à un sommet de passage de col, au carrefour de voies d'origine protohistorique, le site de Beneuvre semble répondre à ces deux principaux critères.

#### 6.1.2.4. Eléments de synthèse

Malgré une documentation très inégale, il est possible de dresser les principales caractéristiques d'évolution et de morphologie des sanctuaires au cours de la période laténienne. Le premier point intéressant réside dans leur localisation. Même si la systématique du phénomène n'est pas encore reconnue pour le Val de Saône, il s'avère que lieux de culte et monde des morts aient entretenus une attirance commune. Ce phénomène n'est pas propre à la période laténienne et s'inscrit plutôt dans une tradition de sacralité des ancêtres tout au long de la période protohistorique. Cependant, la structuration des sanctuaires, sous des formes spécifiques, apparaît comme tout à fait spécifique de la phase moyenne du second âge du Fer. Ce phénomène est par ailleurs concomitant au développement progressif des premiers habitats groupés et de la stabilisation des établissements ruraux. Les caractères hérités de cette période vont ainsi généralement se transmettre sans grande mutation au cours du Haut-Empire. Dans le Val de Saône, c'est principalement grâce à la documentation accumulée sur les sites de Mirebeau-sur-Bèze et de Nuits-Saint-Georges, qu'il est possible d'identifier les caractères principaux des lieux de culte structurés. La présence d'un fossé de délimitation, d'un bâtiment cultuel ou encore de pratiques culturelles spécifiques (déposition céramique, faune, mobilier métallique...) forment ainsi les traits fondamentaux des sanctuaires laténiens puis gallo-romains, malgré quelques variantes d'évolution.

Mais ce rapide panorama des sanctuaires a également permis de mettre en lumière le lien qui unit les lieux de culte aux agglomérations. Parmi les 34 lieux de cultes identifiés dans la région, neuf se trouvent intégrés ou en périphérie d'un habitat groupé laténien attesté. Là aussi, le phénomène n'est pas systématique dans l'état actuel des connaissances mais il constitue un processus récurrent dans la naissance et le développement des premières agglomérations (cf *infra*).

#### 6.1.3. Les fortifications, un type de parure monumentale caractéristique

Le rempart apparaît comme la distinction la plus visible entre les agglomérations à vocation artisanale et les *oppida* (cf *supra*). Cet élément, constitutif de la parure monumentale des agglomérations laténiennes, est toutefois le résultat d'une longue tradition remontant à l'âge du Bronze. Trois types de matériaux sont alors utilisés : la terre, la pierre et le bois. Jusqu'alors les fortifications protohistoriques s'adaptent au relief, mais à la fin de la période laténienne le rempart se libère souvent de cette contrainte. On assiste également à l'émergence d'un nouveau type de fortification, caractéristique de l'Europe occidentale, le *murus gallicus*. S'il est présent dans le Val de Saône, il n'est pas le seul puisque d'autres techniques sont utilisées dans certains cas tels que les remparts à talus massif. Trois fortifications laténiennes sont alors identifiées dans la région. Toutes, inégalement documentées, présentent un schéma de construction différent qui font leur singularité. Il est donc ici intéressant de les présenter distinctement puisque leur nature renseigne avant tout de la fonction et du rôle de chacun des sites.

### 6.1.3.1. Architecture des remparts

#### 6.1.3.1.1. Le *murus gallicus* de Mâcon

Intégré à la catégorie des remparts à poutrage horizontal, le *murus gallicus* a beaucoup impressionné César lors de la Conquête des Gaules. Il leur reconnaît une indéniable qualité militaire : « parfaitement adapté à la défense des villes, car la pierre le défend du feu et le bois des ravages des béliers, celui-ci ne pouvant ni briser, ni disjoindre une charpente » ; en plus d'une qualité esthétique puisque « ce genre d'ouvrage, avec ses pierres et ses poutres alternées régulièrement, offre un aspect varié qui n'est pas désagréable à l'œil (*Guerre des Gaules*, VII, 23, 5). Le site de Mâcon est le seul à arborer clairement ce type de construction durant La Tène D2 dans le Val de Saône. Malheureusement, les données sont issues d'une fouille assez ancienne, réalisée en 1966 sur une faible emprise (Barthélémy 1967). Sa datation précise reste également très incertaine même si les niveaux supérieurs livrent un *terminus ante quem* attribuable à la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.. Les données stratigraphiques restant imprécises, il est difficile de dire si le rempart est le résultat de plusieurs états successifs. Si l'on veut rester prudent, précisons simplement que deux techniques semblent coexister dans la construction de cet ouvrage (Fig. 121). La première est celle du *murus gallicus* classique, caractérisé par un parement en pierre de taille à l'extérieur et un poutrage horizontal noyé dans une masse de terre. La seconde est révélée par une rangée de pieux située en retrait du parement du *murus gallicus* à laquelle est associé un talus massif recouvrant le rempart en pierre. L'utilisation de ces deux techniques peut alors être soit le résultat d'une évolution telle qu'on l'observe sur des sites comme Châteaumeillant (Krausz 2008), Bibracte (Buchsenschutz *et al.* 1999) ou Manching (Dannheimer, Gebhard 1993, p. 103), soit le résultat unique d'un type de rempart dit mixte où le poutrage interne est maintenu dans la masse par des poteaux verticaux (Moulay : Le Goff 2016b) à moins qu'il ne s'agisse du rempart de « type Kelheim » où le parement interne et les poteaux arrières sont remplacés par un talus et une rampe (Donnersberg).

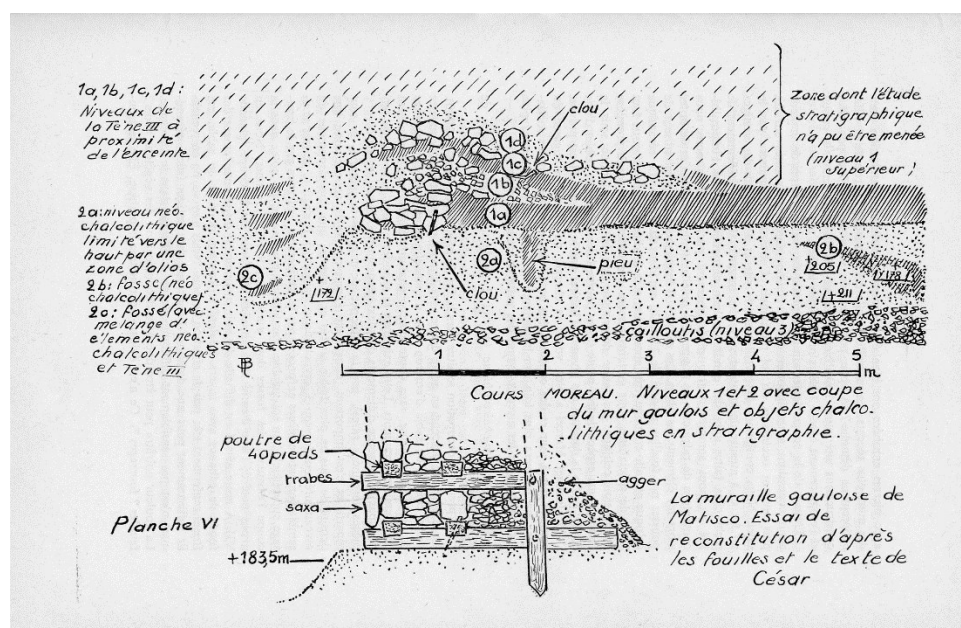


Fig. 121 - Coupe stratigraphique du *murus gallicus* de Mâcon et restitution (Barthélémy 1967, Pl. VI)

Quoi qu'il en soit, la fortification de Mâcon ne semble pas faire entièrement le tour de l'habitat groupé. Situé sur un promontoire naturel dominant la Saône, il pourrait être protégé de cette façon seulement sur son côté occidental, à mi pente. Les autres abords de l'*oppidum* semblent davantage protégés par des versants plus abrupts. En outre, ni les portes, ni les tours ne peuvent être à ce jour restituées sur l'enceinte.



6.1.3.1.2. Une fortification d'influence militaire à Mirebeau-sur-Bèze

La fouille réalisée en 2001 à l'ouest du sanctuaire de *la Fenotte* à Mirebeau-sur-Bèze a mis au jour l'angle sud-ouest d'une vaste enceinte formée de plusieurs fossés, au profil en « V », larges de 4 à 5 m et profonds d'environ 2 m (Venault *et al.* 2003). Le flanc méridional de l'enceinte est alors fermé par un axe unique de trois fossés parallèles et juxtaposés, alors que la limite occidentale est close par deux lignes défensives, espacées l'une de l'autre d'environ 40 m, matérialisée chacune par le rapprochement de deux fossés parallèles (Fig. 122). La transition entre les deux systèmes de clôture s'opère par un dédoublement du fossé méridional médian. Deux ouvertures, formées par une interruption des fossés, ajourent chacune des lignes de protection occidentales, à l'approche de l'angle de l'enceinte. Celle qui est aménagée au travers des deux fossés extérieurs, sur une largeur de 7,5 m, est verrouillée par un petit sillon transversal en forme de Z qui réduit la largeur de l'entrée de 2 m. La seconde ouverture, qui traverse la ligne défensive intérieure, est désaxée par rapport à la première et présente un dispositif plus élaboré avec la présence d'un court fossé disposé en chicane en avant de l'entrée. L'ultime passage, qui ouvre le fossé interne, est occupé par un sillon de fondation, se dessinant un quadrilatère autour et au centre duquel se répartissent des trous de poteau. D'autres assises de superstructures quadrangulaires composées d'un assemblage de poteaux, parfois imposants, ont été repérées le long des fossés internes du flanc occidental de l'enceinte. Des alignements de pieux à espacement régulier serviraient ainsi à la structure globale du rempart alors que les structures linéaires creusées au pied du rempart pourraient appartenir à des négatifs de poutres utilisés comme consolidation peut-être de type *murus gallicus*.



Fig. 122 - Plan du système fortifié laténien de Mirebeau-sur-Bèze et sanctuaire de *La Fenotte* (d'après Venault *et al.* 2003 ; Barral, July 2011)

Ces superstructures sont enfin complétées par un ensemble de négatifs pouvant être interprété comme une porte et des tours directement associés à la fortification. L'ouverture de 11 m laissée par les fossés internes est alors aménagée par un sillon de fondation d'une emprise quadrangulaire de 7 m sur 7,50 m accueillant sans doute un système de sablières basses. Aux angles et au centre de ce quadrilatère se trouvent cinq négatifs de poteaux massifs dont le diamètre approche 0,70 m. Autour se trouve un alignement de trous de poteaux espacés d'environ 2 m qui suggère la présence d'une galerie, large d'un mètre. À l'intérieur de l'enceinte, contre le fossé interne occidental, deux tours espacées chacune d'une trentaine de mètres pourraient trouver place. La première est présente par seulement deux trous de poteaux espacés de 2,50 m, mais la seconde en conserve quatre avec le même espacement. L'angle de la fortification pourrait également livrer les vestiges d'une tour par l'intermédiaire de sillons et de trous de poteau. Mais le plan est ici plus difficile à interpréter.

La configuration générale des fossés et les aménagements annexes ont immédiatement laissé l'interprétation aller vers un camp militaire romain. On reconnaît ainsi les vestiges d'un *titulum* dans le court fossé barrant la porte intérieure, ou encore d'une *clavicula* dans le sillon qui obture la porte extérieure, même si celui-ci n'est qu'une version peu académique. Si la fouille a montré que les fossés avaient disparu du paysage à la fin de la période augustéenne, ces derniers ont toutefois livré un matériel en quantité trop insuffisante pour dater avec précision l'abandon de l'enceinte et encore moins sa période de fonctionnement ou la nature réelle de son occupation intérieure. Néanmoins, la fortification pourrait être datée de manière indirecte d'après l'analyse des vestiges d'habitats environnants, qui ont pu voir le jour dans le troisième quart du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., soit à La Tène D2b et au début de la période augustéenne. Mais la vision actuelle de l'enceinte résulte en réalité d'un processus évolutif sans doute composé de deux étapes. Un premier état serait uniquement constitué de la ligne de défense intérieure et de la porte avec « *titulum* ». Le second état résulterait d'un agrandissement avec le creusement de la ligne extérieure et la création de la porte à « *clavicula* ». Le « *titulum* » aurait alors été condamné. Si l'aspect martial du dispositif défensif nous renvoie directement à la tradition des camps militaires romains, le mobilier associé à ce type d'occupation fait ici cruellement défaut. Seul un objet peut alors être rattaché de manière certaine à l'ouvrage (un élément de plaque-boucle à charnière de cuirasse segmenté appartenant à un type d'armure en usage dans les dernières décennies du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.). Sans *militaria* significatif il devient difficile d'interpréter l'ouvrage. De même il est difficile d'identifier la population armée (?) qui stationnait ici : militaires romains ou auxiliaires ? Enfin, l'absence de connaissances sur l'occupation interne domestique à l'époque laténienne empêche toute interprétation définitive de cette enceinte. Un élément majeur se trouve néanmoins non loin de la porte principale de cette enceinte : un sanctuaire occupé depuis la fin du IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C.. Il reste néanmoins difficile d'imaginer qu'une telle construction ait pu être réalisée pour un sanctuaire, tout important qu'il soit. L'ouvrage paraît alors totalement disproportionné.

Il est difficile de restituer l'intégralité du tracé de l'enceinte. À la lecture du plan fourni par la fouille, il semble manifeste qu'elle englobe le sanctuaire. Toutefois, en l'absence de découverte d'un retour d'angle à l'est, on ne saurait dire jusqu'où s'étendait son emprise. Seules les données du paysage peuvent offrir quelques pistes de réflexion. C'est le cas d'un des méandres formés par la Bèze qui aurait pu accueillir l'angle nord-est du camp, si l'on convient évidemment que le lit de la rivière n'a pas varié depuis vingt siècles. L'enceinte restituée suivrait la forme d'un parallélogramme et présenterait les dimensions suivantes : 700 m de long sur 500 m de large ; soit une superficie de 35 ha. Cette hypothèse paraît plausible si l'on admet qu'il s'agit des vestiges d'un *oppidum* de plaine. Mais si tel est le cas, ces dimensions sont beaucoup trop vastes pour appartenir à un camp militaire.

#### 6.1.3.1.3. L'éperon barré du Mont-Afrique à Flavignerot

Enfin, le troisième et dernier exemple de fortification laténienne du Val de Saône constitue aussi un exemple singulier tant dans le contexte géographique que dans l'architecture employée. Celui-ci se trouve sur le *Camp de César*, situé au sud-est du plateau du *Mont-Afrique* sur la commune de Flavignerot. Il s'agit d'un éperon barré d'une superficie de 8,6 ha, défendu naturellement sur sa pointe sud et ses deux flancs, est et ouest, par des falaises et des pentes abruptes. C'est au nord que se trouve donc un rempart en pierres sèches long de 380 m, épais de 8 m à sa base et dont la hauteur varie de 3,60 à 4,60 m. Le sondage réalisé en 1973 par V. Kruta à l'extrémité est du rempart a permis de distinguer six niveaux de constructions, de reconstructions et de

réparations, dont les deux derniers sont d'époque gallo-romaines. À l'intérieur de l'enceinte, au pied du rempart, le fouilleur a notamment remarqué l'existence de deux couches archéologiques séparées par un éboulis de destruction. La couche inférieure a livré des tessons de céramiques, quelques-uns datés de la fin de La Tène. La couche supérieure, elle, est attribuée à l'époque gallo-romaine. D'après V. Kruta, l'aspect primitif de la fortification pourrait ainsi être datable de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère (Kruta 1973 ; 1974). À l'extérieur, le rempart est défendu par un système de trois fossés taillés dans le roc, en partie remplis d'éboulis, ce qui empêche d'estimer leur profondeur primitive. Le premier fossé situé au pied de la fortification, d'une largeur moyenne de 4 à 5 m, est surmonté à l'avant d'une levée en pierres sèches conservée par endroit sur une hauteur de 0,50 m. Il est séparé des autres fossés, larges d'1,80 m, par un espace libre d'environ 20 m. Une entrée est visible au milieu de la fortification. Ce dispositif, sans savoir s'il appartient pleinement à la catégorie des remparts à talus massifs de « type Fécamp » par exemple (Fichtl 2005, p. 56-57), forme un système défensif assez important à l'échelle du site. Caractéristique de la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. et de la période augustéenne, il protège un éperon ayant abrité une population depuis La Tène D1 au moins (Devaux 2009).

Pourtant, il ne s'agit pas du seul rempart repéré sur le site puisqu'en 1920, l'équipe d'E. Socley met au jour sur le rétrécissement sud de la pointe de l'enceinte un petit rempart orienté est-ouest, établi sur une longueur de 130 m et d'une épaisseur de 23 m. Sa hauteur maximale est de 1,35 m. Malheureusement, l'absence de mobilier archéologique rend impossible sa datation. Il est donc impossible de dire s'il est contemporain ou antérieur à l'ouvrage décrit précédemment. Sa technique de construction est en tout cas différente. Au nord, la face interne de l'ouvrage défensif, soigneusement parementée de pierres plates et conservée sur une longueur de 10,20 m, correspond à un mur d'une largeur de 0,85 m et d'une hauteur d'1 m. Il est consolidé sur une épaisseur de 0,50 m par un contrefort formé de grandes dalles disposées verticalement. Son architecture externe, différente de la précédente, présente au centre un noyau de chaux visible sur une longueur de 8,20 m et d'une hauteur variable de 0,30 à 1 m. La roche sous-jacente profondément rubéfiée, indique que la calcination a eu lieu probablement *in-situ* par un feu intense. Face à l'ancienneté des observations, il est difficile de confirmer de manière certaine l'utilisation de la structure dite « à noyau de chaux » sur le *Mont Afrique*. Si tel est le cas, il pourrait alors être comparé à celui fouillé à la « Cité d'Affrique » à Messein en Moselle (Lagadec *et alii.* 1993 ; Ploquin *et alii.* 1993). En revanche, il arrive dans la région que la chaux utilisée s'avère finalement être des dépôts « tuffacés » issus de sources de rivière locale à l'instar des éperons barrés de Vitteaux et du Châtelet d'Etaules (Nicolardot *et al.* 1981). Quoi qu'il en soit, dans les deux cas, la technique est utilisée pour des remparts appartenant à la période hallstattiennne. Même si aucun vestige d'habitat de cette époque n'a été encore découvert sur le site, ce premier rempart pourrait protéger l'extrémité de la pointe sud du *Mont-Afrique* avant que le secteur prospère durant la période laténienne et nécessite une fortification plus importante, barrant totalement la forme naturelle de l'éperon à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C..

### 6.1.3.2. Quel rôle ?

Participant pleinement à la parue monumentale des habitats groupés associés, les trois fortifications présentées précédemment répondent à des objectifs pourtant bien différents. Ce sont leur technique de construction et leur aspect extérieur qui permettent de répondre à ces questions. Alors que tous s'inscrivent dans la période finale de La Tène, on note, de manière générale, une évolution certaine du rôle entre les premiers remparts protohistoriques et ceux de cette époque.

L'objectif premier d'un rempart est bien entendu l'aspect militaire et défensif. C'est de manière certaine le cas à Mirebeau-sur-Bèze et Flavignerot qui présentent des systèmes défensifs développés avec, en avant d'un talus pouvant atteindre 4,60 m au *Mont-Afrique*, un dispositif de fossés parallèles destinés de toute évidence à ralentir l'ennemi. C'est à Mirebeau-sur-Bèze que ce rôle est le plus manifeste grâce à un ouvrage présentant toutes les caractéristiques d'un camp militaire romain. Mais le contexte ainsi que l'absence de mobilier associé nous amèneraient plutôt vers une construction civile. Même si les circonstances de son implantation ne sont pas encore très bien établies, son installation en plaine a dû influencer sur son aspect extérieur. Malheureusement aucune donnée ne nous est parvenue en ce sens et la technique de construction du rempart en soi est totalement inconnue. L'arasement important des structures, même négatives, a eu raison de cet ouvrage sans doute majeur.

Un autre aspect de ces fortifications est la fonction ostentatoire. Si à Mirebeau-sur-Bèze l'élévation n'est pas connue, à Mâcon des éléments prégnants plaident en faveur d'un *murus gallicus*, au moins lors d'un état. Situé au sommet d'un promontoire, l'aspect massif de la construction utilisant dans ses parements externes des pierres de taille a pour objectif d'impressionner les voyageurs depuis la grande voie traversant du nord au sud le Val de Saône ou tout simplement depuis la Saône. L'ensemble du tracé n'a pas encore été reconnu, ni les portes qui participent également à cette volonté d'affichage de la puissance à l'instar de la porte du Rebut à Bibracte.

Enfin, les fortifications revêtent également une notion symbolique comme peut l'être le *pomerium* dans le monde étrusco-romain (Fichtl 2005, p. 81-84) ou encore les délimitations physiques ou symboliques dans les sanctuaires celtiques. À Mirebeau-sur-Bèze, par exemple, cette distinction des espaces sacrés et profanes prend la forme de fossés et de palissades parfois même subdivisés pour séparer d'autres secteurs (cf *supra*). Le rempart des agglomérations constitue ainsi une limite visible entre le monde urbain à l'intérieur de l'enceinte où on retrouve avant tout les activités commerciales, artisanales et domestiques, et le monde rural alentour où est rejeté systématiquement le domaine funéraire par exemple.

#### 6.1.4. Les nécropoles

Les agglomérations laténiennes, *oppida* ou habitats groupés artisanaux, doivent être étudiées dans leur globalité, en prenant notamment en compte l'habitat et son environnement. Chacun de ces deux grands types de site a un rayonnement et une attractivité tout à fait différente. Malgré cela, le premier cercle de cet environnement développe quelques occupations communes parmi lesquelles on peut compter les nécropoles et les activités artisanales. Intéressons-nous dans un premier temps au domaine funéraire (**Volume 3, Annexe 23**).

##### 6.1.3.1. La difficile caractérisation des nécropoles protohistoriques

Paradoxalement, dans certains cas, la détection des nécropoles protohistoriques s'avère plus difficile que celle des lieux de culte. Ce constat est à la fois dû aux conditions de découvertes des ensembles et à la nature des substrats. Les nécropoles rurales sont avant tout caractérisées par un monument, le *tumulus*. Aussi, là où la pierre est rare, surtout en plaine, peu de *tumulus* reste en élévation, sauf s'ils sont toujours en forêt et recouverts par des tas d'épierrement ou des meurgers. Dans ce contexte de plaine, dominé par des vallées alluviales, la prospection aérienne est particulièrement efficace puisque seuls les fossés de délimitation des *tumuli* en terre arasés subsistent. Ceux-ci apparaissent alors sous la forme d'enclos fossoyés de petite taille, interprétés comme des fossés d'extraction de matériaux, ramenés au centre ou sur le pourtour, formant un monument sur les sépultures internes. Si dans les zones de plateaux calcaires (le centre et le nord de la Côte-d'Or essentiellement) la détection aérienne est dans l'ensemble peu favorable, ce contexte s'est avéré plus propice à la conservation d'un certain nombre de nécropoles tumulaires (Goguet *et alii*. 2010). Pourtant, on dispose d'un tableau beaucoup plus complet et cohérent de la répartition des nécropoles protohistoriques dans la plaine que dans les zones calcaires, grâce notamment à la conjugaison des prospections aériennes et de quelques décapages extensifs. Aussi, les zones de fortes densités de nécropoles protohistoriques correspondent de façon générale aux vallées et plaines alluviales et aux rebords de plateaux. En Côte-d'Or, on note alors la place particulière des zones de débouché des vallées dans la plaine de Saône (le dijonnais), ainsi que celle des zones de confluence (secteur des Maillys), qui fonctionnent semble-t-il comme des pôles attractifs (Barral 1999a, p. 340). Les évolutions chronologiques dans ces espaces sont difficilement perceptibles faute d'un corpus fouillé suffisant.

ELEMENTS MOBILIERS	ELEMENTS IMMOBILIERS
Ossements Ossements incinérés Parure Armes	Enclos quadrangulaires fossoyés Agréation d'enclos

Fig. 123 - Éléments de caractérisation des nécropoles laténiennes

En ce qui concerne les pratiques funéraires, les fouilles effectuées dans le Val de Saône permettent de convenir de quelques points communs entre les diverses nécropoles protohistoriques. Cela permet de mieux les caractériser (**Fig. 123**) et de les cerner chronologiquement (**Fig. 124**), même si les pratiques ne sont pas forcément identiques malgré l'homogénéité géographique de la région.

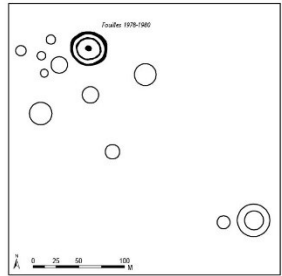
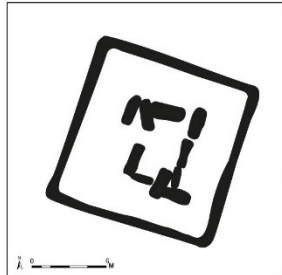
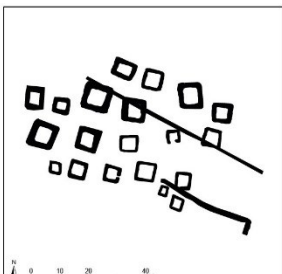
Datation	Architecture funéraire	Pratique funéraire	Exemple
ÂGE DU BRONZE FINAL/ HALLSTATT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enclos circulaire irrégulier ou incomplets</li> <li>- <i>Tumuli</i> circulaire de petite taille</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Incinérations et inhumations conjointes dès le Hallstatt</li> <li>- Céramique fine, parure métallique, épée, vaisselle métallique</li> </ul>	 <p><i>Nécropole de Saint-Vit/Champs Traversains ; d'après Urlacher et alii. 1988</i></p>
LA TÈNE B	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enclos quadrangulaire</li> <li>- Multiplication des tombes plates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inhumation</li> <li>- Sépulture double ou collective</li> <li>- Manipulation post-inhumation</li> </ul>	 <p><i>Nécropole de Longvic/Les Quétinières ; d'après Barral, Depierre 1993</i></p>
LA TÈNE C/D	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Enclos quadrangulaires qui s'agrègent en chapelet</li> <li>- Tombes plates</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inhumation et dépôts d'incinération dans les fossés d'enclos sous la forme de concentration ou d'épandage</li> <li>- Céramiques en offrande plus nombreuses, parure, arme...</li> </ul>	 <p><i>Nécropole de Beaune-Vignolles/Pièce Barrot ; d'après Chevillot et alii. 1993</i></p>

Fig. 124 - Evolution des pratiques funéraires à la période protohistorique

D'un point de vue de la gestion de l'espace funéraire et du mode d'architecture, la rupture principale se situe à la fin de LTA (vers 400 av. J.-C.). Parmi ces changements, on note en particulier une multiplication des tombes plates ainsi qu'un accroissement significatif du nombre global de tombes dans les nécropoles. Ce phénomène traduit un recrutement élargi dont témoigneraient les regroupements remarquables de sépultures, concentrées dans un seul monument. Ces évolutions rituelles et architecturales apparaissent uniformes, à quelques nuances près, à l'échelle du Val de Saône (Barral 2009). Ce constat démontre une fois de plus l'ancienneté de l'homogénéité culturelle de cette micro-région. D'une façon générale, la taille des monuments tend à diminuer avec le temps pour arriver à des architectures d'emprise restreinte, appuyés les uns sur les autres, en chapelet, dès La Tène D jusqu'au début de l'époque romaine (Beaune-Vignolles/*Pièce Barrot* : Chevillot *et alii.* 1993). Enfin, à la fin de la période laténienne on observe un abandon progressif de la construction de monuments fossoyés au profit de la tombe individuelle et de quelques mausolées maçonnés.

Si ces phénomènes sont opérants pour les zones alluviales, sur les plateaux calcaires les caractéristiques et leurs évolutions peuvent être différentes du fait de la nature de l'environnement et de l'état de conservation des monuments. Ainsi, les recherches menées en Côte-d'Or notamment, montrent que la période laténienne se caractérise, sur plateau calcaire, par une réutilisation des tertres circulaires élevées aux périodes précédentes

(Barral 1999a). Les enclos quadrangulaires ne sont pas pour autant absents, ils présentent seulement des traces fossoyées plus fugaces. Ils constituent ainsi des structures caractéristiques de cette époque, à l'exemple de la nécropole du *Rebout* à Bibracte (Barral *et alii.* 1995, p. 240 ; Flouest 2011). Tous ces facteurs conduisent ainsi à une très large sous-représentation des nécropoles de La Tène finale au début du Haut-Empire dans ces terrains (Barral 1999a).

Enfin, d'un point de vue des pratiques funéraires, il faut attendre la fin du second âge du Fer pour voir un retour généralisé à l'incinération. Celui-ci est généralement attribué à l'influence romaine et est daté de La Tène D1b en Suisse (Paunier 1991) et dans le bassin de la Loire (Vaginay 1987), de La Tène D2a au Mont-Beuvray (Flouest 2011).

#### 6.1.4.2. Des nécropoles associées aux agglomérations laténiennes ?

Dans la culture romaine, le monde des vivants et celui des morts avait chacun leur espace ; le second ne devant pas pénétrer les limites du premier. Les fouilles réalisées sur quelques nécropoles d'*oppidum* démontrent que cette règle était également valable chez les gaulois. À Bibracte comme au Titelberg, les nécropoles sont ainsi installées le long des voies menant aux principales portes de la ville, de la même manière que dans l'ensemble des villes romaines de l'Empire. Ces deux exemples sont malheureusement les deux seules nécropoles clairement associées à un *oppidum*. Il apparaît ainsi que le niveau de richesse des tombes reste assez modeste. Ces dernières sont alors sans doute attribuables aux artisans et aux marchands qui habitaient l'*oppidum*. Pour rechercher les tombes des élites, il faut chercher plus loin, à 3 ou 4 km de l'*oppidum*. Nous sommes encore à cette époque en face d'une aristocratie terrienne, qui se fait enterrer sur ses terres, non loin sans doute de sa résidence.

Dans le Val de Saône, les nécropoles contemporaines aux habitats groupés laténiens sont quasi absentes. La période de La Tène C2/D1 est illustrée par la nécropole de Beaune-Vignolles/*Pièce Barrot* documentée grâce aux fouilles entreprises en 1974-1975 (Chevillot *et alii.* 1993). Située à un carrefour de voies protohistoriques au pied de la Côte, au débouché de la vallée du Rhoin dans la plaine de Saône, la nécropole de la *Pièce Barrot* répond parfaitement aux critères morphologiques et topographiques présentés précédemment. On y observe ainsi une pratique de l'incinération associée à des enclos quadrangulaires de faible dimension organisés en chapelet (une vingtaine d'enclos de 3 à 10 m de côté). Les dépôts d'incinération, relativement pauvres, sont localisés dans les fossés des enclos, sous forme de concentration ou d'épandages. Les restes brûlés des individus, parfois mêlés à des ossements d'animaux également carbonisés, sont associés à de rares pièces métalliques (fibules, pointes de flèche...) et à des vases céramiques plus nombreux qui ont subi l'action du feu. Cette nécropole illustre bien également le changement du rituel funéraire par rapport à La Tène A-B avec notamment une place importante occupée par la céramique. Malgré la présence de quelques éléments céramiques tardifs<sup>58</sup> qui pourraient indiquer une fréquentation sporadique de la nécropole jusqu'au changement d'ère, ou d'une réoccupation tardive (époque augustéenne ?) après une période d'abandon, l'ensemble funéraire reste difficilement rattachable au premier habitat groupé beaunois supposé au lieu-dit *Maladière* (situé à 2,5 km environ). Il s'agirait plus d'un ensemble rattachable à une communauté rurale très réduite, voire à une ferme isolée (Guichard, Vaginay 1993). L'habitat des *Maladières* présente néanmoins dans sa périphérie deux incinérations isolées, découvertes lors d'un diagnostic en 1996, et illustrant une autre pratique funéraire (Couilloud, Nihotte 1996). Celles-ci, en très mauvais état de conservation, n'ont pas pu être davantage analysées.

La période finale de La Tène (LTD) est, quant à elle, illustrée par un seul exemple d'association claire entre habitat groupé et nécropole, celui de Beneuvre/*En Velay* (Fig. 119). Présenté précédemment dans le cadre de son lien avec le sanctuaire, cet ensemble funéraire est composé dans l'état actuel des connaissances d'au moins deux parties distinctes. D'une part deux enclos quadrangulaires repérés par prospection aérienne au sommet du *Mont-Aigu*, de 16 à 25 m de côté, et d'autre part trois enclos quadrangulaires identifiés par la prospection géophysique, de dimensions comprises entre 7 et 20 m de côté. Ces derniers présentent de manière très visible une fosse quadrangulaire en leur centre d'un diamètre approximatif d'1,5 m. Le plus grand de ces enclos présente également une fosse plus importante (postérieure ou contemporaine) dans son angle sud-est (Gaëtan 2013a).

<sup>58</sup> Goulot de cruche à lèvres pendante moulurée, anse en ruban d'amphorette, jatte à lèvres triangulaire débordante et pot à lèvres horizontales en pâte grossière tournée (Chevillot *et alii.* 1993, p. 54-55; Barral 1994, p. 88).



Les indices chronologiques font ici totalement défauts mais la morphologie générale des enclos et le contexte archéologique permettent de les attribuer aisément à la période laténienne. De la même manière que la présence d'os brûlés à l'emplacement des trois enclos d'*En Velay* (Gaëtan 2014), la découverte « de petites portions d'os à demi-brûlés [...] sur le Mont-Aigü » (Vallot 1853, p. XXXII), confirmerait, s'il le faut, l'existence de ces enclos funéraires. Même si l'agglomération laténienne, de La Tène D1 d'après les éléments mobiliers anciennement découverts, n'est pas encore localisée avec exactitude, cette nécropole fonctionne sans aucun doute de manière contemporaine et dans sa périphérie proche.

#### 6.1.4.3. Eléments de synthèse

L'évolution des rites et des pratiques funéraires peut ainsi être suivie dans ses traits les plus caractéristiques grâce notamment à quelques fouilles ponctuelles de nécropoles dans le Val de Saône et une comparaison avec le secteur des vallées de l'Yonne et de la Seine qui fournit des ensembles, modèles en la matière. Aussi, malgré un corpus riche de nécropoles à enclos circulaires ou quadrangulaires issu de la recherche aérienne dans la plaine de Saône, le manque de données de fouilles empêche toute avancée significative dans la connaissance des modalités funéraires de la période laténienne. L'analyse des morphologies s'avère ainsi du meilleur secours sans toutefois oublier que la fréquentation des tertres peut s'effectuer sur le temps long dans certains cas. En ce qui concerne les nécropoles associées aux habitats groupés, la documentation est totalement absente. Le lien le plus évident repéré parmi les sites de la région se trouve à Beneuvre avec une nécropole également associée à la naissance d'un sanctuaire (cf *supra*). Si les traces les plus identifiables de ces nécropoles font défauts, la reconnaissance des monuments s'avère très difficile sans l'aide d'une fouille archéologique. Dans un souci d'identification et de localisation des nécropoles laténiennes, l'exemple de Beneuvre montre qu'il serait possible de chercher ces espaces aux alentours des sanctuaires proches des agglomérations ouvertes. À Mâlain, la présence possible d'un enclos funéraire également associé au sanctuaire est un exemple supplémentaire. Aussi, nécropoles et sanctuaires sont repoussés aux portes de l'habitat comme le montre un certain nombre d'exemples dans l'Yonne : Saint-Moré, Avallon, Tonnerre, Auxerre ou encore Avrolles (Nouvel 2007, p. 790). Ces ensembles forment les prémices d'une couronne délimitant les zones habitées, le long des voies quittant l'agglomération. Ces associations se poursuivent à l'époque gallo-romaine.

#### 6.1.5. La place des activités artisanales et commerciales

L'apparition des premières agglomérations ouvertes à La Tène C se caractérise par une première centralisation des activités économiques et commerciales, même si celle-ci s'effectue à des amplitudes très variées selon les sites. La place de ces activités dans les habitats groupés n'est que très rarement bien appréhendée. Si des quartiers artisanaux plus ou moins spécialisés voient progressivement le jour dès cette période, les ateliers eux-mêmes sont quasiment inconnus dans le Val de Saône (cf *supra*). Ces zones artisanales peuvent ainsi être seulement mises en évidence à travers l'identification des éléments correspondants à une des étapes de la chaîne opératoire de fabrication. On retrouve ainsi des scories, mais aussi des demi-produits, des chutes ou encore des objets cassés lors de la fabrication. Dans le meilleur des cas, la découverte d'outils associés permet de confirmer l'existence de la production d'objets. Malgré cela, la proportion des diverses productions est difficilement quantifiable. Lorsque les données sont partielles, il est difficile de savoir si un artisanat était prépondérant sur un site, ou si au contraire il a laissé des traces plus faciles à cerner.

Ainsi, au total, sur les seize occupations groupées protohistoriques contemporaines ou successives depuis La Tène C2, trois seulement ont livré de réelles traces d'ateliers artisanaux que ce soit par les structures de production ou par les rejets de fabrication (**Volume 3, Annexe 24**).

##### 6.1.5.1. Diversification et spécialisation de l'artisanat

Parmi les artisanats développés sur le site de Verdun-sur-le-Doubs, celui de la **métallurgie du fer** semble tenir une place prépondérante. Il est ici représenté par des éléments mobiliers assez nombreux, répartis dans les

différents sondages (Barral 1999b). Ceux-ci comprennent de l'outillage (pelle à feu, extrémités de pinces) ainsi que des déchets de production (scorie de forge) et des demi-produits et chutes de fabrication. Parmi les demi-produits, deux sont identifiés. Le premier correspond à des barres de forme et de section quadrangulaire, le second à des barres munies d'un fer plat et dont l'une des extrémités a été roulée. Ceux-ci correspondent à une sorte de « currency bars » en format plus réduit. Les déchets métalliques, quant à eux, représentent environ 70 fragments de barres présentant pour la plupart des traces de martelage, de découpe ou de repli attestant un travail en cours de réalisation. 37 pièces ont également été identifiées comme des chutes de tôles comportant des traces de découpe. Ces différents éléments laissent ainsi penser à un artisanat orienté vers la fabrication de petites pièces (Barral, Lallemand 2014). Verdun-sur-le-Doubs est le seul exemple d'agglomération laténienne présentant un artisanat du fer aussi développé dans le Val de Saône. Même si, dans l'état actuel des connaissances, la production métallique n'est pas aussi structurée et importante que dans d'autres agglomérations du même type, hors région (Varennes-sur-Allier ; Levroux : Berranger, Fluzin 2009 ; Lacoste : Sireix 2011), elle s'avère essentielle dans le développement de l'habitat dès La Tène C2.

Le **travail des alliages cuivreux** fait également partie des activités métallurgiques développées à Verdun-sur-le-Doubs. Là encore, la découverte de scories de bronze, de fragments informes de moules en terre cuite et des résidus de fabrication d'objets en métal cuivreux (chutes de tôles, tiges, reliquats de rivets roulés utilisé pour la chaudronnerie...) permet d'en témoigner indirectement. Les fabricats de fibules de Nauheim découverts en quelques points de l'habitat amènent également à identifier ce type de production sur le site (Barral, Lallemand 2014, fig. 14).

L'existence d'un **artisanat du verre** peut être suggérée à Verdun-sur-le-Doubs grâce notamment à la découverte d'un petit bloc de verre brut jaune opaque. Cette matière est utilisée dans la fabrication des bracelets moulurés et des perles. La présence de bracelets originaux, absents des typologies connues, peut également être interprété comme des essais de fabrication des artisans verriers ou des ratés de production. L'habitat de Verjux/*Les Chezreaux*, non loin de Verdun-sur-le-Doubs, a livré un bloc de verre brut pourpre, de même nature que celui utilisé pour la réalisation de bracelets lisses. Ces matériaux étant rares, leur présence en divers points ne peut être que des indices probants d'une activité verrière sur l'habitat groupé du *Petit Chauvort*.

Enfin, l'**artisanat céramique** semble également assez bien représenté. Il concerne cette fois-ci plusieurs agglomérations, dont certaines ont par ailleurs livré les structures de production. Les premiers sondages réalisés à Verdun-sur-le-Doubs à la fin des années 1960 ont livré différents témoins de production céramique. Ce secteur, occupé dès La Tène C2-D1, présente des fragments de sole perforée (d'une pâte semblable à celle des pots de type Besançon), plusieurs blocs de micaschiste et un pain d'argile. Ces témoins, associés au nombre important de pots de type Besançon dans la vaisselle domestique découverte sur le site, indiquent sans aucun doute une production à Verdun-sur-le-Doubs (Barral *et al.* 2013). Les structures artisanales n'ont pas été directement identifiées, mais la présence des parois de four dans la zone la plus élevée du site tend à les situer non loin de là, à l'abri des crues de la Saône, soit au cœur de l'habitat groupé. Les autres productions céramiques repérées sur les sites de Varennes-lès-Mâcon et de Mirebeau-sur-Bèze, sont davantage situées en périphérie (cf *supra*). À Varennes-lès-Mâcon, ce sont deux fours de potier à sole perforée, de forme circulaire et à l'alandier au couloir voûté fait de pierres brutes jointoyées à l'argile ouvert au nord, qui ont été mis au jour à une distance de 100 m l'un de l'autre. Les rebuts de fabrication retrouvés aux environs attestent de types de céramique présents sur l'habitat tels que des pots ovoïdes à bord mouluré en pâte grossière sombre, des pots ovoïdes et des écuelles à bord rentrant en pâte fine grise (Martin 1968 ; Barthélémy 1985). Certains éléments céramiques montrent néanmoins un léger décalage chronologique d'occupation entre la zone des fours, de la transition LTD1-D2, et de l'habitat, daté de La Tène D1 (Barral 1994, p. 23-24). Les fours mis au jour à Mirebeau-sur-Bèze sont plus tardifs puisqu'ils sont contemporains de la mise en place de la fortification à La Tène D2. La première activité potière de l'agglomération s'installe d'ailleurs à l'extérieur, contre cette enceinte (Venault *et al.* 2003). Elle prend la forme de trois fours à un seul ou deux volumes et deux alandiers opposés (Type 2A). Le premier est un four oblong d'environ 1,44 par 1,80 m de diamètre, présentant dans sa partie centrale un boudin de 0,70 m de diamètre et deux alandiers opposés à l'est et à l'ouest de la chambre de cuisson. Les deux autres fours sont de plan similaire, à l'exception du massif central dont l'assise occupe l'essentiel de l'espace intérieur du four (Mouton-Venault, Ahü-Delor dir. 2017, p. 298-300). Malheureusement l'état de conservation des fours ne permet pas de répondre aux questions liées à leur destination, leur usage et leur contemporanéité. Quoi qu'il en soit, rien ne prouve qu'ils

aient fonctionné simultanément. Le comblement des fours est constitué exclusivement de bouteilles en pâte claire, à profil élargi et large ouverture (Mouton-Venault *et al.* 2008). Cette morphologie, associée aux bouteilles, rappelle clairement les fours de la même période mis au jour à Besançon (Dartevelle, Humbert 1990, p. 30-31).

#### 6.1.5.2. Des activités commerciales tournées vers les zones portuaires fluviales

Ainsi, la vitalité de ces agglomérations s'observe avant tout par celle de ces activités artisanales. La spécialisation des productions est encore difficilement perceptible, mais la diversification, dans certains cas s'avère évidente. Verdun-sur-le-Doubs est, à ce jour, la seule agglomération artisanale réellement attestée dans la région. Mais cette diversité des productions va de pair avec un rôle commercial accru. L'emplacement stratégique de sites comme Verdun-sur-le-Doubs renforce forcément ce rôle. La découverte de plus de 300 amphores (pour un poids de 800 kg) dans les quelques sondages ponctuels sur le *Petit-Chavort* démontre à elle seule l'importance des activités commerciales. De nombreuses importations méditerranéennes (amphores vinaires, campanienne A, cruches et mortiers à pâte claire) et de plus rares éléments issus d'Europe centrale (céramique graphitée) illustrent également ces échanges à longue distance, tout comme le monnayage<sup>59</sup>. Malgré l'absence de structures artisanales d'ampleur, les échanges commerciaux sont tout de même présents sur les sites de bord de Saône de Varennes-lès-Mâcon et Saint-Symphorien-d'Ancelles. Les céramiques d'importation en attestent là aussi, de même qu'un coin monétaire découvert à Saint-Symphorien-d'Ancelles<sup>60</sup> (Grelu 1985). Le monnayage de Varennes-lès-Mâcon démontre également les échanges commerciaux avec les autres régions de Gaule, notamment grâce à une série de monnaies émises par des peuples du bassin Rhône/Saône : Marseille, Séquanes, Leuques. Enfin, les milliers d'amphores découvertes sur les sites du *Port Guillot* et de *Benne Lafaux* à Chalon-sur-Saône constituent également autant de preuve des relations commerciales qu'entretenaient les peuples du bassin méditerranéen avec le Val de Saône. Parfois entières, elles ont toujours été considérées comme des amphores italiques alors qu'aucune ne semble avoir été conservée (Landa 1869 ; Armand-Calliat 1958). Mais les trouvailles réalisées dans le cours de la Saône depuis le XIX<sup>e</sup> siècle à ces endroits attestent bien d'une occupation gauloise intense (Billoin *et alii.* 2009).

#### 6.1.5.3. Eléments de synthèse

Il n'est ainsi possible de raisonner que sur les sites d'agglomérations ouvertes puisque l'artisanat des *oppida* (Mâcon) n'est absolument pas appréhendé. Cette fonction productive constitue toutefois le point commun entre ces deux grands types d'agglomération. Ces derniers se caractérisent par une certaine diversification des activités à l'image du pôle de Verdun-sur-le-Doubs, exemple le mieux documenté. L'appellation « agglomération ouverte » peut ainsi être transformée en « agglomération artisanale » comme le propose O. Buchsenschutz puisqu'il s'agit là de la principale caractéristique de ces sites (Buchsenschutz, Ralston 2012, p. 358). Les distinctions sont donc à rechercher ailleurs comme dans les fonctions politiques, religieuses et administratives, toutes indifféremment reconnues (cf *supra*). Malgré ces différences, l'activité commerciale au cours de la période laténienne est de plus en plus prospère. La profusion de mobilier attribuable à ces époques dans la Saône ainsi que la diversité du numéraire et des importations céramiques sur les sites en est le témoin privilégié.

## 6.2. Caractérisation des occupations du Haut-Empire

La période du Haut-Empire est sans nul doute la période la mieux documentée pour appréhender avec précision l'évolution des occupations qui composent les agglomérations. Ce constat est à la fois dû au nombre beaucoup plus élevé de sites d'habitats groupés (51 sites), à la nature même des structures, plus reconnaissables,

---

<sup>59</sup> Le site a livré en totalité 156 monnaies (découvertes anciennes, fouilles et prospections). 56 % des émissions appartiennent à la zone supra-régionale dite du potin à la grosse tête (Eduens, Séquanes et Helvètes principalement), 17 % proviennent des peuples de l'Est de la France (Lingons, Leuques et Médiomatriques), les autres sont de provenances plus lointaines, du Sud (basse vallée du Rhône) et de l'Ouest de la Gaule (Barral, Lallemand 2014, p. 220-221).

<sup>60</sup> Il s'agit d'un objet en bronze maté dans un cylindre de fer, d'un poids de 145 g dont le type est proche des monnaies BN 3684 de La Tour (vers 88/75 av. J.-C.). Il est d'ailleurs contemporain des changements d'étalon des *Aeduii* qui ont abandonné l'or et frappé ces monnaies d'argent.

et aux méthodes d'investigation déployées (cf 3.3.2.2.2.). Le fait urbain antique se caractérise par conséquent à travers une série d'éléments structurels et morphologiques illustrant toutes les facettes de l'occupation des agglomérations. Parmi elles, l'habitat constitue une composante majeure, mais pas unique, puisque la parure monumentale, les équipements urbains ou encore les activités développées font également partie intégrante de l'habitat groupé gallo-romain. Ces éléments caractéristiques adoptent néanmoins des formes distinctes et variées selon les types d'agglomération et les périodes. Sur le même principe que les occupations laténiennes, il convient donc ici d'observer les principales particularités de ces formes d'occupation et leur évolution à travers le temps, en l'occurrence ici au cours du Haut-Empire.

### 6.2.1. Forme et organisation des espaces domestiques et privés

La présence de constructions variées et de faible statut est l'une des caractéristiques principales de l'habitat gallo-romain, tout aussi bien dans le centre et l'est de la Gaule (Petit, Mangin 1994), que dans le Sud, en Narbonnaise (Matthieu 2002). Les espaces agglomérés génèrent ainsi un modèle d'habitat modeste tout à fait caractéristique, dit en « maison longue » que l'historiographie germanique nous a fait connaître sous le terme de « streifenhauser ». Ce concept, initialement défini par S. Sommer (Sommer 1988 ; Kaiser, Sommer 1994, p. 374-376) a été finalement très peu relayé par les chercheurs francophones<sup>61</sup>, à l'exception peut-être de M. Mangin (Mangin *et al.* 1986 ; Bénard *et alii.* 1994 ; Petit, Mangin 1994b, p. 48-49). Le Val de Saône n'échappe donc pas à la répartition géographique de ce modèle d'habitat, de la même manière que les autres agglomérations du Centre-Est. La documentation à ce sujet reste toutefois très hétérogène puisque les analyses globales sont surtout rendues possibles par les découvertes aériennes (Volume 3, Annexe 20). L'aspect chronologique et évolutif de ces habitats ne peut être malheureusement abordé que par la fouille de quelques sites régionaux comme Mâlain ou extra-régionaux comme Saint-Moré (89), Entrains-sur-Nohain (58) ou Mandeuire (25).

#### 6.2.1.1. La « maison longue », un modèle d'habitat modeste omniprésent

##### 6.2.1.1.1. Les origines d'un modèle

Le modèle de la maison longue n'est pas une invention purement gallo-romaine, mais tire plutôt son origine d'influences à la fois méditerranéennes et gauloises. La répartition interne des espaces dans les *domus* italiques peut dans un premier temps rappeler celle des maisons longues. Les échoppes se retrouvent en effet à l'avant, donnant sur la rue, alors que le jardin se retrouve à l'arrière. L'*atrium*, quand il existe, est le lieu prépondérant de la maison puisque toutes les activités collectives et domestiques ont lieu à cet endroit. Cet espace pourrait être assimilé à celui de la pièce centrale des maisons longues, qui réunit aussi toutes les activités.

Néanmoins le modèle de la maison longue pourrait également trouver un parallèle dans les maisons-boutiques contenant une échoppe (*taberna*) dont le plan en longueur ressemble fortement à l'habitat gallo-romain des agglomérations. Les boutiques ou *tabernae* occupent la plupart du temps les façades des maisons avec au rez-de-chaussée le plus souvent une pièce unique, complétée parfois par une arrière-boutique ou un escalier conduisant à une chambre à l'étage. Ces maisons de commerçants et d'artisans des villes romaines sont multifonctionnelles, créées pour accueillir en leur sein artisanat, commerce et habitat.

En ce qui concerne le lien avec l'habitat proto-urbain de la fin de l'âge du Fer, celui-ci n'est pas aussi clairement établi. En effet, si les sites provençaux d'influence méditerranéenne se caractérisent par un alignement régulier d'habitations standardisées dans un espace restreint, rappelant volontiers l'organisation des quartiers de maisons longues, les plans des maisons et leur organisation interne restent encore très éloignés des *Streifenhauser*. Dans les *oppida* d'Europe centrale et occidentale, l'habitat est certes constitué de maisons simples au plan rectangulaire, mais ces dernières sont aménagées dans des enclos palissadés, rappelant davantage des ensembles d'habitations de villages ouverts ou des fermes, sans contrainte de l'utilisation de l'espace. Toutefois, le plan de la maison gauloise reste celui qui s'approche le plus de celui des maisons longues. « Dans sa version développée, elle prend l'aspect de la « maison halle » pourvue sur son axe longitudinal d'une rangée de piliers de bois qui

<sup>61</sup> Pour l'historiographie, nous renvoyons le lecteur à la partie précédente 1.1.3.

soutiennent sa charpente : hommes et bêtes s'y côtoient fréquemment, d'où le nom de « maison-étable » et une partie de l'espace couvert est réservée au stockage du fourrage ou des fruits de la terre » (Gros 2001, p. 198). Cette forme d'habitat, majoritairement monocellulaire, aurait peut-être, en évoluant, donné naissance aux maisons longues (Lanthemann 2007, 21). Elle rappelle en tout cas autant les formes architecturales domestiques laténiennes de Variscourt/Condé-sur-Suippes (Pion et alii. 1997), de Besançon (Barral *et al.* 2011) que de Bibracte (Labaune, Meylan 2011).

Les maisons longues n'apparaissent en Gaule qu'après la Conquête. Elles ont donc forcément un lien avec le monde méditerranéen, s'inspirant des modèles domestiques et économiques des plans d'habitation déjà en place dans ces régions. Mais plus que de modèles architecturaux, les maisons longues sont finalement le résultat d'un changement général de la vie au début de l'Empire romain en Gaule. Les mutations entières de la société et du commerce entraînent une évolution de la classe des artisans/commerçants. Cette évolution se décèle sur le terrain à travers la construction des maisons d'habitation. Ces maisons possèdent également une fonction économique très importante, contrairement aux *domus* où la fonction première est la représentation. La maison longue apparaît ainsi comme un laboratoire idéal pour étudier à la fois l'architecture domestique, les fonctions commerciales et l'artisanat. Invariablement situées dans des quartiers ou des agglomérations où la surface libre est assez importante pour son développement, elles sont conçues dans un souci d'optimisation de l'espace. Malgré cela, au fil du temps, on observe une multiplication des pièces et des locaux à fonction économique (Lanthemann 2013, p. 42).

En conséquence, la maison longue peut être définie comme une unité d'habitation quadrangulaire, de forme allongée, orientée de façon à ce que son petit côté ouvre sur la rue le long de laquelle elle est construite. Sujette à une évolution constante au cours de son occupation, elle fait le lien entre l'espace public et l'espace privé domestique, en développant notamment des activités artisanales et commerciales. Ainsi, la maison longue semble être la maison réservée aux classes moyennes laborieuses des provinces occidentales qui envisagent leur demeure dans la fonctionnalité la plus quotidienne (Gros 2001, p. 197).

#### 6.2.1.1.2. Les composantes publiques de l'habitat privé

- **Le parcellaire**

Ce qui frappe en premier lieu lors de l'examen global des plans d'agglomération est la relative régularité de la morphologie des habitats et des parcelles dans lesquelles ils sont implantés. Paradoxalement, cette régularité s'observe en dépit des évolutions architecturales dont font l'objet les maisons au cours du temps. Ceci s'explique sans aucun doute par une volonté politique locale à l'origine des agglomérations, permettant d'installer le lotissement des quartiers, mais également par un simple effet de mimétisme dans les architectures et les possibilités de développement des habitats. Ces processus sont le plus lisible chez les agglomérations dites de bord de voie. Il s'agit là d'habitats groupés purement gallo-romain, généralement sans substrat laténien, qui se sont développés sur un cours laps de temps avec des transformations architecturales similaires en tout point. Contrairement aux autres agglomérations qui connaissent des stratifications plus importantes, celles de bord de voie ont un plan très souvent relativement clair, même sans fouilles extensives. Malgré un nombre important d'agglomération de ce type dans le Val de Saône (dix-neuf sites certains), aucune n'a fait l'objet d'une investigation archéologique programmée ou préventive, à l'exception du site de Seveux [n° 47] de manière ponctuelle grâce à quelques diagnostics<sup>62</sup> (cf **Notice**). L'agglomération de Dampierre-et-Flée [n° 11] apparaît sans doute comme la plus emblématique de cette catégorie, en présentant un parcellaire et un habitat standardisé exemplaire (**Fig. 125**). Les prospections aériennes, seule documentation disponible, livrent ainsi une agglomération dont l'architecture ne semble presque pas remaniée puisqu'aucun recoupement de structure n'est visible (à l'exception d'un *fanum* venant s'installer sur une unité d'habitation). Le bâti s'installe sur des parcelles

---

<sup>62</sup> Le site a fait l'objet d'une fouille, début 2017, sur une parcelle antique en bordure de la voie d'Agrippa Besançon-Langres. L'opération archéologique a mis au jour le portique de façade, le long de cette voie, les boutiques puis une partie des pièces arrière destinées à des usages domestiques et artisanaux (Card à paraître).

larges de 9 à 21 m environ et une profondeur constante de 35 m. Ces dimensions permettent de restituer des parcelles à bâtir de superficies comprises entre 370 et 717 m<sup>2</sup>. Une réflexion poussée sur la castrametation de ces sites connus seulement par prospection aérienne n'est pas aisée puisque le géoréférencement entraîne inévitablement une certaine transformation des structures. Néanmoins, à Dampierre-et-Flée, comme à Boncourt-le-Bois [n° 6], ou Rochefort-sur-Nénon [n° 37], trois grands types de parcelles se dégagent de l'examen du plan, avec des longueurs comprises dans des moyennes de 11, 16 et 19 m. mais ces références pourraient être étendues à toutes les agglomérations de Gaule romaine (Petit, Mangin 1994b), avec une précision supplémentaire pour les sites qui ont été fouillés (cf *infra* Mâlain). L'imprécision des largeurs de parcelles, à Dampierre-et-Flée notamment, limite alors toute comparaison avec la métrologie romaine. De même, le manque d'information spatiale sur certains secteurs de l'agglomération empêche de reconnaître précisément toutes les parcelles. 28 peuvent être toutefois hypothétiquement identifiées sur la bande ouest de l'habitat. Certaines sont mieux reconnues que d'autres grâce à la présence de petites venelles entre chaque propriété, à l'exemple des 5 unités d'habitations du centre de l'agglomération (parcelles n° 15 à 20). À Boncourt-le-Bois, la reconnaissance est encore plus complexe tout particulièrement à cause du faible nombre de campagnes aériennes. Malgré ces biais, il est possible d'apercevoir une autre particularité intéressante dans ces agglomérations : l'extension latérale de la zone bâtie. Aussi, la principale mesure de profondeur de ces parcelles atteint environ 35 m, soit la mesure romaine correspondant à un *actus*<sup>63</sup>. L'*actus* correspond alors à l'unité de mesure utilisée par les arpenteurs romains pour l'implantation des cadastres tout aussi bien ruraux que urbains (Chouquer, Favory 1992). Les voies militaires composant le réseau d'Agrippa ont également cette référence puisque l'espace public identifié à Dampierre-et-Flée et Boncourt-le-Bois présente une largeur exacte d'un *actus*. Celui-ci comprend la bande de roulement, observable à Dampierre-et-Flée sur une largeur d'environ 7 m, des cheminements perpendiculaires permettant l'accès aux différents bâtiments, et un espace de circulation au pied du bâti (galerie). Ce système parcellaire apparaît comme très contraignant, du moins en largeur puisqu'il est difficile d'empiéter sur les parcelles voisines, sauf si on décide de la racheter. En revanche, l'arrière du bâti propose davantage d'espace pour se développer, même si cette limite cadastrale est difficilement franchissable. À Dampierre-et-Flée, par exemple, seules sept constructions, de tailles minimales sont édifiées au-delà de la limite de l'*actus*, sur les 28 parcelles identifiées dans la bande ouest de l'agglomération. À Boncourt-le-Bois, le développement latéral est également contraint par cette limite initiale, au moins pour la bande d'habitation occidentale. À l'est, deux bâtiments plus importants s'astreignent de ces règles tout en ne se développant pas au-delà des 2 *actus*. Parmi ces édifices, un correspond à un grand enclos quadrangulaire d'une quarantaine de mètre de largeur (sanctuaire ?, enclos à bétail ?). En façade, le respect des règles est identique ; très peu de bâtiment empiète sur l'espace public. Hormis un bâtiment à Dampierre-et-Flée qui tend à se développer dans le portique, tous les édifices sont réglés et normalisés en façade. À Boncourt-le-Bois, les données aériennes sont moins nettes, mais il semble que cette même règle s'observe puisqu'un seul bâtiment, au nord, semble décalé par rapport à la façade. Cette régularité est enfin également renforcée par une galerie permettant d'unifier toutes les façades de l'agglomération. Celle-ci apparaît continue sur environ 350 m à Dampierre-et-Flée. Au vu de la régularité évidente des parcelles, des processus d'évolution des bâtiments et des choix architecturaux, ce système cadastral n'a pu être fixé qu'à l'origine de l'agglomération et renvoie évidemment à des programmes de constructions planifiés et appliqués à l'ensemble de l'habitat groupé selon un schéma normé d'organisation de l'espace. Nous sommes donc ici assez loin des occupations informelles de bord de voie, composées de quelques bâtiments développant une activité qui profitent du trafic routier –telles que Choisey-.

---

<sup>63</sup> 1 *actus* = 120 pieds = 35,56 m



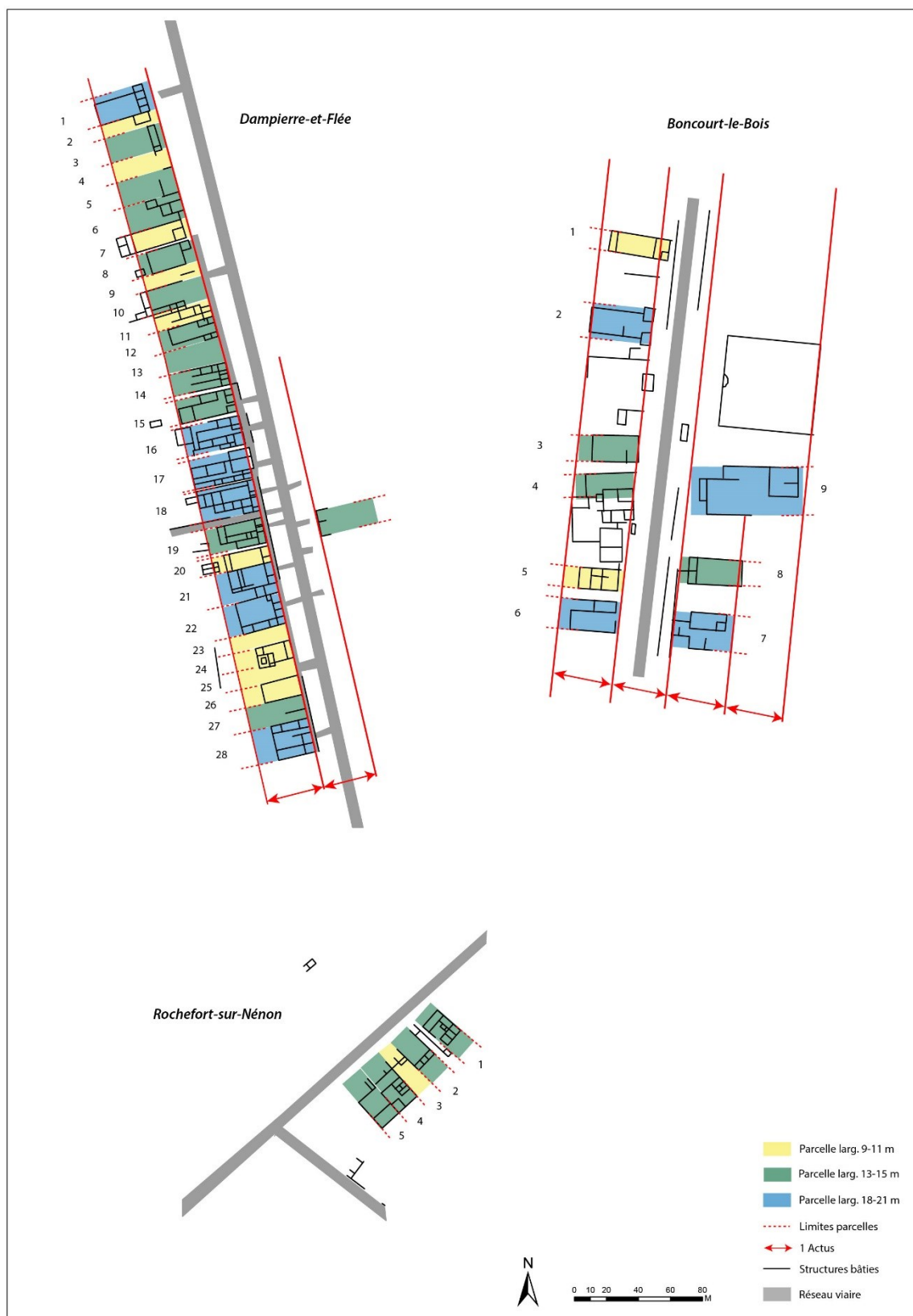


Fig. 125 - Parcelisation des agglomérations de bord de voie de Dampierre-et-Flée, Boncourt-le-Bois et Rochefort-sur-Nénon (CAO L. Gaëtan)

Malgré l'absence d'éléments chronologiques permettant d'appréhender les évolutions architecturales dans chacune de ces parcelles, les observations spatiales effectuées illustrent le respect évident des règles d'urbanisme et une certaine rigueur dans l'établissement du lotissement. Doit-on alors cette inflexibilité à la présence d'ingénieurs militaires à la période flavienne dans le camp de Mirebeau-sur-Bèze, situé sur la même voie, à 11 km de là ? Ce rapprochement peut être effectivement fait pour de nombreuses agglomérations se développant à proximité de camp militaire romain à l'exemple de Xanten (*Colonia Ulpia Traiana* ; Heimberg, Rieche 1986) ou de Gloucester (*Glevum* ; Blagg 1984). Les similitudes observées dans les aménagements urbanistiques liés au passage des voies militaires démontrent en tout cas d'une part une forte volonté politique impériale dans l'installation des « relais routiers », puis d'autre part, la présence d'une autorité locale dans l'application du respect des règles initiales d'urbanisme. Si ces phénomènes sont réellement perceptibles sur trois sites du Val de Saône (Dampierre-et-Flée, Boncourt-le-Bois et Seveux), les fouilles préventives engagées à Saint-Moré, dans l'Yonne, sur la voie de l'Océan, amènent de solides informations sur les phénomènes d'évolution d'occupation du sol au sein d'une parcelle de 2 *actus* (Venault 2010). Les prospections géophysiques sur une grande partie de l'agglomération illustrent également un système de planification cadastrale mis en place à l'origine de l'occupation, similaire à celui de Dampierre-et-Flée et Boncourt-le-Bois (Roche, Venault 2011).



Fig. 126 - Evolution du cadastre urbain du quartier central de l'agglomération de Mâlain entre le I<sup>er</sup> et le II<sup>e</sup> siècle (CAO L. Gaëtan)

Les autres agglomérations ne semblent pas posséder de trame urbaine aussi régulière même si les contraintes parcellaires sont également très prégnantes. L'organisation en îlots d'habitation, similaires aux agglomérations de bord de voie, s'observent majoritairement, avec des largeurs également comprises entre 9 et 21 m. La différence principale réside sans aucun doute dans l'absence d'un quadrillage non défini. En conséquence, on retrouve des profondeurs de parcelles cadastrales très contrastées selon les habitats. Les îlots des quartiers sud et ouest (quartiers B et F) de Beneuvre [n° 5] n'excèdent alors pas 23 m de profondeur pour des parcelles de 9 ou 15 m de large, tandis qu'à Mâlain [n° 22], les parcelles explorées dans leur totalité livrent des longueurs oscillant entre 36 et 40 m. La diversité de ces mensurations prouve en tout état de cause qu'il n'existe pas de cadastration basée sur l'*actus*, au moins dans les quartiers centraux de ces agglomérations puisqu'ils font l'objet d'un développement progressif et non planifié initialement. En revanche, certaines extensions programmées des habitats, généralement le long des principaux axes routiers, peuvent présenter ce type d'organisation, à l'image des quelques unités d'habitations fouillées à Entrains-sur-Nohain en bordure de la voie en direction d'Auxerre (Tisserand 2012 ; Vincent 2014). L'absence de cadastration sur l'*actus* n'empêche toutefois pas des aménagements similaires et contemporains des unités d'habitation, ainsi qu'une certaine résilience dans les limites parcellaires dans la plupart des agglomérations. Sans l'aide de fouille, les cadastres restent relativement difficiles à définir du fait d'une relative densité des constructions et donc d'une stratification importante des vestiges. Les prospections géophysiques sur le quartier central de Beneuvre (quartier E) illustrent bien l'enchevêtrement des structures domestiques et la laborieuse lecture des plans du bâti (cf **Partie 4.3.**).

À Mâlain, en revanche, les investigations réalisées sur le secteur central de *La Bousnière* sur près de 200 m de longueur permettent d'avoir un aperçu global de l'organisation d'un quartier d'habitat et de son évolution (Roussel 2003), et en conséquence une comparaison plus fiable avec d'autres agglomérations. Dans la partie orientale de ce quartier, qui a fait l'objet des fouilles les plus approfondies, il serait possible d'identifier un parcellaire composé d'au moins six unités d'habitation dès le I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C., et non deux, comme le proposait L. Roussel après ses explorations (Roussel 2003, p. 396-403). Nous devons cette proposition de redécoupage à M. Mangin et J.-P. Petit qui ont repris les données dans un article consacré aux architectures domestiques dans les agglomérations antiques de l'Est de la France (Petit, Mangin 2002). Le découpage parcellaire initial faisait alors de Mâlain un exemple tout à fait atypique dans la catégorie des habitats groupés gallo-romains. Les propriétés ainsi dessinées possédaient une organisation qui n'avait rien à voir ni avec une *domus*, ni avec les maisons longues. Or, la répartition des plus longs murs et des caves, la morphologie des pièces situées en façade ou encore l'organisation des piliers du portique, de nature différente d'une unité à l'autre, laissent à penser à première vue qu'il s'agit d'au moins six ensembles différents (**Fig. 126**). Cette parcellisation n'est toutefois pas figée puisqu'elle évolue dans le temps avec tout particulièrement une densification du bâti à l'intérieur même des îlots initiaux (**Fig. 127**). On observe ainsi une partition similaire des parcelles sur l'ensemble de ce quartier, tout du moins pour sa partie orientale. L'ensemble formé par les parcelles 1, 2 et 3 mesure 29,5 m en façade, soit quasiment 100 pieds<sup>64</sup>. Le développement des unités permet de retrouver deux parcelles de 30 pieds (n° 2 et 3) et une autre de 45 pieds (n° 1). Ce découpage général correspond donc parfaitement à l'application de la métrologie romaine. Ce constat est également confirmé par la division de l'espace interne du bâti. Les trois premières parcelles présentent initialement un unique local en façade qui s'avère presque carré dans les unités 2 et 3, soit d'une largeur d'environ 20 coudées<sup>65</sup>. Enfin, l'arrière du bâti, avec notamment trois caves, respecte toujours ces mesures en se développant dans un espace compris entre 20 coudées et ne dépassant ainsi pas le demi *actus*, c'est-à-dire 40 coudées (soit 60 pieds). Ces mêmes règles se retrouvent dans l'ensemble formé par les parcelles n° 4, 5 et 6. En appliquant cette même grille d'analyse, il apparaît que les trois locaux de façade de l'unité n° 4 mesurent chacun 10 coudées de largeur pour une profondeur d'environ 2 perches<sup>66</sup>, les deux locaux de l'unité n° 5 font aussi chacun environ 10 coudées et les deux pièces de l'unité n° 6 avoisinent respectivement les 10 et 20 coudées. Enfin, on observe également dans cet ensemble des limites contraignantes en arrière des bâtis à l'instar du premier ensemble. Une première limite forte semble ainsi constituée au nord des caves de la

---

<sup>64</sup> 1 pied = 29,64 cm

<sup>65</sup> 20 coudées = 30 pieds = 8,89 m

<sup>66</sup> 1 perche = 10 pieds = 2,964 m

parcelle n° 4, avant un développement plus conséquent au-delà (construction d'un hypocauste notamment et d'autres séries de pièces). Les parcelles suivantes, sont plus difficilement analysables avec cette grille de lecture du fait de la présence d'îlots incomplets, seulement documentés sur leur partie frontale. S'ils présentent des locaux et des développements similaires aux deux premiers ensembles, la parcellisation est donc ici moins aisée. Malgré une morphologie proche des premières, les huit parcelles supplémentaires identifiées possèdent des dimensions un peu plus importantes en largeur, de 8,50 m à 19,37 m, sans savoir s'il s'agit du résultat de transformations et d'appropriations successives. En tout cas ces structures correspondent au dernier état de construction. En prenant en compte les phénomènes de résilience parcellaire, ces unités doivent être proches du lotissement originel. Seule la fouille des premiers niveaux d'occupation de ce secteur et la connaissance des développements en arrière pourraient donc nous renseigner sur ces interrogations.

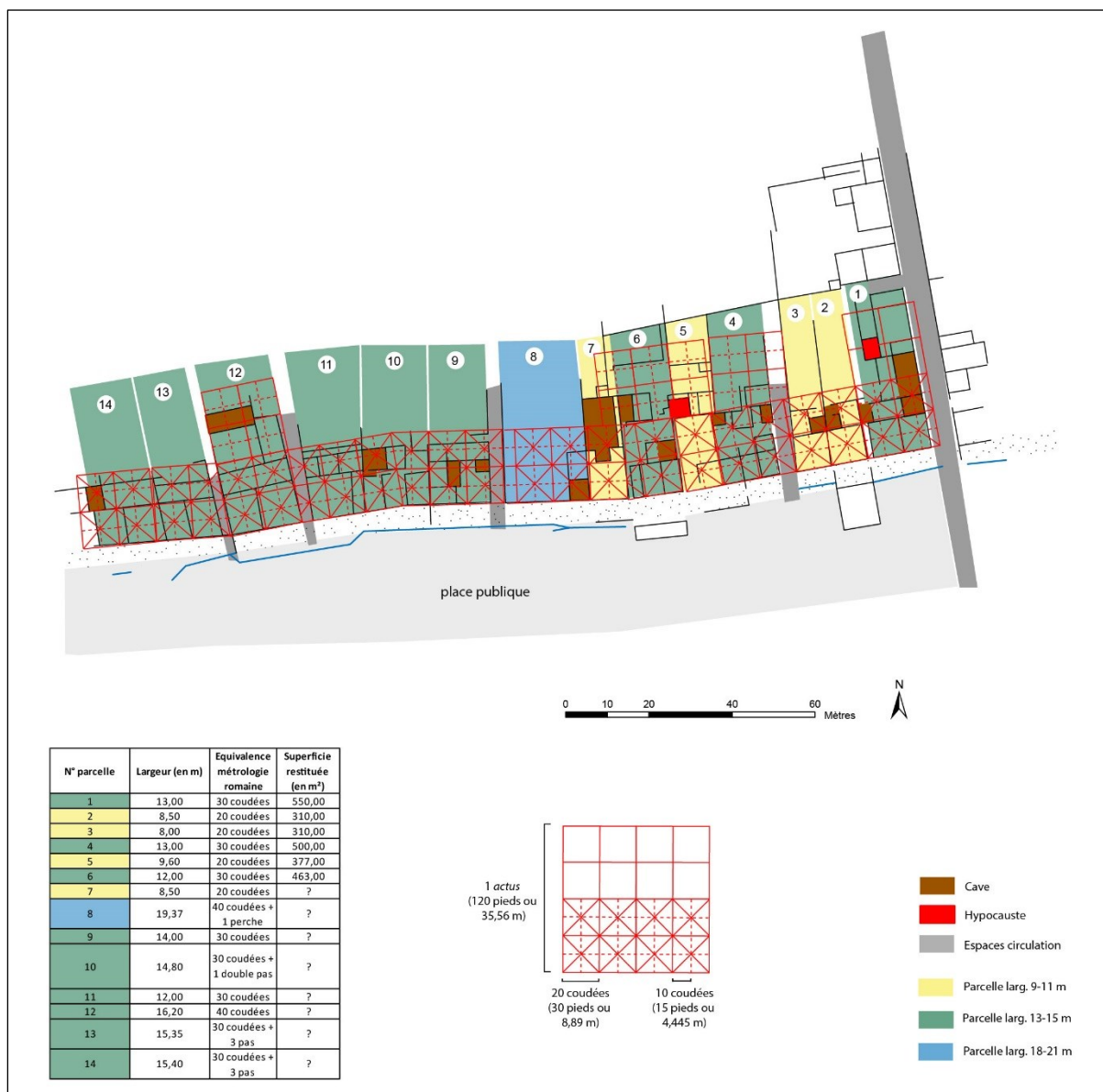


Fig. 127 - Parcellaire du quartier de *La Boussière* à Mâlain (CAO L. Gaëtan)

La construction des diverses unités d'habitation de ce quartier de Mâlain s'est adaptée au fait que la rue est-ouest primitive n'est pas tout à fait rectiligne. L'antériorité de cette voie ne semble en tout cas pas responsable puisqu'elle est installée au début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, dans les années 20-30 selon le mobilier récolté dans les sondages (Roussel 2003, p. 143-146), soit au moment de l'édification des premières unités d'habitation. Cette voie est ensuite utilisée jusqu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle, au moment où elle laisse visiblement la place à une place

publique étendue, au centre de l'agglomération. De ce phénomène résulte parfois une disposition non géométrique des locaux, et donc une adaptation des cadastres. Quoiqu'il en soit, cette nouvelle parcellisation du quartier central de Mâlain, qui s'appuie essentiellement sur des observations spatiales et non sur des données stratigraphiques (Laberterie 2016), permet de réintégrer le tissu architectural de cette agglomération parmi des ensembles déjà connus dans l'est de la France, tout particulièrement.

Malgré cela, les surfaces étudiées montrent de manière assez claire le rôle de la castramétation romaine dans l'établissement des quartiers gallo-romains des agglomérations. Cette réflexion se limite néanmoins à ce jour à seulement quelques agglomérations dont le plan de plusieurs îlots est connu. Ces exemples montrent que les maisons longues, mais aussi de manière générale l'habitat urbain gallo-romain, s'intègrent à des parcellaires plus ou moins rigoureux, toujours basés et déclinés à partir des multiples du pied romain. Cette règle s'observe tant dans les agglomérations régionales de type Mâlain, que dans les agglomérations de bord de voie telles que Dampierre-et-Flée ou Boncourt-le-Bois, même si l'organisation cadastrale de la première catégorie d'habitat groupé apparaît plus souple que la seconde. En tout état de cause, dans ces deux types, la résilience des parcellaires constitue un point commun important, tout comme les développements architecturaux dans les îlots. Ces organisations de l'espace urbain impliquent par conséquent la présence d'une autorité qui s'applique à faire respecter les réglementations cadastrales en vigueur, malgré une tendance de fond qui vise à une standardisation progressive par mimétisme. Il n'est alors pas exclu qu'une loi puisse venir entériner à un moment donné ces phénomènes.

- **Les portiques et galeries**

Les réflexions concernant l'organisation publique de l'espace urbain peuvent se poursuivre à travers l'étude des aménagements situés en façade des maisons. Ces derniers, représentés par un trottoir, un portique, une galerie ou un porche, constituent une sorte d'interface entre le domaine public et privé. Le terme de portique est souvent utilisé comme un terme générique qui l'englobe avec la galerie et le porche (Byhet 2007). La distinction reste toutefois importante puisque ces vocables ne désignent pas les mêmes éléments architecturaux (Fig. 128) :

\* Le **portique**, installation la plus courante, se définit alors comme un passage couvert, ouvert sur la rue par le biais d'une colonnade.

\* La **galerie** est un couloir ouvert en partie haute mais dont les structures porteuses reposent sur un mur bahut qui peut être continu ou discontinu.

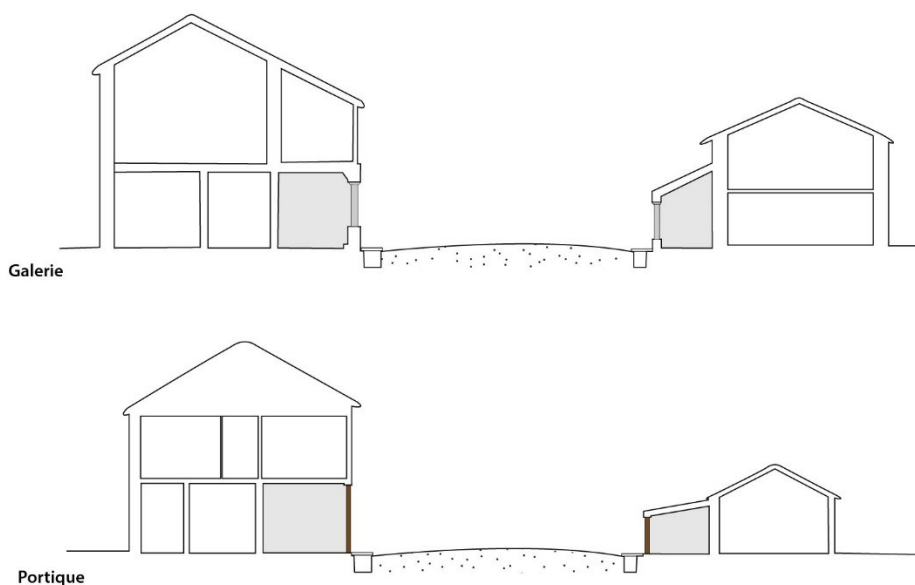


Fig. 128 - Restitution des portiques et galeries sur rue (DAO L. Gaëtan)

Ces deux éléments ont néanmoins en commun l'objectif d'améliorer le cadre de vie des riverains. Ils préservent en effet les façades des maisons en empêchant le ruissellement des eaux de pluie, tout en protégeant les passants des intempéries ou du soleil. Ils offrent également un dégagement à l'avant des bâtiments que les habitants et artisans peuvent utiliser pour accroître leur espace de travail ou de vente. Enfin, ils permettent de régulariser les façades d'un quartier en donnant une impression d'alignement des bâtiments. Ils peuvent également être bordés par endroits, comme à Mâlain, par un caniveau permettant de recueillir les eaux de pluies tombant du toit. Leur installation n'observe pas de règle particulière et semble même être parfois le résultat d'un processus d'évolution architecturale et urbaine. Ainsi, toutes les maisons d'un quartier ne sont pas forcément pourvues en même temps de ces éléments, et les matériaux utilisés peuvent varier d'un bâtiment à l'autre. Le quartier central de Mâlain fournit une fois de plus une illustration intéressante de l'utilisation de ces éléments architecturaux (Roussel 2003, p. 43-53). Reconnu en fouille sur près de 300 m, cet ensemble se poursuit au moins vers l'est en direction d'une autre place publique en en faisant ainsi un élément d'une longueur d'environ 500 m (Gaëtan, Laplaige 2014b). Suite à une évolution de plus d'un siècle, il présente dans son état final un aspect loin d'être uniforme. « Visiblement construit en plusieurs étapes et sans cesse remanié, [...] il doit être considéré comme une juxtaposition de constructions distinctes dépendant des propriétés riveraines (...) » (Roussel 2003, p. 44). Il est alors tantôt constitué d'un portique ou d'une galerie selon les habitations. Les types de support varient également entre poteaux de bois plantés dans le sol, piliers posés sur des dés de pierre, ou encore des colonnes en pierre ou des piliers maçonnés (Fig. 129). Il arrive même qu'un porche coupe le portique et se distingue du reste de la galerie. Colonnes, entablement sculpté ou encore sol en mortier sur cailloutis confèrent alors à la construction un aspect monumental qui rompt avec l'alignement des poteaux de bois et souligne par là même sa fonction spécifique. Les matériaux utilisés pour les aménagements du sol sont tout aussi divers (terre battue, gravillons, cailloutis, dalles calcaires à plat ou encore plancher en bois). Il est enfin intéressant de noter que la circulation non piétonne sous cet ensemble couvert ne devait pas être aisée du fait de la présence de paliers constitués d'une à trois marches par endroit permettant de corriger la pente naturelle du terrain. Ce processus évolutif n'est pas propre à Mâlain puisqu'il se retrouve dans nombre d'agglomérations gallo-romaines : Bliesbruck (Petit, Brunella 2005), Alésia (Mangin 1981), Lausanne (Berti-Rossi, May-Castella 2005), Schwarzenacker (Kölling 1993), parmi d'autres.

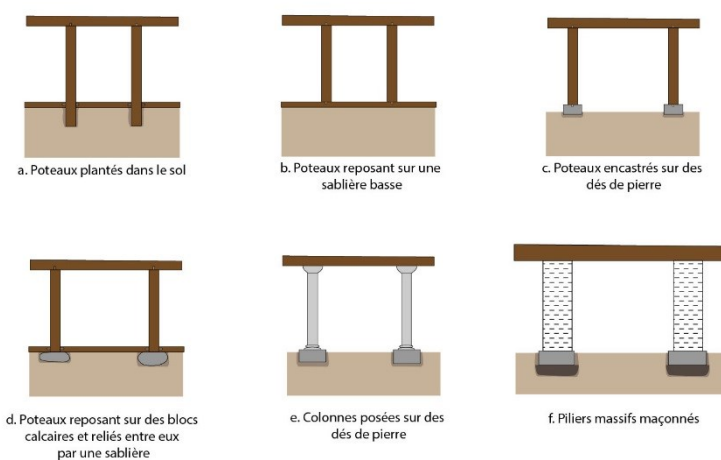


Fig. 129 - Restitution des différents types de portiques rencontrés dans les agglomérations antiques (DAO L. Gaëtan)

S'il semble, dans la grande majorité des cas, que les limites entre les trois espaces fonctionnels que sont la rue, le portique et l'unité d'habitation sont rapidement fixées et ne changent plus malgré les transformations que peut subir le quartier, il arrive qu'elles évoluent au fil du temps. Malheureusement, parmi les agglomérations du Val de Saône, aucune n'a été suffisamment documentée par la fouille pour reconnaître ces évolutions, mais il est possible de se référer une fois de plus à l'exemple de Saint-Moré (Venault 2010). Malgré une largeur primitive d'un *actus*, l'espace public va subir plusieurs empiètements du bâti privé au cours de son utilisation, *a priori* dès l'époque augustéenne. La voie s'établit dans un premier temps sous la forme d'une chaussée carrossable, puis dans un second temps, d'une chaussée accompagnée de pistes latérales. Au moment de la construction des premières maisons, deux fossés de drainage sont creusés, puis rapidement rebouchés puisque la chaussée carrossable va être décalée vers le nord, à l'époque flavienne, sous la pression du bâti qui gagne sur la piste latérale. Mais au II<sup>e</sup> siècle, l'espace public initial est repris au privé et l'ancienne ligne de façade est restituée avec



l'adjonction d'un portique et d'un caniveau marquant définitivement le domaine public de l'agglomération. Des phénomènes semblables s'observent également sur les sites de la rue de Venise à Reims (Rollet *et alii.* 2001) ou de Liberschies (Brulet dir. 2008).

Ces exemples posent alors la question du droit applicable à ces ensembles, quel que soit leur nature (portique, trottoir, galerie...). Représentant une sorte de prolongation de l'unité d'habitation, et développant même parfois de véritables ensembles bâtis avec locaux destinés au commerce, les portiques pourraient être considérés comme un espace privé. L'hétérogénéité des techniques de construction et des matériaux employés (sol, élévation...) plaiderait également en ce sens. Mais le rôle même des portiques et des galeries comme espace de circulation protégé destiné aux piétons tend aussi à le rattacher au domaine public, au même titre que la voirie (Alberti 2009). La définition de son tracé ou de sa largeur revient sans aucun doute aux institutions publiques. Dans les exemples d'agglomérations de bord de voie, sa présence sur l'espace définit par l'*actus* renforce cette hypothèse. Les textes de lois ne permettent pas non plus de répondre à cette question. Selon *Le Digeste*, publié en 533, il n'y aurait pas dans le droit romain une fracture nette entre public et privé, mais plutôt une gradation qui amène à ce que ces domaines soient étroitement imbriqués (Saliou 1994). Il reviendrait tout de même aux propriétaires ou aux locataires de payer et d'entretenir les rues -et certainement les trottoirs, portiques et galeries- le long desquelles ils sont installés (Cloppet 1994). Les tables de la *lex Julia municipalis*, promulguées par J. César en 45 av. J.-C., indiquent également que « tout propriétaire d'un bâtiment donnant sur une de ces rues devra entretenir cette rue conformément aux instructions de l'édile » (Imbert 1957). En conséquence, le portique illustre assez bien le statut mixte que possèdent certains ensembles architecturaux dans les agglomérations gallo-romaines, à l'inverse des réseaux viaires qui possèdent un encadrement juridique plus précis. Rapidement généralisé sous l'impulsion de l'autorité civique, son installation, son entretien et son utilisation revient avant tout aux propriétaires adjacents. Ils profitent ainsi d'un espace supplémentaire pour agrandir leur lieu de vente ou de travail, ou encore pour bâtir un étage supplémentaire dans certains cas<sup>67</sup>.

#### 6.2.1.1.3. Organisation fonctionnelle de l'habitat privé

Les maisons longues ont cette particularité d'être multifonctionnelle puisqu'elles développent de manière parallèle ateliers, locaux commerciaux, activités domestiques et vie quotidienne. Elles constituent ainsi un formidable laboratoire pour la compréhension de la société gallo-romaine et de l'évolution de son habitat, de son artisanat et de son commerce, mais d'un point de vue archéologique il s'avère très souvent complexe d'interpréter cet entremêlement d'activités dans une même pièce. La présence d'aménagements spécifiques ne permet alors pas toujours à elle seule d'identifier la fonction d'un local. Il est donc nécessaire pour cela de croiser les indices tels que la nature des structures (fosses et foyers artisanaux ou domestiques), des décorations (enduits peints, stucs...), des sols (terre battue, mortier de chaux, mortier hydraulique, cailloutis...), la surface des pièces ou encore le mobilier découvert (céramique culinaire, ustensiles de cuisines, outils, objets de parure, chutes de fabrication, demi-produits...). Toutes ces données, associées aux plans des unités d'habitations permettent d'avancer des hypothèses fonctionnelles et évolutives dans le cadre d'une analyse globale des maisons (Lanthemann 2007, p. 46-58). En tout cas, de manière générale, l'organisation des maisons longues gallo-romaines se caractérise par une certaine homogénéité de la répartition des espaces, malgré des processus évolutifs au fil des siècles d'occupation. Ceci a le mérite de permettre des comparaisons entre les unités d'agglomérations différentes.

- **Espaces commerciaux et artisanaux**

Les maisons longues se caractérisent très généralement par la présence de petits locaux en façade dévolus aux activités commerciales et/ou artisanales. Elles possèdent toutefois des superficies assez variables selon les agglomérations, allant d'une dizaine de mètres carrés à Larret, Occey ou Beneuvre à une cinquantaine de mètres

---

<sup>67</sup> Les élévations au-dessus des rez-de-chaussée des maisons et des portiques restent encore assez problématiques dans les agglomérations de notre région. À Mâlain, A. Olivier restitue par exemple un étage en s'appuyant sur les exemples latins (Pompéi, Herculaneum...) ou régionaux (Alésia) (Roussel 2003, p. 443-445).

carrés à Mâlain. À l'instar de ce que l'on peut retrouver à Pompéi ou Herculaneum, il faut penser à restituer des éléments qui ont aujourd'hui disparus tels que des seuils en bois et des vantaux permettant une séparation plus ou moins nette entre les espaces. Des systèmes analogues ont d'ailleurs été identifiés à Mâlain (Roussel 2003, p. 53-64) comme à Bliesbruck (Petit, Brunella 2005, p. 83). Il est donc nécessaire de garder à l'esprit que les fondations en pierres repérées en fouilles ne sont pas les seuls éléments d'élévation. D'un point de vue morphologique, trois organisations principales peuvent être mises en évidence :

- L'avant des maisons, par l'intermédiaire d'une ou plusieurs pièces donnant sur la rue, sert à abriter l'atelier artisanal et la boutique de vente.

- Boutique et activité artisanale peuvent être séparées. Le magasin se trouve alors en façade et l'atelier, remisé dans une autre pièce à l'arrière.

- Le local en façade peut aussi servir uniquement de lieu de travail ouvert sur la rue, dans le cas où le propriétaire n'est pas un artisan.

Même si cette organisation des espaces se développe en parallèle, elle tend également à évoluer dans le temps, et notamment dès la fin du I<sup>er</sup> et le début du II<sup>e</sup> siècle lorsqu'on observe un remodelage progressif des unités d'habitation. Très souvent, le passage de bâtiments monocellulaires aux bâtiments à multiples pièces s'accompagne du déplacement de la zone de travail. Mais en parallèle de ces transformations, on peut également assister à des changements de type d'activité tel que dans le quartier d'*Unteres Bübl* à Oberwinterthur/*Vitudurum* où les fouleries et les forges du I<sup>er</sup> siècle sont transformés en tanneries (Pauli-Gabi *et alii.* 2002), ou encore à des refondations complètes d'unité où l'artisanat n'a plus qu'une place minime, relégué à l'arrière du bâti comme à Entrains-sur-Nohain (Vincent 2014).



Fig. 130 - Plan d'occupation des sols du quartier de *La Boussière* à Mâlain (DAO L. Gaëtan)

La vocation artisanale des pièces est souvent marquée par la concentration d'aménagements (fours, foyers, fosses...) et la découverte associée d'objets et de déchets. Au contraire, l'absence totale de structures au sol peut suggérer qu'il s'agit d'espaces de stockage, d'entrepôt ou plus couramment de boutiques. De manière générale, une boutique laisse très peu de traces archéologiques ; quelques trous de piquets à la rigueur laissent imaginer la présence d'un comptoir à Lausanne par exemple (Maison C, état 5b : Berti-Rossi, May-Castella 2005, p. 198).

Malgré cette absence de traces, ces locaux commerciaux étaient sans nul doute très répandus dans les agglomérations, vitaux à la vie quotidienne des habitants et des voyageurs : boucher, maraicher, vendeur de meubles, de tissus, médecins, barbiers... En revanche le mobilier permet plus souvent d'attester des échanges et du commerce dans certains locaux comme à Mâlain où de nombreux poids, pesons ou encore éléments de balance ont été mis au jour, en plus du monnayage (Roussel 2003, p. 431-437, fig. 607 à 609). Grâce à la fouille programmée, le quartier central de l'agglomération de Mâlain possède une riche documentation permettant de renseigner tous ces aspects de l'occupation des unités d'habitation (**Fig. 130**). La répartition des espaces domestiques, artisanaux, publics et privés, leur morphologie et les activités identifiées montrent une agglomération comparable aux autres du Centre-Est de la Gaule (Mandeure, Saint-Germain-en-Montagne, Entrains, Alésia, Bliesbruck, Bad-Wimpfen, Schwarzenacker, Lausanne, Oberwinterthur...).

- **Les espaces privés et leurs aménagements**

#### ***Cuisine et espaces domestiques communs***

Si les espaces artisanaux et commerciaux occupent une grande place dans les unités d'habitation gallo-romaines, la vie quotidienne et les activités domestiques prennent plutôt place à l'arrière à travers des structures qui ne cessent d'évoluer au fil du temps dans la plupart des agglomérations. Ces activités ne peuvent être appréhendées qu'à travers l'étude de ces structures puisque le mobilier fait ici encore plus défaut que pour les activités artisanales. Les espaces communs (cuisine, séjour, salle à manger) sont la plupart du temps réunis en une seule pièce, rappelant là l'organisation des maisons gauloises, où toutes les activités se déroulaient dans la même pièce. Dans cet espace, la cuisine occupe une place moindre souvent limitée à un foyer en brique ou en tuile, ou à un brasero, qui a le plus souvent disparu. En se référant aux exemples latins, même dans les *domus* les plus importantes, la cuisine est une pièce de dimensions fort modestes (Adam 2008, p. 332). Ainsi, là où L. Roussel voyait « une véritable cuisine collective » à Mâlain dans la pièce en sous-sol n° 15 (Roussel 2003, p. 261-262), il faudrait plutôt y voir un local dédié à l'artisanat alimentaire tel qu'une *taberna*. Ces dimensions (4,50 x 11,50 m) et les aménagements présents (deux fours à pain et plusieurs foyers) plaident en tout cas dans ce sens. Dans ses travaux sur l'habitat d'Alésia, M. Mangin propose d'interpréter la pièce unique sur sous-sol comme cuisine et salle à coucher. En revanche, lorsque d'autres pièces sont accolées à la pièce sur sous-sol, celle-ci sert uniquement de cuisine, voire de salle à manger (Mangin 1981, p. 224). Ainsi, dans les maisons très modestes, monocellulaires ou dont les locaux de façade sont dévolus à l'artisanat, certains habitants doivent dormir dans la grande pièce du rez-de-chaussée, autour du foyer culinaire (ou du brasero) qui sert alors également de chauffage. Ce schéma d'occupation est sans doute le plus répandu au début du I<sup>er</sup> siècle alors que les maisons ne possèdent pas encore de multiples pièces. Dans d'autres organisations fonctionnelles, certaines pièces modestes, situées à l'arrière de la maison servaient sans doute de chambres, même si cette fonction est difficilement attribuable face à la présence également de stockage. Dans ce cas, l'existence de foyers, voire de cheminées, ou encore des parois décorées ou des sols en mortier de chaux permettent de confirmer la première interprétation. Tant les activités artisanales tiennent une place importante dans les unités, il est enfin aussi possible de restituer dans certains cas un étage pour accroître la surface dévolue à l'habitat (Alberti 2009, p. 132). Les données allant dans ce sens sont néanmoins relativement ténues puisqu'il est rare de retrouver les départs d'escalier ou les vestiges de plafonds effondrés. Un couloir étroit sans lien avec les pièces du rez-de-chaussée peut néanmoins être interprété comme un escalier qui permet l'accès à un étage. De même, l'existence de piliers maçonnés massifs ou de colonnes sur des bases bien fondées dans les supports du portique pourrait permettre de concevoir un étage au-dessus de cet ensemble architectural, et non un simple appentis. Les matériaux de construction apparaissent alors comme des indicateurs assez fiables dans le but de restituer les pièces à vocation domestique. L'emploi des enduits peints ou encore des sols en dur (mortier de chaux, *terrazzo*) est ainsi caractéristique des habitats dès la fin du I<sup>er</sup> siècle au moins, lorsque les pièces tendent à se multiplier à l'arrière des bâtis initiaux sur les espaces ouverts.

#### ***Espaces ouverts et couverts à l'arrière des habitations***

Ces espaces ouverts, récurrents dans les unités d'habitation, prennent généralement la forme de cours empierrées ou non avec la présence de locaux utilitaires parfois appuyés sur des murs de clôtures. Ceux-ci sont alors matérialisés par de réelles constructions maçonnées, ou sinon par des palissades ou des haies, difficilement

reconnaissables. Les quartiers nord de Beneuvre (quartier G) présentent par exemple, un système de fossés permettant d'identifier chaque propriété (cf Notice). Le même système de délimitation des espaces ouverts arrières semble être aussi présent à Rochefort-sur-Nénon (cf Notice). Mais il est également possible de retrouver des *ambitus*, de largeurs très variables selon les agglomérations. Ceux de Dampierre-et-Flée ou de Mâlain sont par exemple compris entre 1,50 m et 3 m. Quant aux limites parcellaires arrières, celles-ci sont très peu documentées puisque les fouilles sont rarement aussi étendues. À Mâlain, dans la partie orientale du quartier de *La Boussière*, il s'agit d'un mur, tandis qu'à Nuits-Saint-Georges, il semble que ce secteur prend la forme d'un espace ouvert, peut-être commun avec les propriétés voisines (Fig. 131), à l'image de ce qui a été observé à Entrains (Vincent 2014) ou à Vertault dans des quartiers d'habitation (Bénard, Méniel 2016). Quoiqu'il en soit, il n'apparaît pas de règles précises en la matière. Cette hétérogénéité des types de séparation parcellaires prouve que les règles cadastrales restent adaptables à chaque propriétaire, d'autant plus qu'il arrive souvent lors d'annexion de propriétés que les limites fluctuent en même temps que le type de délimitation utilisé.

Enfin, dans ces espaces, on trouve également les puits à eau et les puisards (puits en pierre sèche) servant de fosses de rejets aux matières organiques (Mâlain, Nuits-Saint-Georges). Au moins dans une première phase d'occupation, les structures bâties sont très souvent faites en matériaux légers avec une architecture sur poteau notamment. Au-delà des zones bâties, il est enfin possible de retrouver, grâce aux analyses paléoenvironnementales, l'existence de jardins potagers ou de vergers, mais aussi parfois de petits enclos utilisés pour l'élevage de petits animaux domestiques (volailles, porcs...) destinés à la consommation quotidienne. La disposition de ces espaces n'est pas fixe dans les unités parcellaires, mais est conditionnée par la place disponible et par les activités qui s'y déroulent (cour à usage domestique ou artisanal).



Fig. 131 - Plan de l'occupation des sols de l'habitat des Bolards à Nuits-Saint-Georges (DAO L. Gaëtan)

### *Les pièces chauffées par système sur hypocauste*

Ce sont sur ces espaces arrières que les constructions vont peu à peu s'étendre dès le milieu du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. étant donné les contraintes latérales données par le parcellaire en place. Ces aménagements ne sont toutefois pas infinis puisqu'ils sont vite limités, là encore, par les limites cadastrales ou par les autres maisons d'une bande d'habitat accolée qui possèdent également les mêmes contraintes. Ces nouveaux aménagements sont ainsi représentés par une série de pièces destinées à la vie quotidienne parmi lesquelles on retrouve un des symboles du confort à la romaine, l'hypocauste. L'apparition de ce type de chauffage dans l'habitat gallo-romain est en effet un élément important destiné à l'amélioration du confort des habitants des maisons et constitue un véritable marqueur de la romanité. Ce qui est intéressant est que ce type de chauffage par le sol n'est pas un aménagement réservé aux habitations de la seule élite puisqu'un nombre important de maisons moyennes en

sont pourvues. Ce dispositif était ainsi utilisé soit dans le cadre de bains privés, soit comme simple chauffage. Cette dernière option semble la plus courante, ce qui n'est finalement pas très étonnant dans ces régions septentrionales qui ne sont pas toujours reconnues pour leur température clémente. Ce type de chauffage est d'ailleurs surreprésenté dans les provinces de Gaule Belgique et de Germanie (Alberti 2009, p. 151). Si cette présence est clairement attestée sur un certain nombre d'agglomérations (Bliesbruck, Entrains-sur-Nohain, Bâalon, Schwarzenacker...), dans notre région la documentation est moindre et plutôt hétérogène. Ces systèmes ont ainsi seulement été fouillés à Mâlain (deux exemples) et Isômes/*Les Varennes*. On peut ainsi s'étonner du faible nombre d'hypocauste mis en évidence à Mâlain sur les quatorze parcelles identifiées (Roussel 2003, p. 257-258). Bien qu'apparaissant tardivement, sans doute au cours du II<sup>e</sup> siècle, ces structures sont plus nombreuses sur d'autres agglomérations telles que Bliesbruck (sur les 22 parcelles fouilles, quinze ont livrées des pièces chauffées par le sol : Petit, Brunella 2005). Cette représentation mâlinoise n'est toutefois pas rare puisque Alésia ou Lausanne possèdent des proportions tout aussi faibles<sup>68</sup>. Quant à Isômes, il s'agit là d'un exemple plus particulier puisque ce type de chauffage ne semble pas destiné aux propriétaires, puisqu'il fait plutôt office de locaux destinés aux voyageurs dans le cadre d'un « relais routier » (Thévenard 1996). Dans ces deux cas, le mode de réalisation des hypocaustes choisi est une méthode de chambre de chaleur à pilettes, méthode la plus répandue (Adam 2008, p. 287-294). D'autres sites de la région semblent toutefois développer ces structures, comme l'atteste la présence de tubulures au sol dans les agglomérations de Boncourt-le-Bois, Palleau, Mellecey ou encore Bénéuvre. La seule analyse des plans de bâti ne permet malheureusement pas de mettre en évidence ce genre d'installation, même s'il peut être parfaitement supposé à Dampierre-et-Flée par exemple, grâce à la complexité et la diversification des espaces à l'arrière du bâti.

#### *Les caves et sous-sols*

Enfin, on ne peut pas parler de l'habitat gallo-romain sans aborder un des éléments les plus représentatifs de celui-ci en Gaule du Centre-Est, la cave. Cet élément, caractérisé par une structure excavée aux murs souvent maçonnés, et une volée de marches (en pierre ou en bois), trouve son origine dans la tradition de la maison gauloise selon plusieurs auteurs (Berti-Rossi, May-Castella 2005, p. 219 ; Mangin 1981, p. 226-235). Elle possède la plupart du temps des dimensions modestes et est située à l'avant ou à l'arrière des maisons<sup>69</sup>. Le lien avec la pièce sous laquelle elle est située est souvent identifié par le fait que l'escalier établit une relation directe entre les deux structures. Ainsi, sur les dix-huit caves identifiées à Mâlain, trois débouchent sur une cour attenante ou dans la rue (Roussel 2003, p. 252-255). Néanmoins, dans la grande majorité des cas, il semble que la cave ne soit pas prévue dès l'origine par les constructeurs, mais implantée à l'intérieur d'un bâti déjà existant, souvent durant les II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles. Ceci explique notamment le fait que les sous-sols de Mâlain présentent de nombreuses traces de transformations (reprise des élévations...) et des caractères hétérogènes (faible hauteur sous plafond parfois, surcreusement des sols en-dessous des fondations des murs...). À Nuits-Saint-Georges, ces mêmes constructions ont une durée de vie relativement courte. Installées dès le II<sup>e</sup> siècle, elles sont volontairement remblayées à la fin de ce même siècle, et au début du III<sup>e</sup> siècle. Dans ce cas, ce phénomène s'explique sans doute par la présence, à faible profondeur, de la nappe phréatique et de ses infiltrations (Muzin 1990, p. 33).

Les caves ont avant tout une fonction utilitaire, destinée au stockage des réserves domestiques. La présence parfois de fosses servant à caler les *dolia* (Bliesbruck, Entrains-sur-Nohain, Nuits-Saint-Georges) ou encore de niches en forme d'amphore permettant d'accueillir ces récipients (Alésia) en est le témoin. Mais d'après M. Mangin, qui a établi une typologie de ce type de constructions à partir de l'exemple des habitats du sud du *forum* d'Alésia, les sous-sols frustes, petits et sans aménagements particuliers ont cette fonction utilitaire, alors que ceux construits avec soin et disposant des aménagements classiques (niches, soupirail, table, statuettes de divinités domestiques...) peuvent avoir une triple fonction : utilitaire, religieuse et de séjour (Mangin 1981).

Cette fonction religieuse peut ainsi être déduite de la présence de divinités domestiques, d'enduits peints, de planchers, de tables ou simplement d'un soin tout particulier apporté à la décoration de la cave. C'est ainsi

---

<sup>68</sup> Sur les 20 constructions étudiées à Alésia, quatre seulement possèdent un hypocauste (Mangin 1981). À Lausanne, six maisons en comportent un sur les 23 maisons présentées (Berti-Rossi, May-Castella 2005).

<sup>69</sup> Parmi les 24 caves documentées de Mâlain, Nuits-Saint-Georges et Sombernon, seules quatre se trouvent en façade (une à Mâlain, une à Nuits-Saint-Georges et deux à Sombernon).

qu'à Augst, à Alésia (Le Gall 1990, p. 176-181), à *Argentomagus* (Coulon 1996, p. 146) ou encore à Entrains-sur-Nohain (Boislève, Venault 2016, p. 43) il est possible de restituer, au moins, un petit lieu de culte domestique dans les structures excavées. Aucun sous-sol de Mâlain, ni de Nuits-Saint-Georges, ne présente d'enduits peints et la seule présence de joints tirés au fer, et peints parfois en rouge, ne doit pas amener à interpréter ces espaces comme des lieux de culte particuliers. Ces techniques de décoration sont d'ailleurs utilisées couramment dans la maçonnerie gallo-romaine et tous les locaux puisque même les ateliers peuvent la présenter.

#### 6.2.1.1.4. Un type de maison longue particulier, les lieux d'accueil

Pour terminer, on ne peut évoquer les maisons longues sans aborder un dernier type de bâtiment, caractéristique des agglomérations de bord de voie. Celui-ci présente une série de locaux souvent carrés, disposés de part et d'autre d'un axe médian prenant généralement la forme d'un couloir, voire d'une cour interne. Les boutiques, ateliers et/ou auberges sont toujours concentrées à l'avant de la parcelle, en façade. Cette forme d'habitat est ainsi souvent appelé « caravansérail » puisqu'elle rappelle les vastes cours entourées de corps de bâtiments pour l'accueil et la halte des caravanes en Orient. En Gaule, certes plus modestes, ces bâtiments se retrouvent le plus fréquemment au bord des voies dans les agglomérations dites routières (Chevallier 1997, p. 283-291 ; Colleoni 2016). La disposition générale des locaux, l'organisation interne ou encore la superficie de ces bâtiments sont très variées d'un site à l'autre, mais la fonction est toujours la même : l'accueil et l'hébergement des voyageurs et de leur équipage. À ce jour, aucun de ces ensembles n'a été fouillé dans la région, mais leur mise en parallèle avec les bâtiments de la station routière d'*Ambrussum* par exemple permet une comparaison intéressante (Fiches, Matthieu 2002 ; Fiches 2016). On y retrouve, comme dans les bâtiments de Dampierre-et-Flée et de Beneuvre, un passage charretier aménagé au centre de la largeur de l'ensemble permettant l'accès à une cour intérieure (**Fig. 132**). Ces espaces ouverts comportent puits, caniveaux et abreuvoir, et sont bordés d'une série de pièces carrées avec parfois un sol en mortier de chaux et des foyers. Les quatre pièces au nord du bâtiment 1 sont d'ailleurs directement interprétées comme étant trois chambres et une salle de séjour grâce à leur dimension (11 m<sup>2</sup> environ), leur disposition derrière une galerie et la présence au sol, dans chacune, d'une tâche rubéfiée attestant d'un brasero pour le chauffage. La présence d'un four abrité dans une pièce circulaire, d'un foyer dans la cour et d'un moulin à bras montre l'existence d'une production de denrées alimentaires destinées notamment aux voyageurs. Les bâtiments d'*Ambrussum* s'intègrent également dans un parcellaire prédéfini d'une largeur de 19 m, soit 64 pieds, et sont chacun séparés par un *ambitus*. Sans exploration archéologique, il est en effet impossible de dire de quoi sont réellement constitués les différents locaux de nos édifices, mais leur physionomie générale rappelle sans équivoque les hôtelleries d'*Ambrussum*, auxquelles nous pourrions ajouter les lieux d'hébergement de *Peyre-Plantade* à Clermont-l'Hérault (Pomarède *et alii.* 2005), du *Soumaltre* à Aspiran (Theriot *et al.* 2004) ou encore de *Vanesia* à Saint-Jean-Poutge (Colleoni 2016b), entre autres. Ce type d'établissement n'est pas rare sur le bord des routes de l'Empire romain. Il faut néanmoins pas le confondre avec les relais officiels du *curtus publicus* ou les *praetoria* qui, malgré un plan semblable en quelques points (cours, série de locaux...), développent des fonctions liées à l'accueil des fonctionnaires d'Etat ou de surveillance des voies le plus généralement (Leveau 2016).

Aussi, la présence de lieu d'hébergement et de restauration spécifique doit se retrouver en nombre le long des voies du Val de Saône. Néanmoins, pour l'instant seuls les établissements de Dampierre-et-Flée et de Beneuvre sont connus à ce jour. Le premier site pourrait ainsi présenter trois exemples de ce type de bâtiment, d'après les observations des prospections aériennes. Situés au cœur même de l'agglomération bordant la voie militaire Besançon/Langres, ces bâtiments constituent un des principaux éléments qui fait que cette agglomération est caractéristique de cette catégorie. En revanche la présence de ce type d'établissement dans le quartier central de Beneuvre (quartier E) pourrait paraître plus atypique, et détonne avec l'organisation plus standardisée des bâtiments d'habitation alentour. Celui-ci devait sans aucun doute faire office de lieu d'hébergement pour les voyageurs à ce passage de col entre Saône et Seine. Sa morphologie, encore plus typique que les bâtiments précédents, rappelle davantage encore les ensembles d'*Ambrussum*.





Fig. 132 - Comparaison des lieux d'accueil au sein des agglomérations de Dampierre-et-Flée et Boncourt-le-Bois avec *Ambrussum* (Hérault) (DAO L. Gaëtan)

### 6.2.1.2. L'habitat des plus aisés

#### 6.2.1.2.1. La « maison à péristyle », symbole de l'habitat élitair des capitales de cité

Les élites possèdent un habitat bien différent des autres catégories sociales gallo-romaines. Le modèle d'habitation alors adopté, de type *domus*, ou plutôt « maison à péristyle », apparaît d'ailleurs comme un des symboles de la représentation aristocratique, avec le mausolée funéraire, dans les espaces urbains (Nouvel 2016). Les synthèses architecturales, en parallèle de la multiplication des opérations préventives urbaines, ont permis d'importants progrès dans notre connaissance de l'habitat aristocratique (Borgard 1996 ; Gros 2001 ; Vipard *et alii.* 2007), et essentiellement dans les capitales de cité : Besançon, Autun, Langres, Sens, Troyes (Reddé, Van Andringa 2015). C'est, de toute façon, dans celles-ci que l'habitat des élites se développe essentiellement. Ce type d'habitat est ainsi diamétralement opposé à celui des classes populaires, décrit précédemment. La maison dite *domus* est alors entièrement orientée vers sa fonction « publique », ou plutôt d'accueil et de représentation (liée aux contraintes de *potium* et du *negotium*), tandis que les maisons modestes sont conçues pour être multifonctionnelles, avec un rôle artisanal, commercial et domestique. Ces dernières possèdent d'ailleurs une tradition architecturale antérieure à la Conquête et répond à une forme caractéristique des provinces gauloises (Coquelet 2001). À l'inverse, le modèle de l'habitat urbain de l'aristocratie a dû être importé dans nos régions, étant donné que les élites gauloises n'habitaient pas dans la ville avant la Conquête. Les *domus* fouillées de Bibracte sont ainsi de parfaits exemples dans ce domaine avec la transposition exacte des modèles campaniens (Paunier, Luginbühl 2004 ; Meylan 2005). Il s'agit dès lors d'un élément incontournable du patrimoine des familles qui

briguaient les magistratures publiques. Finalement, la maison à péristyle est certainement la forme architecturale privée où l'opulence s'impose le plus facilement à l'observateur. Il est alors nécessaire de discerner les critères liés à l'organisation générale du bâti de ceux liés à l'équipement et à l'apparat monumental, sans oublier que les modèles font l'objet, comme les maisons d'origine modeste, d'évolution, de mutation ou encore de diversification tout au long du Haut-Empire (Fig. 133). L'ensemble de ces transformations et des particularités observées est tout aussi dû aux contraintes locales (ressources en matériaux ou encore le climat) qu'à l'évolution de l'usage de ces maisons sous l'effet des mutations des classes dirigeantes (Vipard *et alii.* 2007).

	Caractéristiques architecturales								Équipement et apparat décoratif							
	Organisation générale			Composantes architecturales					Équipements				Apparat décoratif			
	Superficie totale	Organisation interne	Accès à la rue	Péristyle	Bassin d'agrément	Oecus	Jardin	Bainéaires	Hypocauste	Adduction en eau	Latrines	Peinture murale	Mosaïques	Roches décoratives	Architectonique	Statuaire
Maison urbaine modeste type maison longue	<500 m <sup>2</sup>	Succession boutique/atelier, espaces domestiques	Par un vestibule	Non	Non	Non	Non	Parfois	Parfois	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non
Maison urbaine aisée type <i>domus</i>	>500 m <sup>2</sup>	Succession vestibule, péristyle, jardin	Par un passage charretier ou une porte de type cochère	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Parfois	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Fig. 133 - Tableau récapitulatif des principaux éléments architecturaux et décoratifs propres aux maisons urbaines modestes et élitaires (d'après Vipard *et alii.* 2007 ; Alberti 2009)

### Caractéristiques architecturales

Il semble que la taille ne soit pas le facteur principal de hiérarchisation des maisons à péristyle puisqu'elle varie d'une maison à l'autre, et selon les agglomérations, et ce malgré des partages fonciers parfois importants. L'inflation des surfaces dévolues aux *domus*, se caractérise alors souvent par le remplacement de maisons modestes par ce genre de construction à partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle, à l'image des exemples d'Autun et de Besançon (Munier, Gaston 2017). En ce qui concerne l'organisation interne, les plans désorganisés sont plutôt caractéristiques des *domus* les plus modestes, formées de rajouts successifs dans des parcelles asymétriques, comme celle du « passage Pasteur » à Besançon (Munier *et al.* 2012). Au contraire, les *domus* les plus imposantes, comme celles de Bibracte « PC1 » (Fig. 134 ; Meylan 2005), de Troyes « Porte de Chaillouet » (Riffaud-Longuespé 2004) ou de Limoges « Nones de Mars » (Loustaud 2000), présentent des formes architecturales régulières, résultats d'un plan d'architecture programmatique, sinon d'une campagne unique d'édification ou de reconstruction. Aussi, ce sont deux (Alberti 2009, types 5 et 6, p. 204-207), voire trois grands groupes de maisons à péristyle qui peuvent se distinguer.



Fig. 134 - Plan interprété de la *domus* PC1 de Bibracte (d'après Nouvel 2016, fig. II1-1)

Dans son organisation, la maison urbaine à péristyle oppose trois espaces distincts principaux aux fonctions différenciées, bien visibles par exemple pour la *domus* « PC1 » de Bibracte. Ceux-ci répondent en partie aux écrits de Vitruve, qui rappelle les éléments constitutifs de l'habitat urbain (Vitruve, *De Architectura*, VI, 5).

\* La **partie antérieure**, accessible depuis la rue, regroupe l'entrée et les pièces « publiques » autour de l'*atrium* doté d'un *impluvium*. Cet équipement (*atrium* et *impluvium*) sera d'ailleurs rapidement remplacé par un hall, du fait de son inadaptation aux régions septentrionales. Vestibule, *tablinum*, *triclinium* et *oecus* et boutiques forment les pièces qu'il est possible de rencontrer dans ces espaces semi-publics de la *domus*. Cette section de la maison revêt une importance toute particulière puisqu'elle est destinée à l'accueil des *clientes*. Elle devait alors être partiellement visible depuis la rue, à travers notamment le vestibule (Vipard *et alii*. 2007, p. 244).

\* Le **second ensemble** prend corps autour du péristyle. Il donne accès aux appartements et aux pièces d'usage courant, comme les balnéaires. Le péristyle est évidemment l'élément le plus important et le plus visible, sinon l'élément incontournable d'une demeure de ce type. Il se caractérise par un espace central entouré d'une galerie en portique plus ou moins imposante. C'est à partir de cet espace qu'il est possible d'accéder aux appartements privés généralement disposés sur les longs côtés. Mais il est aussi nécessaire de ne pas oublier la possibilité d'un étage dans certaines *domus* comme « PC1 », comme l'indique la présence d'une cage d'escalier. Les balnéaires constituent un élément incontournable et distinctif, avec le péristyle, de la maison urbaine de l'élite.

\* Le **troisième ensemble** correspond enfin aux espaces destinés aux réceptions. Ils se divisent entre les pièces d'été (orientées sur le jardin), et celles d'hiver, ouvertes sur le péristyle. Il s'agit de pièces de réception (*oecus*) et de salles à manger. La taille de l'*oecus* est proportionnelle à l'assiette générale de la *domus* et peut être mis en rapport avec la puissance du propriétaire. Le jardin (*hortus* ou *viridarium*), pendant privatif du péristyle, peut également être bordé d'un portique. La taille de ces espaces non construits, mais ornés de fontaines, de statues ou de petits édifices religieux semble représentative du statut général du propriétaire.

### **Equipements et parure décorative**

Balnéaires, bassins, fontaines et latrines font partie des aménagements spécifiques à la *domus* (Dessales 2011). La présence de l'eau apparaît ainsi comme un caractère distinctif essentiel nécessitant une adduction d'eau qui semble être un privilège dispendieux (Borau 2015). La question de la présence d'hypocauste est plus secondaire puisque s'ils sont systématiques dans les *domus*, les pièces chauffées sont aussi d'usage courant dans les habitats plus modestes (cf *supra*). Il ne s'agit donc pas là d'un critère discriminant.

Enfin, la débauche de matériaux luxueux est aussi un des éléments distinctifs de la maison à péristyle urbaine. Ceci s'explique par les nécessités de *dignitas* des *primores*. L'archéologie permet seulement de documenter la décoration plastique, les peintures et la nature des sols. Aussi, les pavements mosaïques constituent l'un des éléments les plus caractéristiques. Mais il ne faut pas oublier que ceux-ci sont sans aucun doute concurrencés par les tapis, dont la place est difficilement mesurable. L'exemple de la mosaïque des auteurs grecs rappelle que les thèmes choisis par les propriétaires participaient de leur démonstration de puissance, cherchant par ce moyen à apparaître en résonance avec la culture classique (Chardon-Picault, Parain 1999). Ces pavements seront ensuite concurrencés à partir du II<sup>e</sup> siècle, dans les plus grandes *domus* au moins, par les *opus sectile*. Son prestige est dû à celui du marbre et des roches décoratives en général. En revanche, la présence de peintures murales, est, comme celle des hypocaustes, un élément non distinctif puisqu'elle se retrouve également dans des maisons modestes (cf *supra*). La généralisation des colonnades, dans les péristyles, le jardin et la zone résidentielle, nécessite l'utilisation de blocs architectoniques, colonnes, chapiteaux et architraves. Il s'agit donc d'éléments caractéristiques facilement identifiables (Brunet-Gaston 2007). À l'inverse, il ne semble pas que la nature des matériaux des murs eux-mêmes (*opus vitatum*, *opus incertum*, voire solin avec élévation partielle en terre et bois) puisse correspondre à un quelconque niveau hiérarchique. Les constructions à caractère privé possèdent alors toutes les mêmes tendances évolutives avec une généralisation de la maçonnerie au cours du Haut-Empire (Alberti 2009, p. 92-94).

6.2.1.2.2. L'habitat aisé des agglomérations antiques

Si l'habitat élitaire semble très peu présent dans les agglomérations antiques dites « secondaires », il n'est cependant pas totalement absent comme le révèle l'exemple d'un bâtiment fouillé à Mandeuire, dans le quartier des *Mallots* (Barral 2015 dir., p. 46-50). Celui-ci présente une organisation régulière et une planimétrie symétrique qui pourraient rappeler au premier coup d'œil les parties semi-publiques des *domus* décrites précédemment ou même les parties résidentielles des établissements ruraux de Gaule septentrionale de type « maison à plan allongé à tour(s) d'angle à galerie de façade » comme on en retrouve à Richemont, au sud de Thionville (57) ou à Frouard, au nord de Nancy (54) (Ferdrière *et alii.* 2010). En tout cas, cet édifice se distingue nettement des autres constructions présentes dans l'agglomération, formées pour l'essentiel de maisons longues, perpendiculaires à la rue et insérées dans un tissu urbain dont les largeurs de parcelles n'excèdent pas 20 m (Kuhnle, Fort 2013). Aux *Mallots*, la présence d'une galerie méridionale ouverte sur l'intérieur de la parcelle confirme d'ailleurs qu'il ne s'agit pas d'un habitat classique de type *streifenhauser* (Fig. 135). Celle-ci ne donne non pas accès à une arrière-cour à fonction artisanale ou domestique, mais plutôt à un probable jardin. Il semble également peu probable qu'il s'agisse là d'un bâtiment public puisqu'il n'est pas articulé avec la rue et ne dispose pas d'un accès particulier. Enfin, l'absence d'éléments architectoniques et décoratifs (mosaïques, enduits peints...) qui caractérisent habituellement les maisons de type *domus* ne se retrouvent pas dans cette construction. Il s'agit ainsi d'un bâtiment tout à fait atypique dans les espaces urbains qui ne trouve à ce jour aucun parallèle dans les dossiers de notre région. Il était tout de même intéressant de le présenter dans une optique de reconnaissance de ce type de construction. Il pourrait toutefois trouver un parallèle avec la « maison de maître » dégagée au sud-est de la ville de Grand (Vosges) en 2011 (Gazenbeek 2012), mais la nature même de cette dernière reste elle aussi discutée (maison périurbaine, auberge, maison urbaine ?). Il semble en tout cas probable d'y reconnaître une construction résidentielle d'un certain statut, qui n'atteindra cependant jamais la taille (malgré ses 200 m<sup>2</sup>), le luxe et la morphologie des véritables maisons à péristyle repérées dans la capitale de cité, Besançon (Munier, Gaston 2017).



Fig. 135 - Plan général des phases 1 et 2 du quartier des *Mallots* à Mandeuire (Barral dir. 2015, fig. 25)

En définitive, c'est grâce à l'ascension sociale de certaines parties des classes populaires au cours des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles qu'il va être possible de retrouver les signes de l'aisance et du luxe dans les agglomérations antiques. L'îlot nord des *Mallots* à Mandeuire illustre également cet aspect puisque les installations artisanales du I<sup>er</sup> siècle sont abandonnées au profit d'une occupation domestique relativement luxueuse vers le milieu du II<sup>e</sup> siècle (Barral 2015 dir.). Il s'agit alors d'un ensemble d'habitations relativement aisé, associant pièces chauffées, espaces bétonnés et peut-être balnéaires, à un décor d'une certaine richesse (enduits peints, sols en bétons, colonnes,

mosaïques...). Malgré quelques affinités avec les complexes aristocratiques de la capitale de cité, il est encore difficile d'y reconnaître les formes architecturales habituelles de ces constructions : surface d'occupation nettement plus réduite, aucun péristyle, organisation générale totalement différente (Nouvel 2016, p. 219-221). Mais l'exemple de Mandeure s'inscrit dans un phénomène plus large de transformation des activités dans les unités d'habitations gallo-romaines et de l'enrichissement de certains propriétaires. Sans arriver à la création de véritables maisons à péristyle telles qu'on les trouve dans les capitales de cité, les formes architecturales se rapprochent davantage de la « maison de maître » à l'image d'autres bâtiments identifiés à Equevillon (Haut 1994) ou à Gourzon (Kasprzyk dir. 2014). À Entrains-sur-Nohain, le processus est plutôt bien appréhendé avec notamment la découverte au carrefour de deux voies importantes et d'une place publique associée à un sanctuaire, d'une maison disposant d'un appareil décoratif aisé (décor en stuc, peintures murales de qualité ; Boislève, Venault 2016) et d'un équipement supérieur aux autres maisons identifiées (pièces chauffées, pièces thermales avec piscine et baignoire, cour avec petit péristyle de type rhodien...). Installée au début du III<sup>e</sup> siècle, cette maison fait suite à une série de maisons longues « classiques » orientées vers l'artisanat du fer et le commerce (Vincent 2014 ; Venault *et alii.* 2017).

À Mâlain, seule l'adjonction de quelques pièces thermales dans deux unités d'habitation illustre le phénomène d'enrichissement, sans toutefois arriver à la création de maison du type *domus* ou de simple « maison de maître ». Depuis les hypothèses de L. Roussel (2003) sur les grandes maisons de « notables », la reprise des découpages parcellaires a permis de restituer des unités plus classiques où l'aisance et le luxe restent limités (cf *supra* ; Petit, Mangin 2002). En revanche, à Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards*, le dégagement d'une vaste salle possédant une « entrée monumentale » avec deux soubassements pour des colonnes en pierre, des débris de mosaïques et des enduits peints amènent à restituer une demeure plus aisée que les autres dans ce quartier (Planson, Pommeret 1986). Malheureusement, les fouilles étant partielles dans ce secteur, le plan de ce bâtiment est incomplet, et les comparaisons avec les autres demeures sont impossibles.

### 6.2.1.3. Eléments de synthèse

En conséquence, après cet examen des différentes caractéristiques de l'habitat urbain gallo-romain, il apparaît paradoxalement que les morphologies peuvent s'avérer variées, alors que le modèle est quasiment toujours le même, celui de la maison longue pour les classes modestes. Contrairement à la *domus* des capitales de cité (Nouvel 2016, Vol. 3, p. 203-217), la maison longue (*Streifenhauser* ou *strip house*) est un laboratoire idéal pour comprendre l'évolution de l'habitat, de l'artisanat, des locaux commerciaux et de la société en général grâce à l'étude de son plan et de ses composantes. Au départ, complètement tournée vers la production et le commerce, elle est invariablement située dans des quartiers ou des agglomérations où la surface libre est initialement assez importante pour son développement, tout du moins en profondeur. En évoluant, sous la pression urbanistique et l'accession progressive au confort des classes moyennes, ce type de maison disparaît au profit de petits modules domestiques et économiques au plan torturé. Aussi, au fil du temps, des évolutions architecturales et de l'adaptation à la culture romaine, la configuration des intérieurs passe d'un unique local multifonctionnel rappelant la maison gauloise à un plan de plus en plus morcelé, reflet de la complexification sociale et économique des provinces (Lantheimann 2013). Finalement, la maison longue ne possède pas d'organisation interne régulière puisqu'elle s'adapte aux régions, aux besoins des occupants et évolue durant les quelques siècles d'occupation. Au regard de ces complexités et des dossiers régionaux dont nous disposons, ce questionnement autour de la maison gallo-romaine mériterait d'être développée amplement à travers un sujet d'étude indépendant. Nous nous sommes juste contentés ici de dresser un panorama de ses formes d'occupation, de ses principales composantes (portique, cave, chauffage par hypocauste...) et des types d'activité qui s'y déroule (boutique, stockage, activité artisanale, cuisine...). Même s'il n'est pas exhaustif, l'échantillonnage offert par ces sites apparaît représentatif des formes urbaines rencontrées. Sans évoquer ici pleinement les questions de typologie, il semble que l'exercice établi par F. Lantheimann en 2007 dans ses travaux sur l'habitat des agglomérations suisses puisse trouver un parallèle intéressant pour nos sites (**Fig. 136**).

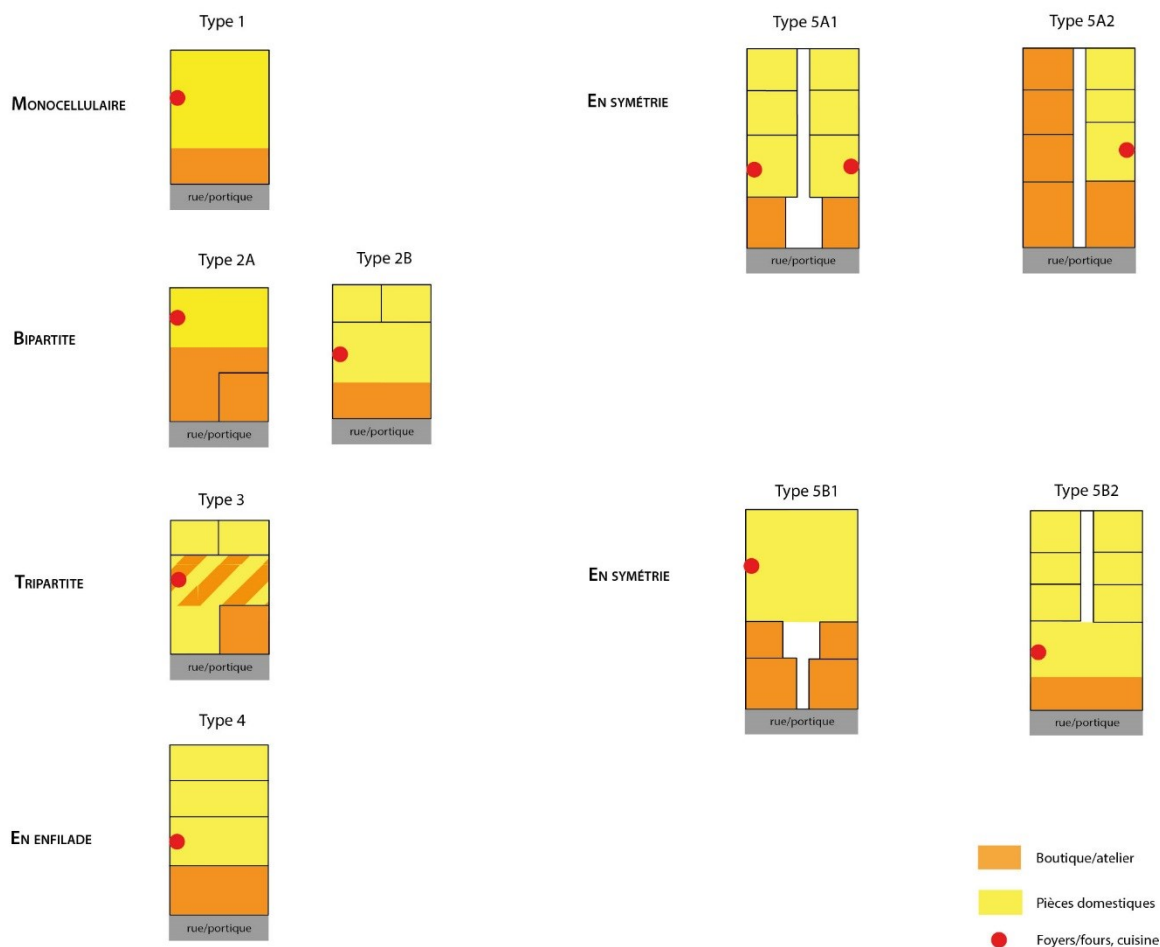


Fig. 136 - Typologie des maisons longues au sein des agglomérations antiques (d'après Lantheman 2009)

## 6.2.2. La parure monumentale civique, publique et religieuse

### 6.2.2.1. Témoins mobilier et immobilier des sanctuaires

Les lieux de culte antiques sont marqués par l'association de caractères traditionnels et novateurs dont les critères de reconnaissance reposent sur des éléments mobiliers et immobiliers, à l'instar des lieux de culte et sanctuaires laténiens (cf partie 6.1.2.). Grâce à leur pérennité, les sites de référence restent les mêmes : Mirebeau-sur-Bèze, Nuits-Saint-Georges ou encore Mâlain (Volume 3, Annexe 21).

ELEMENTS MOBILIERS	ELEMENTS IMMOBILIERS
Nombreuses monnaies Fibules Fragments de miroirs Ex-voto (sur pierre, bois ou métal) Dédicaces Statuaire Surabondance de vaisselle céramique de présentation ou de service	Fanum Péribole Autel(s) Puits

Fig. 137 - Éléments de caractérisation des lieux de culte du Haut-Empire

- **Les éléments immobiliers (Fig. 137) :**

Pour la période gallo-romaine, l'exemple de Mirebeau-sur-Bèze sert à caractériser tous les aspects de la parure monumentale. Ce sanctuaire est ainsi illustré par la présence de deux temples de plans carrés qui



caractérisent le mieux les lieux de culte gallo-romains. Celui-ci, dénommé *fanum* pour le distinguer des temples romains même si ce terme ne s'appliquait pas obligatoirement à ce type d'architecture sous l'Empire romain (Fauduet 2014), est composé d'une *cella* et d'une galerie périphérique servant de couloir de circulation. Cet édifice constitue ainsi dès l'époque augusto-tibérienne l'ultime évolution des édifices cultuels laténiens. La présence d'un péribole ou *circumsaeptus* est un second élément caractéristique qui apparaît sur la plupart des sites. Dans le cas de Mirebeau-sur-Bèze, il prend la forme d'une galerie au centre d'un espace religieux plus vaste, délimité du reste de l'agglomération par une palissade. Mais à Beneuvre, le complexe religieux, qui est composé d'un temple principal entouré d'un quadriportique et d'un temple plus petit, est délimité semble-t-il, par un péribole en forme de fossé (Gaëtan 2013). Comme à la période précédente, le sanctuaire est fait d'une juxtaposition d'espaces dédiés et possédés en propre par la divinité (la *cella* où se trouve sa statue) et d'espaces fréquentés par les humains et mis à la disposition du culte (espace sacrificiel avec autel, thermes, cuisines, *basilica*, édifices de spectacle...). Ces éléments, qui participent à la parure monumentale du lieu, sont communs aux sanctuaires quel que soit son statut : rural, domanial, topique, urbain ou périurbain (Van Andringa 2002). En conséquence, grâce à ces caractères reconnaissables, la prospection aérienne est primordiale dans l'identification des lieux de culte urbains et périurbains du Val de Saône ; neuf d'entre eux ont ainsi été repérés par cette méthode.

- **Les éléments mobiliers :**

À l'image de ce qui peut être observé pour la période laténienne, l'étude des mobiliers apportent des précisions intéressantes sur la nature des pratiques cultuelles dans les sanctuaires gallo-romains. Néanmoins, ce mobilier est rarement recueilli en position primaire et les contextes initiaux ont souvent été bouleversés par les récupérations, les réoccupations ou les labours. Parmi ce mobilier, il faut également distinguer les offrandes et accessoires fabriqués dans un but de consécration aux divinités ou servir au culte, les pièces de la vie quotidienne réutilisées pour être déposées dans un but rituel et les éléments perdus sans geste cultuel (Fauduet 2010, p. 171). En tout état de cause, les offrandes déposées évoluent vers une pratique du don différente selon les régions (Rey-Vodoz 2006). Les cérémonies publiques se déroulaient devant le temple, c'est pourquoi l'essentiel du mobilier se trouve aux abords, à l'entrée même des édifices, dans des fosses, ou parfois dans la galerie. Cette répartition confirmerait que les pèlerins n'entraient pas dans l'espace le plus sacré, la *cella*. L'autel pour les sacrifices devait être installé devant l'entrée à l'exemple de Nuits-Saint-Georges, où seule la base a été dégagée (Pommeret 2001, p. 90).

L'étude de **lots céramiques** conséquents permet de montrer que des faciès « cultuels » peuvent être définis en fonction des différentes formes rencontrées (Tuffreau-Libre, Jacques 1994). Ainsi, à Mirebeau-sur-Bèze, à Mâlain ou à Nuits-Saint-Georges, on note l'importance des céramiques miniatures, ainsi qu'une certaine sélection dans la vaisselle utilisée (Joly 2001 ; Joly *et al.* 2008 ; Widehen 2015). On préfère alors à la vaisselle culinaire, les assiettes, les cruches, ou encore les vases de présentation et de service. Ce choix s'explique sans doute par les nécessités liées aux pratiques cultuelles : offrandes, sacrifices, banquets ou encore libations.

Dès la période augustéenne on assiste à une intensification et à une diversification des pratiques rituelles qui se traduit notamment dans une gestion des dons individuels. Ainsi, les **dépôts de monnaies** de circulation courante sont plus nombreux, tandis que les rites liés à la *jectatio*, par exemple, observent un recul apparent. La présence de troncs monétaires dans certains sanctuaires symbolise assez bien cette volonté de canalisation des gestes individuels de dévotion (Izri 2011). D'autres dépôts peuvent être scellés par la maçonnerie, sans contenant, comme celui d'Isômes/*Les Varennes* (Thévenard 1993). Parmi les éléments caractéristiques reconnaissables se trouvent également la présence de certaines catégories d'*instrumentum* telles que les *tintinabula*, les *ex-voto*, les fibules ou les miroirs. Aussi le nombre important de petits exemplaires de certains types de fibules aux *Bolards* à Nuits-Saint-Georges (fibules à ressort protégé et de section triangulaire, fibules à arc bipartite cannelé) un fait rituel caractéristique (Fauduet, Pommeret 1985), de même que l'augmentation de la fréquence des *ex-voto* anatomiques à Mirebeau-sur-Bèze. Ces derniers objets sont à mettre en relation avec des rituels de guérison où le fidèle exprime le désir d'obtenir l'attention de la divinité ou en guise de remerciement de l'exaucement d'un vœu (Landes 1992 ; Fauduet 2014). Ils sont alors souvent associés aux sanctuaires liés à l'eau. C'est pourquoi ils sont exposés auprès de bassins ou de piscines (Fauduet 1990). Ces plaquettes, percées de trous de fixation pouvaient ainsi être accrochées sur des supports de bois et/ou sur les murs du sanctuaire (Dondin-Payre, Cribellier 2011, p. 561), comme on le suppose à Alésia sur le sanctuaire d'Apollon Moritasgus (Cazanove De *et*

*alii.* 2012). Ces *ex-voto* ne prennent toutefois pas la seule forme d'une plaque en tôle de bronze ou de laiton. Ils sont souvent associés avec des objets de même type en bois ou en pierre, représentant aussi des membres ou des parties du corps malade. Plus rarement, ils prennent la forme de planches anatomiques comme aux sources de la Seine (Simone Deyts 1994) ou à Alésia. Quoiqu'il en soit neuf des sanctuaires urbains ou périurbains identifiés dans le Val de Saône présentent des *ex-voto* (Fig. 137 et Volume 3, Annexe 21). Ces offrandes ne représentant qu'une faible partie du mobilier votif déposé, c'est finalement l'association de plusieurs catégories d'objets qui amène à identifier et interpréter les pratiques culturelles. Le diagnostic archéologique réalisé sur le sanctuaire occidental de Mâlain a ainsi livré une série d'objets tout à fait caractéristique pouvant être interprétés comme offrandes ou objets liturgiques : *ex-voto*, statuette, clochettes, fibules, bagues, vaisselle, boîte à sceau, anneaux, *specillum*... (Widehen 2015).

Les éléments épigraphiques et lapidaires apparaissent, de par leur nature (dédicace, *figura* du dieu tutélaire, *ex-voto*...), comme les témoins directs des pratiques culturelles (Van Andringa 2002). À Mirebeau-sur-Bèze, Saint-Vit, Isômes/*Les Varennes*, Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* ou à Mâlain/*Froidfonds* et *Vaxeroy*, c'est la conjonction de dédicaces et/ou d'éléments figuratifs qui permettent de connaître les dieux vénérés sur ces sanctuaires fouillés (Volume 3, Annexe 25). Ainsi, la récente découverte de deux inscriptions et d'une représentation de déesse sur le sanctuaire occidental de Mâlain confirme l'existence d'un culte rendu à Sirona et Apollon (Widehen 2015, p. 248-258), en plus de celui aux dieux Mars Cicolluis et Litavis<sup>70</sup>. En revanche, ces éléments sont parfois les seuls qui permettent de supposer un lieu de culte, ou qui atteste tout du moins de la présence d'une divinité dans un secteur (Dijon, Chalon-sur-Saône, Pontailler-sur-Saône...). Précisons enfin que les fragments de sculptures ou de dédicaces découvertes dans les démolitions des *castra* de Beaune, Chalon, Dijon ou encore Til-Châtel sont à prendre avec précaution. Elles peuvent conduire à des contresens si l'élément ne provient pas de l'agglomération même ou s'il est mal interprété. À Chalon-sur-Saône, par exemple, seule une triade de déesses-mères et un petit autel (Espérandieu 1907-1938, X, n° 7638 et III, n° 2145) sont signalés par les nombreux remplois de monument du Haut-Empire dans le *castrum*. Mais ces vestiges sembleraient plutôt provenir d'habitats que d'un sanctuaire public. Cet exemple illustrerait d'ailleurs le fait que les monuments du Haut-Empire, tout du moins les ensembles culturels, ont été respectés et écartés des destructions. Ils faisaient ainsi encore partie du paysage urbain de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle (cf *infra*). En revanche, il est possible de retrouver dans cette enceinte d'autres éléments de parure monumentale provenant peut-être d'ensemble thermal (Kasprzyk 2005, p. 205) : des fragments de frises historiées d'inspiration maritime provenant d'un édifice d'époque antonine ou sévérienne (Rebourg 1994, p. 135).

### 6.2.2.2. Les sanctuaires dans l'espace urbain

Outre leur ancienneté, une autre distinction s'observe dans les sanctuaires car tous n'entretiennent pas les mêmes rapports avec l'espace urbain. Certains lui sont alors liés de manière directe, en s'insérant dans la trame urbaine et en respectant les grandes orientations, tandis que d'autres se retrouvent plutôt en périphérie, séparés de l'agglomération par un fossé, un cours d'eau ou une nécropole. Ceux-ci sont généralement indépendants de la trame urbaine et proches des voies de communication. Cette différenciation, pressentie par W. Van Andringa (2002, p. 77) et développée par L. Péchoux (2010), s'observe également sur les sites les mieux documentés du Val de Saône. Ces deux grands types de sanctuaires ne fédèrent pas les mêmes communautés et sont orientés autour de préoccupations différentes. En conséquence, les morphologies et l'ampleur des ensembles sont très différentes selon les cas. Parmi notre région, dans l'état actuel des recherches, toutes les agglomérations ne possèdent pas de sanctuaire. Ainsi, parmi les 22 agglomérations développant au moins un lieu de culte, cinq sont documentées par le biais de fouilles préventives ou programmées (Mâlain, Mirebeau-sur-Bèze, Nuits-Saint-Georges, Isômes/*Les Varennes*, Saint-Vit). Les autres sont renseignés soit par prospection aérienne ou pedestre (Annoire, Beneuvre, Boncourt-le-Bois, Dammartin-Marpain, Dampierre-et-Flée, Larret, Norges-la-Ville, Pierre-de-Bresse, Saint-Usage/Saint-Jean-de-Losne), soit par quelques découvertes généralement fortuites et anciennes,

<sup>70</sup> Connus par une dizaine d'inscriptions découvertes lors de la démolition de l'ancienne église de Mâlain en 1843-1845, implantée jusqu'alors dans le cimetière actuel, et donc sur le sanctuaire antique (Espérandieu 1907-1938, vol. 4, n° 3562 à 3567, 3570-3571, 3580, 3555 et 3558).

d'éléments statuaires ou de dédicaces (Beaune, Chalon-sur-Saône, Dijon, Dole, Flavignerot, Lavans-lès-Dole, Pontailler-sur-Saône, Saint-Marcel, Varennes-lès-Mâcon).

La question est alors de savoir si, dans cette liste, certaines agglomérations peuvent se doter de plusieurs ensembles culturels. La réponse est d'emblée positive si on observe l'exemple des sites de Beneuvre, Dammartin-Marpain, Mâlain et Nuits-Saint-Georges (Fig. 138). Dans les deux premiers exemples, seulement connus par prospections, il est impossible de préciser s'il s'agit de fondations successives ou contemporaines. L'hypothèse d'une spécialisation des sanctuaires ne peut non plus être avancée faute d'une documentation suffisante sur la nature des cultes. Les deux autres exemples, archéologiquement documentés, possèdent quant à eux des rythmes d'occupation contemporains. Ainsi, un type de sanctuaire n'exclut pas l'autre puisque chacun s'adresse à une population différente et adopte des architectures et des physionomies assez divergentes. Leur antériorité et leur localisation influent également sur leur développement antique. Grâce à ces exemples fouillés, il est possible d'appréhender les rythmes de vie de ces complexes religieux.

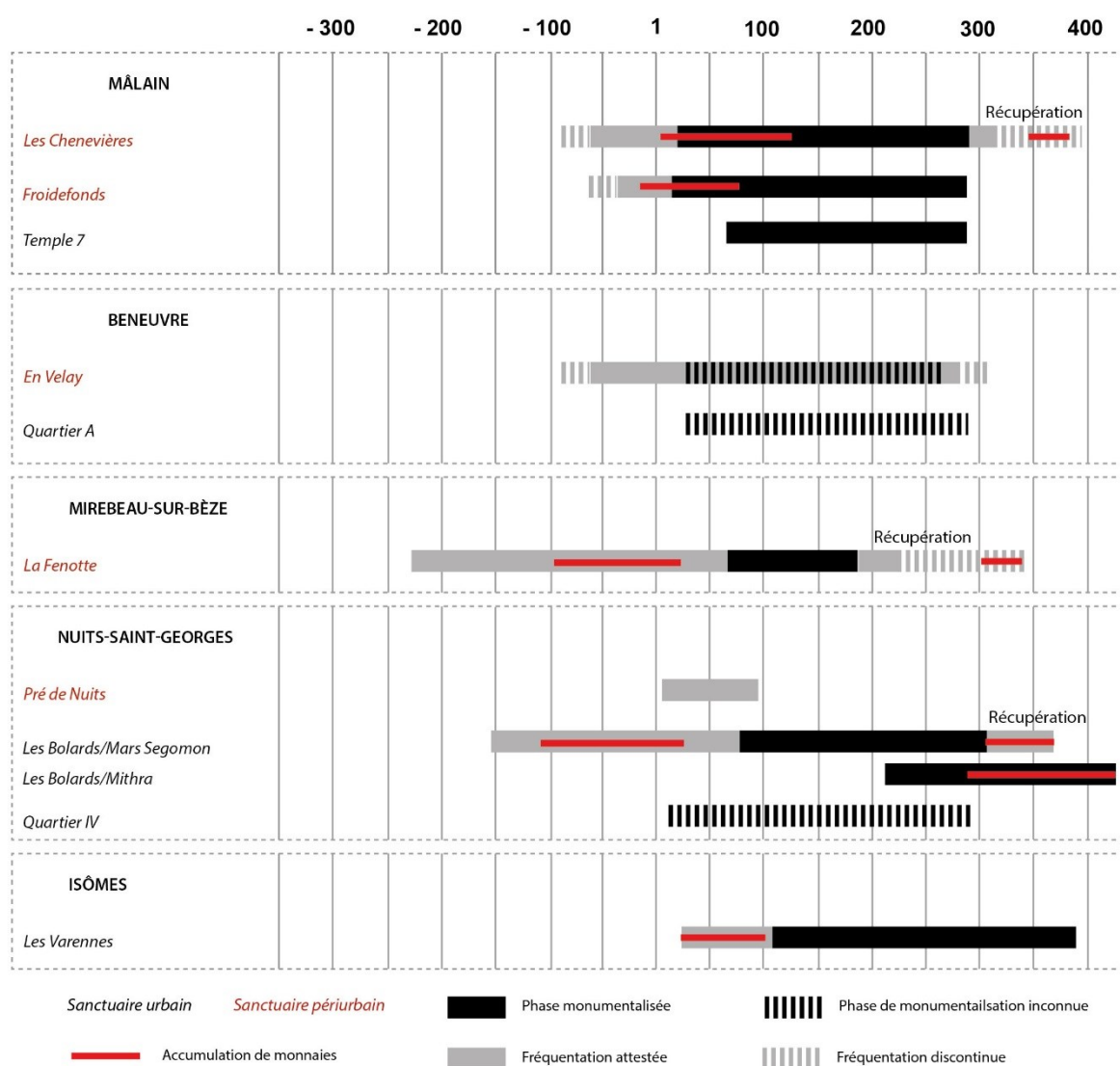


Fig. 138 - Frise évolutive de différents sanctuaires « urbains » du val de Saône

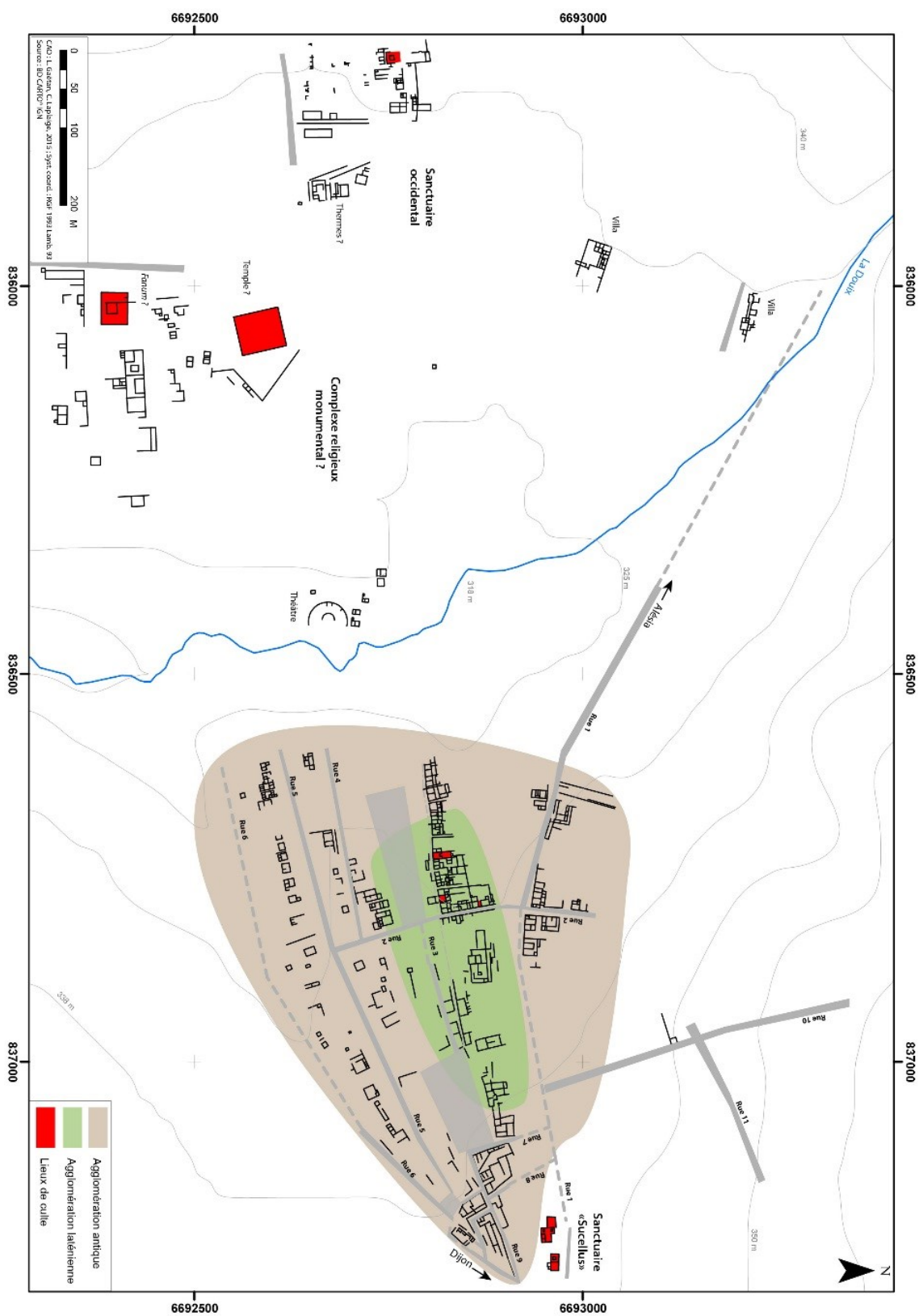


Fig. 139 - Plan de l'agglomération antique de Mâlain et localisation des différents lieux de culte dans la trame urbaine

## 6.2.2.2.1. De véritables complexes religieux aux portes des agglomérations

Les principaux lieux de culte des agglomérations reprennent la tradition laténienne des couronnes de sanctuaires périphériques des agglomérations. Un des sites les plus caractéristiques dans cette catégorie est sans nul doute celui de Mâlain. Ici, le premier sanctuaire à se développer est le complexe occidental organisé autour de sources au pied du *Mont-Chaivin*, au lieu-dit *Les Chenevières/La Vazeroz* (Fig. 139). À ce jour, les premières traces d'occupations dans ce secteur remontent au début de La Tène D2 (milieu I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.), alors qu'un habitat groupé existe à une centaine de mètres de là à *La Boussière* depuis La Tène C2 (milieu II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). L'ampleur de ce premier sanctuaire n'est pas encore appréhendée, seuls les indices mobiliers et quelques structures en creux permettent de le cerner (cf *supra*). La première grande campagne de construction dans le complexe cultuel est rattachable à la période claudienne au moment où un important réseau hydraulique souterrain se met en place, précédant la construction d'édifices. Tout au long du I<sup>er</sup> siècle, puis du II<sup>e</sup> siècle, jusqu'au règne d'Hadrien, des bâtiments sont construits illustrant alors un sanctuaire assez dynamique où les aménagements sont constants. Au milieu du II<sup>e</sup> siècle, on assiste au premier remaniement conséquent du secteur avec notamment l'apport d'importants remblais dans le but d'exhausser les niveaux de sols. Par la même occasion, les bâtiments font l'objet de réaménagements, une aire dallée centrale est installée, un aqueduc est abandonné et des traces d'incendie sont observées dans certaines constructions. Mais les lots mobiliers attestent une activité toujours aussi dynamique au cours de cette période. La fin de l'occupation semble intervenir dans le courant du III<sup>e</sup> siècle sans toutefois pouvoir réellement la cerner avec précision. Des fosses et des trous de poteaux attribuables à un bâtiment en matériaux périssables succèdent alors à la couche de destruction qui scelle cette occupation initiale. Dès lors le site sert, au moins jusqu'au V<sup>e</sup> siècle de zone d'extraction de matériaux (Widehen 2015). Si le diagnostic a permis de phaser les principales étapes d'occupation de ce complexe cultuel, il n'a concerné qu'1,5 ha sur les cinq qui composent cet ensemble. Les autres informations sont issues des prospections aériennes de R. Goguy réalisées depuis les années 1960 (Goguy, Cordier 2015, p. 210-213). Le périmètre du sanctuaire, sans doute visible sur les clichés sous la forme d'une galerie, enferme un espace sacré d'environ 2,5 ha. Au sud, une voie repérée lors du diagnostic marque la clôture avec une série de bâtiments parallèles. Au nord, là où les bâtiments sont les plus lisibles, on distingue notamment un temple de plan carré de type *fanum* de 14 m de côté environ et entouré d'une galerie. Au nord de celui-ci se dessine un bâtiment allongé de plan basilical avec une abside ainsi que d'autres bâtiments aux fonctions non identifiables. À l'est de cet espace encint se développe enfin un autre ensemble de constructions qui semble desservi par une galerie d'une largeur de 7 m environ et orienté nord-ouest/sud-est depuis la galerie du périmètre. Organisé de manière longitudinale, cet ensemble pourrait être interprété comme des thermes associés au sanctuaire. Malgré un développement à un kilomètre du cœur de l'agglomération antique et une séparation naturelle (ruisseau), ce complexe clairement identifié comme cultuel ne semble pas totalement isolé du reste de l'occupation. Entre ces deux pôles se développe en effet un troisième ensemble de constructions dont la nature reste encore à vérifier. Les structures ne prennent en tout cas pas la morphologie des unités d'habitation repérées à *La Boussière*. Le plan, plus lâche, n'est régi par aucun système viaire en l'état actuel des recherches à l'exception d'une voie nord-sud servant de limite occidentale à l'occupation (Laberterie 2016). Parmi ces vestiges se trouve une vaste enceinte carrée de 52 m de côté, à l'est de laquelle se trouvent deux murs ne formant pas angle droit et non parallèles à l'enceinte. Une succession de petites pièces couvertes se développent sur la face externe d'un de ces murs (cf **Notice Mâlain**). Enfin, pour terminer, l'ensemble est accompagné d'un théâtre d'un diamètre compris entre 60 et 70 m, comparable à celui d'Alésia, mais seulement documenté par prospection aérienne. Tous ces éléments plaident pour placer sur ce secteur un vaste complexe cultuel d'une vingtaine d'hectare dont l'organisation pourrait être comparée à celui de Mandeuve par exemple (Thivet 2016). Malheureusement la compréhension de l'évolution chronologique de ce vaste espace est encore absente. On voit toutefois qu'il s'agit d'un ensemble complexe qui s'est développé depuis la fin de la période laténienne sur un secteur séparé de l'habitat groupé par le petit ruisseau de la Douix.

Cette envergure n'est pas comparable au petit sanctuaire installé à l'opposé, à l'est, à la sortie de l'agglomération le long de la voie en direction de Dijon (au lieu-dit *Froidfonds*) et qui possède aussi un antécédent laténien. Ce dernier, fouillé en 1967-1968 et 1991 par L. Roussel (Roussel 1969 ; 1991), présente un *fanum* de plan traditionnel avec une *cella* quadrangulaire et une galerie couverte ouvertes sur une cour de dimension

similaire, ainsi qu'un autre bâtiment en forme de « T » dans lequel se trouve deux bases d'autels –sans doute- (2,50 x 3,60 m) entourés d'une même galerie. Ce dernier ensemble est dénommé *area* de Sucellus du fait de la découverte dans cette zone d'une inscription à ce dieu (Roussel 2003, p. 459-471). L'antériorité de ce lieu de culte, proche de l'agglomération celtique de Mâlain fait encore débat, du moins sur sa nature. Sous les bâtiments, divers trous de poteaux creusés dans la roche et atteignant parfois 120 cm de diamètre ont été mis au jour sans pouvoir les attribuer à un habitat antérieur ou à un premier lieu de culte (Roussel 2003, p. 360). Preuve de l'importance de certains poteaux, des dispositifs de calages de pierres complètent les installations. Deux structures excavées, interprétées comme une cave et un fond de cabane, font également partie de cette première occupation gauloise. S'agit-il alors réellement de structures domestiques ou sont-elles à mettre en lien avec les vestiges culturels (bassins ?). Les pratiques religieuses de ce sanctuaire ont été peu documentées mais la présence en quantité de monnaies gauloises<sup>71</sup> (89 monnaies sur un total de 117 monnaies, sur un espace d'environ 16 m<sup>2</sup>) à l'est du *fanum* recueillies « dans la terre argileuse rouge qui recouvre la roche naturelle ou à la base de la couche de terre brune caillouteuse [...] ». Souvent groupées par deux ou trois ou plus, et indifféremment à plat, obliques ou verticales dans le sol » (*id.*, p. 467), pourraient attester d'une pratique de *jectatio* dès l'époque laténienne. Aussi, lieu de culte et habitat auraient cohabité dans les dernières décennies du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. avant de laisser la place au *fanum* tel qu'on le connaît à la période augustéenne. Celui-ci est fréquenté au moins jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle, tandis que le « temple de Sucellus », qui apparaîtrait seulement au début du II<sup>e</sup> siècle, continu d'être occupé jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire en même temps que l'agglomération.

Le sanctuaire occidental de Mâlain pourrait trouver un parallèle dans celui de Mirebeau-sur-Bèze/*La Fenotte*, tout du moins dans sa composition générale. Malgré la présence d'un habitat venant se développer sur ses alentours dès La Tène D2 (cf *supra*), ce sanctuaire peut être considéré comme périurbain. Il conserve durant toute sa fréquentation des limites assez nettes entre espaces sacrés et profanes. La topographie lâche de l'occupation domestique et la morphologie de l'habitat observé à *La Fenotte* ne font en tout cas pas directement penser au centre d'une agglomération antique. Le sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze, composé de deux temples de type *fana*, de bassins extérieurs et sans doute de thermes, n'est pas entièrement connu. Il pourrait être également complété par un théâtre, faisant ainsi de ce site un complexe religieux important à l'échelle régionale, à l'instar de Mâlain. Cet édifice n'est malheureusement connu que par l'intermédiaire d'une dédicace indiquant que « Attia Sacrata, fille de Caius, a fait réparer à ses frais le devant de la scène, qui tombait en vétusté »<sup>72</sup>. En vain, ce théâtre a été recherché à proximité du sanctuaire, mais les investigations archéologiques n'ont pour l'instant pas permis de le repérer. Une hypothèse peut toutefois être émise, celle d'une localisation sous le château médiéval, aujourd'hui disparu, situé à 200 m du sanctuaire de *La Fenotte* (Goguy 2008). Ce phénomène de réutilisation d'édifice antique est fréquent à la période médiévale.

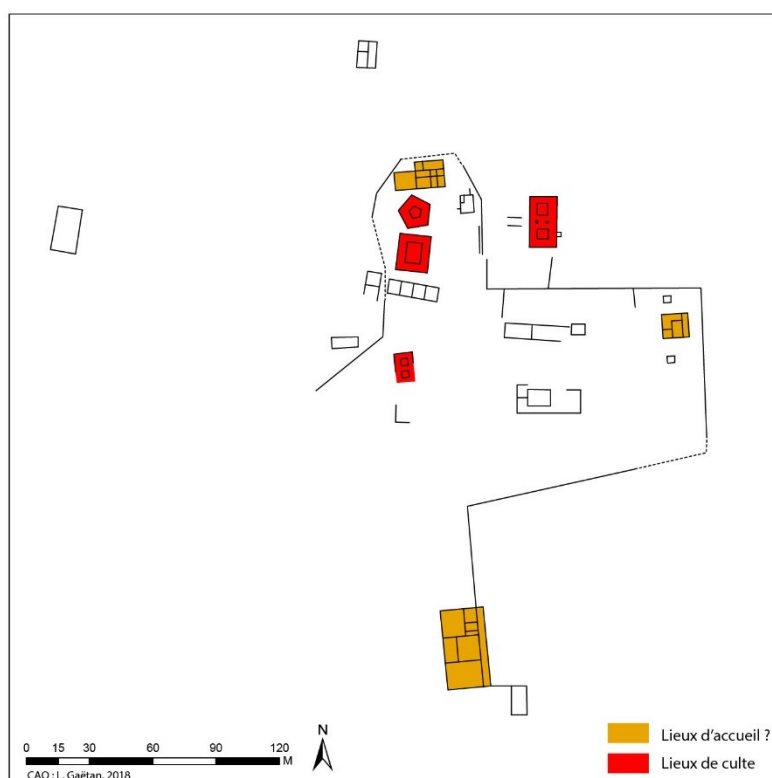
À Beneuvre, le sanctuaire périphérique oriental est plus modeste. D'origine laténienne, il est composé à l'Antiquité par deux temples de type *fanum*, dont l'un est organisé dans un quadriportique. Aucune autre structure n'a été repérée dans l'espace clos par un péribole fossoyé. Ce dernier possède d'ailleurs sa propre voie d'accès démontrant que l'ensemble est totalement indépendant du développement et de l'organisation de l'agglomération. Elle se trouve pourtant en périphérie immédiate. Dans d'autres cas comme à Saint-Jean-de-Losne/Saint-Usage, l'association sanctuaire-habitat groupé n'est pas clairement attestée. Le site de Saint-Usage, situé à 2,5 km au nord de la probable agglomération de Saint-Jean en bordure de Saône, développe un complexe cultuel assez important sur une superficie d'environ 5 ha (**Fig. 140**). Il n'est connu que par l'intermédiaire de prospections aériennes (Goguy, Cordier 2015, p. 272 - 273). Les bâtiments sont donc uniquement reconnaissables par leur plan : un *fanum* pentagonal (16 m de diamètre), un *fanum* à *cella* carrée double (16 m de côté), et un, voire deux temples à double *cella* avec un seul déambulatoire (28 x 14 m). Ces multiples temples sont accompagnés de structures annexes aux fonctions non définies. On pourrait certainement reconnaître des boutiques et des ateliers dans une série de constructions allongées divisées en quatre pièces identiques ou encore des pièces thermales dans les bâtiments méridionaux et orientaux (pièces bétonnées visibles sur photographie aérienne). S'agit-il alors d'édifices destinés à l'accueil des pèlerins ? Alors que le lien ne peut être confirmé avec

<sup>71</sup> Monnaies lingones : 1 BN 8319 et 79 BN 8329. Monnaies séquanais : 3 BN 5368. 3 deniers et 3 indéterminées.

<sup>72</sup> *Attia Sacrata, C. f(i)lia, proscaenium vetustate cor[r]uptum de suo restituit* (CIL., XIII, 5614 ; Le Bohec 2003, p. 141).



une possible agglomération, il est tout de même possible d'affirmer que le sanctuaire de Saint-Usage se trouve être à la jonction des trois principales cités du Val de Saône : Eduens, Lingons et Séquanes, dont la frontière reprend le cours de la Saône. Ce constat explique sans doute l'importance du complexe.



**Fig. 140 - Localisation des lieux de culte et des bâtiments d'accueil potentiels au sein du sanctuaire de Saint-Usage/Le Miot (Côte-d'Or)**

Ainsi, ces trois exemples montrent des sanctuaires périphériques adoptant des positions dominantes grâce à leur ancienneté et aux structures qu'ils développent. Il s'agit alors parfois de véritables complexes religieux où sont présents le triptyque monumental : sanctuaire, théâtre et thermes. Cette association des trois édifices est répandue dans le Centre-Ouest de la Gaule et il semble même que leur fondation soit liée à un programme commun d'urbanisation (Brunet-Gaston 2008 ; Fauduet 2010). Même si ces données ne sont pas encore disponibles à Mâlain et Mirebeau-sur-Bèze, ces agglomérations présentent de manière certaine des complexes complets. Pourtant, ces agglomérations ne sont pas des capitales de cité. L'existence de ces quartiers, quasi indépendants, posent alors question. Ayant autre fonction que lieux de culte d'une agglomération, ces sanctuaires sont destinés à une communauté plus large, sans toutefois correspondre à des structures civiques. La place est ainsi nécessaire pour pouvoir accueillir une population importante venue de toute la cité. De même, existe-t-il une volonté de rejet en périphérie urbaine de certaines divinités à connotations guerrières tels que Mars (Mâlain) ou Minerve (Mirebeau-sur-Bèze). Ce phénomène se rencontre dans certains sanctuaires où « certaines divinités jugées dangereuses » pouvaient être exclues de l'espace urbain (Péchoux 2010). Mais ce constat pourrait être directement contredit par l'exemple de Nuits-Saint-Georges où Mars Segomo semble faire partie des divinités honorées (cf *infra*). Néanmoins, de manière générale, si on connaît quelques divinités dans ces sanctuaires, les figures tutélaires ne sont pas encore pleinement appréhendées. Les recherches engagées sur le complexe religieux de Mandeuve n'a non plus pas permis de répondre à ces questions de situation périphérique des sanctuaire (Thivet 2016, p. 492). Seule la poursuite d'études sur ces sites permettra de répondre à terme aux questions encore en suspens quant à leur origine. En tout cas, on ne peut pas parler des sanctuaires périurbains comme d'une catégorie homogène aux fonctions bien définies. Les structures sont composites et leur naissance n'appartient pas à un même mouvement, avec des finalités identiques (Péchoux 2016).

6.2.2.2.2. *Des sanctuaires urbains aux formes diverses*

Face aux sanctuaires périurbains ceux intégrés à l'habitat apparaissent beaucoup moins connus. Cela n'évite pas l'existence de sanctuaires urbains, contemporains des lieux de culte périphériques, à l'exemple de Mâlain, de Beneuvre ou de Nuits-Saint-Georges pour les cas les mieux documentés.

Ainsi, le paysage religieux de Mâlain/*Mediolanum* est complété par d'autres lieux de culte prenant une forme tout à fait différente au sein même de l'habitat groupé. Ceux-ci mis au jour lors des fouilles du quartier de *La Bousière* ne sont peut-être pas les seuls dans cette agglomération, en plus des manifestations de cultes domestiques essentiellement symbolisées par les figurines en terre blanche et les statuettes calcaires de divinité. Deux espaces de ce quartier d'habitat peuvent être interprétés comme des lieux de culte publics. Le premier correspond à une pièce carrée (7 m de côté) qui devient dans les années 60/70 un espace de culte ouvert sur le portique et un porche monumental fait de trois colonnes. Les éléments lapidaires découverts dans cet espace ne permettent pas d'identifier la divinité honorée, mais les *ex-voto* recueillis (bassin masculin et une plaquette en bronze représentant une paire d'yeux) permettraient d'y voir plutôt un dieu guérisseur. Le deuxième ensemble correspondrait, selon L. Roussel (2003, p. 472-473) à un temple corporatif composé de deux pièces dont l'une en sous-sol lui rappellerait le temple d'Ucuetis à Alésia<sup>73</sup> (Martin, Varène 1974). Mais le mobilier faisant ici totalement défaut, cette interprétation est à prendre avec de grandes précautions. Enfin, le culte dans l'espace public peut également prendre la forme d'un petit édifice carré de 1,85 m de côté en bordure de rue servant de base à un édicule ici maçonné et abritant sans doute le buste d'une statue de femme drapée.

En revanche, à Beneuvre existerait un véritable temple de type *fanum* au cœur de l'agglomération (Quartier A), là où la voie principale (Langres-Alésia) se partage en deux pour former une patte d'oie. À ce jour, seules les prospections aériennes permettent de l'attester (Bénard *et alii.* 1994, p. 125), même si l'envergure de ce centre « public » a depuis été révisé par de nouvelles acquisitions (cf **Notice Beneuvre**).

La découverte de dédicaces à Chalon-sur-Saône, Dijon ou Saint-Marcel permet de situer des lieux de culte dans ces agglomérations sans toutefois pouvoir les localiser avec précision. À Dijon néanmoins, les dédicaces permettent de situer un culte au dieu Mars Cicolluis grâce à un autel en calcaire<sup>74</sup> découvert rue Chabot Charny en 1841. À cette même occasion fut également retrouvé un autre autel, place du théâtre cette fois, attestant d'un culte à Jupiter<sup>75</sup>. Toujours dans le même secteur, rue Vauban, mais peut-être en remploi dans le *castrum* (Espérandieu 1907-1938, vol. 4, n° 7524), c'est la découverte d'une dédicace au dieu Britus<sup>76</sup> sur la face latérale d'un autel représentant une jambe humaine en relief, qui permet de supposer un culte à cette divinité. Ces trois divinités, découvertes *in situ* (au moins pour les deux premières) sur le site de l'agglomération du Haut-Empire de Dijon, pourraient être rapprochées d'un ensemble de structures jugées monumentales par leur aspect mises au jour autour du Palais de Justice, entre la rue des Bons Enfants, la rue Philippe Pot et la Place de la Libération à la fin du XIX<sup>e</sup> et le début du XX<sup>e</sup> siècle. Un béton de tuileau a notamment été suivi sur 32 m de longueur dans ce secteur, et une colonne, une plaque de marbre gris et des moellons taillés en grande quantité ont été mis au jour (Grémaud 1947-1953). À proximité a aussi d'ailleurs été extrait du *castrum* et au Palais des Ducs, des fragments de frise à feuilles d'acanthe et de corniches à modillons provenant sans doute d'un édifice public (Vallot 1847-1852, p. LXVII). Tous ces éléments permettraient ainsi de situer dans ce secteur un quartier public, voire religieux (cf **Notice Dijon**).

À Pontailler-sur-Saône, la découverte de deux dédicaces, l'une d'un bénéficiaire en l'honneur de Jupiter<sup>77</sup> et l'autre pour l'empereur Antonin<sup>78</sup>, laisse à penser que se trouvait le long de la voie militaire Besançon/Langres un temple dédié au culte impérial. Malheureusement les structures associées étant quasiment absentes (« mur

<sup>73</sup> À moins qu'il ne s'agisse seulement d'un vaste espace de stockage (?).

<sup>74</sup> [I]n b(onorem) d(omus) d(irivinae), / deo Marti / Cicollui. / Pudens / Pudentiani / fil(ius) (Le Bohec 2003, p. 63, n° 57).

<sup>75</sup> In b(onorem) d(omus) [d(irivinae)] / I(ovi) O(ptimo) M(aximo). / Pudentianu[s], / Putti fil(ius)] / ex vot[o] / xv kal(endas) [apr(iles?)] / Aemili[ano et] / Aquil[ino co(n)s(ulibus)] (Le Bohec 2003, p. 57-58, n° 50).

<sup>76</sup> [D]eo / [B]rito (?). / [A]elia / Acum[i] / na / ex uoto / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) (Le Bohec 2003, p. 57, n° 49).

<sup>77</sup> [I(ovi)] O(ptimo) M(aximo) / [e]t Genio lo[c]i. / Q. Tainus / Satu[n]ninu[s], / b(ene)fficiarius Caeserni(i) / Stiatiani, / co(n)s(ularis), Galli/cano et Ve/tere co(n)s(ulibus), / v(otum) s(olvit) l(ibens) m(erito) (Le Bohec 2003, p. 50, n° 39).

<sup>78</sup> --- / pos[... ] I / dedicata / Prima [---] (mal lu) / Imp(eratori) Antoni / no [Aug(usto) pio pont(ifici) max(imo) tribunicia] / [pot(estate)] / II co(n)s(ulibus) II p(atris) p(atriciae) (CIL, XVII, n° 553).

formant abside » et « une cuve en pierre »), il est difficile d'interpréter davantage cet ensemble. Mais ces dédicaces pourraient au moins rappeler l'existence d'une *statio* ici même (France, Nélis-Clément 2014 ; Rossignol à paraître).

Mais c'est certainement le sanctuaire des *Bolards* à Nuits-Saint-Georges qui constitue l'exemple le plus atypique des lieux de culte urbains du Val de Saône. Il s'agit en effet du seul sanctuaire d'origine laténienne se trouvant au centre d'une agglomération. Ce développement est le résultat d'un processus où plusieurs lieux de culte existent de manière successive ou simultanée dans un même espace. Contrairement au sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze/*La Fenotte* qui s'avère devenir un sanctuaire d'importance assez rapidement au cours de la période laténienne, celui de Nuits-Saint-Georges prend la forme d'une simple aire en terre battue avec un péribole dès la Tène C2/D1, puis un *fanum* classique de plan carré dès la période augustéenne avec une architecture de terre et de bois (cf **Notice Nuits-Saint-Georges**). C'est à la période flavienne qu'il fait l'objet d'une monumentalisation importante en adoptant les codes traditionnels et romains. Au centre de cet espace religieux de 3600 m<sup>2</sup> se trouve alors la *cella* surélevée sur un *podium* et entourée sur trois côtés d'une galerie de tradition celtique qui fait retour vers le sud et le nord pour rejoindre la galerie du péribole formant un hémicycle. L'entrée du temple, à l'est, est précédée par une allée centrale entourée de deux cours dallées avec un puits et un autel carré. Juste avant cette phase de monumentalisation, un autre petit sanctuaire se développe à 1 km de là, au *Pré de Nuits* (Maza, Montandon 2011). Celui-ci, fréquenté pendant un court laps de temps entre le règne de Tibère et la fin du I<sup>er</sup> siècle, possède quelques points communs avec le sanctuaire augustéen des *Bolards*, et tout particulièrement d'un point de vue des dimensions, de l'architecture et des pratiques culturelles identifiées. L'aire culturelle, délimitée par une enceinte maçonnée, renferme un *fanum* de plan centré de 11 m de côté avec une galerie périphérique et plusieurs structures annexes telles que deux chapelles et un probable bassin (entièrement récupéré). Les ensembles mobiliers mis au jour attestent également d'un rapprochement avec les pratiques culturelles attestées aux *Bolards* : fragmentation importante et passage au feu quasi systématique à des degrés divers (céramique et verrerie), service céramique lié au monde culinaire avec assiettes, cruches, ou encore vases de présentation. En conséquence, la mise en parallèle de l'abandon du sanctuaire du *Pré de Nuits* au profit de celui des *Bolards*, monumentalisé, est tentante. Elle plaiderait, dans ce cas, pour un regroupement des activités culturelles dans un même site dont les rôles religieux, politique et administratif seraient confirmés. Notons enfin que c'est également durant cette même phase de monumentalisation, dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle, que voit le jour d'autres monuments tels que la basilique, des thermes ou un « lieu de culte octogonal » (Thévenot, Fromageot-Girardet 1948 ; Muzin 1990). Le développement de l'agglomération des *Bolards* intègre également dans un de ses quartiers (quartier IV) une autre esplanade publique au centre de laquelle on peut aisément reconnaître un petit temple de type *fanum* (bâtiment i) de 10 x 7,50 m de côté. Cette grande place est close au nord-est par un ensemble de bâtiments (50 x 20 m) qui semble ouvrir à l'ouest sur un portique bordant l'espace public. Malheureusement seulement connu par prospection aérienne, il n'est pas possible de dire en l'état à quelle phase de construction appartiendrait cet ensemble de structures, mais il est sûr qu'il participe à la fonction religieuse de l'agglomération. Toute proportion gardée, cet exemple rappelle celui du sanctuaire de Cracouville abandonné au III<sup>e</sup> siècle au moment de la phase de monumentalisation du grand ensemble du Vieil-Evreux (Cliquet *et alii.* 1996 ; Guyard *et alii.* 2015). À Nuits-Saint-Georges, cette concentration de sanctuaires et d'aménagements culturels au cours du I<sup>er</sup> siècle de notre ère s'expliquerait par la position du site au point de convergence des frontières de cité des Lingons, des Eduens et des Séquanes. Ces aspects évolutifs et topographiques rappellent en tout cas l'importance des occupations culturelles de Mirebeau-sur-Bèze et de Mâlain (cf *supra*), également situées non loin des mêmes frontières, mais dans des contextes différents.

#### 6.2.2.2.3. Les sanctuaires des agglomérations de bord de voie

Les agglomérations de bord de voie intègrent également dans leur urbanisme des lieux de culte structurés, généralement de type *fanum*. Ceux-ci sont souvent assez modestes, composés d'un temple destiné aux voyageurs. Il s'agit alors la plupart du temps du seul équipement public présent. Ces sanctuaires, tous situés en bordure d'une voie importante, sont structurellement liés à ce passage, de telle sorte que les murs de péribole sont parallèles à la chaussée et que l'emprise des aires sacrées s'adapte au passage. Le temple à l'intérieur de l'aire suit également l'orientation de la voie, au point que certains offrent une ouverture inhabituellement située à l'ouest

lorsque le temple n'est pas situé sur le côté occidental de la voie (Larret, Annoire, Boncourt-le-Bois). De par leur implantation, les structures culturelles sont donc clairement tournées vers les passants. De même, aucun n'est disposé sur une éminence ou dans une position topographique privilégiée qui le rendrait visible de loin.

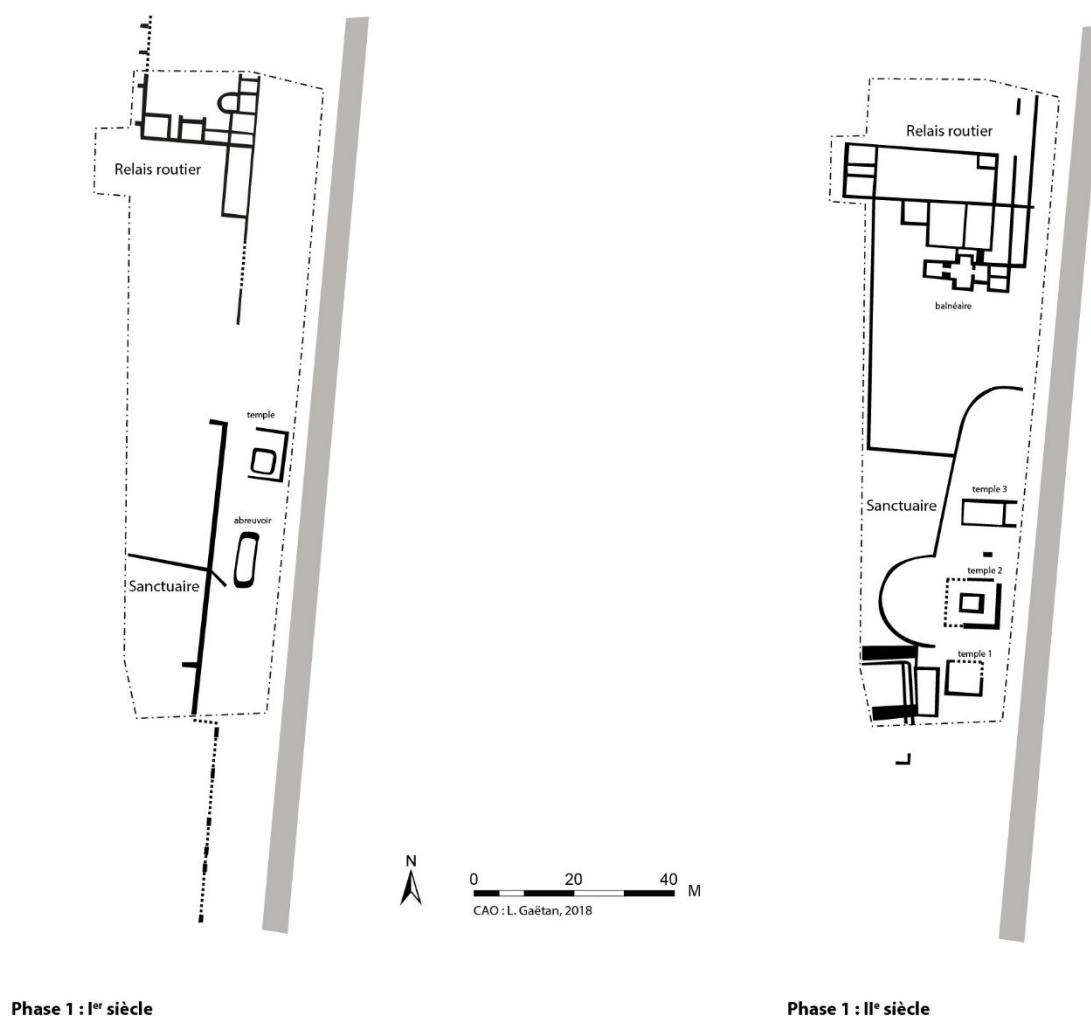


Fig. 141 - Plan phasé de l'agglomération et du sanctuaire d'Isômes/Les Varennes (Haute-Marne)

Rare exemple de sanctuaire de ce type fouillé, le site d'Isômes/Les Varennes se développe au milieu du I<sup>er</sup> siècle apr. J.-C. en parallèle d'un habitat et d'un établissement destiné aux voyageurs, après l'installation de la voie militaire reliant Besançon à Langres, *via* Mirebeau-sur-Bèze (Fig. 141 ; Nouvel *et alii*. 2016, p. 293-294). C'est à l'époque tibérienne qu'apparaît les premières structures de ce sanctuaire avec un bassin-abreuvoir empierré destiné aux animaux et un temple de type *fanum* (10,20 m de côté). Au début du II<sup>e</sup> siècle, le sanctuaire connaît manifestement un renouveau de sa fréquentation qui se traduit par de nouvelles installations culturelles. Le bassin-abreuvoir ainsi que le premier temple sont abandonnés, deux bassins en bois sont créés et trois nouveaux temples, de morphologies différentes, sont installés le long de la route. Le premier, au sud, est composé d'une simple *cella* carrée ; le second, au centre, de type *fanum* est de plan plus traditionnel ; le troisième correspond à un temple de plan classique avec entrée à l'est, *pronaos* ou vestibule et *cella*. L'ensemble est monumentalisé par une structure en hémicycle servant en quelque sorte de péribole arrière au sanctuaire. Les niveaux d'abandon du sanctuaire (IV<sup>e</sup> siècle) ont livré, notamment dans le temple nord de plan classique, des fragments sculptés de membres et de têtes de cheval en calcaire correspondant sans doute à un groupe de trois unités, en ronde bosse et grandeur nature. Sans savoir si ce temple abritait la statue de culte, les éléments laissent à penser qu'il s'agit d'une représentation d'Epona (Thévenard 1994 ; 1997). En tout cas cette divinité et cette topographie du sanctuaire ne sont pas illogiques au vu de la fonction principale de l'agglomération antique. À ce sanctuaire est

associé au nord un ensemble de locaux d'habitation, avec cours domestiques, pièces sur hypocaustes, bassins et abreuvoirs afin d'accueillir les voyageurs. Ces derniers pouvaient aussi être des fonctionnaires et des militaires puisque parmi le mobilier exhumé se trouve notamment une *spata* du IV<sup>e</sup> siècle qui laisse supposer que certains des clients pouvaient appartenir à la *militia*.

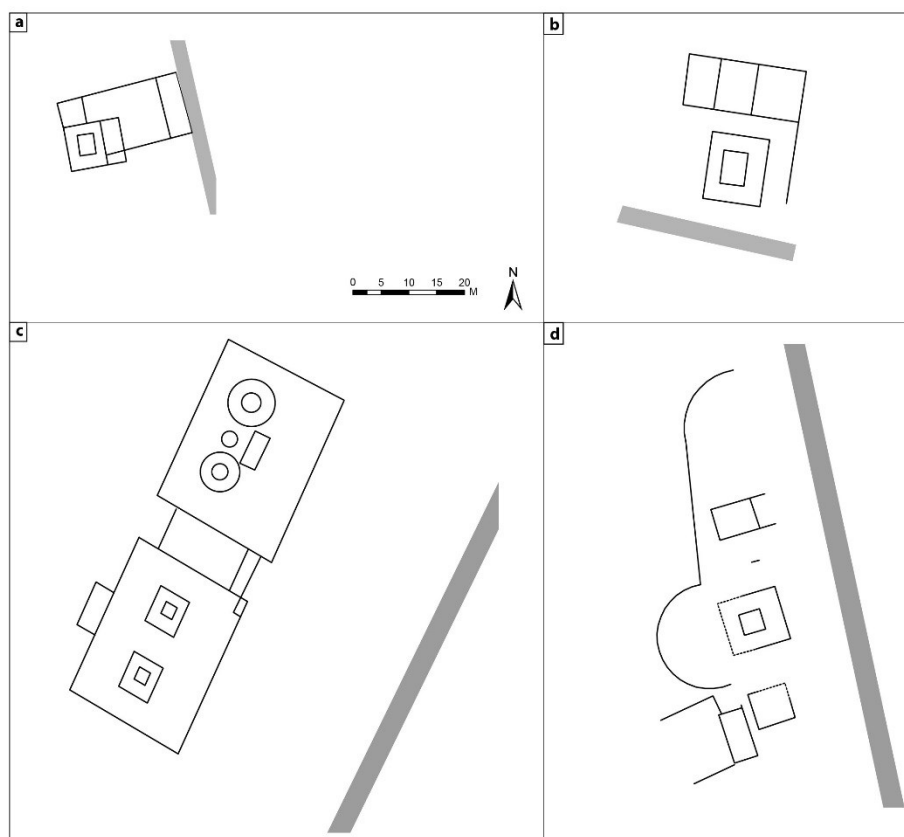


Fig. 142 - Plans comparés de divers sanctuaires d'agglomération de bord de voie. a. Dampierre-et-Flée (Côte-d'Or) ; b. Larret (Haute-Saône) ; c. Norges-la-Ville (Côte-d'Or) ; d. Isômes/Les Varennes (Haute-Marne)

L'exemple d'Isômes/*Les Varennes* démontre qu'il existe des ensembles cultuels parfois importants qui développent plusieurs lieux de culte, généralement en lien avec le domaine du voyage. Mercure est la divinité la plus récurrente, mais la présence d'Epona confirme également la vocation des sanctuaires routiers, comme à Isômes ou Til-Châtel. Déesse des cavaliers, elle est effectivement souvent présente dans les écuries, les relais ou plus généralement les stations routières le long des voies (Péchoux 2010, p. 94 ; Gendron 2006, p. 135-136). À Mellecey/*Marloux*, une stèle dédiée à Mercure pourrait placer un culte en l'honneur de cette divinité dans l'agglomération de bord de voie. Mais l'absence de structures associées dans l'état actuel des recherches pourrait aussi laisser imaginer la présence d'une simple chapelle à l'instar de celle de Marissel à Beauvais (Boucher 1983, p. 61). En tout état de cause, Isômes semble être en l'état un cas assez isolé dans le Val de Saône puisque la plupart des lieux de cultes d'agglomération de bord de voie apparaît modeste à l'image de ceux de Larret ou de Dampierre-et-Flée (Fig. 142). Mais ce constat est peut-être dû aussi à l'absence d'investigations archéologiques sur ces ensembles. À Til-Châtel, c'est la découverte de dédicaces de soldats des VIII<sup>e</sup> et XXII<sup>e</sup> Légions qui permet de resituer la présence de sanctuaires dédiés, entre autre, aux dieux et déesses des carrefours<sup>79</sup> et à Epona<sup>80</sup>. Il est toutefois impossible de préciser s'il s'agit d'un ou de plusieurs lieux de culte urbains ou

<sup>79</sup> [In] h(onorem) d(omus) d(ivinae), / [di]is dea[bus] / Bivi(i), Triui(i)s, / Quadriui(i)s. A[u]rel(ius) / Victorinus, / mil(es) leg(ionis) XXI[I] P[r(imigeniae)], / im(munis) co(n)s(ularis) Ger[m(aniae)] / Super[i]oris, / uolum s(oluit) l(ibens) m(erito), / imp(erator) Seuro A[lex(andro)] it(erum) et / Marcello co(n)s(ulibus) (CIL, XIII, 5621).

<sup>80</sup> In h(onorem) d(ivinae), / deae Eponae / et di(i)s Mairabus / (et) G(enio) loci. Sattonius Vi[talis], lib[rarius] leg(ionis) / [XXII] P[r(imigeniae)], / Traiano Decio Aug(usto) / [et...] / co(n)s(ulibus), XV kal(endas) apr(iles) (CIL, XIII, 5622).

périurbains. Ces dédicaces, qui démontrent également la présence de soldats, voire d'un détachement de garnison, sont datées de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle (cf **Notice Til-Châtel**).

Il existe également des sanctuaires routiers isolés au bord des voies tel qu'on le retrouve à Norges-la-Ville (Goguey, Cordier 2015, p. 248-249). Ce dernier sert d'ailleurs d'argument à la localisation d'une agglomération au gué de la Norges, mais celle-ci se trouverait à 1 km plus au sud. Le sanctuaire est alors composé de deux ensembles quadrangulaires accolés dans lesquels se trouvent respectivement deux *fana* carrés et deux *fana* circulaires, sans doute consacrés à deux divinités parèdres (**Fig. 142**).

### 6.2.2.3. Les autres éléments de la parure monumentale publique

#### 6.2.2.3.1. L'existence de monuments particuliers ?

Hormis dans les ensembles culturels, la parure monumentale civique et publique des agglomérations du Val de Saône est difficilement appréhendable. Aussi, les complexes religieux, qu'ils soient intégrés ou non aux trames urbaines, semblent accaparer la plupart des éléments (*basilica, hospitalia*, thermes, édifices de spectacle...). Le paysage urbain est donc avant tout marqué par ces ensembles. Les places publiques concentrent généralement les éléments monumentaux les plus importants. Aucun centre public véritable, de type *forum*, n'est connu dans les agglomérations du Val de Saône, comme on peut le retrouver à Alésia par exemple (Bénard *et alii.* 1994, p. 29-60). Seul le cœur de l'agglomération des *Bolards* comporte une série d'édifices monumentaux même si on ne peut pas parler de *forum* puisque la place n'est ni fermée et ni organisée comme tel. Cet ensemble est surtout ordonné autour d'un édifice principal qu'est le sanctuaire. Autour de celui on retrouve alors sans doute un ensemble thermal, d'autres temples secondaires mais également un édifice interprété comme basilique d'après son plan (cf *supra*). Néanmoins, à cet ensemble sacré, un autre type d'ensemble monumental semble répondre dans le quartier IV. Il s'agit alors d'une grande place visiblement bordée de portiques et de boutiques au centre de laquelle se trouve un temple. Dans les autres agglomérations les indices de monuments publics et de places publiques sont difficilement reconnaissables. Même à Mâlain où deux places sont reconnues, les monuments font à ce jour défauts. Une autre place pourrait être identifiée au cœur de l'agglomération de Dammartin-Marpain, mais le seul monument qui pourrait se situer en bordure serait un temple octogonal seulement reconnu au XIX<sup>e</sup> siècle (Feuvrier 1925, p. 59). À Dijon également, les témoins d'un « centre public » pourraient être identifiés aux alentours de la place du théâtre et de la rue des Bons Enfants, sans toutefois reconnaître précisément de type de monument présent (cf *supra*).

Le seul site regroupant l'ensemble de la parure monumentale caractéristique des villes romaines correspond au camp militaire flavien de Mirebeau-sur-Bèze. En plus des édifices présents sur tous les camps militaires romains (*principia*, maison de tribun, casernements des militaires, ensembles thermaux...), on retrouve, *extra-muros*, d'autres ensembles d'édifices aux fonctions diverses (Goguey, Reddé 1995 ; Goguey 2008). Ces derniers s'organisent principalement au sud du camp dans un méandre de la Bèze, rivière rejoignant la Saône à Vonges, près de Pontailler-sur-Saône. S'agit-il alors exclusivement de monuments publics ou d'une petite agglomération civile, de type *canabae*, organisée aux portes du camp ? Les structures d'habitats sont à ce jour méconnues, à moins qu'elles ne prennent la forme de bâtiments sur poteaux dont les vestiges sont difficilement identifiables dans ce contexte. La plupart des bâtiments visibles sont en tout cas assez monumentaux (cf **Notice Mirebeau-sur-Bèze**). Parmi eux se trouvent des thermes publics, en partie fouillés, à l'est desquels se développent une longue place rectangulaire interprétable comme un *forum* entouré de portiques ou une palestine adjointe aux thermes. À l'est de cet ensemble se développe une autre série de bâtiments aux pièces multiples. Un autre grand ensemble architectural cohérent se trouve dans ce secteur avec grande cour à péristyle rectangulaire sur laquelle ouvre au nord un édifice de plan centré avec entrée à double colonne. Celui-ci pourrait être interprété comme un édifice cultuel ou simplement comme une *mansio* (Goguey, Reddé 1995, p. 27). Les grands bâtiments à l'est correspondent quant à eux à des *horrea* faisant le lien entre le camp et le petit port sur la Bèze. À l'ouest du camp, le long de la voie le reliant à l'agglomération antique, se trouve également un *macellum* ainsi que probablement un amphithéâtre aujourd'hui marqué par une large dépression de 100 x 70 m. Le site de Mirebeau-sur-Bèze constitue ainsi une exception dans la liste des monuments publics du Val de Saône. Mais la présence de tant d'édifices est avant tout le résultat du statut particulier qu'adopte un camp militaire.



Comme on a pu l'évoquer précédemment, les multiples éléments architecturaux issus des murailles de *castrum* peuvent s'avérer être de précieux témoins pour restituer les parures monumentales des agglomérations. Même si les provenances sont inconnues, ils constituent les prémices d'une enquête sur les monuments publics disparus des agglomérations du Haut-Empire. Ainsi, à Dijon, les nombreux chapiteaux, colonnes, pilastres, frises, corniches et bas-reliefs font références à des monuments qu'il est impossible ni de localiser ni de fonctionnariser (Provost 2009b, p. 262-290), tout comme à Beaune (Provost 2009b, p. 48-49) et à Chalon (Rebourg *et alii.* 1994, p. 134-135), même si les éléments sont ici moins nombreux. Malgré leur importance, ces blocs de récupération sont plus ou moins décrits selon les sites et mériteraient de faire l'objet d'études plus approfondies. À Mâcon, les indices sont encore plus rares sur la parure monumentale puisque seule une inscription<sup>81</sup> retrouvée en remploi dans les fondations du *castrum*, attesterait du démontage d'un arc (?) lors de la construction de l'enceinte tardive (Barthélémy 1973 ; **Volume 3, Annexe 25**).

#### 6.2.2.3.2. Le cas des *praetoria*

Malgré une définition assez précise le terme *praetorium* reste polysémique. Il sert alors autant à désigner des bâtiments militaires, civils, urbains que routiers. Pourtant celui-ci a bel et bien une origine militaire puisqu'il est utilisé pour dénommer la tente du général dans les camps fixes et les fortins. Ils prennent ainsi la forme d'un « bâtiment conçu autour d'une cour intérieure, mais qui disposent de certaines libertés d'aménagements, comme il convient du reste pour un bâtiment destiné à l'usage privé » (Fellmann 2006, p. 101). C'est par extension de cette définition que R. Fellmann a relevé des analogies entre ce plan typique et celui de maisons nobles situées dans des centres urbains. Dès lors, le terme fut utilisé pour désigner des édifices civils servant à accueillir le gouverneur lors de ses tournées. Il s'agit alors sur les routes d'un lieu d'étape dont l'accès lui est réservé ainsi qu'à sa famille, aux hauts fonctionnaires et collaborateurs qui l'accompagnent. En son absence, le bâtiment peut aussi servir aux juristes de passage. Dans le domaine civil, le terme doit toutefois être employé avec précaution puisqu'aucun plan homogène n'existe. L'absence d'épigraphie ne permet pas non plus de le caractériser précisément.

Les exemples de référence les mieux documentés à ce jour dans l'Empire romain sont certainement les ensembles architecturaux de Kembs dans le Haut-Rhin (Wolf, Viroulet 1992) et de Muru de Bangius en Sardaigne (Viroulet, Wolf 2004). Ce dernier est d'ailleurs identifié de manière certaine grâce à une inscription. Dans le Centre-Est des Gaules, la monumentalité, l'équipement, l'organisation et la surface d'occupation de certains établissements pourraient rappeler ces deux exemples. La localisation de ces édifices est diverse : en périphérie d'une agglomération, intégré à un centre urbanisé ou isolé au bord d'une route. Malgré des adaptations libres des plans, l'organisation du bâti s'effectue toujours autour d'une cour centrale ceinturée de pièces dans des proportions relativement comparables. Les données aériennes disponibles à Isômes/*Les Herbues* et Sennecey-le-Grand/*Champ de l'Haye* semblent présenter ce type de construction (**Fig. 143**). Le premier, situé au sud d'un groupement de bord de voie caractéristique, développe deux cours autour desquelles sont regroupées de très nombreuses pièces. Sur l'axe médian de la plus grande, vers laquelle convergent des indices de canalisation, on distingue deux empreintes de forme carrée, de dimensions trop importantes pour qu'elles soient des bases de colonnes : peut-être ces traces étaient-elles des bases socles de statues monumentales ; cette cour aurait pu être une cour d'honneur. L'édifice se prolonge par une série de plusieurs pièces carrées organisées autour de la seconde cour, plus petite, avec péristyle. À l'intérieur de cette cour, une structure complexe, possédant une galerie à l'avant, empiète sur près de la moitié de la cour. Les indices de canalisations et des pièces en forme d'exèdres permettraient de situer au nord de cet ensemble monumental des pièces balnéaires. L'ensemble, qui mesure 120 x 95 m de côté, rappelle le plan complexe du *praetorium* supposé à Saint-Moré/*Villa Cérés* (Nouvel, Venault 2012). Situé au cœur d'une agglomération de bord de voie bien structurée au passage à gué sur la Cure, le bâtiment de Saint-Moré dispose de pièces en façade, d'une cour centrale et de thermes à l'arrière en partie fouillés en 1896 (Parat 1898). L'exemple de Sennecey-le-Grand, s'il est avéré, est plus modeste. Organisé le long de la voie d'Agrippa Lyon-Langres, les vestiges dessinent un bâtiment rectangulaire de 70 par 47 m organisé autour d'une cour centrale (cf **Notice Sennecey-le-Grand**).

---

<sup>81</sup> *Cae(sar) [T ou I] ... / arcus cu[...]*.

Sans dire s'ils ont réellement accueillis des personnages officiels, les deux complexes lingons fouillés à Isômes/*Les Varennes* (Thévenard 1997) et Langres/Freudenberg (Nouvel *et alii.* 2016, p. 293-294) livrent des caractéristiques communes. Il s'agit là d'ensembles autonomes organisés le long d'axes de communication avec temples de type *fanum* (un à Langres et trois à Isômes) et bâtiment organisé autour d'une cour centrale avec présence de structures d'accueil des voyageurs et de leur monture (thermes, écuries, abreuvoirs, bassins, puits, auberge...). Même si toutes les caractéristiques du *praetorium* sont présentes, leur désignation en tant que tel pose davantage de difficulté. Malgré une volonté manifeste de monumentalisation des espaces, les plans de ces ensembles sont moins complexes et moins monumentaux que ceux de Kembs ou d'Oedenburg/Westergass II (Nuber *et al.* 2011). À Langres, la découverte d'une *spata* du IV<sup>e</sup> siècle pourrait néanmoins laisser supposer que certains clients appartenaient à la *militia*. Enfin, précisons que les deux ensembles sont en tout cas abandonnés plus tardivement que les autres, à la fin du IV<sup>e</sup> siècle. Face à ces observations, il est légitime de se demander si cette fonction est à l'origine de la pérennité de l'occupation.

Ces exemples se basent sur l'observation des vestiges découverts en fouille ou en prospection aérienne, mais la concentration de dédicaces ou d'épithaphes réalisées par des bénéficiaires à Dijon, Pontailler-sur-Saône et à Til-Châtel pourrait aussi constituer des indices indirects de la présence de stations du *cursus publicus* avec pourquoi pas des *praetoria* (Volume 3, Annexe 25). La terminologie latine fourmille de terme pour désigner ces sites aux fonctions routières : *praetorium*, *stabula*, *taberna*, *mansio*, *statio*... Mais les divers exemples présentés montrent que sur le terrain la diversité des structures empêche de reconnaître précisément de manière directe ces édifices et groupements, malgré des caractéristiques communes et des analogies morphologiques. Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, la diffusion de ces édifices ne se limite pas aux seules agglomérations signalées sur les *Itinéraires* antiques. Il est alors tout aussi possible de rencontrer ce type de bâtiment en milieu urbain qu'en milieu rural (Leveau 2016).

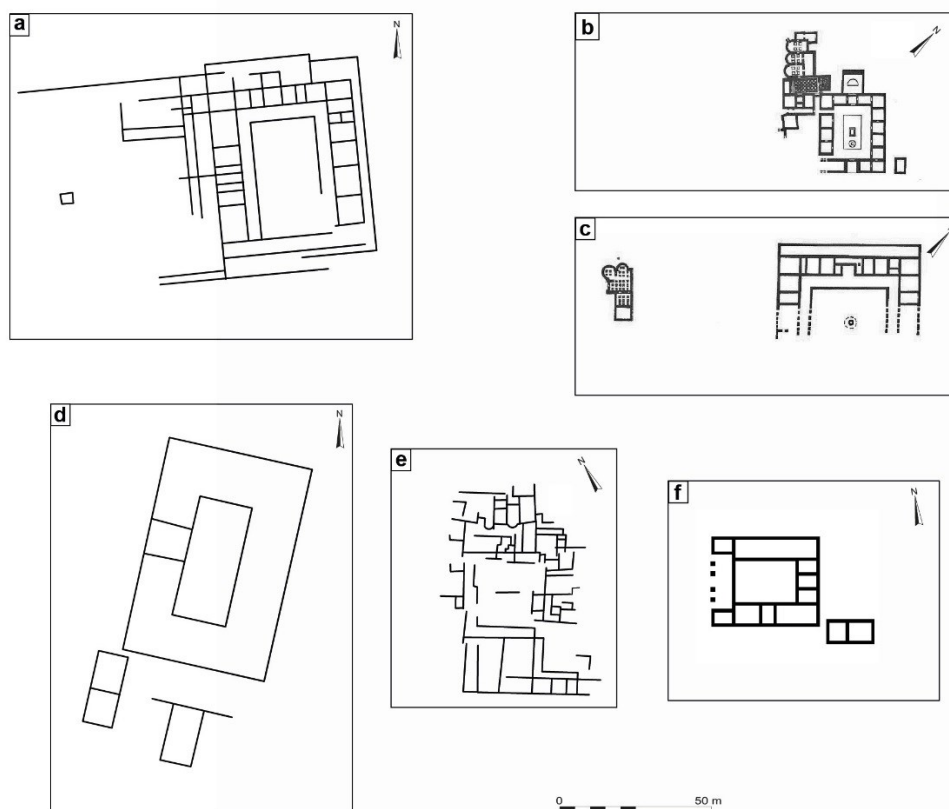


Fig. 143 - Plans comparés de *praetoria*. a : Isômes/ *Bourg-les Herbues* (Haute-Marne) ; b :Muru de Bangiu (Sardaigne) ; c : Kembs (Haut-Rhin) ; d : Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) ; e : Saint-Moré (Yonne) (Roche, Venault 2001) ; f : Oedenburg (Haut-Rhin) (Reddé dir. 2005)

#### 6.2.2.4. Eléments de synthèse

Sans savoir s'il s'agit véritablement d'une réalité archéologique ou historique, la parure monumentale n'apparaît pas être un des principaux éléments caractéristiques des agglomérations du Val de Saône. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il est difficile de reposer l'identification et la caractérisation des habitats groupés sur ce seul aspect. Il s'agit néanmoins d'une différenciation importante avec les autres sites tels que les établissements ruraux. Les indices disponibles et les exemples documentés par la fouille montrent que la nature de cette parure est toute aussi diverse que les types d'agglomération. Pour synthétiser, on observe que les sanctuaires périurbains se retrouvent principalement en périphérie d'agglomération d'origine laténienne sur le site de lieux de cultes eux-mêmes de même époque. Une certaine tradition se perpétue alors dans ces topographies. L'étendue et la parure monumentale développées par certains d'entre eux (Mâlain et Mirebeau-sur-Bèze notamment) illustrent sans nul doute le dessein politique de ces complexes culturels. Le rassemblement de population en leur sein et l'éloignement du chef-lieu peut être une explication à leur monumentalité (Provost 2006). Les lieux de culte urbains sont en revanche beaucoup moins bien connus, à l'exception peut-être de celui des *Bolards* à Nuits-Saint-Georges, qui constitue un exemple atypique. Les autres se développent en lien direct avec l'agglomération associée qu'elle soit régionale ou de bord de voie.

Outre ces ensembles religieux, les parures publiques et civiques sont encore moins bien connues. Les dédicaces fournissent néanmoins des indices sur la présence de l'armée, et plus généralement de l'Etat, sur les territoires avec notamment les exemples de Pontailler-sur-Saône, Til-Châtel et Dijon. Cette présence s'affirme également dans le camp légionnaire de Mirebeau-sur-Bèze qui constitue un site unique dans le Val de Saône. Une telle association de monuments publics (thermes, *mansio*, *macella*, *horrea*, amphithéâtre...) ne se retrouvent nulle part ailleurs dans la région notamment parce qu'aucune capitale de cité n'y est présente. Mais l'existence de bâtiments de type *praetorium* le long des routes permettrait également d'envisager la présence militaire sur certains tronçons viaires.

#### 6.2.3. Les nécropoles

Autant associées aux établissements ruraux qu'aux habitats groupés, les nécropoles parsèment les paysages durant l'Antiquité. Malgré cela, la reconnaissance des structures funéraires n'est pas toujours évidente. Lorsque les principales caractéristiques seront établies, il conviendra d'examiner les rapports qu'entretiennent les ensembles funéraires avec les habitats groupés adjacents (**Volume 3, Annexe 23**).

##### 6.2.3.1. Témoins directs et indirects d'identification

Contrairement aux ensembles funéraires enclos protohistoriques (cf **Partie 6.1.3.1.**), les structures de la période gallo-romaine ne possèdent pas d'éléments directement reconnaissables. En revanche, la détection des nécropoles, qu'elles soient protohistoriques ou antiques, dépend avant tout de la qualité des prospections. Aussi, 21 ensembles funéraires sont reconnus dans l'environnement proche d'habitats groupés du Val de Saône. Tous sont inégalement documentés (cf **Partie 3.3.2.2.2.**), allant de la simple découverte de stèle funéraire (Dijon, Tournus, Til-Châtel) à la fouille complète ou quasi d'une nécropole (Nuits-Saint-Georges, Choisey, Saint-Aubin). La prospection aérienne n'est alors d'aucun secours dans l'identification des nécropoles gallo-romaines, si ce n'est pour les mausolées qui sont les seules structures maçonnées associées à ces ensembles.

ELEMENTS MOBILIERS	ELEMENTS IMMOBILIERS
Ossements incinérés	
Monnaies	
Fibules	Stèles
Sigillée	Mausolées
Verres et céramiques brûlés très fragmentés	

Fig. 144 - Eléments de caractérisation des nécropoles du Haut-Empire

En milieu rural comme en milieu urbain, la découverte d'ossements humains, brûlés ou non, constitue le critère de détermination le plus évident (Fig. 144). Cette mise en évidence reste toutefois très aléatoire puisque les labours ne touchent pas systématiquement les niveaux funéraires gallo-romains. En milieu aujourd'hui urbanisé, ces témoins sont plus fréquents puisque les travaux en ont souvent mis au jour. Dans le cas de découvertes anciennes, les critères de datation sont souvent absents. Dans les inventaires, les mentions de squelettes ou de quelques ossements sont récurrentes : à Dijon, « Rue Bouhier, lors de travaux en 1901, ont été découverts plusieurs squelettes » (*Mém. C.A.C.O.*, 1901-1905, p. LXIV) ou encore à Chalon-sur-Saône, « au milieu de débris humains et d'ossements d'animaux jetés en cet endroit avec des pierres de diverses grandeurs, quelques tessons de poteries antiques » (Armand-Calliat 1937, p. 63). Ce sont finalement des témoins plus indirects qui permettent généralement de dater avec plus de précisions les structures funéraires à l'image des stèles pour le Haut-Empire. Néanmoins, dans les agglomérations transformées en *castrum* à l'Antiquité tardive, ces monuments sont massivement réemployés dans la nouvelle enceinte. La localisation des nécropoles est alors très souvent perdue à l'instar de celles de Beaune et de Til-Châtel. Mais heureusement, les multiples découvertes des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles dans les faubourgs urbanisés de Dijon, Chalon-sur-Saône ou Mâcon ont permis d'exhumer les vestiges de ces vastes ensembles funéraires, organisés le long des principaux axes routiers.

Dans le cas de sites repérés par prospection au sol, le mobilier est le seul élément pouvant être mis à contribution pour une identification et une datation de l'occupation. Ainsi, à Dammartin-Marpain et Rochefort-sur-Nénon, un épandage de mobilier brûlé, associé à des ossements humains incinérés, indique la présence d'une nécropole où la crémation est pratiquée. Lorsque le mobilier est suffisamment abondant, il est généralement possible de noter une proportion plus élevée de cruches et surtout de céramiques sigillées. Quant aux faciès numismatiques, ils sont notamment marqués par la déposition de monnaie de faible valeur dans les incinérations (obole à Charon) (Nouvel 2004, p. 139-140). L'abondance de fibules est également remarquée, ainsi que celle des fragments de verres, généralement brûlés, qui correspondent à des vestiges d'urnes. C'est là sans nul doute l'indice le plus reconnaissable des nécropoles du Haut-Empire.

Les éléments mobiliers tels que la céramique ou la numismatique, les stèles ou les autres monuments associés aux sépultures apparaissent comme les témoins chronologiques les plus pertinents pour une datation des nécropoles. Mais l'abondance et la disparité des découvertes empêchent la plupart du temps des études globales des ensembles funéraires et de leur rythme d'évolution. Ces remarques ne sont pas liées à notre seule zone d'étude puisqu'elles concernent également, entre autres, les occupations funéraires de la région Centre (Georges 2012) et du Massif Central (Baret 2015, p. 368). Quelques observations peuvent toutefois être faites quant à l'origine et la pérennité des nécropoles du Haut-Empire et les pratiques funéraires développées. Le nombre important d'occupations funéraires associées montre en tout cas qu'il s'agit là d'un équipement caractéristique de l'habitat groupé du Haut-Empire, même si quelques nuances sont à apporter.

### 6.2.3.2. Chronologie et topographie funéraire des agglomérations

Grâce à ces éléments et aux croisements d'informations, il est possible d'identifier 45 ensembles funéraires pour 27 communes où les structures sont reconnues pour le Haut-Empire. Même si toutes ces découvertes ne possèdent pas de contextes identifiés, il conviendra ici de dresser un panorama des pratiques identifiées et des rythmes d'évolution des nécropoles associées aux habitats groupés.

#### 6.2.3.2.1. Origine et pérennité des nécropoles du Haut-Empire

C'est au Haut-Empire que l'association agglomération/nécropole est la plus évidente, avec 22 exemples sur les 45 ensembles repérés pour cette époque, soit 48,88 % des sites funéraires recensés pour cette époque. Parmi eux toutefois, dix-neuf sites ne possèdent encore aucun contexte identifié du fait de recherches généralement trop ponctuelles, voire anciennes (Fig. 145). Précisons que ces 22 nécropoles ou espaces funéraires attestés se répartissent dans seulement seize agglomérations, ce qui représente donc 29 % du corpus du Val de Saône. Cette association nécropole/habitat groupé ne peut s'effectuer que pour la période gallo-romaine puisque dès le haut Moyen Âge, le type de groupement change radicalement pour plutôt correspondre à un ensemble

nécropole/édifice cultuel. Ce changement prend ses racines à l'Antiquité tardive alors que les topographies funéraires connaissent de profondes mutations (cf *infra*). C'est donc parmi les ensembles laténiens et gallo-romains associés aux agglomérations qu'il est intéressant de faire quelques observations quant aux rythmes d'occupation.

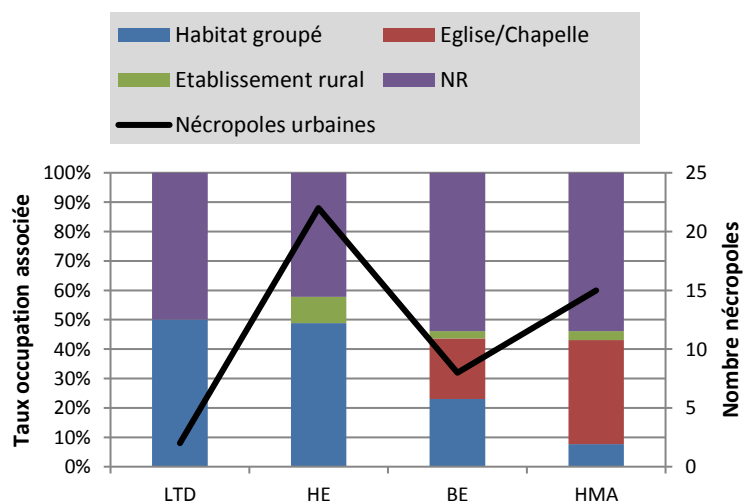


Fig. 145 - Proportions des différents types d'association rencontrés avec les ensembles funéraires et évolution du rythme de création entre la période laténienne et le haut Moyen Âge

Après une période laténienne où seulement deux nécropoles associées à l'habitat groupé sont reconnues, on observe la création de 22 nouveaux ensembles funéraires au Haut-Empire<sup>82</sup>. À l'Antiquité tardive le chiffre de création s'effondre de moitié avec huit nécropoles nouvellement créées. Mais c'est au haut Moyen Âge, et particulièrement à la période mérovingienne, que l'on assiste à un retour de l'installation de nouveaux ensembles. Aussi, quinze nouveaux sites sont installés à cette époque, notamment sous l'impulsion d'une nouvelle géographie funéraire et religieuse (Fig. 145). Outre le rythme de création des occupations funéraires, il est intéressant d'observer la pérennité de ces ensembles à travers les époques.

Effectivement, leur durée d'existence ne se limite pas à ces grandes périodes et quelques-unes semblent traverser les siècles (Fig. 146). Aussi, les nécropoles de la période laténienne ne sont pas les plus stables. La topographie funéraire subit alors une première grande transformation avec l'arrivée de la période gallo-romaine. Parmi les deux recensées à la période protohistorique en association avec un milieu urbain, une seule semble survivre au changement d'ère ; celle du *Petit Creusot* à Chalon-sur-Saône, sur la rive gauche de la Saône. D'abord associée à l'agglomération laténienne supposée à *Benne-Lafaux*, elle perdure jusqu'à la période flavienne au sud de l'agglomération antique déplacée sous le centre-ville actuel (Billoin *et alii.* 2009, p. 271).

Mais les ensembles funéraires créés au Haut-Empire ne sont non plus pas les occupations les plus pérennes puisque sur les quinze installées, seules trois subsistent au Bas-Empire (soit 20 % des nécropoles du Haut-Empire), puis seulement quatre au haut Moyen Âge (26 %). Parmi ces ensembles les plus pérennes, on compte les sites de la *Citadelle* à Chalon-sur-Saône, des *Cordiers* à Mâcon, d'*A la Vierge* à Mantoche et du *Mail* à Seurre. Néanmoins, si des témoignages funéraires sont repérés pour chacun de ces sites, ils le sont de manière inéquitable. À Mantoche et à Seurre, les périodes les mieux documentées sont celles du haut Moyen Âge, grâce notamment à la présence de sarcophages. En revanche à Chalon-sur-Saône, comme à Mâcon, les nécropoles de la *Citadelle* et des *Cordiers* sont davantage cernées. L'occupation funéraire de la *Citadelle* se fait alors de manière discontinue. Implantée dès le I<sup>er</sup> siècle sur le bord de la voie en direction d'Autun, elle correspond au Haut-Empire à une nécropole de petits commerçants et d'artisans (Augros, Feugère 2002). Les sépultures de l'Antiquité tardive sont plutôt rares en l'état des investigations, mais, au début du haut Moyen Âge, l'implantation

<sup>82</sup> En prenant également en compte les sites dont la pratique funéraire n'a pas été reconnue mais qui existe bien en tant que tel à la période donnée (noté NR dans les inventaires).

de l'église Saint-Pierre au centre de la nécropole antique permet au site funéraire de renaître sous d'autres aspects, en association cette fois avec un édifice religieux. Les rythmes d'évolution sont similaires sur la nécropole des Cordiers, au sud de l'agglomération de Mâcon. Alors que l'occupation semble intensive entre les I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles, un premier *hiatus* s'observe à la fin du II<sup>e</sup> siècle et au III<sup>e</sup> siècle avec un nombre de sépultures beaucoup plus réduit (Barthélémy, Depierre 1990). Ce phénomène est difficilement explicable en l'état des connaissances et il n'est pas impossible d'y voir un déplacement de certaines zones funéraires (cf *infra*). La nécropole initiale conserve toutefois son statut jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle au moins puisque de nouveaux espaces d'inhumations voient toujours le jour à cette période. Deux lieux de culte paléochrétiens sont alors sans doute présents dans ce secteur, l'un dédié à Sainte-Marie, l'autre à Saint-Jean (cf **Notice Mâcon**). Ces exemples montrent à quel point les nécropoles sont le reflet de l'évolution des agglomérations.

Finalement ce sont certainement les topographies funéraires des périodes tardo-antique et alto-médiévale qui constituent les occupations les plus stables en la matière puisqu'il s'agit généralement d'ensembles funéraires en lien avec une église suburbaine, une abbaye ou un groupe épiscopal. Aussi parmi les quatre ensembles créés au IV<sup>e</sup> siècle, 100 % subsiste à l'époque mérovingienne. Ces occupations sont par ailleurs complétées par quinze nouveaux ensembles.

#### 6.2.3.2.2. Des pratiques funéraires spécifiques au milieu urbain ?

Parmi les quinze nécropoles créées au Haut-Empire en périphérie des agglomérations, les pratiques funéraires associées sont loin d'être toutes reconnues. Aussi, 68 % des sites possèdent une reconnaissance partielle ou complète du mode funéraire employé (**Fig. 147**). Seuls les ensembles de plusieurs sépultures ont été ici pris en compte pour former les nécropoles péri-urbaines. Les sépultures isolées, généralement sans contexte d'association, ont été laissées de côté. Dans le détail, la géographie des espaces funéraires semble marquée par la prédominance, relative, des nécropoles mixtes où incinérations et inhumations se côtoient (huit sites : Chalon-sur-Saône/*La Citadelle*, Dijon/*Place du 30 Octobre* et *Les Lentillères*, Mâcon/*Les Cordiers*, Mellecey/*Le Villard*, Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards*, Seurre/*Le Fougeret*), puis les seules incinérations (six sites : Chalon-sur-Saône/*Petit-Creusot*, Dammartin-Marpain, Mirebeau-sur-Bèze/*La Fenotte*, Ranchot, Rochefort-sur-Nénon/*Pan Noue*, Saint-Marcel/*Les Grandes Collonges*), et enfin par les inhumations (un site : Nuits-Saint-Georges/*Moulin Chaudot*). En terme de répartition locale, on observe que cinq agglomérations possèdent de manière sûre au moins deux nécropoles (Beaune, Chalon-sur-Saône, Dijon, Nuits-Saint-Georges, Seurre), alors que les dix-sept autres n'en possèdent qu'une en périphérie (Dammartin-Marpain, Dennevy, Isômes/*Bourg*, Mâcon, Mantoche, Mellecey, Mirebeau-sur-Bèze, Pontailler-sur-Saône, Ranchot, Rochefort-sur-Nénon, Saint-Marcel). Plusieurs questions légitimes se posent face à ces constats. Existe-t-il alors une complémentarité des espaces funéraires aux portes

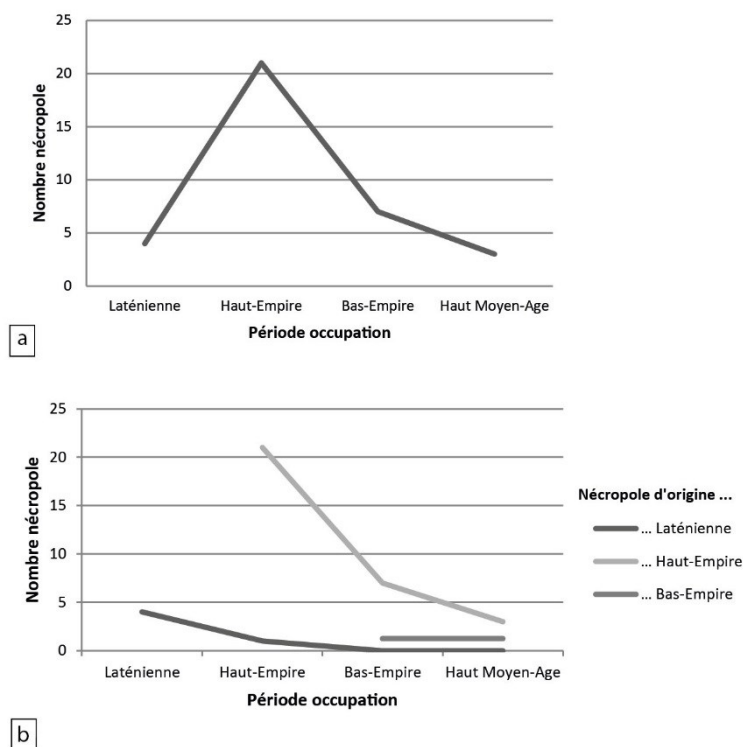


Fig. 146 - Nécropole urbaine du Haut-Empire. a. Evolution du nombre de nécropole urbaine entre la période laténienne et le haut Moyen Âge ; b. Evolution du nombre de nécropoles rurales et de sépultures isolées entre la période laténienne et le haut Moyen Âge



des agglomérations ? La répartition des nécropoles est-elle liée au hasard ou répond-elle à des principes ? Malheureusement les nécropoles périurbaines du Haut-Empire sont inégalement documentées pour pouvoir répondre avec précision à ces interrogations. Quelques tendances se dégagent toutefois.

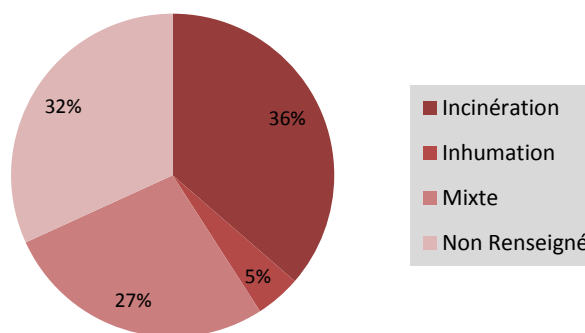


Fig. 147 - Proportion des différentes pratiques funéraires identifiées au sein des nécropoles péri-urbaines du Haut-Empire

Deux principales synthèses récentes se proposent de revenir sur les différents rites et pratiques funéraires en cours au Haut-Empire en Bourgogne (Marton, Gauthier 2011) et en Franche-Comté (Joan 2011a). Sans revenir en détail sur ces questions, rappelons seulement que parmi les ensembles les mieux connus (Chalon et Mâcon), les coutumes funéraires semblent assez proches de celles du sud de la Gaule (présence de lampes, de terres cuites, de balsamiques, d'amphores ou encore de cruches cassées sur les sépultures, des vases en verre millefiori, épingle en ivoire et des services en sigillée). Il ne s'agit pas seulement d'une influence des pratiques funéraires, mais plutôt d'une population venue de Narbonnaise et qui se serait installée durablement dans les agglomérations possédant un port en bord de Saône. Les fragments de tombeaux, de mausolées ou de stèles découverts en sont également le témoin, à l'instar des *militaria* du I<sup>er</sup> siècle attribuables à des soldats de passage ou en service, à des vétérans ou des bénéficiaires dans la région (Chalon, Mâcon et Tavaux/*Terres Saint-Gervais et Charmes d'Amont*).

Toutes les tombes ne sont pas identifiables au premier regard. Leur protection et leur marquage au sol s'effectue par différents moyens, dont certains révèlent le rang social du défunt. Il est clair que toutes ces sépultures n'ont pas été signalées par d'imposantes structures durables qui sont d'ailleurs plutôt destinées aux tombes des classes aisées des villes et des campagnes. Ces dernières se déclinent en plusieurs types de monuments. Les plus connues sont les stèles-plaques qui ont pour la plupart un caractère architectural et présentent sur leur face principale une niche dans laquelle est représentée le défunt, seul ou en couple, avec des attributs évoquant directement le statut social ou professionnel. L'épithaphe, s'il y en a une, est placée sur le bandeau supérieur de la niche. Le deuxième type de monuments funéraires présent correspond à des obélisques monolithes, généralement aniconiques portant parfois une épithaphe. Ceux-ci, dénommés pyramidions, sont tout à fait caractéristiques des nécropoles dijonnaises (Joubeaux 1982-1983). Il existe enfin des monuments plus imposants, sous forme d'autels, dont les fragments n'ont jamais été retrouvés en place dans les nécropoles. Ceux-ci ont, pour la plupart, été réutilisés dans la construction des enceintes fortifiées tardo-antiques. Avant tout présents en milieu urbain, Dijon (Provost 2009b, p. 243 - 254) et Til-Châtel (Provost 2009c, p. 217 - 222) fournissent les plus beaux exemples de la région. La représentation des défunts est souvent complétée par des scènes annexes et tout particulièrement par des scènes de métier et de la vie quotidienne (Deyts 1976). Ces monuments côtoient ainsi des marqueurs plus modestes dont l'appréhension est plus difficile : une signalisation de terre (monticule), de terre cuite (tuile) ou de bois (stèle). Quoi qu'il en soit, ces monuments sont là pour affirmer un statut social et culturel, et traduit la satisfaction de toute une frange de la population gauloise d'avoir su profiter du dynamisme régional durant le Haut-Empire (Laubry 2009). S'agit-il pour autant de marqueurs purement urbains ? La question n'est pas si évidente si l'on se fie aux exemples régionaux publiés (Walter 1974 ; Joan 2003b). Ceux-ci montrent qu'il existe une certaine concentration dans les capitales de cités et dans les agglomérations antiques, mais quelques contre-exemples viennent pondérer cette affirmation. On retrouve alors en nombre des stèles associées au milieu rural dans la région de Gevrey-Chambertin ou dans le Finage dolois, sur le bord des voies les plus fréquentées (du réseau d'Agrippa pour la plupart). Cette répartition semble donc être avant tout liée aux zones d'intense activité commerciale et donc à des zones fortement romanisées. Les agglomérations les plus importantes correspondent évidemment à cette description, c'est pourquoi on y retrouve

en quantité les stèles funéraires. Mais les commerçants de passage décidant de s'installer ou encore les vétérans qui deviennent propriétaires terriens dans le Finage dolois sont aussi des vecteurs de la romanisation (Joan 2011b). Celle-ci se concrétise par un changement des coutumes et de la topographie funéraire et par l'adoption de nouveaux marqueurs. Un phénomène similaire est également observable pour les mausolées funéraires, qui correspondent à des marqueurs ultimes de la romanité et du statut social du défunt. Les choix architecturaux et l'iconographie adoptée sont les promoteurs de cette affirmation, à l'exemple des monuments funéraires du I<sup>er</sup> siècle du Nord-Est de la Gaule (Castorio, Maligorne 2011). En revanche, contrairement aux stèles funéraires, leur répartition est moins liée au milieu urbain (Nouvel 2016). Les exemples les mieux documentés de Faverolles ou Nod-sur-Seine montrent que les élites de ces régions se faisaient volontiers inhumer sur leur domaine rural. De même, les recherches entreprises en périphérie de l'agglomération de Chavéria, dans le Jura, ont livré deux mausolées et plusieurs édicules (Joan 2003). Dans le Val de Saône, des éléments semblables sont présents à Til-Châtel, Dijon, Chalon-sur-Saône et Mâcon.

#### 6.2.3.2.3. La géographie des espaces funéraires dans les agglomérations

La géographie interne des espaces funéraires et leur topographie font également partie des éléments dont l'appréciation est très différenciée selon l'état des connaissances. De manière générale, le nombre de sépultures est très difficilement reconnu lorsqu'il s'agit de découvertes ou de fouilles anciennes. La répartition des découvertes funéraires permet néanmoins dans certains cas d'appréhender l'étendue des nécropoles sans toutefois savoir s'il s'agit d'une unique entité ou du regroupement de plusieurs ensembles. La répartition des investigations et des vestiges mis au jour sur la nécropole des *Cordiers* à Mâcon laisse par exemple deviner, dans la zone sud au plus loin de l'agglomération, une succession d'espaces funéraires (des regroupements familiaux ?) alternant avec des zones vierges d'occupation, peut-être laissées à la nature. En se rapprochant du centre urbain, la densité de structures semble plus importante et la découverte de cistes, de coffres en pierre renfermant une urne, ou encore d'un fragment de statue de sphinge pourrait laisser supposer l'existence de monuments funéraires plus ostentatoires. En conséquence cet espace pourrait davantage être occupé par une population d'un niveau social supérieur (?). Ces observations sont rares puisque la plupart du temps, seules les superficies peuvent être appréciées.

Aussi, les découvertes funéraires du Haut-Empire sur la nécropole des *Cordiers* à Mâcon se répartissent sur environ 4 ha, à Chalon-sur-Saône, la nécropole de *la Citadelle* pourrait atteindre environ 3 ha et à Nuits-Saint-Georges, celle des *Bolards*, ne dépassent sans doute pas les 4 000 m<sup>2</sup>. Pour les autres ensembles, les témoignages sont trop ténus pour pouvoir effectuer des estimations. À l'intérieur de ces espaces funéraires, le nombre de sépultures est tout aussi difficile à estimer, surtout lorsque les recherches sont partielles. Au moins 221 tombes ont été repérées lors des fouilles de sauvetage de la nécropole des *Bolards* à Nuits-Saint-Georges (Planson 1982a), environ 300 sur la fouille de la rue du Docteur Emile Roux (*La Citadelle*) à Chalon (Augros, Feugère 2002). Le récolement de l'ensemble des découvertes funéraires sur les *Cordiers* à Mâcon permet d'estimer à environ 300 le nombre de sépultures à incinérations ou inhumations fouillées dans cette nécropole depuis les recherches de J. Protat en 1841 (Barthélémy, Depierre 1990).

Qu'elles soient vastes ou moins, les nécropoles sont presque systématiquement installées à la sortie des agglomérations, le long des voies. Elles sont d'ailleurs très souvent un témoin de l'extension maximale de l'habitat groupé. Plusieurs cas particuliers s'observent néanmoins :

- les nécropoles situées à proximité immédiate de la sortie de l'agglomération : Beaune, Chalon-sur-Saône, Dammartin-Marpain, Mâcon, Mantoche, Mirebeau-sur-Bèze, Nuits-Saint-Georges, Rochefort-sur-Nénon, Seurre.

- les nécropoles rejetées un peu plus loin, à quelques centaines de mètres de l'agglomération : Dennevy, Dijon, Mellecey, Pontailler-sur-Saône, Ranchot, Saint-Marcel.

Ce dernier cas de figure pose d'ailleurs la question de savoir s'il s'agit toujours d'une nécropole liée à l'agglomération. À Dijon, les deux grands ensembles identifiés (Place du 30 Octobre, *Les Lentillères*) sont de manière certaine associés à l'agglomération du Haut-Empire, située sous le *castrum* tardo-antique. La situation des nécropoles, à l'écart de ce premier habitat groupé, s'explique avant tout par le passage de la voie d'Agrippa,

à l'est. Les carrefours formés par la voie militaire et des axes secondaires reliant Dijon/*Divio* à d'autres agglomérations sont sans doute à l'origine de ces espaces funéraires qui se sont progressivement étendus au cours du Haut-Empire (cf **Notice Dijon**). Toutefois, malgré l'abondance des découvertes funéraires dans ces secteurs, les récents diagnostics archéologiques, entres autres, ont permis de démontrer que de vastes espaces semblent rester inutilisés dans ces nécropoles. Il est donc possible qu'il existe différents regroupements correspondant à des sortes de « concessions » à caractère familial ou social, comme cela paraît être le cas dans la nécropole des *Bolards* à Nuits-Saint-Georges (Joubeaux 1989). Ainsi, malgré leur présence à proximité des agglomérations, les espaces funéraires urbains sont tout aussi utilisés par des populations rurales proches. À Mellecey, la découverte d'une petite nécropole sur la même voie militaire que l'agglomération de *Marloux* (à 1 km), pose les mêmes questions (Monthel 1989). Les nécropoles des *Terres Saint-Gervais* ou encore des *Charmes d'Amont* situées le long de la voie Chalon-Besançon dans le Finage Dolois ont été exclues de la catégorie périurbaine grâce à des fouilles quasi exhaustives (Barbet *et al.* 2014). Même si elles ne peuvent être rattachées à un habitat en particulier, les caractéristiques de ces nécropoles (présence d'une tombe fondatrice autour de laquelle se développent les autres sépultures, une enceinte matérialisée par des murs en pierre, une superficie beaucoup plus réduite, et un nombre de tombes également plus faible) font davantage référence à une utilisation familiale du lieu funéraire. Les tombes fondatrices, respectivement attribuables à un bénéficiaire et à un vétéran de l'armée romaine, vont aussi dans le sens d'un rapprochement avec un domaine rural, peut-être une des importantes *villae* repérée dans le Finage (cf **Notice Tavaux**).

### 6.2.3.3. La nécropole fait-elle l'agglomération ?

Dans quelle mesure alors la nécropole fait-elle l'agglomération ? Ces quelques exemples montrent que la seule présence d'une nécropole à proximité d'un habitat groupé le long d'une voie ne peut être le seul élément permettant une association fiable des deux occupations. À l'instar de Tavaux, la distinction s'effectue sur la base des études des pratiques funéraires et des caractéristiques générales de la nécropole. Néanmoins, dans certains cas, l'espace funéraire est l'élément déterminant pour la localisation d'une agglomération, même si celui-ci n'est pas précisément reconnu. Ainsi, à Dennevy, la découverte de la nécropole de *Millery*, à l'ouest de la Dheune, ainsi que la mention de nombreuses stèles funéraires dans le bourg, font partie des arguments permettant la reconnaissance d'un habitat groupé à ce passage à gué (cf **Notice Dennevy**). À Seurre également, la présence de nécropoles du Haut-Empire au nord (*Le Fougeret* ; Roussel 1987-1989) et au sud (*Le Mail*) encadrant une concentration de vestiges en bordure de Saône permet de situer ici une agglomération.

Si seize agglomérations possèdent de manière certaine au moins un espace funéraire, la question d'une absence funéraire dans les 38 autres agglomérations se pose légitimement. Ce nombre important d'habitat groupé sans nécropole associée attestée pourrait dans un premier temps être réduit grâce à l'intégration de découvertes de stèle funéraire isolée ou en remploi à Auxonne, Dole, Norges-la-Ville, Til-Châtel, Tournus ou encore à Verdun-sur-le-Doubs. Mais il reste encore 32 agglomérations où aucun témoin funéraire n'est présent dans le bilan des recherches. Il s'agit avant tout d'un biais de la recherche comme il en existe également dans les régions du Nord-Est, du Centre ou en Massif-Central. Les investigations se sont avant tout concentrées sur les parures religieuses et les habitats. Les ensembles funéraires étant plus laborieusement détectables (cf *supra*). Il est alors difficile d'imaginer des agglomérations comme Mâlain ou encore Beneuvre sans nécropole périurbaine. Le reste de la liste des agglomérations concerne avant tout des sites à vocation routière, implantés le long d'axes de circulation majeurs. Dans ce cas, outre le manque de recherche sur cette question, il existe également pour un certain nombre de sites une réelle absence de structures funéraires associées. Il reste toutefois mal aisé en l'état de dire pourquoi certaines agglomérations de bord de voies possèderaient au moins une nécropole (Dammartin-Marpain, Dennevy, Dole, Norges-la-Ville, Rochefort-sur-Nénon...) et d'autres aucune (Boncourt-le-Bois, Choisey, Dampierre-et-Flée, Gigny-sur-Saône, Isômes/*Les Varennes*, Larret, Lavans-lès-Dole, Marnay, Montbellet, Occey, Oisilly, Palleau, Pontoux, Romain, Saint-Ambreuil, Saint-Aubin, Saint-Vit, Sennecey-le-Grand, Tavaux, Vaux-sous-Aubigny). La morphologie particulière de ces agglomérations et leur vocation économique primaire expliquerait l'absence d'espace tel qu'on le retrouve dans le schéma urbain traditionnel. Ainsi, « l'hypothèse de la retrouver le long de l'axe principal, même à distance de l'agglomération, ne peut être retenue » (Georges 2012, p. 107). À l'exemple du regroupement au même endroit d'ensembles funéraires de

plusieurs établissements ruraux assez peu distants (Ferdière 1988, p. 262), il est sans doute possible d'imaginer un rapprochement des lieux funéraires ruraux et urbains pour cette catégorie d'agglomération. C'est en tout cas l'hypothèse que l'on peut avancer pour les établissements de bord de voie repérés le long de l'axe militaire Chalon-Besançon à travers le Finage entre Saint-Aubin et Dole. Les nécropoles des *Terres Saint-Gervais*, des *Charmes d'Amont*, de *Saives* et du *Cimetière* pour les mieux documentées, font sans nul doute partie de ce type d'ensemble funéraire (Barbet *et al.* 2014). Cette micro-région constitue un exemple quasi unique à ce jour dans le Val de Saône puisqu'aucune nécropole n'est connue pour les autres occupations. P. Georges souligne d'ailleurs le fait qu'il pourrait également s'agir d'un argument en faveur d'une relation de dépendance entre agglomération de bord de voie et établissements ruraux (2012, p. 107-108). Même si la documentation ne permet pas encore de le prouver directement, il s'agit d'un axe de recherche non négligeable pour ce type d'agglomération. Pour ce faire, il est nécessaire de prendre en compte les questions de distances entre les nécropoles, les agglomérations et les établissements ruraux à l'image de ce qui a déjà été tenté dans le monde rural (Ferdière *dir.* 1993, p. 435-436).

#### 6.2.3.4. Eléments de synthèse

Face à des éléments fugaces, les occupations funéraires sont toujours difficiles à identifier puis à caractériser précisément. La question est encore plus rude lorsque les seules données sont issues de prospections au sol. Malgré ces effets de source parfois notable, le domaine funéraire apparaît comme un des moyens directs d'appréhender les populations et la vie sociale sur un terroir rural ou urbanisé. Les pratiques funéraires comme la présence des monuments en sont les témoins. Mais, à côté des privilégiés dont l'importance est traduite par une architecture, une iconographie et une épigraphie des plus ostentatoires, se trouve un autre pan de la société civile ayant laissé une marque plus ténue de leur passage. Ces catégories intermédiaires, parfois considérées comme des citoyens de seconde zone, sont représentées par des artisans, des commerçants ou encore des petits exploitants. Si tous n'ont pas le même objectif, ils se retrouvent tout de même dans les espaces funéraires urbains.

#### 6.2.4. Les activités artisanales

La synthèse réalisée sur « la place de l'artisanat en Gaule romaine du Centre, Nord-Ouest et Centre-Ouest (province de Lyonnaise et cités d'Aquitaine septentrionale » par A. Ferdière (2006-2007) arrive à la conclusion suivante : « une grande part de la production artisanale paraît bien se concentrer dans les agglomérations secondaires, dont on reconnaît aujourd'hui le rôle déterminant dans l'économie de la Gaule et plus particulièrement –avec le commerce- en ce qui concerne la production d'objets manufacturés ». Pour le Val de Saône, le manque réel de fouilles archéologiques sur les structures de production limite toute synthèse globale sur la place des activités artisanales dans les agglomérations (cf **Partie 3.3.2.2.2.** et **Volume 3, Annexe 23**). Face à des sites bien documentés comme Mâlain ou Nuits-Saint-Georges où les structures artisanales et surtout les rejets de productions sont disponibles en abondance, nous disposons de toute une série de sites où le seul matériel accessible concerne les déchets de fabrication métallurgique. Ce constat s'explique avant tout par le mode de collecte des données : la prospection au sol. Étudier les activités artisanales intègre ainsi inévitablement la prise en compte d'un biais important de la recherche, peut-être même encore plus que pour les autres éléments caractéristiques des agglomérations. Finalement, les ateliers de potier sont les structures les mieux appréhendées puisque leur reconnaissance comprend forcément une phase de fouille. Ils ne composent toutefois pas le type d'artisanat le plus représenté dans les 24 agglomérations du Val de Saône qui présentent au moins une activité artisanale (soit 44 % du corpus total). Là encore, le manque d'activité repérée sur le reste des sites n'est pas forcément une réalité historique mais correspond toujours à un manque de recherche ou plutôt à des investigations trop anciennes sur des habitats groupés antiques aujourd'hui recouverts par l'urbanisation moderne (Dijon, Norges-la-Ville, Til-Châtel, Tournus...). Tant qu'une agglomération n'a pas été explorée dans sa totalité, il est impossible d'affirmer l'absence d'une activité artisanale. C'est pourquoi dans les graphiques qui suivent, le nombre de sites Non Renseigné est toujours surreprésenté. En prenant en compte ce constat, il est

tout de même possible d'observer la diversité des activités artisanales dans les agglomérations du Haut-Empire ainsi que leur répartition spatiale.

Finalement, les différents matériaux travaillés au cours des périodes laténiennes et gallo-romaines ont très peu changés. Tout comme à l'époque précédente, les structures de production fournissent le plus d'information sur la nature des activités développées. Certaines activités laissent néanmoins davantage de traces que d'autres. Aussi, face aux fours et aux foyers des métallurgistes et des potiers, les témoins immobiliers des artisans bronziers ou tabletiers sont très ténus. C'est pourquoi il est aussi nécessaire de se tourner vers les rebuts de fabrication, les déchets, les ébauches et l'outillage.

#### 6.2.4.1. Une diversité des activités contrastée

D'un seul point de vue statistique, la métallurgie du fer apparaît comme le type d'artisanat le mieux représenté dans les agglomérations avec vingt sites concernés (**Fig. 148**). Nous retrouvons ensuite les productions céramiques (neuf ateliers identifiés), la métallurgie des alliages cuivreux et les fours à chaux (trois sites), les productions de terre cuite architecturale, la verrerie et la tabletterie (deux sites concernés pour chacune). Ces sept activités artisanales ne peuvent se confondre avec une activité domestique, c'est pourquoi elles ont été prises en compte. D'autres ont toutefois été mises de côté dans cette étude puisqu'elles sont difficiles à identifier faute d'éléments matériels suffisants : artisanat du bois et de la pierre.

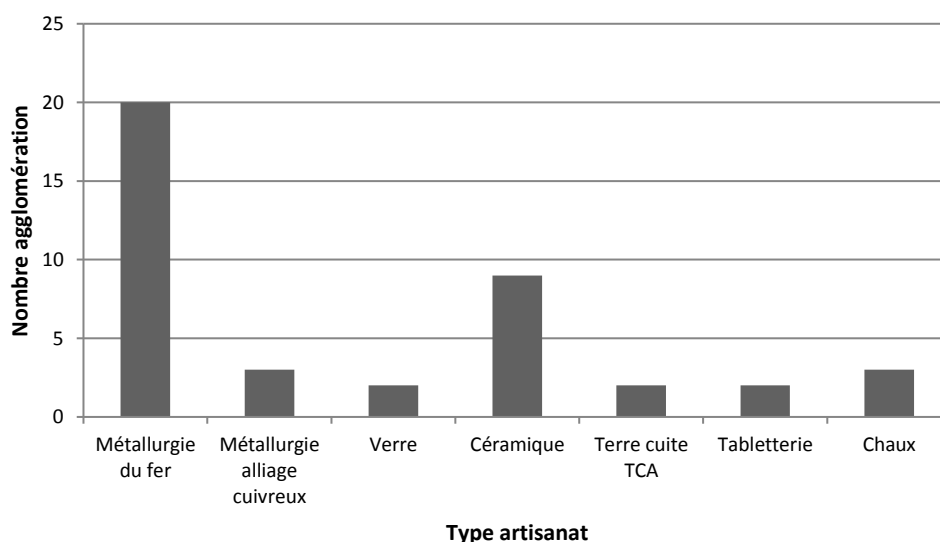


Fig. 148 - Répartition des types de production artisanale par agglomération au Haut-Empire

Quant à la diversification des activités, deux grandes tendances se dégagent parmi les agglomérations possédant un artisanat identifié (**Fig. 149**) :

- les agglomérations ne possédant qu'une seule activité de production attestée : quatorze sites, soit 58,3 %. Il s'agit d'une activité liée à la métallurgie du fer pour douze sites. Les deux autres sites développent une activité liée à la terre cuite (poterie et architecturale).

- les agglomérations possédant plus de deux activités de production : neuf sites, soit 37,5 %. Dans ce cas, six agglomérations possèdent deux activités (66 % de la catégorie), une seule en développe trois et deux autres, cinq.

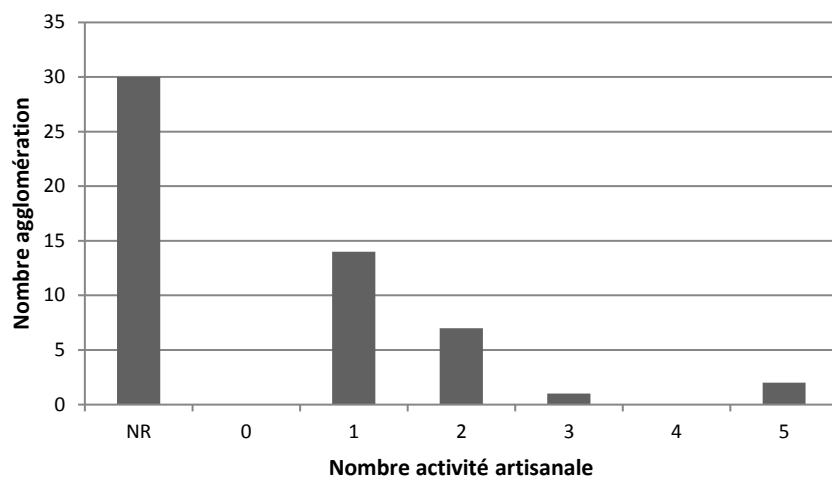


Fig. 149 - Nombre d'activité artisanale repérée par agglomération au Haut-Empire

En écartant les activités uniques, il apparaît, selon les agglomérations, sept possibilités de combinaisons de productions artisanales (Fig. 150). Cette diversité ne concerne bien sûr pas toutes les agglomérations. Observons maintenant de quelle manière se répartissent les différents artisans identifiés dans ces habitats groupés du Haut-Empire.

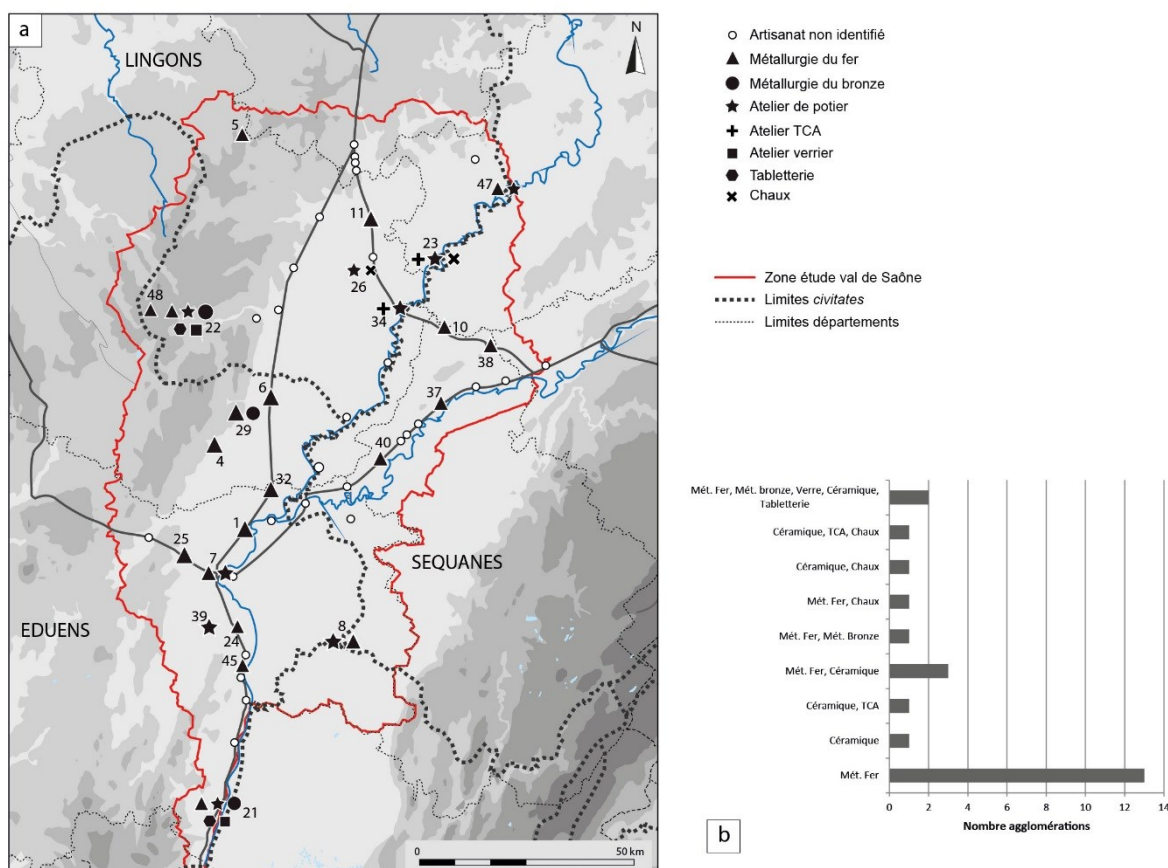


Fig. 150 - Artisanat dans les agglomérations antiques. a. Carte des différents artisans identifiés auprès des agglomérations du Haut-Empire du val de Saône ; b. association des différents artisans



#### 6.2.4.2. Les artisanats identifiés

- **L'artisanat du fer**

« L'importance de la sidérurgie se mesure au nombre d'ateliers et au volume de déchets produits » (Bénard *et alii.* 1994, p. 236). Or, pour cela, les études globales sont nécessaires. Celles-ci ont été réalisées pour le Haut-Auxois, dans l'environnement d'Alésia (Mangin *et alii.* 2000), mais pas encore pour le Centre-Est de la Gaule. Le programme de recherche en cours concernant « La sidérurgie en Bourgogne et en Franche-Comté avant le haut fourneau. Organisation et circulation des productions » dirigé par M. Berranger tente désormais de combler cette lacune (Berranger *dir.* 2015). En ce qui concerne proprement les agglomérations du Val de Saône, l'ampleur et la nature des productions sont le plus souvent difficiles à appréhender du fait du manque d'ébauches ou d'objets terminés. Au contraire, les déchets de fabrication (scories, parois de four) et les structures de production (fours, foyers, fosses, niveaux de sol...) sont les éléments les plus nombreux. Ces derniers permettent alors d'envisager l'existence d'atelier de forgeron. Malheureusement, aucun n'a encore été fouillé dans sa globalité comme ce fut le cas notamment sur les agglomérations d'Entrains-sur-Nohain (Vincent 2014) ou de Beaune-la-Rolande (Cribellier 2016, p. 395-396). La documentation reste ponctuelle même si quelques structures ont été fouillées à Mâcon rue Tilladet (Goy 2009) ou à Sombornon (Mangin *et alii.* 2000). À Mâlain, les scories et creusets se retrouvent dans tous les niveaux d'occupation de l'agglomération jusqu'au III<sup>e</sup> siècle, ce qui amène à penser qu'une importante production métallurgique devait se trouver à proximité (Roussel 2003). Les structures de production restent finalement peu connues et se rencontrent avant tout par l'intermédiaire de quelques fosses, d'un tambour de colonne en remploi ayant pu servir d'enclume ou encore une petite auge en pierre faisant office de bac de trempe. Mais ce sont surtout les outils, à Mâlain, qui attestent le mieux de l'artisanat du fer : marteaux, masses, massettes, enclumes, tas, ciseaux, burins... (Roussel 1988).

Ainsi, si l'artisanat du fer est l'activité artisanale prédominante dans les agglomérations du Val de Saône, on peine encore à mesurer la nature réelle des productions et leur diffusion. Cette question se heurte également à celle des étapes primaires de la métallurgie (étape de réduction et d'épuration). Cette présence se manifeste avant tout par les scories coulées ou oxydées et les culots. Même si ceux-ci ne sont pas forcément systématiques, ils fournissent une première indication fiable de cette étape de la chaîne opératoire (Mangin 2004). Les agglomérations de Bénéuvre, Mâlain et Sombornon en Côte-d'Or en fournissent de manière certaine.

Les quelques déchets de fabrication découverts sur les agglomérations de bord de voie ne préjugent en aucun cas de l'ampleur ni la nature de l'artisanat développé dans celles-ci. Il est alors possible d'imaginer que ces forges soient liées à l'entretien courant et à la réparation plus qu'à la production d'objets (Roux 2013).

- **L'artisanat des alliages cuivreux**

Ce type d'artisanat ne laisse généralement que très peu de traces, surtout lorsqu'il s'agit de localiser les structures de production. Il peut être à la rigueur identifié grâce à la présence d'outils spécifiques (creusets, moules, ciseaux, pinces, polissoirs...) ou encore par la concentration d'objets de récupération destinés à la refonte. Quant aux déchets de fabrication, ils sont très généralement oubliés des examens du petit mobilier du fait d'une identification plus complexe que les autres chutes. En région Centre, la reprise de ce petit mobilier a permis à E. Roux d'identifier et localiser plusieurs nouveaux ateliers de production d'objet à base d'alliage cuivreux (2013). Dans notre zone d'étude, ce travail a seulement été réalisé sur l'agglomération de Mâlain grâce notamment aux fouilles programmées. Le site de Nuits-Saint-Georges présente également un artisanat de ce type sans qu'il soit possible toutefois de caractériser la production.

Les structures se développent ici à proximité immédiate du *fanum* II augustéen. Elles se caractérisent par une zone de travail composée d'une succession de strates irrégulières de couches d'argile plus ou moins rubéfiées entrecoupées de mince couche de chaux et de terre noire charbonneuse. Celles-ci comprennent également des rejets de travail tels que des scories et des battitures. Trois foyers ont aussi été mis en évidence dans ces niveaux. Ils présentent tous la même structure : un rectangle formé sur trois côtés par trois briques posées de chant et le quatrième par une couche d'argile rubéfiée. La face interne de ces structures, de dimensions modestes (0,27 m de long sur 0,18 à 0,20 m de large pour une profondeur de 0,10 à 0,20 m), sont fortement vitrifiées, témoignant d'une température élevée. Le centre de cette quatrième paroi rubéfiée comporte un orifice destiné à la tuyère (Planson 1982-1983, p. 51-61 ; Pommeret 2001).

Mais c'est à Mâlain où l'artisanat du bronze est le mieux connu. Les installations de travail, souvent indigentes, sont assez difficilement reconnaissables du fait de leur caractère temporaire. Elles prennent simplement la forme de fosses creusées à même les sols ou directement dans le substrat. Ce type d'artisanat accompagne toujours celui du fer, et non l'inverse, comme le fait remarquer J. Bénard au sujet des activités antiques côte-d'orientales (1994, p. 237). Les artisans bronziers profitent alors sans nul doute du savoir-faire des forgerons, à moins qu'il ne s'agisse des mêmes personnes. Le caractère temporaire des installations est également attesté par la présence de foyers creusés dans le sol du portique en trois endroits différents. Les techniques de fabrication et les productions, quant à elles, peuvent être appréhendées par les outils, les creusets (godets cylindriques à fond pointu et godets à fond rond de 6-7 cm de hauteur pour un diamètre de 5 cm ; Roussel 2003, fig. 579), ou les fragments de moules. Le plus souvent en terre cuite, ils illustrent la technique de fonte à la cire perdue. La présence en quantité de ces objets avec de nombreuses chutes de tôle, de coulées, de ratés de fabrication ou d'ébauches dans des fosses dépotoirs et des remblais permet d'envisager la production d'objets manufacturés : bagues, fibules, statuettes, appliques, clous, poignées, serrure, clés, poids... (Roussel 1988). C'est en réalité un véritable artisanat d'art qui s'exprime ici à travers tous ces éléments. Chaudronniers et orfèvres sont également présents grâce notamment aux résidus de tôle découpée ou emboutie, un petit marteau de bronze, des débris de feuilles d'argent, des objets plaqués d'argent ou encore des creusets tapissés de gouttes d'or (Roussel 2003, p. 416). À Mâlain, l'organisation du travail et la nature des objets prêtent à penser que la production est tout aussi destinée à une clientèle locale qu'elle l'est pour un marché plus régional. Ce fait est néanmoins plus difficile à démontrer faute d'étude globale des productions et des objets sur l'ensemble des sites environnants.

- **L'artisanat céramique**

La production céramique est attestée parmi huit agglomérations du Val de Saône. Parmi les structures de production, il est nécessaire de distinguer :

- les fours de potiers isolés dans des îlots d'habitation pour une consommation domestique voire locale,
- les quartiers d'artisans potiers dont la production est destinée à une diffusion régionale.

Les installations potières, la nature des productions et leur diffusion dans le Val de Saône ont fait l'objet de nombreuses publications au cours de ces vingt dernières années (Rivet dir. 1996 ; Mouton-Venault *et alii.* 2015 ; Mouton-Venault, Ahü-Delor dir. 2017).

La première catégorie de site est représentée par deux exemples: Mâlain et Seveux. À Mâlain, la fouille programmée a permis de reconnaître au moins une structure de production céramique installée dans une cour du quartier central de *La Bousière*. Le four comprend un alandier d'une longueur d'1,20 sur 0,45 m de largeur et une chambre de chauffe circulaire d'1 m de diamètre (Roussel 2003, p. 422-423). Malheureusement aucun dépotoir ou simple raté de cuisson ne sont attestés à proximité, ce qui limite l'étude des productions associées à ce four. Sans savoir s'ils proviennent précisément de cette installation, trois formes céramiques sont identifiées comme locales : une jatte carénée grise de pâte assez grossière, un pot ovoïde commun et un pot ovoïde non tourné, à lèvre pincée et déversée dont le décor rappelle les styles de vase de la fin de la période laténienne (*id.*, fig. 596). À Seveux, à l'arrière d'un îlot d'habitation deux fours semblables, possédant sans doute une aire de chauffe commune, ont été mis au jour lors d'un diagnostic (Couilloud 2004). Là encore aucun raté de cuisson ni fosse dépotoir n'ont été retrouvés à proximité. Les productions sont donc totalement inconnues tout comme à Louhans (Delay 1980). Ici, la localisation même du four dans l'agglomération présumée pose question.

En revanche, à Mâcon, cours Moreau, seuls les vestiges d'un dépotoir (ratés de cuisson, parois de four) permettent de localiser un atelier de potier dans la périphérie de l'agglomération du Haut-Empire. Daté du II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> siècle, ce dépotoir fait suite à une occupation domestique installée depuis l'époque tibérienne (D. Barthélémy 1996). Il ne permet néanmoins pas de présager de l'ampleur de la production et des structures. Ces productions s'intègrent toutefois dans le groupe des céramiques culinaires communes sombres grises du Mâconnais (Lamoine 1998 ; Mouton-Venault *et alii.* 2015, p. 194-197). Cette aire de diffusion, davantage régionale, constitue sans doute une différence avec les exemples précédents.

Enfin, à une autre échelle de production nous retrouvons les ateliers du chalonnais : la rue de Rochefort à Chalon-sur-Saône et les ateliers de La Ferté/Saint-Ambreuil. Organisés dans un quartier péri-urbain le long de la voie d'Agrippa en direction de Langres, les fours de potiers de Chalon ont produit des céramiques en masse tout au long de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Une trentaine de fours ont été mis au jour dans ce secteur depuis le XIX<sup>e</sup> siècle (Devevey *et al.* 2005 ; Devevey, Mouton-Venault 2006). Quatre groupes de fours ont été déterminés et la chronologie relative confirme l'hypothèse selon laquelle un type particulier de four est caractéristique d'une phase. Malgré ces transformations technologiques, la répartition spatiale des fours est restée maîtrisée durant toute la durée de fonctionnement des ateliers. D'un point de vue de la production, les potiers de Chalon ont fabriqué de la céramique commune sombre (couvercle, pots à panse ovoïde à col mouluré et lèvre arrondie ou triangulaire, pots carénés) et de la céramique commune claire (pots à bord mouluré arrondi) (Joly 1996 ; Mouton-Venault *et alii.* 2015, p. 190). Pour des raisons encore inconnues les productions de céramique s'arrêtent à Chalon après la période flavienne. La production régionale ne s'interrompt pas pour autant puisque les ateliers de Chenôves (Joly 1996, p. 122-125) et Sevrey (Mouton-Venault, Ahü-Delor dir. 2017, p. 438) semblent prendre le relais pour la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle. Aucun habitat groupé n'est toutefois associé à ces ensembles. Un troisième ensemble d'ateliers est attesté à La Ferté/Saint-Ambreuil (Joly 1996 ; Mouton-Venault, Ahü-Delor dir. 2017, p. 446) où cette fois un habitat groupé semble être lié, organisé sur une voie secondaire en bordure de la rivière la Grosne. Il s'agirait ainsi de la seule agglomération à vocation artisanale du Val de Saône. Malheureusement, à l'exception de sa localisation rien n'est connu sur son développement et la nature de son occupation (cf **Notice Saint-Ambreuil**).

Les ateliers du chalonnais occupent une position stratégique à l'échelle du Val de Saône. Ceux de la rue de Rochefort à Chalon en sont l'exemple même puisqu'ils sont installés à la sortie de l'agglomération sur un axe de communication majeur, irriguant toute la Gaule romaine. La Saône, sur laquelle Chalon est installée, joue également ce rôle d'axe commercial pour la diffusion des produits. Aussi, certaines productions se retrouvent à Saint-Moré, dans l'Yonne (Venault 2010), à Mandeuve, dans le Doubs, ou encore à Lyon et jusque dans le bassin méditerranéen à la fin de l'Antiquité (Ahü-Delor *et alii.* 2010 ; Mouton-Venault *et alii.* 2015, p. 190-194).

À cet artisanat céramique est parfois associé un artisanat plus général de la terre cuite avec des fours de tuiliers. Ceux-ci se retrouvent systématiquement en périphérie des agglomérations du fait de la place nécessaire pour ce type de production. À Pontailler-sur-Saône et Mantoche, en bordure de Saône, des structures de production de cette nature ont été mis au jour anciennement. Les productions, toutes méconnues, s'effectuent à Pontailler-sur-Saône dans deux fours de potiers circulaires et un four de tuilier carré (3 x 3 m), alors qu'à Mantoche une structure de chaque type est présente. Ce dernier semble en activité au I<sup>er</sup> siècle de notre ère (Gasser 1898 ; Charlier 1990).

- ***L'artisanat du verre***

Le travail du verre est très souvent associé à celui du bronze. La découverte de déchets ou de verre fondu dans les dépotoirs et les ateliers de bronziers à Mâlain en témoignent. D'ailleurs tout comme l'artisanat du bronze, celui du verre est difficile à mettre en évidence. Une seule installation pourrait alors y être rattachée à Mâlain sous la forme de deux fosses adjacentes tapissées de pierres sèches (Roussel 2003, fig. 601). Il ne s'agit jamais d'installation et de production de grande ampleur. Ceci s'explique sans doute par des problèmes d'approvisionnement de matière première mais aussi par une consommation beaucoup moins courante que la céramique par exemple (Ferdrière 2006-2007, p. 20). Même si à Mâlain et à Macon cet artisanat est supposé, le type de production reste totalement inconnu. Il s'agit toutefois d'un produit qui n'est pas de première nécessité et sans doute destiné à une consommation locale pour l'essentiel. C'est d'ailleurs pour cette raison que la production de cette vaisselle plus luxueuse et plus coûteuse que la céramique se retrouve davantage dans les chefs-lieux de cité (Roux 2013, p. 307).

- ***L'artisanat des matières dures animales***

Le travail de l'os ou du bois de cerf, aussi dénommé tableterie, nécessite l'expertise d'archéozoologues qui s'intéressent aux traces de découpe spécifiques. Aussi, seuls les sites ayant été fouillés de manière intensive

ou récemment montrent ce type d'étude. En outre, cet artisanat ne nécessitant pas de structures de production spécifique, il apparaît encore plus difficile à appréhender. Seuls les déchets fournissent alors les informations utiles. À Mâlain, ces rejets sont mêlés à ceux des boucheries et des cuisines ce qui empêche de reconnaître l'emplacement précis des ateliers. Ces activités sont intimement liées et constituent par excellence des artisanats de proximité (Béal 1998).

- **La chaux**

Seul le four à chaux de Mirebeau-sur-Bèze a été fouillé dans sa totalité. Il ne constitue toutefois pas un véritable atelier de production destiné à l'export de cette matière. Il s'agit d'une construction sur plan quadrangulaire de 3,9 m x 4,5 m (dimensions intérieures). L'espace central est occupé par une chape de béton de 10 cm d'épaisseur, incluant des éclats calcaires. Des dalles ont été posées à plat, entre le hérisson et la couche de graviers, au bord des murs de fondation, servant à renforcer le support d'une élévation interne qui devait chemiser les murs porteurs. Son plan quadrangulaire, qui se distingue singulièrement du plan des fours antiques classiques qui revêtent une forme exclusivement circulaire, donnerait *a priori* lieu à penser que ce four a été aménagé dans une cave abandonnée. D'ailleurs les blocs utilisés pour l'aménagement de l'escalier, qui proviennent probablement des remparts de la forteresse de la VIII<sup>e</sup> légion, portent à croire que le four a fonctionné, à un moment donné, pendant la période qui a vu l'abandon de ce camp militaire. D'autre part, l'emploi de planches de menuiseries et la découverte d'une statuette en bronze dans le bloc de chaux, montre que les matériaux de démolition et les combustibles destinés au foyer ont dû arriver en abondance et être jetés dans le four sans tri particulier au cours de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle (Venault *et al.* 2003). À l'image des sites de Sombernon (Couilloud 1998) et de Mantoche, l'artisanat chauxonnier est avant tout lié à une activité de récupération des matériaux et/ou liée à la construction.

Parmi les principales activités artisanales décrites, toutes ne revêtent pas la même importance. À l'instar des agglomérations du Massif Central (Baret 2015, p. 382), deux grands types d'agglomération se dégagent alors de ces observations :

- celles qui présentent une production spécifique dans une catégorie artisanale. Il n'y en a qu'une seule, Saint-Ambreuil.

- celles dont une production spécifique prédomine sur les autres, à l'exemple de Mâlain où la métallurgie semble être une spécialité locale ou certainement à Chalon-sur-Saône avec la poterie<sup>83</sup>.

- celles présentant une diversité des activités artisanales sans production de masse (Mâcon, Nuits-Saint-Georges, Mirebeau-sur-Bèze...).

En conséquence, toutes les activités ne participent pas de la même manière à l'économie locale ou régionale, et donc au développement des agglomérations (cf *infra*).

Enfin, les ateliers présentent des configurations diverses selon les artisanats dans l'espace urbain. Trois possibilités existent donc :

- Un artisanat pleinement intégré à la trame urbaine avec une coexistence des activités artisanales et domestiques, soit dans un quartier, soit dans un même îlot d'habitation. Il s'agit là de la configuration principale pour l'essentiel des agglomérations du Val de Saône étant donné que la « mixité et l'entrelacement des fonctions et des groupes sociaux restent parmi les caractéristiques fondamentales de la ville romaine » (Monteix 2010).

- Un simple atelier en périphérie de l'agglomération sans une production de masse à l'exemple des sites de Mantoche (tuiliers, céramiques et chaux) et de Pontailleur-sur-Saône (tuiliers et céramiques). Dans ces deux cas, cette configuration est sans doute avant tout due à un besoin de place pour l'installation d'activités spécifiques et éviter le gêne auprès du voisinage.

- Un quartier artisanal dédié à une activité particulière situé en périphérie de l'agglomération. Dans le Val de Saône, cette catégorie de site concerne uniquement l'artisanat potier avec l'exemple le plus probant : Chalon-sur-Saône.

---

<sup>83</sup> Les autres artisanats sont cependant entièrement méconnus.

En région Centre, où la thématique de l'artisanat en milieu urbain a été récemment développée, E. Roux propose une certaine hiérarchisation des productions entre celles destinées à une exportation, situées en périphérie d'agglomération, et celles destinées à une consommation locale, qui sont davantage localisées en ville (Roux, Chimier 2012). Malgré un manque évident de documentation sur ces sujets dans le Val de Saône et l'absence de grand centre de production, la même observation peut être faite en prenant toujours pour exemple le quartier potier de Chalon-sur-Saône dont une partie des productions se retrouvent sur la plupart des sites du Val de Saône, et même au-delà. Le besoin d'espace et les risques d'incendie motivent néanmoins aussi cette topographie. Ces facteurs sont moindres pour les autres artisanats tels que la métallurgie, le verre ou la tabletterie. Si aucun atelier majeur n'est ici repéré, leur répartition dans l'habitat prouve qu'ils sont en prise directe avec l'économie locale et la vie quotidienne. Cela n'exclut toutefois pas des productions plus importantes destinées à une certaine exportation dont les contours nous échappent encore.

#### 6.2.4.3. Eléments de synthèse

Outre cette logique de répartition interne à l'espace urbain, la localisation des activités artisanales répond également à celle des ressources naturelles. Ainsi, l'abondance de témoins d'activité métallurgique sur les sites de Mâlain ou de Beneuvre est avant tout due à la situation géographique de ces agglomérations dans des régions pourvues de minerai de fer (Auxois et Châtillonnais). La même observation d'effectue dans le chalonnais avec les fours de potiers de Chalon-sur-Saône et de La Ferté/Saint-Ambreuil où les gisements argileux sont abondants. Cette exploitation des ressources naturelles du Val de Saône reste néanmoins pondérée puisqu'aucun centre d'extraction et de production d'ampleur ne sont connus, à l'exception des deux exemples précédents. Ces derniers sont toutefois limités en comparaison de secteurs abondamment exploités durant des siècles à l'instar de la région vézelienne ou de Puisaye en ce qui concerne la métallurgie du fer ou de la région de Lezoux ou de l'Argonne pour l'artisanat potier. De véritables installations et agglomérations dédiées à la production se développent dans ces zones.

L'absence de centre de production majeur n'empêche toutefois pas une certaine diversification des activités artisanales dans les agglomérations du Val de Saône. Certes de manière inégale, tous les aspects utiles à la vie quotidienne sont alors représentés de l'artisanat de bouche à celui des métaux précieux. Le seul bémol reste encore le manque d'investigation récente pour appréhender l'évolution interne des activités. Celle-ci commence à être bien cernée pour des agglomérations extra-régionales telles qu'Entrains-sur-Nohain (Venault *et alii.* à paraître) ou Saint-Moré (Venault 2010).

Enfin, si nous n'avons pas directement évoqué ici les activités commerciales, elles ne sont pas pour autant absentes. À l'instar de la période laténienne précédente, les quelques cours d'eau majeurs traversant la région ont un rôle primordial dans l'accroissement des échanges commerciaux. Ces derniers sont illustrés par l'amplification du développement des zones portuaires fluviales. Les milliers d'amphores ou d'objets de toute nature découverts dans la grande Saône dans la région chalonnaise, à Gigny-sur-Saône, Sennecey-le-Grand, Montbellel ou encore dans la petite Saône à Mantoche, Pontailler-sur-Saône, Auxonne ou Seurre le prouve directement.

### 6.3. Caractérisation des occupations de l'Antiquité tardive et du début du haut Moyen Âge

La fin du Haut-Empire marque le début de profondes transformations de la société gallo-romaine. Une des conséquences les plus directes se retrouvent dans la modification des topographies et des réseaux urbains. La documentation liée à ces bouleversements reste assez limitée en ce qui concerne le Val de Saône (cf **Partie 3.3.2.2.3.**). Onze agglomérations présentent ainsi une occupation certaine à l'Antiquité tardive. Certaines ne concernent que les premières décennies du IV<sup>e</sup> siècle pour ensuite s'interrompre ; d'autres se poursuivent au-delà et font l'objet d'une occupation continue. Les indices chronologiques du haut Moyen Âge sont encore plus faibles. L'étude des occupations se fait donc sur un nombre limité de sites. Malgré cela, les principaux changements concernant l'habitat, les lieux de culte, les nécropoles et les aspects économiques peuvent être appréhendés. Ces derniers constituent un socle vital pour la mise en évidence et la caractérisation des agglomérations tardo-antiques et alto-médiévales.

### 6.3.1. L'habitat urbain, une caractérisation difficile

#### 6.3.1.1. Une période mal documentée

La pérennité de l'occupation au Bas-Empire puis au haut Moyen Âge est souvent synonyme d'occupation longue, soit jusqu'à la période contemporaine. De ce fait, l'urbanisme a progressivement occulté, voire même détruit une bonne partie des premiers niveaux d'occupation tardo-antiques. Même les villes ayant fait l'objet d'investigation intense depuis des décennies ne disposent d'aucun plan d'habitation pour ces périodes. Les découvertes sont généralement isolées et permettent seulement de cerner l'évolution de la surface occupée par les agglomérations. Ainsi les éléments concernent avant tout la découverte de quelques tessons céramiques associés à des tronçons de maçonnerie et des remblais (Beaune : Gruillot 1991) ou de simples niveaux de sol et de voiries (Dijon : Pigeau 1989 ; Devevey 1997 ; 1998 ; Tournus : Saint-Jean-Vitus 2006, p. 48). Les occupations périurbaines ou rurales périphériques sont parfois plus connues à l'exemple de deux sites à Chalon-sur-Saône Place de l'Hôtel de Ville (Rollier 2000) et au 8 rue du Port Villiers (Saint-Jean-Vitus 1999) situés à la porte occidentale de l'enceinte réduite tardo-antique. À Mâcon, les recherches archéologiques, plus intensives, sont riches d'enseignements puisqu'elles permettent d'appréhender les formes de l'occupation autant à l'intérieure qu'à l'extérieure de l'enceinte tardive. On reste ainsi très loin de l'essor des grandes fouilles urbaines des régions avoisinantes.

L'habitat rural, lui, a fait davantage l'objet de reconnaissance grâce à une accessibilité des terrains plus importante et l'essor de l'archéologie préventive en amont des grands projets d'aménagement. Habitat sur poteaux de plan quadrangulaire et fonds de cabane constituent alors les principales formes d'occupation domestique de ces époques comme ils ont pu être repérés en Bourgogne-Franche-Comté (Billoin 2007 ; Saint-Jean-Vitus 2012) ou encore dans la région dijonnaise (Chopelain 2003). Néanmoins, si les morphologies sont sensiblement identiques, les topographies et les aspects économiques des habitats urbains sont eux totalement différents (Peytreman 2003). Les architectures en pierre ne sont néanmoins pas totalement abandonnées puisqu'on les retrouve encore, notamment dans les agglomérations les plus importantes à l'instar de celle de Mâcon.

#### 6.3.1.2. Les formes de l'habitat

Mâcon constitue ainsi l'agglomération du Bas-Empire et du début du haut Moyen Âge la mieux documentée pour appréhender les formes de l'habitat à ces époques. Toutefois, en comparaison des époques précédentes, la nature des informations reste relativement indigente. Mais ces connaissances peuvent être recoupées avec des données plus lacunaires provenant d'autres sites tels que Seveux ou Rochefort-sur-Nénon. Les agglomérations alors citées ne répondent pas aux mêmes schémas d'évolution. Il est ainsi nécessaire de distinguer les agglomérations qui se caractérisent par une phase de rétractation de leur surface d'occupation dès la fin du Haut-Empire avant de connaître un nouvel essor dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle (Chalon, Dijon, Mâcon...), de celles faisant l'objet d'une certaine continuité d'occupation entre la fin du Haut-Empire et le début du Bas-Empire (Seveux, Rochefort-sur-Nénon...). Le premier type d'agglomération se caractérise alors par l'installation d'une enceinte réduite qui impose de fait une transformation profonde de la topographie urbaine et de son habitat.

Plus concrètement, à Mâcon, plusieurs bâtiments datés du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle ont été mis au jour au fil des investigations archéologiques. Rue Dinot, en 1982 (F. Cognot 1982), les fondations et les murs construits en *opus spicatum* tracent le plan d'un espace rectangulaire de 4 m de large sur près de 7 m de long, bordé à l'est de pièces de dimensions inconnues. Reposant sur des remblais contenant un riche mobilier de la fin du V<sup>e</sup> et du tout début VI<sup>e</sup> siècle, le bâtiment semble intégré à une construction relativement vaste. Cet ensemble, qui se situe dans le secteur où s'est développé le groupe épiscopal, appartient de par la nature de son architecture à un habitat de rang social sans doute élevé. Une architecture de pierre est également employée dans un bâtiment dégagé plus à l'ouest, à l'emplacement du Palais de Justice actuel (Barthélémy 1982). Les éléments de construction étant trop ténus, il est impossible de confirmer sa nature. Occupé à la fin du IV<sup>e</sup> et durant le V<sup>e</sup> siècle, le bâtiment est



matérialisé par deux murs en pierres liées au mortier et un sol en béton. Ces maçonneries délimitent un espace d'au moins 6 m de côté. Sur le site de l'école de musique, la fouille de sauvetage de 1984 a également atteint des sols bétonnés auxquels sont associés cette fois des foyers que l'on pourrait dater du V<sup>e</sup> siècle (Cognot, Grelu 1985). À l'extérieur du *castrum*, les types d'architecture sont similaires puisque dans la rue Saint-Antoine a été dégagé une construction, attribuable au dernier quart du IV<sup>e</sup> siècle, munie de sols en béton et d'un mur en pisé recouvert d'enduit de couleur rouge (Barthélémy 1968-1969) et dans la rue Lamartine, une construction maçonnée du V<sup>e</sup> siècle associée à un foyer (Cognot *et al.* 1988).

La présence de constructions sur remblais illustre les phases de modification de la topographie urbaine et du remodelage de l'habitat dès la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Ainsi, en l'état, aucune maison du Haut-Empire n'a fait l'objet de réaménagements pour une continuité de son occupation au-delà du III<sup>e</sup> siècle. Toutes semblent abandonnées, de même que certains axes de circulation ou secteurs publics. On note alors des phénomènes de réoccupation directe de ces espaces avec par exemple l'installation d'une petite unité agricole au nord du *castrum* de Mâcon (Barthélémy, Rémy 1999). Les niveaux de circulation sont notamment perforés par un fond de cabane rectangulaire sur six poteaux illustrant une architecture en matériaux légers et périssables. Des blocs architecturaux de la période précédente sont également utilisés en remploi dans la construction des solins et des sablières des nouveaux bâtiments. À Seveux également un tel phénomène de réoccupation de l'espace public est présent sur une petite rue perpendiculaire à la voie militaire principale traversant l'agglomération du Haut-Empire. Sur cette rue s'installent dès le IV<sup>e</sup> siècle un habitat et un artisanat dont seules subsistent les tranchées de récupération des murs et des lambeaux de sol en terre battue (cf **Notice Seveux**).

Enfin, les constructions en matériaux légers sont également illustrées par les deux sites fouillés aux portes du *castrum* de Chalon-sur-Saône (Place de l'Hôtel de Ville et rue du Port Villiers). Ces habitats, caractérisés par des niveaux de sols charbonneux, des structures en creux, des fossés, des aires de circulation et des tessons de céramiques destinés au stockage et à la vie quotidienne (*dolium*, amphore, cruche...), se développent entre les IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles (cf **Notice Chalon-sur-Saône**).

### 6.3.1.3. Eléments de synthèse

Les observations ponctuelles effectuées à Chalon, à Mâcon ou encore à Seveux permettent deux principales constatations. La première réside dans la topographie urbaine des agglomérations réduites à l'Antiquité tardive. Contrairement à la vision traditionnelle d'un habitat reclus derrière un rempart, les agglomérations développent à leurs portes un certain nombre d'unités rurales ou péri-urbaines dont l'installation s'effectue dès la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle. La deuxième constatation concerne les architectures adoptées par l'habitat à cette époque. Les formes de l'occupation ne se limitent pas à de seules constructions maçonnées ou des structures en matériaux périssables. Les deux solutions architecturales coexistent dans les agglomérations tardo-antiques avec parfois même le remploi d'éléments provenant de constructions antérieures. De manière générale la rareté des fouilles dans ou à proximité des enceintes tardives, ou dans les autres types d'agglomération ne permet aucune typologie, aucune étude sur les élévations ou le plan des bâtis, ni aucune étude sur la représentativité des habitats évoqués précédemment. Quoi qu'il en soit, il ne s'agit pas de bâtiments ordonnés et organisés comme ceux observés au Haut-Empire. Dans le contexte régional tardo-antique, les fouilles d'habitat de l'ilot Tramassac à Lyon/Saint-Jean (Arlaud *et al.* 1994, p. 44-46), sur les pentes de la Croix Rousse à Lyon (Ayala *et alii.* 2003), à Autun (Kasprzyk 2005, p. 177-179) ou encore à Alésia (*id.*, p. 125-129) démontrent que ce ne sont en aucun cas des édifices remarquables.

## 6.3.2. La parure monumentale

### 6.3.2.1. Quels indices ?

Les bouleversements de la fin du III<sup>e</sup> siècle concernent également les topographies monumentales des agglomérations. Mais là encore les indices permettant d'identifier et de mettre en évidence les lieux de culte et les monuments publics dans leur ensemble sont assez indigents. C'est pourquoi il est nécessaire de croiser les

informations concernant les éléments mobiliers, immobiliers mais aussi les sources textuelles –de plus en plus nombreuses- dans certains cas.

### 6.3.2.1.1. Les sanctuaires gallo-romains

Parmi les 37 lieux de culte identifiés dans le giron des agglomérations du Haut-Empire, seuls trois semblent connaître une prolongation de leur occupation au tout début de l'Antiquité tardive, soit jusqu'au V<sup>e</sup> siècle (Isômes/*Les Varennes*, Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards*, Saint-Vit/*Les Petites Bussières*<sup>84</sup>). Cette reconnaissance est avant tout due au fait qu'il s'agit de trois ensembles fouillés. L'identification des structures associées à cette période est ainsi plus facile (**Volume 3, Annexe 21**).

ELEMENTS MOBILIERS	ELEMENTS IMMOBILIERS
Abondance de monnaies	<i>Fanum</i>
Absence de céramique	Péribole
Absence de restes fauniques	Autels
	Statue de culte

Fig. 151 - Éléments de caractérisation des sanctuaires du Bas-Empire

- **Les éléments architecturaux (Fig. 151)**

Les sanctuaires ont fait l'objet de très peu d'aménagement au Bas-Empire. Leur morphologie reste quasiment inchangée par rapport au lieu de culte du Haut-Empire. Le temple, quel que soit son plan, constitue toujours un élément remarquable du sanctuaire. Le maintien et l'entretien des structures annexes sont moins documentés. Aucune découverte n'atteste alors de la conservation d'autels devant les temples, même si cela paraît vraisemblable dans le cas d'une prolongation des pratiques cultuelles. De même, la présence de la statue de culte dans le temple est difficile à démontrer. Dans le niveau d'abandon du temple central d'Isômes/*Les Varennes* la présence de fragments de sculpture grandeur nature représentant un groupe de trois unités associées à un mobilier divers de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle (monnaies, jeton en os, perle, épingle...) démontre que la statue de culte (Epona) était toujours présente dans l'enceinte au début de l'Antiquité tardive. Aux *Bolards*, la parure monumentale du temple est fortement dégradée au IV<sup>e</sup> siècle (Pommeret 2001). Les blocs architecturaux sont démontés et/ou récupérés sur l'*area* en façade du temple. La présence de nombreuses monnaies du IV<sup>e</sup> siècle dans ce secteur ne sont pas de nature cultuelle mais atteste plutôt d'une fréquentation des lieux liée à la récupération des matériaux sur le temple en ruine (fosses d'enfouissement des éléments d'architecture et des moellons, four à chaux, récupération jusqu'aux fondations des murs...). En revanche, accolé au nord du sanctuaire, un *mithraeum* se développe durant toute cette période jusqu'au V<sup>e</sup> siècle. Ici, les fragments de sculpture découverts dans le *spelaeum* montrent que le décor cultuel est sans doute demeuré en place jusqu'à l'abandon de l'édifice (Mouraire 1996).

- **Les éléments mobiliers**

Lorsqu'ils sont présents, les indices mobiliers permettent de connaître la période de fin d'occupation du lieu de culte mais également les pratiques cultuelles développées dans son enceinte. Malheureusement ces témoins peuvent s'avérer peu présents en raison de l'érosion des niveaux d'occupation suite aux labours notamment. C'est pourquoi les données issues des seules prospections pédestres sont à prendre avec précaution. En ce qui concerne l'aspect des pratiques cultuelles, elles restent totalement inconnues si l'on se contente des seules informations issues des sites du Val de Saône. En tout cas aucune fosse de rejet avec lot de matériel faunique et mobilier céramique n'a été fouillée en lien avec ces niveaux. Les monnaies et les *ex-voto* apparaissent ainsi comme les meilleurs indicateurs de ces phénomènes (Hostein *et alii*. 2014), même si l'existence de la pratique de l'offrande et du *votum* est difficile à appréhender (Van Andringa 2002, p. 118-123). Le IV<sup>e</sup> siècle est également marqué par une disparition des dédicaces religieuses dans les sanctuaires de Gaule. Parmi les offrandes, celles par destination, essentiellement représentées par des objets de parure, tendent à disparaître dès la fin du Haut-

<sup>84</sup> Le site aggloméré de Saint-Vit n'a toutefois pas encore été archéologiquement attesté.

Empire comme le démontre l'étude du mobilier de Villiers-le-Duc par exemple (Provost 2009c, p. 406-410). En revanche la pratique de la *jectatio*, courante durant le Haut-Empire, semble encore en cours au IV<sup>e</sup> siècle. À Nuits-Saint-Georges, « un lot important de pièces d'argent et de bronze (...) des empereurs de la fin du III<sup>e</sup> et du IV<sup>e</sup> siècle » a été trouvé à proximité de l'emplacement du supposé relief mithriaque (Thévenot, Fromageot-Girardet 1948, p. 309). La présence de monnaies de Théodose II démontre que la pratique a pu se poursuivre dans le premier tiers du V<sup>e</sup> siècle. Mais à Saint-Vit également les monnaies du IV<sup>e</sup> siècle se retrouvent en nombre aux alentours de la *cella* du temple. Parmi les 138 monnaies mises au jour sur le site, 61 proviennent de cet emplacement (Billoin 2000, p. 34-35). Cette surreprésentation des monnaies du IV<sup>e</sup> siècle par rapport au Haut-Empire est constatée dans de nombreux sanctuaires de l'Est de la Gaule. Elle conduit toutefois à s'interroger sur sa nature puisqu'elle pourrait finalement plus traduire un traitement différent des offrandes qu'une nouvelle pratique en elle-même. Une des hypothèses voudrait ainsi que le nombre élevé de monnaie soit plutôt le reflet d'une absence de récupération des offrandes monétaires, et donc d'une gestion du sanctuaire différente (Hostein *et alii*. 2014, p. 201).

#### 6.3.2.1.2. Les lieux de culte chrétiens

Les nouveaux lieux de culte qui apparaissent au cours de l'Antiquité tardive sont le résultat de la montée en puissance de la religion chrétienne en Gaule. La forme et l'organisation de ces sanctuaires chrétiens restent malheureusement totalement inconnues dans notre zone de recherche (**Volume 3, Annexe 22**). C'est pourquoi les sources textuelles sont considérées comme la base la plus fiable dans l'étude et la reconnaissance de ces ensembles.

- **Sources textuelles**

Parmi les plus intéressants, nous retiendrons les quelques indications qui se trouvent dans la *Notitia dignitatum*, la *Notitia Galliarum*<sup>85</sup> et quelques documents isolés tel qu'une lettre d'Ambroise Milan concernant des événements se déroulant à Chalon vers 383 ou encore la Vie de Saint-Martin qui relate un épisode en territoire éduen. Ces textes sont, de manière générale, instructif sur la géographie des cités des Eduens et de Chalon durant l'Antiquité tardive (Kasprzyk 2005, p. 25-28). Mais c'est au V<sup>e</sup> siècle que la quantité des sources littéraires augmente sensiblement. L'essentiel de la documentation est alors désormais fourni par les textes hagiographiques et tout particulièrement les Vies de saints. Même s'il est nécessaire de prendre avec précaution les événements relatés par ces textes, ils apportent une somme parfois importante de détails sur la vie, l'organisation des territoires et la nouvelle topographie religieuse (Vogüé 2003). On peut mentionner les Vies de Valérien de Tournus<sup>86</sup>, des Pères du Jura (Martine 1968) ou encore des évêques d'Autun reprises dans des notices de Grégoire de Tours<sup>87</sup>. D'ailleurs les sources de la fin de l'Antiquité sont marqués par les *Dix livres d'Histoire* de Grégoire de Tours, également appelés Histoire des Francs<sup>88</sup>. Grâce aux attaches familiales de l'auteur en Bourgogne, l'ouvrage contient de nombreuses allusions à cette région. On retient tout particulièrement les longues descriptions concernant le *castrum* et les églises de l'agglomération de *Divio*/Dijon. Quelques *Vies* plus tardives, du VII<sup>e</sup> siècle, apportent également des précisions topographiques non négligeables sur des monuments mal connus d'autres secteurs, comme les *Vies* de Loup de Chalon<sup>89</sup> ou de Colomban<sup>90</sup>. La *Chronique* dite de Frédégaire<sup>91</sup>, dont l'auteur est inconnu, originaire de Bourgogne, apporte quelques indications sur la région chalonnaise. Enfin, notons l'intérêt de quelques cartulaires contenant des chartes de la fin de l'époque mérovingienne qui mentionnent parfois des sites repérés par l'archéologie (Dammartin-Marpain, Saint-Aubin,

---

<sup>85</sup> Seeck 1876 : SEECK (O.) – *Notitia dignitatum accedunt Notitia urbis Constantinopolitanae et latercula prouvinciae*, Berlin, 1876 (réed. Francfort, 1962), *Notitia dignitatum* : p. 102-225 ; *Notitia Galliarum* : p. 262-274.

<sup>86</sup> *Passio Valeriani : Passio Valeriani auctore anonymo*, AASS, Sept., V, p. 21-23.

<sup>87</sup> *Passio Symphoriani : Passio Symphoriani auctore anonymo*, AASS, Aug. IV, p. 496-497.

<sup>88</sup> Grégoire de Tours, *Historia Francorum* ; Latouche 1963 : LATOUCHE (R.) – *Grégoire de Tours. Histoire des Francs*, Paris, 1963.

<sup>89</sup> *Vita Lupi episcopi Cabilonensis : Vita Lupi episcopi Cabilonensis auctore anonymo*, AASS, Jan., III, p. 391-394.

<sup>90</sup> Vogüé 1988 : VOGÜE (A. de) – Jonas de Bobbio. Vie de saint Colomban et de ses disciples, Bégrolles-en-Mauge, 1988 [Sources du monachisme colombanien, I].

<sup>91</sup> Wallace-Hadrill, Devillers, Meuyers 2001 : WALLACE-HADRILL (J.M.), DEVILLERS (O.), MEUYERS (J.) – Frédégaire. Chronique des temps mérovingiens. Livre IV et continuations, Tournai, 2001, p. 62-201.

Auxonne, Pontailler-sur-Saône...). Les principaux sont ceux de Saint-Symphorien d'Autun et de Flavigny (Deléage 1936 ; Bouchard 1991).

- **Éléments mobiliers et immobiliers**

Sur le terrain, l'identification de ces premiers lieux de cultes chrétiens est loin d'être aisée. Les formes étant très aléatoires, les interprétations ont été parfois très hâtives à l'exemple des vestiges de galeries périphériques du sanctuaire gallo-romain interprétés comme une église paléochrétienne à Mirebeau-sur-Bèze. L'association nécropole/lieu de culte est également un nouvel élément prégnant de cette nouvelle topographie religieuse. Celle-ci n'est toutefois pas systématique et la seule découverte de sarcophage ou d'un cimetière alto-médiéval ne doit pas permettre l'existence implicite d'une église médiévale. Nombreuses sont les nécropoles isolées à cette époque où l'absence d'une chapelle ou église est très certaine. Aussi, que ce soit par la fouille ou la prospection, aucun lieu de culte n'a été mis au jour dans le Val de Saône. Les seules données proviennent des mentions littéraires et de niveaux d'occupation repérés ponctuellement en milieu rural à Rochefort-sur-Nénon/*Grange d'Haibe* (Chapelle Saint-Martin), en 1903 ou en milieu urbain comme à Dijon/Saint-Bénigne ou Chalon-sur-Saône/Saint-Vincent et Saint-Jean-des-Vignes, entres autres, au XX<sup>e</sup> siècle.

### 6.3.2.2. Rythme d'abandon des sanctuaires urbains gallo-romains à l'Antiquité tardive

La fin d'occupation des sanctuaires gallo-romains créés à la période laténienne ou au début du Haut-Empire ne peut être malheureusement appréhendée que sur un faible panel de site (Fig. 152). Sur les 37 lieux de culte attestés ou potentiels du Val de Saône, seize seulement possèdent une caractérisation urbaine ou péri-urbaine certaine, soit 43,24 %. La précision du *terminus ante quem* concerne neuf d'entre eux : Beneuvre/*En Velay*, Isômes/*Les Varennes*, Mâlain/*Froidefonds*, Mâlain/*La Vazeroie*, Mâlain/*La Boussière*, Mirebeau-sur-Bèze/*La Fenotte*, Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards*, Nuits-Saint-Georges/*Pré de Nuits* et Pierre-de-Bresse/*Le Châtelet*. Les autres, seulement connus par prospection aérienne ou pedestre, possèdent une connaissance chronologique très limitée malgré quelques indices plaçant leur fin d'occupation à la fin du Haut-Empire pour la plupart. Ainsi, en analysant les données disponibles plusieurs constats apparaissent quant au rythme d'abandon des sanctuaires et leur devenir à l'Antiquité tardive.

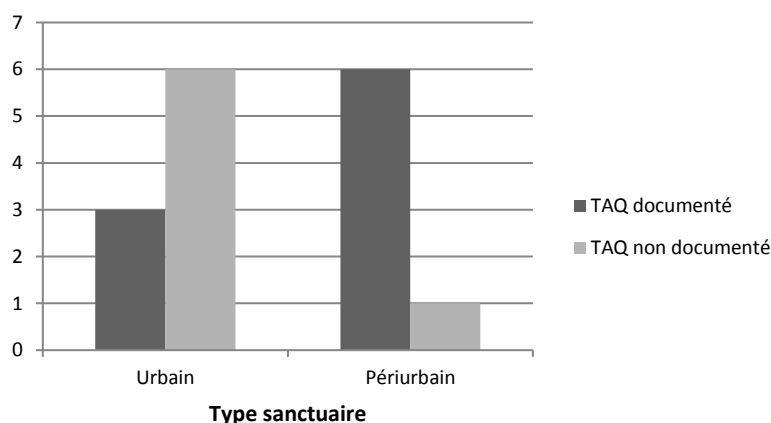


Fig. 152 - Proportion de sites chronologiquement documentés selon leur caractérisation

Qu'il soit effectif au Haut-Empire ou au Bas-Empire, l'abandon des sanctuaires gallo-romains n'est suivi par aucune autre occupation à la période médiévale, hormis des phénomènes de spoliation. Une seule exception existe toutefois, sur le site du sanctuaire occidental de Mâlain. Même s'il semble qu'il ne s'agit pas d'un cas de christianisation ou de réutilisation directe du lieu de culte, une église s'installe en périphérie nord-est du péribole du sanctuaire (Fig. 153). L'antériorité de ce nouveau lieu de culte n'est pas connue. En revanche, une nécropole mérovingienne est localisée aux alentours grâce aux prospections aériennes et aux découvertes fortuites. Le cimetière actuel du village se trouve toujours à cet emplacement tandis que l'église a été détruite entre 1843 et 1845 pour être implantée dans le village actuel (Gaëtan *in* Widehen 2015 p. 33-41). Aussi, les lieux semblent avoir au moins gardé en tradition une certaine pratique culturelle depuis l'époque gallo-romaine. Aucune poursuite profane de l'occupation n'est non plus documentée dans le Val de Saône, contrairement à d'autres sanctuaires du Centre-Est (Hostein *et alii.* 2014). Il s'agit toutefois généralement de réoccupations ponctuelles, mal

caractérisées, se traduisant par des couches de terres noires ou quelques murets (sanctuaire du *Champ des Fougères* à Mandeure).

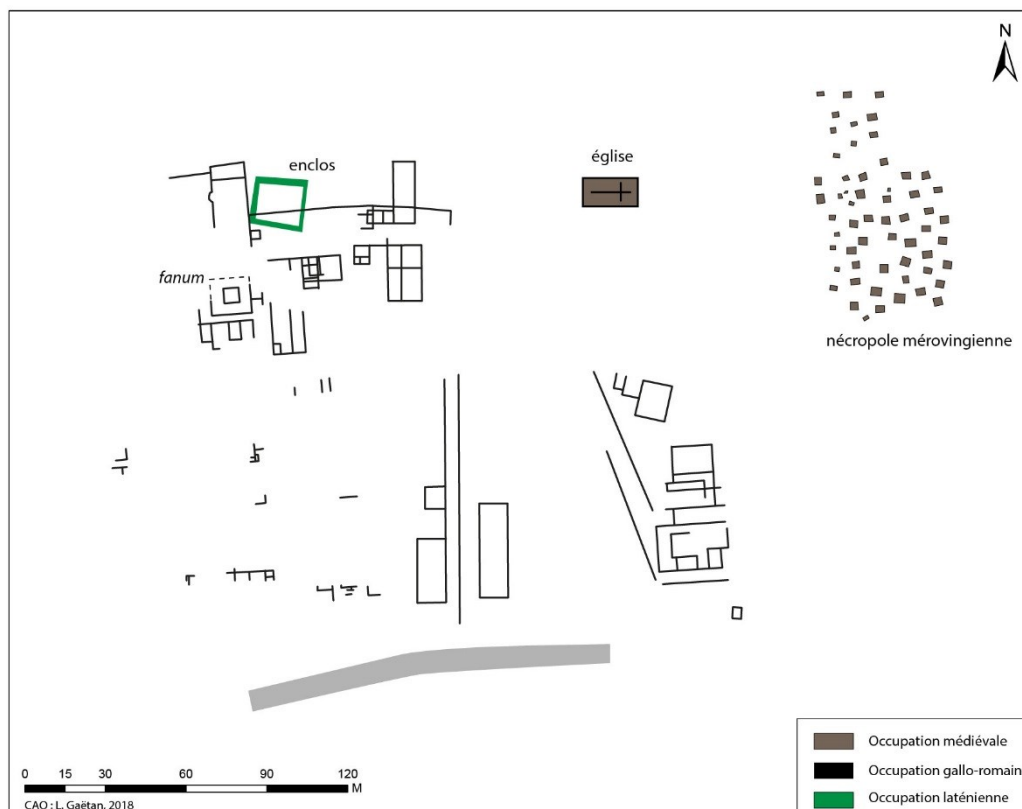


Fig. 153 - Superposition des lieux de culte antiques et médiévaux à Mâlain (Côte-d'Or)

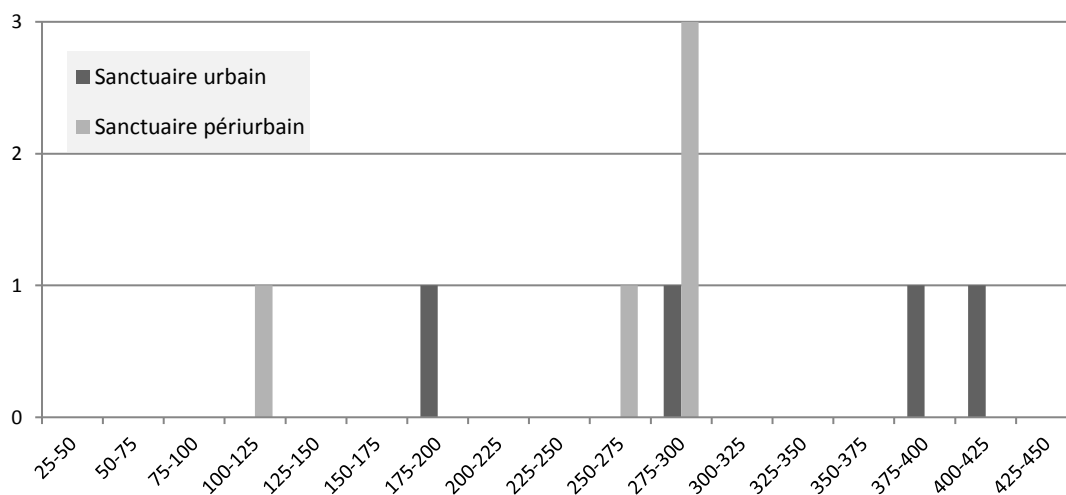


Fig. 154 - Nombre d'abandon de sanctuaires urbains et périurbains par grande période chronologique

En approfondissant cet examen, il s'avère que les sites urbains et périurbains observent quasiment le même rythme d'abandon, même s'ils réagissent à des conditions de désertion différentes (Fig. 154). De manière générale la fin de leur fréquentation est centrée sur le tournant du IV<sup>e</sup> siècle puisque cinq d'entre eux observent un ralentissement des pratiques entre les années 250 et 300. Il arrive que sur certains, du mobilier postérieur, attribuable aux premières décennies du IV<sup>e</sup> siècle, soit mis au jour. Mais il atteste plus d'une fréquentation sporadique du site que d'une occupation continue. Il peut néanmoins se poser la question de pratiques individuelles face à un paganisme encore vivace au cours de cette période. Si les données archéologiques sont

trop faibles pour y répondre, les textes, tels que les *Panegyriques latins* ou la *Vie de Saint Martin*, en témoignent (Hostein *et alii.* 2014, p. 201-207). En tout état de cause, la désertion progressive des agglomérations à la fin du III<sup>e</sup> siècle, la réorganisation du clergé et l'introduction du christianisme entraîne un abandon majeur des lieux de culte, même si d'autres ont été désertés bien avant (**Fig. 138**).

Le sanctuaire de Nuits-Saint-Georges/*Pré de Nuits* est précocement abandonné, certainement au profit de celui des *Bolards* (cf *infra*).

L'abandon précoce du sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze/*La Fenotte* est, quant à lui, plus étonnant puisqu'il s'agit d'un lieu de culte majeur à l'échelle du territoire lingon, monumentalisé à plusieurs reprises et installé anciennement, depuis La Tène B2/C1 (Joly, Barral 2007). Sa fin d'occupation est difficile à déterminer précisément du fait du manque de mobilier sur le site. La proportion des objets postérieurs au II<sup>e</sup> siècle est relativement faible, c'est pourquoi sa désaffectation est datée de cette période. Mais les indices d'une fréquentation ponctuelle du sanctuaire s'étendent jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle (en particulier des fragments de jattes Chenet 323 de Jaulges-Villiers-Vineux et des monnaies jusqu'à Théodose). Ces constatations illustrent un étiolement progressif de l'entretien et des fréquentations du lieu de culte durant toute cette période, en parallèle d'une récupération des matériaux.

Sans faire l'objet d'une destruction concertée, les sanctuaires voient parfois l'installation de véritables chantiers de récupération et de transformation des blocs à l'Antiquité tardive. Ainsi, un four à chaux et la présence de fosses d'enfouissement avec fragments de sculpture ou de moellons débités au IV<sup>e</sup> siècle dans la cour nord et la partie ouest de l'hémicycle du sanctuaire des *Bolards* illustre ce phénomène. La netteté des parois des tranchées de fondation des murs montre également qu'elles ont été rapidement et volontairement comblées après récupération de tous les blocs. Le même processus est observable sur le sanctuaire occidental de Mâlain à la même période. La fouille du sanctuaire d'Isômes/*Les Varennes* n'a pas permis de mettre en évidence de phases de récupération ou de réoccupation des lieux.

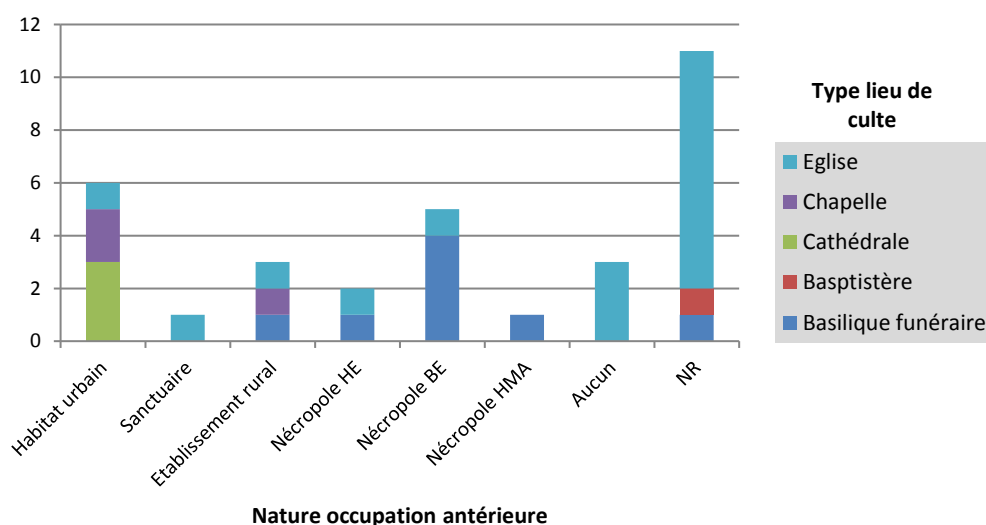
Le sanctuaire de Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* n'est pas totalement abandonné au IV<sup>e</sup> siècle. Il s'agit du seul lieu de culte du Val de Saône faisant l'objet d'une transformation à l'Antiquité tardive amenant à l'implantation d'un *mithraeum* au nord du péribole du sanctuaire du Haut-Empire. Cette installation pourrait remonter au début du III<sup>e</sup> siècle et aurait pris son plein essor au moment de la désertion progressive du lieu de culte principal dédié à Mars Segomon au cours du IV<sup>e</sup> siècle. À la fin du IV<sup>e</sup> et au début du V<sup>e</sup> siècle, l'absence de mobilier sur le grand sanctuaire semble montrer que seul le *mithraeum* est encore fréquenté à cette période. Les nombreuses monnaies théodosiennes recueillies dans l'édifice en témoignent. La frappe la plus tardive, de Théodose II, suggère ainsi une utilisation des lieux jusque dans les années 430.

La topographie des deux sanctuaires subsistant au IV<sup>e</sup> siècle semble, à elle seule, justifier le maintien des pratiques cultuelles pour au moins encore un siècle après l'abandon des autres lieux de culte. Il s'agit pourtant de deux sanctuaires que l'on peut qualifier d'urbain. Au IV<sup>e</sup> siècle, seul le centre monumental de l'agglomération de Nuits-Saint-Georges est désormais occupé avec principalement la basilique et le *mithraeum*. Ce maintien pourrait s'expliquer d'une part par la situation géographique du sanctuaire au nord du territoire éduen et la tradition du culte dans cette agglomération, et d'autre part par sa situation sur le nouvel axe de circulation entre Chalon et Langres après l'abandon du tronçon de la voie d'Agrippa Chalon-Dijon. La situation du sanctuaire d'Isômes/*Les Varennes* et le caractère routier de l'agglomération associée pourraient également expliquer le maintien d'une pratique cultuelle sur ce lieu au IV<sup>e</sup> siècle. Mais ces deux sanctuaires possèdent également des liens plus ou moins directs avec le domaine militaire, même si aucun *militaria* n'a été mis au jour lors des fouilles. Les seuls cultes dédiés permettent d'observer ce rapprochement : Epona (Thévenot 1949 ; Mégille de 2016) et Mithra (Turcan 2004).

### 6.3.2.3. Un nouveau paysage religieux chrétien

#### 6.3.2.3.1. Une topographie religieuse renouvelée

Malgré les difficultés de reconnaissance liées à la nature des édifices et au recouvrement urbain moderne, 32 lieux de culte paléochrétiens sont reconnus ou supposés dans le Val de Saône. L'absence de superposition entre sanctuaires païens et chrétiens implique nécessairement une topographie des lieux de culte renouvelée dès l'Antiquité tardive (**Fig. 155**). Mais cette difficulté de mise en évidence se rencontre également dans les occupations antérieures (34 % d'entre eux, soit onze sites). En revanche, il est avéré que six nouveaux lieux de culte (19 %) s'installent sur les ruines d'un habitat urbain préexistant. Précisons toutefois que le lien n'est jamais clairement établi et qu'il est juste possible d'observer que ces nouveaux édifices s'implantent dans une agglomération du Haut-Empire. La relation avec les établissements ruraux est plus facile à mettre en évidence à l'exemple des sites de Mâcon/Saint-Clément, Rochefort-sur-Nénon/Saint-Martin ou de Mellecey/Saint-André grâce notamment aux prospections pédestres ou aux découvertes anciennes. On remarquera enfin que seulement deux lieux de culte voient le jour dans une nécropole du Haut-Empire. Ces lieux de culte sont plus nombreux dans les nécropoles du Bas-Empire, entraînant ainsi la naissance des basiliques funéraires autour de l'inhumation des premiers saints de Bourgogne (Etienne, Bénigne, Jean, Paschasie, Floride, Clément, Marcel, Valérien). Finalement, 57 % des premières occupations paléochrétiennes de la région s'effectuent en majorité sur des sites déjà occupés antérieurement. Seuls trois sites correspondent visiblement à des installations nouvelles dans le *suburbium* de Chalon-sur-Saône (Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Martin-des-Champs et Saint-Laurent), à moins qu'il s'agisse d'un manque de recherche sur ces ensembles. Le graphique de la répartition des relations entre occupations des Hauts et Bas-Empires laisse ainsi apercevoir, de manière logique, une relation claire entre les basiliques funéraires et les nécropoles, ainsi qu'entre les cathédrales et l'habitat urbain. Par contre, en ce qui concerne les églises, aucune préférence ne semble se dessiner.



**Fig. 155 - Répartition des lieux d'implantation des lieux de culte paléochrétiens de l'Antiquité tardive**

La relative concentration des lieux de culte est une donnée remarquable. Il apparaît alors que 78,12 % des édifices connus se répartissent sur seulement cinq agglomérations (**Fig. 156**). Ces dernières correspondent aux villes fortifiées au IV<sup>e</sup> siècle sur un axe nord-sud entre Lyon et Langres. Ces fortifications apportent une continuité des occupations sur ces points alors que les autres habitats groupés sont progressivement désertés. Cette continuité d'occupation fait que la reconnaissance des structures est plus aisée, grâce aux textes et aux traditions de perpétuation des lieux, mais pas par l'archéologie. Mais ce constat est aussi le résultat d'une christianisation de la société qui passe avant tout par ces villes, d'autant plus que la redéfinition des territoires à la même période entraîne une reconfiguration du statut de certaines d'entre elles. Toutes vont avoir une histoire singulière, devenant progressivement capitale de cité, siège des nouveaux évêchés (Chalon et Mâcon), résidence



officielle temporaire des évêques de Langres (Dijon) ou encore ville monastique (Tournus). Cette histoire conduit inévitablement à la formation de lieux de culte aux formes diverses. Les campagnes ne sont toutefois pas en reste puisqu'elles aussi font l'objet d'une christianisation, sauf que son appréhension est plus complexe.

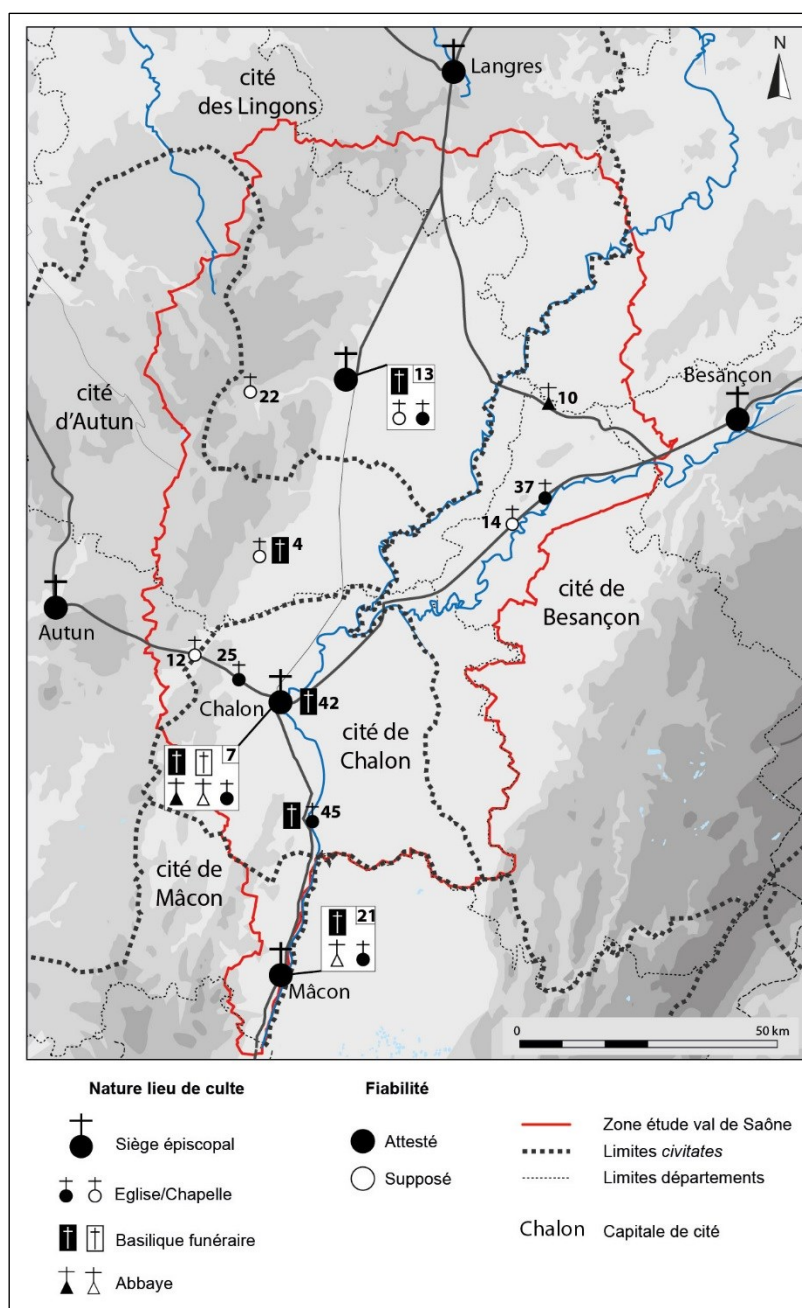


Fig. 156 - Carte de répartition des différents lieux de culte chrétien au milieu du VI<sup>e</sup> siècle dans le Val de Saône (cathédrale, église, basilique funéraire, abbaye...)

Etablir une chronologie d'apparition de ces nouveaux lieux de culte est très délicat faute de données archéologiques récentes sur ces ensembles. On remarque toutefois que l'accroissement des données textuelles historiques et hagiographiques dès le V<sup>e</sup> siècle va de pair avec une augmentation du nombre de sanctuaires chrétiens connus (Fig. 157).

Aussi, au IV<sup>e</sup> siècle, la présence d'un lieu de culte chrétien dans la nouvelle capitale de la cité de Chalon est davantage supposée que prouvée. À l'instar des nouveaux évêchés d'Autun, de Besançon ou de Langres, on situe ce groupe épiscopal primitif à l'emplacement de la cathédrale du haut Moyen Âge, c'est-à-dire dans l'enceinte tardive. En ce qui concerne les autres agglomérations subsistantes, l'apparition des premiers lieux de

cultes chrétiens pose encore plus de difficulté. Cette présence est assurée chez les Eduens à partir de la fin du IV<sup>e</sup> siècle grâce à la découverte exceptionnelle du service de Sainte-Reine trouvé sur le centre public d'Alésia (Le Gall 1990, p. 215-224). Mais il est difficile d'imaginer que toutes les agglomérations du territoire éduen possédaient un lieu de culte dès cette époque.

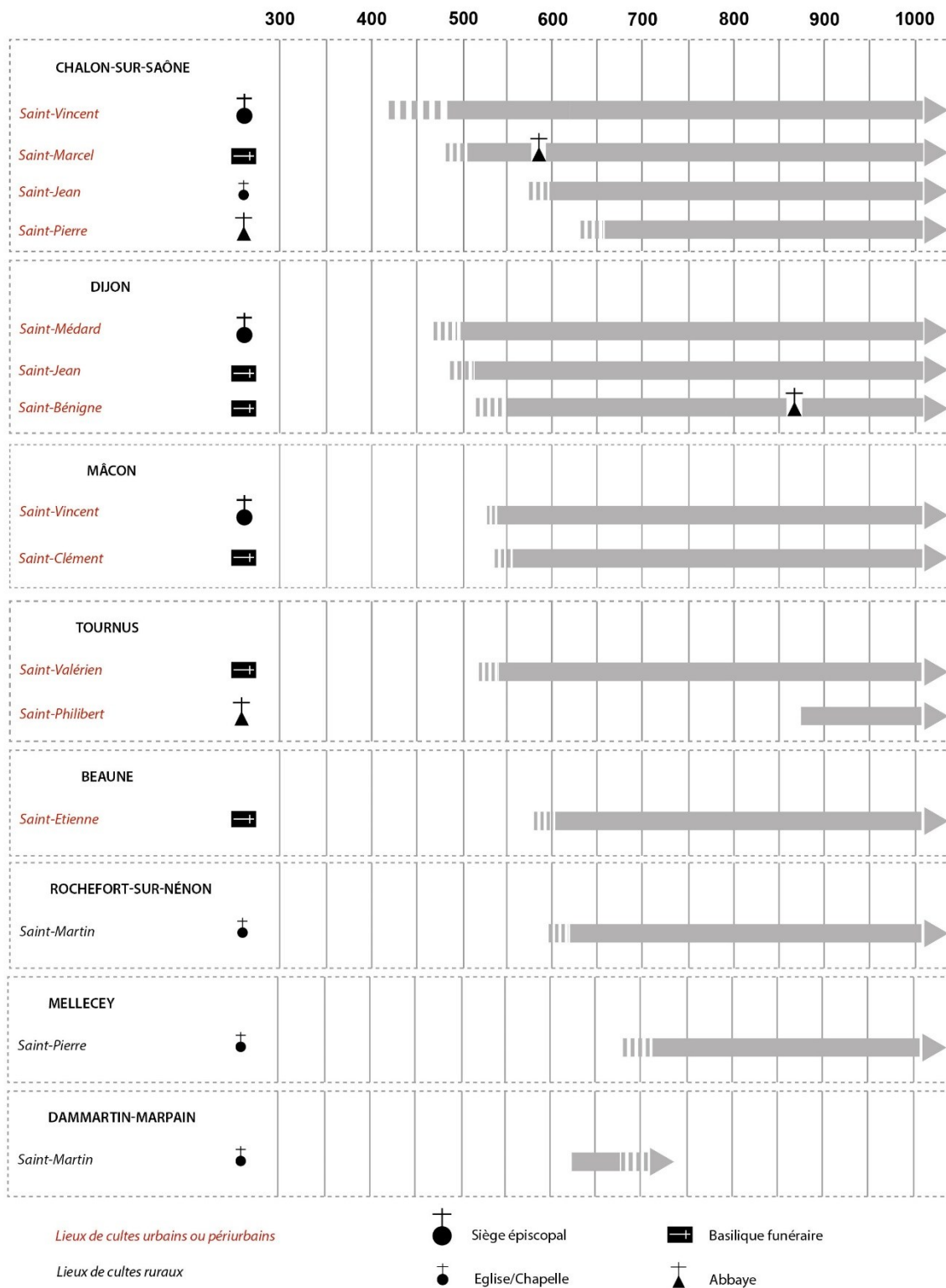


Fig. 157 - Frise évolutive de différents lieux de culte chrétiens dans le val de Saône

En revanche, aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles on connaît une croissance importante du nombre de ces occupations. À Chalon, la présence épiscopale dans la capitale s'observe surtout à travers la présence d'inhumations d'évêques (Sylvestre et Agricole) dès le début du VI<sup>e</sup> siècle dans la basilique Saint-Marcel située sur la rive gauche de la Saône pourtant considérée comme appartenant au territoire séquane. Cette présence extra-territoriale des évêques déroge à la règle qui veut que ce personnage soit inhumé dans sa *civitas* (Dabrowska 1989, p. 1261-1262). Il est donc légitime de se demander si cette exception relève d'une politique de mainmise des évêques chalonnais sur la tombe du seul martyr de la région (Kasprzyk 2005, p. 340). Mais cette basilique n'est pas unique puisqu'entre le VI<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> siècle, les évêques sont inhumés dans des églises périurbaines distinctes. C'est grâce à leur mention qu'il est d'ailleurs possible d'attester la présence de ces lieux de culte dans le *suburbium* de Chalon. Loup est ainsi enterré à Saint-Pierre et Gratus à Saint-Laurent dans le courant du VII<sup>e</sup> siècle. Le cas de Dijon est encore plus atypique puisque l'agglomération n'est pas capitale de cité mais deviendra tout de même cité épiscopale. Selon Grégoire de Tours elle mérite tout de même le titre de *civitas* (*Historia Francorum*, III, 19). En réalité, un groupe épiscopal se développe dans le *castrum* grâce à la présence de l'évêque de Langres, Aprunculus, au moins dès l'année 486. Ce dernier, qui était originaire de la ville, semble avoir été contraint de rester ici parce que les Burgondes craignaient qu'il ne livre Langres aux Francs (Picard 1998, p. 295). L'église Saint-Médard, aujourd'hui disparue, aurait ainsi fait office de co-cathédrale avec celle de Langres dès la fin du V<sup>e</sup> siècle.

À Mâcon, l'accession au statut de capitale de cité de la ville avant le milieu du VI<sup>e</sup> siècle s'accompagne de l'édification de la première basilique funéraire périurbaine à Saint Clément qui servira de lieu d'inhumation aux évêques de la ville. Même si le groupe épiscopal n'est attesté qu'au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, sa présence pourrait être plus ancienne puisqu'un évêque (Placidius) est connu à Mâcon en 538 lors du concile d'Orléans. En ce qui concerne les autres agglomérations, l'apparition des églises est plus complexe à cerner. Seules les églises *extra-muros* de Beaune/Saint-Etienne et de Tournus/Saint-Valérien ou encore de Dammartin-Marpain peuvent être assurément datées des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles. Alors qu'aucune donnée n'est disponible sur les autres, la cité voisine d'Auxerre montre qu'à peu près toutes les agglomérations importantes de la région se dotent progressivement d'un lieu de culte chrétien. Celles-ci correspondent sans doute aux premières *parrociae* (paroisses), c'est-à-dire des églises ayant un statut officiel reconnu par l'évêque.

#### 6.3.2.3.2. Des édifices religieux variés

Ce panorama de l'apparition des premiers sanctuaires chrétiens dans la région laisse entrevoir un certain nombre d'édifice en commun parmi les agglomérations concernées. Ceux-ci se partagent entre groupes épiscopaux, basiliques funéraires, monastères ou encore simples églises ou chapelles. En tout cas ils apparaissent comme des éléments primordiaux de caractérisation des agglomérations dans une société où le fait urbain est en pleine mutation.

- **Les groupes épiscopaux**

L'édification d'une cité en évêché est systématiquement synonyme de la construction d'une cathédrale dans la capitale. Toutefois, il n'est pas assuré que dès l'origine il existait une basilique ou une *ecclesia*, comme on les appelle à cette période. Même s'il est impossible de le démontrer archéologiquement, les évêques ont aussi pu officier dans des locaux provisoires dans un premier temps. Ainsi, les sources littéraires mentionnent pour Chalon la reconstruction de la cathédrale vers le milieu du VI<sup>e</sup> siècle par l'évêque Agricola (532-580). Ce constat implique alors qu'une première construction existait. Si Grégoire de Tours, dans sa description ne précise pas la localisation de cette nouvelle *ecclesia*, elle devait toutefois se trouver dans le même quartier, contre l'enceinte orientale du *castrum*. La découverte de deux fragments d'inscriptions chrétiennes de l'Antiquité tardive pourrait en tout cas attester de la présence d'un bâtiment paléochrétien dans le secteur (Kasprzyk 2005, Vol. 2, pl. 326). Qu'il s'agisse d'une reconstruction ou d'un transfert de l'*ecclesia*, Grégoire de Tours indique que le nouvel édifice qu'il visite en 588 était orné de colonnes, de marbres et de mosaïques (*Historia Francorum*, V, 45).

Mais la cathédrale n'est pas le seul édifice qui compose les groupes épiscopaux. Elle s'intègre dans un ensemble plus vaste constitué de la résidence de l'évêque, de locaux de service, d'un baptistère, d'une autre église voire de plusieurs autres oratoires (Picard 1998, p. 298). Malheureusement, ces édifices annexes ne sont jamais connus et les textes en font rarement mention. À Chalon comme à Mâcon, une seule église principale est attestée,

toutes les deux dédiées à Saint-Vincent à une date encore inconnue. Dans le cas de Mâcon, l'énumération de patronages dans les textes des X<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles attestent plutôt d'une succession de chapelles adossées la cathédrale. Finalement c'est le groupe épiscopal de Dijon qui est le mieux reconnu, alors que pour les raisons évoquées précédemment, il ne s'agit pas du siège officiel de l'évêché à l'Antiquité tardive et au haut Moyen Âge.

Séparé du reste de l'agglomération par une dérivation du Suzon, ce site se développe dans l'angle nord-est du *castrum*, près de l'une des quatre portes de la fortification. L'*ecclesia intra muranea*, celle où la dépouille du 6<sup>ème</sup> évêque Grégoire de Langres fut d'abord transportée, se trouve être l'édifice principal de ce groupe. Depuis la présence des évêques de Langres à Dijon, cette église semble avoir joué le rôle de co-cathédrale, sous le vocable de Saint-Médard. Disparue au XVII<sup>e</sup> siècle, l'*ecclesia* a souvent été confondue avec celle subsistant encore aujourd'hui sous le nom de Saint-Etienne. Pourtant celle-ci ne fut consacrée qu'en 1077. En réalité, Saint-Médard a subi un changement de vocable tardif, à l'époque carolingienne, pour devenir Saint-Etienne dont le souvenir s'est perpétué jusqu'à la fondation de l'actuelle collégiale. Saint-Médard a été en partie redécouverte en 1916-1917 lors de travaux rue Vaillant (Fyot 1916-1917), mais son plan a été depuis contesté par Chr. Sapin (Sapin 1984-1986). Malgré les carences de la chronologie, les vestiges dégagés peuvent être datés du haut Moyen Âge. Outre cette église, l'ensemble cathédrale est également composé d'un baptistère renfermant des reliques au nord, dédié à Saint-Vincent, de la résidence de l'évêque et de son oratoire privé, et au sud d'une église vouée à Notre-Dame. On ne sait toutefois s'il s'agit d'une seconde cathédrale comme il est possible d'en trouver sur ce type de site. En tout cas cette église, ou oratoire selon les interprétations, se sert du mur du *castrum* comme appui et intègre les tours dans son architecture. Le tronçon situé entre les deux tours a d'ailleurs été arasé aux alentours de 1050 (par l'abbé Garnier de Mailly) pour agrandir l'édifice et servir de palier dans le système de cryptes qui se trouvait en sous-sol (Sapin 1994). Cet ensemble pourrait être enfin complété par la nécropole qui se développe à la sortie du *castrum*, face à la porte orientale. Sans doute fréquenté dès le IV<sup>e</sup> siècle, ce cimetière sert à la paroisse Saint-Michel jusqu'à la création de celui de la Porte-Guillaume, en 1780. L'église qui occupe le centre de ce vaste cimetière est mentionnée pour la première fois en 896 sous le titre de *sancta basilica sancti Michaelis*.

- **Les basiliques funéraires**

En territoire éduen, le culte des martyrs ou des saints « confesseurs » n'est daté que de la fin du IV<sup>e</sup> siècle et du début du V<sup>e</sup> siècle avec Symphorien à Autun et Reine à Alésia (Kasprzyk 2005, p. 348). Mais ce n'est véritablement que dans la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle que le concept de sainteté ecclésiastique connaît un succès grandissant. Selon leurs Vies, dont il est difficile de dater la rédaction (VI<sup>e</sup> siècle ?), Marcel et Valérien furent la persécution lyonnaise en 177 et sont respectivement exécutés à Saint-Marcel et Tournus, deux sites situés en bordure de la voie d'Agrippa Lyon-Trêves. À ces emplacements sont alors érigés des basiliques permettant une vénération de ces martyrs devenus saints. Leur origine n'est toutefois pas encore attestée même si ces lieux sont visités par Grégoire de Tours à la fin du VI<sup>e</sup> siècle. La mention de Grégoire de Tours sur la réfection de la toiture de la basilique de Saint-Valérien à Tournus incite à penser que le bâtiment n'est pas très récent (*Liber in Gloria martyrum*, 53). De même, l'inhumation de l'évêque de Chalon Sylvestre en 532 dans la basilique Saint-Marcel prouve qu'elle existe déjà bien avant. Il est alors fort probable que l'apparition du culte de ces deux saints pourrait remonter aux années 500, soit avant celui des martyrs bourguignons Andoche, Thyrsé, Bénigne ou Symphorien. Martyrisés sous le règne d'Aurélien, ces saints sont à la base d'un important cycle de Passions élaborés en Bourgogne à partir du début du VI<sup>e</sup> siècle, dans les années 520-530 (Van der Straeten 1960). Dès lors, un culte commence à se développer autour de ces corps saints avec le rôle plus ou moins appuyé des évêques de chacune des cités concernées. Les exemples de mises en valeur des sépultures et du contexte dans lequel elles s'installent sont divers.

Trois principales configurations ressortent de l'examen global des données disponibles :

- \* Mâcon fournit l'exemple de la basilique qui s'installe au cœur d'un établissement rural du Haut-Empire, aussi sans doute occupé à l'Antiquité tardive. Dédiée à Saint-Clément, elle accueille les évêques mâconnais lorsque la cité accède au statut d'évêché dans les années 530. Les fouilles de C. Sapin de 1985 à 1991 ont ainsi mis au jour un hypocauste à pilettes dans le transept de l'église et le plan de la basilique. Cette dernière, construite dans le courant du VI<sup>e</sup> siècle, possède une nef d'une longueur de 15 m et se termine par une abside de 5 m de diamètre. Celle-ci semble d'ailleurs s'appuyer sur les constructions romaines antérieures (Sapin 1998).

\* À Chalon-sur-Saône/Saint-Pierre, Dijon/Saint-Jean et peut-être Tournus/Saint-Valérien, les basiliques sont installées sur des nécropoles préexistantes. À Chalon et Tournus, celles-ci sont plutôt datées du Haut-Empire, même si dans la première, quelques sépultures de l'Antiquité tardive sont encore présentes. À Dijon/Saint-Jean, la nécropole semble intensément fréquentée depuis le début du IV<sup>e</sup> siècle (Joubeaux 1982-1983). À travers ces exemples, la question d'une christianisation des nécropoles préexistantes peut ainsi légitimement se poser. Plus globalement, le cas du pôle ecclésiastique qui se met en place à l'ouest du *castrum* de Dijon aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles est riche d'enseignement pour appréhender ces questionnements.

La *basilica beati Iohannis* (Grégoire de Tours, *Vit. Patr.* 7) est le plus ancien lieu de culte de cette nécropole. Lorsque Grégoire de Langres meurt, en 540, ce sanctuaire existe déjà puisqu'il demande à y être enterré. Il n'a jamais été archéologiquement reconnu, mais les descriptions de Grégoire de Tours permettent de savoir qu'à l'origine il s'agissait d'un simple édifice rectangulaire (Picard 1986, p. 60) auquel fut adjointe une abside dans la deuxième moitié du VI<sup>e</sup> siècle. La présence de la tombe d'Urbanus à Saint-Jean, évêque de Langres qui aurait siégé à une époque mal déterminée entre la fin du IV<sup>e</sup> siècle et le début du V<sup>e</sup>, est un indice supplémentaire pour placer l'installation de ce lieu de culte dans cette période chronologique (Picard 1998, p. 305). Grégoire de Langres est inhumé cinq jours après sa mort, lorsque l'évêque de Langres arriva dans la cité. Il fut ainsi exposé dans un premier temps dans l'église qui se trouvait à l'intérieur des murs -Saint-Médard- (*ad castrum divionensi*) avant d'être transporté jusqu'à la basilique (*ab eclesia ad basilicam beato Iohannis*) du Bienheureux Jean (Grégoire de Tours, *Liber vitae Patrum*, VII, 3). Sous l'épiscopat de Grégoire de Langres (506/507 à 539/540) la nécropole connaît une période de développement importante. Grégoire de Tours mentionne alors la présence de nombreux tombeaux de membres de l'aristocratie sénatoriale ou de saints confesseurs : Tranquillus, Bénigne (reposant dans un grand sarcophage, dans un hypogée voûté), la *basilica* du sénateur Helarius et de sa femme (dans un grand sarcophage en marbre de Paros), de Florida ou encore de Paschasia. Parmi eux, le tombeau de Bénigne, alors inhumé dans un sarcophage monumental situé dans un hypogée voûté, fait déjà l'objet d'un culte populaire grâce à la multiplication des miracles (Marino Malone 2008). Alors que l'évêque Grégoire n'approuve pas cette dévotion croyant que Bénigne était païen, un songe où il lui est apparu a fini par le convaincre de restaurer le mausolée qui menaçait de s'effondrer. Plus qu'une restauration l'évêque fit finalement construire la première basilique dédiée au saint (Roze 2014). Avec la rédaction de la légende de Saint-Bénigne, le sanctuaire pris une importance grandissante dès le VII<sup>e</sup> siècle. Les évêques profitent de cette ferveur pour donner de l'importance à la ville de Dijon qui n'est alors que résidence des évêques de Langres et non siège épiscopal officiel (elle n'arrive d'ailleurs à ce statut qu'en 1731). Saint-Jean, où sont pourtant inhumés les évêques Grégoire de Langres et Tétricus, son fils et successeur, perd de son influence au profit de Saint-Bénigne. Cette dernière devient finalement abbatiale, régie par la règle de Saint-Benoît, en 871 grâce à l'évêque Isaac.

\* On retrouve enfin les basiliques, ou plus généralement des églises, qui s'installent après la mise en place des premières sépultures. Beaune/Saint-Etienne est en l'espèce le cas le mieux documenté (Sapin, Maranski 1987-1989). Ici, les sépultures les plus anciennes remontent aux années 500, formant un premier groupe fréquenté jusqu'au début du VII<sup>e</sup> siècle. C'est après cette période, et jusqu'au IX<sup>e</sup> siècle, que l'on observe un second groupe de sépultures qui semble s'agglomérer autour d'un bâtiment alors interprété comme une église. Alors que l'église n'est attestée qu'au XI<sup>e</sup> siècle, cette répartition des tombes incite à voir un édifice plus ancien auquel il est possible d'attribuer le qualificatif d'église funéraire périurbaine.

### • *Les églises et chapelles*

Les basiliques funéraires ne sont pas les seuls édifices chrétiens à s'installer sur les ruines de constructions antérieures puisque pour les églises, les oratoires ou les chapelles il s'agit aussi d'un emplacement de choix. Rien ne permet encore de supposer la présence d'église dans les *villae* avant la fin du VI<sup>e</sup> siècle. En revanche, dans les cités voisines d'Auxerre et de Tours, mieux documentées, les premières *parrociae* situées dans les *villae* apparaissent à cette période (Delaplace 2002 ; Nouvel 2004). Le Concile d'Épaone, au début du VI<sup>e</sup> siècle, est le seul texte à préciser qu'il existe des *oratoria* dans les *villae* du royaume Burgonde (Concile d'Épaone, c. 23). Il est donc possible que de tels lieux soient présents dans les cités du Val de Saône dans les années 500. Grâce à l'inscription découverte à Mellecey<sup>92</sup>, datée du VI<sup>e</sup> siècle, qui atteste d'un transfert des reliques des martyrs d'Agau, on

<sup>92</sup> *Iohannis Battistae + et [...] / orum acavensium traslatio s[...] / s es Paulus + ses pe[...] / abdr / eae* (Besnard 1922).

pourrait être tenté de localiser ici une église. Si cette découverte s'avère en place (mise au jour dans le massif de maçonnerie de l'autel principal de l'église en 1864) elle pourrait faire remonter ce lieu culte à cette période. Le village de Mellecey est alors connu pour avoir livré un riche mobilier depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle (fûts de colonnes, fragments de mosaïques, enduits peints, corniche en marbre...) sans doute attribuable à un établissement rural de type *villa* (Armand-Calliat 1937, p. 192). Sans pour autant parler ensuite de *parrociae*, le village de Mellecey est plusieurs fois mentionné dans les textes aux VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles (cf **Notice Mellecey**). Nous apprenons par exemple que Mellecey (*Melciacus*) appartient, pour sa partie orientale, à l'abbaye de Saint-Martin-de-Tours, et pour sa partie occidentale à l'abbaye de Remiremont en Lorraine. À Rochefort-sur-Nénon, la présence d'une chapelle, dédiée à Saint-Martin est probable. Mais les découvertes sont trop anciennes pour pouvoir en juger. Les fouilles de J. Feuvrier en 1903 ont alors mis au jour sur plusieurs mètres, « les substructions d'un mur de moyen appareil, bâti à chaux et à sable, bien parementé sur la face nord-sud » (Feuvrier 1908). La découverte, tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, de sarcophages mérovingiens sur le site a ainsi amené plusieurs érudits locaux à associer ces deux ensembles qui s'installeraient d'ailleurs sur un établissement rural antique (Jaccottey 1996, p. 11). Selon A. Rousset, il s'agirait donc de la chapelle Saint-Martin qui subsista jusqu'en 1454 (Rousset 1853-1858, p. 449).

- **Les monastères**

Les indices permettant de localiser la présence de monastères ruraux ou périurbains dans le Val de Saône sont extrêmement ténus. Celui de Chalon-sur-Saône/Saint-Pierre fait partie de la première catégorie de monastère même s'il reste très méconnu. Situé dans le suburbium de Chalon, il pourrait remonter au début du VII<sup>e</sup> siècle étant donné que l'évêque de Chalon Lupus, qui fut également abbé de cette abbaye, y est inhumé. Sa tombe était d'ailleurs visible dans l'édifice avant 877 (*Vita Lupi episcopi Cabilonensis*, 2-3). À Dammartin-Marpain, nous sommes là en présence d'un monastère rural que seules les sources textuelles permettent de localiser. L'église actuelle pourrait ainsi être implantée à l'endroit du monastère *Dornatiacum* mentionné dans une copie du XII<sup>e</sup> siècle d'un acte de 652. Ce monastère de femmes, dédié à Saint-Martin, aurait été fondé vers 630-650 par Almagaire, duc du *pagus* d'Attuyer et dirigé par Adalsinde, la fille du fondateur. En 652, suite à des destructions importantes, les moniales se réfugient dans l'abbaye de Bèze (située au nord de Mirebeau-sur-Bèze) dirigé par Wualdalène, frère d'Adalsinde. On ignore ensuite si le site de *Dornatiacum* a été définitivement abandonné suite à ces destructions ou s'il a été reconstruit. En tout cas *Dornatiacum* a longtemps été placé à Saint-Martin de Bregille à Besançon alors que la plupart des possessions de ce domaine se trouvent dans la vallée de l'Ognon. Plus récemment, la localisation de Dammartin-Marpain a été proposée par G. Chouquer comme l'emplacement le plus plausible de ce monastère en raison de la présence de l'hagionyme « Saint-Martin » (le seul de la vallée de l'Ognon) et de l'existence d'une agglomération antique dont le nom est *Dittatium* (Chouquer 1992 ; Daval *et al.* 1995). Si cette hypothèse est vérifiée, le monastère se trouverait implanté à 500 m au sud du cœur de l'agglomération antique de Dammartin-Marpain qui se développe le long de la voie d'Agrippa Besançon-Langres.

#### 6.3.2.4. La parure monumentale civile et militaire

Tandis que la parure monumentale des agglomérations est de plus en plus tournée vers les questions religieuses, il ne faut pas oublier les autres aspects, civils et militaires. Ceux-ci sont évidemment moins bien connus puisque les investigations s'y sont peu intéressées. Les enceintes urbaines sont les seuls éléments à avoir fait l'objet de recherches approfondies du fait de leur présence dans le paysage urbain, tant en élévation que dans le cadastre. On ne dispose toutefois pas toujours d'observations détaillées à leur sujet et leur datation est relativement délicate à établir. Les agglomérations de Mâcon, Tournus, Chalon-sur-Saône, Beaune, Dijon et Til-Châtel sont marquées par ce processus de fortification durant le IV<sup>e</sup> siècle (cf *infra*). Les textes restent finalement le meilleur moyen pour appréhender ces ensembles et tout particulièrement la *Notitia Dignitatum*. Cette source, du début du V<sup>e</sup> siècle, signale par exemple à Mâcon la présence d'un arsenal fabriquant des flèches<sup>93</sup> sans savoir où il se situait exactement. L'archéologie n'a pas encore permis de répondre à cette question. Il s'agit là de la seule mention textuelle concernant Mâcon.

---

<sup>93</sup> *Notitia dignitatum, occ.*, IX, 32 : *Matisonensis sagittaria*.

À Chalon, en revanche, la même source indique la présence d'une préfecture fluviale<sup>94</sup>. Le rôle de carrefour routier et fluvial que possède Chalon depuis la période laténienne est ainsi confirmé à l'Antiquité tardive. La date de mise en place de cette préfecture n'est pas connue, mais on sait en revanche qu'en 310, un passage du Panégyrique de Constantin<sup>95</sup> atteste que c'est au port de Chalon que ses troupes embarquent pour de rendre à Marseille afin d'assiéger Maximien. Un port structuré doit donc être présent sur place au moins depuis le début du IV<sup>e</sup> siècle. Celui-ci, ainsi que la préfecture, pourrait être localisé en bord de Saône, dans l'angle sud du *castrum*, là où deux tours (n° 1 et 20, dites des Ecorcheurs et Chaffaut) se prolongent en bordure de rivière. Elles viennent ainsi encadrer une portion de berge qui pourrait accueillir le port militaire, tandis que la préfecture se situerait en arrière, à l'emplacement du quartier dénommé le Châtelet. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cet emplacement a d'ailleurs fait l'objet de descriptions imprécises où les érudits voyaient un réduit fortifié remontant à l'Antiquité tardive. Ces mentions précisent également que le palais mérovingien du roi Gontran reprendrait ces structures (Armand-Calliat 1937, p. 53 - 54). Ces hypothèses sont toutefois seulement basées sur des arguments topographiques et non sur des découvertes archéologiques.

Si aucun autre aménagement n'est connu pour les autres agglomérations à l'Antiquité tardive, il ne faut pas oublier l'évolution de la parure monumentale préexistant au Haut-Empire. Mais l'étude de celle-ci reste assez complexe puisqu'aucune observation plausible ne permet de localiser ni de dater avec précision les structures (cf *supra*). L'édification progressive des différentes fortifications au cours du IV<sup>e</sup> siècle a eu un impact considérable sur la parure monumentale jusqu'alors en place. Les nombreux remplois mis au jour dans les enceintes ont permis de repérer la présence de thermes publics, de sanctuaires, de nécropoles parmi les agglomérations mais ne renseignent pas sur les monuments subsistant à cette période. Seules les investigations permettent cette assurance à l'instar de la basilique du centre monumental de Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* où la présence de monnaies du IV<sup>e</sup> siècle atteste d'une fréquentation des lieux contemporaine du *mithraeum*. La seule nuance réside dans la fonctionnalité de l'édifice public.

### 6.3.2.5. Éléments de synthèse

C'est donc aux V<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles que se met réellement en place la nouvelle parure monumentale des villes du Moyen Âge. En revanche, de manière paradoxale, alors qu'on observe ponctuellement une diffusion progressive du christianisme, quelques sanctuaires païens persistent au moins jusqu'au tout début du V<sup>e</sup> siècle. Il s'agit toutefois de cas particuliers (Nuits-Saint-Georges et Isômes/*Les Varennes*) qui ne reflètent pas la tendance générale de désertification des lieux de cultes gallo-romains dès la fin du III<sup>e</sup> siècle et le tout début du IV<sup>e</sup> siècle. En revanche, l'observation des sanctuaires « ruraux » laisse apparaître un temps de fréquentation plus long qui traduit une vivacité des traditions païennes dans les campagnes, contrairement en milieu urbain (Hostein *et alii*. 2014). En réalité, c'est surtout dans l'examen du rythme d'abandon de ces sanctuaires et dans celui de l'apparition des lieux de cultes chrétiens que l'on comprend les mutations en cours dans la société gallo-romaine à la fin de l'Antiquité. En la matière, le Val de Saône présente un schéma désormais classique où la diffusion progressive de la nouvelle religion se fait à partir des capitales de cité avant d'être relayée par l'apparition des premières églises ou chapelles dans les autres agglomérations et enfin à une date plus tardive par la multiplication des lieux de culte installés dans les *villae*. Il existe toutefois quelques nuances dans ce processus puisque les populations n'ont pu passer d'une religion à une autre en quelques décennies.

L'accession au statut de capitale de cité, puis au siège épiscopal, implique inévitablement une parure monumentale chrétienne plus importante et un renouvellement profond de la topographie religieuse. Dans le cas de Chalon, Mâcon, et même Dijon, le siège épiscopal *intra-muros*, toujours adossé au *castrum*, est accompagné d'une parure *extra-muros* installée dans le *suburbium* des villes avec une série d'églises, de monastère ou encore de basilique funéraire. Cette parure va souvent de pair avec des nécropoles dont l'influence chrétienne se fait ressentir dès le IV<sup>e</sup> siècle (cf *infra*). C'est donc ici à travers ces ensembles que l'on retrouve la manifestation la plus tangible de la place du christianisme dans la société. Mais doit-on pour autant juger cette christianisation par la seule topographie religieuse et placer une différence entre les populations rurales et urbaines ? En réalité,

<sup>94</sup> *Notitia dignitatum occ.*, XLII, 20-21 : *In provincia Lugdunensi prima, praefectus classis Araricae, Babaloduno.*

<sup>95</sup> *Panegyricus Constantino dicto*, XVIII, 2-3.



il faut certainement aller chercher une explication dans le caractère public des agglomérations. Celui-ci aurait permis de protéger les affaires de l'Eglise des ingérences comme on pouvait en retrouver dans les campagnes avec les élites rurales. Cette hypothèse, développée par M. Kasprzyk (2005, p. 353-354), veut que les *oratoria* installés dans certaines *villae* n'aient fait que remplacer les petits sanctuaires domaniaux du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive. L'apparition des premières églises et *parrociae* dans les *villae* dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle ne serait pas le résultat d'une christianisation en profondeur de la société rurale, mais plutôt celui d'un accroissement du patrimoine foncier de l'Eglise, qui se libère ainsi de tout risque d'intervention des laïcs dans ses affaires. Les populations rurales christianisées devaient auparavant se déplacer dans la *parrochia* la plus proche pour rendre son culte.

### 6.3.3. Les enceintes fortifiées, un équipement militaire et civil spécifique

L'apparition des enceintes fortifiées est un phénomène appartenant typiquement à la phase de transition entre le Haut-Empire et l'Antiquité tardive. Il faut sinon remonter à la fin de la période laténienne pour voir la construction de fortifications en lien avec des habitats agglomérés. Les structures et les processus sont ici totalement différents. Aussi il existe d'importantes lacunes documentaires tant dans la construction que dans la datation de ces enceintes selon les agglomérations, alors qu'elles constituent un équipement incontournable pour cette période de l'histoire antique. Les recherches entreprises depuis leur destruction progressive aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (cf **Partie 3.2.1.3.**) ont néanmoins permis de constater un certain nombre de points communs entre elles mais aussi quelques variations dans leur physionomie. L'observation de leur caractéristique permet d'en savoir plus sur leur nature réelle, leur organisation et leur fonctionnalité. Dès lors, deux cas de figure se détachent de l'étude des six enceintes fortifiées attestées dans le Val de Saône.

#### 6.3.3.1. Structure et physionomie des fortifications

Une première distinction s'effectue sur la superficie d'implantation de ces enceintes. Les *castra* de Chalon-sur-Saône, Dijon et Mâcon sont alors les plus importants, atteignant respectivement 13,5, 10 et 7,7 hectares. Ceux de Beaune, Til-Châtel et Tournus englobent quant à eux une superficie ne dépassant guère les 2 ha (**Fig. 158**). Par ailleurs, cette différence d'envergure fait que les observations les plus détaillées proviennent essentiellement des *castra* les plus importants. De manière générale il est intéressant de noter que tous, à l'exception d'un seul, possèdent des fondations de gros blocs provenant manifestement de spoliations d'édifices et structures antérieurs tels que les sanctuaires et les monuments publics (éléments architectoniques, dédicaces, thermes...), ou encore les nécropoles (stèles, épitaphes, éléments de mausolée...). Tournus est certainement la seule enceinte ne reposant pas sur un remploi massif de blocs architecturaux, à moins qu'il ne s'agisse que du résultat de la rareté des observations en profondeur (Saint-Jean-Vitus 2006). Quoi qu'il en soit, en comparaison aux autres enceintes, celle-ci n'a livré que très peu d'éléments architecturaux. C'est d'ailleurs cette absence qui pose des difficultés à une meilleure caractérisation de l'agglomération du Haut-Empire. Malgré la récupération importante des monuments antérieurs, les ouvrages possèdent tous un aspect extérieur soigné qui pourrait contredire l'impression qu'ils aient été construits dans la hâte (**Fig. 159**).

Les observations réalisées sur les structures internes de ces constructions montrent qu'elles sont constituées d'un blocage de *caementicium* utilisant des moellons noyés dans un mortier de chaux, de sable et de brique pilée entre deux parements maçonnés. Les soubassements ont la particularité de livrer une ou plusieurs séries de lits de moellons, constituant autant de ressaut selon les cas. Cette observation, faite à Dijon sur le site de la Bibliothèque Municipale (Devevey 1998), démontre que le parement *intra-muros* possédait une configuration évasée, tout du moins pour les premières assises de l'élévation. Seuls les parements de Chalon et Mâcon présentent un aspect très soigné avec des éléments décoratifs. À Chalon, celui-ci est fait d'une alternance de petits moellons réguliers et de rangs de briques horizontaux par endroits. La tour Paradis à Mâcon a livré dans sa partie inférieure une ornementation de losanges jointifs dessinés par des moellons de calcaire rouge à l'image de certaines parties de décor de l'enceinte du Mans (Guilleux 2002). Les observations réalisées sur la courtine de Dijon montrent que l'élévation de blocs en remploi pourrait atteindre plusieurs mètres sur certains secteurs à l'instar de la

découverte de la rue Longepierre (Grémaud 1954). Ce constat confirmerait notamment la description de Grégoire de Tours qui indiquait que la hauteur de l'élévation en blocs est supérieure à celle du petit appareil (respectivement 20 et 10 pieds). L'ensemble de l'élévation ferait ainsi 30 pieds, soit environ 9 m. Sinon, le reste des assises de Beaune, Dijon et Tournus étaient visiblement exclusivement constituées d'un alignement de blocs en grand appareil ou de plus petits moellons parfaitement réglés. Cette différence est-elle alors due au statut politique des agglomérations de Chalon et Mâcon ? Le statut de capitale de cité de Chalon est vraisemblablement acquis peu de temps après la construction de sa fortification au début du IV<sup>e</sup> siècle, voire en même temps, alors qu'à Mâcon il arrive bien plus tardivement, au VI<sup>e</sup> siècle. L'enceinte y est présente depuis au moins deux siècles. Le lien n'est donc pas si évident.

	BEAUNE	CHALON-SUR-SAÔNE	DIJON	MÂCON	TIL-CHÂTEL	TOURNUS
<b>Tracé</b>	1,7 Ovale <i>Opus caementicium</i> Remplissage architectural Haut-Empire	13,5 Demi-circulaire <i>Opus caementicium</i> Remplissage architectural Haut-Empire	10,12 Quadrangulaire <i>Opus caementicium</i> Remplissage architectural Haut-Empire	7,7 Ovale <i>Opus caementicium</i> Remplissage architectural Haut-Empire	1 Circulaire <i>Opus caementicium</i> Remplissage architectural Haut-Empire	1,5 Rectangulaire <i>Opus caementicium</i> Ressaut de fondation
<b>Courtines</b>	Assises régulières de petits moellons	Assises régulières de petits moellons en alternance avec un cordon de 3 rangs de briques	Gros blocs architecturaux en partie inférieure (6 m) et assises régulières de petits moellons sur la partie supérieure (3 m)	Assises régulières de petits moellons avec alternance de cordons de 3 rangs de briques et décor losangique de calcaire rouge par endroit	?	Assises régulières de petits moellons
<b>Hauteur moyenne élévation (en m)</b>	7	10	9	10	?	?
<b>Épaisseur moyenne courtine (en m)</b>	4	3,5	2,4	2,5	3,5	4
<b>Plan tours</b>	Circulaire	Circulaire	Circulaire et demi-circulaire	Circulaire	?	Circulaire et demi-circulaire
<b>Nombre estimé tours</b>	12 ?	18	33	6	?	5
<b>Diamètre moyen tours (en m)</b>	6	6,5	6 (circulaire) 8,50 (demi-circulaire)	10	?	6
<b>Nombre portes</b>	2	3	2	2	2	2
<b>Nombre portes</b>	?	?	2	?	?	1
<b>Nombre portes secondaires</b>	?	?	1	?	?	?
<b>Édification</b>	1 <sup>er</sup> moitié du IV <sup>e</sup> siècle	1 <sup>er</sup> moitié du IV <sup>e</sup> siècle	1 <sup>er</sup> moitié du IV <sup>e</sup> siècle	Milieu IV <sup>e</sup> siècle	?	1 <sup>er</sup> moitié du IV <sup>e</sup> siècle
<b>Datation</b>	Aucun	Début IV <sup>e</sup> siècle	Aucun	Années 530	Aucun	Aucun

Fig. 158 - Récapitulatif des principales caractéristiques des enceintes fortifiées tarso-antiques du val de Saône

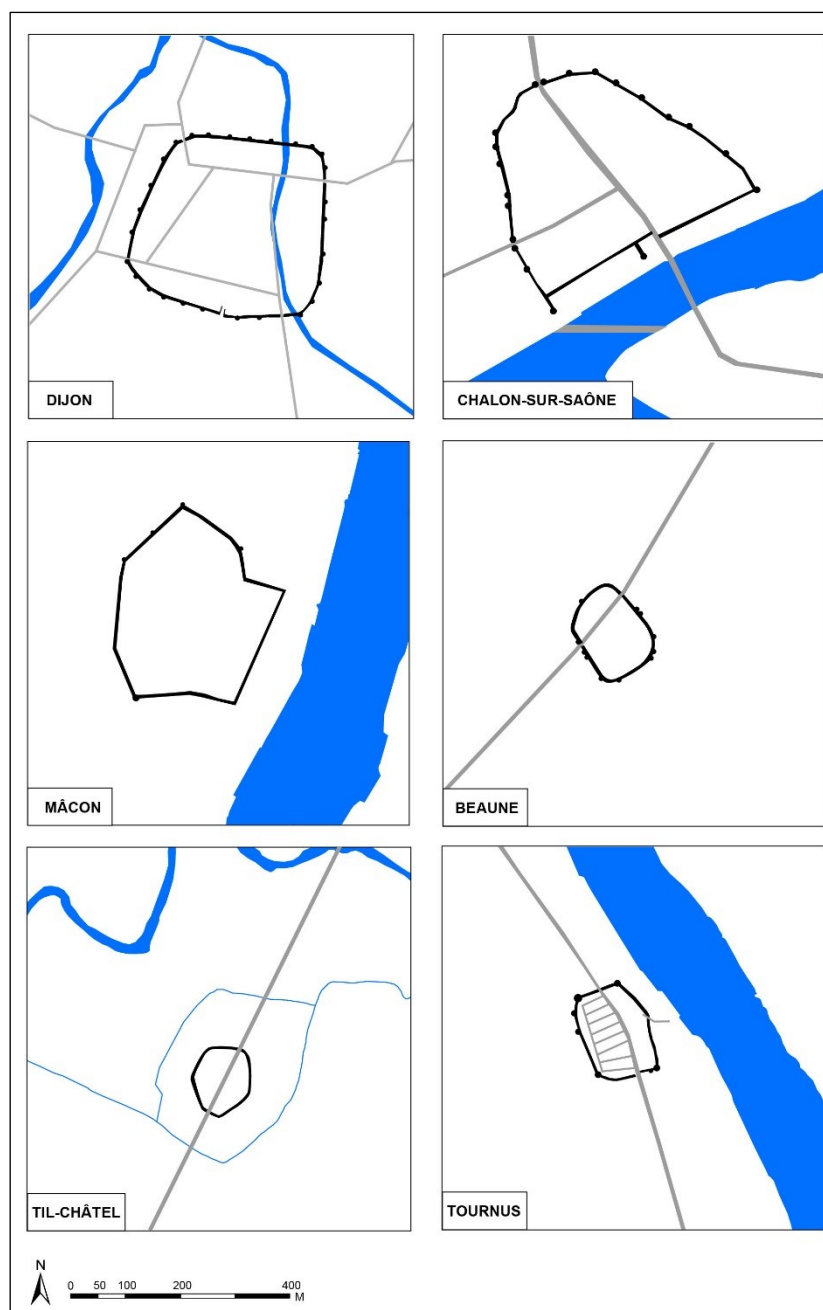


Fig. 159 - Plans comparés des fortifications de Dijon, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Beaune, Til-Châtel, Tournus (DAO L. Gaëtan)

L'épaisseur des courtines varie selon les enceintes, les prises de mesures et les états de conservation entre 2 et 4 m. Ainsi, de manière assez paradoxale, elle est de 5 m à Beaune et d'au moins 4 m à Tournus, alors que celle-ci a été mesurée entre 3,50 m et 4 m à Dijon, Chalon et Mâcon. De même, on peut généralement restituer une hauteur avoisinant selon les cas une dizaine de mètres pour Chalon et Mâcon, et environ 6 ou 7 m pour Beaune. Les enceintes de Beaune et Tournus pourraient ainsi avoir un aspect extérieur plus trapu que celles de Chalon, Mâcon ou Dijon, plus importantes. Mais ces élévations demeurent difficiles à établir avec précision. En revanche, tous les *castra* semblent posséder des tours de plan circulaire. Celles de Til-Châtel ne sont pas connues mais à Tournus et Mâcon cinq sont identifiées de manière certaine. Les enceintes de Beaune, Chalon et Dijon en présentent sans doute un plus grand nombre, respectivement de 12, 18 et 33. Leur diamètre est en moyenne de 6 à 7 m. Seules les tours (la tour des Ursulines) à Mâcon présentent un diamètre plus important de 10 m. À Tournus, il est intéressant de noter que toutes les tours ne possèdent pas la même structure. Celles situées dans les angles de l'enceinte semblent avoir un espace interne vide de faible diamètre, alors que les tours de

flanquement sont pleines en forme de demi-cercle. Selon B. Saint-Jean-Vitus, la présence de ce type expliquerait les épaissements de la paroi de la courtine dans certains secteurs où elle atteint jusqu'à 6 m de large (Saint-Jean-Vitus 2006). Mais les plans disponibles à Dijon montrent que ce même type de construction est utilisé pour l'enceinte. La tour de la rue Longepierre développe un plan semi-circulaire avec un diamètre de 8,50 m, saillante de 2 m vers l'extérieur et conservée sur 7,70 m de haut. D'autres, au plan circulaire, seraient saillantes de 2,40 m par rapport à l'extérieur de la courtine et auraient un diamètre supérieur de 6 m.

Le nombre de portes de ces fortifications est tout aussi variable que celui des tours. Ce dernier s'adapte selon la topographie des lieux et la morphologie du *castrum*. Aussi à Chalon-sur-Saône, on repère trois portes principales situées sur les trois axes desservant la ville : en direction de Lyon, de Langres et de la Saône. À l'instar des autres portes, toutes sont flanquées de tours. Il est intéressant de noter qu'à Chalon les observations ont permis de préciser que leur diamètre était légèrement supérieur aux autres. C'est à Dijon que les précisions concernant les tours sont les plus notables. Deux portes secondaires, nommées poterne ou portelles, sont alors restituées au sud-ouest (poterne du Bourg) et au nord-est (poterne Saint-Etienne) à l'exact opposé des deux portes principales se trouvant quant à elles au nord-ouest (Porte au Lion) et au sud-est (Porte Vacange). Si celles-ci sont dotées de deux tours de part et d'autre, les poternes n'en possèdent probablement qu'une. Ces portes secondaires ne sont pas uniques puisqu'elles rappellent par exemple celle ouvrant sur la Saône sur la bordure orientale du *castrum* de Tournus. Mais à Dijon, ces portes sont complétées par d'autres ouvertures secondaires illustrées par celle découverte à la Bibliothèque Municipale (Devevey 1998, p. 14). Deux murs parfaitement parallèles, et perpendiculaires à la muraille, forment alors une ouverture de 8 m de largeur laissant passer une voie empierrée.

Une dernière observation peut être réalisée quant à l'organisation interne de ces enceintes. Toutes sont inconnues et même la répartition des découvertes tardo-antiques n'arrive pas à combler ces lacunes. En revanche, à Tournus, le cadastre actuel pourrait avoir fossilisé l'agencement des rues antiques dans le *castrum*. La voie d'Agrippa le traverse de part en part, du nord au sud, à l'emplacement de l'actuelle rue Désiré Mathivet (portion méridionale de la Grande Rue). Arrivée au sud suivant une orientation presque sud-nord, elle marque, au milieu du site, une légère inflexion vers le nord/nord-ouest, comme pour accompagner le mouvement de la rivière. Malgré cette petite déviation, le tracé actuel des rues secondaires, orientées presque à la perpendiculaire de la voie principale, semble obéir à une trame régulière. Ce phénomène est particulièrement sensible dans la moitié occidentale du site, où les rues se succèdent à intervalles réguliers, délimitant ainsi huit entités. Depuis le nord, les cinq premières ont une largeur de 14 m, de même que la dernière au sud. Entre, les deux derniers blocs ainsi dessinés ont une largeur d'environ 22 m. Précisons que les troisièmes et quatrièmes entités sont aujourd'hui réunies en une seule, entre les rues Friperie et Blanche. Ce quadrillage se concentre exclusivement à l'enceinte tardo-antique de Tournus et montre ainsi son lien avec cette occupation. Elle n'est pas sans rappeler l'organisation rigoureuse typique des camps militaires romains.

### 6.3.3.2. Les questions de datation

Equipements défensifs ostentatoires et incontournable dans le paysage, les enceintes urbaines tardives n'en restent pas moins difficiles à dater avec précision. L'étude de leur structure n'a pas été assez développée pour pouvoir cerner chronologiquement le début et la fin de leur construction. Il est alors impossible de dire par exemple combien d'années ont été nécessaires pour construire ces ouvrages militaires. La datation des *castra* les plus importants peut reposer sur des mentions textuelles historiques assez nombreuses selon les cas, mais les indices concernant les plus petits restent ténus. Ces mentions restent toutefois à prendre avec précaution et nécessitent d'être confrontées aux sources archéologiques lorsqu'elles sont présentes. En effet, la documentation écrite livre presque toujours un *terminus ante quem* très tardif, aux alentours des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles.

Aussi l'enceinte de Chalon est traditionnellement attribuée au dernier tiers du III<sup>e</sup> siècle sans que cette datation ne repose sur des arguments chronologiques précis. En tout cas elle est antérieure aux années 350 puisqu'elle est mentionnée par Ammien Marcellin dans ses *Res Gestae* (XIV, X, 5). En ce qui concerne Mâcon, l'exercice est plus délicat. Les indices chronologiques sont encore plus fugaces qu'à Chalon, même si elle est aussi traditionnellement attribuée à la fin du III<sup>e</sup> siècle par G. Jeanton (Jeanton 1920). Plus concrètement, on

pourrait dire qu'elle est au moins antérieure au VI<sup>e</sup> siècle, période à laquelle Mâcon est qualifié de *castrum* dans la *Notitia Galliarum*. Mais il reste quand même tentant de situer cette construction plus tôt, au moins au IV<sup>e</sup> siècle si l'on se fie au décor géométrique observé sur la tour Paradis, proche de celui de certaines parties de l'enceinte du Mans (cf *supra*). De même, la topographie de l'occupation antique indique que le secteur délimité par l'enceinte du *castrum* n'a pas livré d'indices de fréquentation antérieurs au milieu du IV<sup>e</sup> siècle (cf **Notice Mâcon**). Deux possibilités existent ainsi : soit l'enceinte date de la fin du III<sup>e</sup> siècle, mais n'est occupée par des habitats qu'à partir du milieu du IV<sup>e</sup> siècle ; soit l'apparition de témoins d'occupation dans le périmètre de l'enceinte à cette période indique qu'elle est construite à l'époque valentinienne. Enfin, en ce qui concerne les enceintes de grandes dimensions, celle de Dijon apparaît encore plus difficilement datable. À l'instar de nombreux textes hagiographiques du VI<sup>e</sup> siècle, l'empereur Aurélien est très fréquemment cité (Van der Straeten 1960). L'attribution de l'enceinte de Dijon à ce personnage par Grégoire de Tours n'y échappe pas mais ne peut être pour autant retenue. La découverte de deux inscriptions en remploi dans la muraille, datées de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, et de monnaies (*Antoninianus*) de cette même époque dans les fondations (Devevey 1998), indique en tout cas qu'elle n'est pas antérieure au dernier tiers du III<sup>e</sup> siècle.

Tous les caractères de la fortification de Tournus sont typiques des constructions militaires gallo-romaines. Elle est alors mentionnée pour la première fois par Grégoire de Tours dans la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle (*Liber in Gloria martyrum*, 53). Mais les sondages réalisés en 1992 par B. Saint-Jean-Vitus sur la portion orientale de l'ouvrage ont livré un matériel céramique de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. N'étant donc pas antérieure à cette époque, elle pourrait être attribuée, comme Dijon, au mieux à la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Les arguments sont similaires à Beaune puisque des remplois architecturaux datent ici du III<sup>e</sup> siècle. Les premières mentions du *castrum* de Beaune sont pourtant les plus tardives, au VII<sup>e</sup> siècle. À ce jour, les plus anciennes structures maçonnées trouvées à l'intérieur de l'enceinte sont datables des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles. Ces indices, associés à la présence d'une nécropole (Saint-Etienne) installée à l'est au V<sup>e</sup> siècle montrent en tout cas que la fortification existe à cette époque (Kasprzyk 2005, Vol. 1, p. 228).

### 6.3.3.3. Eléments de synthèse

En conséquence, seuls la superficie, l'aspect extérieur (ornementation et hauteur d'élévation) et le statut politique des enceintes permettent de les différencier les unes des autres. Les techniques et la qualité des constructions semblent très similaires, alors que leur localisation, leur morphologie générale ou encore leur nombre d'ouverture atteste plutôt de particularités locales en s'adaptant notamment au contexte topographique. De manière générale, à l'échelle de la Gaule, une réelle variété des plans existe parmi les enceintes tardives. Mais, comme le fait remarquer M. Kasprzyk (Kasprzyk 2005, p. 207), l'informativité des enceintes de la région peine à trouver des comparaisons dans les grands types reconnus en Gaule romaine comme les plans quadrangulaires ou ovalaires définis par A. Grenier (Grenier 1931, p. 403-429).

Les enceintes du Val de Saône constituent ainsi un véritable réseau de fortifications sur le tracé principal de la voie d'Agrippa reliant Lyon à Trêves. Les indices chronologiques n'étant pas toujours précis, il reste assez difficile de dater avec précisions ces ouvrages. Les mentions historiques viennent également interférer dans ces attributions chronologiques. Quoi qu'il en soit, contrairement à A. Blanchet (Blanchet 1907, p. 325), il n'est pas utile de se fier à la variété des plans pour les dater et donner un hypothétique étalement des constructions dans le temps. Ceux-ci sont simplement le résultat de contextes topographiques et stratégiques locaux. Malgré ce constat, il reste mal aisé d'affirmer que toutes ces enceintes font partie d'une même campagne de construction. Toutes ont toutefois pu être en chantier au cours d'une même période, comprise sur plus d'un demi-siècle entre la toute fin du III<sup>e</sup> siècle et le deuxième tiers du IV<sup>e</sup> siècle. Si cette époque est difficile à attribuer, celle de l'occupation interne des enceintes l'est tout aussi. Les indices sont aussi fugaces et présentent dans certains cas (Mâcon, Beaune) les vestiges les plus anciens autour de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle. Cela nous interroge toujours sur le paysage urbain durant ces phases de transition. L'agglomération était-elle alors un vaste chantier durant cette édification ? Où se trouvent les populations ? De même les aménagements civils et domestiques dans ces petites enceintes sont plus tardifs que dans les enceintes plus importantes. Doit-on alors y voir une différence de fonction : protection des populations civiles et/ou aménagements liés à l'Etat ?

### 6.3.4. Un domaine funéraire en mutation

Le seul inventaire des découvertes et des investigations du Val de Saône montre à quel point les mentions de sépultures, de sarcophages, de cimetière ou de nécropoles datés de l'Antiquité tardive ou du haut Moyen Âge sont nombreux dans la littérature par rapport aux périodes précédentes (cf **Partie 3.3.2.2.3.** et **Volume 3, Annexe 23**). Ce constat n'est pas le résultat d'une démographie croissante mais plutôt celui de pratiques funéraires en pleine mutation. À cette période, la topographie funéraire subit en effet d'importantes transformations à l'image de ce que l'on a pu observer pour les lieux de culte. Ces deux domaines apparaissent d'ailleurs désormais liés à travers un certain nombre d'exemples. Précisons toutefois que la seule présence de sépultures n'implique pas automatiquement celle d'un lieu de culte ; de même qu'elles ne sont pas le signal de l'existence d'un habitat groupé. Enfin, précisons que cette surreprésentation des monuments funéraires est avant tout due au fait qu'ils sont beaucoup plus reconnaissables et conséquents que les sépultures du Haut-Empire et de La Tène. Alors qu'il s'agit d'un témoin privilégié pour appréhender les occupations tardo-antiques et alto-médiévales, il est nécessaire de se demander dans quel cadre précis les rencontrent-on et sous quelle forme.

#### 6.3.4.1. Quelles pratiques funéraires ?

Les nécropoles tardives et alto-médiévales sont très inégalement documentées. En revanche, leur reconnaissance s'effectue grâce à quelques témoins directs ou indirects déterminants (**Fig. 160**). La découverte de nécropoles par prospection aérienne est relativement rare. On pourrait seulement mentionner à ce titre celle de Mâlain/*Champ Vachey*, reconnaissable grâce à l'alignement d'une série de fosses quadrangulaires, toutes orientées est-ouest. Il s'agit de l'élément fondamental qui permet de les dater du haut Moyen Âge (Gaëtan, Laplaige 2014). Malheureusement, au sol rien ne permet d'attester de cette présence. Dans le cas contraire, le critère le plus évident reste la présence d'ossements ou de sarcophages. Ce deuxième élément a souvent été interprété comme l'indice d'une nécropole du haut Moyen Âge, même s'il faut prendre cette information avec précaution puisque ce contenant n'a pas été employé durant toute la période (cf *infra*). Celui-ci ayant été aussi souvent déplacé et réemployé, il est nécessaire de recouper les indices. Pour cela, l'observation de la composition du corpus mobilier peut être également mise à contribution. En plus de fragments de verres ou de céramiques, il a en effet été noté la présence de mobilier métallique dans ces ensembles. La nécropole du haut Moyen Âge fouillée à Saint-Vit est exemplaire en présentant une série de 196 tombes avec assemblage mobilier du VI<sup>e</sup> au premiers tiers du VII<sup>e</sup> siècle (Urlacher *et al.* 2008). Les armes sont représentées par des scramasaxes, des boucliers, des pointes de lance et de flèche en fer... ; les éléments de parure sont illustrés entre autre par des plaques-boucles et des plaques dorsales, des anneaux, des grains de colliers en ambre, de petits objets tels que des aiguilles à chas en bronze, pince à épiler, des briquets en fer et silex... ; les céramiques correspondent à des éléments de service (pots, gobelets, cruches). Non exhaustifs, ces quelques exemples montrent quels peuvent être les indices permettant la reconnaissance de nécropoles du haut Moyen Âge.

	ELEMENTS MOBILIERS	ELEMENTS IMMOBILIERS
ANTIQUITE TARDIVE	Ossements Céramique Monnaies	Fosses oblongues Sarcophage (marbre, calcaire, plomb)
HAUT MOYEN-ÂGE	Ossements Mobilier métallique (objets de parure et armes) Céramique Verre	Fosses oblongues orientées est-ouest Sarcophage trapézoïdal

Fig. 160 - Éléments de caractérisation des nécropoles de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge

Les nécropoles ayant fait l'objet de fouilles extensives sont rares dans le Val de Saône. Pour celles associées à un habitat groupé, elles sont quasiment inexistantes à l'exception de celles de Beaune/Saint-Etienne. Afin de reconnaître les pratiques funéraires et leur évolution durant la période qui nous intéresse, il est donc nécessaire de se baser sur quelques observations fortuites, des découvertes anciennes et dans le meilleur des cas sur quelques

unités fouillées (Dijon/16 rue du Chapeau Rouge ; Chalon-sur-Saône/46-52 rue de Dijon ; rue du Docteur Laënnec ; rue de Rochefort ; Mâcon/rue des Cordiers). La part de représentation de chacune des pratiques dans les nécropoles reste néanmoins délicate à établir.

Sur les 66 occurrences funéraires tardo-antiques et alto-médiévales recensées, seules 27 (soit 40,90 %) peuvent être directement associées au milieu urbain, c'est-à-dire soit à une église intra ou extra-muros, soit à un habitat urbain. Les autres sont plutôt liées à un établissement rural, se trouvent isolées (en périphérie urbaine ou en milieu rural), ou ont un contexte non renseigné. C'est donc vers les 40 % de sites que nos regards vont se tourner pour appréhender les diverses pratiques funéraires en cours en milieu urbain (Fig. 161).

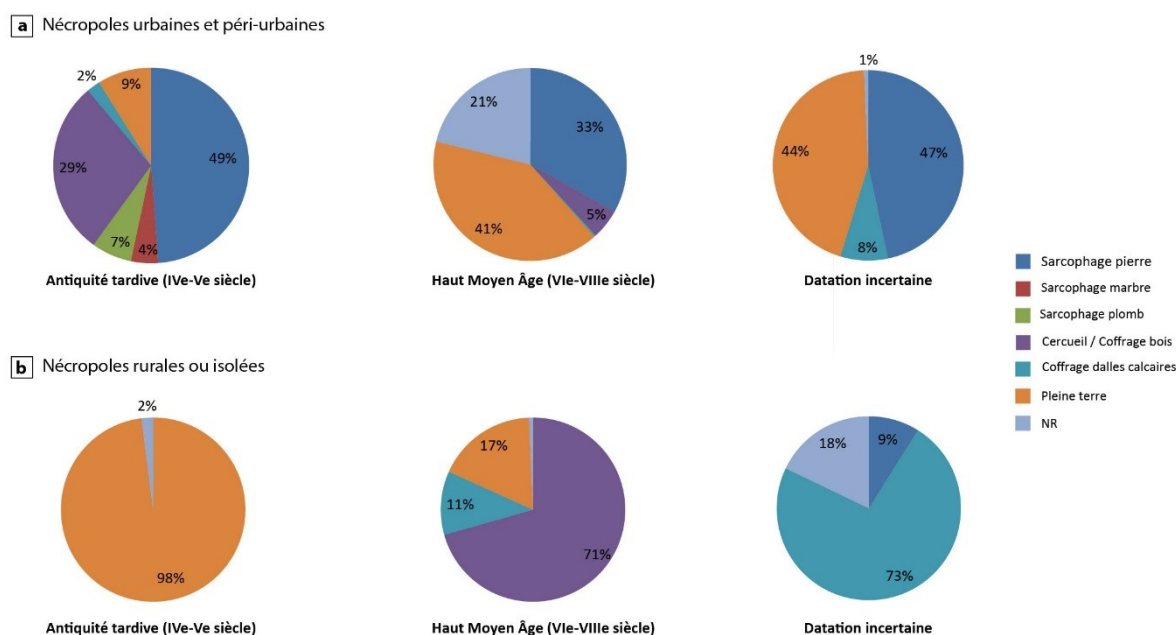


Fig. 161 - Nécropoles et pratiques funéraires à l'Antiquité tardive. a. Proportion des diverses pratiques funéraires employées à l'Antiquité tardive et haut Moyen Âge dans les nécropoles urbaines et péri-urbaines ; b. Proportion des diverses pratiques funéraires employées à l'Antiquité tardive et haut Moyen Âge dans les nécropoles rurales ou isolées

### • Les inhumations en sarcophage

Les inhumations en sarcophage sont parmi les plus nombreuses dans les nécropoles. Trois possibilités existent à l'Antiquité tardive : les sarcophages en pierre (calcaire ou grès), les sarcophages en marbre et ceux en plomb.

La seule attestation archéologique d'un sarcophage en marbre proviendrait de la nécropole de Saint-Martin-des-Champs à Chalon-sur-Saône où l'on aurait trouvé un contenant de ce type figuré en marbre blanc probablement du IV<sup>e</sup> siècle. Cette attestation est malheureusement très incertaine (Rebourg *et alii.* 1994a, p. 149, n° 164). La seconde mention, seulement littéraire, provient de Grégoire de Tours (*Liber vitae Patrum*, VII) qui précise que le sénateur Helarius et sa femme sont inhumés dans un grand sarcophage en marbre de Paros dans la nécropole de l'ouest de Dijon, non loin de la basilique Saint-Jean. Pouvant être sans doute daté du Ve siècle, celui-ci n'a jamais été localisé avec précision.

Quelques sarcophages en plomb sont attestés dans les nécropoles périurbaines de Chalon-sur-Saône, Beaune et Dijon. Le premier, découvert dans la nécropole de la Citadelle à Chalon-sur-Saône, est contenu dans un sarcophage de pierre dont le couvercle orné en façade de deux ou trois acrotères permettrait de le dater de la fin du III<sup>e</sup> ou du IV<sup>e</sup> siècle (Kasprzyk 2005, p. 213). Un autre sarcophage de ce type pourrait exister dans la nécropole de Saint-Jean-des-Vignes, toujours à Chalon-sur-Saône. On y signale un sarcophage en grès contenant une « plaque de plomb » (Chevrier 1857). Ces découvertes peuvent être rapprochées de celle de Beaune où fut mis au jour au nord, dans la nécropole de la Champagne Saint-Nicolas, un sarcophage de plomb (1,75 x 0,53 x 0,38 m) installé dans un coffrage fait d'un côté par un mur, de l'autre par un alignement de quatre stèles funéraires du Haut-Empire, et des deux petits côtés par deux autres stèles (Girault 1820). Concrètement, cette structure funéraire tardive s'apparente à un mausolée de petite dimension. La présence de sarcophage en plomb confirme



le statut urbain de ces sites durant l'Antiquité tardive puisque ces aménagements funéraires apparaissent exclusivement dans ces contextes. Les mêmes mentions dans les nécropoles de capitales de cité régionales telles que Autun (Kasprzyk *et al.* 2016, p. 124-130) et Langres, mais également extra-régionales chez les Ambiens (Gillet, Mathéo 2000) ou les Rèmes prouvent qu'il s'agit d'une spécificité urbaine.

En revanche, les sarcophages en pierre sont bien plus nombreux, qu'ils soient en calcaire ou en grès. Le seul sarcophage en pierre calcaire datant de l'Antiquité tardive découvert à Chalon est celui contenant le sarcophage de plomb décrit précédemment. Sinon, ceux de forme trapézoïdale des nécropoles de la Citadelle/Saint-Pierre, de Saint-Jean-de-Vignes et de Saint-Martin-des-Champs sont plutôt postérieurs au premier tiers du VI<sup>e</sup> siècle. À Mâcon, au 45/47 rue Gambetta, deux sarcophages rectangulaires en calcaire avec couvercle plat datés du V<sup>e</sup> siècle ont été découverts en 2013, permettant d'avoir un aperçu sur les pratiques funéraires de la fin de l'Antiquité (Barthélémy 2013). À Dijon, les données sont encore plus restreintes puisqu'il y a simplement mention d'une découverte de sarcophage rectangulaire fermé par un couvercle en demi-cercle avec nervure centrale avec du mobilier du III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècle à l'intérieur comme à l'extérieur au n° 5 de la rue Danton (nécropole Saint-Bénigne), mais il pourrait s'agir simplement de remploi (Joubeaux 1981, p. 133-134). D'autres découvertes de sarcophages pêle-mêle en calcaire et en grès, rectangulaires et trapézoïdaux sont indiquées Rue du Tillot en 1952-1953, entre le IV<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle sans pouvoir les différencier (Joubeaux 1981, p. 136-146).

Si les sarcophages en grès sont très courants aux VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles, il est aussi possible de les retrouver aux IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles. Durant cette période, ils apparaissent plutôt rectangulaires avant de devenir trapézoïdaux comme ceux en calcaire. Au moins vingt exemplaires de l'Antiquité tardive ont été découverts dans la nécropole de Chalon-sur-Saône/Saint-Jean-des-Vignes et Saint-Martin-des-Champs (Armand-Calliat 1937, p. 237-238 ; Devevey *et al.* 2005). De format rectangulaire et possédant un couvercle à deux pentes, un seul a livré un mobilier associé : quatre vases en verre dont un pichet Foy 8 et une cruche Isings 104 (Armand-Calliat 1936). Au contraire, à Mâcon, l'abondant mobilier<sup>96</sup> découvert dans le sarcophage rectangulaire permet de le dater du milieu du VI<sup>e</sup> siècle (Barthélémy, Depierre 1990, inv. n° 99).

De manière générale, c'est dès le VI<sup>e</sup> siècle, après la fin de l'Antiquité, que les sarcophages, en grès ou en calcaire, vont être plébiscités pour les inhumations. Les contenants mis au jour à Dijon/Saint-Bénigne, Chalon-sur-Saône/St-Jean et St-Martin, Mâcon/rue de l'Héritan ou Beaune/Saint-Etienne proviennent en très grande partie de cette période, jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne. Le VI<sup>e</sup> siècle marque alors la période de pleine expansion de ces nécropoles où le sarcophage n'est pas le seul type d'inhumation pratiqué.

#### • *Les inhumations en cercueil ou en coffrage de bois*

Reconnaître les traces de cercueils ou de coffrage en bois nécessite la réalisation de fouilles extensives récentes. À Chalon-sur-Saône/Saint-Jean-des-Vignes, treize cercueils ou coffrage de bois, sont assurés de l'Antiquité tardive. Ils ont été mis au jour sur la fouille de G. Monthel (Maranski 1989) et celle de F. Devevey en 2005 (Devevey *et al.* 2005). Ces sépultures sont caractérisées par une fosse dans laquelle se trouve un coffre assujéti au moyen de clous en fer, ou par des tenons et des mortaises. Sur la première fouille, le dépôt funéraire permet de dater la sépulture du V<sup>e</sup> siècle (Kasprzyk 2005, Vol. 2, p. 232, sép. n° 90). Ce mobilier présente d'ailleurs de fortes influences germaniques orientales ou nomades (huns). Sur la seconde fouille, rue de Rochefort, outre une monnaie (*maiorina* émise par Magnence) et deux épingles en bronze, c'est une imitation de Chenet 333 qui permet de dater les sépultures du IV<sup>e</sup> siècle (Devevey *et al.* 2005, p. 153-156). Sur la nécropole de Saint-Jean-des-Vignes, d'autres sépultures disposent de caractéristiques similaires mais le manque évident de mobilier ne permet pas de les dater. Le coffre en bois et le cercueil ne sont pas particulièrement typiques de l'Antiquité tardive puisqu'on les retrouve encore davantage à l'époque mérovingienne toujours à Saint-Jean-des-Vignes/46-52 rue de Dijon (Quenton 2013) ou rue de Rochefort (Devevey *et al.* 2005, p. 150). Sur ce second site, trois coffres étaient d'ailleurs protégés par un entourage de pierres calcaires disposées de chant. Le mobilier permettant de les dater du VII<sup>e</sup> siècle se compose de deux épingles à cheveux, de petits objets de parure (tiges en bronze, ruban, rivets...) ainsi que de deux peignes en os. À Dijon/Saint-Bénigne (16 rue du Chapeau Rouge)

<sup>96</sup> Une épée, une francisque, un fer de lance, un scramasaxe, trois boucles en bronze, une pince à épiler en bronze, une balance à monnaies, deux appliques scutiformes en bronze, une alène en fer, des fragments de métal indéterminés et un silex

également on retrouve ce type d'inhumation entre le VI<sup>e</sup> et le VII<sup>e</sup> siècle, sans plus de précision toutefois (Jeannet-Vallat 1990, p. 183-184).

Plus encore, le site de Beaune/Saint-Etienne est un exemple intéressant pour apprécier l'évolution et la définition des sépultures en cercueil grâce à une fouille récente extensive (Sapin, Maranski 1987-1989). Les inhumations les plus précoces, des IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles, se trouvent dans des fosses étroites et profondes, contenant sans doute un coffrage en bois et parfois même un tronc d'arbre évidé. Les fosses sont rarement superposées mais subissent tout de même de fortes contraintes latérales. Les sépultures de la phase suivante, de la fin du V<sup>e</sup> et du VI<sup>e</sup> siècle, ont une configuration différente puisque les fosses sont plus larges et n'ont subi aucune pression latérale. Il n'est cependant pas toujours évident de repérer les traces de coffrage ou de cercueil en bois. La confusion est donc souvent de mise avec les sépultures en pleine terre.

- **Les inhumations en pleine terre**

Les découvertes anciennes précisent rarement dans quel type de contenant étaient inhumés les défunts, à l'exception des sarcophages. Il faut ainsi faire attention à ne pas croire qu'il s'agit exclusivement de sépultures en pleine terre. Le mobilier associé est également assez rare sans fouille récente, il est donc difficile de les attribuer à une période donnée. En prenant ces précautions, il apparaît tout de même que ce type d'inhumation est très répandu dans les nécropoles d'agglomérations de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge. Parmi les dizaines de ces tombes mises au jour dans l'ensemble de Saint-Jean-des-Vignes à Chalon-sur-Saône, trois seulement peuvent être datées de la seconde moitié du VI<sup>e</sup> siècle (Maranski 1989).

- **Les inhumations en coffre de pierre**

Les sépultures sous dalles mises au jour à Beaune/Saint-Etienne montrent un type d'inhumation postérieur au VI<sup>e</sup> siècle, alors qu'à Mâcon/Cordiers et Chalon/Saint-Jean-des-Vignes leur présence en faible nombre n'est pas datée faute de mobilier. Il est donc difficile d'attribuer ce dispositif à une période en particulier puisqu'il est connu depuis la Protohistoire. Même si ces pierres sont rarement décrites, il s'agit très souvent de dalles assez grossières posées de chant. Certaines peuvent correspondre à des emplois antérieurs (tels que des stèles funéraires). Cette pratique d'inhumation est parfois accompagnée de dalles plates appuyées sur les dalles d'entourage posées de chant. Se développant essentiellement à l'époque mérovingienne ce dispositif est dénommé sépulture sous dalles. À Dijon les découvertes de ce type sont nombreuses dans la nécropole de l'ouest (rue du Tillot, rue Michelet, rue Saint-Bénigne, rue Danton ou encore rue Monge). On fait alors mention d'inhumations sous dalles, « en logettes de lave » ou en coffre de pierre sans qu'il soit possible de les dater avec précision (Provost 2009b, p. 298-301). Il apparaît toutefois que des sépultures d'enfants mises au jour Boulevard Voltaire présentent ce même dispositif alors qu'elles sont datées du Haut-Empire (Joubeaux 1981, p. 60-62). Malgré ces difficultés de datation, l'exemple de Beaune et plus généralement ceux correctement datés en Bourgogne méridionale montrent que cette pratique est courante dès le milieu du VI<sup>e</sup> siècle (Gaillard de Sémerville 1980).

À Dijon, contrairement aux nécropoles du Haut-Empire sur la voie d'Agrippa, celle à l'ouest du *castrum* et celle de Saint-Michel ne présentent quasiment aucune signalisation (Joubeaux 1982-1983, fig. 2). Ce constat est avant tout dû à l'abandon des stèles funéraires figurées et/ou inscrites durant l'Antiquité tardive. Les mêmes phénomènes sont observables à Mâcon, Chalon ou Beaune même si quelques stèles avec épitaphes subsistent toutefois dans certains cas. Elles constituent d'ailleurs sans doute une spécificité des agglomérations les plus importantes de la région, malgré un manque de découverte en contexte. À Chalon ainsi, une épitaphe sur tablette de marbre brisée<sup>97</sup>, provenant peut-être de Saint-Pierre selon L. Armand-Calliat et où sont mentionnés les consuls Symmaque et Boèce, est datée de 523. Un autre fragment incomplet provenant cette fois de Saint-Jean-des-Vignes<sup>98</sup> (Chevrier 1857) a aussi été mis au jour à Chalon. À Mâcon également, les trois découvertes de ce

---

<sup>97</sup> Découvert rue de la Motte en remploi : [...] *qui transit* [...] / *XV k(a)(endas) feb(rarias) p(ost) c(onsulatumi)[Symma] / cbi et Boiti v(i)rorum clarissimorum* (Armand-Calliat 1952-1953).

<sup>98</sup> [...] *EACPE* [...] (CIL XIII, 2627c).

type<sup>99</sup> sont des remplois qui indiquent toutefois la christianisation de la société à la fin du V<sup>e</sup>-début du VI<sup>e</sup> siècle. Enfin, le même type d'épithaphe est présent à Dijon dans la nécropole occidentale dès le VI<sup>e</sup> siècle où un défunt nommé Guntar est entre autre mentionné<sup>100</sup>. À Beaune, aucun élément de marquage de sépulture n'a été reconnu ; en revanche, un sarcophage du VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle présente un décor sculpté en méplat reprenant certainement les figures du génie funéraire antique auxquelles sont ajoutées trois croix pattées sur le panneau de tête (Sapin, Maranski 1987, p. 85). La distinction des sépultures peut également être fait en choisissant volontairement de mettre en évidence un groupe de sarcophage dans un secteur particulier de l'ensemble sépulcrale et en étant non enfouis à l'image du site du 16 rue du Chapeau Rouge à Dijon (Jeannet-Vallat 1990).

Il n'est pas toujours évident d'observer quelle est la nature réelle du mobilier dans les sépultures de ces époques. Le site de Beaune/Saint-Etienne fournit alors, une fois de plus, un bon aperçu en la matière. Quoiqu'il en soit, le dépôt funéraire est toujours modeste durant l'Antiquité tardive. Il se limite très souvent à quelques monnaies, parfois une cruche en verre ou quelques vases céramiques. En revanche, à partir de la fin du V<sup>e</sup> et surtout au VI<sup>e</sup> siècle les sépultures se voient dotées d'un mobilier plus important, sans doute sous l'influence germanique. Les sept sépultures associées à un groupe germanique à Beaune/Saint-Etienne sont ainsi les plus dotées en mobilier (Sapin, Maranski 1989, Inv. sépultures n° 298, 304, 307, 312, 324, 328 et 346). Les crânes déformés de certains individus ou encore la présence de fibules ansées germaniques tête en bas ont amené Chr. Sapin et H. Gaillard de Sémainville à rapprocher ces sépultures d'un groupe germanique, voire des Burgondes (Gaillard de Sémainville, Sapin 1995, p. 143). De manière générale les sépultures de cette époque sont marquées par des garnitures de ceintures, des fibules, des bijoux (bagues sigillaires, bracelets, colliers, boucles d'oreille), parfois accompagnés d'armes, d'objets de la vie quotidienne (peigne, aumônière, briquet) ou d'offrandes telles que des céramiques, de la verrerie ou des animaux.

#### 6.3.4.2. Entre pérennité et renouvellement de la topographie funéraire urbaine

À l'image des pratiques funéraires urbaines, il n'est pas toujours évident d'observer l'évolution de la topographie funéraire du fait d'une documentation très hétérogène. Les principales villes (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Beaune et Dijon) sont celles où les éléments sont les plus nombreux, malgré quelques lacunes sur certains des ensembles. Si l'Antiquité tardive est marquée par une profonde transformation des lieux funéraires, elle ne s'effectue pas partout de la même manière. Deux cas de figure existent :

- l'installation de nouveaux pôles funéraires aux portes des villes
- la continuité d'utilisation des ensembles funéraires du Haut-Empire

Les agglomérations de Mâcon, Chalon-sur-Saône et Dijon font partie du premier cas de figure. À Chalon, trois ensembles funéraires principaux sont connus pour le Haut-Empire. Celui de la Citadelle, situé sur le tronçon de voie en direction d'Autun, est le mieux documenté grâce aux multiples découvertes fortuites réalisées depuis le XIX<sup>e</sup> siècle (Rebourg 1994c, p. 145-146) et à une fouille de sauvetage dans les années 1970 qui a livré près de 300 sépultures de l'époque augusto-tibérienne au II<sup>e</sup> siècle (Augros, Feugère 2002). L'ensemble des découvertes montrent une occupation tout au long du Haut-Empire. Sur la voie en provenance de Lyon, à Saint-Cosme, un deuxième ensemble se développe également durant le Haut-Empire. Enfin, à la même hauteur sur la rive gauche de la Saône un dernier pôle, celui du *Petit Creusot*, est occupé entre la fin de la période laténienne et le II<sup>e</sup> siècle. Les différentes opérations réalisées sur ces quelques ensembles montrent une perte de l'occupation dès le III<sup>e</sup> siècle, alors qu'un vaste ensemble voit progressivement le jour le long de la voie de Langres. La mise au jour de quelques découvertes funéraires du Haut-Empire à proximité des églises de Saint-Jean-des-Vignes et de Saint-Martin-des-Champs pourrait indiquer un début d'occupation funéraire de ce secteur à la fin du III<sup>e</sup> siècle.

<sup>99</sup> Provenant de la Place de la Baïlle : In hoc tumolo re/quiescit bonae / memoriae Mellita / [q]uae uixit annis / LIII obiit [i]n pace / XV [k]ale[ndas] Ianuar[is] / indic[ti]o[n]e III (Armand-Calliat 1963). De provenance inconnue : Ve]lox [- / -]piete [- / -]late[- / -]III[- / -] (CIL XIII, 2594) ; - - ] uu[- / -] obiit[... / - - -k]al[endas] iu[- / -]ndict[- / -] (CIL XIII, 2595).

<sup>100</sup> Fragment de colonne romaine réutilisée en tant qu'épithaphe paléochrétienne au VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle, découvert dans l'église Saint-Bénigne : [In hoc] tomolo req[ui]e[scit] / [bone] memorie Guntar[---] (Musée Archéologique de Dijon, Inv. n° 60.3). Découvert dans l'ancienne salle capitulaire de Saint-Bénigne, plaque calcaire avec épithaphe du VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle : [Hic req[ui]e[scit] in pa[re] bona]e m[emoriae] / ---] q[ui] vixit[---] (Musée Archéologique de Dijon, Inv. n° 63-11).

L'apparition de ce nouveau pôle est ainsi identifiée autour de ces deux zones mais pourrait finalement correspondre à un seul ensemble qui se développerait sur près de 600 m, le long de la même voie. Celui-ci ne s'installe pas sur un secteur vierge de toute occupation puisqu'on retrouve notamment dans sa partie sud un important atelier de potier situé en périphérie urbaine abandonné dans le courant du II<sup>e</sup> siècle. Le rôle majeur de cette nécropole est enfin renforcé à la toute fin de l'Antiquité tardive et au début du haut Moyen Âge par l'apparition de la *basilica sancti Iohannis* et peut-être de l'église Saint-Martin (cf *supra*). En parallèle, un autre pôle funéraire, moins important mais privilégié, se développe progressivement de l'autre côté de la Saône à Saint-Marcel au carrefour de deux voies, sur le site de la basilique qui pourrait être une construction du début du VI<sup>e</sup> siècle. Les nécropoles de la Citadelle et de Saint-Cosme, utilisées au Haut-Empire, ne sont pas pour autant totalement abandonnées puisque quelques inhumations sont encore pratiquées sur certains secteurs restreints. Si sept sépultures isolées de l'Antiquité tardive sont recensées sur le site de la Citadelle, les sarcophages observés appartiendraient davantage au nouveau lieu de culte paléochrétien dédié à Saint-Pierre qui voit le jour au moins au début du VII<sup>e</sup> siècle. La nécropole de Saint-Cosme connaît également quelques sépultures isolées de l'Antiquité tardive et de l'époque mérovingienne (sarcophages trapézoïdaux) qui pourraient être en lien avec l'apparition du monastère Saint-Cosme au cours du VIII<sup>e</sup> siècle. De même, les quelques sépultures du VII<sup>e</sup> siècle mises au jour sur l'île Saint-Laurent semblent être la première occupation d'un nouveau lieu de culte dédié à ce personnage apparaissant au VIII<sup>e</sup> ou IX<sup>e</sup> siècle. On note ainsi à travers ces exemples périurbains que la transformation de la topographie funéraire est à l'origine du nouveau développement urbain au cours du Moyen Âge (cf *infra*).

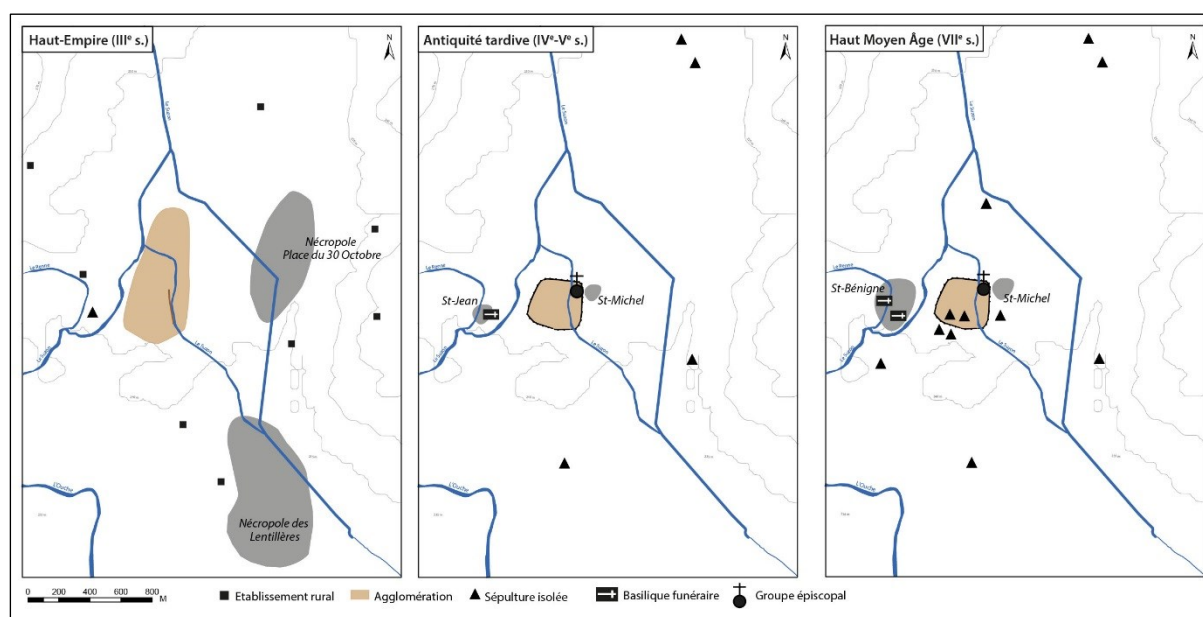


Fig. 162 - Evolution de la topographie funéraire de Dijon du Haut-Empire au haut Moyen Âge

Le même schéma de développement s'observe à Dijon entre les deux pôles funéraires du Haut-Empire des *Lentillères* et Place du 30 Octobre abandonnés au cours du III<sup>e</sup> siècle alors que voient le jour deux autres pôles à l'est (Saint-Michel) et à l'ouest (Saint-Jean/Saint-Bénigne) du *castrum* à la même période (Fig. 162). À Mâcon, la principale nécropole, dite des Cordiers, au sud de l'agglomération du Haut-Empire est occupée entre l'époque augustéenne et le II<sup>e</sup> siècle (Barthélémy, Depierre 1990). Aucune découverte du III<sup>e</sup> siècle dans le secteur ne permet d'affirmer une continuité de son occupation, alors qu'on observe de nouveau une fréquentation des lieux à l'Antiquité tardive et au début de l'époque mérovingienne avec notamment quelques sarcophages rectangulaires et trapézoïdaux (Barthélémy 2013). Il s'agit toutefois d'une occupation ponctuelle qui est difficile de mesurer faute de découverte importante. En revanche, c'est au nord de ce pôle, entre la place de l'Héritan et la rue Victor Hugo, que semble s'être déplacé le lieu des inhumations, plus près du *castrum*, sur un secteur de l'agglomération précédemment occupé et abandonné au cours du II<sup>e</sup> siècle. Plusieurs sarcophages rectangulaires ou trapézoïdaux ainsi que de nombreux coffres en pierre attribués aux IV<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles ont été

mis au jour dans ce secteur. Enfin, à Beaune, s'il existe encore quelques inhumations tardo-antiques dans la nécropole du Haut-Empire (*En Champagne / Saint-Nicolas*) associée à l'agglomération de *La Maladière* et peut-être au *castrum* qui voit le jour à la fin du IV<sup>e</sup> siècle (?) plus au sud, il semble que celle de Saint-Etienne prend le relais dès le VI<sup>e</sup> siècle.

Pour finir, à Tournus et à Til-Châtel, autres agglomérations transformées en *castrum* à l'Antiquité tardive, les nécropoles du Haut-Empire ne sont pas reconnues. Aux périodes suivantes, la documentation est également très faible puisque les nécropoles associées à l'enceinte ne sont pas localisées à moins que, dans le cas de Tournus, elle ne se trouve au nord, autour du tombeau de Saint-Valérien, daté du début du VI<sup>e</sup> siècle (cf *supra*).

On note enfin à travers ces villes une exclusion du domaine des morts au-delà des murs. Aucune découverte funéraire tardo-antique ou même alto-médiévale n'a été réalisée dans l'habitat urbain fortifié de cette époque, à l'exception d'une sépulture sous dalle avec un poinçon en os mérovingien mise au jour rue Legouz Gerland à Dijon (*Mémoires C.A.C.O.* 1927-1932, p. 117). Cette tradition ne semble pas être respectée pour les autres types d'agglomération.

En effet, les autres habitats groupés perdurant à l'Antiquité tardive semblent faire l'objet d'une occupation toute différente des espaces désormais inhabités et des ensembles funéraires. On observe alors une certaine continuité, sinon une réoccupation, des ensembles funéraires dans ces agglomérations. À Mantoche/*A la Vierge, Château Grillot* par exemple, la nécropole au sud de la possible agglomération est occupée de l'époque romaine à l'époque carolingienne (Mangin *et al.* 1986, p. 101). La découverte de fragments d'architecture (frise, corniche, socle) et de sculptures (masque théâtral, pleureur, flambeau, partie inférieure de jambe) à proximité d'un sarcophage du IV<sup>e</sup> siècle indique la présence d'un mausolée (Joan 2016, p. 228-229). Ce seul élément, exceptionnel, ferait rapprocher cette nécropole des ensembles urbains de Chalon ou de Beaune (cf *supra*), de Besançon ou de Mandeure. En plus des incinérations du Haut-Empire et des sarcophages du haut Moyen Âge (?), quelques inhumations ont été fouillées. Elles ont livré une vaisselle caractéristique des III<sup>e</sup> et IV<sup>e</sup> siècles (céramique de type gobelet métallescent à dépression, gobelet à panse bulbeuse à engobe rouge décoré à la barbotine avec décor de demi-cercles ou en épingle, verre de type 106b de Isings, bouteille de type 101 et un tonnelet en verre de type Morin-Jean 134). Le lien avec l'agglomération n'est malheureusement pas totalement attesté, comme dans le cas de la nécropole de *Millery* avec l'habitat groupé de Dennevy (Armand-Calliat 1937, p. 138-139). La découverte de trois sarcophages en grès avec un scramasaxe (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle ?) notamment sur le site de la nécropole du Haut-Empire prouve toutefois une certaine continuité de l'occupation, ou sinon une reprise. Un même cas de réoccupation est présent sur la nécropole sud de Seurre, au *Mail*. Les sarcophages, accompagnés de trois scramasaxes, d'un fer de lance, de verrerie ou encore de céramiques du haut Moyen Âge, succède à une nécropole du Haut-Empire plus importante fouillée en 1880-1881 lors des travaux de construction de la voie ferrée (Provost 2009c, p. 198).

À Seveux enfin, les nécropoles du Haut-Empire n'ont pas été repérées. En revanche on observe une multiplication des lieux d'inhumation au haut Moyen Âge, sur le site même de l'agglomération. Une première sépulture isolée de la fin du Haut-Empire a déjà été repérée à proximité de la voie d'Agrippa à l'entrée de l'agglomération (Joan 2014). Mais les découvertes les plus importantes ont eu lieu au centre de l'agglomération lorsque des sondages ont mis au jour une dizaine de sépultures datées de la première moitié du VI<sup>e</sup> et la première moitié du VII<sup>e</sup> siècle installées dans les vestiges d'un habitat du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Les corps sont ainsi déposés dans des fosses creusées directement dans les sols bétonnés (Bonvalot 1993). À l'opposé, à l'entrée du village, un autre ensemble funéraire mérovingien a été révélé, même si le mobilier (une épée, une pointe de lance, un scramasaxe et deux poignards), assez pauvre, ne permet pas une datation précise (Faure-Bras 2002, p. 412). Ces quelques découvertes illustrent la réoccupation des ruines du Haut-Empire et permettent de suivre la fin d'occupation de l'agglomération de Seveux/*Segobodium* au cours de l'Antiquité tardive.

### 6.3.4.3. Éléments de synthèse

En conséquence, malgré une documentation hétérogène dépendante des investigations archéologiques récentes, on note certaines particularités parmi les nécropoles tardo-antiques et alto-médiévales des

agglomérations du Val de Saône, tant sur le plan des pratiques funéraires que sur celui de la topographie. Les sépultures adoptent une architecture qui se trouve dans la continuité de celle du Haut-Empire (cercueils, pleine terre, mausolée...). On observe néanmoins que les cercueils en plomb sont caractéristiques des nécropoles urbaines de l'Antiquité tardive. Ils sont attestés de la seconde moitié du III<sup>e</sup> à la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle à Dijon, Beaune ou Chalon-sur-Saône. Les sarcophages en marbre sont également exceptionnels, tout comme les épitaphes funéraires et les mausolées qui semblent réservés au monde urbain. Les VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles marquent l'arrivée des sarcophages trapézoïdaux qui succèdent aux rectangulaires, de même que les sépultures sous dalles remplacent les simples coffres en dalles de chant. Ces transformations concernent toutefois l'ensemble des espaces funéraires. En ce qui concerne les dépôts funéraires, là aussi ils s'inscrivent dans la continuité des observations du Haut-Empire. C'est seulement à la fin du IV<sup>e</sup> et au V<sup>e</sup> siècle que le mobilier se fait plutôt rare dans les sépultures et où on observe dans certains cas l'apparition d'ensembles germaniques dotés d'un mobilier plus abondant et plus luxueux. Ce n'est enfin qu'au tournant du VII<sup>e</sup> siècle que les dépôts deviennent plus fréquents et les défunts commencent à être ensevelis habillés, certainement sous l'influence de la culture germanique qui tend à s'imposer.

Mais l'évolution la plus importante concerne finalement la topographie des espaces funéraires urbains. On voit ainsi l'apparition de nouveaux pôles funéraires dès la fin du III<sup>e</sup> siècle alors que les anciens ensembles connaissent une disparition progressive, tout en étant toujours fréquentés sporadiquement au cours de l'Antiquité tardive. Cette profonde mutation des topographies funéraires semble avant tout être le propre des agglomérations fortifiées au IV<sup>e</sup> siècle dont certaines obtiennent le statut de capitale de cité. Parallèlement, l'essor de ces nouveaux pôles entre le IV<sup>e</sup> et le VI<sup>e</sup> siècle redéfinit la topographie des périphéries urbaines de ces agglomérations. Leur développement attire l'implantation d'églises, de basiliques funéraires ou de monastères et contribuera ultérieurement au développement de l'habitat suburbain. C'est donc à travers ces éléments réunis qu'il est possible d'observer la christianisation de la société. En milieu rural et dans les autres agglomérations persistantes, le processus diffère. Les réoccupations funéraires tardo-antiques ou mérovingiennes sont plus fréquentes. On assiste également à une réoccupation des vestiges d'habitats du Haut-Empire pour de petits ensembles sépulcraux généralement isolés. Enfin, dans d'autres cas, l'installation de sépulture succède à la mise en place d'un lieu de culte à l'instar des sites de Mellecey, Rochefort-sur-Nénon ou Dennevy, préfigurant l'émergence de futurs pôles paroissiaux.

### 6.3.5 Une disparition des témoins d'activité

Étudier l'évolution des activités artisanales et économiques au cours de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge s'avère encore plus complexe que celles des autres thématiques développées. Ce constat est avant tout le résultat d'un manque de recherches sur ces aspects, à l'image des formes de l'habitat de la même époque. Lorsque les fouilles sont rares ou plutôt anciennes, il est difficile de mesurer l'importance des activités. Au contraire, il est paradoxalement plus aisé d'observer dans quels réseaux économiques s'intègrent ces agglomérations grâce à l'examen des mobiliers mis au jour et aux sources textuelles historiques. Il est donc tentant de faire ici un rapide panorama des structures de production reconnues ou supposées, de leur topographie et des témoins de l'organisation économique des agglomérations et nouvelles capitales de cité.

#### 6.3.5.1. Des activités difficiles à reconnaître

L'archéologie n'a pas encore permis de reconnaître d'activité artisanale dans la capitale de la cité de Chalon. L'abandon des ateliers de potiers en périphérie nord s'est sans doute fait au profit de nouvelles installations à Chenôves, Sevrey et La Ferté/Saint-Ambreuil au II<sup>e</sup> siècle. Le site de la rue de Rochefort à Chalon a laissé la place à l'Antiquité tardive à l'imposante nécropole de Saint-Jean-des-Vignes (cf *supra*). À Mâcon, autre capitale de cité, plus tardive, les seules activités artisanales documentées correspondent à un travail de l'os, de la corne et du bois de cervidé dans un habitat domestique daté de la fin du IV<sup>e</sup> et du V<sup>e</sup> siècle, sur le site des archives départementales (Rémy 2000 ; Barthélémy 2011). Seules les chevilles osseuses, provenant de bovidés, attestent du travail de la corne. Des segments sciés de bois de cerfs attestent de la fabrication d'ustensiles tels que des manches ou des poinçons. Les objets en os sont représentés, quant à eux, par une vingtaine d'objets en os mis

au jour. Parmi eux on retrouve des plaques percées rectangulaires souvent décorées d'ocelles et d'entrelacs. Elles devaient certainement orner des objets tels que des peignes. D'ailleurs un de ces peignes, finis, a été découvert sur le site. Un autre type est également fabriqué sur place : un peigne à dos triangulaire de type Thomas II. Présentant un décor de protomés, en l'occurrence des têtes de chevaux, cet exemplaire rappelle celui découvert rue Dinet (Cognot 1983). Les autres agglomérations fortifiées (Tournus, Beaune, Dijon et Til-Châtel) ne livrent aucun indice d'activité artisanale. Parmi les autres types d'habitats groupés subsistant, les données sont tout aussi lacunaires.

Nous pourrions toutefois ajouter à ces activités celles concernant le domaine agricole. Ces dernières n'ont jamais fait partie des activités caractéristiques de l'habitat groupé gallo-romain, mais on observe à Mâcon un retour de ce type d'occupation au cœur même du *castrum* tardo-antique. Cette petite unité de production agricole, atypique, s'organise autour d'une cour établie au cours de la première moitié du V<sup>e</sup> siècle (Argant *et al.* 2005). C'est l'étude des pollens, des graines et des restes de faune présents sur le site qui a permis de reconnaître ici un tel espace. Elles mettent ainsi en évidence l'existence de porcs d'âges variés, du fœtus au reproducteur. Les études carpologiques révèlent les différentes plantes cultivées : blé, blé tendre, seigle, orge vêtue, gesse chiche, lentille, pois, féverole, vesce ou encore de la vigne. C'est donc certainement l'instabilité politique et militaire de cette époque qui explique une telle implantation en contexte urbain.

### 6.3.5.2. Les aspects économiques

Si quelques indices permettent d'appréhender la nature des activités dans l'agglomération de Mâcon, ils sont malheureusement totalement absents dans les autres. La promotion des agglomérations de Chalon-sur-Saône et de Mâcon en capitale de cité tardo-antique ainsi que leur position géographique sur la rivière Saône leur offre le moyen de commercer avec d'autres régions de l'Empire. Certains types de mobilier en sont les témoins, et tout particulièrement ceux importés. Aussi, à Mâcon, l'étude des céramiques a montré que la ville à cette époque connaît une activité économique importante. On note la présence récurrente de vaisselle céramique provenant d'Argonne ou de la vallée du Rhône (céramiques à vernis argileux de Portout, céramiques grises lissées à décor estampé...), des tessons de panse d'amphores africaine (type Keay XXV) ou orientale (LR4, LR1), ou encore des lampes en terre cuite des mêmes régions (Lamoine 2004).

À Chalon-sur-Saône, les fouilles entreprises sur le parking de l'Hôtel de Ville notamment ont également mis au jour quelques tessons de panse d'amphore orientale et africaine en plus des fragments de lampes en terre cuite et de la sigillée africaine D (Rollier 2000). Mais le fait le plus marquant est certainement le nouveau développement de la zone portuaire, au sud du *castrum*. Comprise entre le *gué des Ronzeaux* et celui du *Port Guillot*, elle doit sans aucun doute sa survie au commerce et tout particulièrement à l'accroissement des productions potières de Sevrey dès le VI<sup>e</sup> siècle. La situation exceptionnelle de ce secteur avec la rencontre de plusieurs sous-affluents et de la Saône permet une redistribution des produits en provenance de la vallée du Rhône. Les dragages effectués depuis le XIX<sup>e</sup> siècle révèle un mobilier conséquent de ces époques : amphore Almagro 51, amphore Dr 23, amphore orientale (LR4, LRA 4, LR2b), amphore africaine (Keay XXV 3, LXII) (Bonnamour 2000 ; Kasprzyk 2005, p. 217-218).

En plus d'être une réalité archéologique, l'absence totale d'activité sur les sites de Til-Châtel, Beaune et Tournus pourrait aussi être la conséquence d'une réalité historique. Une occupation, inégalement documentée, est connue sur ces trois sites durant l'Antiquité tardive et le début du haut Moyen Âge sans pouvoir réellement la caractériser. Les données littéraires, développées par M. Kasprzyk (2005, p. 231), pourraient être alors d'un grand secours les concernant. Selon le texte de sa *Passio* (*Passio Valeriani*, 2), Saint-Valérien aurait été martyrisé à la fin du II<sup>e</sup> siècle à *Trenorchium, quod tunc in erogandis militum annonis horreum castrense uocabatur*<sup>101</sup>. Même si ce *castrum* n'est pas construit au II<sup>e</sup> siècle comme l'affirme le texte, il est probable que sa fonction principale soit effectivement un *horreum* lié à l'annone militaire. La similitude géographique et morphologique avec les *castra* de Beaune et de Til-Châtel amènerait à comparer ces sites à celui de Tournus, malgré le manque de données textuelles (cf *infra*).

<sup>101</sup> *Passio Valeriani*, 2 : Tournus, qui était alors désigné comme *horreum* militaire pour la distribution de l'annone aux soldats.





# CHAPITRE 7

---

## DE LA FORME AU PARCOURS. GENESE ET MUTATIONS DES AGGLOMERATIONS ANTIQUES DU VAL DE SAONE

Aborder la trajectoire d'occupation des agglomérations antiques du Val de Saône nécessite de réaliser un travail par étape afin de dissocier au mieux la forme des agglomérations de leur parcours, ainsi que les niveaux de connaissance. Aussi, sur la base des réflexions engagées dans le chapitre précédent, il est nécessaire dans un premier temps de définir et de classer les principaux éléments qui participent aux systèmes urbains des époques laténienne, gallo-romaine et alto-médiévale. L'objectif est ainsi de cerner les principales formes des habitats groupés de ces périodes en prenant garde aux différences de documentation et aux caractéristiques variées. Tout en étant conscient des précautions d'usage à employer lorsqu'on aborde l'exercice typologique, ce mode de réflexion apparaît intéressant face à un classement hiérarchique des agglomérations inopérant dans notre cas d'étude. Par conséquent, l'essai s'emploie à prendre en compte toutes les remarques tirées du bilan critique esquissé auparavant (cf **Chapitre 1**). Mais la typologie n'est pas une fin en soi puisque l'objectif final est d'obtenir des modèles types de parcours urbain selon les caractéristiques morphologiques des occupations et d'en tirer les principales phases d'évolution du réseau.

### 7.1. Formes des agglomérations

#### 7.1.1. Méthodologie et objectifs

Les raisons pour lesquelles nous proposons une chrono-typologie des agglomérations, au détriment d'un classement hiérarchique, sont à la fois inhérentes au corpus du Val de Saône et à l'espace géographique traité, mais aussi liées aux problématiques du sujet. Les 54 agglomérations sélectionnées proviennent d'une zone précise et délimitée géographiquement, ne correspondant donc pas à un territoire politique et administratif homogène. Or, une hiérarchie urbaine fonctionne lorsqu'elle prend en compte l'ensemble des occupations d'une même nature sur le territoire d'une cité. Les expériences menées en Vauvage (Archaeomedes 1998 ; Favory *et alii.* 1999) ont par exemple fait remarquer l'absence de Nîmes dans les systèmes hiérarchiques mis en place ; d'autant plus que la ville entre directement en compte dans l'organisation de l'occupation de cette micro-région (Garmy 2012b, p. 198). Le système urbain du Val de Saône a la particularité de ne posséder aucunes capitales de cité. Malgré cet éloignement, elles jouent un rôle majeur dans la mise en place des habitats groupés d'un territoire, surtout lorsque ce dernier se trouve à un espace frontière entre Eduens, Lingons et Séquanes. L'absence du sommet de la hiérarchie rend alors le classement incomplet, donc inefficace. Le faible nombre de sites groupés avérés dans la région (29) réduit également les possibilités de travail, tout comme le niveau de documentation interne et la variété des types d'occupation. Pour entre autre ces raisons, il était inenvisageable en l'état d'effectuer des analyses factorielles statistiques de type ACP (Analyse en Composantes Principales), ACM (Analyse des Correspondances Multiples) ou encore CAH (Classification Ascendante Hiérarchique) telles qu'on les retrouve maintenant couramment dans les études de réseau (Garmy 2012b ; Baret 2015 par exemple). Même si les notions de réseau pourront être abordées ultérieurement à travers plusieurs thématiques (commerce, transport, religion...), nous avons préféré opter pour une méthode certes empirico-inductive, mais qui permet aussi de s'attarder sur les dynamiques d'occupation grâce notamment au croisement des typologies des établissements et des notions chronologiques.

L'exercice typologique doit être abordé comme un moyen commode pour classer provisoirement des données archéologiques lacunaires et éparées, même si elle porte deux sérieux défauts : « d'une part, elle réduit la réalité urbaine des agglomérations à une fonction unique –ce qui devient plus absurde encore au fur et à

mesure que l'on s'élève dans la hiérarchie urbaine dont rend compte justement une accumulation de services et de fonctions ; d'autre part, elle considère chaque agglomération par et pour elle-même, en dehors de tout réseau et hors du champ des interactions entre agglomérations » (Garmy 2012b, p. 195). En effet, dès les premiers essais, les chercheurs ont basé leur typologie sur des critères formels (petite, moyenne ou grande ville) et fonctionnels (spécialisation et multiplication des activités). Ce parti pris a pour inconvénient de figer l'agglomération dans un type prédéfini qui est appelé à rester immuable. Cela est d'autant plus préjudiciable lorsqu'on aborde un réseau urbain sur le temps long, de la Protohistoire au haut Moyen Âge. Le système qui se met en place dès l'époque laténienne évolue rapidement. Plusieurs phases d'urbanisation et de refondation marquent déjà l'époque laténienne, sans évoquer les profondes transformations que connaissent après les agglomérations dès la fin du Haut-Empire, à la période du Bas-Empire puis au haut Moyen Âge. Les logiques fonctionnelles et formelles évoluent alors au gré de ces transformations urbaines. C'est pourquoi il est nécessaire d'instiller quelques notions de chronologie dans cette méthode. Cl. Raynaud, en 2002, a ajouté cet aspect évolutif en classant les agglomérations du Languedoc-Roussillon en cinq grands groupes allant des agglomérations d'origine préromaine désertées avant la fin de l'Antiquité aux agglomérations de l'Antiquité tardive (cf. **Partie 1.1.4.2.** ; Raynaud 2002). La base de cet exercice reste néanmoins la seule agglomération gallo-romaine et ne s'attarde pas sur la forme et le classement des agglomérations précédentes et suivantes, respectivement laténiennes et alto-médiévales. Le constat est le même lorsqu'on observe le classement hiérarchique des agglomérations de la cité de Nîmes (cf. **Partie 1.2.2.1.5.** ; Garmy 2012b).

Les formes de l'occupation, ainsi que la nature et la qualité des équipements sont dépendants de facteurs culturels, économiques, juridiques, sociaux, techniques et chronologiques qui sont tous irréductibles (Nouvel 2016, p. 225). Cela est dû au fait que les habitats groupés rassemblent de multiples et diverses fonctions. Ce sont à la fois des lieux de vie, de production et de commerce, ou encore des aménagements architecturaux manifestant une puissance publique et/ou privée et illustrant des traditions culturelles divergentes. Les occupations et les formes architecturales qui en résultent évoluent, en outre, selon des rythmes irréguliers. Même si ce caractère évolutif tend indéniablement à complexifier l'approche diachronique des agglomérations, le séquençage des occupations permet de mieux différencier ces diverses composantes et de ne pas lisser les connaissances.

Pour aborder au mieux ces questions de dynamiques, la solution est peut-être de déconstruire le concept de pôle d'occupation en ne le prenant plus comme un objet unique mais plutôt comme un processus évolutif d'occupations successives sur le long terme. En effet, avant de se fixer sur un site définitif, l'agglomération a parfois fait l'objet de phases de refondation, de déplacement ou d'abandon qui se caractérisent à chaque fois par des composantes urbaines, des morphologies ou même des topographies bien différentes. Dans l'objectif de comprendre l'évolution de ces dynamiques, il est donc nécessaire de déstructurer les pôles d'occupation tant d'un point de vue chronologique et spatial (*Etape 1*), que morphologique et fonctionnel (*Etape 2*).

### ***Etape 1 : Le séquençage temporel***

Cette première étape s'effectue donc de manière temporelle en suivant au plus près les diverses phases d'apparition, de mutation, de déplacement ou d'abandon des habitats urbains. Ces processus semblent désormais assez bien cernés dans la région pour être pris en compte. Concrètement, une ligne du tableau de l'**Annexe 26 (Volume 3)** correspond à une phase d'occupation délimitée dans le temps et dans l'espace. Celle-ci est cernée par une interruption de l'occupation, un déplacement géographique ou un changement de statut politique.

### ***Etape 2 : La composition urbaine***

La seconde étape consiste à observer la composition de l'espace urbain en s'attachant cette fois-ci aux structures proprement dites. Celles-ci concernent les principaux paramètres qui font l'agglomération : morphologie, aspects des occupations urbaines et périurbaines, activités. Ces composantes peuvent être diachroniques, à l'exemple des axes de communication, des lieux de culte ou des activités artisanales, ou plus ciblées sur une période lorsqu'on prend en compte la présence des théâtres ou des lieux d'accueil et d'hébergement. L'objectif ici poursuivi est donc d'établir les principales caractéristiques des habitats groupés selon les périodes et d'observer ensuite leur évolution dans le temps. En cela, nous pourrions comparer cette approche à celle utilisée dans la chrono-chorématique où l'objectif est de visualiser l'organisation de l'espace

urbain à travers une démarche modélisatrice (Desachy, Djament-Tran 2010). Cette méthodologie permet alors de questionner sur ce qui fait la ville.

En conséquence, pour davantage de clarté dans la définition des objets décrits, il convient de distinguer le « site » (= pôle d'occupation) de l'« établissement » (= occupation/agglomération), à l'instar des travaux entrepris sur les peuplements protohistoriques en Languedoc oriental (Nuninger 2002) (**Fig. 163**) :

- **Site** : « assise d'un habitat ou d'une activité dans ses caractéristiques physiques et son environnement immédiat ». Le site peut être assimilé au **pôle d'occupation** dans le sens où il est le résultat d'une succession d'établissements.
- **Etablissement** : « implantation d'une activité humaine en un lieu donné, qui se caractérise en archéologie par les vestiges d'un aménagement protohistorique, antique ou médiéval (habitat, annexe agraire...) ». L'établissement peut ici être rapproché des termes **agglomérations** ou **occupations** qui permettent aussi de circonscrire un objet dans le temps et dans l'espace.

Plus concrètement, prenons l'exemple du site de Chalon-sur-Saône. Celui-ci est composé de quatre établissements agglomérés successifs entre la période laténienne et le haut Moyen Âge : celui de *Port-Guillot* à La Tène D1 qui se déplacerait ensuite à *Benne-Lafaux* à La Tène D2 puis sur l'emplacement actuel du centre-ville au Haut-Empire avant de se transformer une dernière fois en une agglomération plus restreinte, dans une enceinte fortifiée, à l'Antiquité tardive. Cette dernière occupation devient le cœur de la ville qui se développera dès le Moyen Âge. Pour l'analyse, la déstructuration du pôle de Chalon-sur-Saône permet de prendre en compte chacune des caractéristiques qui composent les occupations laténiennes de *Port-Guillot* et de *Benne-Lafaux* (zones portuaires) ou l'agglomération tardo-antique (*castrum*, groupe épiscopal...).

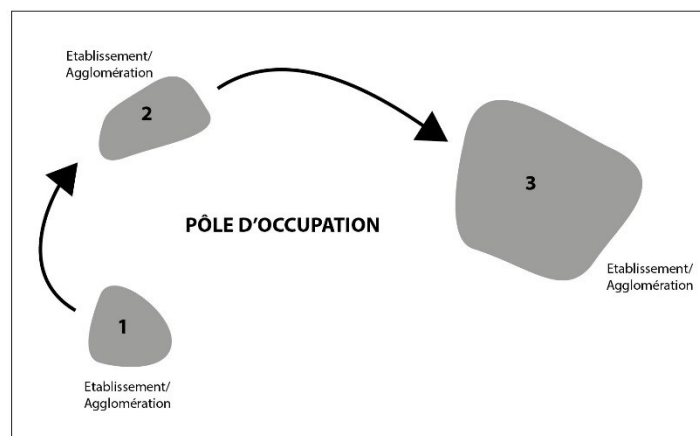


Fig. 163 - Schéma de déconstruction du « pôle d'occupation »

Malgré une part de subjectivité assumée dans cet exercice, l'objectif est à terme de pouvoir suivre cette dynamique morphologique, topographique et temporelle en établissant le portrait des principales formes d'agglomération, sans toutefois arriver à un classement hiérarchico-fonctionnel. Pour cela, il est donc nécessaire de recourir à l'exercice typologique pour chacune des périodes prises en compte. En conservant cette méthode, il faut bien sûr garder à l'esprit qu'il s'agit d'un outil méthodologique qui sert à classer et ordonner les agglomérations, sans pour autant revêtir une réalité historique. Une typologie n'a, en effet, pas d'autre prétention que de réunir des objets présentant des caractères communs (Leveau 2012, p. 170). Elle offre ainsi aux archéologues un outil de comparaison pour un ensemble d'objets dans un espace géographique défini telle qu'une micro-région. Pour arriver à cet objectif, il est nécessaire de prendre en compte une série de descripteurs fiables et représentatifs du fait urbain.

Grâce à la description de l'ensemble des données disponibles sur chacune des occupations des agglomérations étudiées à travers le système des Unités de Découverte (UD), il est désormais possible de sélectionner les informations les plus importantes pour la caractérisation des habitats groupés de chaque période

concernée (Fig. 164). Ces connaissances se résument à travers quatre grands descripteurs pouvant être classés en deux catégories :

- les **descripteurs fixes** qui correspondent à des **éléments chronologiques** et **morphologiques** utilisés pour la dénomination des principaux types d'habitat groupé.

- les **descripteurs variables** qui reposent sur les **aspects de l'occupation** et des **activités**. Ceux-ci permettent de qualifier la nature de chaque type d'habitat groupé établi.

À chacun d'eux répond une série de treize paramètres (antériorité de l'occupation, postériorité de l'occupation, domaine funéraire, lieux de culte, monuments publics, activités artisanales...) déclinés en diverses modalités codifiées. L'ensemble est réuni dans un tableau synoptique où une forme urbaine correspond à une ligne avec toutes ses caractéristiques (Volume 3, Annexe 26). L'association de tous ces critères permet d'établir le portrait des principaux types d'habitats groupés.

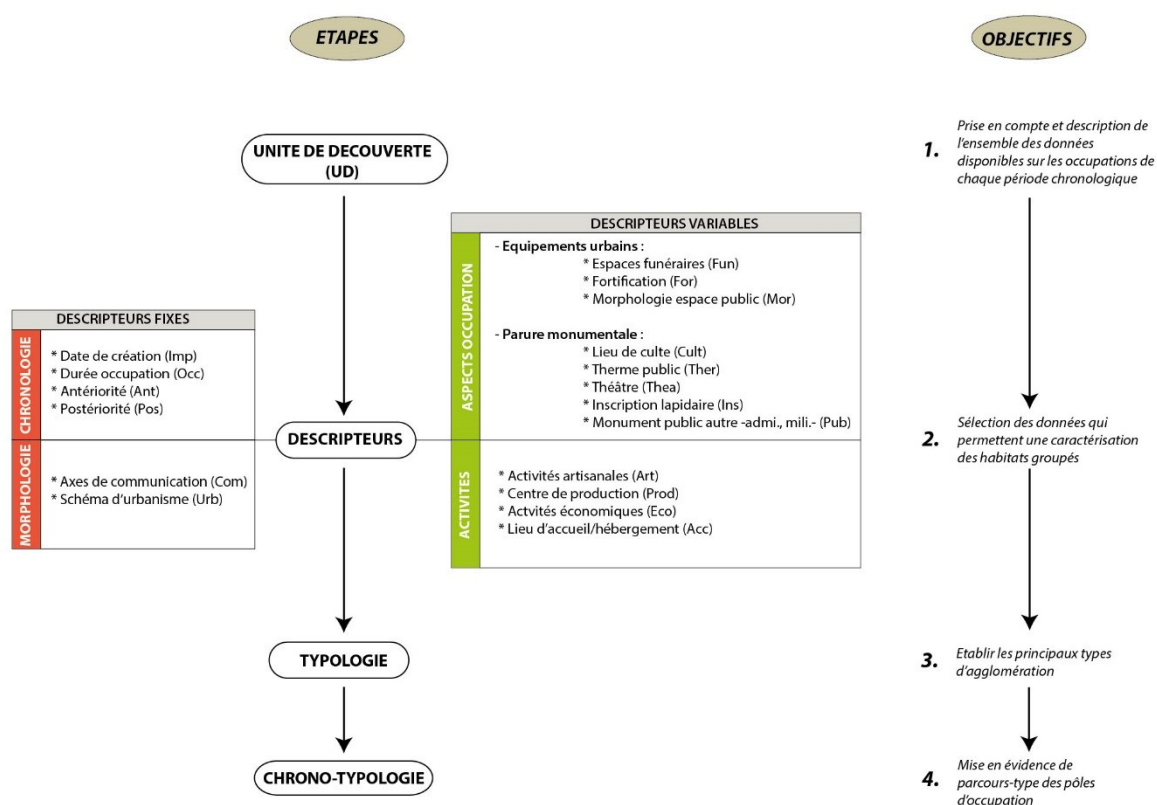


Fig. 164 - Etapes de la création de la chrono-typologie des agglomérations du Val de Saône

L'utilisation de plusieurs paramètres pour la caractérisation des habitats groupés s'explique à la fois par la nature même de l'objet et par l'hétérogénéité de la documentation disponible. La nature et la quantité de données sont en effet très inégales selon les sites et les périodes d'occupation. Nous devons ainsi très souvent nous contenter d'indices matériels indirects pour renseigner certaines catégories puisque les fouilles archéologiques ne sont pas systématiques. Le recoupement des données permet à terme de renseigner par exemple sur la nature de l'équipement urbain, l'aspect de la parure monumentale ou encore la diversification des activités. Aussi, la plupart du temps, la période la mieux documentée est celle du Haut-Empire, période d'apogée de nombreux sites, donc surreprésentée dans les inventaires. À l'inverse, les occupations laténiennes ou tardo-antiques sont sous-représentées. Ce constat n'est pas le reflet d'une réalité, mais plutôt celui d'une sous-documentation. Dans le but de palier à ces inégalités et de répondre à ces questionnements, il est nécessaire de disposer de paramètres visibles et facilement enregistrables. Ils permettent de mieux discerner les localisations topographiques des agglomérations, leur évolution chronologique, la variété des occupations ou la nature des activités développées. L'exploitation de ces données se fait ici de manière empirique et non statistique. La sélection, puis l'association de descripteurs pertinents permettent de répondre à des questionnements précis quant aux déterminants

géographiques et humains, aux réseaux urbains, à la dynamique des occupations ou à la définition de catégorie typologique.

La déstructuration des pôles d'occupation a permis de différencier 102 occurrences, correspondant à autant d'habitats groupés de périodes différentes. La plupart des entités appartient évidemment au Haut-Empire (51), vient ensuite la période du haut Moyen Âge (30), la période laténienne (15) et enfin l'Antiquité tardive (6). Ces chiffres permettent d'avoir une première vision sur l'évolution du nombre d'agglomération à travers les grandes périodes chronologiques (cf *infra*). En rassemblant toutes ces entités, on obtient 52 pôles d'habitat groupé, dont l'évolution chronologique et spatiale est résumée. Mais la ventilation des descripteurs est également nécessaire afin de les discuter selon les principales périodes de création des établissements (**Volume 3, Annexe 27**). Ce tableau présente à la fois les différentes modalités prises en compte et leur code, ainsi que les taux de représentation de chacune d'entre elles.

### 7.1.2. Présentation des descripteurs

Déterminer les différentes catégories typologiques nécessite donc des critères bien précis qu'il est nécessaire d'argumenter et de confronter. D'appuyant sur les données précédemment développées, il convient désormais de les synthétiser afin d'observer leur récurrence et leur pertinence. Cette première étape permet de dessiner les spécificités des principaux types d'habitats groupés tout en commençant à aborder les processus évolutifs du fait urbain. Ces derniers seront appréhendés dans un second temps à travers la mise en place des parcours-types des modèles établis.

#### 7.1.2.1. Les éléments de chronologie

Même s'il est parfois difficile à observer, l'aspect chronologique constitue un déterminant essentiel. Il concerne à la fois la date d'implantation de l'agglomération (**Imp**), mais aussi son évolution en prenant en compte la présence et la nature de l'occupation précédente (**Ant**) et suivante (**Pos**). Il s'agit d'un paramètre fondamental pour aborder la dynamique d'évolution des habitats groupés.

##### 7.1.2.1.1. La date de création (**Imp**)

Dans l'objectif d'obtenir une périodisation plus fine des dates d'implantation des agglomérations, les grandes périodes chronologiques (La Tène, Haut-Empire, Bas-Empire, haut Moyen Âge) ont été subdivisées selon les principales phases chrono-culturelles. Quinze étapes ont ainsi été créées entre La Tène C2 et l'époque carolingienne même si toutes n'ont pas fait l'objet d'implantation de nouveaux établissements. La répartition des dates de création permet d'observer la récurrence des implantations d'habitat groupé à travers le temps en se demandant quelles sont les principales périodes de création (**Fig. 165**). Chaque création n'est pas forcément le résultat de l'implantation d'une nouvelle occupation *ex-nihilo*. Elles sont faites pour marquer chaque refondation ou déplacement d'établissement.

Finalement, les implantations se répartissent parmi huit principales périodes chrono-culturelles, partagées en quatre grandes périodes chronologiques. Malgré cela, 28 sites possèdent encore une date de création imprécise : treize pour la période du Haut-Empire et quinze pour le haut Moyen Âge. Pour celles dont la date d'implantation est connue, une seule est installée avant La Tène D1 (**Imp01** : Verdun-sur-le-Doubs/*Petit-Chauvort*) alors que huit sont créées à La Tène D1 (**Imp02** : Beneuvre, Chalon-sur-Saône/*Port-Guillot*, Flavignerot, Mâlain, Mellecey, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Tournus et Varennes-lès-Mâcon) et six à la période laténienne suivante, à La Tène D2 (**Imp03** : Beaune/*Maladière*, Chalon-sur-Saône/*Benne Lafaux*, Mâcon, Mirebeau-sur-Bèze, Sombernon, Verdun-sur-le-Doubs/*Centre-Ville*). En ce qui concerne la période du Haut-Empire, les créations sont quasi majoritairement réalisées à la période augusto-tibérienne. 37 agglomérations sont en effet créées à cette époque, entre 25 av. J.-C et 40 ap. J.-C. (**Imp04**). Une seule semble être une création plus tardive, à la fin du II<sup>e</sup> siècle (**Imp07** : Saint-Ambreuil). Il s'agit là d'une exception dans le processus urbain

du Val de Saône puisque Saint-Ambreuil est une agglomération potière. Néanmoins, cette attribution chronologique provient avant tout de la période de production des fours potiers du site. On ne sait pas en l'état si une occupation, domestique ou artisanale, préexistait. La création d'habitats groupés à l'Antiquité tardive est en réalité un processus enclenché dès la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, à la fin du Haut-Empire. Même si six agglomérations sont concernées, il ne s'agit pas de nouveaux sites mais de refondations (**Imp10**: Beaune, Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon, Til-Châtel, Tournus). C'est le phénomène le plus notable pour cette époque. Enfin pour ce qui est des agglomérations alto-médiévales, onze semblent implantées durant l'époque mérovingienne (**Imp14**: Annoire, Dammartin-Marpain/*Centre-Ville*, Dennevy, Mellecey/*Centre-Ville*, Nuits-Saint-Georges/*Centre-Ville*, Pontoux, Saint-Aubin/*Corvée de Chaux* et *Sainte-Anne*, Saint-Jean-de-Losne/*Centre-Ville*, Saint-Marcel et Tavaux) et quatre plus tardivement, après 750 (**Imp15**: Mâlain/*Centre-Ville*, Mirebeau-sur-Bèze, Pontailler-sur-Saône, Saint-Vit).

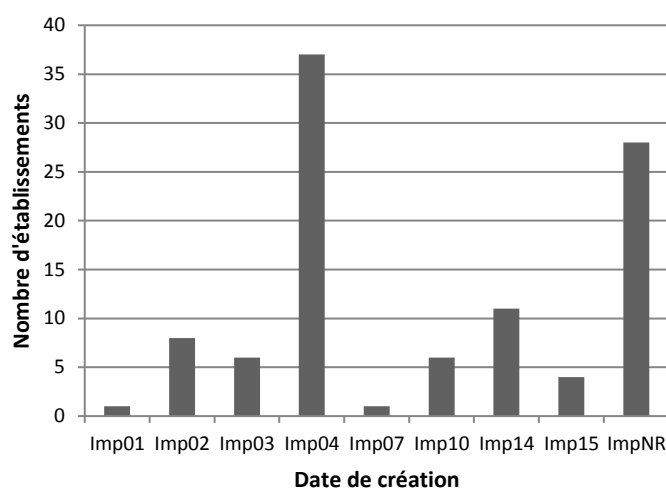


Fig. 165 - Répartition des principales phases de création des établissements du Val de Saône

Ces chiffres et ces graphiques de répartition ne doivent toutefois pas être pris comme une observation absolue mais plutôt comme un aperçu de l'évolution des agglomérations. Comme nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises, le corpus des habitats groupés du Val de Saône ne connaît pas une évolution temporelle et spatiale linéaire. Dans ce contexte, il est donc primordial de prendre aussi en compte la durée d'existence des différentes occupations ainsi que les phénomènes de pérennité chronologiques et spatiaux. Ils permettent de pondérer ces premières observations.

#### 7.1.2.1.2. La durée d'occupation (Occ)

Le paramètre de durée d'occupation est un moyen de ne pas prendre seulement en compte la date d'implantation des établissements en observant également leur durée d'existence moyenne et surtout établir une mesure de la fin de leur fréquentation. Pour cela une série de modalités par tranche de 50 années a été mise en place. Ils permettent de mesurer la durée d'existence d'un établissement avant que n'intervienne un déplacement topographique, une interruption d'occupation, un changement de statut politique ou administratif ou même une simple transformation de la trame urbaine entre deux périodes. Chacune de ces modifications a déjà fait l'objet d'un séquençage à travers le tableau (**Annexe 26**), mais il était aussi important de les appréhender dans la durée.

La répartition proportionnelle des différentes modalités de durée d'occupation traduit surtout les éléments de stabilité ou d'instabilité des établissements entre les phases chronologiques (**Fig. 166**). Aussi, à la période laténienne les occupations font l'objet de transformations fréquentes et ne peuvent donc se fixer sur le long terme. Trois établissements ont une durée de vie de moins de 50 ans (**Occ01**), tandis que six autres existent entre 50 et 100 ans (**Occ02**) et enfin six derniers entre 100 et 150 années (**Occ03**). Ceux du Haut-Empire présentent, une fois de plus, une diversité des durées de vie plus importante. La principale reste néanmoins entre 250 et 300 ans (**Occ06**), se limitant ainsi exclusivement aux trois premiers siècles de notre ère. Les établissements perdurant au-delà, jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle donc (**Occ07** et **Occ08**), sont minoritaires –au nombre de quatre-. Enfin, c'est finalement dès la période alto-médiévale que les sites se fixent définitivement puisque la grande majorité des établissements possèdent une occupation de plus de 450 ans (**Occ10**), qu'on peut volontiers prolonger jusqu'à aujourd'hui.



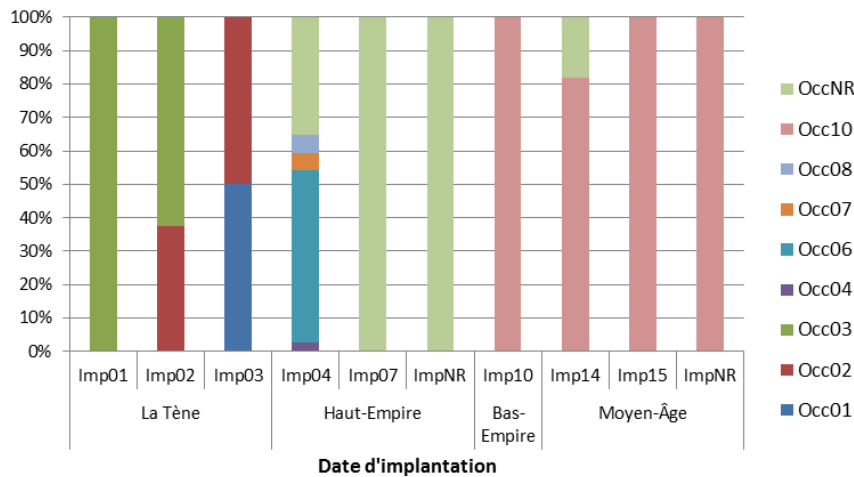


Fig. 166 - Modalités de durée d'occupation des établissements selon leur date d'implantation (*Imp*)

7.1.2.1.3. Les modes de continuité (*Ant.* et *Pos.*)

L'argument de la pérennité des occupations a déjà été utilisé dans le classement hiérarchique des agglomérations de la cité de Nîmes (Garmy 2012b). Il provenait du constat fait lors de l'étude des occupations du Vaunage « qu'un établissement a d'autant plus de chances de perdurer... qu'il était « important » dans le passé » (Archaeomedes 1998, p. 174). Les quelques observations réalisées au sujet de l'ancienneté et de la continuité des occupations le démontrent également en ce qui nous concerne. En effet, les habitats groupés font souvent l'objet de déplacement de leur centre de gravité, de refondation ou encore d'abandon total à des périodes distinctes. Mesurer la trajectoire des agglomérations revient donc aussi à prendre en compte les dynamiques spatiales et temporelles des établissements entre chaque phase, et non pas seulement leur durée d'existence. Si chacune de ces étapes a déjà été individualisée il convient tout de même d'appréhender leur modalité de pérennité. Pour répondre à cela, deux paramètres ont été mis en place, répondant à la nature antérieure (*Ant*) et postérieure (*Pos*) des occupations groupées.

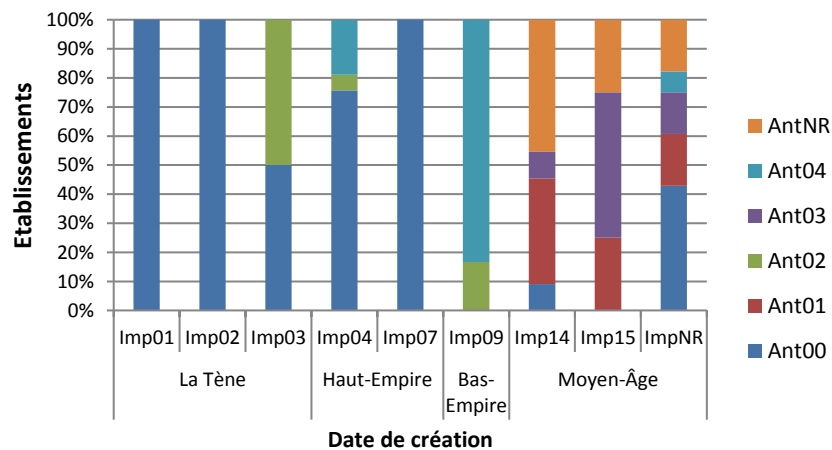


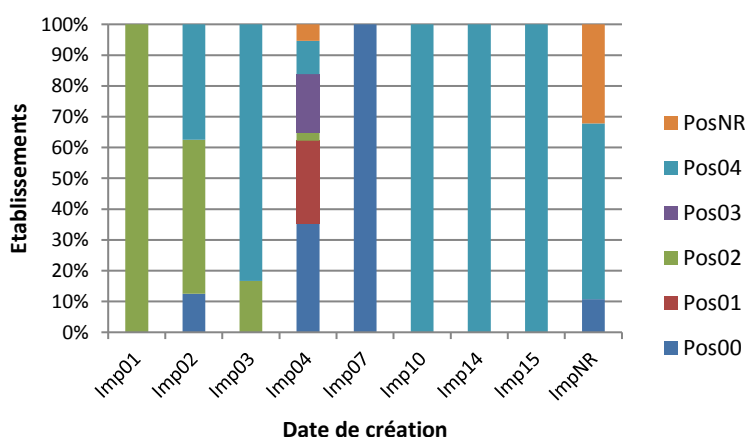
Fig. 167 - Modalités spatiales et chronologiques des occupations antérieures aux établissements

Dans un premier temps, nous pouvons affirmer que l'absence d'occupation antérieure (*Ant00*) est la modalité la plus représentée puisqu'elle correspond à 53 % des 102 occupations distinguées (Fig. 167). Autrement, 16 % des sites sont déplacés et 20 % ne le sont pas. En revanche, dans le détail de la répartition, on aperçoit rapidement une distinction entre les sites laténiens/gallo-romains et médiévaux. La première des

observations concerne le nombre élevé d'absence d'occupation antérieure pour les agglomérations implantées au début du Haut-Empire. Celui-ci va de pair avec le nombre important de création de cette période (cf *supra*). Ainsi 76 % des agglomérations ne possèdent aucune occupation antérieure. Il s'agit donc de pures créations *ex-nihilo*. Sinon, seuls deux sites (5 %) possèdent une occupation antérieure qui a été déplacée sans *hiatus* chronologique (**Ant02**) et sept autres (19 %) qui, au contraire, ont une continuité de l'occupation *in-situ* et sans *hiatus* (**Ant04**). Cette constance s'observe également pour les agglomérations tardo-antiques (**Imp10**). Ce constat est donc un premier indice sur la pérennité des agglomérations laténiennes. Au contraire, la seconde constatation révèle un taux important de *hiatus* chronologique entre les occupations gallo-romaines et médiévales, qu'elles soient déplacées ou non entre temps (**Ant01 + Ant03**). Ces deux paramètres réunis représentent 57 % des sites. Mais cette période est en réalité représentée par toutes les modalités, même si la plus importante est l'absence de renseignement (**AntNR** : 37 %). En tout état de cause, contrairement à la transition La Tène/Haut-Empire, on observe une importante fracture de l'occupation entre les habitats groupés gallo-romains et médiévaux. La plupart des sites (4) sont ainsi déplacés dès l'époque mérovingienne après un arrêt de l'occupation. Ce résultat reflète la série de crises que connaît le monde urbain du Val de Saône durant cette période. Il est également possible d'observer ces processus en s'attardant sur le paramètre inverse, c'est-à-dire la postérité de l'occupation (**Fig. 170**).

Malheureusement, les occupations post-antiques sont celles qui souffrent le plus de la méconnaissance de leur mode de continuité. Cette dernière est souvent due à un manque flagrant de recherche ou à une urbanisation moderne qui masque ou a déjà détruit les vestiges. La plupart du temps, les nécropoles ou les sépultures mérovingiennes sont les seuls indices disponibles pour attester d'une potentielle occupation (Mirebeau-sur-Bèze, Mâlain, Nuits-Saint-Georges). La présence de population peut également être prouvée grâce à l'existence d'églises dès le début du haut Moyen Âge (Dammartin, Mellecey). Mais ces simples indices ne font pas systématiquement un habitat groupé. Dans notre cas, les seules preuves fiables de la pérennité de l'habitat restent l'édification de *castra* tardo-antiques à l'emplacement d'agglomérations du Haut-Empire (Chalon, Mâcon, Tournus, Dijon ou encore Beaune et Til-Châtel). Dans le graphique de la **Figure 168** présenté ci-dessous, ce manque évident de documentation est reflété par la surreprésentation des établissements dont les modalités de la continuité ne sont pas renseignées (**PosNR**) dans la catégorie des occupations du Haut-Empire dont la date précise d'implantation est également non renseignée (**ImpNR**).

Dans cette nouvelle confrontation des données, on observe tout d'abord le nombre important d'habitat groupé abandonné à l'issue de la période du Haut-Empire (**Fig. 168**). C'est d'ailleurs le taux le plus élevé puisque 35 % des sites de cette période sont désertés, alors que 27 % connaissent un renouveau à un autre emplacement et à une date ultérieure. Un autre fait pourrait être souligné pour cette période. Il s'agit du non déplacement de l'occupation marqué par un *hiatus* chronologique entre deux phases (**Pos03**). Seules les occupations augusto-tibériennes (**Imp04**) présentent cette modalité de continuité (19 % des sites de cette période). Ce constat démontre sans doute l'importance stratégique du site initial et donc la volonté de ne pas en changer même si l'occupation s'arrête parfois quelques siècles -à l'Antiquité tardive le plus souvent-. En tout cas, dès l'époque médiévale, les habitats groupés ne subissent plus aucune transformation spatiale et sont désormais stables, alors qu'ils ont, pour la plupart, fait l'objet de déplacements et d'interruptions de leur occupation (cf *supra* ; **Fig. 167**). Enfin, remarquons que c'est au cours de la période laténienne et au tout début du Haut-Empire



**Fig. 168 - Modalités spatiales et chronologiques des occupations postérieures aux établissements**

(*Imp01, 02, 03* et *04*) que les habitats bougent le plus entre deux phases d'occupation, mais sans *hiatus* chronologique (*Pos02*). Même si c'est à cette période que le système prend ses racines, on connaît encore une légère instabilité géographique sur l'emplacement des habitats groupés, sans pour autant faire face à une crise profonde marquée par des interruptions importantes d'occupation comme c'est le cas à la fin de l'Antiquité.

### 7.1.2.2. Les éléments de morphologie

La morphologie des agglomérations correspond au second critère essentiel au classement des agglomérations antiques du Val de Saône. Il prend en compte la relation de l'occupation avec le réseau routier d'une part, puis avec les éléments naturel et topographique d'autre part.

#### 7.1.2.2.1. Le schéma d'urbanisme (Com. et Urb.)

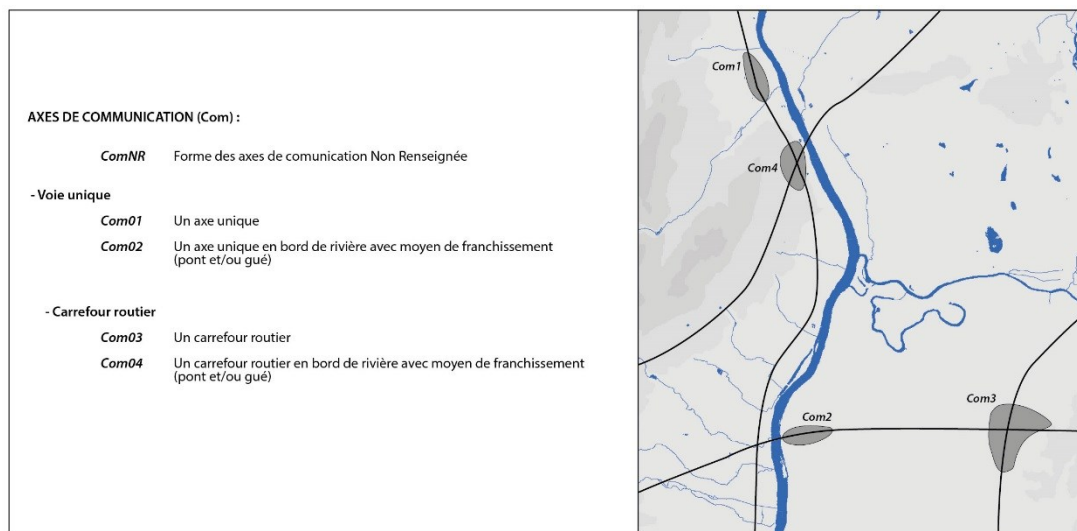


Fig. 169 - Codification des modalités d'implantation des axes de communication

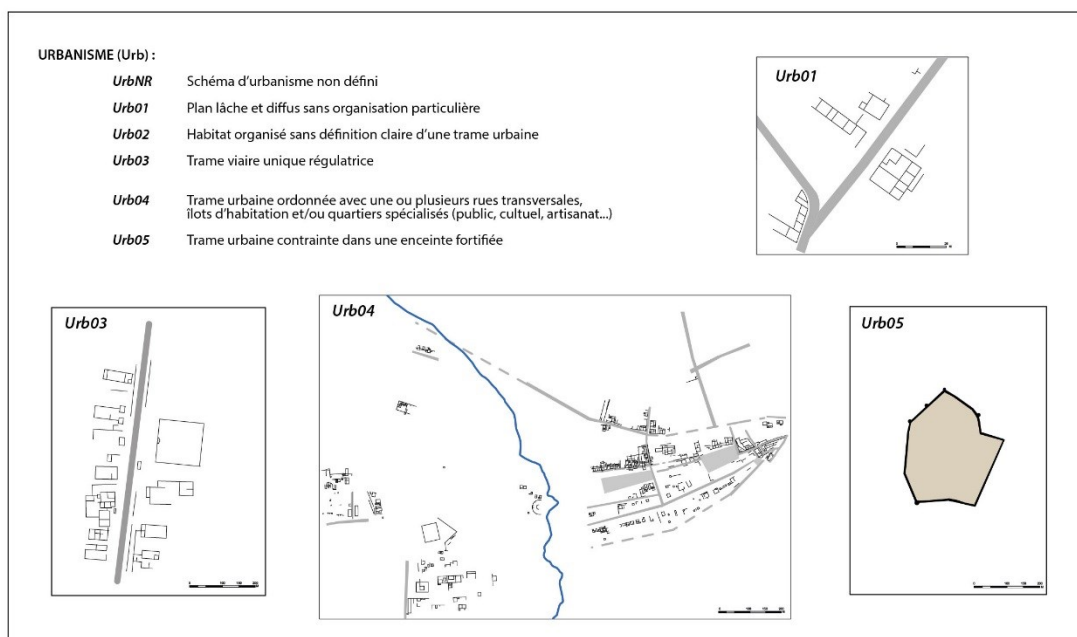
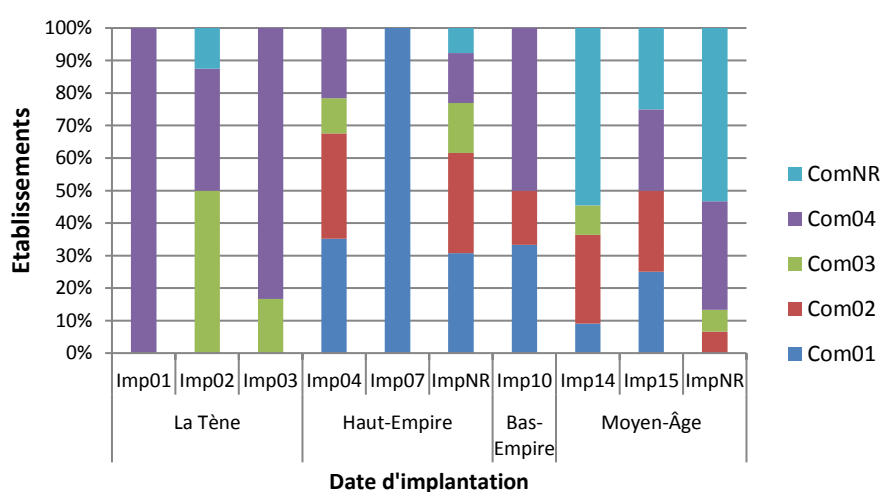


Fig. 170 - Codification des urbanismes développés. Exemples : Urb01 - Sombernon (Côte-d'Or) ; Urb03 - Boncourt-le-Bois (Côte-d'Or) ; Urb04 - Mâlain (Côte-d'Or) ; Urb05 - Mâcon (Saône-et-Loire)

Les différentes opérations de fouille, de prospection aérienne ou de prospection géophysique notamment ont permis de compléter un certain nombre de données sur l'organisation spatiale des agglomérations (cf **Partie 3.3.2.2.**). Sans apporter d'informations très précises, il arrive aussi que les opérations de prospection pédestre fournissent quelques indices sur ces formes d'organisation. À la vue des plans partiels ou complets, il est évident d'observer que le réseau viaire joue un rôle de premier plan dans l'aménagement et le développement des schémas d'urbanisme. D'après ces données, il est au moins possible de dire si une agglomération se développe en longueur, le long d'un axe routier unique, ou de manière plus étendue, sans que l'axe principal ne joue le seul rôle régulateur. L'environnement géographique joue également un rôle important dans ce développement, et notamment grâce à la présence des cours d'eau. Ces paramètres se résument à travers deux points complémentaires concernant d'une part l'aspect général de la trame viaire et sa relation avec l'environnement hydraulique (**Fig. 169**), puis d'autre part l'organisation de la trame urbaine simplement (**Fig. 170**). C'est donc à partir de ce point, associé aux éléments chronologiques définis précédemment, que les principaux types d'habitats groupés vont être établis.



**Fig. 171 - Répartition des modalités morphologiques des axes de communication (Com) selon la période d'implantation des établissements (Imp)**

De manière générale la forme des axes de circulation se partage entre deux possibilités : un axe unique ou un carrefour routier (**Fig. 171**). Toutes périodes confondues, les occupations en bordure d'un axe unique de circulation sont majoritaires (**Com01** et **Com02** = 44 entités, soit 43 %). On s'aperçoit néanmoins que cette implantation est le plus souvent attribuable à la période du Haut-Empire, avec 67 % des occupations (34 sites) de cette époque présentant ce schéma. Aucune durant l'époque protohistorique ne s'organise ainsi. La survivance de cette organisation aux époques tardo-antique et médiévale est également très faible puisque trois et sept sites la présentent respectivement. Mais en ce qui concerne ces périodes, la part non renseignée est beaucoup plus importante qu'ailleurs (**ComNR**, quinze entités sur les 30 recensées). Cet axe unique n'est pas le seul élément caractéristique de l'environnement urbain puisque le plus souvent il se trouve en bordure de rivière et présente même un moyen de franchissement (**Com02**). Là aussi c'est au Haut-Empire que cette situation se retrouve le plus fréquemment (seize sites).

Finalement, de manière logique, la part des carrefours routiers est moins importante à l'époque gallo-romaine (**Com03** et **Com04** = seize entités, soit 31 %), contrairement à la période laténienne notamment où la totalité des établissements présente cette modalité (à l'exception d'un dont la nature est non renseignée). Dans cette répartition des sites, il apparaît en revanche que le développement groupé laténien à proximité de rivière est plus important (**Com04** = neuf établissements, 60 %). Cette modalité d'implantation est dans la plupart des cas à l'origine du développement des agglomérations dès La Tène C2 -**Imp01**- et durant La Tène D1 -**Imp02**- (Verdun-sur-le-Doubs/*Petit Chauvort*, Saint-Symphorien-d'Anelles, Varennes-lès-Mâcon, Chalon-sur-Saône/*Port-Guillot*) et encore plus à La Tène D2 -**Imp03**- (Mâcon, Verdun-sur-le-Doubs/*Centre-Ville*, Chalon-

sur-Saône/*Benne Lafaux*). Ce même schéma de développement se retrouve parmi six agglomérations du Haut-Empire, héritées ou non d'établissements laténiens. Malheureusement, pour celles-ci (Auxonne, Chalon, Mâcon, Saint-Jean-de-Losne, Seurre, Verdun-sur-le-Doubs), même si la forme des axes de communication est attestée, la morphologie de l'urbanisme reste totalement inconnue (cf *infra*).

Par conséquent, l'habitat groupé, qu'il soit organisé le long d'une voie unique ou à un carrefour de voies, se retrouve le plus souvent en bordure d'un cours d'eau plus ou moins important. Le lien unissant les deux éléments se concrétise, à l'époque laténienne, exclusivement par des franchissements de type passage à gué (Saint-Symphorien-d'Ancelles, Varennes-lès-Mâcon, Verdun-sur-le-Doubs...). À l'époque antique, ce type de passage est encore majoritaire, notamment pour les agglomérations les moins importantes ou celles situées sur des cours d'eau présentant une possibilité de traversée naturelle (Tournus, Boncourt-le-Bois, Palleau...). On voit néanmoins l'apparition des premiers ponts sur la Saône et le Doubs (Pontailier-sur-Saône, Pontoux, Chalon-sur-Saône). Ces moyens de passage semblent perdurer à l'époque médiévale, même si la documentation est moindre concernant cette période.

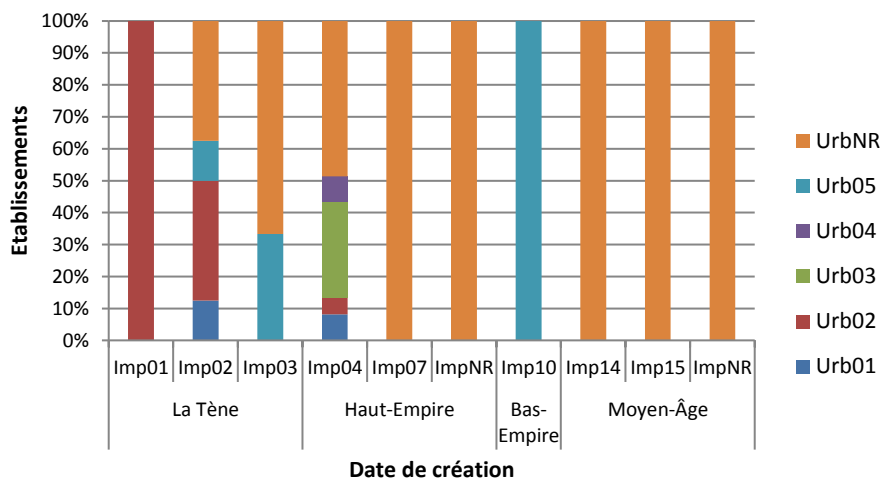


Fig. 172 - Répartition des modalités urbanistiques (*Urb*) selon la période d'implantation des établissements (*Imp*)

Dans le même esprit d'analyse, il est possible d'observer la répartition des différents schémas d'urbanisme adopté par les occupations groupées (Fig. 172). Tandis que les modalités d'implantation des voies de communication semblent relativement faciles à identifier, les trames urbaines internes sont plus complexes à appréhender. Il s'agit là d'une des conséquences directes de l'état des investigations concernant certains types d'agglomération, de quelques régions et des époques chronologiques concernées. Proportionnellement, c'est à l'époque laténienne que l'urbanisme est le mieux appréhendé sur 53 % des établissements. Ce constat apparaît d'autant plus étonnant qu'au Haut-Empire, 63 % des occupations possèdent un schéma d'urbanisme non renseigné (*UrbNR*). Mais c'est finalement au haut Moyen Âge que les connaissances sont le plus limitées puisqu'aucun plan, même partiel, ne nous est connu. Toutes périodes cumulées, la méconnaissance des schémas d'urbanisme représente 68% de la totalité du corpus ; ce qui est encore considérable. Précisons enfin que ce résultat est aussi dû au recouvrement urbain moderne d'un certain nombre d'agglomération. De ce fait, elles ne peuvent faire l'objet de reconnaissances extensives concernant leur trame urbaine (Auxonne, Pontailier-sur-Saône, Chateaufaud, Dennevy, Mantoche...). Toutes ces raisons expliquent pourquoi nous utiliserons les deux paramètres axes de communication (*Com*) et schémas d'urbanisme (*Urb*) dans la constitution des principaux types d'établissements (cf *infra*).

Parmi les schémas connus, les occupations laténiennes présentent en majeure partie (27 %) un urbanisme dont la trame est encore confuse (*Urb02*). Ce constat est avant tout du aux faibles superficies fouillées sur ces établissements (cf **Partie 3.3.1.**). Malgré cela, les quelques éléments disponibles permettent d'entrevoir un début d'organisation des trames urbaines pour cette période avec une certaine hiérarchisation des quartiers, des alignements de structures et un réseau viaire organisé (Verdun-sur-le-Doubs, Mâlain). Sinon, un seul site présente

un plan sans organisation particulière (**Urb01**: Tournus/*Sept Fontaines*) et trois sont contraints dans une enceinte fortifiée (**Urb05**: Flavignerot, Mâcon, Mirebeau-sur-Bèze). Cette dernière modalité constitue une spécificité de l'urbanisme de l'époque laténienne. On la retrouve ultérieurement uniquement dans des établissements alto-médiévaux.

C'est finalement au Haut-Empire que les schémas d'urbanisme sont les plus divers. Il s'agit là d'un héritage direct des localisations et des morphologies des établissements antérieurs dans un contexte où les occupations entre ces deux périodes subissent peu de déplacement et aucune interruption de leur occupation (cf *supra*). La création de nouveaux établissements à cette période est toutefois accompagnée d'un nouvel urbanisme dont le plan de « village-rue » (**Urb03**) est caractéristique -21 % des sites de cette époque le développe-. Les structures d'habitat s'agrègent ici de part et d'autre d'une unique voie de communication. Le plan peut être simple, à l'image des établissements de Boncourt-le-Bois, Palleau, Isômes, Seveux..., ou plus ordonné et légèrement plus complexe avec des quartiers distincts comme Dammartin-Marpain. De tous ces sites nous avons choisis de différencier d'autres établissements de bord de voie qui possèdent des plans plus lâches où les vestiges se trouvent sur un seul côté de la voie ou de manière diffuse, sur une faible superficie (**Urb01**: Choisey, Saint-Aubin, Somberton).

En conséquence, de manière logique il apparaît que selon n'importe quelle période d'occupation, un axe unique permet plus facilement le développement d'une agglomération au plan « simple » où les structures se développent le long d'un axe de communication (**Fig. 173**). Sur ce type de voie, aucune agglomération ne présente de plan ordonné avec présence de rues, places publiques, quartiers spécialisés... À l'inverse, l'existence d'un carrefour routier permet une meilleure croissance urbanistique de l'occupation et le plan sera beaucoup plus complexe, ordonné. Même si ce constat n'est pas systématique et qu'il existe certaines exceptions, il prévaut pour la grande majorité des établissements identifiés. Finalement, outre ces observations générales, il est nécessaire de garder à l'esprit que c'est au Haut-Empire que la diversité des types d'implantation et d'urbanisme est la plus importante. On peut d'ores et déjà dire que ce constat est dû à la fois à l'héritage des implantations antérieures et au percement de voies majeures. Cette dernière raison amène d'ailleurs l'apparition d'un nouveau type d'agglomération, lié aux trafics routiers et prenant l'aspect de « village-rue ». Le dernier enseignement de ces observations réside dans le manque de connaissance générale sur l'urbanisme des établissements. Tandis qu'il est possible de raisonner de manière assez juste pour les périodes les plus connues (La Tène, époque gallo-romaine) grâce à un échantillon d'occupation satisfaisant, pour d'autres, telle que le haut Moyen Âge, il est impossible de fournir quelque observation étant donné l'absence totale de schéma d'urbanisme. La surreprésentation du paramètre NR dans chacun des graphiques le prouve directement. Pour ces cas, il est nécessaire de croiser les informations avec un niveau de connaissance inférieur, celui de la forme des axes de communication (**Com**).

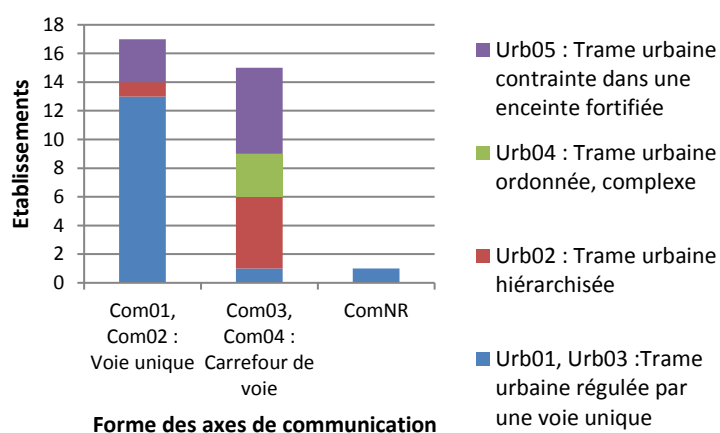


Fig. 173 - Relation des schémas d'urbanisme reconnus (**Urb**) avec la forme des axes de communication (**Com**)



Ces différents constats constituent les premiers éléments d'analyse dans le but de comprendre le rôle des déterminants géographiques dans l'implantation et le développement des habitats groupés

7.1.2.2.2. La localisation topographique

À ces aspects urbanistiques peut également être associée la question de la localisation topographique des agglomérations. Ce dernier critère est primordial dans l'implantation et le développement de l'occupation au fil des siècles. Les principaux points topographiques occupés par les établissements successifs correspondent à :

- des passages de col,
- des reliefs,
- des franchissements de rivière plus ou moins importante,
- des plaines.

À n'importe quelle époque, l'association préférentielle reste le cours d'eau puisque 63 % des établissements s'y développent en bordure, contre 30 % en plaine, 5 % à des passages de col et 2 % sur un relief prononcé. La faible présence d'agglomération sur les reliefs s'explique par la situation géographique propre au Val de Saône qui est avant tout une plaine aux reliefs peu marqués. Une fois ce constat réalisé, il est possible d'observer quelques tendances évolutives générales dans les choix d'implantation des établissements. Il apparaît ainsi que les zones en relief sont occupées exclusivement à la période laténienne (Flavignerot) et au haut Moyen Âge (Mâlain). De même, les passages de col sont occupés pour un seul site à La Tène D1 (*Imp02*: Beneuvre), un autre à La Tène D2 (*Imp03*: Sombernon) puis par les deux mêmes durant le Haut-Empire. Mais depuis la période protohistorique, c'est l'implantation auprès de cours d'eau qui a été privilégiée, et tout particulièrement au Haut-Empire (*Imp04*).

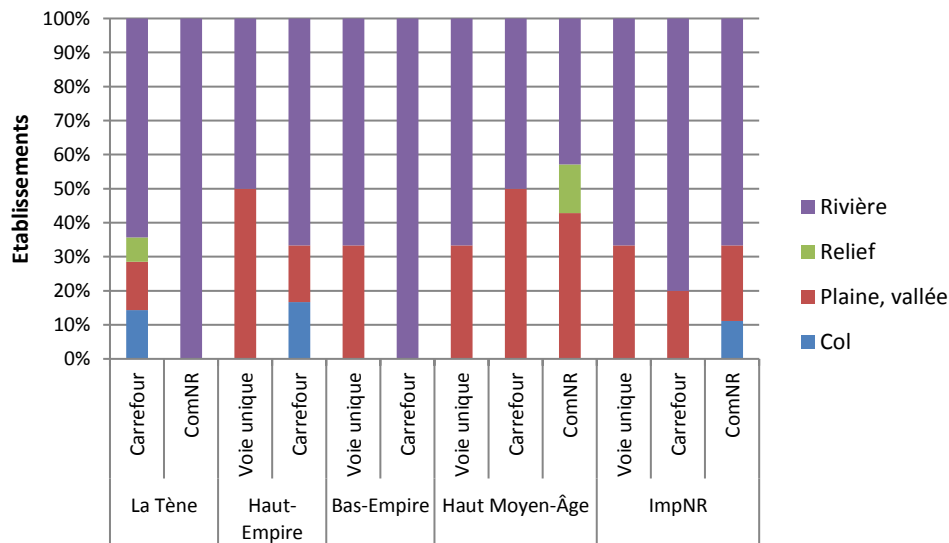


Fig. 174 - Répartition proportionnelle des localisations topographiques des établissements selon leur époque de création et la forme des axes de communication développée (Voie unique : *Com01* et *Com02*; Carrefour : *Com03* et *Com04*)

Le lien entre morphologie des axes de communication et topographie des établissements montre à quel point une situation en bord de rivière est génératrice d'un développement de carrefour de voie ou d'une voie unique (Fig. 174). C'est en tout cas la situation la plus fréquente pour les époques laténienne et gallo-romaine. Dans n'importe quelle des situations, ces installations se font en lien direct avec la rivière puisqu'un moyen de passage est quasi systématiquement mis en place, que ce soit par l'intermédiaire d'un gué ou d'un pont. En revanche, la position en plaine est davantage liée à une occupation fixée sur un axe unique et donc au développement d'une trame urbaine dite en « village-rue ». Les contraintes sont ici moins importantes qu'en bord de cours d'eau. En conséquence le développement urbain est intimement lié au passage de la voie. Mais nous



pourrions également trouver l'origine de ce constat dans l'héritage gallo-romain des situations de carrefour laténiens (cf *supra*).

Tant d'un point de vue chronologique que morphologique, les phénomènes de développement sont divers dans les habitats groupés du Val de Saône : déplacement des occupations, interruption chronologique, refondation des agglomérations pour le premier paramètre ; implantation le long des axes de communication ou à un carrefour routier plus ou moins important, urbanisme simple ou ordonné, relation aux cours d'eau pour le second. Ces deux paramètres apparaissent ainsi comme essentiels pour établir une typologie des différents établissements groupés de la région. Celle-ci prendra avant tout appui sur ces deux descripteurs avant de la compléter par des informations plus précises sur la nature des activités et l'aspect des occupations présentes.

### 7.1.2.3. Les aspects de l'occupation

Les prochains descripteurs, qu'ils concernent les aspects des occupations ou la nature des activités, servent à mieux caractériser les types d'habitats groupés identifiés entre les périodes protohistorique et alto-médiévale. Ils correspondent à ce que nous avons dénommé des descripteurs variables, en opposition aux descripteurs fixes servant à dénommer directement les catégories typologiques. Ils renvoient également aux diverses composantes urbaines des agglomérations abordées précédemment dans le **Chapitre 6**.

#### 7.1.2.3.1. Les équipements urbains (espaces funéraires -*Fun*-, fortification -*For*-, espace public -*Mor*-)

Parmi les équipements urbains caractéristiques des habitats groupés du Val de Saône, on compte les espaces funéraires (*Fun*), les enceintes fortifiées (*For*) ainsi que les espaces publics (*Mor*) au sens large de leur définition.

En ce qui concerne le domaine funéraire (*Fun*), il n'est pas question ici de quantifier les nécropoles mais simplement d'attester de la présence ou de l'absence des espaces funéraires. Ces derniers sont représentés par une série d'éléments allant de la simple sépulture isolée à la nécropole située à la sortie de l'agglomération. À travers ces indices, il était également important de prendre en compte l'existence des épitaphes, qu'elles soient sur des stèles funéraires gallo-romaines ou des sarcophages médiévaux. Parfois seul témoin de la présence d'une nécropole, elle participe à la bonne caractérisation des agglomérations. Les sites ayant fait l'objet de recherches extensives et n'ayant livré aucun indice funéraire ont été notés *Fun00*. Au contraire, ceux qui n'ont jamais été investis possèdent un indice *FunNR*, dans le bénéfice du doute.

Sans revenir avec précision sur les différentes caractéristiques funéraires des époques concernées, précisons seulement que les espaces funéraires sont avant tout spécifiques des périodes antique et alto-médiévale (**Fig. 175**). C'est d'ailleurs durant le Haut-Empire (*Imp04*) que la diversité des installations funéraires est la plus importante, tandis que le taux d'occupation funéraire renseignée est le plus élevé à la tardo-antiquité (*Imp10*) et au haut Moyen Âge (*Imp14* et *15*). L'aspect des occupations funéraires peut donc être utilisé dans la caractérisation des établissements étudiés en tant qu'équipement urbain. À l'inverse, à la période protohistorique le domaine funéraire est très peu associé à l'habitat groupé ; il est donc moins essentiel à la caractérisation.

Pour ce qui est des enceintes fortifiées (*For*), elles sont avant tout caractéristiques d'occupations laténiennes et tardo-antiques. Au total, huit sont identifiées : une à La Tène D1 (*Imp02*), deux à La Tène D2 (*Imp03*) et cinq au Bas-Empire (*Imp10*). Même si, selon les périodes et les sites elles sont différemment documentées, leur présence est toujours avérée si tel est le cas. C'est pourquoi un simple indice de présence/absence était suffisant pour les notifier. Elles apparaissent alors comme le symbole d'un statut politique attribué à une agglomération à un moment donné.

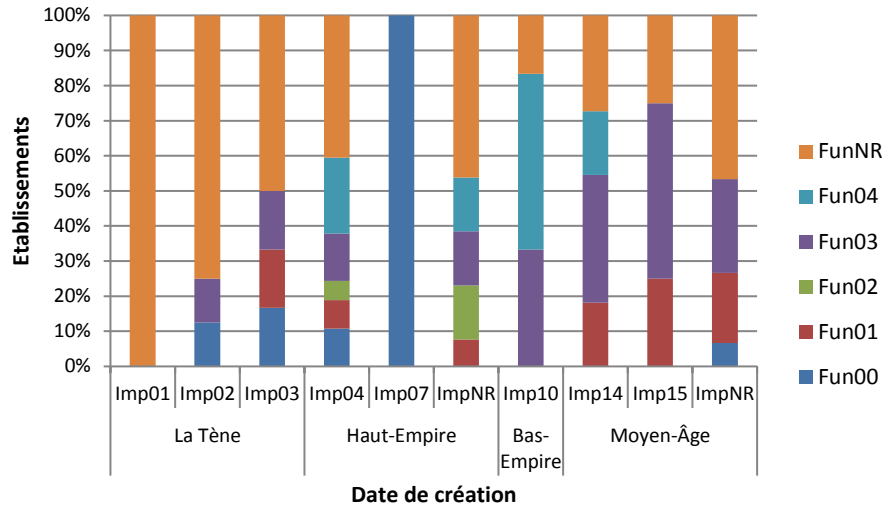


Fig. 175 - Répartition proportionnelle des types d'occupations funéraires (*Fun*) selon la date d'implantation des établissements (*Imp*)

L'espace public, quant à lui, a déjà été abordé à travers la morphologie des trames urbaines (*Urb*) qui correspond surtout à une image de surface. Pour une meilleure identification des agglomérations, il était aussi utile de compléter avec un paramètre concernant l'aspect de l'organisation de l'espace public (*Mor*). Celui-ci concerne avant tout les établissements antiques avec la présence de place publique et/ou de portique et de galerie le long des rues (Fig. 176). On a précédemment observé que ces éléments constituaient des témoins caractéristiques du fait urbain et de la topographie urbaine, malgré le faible taux de représentation (Fig. 172). Aussi, six établissements présentent de manière certaine des portiques ou des galeries en façade de leur habitation (*Mor02*). Cet élément architectural constitue un espace de transition entre le domaine privé et le domaine public. Sa mise en place et son organisation semble alors relever d'une autorité publique dans de nombreux cas (cf *supra*). Quatre autres établissements possèdent à la fois des portiques et au moins une place publique (*Mor03*), preuve supplémentaire d'une gestion publique de l'espace urbain.

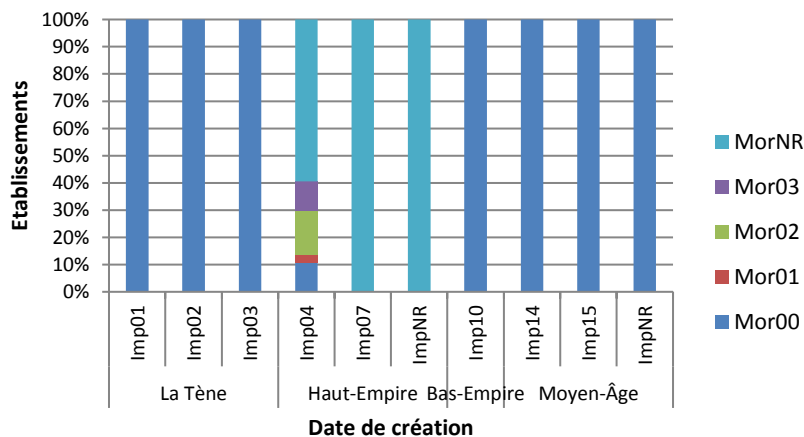


Fig. 176 - Répartition proportionnelle des différentes modalités d'organisation de l'espace public (*Mor*) dans les établissements selon leur date d'implantation (*Imp*)

#### 7.1.2.3.2. La parure monumentale (lieux de culte -*Cult*-, thermes publics -*Ther*-, théâtres -*Thea*-, inscriptions lapidaires -*Ins*- et monuments publics -*Pub*-)

Les descripteurs de la parure monumentale comprennent à la fois des édifices culturels et civiques. De manière générale, la présence de monuments publics est attribuable à la période antique, mais l'inclusion d'un

paramètre lié aux lieux de culte au sens large du terme permet de prendre également en compte les dépôts d'armes protohistoriques identifiés dans la Saône par exemple (cf *supra*), les temples urbains et les sanctuaires périurbains antiques ou encore les églises, basiliques funéraires et groupes épiscopaux du haut Moyen Âge. L'ensemble des éléments religieux et civiques témoigne d'un statut important de la collectivité. Face à la diversité des situations, les lieux de culte (*Cult*) et les thermes publics (*Ther*) ont été renseignés de manière qualitative, alors que les indices théâtre (*Thea*), inscription lapidaire (*Ins*) et monument public autre (*Pub*) sont signalés en termes de présence/absence. Les inscriptions lapidaires ont été ici prises en compte pour la même raison que les épitaphes dans le domaine funéraire. Elles permettent indéniablement de compléter les connaissances au sujet des fonctions publiques, religieuses ou civiles des agglomérations. Cinq établissements sont alors renseignés exclusivement par ce biais (*Ins01*).

La distinction des différents monuments à travers une série de descripteurs permet de mesurer leur présence dans chacun des établissements. Néanmoins, il apparaît que lieux de culte, thermes publics et théâtres, dans les cas plus exceptionnels, sont l'apanage d'agglomérations antiques spécifiques. Cette association des trois éléments s'observe exclusivement sur les sanctuaires gallo-romains de Mirebeau-sur-Bèze et de Mâlain. Hormis celle-ci, la simple association lieu de culte (*Cult01, 02* ou *03*) et therme (*Ther01, 02* ou *03*) est déjà le symbole d'une parure monumentale développée. Elle reste néanmoins assez restreinte en nombre puisque seulement trois établissements sont concernés, au Haut-Empire (*Imp04*). Mais évaluer l'importance de la parure monumentale peut aussi s'effectuer par le seul biais des lieux de culte, qui représentent de manière générale, l'édifice le plus présent dans les établissements, toutes périodes confondues (Fig. 177). À la période laténienne, les manifestations cultuelles du type dépôt d'arme ou sacrifice côtoient les premiers lieux de culte constitués. Ainsi, 54 % des établissements de cette période possèdent de manière sûre une fonction religieuse (13 % en a aucune et 33 % reste Non Renseignée). À la période suivante, au Haut-Empire, ce taux est de 27 %, alors que les occupations religieuses non renseignées s'élèvent à 63 % des établissements. Aussi, parmi les sites reconnus, il existe autant de lieux de culte urbains (*Cult01*) que de lieux de culte périurbains (*Cult02*) et d'établissements présentant à la fois un sanctuaire urbain et périurbain (*Cult03*). Cinq occupations également ne présentent aucun lieu de culte (*Cult00*). Mais c'est finalement parmi les établissements installés au Bas-Empire (*Imp10*) que le taux d'occupation cultuelle reconnue est le plus élevé avec 83 % des sites (cinq établissements sur les six implantés à cette période).

Il s'agit exclusivement d'établissements concentrant des lieux de culte urbains (groupe épiscopal ou église) et périurbains (basilique funéraire ou église). À l'inverse, au haut Moyen Âge, alors que les ensembles funéraires sont présents dans nombre d'établissements (cf *supra*), les lieux de culte sont plus rares. Seuls 23 % en possèdent un. Parmi eux, 17 % sont urbains et 6 % sont périurbains.

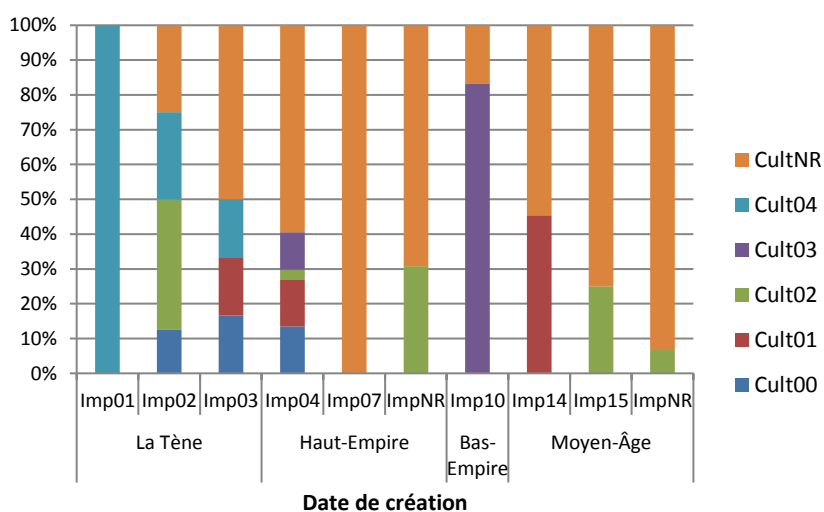


Fig. 177 - Répartition proportionnelle des types de lieux de culte (*Cult*) selon la date d'implantation des établissements (*Imp*)

Le descripteur concernant les autres monuments publics (*Pub*) permet surtout de prendre en compte les édifices non définis par une fonction religieuse ou de loisir. Ces derniers, d'origine militaire ou administrative, restent très peu nombreux. Malgré cela, ils sont importants puisqu'ils révèlent le rôle de l'habitat groupé. En tout, sept établissements présentent un monument public : six au Haut-Empire (*Imp04*) et un seul au Bas-Empire (*Imp10*). Pour la première période, ces édifices correspondent à des *praetoria* (Isômes/*Les Herbues*,

Sennecey-le-Grand), une basilique (Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards*), un arc de triomphe -?- (Mâcon) ou des monuments à la caractérisation inconnue (Boncourt-le-Bois, Mâlain/*La Boussière*). Pour l'Antiquité tardive, seule Chalon-sur-Saône posséderait une fonction publique en la qualité d'une préfecture fluviale liée au rôle de carrefour routier et fluvial de l'agglomération et de son accession au statut de capitale de cité. Dans ce cas, cette présence est seulement supposée grâce à la *Notitia Dignitatum* (cf **Partie 6.3.2.3.**).

#### 7.1.2.4. La nature des activités artisanales et économiques (*Art, Prod, Eco, Acc*)

S'il est évident que les activités artisanales sont particulièrement importantes dans le développement des agglomérations, il s'avère que leur reconnaissance archéologique n'est pas toujours évidente, surtout lorsque la plupart des données provient de prospection terrestre. Seules les investigations en sous-sol permettent d'appréhender de manière précise ces thématiques. Il reste donc souvent difficile de qualifier et de quantifier ce type d'activité. Ne souhaitant pas créer de hiérarchie des occupations, peu importe dans notre cas si un établissement possède plus d'activités qu'un autre et d'établir une échelle de quantification. L'essentiel reste de savoir si l'artisanat est unique (*Art01*) ou diversifié (*Art02*), et si tel est le cas s'il y a une dominance d'une production spécifique (*Art03*). Gardons à l'esprit qu'il s'agit d'un état actuel des données et qu'il ne reflète en rien la réalité historique. Pour cela, les ateliers attestés sont pris en compte au même titre que les déchets de fabrication. Ces deux éléments permettent dans tous les cas d'attester de la présence des activités. Enfin, dans le but de différencier les ateliers plus importants dont les fabrications sont destinées à l'exportation, un second paramètre de centre de production a été mis en place (*Prod*).

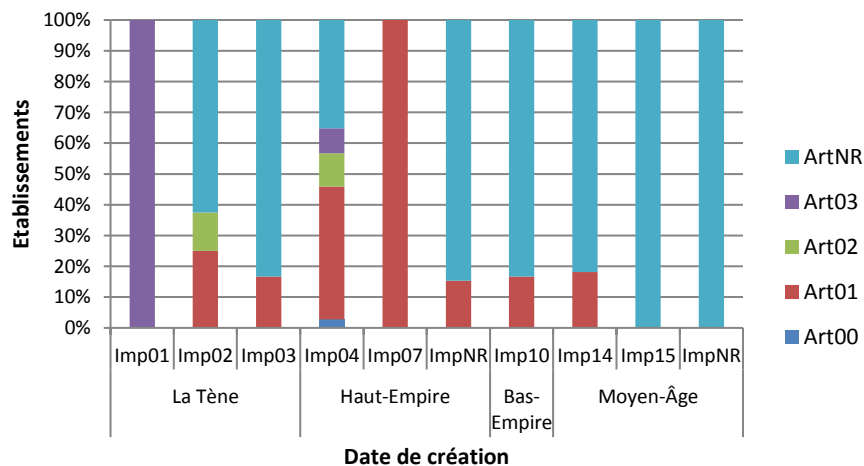


Fig. 178 - Répartition proportionnelle des modalités d'activités artisanales (*Art*) selon la date d'implantation des établissements (*Imp*)

La mise en relation des indices d'activités artisanales avec les dates d'implantation des établissements montre que ces connaissances se concentrent essentiellement sur la période du Haut-Empire (**Fig. 178**). L'existence d'une unique activité artisanale (*Art01*) reste également la principale modalité à presque toutes les époques. Leur diversification (*Art02* et *03*) est, quant à elle, spécifique des établissements du Haut-Empire, même si quelques-uns laténiens sont aussi concernés. L'artisanat reste ainsi un des paramètres caractéristiques des habitats groupés auquel il est aussi possible d'associer un rôle exportateur.

Les six centres de production identifiés (*Prod*) n'apparaissent pas si nombreux au regard du nombre d'établissements recensés. Parmi eux, quatre se concentrent à la période du Haut-Empire. Ces derniers sont avant tout parallèles à des activités artisanales diversifiées. Seul un centre (Saint-Ambreuil) se retrouve comme étant l'unique artisanat développé. Dans ce cas l'agglomération peut être directement qualifiée d'artisanale. En ce qui concerne les deux autres centres de production repérés à la période laténienne, qu'ils soient liés à une activité unique (Varennes-lès-Mâcon) ou à des activités diversifiées (Verdun-sur-le-Doubs), l'artisanat apparaît

comme le principal trait caractéristique de ces occupations et mérite amplement d'être pris en compte dans l'identification des types d'habitat groupé.

Les activités artisanales peuvent enfin être associées à une fonction économique, qui, dans notre cas se définit soit par la présence de mobilier importé (*Eco01*), soit par l'existence de zones entièrement dédiées au commerce telles que les zones portuaires en bordure de Saône ou du Doubs (*Eco02*). L'association de ces deux modalités (*Eco03*) permet d'attester d'établissements parfois importants, ouverts sur les autres régions. L'économie est ainsi à la base de leur développement.

On observe alors qu'à la période laténienne, les indices d'échanges commerciaux sont présents dans 73 % des établissements (**Fig. 179**). Ceux-ci sont beaucoup moins présents au Haut-Empire (43 %), au Bas-Empire (50 %) et au haut Moyen Âge (23 %). Aussi, au même titre que les activités artisanales, les activités économiques font parties des principales caractéristiques des habitats groupés laténiens. Ces dernières sont d'ailleurs en majorité organisées en bord de rivière avec des zones portuaires dédiées au commerce (*Eco03*: 43 % des sites). Il s'agit là d'une des principales sources de développement de ces établissements. Au Haut-Empire, le mobilier attestant d'échanges commerciaux reste encore important dans la définition des activités économiques des établissements (*Eco01*: 24 % des sites), tandis que les zones portuaires sont présentes pour autant de sites (*Eco02* et *Eco03*). Ces mêmes zones représentent 50 % des sites au Bas-Empire. En conséquence, on peut dire que de manière générale les zones portuaires ont permis le développement des établissements durant toutes ces périodes. En revanche, au haut Moyen Âge, la relation est beaucoup moins évidente étant donné le manque de données sur cette époque.

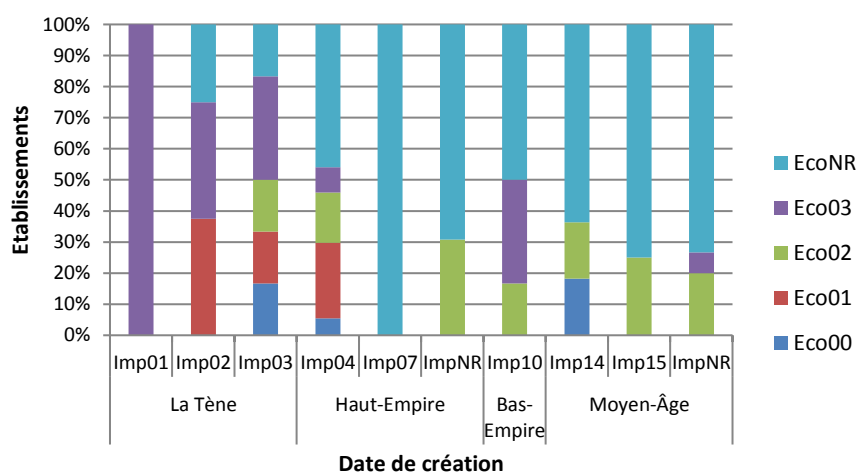


Fig. 179 - Répartition proportionnelle des modalités d'activités économiques (*Eco*) selon la date d'implantation des établissements (*Imp*)

Enfin, le dernier aspect des activités développées concerne les lieux d'accueil et d'hébergement (*Acc*). Même si ces derniers ne concernent que six établissements du Haut-Empire, ils s'avèrent importants dans la caractérisation de certains habitats groupés, en priorité ceux positionnés le long des axes de communication. Le faible nombre de lieux de ce type revient aux problèmes d'identification dont ils souffrent. L'interprétation d'une auberge (*taberna*) repose avant tout sur des indices issus de fouilles archéologiques. Or les investigations ont seulement permis la reconnaissance directe d'occupation liée à l'accueil des voyageurs à Choisey et à Isômes/*Les Varennes*. Mais ces haltes peuvent aussi être reconnues à travers les plans d'édifices dits en « caravansérail » où une série de locaux similaires s'organisent autour d'une vaste cour qui ouvre sur la rue (cf **Partie 6.2.1.1.4.**). Toutefois dans ce cas, la précision des topographies urbaines est aussi nécessaire.

### 7.1.2.5. La fiabilité des agglomérations

Jusqu' alors nous n' avons pas abordé la question de la fiabilité des agglomérations afin de prendre en compte toutes les données disponibles pour chacune des occupations. Mais comme nous l' avons explicité à plusieurs reprises, toutes les informations (topographiques, morphologiques, fonctionnelles) ne sont pas homogènes. Il arrive alors dans certains cas qu' elles soient trop restreintes pour affirmer la présence d' une agglomération. Aussi, avant d' établir le portrait-type des principaux habitats groupés, il est utile d' observer quels sont les taux de fiabilité des occupations selon les principales périodes chronologiques étudiées.

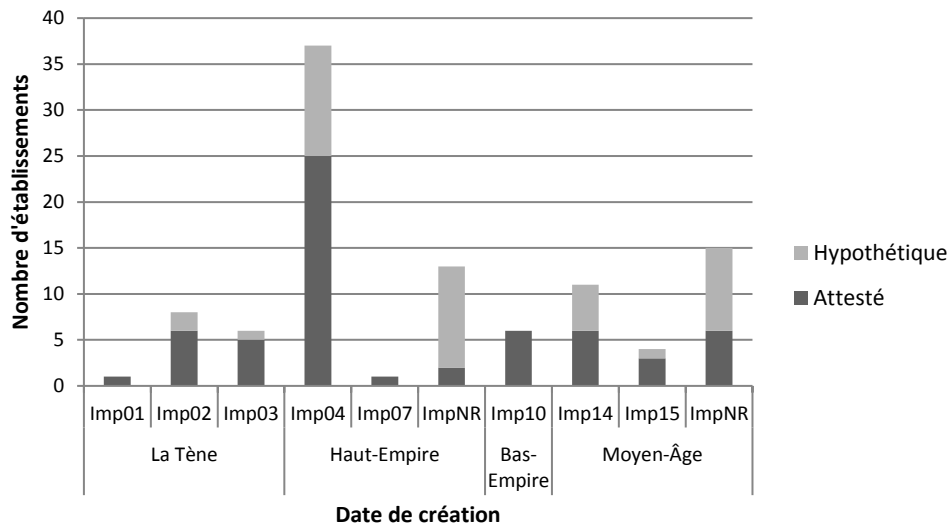


Fig. 180 - Fiabilité des établissements selon leur date d'implantation (*Imp*)

Face aux constats établis précédemment sur les niveaux de connaissance, il apparaît de manière assez logique que c' est au haut Moyen Âge que les agglomérations sont le plus hypothétique (Fig. 180). Ainsi, sur les 30 agglomérations recensées, 53 % sont potentielles. Au contraire, au Haut-Empire les habitats groupés sont en majorité attestés (53 %), de même qu' à la période laténienne (80 %). Enfin, à l' Antiquité tardive, toutes les agglomérations implantées à cette période sont fiables du fait de leur caractéristique première ostensible : la fortification. Toutes périodes confondues il est donc possible de raisonner sur 59 agglomérations (soit 58 % du corpus).

### 7.1.3. Des agglomérations aux formes diverses de la période laténienne au haut Moyen Âge

La déconstruction de l' espace urbain *via* ces descripteurs permet de proposer une série de portraits-type d' agglomérations. Ceux-ci sont constitués par une association de la date d' implantation de l' occupation et du caractère morphologique avant la prise en compte de l' aspect des occupations et des activités/ fonctions. Le cheminement de la construction de chacun de ces portraits-type est présenté en Annexes 28, 29, 30 et 31 en Volume 3. Ces schémas résument les différentes associations de descripteurs possibles pour arriver à la définition d' un type d' établissement. La répartition des différents types (Fig. 181) montre que les agglomérations du Haut-Empire hypothétiques et non classées sont encore nombreuses (Type 10a et 10b). Il était tout de même intéressant de les intégrer afin de pouvoir au moins les comparer aux autres. De même les occupations hypothétiques du haut Moyen Âge (Type 15) restent nombreuses à ne pas être davantage caractérisées. Ainsi, sur les 102 établissements groupés recensés, 66 % (soit 67 établissements) possèdent une caractérisation certaine et non hypothétique. C' est essentiellement sur la base de ces occupations que sont basées les interprétations puis l' analyse des trajectoires.

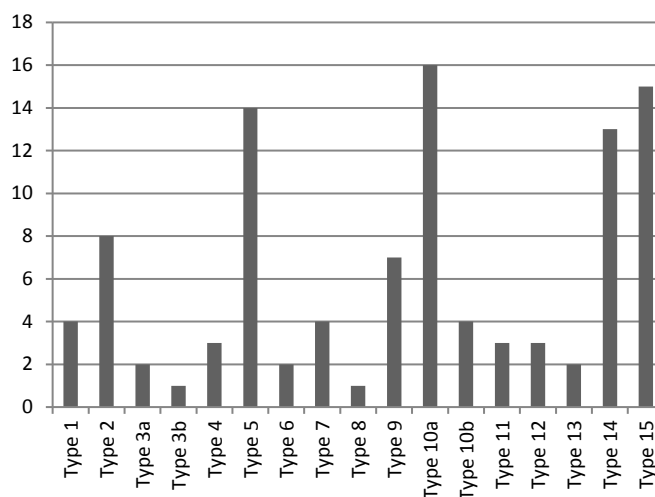


Fig. 181 - Répartition des différents types d'habitats groupés identifiés

Chaque type ainsi défini est abordé dans l'ordre chronologique, sans classement hiérarchique même s'il est possible de le deviner en fonction des agglomérations. Ils sont aussi illustrés par un schéma permettant de visualiser de manière homogène, grâce à une légende commune (Fig. 182), les principales composantes de l'espace urbain.

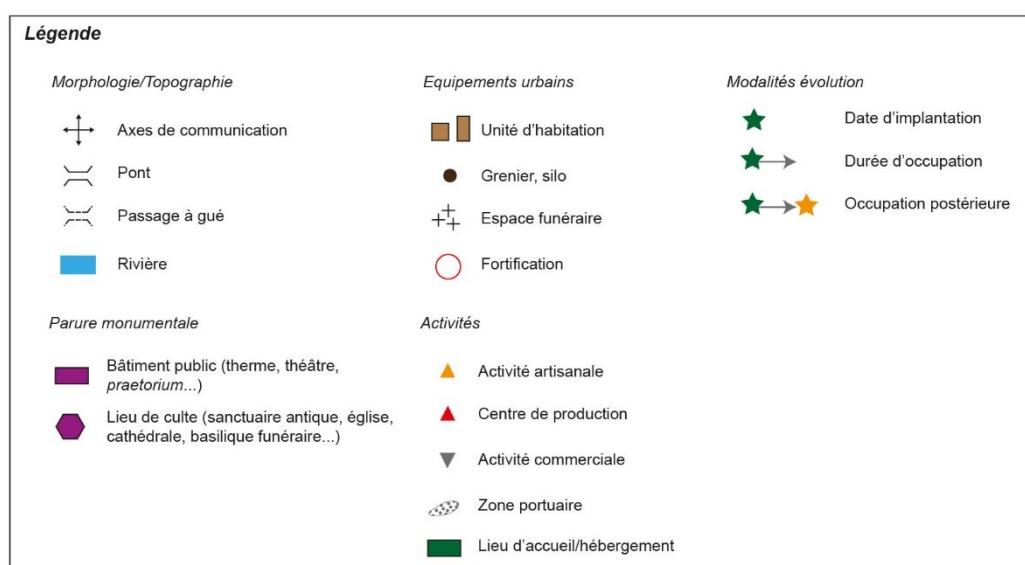


Fig. 182 - Légende des composantes urbaines utilisées dans les portraits-types des agglomérations

### 7.1.3.1. La période laténienne

La période laténienne compte trois types d'habitats groupés distincts allant des petites occupations à l'organisation peu claire et aux fonctions peu développées, aux *oppida* dont l'importance est notamment symbolisée par une fortification. Ces types, qui concernent quinze établissements (Fig. 183), se développent de La Tène C2 à la fin de La Tène D2 : *Imp01*, *Imp02* et *Imp03*.



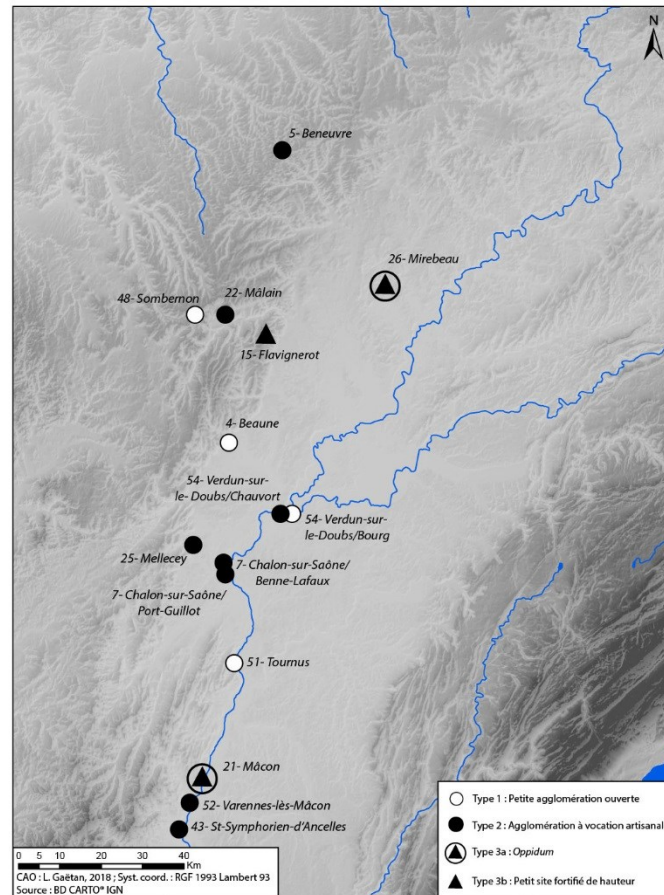


Fig. 183 - Carte de distribution des agglomérations laténiennes de types 1, 2, 3a et 3b

7.1.3.1.1. Type 1 : Les petites agglomérations ouvertes (Fig. 184)

Les quatre établissements concernés par cette catégorie (Beaune/Maladière, Sombernon, Tournus/Sept Fontaines et Verdun-sur-le-Doubs/Centre-Ville) ne pouvaient être classés dans les agglomérations ouvertes à vocation artisanale et commerciale (Type 2) du fait de leur moindre superficie. Il s'agit là d'occupations dont les activités artisanales, économiques ou religieuses sont quasi absentes. Les quelques éléments d'organisation urbaine connus permettent d'observer un espace habité peu étendu, se limitant souvent à quelques unités d'habitation à l'exemple de Tournus/Sept Fontaines. Quelques foyers sont également reconnus mais leur association avec une production artisanale spécifique n'est pas toujours avérée. En réalité ces occupations se distinguent des établissements ruraux grâce à l'abandon mobilier d'importation qu'on peut y retrouver (Campanienne Boïde, céramique italique, amphore Dressel..., diversité du monnayage). Leur développement semble s'effectuer à des carrefours de voies, qu'ils soient en plaine, à un passage de col ou au bord d'une rivière. Ces petits habitats groupés profitent ainsi de spécificités géographiques pour s'implanter et profiter des flux commerciaux, sans toutefois atteindre un plein essor.

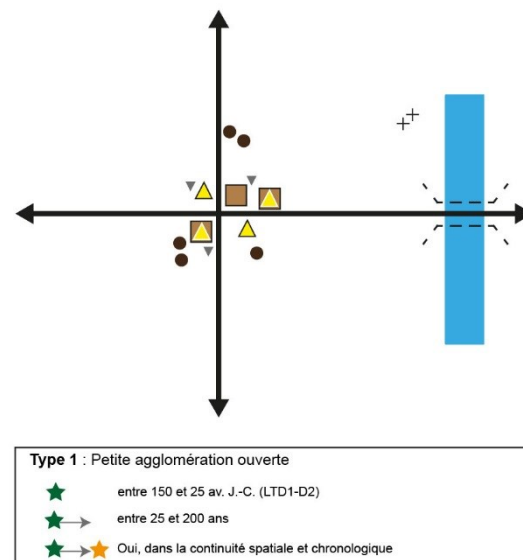


Fig. 184 - Type 1 : Petite agglomération ouverte laténiennne

7.1.3.1.2. Type 2 : Les agglomérations ouvertes à vocation artisanale et/ou commerciale (Fig. 185)

Ce type d'occupation se développe très généralement soit en bordure de rivière, soit sur un axe commercial stratégique, à l'instar du **Type 1** précédent. La différence entre les deux types d'agglomération réside dans le développement urbain et l'organisation de l'occupation. À l'instar de l'agglomération de Verdun-sur-le-Doubs/*Petit-Chauvort*, des prémices de trame urbaine semblent s'opérer avec des habitations alignées et organisées le long d'axes de circulation. On assiste dans certains cas à une hiérarchisation de l'occupation où certains secteurs sont dévolus à l'habitat alors que d'autres sont davantage tournés vers les activités artisanales, voire même le stockage (présence de grenier). Ces agglomérations apparaissent parfois comme de réels centres de production où certaines activités sont spécialisées en parallèle d'autres. L'agglomération de Verdun-sur-le-Doubs/*Petit-Chauvort* est en l'espèce la plus caractéristique de ce type. On y retrouve un travail du fer (fabrication de petites pièces) et des alliages cuivreux (fibule de Nauheim) assez développé, de même qu'un artisanat de la céramique (pot de type Besançon) et des indices de travail du verre. À Varennes-lès-Mâcon, on retrouve également des fours de potiers en périphérie de l'habitat groupé. L'implantation de ces occupations à des endroits stratégiques (point de rupture de charge, confluence, carrefour routier...) leur permet un développement économique important qui se traduit par l'abondance de mobilier importé (céramique, fibule, monnaies...) traduisant des échanges commerciaux à longue distance. La découverte d'un coin monétaire à Saint-Symphorien-d'Ancelles est le symbole ultime de l'importance de ces échanges dans ces agglomérations. Cette économie se base aussi sur la présence d'importantes zones portuaires, caractéristiques de quelques sites du Val de Saône comme Chalon-sur-Saône/*Port-Guillot* et *Benne-Lafaux* et Verdun-sur-le-Doubs/*Petit-Chauvort*. Les milliers d'amphores issues de Gaule, d'Espagne, d'Italie ou encore d'Afrique découvertes dans le lit de la Saône et sur ces établissements démontrent les relations commerciales qu'entretiennent ces agglomérations avec les autres provinces romaines. L'aspect des occupations, la nature et la diversité des activités font de ces occupations de réelles agglomérations. Le qualificatif « ouvert » vient en opposition des agglomérations fortifiées, qui constituent la seconde grande catégorie d'occupation groupée gauloise (**Type 3**). Quant à la vocation artisanale et commerciale, celle-ci provient du caractère prédominant de ces activités dans le développement et l'économie de ces agglomérations. Il s'agit là de la donnée fonctionnelle primordiale au classement des sites protohistoriques.

Parmi ces agglomérations artisanales, deux habitats groupés se distinguent par la présence affirmée d'une fonction religieuse. Celle-ci se manifeste par la présence d'un ou de plusieurs sanctuaires structurés en périphérie de l'habitat. À Beneuvre, par exemple, il s'agit d'un temple associé au domaine funéraire dont la date de création n'est pas assurée. Dans certains cas, il est probable que le développement de l'habitat ne soit pas tout à fait concomitant de celui du lieu de culte. Aussi, à Mâlain, si l'agglomération voit le jour à La Tène D1, un premier temple est présent à l'ouest dès La Tène D2. Cela n'empêche toutefois pas l'essor associé des deux occupations postérieurement. À Mâlain comme à Beneuvre, les sanctuaires perdurent au-delà de la période protohistorique. Ce constat n'empêche pas la présence de pratiques culturelles dans d'autres agglomérations évoquées précédemment. À l'inverse de Mâlain et de Beneuvre, elles prennent ici plutôt la forme de dépôts terrestre ou aquatique et ne sont pas caractérisées par la construction d'un édifice spécifique tel qu'un temple ou une aire culturelle.

Enfin, on observe qu'en périphérie peuvent graviter quelques établissements ruraux assurant, entre autre, un approvisionnement agricole constant. Ces derniers possèdent parfois un statut bien plus élevé avec une

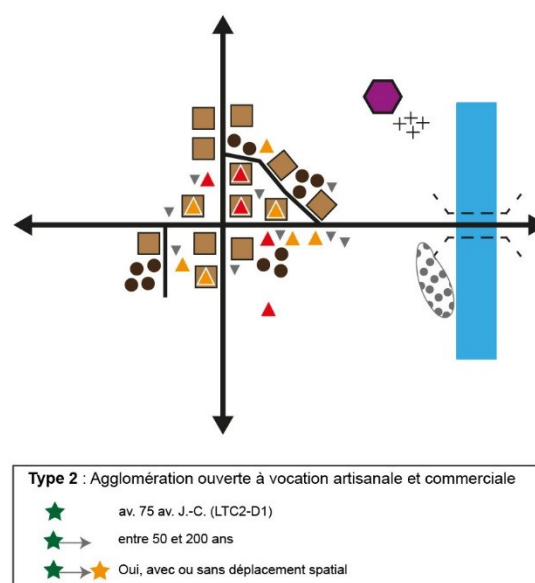


Fig. 185 - Type 2 : Agglomération ouverte à vocation artisanale et/ou commerciale

certaine structuration de l'espace et une activité artisanale dont les produits peuvent être revendus dans l'agglomération toute proche à l'exemple du groupement « aristocratique » de Saint-Loup-de-Varenes à proximité de l'habitat de Chalon-sur-Saône/*Port-Guillot*. Ces occupations rurales savent donc à leur tour profiter de l'accroissement des flux commerciaux en cours sur ces secteurs.

7.1.3.1.3. Type 3 : Les agglomérations fortifiées

Les agglomérations fortifiées protohistoriques se distinguent en deux sous-types différents : les agglomérations de type *oppida* (**Type 3a**) et les petits sites celtiques fortifiés (**Type 3b**). Si toutes les deux possèdent en attribut commun une fortification -certes de nature différente-, la différence est à rechercher dans l'ampleur et la nature réelle de l'occupation.

7.1.3.1.3.1. Type 3a : Les *oppida* (Fig. 186)

Qu'ils soient situés en hauteur ou en plaine, les *oppida* ont pour caractéristique principale d'être des sites fortifiés. Ils se distinguent toutefois des sites du **Type 3b** grâce à leur organisation urbaine et leur statut. Dans le Val de Saône, cette fortification prend la forme d'un *murus gallicus*, à l'instar de Mâcon [n° 21]. Cet emplacement stratégique se trouve également très souvent en bordure de rivière et à l'intersection de plusieurs voies qui permettent de communiquer avec les principales agglomérations de la cité. L'enceinte monumentale dont se dote les habitats groupés de cette époque est révélatrice d'un statut qui implique le développement de plusieurs fonctions : militaire, politique, religieuse, administrative. La seule attestation d'un rempart gaulois permet de supposer ces fonctions puisque leurs traces sont sinon trop fugaces voire inexistantes pour être réellement attestées. Outre la fortification, les lieux de cultes sont les éléments les mieux identifiables. Leur fouille permet de révéler leur importance à l'image de Mirebeau-sur-Bèze [n° 26]. Mais l'occupation tire aussi son profit de l'expansion du commerce et des activités artisanales qui peuvent faire l'objet de quartiers spécialisés dans l'*oppidum* ou en périphérie. Ceux situés en bordure d'une rivière importante telle la Saône, profitent du passage fluvial pour pouvoir échanger avec les autres cités de Gaule (Mâcon). Le mobilier d'importation mis au jour dans les structures domestiques reste à ce jour la meilleure preuve des échanges commerciaux durant cette époque. Les productions artisanales alimentent le commerce local et régional. Finalement, les aspects les moins bien connus des *oppida* concernent l'habitat et sa structuration, ainsi que les occupations périphériques. Dans l'*oppidum*, une hiérarchie de l'habitat est sans doute repérable par l'intermédiaire d'une spécialisation des quartiers artisanaux et résidentiels. Mais à travers les deux sites de ce type possiblement identifiés dans le Val de Saône, l'organisation interne reste inconnue du fait de la petitesse des fenêtres de fouille touchant ces substrats. Parmi les occupations périphériques liées ou non à l'habitat groupé, les zones funéraires contemporaines ne sont pas abondantes dans l'état de la documentation. Les premières sépultures sont généralement attestées à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., à l'endroit de ce qui deviendra la principale nécropole gallo-romaine. À plus grande échelle, en tant que centres politiques et commerciaux, les *oppida* s'appuient sur le contrôle des approvisionnements et des productions. Par conséquent, ils appartiennent au maillon terminal d'une chaîne d'occupation comprenant fermes, résidences aristocratiques et agglomérations de plaine. Chacune d'elles peut posséder une spécialisation ou une diversification des activités (artisanale, religieuse...).

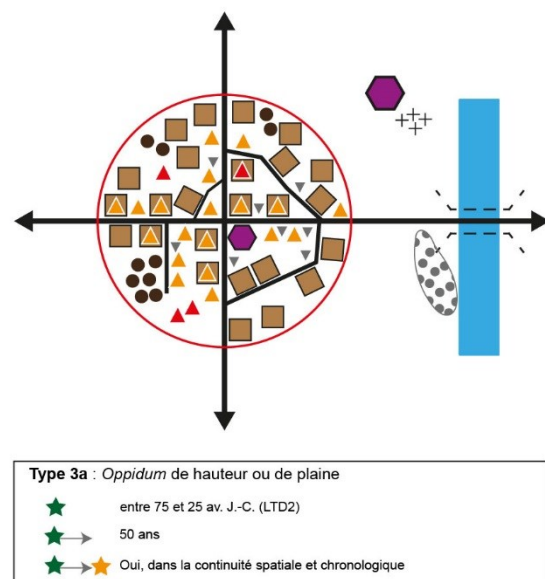


Fig. 186 - Type 3a : *Oppidum*

### 7.1.3.1.3.2. Type 3b : Les petits sites celtiques fortifiés (Fig. 187)

Illustré par le *Mont-Afrique*, à Flavignerot, ce type d'occupation se caractérise avant tout par une position topographique élevée et la présence d'une petite fortification sous la forme d'un éperon barré dans notre cas. Cette dernière semble toutefois mise en place au début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, alors que l'occupation a quelque peu périclité (Kruta 1973 ; 1974). Malgré la présence de structures sur une superficie proche d'une dizaine d'hectare, l'organisation du site reste entièrement méconnue. Les découvertes attestent néanmoins d'une activité métallurgique, peut-être même de tabletterie (faune en grande quantité), et d'un possible sanctuaire périphérique (supposé grâce à la découverte d'*ex-voto*). Ces aspects confèrent au *Mont-Afrique* un statut particulier qui diverge des autres occupations perchées de la région. Il semble en revanche prématuré de parler ici d'un *oppidum*, au sens d'habitat organisé à la manière d'une ville et jouant le rôle d'un centre économique, politique et religieux. Il faut peut-être plutôt y voir un petit site celtique fortifié de moindre importance (Fichtl 2000, p. 166-170) qui se développe grâce aux échanges commerciaux. Sa position topographique et géographique au pied d'une voie reliant la vallée de la Saône à l'ancienne capitale des Eduens, Bibracte, n'est sans doute pas anodine dans ce contexte. Situé à l'extrême sud du territoire lingon, non loin de la frontière avec les Eduens, il domine à la fois la vallée de la Saône et ses voies de communication et l'ouverture sur la vallée de l'Ouche, qui permet un passage au-delà, vers la vallée de la Seine (Barral *et al.* 2002, p. 274-275).

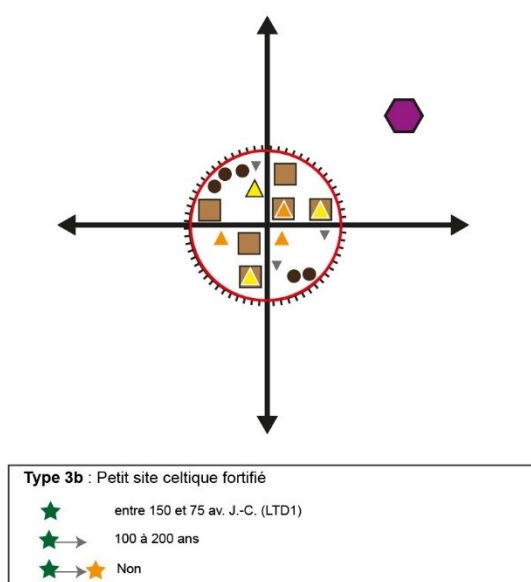


Fig. 187 - Type 3b : Petit site celtique de hauteur fortifié

### 7.1.3.2. Le Haut-Empire

La période du Haut-Empire, et plus particulièrement celle augusto-tibérienne (*Imp04*), est marquée par la création d'une série d'habitats groupés se définissant en six grands types (Fig. 188). Ceux-ci se partagent essentiellement entre deux schémas d'urbanisme : les agglomérations de bord de voie et les agglomérations de carrefour. Plusieurs degrés d'importance existent toutefois dans chacune de ces deux catégories. La parure monumentale, l'équipement urbain ou encore la diversité des activités économiques et artisanales y sont très hétéroclites, d'où une multiplication des types afin de différencier au mieux la nature des habitats groupés. Un septième type d'habitat groupé se développe au II<sup>e</sup> siècle (*Imp07*) ; il s'agit d'une occupation avant tout liée à l'activité artisanale. En tout ce sont donc 51 établissements qui ont été créés et occupés à cette période.



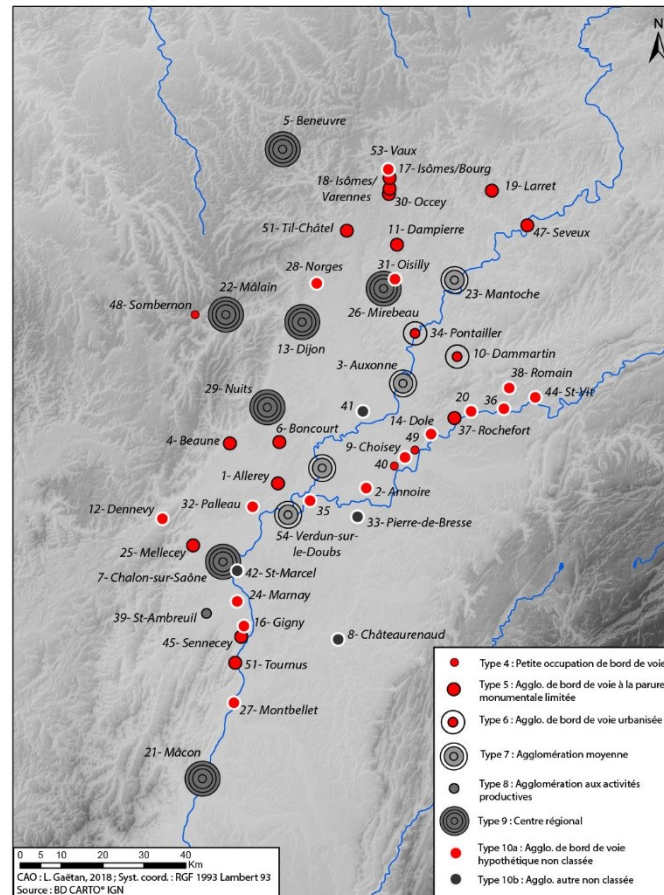


Fig. 188 - Carte de distribution des agglomérations du Haut-Empire de types 4, 5, 6, 7, 8 et 9

7.1.3.2.1. Type 4 : Les petites occupations de bord de voie (Fig. 189)

Les petites occupations de bord de voie se caractérisent avant tout par leur morphologie : quelques bâtiments positionnés généralement sur un seul côté d'un axe de circulation. Il s'agit alors sans doute dans ce cas d'installations informelles, relevant d'une volonté privée de profiter du passage des voyageurs. Leur trame urbaine est très peu développée et ne présente aucun équipement spécifique ni parure monumentale. Les exemples de Choisey/Carrefour de Gevry [n° 9] et Saint-Aubin/Pré Commarin [n° 40] illustrent parfaitement cette catégorie d'établissement. À Sombernon [n° 48], le cas est plus atypique puisque l'habitat s'organise de part et d'autre d'un carrefour de voie, à un passage de col. Même si les structures sont quelque peu organisées en épousant la forme du carrefour, les installations restent sommaires et ne présentent aucun équipement urbain spécifique. La superficie de ces occupations est également très réduite, d'environ 1 ha. Quoi qu'il en soit, les activités artisanales et économiques sont très peu diversifiées en leur sein. Il s'agit le plus souvent d'une activité unique liée à la réparation des chars ou encore à la restauration et l'hébergement des voyageurs à l'instar de Choisey. Cette dernière occupation regroupe un bâtiment utilisé comme auberge avec un puits pour l'approvisionnement en eau et une grange destinée aux animaux. À Sombernon, c'est

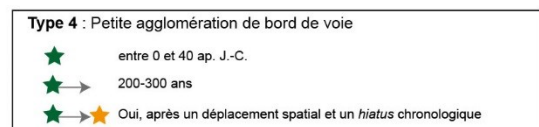


Fig. 189 - Type 4 : Petite occupation de bord de voie

une petite activité métallurgique qui est développée dans plusieurs bâtiments. Il reste en tout cas très difficile de repérer ce type d'occupation notamment du fait de leur faible superficie et des activités présentes. Seule une fouille archéologique et une étude fine du mobilier peuvent ainsi permettre de repérer l'existence d'une *taberna* par exemple. À Choisey, c'est la présence de formes céramiques de même type (coupes Drag 37, écuelles à collerette, cruches type 1D) utilisées pour la consommation des aliments et des liquides, et l'accumulation de petits objets métalliques (couteaux, fibules) qui confirment cette existence (Séara 2001). Malheureusement, très peu de sites de ce type sont reconnus dans la région. D'un point de vue formel, leur analogie avec les structures des établissements ruraux est si forte qu'il est difficile de trancher en faveur d'une interprétation définitive. Ces occupations doivent toutefois être bien plus nombreuses qu'en l'état actuel des connaissances. D'autres petits sites notamment repérés le long des voies stratégiques dans la région pourraient ainsi faire partie de cette catégorie (27-Montbellel, 38-Romain, 49-Tavaux...).

#### 7.1.3.2.2. Type 5 : Les agglomérations de bord de voie à la parure monumentale limitée (Fig. 190)

Entre les agglomérations de bord de voie urbanisées avec parure monumentale développée et urbanisme complexe (Type 6), et les petits sites routiers (Type 4) existe une catégorie d'agglomération intermédiaire dont le type est très bien représenté dans le Val de Saône. Ces agglomérations s'organisent exclusivement en bord de voie, à un passage de rivière à gué ou non et se caractérisent par un ensemble d'unités d'habitation standardisées, perpendiculaires à la voie. Cette organisation agglomérée, accolée et alignée de l'habitat en bordure d'une unique route dessine ainsi ce que l'on nomme parfois des « villages-rues ». Nous préférons utiliser le terme plus générique d'agglomération de bord de voie regroupant alors des agglomérations simples et d'autres plus étendues aux activités plus diversifiées. Cette graduation des agglomérations reste toutefois difficile à mesurer du fait du caractère hétérogène des données de terrain et surtout de l'absence de plan d'urbanisme pour quelques-unes. Parmi celles classées dans le Type 10a (Agglomération de bord de voie hypothétique non classée), certaines pourraient intégrer le Type 4 comme le Type 5. N'ayant aucune documentation à leur sujet, il était préférable de conserver leur statut hypothétique (cf *infra*).

En revanche, les agglomérations de Boncourt-le-Bois [n° 6], Dampierre-et-Flée [n° 11], Isômes/*Les Herbues* [n° 17], Isômes/*Les Varennes* [n° 18], Larret [n° 19], Mellecey [n° 25], Occey [n° 30], Rochefort-sur-Nénon [n° 37], Sennecey-le-Grand [n° 45] et Seveux [n° 47] n'ont pas de doute sur leur classement. Elles possèdent toutes les caractéristiques. La surface couverte par ces sites est assez modeste, de l'ordre de 3-4 hectares. Seveux, au passage de la Saône, est la seule atteignant une superficie proche de 20 ha. L'agglomération de Dampierre-et-Flée apparaît finalement comme celle qui possède la configuration la plus exemplaire. L'urbanisme, simple, comporte une unique rue sur laquelle se fixe quelques passages et ruelles perpendiculaires donnant accès à des séries d'unités d'habitation accolées, aux plans standardisés. Ces unités s'insèrent dans un parcellaire strict prédéfini reposant sur les valeurs de mesures romaines (*actus*), à l'instar des espaces publics destinés à la circulation. L'espace situé en façade des maisons est occupé par une galerie, sans doute couverte, donnant une impression supplémentaire de régularité. L'habitat ainsi constitué, similaire sur toute les agglomérations, correspond aux « strip house » ou « long house » en Angleterre, « streifenhauser » en Allemagne et traduit par maison longue ou maison en bande en français (cf *supra*). Il s'agit en fait d'unités perpendiculaires à la voie principale avec des locaux-boutiques en façade et une cour centrale en arrière autour de laquelle se

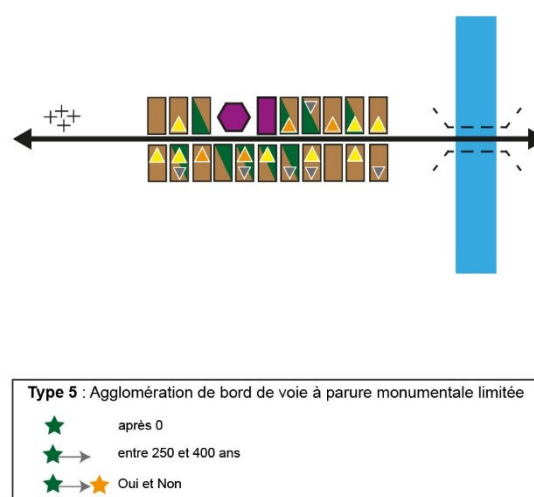


Fig. 190 - Type 5 : Agglomération de bord de voie à la parure monumentale limitée

trouve une série de plusieurs locaux carrés sur deux ou trois côtés. Ces derniers servent soit aux artisans soit de *cubicula* à destination des voyageurs.

Les activités développées correspondent avant tout aux besoins des voyageurs avec des auberges, des espaces thermaux, des granges et des écuries pour les animaux... La pratique de la métallurgie du fer est attestée de manière récurrente. Celle-ci se manifeste toutefois le plus souvent par la seule présence de déchets (scories) au sol lors des prospections pédestres. Ainsi, son ampleur et sa nature réelle sont rarement renseignées. Mais la tentation est forte de l'associer à la « fonction » routière de ces agglomérations. Cette hypothèse paraît tout à fait légitime, en particulier si nous évoquons l'exercice du maréchal ferrant dont la présence est requise dans chaque agglomération de bord de voie.

L'équipement urbain et la parure monumentale sont quant à eux assez limités, d'où la qualification de ce type. Il est parfois possible de retrouver une nécropole (Mellecey, Rochefort-sur Nénon, Til-Châtel, Tournus), ou encore une organisation rappelant le caractère urbain de ces habitats (galerie, portique, trottoirs, évacuation des eaux...). Un lieu de culte assure également la protection divine aux voyageurs (Dampierre-et-Flée, Isômes, Larret), tandis que d'autres bâtiments officiels peuvent être présents pour la protection impériale (Isômes, Sennecey-le-Grand, Til-Châtel -?-). Ces édifices de type *praetorium*, non systématiques dans les agglomérations, sont considérés comme des relais du pouvoir et accueillent à ce titre les voyageurs officiels (fonctionnaires, *cursum publicum*...). Aussi, les agglomérations de Beaune [n° 4], Palleau [n° 32], Til-Châtel [n° 50] et Tournus [n° 51], malgré l'absence de plan, semblent faire également partie de ce type du fait de leur localisation géographique et de la topographie et la nature des vestiges (nécropole, sanctuaire, bâtiment public attestés par des inscriptions principalement).

Enfin, notons qu'à proximité de ce type d'agglomération comme du type précédent (Type 4) se trouve très fréquemment un établissement rural de fort statut de type *villa*. Certains arborent même lieux de culte et espaces funéraires (Boncourt-le-Bois). Cette présence, parfois proche (moins d'1 km), nous questionne alors sur la dépendance des agglomérations de bord de voie à ce type d'établissement (cf *infra*).

7.1.3.2.3. Type 6 : Les agglomérations de bord de voie urbanisées (Fig. 191)

Dans le corpus, il est enfin possible de distinguer une dernière catégorie d'agglomérations de bord de voie que l'on peut qualifier d'urbanisée grâce à la parure monumentale et à l'organisation de l'urbanisme. Ces paramètres divergent nettement des agglomérations précédentes (Types 4 et 5) et montrent des agglomérations au développement urbain plus prononcé. Deux agglomérations sont concernées : Dammartin-Marpain/*La Mouillasse* [n° 10] et Pontailier-sur-Saône [n° 34] -même si cette dernière n'est qu'hypothétique en l'état des connaissances-. Bien qu'elle soit organisée le long d'un axe de circulation unique, l'agglomération de Dammartin-Marpain présente quelques rues transversales permettant l'accès à des îlots et des quartiers d'habitations excentrés par rapport à la rue principale. Une place publique centrale semble même se dessiner au centre avec la présence probable d'un temple octogonal (?) et d'un ensemble thermal dont la nature est discutée. Au nord de l'agglomération, un dernier quartier culturel se développe, à l'écart des habitations. À un de ces temples pourrait être associée une dédicace sur une plaque de bronze réalisée par un grand prêtre du culte impérial et découverte à environ 1 km de là à Mutigney (Barbet, Billerey 2004). À moins que cette inscription provienne du sanctuaire de Pontailier-sur-Saône, également dédié au culte impérial (?). Quoi qu'il en soit, malgré ces incertitudes d'interprétation, on observe une nette différence dans l'organisation urbaine de Dammartin par rapport aux

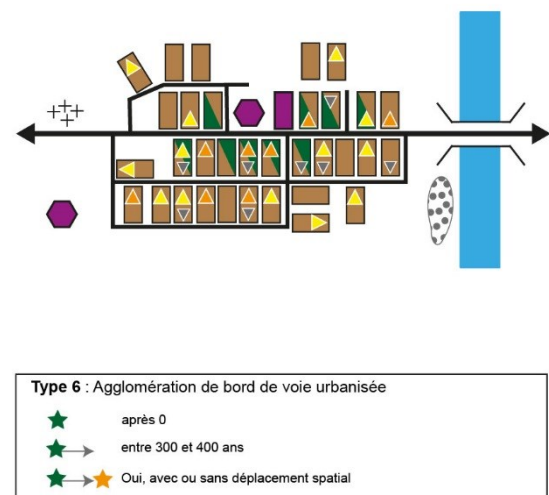


Fig. 191 - Type 6 : Agglomération de bord de voie urbanisée



agglomérations du **Type 5**. L'habitat urbain en lui-même reste similaire avec la présence de maisons en bande organisées le long des voies de circulation.

À Pontallier-sur-Saône, cette même différence urbanistique pourrait être notée grâce à l'étude de la répartition des vestiges entre « l'île » sur la Saône où se trouve un possible lieu de culte, les berges dédiées aux activités portuaires et le *Mont-Ardoux*, surplombant le secteur, qui présente une concentration de vestiges mobiliers et immobiliers pouvant appartenir à l'habitat urbain. Malheureusement, aucun plan n'est disponible pour affirmer cette hypothèse et cette répartition repose sur les seuls vestiges découverts fortuitement. En tout cas, dans ces deux agglomérations, les activités artisanales ne sont pas plus diversifiées que celles du **Type 5**. Elles se résument à des fours de tuiliers et de potiers à Pontallier-sur-Saône, et une activité métallurgique à Dammartin. On peut néanmoins imaginer la présence de lieux d'accueil, d'auberges ou de forgerons à destination des voyageurs.

#### 7.1.3.2.4. Type 7 : Les agglomérations moyennes (Fig. 192)

Au nombre de quatre (une attestée : **54**-Verdun-sur-le-Doubs ; trois hypothétiques : **3**-Auxonne, **23**-Mantoche, **46**-Seurre), les agglomérations moyennes restent difficiles à caractériser. Ce constat pourrait être dû à la nature des occupations présentes et à leur topographie actuelle. Toutes situées à un carrefour de voie sur un passage à gué de rivière importante (**Com04**), les données disponibles sont assez restreintes. L'organisation urbaine est alors malheureusement entièrement méconnue même si l'étude de la répartition des vestiges apporte quelques indices sur l'étendue des agglomérations. Quoiqu'il en soit, elles n'ont pas connu de développement urbain très important, comme on peut l'observer avec le **Type 9**. La parure monumentale apparaît ainsi totalement absente et l'équipement urbain est souvent réduit à une seule nécropole, parfois assez vaste comme à Mantoche ou multiple comme à Seurre. En réalité, ce type d'agglomération se signale par la présence d'activités artisanales peu variées, liées à la terre cuite dans le cas présent (Mantoche), et surtout par une activité économique liée à une zone portuaire fluviale (Auxonne, Mantoche, Seurre, Verdun-sur-le-Doubs). En témoigne les abondantes découvertes de mobilier importé et d'amphores dans les lits de rivière de ces agglomérations. D'autres agglomérations pourraient faire partie de cette catégorie d'établissements mais les indices sont beaucoup trop ténus, même pour une hypothèse (**8**-Châteaurenaud et **33**-Pierre-de-Bresse notamment).

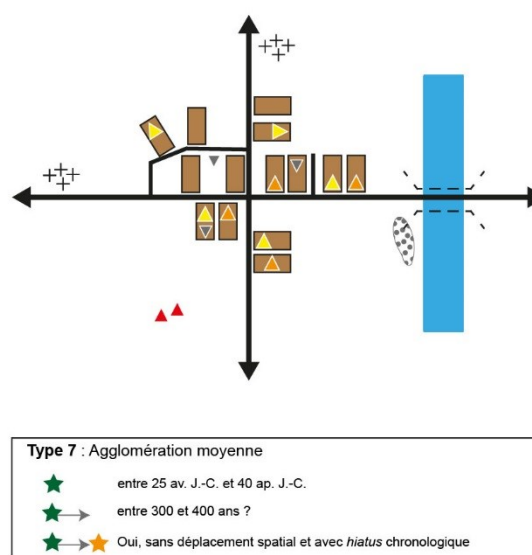


Fig. 192 - Type 7 : Agglomération moyenne

#### 7.1.3.2.5. Type 8 : Les agglomérations aux activités productives (Fig. 193)

Il existe plusieurs centres de production associés à un habitat aggloméré dans le Val de Saône mais ils ne se retrouvent jamais seuls et ne sont pas l'unique activité attestée. L'exemple de Saint-Ambreuil (39) semble alors être une exception en ce domaine. Cette agglomération, organisée le long d'un axe principal, parallèle à un affluent de la Saône, pourrait prendre la forme d'une occupation de bord de voie si nous connaissions exactement l'organisation urbaine adoptée. À son sujet, nous pouvons simplement observer une activité potière unique et dominante se développant dès la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Appartenant au groupe de La Ferté/Saint-Ambreuil, les fours de potiers de cette époque sont nombreux dans le secteur. De par sa position géographique, l'occupation plus vaste du *Dézaret* (8 ha) pourrait correspondre à une zone d'exportation des productions sur la région du Val de Saône. En tout état de cause, l'artisanat potier semble être l'unique raison d'être de cette agglomération.

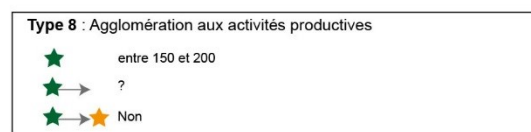
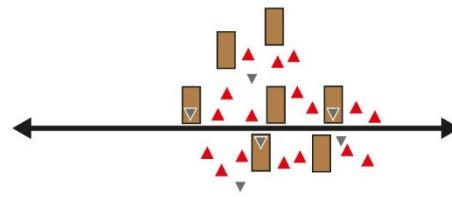


Fig. 193 - Type 8 : Agglomération aux activités productives

7.1.3.2.6. Type 9 : Les centres régionaux (Fig. 194)

Il s'agit là des agglomérations les plus importantes du système urbain du Val de Saône durant l'Antiquité. Leur force d'attraction a sans nul doute permis de capter un certain nombre de fonctions économiques, commerciales, religieuses voire même administratives. Aussi ces entités peuvent être qualifiées de « principales » ou de centres régionaux. Elles sont caractérisées par un développement urbain important, pouvant atteindre 80 ha (Mâlain), organisées à un carrefour de voie (**Com03**) et parfois en bordure de rivière (**Com04**). Cette dernière est franchie par l'intermédiaire d'un passage à gué -dans les cas les plus fréquents- ou d'un pont. La trame urbaine peut s'avérer dense avec la présence de plusieurs quartiers d'habitation dans lesquels on retrouve l'habitat urbain typique des « maisons en bande » (cf *supra*). Pour étudier cet urbanisme, il est nécessaire de se pencher sur les agglomérations de Beneuvre [n° 5], Mâlain [n° 22] et Nuits-Saint-Georges/Les Bolards [n° 29] qui sont les seules à présenter un plan connu. Les maisons, à vocation domestique, artisanale et commerciale, attestent le caractère urbain de ces établissements, de même que la présence de places publiques et de portiques et galeries. À cela se mêle une parure monumentale développée. Son importance et sa variété sont alors les témoins directs des fonctions religieuses voire administratives dont sont dotées ces agglomérations. Aussi, sanctuaires, thermes, théâtres, basiliques, *macella*, arc honorifique... se répartissent dans la trame urbaine. De par l'importance de leurs lieux de culte, on peut d'ailleurs affirmer que les agglomérations de Mâlain [n° 22], Mirebeau-sur-Bèze [n° 26] et Nuits-Saint-Georges [n° 29] possèdent une fonction religieuse prépondérante. À Mâlain et Mirebeau-sur-Bèze, la présence de sanctuaires organisés en périphérie urbaine avec lieux de culte multiples, bâtiments d'accueil, thermes publics, théâtres, systèmes d'adduction... les place parmi les ensembles culturels les plus développés, sans doute destinés à la cité toute entière. De même, la présence d'un imposant sanctuaire en périphérie orientale de l'agglomération de Beneuvre

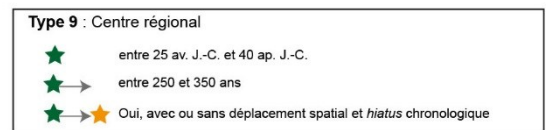
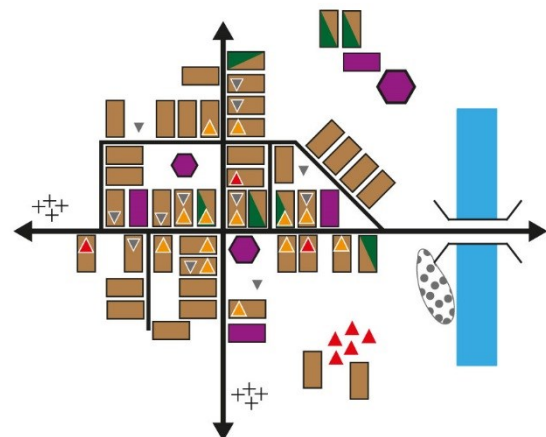


Fig. 194 - Type 9 : Centre régional

[n° 5] ne doit pas être anodine. Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* est dans une configuration similaire sauf que le sanctuaire se trouve au centre de l'agglomération. L'importance de cette parure est renforcée par l'existence d'inscriptions lapidaires honorifiques permettant d'y situer des actes d'évergétisme. La présence d'une population riche et aristocratique est également visible à travers les monuments funéraires, nombreux aux entrées d'agglomérations. Preuves supplémentaire de l'influence de ces centres régionaux, les dépenses privées assurent ainsi à ces familles une place de choix dans l'exercice du pouvoir à l'échelle locale, voire même régionale. Elles sont notamment attestées dans les agglomérations les plus importantes telles que Chalon-sur-Saône [n° 7], Dijon [n° 13] et Mâcon [n° 21].

Du côté des activités artisanales, ces agglomérations sont pour quelques-unes d'entre elles d'importants centres de production céramique à l'instar de Chalon-sur-Saône. On retrouve le même type d'activité, mais dans une moindre mesure, à Mâcon. Ces artisanats nécessitant une place plus importante que les autres s'exercent dans des quartiers périurbains spécifiques. À Chalon-sur-Saône, il s'agit d'un quartier entièrement dédié avec des batteries de fours et des productions s'exportant dans tout le Val de Saône. En revanche à Mâcon et à Mirebeau-sur-Bèze, même si elle se trouve en périphérie proche de l'habitat, les productions semblent plus minimales. Ces situations n'empêchent pas l'existence de fours de potiers à l'intérieur même des unités d'habitation. Dans ce cas, il s'agit davantage d'une consommation locale. On retrouve alors dans des quartiers d'habitat des activités artisanales et économiques destinées à la vie quotidienne et/ou à l'export. Ces activités sont diversifiées. Ces activités sont souvent diversifiées avec toutefois une nette prédominance de l'artisanat du fer. Les artisanats du bronze, du verre, des matières dures animales, de la pierre ou encore du bois côtoient les activités courantes de boucherie, boulangerie, tissage ou de restauration (*taberna*).

#### 7.1.3.2.7. Type 10 : Les agglomérations gallo-romaines non classées

Dans la majorité des cas les agglomérations peuvent être classées même si leur existence reste hypothétique. Ce critère de fiabilité est alors toujours mentionné afin d'éviter les confusions. D'ailleurs la mise en place des types d'agglomération ne repose jamais sur ces seules agglomérations et se concentre en priorité sur les agglomérations attestées. Néanmoins, huit occupations ne peuvent être classées du fait de l'absence totale de données. Seule leur position géographique, sur un axe unique (*Com01* ou *02*) ou un carrefour de voie (*Com03* ou *04*), permettrait un classement. Sur cette base, deux possibilités existent donc :

##### 7.1.3.2.7.1. Type 10a : Les agglomérations de bord de voie hypothétiques non classées

Les concentrations de vestiges à des passages à gué et sur le bord des voies indiquent sans nul doute la présence d'agglomérations de bord de voie. La répartition des vestiges, leur localisation géographique, la présence de déchets métallurgiques ou encore de *tubuli* permettrait en tout cas cette qualification pour un certain nombre d'établissement : **1**-Allerey-sur-Saône, **12**-Dennevy, **14**-Dole, **16**-Gigny-sur Saône, **20**-Lavans-lès-Dole, **24**-Marnay, **27**-Montbellet, **28**- Norges-la-Ville, **31**-Oisilly, **35**-Pontoux, **36**-Ranchot. Mais faute de données supplémentaires, il est impossible de les caractériser davantage et de savoir s'il s'agit d'une petite occupation de bord de voie, composée de seulement quelques bâtiments (**Type 4**), ou d'une agglomération plus conséquente où les unités d'habitation sont accolées et organisées de manière urbaine (**Type 5**).

Dans la catégorie des agglomérations de bord de voie hypothétiques non classées se trouve un autre groupe d'occupation qui ne possède aucun vestige mobilier ou immobilier permettant un classement ou une quelconque interprétation. Seule leur situation géographique, aux passages à gué de voies majeures leur confère un potentiel rôle d'agglomération de bord de voie : **2**-Annoire, **38**-Romain, **44**-Saint-Vit, **49**-Tavaux, **53**-Vaux-sous-Aubigny. Cette prudence d'interprétation nous impose de ne pas intégrer ces établissements aux types mieux définis (**Types 4, 5** ou **6**).

7.1.3.2.7.2. Type 10b : Les agglomérations autres non classées

Il s'agit des quatre dernières agglomérations ne possédant également aucun vestige ne permettant un classement. La seule présence d'une activité potière et de quelques structures bâties à Châteaurenaud [n° 8] est trop légère pour identifier ce site. Même à Pierre-de-Bresse [n° 33], les quelques tessons de céramiques mis au jour sous le bourg actuel ne peuvent permettre une interprétation de l'occupation. Ce malgré la présence du sanctuaire périphérique du *Châtelet*. À Saint-Jean-de-Losne [n° 41], le constat et la documentation sont d'ailleurs les mêmes. Enfin, à Saint-Marcel [n° 42], c'est la présence précoce d'une basilique funéraire à l'Antiquité tardive et la position de carrefour du site qui indiqueraient la présence d'une occupation antique, et pourquoi pas d'une agglomération.

7.1.3.3. L'Antiquité tardive

La période tardo-antique est marquée par l'implantation de six établissements, tous attestés, regroupés à travers deux types qui ont pour trait commun la présence d'une fortification (**Fig. 195**). Une distinction est néanmoins nécessaire sur la base de la qualité et de la nature des parures monumentales religieuses qui confère aux agglomérations une fonction différente. Bien qu'elles se soient développées et épanouies dès la fin du IV<sup>e</sup> siècle, ces agglomérations ont en réalité été créées durant les dernières décennies du Haut-Empire et le tout début du Bas-Empire, c'est-à-dire entre la fin du III<sup>e</sup> et la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle (*Imp10*).

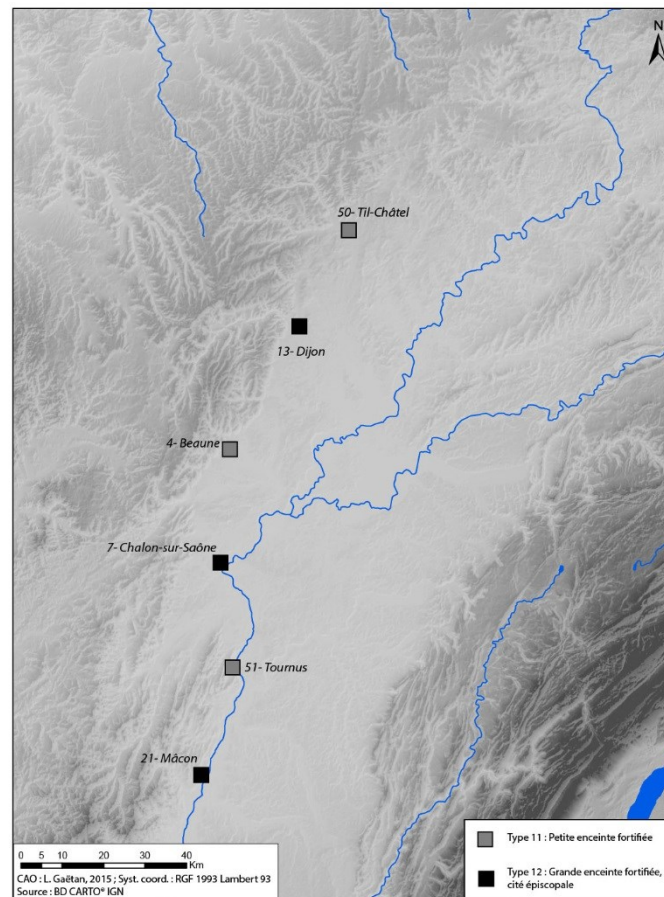


Fig. 195 - Carte de distribution des agglomérations du Bas-Empire de types 11 et 12

7.1.3.3.1. Type 11 : Les petites enceintes fortifiées (**Fig. 196**)

La période de mutation et de transformation urbaine que connaît le Val de Saône à la fin de la période du Haut-Empire voit l'émergence d'un nouveau type d'agglomération liée à une fortification. Les petites

agglomérations de type *castrum* se démarquent des autres par leur faible superficie de 1 ou 2 hectares et leur implantation sur un axe unique, souvent à un passage à gué. Trois établissements sont transformés ainsi : Beaune [n° 4], Til-Châtel [n° 50] et Tournus [n° 51]. L'enceinte urbaine est alors le seul élément connu de ces agglomérations avec quelquefois les lieux de culte et les nécropoles. L'aspect de l'habitat et des activités développées reste quant à lui méconnu. L'implantation et la topographie de ces fortifications impliquent sans nul doute un rôle de contrôle et de défense sur les principaux axes de circulation. Les enceintes sont alors souvent édifiées dans la hâte, démantelant au passage la majorité des monuments publics, des édifices religieux et des nécropoles du Haut-Empire. La présence militaire peut ainsi être suggérée dans ces trois lieux par le biais des mobiliers, des morphologies urbaines ou encore d'occupations périphériques. Quoiqu'il en soit, les pratiques funéraires et cultuelles sont également bouleversées par ces mutations. À Beaune et Tournus on assiste alors à la naissance d'un nouveau lieu de culte *intra-muros* à des dates inconnues et d'une basilique funéraire *extra-muros* au VI<sup>e</sup> siècle. Til-Châtel est d'ailleurs le seul exemple ne présentant aucun lieu de culte à l'intérieur de son enceinte. De manière générale cette parure monumentale et les équipements urbains sont peu développés à cette période puisqu'il faut attendre le haut Moyen Âge pour voir leur pleine croissance.

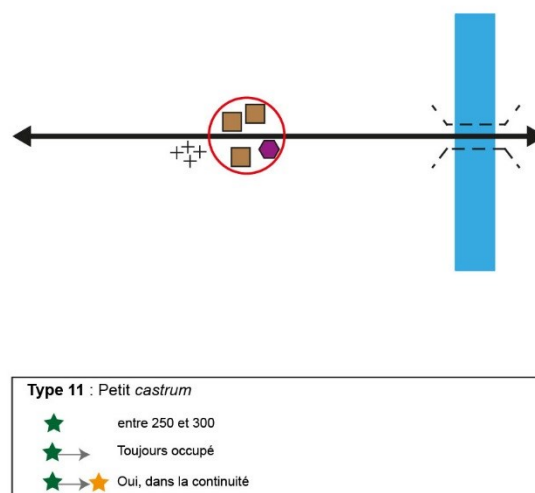


Fig. 196 - Type 11 : Petite enceinte fortifiée

#### 7.1.3.3.2. Type 12 : Les grandes enceintes fortifiées cités épiscopales (Fig. 197)

Les trois agglomérations transformées en grande enceinte fortifiée avec statut de cité épiscopale possèdent sensiblement les mêmes caractéristiques que les plus petites observées précédemment (Type 11) : une fortification, présence d'une parure monumentale.... Les différences résident finalement dans leur statut religieux et parfois politique, la taille des occupations (10 ha en moyenne) et l'ampleur de la parure monumentale religieuse. Aussi, servant avant tout comme lieu de défense, le *castrum* devient aussi un nouveau lieu de pouvoir politique, administratif et religieux à des échelles différentes. Ce statut entraîne dès lors l'édification de nombreux bâtiments publics et culturels et la mise en place d'une nouvelle centralité autour d'un complexe épiscopal. Même si cette accession se fait progressivement, les caractéristiques sont similaires à Chalon-sur-Saône [n° 7], Dijon [n° 13] et Mâcon [n° 21]. L'ensemble de ces implantations religieuses jouent en tout cas un grand rôle dans le développement topographique de ces agglomérations. Dans ce groupe, le cas de Dijon est singulier : considéré au VI<sup>e</sup> siècle comme un *castrum* exceptionnellement grand par Grégoire de Tours, il est en réalité seulement la résidence des évêques de Langres ; le groupe épiscopal n'est alors pas le siège officiel de l'évêché des Lingons. Aussi, à Mâcon et Chalon les activités portuaires continuent à faire le profit

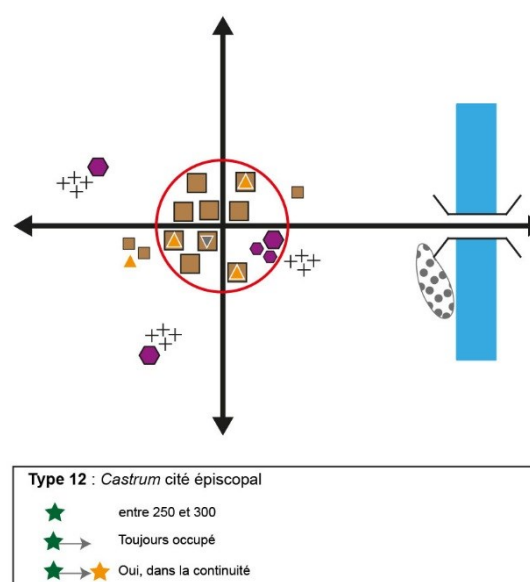


Fig. 197 - Type 12 : Grande enceinte fortifiée cité épiscopale



de ces agglomérations dont les activités artisanales sont quasiment méconnues. Mais la fonction religieuse reste la principale qualité de ces *castra*.

#### 7.1.3.4. Le haut Moyen Âge

Malgré l'existence de 30 établissements du haut Moyen Âge (quatorze attestés et seize supposés), il reste très difficile d'établir des distinctions entre les diverses occupations (**Fig. 198**). Les superficies sont inconnues, de même que la forme des axes de communication et de l'urbanisme ou l'aspect de l'habitat. Il est ainsi impossible d'observer leur importance. Nous pouvons uniquement les aborder par la seule présence de nécropoles, de sépultures isolées ou d'édifices cultuels (église, chapelle, abbaye, monastère...). Dans le meilleur des cas des activités agricoles peuvent être attestées. Les types mis en place restent ainsi vagues, permettant seulement de différencier les occupations attestées des occupations hypothétiques. Une troisième catégorie se distingue toutefois de par ses activités. À celle-ci peut être attribuée, de manière sûre, le terme de village (**Fig. 199**). Ces implantations se répartissent principalement en deux grandes périodes, aux périodes mérovingienne (**Imp14**) et carolingienne (**Imp15**). Si les éléments sont trop infimes pour pouvoir disserter sur l'interprétation des premières occupations alto-médiévales, l'objectif de leur étude réside essentiellement dans la nature de la survivance des agglomérations antiques.

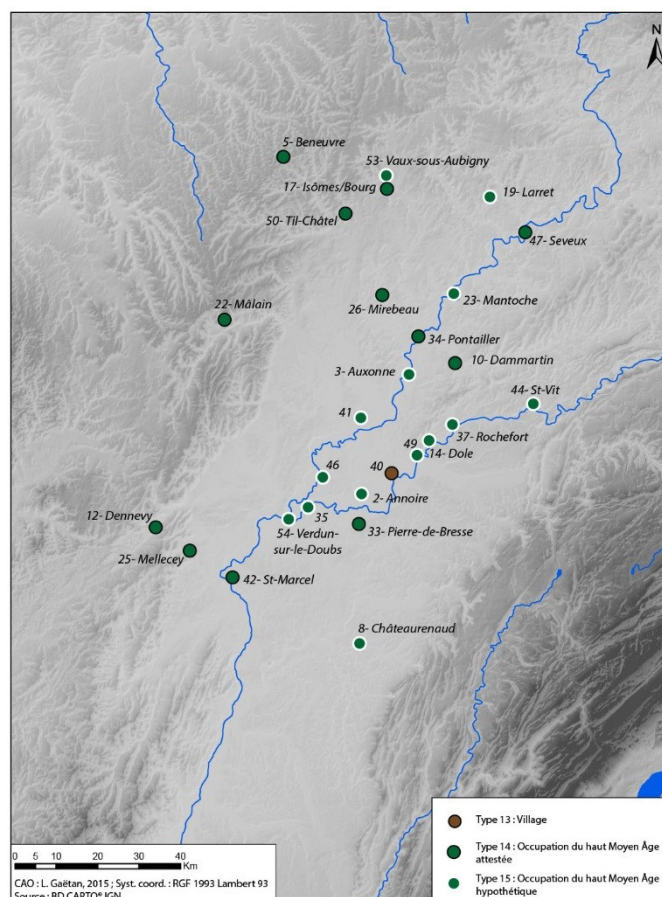


Fig. 198 - Carte de distribution des occupations du haut Moyen Âge de types 13, 14 et 15

##### 7.1.3.4.1. Type 13 : Les villages

Par définition le village est un groupement d'habitations permanentes dont la majeure partie de la population est engagée dans le secteur agricole. À Saint-Aubin [n° 7], les occupations de *la Corvée de Chaux* (VI<sup>e</sup> siècle) puis de *Sainte-Anne* (VIII<sup>e</sup> siècle) correspondent à cette description. Tandis que l'occupation et l'organisation interne sont inconnues, ces villages se caractérisent essentiellement par de grands enclos

radioconcentriques correspondant à des terroirs de défrichements implantés au carrefour de plusieurs routes et chemins. De par cette forme et l'environnement, l'agriculture y apparaît comme l'activité principale. À la *Corvée de Chaux*, cette occupation est complétée par une nécropole, puis par un édifice religieux –qui deviendra la chapelle Notre Dame au XI<sup>e</sup> siècle-.

#### 7.1.3.4.2. Type 14 : Les occupations du haut Moyen Âge attestées

Comme nous venons de l'expliquer, les indices permettant d'attester d'une occupation du haut Moyen Âge sont très ténus. Ils se résument à la présence d'une église dont la présence est attestée par les textes ou dans de rares cas par une inscription (25-Mellecey, 42-Saint-Marcel). À celle-ci est souvent associée une nécropole, plus ou moins vaste, indiquée par des sépultures isolées, des fragments de sarcophages, des inhumations ou des épitaphes (12-Dennevy). Les activités économiques sont totalement inconnues à l'exception de quelques zones portuaires dont le mobilier découvert confirmerait encore une certaine fréquentation (34-Pontailleur-sur-Saône). Grâce à ces indices, uniques ou associés, et grâce aux mentions textuelles historiques il est donc possible d'attester de la présence d'occupations alto-médiévales.

#### 7.1.3.4.3. Type 15 : Les occupations du haut Moyen Âge hypothétiques

La présence de ces occupations à la forme et à la nature méconnues est supposée par la seule existence d'un bourg à l'heure actuelle et d'indices alto-médiévaux. Ceux-ci sont les mêmes que pour le type précédent : des sépultures isolées (2-Annoire, 37-Rochefort-sur-Nénon, 54-Verdun-sur-le-Doubs), de vastes nécropoles en périphérie, en réoccupation ou non de nécropoles antiques (23-Mantoche, 46-Seurre, 44-Saint-Vit, 49-Tavaux). Ce sont d'ailleurs ces mêmes indices qui permettent souvent de dater une possible implantation du lieu de vie. Les activités économiques sont également inconnues alors que l'utilisation de quelques zones portuaires permet de suggérer une occupation à proximité (3-Auxonne, 23-Mantoche, 35-Pontoux, 41-Saint-Jean-de-Losne, 46-Seurre, 54-Verdun-sur-le-Doubs).

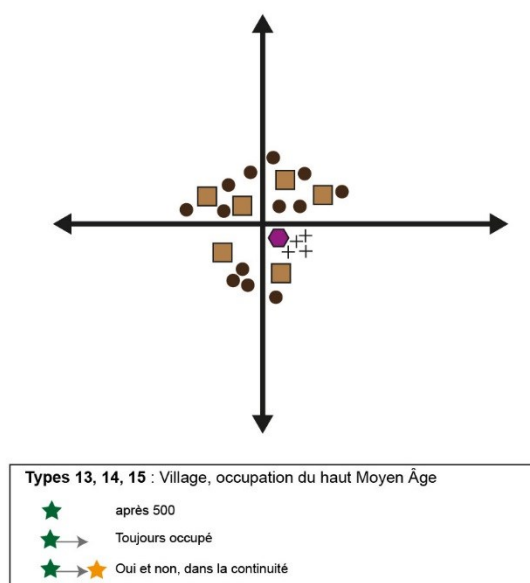


Fig. 199 - Types 13, 14, 15 : Occupation groupée du haut Moyen Âge



### 7.1.4. La question de la superficie d'occupation

Les essais de classement ont pour seule vocation de proposer une lecture synthétique des principaux types d'habitats groupés sur le temps long. Mais parmi les critères déterminant les diverses classes, la question de la superficie des occupations a été volontairement mise de côté. La raison principale provient du manque de connaissance évident à ce sujet. Il est d'autant plus difficile à appréhender lorsque nous disposons d'habitats groupés qui se succèdent chronologiquement et topographiquement. Dans ce cas, quelle extension prendre en compte. La surface minimale, maximale ou cumulée ? De même, les limites urbaines sont rarement matérialisées. Quels édifices ou ensembles péri-urbains font alors partie du territoire de l'agglomération ? Aussi, il faut avouer que dans la plupart des cas, c'est l'extension maximale des agglomérations, au moment de leur apogée, qui a été prise en compte, sans se rendre compte s'il s'agissait d'une réalité historique ou archéologique. Sanctuaires et nécropoles périphériques font partie de ce cumul alors qu'ils ne sont pas forcément contemporains. À cette prise en compte s'ajoute également parfois de vastes espaces non urbanisés, dont le statut reste ambigu. Situés souvent entre des quartiers éloignés ou entre les ensembles périphériques et les derniers espaces urbains, ces zones ne sont pas exclues du calcul. En tout état de cause, ces réflexions ont le mérite de poser les questions concernant les marges urbaines et leur statut (cf *infra*).

En prenant compte ces remarques il apparaît tout de même intéressant, au moins d'un point de vue méthodologique, d'observer les superficies au regard du classement typologique mis en place. Mais cette observation ne peut concerner l'ensemble des 102 établissements recensés. Seul 32 % du corpus possède alors cette information. Les agglomérations laténiennes et gallo-romaines sont celles présentant le plus de données à ce sujet. En revanche, celles de **type 1, 3a, 7, 10a, 10b, 13, 14** et **15** n'en présentent aucune. Hormis celles-ci, 100 % des agglomérations des **types 3b, 4, 8, 11** et **12**, 71 % des établissements du **type 9** (Centre régional), 56 % du **type 5** (Agglomération de bord de voie à la parure monumentale limitée), 50 % du **type 6** (Agglomération de bord de voie urbanisée) et 25 % du **type 2** (Agglomération ouverte à vocation artisanale et commerciale) ont une superficie d'extension reconnue. Ces taux s'expliquent par une intensité des recherches sur certains sites tels que Mâcon, Mâlain ou encore Nuits-Saint-Georges, ainsi que par l'abandon des occupations avant la fin de l'Antiquité (Beneuvre, Occey, Larret, Palleau, Isômes...). Cela facilite inévitablement les investigations. En comparaison, la continuité d'occupation des agglomérations implantées à la période alto-médiévales (**Type 13, 14, 15**) et l'absence totale de recherches empêche toute connaissance sur ces sujets.

La répartition des superficies selon les types d'agglomérations permet plusieurs observations (**Fig. 200**). Il apparaît ainsi qu'à l'époque laténienne, les agglomérations ouvertes à vocation artisanale et commerciale (**Type 2**) possèdent une superficie médiane de 12,5 hectares. Verdun-sur-le-Doubs/*Petit-Chauvort* semble être, en l'état des connaissances, une des plus étendues avec une vingtaine d'hectare, tandis que Mellecey doit être autour de 5 ha. Le site de Verdun-sur-le-Doubs apparaît alors comme une exception dans cet ordre de grandeur. Même si les autres habitats groupés de cette catégorie ne sont pas assez connus pour apporter une donnée de surface, on peine à situer des occupations de

plus de 5 hectares à Saint-Symphorien-d'Ancelles ou Varennes-lès-Mâcon. Ces dernières doivent plutôt avoisiner les un, voire deux ha. Il est également difficile de les comparer aux agglomérations de type *oppida* (**Type 3a**), faute de données. La superficie de ceux-ci ne dépasse pas en tout cas 20 ha si on observe la configuration des sites de Mâcon et de Mirebeau-sur-Bèze. En revanche, la surface d'extension du petit site celtique fortifié de

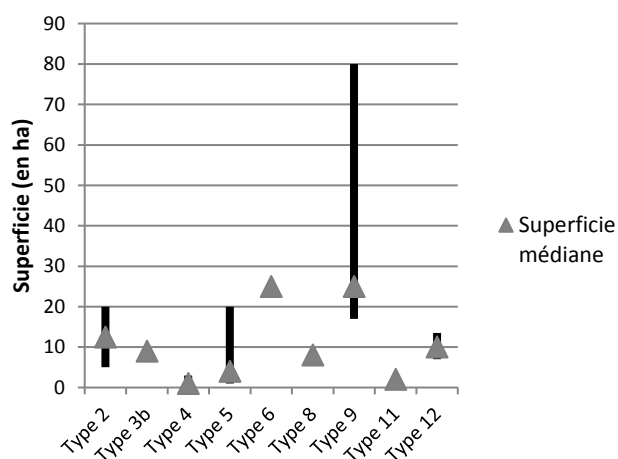


Fig. 200 - Intervalles de superficie et superficies médianes des agglomérations selon leur type

Flavignerot/*Mont Afrique* (**Type 3b**) pourrait être aussi celle des *oppida*. Cette similitude est une source de confusion dans l'interprétation de ce type de site.

En ce qui concerne les agglomérations gallo-romaines, une réelle différence de superficie s'observe entre les différents types identifiés. Les plus petites agglomérations de bord de voie (**Type 4**) possèdent effectivement une superficie médiane restreinte d'un hectare. Saint-Aubin/*Pré Commarin* paraît alors la plus étendue avec 3 hectares. Mais il s'agit le plus souvent d'occupations informelles constituées de quelques bâtiments s'étendant sur une surface d'environ un hectare. Les agglomérations du **Type 5**, plus répandues, sont quant à elles plus conséquentes avec une superficie médiane de 4 hectares, correspondant alors à des occupations telles que Dampierre-et-Flée ou Boncourt-le-Bois. Dans cette liste, deux agglomérations possèdent néanmoins des superficies supérieures à 10 ha. Isômes/*Les Herbues* présente une multitude de bâtiments publics et privés organisés le long d'un axe principal. Son extension d'une quinzaine d'hectare à peine est alors due à une emprise plus importante de ces bâtiments, situés de part et d'autre d'un gué. Une zone *a priori* non construite, mais incluse dans le périmètre aggloméré, entraîne une superficie plus grande. En revanche, à Seveux, les vingt hectares de l'agglomération semblent entièrement construits. D'après les quelques observations ponctuelles et les fouilles préventives, l'agglomération présente le plan caractéristique de « village-rue ». Sa situation sur un axe de communication stratégique et à un passage à gué sur une rivière importante (la Saône) fait certainement partie des raisons de ce développement notable.

Sur le seul examen de cette superficie, une comparaison pourrait être possible entre les agglomérations du **Type 6** (Agglomération de bord de voie urbanisée) et celles du **Type 9** (Centre régional). Les superficies médianes de ces deux types sont de 25 ha. Vérifiée à Dammartin-Marpain (25 ha), cette étendue pourrait également être supposée à Pontailler-sur-Saône d'après la répartition ancienne des vestiges. Mais en réalité, l'amplitude des agglomérations d'importance régionale est beaucoup plus étendue que les autres, allant de 17 hectares à Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* à environ 80 ha à Mâlain, en prenant en compte les ensembles culturels périphériques. Entre ces deux agglomérations, on retrouve celles de Beneuvre et de Mirebeau-sur-Bèze avec une vingtaine d'hectare et celle de Mâcon avec 40 ha. La variation des étendues des agglomérations du Type 9 prouve qu'il est toujours nécessaire de confronter ces données à d'autres afin de vérifier la pertinence des classements. Dans notre cas, malgré des similitudes de superficie, l'organisation spatiale et le caractère « urbanisé » moindre des agglomérations du Type 6 les différencient du Type 9. Cette même organisation et les superficies d'occupations permettent à leur tour de distinguer les agglomérations du Type 6 de celles du Type 5.

Enfin, pour ce qui est des *castra* de l'Antiquité tardive, il s'agit clairement d'une superficie et d'un statut divergent qui permettent de distinguer les deux catégories. Les petits *castra*, de **Type 11**, possèdent alors une superficie médiane de 2 ha alors que les autres, plus importants (**Type 12**), ont une superficie médiane de 10 ha. De par leur caractère, ces deux types de *castra* ne peuvent donc avoir les mêmes fonctions et les mêmes utilités. Pour exemple, l'enceinte de Chalon-sur-Saône, d'une superficie de 13,5 hectares, obtient dès le IV<sup>e</sup> siècle le statut de capitale de cité de la nouvelle cité de Chalon. Au contraire, les *castra* de Beaune, Til-Châtel et Tournus, d'un ou deux hectares pas plus, sont surtout liés à la défense de l'axe de communication Lyon-Trèves et à la présence militaire dans la région.

À travers ces quelques observations, il apparaît que les superficies reflètent généralement assez bien les réalités dans les agglomérations où les données sont réunies, même s'il existe quelques exceptions. C'est pourquoi ce seul critère ne peut être utilisé pour un quelconque classement typologique. Il est nécessaire de le croiser et de le confronter à d'autres. La réflexion concernant les superficies ne peut aller plus loin étant donné que nous avons fait le choix de ne pas faire de classement hiérarchique des agglomérations. Précisons simplement qu'un lien existe inévitablement entre importance de l'agglomération et superficie d'occupation. Les centres régionaux (Type 9) qui sont les habitats groupés les plus développés, tant d'un point de vue des équipements urbains et de la parure monumentale que des fonctions, sont ceux possédant les plus grandes superficies. À l'inverse, les plus petits habitats groupés observés, ceux de bord de voie de Type 4, sont les occupations occupant le moins de superficie. Ce principe s'observe en tout cas pour les habitats groupés antiques de la région. Dans la cité de Nîmes, les superficies des agglomérations ont aussi été comparées aux notes de hiérarchisation obtenues par addition de point des critères prédéfinis. Les résultats étaient semblables puisque 62 % des entités classées grâce à la superficie le sont de la même façon qu'avec la hiérarchisation multicritère (Garmy 2012b, p. 282-285). Cette

même superficie est utilisée pour effectuer un premier classement des agglomérations du Languedoc, et là encore elle offre un panorama assez juste des sites (Raynaud 2002, p. 41-42). Le paramètre ne donne toutefois rien sur l'évolution du réseau, ni sur l'aspect réel des occupations.

Comme il a été souligné à plusieurs reprises, la typologie reste un exercice temporaire dépendant avant tout de l'état des connaissances. Afin de palier à cela, nous avons pris en compte une série de critères avec en premier lieu l'aspect morphologique des occupations identifiées, et plus particulièrement sur son implantation vis-à-vis des axes routiers, son organisation générale (rue principale, rues transversales, îlots, quartiers d'habitation...) et son aspect global (agglomération ouverte ou fortifiée). Il s'agit là d'un point commun à l'ensemble des établissements, quelle que soit leur époque. Les autres critères reposaient ensuite sur des thématiques parfois plus restrictives notamment sur les équipements urbains et la parure monumentale, touchant davantage les agglomérations gallo-romaines et alto-médiévales, ou encore sur les fonctions artisanales et commerciales, plus appropriées aux habitats laténiens. L'objectif était alors de confronter ces différents descripteurs pour arriver à l'établissement d'une série de portrait-robot des principaux établissements groupés du Val de Saône. Quant à l'aspect chronologique, le choix avait été fait de séquencer chaque agglomération en une série d'établissements selon les changements de statut, de morphologie, les déplacements ou les interruptions des occupations. L'ensemble des sites recensés a fait l'objet de cet exercice dans le but de poser une interprétation, même hypothétique, sur leur nature et leur statut. Mais la poursuite de l'analyse doit désormais s'attarder sur les dynamiques temporelles des types d'agglomération.

## **7.2. Du parcours individuel des agglomérations aux parcours-types**

Aborder les questions d'évolution des agglomérations antiques à travers une typologie s'est toujours avéré délicat par manque de vision globale de l'objet aggloméré dans le temps et dans l'espace. Cl. Raynaud (2002) avait tenté d'inverser la réflexion par la mise en place d'une chrono-typologie où l'aspect temporel primait sur la nature même de l'habitat groupé. Les études hiérarchiques possèdent également ce biais (Garmy 2012 ; Baret 2015), d'autant plus qu'elles n'intègrent que partiellement les agglomérations d'origine laténienne ou celles tardo-antiques. Il s'agit donc désormais de conjuguer les typologies avec le temps long. Concrètement, cette étape de l'analyse revient à observer l'évolution des différentes catégories d'habitats groupés mises en évidence période par période et type par type.

### **7.2.1. Méthodologie et sélection des sites**

L'étude de la trajectoire des agglomérations comprend deux volets : les dynamiques temporelles et les dynamiques spatiales. Celles-ci ont déjà été entrevues à plusieurs reprises grâce notamment aux critères de définition des habitats groupés, mais il convient maintenant de les observer plus finement afin de comprendre et de mettre en évidence les principaux phénomènes urbains et les phases d'urbanisation capitales en cours dans le Val de Saône depuis la période laténienne jusqu'à la fin de l'Antiquité. Pour cela, la méthodologie employée repose tant sur les travaux réalisés sur le peuplement rural antique de Moselle (Nüsslein 2016), que sur les analyses du fait urbain pratiquées par le CNAU à partir de la chrono-chorématique (Desachy, Djament-Tran 2013). Dans ces deux cas d'étude, nous nous sommes avant tout inspirés des procédés et des codes de représentation. Une adaptation était évidemment nécessaire étant donné la différence d'objet d'étude. La modélisation des trajectoires urbaines vient ainsi comme un complément naturel aux classements typologiques puisqu'il s'agit d'un mode de visualisation permettant de mettre en évidence plus efficacement les multiples phases du processus urbain. Dès lors, il est nécessaire d'avoir une approche en deux temps, correspondant à deux échelles d'analyse différentes. Dans un premier temps, l'approche sera qualitative, dans le but d'étudier la trajectoire interne des agglomérations. Pour cela, il faut utiliser les sites dont la nature est réellement attestée et dont le niveau de connaissance est suffisant pour continuer une étude des évolutions spatiales et chronologiques. C'est seulement dans un second temps que l'approche sera davantage quantitative grâce à la mise en place de modèles d'évolution pour les

différents cas rencontrés. Ces derniers seront dès lors applicables aux agglomérations dont les données n'étaient pas suffisantes pour établir une quelconque trajectoire d'occupation. C'est grâce à tous ces éléments que nous pourrions ensuite observer les processus urbains.

Face à l'hétérogénéité de la documentation disponible et pour obtenir une juste analyse, il est avant tout nécessaire de sélectionner les sites dont les informations utiles sont disponibles et fiables. Pour cela, il faut retourner au bilan de l'état des connaissances établi précédemment sur la base des agglomérations antiques (cf **Partie 5.2.**). Ce dernier avait permis d'affiner l'état de la qualité de la documentation disponible en classant les sites selon les critères de la chronologie et de la morphologie (organisation et extension spatiale), et en faisant abstraction de leur fiabilité. Quatre niveaux qualitatifs ont alors été mis en place allant de 0 (qualité mauvaise) à 3 (qualité bonne). Les indices 2 et 3 peuvent être considérés comme des niveaux satisfaisants dans l'optique d'une étude des trajectoires puisque d'un point de vue spatial les extensions de l'occupation peuvent être appréhendés tout comme certains quartiers d'habitat, et d'un point de vue chronologique l'occupation est plutôt bien cernée grâce à des éléments ponctuels ou des fouilles extensives. Les agglomérations de Beaune et de Til-Châtel peuvent être ajoutées à cette liste même si elles ne possèdent pas un niveau de documentation aussi bon. Il s'agit d'occupations attestées, dont l'extension au Bas-Empire est plutôt bien appréhendée, contrairement aux autres agglomérations.

C'est ainsi que dans la liste initiale des 52 pôles d'occupation identifiés dans le Val de Saône, 30 peuvent être retenus pour la suite de l'analyse, soit 57 % du corpus. Cette sélection se base sur l'agglomération antique puisqu'il s'agit avant tout du cœur de l'analyse, et de l'objet le mieux connu. En définitive, toutes périodes confondues, la réflexion peut s'engager sur presque la totalité des types reconnus (**Fig. 201**). Seuls les types 3b (Petit site celtique fortifié) et 10b (Agglomération gallo-romaine autre non classée) ne présentent aucun établissement pouvant être intégré. Au mieux ce sont 100 % des établissements d'un type qui peuvent être associés à une analyse de la dynamique temporelle : Types 2, 3a, 4, 8, 9, 11, 12 et 13. Pour ce qui est des autres catégories, la prise en compte est plus variable, mais certaine. À partir de ces sites, il est donc possible d'aller plus loin dans l'analyse de l'urbanisation des établissements et ainsi dans l'étude de leur évolution spatiale et temporelle.

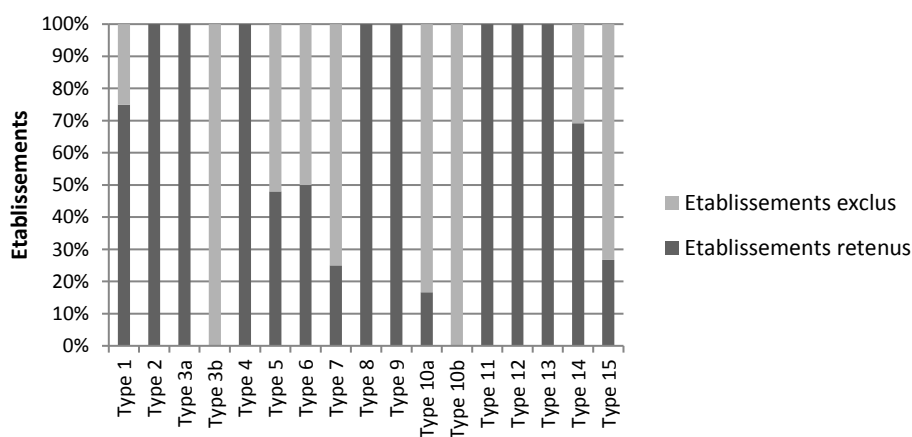


Fig. 201 - Proportionnalité des types exclus ou retenus par type d'agglomération pour une analyse des dynamiques temporelles

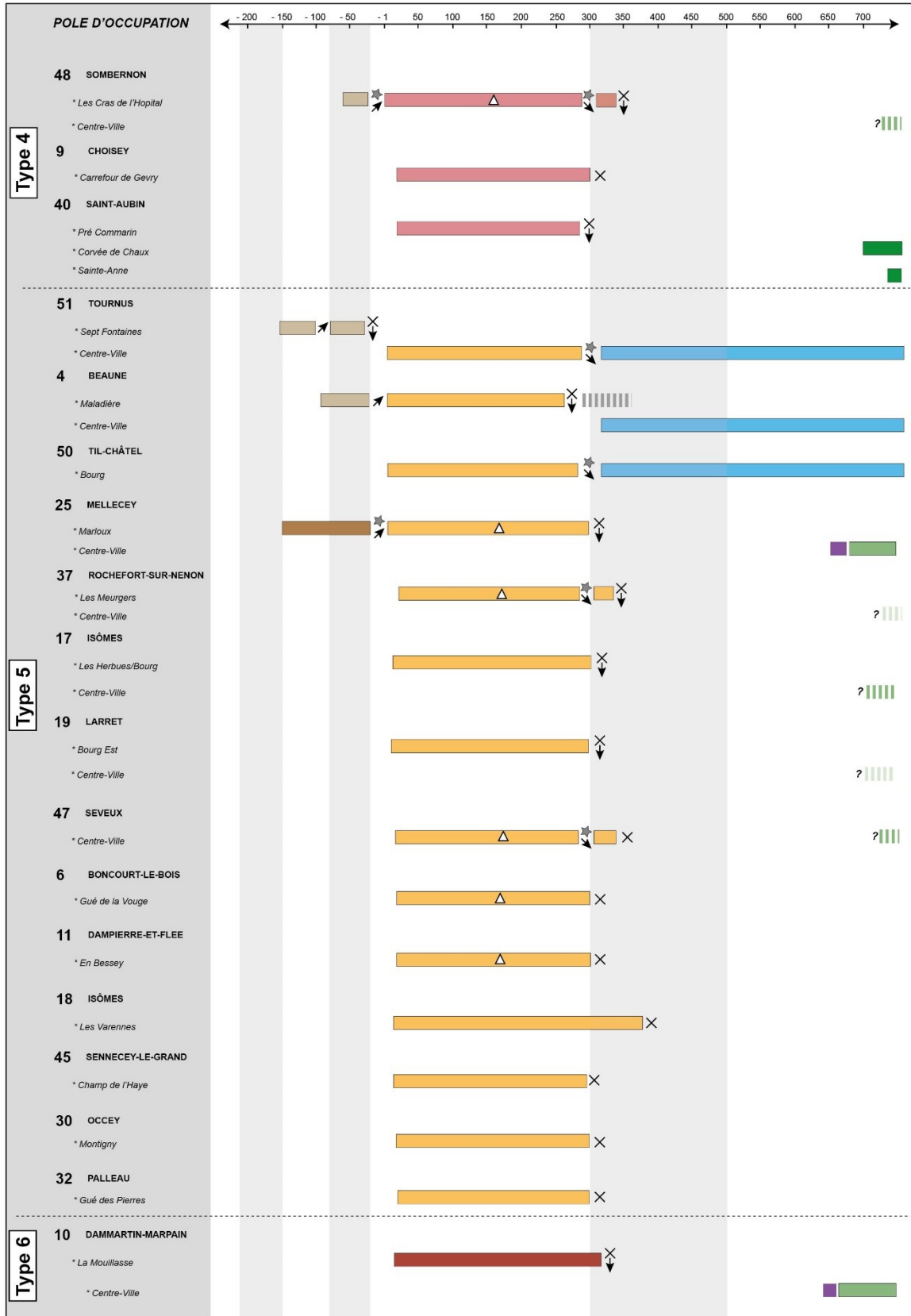


Fig. 202 - Evolution typochronologique des agglomérations de type 4, 5 et 6 (légende sur la Fig. 203)

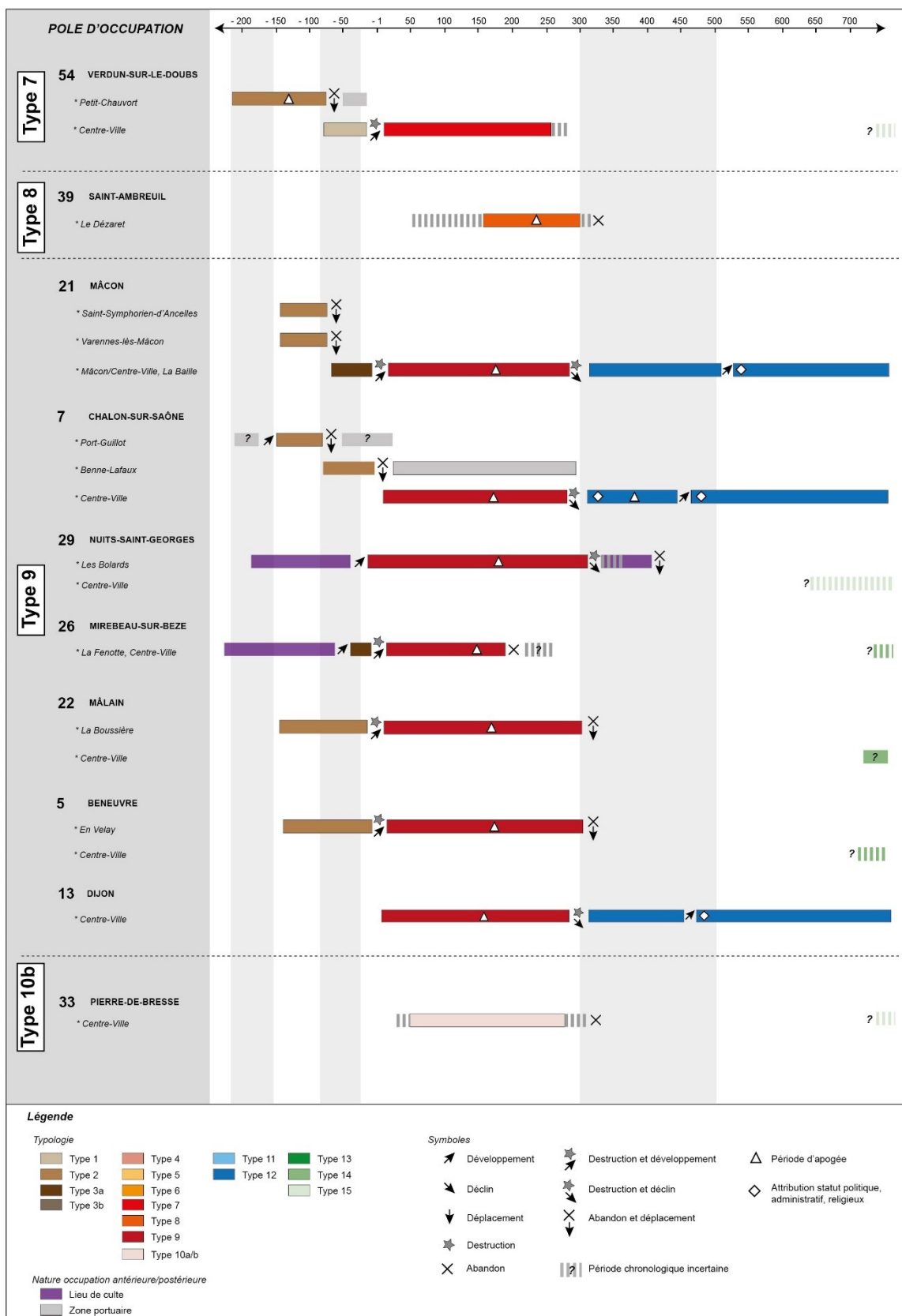


Fig. 203 - Evolution typo-chronologique des agglomérations de type 7, 8, 9 et 10

## 7.2.2. La trajectoire interne des agglomérations

### 7.2.2.1. Mise en place des trajectoires typologiques

L'étude de la trajectoire interne des agglomérations a pour but de se focaliser sur l'intégralité du processus d'évolution, et non plus sur le seul type morphologique adopté au moment de la phase d'apogée de l'établissement. Le suivi de cette dynamique repose néanmoins sur les caractères morphologiques mis en évidence précédemment. Grâce à une visualisation homogène, il s'agit donc de mettre en lumière le parcours de vie d'une occupation groupée à la fois dans son contexte interne et de manière plus large afin d'obtenir des comparaisons, qu'elles soient distinctives ou récurrentes. La complexité intrinsèque des processus évolutifs dans les agglomérations trouve en effet souvent écho dans les établissements d'un même type ou d'une même région. Ce sont ces phénomènes qui nous intéressent en premier lieu. La démarche se veut avant tout analytique et exploratoire, sans évoquer pour l'instant dans le détail les principes conduisant à ces processus. Nous voulons alors comprendre comment un habitat groupé évolue dans le temps, de quelle manière il passe d'un statut à un autre et d'une forme à une autre, à quel moment ou encore par quelles modalités spatiales.

Pour arriver à cet objectif, il est nécessaire dans un premier temps de présenter l'ensemble des trajectoires typologiques à travers une figuration homogène reprenant principalement les informations recensées dans le tableau synoptique sur lequel s'était basée la typologie (**Volume 3, Annexe 26**). Ces trajectoires sont ainsi constituées d'une succession de classes typologiques entre lesquelles les diverses modalités de continuité sont signifiées. Les **Fig. 202** et **Fig. 203** permettent en cela d'avoir une vision globale des trajectoires typologiques de chaque agglomération. Pour davantage de clarté dans la lecture, le classement s'effectue par rapport au type de l'occupation au cours du Haut-Empire, permettant ainsi d'observer rapidement les occupations antérieures et postérieures des agglomérations. Les sept catégories d'établissement du Haut-Empire sont représentées (Type 4 à 10b).

L'évolution de chaque pôle d'occupation est alors représentée par une ou plusieurs lignes représentant sa durée d'existence. Une ligne correspond à un site géographique au développement bien délimité. En somme, un déplacement du centre de gravité de l'occupation se traduit par la mise en place d'une nouvelle ligne représentant une nouvelle topographie. Dans sa durée, cette ligne est ponctuée par une série d'événements symbolisant les changements de statuts de l'occupation, les périodes de développement, de déclin, de destruction, d'abandon... Ces éléments reprennent en partie les critères de modalité de continuité de l'occupation mis en place précédemment (*Ant* et *Pos*). Enfin, chaque classe typologique possède son propre code couleur afin de suivre au mieux les changements en cours.

### 7.2.2.2. L'évolution du rythme de création et d'occupation des types

Grâce à ces trajectoires individuelles et aux paramètres descripteurs, il est possible d'effectuer quelques observations au sujet des principales dynamiques temporelles des pôles d'occupation les mieux documentés. Rappelons que les questions concernant la chronologie des dynamiques d'évolution des sites sont aujourd'hui bien appréhendées, en tout cas pour ce qui concerne les premières phases d'émergence des agglomérations à la Protohistoire et au début du Haut-Empire. Mais leur devenir, au-delà de la période antique, reste un peu plus problématique, faute de données suffisantes, comme l'a démontré l'analyse de la répartition des descripteurs (cf **Partie 7.1.2.1**). Pour davantage de précision dans l'analyse des rythmes d'évolution, il est nécessaire de seulement prendre en compte les établissements possédant une date d'implantation (*Imp*) et une durée d'occupation (*Occ*) certaine. Ainsi, sur les 58 établissements composant les 28 pôles d'occupation ayant fait l'objet d'une trajectoire typologique, seuls 48 sont retenus (soit 82 % de ceux-ci). Cette sélection exclut malheureusement de l'analyse les agglomérations de type 3b, 7, 8, 10a et 10b. Nous verrons quel modèle d'évolution ils adoptent ultérieurement.



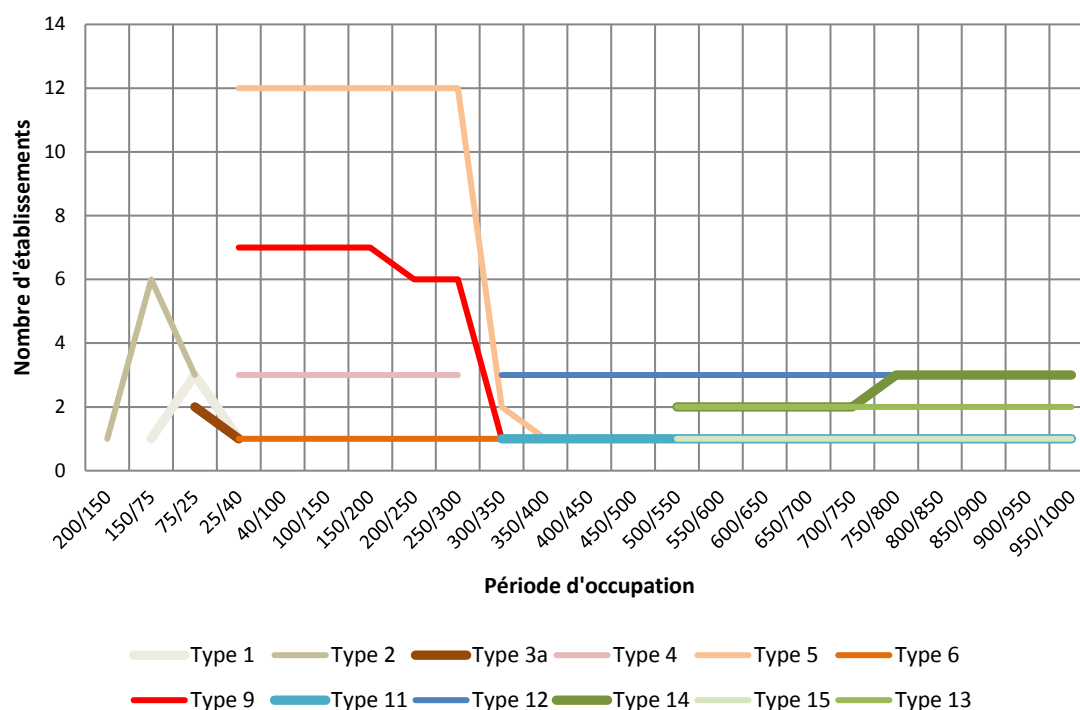


Fig. 204 - Evolution du rythme de création et d'occupation des agglomérations selon leur type

Le rythme de création et d'évolution de ces établissements, souligné par leur typologie, confirme la première visualisation des trajectoires typologiques individuelles (Fig. 204). Les premières agglomérations installées sont alors celles liées à l'artisanat et au commerce, de **Type 2**, dès La Tène C2 au tournant des III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. J.-C.. Les plus petites agglomérations ouvertes, de **Type 1**, sont plus tardives en voyant le jour entre les II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.. Le nombre d'agglomérations de ces deux types diminue au moment où apparaît un troisième type, celui des agglomérations fortifiées et plus précisément les *oppida* (**Type 3a**). Seuls deux établissements de ce type existent dans la zone d'étude à La Tène D2. Ils auront toutefois une durée de vie assez courte pour être remplacés par de nouvelles agglomérations au Haut-Empire. C'est à cette période que le nombre d'agglomérations est le plus important. La principale phase de création correspond alors à la période augusto-tibérienne et jusque vers les années 40-45 ap. J.-C.. En cumulé, le nombre maximal d'établissement groupé occupé est de 26. Dans le détail, la plus importante catégorie est celle de **Type 5**, les agglomérations de bord de voie à la parure monumentale limitée. Cette dernière est tout à fait représentative des habitats groupés antiques (au nombre de 12). Elles perdurent durant tout le Haut-Empire avant que leur nombre s'effondre à deux au début du IV<sup>e</sup> siècle, puis à une seule à la fin du IV<sup>e</sup>, avant de totalement disparaître pour laisser la place à d'autres types d'occupation. Les autres agglomérations de bord de voie restreinte (trois de **Type 4**) ou urbanisée (une de **Type 6**) subissent un sort semblable, de même que les centres dits régionaux (**Type 9**). Alors que le nombre d'agglomération du Haut-Empire diminue inexorablement, un autre type apparaît exactement à la même période, durant la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. Les quatre agglomérations alors créées (une de **Type 11** et trois de **Type 12**) ne remplacent pas toutes les occupations jusqu'alors existantes, mais deviennent de nouveaux centres agglomérés qui perdurent cette fois-ci au moins jusqu'à l'an mil. Ce nouveau fait urbain est accompagné dès le VI<sup>e</sup> siècle, puis tout au long du haut Moyen Âge, par l'apparition progressive de nouvelles occupations, de type village (**Type 13**) ou de type inconnu, qu'il soit attesté (**Type 14**) ou encore hypothétique (**Type 15**).

Cette évolution typologique, et donc morphologique, permet finalement d'identifier cinq grandes périodes, sur lesquelles nous reviendrons précisément plus tard :

- **La Tène C2/D1 (150-75 av. J.-C.)** : grande période de création urbaine
- **Charnière II<sup>e</sup>/I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (La Tène D1b classique / La Tène D1b évoluée)** : modification des réseaux urbains

- **Période augusto-tibérienne (surtout entre 0 et 40 ap. J.-C.)** : Période importante de création d'habitat groupé de toute nature
- **Fin du III<sup>e</sup>/début IV<sup>e</sup> siècle** : Abandon d'une grande partie du système urbain et transformation des agglomérations persistantes
- **Haut Moyen Âge (dès le VII<sup>e</sup> siècle)** : Retour d'une période de création d'occupations groupées

### 7.2.2.3. Les évolutions typologiques

Si l'examen des courbes du rythme de création et d'évolution des agglomérations montre des liens évidents entre certaines catégories, celui des trajectoires individuelles est également riche en enseignement au sujet des évolutions typologiques. On constate ainsi que les dynamiques catégorielles et temporelles sont très similaires entre les établissements d'un même type. Les agglomérations ouvertes à vocation artisanale et commerciale de Type 2 se développant dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. ont par exemple plusieurs possibilités d'évolution typologique. Au cours de la période laténienne, elles peuvent déjà donner naissance soit à une occupation plus faible, de Type 1, ou au contraire à une occupation plus importante, de type *oppidum* (Type 3a). S'il y a transformation, celle-ci s'effectue à la transition La Tène D1/D2, vers 75 av. J.-C. (Mâcon, Mirebeau-sur-Bèze, Verdun). D'autres occupations laténiennes, qu'elle soit à vocation artisanale et commerciale (Type 2) ou petite (Type 1) perdurent jusqu'à la fin de cette période (Beneuvre, Chalon-sur-Saône, Mâlain, Mellecey). De manière générale, les occupations laténiennes sont les prémices d'agglomérations d'importance moyenne (Type 7) ou régionale (Type 9) à la période antique. Il s'agit du cas de figure le plus récurrent, malgré deux exceptions qui donnent naissance à une agglomération de bord de voie de Type 5. À Tournus, le déplacement d'une petite occupation laténienne (Type 1) sur le nouveau tracé de la voie d'Agrippa en bord de Saône est observé, alors qu'à Mellecey, le site de l'agglomération prospère de *Marloux* est réutilisé pour l'établissement d'une agglomération de bord de voie de même type (Type 5). À cette liste pourrait être ajouté le cas de Beaune/*Maladière*. Mais la forme exacte de son occupation au Haut-Empire reste malheureusement inconnue.

À la période antique, contrairement aux agglomérations de bord de voie (Type 4, 5 ou 6), tous les centres régionaux ont une occupation qui perdure, soit par une transformation directe de l'habitat en une enceinte fortifiée (Dijon, Chalon-sur-Saône, Mâcon), soit par le biais d'une réoccupation médiévale postérieure (Beneuvre, Mâlain, Mirebeau-sur-Bèze, Nuits-Saint-Georges). Les occupations de bord de voie subissent effectivement un sort différent puisqu'une grande partie est abandonnée à l'issue du Haut-Empire. Les autres donnent naissance à une autre occupation à la période médiévale mais très rarement à l'emplacement même du développement de l'agglomération initiale. Seveux est alors la seule dans le corpus à être réoccupée *in-situ*. Les agglomérations gallo-romaines moyennes (Type 7) semblent également posséder la même trajectoire avec une réoccupation dès la période alto-médiévale.

De manière générale, on constate une urbanisation constante du Val de Saône depuis le milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (La Tène D1). Celle-ci se fait progressivement avec l'apparition de quelques occupations plus ou moins importantes, puis par la création massive d'agglomérations de bord de voie au début du Haut-Empire. Après une période d'apogée qu'il est possible de situer dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle de notre ère, la région connaît une profonde crise urbanistique au cours du III<sup>e</sup> siècle. Alors que certaines agglomérations se transforment en ville fortifiée, d'autres subsistent encore quelques décennies au début du IV<sup>e</sup> siècle tant bien que mal et de nombreuses autres disparaissent tout simplement.

### 7.2.2.4. Les modalités de transition typologique, entre ruptures et continuités

Étant donné le caractère non linéaire de ces évolutions, il est aussi utile de prendre en compte les aspects spatiaux des dynamiques concernant les établissements entre chaque phase et chaque type rencontré. Cette observation permet ainsi d'entrevoir de quelle manière se manifeste les transitions typologiques. Pour ce faire, il faut mobiliser les paramètres d'antériorité (*Ant*) et de postériorité (*Pos*) des occupations. Cette fois l'analyse peut reposer sur la totalité des 28 pôles d'occupation (**Fig. 205**).

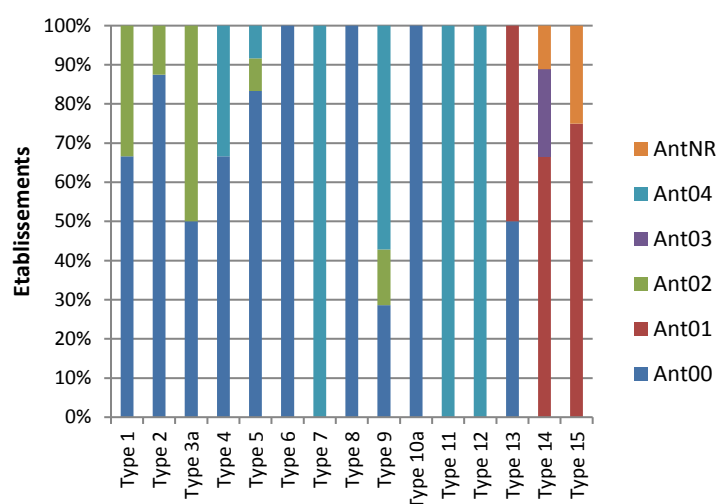


Fig. 205 - Modalités des dynamiques spatiales et chronologiques antérieures (*Ant*) des agglomérations selon leur type

De manière logique il apparaît que les agglomérations de **Type 1** et **2** (agglomération ouverte à vocation artisanale et commerciale) sont en majorité des créations sans occupation antérieure (*Ant00*). Celles-ci correspondent ainsi à la première phase d'urbanisation du Val de Saône au cours de La Tène D1, au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Mais un établissement de chacun de ces deux types fait tout de même l'objet d'un déplacement avant de se fixer (*Ant02*). Les *oppida* (**Type 3a**), quant à eux, ne suivent pas de règle spécifique puisque les deux processus d'installation existent. À Mirebeau-sur-Bèze, l'occupation s'implante sur un site « vierge » d'un habitat groupé, tandis qu'à Mâcon l'*oppidum* succède à deux occupations de **Type 2** (Saint-Symphorien-d'Ancelles et Varennes-lès-Mâcon). Finalement, à l'instar de ce qui avait été observé précédemment (cf 7.1.2.1.3.), c'est au Haut-Empire que l'on connaît de taux de création le plus important, et en conséquence le taux d'absence d'occupation antérieure le plus significatif. En ce qui concerne les agglomérations de bord de voie (Types 4, 5, 6), une seule du **Type 4** possède une occupation antérieure non déplacée et sans *hiatus* (*Ant04*: Sombernon). Il s'agit là d'une exception dans ce modèle d'évolution puisque les deux autres sont des créations purement romaines à l'image de ce qui s'observe pour les types 5 et 6. Ainsi, parmi les 12 établissements du **Type 5**, dix ne possèdent aucune occupation antérieure. Hormis ceux-ci, un est issu d'une occupation qui a été déplacée (*Ant02*: Tournus) et enfin un dernier provenant d'un établissement *in-situ* (*Ant04*: Mellecey). Malgré ces occupations antérieures, l'évolution s'effectue toujours dans la continuité, sans aucune interruption chronologique.

Finalement ce sont les agglomérations d'importance régionale (**Type 9**) qui développent des trajectoires urbaines plus diversifiées, sans toutefois faire l'objet d'une interruption de l'occupation. Ainsi, 29 % des établissements s'installent *ex-nihilo* (*Ant00*: Dijon, Nuits-Saint-Georges), même si les espaces nouvellement habités ne sont pas entièrement vierges de toute occupation. Sinon, il existe soit un déplacement de l'occupation sans *hiatus* (*Ant02*: Chalon-sur-Saône), soit une occupation s'effectuant dans la continuité entre les deux phases (*Ant04*: Beneuvre, Mâcon, Mâlain, Mirebeau-sur-Bèze). Ce dernier cas de figure apparaît comme le plus courant. À la période tardo-antique, les établissements se font dans une certaine continuité spatiale et temporelle, que ce soit pour le **Type 11** (Tournus) ou le **Type 12** (Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon). Malgré la rétractation des occupations fortifiées et la profonde transformation morphologique, la construction de l'enceinte s'est toujours effectuée sur un secteur de l'habitat précédent.

C'est finalement au haut Moyen Âge que les modalités de continuité des occupations groupées connaissent une modification importante. En dépit de la présence de paramètres à la modalité non renseignée (*AntNR*), celui attestant d'un déplacement de l'occupation après une phase de *hiatus* chronologique est le plus récurrent (*Ant01*: une pour le **Type 13** (Saint-Aubin/*Corvée de Chaux*), six pour le **Type 14** (Beneuvre, Dammartin-Marpain, Isômes/*Les Herbues*, Mâlain, Mellecey, Sombernon) et trois pour le **Type 15** (Larret, Nuits-Saint-Georges, Rochefort-sur-Nénon)). Il existe néanmoins quelques agglomérations n'ayant fait l'objet d'aucun

déplacement de son occupation malgré une phase d'interruption d'occupation (*Ant03*). Il s'agit alors simplement d'une reprise de l'occupation parfois quelques siècles après son abandon, au Haut-Empire (Mirebeau-sur-Bèze, Seveux pour le **Type 14**).

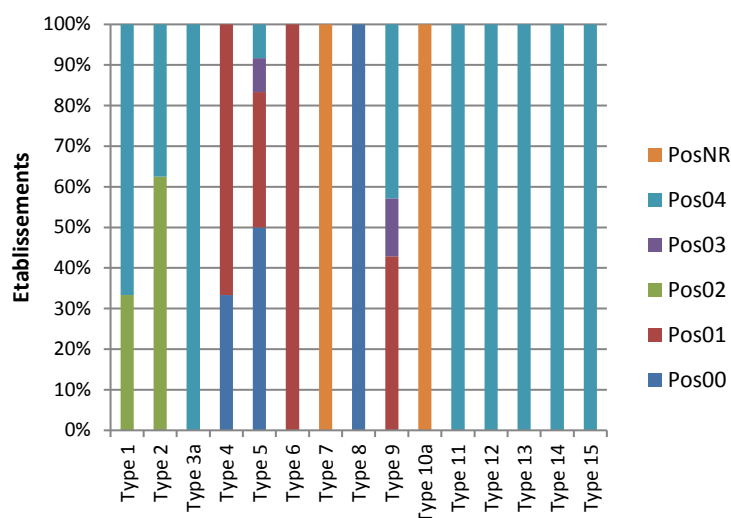


Fig. 206 - Modalités des dynamiques spatiales et chronologiques postérieures (*Pos*) des agglomérations selon leur type

En croisant les observations précédentes avec le paramètre de postériorité de l'occupation (*Pos*), il est possible d'analyser les dynamiques spatiales et temporelles plus finement (Fig. 206). Aussi, les occupations ouvertes laténiennes (Type 1 et 2) font presque autant l'objet de déplacement de leur centre de gravité que le contraire, même s'il existe une différence dans le détail de ces deux types. Les plus petits habitats groupés (**Type 1**) ne subissent alors majoritairement aucun déplacement (*Pos04*) tandis que les agglomérations à vocation artisanale (**Type 2**) en subissent un (*Pos02*). Ce constat est sans doute à mettre en relation avec le fait que les agglomérations de **Type 1** s'installent plus tardivement à l'époque laténienne (La Tène D2 principalement). Etant donné leur durée de vie plus courte et leur faible étendue, les conditions ne sont pas réunies pour faire l'objet d'un déplacement quelconque de leur occupation. En revanche, les agglomérations fortifiées de type *oppidum* (**Type 3a** : Mâcon et Mirebeau-sur-Bèze) constituent un siège stable à l'occupation future puisqu'aucun d'eux n'est abandonné à l'issue de la période laténienne. Leur place géographique y est sans doute pour beaucoup dans ce constat.

À la période antique, si les agglomérations de bord de voie (Type 4, 5, 6) sont majoritairement créées *ex-nihilo* en bordure d'axes de communication nouvellement installés, les modalités de transition avec leur occupation postérieure sont plus variées. Une seule occupation de **Type 4** est complètement abandonnée à l'issue du Haut-Empire (*Pos00* : Choisey), les deux autres sont déplacées pour revoir naître une occupation au haut Moyen Âge (*Pos01* : Saint-Aubin et Sombornon). Les agglomérations à la parure monumentale limitée (**Type 5**) sont quant à elles principalement abandonnées (six d'entre elles) après quelques siècles d'occupation. Outre être nouvelles, elles ont également un caractère éphémère. Leur histoire est intimement liée à celle du réseau urbain et des besoins engendrés durant un laps de temps bien défini (cf *infra*). Pour les autres modalités de continuité, il apparaît que quatre d'entre elles subsistent à travers un déplacement de leur centre de gravité et un abandon temporaire (*Pos01* : Isômes/*Les Herbues*, Larret, Mellecey, Rochefort-sur-Nénon), tandis que les deux autres ne subissent aucun déplacement. La poursuite de leur occupation se fait néanmoins soit avec une interruption chronologique (*Pos03* : Seveux), soit sans (*Pos04* : Tournus). Pour terminer avec le Haut-Empire, il apparaît que les agglomérations d'importance régionale (**Type 9**) possèdent toutes une occupation postérieure qu'elle soit déplacée avec *hiatus* chronologique (*Pos01* : Beneuvre, Mâlain, Nuits-Saint-Georges), ou non déplacée et sans aucune interruption (*Pos04* : Chalon-sur-Saône, Dijon, Mâcon). Les deux modalités sont ainsi autant récurrentes l'une que l'autre. Mirebeau-sur-Bèze est finalement la seule à ne faire l'objet d'aucun déplacement de son centre de gravité, même s'il existe un *hiatus* chronologique entre les deux phases d'occupation (*Pos03*).

Ce sont finalement les agglomérations tardo-antiques et alto-médiévales qui possèdent la forme la plus pérenne puisque toutes (**Types 11, 12, 13, 14, 15**), sans exception, développent une occupation qui ne fera l'objet ni d'un déplacement, ni d'une cessation.

#### 7.2.2.4. Éléments de synthèse des dynamiques

L'ensemble des observations quant aux rythmes d'évolution des agglomérations peut être résumé ainsi (**Fig. 207**). Les trajectoires typologiques individuelles montrent que les agglomérations les plus pérennes sont celles ayant une origine laténienne, et ce malgré parfois des processus d'abandon et de refondation à l'époque protohistorique. Deux observations concernent ces agglomérations. La première est que, malgré les transformations typologiques ou spatiales, leur occupation s'effectue toujours dans la continuité temporelle. Aucune interruption chronologique ne semble intervenir entre deux phases d'occupation. La seconde prend en compte l'ensemble du processus urbain. Il est alors intéressant de regarder que ce sont justement les agglomérations ayant subi des déplacements à la période laténienne qui sont les plus stables lors de la phase de crise du III<sup>e</sup> siècle. Chalon-sur-Saône, Mâcon ou Tournus en sont les exemples les plus significatifs puisqu'ils connaissent une pérennité de leur occupation à travers l'établissement d'enceintes fortifiées de type *castrum* (Type 11 ou 12). En revanche, les agglomérations se développant au même endroit depuis leur création à la période laténienne observent une crise urbaine plus importante à l'issue du Haut-Empire. La plupart sont abandonnées pour revoir le jour à quelques centaines de mètres ou de kilomètres plus loin au haut Moyen Âge, à une période pas toujours bien définie et sans que le lien ne soit toujours réellement établi (Beneuvre, Mâlain, Mellecey, Somberton). Dans cette catégorie, Mirebeau-sur-Bèze est la seule exception puisque malgré son développement laténien et gallo-romain, l'agglomération périclité au cours du III<sup>e</sup> siècle pour renaître au haut Moyen Âge au même emplacement. Au contraire, Nuits-Saint-Georges, dont l'occupation laténienne ne semble pas groupée mais plutôt culturelle, perdure jusqu'au V<sup>e</sup> siècle avant de faire l'objet d'un déplacement au pied de la Côte nuitonne, sans doute au VI<sup>e</sup> ou VII<sup>e</sup> siècle. Quoi qu'il en soit toutes les agglomérations d'origine laténienne connaissent une suite à leur occupation, qu'elle soit *in-situ* ou *ex-nihilo*. Cette pérennité antique prend par ailleurs presque toujours la forme d'une agglomération d'importance régionale, de Type 9, où la parure monumentale est la plus développée (lieux de culte multiples, bâtiments publics, places publiques, thermes, théâtres...) et les activités les plus diversifiées et productives. Là aussi, dans le panel d'établissements ici étudiés, il existe une exception : Mellecey. L'agglomération laténienne ouverte à vocation artisanale et commerciale de La Tène D1 donne naissance à une agglomération de bord de voie à la parure monumentale limitée, sans doute de Type 5. Dans ce cas, le contexte géographique joue en la faveur de cette transformation puisque l'agglomération primitive se trouve sur le passage de la voie d'Agrippa reliant directement Chalon-sur-Saône à la capitale des Eduens, Autun.

À l'inverse, le système mis en place à l'époque gallo-romaine paraît quant à lui plus instable puisqu'une partie seulement réussit à résister de manière sûre aux troubles du Bas-Empire pour perdurer jusqu'à aujourd'hui. La pérennité du réseau dans son ensemble est toutefois contrebalancée par toute une série d'occupations de bord de voie qui connaissent une existence éphémère. Si la majorité des agglomérations créées à cette époque correspondent à des agglomérations de bord de voie, il existe également des agglomérations moyennes (Type 7 : Pierre-de-Bresse) ou des agglomérations régionales (Type 9 : Dijon). Malgré la pérennité de l'occupation, dans la quasi-majorité des cas une interruption intervient au cours de la période tardo-antique et au début du haut Moyen Âge. Cette discontinuité temporelle s'accompagne d'un déplacement spatial du centre de gravité de l'occupation chez les agglomérations de bord de voie antique (Dammartin-Marpain, Isômes, Rochefort-sur-Nénon, Saint-Aubin). Seveux est finalement le seul contre-exemple puisque son développement alto-médiéval s'effectue sur une partie de l'agglomération de bord de voie gallo-romaine abandonnée. Les autres types d'agglomération connaissent un sort identique puisque l'occupation médiévale renaît sur les ruines antiques. Finalement, Dijon est la seule agglomération d'importance régionale, visiblement sans antécédent laténien, qui réussit à perdurer au-delà du Bas-Empire en se voyant transformer en *castrum* à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Depuis sa création au début de notre ère, l'agglomération n'aura de cesse de se développer.

Hormis ce cas, il est important de préciser que les occupations alto-médiévales dans leur ensemble ne sont absolument pas définies. Au mieux une occupation peut être identifiée grâce à la présence d'un lieu de culte

(chapelle, église) associé ou non à un cimetière. L'habitat en lui-même est toujours inconnu. Le seul exemple plutôt bien cerné reste celui de Saint-Aubin où deux villages successifs (*Corvée de Chaux* et *Sainte-Anne*) voient le jour à la période mérovingienne. Enfin, précisons que la renaissance d'un habitat groupé à la période médiévale non loin d'une agglomération antique n'est pas forcément synonyme de lien entre les deux occupations. Dans la plupart des cas, l'occupation entre ces deux périodes est totalement inconnue. Il est ainsi impossible de dire s'il existe encore une fréquentation, même sporadique, de l'habitat gallo-romain. En revanche, pour ce qui est des agglomérations de bord de voie de faible superficie et peu monumentalisées, il est presque sûr que la naissance d'une nouvelle occupation à quelques centaines de mètres doit davantage relever du hasard que de la pérennité d'un lieu de vie (*Isômes/Les Herbues*, *Larret*, *Saint-Aubin*). Aussi, même si leur prise en compte est importante dans l'étude du fait urbain sur le temps long, ces occupations ne constituent pas le cœur de notre réflexion.

En tout cas, ces nouveaux habitats groupés constituent le centre de gravité de la ville ou des villages modernes puisqu'ils ne subissent plus aucune transformation spatiale ni chronologique dès leur fondation au haut Moyen Âge. Cette nouvelle pérennité n'a pas toujours été le cas puisque les occupations attestées ou hypothétiques du Moyen Âge ont auparavant fait l'objet de déplacement et d'interruption avant de se fixer définitivement. C'est donc aux alentours de la fin du III<sup>e</sup>-début IV<sup>e</sup> siècle que l'ensemble des agglomérations connaît un décrochage spectaculaire de leur occupation alors qu'on observait jusqu'ici des phases de création et de transformation assez régulières entre La Tène D1 et le début du Haut-Empire (I<sup>er</sup> siècle). Il faut attendre une nouvelle phase d'installation aux périodes mérovingienne et carolingienne pour observer une nouvelle stabilité des agglomérations, qui persiste depuis par ailleurs.

Type	Date d'implantation		Occupation antérieure	Occupation postérieure	Evolution typologique possible
Type 1	Imp02-03	150-25 av. J.-C.	* Création <i>ex-nihilo</i> * Issue d'un déplacement du centre de gravité de l'occupation sans <i>hiatus</i> chronologique	* Déplacement ou non du centre de gravité de l'occupation sans <i>hiatus</i> chronologique	* Type 4 * Type 5 * Type 7
Type 2	Imp01-02	200-75 av. J.-C.	* Création <i>ex-nihilo</i> * Issue d'un déplacement du centre de gravité de l'occupation sans <i>hiatus</i> chronologique	* Déplacement ou non du centre de gravité de l'occupation sans <i>hiatus</i> chronologique	* Type 1 * Type 3a * Type 5 * Type 9
Type 3a	Imp03	75-25 av. J.-C.	* Création <i>ex-nihilo</i> * Issue d'un déplacement du centre de gravité de l'occupation sans <i>hiatus</i> chronologique	* Continuité spatiale et chronologique de l'occupation	* Type 9
Type 4	Imp04	25 av. J.-C.-40 ap. J.-C.	* Création <i>ex-nihilo</i> * Issue d'une occupation continue <i>in-situ</i>	* Déplacement du centre de gravité de l'occupation avec <i>hiatus</i> chronologique * Abandon de l'habitat groupé	* Type 13 * Type 15 * Aucun
Type 5	Imp04	25 av. J.-C.-40 ap. J.-C.	* Création <i>ex-nihilo</i> * Issue ou non d'un déplacement du centre de gravité mais toujours sans <i>hiatus</i> chronologique	* Abandon de l'habitat groupé * Déplacement ou non du centre de gravité de l'occupation avec ou sans <i>hiatus</i> chronologique	* Type 11 * Type 14 * Type 15 * Aucun
Type 6	Imp04	25 av. J.-C.-40 ap. J.-C.	* Création <i>ex-nihilo</i>	* Déplacement du centre de gravité de l'occupation avec <i>hiatus</i> chronologique	* Type 14
Type 7		Haut-Empire	* Issue d'une occupation continue <i>in-situ</i>	X	* Type 13
Type 8		Haut-Empire	* Création <i>ex-nihilo</i>	* Abandon de l'habitat groupé	* Aucun
Type 9	Imp04	25 av. J.-C.-40 ap. J.-C.	* Issue d'une occupation continue <i>in-situ</i> * Création <i>ex-nihilo</i> * Issue d'un déplacement du centre de gravité de l'occupation mais sans <i>hiatus</i> chronologique	* Déplacement du centre de gravité de l'occupation avec <i>hiatus</i> chronologique * Continuité spatiale et chronologique de l'occupation	* Type 12 * Type 14 * Type 15
Type 10b		Haut-Empire	* Création <i>ex-nihilo</i>	X	* Type 13
Type 11	Imp09	250-300	* Issue d'une occupation continue <i>in-situ</i>	* Continuité spatiale et chronologique de l'occupation	* Aucun
Type 12	Imp09	250-300	* Issue d'une occupation continue <i>in-situ</i>	* Continuité spatiale et chronologique de l'occupation	* Aucun
Type 13	Imp14-15	Haut Moyen-Âge	* Création <i>ex-nihilo</i> * Issue d'un déplacement du centre de gravité de l'occupation avec un <i>hiatus</i> chronologique	* Continuité spatiale et chronologique de l'occupation	* Aucun
Type 14	Imp14-15	Haut Moyen-Âge	* Issue ou non d'un déplacement du centre de gravité mais toujours avec un <i>hiatus</i> chronologique	* Continuité spatiale et chronologique de l'occupation	* Aucun
Type 15	Imp14-15	Haut Moyen-Âge	* Issue ou non d'un déplacement du centre de gravité mais toujours avec un <i>hiatus</i> chronologique	* Continuité spatiale et chronologique de l'occupation	* Aucun

Fig. 207 - Principales tendances urbaines identifiées selon les types d'agglomération

Ces principales observations amènent à constater que les dynamiques spatiales et temporelles des agglomérations sont loin d'être linéaires. Le développement des agglomérations les plus pérennes se fait souvent

de manière chaotique avec des déplacements d'occupation et des phases assez courtes durant l'époque laténienne. Les trois siècles du Haut-Empire constituent au contraire pour l'ensemble du corpus une phase de développement plus longue avant d'arriver à un apogée à la fin du II<sup>e</sup> siècle, puis à une phase de déclin dans la deuxième moitié du III<sup>e</sup> siècle. La crise marquant les dernières décennies de ce siècle marque une désurbanisation importante du Val de Saône. La longue trajectoire que connaissent certains sites s'arrête ainsi brutalement, tandis que d'autres perdurent sous une autre forme. Quelques siècles plus tard, les prémices d'une nouvelle urbanisation se font ressentir sous des traits transfigurés et une topographie parfois bien différente. Malgré un développement urbain quasi généralisé, on constate que certains établissements adoptent des trajectoires typologiques autres. Les habitats d'une même période, pourtant similaires en tout point de vue, évoluent différemment à la période suivante. Les transformations s'effectuent néanmoins à des phases chronologiques plutôt bien marquées et similaires à l'ensemble du corpus. En cela, le Val de Saône est tout à fait homogène. Outre les aspects spatiaux, ces trajectoires et ces évolutions singulières apparaissent comme le résultat de processus sociaux-économiques, historiques, voire même géographiques complexes. À ce stade, l'analyse reste descriptive, mais le dernier chapitre permettra de répondre aux interrogations grâce à la prise en compte des résultats de l'ensemble du corpus. Il reste ainsi à comprendre les modalités des mutations en cours et les paramètres qui provoquent ces évolutions différentielles. Pourquoi un établissement se développe-t-il autrement ou encore quelles sont les raisons pour que certains perdurent plus que d'autres à l'issue de la crise du III<sup>e</sup> siècle ?

### **7.2.3. Classer pour synthétiser les processus urbains : les parcours-types d'agglomération**

Comme nous l'avons précédemment observé, l'application d'un classement typologique à tout un corpus d'agglomération n'est pas sans poser quelques difficultés, de même que l'établissement de trajectoires internes précises. Pour se faire, il a été nécessaire de prendre en compte d'une part la fiabilité des occupations, d'autre part la qualité des connaissances chronologique et spatiale. Ne pouvant donc pas appliquer la méthode à l'ensemble du corpus, il est nécessaire de créer de nouvelles classes évolutives plus générales afin d'observer l'évolution globale de la totalité du système urbain, malgré les états différentiels de documentation, et de voir si les dynamiques mises en évidence précédemment s'appliquent aux autres exemples. Cette approche, qui est avant tout une prolongation naturelle des travaux précédents, permet concrètement de passer d'un parcours chronotypologique individuel à un parcours-type, un modèle d'évolution.

#### **7.2.3.1. Un modèle d'évolution des agglomérations face à des parcours variés**

Parmi les trajectoires internes analysées apparaissent de nombreuses récurrences temporelles et typologiques. Celles-ci peuvent être reprises pour permettre de dépasser les trajectoires typologiques individuelles, trop restrictives, et d'établir des modèles d'évolution des agglomérations en fonction des périodes et des types d'établissements. Nous laissons volontairement de côté les dynamiques spatiales qui appartiennent davantage à des logiques géographiques locales et plus généralement à un contexte régional. Elles ne peuvent donc être littéralement transposées dans un quelconque modèle d'évolution, et seront seulement évoquées dans les descriptions. Le but de cet exercice est donc ici d'améliorer seulement notre vision des évolutions chronologiques et typologiques des pôles d'occupation du Val de Saône sur le temps long en mettant en évidence les processus de succession.

Pour mettre en place ces parcours-types, nous avons pris en compte les principales phases urbaines relevées entre l'apparition des premières occupations groupées à La Tène C2/D1 et la période de mutation et de transformation du système urbain à la tardo-antiquité. Pour chacune de ces grandes périodes, un type a été attribué selon l'évolution possible observée chez les pôles les mieux documentés. Les dynamiques étant récurrentes mais parfois différentes selon les agglomérations, nous proposons les diverses possibilités d'évolution. Par exemple, puisqu'on trouve trois types d'occupation à La Tène D2 (Type 1, 2 ou 3a), trois modèles différents sont développés. Si le type suivant est encore différent, un autre modèle d'évolution est créé, et ainsi de suite. Finalement, en conservant l'établissement du Haut-Empire pour le classement des parcours-types, ce sont dix-neuf modèles d'évolution possibles qui sont identifiés. Dans le détail, trois concernent le Type 4 (Petite agglomération de bord de voie), six pour les Types 5 et 9 (Agglomération de bord de voie à la parure



monumentale limitée ; Centre-régional) et un seul pour les Types 6, 8 et 10b (Agglomération de bord de voie urbanisée ; Agglomération aux activités productives ; Agglomération autre non classée). Mais de toute évidence, ces parcours ne sont pas tous représentatifs. Rappelons pour cela que leur construction repose sur une sélection d'agglomérations les mieux documentées. Les autres, possédant une qualité de documentation chronologique et spatiale médiocre voire mauvaise, avaient été exclues de la mise en place des trajectoires typologiques individuelles. Pour remédier à cela, le classement des modèles évolutifs ne reposera pas sur les types mais plutôt sur les dynamiques temporelles des pôles d'occupation afin d'aboutir à une chrono-typologie regroupant les principales tendances urbaines évolutives. Il prend ainsi en compte l'origine de l'agglomération et son devenir. Malgré des parcours d'évolution commun, les trajectoires typologiques ou temporelles peuvent varier d'une agglomération à l'autre. Dans le but d'être le plus précis dans la description des dynamiques, des sous-groupes (A1, A2 ; B1, B2 ; C1...) ont été créés. De la sorte, tout en conservant les parcours-types, l'ensemble des agglomérations du Val de Saône est intégré et soumis à une analyse des trajectoires d'occupation.

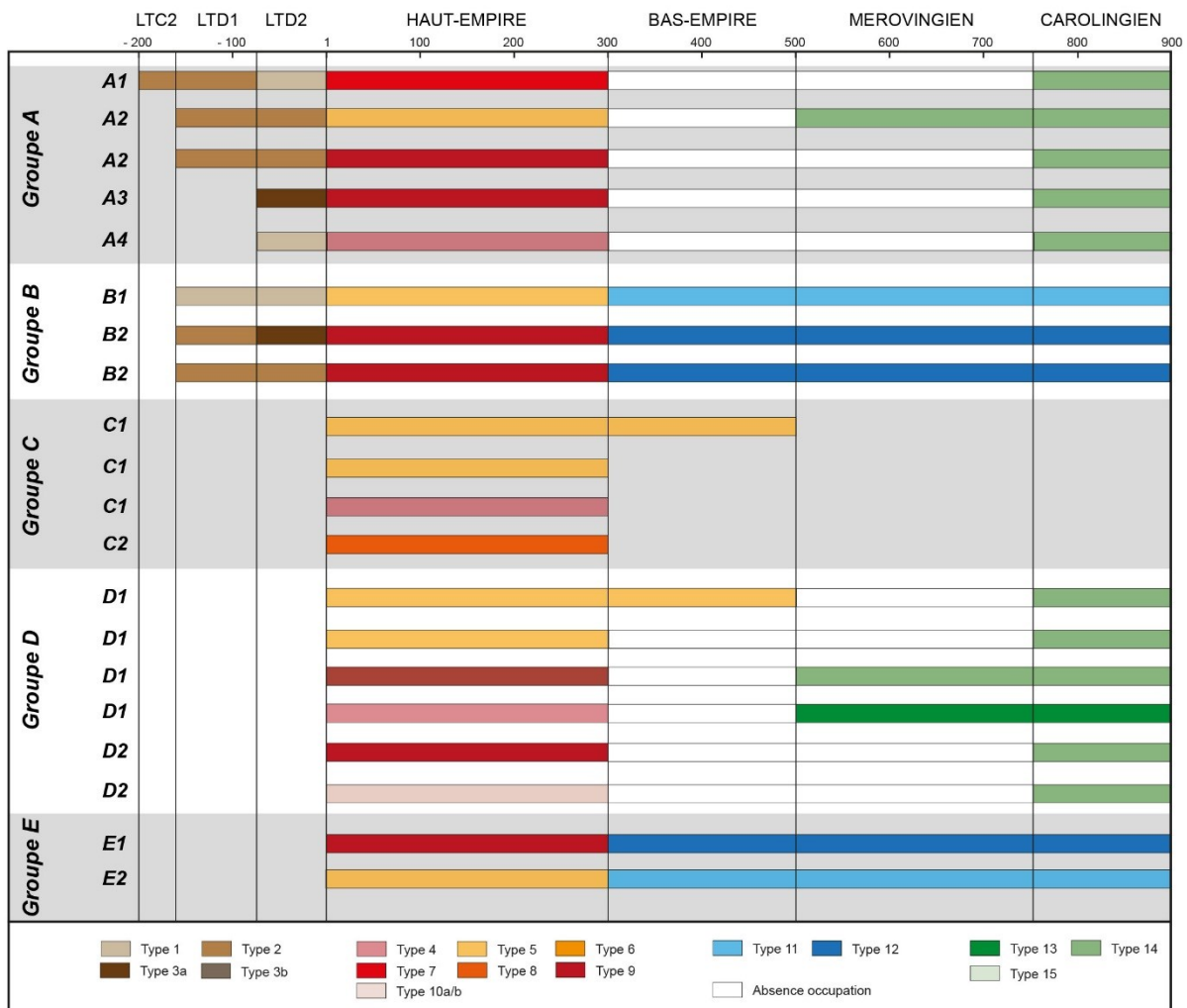


Fig. 208 - Parcours-types des agglomérations antiques du val de Saône

Concrètement, cinq grandes tendances évolutives sont identifiées (**Fig. 208**) :

**Groupe A** : Les agglomérations d'origine laténienne abandonnées avant la fin de l'Antiquité et réoccupées au Moyen Âge

**Groupe B** : Les agglomérations d'origine laténienne occupées de manière continue jusqu'à aujourd'hui

**Groupe C** : Les agglomérations créées *ex-nihilo* au Haut-Empire abandonnées avant la fin de l'Antiquité

**Groupe D** : Les agglomérations d'origine gallo-romaine abandonnées avant la fin de l'Antiquité et réoccupées au Moyen Âge

**Groupe E** : Les agglomérations d'origine gallo-romaine occupées de manière continue jusqu'à aujourd'hui

Ces groupes chrono-typologiques ne sont pas sans rappeler ceux établis par Cl. Raynaud pour les agglomérations du Languedoc-Roussillon (2002 ; cf *supra*). Leur application à l'ensemble des pôles d'occupation apporte une vision évolutive sur la totalité du corpus, et non plus sur une sélection des sites les mieux documentés. Le but est aussi d'observer les trajectoires sur le long terme. Il reste désormais à examiner de quelle manière se classe toutes les agglomérations, et quelles sont leur modalité d'évolution et leur particularité.

### 7.2.3.2. Chrono-typologie des agglomérations du Val de Saône : essai de classement

Sur les 52 pôles d'occupation recensés dans le Val de Saône, les agglomérations d'origine gallo-romaine abandonnées avant la fin de l'Antiquité et réoccupées au Moyen Âge (**Groupe D**) apparaissent comme les plus nombreuses (21, soit 40 %). Derrière se trouve les agglomérations créées *ex-nihilo* abandonnées avant la fin de l'Antiquité (**Groupe C** : 17, soit 33 %). Cette répartition des grandes tendances chrono-typologiques correspond aux dynamiques déjà identifiées précédemment à travers la sélection de sites (**Fig. 209**). Aussi, les agglomérations d'origine gallo-romaine occupées de manière continue jusqu'à aujourd'hui (**Groupe E**) reste la tendance la moins présente, ne concernant que 4 % des pôles (2). Les agglomérations ayant subi une continuité semblable depuis l'époque laténienne sont alors plus importantes (**Groupe B** : 4, soit 8 %).

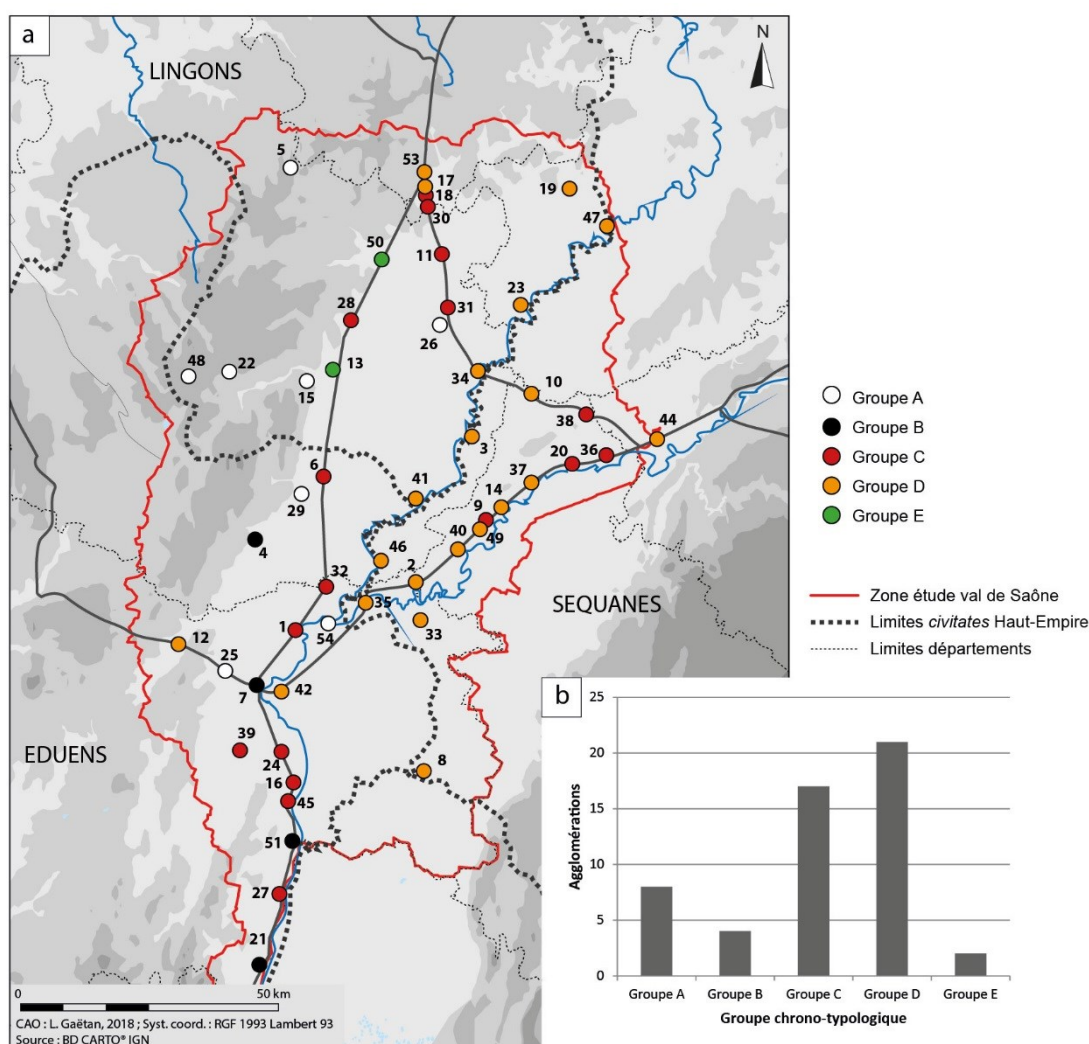


Fig. 209 - Chrono-typologie. a- Distribution cartographique des groupes chrono-typologiques ; b- Répartition du nombre d'agglomération au sein des différents groupes chrono-typologiques

7.2.3.2.1. *Groupe A : Les agglomérations d'origine laténienne abandonnées avant la fin de l'Antiquité et réoccupées au Moyen Âge*

Ce schéma d'évolution temporelle, malgré sa cohérence, comprend des dynamiques typologiques bien distinctes. Alors que le modèle dominant à la période gallo-romaine est l'agglomération d'importance régionale (Type 5), les occupations antérieures laténiennes sont quant à elles plus diversifiées. La majorité concerne des agglomérations ouvertes à vocation artisanale et commerciale (Type 2). Il existe toutefois de plus petites agglomérations ouvertes (Type 1), des *oppida* (Type 3a), ou encore un cas atypique d'une occupation religieuse. Dans ce groupe, la réoccupation médiévale présente également quelques particularités puisqu'elle se fait très rarement *in-situ*.

• ***Groupe A1 : Les agglomérations ouvertes occupées depuis La Tène D1 au développement discontinu***

La première sous-catégorie des agglomérations d'origine laténienne est représentée par un site au développement singulier. Verdun-sur-le-Doubs [n° 54] est ainsi l'agglomération la plus ancienne du Val de Saône. Les quelques sondages entrepris sur le promontoire du *Petit-Chauvort* montrent une occupation de La Tène C2 préfigurant une agglomération au développement brutal et important à La Tène D1. Cette phase, la plus riche, se manifeste par une densité de structures excavées sur l'ensemble du site, jusque dans les zones basses, potentiellement inondables. Le site connaît alors son plein essor dans le dernier tiers du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., entre 130 et 100/90 av. J.-C., avant de décliner au profit d'une zone plus proche de la confluence Saône-Doubs, sous le village actuel de Verdun-sur-le-Doubs. Ce lieu, pourtant situé à peine à 1 km de l'ancien site, répond sans doute mieux aux exigences d'implantation et de développement d'une agglomération de bord de rivière qui perdure jusqu'à l'époque gallo-romaine (Barral, Nouvel 2012). Aussi, le déplacement du centre de gravité de cette agglomération illustre ici le processus urbain de la transition La Tène D1/D2. L'occupation suivante, de La Tène D2, reste inconnue dans son organisation et son étendue, tout comme celle de la période antique. Quoi qu'il en soit, elle n'apparaît pas aussi importante que celle du *Petit-Chauvort*. À l'époque gallo-romaine, d'après les quelques éléments disponibles, elle doit correspondre à une agglomération d'importance moyenne (Type 7).

• ***Groupe A2 : Les agglomérations ouvertes occupées depuis La Tène D1 de manière continue***

Les trois agglomérations suivantes, malgré leur naissance dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et leur développement au cours de La Tène D1 possèdent un schéma évolutif différent. Contrairement à Verdun-sur-le-Doubs, c'est au cours de La Tène D2 que Beneuvre [n° 5], Mâlain [n° 22] et Mellecey [n° 25] connaissent le développement le plus important. En témoignent un abondant mobilier et une extension spatiale des vestiges au cours de cette période. À l'instar d'autres sites de la même période (Mirebeau-sur-Bèze et Nuits-Saint-Georges), l'étude des faciès céramique démontre une importante ouverture de ces agglomérations vers la plaine de Saône (Barral 1994, p. 131-132). À Beneuvre, même si le site est moins documenté que les deux premiers, les monnaies laissent également penser qu'une agglomération de La Tène D1/D2 se développe ici même (Jeunot 2000, p. 13 ; Gaëtan 2014c). La seconde phase de développement de ces habitats groupés à La Tène D2 semble marquée à Beneuvre et Mâlain par la naissance de sanctuaires périphériques qui deviendront au cours de la période antique de véritables repères dans le paysage religieux des cités (Widehen *et alii.* 2015). Ces trois agglomérations se retrouvent ainsi sur le tracé de voies protohistoriques stratégiques permettant le passage de la vallée de la Saône à celle de la Seine. Beneuvre est la seule se développant dans un secteur montueux, à un passage de col. Les deux autres se trouvent en plaine. Leurs caractéristiques artisanales, commerciales, religieuses et géographiques leur permettent de subsister à la période gallo-romaine de manière continue.

Tandis que celles de Beneuvre et de Mâlain font l'objet d'une transformation progressive en centre d'importance régional avec sanctuaires, places publiques, multiples rues, habitat organisé en quartiers et en îlots, production artisanale exportatrice, *etc.*, Mellecey choisit une autre trajectoire. Le site se situant sur le passage de la nouvelle voie de l'Océan reliant Chalon-sur-Saône à Boulogne-sur-Mer, une agglomération de bord de voie à la parure monumentale limitée est plus adéquate. Les structures laténiennes de l'agglomération originelle sont en partie arasées aux alentours des années 40 av. J.-C. pour permettre l'installation de cet axe de communication avant l'installation des nouvelles structures au tournant de notre ère (Saint-Jean-Vitus, Pascal 2008).

- **Groupe A3 : Les agglomérations issues d'un site fortifié**

L'origine culturelle de l'agglomération de Mirebeau-sur-Bèze [n° 26] pourrait être comparée à celle de Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards*, mais son destin est tout autre. Une présence humaine est attestée sur le site depuis La Tène B2/C1 à travers deux occupations distinctes. D'une part un habitat -isolé- en bordure de rivière (Pigeau, Rué 1999), d'autre part un espace cultuel comprenant une enceinte au tracé curviligne et un enclos trapézoïdal (Joly, Barral 2007). C'est lors de la troisième phase d'occupation (60-50 av. J.-C.), après une petite période de déshérence, que le sanctuaire est complètement réaménagé et qu'apparaissent les premières structures domestiques sous forme de bâtiments rectangulaires ou à pans coupés, souvent associés à des puits, autour de l'aire culturelle (cf *supra*). Ce nouvel ensemble est intégré dans un espace beaucoup plus large, clos par l'installation d'une enceinte rappelant celle des camps militaires. Quelques éléments du système défensif (fossés, base des tours et du rempart, porte d'entrée...) ont été fouillés en 2001, malgré un arasement généralisé des structures (Venault *et al.* 2003). Au départ interprété comme la fortification d'un camp militaire d'époque républicaine, cet ouvrage pourrait tout aussi bien appartenir à un système défensif civil (cf *supra*). Son abandon intervient assez rapidement puisqu'au changement d'ère, le système est entièrement récupéré et laisse la place à l'extension d'une agglomération se développant jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle. Cette nouvelle agglomération antique est aussi liée à l'occupation, plus éphémère, d'un camp militaire dans les années 60. L'installation de la VIII<sup>e</sup> Légion aux portes de l'habitat urbain insuffle une nouvelle dynamique à l'occupation culturelle et domestique à la période flavienne. Son départ seulement quelques années plus tard entraîne un déclin de l'habitat groupé qui semble disparaître, comme le sanctuaire à la fin du II<sup>e</sup>-début du III<sup>e</sup> siècle. Quoique partielles, les informations disponibles à ce jour permettent de retracer cette trajectoire. Aussi, outre le rôle des occupations culturelles et militaires dans le développement exceptionnel de Mirebeau-sur-Bèze, les situations topographique et géographique apparaissent également comme des éléments importants. L'agglomération se trouve alors sur un axe de communication majeur entre la capitale des Séquanes, Besançon/*Vesontio*, et celle des Lingons, Langres/*Andemantunum*, non loin de la frontière entre ces deux peuples. Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards*, en territoire éduen, possède une situation géographique similaire avec les Lingons.

- **Groupe A4 : Les agglomérations issues de petites occupations de La Tène D2**

L'agglomération de Somberton [n° 48] possède un autre développement typologique, passant d'une petite occupation laténienne (Type 1) à une petite occupation de bord de voie au Haut-Empire (Type 4). Ce premier habitat, qui s'installe durant les dernières décennies du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., à La Tène D2b, est illustré par seulement quelques structures fossoyées installées dans le plateau rocheux et associées à du mobilier (Roussel 1987-1989). Cette occupation semble plutôt profiter du passage de col entre la vallée de l'Ouche (et de la Saône) et de la Seine, tout comme le fera après l'agglomération gallo-romaine qui ne sera guère plus étendue. Quelques bâtiments se développent alors au carrefour de voie avec des traces d'artisanat. Même si l'habitat est quelque peu organisé, l'occupation reste modeste. L'agglomération de Mâlain, proche de seulement quelques kilomètres, pourrait sans doute limiter ce développement.

### Les autres formes d'agglomération

- **Les agglomérations d'origine culturelle**

L'agglomération de Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* [n° 29] peut être intégrée à ce groupe des agglomérations d'origine laténienne pour la raison principale qu'elle développe une occupation dès La Tène D1. Cette dernière ne semble toutefois pas immédiatement domestique. Paradoxalement, malgré des campagnes de fouilles programmées durant près de vingt ans l'habitat reste peu connu en comparaison de l'ensemble cultuel central (Pommeret 2001). La boucle du Meuzin accueille ainsi un sanctuaire dès la deuxième moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Mais aucun habitat associé n'a encore été mis au jour s'il existe réellement. Celui-ci semble plutôt apparaître à la toute fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., à la période augustéenne, sous la forme d'un artisanat des métaux puis par l'installation de structures d'habitats. Le site connaît dès lors un développement important, redynamisé par la reconstruction totale du sanctuaire dans les années 70. L'installation du culte mithriaque au tournant des II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles permet enfin la survie de l'agglomération au-delà du III<sup>e</sup> siècle. Si l'espace public et cultuel est

encore fréquenté au IV<sup>e</sup> siècle, l'habitat est quant à lui peu à peu déserté. L'agglomération des *Bolards* reste ainsi intimement liée durant toute son occupation au domaine religieux.

- **Les petits sites celtiques fortifiés de hauteur**

Le site du *Mont-Afrique* à Flavignerot [n° 15] est le dernier à intégrer ce groupe d'agglomération puisque celui-ci avait été jusqu'ici écarté des modèles du fait de son hypothétique interprétation. Sa nature et sa trajectoire occupent en effet une place à part dans la trajectoire des agglomérations du Val de Saône. Située au sommet d'un plateau d'une altitude de 500 m, une occupation est ici attestée de manière continue tout au long de La Tène finale (LTD). Malgré la présence de structures gauloises sur une superficie d'environ 10 ha, l'organisation de l'occupation reste méconnue malgré la présence d'indices artisanaux et cultuels (Devaux 2009). Il semble prématuré de parler d'un *oppidum*, au sens d'habitat organisé à la manière d'une ville et jouant le rôle d'un centre économique, politique et religieux. Il faut peut-être plutôt y voir un petit site celtique fortifié de moindre importance (Fichtl 2000) qui se développe grâce aux échanges commerciaux. Sa position topographique et géographique au pied d'une voie reliant la vallée de la Saône à l'ancienne capitale des Eduens, Bibracte, n'est sans doute pas anodine dans ce contexte. La pérennité du site dépend très certainement de l'existence d'une nouvelle agglomération à Dijon, 10 km au nord, qui semble voir le jour à la fin de la période augusto-tibérienne. Ce lien n'est pas formellement identifié malgré une synchronisation des phases d'occupation et d'abandon des deux sites (cf *infra*). L'occupation gallo-romaine du *Mont-Afrique* fournit très peu de structures et de mobilier en comparaison de la période antérieure, bien qu'on observe la mise en place d'un rempart fermant l'éperon dont le dernier état remonte au début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère (Kruta 1973 ; 1974). La désertion progressive du site et l'émergence d'une occupation de plaine plus propice aux échanges et au développement, notamment grâce au passage de la voie d'Agrippa et de la présence de la rivière de l'Ouche, sont sans doute à mettre en relation. Cette même concordance des phénomènes peut être observée au Bas-Empire. La numismatique prouve en effet que le *Mont-Afrique* est de nouveau intensément occupé aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles alors que l'agglomération de Dijon est profondément restructurée à travers la construction d'un *castrum*. Le *Mont-Afrique* ne semble jamais réellement abandonné, même si sa période d'occupation la plus importante se trouve à La Tène finale. Ce phénomène est avant tout dû à l'emplacement stratégique qu'occupe ce plateau dans la plaine dijonnaise. Situé à l'extrême sud du territoire lingon, non loin de la frontière avec les Eduens, il domine à la fois la vallée de la Saône et ses voies de communication et l'ouverture sur la vallée de l'Ouche, qui permet un passage au-delà, vers la vallée de la Seine (Barral *et al.* 2002, p. 274-275).

### Synthèse

Aussi, à travers ces exemples, on observe à quel point le destin des agglomérations gallo-romaines d'importance régionale se forge anciennement. Dans le détail, bien qu'installés durant La Tène D1, c'est surtout à La Tène D2, vers 75 av. J.-C., que ces premiers habitats ont le développement le plus important tant d'un point de vue des activités que de l'extension spatiale. Cette phase de transition se manifeste soit par un déplacement du centre de gravité de l'occupation à l'instar de Verdun-sur-le-Doubs (Groupe A1), soit par un développement important de l'occupation d'un point de vue économique et spatial telles les agglomérations du Groupe A2. Elles profitent ainsi avant tout de l'intensification des échanges commerciaux dans le Val de Saône. Les occupations, sous forme d'un habitat groupé d'envergure aux fonctions développées ou d'une occupation culturelle renommée, se font de manière continue spatialement et chronologiquement jusqu'au III<sup>e</sup>, voire IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. La seule exception à ce modèle de développement est finalement le pôle de Verdun-sur-le-Doubs. Son développement global correspond bien aux agglomérations du Groupe A, mais dans le détail, il apparaît que la période d'apogée de l'occupation se trouve durant le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. L'agglomération du *Petit-Chauvort* profite alors d'une situation stratégique exceptionnelle à la confluence de deux rivières qui irriguent tout le Val de Saône. Alors que la fin de La Tène D1 marque une période de développement pour nombre de sites, ici c'est le contraire puisque l'occupation fait l'objet d'un déplacement. Pour des raisons sur lesquelles nous reviendrons ultérieurement, la nouvelle installation ne retrouvera jamais le rayonnement d'antan.

Malgré une période d'abandon de plusieurs siècles à l'issue du Haut-Empire, toutes ces agglomérations renaissent sur des emplacements topographiques différents au cours du haut Moyen Âge à une période encore non définie. À Mellecey, une inscription et des textes mentionneraient une église Saint-Pierre à l'emplacement

de l'édifice actuel, tout comme à Mâlain où une église associée à une nécropole mérovingienne se développe sur le sanctuaire occidental de l'agglomération antique. Mirebeau-sur-Bèze reste finalement le seul bourg actuel se développant sur les ruines de l'occupation laténienne et gallo-romaine. C'est pourquoi d'ailleurs seule une partie de cette dernière est documentée.

7.2.3.2.2. *Groupe B : Les agglomérations d'origine laténienne occupées de manière continue jusqu'à aujourd'hui*

Le groupe B est composé de quatre pôles d'occupation possédant une évolution typologique similaire. En dépit de cela, deux catégories peuvent être retenues entre les petites occupations laténiennes donnant naissance à des agglomérations de bord de voie (Groupe B1) et les agglomérations ouvertes à vocation artisanale aboutissant à des centres régionaux (Groupe B2).

• **Groupe B1 : Les agglomérations issues de petites occupations laténiennes**

Les petites occupations laténiennes, de Type 1, ne se développent pas à une période spécifique, mais donnent toujours naissance à la période gallo-romaine à des agglomérations de faible statut que ce soit des agglomérations à la parure monumentale limitée (Type 5 : Beaune, Tournus) ou à de petites occupations de bord de voie (Type 4 : Sombernon). À Tournus [n° 51], la découverte d'une occupation domestique d'une ampleur inconnue à 600 m de la Saône, le long d'un ruisseau affluent, à Tournus/*Sept Fontaines* pourrait constituer l'agglomération originelle. Les études réalisées sur le mobilier permettent de caler chronologiquement cet habitat de La Tène D1 à La Tène D2 (130/120-40/20 av. J.-C.) (Barral 1994, p. 49). Plus au sud, à *Champ Sémard*, une autre occupation de La Tène D1 est connue (Perrin, Perrichon 1974 ; Barral 1994). Moins étendue que sa voisine des *Sept Fontaines*, cette occupation se concentre uniquement à La Tène D1, entre les années 130/120 et 80/70. Même s'il ne s'agit sans doute pas d'un habitat groupé, cette occupation périclité au moment où celle des *Sept Fontaines* prend de l'importance, à La Tène D2. L'occupation des *Sept Fontaines* est à son tour désertée à la fin de la période laténienne dans les années 40/20 av. J.-C. au profit d'une nouvelle agglomération qualifiée de bord de voie, le long de la nouvelle voie Lyon-Langres appartenant au réseau d'Agrippa récemment mis en place.

À l'inverse, l'agglomération antique de Beaune/*Maladière* [n° 4] se développe dans la continuité spatiale de celle qui s'installe au cours de la Tène D2. Les éléments restent toutefois très ténus pour permettre une quelconque interprétation. Finalement, c'est seulement à la fin du III<sup>e</sup> siècle que l'agglomération subit un déplacement de son centre de gravité, sous le centre-ville actuel. Tournus et Beaune deviennent ainsi au tournant du Haut et du Bas-Empire de petits *castra* d'environ 1 ha.

• **Groupe B2 : Les agglomérations originaires de La Tène D1**

Ce groupe d'agglomération ne comporte pas de sites occupés *in-situ* de manière continue dès La Tène D1, mais correspond plutôt à des sites dont l'occupation est issue d'un établissement de La Tène D1. Il illustre en réalité un des processus caractéristiques de la première urbanisation du Val de Saône : une agglomération ouverte abandonnée à la transition La Tène D1/D2 au profit d'une autre, de statut plus fort ou situé à un emplacement plus propice aux échanges commerciaux. Dans notre cas, seuls les pôles de Chalon-sur-Saône et de Mâcon sont concernés par ce fait. On pourrait cependant y ajouter celui de Verdun-sur-le-Doubs. Mais, contrairement aux précédents, ce dernier connaît visiblement un déclin de son occupation dès La Tène D2 et un abandon temporaire à la fin du Haut-Empire (cf *supra*).

Les habitats groupés de Saint-Symphorien-d'Ancelles [n° 43] et de Varennes-lès-Mâcon [n° 52] font partie des agglomérations ouvertes ayant une durée de vie relativement courte. Situées en plaine, non loin de la Saône, sur un axe de communication nord-sud, elles se développent rapidement dans les trois dernières décennies du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (La Tène D1b), avant de disparaître presque brutalement à la fin de cette période. Ne possédant aucun substrat d'occupation antérieure, elles symbolisent à elles seules une période d'apogée de l'urbanisation laténienne avant une période de transformation profonde. Dans ce court laps de temps, ces habitats ont tout de même réussi à développer une certaine spécialisation artisanale et commerciale, notamment grâce à une implantation stratégique sur de petits affluents de la Saône et des passages à gué entre rive droite et rive gauche, ce qui permet un contrôle des flux terrestres et fluviaux. Le même foisonnement des activités est repéré à Chalon-

sur-Saône dans une petite boucle de la Saône à *Port-Guillot*. Malgré l'absence de structures d'habitats, l'abondance du mobilier découvert sur les bords de Saône illustre bien une occupation portuaire importante (Bonnamour 2009).

Malgré une croissance exceptionnelle, ces trois établissements disparaissent au tout début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. à l'avantage d'autres habitats, plus ou moins proches. Les agglomérations de Varennes-lès-Mâcon et de Saint-Symphorien-d'Ancelles, situées à une distance de 9 km l'une de l'autre, sont abandonnées au profit d'un pôle plus important, sur le plateau de la Baille à Mâcon [n° 21]. Ce schéma de mutation de l'habitat groupé de plaine à l'*oppidum* de hauteur est ici bien assuré chronologiquement et géographiquement puisque ces trois sites se trouvent dans un rayon maximal de 12 km sur un même axe, soit moins d'une journée de marche. Ce modèle est ainsi le seul identifié à ce jour dans le Val de Saône. Le nouvel *oppidum* n'est connu que par quelques opérations archéologiques ponctuelles ayant notamment porté sur une portion du mur d'enceinte, le *murus gallicus*. L'habitat semble prospérer assez rapidement puisque l'occupation commence à dépasser ce rempart après la Conquête, dans les années 50-30 av. J.-C. (Goy 2009). Cité par César dans la *Guerre des Gaules* (I, 16 et VII, 90), l'*oppidum* de *Matisco* revêt une place majeure aux confins méridionaux du territoire éduen, face aux cités ségusiave et séquane, de l'autre côté de la Saône. L'aspect ostentatoire et symbolique du rempart a servi à faire de l'agglomération laténienne une place forte dès La Tène D2. La transformation de l'agglomération de Chalon-sur-Saône [n° 7), quant à elle, se manifeste non pas par un changement de statut mais par un simple déplacement du centre de gravité de l'occupation initiale. À l'inverse de Verdun-sur-le-Doubs, ce transfert à la même époque, se fait pour une occupation aux activités similaires. Aucun déclin n'est noté, au contraire. Le nouveau site choisit correspond à un passage à gué (*Benne Lafaux*), 4 km plus au nord que l'ancien. Ce choix de déplacement, s'il est avéré, peut s'expliquer par la présence du débouché d'une voie terrestre directe reliant l'*oppidum* de Bibracte à la Saône. L'association des vestiges découverts dans ce secteur permet de situer une occupation spécifique à La Tène D2b et de la période augustéenne (Billoin *et alii.* 2009 ; Bonnamour 2009). Alors que le site de Mâcon est définitivement fondé à cette période, l'occupation de *Benne-la-Faux* à Chalon ne constitue qu'une étape intermédiaire de la trajectoire d'occupation de ce site. Au début du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, l'habitat se déplace une dernière fois plus au nord, au carrefour des voies du réseau d'Agrippa irrigant le Val de Saône, pour ne plus jamais bouger ensuite.

À Chalon-sur-Saône comme à Mâcon, les nouveaux emplacements topographiques deviennent le siège d'agglomérations à l'importance régionale durant le Haut-Empire. La superficie des agglomérations atteint au moins 40 ha, la parure monumentale est assez développée avec la présence de bâtiments publics et cultuels (arc, thermes, sanctuaires...). Les activités économiques sont également en pleine croissance avec notamment la présence de quartiers artisanaux plus ou moins dédiés à la production céramique en périphérie de l'habitat urbain. Les zones portuaires, fréquentées depuis La Tène D1 à Chalon-sur-Saône, constituent la base des échanges commerciaux régionaux, voire impériaux. Même si ce développement fulgurant connaît un ralentissement évident au cours du III<sup>e</sup> siècle, ces agglomérations, de par leur importance et leur situation géographique, sont confortées dans leur rôle durant l'Antiquité tardive. Alors que les agglomérations du Groupe A ne survivaient pas au-delà, malgré parfois leur statut, celles du Groupe B résistent en étant fortifiées. C'était déjà le cas des deux agglomérations précédentes de Beaune et Tournus. Les enceintes réduites de Chalon et Mâcon sont plus importantes, atteignant presque une dizaine d'hectares. La première acquiert très rapidement le statut de nouvelle capitale de cité sans doute au début du IV<sup>e</sup> siècle, alors que la seconde attendra encore un siècle pour l'obtenir. Ce statut sera très vite doublé par celui de siège épiscopal dans un contexte général de réorganisation des Gaules à l'Antiquité tardive.

## Synthèse

Finalement, en dépit de leur survivance au-delà de la crise du III<sup>e</sup> siècle, les agglomérations d'origine laténienne occupées de manière continue jusqu'à aujourd'hui ont subi de profondes mutations au début de leur développement. Toutes ont fait l'objet d'un déplacement de leur centre de gravité avant de se fixer définitivement, au moins à l'époque tardo-antique, pour devenir le siège de la ville moderne. L'abandon des agglomérations se fait ainsi soit à la transition LTD1/D2 au début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère (Saint-Symphorien-d'Ancelles, Varennes-lès-Mâcon, Chalon-sur-Saône/*Port-Guillot*), soit à la fin de la période laténienne au tournant de notre ère (Chalon-sur-Saône/*Benne-Lafaux*, Tournus), soit enfin à la fin du Haut-Empire. L'objectif de ces



déplacements est à chaque fois la volonté de choisir un emplacement stratégique permettant le contrôle des voies terrestres et/ou fluviales, et des échanges commerciaux encore plus développés. Cette mutation se fait également parfois au profit d'un site au statut plus important à l'instar de la naissance de l'*oppidum* de Mâcon. En tout état de cause, les emplacements stratégiques des sites de Mâcon et de Chalon, et le statut privilégié des occupations laténiennes, ont donné naissance à des agglomérations d'importance régionale au Haut-Empire puis à des castra conséquents au statut de capitale de cité et d'évêché à la tardo-antiquité. Ces agglomérations au développement exceptionnel prennent ainsi inévitablement leur source anciennement.

7.2.3.2.3. *Groupe C : Les agglomérations créées ex-nihilo au Haut-Empire abandonnées avant la fin de l'Antiquité*

• **Groupe C1 : Les agglomérations de bord de voie**

Ce groupe d'agglomérations se caractérise essentiellement par des occupations dites de bord de voie, du fait de leur principale caractéristique morphologique. Il s'agit d'habitats groupés créés *ex-nihilo* au début de la période gallo-romaine, sans doute durant les premières décennies du I<sup>er</sup> siècle afin de profiter du passage des voyageurs et des transits commerciaux dans l'Empire romain. Aux installations d'origine publique où il est possible de trouver sur une étendue plus ou moins vaste plusieurs lieux d'accueil, des bâtiments pour les voyageurs, les animaux, les marchandises, des lieux de culte (Boncourt-le-Bois, Dampierre-et-Flée), s'opposent les installations plus informelles, d'origine sans doute privée (9-Choisey). Ces dernières, de Type 4, développent une activité unique liée à l'accueil et l'hébergement comme l'ont révélé les résultats de la fouille (Séara 2001). Aux occupations de Type 5 auxquelles appartiennent Boncourt-le-Bois [n° 6], Dampierre-et-Flée [n° 11], Occey [n° 30], Palleau [n° 32] ou encore Sennecey-le-Grand [n° 45], il est sans doute possible d'ajouter d'autres agglomérations [Type 10a] à la fiabilité plus hypothétique faute de documentation spatiale (1-Allerey-sur-Saône, 16-Gigny-sur-Saône, 20-Lavans-lès-Dole, 24-Marnay/Saint-Cyr, 27-Montbellet, 28-Norges-la-Ville, 31-Oisilly, 36-Ranchot et 38-Romain). Ces habitats groupés au plan dit de « village rue » et à la parure monumentale limitée font partie d'un réseau essentiellement organisé le long des axes de communication majeur tel que celui d'Agrippa.

De manière générale, toutes ces agglomérations ont une durée de vie assez courte, restreinte à la période du Haut-Empire. Leur faible développement, leur éloignement des axes naturels vitaux et les mutations du réseau viaire à la tardo-antiquité ont sans doute eu raison d'elles. Une seule a toutefois résisté de manière certaine au-delà du III<sup>e</sup> siècle, celle d'Isômes/*Les Varennes* [n° 18]. Ses fonctions de relais-routier associées à un sanctuaire de voyageur sur le bord d'un des tronçons du réseau d'Agrippa ont permis une fréquentation des lieux jusqu'à la fin du IV<sup>e</sup> siècle (Thévenard 1997).

• **Groupe C2 : Les agglomérations aux activités productives**

L'agglomération de Saint-Ambreuil [n° 39] est la seule de la région présentant des activités entièrement spécialisées autour de l'artisanat potier. Ce développement, sur près de 8 ha entre une voie romaine secondaire et un affluent important de la Saône (la Grosne) font de l'agglomération une occupation assez étendue. Les données de prospection aérienne fournissent néanmoins l'image d'une occupation assez désorganisée (Izri, Nouvel 2014). Les sondages réalisés et l'étude des productions céramiques ont permis de situer la production entre 150 et 270 ap. J.-C. (Joly 1996). S'il est encore impossible de dire si un habitat existait avant les productions céramiques, il semble en tout cas que les potiers aient profité du passage routier pour étendre leurs activités et leur occupation.

7.2.3.2.4. *Groupe D : Les agglomérations d'origine gallo-romaine abandonnées avant la fin de l'Antiquité et réoccupées au Moyen Âge*

Les agglomérations de ce groupe sont les plus nombreuses (21) mais aussi les plus diversifiées durant leur occupation du Haut-Empire. Créées durant la première moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, elles connaissent une occupation continue tout au long du Haut-Empire, et parfois jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle, avant de disparaître et de revoir

le jour sans doute au haut Moyen Âge. Leur renaissance reste encore trop souvent mystérieuse, tout comme leur superficie. Cette méconnaissance est à mettre au crédit d'une difficulté des recherches sur des sites encore urbanisés. Des parcelles peu accessibles et le manque d'aménagements dans les centres-villes empêchent tout renouvellement des connaissances sur ces occupations antiques. Parmi elles se trouvent alors :

- **Groupe D1 : Les agglomérations de bord de voie**

À l'image du groupe d'agglomération précédent, la nature des occupations de bord de voie du Groupe D est tout aussi variée. Outre l'occupation de Saint-Aubin/Champdivers [n° 40] de Type 4, celles d'Isômes/*Les Herbues* [n° 17], Larret [n° 19], Rochefort-sur-Nénon [n° 37], Seveux [n° 47] de Type 5 ou encore de Dammartin-Marpain [n° 10] de Type 6 ont des évolutions semblables. Si elles possèdent des fonctions communes, leur développement spatial est très différent allant de la petite occupation informelle à l'agglomération la plus urbanisée. Les plus développées possèdent des superficies d'occupation dépassant les agglomérations les plus standards. Isômes/*Les Herbues*, Seveux et Dammartin-Marpain comprennent ainsi une étendue spatiale située entre 15 et 25 hectares. Pontailler-sur-Saône possède également sans doute cette particularité. Leur situation stratégique sur des axes routiers importants et leur localisation géographique permettent ainsi à la fois leur implantation et leur survie malgré une interruption de leur occupation à l'Antiquité tardive et au début du haut Moyen Âge. Cette renaissance ne se fait d'ailleurs rarement au même emplacement que l'occupation antique. Parmi les sites réellement attestés, Seveux est la seule dont une fréquentation réapparaît dans les ruines gallo-romaines au cours des premiers siècles du haut Moyen Âge. Cette observation pourrait être également faite au sujet de l'agglomération de Dennevy [n° 12] où des sarcophages du Bas-Empire et de l'époque mérovingienne sont assurément identifiés sur l'emplacement probable de l'occupation gallo-romaine.

Enfin, d'autres agglomérations hypothétiques (Type 10a) possèdent un schéma d'évolution identique. Même si elles méritent d'être mentionnées, leur fiabilité pose d'importants problèmes quant à une réflexion globale de leur trajectoire d'occupation (2-Annoire, 14-Dole, 35-Pontoux, 44-Saint-Vit, 49-Tavaux, 53-Vaux-sous-Aubigny). Aucun vestige ne permet encore de situer une quelconque occupation antique sous ces bourgs actuels.

- **Groupe D2 : Les agglomérations antiques d'importance moyenne ou non classées**

Mais le problème de fiabilité des agglomérations concerne aussi d'autres occupations dont l'importance peut être qualifiée de moyenne (Type 7 : 3-Auxonne, 23-Mantoche, 46-Seurre) ou non caractérisée tout simplement (Type 10b : 8-Châteaurenaud, 33-Pierre-de-Bresse, 41-Saint-Jean-de-Losne, 42-Saint-Marcel). Malgré la présence de vestiges indiquant une présence et une fondation au Haut-Empire, puis une renaissance au haut Moyen Âge, il est impossible d'en dire davantage à leur sujet. On peut seulement les intégrer à ce groupe évolutif d'agglomération.

#### 7.2.3.2.5. *Groupe E : Les agglomérations d'origine gallo-romaine occupées de manière continue jusqu'à aujourd'hui*

Ce dernier groupe d'agglomération est finalement le plus faiblement représentatif puisque seuls deux sites sont concernés. Comme nous l'avons précédemment démontré, ce constat illustre le fait que les agglomérations occupées de manière continue jusqu'à aujourd'hui trouvent leur origine plus précocement que la période gallo-romaine. Le Groupe E montre alors deux dynamiques typologiques différentes malgré cette évolution globale commune.

- **Groupe E1 : Les agglomérations d'importance régionale**

Malgré sa fondation tardive, l'agglomération de Dijon [n° 13] connaît un destin aussi singulier que Chalon et Mâcon. Mais malheureusement très peu d'éléments de l'occupation antique ne sont connus. La fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère est marquée à Dijon par la présence d'une occupation de nature inconnue se manifestant par un fossé assez conséquent (8 m d'ouverture et 4 m de profondeur) sur lequel débouche une voie empierrée. Cette installation semble se faire sur des structures antérieures, sans doute un habitat, repérées grâce à la découverte de mobilier. À l'époque augustéenne, l'intérieur de l'enclos, défini par le fossé, est occupé par un espace cultuel

marqué par une zone d'inhumations d'animaux et de nombreux objets épars (*tintinabulum, ex-voto...*) (Pelletier 1993). Alors qu'il est difficile d'associer ces quelques structures à la naissance d'un véritable habitat groupé laténien, les vestiges plus nombreux du Haut-Empire (habitats, lieux de culte, vastes nécropoles...) sont davantage interprétables. Le fait étonnant est que cette occupation se développe à l'écart du passage de la voie d'Agrippa reliant Lyon à Trêves. La situation ne reste pas moins stratégique puisque Dijon se trouve au débouché de la vallée de l'Ouche dans le Val de Saône. La localisation permet alors à l'agglomération de contrôler tous les échanges et les passages à cet endroit, à l'image du probable rôle du *Mont-Afrique* à la période laténienne. Le lien entre ces deux occupations n'est pas encore clairement établi même si des correspondances évolutives sont constatées (cf *supra*). Faute d'éléments nouveaux, seuls des constats peuvent être dressés sur ces pôles d'occupation. Quoi qu'il en soit, l'agglomération de Dijon devient à la fin du III<sup>e</sup> siècle un *castrum* important dans la région, jalonnant toujours l'itinéraire entre Lyon et Trêves, à l'image des établissements de Chalon et de Mâcon. Contrairement à eux, le site ne deviendra pas capitale de cité mais obtiendra tout de même le statut de co-évêché (vers 480 sans doute ; cf *supra*) en doublon avec Langres, unique capitale politique et administrative du territoire.

- **Groupe E2 : Les agglomérations de bord de voie**

À une échelle différente, l'agglomération de Til-Châtel [n° 50], dont nous ne connaissons presque rien au Haut-Empire, est transformée au tournant des III<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles en *castrum*. Au vu de sa superficie d'environ 1 hectare, sa fonction principale réside dans la défense de l'axe stratégique Lyon-Trêves, à l'instar des *castra* de Beaune et Tournus. Les dédicaces et inscriptions funéraires placent ici une garnison militaire (détachement de la XXII<sup>e</sup> Légion ?) au moins dès l'époque sévérienne afin d'assurer la sécurité du *cursus publicus* à un carrefour de la voie d'Agrippa et d'une route régionale (cf **Notice Til-Châtel**). Son évolution dénote des autres modèles puisqu'il s'agit de la seule agglomération d'origine laténienne qui subsistera sous la forme d'une petite enceinte fortifiée (Type 11). Situation stratégique, réseau routier et occupation militaire précoce jouent ici un rôle important dans ce maintien.

### Synthèse

Les tronçons du réseau d'Agrippa ont souvent été mentionnés dans les propos permettant de justifier l'implantation, le développement ou la survie des agglomérations de manière générale. Finalement, la seule observation de la **Figure 209** permet de voir à quel point ces axes sont stratégiques et conditionnent le devenir des occupations agglomérées. Aussi, associées au Groupe B les agglomérations du Groupe E se répartissent exclusivement le long de ce réseau. Celui-ci est donc indéniablement un des piliers du développement urbain dans le Val de Saône en assurant un maintien et une survie de l'habitat lors des périodes de crise.

# CHAPITRE 8

---

## CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE L'URBANISATION DE LA GAULE DU CENTRE-EST. SYNTHÈSE

Les analyses réalisées jusqu'ici ont mis en lumière un ensemble de dynamiques typologiques, spatiales et temporelles parmi les agglomérations du Val de Saône sur un temps long. Alors que le panorama dressé montre un système en constante évolution, la mise en perspective des éléments, quel que soit leur niveau de documentation, indique l'existence de mutations synchrones déterminant en conséquence des phases d'urbanisation successives. Il convient désormais de remettre tous ces éléments dans un environnement historique et géographique plus global en appréhendant les ressorts qui permettent à ces processus urbains de voir le jour et de se développer. Le Val de Saône étant une région homogène mais non isolée, il s'agit donc de replacer ces phénomènes dans le contexte régional et extra-régional afin d'apporter tout particulièrement un éclairage sur le fait urbain à l'échelle du Centre-Est de la Gaule. Parallèlement, il s'agit également de mettre en lumière les spécificités de la zone d'étude.

### 8.1. L'émergence et la structuration d'un réseau urbain à La Tène finale

La période protohistorique laténienne marque le début du phénomène urbain dans le Val de Saône à l'instar d'ailleurs des autres régions de Gaule centrale et septentrionale. Ce long processus subit tout de même une série de fractures internes correspondant à autant de transformations socio-économiques et politiques. Ces dernières se traduisent sur le terrain par l'abandon d'établissements, des déplacements ou encore la création de nouveaux habitats groupés de nature diverse étant le résultat de problèmes environnementaux ou simplement d'une volonté de profiter de l'essor commercial que connaît la Gaule dès cette période.

#### 8.1.1. Au milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : un réseau dense et structuré

##### 8.1.1.1. Un réseau sans précédent ?

C'est seulement à La Tène C2 (1<sup>ère</sup> moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), et surtout à la période de transition avec La Tène D1, que l'on commence à voir apparaître dans le Val de Saône les premières traces du phénomène urbain. Dans ce secteur, Verdun-sur-le-Doubs est le seul site faisant l'objet d'un développement aussi précoce, d'autant plus que quelques indices pourraient faire remonter cette origine à La Tène B2-C1, soit au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.. Installé à la confluence de deux rivières sur un axe de communication anciennement fréquenté, ce noyau initial de l'habitat à la superficie limitée semble pour le moment se restreindre à la seule zone nord du site. Si celui-ci paraît isolé à l'échelle de la micro-région, il s'inscrit dans la lignée d'autres pôles de peuplement se constituant également dans la première moitié du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. dans le monde celtique. Les agglomérations d'Europe centrale sont généralement considérées comme les premières dans ce processus à l'image du site hongrois de Sajópetri, ou ceux de Lovosice, Nemcice, Manching et Roseldorf (Salac 2012), même si quelques-unes en Gaule interne connaissent le même destin à l'instar de Varennes-sur-Allier (Lallemand, Orenge 2007), Bobigny (Marion 2007), Gandaillat/*La Grande-Borne* (Deberge *et al.* 2007), Lacoste à Mouliets-et-Villemartin (Sireix 2011) et bien sûr Verdun-sur-le-Doubs. Le processus n'est pas atypique, mais il reste toutefois singulier dans le contexte de Gaule interne puisque la première phase de création d'habitats agglomérés, dans l'état de la documentation, semble légèrement plus tardive, vers le début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., à La Tène C2. Même si les indices sont encore fugaces, c'est aussi à cette période que l'on situe la mise en place des pôles bourguignons - franc-comtois d'Avallon, Avrolles, Tonnerre (Barral, Nouvel 2012), Grozon, Lons-le-Saunier (Rothé 2001, p. 107) ou

Mâlain. Ce mouvement est renforcé dès La Tène D1a, au milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., par une vague encore plus importante de nouveaux établissements groupés (Beneuvre, Chalon-sur-Saône/*Port Guillot*, Tournus/*Sept Fontaines*...) avant l'installation massive d'autres habitats agglomérés à La Tène D1b, vers 130-110 av. J.-C. (Saint-Symphorien-d'Ancelles, Varennes-lès-Mâcon...). D'ailleurs, contrairement aux premiers, ceux-ci se caractérisent par une installation sur un substrat vierge. Le dernier tiers du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. marque donc une étape décisive dans le processus d'urbanisation du Val de Saône puisqu'il est marqué par une phase de développement importante des habitats implantés antérieurement ainsi que par un pic de création de nouveaux habitats groupés.

L'installation des premières occupations groupées laténiennes ne se fait toutefois pas dans le plus complet des hasards puisque les micro-régions dans lesquelles elles apparaissent présentes dans la majorité des cas des occupations hallstattiennes remarquables, soit sous la forme d'une nécropole, soit, plus rarement, sous celle d'un habitat déjà aggloméré. Dans ce contexte, la question reste alors à savoir si une occupation quelconque incarne la pérennité du site ou s'il existe finalement une part de hasard dans ce phénomène. En définitive, il est tout à fait possible de se demander si ces faits s'inscrivent dans un processus plus global.

Le premier cas de figure, le plus récurrent, peut être illustré par des sites comme Avrolles, Nijon, Tonnerre et sans doute Sens. Avrolles constitue dans cette liste le parcours le plus caractéristique et le mieux documenté grâce aux multiples découvertes fortuites, fouilles et prospections aériennes réalisées dans ce secteur de la vallée de l'Armançon (Coutant 2008). Une certaine continuité existe alors entre l'habitat groupé qui semble voir le jour à La Tène C2/D1 et la zone de nécropole hallstattienne associée à l'habitat fortifié aristocratique situé sur le *Mont Avrelot*. Cette continuité prend corps autour d'un sanctuaire de La Tène moyenne qui pérennise un lieu de recueillement séculaire. Ce schéma d'apparition culturelle est d'ailleurs tout à fait récurrent pour la région (cf **Partie 6.1.2.3**). Mais ce site est toutefois un exemple assez exceptionnel puisque dans la plupart des cas la filiation directe entre les occupations hallstattiennes et laténiennes ne peut être directement établie du fait d'un *hiatus* de quelques siècles séparant les installations.

Le second cas de figure de substrat favorable à l'implantation laténienne réside dans la présence ancienne d'une occupation déjà agglomérée. Là aussi, une interruption de l'occupation est à noter, mais il reste quand même étonnant de voir deux habitats groupés s'implanter dans le même secteur à quelques siècles d'intervalle, à l'image du site de Verdun-sur-le-Doubs. Le site laténien de Verdun s'installe sur la rive gauche de la Saône, face à un site artisanal hallstattien déjà déserté. Ce dernier, situé à Bragny-sur-Saône/*Sous Mousnière*, s'étendait sur 3 ha densément occupés durant environ un siècle, de la fin du VI<sup>e</sup> à la fin du V<sup>e</sup> siècle avant notre ère. Il prenait la forme d'un important centre de production métallurgique où le bronze, mais surtout le fer, étaient travaillés (Collet, Flouest 1997).

Les caractéristiques générales du pôle de peuplement de Verdun-sur-le-Doubs nous interrogent donc plus spécialement sur un phénomène de formation d'habitat groupé qui aurait pu trouver ses racines à la fin de la période hallstattienne. L'Europe centre-occidentale est en effet traversée au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. par le premier courant d'urbanisation, sans doute directement influencé par les modèles méditerranéens et l'intensification des échanges commerciaux. L'économie a toujours joué un rôle majeur dans les changements sociaux importants. Les métaux et les esclaves apparaissent alors comme les deux ressources prédominantes que les Cités-Etats de Méditerranée cherchent à se procurer à cette période (Brun, Chaume 2013). Face à cette demande croissante, les sociétés nord-alpines à travers notamment ses élites, en profitent pour s'enrichir et s'organiser politiquement. Le résultat le plus visible de cette conjoncture transparait à travers un accroissement des types d'établissements présentant des caractères qualifiés d'urbains. Il est encore difficile de tous les reconnaître précisément tant la documentation est difficilement exploitable. Il apparaît toutefois un groupe d'agglomération possédant un ensemble de traits communs : une très grande superficie, un degré de structuration élevé avec notamment une vocation de centre politique pour un vaste territoire, des activités de production spécialisées et variées, une insertion dans les réseaux d'échange à moyenne et longue distance... (Milcent 2012). Les complexes aristocratiques de Bourges (Augier, Krausz 2012) et Lyon (Carrara 2009) s'insèrent parfaitement dans ce schéma. En revanche, d'autres ne présentent que certains de ces marqueurs sans que cela n'empêche leur intégration au phénomène. Aussi, Vix reste encore fortement attaché au monde rural en utilisant particulièrement une tradition architecturale et organisationnelle autochtone (Chaume *et al.* 2011). À ces centres princiers majeurs s'ajoutent une série de

fermes isolées dotées d'enceintes plus ou moins monumentales dont certaines se rapprochent de véritables fortifications ou encore des villages ouverts avant tout spécialisés dans les productions artisanales intensives à l'image de Hochdorf (Biel 1997) ou Bragny-sur-Saône. Sans toutefois retrouver des complexes aussi bien organisés que Bourges ou Vix, le Val de Saône présente une série d'occupation qui intégrerait ce schéma politico-économique. Bourguignon-lès-Morey, Chassey-le-Camp, Montmirey, Salins-lès-Bains ou encore Montmorot font sans doute partie d'une série de pôles aristocratiques secondaires attestés ou probables, situés sur les marges ou dans la mouvance de pôles princiers majeurs, en périphérie proche de la plaine de Saône (Fig. 210). Le groupement artisanal de Bragny se trouve quant à lui au centre de cette région, à la confluence des rivières Saône, Doubs, Dheune qui irriguent l'ensemble du territoire. Même s'il ne possède pas de caractère « urbain », cet établissement de type « *emporion* » participe tout de même au réseau économique et territorial du Val de Saône à la charnière des périodes hallstattienne et laténienne.

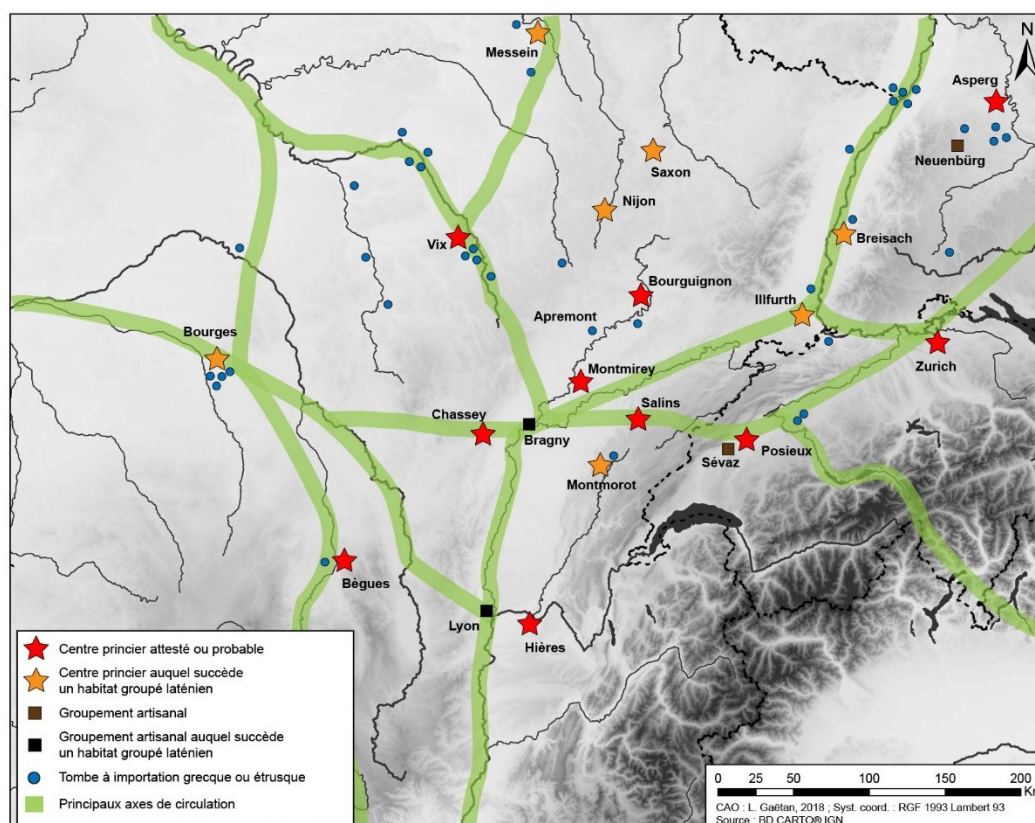


Fig. 210 - Carte des principaux centres princiers attestés ou hypothétiques et des groupements artisanaux au Hallstatt final dans le Centre-Est de la France (d'après Milcent 2012, fig. 17 ; Brun, Chaume 2013)

Mais l'étude de ce site à une échelle plus large, celle du chalonais, permet de se rendre compte que Bragny-sur-Saône n'est pas si isolé au cœur de la région. Il pourrait dépendre d'un pôle plus important, celui de Chassey-le-Camp (Fig. 211). Installé sur un plateau d'environ 9 hectares, ce site se développe entre le Néolithique moyen et la fin du premier âge du Fer. À cette dernière époque, la plus importante, l'occupation se concentre sur la pointe méridionale du plateau en association avec deux petits *tumuli*. L'étude des mobiliers métallique et céramique montre que le site participe pleinement à la réorganisation des aristocraties et à la structuration de nouveaux centres de pouvoirs avant les phénomènes princiers du Hallstatt D2-D3 (Rolley 2003, p. 345). La similitude de ce matériel avec celui des sites de la vallée du Doubs, du Val de Saône et du Dijonnais en témoigne directement, de même que la présence de mobilier d'importation : amphores massaliotes, céramiques grises monochromes, céramique attique à figure noire... (Bardel 2006). Malgré cette intégration aux réseaux d'échange, le statut du camp de Chassey reste encore une interrogation à soulever. Sa proximité (23 km) et sa contemporanéité avec le site de Bragny-sur-Saône questionnent également sur la relation existant entre ces deux centres, ce d'autant plus que Chassey contrôle, entre autre, la rivière Dheune qui se jette dans la Saône à quelques dizaines de

mètres du site de Bragny. L'hypothèse d'une complémentarité entre un centre de pouvoir perché et un centre industriel et commercial en bord de rivière émise par J.-P. Thévenot (Thévenot 1997), aussi reprise par R. Labeaune (Labeaune 2016), est en conséquence très légitime. Il est toutefois intéressant de noter que le site de Bragny perdure quelques années après la chute des centres princiers de la région et particulièrement à celui de Chassey. Les observations réalisées à cette plus grande échelle permettent en tout cas de constater un ensemble d'évolutions complémentaires qui inscrivent finalement le pôle chalonnois-verdunois dans un même *continuum* espace-temps, à l'image peut-être de l'évolution du complexe princier de Bourges vers un *oppidum* (Augier, Krausz 2012).

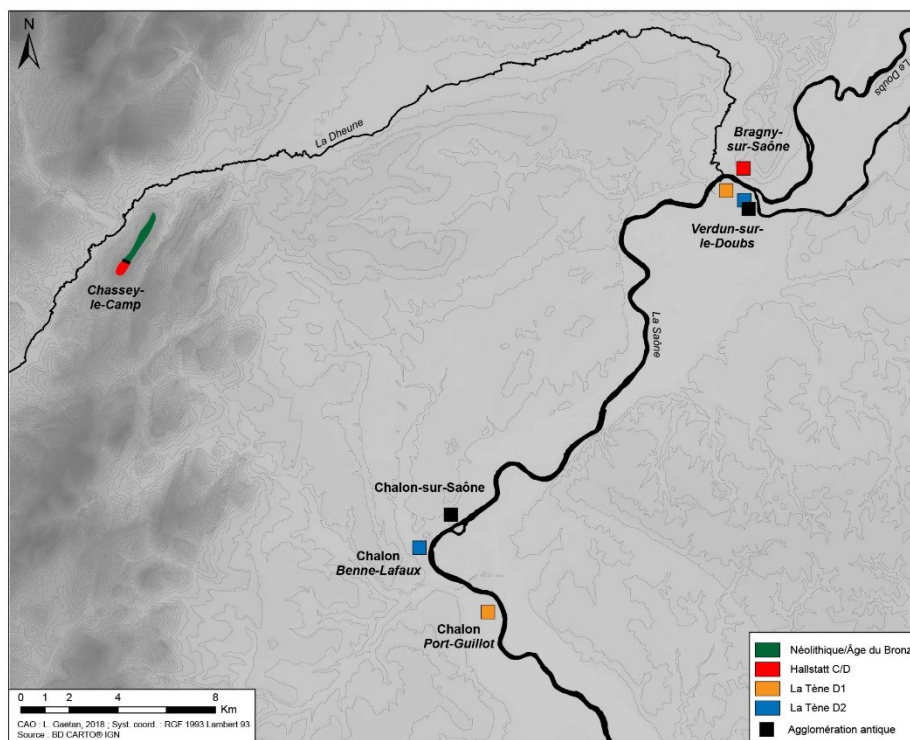


Fig. 211 - Succession des occupations au sein du pôle chalonnois-verdunois entre le Néolithique et la période romaine

Rapidement apparu, ce phénomène « urbain » atteint son développement maximum sur une durée tout aussi courte. Les sites alors mis en place dès la fin du VI<sup>e</sup> siècle av. J.-C. déclinent précipitamment entre le deuxième et le troisième quart du V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.. Ce constat amène les chercheurs, et en premier P.-Y. Milcent (2004), à qualifier ce processus d'« expérience urbaine hallstattiennne », même si le terme de proto-urbanisation pourrait tout aussi bien convenir. Les formes rencontrées à La Tène ancienne ne peuvent notamment être comparées aux occupations originales rencontrées antérieurement. Ce constat démontre en conséquence que le premier processus d'urbanisation de la Gaule n'a pas réussi à perdurer auprès des générations ultérieures. Il faudra ensuite environ deux siècles pour voir réapparaître un tel phénomène même si son aspect et ses caractéristiques seront bien différentes. La renaissance du site de Verdun-sur-le-Doubs au *Petit-Chauvort* face à celui de Bragny/*Sous Moussière* paraît tout de même assez troublante dans la mesure où la même situation géographique et les mêmes activités sont choisies à quelques siècles d'intervalles. Cette spécialisation des activités et des structures associées nous donne une indication essentielle sur la stabilité morphologique et fonctionnelle de l'habitat dans ce secteur. Mais outre une possible pérennité de la tradition artisanale, il faut peut-être davantage y voir un certain déterminisme géographique et territorial, où axes de communication et zones de contact sont privilégiés dans un souci d'échanges et de redistribution des productions (cf *infra*). Autrement dit, la deuxième tentative d'urbanisation de la Gaule au second âge du Fer est le résultat d'un ensemble de facteurs économiques, politiques et géographiques similaires à la première tentative hallstattiennne, même si les contextes ne sont pas tout à fait comparables, notamment du point de vue politique. Les ressorts conduisant à la proto-urbanisation sont en tout cas très semblables dans notre région. Mais dans ce contexte, il sera également intéressant de se demander dans



quelle mesure la continuité des aristocraties locales joue un rôle dans l'apparition de cette nouvelle urbanisation (cf *infra*). Quoi qu'il en soit, le site nouvellement fondé à Verdun-sur-le-Doubs/*Petit-Chauvort* à la fin de La Tène moyenne n'est désormais plus une expérience urbaine puisque la structuration réussit cette fois à se poursuivre au-delà de cette période en suivant un certain nombre d'évolutions justifiant toujours l'existence du pôle chalonnois-verdunois. Aussi, à l'image de la contemporanéité des sites de Chassey et Bragny, un phénomène semblable existe entre les deux agglomérations commerciales ouvertes implantées à Verdun-sur-le-Doubs/*Petit-Chauvort* et Chalon-sur-Saône/*Port-Guillot* dès La Tène D1. À terme, le pôle chalonnois aura raison de celui du verdunois en imposant le carrefour de *Cabillonum* au centre du Val de Saône antique (cf *infra*). Mais une autre question sous-tend cette observation, celle du statut réel des agglomérations. Autrement dit, il est possible de se demander si la montée en puissance du carrefour chalonnois est le seul résultat d'un contexte géographique propice, ou bien s'il est également celui de l'émergence d'un *oppidum* dans ce secteur. Pour l'instant aucun indice archéologique ne permet de confirmer ce fait. Rappelons seulement que le terme *oppidum* est employé par César pour qualifier le site de Chalon-sur-Saône (B. G., VII). Il s'agit donc quoi qu'il en soit d'une agglomération majeure.

Par conséquent, à travers ces quelques exemples, même extra-régionaux, on s'aperçoit que l'absence de *continuum* urbain ne signifie pas pour autant une absence totale de continuité territoriale et fonctionnelle entre les occupations superposées du Hallstatt ancien et de La Tène finale. Si le contexte géographique joue un rôle majeur en ayant été déjà le vecteur d'une première urbanisation (Verdun-sur-le-Doubs), les sanctuaires laténiens peuvent aussi apparaître comme une solution (Avrolles). Quoiqu'il n'appartienne pas à notre région d'étude, ce dernier exemple permet d'illustrer un autre phénomène essentiel à la compréhension de la proto-urbanisation. Enfin, le cas du pôle d'occupation hallstattien se dessinant entre Chassey et Bragny montre de manière évidente que le Val de Saône fait partie des premières régions d'Europe centrale et occidentale à développer une urbanisation, même si celle-ci ne s'est révélée être qu'une tentative avortée. En considérant cette apparition comme étant le résultat des interactions entre les sociétés méditerranéennes et nord-alpines, il est évident que la région était directement concernée dans la mesure où elle se trouve être le cœur d'un couloir naturel entre Méditerranée et Europe occidentale. Ce constat montre enfin que nous sommes bien en présence d'une micro-région homogène, tant d'un point de vue socio-économique que politique.

#### 8.1.1.2. Réseaux viaires et ressources naturelles

Après une période intensive de l'accroissement des richesses à la fin de la période hallstattienne, le début de la période laténienne coïncide avec un ralentissement du développement économique. Les réseaux d'échanges tissés à travers l'Europe depuis l'âge du Bronze restent tout de même actifs même s'ils ne sont plus jalonnés par les anciens centres de pouvoir. Le regain économique dont fait l'objet le monde celtique vers la fin du IV<sup>e</sup> et le début du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (Marion 2014) permet une réactivation directe des réseaux terrestres anciens qui empruntent avant tout les couloirs naturels de circulation. Grâce à sa position centrale, le Val de Saône profite en premier de ce renouveau. C'est donc naturellement que la répartition des premiers habitats groupés laténiens reflète l'association de ces anciennes voies de communication à des secteurs privilégiés, qu'ils soient antérieurement occupés ou non. Comme nous l'avons déjà présenté précédemment, Verdun-sur-le-Doubs apparaît comme l'exemple le plus caractéristique de cette association. Son développement à la confluence des rivières Saône, Doubs et Dheune lui permet d'irriguer l'ensemble de la région, du Jura au Morvan, du plateau de Langres au Mâconnais. Les sites installés à La Tène D1a/D1b à Chalon-sur-Saône/*Port-Guillot*, Tournus/*Sept Fontaines*, Varennes-lès-Mâcon, Saint-Symphorien-d'Ancelles ou encore Saint-Georges-de-Reneins -si l'on poursuit vers le sud- profitent indéniablement du commerce fluvial sur la Saône pour s'installer. Le mobilier importé et les nombreux numéraires extra-régionaux trouvés sur ces ensembles démontrent ces liens et caractérisent ces occupations. La Saône n'est toutefois pas le seul vecteur d'installation des premiers habitats agglomérés laténiens. Les voies terrestres, en reliant les principaux bassins hydrographiques, jouent également un rôle primordial dans ce développement urbain. L'installation de Mâlain à la transition LTC2-D1 sur une voie fréquentée depuis l'âge du Bronze reliant les vallées de la Saône et de la Seine *via* Alésia, en est l'exemple même. Son installation au cœur de la vallée et non en bordure de rivière démontre le fort pouvoir d'attraction de cet axe. La même remarque peut encore être faite au sujet de Beneuvre qui se développe à un carrefour de voie situé à un passage de col

toujours entre les vallées de la Saône et de la Seine. L'habitat de Mellecey est également attiré par un axe de communication majeur qui relie les zones portuaires chalonnaises à la capitale des Eduens, Bibracte.

Dans un système politique très centralisé (Guichard, Perrin 2002 ; Verger 2009), il est difficile d'imaginer que les agglomérations les plus importantes, notamment celles possédant des zones portuaires en bord de Saône, n'aient pas été initiées puis contrôlées par les élites. Il s'agit sans nul doute d'un moyen pour elles de contrôler les axes de communication mais surtout les approvisionnements en matières premières. C'est ainsi qu'il est possible de retrouver des blocs de verre brut d'origine moyenne-orientale sur certains sites comme Verdun-sur-le-Doubs. En revanche, il est plus complexe d'attribuer l'émergence des plus petits habitats groupés. Même s'ils participent pleinement au développement socio-économique, ils pourraient être le résultat d'initiatives collectives locales. Mais les données ne sont pas encore assez complètes pour pouvoir approfondir ce questionnement. En tout état de cause, la mise en perspective de ces agglomérations à l'échelle de l'Est de la Gaule laisse apparaître un véritable réseau aggloméré qui jalonne l'ensemble des voies de communication alors utilisées.

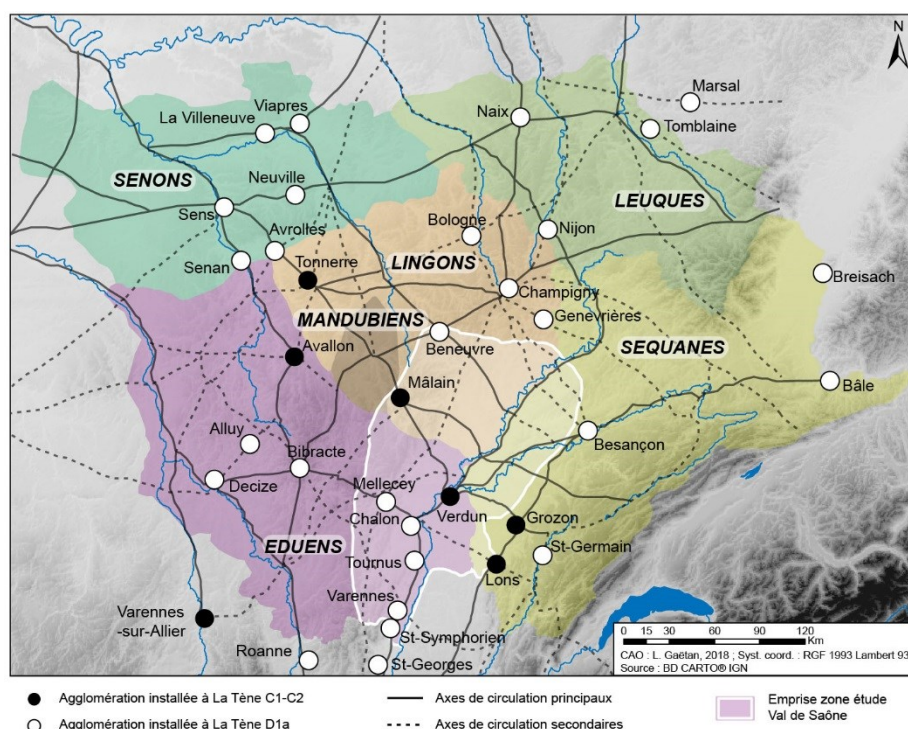


Fig. 212 - Carte de distribution des agglomérations dans le Centre-Est de la Gaule à La Tène C2 et D1a

Même s'il peut être restitué que de façon schématique, le réseau viaire initial de l'Est de la Gaule montre une circulation s'effectuant essentiellement nord-sud, suivant en cela l'orientation de la vallée principale. Les axes les plus importants empruntent en premier les voies naturelles majeures (Saône, Doubs, Loire, Allier, Seine...) tout en tentant de relier les capitales entre elles. Ce schéma laisse ensuite la place à des axes secondaires correspondant plutôt à des liaisons intra-cités et empruntant des couloirs de circulation souvent considérés comme secondaires (Dheune, Ouche, Arroux, Seille...). Pour ce qui concerne le Val de Saône, trois itinéraires parallèles nord-sud se dessinent (Fig. 212). Le principal épouse la rive droite de la Saône sans doute jusqu'à Chalon avant de poursuivre sur la berge gauche en passant par Verdun. Celui-ci est bordé dès La Tène D1 d'une série d'agglomérations à vocation artisanale et commerciale : Saint-Georges-de-Reneins, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Varennes-lès-Mâcon, Tournus, Chalon-sur-Saône/Port-Guillot. Tous, à l'exception de Tournus<sup>102</sup>, sont intimement liés à un système de passage à gué sur la rivière. Le plus important d'entre eux est sans doute Chalon-sur-Saône, où plusieurs passages existent pour atteindre la rive opposée : *Gué des Ronzeaux*, *Gués de Port-Guillot*, *Gué de Benne-*

<sup>102</sup> L'habitat groupé des *Sept-Fontaines*, tout comme l'établissement de *Champ-Sémard* d'ailleurs, est le seul à ne pas se trouver en bordure directe de la Saône mais à environ 900 m de distance.

*Lafaux, Gué de Port-Villiers.* L'occupation, avant tout tournée vers le commerce fluvial, semble ainsi s'étendre tout au long de cette rive droite sur une bande de près de 3,5 km de longueur (Bonnamour 2000 ; Dumont 2002). Grâce à sa position, Verdun-sur-le-Doubs marque le point d'arrêt de cette voie unique. Il correspond ainsi à un point de rupture de charge. Dès lors deux voies continuent dans les deux vallées principales : une voie sur la rive gauche de la Saône et une sur la rive droite du Doubs. On remarque ainsi qu'au-delà de Verdun-sur-le-Doubs plus aucune agglomération ne semble s'être développée en bordure de rivière, même si des indices de fréquentation de La Tène finale sont attestés à quelques endroits : Seurre, Pontailler-sur-Saône... (cf *infra*). Pour la vallée du Doubs, Besançon apparaît alors comme l'unique habitat groupé. Provenant du sud, un second axe majeur suit quant à lui le piémont jurassien jusqu'à Besançon où il rejoint là le Doubs. Ce dernier est jalonné par au moins deux agglomérations précoces, Lons-le-Saunier et Grozon. Enfin, tout à l'ouest du Val de Saône, un troisième et dernier axe nord-sud se déploie au pied du talus marquant la limite entre plaine de Saône et plateaux bourguignons. Cette voie de pied de Côte arrive au sud par la vallée de la Grosne, avant de rejoindre en ligne droite Langres. Son caractère sans doute secondaire par rapport à la voie de Saône fait qu'aucune occupation groupée ne semble y voir le jour avant la fin de la période laténienne. Seul Mellecey se développe à son intersection avec la voie transversale Chalon-Bibracte. Mais ces trois axes ne sont pas uniques puisque quelques transversales permettent également des passages est-ouest entre deux bassins hydrographiques. Une des principales se trouve être un axe reliant vallées de la Saône et de l'Yonne depuis Verdun-sur-le-Doubs ou Seurre jusqu'à Sens. Elle fait partie des principaux axes du centre-est étant donné l'implantation précoce d'une série d'habitats groupés dès la fin de la Tène C2 (Mâlain, Tonnerre) avant de voir l'apparition d'autres à La Tène D1 (Alésia, Avrolles, Sens). Plus au nord un autre axe se profile entre vallées de la Saône et de la Seine, de Pontailler-sur-Saône à Troyes. Elle est jalonnée par Mirebeau-sur-Bèze, qui ne semble pas encore posséder d'habitat groupé mais présente un sanctuaire majeur depuis La Tène B2 (début III<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), Beneuvre ou encore Chatillon. Un dernier axe transversal se dessine enfin depuis Chalon entre la vallée de la Saône et l'Yonne, puis par extension vers la Loire. Elle relie alors directement le Val de Saône à la capitale des Eduens, Bibracte. Depuis cette dernière un autre axe permet de poursuivre vers la Loire *via* Decize. Aussi, si les capitales de cités apparaissent en position centrale sur le réseau viaire tel qu'il se révèle, les carrefours et situations stratégiques se renforcent progressivement d'habitats groupés organisés préfigurant alors le tissu urbain gallo-romain.

Enfin, dans certains cas les itinéraires terrestres et l'implantation des habitats agglomérés sont guidés par une stratégie d'exploitation des matières premières. À l'instar des sites salicoles de la vallée de la Seille en Lorraine (Daire 2003, p. 49-53), on peut mentionner une série d'habitats groupés similaires jalonnant la voie nord-sud du piémont jurassien. Deux principaux centres se dessinent, l'un autour de Lons-le-Saunier, l'autre autour de Salins-les-Bains. Au regard de nos remarques concernant l'antécédent des occupations laténiennes, il est ici intéressant de noter que ces deux centres de production identifiés à la période laténienne sont déjà liés à des pôles princiers hallstattiens, dépendants ou indépendants l'un de l'autre. Montmorot se trouve sur le bassin lédonien, tandis que Salins-les-Bains, le plus important, est implanté sur le secteur Poligny-Arbois-Grozon. Si la répartition des monnaies gauloises et des dépôts dévoile une vraie dynamique économique des secteurs à la fin de La Tène (Rothé 2001), les analyses confirment une occupation dès le Néolithique final à Salins et dès l'âge du Bronze à Grozon (Pétrequin 1998 ; Gauthier 2001). La situation géographique naturelle de Salins et sa ressource ont alors très tôt permis à une voie depuis Verdun-sur-le-Doubs de se développer en suivant la vallée du Doubs puis de la Loue. Elle se trouve être en plus sur un axe transversal se dirigeant en direction des plateaux Suisse en traversant le massif jurassien. Lons-le-Saunier possède une situation similaire avec un débouché certainement davantage tourné sur le bassin chalonais. Quoi qu'il en soit, les deux pôles disposent d'une ouverture directe sur la Saône, et donc sur le bassin méditerranéen. Au niveau local, les carrefours formés par ces deux voies avec l'axe nord-sud du piémont laissent la place au développement de deux habitats groupés dès La Tène C2 sans doute, à la même période que Verdun-sur-le-Doubs. Le réseau formé par Grozon, Lons-le-Saunier et Verdun-sur-le-Doubs profite ainsi indubitablement de l'exploitation et du commerce du sel comme il avait déjà pu le faire à la fin de la période hallstattiennne. La présence en nombre des pots de type Besançon à Grozon comme à Verdun-sur-le-Doubs, mais aussi sur d'autres sites ruraux jalonnant ces voies démontre des liens culturels et économiques entre Jura et plaines de Saône, qui transcendent les clivages des territoires ethniques. Il est par exemple possible d'envisager grâce à tous ces éléments un réseau commercial de salaisons (Barral *et al.* 2013).

### 8.1.1.3. Les agglomérations ouvertes, vecteur du système économique laténien

Corridors de circulation naturelle, réseaux viaires et tissu économique sont les vecteurs fondamentaux du développement urbain laténien du Val de Saône au II<sup>e</sup> siècle av. J.-C.. Malgré une partition de la micro-région entre les Eduens, les Lingons et les Séquanes, sa situation centrale permet à tous les peuples ici installés d'en profiter, tant à un niveau local que territorial. Le processus commun de cristallisation de l'habitat proto-urbain, ainsi que les faciès d'importation mis en évidence sur les sites et le niveau d'élaboration des productions artisanales permettent effectivement d'observer une entité relativement homogène. Mais grâce à un réseau viaire dense et transversal, permettant les échanges au-delà, les développements économiques et le processus urbain ont réussi à s'implanter sur la totalité des territoires. Il ne s'agit toutefois pas des seuls facteurs de développement. L'émergence des émissions monétaires propres à la Gaule dès le III<sup>e</sup> siècle avant notre ère contribue également à la croissance économique et à l'apparition consécutive des premiers habitats groupés à la même période. Ce sentiment est renforcé lorsqu'on voit apparaître dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. dans une région comprise à l'est du Massif Central, un monnayage d'argent s'alignant avec le quinaire romain. Cette aire de circulation monétaire, dénommée zone du denier gaulois, inclut les peuples éduens, lingons et séquanes, mais également les cités périphériques, des Helvètes jusqu'au Rhin (Gruel, Haselgrove 2006 ; Gruel, Popovitch 2007). En cours jusqu'à la fin de la période laténienne, elle permet d'accompagner l'essor économique de la région mais également de renforcer les liens de ce peuple avec Rome. La découverte d'un coin de droit du type BN 3684 de La Tour (émis vers 88/75 av. J.-C. ; Grellu 1985) à Saint-Symphorien-d'Ancelles montre qu'il s'agit là d'une émission itinérante ou en plusieurs lieux. La découverte similaire d'un coin monétaire de Kaletedv au Mont-Vully en Suisse va aussi dans ce sens (Kaenel, Auberson 1996). Parallèlement, la même région voit se développer un autre outil monétaire spécifique, le potin. Les types sont néanmoins plus nombreux et plusieurs séries coexistent souvent sur les mêmes sites (Gruel 1995). L'aire de diffusion est également plus contrastée, parfois sur de vastes zones à l'image du potin « à la grosse tête » (Gruel, Geiser 1995), ou sinon sur quelques sites comme le type dit de Mâlain (Fischer 1985). Ce constat montre une diversité des pouvoirs émetteurs qui semble en tout cas exclure celui de la cité. En conséquence, la complexité croissante du système monétaire dès le LTC2 dans le Centre-Est de la Gaule indique indubitablement une société bien organisée dans laquelle la production artisanale et l'expansion urbaine s'intensifient.

En définitive, le développement proto-urbain que connaît le Val de Saône dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. n'est absolument pas un phénomène singulier à la région. Les données collectées à l'échelle européenne montrent désormais qu'une grande partie de l'Europe centrale et occidentale est concernée. Pas moins de 100 agglomérations de la fin de la période laténienne pourraient ainsi être restituées sur toute cette zone d'après les données présentées par D. Lallemand, Ph. Barral, A. Schäfer et V. Salac lors du colloque d'Otzenhausen (2014), et réunies par St. Fichtl (2013). Il apparaît ainsi une répartition homogène dans les divers bassins hydrographiques des grands fleuves (**Fig. 213**). Toutes ces entités sont d'ailleurs concernées par le phénomène urbain : vallées du Rhône et de la Saône, vallées de la Seine, de la Loire et même désormais en Garonne. À l'instar des agglomérations artisanales de la Saône, presque toutes ont en commun d'être situées à des endroits privilégiés où communications naturelles et artificielles se croisent. La position de bord de rivière constitue dans de nombreux cas une condition indispensable à leur développement puisqu'elle assure un débouché automatique des productions artisanales dans un vaste ensemble. Ces agglomérations ouvertes deviennent alors de véritables relais du tissu économique qui se met en place dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à travers la Gaule. En dépit de cela, les données disponibles dans le Val de Saône n'ont pas été suffisantes pour dissocier en profondeur les caractérisations comme V. Salac l'a proposé en Europe centrale (2012). Ce dernier a alors théorisé deux types d'agglomérations ouvertes : les « Centres de type Nëmčice -Roseldorf » (NRZ : Nëmčice-Roseldorf Zentren) qui sont les centres économiques les plus importants, possédant des échanges à très longue distance, et les « Centres de production et de distribution » (PDZ : Produktion- u. Distributionszentren) qui correspondent à de plus petits centres régionaux, également tournés vers l'économie et l'artisanat.

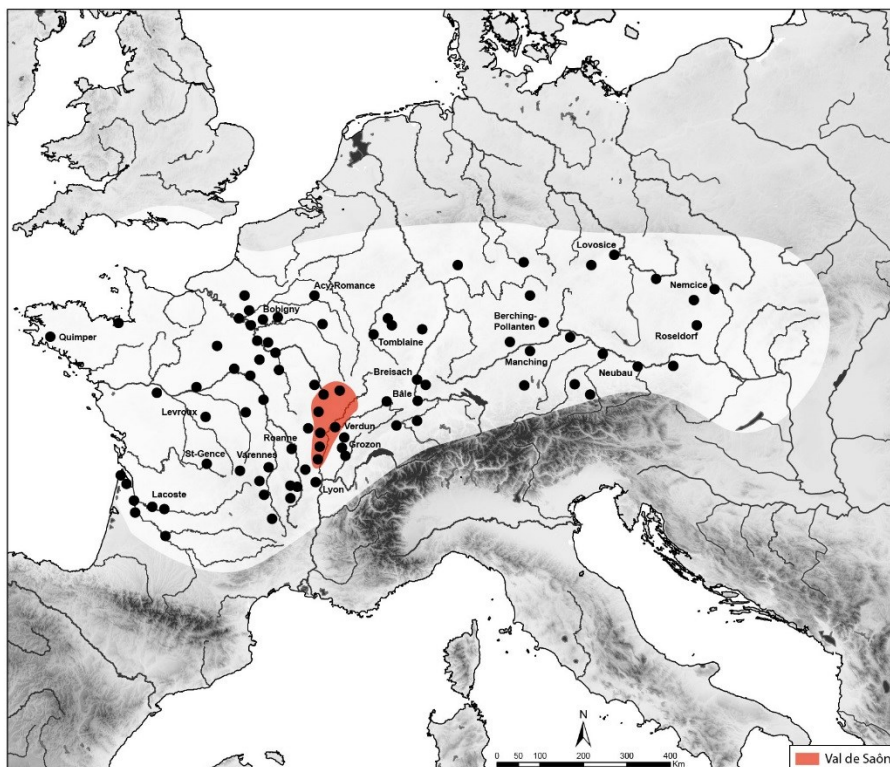


Fig. 213 - Carte de distribution des agglomérations ouvertes artisanales et commerciales en Europe celtique (d'après Fichtl 2013)

En Val de Saône, Chalon-sur-Saône/*Port-Guillot* et Verdun-sur-le-Doubs/*Petit Chauvort* apparaissent comme les têtes de proue de ce réseau commercial grâce notamment à de vastes zones portuaires situées le long de la Saône. Associés au réseau terrestre, ces secteurs économiques dédiés assurent un débouché direct sur les territoires. Les importantes concentrations d'amphores Dressel 1 à Mellecey indiquent ainsi que l'agglomération joue un rôle important sur la route d'approvisionnement de la capitale des Eduens (Gaëtan 2013a). De même, la diffusion des pots de type Besançon depuis Verdun sur le couloir du Doubs et de ses affluents renseigne sur la nature des produits transformés sur place (préparations alimentaires prisées, salaisons...) et leur destination (Barral *et al.* 2013). À l'échelle du Val de Saône seules les agglomérations de Varennes-lès-Mâcon et de Verdun-sur-le-Doubs développent une activité artisanale certaine. La spécialisation et la diversification des productions de Verdun en font un site tout à fait atypique pour la région et assurent son rôle central au cours de La Tène D1. L'étude des matériels céramiques indigènes et importées, ainsi que celle du monnayage, montre l'intégration socio-économique des autres sites d'habitat groupé au sein d'un réseau. En conséquence, malgré ces distinctions, l'association de tous les éléments fonctionnels identifiés a permis de caractériser et d'intégrer ces occupations groupées à la catégorie générale des agglomérations ouvertes à vocation artisanale et commerciale.

À l'instar du site de Varennes-sur-Allier, la découverte d'indices artisanaux à Verdun-sur-le-Doubs dès la fondation de l'établissement à la Tène B2 montre que l'activité est présente depuis l'origine (Barral, Lallemand 2014). Les artisans profiteraient ainsi d'un lieu commercial et d'un débouché certain pour s'organiser et développer leur activité. Un processus semblable pourrait également concerner la pérennisation d'ancien lieu de marché ou de foire où les fermiers venaient vendre leurs produits agricoles ou leurs excédents de production. L'agriculture joue en tout cas un rôle important dans la montée en puissance de l'économie durant les trois derniers siècles avant notre ère. L'existence d'un *optimum* climatique à cette époque et l'utilisation d'un outillage en fer de plus en plus perfectionné ont favorisé cette croissance agricole (Brun 1993, p. 280).

Sans préférer l'une ou l'autre de ces hypothèses, il faut sans doute imaginer qu'une partie de tous ces facteurs ait participé à l'implantation et au développement de l'habitat groupé. Face à ces remarques, une dernière interrogation se pose sur la responsabilité de cette impulsion urbaine. Est-ce alors le résultat d'une volonté privée collective ou celui d'une organisation voulue par le milieu aristocratique ? La deuxième solution rappellerait ainsi

l'expérience urbaine hallstattienne où centres de pouvoir et groupements artisanaux sont répartis sur le territoire. Si celle-ci est retenue, cela supposerait qu'une aristocratie soit encore présente sur les territoires aux IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles av. J.-C. après l'effondrement des résidences princières. En Gaule septentrionale, la répartition de petites nécropoles à armes des IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles av. J.-C. laissent imaginer la présence de milieux déjà favorisés sur l'emplacement des futurs habitats de Nanterre ou Bobigny (Marion *et al.* 2006). Il s'agit donc sans doute d'un élément à prendre en considération. À plus vaste échelle, le territoire des *Bituriges Cubi* montre une présence constante des élites durant l'âge du Fer. Le territoire tel qu'il se constitue progressivement depuis le Hallstatt D1 ne fait en réalité que préfigurer celui de La Tène finale grâce à une succession de conflits et d'acquisitions (Augier, Krausz 2012). Il est encore difficile de trancher sur cette question dans le Val de Saône mais l'interrogation renvoie en tout cas une fois de plus à la question de la solution de continuité entre les deux périodes (cf *supra*).

### 8.1.2. I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., un réseau déjà en mutation

Alors que nombre d'agglomérations créées au cours du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. atteignent leur *floruit*, le tournant des II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles marque une période décisive dans le processus d'urbanisation des Gaules. On assiste alors à trois phénomènes parallèles qui sont, le déclin et l'abandon de toute une série d'habitat groupé, la redynamisation de certains habitats préexistants et le développement d'un ensemble d'agglomérations nouvelles parmi lesquelles on retrouve des sites habitats fortifiés de type *oppidum*. Les schémas d'évolution ne sont pas pour autant uniques. La multi-partition territoriale du Val de Saône fournit des exemples de mutation urbaine très divers selon les peuples (superposition des occupations, création nouvelle, abandon brutal, délocalisation...). Cet échantillon de modalités est d'autant plus intéressant qu'il est représentatif des tendances observables à l'échelle même des *civitates*. Chaque territoire possède ainsi ses propres logiques d'organisation du réseau d'agglomérations répondant à des facteurs géographiques, politiques, territoriaux ou encore économiques, indépendants. Tout cela est finalement le résultat d'une mise en place progressive des *civitates* gauloises durant les deux derniers siècles avant notre ère.

#### 8.1.2.1. Les sanctuaires, vecteurs de l'urbanisation

Sans qu'il précède toujours l'agglomération, le sanctuaire, ou de manière plus globale le lieu de culte, joue un rôle majeur dans la cristallisation et le développement de l'habitat groupé laténien. Ce constat avait déjà été souligné en 2000 par St. Fichtl, J. Metzler et S. Sievers à propos d'une série d'*oppida* et d'agglomérations ouvertes. Grâce aux fouilles extensives et aux analyses de mobilier, on dispose désormais de données plus fiables pour appréhender les courbes d'évolution des sanctuaires et des habitats agglomérés de la région, et de les comparer à d'autres territoires. Plusieurs schémas évolutifs sont ainsi attestés, illustrant une relative disjonction du processus de développement de ces deux types d'occupation (**Fig. 214**).

Un premier cas de figure illustre le lieu de culte comme pôle attractif pour l'installation de l'habitat groupé laténien. Celui-ci est tout particulièrement représenté par les sites de Mirebeau-sur-Bèze et de Nuits-Saint-Georges, mais selon une chronologie différente. Se développant dès La Tène B2/C1, le premier dispose d'un développement beaucoup plus précoce que le second. Jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., le sanctuaire connaît alors un développement continu marqué par des phases de réaménagements et de nouvelles constructions. Mais, alors qu'il connaît un déclin au cours de La Tène D1b et de La Tène D2a, le site de Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* apparaît. Même si à ce jour une seule fosse à offrande l'atteste, elle marque le début d'une occupation importante qui prendra dès La Tène D2b la forme d'une aire culturelle (Pommeret 2001). Cette première monumentalisation du culte de Nuits-Saint-Georges est ainsi contemporaine de celle de Mirebeau-sur-Bèze qui se manifeste par la mise en place d'allées processionnelles, d'un bâtiment de culte imposant et d'une série de bâtiments annexes liés à des rites sacrificiels (Barral et Joly 2011). L'image renvoyée par ces deux sites correspond bien à celle des sanctuaires à l'échelle du Centre-Est de la Gaule et plus généralement à celle des sanctuaires du second âge du Fer (Arcelin, Brunaux 2003 ; Izri, Nouvel 2011). On perçoit ainsi une évolution en trois étapes avec une première phase de création à La Tène B2-C1 (Mirebeau-sur-Bèze, Mandeuze, Manching, Gournay-sur-Aronde), une deuxième phase de création ou de renforcement à La Tène D1 (Alésia, Nuits-Saint-Georges, Champigny-lès-Langres) et enfin une dernière à La Tène D2a-D2b (Mâlain, Mirebeau-sur-Bèze, Nuits-Saint-



Georges, Mandeu...). Malgré ces moments forts dans la dynamique de développement des sanctuaires, aucun du Val de Saône ne voit l'émergence parallèle d'un habitat groupé. Il faut attendre La Tène D2b, soit après la dernière étape de monumentalisation de l'âge du Fer, pour voir apparaître les premières structures domestiques dans le giron de ces lieux de culte. À Nuits-Saint-Georges, où les données en la matière sont les plus fournies, l'habitat voit le jour à la fin de La Tène D2-augustéen précoce. À Mirebeau-sur-Bèze, les informations sont plus fugaces. Mais l'archéologie atteste d'une occupation domestique dès la Tène D2b. Il paraît toutefois ici étonnant qu'un sanctuaire aussi important ne soit pas associé plus tôt à un habitat aggloméré. Les structures n'ayant pas encore été mises au jour, il est nécessaire de rester prudent sur la question et de proposer une datation basse de l'ensemble (Venault *et al.* 2003). Ce sanctuaire revêt tout de même un rôle majeur dans le territoire. Seul le complexe de Mandeu pourrait être comparé à celui de Mirebeau-sur-Bèze dans son modèle d'évolution puisqu'il semble se développer dès la même époque à La Tène B2-C1 au *Cloux du Château*, puis se monumentaliser à La Tène D2b dans les années 50 av. J.-C., après l'émergence du deuxième lieu de culte du *Champ des Fougères* à La Tène D2a. C'est à cette dernière période qu'on assiste à l'apparition d'un habitat urbain structuré, au moins dans le méandre de la rive gauche du Doubs (Barral *dir.* 2015). Ces trois exemples documentés montrent clairement le rôle cristallisateur du sanctuaire dans le développement de l'habitat urbain. Mais faut-il pour autant voir un lien direct entre ces deux étapes ?

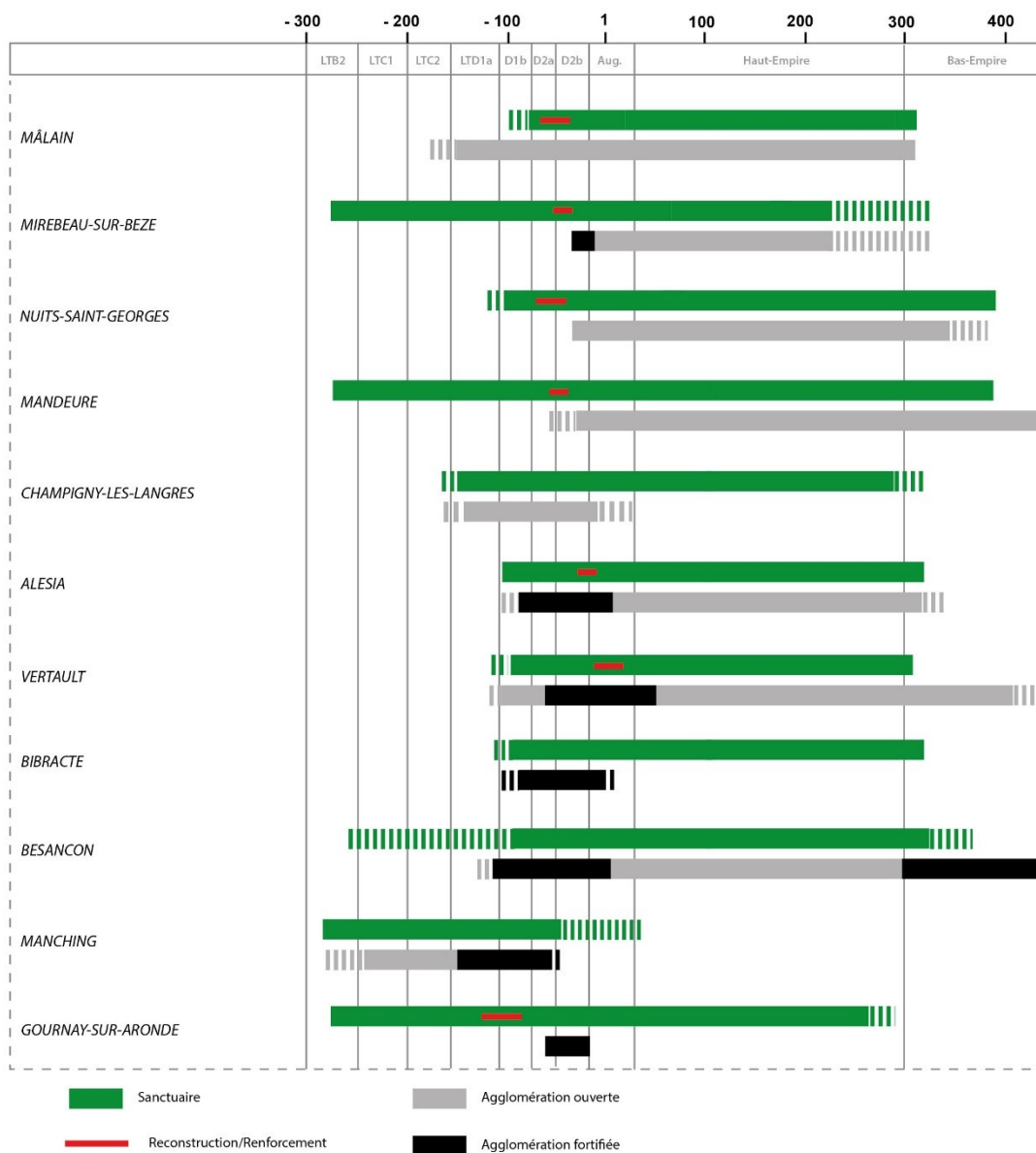


Fig. 214 - Schémas chronologiques des sanctuaires et des agglomérations laténiennes



Mâlain semble faire figure d'exception dans la liste des sanctuaires urbains laténiens en adoptant un schéma évolutif contraire, dans l'état actuel des recherches. Les données disponibles font aujourd'hui remonter les premiers niveaux culturels observés dans l'agglomération à La Tène D2a dans les deux sanctuaires périphériques : Mâlain/*Vazzeroy* (Widehen 2015) et Ancey/*Froidefonds* (Roussel 2003). Même si ces données ne sont pour l'instant que ponctuelles, elles attestent d'une occupation culturelle beaucoup plus tardive que l'habitat aggloméré, ici présent depuis au moins le début du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., à La Tène C2-D1. Le lieu de culte ne semble donc pas avoir ici directement cristallisé une occupation humaine, contrairement aux exemples de Mirebeau-sur-Bèze ou Nuits-Saint-Georges. Les populations sont ici venues créer un habitat *ex-nihilo* en profitant d'abord d'un emplacement idéal en bordure de voie pour développer leur économie. L'émergence d'un fait culturel postérieur pourrait finalement poser des questions sur la volonté de renforcer un habitat groupé déjà dynamique lors d'une phase de transformation des structures urbaines à La Tène D1b-D2a.

De manière globale, l'absence d'installation conjointe avec l'habitat permet de supposer que les grands sanctuaires qui apparaissent illustrent avant tout des étapes de renforcement et de stabilisation des territoires, que ce soit à La Tène moyenne ou à la fin de La Tène finale (Brunaux 1986 ; Fichtl 2004, p. 66-69). À La Tène moyenne, le phénomène est bien attesté, surtout lorsqu'on observe le cas du territoire des Bellovaques en Gaule Belgique, où quatre pôles principaux constitués de quatre sanctuaires fondés au tournant des IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles deviennent au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. des *oppida* structurant (Bailleul-sur-Therain, Gournay-sur-Aronde, Vendeuil-Caply, Gouvieux). Ces sanctuaires précoces servent de points de repère dès l'origine pour que des populations puissent se réunir. Leur transformation en *oppida* permet de poursuivre, sous une autre forme, le rôle centralisateur des premiers équipements sur le territoire. En définitive, leur regroupement aboutit à la structuration des *civitates* telles que nous les connaissons au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (Fichtl 2006). Dans le Centre-Est, il est possible de se demander si une série de sanctuaires anciennement fondés pourraient correspondre à de tels pôles dans chacun des territoires concernés (Imphy chez les Eduens ; La Villeneuve-au-Châtelot chez les Sénon ; Mirebeau-sur-Bèze et Champigny-lès-Langres chez les Lingons ; Mandeuze chez les Séquanes). Qu'ils soient ou non adjoints d'un habitat groupé ouvert ou fortifié à La Tène finale, il s'agit là de véritables complexes culturels en devenir jouant un rôle dans la structuration des territoires tant à l'époque laténienne que gallo-romaine. Leur situation géographique, parfois aux confins des territoires, laisserait penser qu'il existe là un lien particulier. C'est ce que la littérature des années 1970 et 1980 dénommait « sanctuaires de frontière » ou *conculiabula* pour la période gallo-romaine (Jacques 1991 ; Marchand 1991) et qui a été depuis rejeté. Il est indéniable que Mirebeau-sur-Bèze ait joué ce rôle fédérateur non loin de la frontière entre Lingons et Séquanes. Ce statut est d'autant plus confirmé que le sanctuaire est transformé en site fortifié à La Tène D2b. Malgré son éloignement de la frontière laténienne, Mandeuze pourrait aussi avoir un rôle centralisateur. Si l'on admet alors l'adjonction du pays rauraque à celui des Séquanes, le sanctuaire apparaît en effet en position centrale dans le territoire. Néanmoins, il est difficile de dire si le site développe un réel rôle de centre religieux qui aurait pu concurrencer l'*oppidum* principal, Besançon (Barral 2015, p. 97). L'émergence d'un complexe culturel tardif à Mâlain sur un site d'habitat anciennement fondé illustre quant à lui une volonté de renforcement des territoires à La Tène D2 dans un contexte de transformation des structures urbaines. Contrairement à d'autres agglomérations ouvertes transformées en *oppida* à la même période dans un but de contrôle des portions de territoire et des axes de circulation, Mâlain semble être seulement adjoint d'un centre culturel. Aucun *oppidum* n'est identifié dans ce territoire, si ce n'est l'existence d'un petit habitat de hauteur fortifié à Flavignerot, servant surtout au contrôle de l'axe du Val de Saône et du débouché de l'Ouche dans la vallée. La mise en parallèle de l'apparition du fait culturel à Mâlain et de la dynamique spatiale et économique de l'habitat à la même période souligne d'autant plus l'idée d'un renforcement des structures collectives dans ce territoire. Même si ce rôle à l'époque laténienne n'est pas encore documenté, il devient en tout cas dès l'époque gallo-romaine un centre incontournable à l'échelle de la *civitas* lingonne.

Malgré la difficulté de démontrer le statut réel des sanctuaires gaulois (sanctuaire confédéral, communautaire... ?), ces exemples confirment l'idée que leur installation est davantage régie par des motivations symboliques que par des préoccupations fonctionnelles. À l'inverse, nous avons vu que les premières agglomérations à vocation artisanale et commerciale répondent de préférence à la deuxième logique. Aussi, en s'installant en périphérie d'un lieu de culte d'importance, l'habitat vient profiter d'une attractivité ancienne. À Mirebeau-sur-Bèze

comme à Nuits-Saint-Georges, les premières installations extérieures au culte correspondent à des activités artisanales. On voit donc qu'il s'agit ici avant tout d'une occasion de profiter des flux de pèlerins pour pouvoir se développer. Aussi, seule l'implantation d'un culte structuré à Mâlain dénote des autres schémas d'évolution des habitats agglomérés. À l'instar des *oppida*, il recouvre également un rôle centralisateur et de contrôle des territoires.

Le choix d'implantation des sanctuaires dans les *oppida* pourrait être moins opportun et davantage réfléchi, même si les modalités sont tout aussi diverses que pour les agglomérations ouvertes. Le développement des agglomérations fortifiées dans la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. marque une étape supplémentaire dans le processus d'urbanisation, se caractérisant par un renforcement des structures publiques et collectives. C'est pourquoi dans certains cas, on assiste à une implantation contemporaine des structures domestiques et cultuelles à l'image d'Alésia (Cazanove *et alii.* 2012), de Bibracte (Szabo *et al.* 2007), de Bâle/*Cathédrale* (Deschler-Erb 2011) ou de Corent et Gergovie. Mais dans d'autres cas, le sanctuaire peut se révéler être antérieur à la fondation de l'*oppidum* et revêtirait donc un rôle dans le processus de création du centre urbain, à l'image des habitats groupés ouverts. L'exemple le plus caractéristique est celui du sanctuaire de Gournay-sur-Aronde de La Tène B2 qui donne naissance à un *oppidum* à La Tène D2 (Brunaux 1997). Manching correspond également à ce schéma même s'il est plus singulier puisqu'avant d'être un *oppidum*, le site est une agglomération artisanale liée aux sanctuaires (Eller *et alii.* 2012). Dans le Centre-Est de la Gaule, Besançon pourrait présenter un tel décalage chronologique. En effet, à *Chamars*, lieu de passage obligé dans la boucle du Doubs, se développe un lieu de culte important associé à un espace funéraire de La Tène B et C (Barral *et al.* 2011). L'installation d'un habitat aggloméré à La Tène D1 est alors sans nul doute à mettre en lien avec cet endroit stratégique et symbolique. Par ailleurs, ces observations ne sont pas réservées aux seules agglomérations laténiennes puisque des phénomènes similaires sont visibles lors de la transition urbaine à l'époque romaine (Avenches).

Parmi les sites laténiens du Val de Saône, l'association des lieux de culte avec les habitats agglomérés n'apparaît pas non plus systématique, même si elle est récurrente. Saint-Symphorien-d'Annelles, Tournus/*Sept-Fontaines*, Beaune/*Maladière* ou encore Mellecey ne présentent ainsi aucune activité cultuelle laténienne. En revanche, il est possible de trouver une pratique moins structurée, à l'exemple des dépôts de Verdun-sur-le-Doubs ou de Varennes-lès-Mâcon ou de ceux associés aux passages à gué du chalonnais (**Fig. 215** ; cf *infra*).

Aucune règle particulière ne semble donc se détacher dans les trajectoires croisées des sanctuaires et des habitats groupés ouverts ou fortifiés. Il n'est malheureusement pas encore possible de confirmer un schéma d'implantation spécifique sur le seul *oppidum* attesté dans la région, à Mâcon. Toutefois, dans la grande partie des *oppida* celtiques, l'installation symbiotique de l'espace culturel avec l'habitat aggloméré, et parfois le rempart, constitue un réel acte de fondation de l'agglomération. En conséquence, cette planification intègre parfaitement la réflexion urbaine laténienne. En revanche, dans d'autres cas, en précédant l'habitat, le sanctuaire devient un véritable pôle attractif. Le choix ne se porte pas pour autant sur n'importe quel sanctuaire puisqu'il revêt à chaque fois une position stratégique de « frontière » ou naturelle, ou bien un aspect communautaire. De même, en s'installant postérieurement, le sanctuaire revêt un rôle politique dans le territoire. Aussi, même si la présence d'un lieu de culte n'est pas systématique dans les habitats agglomérés laténiens, leur présence apparaît indéniablement comme un vecteur de l'urbanisation.

### 8.1.2.2. Facteurs anthropiques et environnementaux dans l'occupation des bords de Saône

#### 8.1.2.2.1. La caractérisation difficile des habitats groupés en bordure de Saône

Grâce à l'abondance exceptionnelle de vestiges archéologiques sortis de l'eau par les dragages depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, les passages à gué sont les premiers sites identifiés sur le cours de la Saône. Le gué correspond alors à un haut-fond naturel qui concentre dans son environnement immédiat la majeure partie des activités liées à la rivière telles que les zones de débarquement de marchandises, des habitats, des nécropoles... (Bonnamour 2000a). Ces sites connaissent une fréquentation quasi-continue depuis le Néolithique moyen et final, d'une part grâce à un régime fluvial lent et une pente presque nulle, d'autre part grâce à la nature stable des hauts-fonds

constitués d'un conglomérat de sable, de gravier et d'oxydes de fer ou encore d'argile. Depuis les travaux ayant permis et accompagnés l'ouverture de la Saône à la navigation commerciale au XIX<sup>e</sup> siècle (dragages, rectification du cours, barrages...), le lit de la rivière a profondément évolué. Le paysage actuel ne correspond donc absolument plus à celui que les populations protohistoriques et même gallo-romaines ont connu. La principale conséquence de ces travaux de mise au gabarit est un rehaussement important du niveau d'eau et donc un ennoiment des grèves et îles jalonnant anciennement le cours d'eau (Brochot 2002). La découverte des vestiges par dragage reste ainsi difficile à interpréter précisément. Il est souvent impossible de dire si le mobilier céramique ou métallique provient d'installations de berges ou de lit mineur comme cela était le cas à l'âge du Bronze par exemple, ou s'il est directement lié à la fréquentation du gué. Quoiqu'il en soit, grâce au récolement de l'ensemble des indices disponibles (découvertes anciennes et récentes, archives...) une centaine de passages à gué ont pu être identifiés sur la Saône entre Gray et Lyon (Laurent 1993 ; Dumont 2002). Tous ne correspondent pas pour autant à des installations fixes d'habitat (Fig. 215).

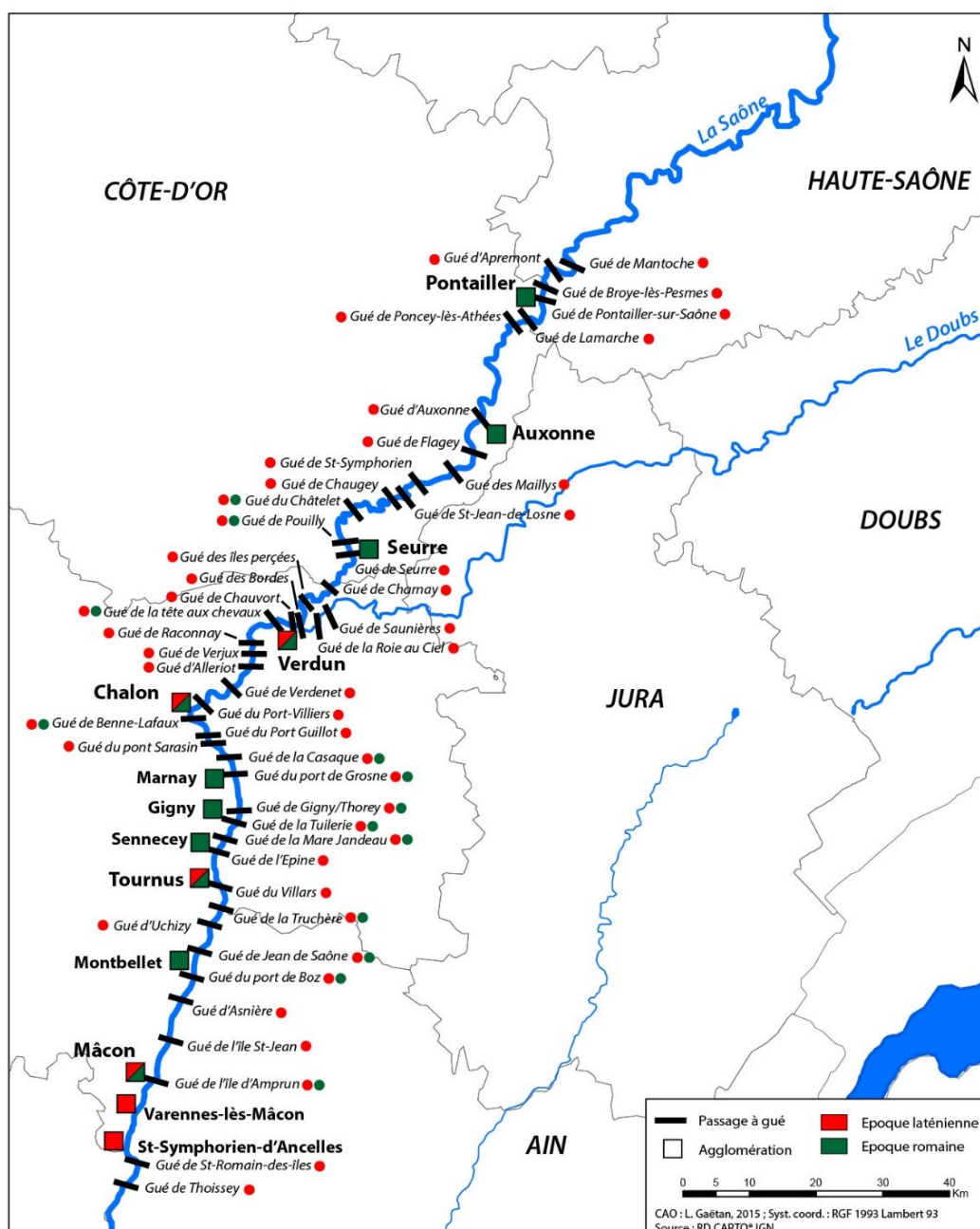


Fig. 215 - Carte de distribution des armes aux passages à gué sur la Saône et agglomérations de l'époque laténienne et gallo-romaine (d'après Bonnamour 2000)

Au second âge du Fer, la répartition des découvertes montre qu'on assiste à un accroissement sensible de la fréquentation du cours de la Saône, illustrant de manière indirecte l'embellie économique que connaît l'Europe occidentale à cette époque, mais aussi de nouvelles pratiques culturelles communautaires ou individuelles. De Lyon à Verdun-sur-le-Doubs, les concentrations d'objets sont certainement les plus importantes du fait de l'abondance des hauts-fonds naturels et des recherches entreprises par L. Armand-Calliat puis L. Bonnamour. Le croisement des passages à gué et des itinéraires anciens parcourant le Val de Saône du nord au sud et d'est en ouest donne lieu aux découvertes les plus abondantes et dans la plupart des cas à des habitats groupés laténiens (**Fig. 216**). Cette installation n'est toutefois pas systématique. Au cours du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., les premiers habitats agglomérés voient exclusivement le jour le long de la Grande Saône, entre Lyon et Verdun là où des voies transversales plus ou moins importantes coupent le Val de Saône de part en part : Saint-Georges-de-Reineins, Saint-Symphorien-d'Ancelles, Varennes-lès-Mâcon, Tournus/*Sept-Fontaines*, Chalon-sur-Saône/*Port-Guillot* et Verdun-sur-le-Doubs/*Petit-Chauvort*. Finalement, seuls les sites de Saint-Symphorien-d'Ancelles et Varennes-lès-Mâcon se trouvent à l'écart des passages à gué, malgré leur proximité avec la rivière. Saint-Georges, lui, possède une situation similaire mais se développe tout de même au débouché d'un gué, sur un itinéraire secondaire (Béal *et al.* 2013, p. 115-117). Quant à Tournus, le petit habitat aggloméré possède des caractéristiques similaires à la différence près qu'il se trouve à l'écart de la Saône dans un petit vallon adjacent. Il est ainsi le seul de cette dimension (1,5 ha) à ne pas être abandonné à La Tène D1b. Outre ces situations géographiques généralement propices, il faut remarquer que ces établissements de plaine n'ont aussi pu s'installer et se développer que dans un contexte climatique globalement favorable. En revanche, leur sort ne semble pas directement lié à leur vulnérabilité face à de potentielles crues de la Saône. Les données collectées par R. Steinmann dans le cadre de sa thèse sur l'évolution du cours de la Saône montrent notamment que la rivière a très peu évolué entre les périodes protohistorique et médiévale (Steinmann 2015). Les alluvionnements qui masquent les vestiges gaulois et gallo-romains sont plutôt situés aux époques postérieures. D'ailleurs, les fouilles du *Petit-Chauvort* à Verdun-sur-le-Doubs n'indiquent aucun épisode violent de crue ayant pu pousser à un abandon de l'occupation (Barral 1999). L'implantation géographique des principales agglomérations du Val de Saône, au croisement d'axes terrestres et fluviaux majeurs, n'est donc pas sans rappeler celle des sites de la vallée de la Loire à Feurs (Vaginay, Guichard 1988) ou Roanne (Lavendhomme, Guichard 1997) par exemple.

Il est alors étonnant de voir sur les cartographies qu'aucun habitat aggloméré ne se développe au-delà de Verdun sur le cours amont de la rivière, dite de la Petite Saône. Pourtant, comme en aval, il existe une série de passages à gué utilisés depuis le Néolithique au moins. La voie de berge sur la rive gauche de la Saône, associée à ces passages à gué et à des voies transversales plus ou moins importantes dessine des points névralgiques sur le cours de la rivière (Seurre, Saint-Jean-de-Losne, Auxonne et Pontailleur-sur-Saône). Malgré ces carrefours, le mobilier découvert n'apparaît pas spécialement en abondance tel qu'on peut l'attester sur le cours aval. La présence protohistorique est toutefois assurée par du matériel céramique (amphores...) ou métallique (armes, vaisselle, outils, objets prestigieux...) qui présente une certaine homogénéité avec la partie méridionale de la Saône. Ces constats démontrent au moins une continuité des flux commerciaux et des éléments culturels communs entre ces deux portions de la rivière. Ces carrefours routiers et fluviaux connaîtront sans doute une occupation antique, même si elle n'est pas correctement assurée. Cette absence d'habitat groupé laténien sur cette partie de la Saône est également à mettre sur le compte des recherches et de la superposition des villes actuelles. Saint-Symphorien-d'Ancelles, Varennes-lès-Mâcon ou encore Tournus/*Sept Fontaines* ont été détectés grâce à des opérations de sauvetage. Chalon-sur-Saône peut être identifié grâce au témoignage de César et aux nombreuses découvertes dans le lit de la Saône lors des dragages. Or, aucun travaux d'aménagement d'envergure n'a eu lieu sur la Petite Saône et le suivi archéologique des dragages a été très limité. Cet état de fait n'est donc peut-être que provisoire, en attendant de nouvelles découvertes dans le futur.

Quoi qu'il en soit, les seuls indices disponibles sur ces passages à gué font pour l'instant davantage penser à du mobilier associé à la rivière qu'à des sites « urbains » structurés. On remarque alors sur la totalité du cours de la Saône une récurrence des types de mobilier laténien associés aux passages à gué (**Fig. 215**). La période est marquée par des pointes de lances et surtout des épées, systématiquement recueillies à l'intérieur de leur fourreau. Parmi elles, aucune n'est volontairement pliée comme c'est le cas dans certains sanctuaires terrestres. Dans un

phénomène similaire, on retrouve aussi quelques entraves dans la région (Barral, Daubigny 2012). Sont également trouvés de la vaisselle en bronze et des éléments se rapportant au foyer tels que des chenets ou des broches à rôtir, isolées ou groupées en faisceau. Enfin, on retrouve aussi de manière assez abondante des lingots de fer de type Currency bars à l'image de ceux de Seurre ou du chalonnais découverts en paquets agglomérés. Partant du postulat qu'il ne s'agit pas d'objets perdus, on peut se demander dans quel but intentionnel ont-ils été ici déposés (cf **partie 6.1.2.2.2.**). Dans le cas de la Saône, si la bipartition des dépôts semble avérée -entre jets d'arme et dépôts intentionnels-, les contextes restent incertains pour de nombreux sites et les quantités d'objets difficiles à estimer. Ce qui est sûr est que certains de ces lieux de franchissements revêtent une forte symbolique, et ce parfois depuis assez longtemps comme l'indique la découverte d'une statuette en bois associée à un lot de céramiques du Hallstatt final à Seurre (Bonnamour 1983). Alors que presque tous les passages de la Saône possèdent des découvertes d'armes, la Grande Saône reste la portion qui en a livré le plus et tout particulièrement les gués de Jean de Saône, de Gigny-Thorey, du *Port de Grosne*, des *Ronzœaux*, de *Benne-Lafaux* et de Verdenet (entre 10 et 20 selon les sites). Parmi eux, ceux des *Ronzœaux* et de *Benne-Lafaux* sont les seuls à avoir livré un site d'habitat aggloméré laténien à leur débouché. Les autres voient l'émergence d'une occupation plus tardive, à l'époque romaine (cf *infra*).

#### 8.1.2.2.2. *Le Val de Saône, un espace disputé*

Outre ces observations, il est également intéressant de se demander dans quelle mesure les logiques territoriales influent sur l'organisation urbaine laténienne du Val de Saône. Autrement dit, est ce que l'absence d'agglomération ouverte ou les processus de mutation urbaine sur certains tronçons de rivière sont le résultat de conflits entre les peuples se partageant la région ? Nous avons précédemment observé que les entités politiques sont en perpétuelles mutations à l'époque gauloise du fait des conflits entre les peuples pour récupérer telle ou telle portion de territoire (cf **Partie 2.3.1.2.2.**). La Grande Saône est alors celle faisant l'objet de toutes les convoitises entre Eduens et Séquanes, afin de contrôler cette voie commerciale majeure qui constitue le prolongement naturel du couloir rhodanien et l'accès direct au bassin méditerranéen. Après que la frontière ait été longtemps restée figée au cours de l'époque laténienne et que la Saône était contrôlée par les Eduens, la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. voit l'arrivée des premiers conflits. Les Séquanes font ainsi appel à Arioviste, un chef Germain, vers 70 av. J.-C. pour récupérer la domination sur le Val de Saône. L'opération est couronnée de succès puisqu'ils s'imposent face aux Eduens et reconquièrent une grande partie des *clientes* (César, *BG VI*, 12, 2). Mais cette lutte de territoire ne semble avoir aucun impact direct sur le réseau urbain tel qu'il s'est développé jusqu'ici (**Fig. 216**). Les mutations observées sur la rive droite de la Saône (abandon, création, déplacement...) sont davantage liées à un mouvement général de transformations urbaines à l'échelle de la Gaule que le résultat de quelconques conflits. Les agglomérations de cette zone perdurant à cette période font d'ailleurs plutôt l'objet d'un nouveau dynamisme avec la création d'un lieu de pouvoir à Mâcon, ou encore le renforcement des établissements de Tournus/*Sept-Fontaines*, Chalon-sur-Saône/*Benne-Lafaux* et même Mellecey/*Marloux*, plus en retrait. Le déclin que connaît Verdun/*Petit-Chauvort* est quant à lui plutôt à mettre en lien avec l'histoire de la micro-région du chalonnais-verdunois. De toute façon, les Séquanes n'avaient aucun intérêt à bouleverser le réseau en place puisqu'il était avant tout lié au trafic commercial sur la Saône. De plus, la période de trouble est de courte durée puisqu'avec l'arrivée de César en Gaule en 58 av. J.-C., les Eduens récupèrent de nouveau leur clientèle et donc le contrôle commercial de la Saône. Si les textes mentionnent fréquemment le cas de la frontière entre Eduens et Séquanes, ils sont plus avares concernant celle entre les Lingons et les Séquanes, pourtant également située sur le cours de la Saône. On peine à imaginer que la situation soit ici plus tempérée. Si les Séquanes semblent contrôler de manière certaine la région des sources de la Saône, le reste de la frontière avec les Lingons a très certainement dû évoluer dans le temps à l'image de celle avec les Eduens (cf **Partie 2.3.1.2.2.**). Une enclave au-delà de la rive droite de la Saône a toutefois dû exister dans la région bourbonnaise afin de s'approcher au plus près des sources de la Marne et ainsi contrôler les trafics entre les deux bassins-versants. Il reste donc en l'état difficile de dire si l'absence d'habitats groupés laténiens sur la Petite Saône est le résultat de ces conflits ou simplement celui d'un contexte géographique. Les points de rupture de charge majeurs se trouvent de manière ancienne à Verdun et à Chalon. Il suffit également de regarder l'évolution du réseau urbain sur la Grande Saône pour s'apercevoir que les conflits n'ont aucun impact sur l'organisation urbaine. Il s'agit avant tout de luttes

d'influences sur des portions de territoire. Quoiqu'il en soit, de manière générale on peut affirmer que le contrôle de la rivière ne s'effectue pas chez les Séquanes par l'implantation d'habitats agglomérés qui gèreraient les flux commerciaux, dans l'état des données disponibles. On recense à ce jour quatre agglomérations créées à La Tène C2/D1a (Besançon, Grozon, Lons, Saint-Germain-en-Montagne) et une à la fin de la période laténienne (Mandeure), toutes situées à l'intérieur du territoire. Contrairement aux Eduens ou même aux Lingons, le fait urbain laténien chez les Séquanes reste sporadique, à moins qu'il ne s'agisse que d'un biais de la recherche (cf *infra*).

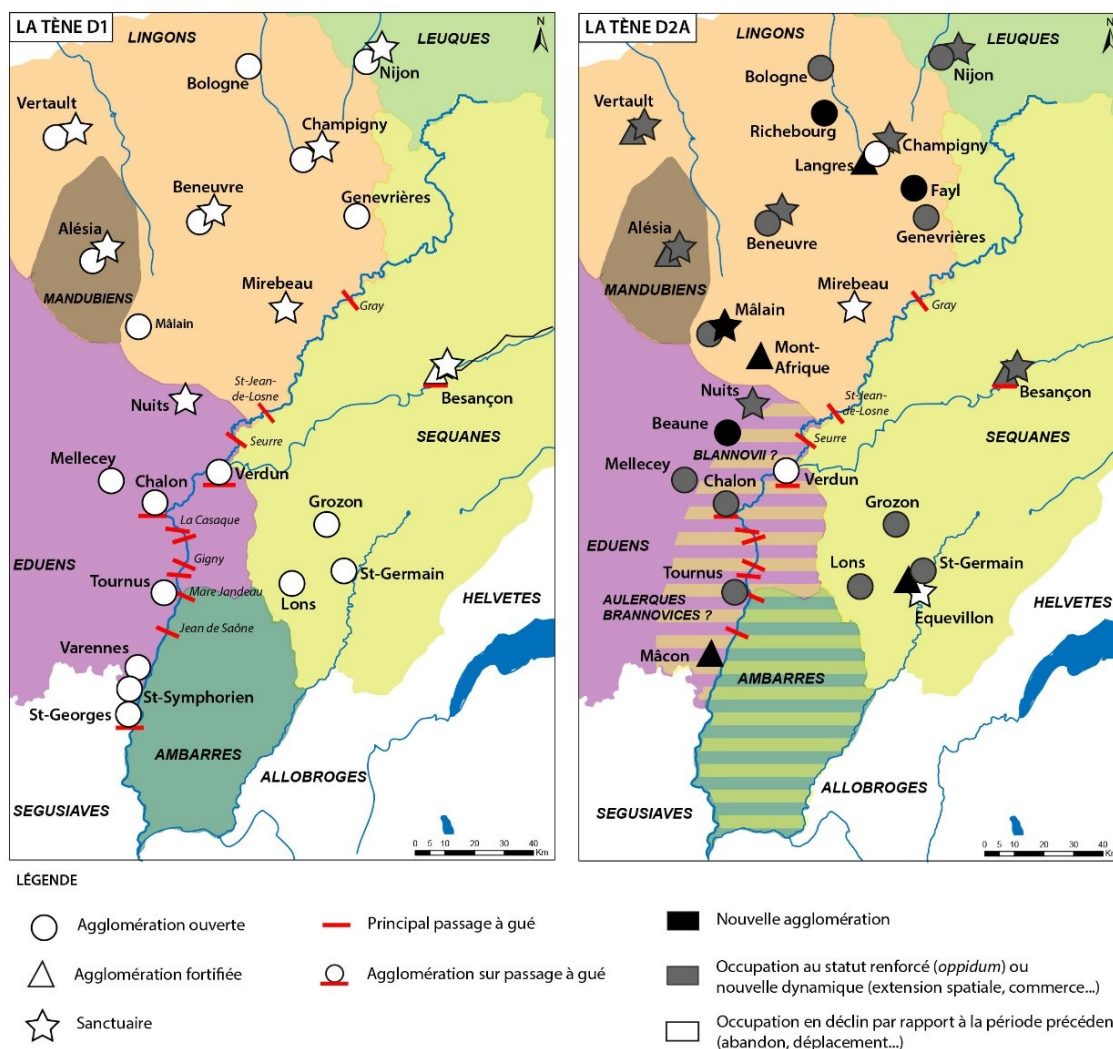


Fig. 216 - Distribution des agglomérations dans le Val de Saône entre La Tène C2-D1 et La Tène D2

### 8.1.2.3. L'émergence d'un nouveau fait urbain, les *oppida*

Parallèlement à la redynamisation du réseau urbain à la charnière des II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles avant notre ère, une autre série d'habitats agglomérés jusqu'ici prospères sont sur le déclin et abandonnés au profit d'autres, qui sont dans la majorité des cas des agglomérations fortifiées de type *oppidum*. Il s'agit là d'une nouveauté dans le processus urbain protohistorique, même s'il n'est pas singulier. À partir de cette période, le réseau urbain protohistorique se diversifie et se complexifie clairement. Cette asymétrie du processus urbain est sans doute à mettre au crédit d'une aristocratie qui profite peu à peu des bienfaits du système urbain. Mais à travers ces transformations profondes transparaissent surtout des logiques politico-territoriales et socio-économiques qui font que des divergences de développement apparaissent désormais parmi les peuples.

## 8.1.2.3.1. La genèse

La fin de La Tène D1b, marque le phénomène le plus fondamental dans le processus urbain, c'est-à-dire la création d'une série de nouveaux habitats groupés comportant un système de fortification plus ou moins complexe et manifestant un statut bien affirmé. Mais ce phénomène n'est autre qu'une étape dans la dynamique d'urbanisation enclenchée en Gaule occidentale depuis le III<sup>e</sup> siècle. Il ne constitue en aucun cas une fracture radicale dans les schémas d'évolution où le site fortifié apparaîtrait de manière sporadique en réponse à des événements historiques extérieurs. Les raisons sont à rechercher ailleurs. Aussi, en Europe occidentale émerge la plus importante série de création d'*oppida* dans le dernier quart du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (LTD1b) alors qu'on assiste à un accroissement considérable des flux commerciaux entre la Gaule et le monde méditerranéen. Il est alors intéressant de noter que cette période correspond également à la phase post-Conquête de la Gaule Narbonnaise par Rome. La Gaule chevelue n'a ainsi jamais été aussi proche des portes de Rome. Si cette période coïncide avec l'émergence du phénomène de fortification des habitats en Gaule celtique, il reste difficile d'y voir un lien de cause à effet, et encore moins une influence des modèles urbains italiens. La situation des *oppida* sur les principales routes commerciales terrestres et fluviales montre tout de même une relation logique. La Gaule interne ayant eu le plus de contacts avec le monde méditerranéen, il pourrait paraître évident de trouver autant d'*oppida*. Or les régions de Gaule Belgique, d'Armorique ou encore d'Europe celtique orientale présentent également ce type d'habitat aggloméré alors que les flux marchands italiens atteignent moins profondément ces secteurs. À l'inverse, les *oppida* ne sont pas pléthores dans le couloir commercial du Val de Saône (cf *infra*). Quoi qu'il en soit, même si on note d'importants décalages chronologiques dans l'apparition de l'habitat groupé fortifié dans les différentes régions de Gaule, le phénomène apparaît assez tardivement dans l'échelle globale de l'évolution du fait urbain protohistorique (Colin 1998). À ce titre, on observe tout particulièrement une dichotomie entre les transformations observées en Europe centrale et orientale où les *oppida* apparaissent au début de La Tène D1, soit au milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C., et la Gaule occidentale qui connaît un plein développement des agglomérations artisanales (Salac 2012). Malgré cela, il existe une suite logique entre les agglomérations artisanales de La Tène C2/D1 et les *oppida*. Celle-ci se manifeste dans un glissement progressif ou brutal des fonctions urbaines d'un site à un autre dans une micro-région définie et dans une continuité chronologique assurée. Les activités artisanales, parfois diversifiées et spécialisées, se retrouvent alors tant dans les agglomérations ouvertes que dans celles fortifiées. Mais le processus n'est pas pour autant systématique. L'organisation globale de l'occupation apparaît également souvent comme un point commun, même s'il est difficile d'affirmer une certaine préméditation. Finalement, la fortification correspond au point de divergence le plus manifeste, même si elle doit être observée avec précaution puisque cet élément n'est pas systématiquement un critère urbain en soit puisqu'il existe aussi des agglomérations qualifiées d'urbaines sans enceinte, ou bien à l'inverse des sites fortifiés ne possédant pas de fonction urbaine. Cette présence renvoie surtout à un modèle méditerranéen (Fichtl 2000, p. 24-29).

Dans le Centre-Est, grâce aux exemples bien documentés d'Alésia (Mandubiens), Bibracte (Eduens), Besançon (Séquanes), Langres (Lingons) ou encore Boviolles (Leuques) il est possible de préciser la date d'apparition de ces agglomérations (**Fig. 217**). Si les recherches récentes permettent de situer une occupation dans les années 120-100 av. J.-C., celle-ci reste visiblement assez limitée tant d'un point de vue spatial qu'en quantité de mobilier. Les ensembles mobiliers sont plutôt faibles en comparaison des époques postérieures (Dhennequin *et alii.* 2008 ; Grapin 2011 ; Dechezleprêtre *et alii.* 2011 ; Barral *et al.* 2014). Cet accroissement de la surface construite et du mobilier traduit une étape dynamique d'occupation sur ces sites dès la première décennie du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. En revanche, à Mâcon, cette étape se situe clairement à La Tène D2a, certainement dans les années 70-60 av. J.-C., même si la présence de quelques vestiges mobiliers (pots de céramique grossière non tournée que l'on retrouve également à Varennes-lès-Mâcon et Saint-Symphorien-d'Ancelles) pose la question d'une occupation antérieure (Barral 1994). On pourrait alors s'étonner de cette attestation plus tardive que les autres ensembles, qui correspondent, eux, à des *oppida* majeurs dans les territoires. Sans davantage de précision, on peut également placer les *oppida* de Villeneuve-sur-Yonne, Tonnerre, Avallon, Bâle ou encore le site de hauteur du *Mont-Afrique* dans cette même fourchette chronologique. Ces décalages chronologiques, de quelques décennies parfois, entre les sites fortifiés « secondaires » et les principaux *oppida* des territoires est-il alors le résultat d'un simple manque



de documentation approfondie sur les ensembles mobiliers ou bien un réel phénomène urbain ? Ce qui est certain, en tout cas, est qu'on a toujours eu tendance à amplifier l'importance de l'occupation antérieure sur ces sites tant d'un point de vue spatial que de celui du statut.

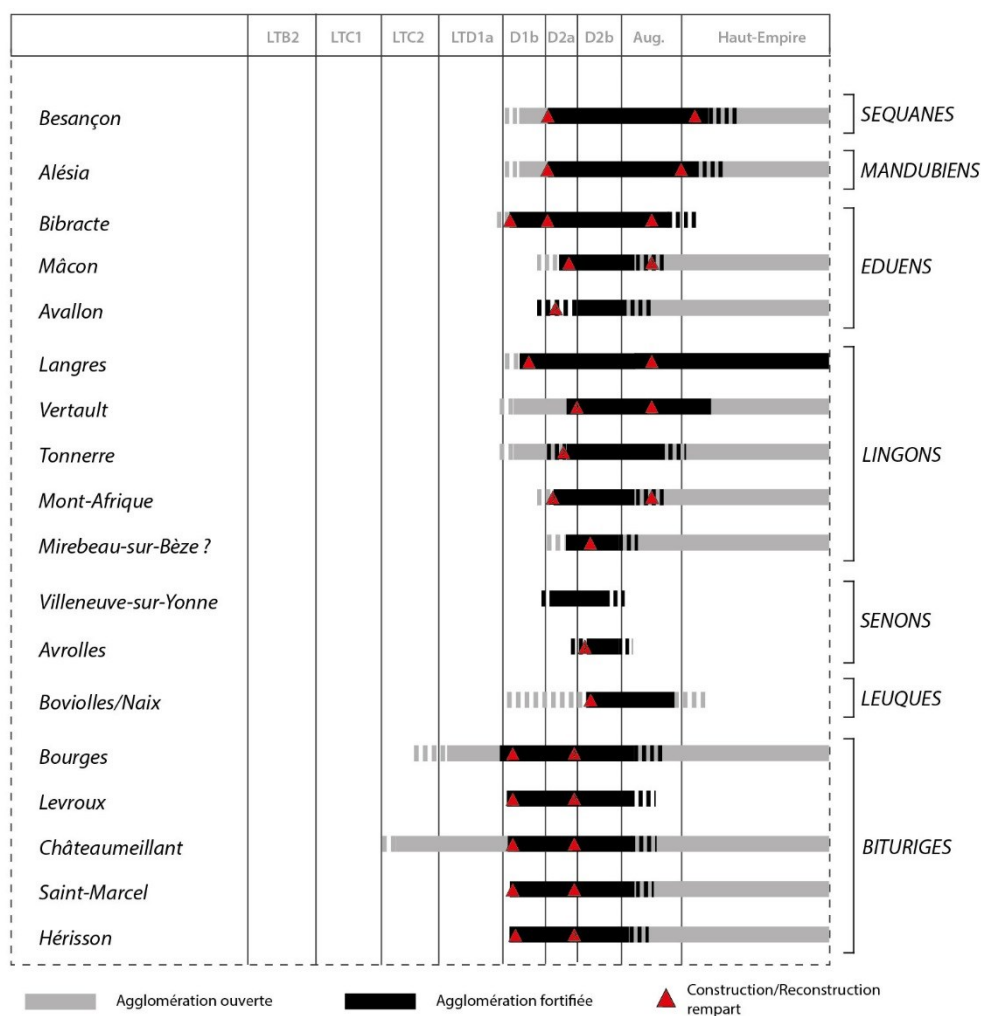


Fig. 217 - Schémas chronologiques de l'apparition des oppida et de leur fortification

### 8.1.2.3.2. La question des remparts

La question de la genèse des oppida ne peut non plus s'affranchir de celle des premiers remparts qui apparaît comme le point essentiel dans la fondation de ces nouvelles occupations. Il reste assez difficile d'intégrer le cas de Mâcon à cette discussion tant les données sont anciennes et lacunaires (Barthélémy 1967). Alors que l'oppidum du plateau de la Baille connaît une vraie dynamique d'occupation dès les années 60 av. J.-C., un premier rempart, de type *muris gallicus*, voit le jour quasiment à la même période. Il est d'ailleurs intéressant d'observer que les données stratigraphiques semblent indiquer la présence d'au moins un second état à ce premier rempart. Celui-ci prendrait la forme d'un talus imposant recouvrant les démolitions du *muris gallicus*. En guise de comparaison, nous pourrions peut-être rapprocher cette succession de fortifications à celle des oppida Bituriges où l'ensemble des sites, proéminents ou non (et même les résidences et fermes aristocratiques les plus importantes), sont dotés d'un rempart de type *muris gallicus* dès leur fondation à La Tène D1. Mais avec l'arrivée de César en Gaule et les menaces grandissantes, les principaux oppida (Levroux, Châteaumeillant, Saint-Marcel, Hérisson et Bourges) font l'objet de nouveaux travaux de fortification comprenant la construction d'un rempart à talus massif qui recouvre l'ancienne construction à La Tène D2a (Krausz 2008 ; Lallemand 2009 par exemple). Malgré une phase de reconstruction, l'édification initiale du rempart des oppida bituriges indique un synchronisme parfait

avec le développement de l'habitat. Il s'agit alors sans conteste d'un acte de fondation symbolique à l'image du tracé du *pomerium* des Romains (Fichtl 2005). Cet exemple est illustré par le cas représentatif de Levroux où on assiste de manière synchrone à La Tène D1b à la phase ultime d'occupation du *village des Arènes* et à la construction du *murus gallicus* sur la *colline des Tours* proche d'environ 1,5 km (Buchsenschütz *et al.* 2000). Il est encore difficile d'imaginer un processus aussi bien ordonné à Mâcon même si l'enchaînement de l'abandon des habitats de Varennes-lès-Mâcon et Saint-Symphorien-d'Ancelles dans les années 70-60 av. J.-C. et de la création de l'*oppidum* avec rempart vers 60 av. J.-C. semble assez exemplaire. En tout cas, la présence de deux états de rempart à *la Baille* permet d'envisager une occupation d'une durée assez longue sur le plateau. De telles constructions nécessitant du temps et un fort investissement (Fichtl 2005, p. 61-63), on peut imaginer que les populations aient mis en œuvre l'édification du *murus gallicus* assez rapidement, et même sûrement avant l'installation des habitats. Cette hypothèse serait d'autant plus plausible qu'aucun lieu de culte sur le site primitif n'aurait joué le rôle cristallisateur de l'habitat urbain. En conséquence, la fondation du rempart pourrait bel et bien intervenir comme un acte fondateur de l'occupation dès le milieu de La Tène D2a. Mais tel n'est pas toujours le cas puisque parfois l'édification de l'enceinte intervient dans un second temps, alors que l'habitat est déjà installé et développé. Tel est le cas pour les sites de Bibracte, Besançon (Barral *et al.* 2011), Alésia (Barral, Joly 2001) ou Yverdon (Kaenel 2009). Pourtant, l'installation de Besançon au début de La Tène D1a avait été accompagnée d'un aménagement des berges du Doubs par un mur de pierres sèches de 2 m de hauteur et grossièrement parementé. Mais ce dernier ne peut être considéré comme un rempart même si on peut lui reconnaître une fonction d'ornementation et de protection vis-à-vis des risques naturels. Malgré cela, la fonction symbolique n'est pas encore présente.

Qu'un habitat préexiste ou non, l'édification de remparts sur les agglomérations confère au site un rôle symbolique désormais novateur. En conséquence, cette charge impose aux populations un entretien conséquent de l'ouvrage. C'est pourquoi il arrive fréquemment que des traces de réfection ou de reconstruction totale soient mises au jour. L'existence de telles étapes n'est donc pas singulière au rempart de Mâcon. Aussi, chez les Eduens, Bibracte, capitale du territoire, dispose de caractéristiques évolutives similaires avec la construction d'un talus massif à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (Buchsenschütz *et al.* 1999). Ce dernier ne sert visiblement pas à relancer la dynamique d'occupation du site puisque progressivement la population quitte l'*oppidum* au profit d'Autun, nouvelle capitale. Les reconstructions du rempart B selon un rythme de l'ordre de 20 à 25 ans indiquent vraisemblablement la durée de vie d'un rempart de type *murus gallicus*. À Mâcon, sur la base de cet exemple et en envisageant une construction du premier *murus gallicus* dans les années 60-50 av. J.-C., on pourrait imaginer une reconstruction intégrale du système en rempart massif vers 30-20 av. J.-C., soit au tournant de la période augustéenne, à une période dorénavant apaisée. À l'instar du *murus gallicus*, ce second rempart n'afficherait plus qu'un rôle ostentatoire et symbolique, d'autant plus que les habitats se développent maintenant au-delà des fortifications. Une même phase de reconstruction post-Conquête s'observe également chez les Lingons. Le *murus gallicus* de Vertault est réparé à la période augustéenne pour être ensuite abandonné au milieu du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. alors que l'agglomération continue d'être occupée. La situation est identique à Alésia qui se trouve, pour un temps, intégrée à la *civitas* (Colin 2010). Enfin, sur le petit site fortifié de hauteur du *Mont-Afrique* à Flavignerot, une nouvelle enceinte barre l'éperon au tout début de l'époque gallo-romaine alors que le site n'est visiblement plus du tout fréquenté depuis la fondation de l'agglomération de Dijon, en plaine. Ces divers exemples démontrent à quel point les remparts gaulois constituent une charge symbolique pour les peuples. Malgré la Conquête, les populations maintiennent coûte que coûte les systèmes défensifs jusqu'à ce que ce qu'ils disparaissent du paysage dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. Le statut civique acquis par les *civitates* après la Conquête influe directement sur la présence ou non de ces ouvrages (cf *infra*).

Plus globalement, il est intéressant de noter qu'il existe une certaine dichotomie chronologique dans la construction de ces ouvrages monumentaux. La multiplication des fouilles de remparts gaulois apporte aujourd'hui un éclairage plus précis sur leur datation et donc leur succession (Kaenel 2006). Une première série d'installations est ainsi désormais admise à la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. pour les *oppida* pouvant être considérés comme majeurs dans des *civitates* : Bibracte, Bourges, Fossé des Pandours, Manching, Metz, Titelberg... (Fig. 217). Comme nous l'avons observé précédemment, d'autres remparts sont aménagés plus tardivement, au cours d'une seconde série de constructions ou de reconstructions au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.. À celle-ci appartient les

sites d'Alésia, de Besançon, de Langres ou d'Yverdon, avant de voir l'apparition d'enceintes encore plus tardives, dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. à Mâcon (?), Vertault, Mirebeau-sur-Bèze et La Chaussée-Tirancourt. Ces deux derniers exemples montreraient toutefois plutôt un lien avec la présence romaine militaire ou civile (cf *infra*). Quoi qu'il en soit l'affinement des chronologies parmi ces sites permettrait de confirmer la théorie de « désamboîtement » des habitats agglomérés fortifiés à la fin de la période laténienne, établie par A. Duval (1983). On assisterait alors dans la dernière partie de La Tène finale au moment de la Guerre des Gaules à une multiplication des *oppida* sur des terroirs n'en possédant encore pas et qui accèdent, dans un contexte de délitement du pouvoir centralisé, à une certaine autonomie par rapport à l'*oppidum* central. L'accession tardive et éphémère d'Avrolles au statut d'*oppidum* en est l'exemple le plus significatif sur le territoire sénon. Le site n'aura une durée d'existence que de quelques décennies avant de retrouver son site initial, en plaine. Ce statut jouera ensuite un rôle important à l'époque gallo-romaine puisque les agglomérations conservent une certaine mémoire de cela en devenant des centres urbains régionaux importants avec des fonctions religieuses développées. On peut alors se demander si l'adjonction de centres culturels à Mâlain à la toute fin de la période laténienne ne relèverait pas du même phénomène. Elle expliquerait en tout cas en partie l'exceptionnel développement de cette agglomération de plaine au Haut-Empire, en plus des raisons qui ont déjà fait sa renommée laténienne.

#### 8.1.2.3.3. Les divergences territoriales des dynamiques urbaines

Quoique faisant partie intégrante du processus proto-urbain, les *oppida* n'apparaissent pas de manière aléatoire. S'ils succèdent dans la grande majorité des cas à une, voire plusieurs agglomérations à vocation artisanale et commerciale créées à La Tène C2 ou La Tène D1, ils peuvent aussi être le fruit de la transformation d'un établissement groupé ou encore celui d'une création *ex-nihilo*. Tandis qu'aucune règle particulière ne s'observe à travers ces différents schémas, des tendances semblent se profiler à l'échelle des *civitates*. Les sites régionaux commencent en tout cas à être suffisamment documentés pour pouvoir esquisser les grandes lignes de ces reconfigurations. Précisons tout d'abord qu'en l'état actuel des connaissances, le phénomène des *oppida* reste relativement absent du Val de Saône. Mâcon est le seul archéologiquement attesté, alors que les établissements de Flavignerot/*Mont-Afrique* et de Mirebeau-sur-Bèze intègrent d'autres catégories de sites fortifiés (cf **Partie 8.1.3.1**). Il est ainsi possible de se demander si cette absence doit être corrélée à la présence dense et précoce d'un réseau d'agglomérations ouvertes à fonctions diversifiées qui aurait pu limiter le phénomène d'émergence des *oppida* dans cette micro-région. Mais dans d'autres secteurs, ce réseau ancien n'a pas empêché le développement d'agglomérations fortifiées. La raison est donc certainement à chercher ailleurs, peut-être dans les logiques d'organisation territoriale (**Fig. 218**).

Comme nous l'avons remarqué précédemment, le territoire séquane, installé sur une grande partie du massif jurassien et ses vallées adjacentes, présente un seul *oppidum*, celui de Besançon. Aucun autre site de cette ampleur ne se trouve être son pendant. Cette absence peut paraître surprenante, d'autant plus que la région est connue pour sa tradition des habitats de hauteur fortifiés. Parmi ceux repérés, très peu fournissent des indices d'occupation à La Tène finale, et encore moins les traces d'un rempart. Le réseau, peu dense, d'agglomérations artisanales (Grozon, Lons-le-Saunier, Saint-Germain-en-Montagne) connaît quant à lui une redynamisation à La Tène D2, à l'instar des habitats ouverts du Val de Saône. Finalement, seule la création d'une agglomération à Mandeure, sans doute à LTD2b, s'accompagne de la mise en place parallèle de petits sites avec fortifications de hauteur dans un environnement proche (cf *infra*).

Chez les Lingons, comme chez les Sénon d'ailleurs, la création d'agglomération fortifiée s'effectue progressivement, sur des sites inhabités ou encore peu occupés. Certaines d'entre elles comme Vertault ou Alésia sont installées dans des environnements vierges certainement grâce à une volonté politique si l'on se fie au développement contemporain de sanctuaires *extra-muros*. D'autres sont implantées dans un contexte régional déjà urbanisé et donnent ainsi naissance à de véritables sites appariés, au moins durant les premières décennies de leur existence. Le doublement d'un habitat fortifié et d'un habitat ouvert s'observe à des époques différentes à Tonnerre/*Plaine de Tonnerre* et à Langres/*Champigny-lès-Langres* en territoire lingon, ou encore à Villeneuve-sur-Yonne/*Sens* et *Mont-Avrelot*/*Avrolles* en territoire sénon. À Tonnerre comme à Avrolles, le perchement de l'occupation s'effectue sur un site privilégié à proximité, d'ailleurs déjà occupé au Hallstatt final (cf *supra*), alors

qu'à Langres et Villeneuve-sur-Yonne, le nouvel habitat se fait à une distance plus importante. Enfin, il est intéressant de noter que les sites sénons mentionnés sont tous les deux abandonnés à la fin de la période laténienne au profit des anciennes agglomérations ouvertes de plaine de Sens et d'Avrolles. Langres et Tonnerre, en territoire lingon, constituent quant à elles le siège des futurs habitats agglomérés gallo-romains après la désaffectation des sites artisanaux ouverts de La Tène C2/D1. L'abandon n'est toutefois pas toujours total puisqu'à Champigny, le complexe cultuel perdure et connaît même une nouvelle phase de monumentalisation à la période augusto-tibérienne (Barral *et alii.* 2014). En définitive, dans une *civitas* comme dans l'autre, il est encore difficile de dire si le réseau urbain fortifié prévaut sur l'urbanisme ouvert tant le nombre de sites dans les deux catégories reste peu élevé. En l'état des connaissances, alors que le réseau de la Tène D2 semble plutôt s'appuyer sur une série de sites fortifiés, les agglomérations ouvertes à vocation artisanale et commerciale connaissent encore un certain développement.

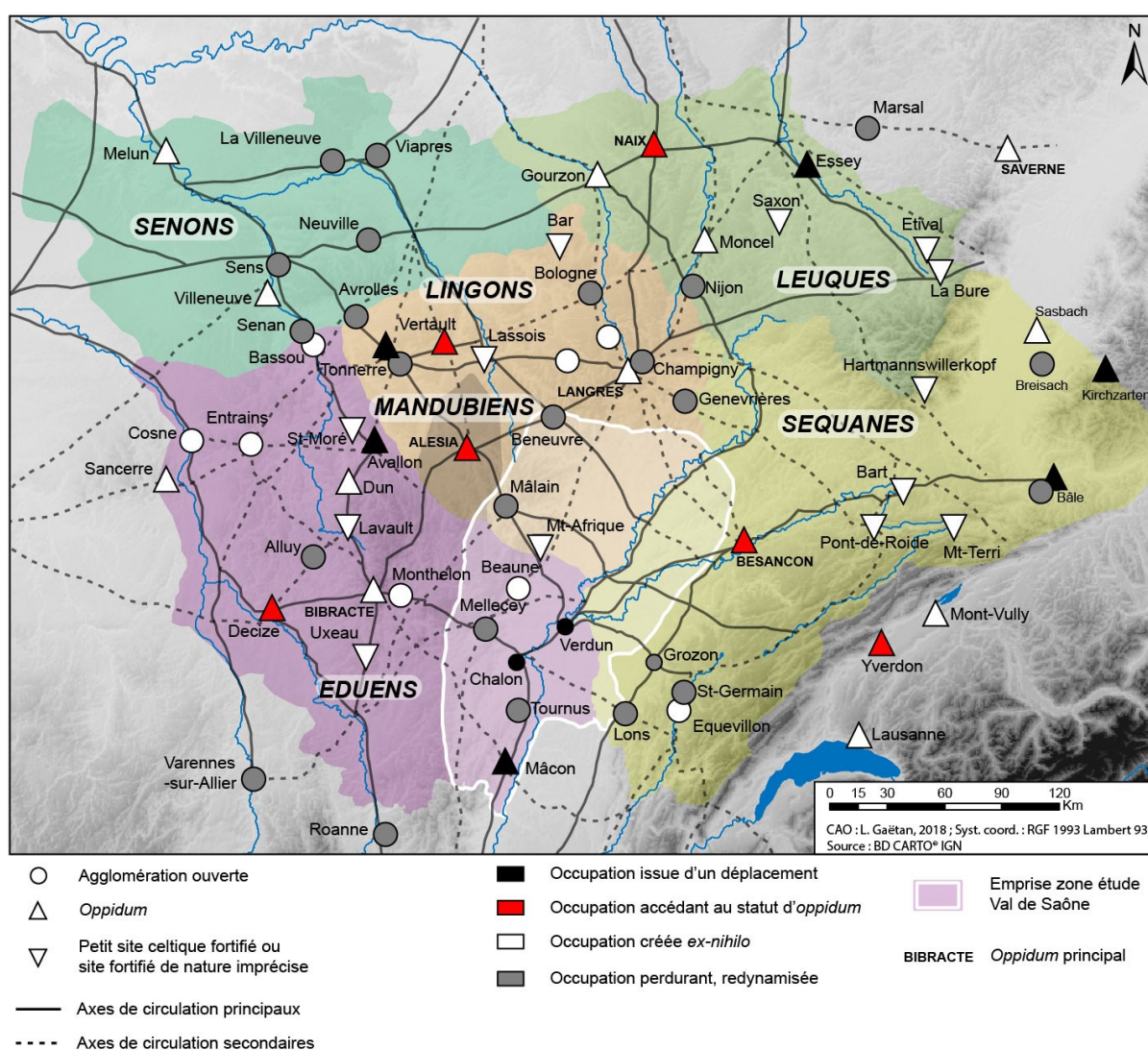


Fig. 218 - Carte de distribution des agglomérations dans le Centre-Est de la Gaule à La Tène D1b et D2a

Tous les peuples ne présentent pas le même schéma urbain si l'on en croit les spécificités observées dans le territoire éduen. L'étude approfondie de quelques habitats groupés, et la comparaison avec les peuples voisins, montre que le processus urbain est ici plus radical à la fin de La Tène D1b. Parmi les agglomérations préexistantes, celles de Mellecey et de Tournus subsistent à leur emplacement initial en faisant l'objet d'une redynamisation de leur tissu urbain et économique. Ainsi, le renforcement de l'établissement de Tournus/*Sept-Fontaines*, se manifeste par un accroissement spatial du site au nord du vallon, un remblaiement du fossé « défensif » initial, l'abandon d'un site d'habitat proche (Tournus/*Champ Sémarid*, occupé à La Tène D1) et une prédominance des

céramiques campaniennes Boïde ainsi que des plats en céramique commune italique type Madrague de Gien (Barral 1994, p. 49). À l'inverse, on assiste en parallèle à l'abandon plus important de toute une série d'établissements, parfois assez anciens. Cette mutation s'effectue pour la création de nouvelles agglomérations ouvertes à l'emplacement plus privilégié ou bien au profit d'agglomérations fortifiées, au statut plus fort. Dans ce schéma, l'abandon des agglomérations de Saint-Symphorien-d'Ancelles et de Varennes-lès-Mâcon pour le site du plateau de la *Baille* à Mâcon est caractéristique, et pourrait être rapproché du processus connu à Avallon entre les *Prés Damoiseau* et le site actuel du Bourg (Kasprzyk, Nouvel 2007). Ce mouvement d'abandon-déplacement-crétion est désormais bien assuré chronologiquement grâce à l'étude des divers faciès mobilier et à la proximité géographique des trois entités, à moins d'une journée de marche. Le nouvel établissement créé à Mâcon reste néanmoins modeste (6-7 hectares) au regard des autres *oppida* de la région. En plus d'un regroupement des activités artisanales auparavant réparties sur deux petits habitats groupés, on peut envisager ici la présence de fonctions administratives, politiques et religieuses par la simple présence du rempart de type *murus gallicus*, qui marque un signe tangible du changement de statut du site. Mais dans d'autres cas, l'abandon de l'occupation s'effectue simplement dans un souci stratégique où il est nécessaire de trouver un meilleur emplacement au développement de l'agglomération. C'est dans ce cadre que sont abandonnées les agglomérations jusqu'alors florissantes de Chalon-sur-Saône/*Port-Guillot* et de Verdun-sur-le-Doubs/*Petit-Chauvort* occupées depuis LTC2/D1. Aussi, à La Tène D1b, et encore plus à La Tène D2a, on assiste à un véritable glissement de ces deux établissements au profit de sites proches : *Benne-Lafaux* pour Chalon et le *Bourg* pour Verdun. Si ces transformations profondes sont représentatives des mutations qui touchent le territoire éduen, elles illustrent aussi le destin lié de ces deux agglomérations dans ce contexte géographique. La succession des occupations montre qu'au moment où Verdun/*Petit-Chauvort* périlite, Chalon/*Benne-Lafaux* connaît une réelle dynamique de son occupation. En l'absence d'éléments concernant l'organisation spatiale de ces habitats seuls les indices mobiliers présents dans ces secteurs permettent de tirer des conclusions. Aussi, la découverte massive d'amphores et de céramiques au gué de *Benne-Lafaux* lors de dragages anciens, ainsi que la part importante des amphores d'importation, des récipients destinés au stockage du vin et à son transport, et des olpés lors d'un diagnostic archéologique, atteste la présence d'un comptoir à cet endroit de bordure de Saône (Billoin *et alii*. 2009). Ces indices sont alors tout à fait cohérents avec les quelques mentions littéraires de César plaçant à *Cabillonum* le principal port des Eduens. En conséquence, en plus du déplacement local des habitats agglomérés, on assiste sans nul doute au transfert du pôle territorial de Verdun vers Chalon au début du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère.

Dans ce contexte se pose alors la question du réel statut de la nouvelle agglomération de Chalon-sur-Saône. L'apparition, ou plutôt le déplacement de l'occupation à *Benne-Lafaux* à La Tène D2a pourrait correspondre au processus d'émergence des *oppida* dans la région, mais aucune structure ne va encore dans ce sens. L'ampleur des découvertes laisse pourtant présager une importance particulière dans la hiérarchie des agglomérations, à l'image de ce qu'était Verdun/*Petit-Chauvort* à La Tène D1a. Pour ce dernier, il paraît toutefois difficile de parler d'un *oppidum* au sens archéologique du terme, qui implique notamment la présence d'un rempart. L'évolution de ce site est avant tout caractéristique des agglomérations à vocation artisanale, même si son étendue avoisine les 20 ha. Son abandon au cours de La Tène D1b va également à contre-courant de l'apparition des *oppida* à cette même époque dans la région. Outre l'aspect des vestiges laténiens mis au jour dans la Saône à hauteur de *Benne-Lafaux*, le statut de l'habitat aggloméré de Chalon-sur-Saône repose finalement essentiellement sur la découverte d'une inscription datée du II<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. qui présente la divinisation du fleuve *Souconna* et la qualification d'*oppidani* aux personnes vivant à *Cabillonum* (Le Bohec 2015, p. 53). Si ce terme désigne bien une agglomération et non un statut juridique, il paraît anachronique puisqu'il est mentionné sur une stèle du Haut-Empire. On peut ainsi imaginer que Chalon gaulois était si important que son statut ait survécu à toutes les transformations urbaines. Mais la question de la présence réelle d'un *oppidum* dans le secteur reste encore entièrement ouverte. Quoi qu'il en soit de son statut réel, l'habitat aggloméré de Chalon est considéré au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. comme l'une des deux « places fortes » du peuple éduen, avec l'*oppidum* de Bibracte, d'après Strabon (*Géographie*, Livre IV, 3, I). Cette situation semble par ailleurs avoir assez tôt attiré les commerçants et tribuns Romains, qui, au moment du siège de Gergovie, vont être expulsés par les Eduens eux-mêmes. La description, par César (*B. G.*, VII), des troubles dans la région chalonaise laisse alors imaginer une population marchande assez

importante et démontre une fois de plus le rôle commercial de cette agglomération (Guillaumet 1985). L'importance du lieu avait d'ailleurs déjà suscité les convoitises des peuples voisins, et notamment des Séquanes, au début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (cf *supra*). À la lumière des données exposées précédemment, il apparaît que les troubles territoriaux se caractérisant par le passage de larges portions de territoires d'un peuple à l'autre n'ont eu aucun impact profond sur le développement de l'urbanisation (Barral *et al.* 2002 ; Fichtl 2009). Le développement de Bibracte, à La Tène D1b, semble en revanche avoir eu davantage de conséquences sur la reconfiguration des pôles territoriaux de Verdun et de Chalon. Le site chalonnais se trouvant au plus près de l'*oppidum* du *Mont Beuvray*, il a naturellement profité de l'accroissement des échanges commerciaux entre les Eduens et les Romains, malgré les zones de conflits et les luttes d'influence pour récupérer ce territoire de plaine. La bipolarité du site est d'ailleurs soulignée par Strabon (*Géographie*, IV, 3, 2) où il mentionne que les Eduens avaient *Cavillonum* pour ville et Bibracte pour forteresse.

Même si les phénomènes de mutation radicale apparaissent plus importants chez les Eduens, ils n'en sont pas pour autant singuliers puisque d'autres territoires de Gaule présentent des schémas similaires d'abandon-création (Bratislava, Breisach, Essey-lès-Nancy, Gergovie, Levroux, Sissach, Zarten...). Les mutations sont alors à relativiser puisqu'on n'assiste jamais à l'abandon pur et simple d'un habitat groupé artisanal. Il s'agit toujours d'un déplacement de quelques centaines de mètres, voire de quelques kilomètres en ayant toujours la volonté de contrôler le même espace. Ce constat démontre en tout cas l'organisation collective de ces délocalisations. La transformation des agglomérations à vocation artisanale de La Tène C2/D1a apparaît par contre totalement absente des schémas de transition urbaine. Seul le site de Besançon pourrait finalement correspondre à cette modalité en devenant à La Tène D2 le principal *oppidum* séquane. À l'instar de Manching, l'existence d'un lieu de culte structuré important et l'absence d'autre emplacement plus privilégié à proximité amène à la pérennité de l'occupation en lui adjoignant un nouveau statut. À Yverdon-lès-Bains ou encore Orléans, le schéma semble archéologiquement attesté, à l'inverse d'Alésia, Vertault ou encore Decize. Enfin, l'existence d'habitats proches contemporains n'est pas non plus une caractéristique singulière aux territoires lingons et séquanes. Bâle, par exemple, semblerait développer cette particularité même si les chercheurs ont longtemps pensé que les deux occupations de « l'Usine à Gaz » et de la « Colline de la Cathédrale » se succédaient (Deschler-Erb 2011). Il reste toutefois intéressant de se demander s'ils n'ont pas pu à un moment donné former des entités ou des réseaux économiques et politiques cohérents (Salac 2012). À l'échelle de la *civitas*, la cohabitation de toutes ces différentes formes d'habitats agglomérés dessine en tout cas un nouveau réseau urbain encore plus dense et plus complexe qu'aux époques antérieures. Mais malgré cela, il semble désormais davantage s'appuyer sur les nouvelles agglomérations fortifiées, à l'image de l'organisation de la *civitas* des *Bituriges Cubis* ou des Médiomatriques. En dépit de points communs, chaque territoire possède une organisation différente puisque les réseaux développent avant tout des logiques inhérentes à leur passé et leur ancrage politique territorial.

#### 8.1.2.3.4. Essai de géographie des *oppida* éduen, lingon et séquane

Le contexte d'apparition des *oppida* à La Tène D1b-D2a est très différent de celui des agglomérations à vocation artisanale et commerciale de la Tène C2-D1a. Les premiers sont davantage conçus dans un projet global, tandis que les secondes répondent plutôt à des logiques économiques et traditionnelles. Il reste néanmoins encore difficile d'affirmer que les *oppida* font partie d'un réel programme politique à l'échelle des *civitates* tel qu'on peut l'observer chez les *Bituriges Cubis* (Augier, Krausz 2012). Leur distribution dans les territoires n'est toutefois pas le fait du hasard d'autant plus que certains d'entre eux sont créés *ex-nihilo*, sans aucun antécédent urbain proche ou *in-situ*. Reste à savoir ensuite à qui revient la responsabilité de ces implantations.

De par sa superficie, le territoire éduen recouvre plusieurs ensembles géographiques et se trouve ainsi à cheval sur les bassins de la Saône à l'est, de la Loire à l'ouest et de l'Yonne au nord-est (Fig. 219). Bibracte, principal *oppidum* de ce territoire, se situe en position centrale d'un point de vue géographique, même si par son faciès céramique et le réseau hydrographique, il semble davantage ouvert vers la vallée de la Loire (Barral 2003). Le réseau viaire étoilé permet de corriger cela en reliant les principales aires culturelles, les agglomérations et le site central. Quoique documentés inégalement, les *oppida* éduens recensés se répartissent essentiellement sur les



principaux axes routiers du territoire, contrôlant ainsi les flux commerciaux de ces différents bassins hydrographiques. Faute de fouilles récentes, le statut de tous n'est pas véritablement assuré. Aussi, on retrouve au moins deux *oppida* sur la vallée de la Loire contrôlée par les Eduens. Seuls des arguments historiques permettent à ce jour de situer une agglomération

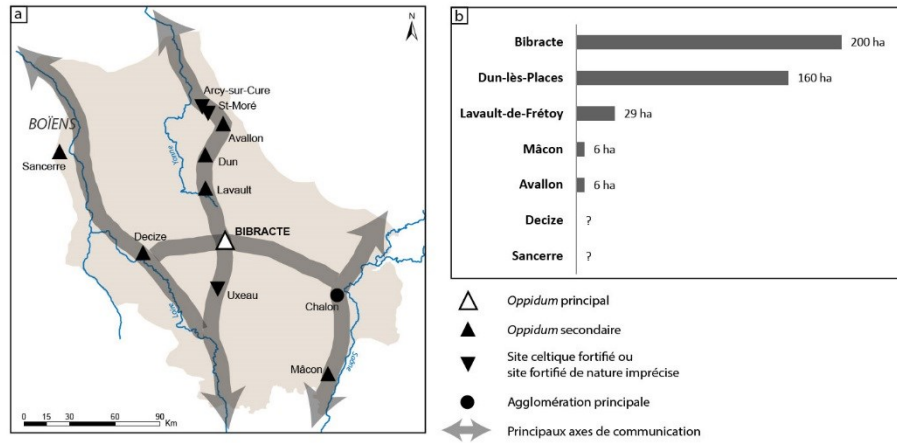


Fig. 219 - *Oppida* en territoire éduen. a- Carte de distribution des *oppida* chez les Eduens. b- Superficie des *oppida* éduens (CAO L. Gaëtan)

fortifiée au sommet de la butte de Sancerre, sur la rive gauche de la Loire (Thévenot 1960 ; Krausz 2015). L'agglomération pourrait alors correspondre à *Gortona*, capitale du petit peuple des Boïens que César aurait installé en 58 av. J.-C. aux confins du territoire éduen, après la défaite des Helvètes (B. G., VII, 9). Même si la frontière entre Bituriges et Eduens a peut-être changé de contrôle au gré des conflits et des alliances entre les deux peuples, l'enclave des Boïens semble appartenir aux Eduens, au moins au moment de la Guerre des Gaules. La région sancerroise est en tout cas un secteur attirant les convoitises du fait de la présence d'agglomération portuaire (Cosne-sur-Loire) et d'un lieu de passage fréquenté, pérennisé à l'époque gallo-romaine par deux ponts (Dumont 2010). Plus au sud, le probable *oppidum* de Decize/*Decetia* prend certainement la succession d'une agglomération préexistante (LTD1) dont la nature est inconnue. Mais le site est très peu documenté, malgré la mention de César (Thévenot 1962). À ce titre le site pourrait simplement correspondre à une agglomération majeure non fortifiée étant donné que le rempart n'a jamais été archéologiquement attesté. Le titre latin d'*oppidum*, en tant que synonyme de « ville », indiquerait alors uniquement l'importance de l'occupation, comme à Chalon-sur-Saône. À l'extrême est du territoire, on retrouve seulement l'*oppidum* de Mâcon/*Matisco* sur l'axe longeant la Saône. Il est assez modeste au regard des autres *oppida* identifiés sur le territoire (environ 6 ha). Juché sur un plateau dominant la Saône, il correspond néanmoins au premier port éduen sur le territoire depuis le sud. Dans la continuité, le site de Chalon-sur-Saône pose des interrogations quant à son statut réel (cf *supra*). C'est finalement sur l'itinéraire interne nord-sud, qui de la Loire rejoint la vallée de l'Yonne en traversant le massif du Morvan, qu'on retrouve le plus de sites fortifiés, *oppida* ou plus petits sites de hauteur. L'élément central de cette succession d'agglomération est Bibracte, dont les fortifications datées de La Tène D1b englobent un site de 200 ha dans un premier temps (Buchsenschütz *et al.* 1999). On retrouve ensuite au nord, le site du *Fou de Verdun* à Lavault-de-Frétoy correspondant d'après les quelques fouilles anciennes (Olivier 1983), à un éperon barré de 29 ha avec une fortification avec parement en pierre et poteaux verticaux (rempart de type « Pfostenschlitzmauer » ?). L'absence d'élément mobilier ne permet malheureusement pas d'apporter d'éclairage précis sur sa période de fréquentation. Au *Vieux-Dun* à Dun-lès-Places, le problème de chronologie est identique. Le site prend la forme d'un vaste éperon barré dont le rempart principal ceint un espace d'environ 160 ha. La constitution et l'architecture du rempart sont difficilement restituables, malgré les différents profils et sondages effectués par les fouilleurs (Lafontaine, Mismac 1993, p. 14-16). La découverte de quelques structures fossoyées à l'intérieur de l'enceinte laisse supposer la présence d'une occupation laténienne. À l'extrémité nord du site, là où l'éperon se resserre le plus, un autre rempart isole un second espace de 5 à 6 hectares. Les sondages permettent ici de restituer un rempart d'une élévation d'environ 7,80 m depuis le fond du fossé. L'intérieur est également parsemé de structures et micro-reliefs n'ayant jamais fait l'objet de recherches approfondies. La confrontation d'indices mobiliers, morphologiques ou encore polliniques permettent de reconnaître dans le Morvan et ses marges l'existence de pôles ou complexes paléo-industriels, à vocation métallurgique, dont certains doivent remonter à l'âge du Bronze. Il est donc tentant de mettre en lien les mines identifiées au développement des sites fortifiés, même si la contemporanéité de tous ces ensembles n'est pas encore totalement confirmée (Chevrier 2009). Avallon pourrait enfin être identifié comme le dernier *oppidum* situé sur cette voie Loire-Yonne. Située sur



un éperon barré d'une superficie supérieure à 6 ha, la présence d'un rempart n'est pas attestée. Tant dans sa morphologie que dans la dynamique d'occupation, il se rapproche de l'*oppidum* de Mâcon. Les faciès mobilier mis au jour sont caractéristiques de La Tène D2 (Izri, Nouvel 2010). La liste n'est peut-être pas exhaustive puisque d'autres sites sont supposés à Uxeau/*Mont Dardon*, entre Bibracte et Gueugnon, ou encore à Saint-Moré et Arcy-sur-Cure au nord du territoire éduen. La multiplicité des emplacements fortifiés et le manque de recherches ne facilitent en tout cas pas l'interprétation de ces emplacements stratégiques. Quoi qu'il en soit, les sites protègent avant tout les principales ressources du territoire qui sont le commerce sur la Saône et la Loire, et sans nul doute les gisements miniers en Morvan.

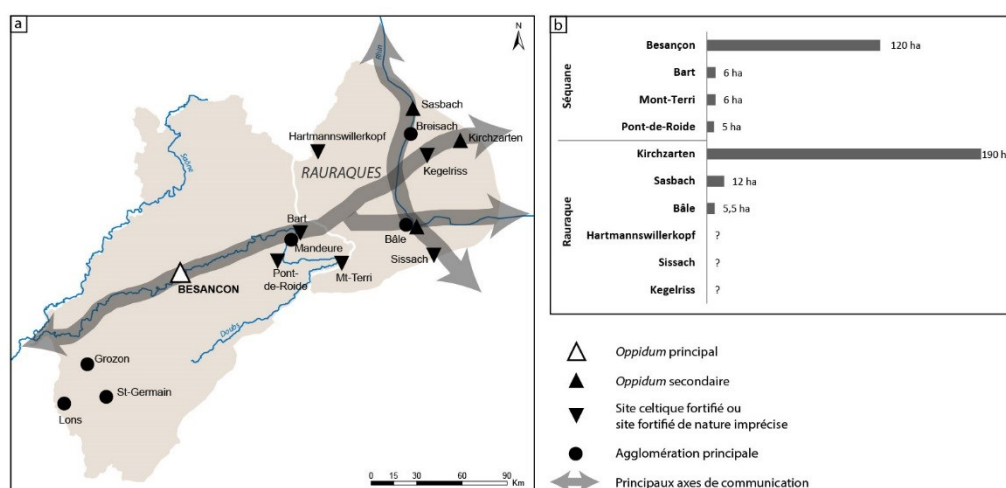


Fig. 220 - *Oppida* en territoire séquane et rauraque. a- Carte de distribution des *oppida* chez les Séquanes. b- Superficie des *oppida* séquanes et rauraques (CAO L. Gaëtan)

Le territoire séquane ne se caractérise pas par une profusion d'agglomération fortifiée de type *oppidum*. Ce constat est étonnant puisque le relief montagneux qui compose une majeure partie de ses paysages pourrait paraître propice à ce type d'installations. D'ailleurs, le seul *oppidum* séquane, Besançon/*Vesontio*, ne se trouve pas sur un relief, mais en plaine, dans une boucle du Doubs. Il adopte une position centrale sur le territoire sur l'axe naturel principal qui le traverse, la vallée du Doubs (Fig. 220). Face à cette absence, on pourrait noter une part importante des petits sites de hauteur fortifiés. Mais malheureusement, très peu sont correctement documentés et aucun rempart de fortification ne peut-être assurément daté. Ces divers sites constituent ainsi une problématique notable dans la place et la fonction qu'ils adoptent dans l'organisation du territoire et du réseau urbain. La série d'habitats fortifiés présents à l'extrême nord-est de la *civitas* séquane permettrait de répondre en partie à ces questions. Situés non loin des Rauraques, ces habitats semblent se développer dans un souci de contrôle de cette région stratégique entre vallée du Rhin, du Doubs et le plateau suisse à la Porte de Bourgogne. Trois sites principaux livrent alors des indices d'occupation de l'extrême fin de l'âge du Fer : le camp de *Châtaillon* à Bart (6 ha) avec possible présence d'un *murus gallicus* (Joan 2003, p. 106), le *Mont-Julien* à Pont-de-Roide (5 ha) ou encore le *Mont-Terri* (6 ha), côté suisse avec également un *murus gallicus* (Schwarz 1992). Ce système défensif, même s'il est attesté pour l'instant uniquement sur une faible portion séquane pourrait répondre à celui du territoire limitrophe rauraque selon P. Jud (Jud 2000 ; Jud, Kaenel 2002). Or, le modèle présenté n'est sans doute pas si manifeste et doit être pondéré à la lumière des observations de St. Fichtl (2004, p. 104-107). Etant sous l'influence séquane jusque dans les années 70 av. J.-C., le territoire rauraque ne s'est pas constitué autour d'un site central. Le modèle qui réside dans la présence de sites fortifiés en bordure de territoire avec des habitats systématiquement ouverts à l'intérieur n'est pas très cohérent avec la chronologie des différents sites identifiés. Ainsi adossé au territoire séquane, le réseau urbain est seulement complété dans un premier temps par des habitats agglomérés ouverts de LTC2-D1 tournés sur le Rhin (Bâle, Kirchzarten, Breisach/Hochstetten). Dans le mouvement global de création des *oppida*, à LTD1b-D2a, ces sites sont délaissés ou abandonnés au profit d'agglomérations fortifiées à l'instar des processus observés à Mâcon, Avallon ou Langres. Dès lors, les *oppida* (Bâle, Kirchzarten, Sasbach) sont davantage liés au contrôle de la plaine rhénane et de ses flux commerciaux qu'aux frontières. Le réseau est complété par d'autres sites de hauteur fortifiés parmi lesquels on compte Hartmannswillerkopf, Kegelriss ou Sissach

qui se trouvent à proximité. Ces derniers, même s'ils sont difficilement datables, apparaissent plutôt isolés et revêtent plutôt un rôle de contrôle des voies de communication et de passages de col vosgien et jurassien importants. Par ailleurs, la fondation de l'*oppidum* de Kirchzarten/*Tarodunum* et l'abandon de l'agglomération ouverte de plaine à l'extrême est du territoire pourrait être vue comme une tentative infructueuse de mise en place d'une vaste agglomération fortifiée à La Tène D1 (Dehn 1988 ; 1994). Mais il est aussi probable que l'arrivée d'Arioviste dans la région dans les années 70 av. J.-C. ait contrarié les projets. Aussi, au regard de ces informations, les enceintes de *Châtaillon*, Pont-de-Roide et du *Mont-Terri* dans la région montbéliarde n'apparaissent pas comme une « ligne de fortification » organisée face aux Rauraques, mais plutôt comme un système micro-régional basé sur la défense du site de Mandeure et des voies de communication terrestre et fluviale en direction de la basse vallée du Doubs. La découverte de balle de fronde et d'un fragment de boulerolle de fourreau d'épée en bronze sur les deux premiers sites démontrent en tout cas que les événements du milieu du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (Arioviste, Guerre des Gaules...) ont en partie motivé la réactivation de ces emplacements stratégiques (Barral dir. 2015). Finalement, les Rauraques possèdent une organisation des *oppida* totalement différente de celle des Séquanes, malgré leur soumission. Un seul *oppidum* central peut être mentionné pour les Séquanes, alors que la vallée du Rhin semble être le fil directeur de l'implantation des six *oppida* et sites de hauteur fortifiés rauraques. Sans connaître réellement le rôle séquane dans la fondation des *oppida* en territoire rauraque, cette disparité rappelle celle des Ségusiaves où malgré une *civitas* qui s'étend jusque dans la vallée du Rhône, c'est la haute vallée de la Loire qui sert de colonne vertébrale à l'installation des agglomérations ouvertes puis fortifiées. En étant installés de manière équidistante, ces habitats agglomérés gèrent d'une certaine façon chacun un terroir de la vallée (Fichtl 2004, p. 109-111).

Enfin, la géographie des *oppida* et petits sites fortifiés lingons montre une logique similaire à celle des Eduens. On observe alors une répartition uniforme des agglomérations fortifiées malgré des effets de concentration (Fig. 221). Les occupations possèdent toutefois un statut différent selon les régions. À l'instar des cités limitrophes leuques, sénonnes ou médiomatriques, l'*oppidum* principal, Langres, n'apparaît pas en position centrale. Il est installé au nord-est du territoire, sur un éperon barré de plateau lui permettant de contrôler les trafics entre les bassins de Saône, Marne et Meuse. Cette position décentrée n'empêche toutefois pas de penser que l'organisation du territoire s'est faite à partir de ce site. Occupé et sans doute fortifié à La Tène D1b, à la charnière des II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., il est le plus ancien *oppidum* du territoire (Joly *et al.* 2015). Quoiqu'aussi occupés dès La Tène D1b, les sites de Tonnerre (Nouvel 2007b) et de Vertault (Bénard *et al.* 2010) accèdent au statut d'*oppidum* par l'adjonction d'un rempart plus tardivement au cours de La Tène D2a, dans les années 70-50 av. J.-C.. Ceux-ci, aux confins de la *civitas*, non loin des Mandubiens, des Sénon et des Eduens, adoptent une position stratégique autant sur les axes de communication terrestre que sur les bassins hydrographiques. Aussi, Tonnerre se trouve sur l'axe ancien Alésia-Sens entre vallée de l'Yonne et de la Saône, tandis que Vertault est au carrefour des voies Sens-Langres/Alésia-Troyes, sur la Laigne affluent de la Seine. Langres, Vertault et Tonnerre forment donc une épine dorsale d'*oppida* d'est en ouest au centre même du territoire. Celle-ci pourrait par ailleurs être complétée par la réoccupation du site du *Mont-Lassois* à Vix, en bordure de Seine, même si la nature des vestiges pose encore quelques difficultés d'interprétation. Au nord du territoire, seul le site de *Sainte-Germaine*, éperon barré dominant le cours de l'Aube à Bar-sur-Aube, ferait office de site fortifié dont le statut n'est pas confirmé faute d'investigation récente (Denajar 2005). La morphologie et la situation du site rappellent en tout cas un autre petit site celtique fortifié, situé à l'exact opposé, au sud du territoire, sur le *Mont-Afrique* à Flavignerot. L'occupation interne

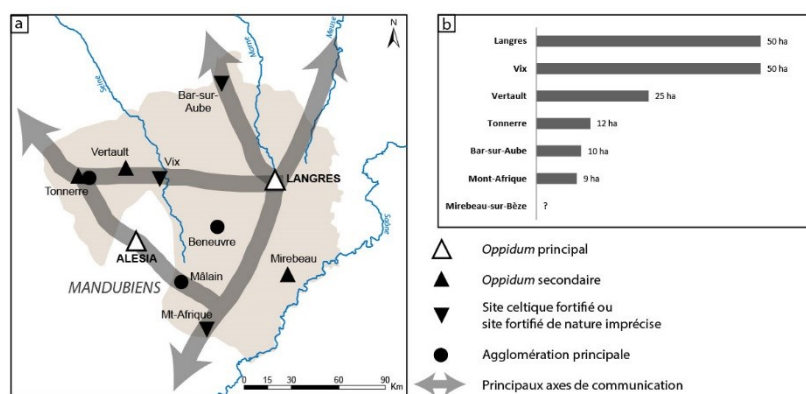


Fig. 221 - *Oppida* en territoire lingon. a- Carte de distribution des *oppida* chez les lingons. b- Superficie des *oppida* lingons (CAO L. Gaëtan)

... (continuation du texte précédent) ...

de celui-ci est toutefois plus documentée. Les structures d'habitats qui recouvrent environ les 9 hectares de l'éperon barré du *Camp de César*, se développent tout au long du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (Devaux 2007 ; 2009). De nombreuses traces d'artisanat métallurgique, de boucherie et sans doute de tabletterie illustrent la diversification des activités dans le site. De même, la numismatique démontre l'intégration du site dans les réseaux économiques de la région. Le *Mont-Afrique* est alors installé à un endroit stratégique à l'échelle du territoire lingon, dominant à la fois le Val de Saône et le débouché de la vallée de l'Ouche. Il contrôle ainsi les flux transitant à travers ces deux entités géographiques interdépendantes qui conduisent directement aux *oppida* de Langres et de Tonnerre notamment. Au-delà de ces sites, le territoire intérieur laisse beaucoup de place au développement d'agglomérations ouvertes qui connaissent un développement intéressant dès La Tène C2/D1. En parallèle de la constitution des agglomérations fortifiées, elles subsistent en connaissant d'ailleurs pour certaines un dessein prometteur (Mâlain ou Beneuvre). Il est difficile d'évoquer dans ce système d'*oppida* celui d'Alésia fondé à La Tène D1b, étant donné qu'il appartient à une entité territoriale indépendante encore à cette époque -les Mandubiens-. Malgré sa position d'enclave en territoire lingon, le site est implanté sur une voie anciennement fréquentée entre les vallées de la Seine et de la Saône par Sens, Tonnerre ou encore Mâlain. Les faciès mobiliers démontrent toutefois que le secteur est sous influence économique eduo-lingonne (Barral *et al.* 2002). En revanche, le système lingon est complété à la fin de la période laténienne par un dernier ensemble, celui de Mirebeau-sur-Bèze. Même si la logique est ici toutefois tout à fait différente (cf *infra*), il s'insère quoi qu'il en soit sur un axe important à l'échelle de la *civitas*, non loin de la frontière avec les Séquanes en bordure de Saône. En conséquence, il apparaît chez les Lingons un système de sites fortifiés assez développé et organisé stratégiquement selon les axes principaux de communication et les principales rivières. Dans l'état actuel des connaissances, même si tous les habitats ne sont pas formellement caractérisés, chaque élément semble avoir sa place et ne provient pas du hasard. Le territoire est ainsi contrôlé par quatre sites périphériques (voire cinq à la fin de la période) implantés sur les quatre voies majeures qui le traverse : les *oppida* de Tonnerre à l'ouest et Langres à l'est, et les petits sites fortifiés de Bar-sur-Aube au nord et du *Mont-Afrique* au sud. L'axe central est complété par d'autres sites tels que Vertault et Vix. Sur le reste du territoire se répartit enfin une série d'agglomérations à vocation artisanale et commerciale plus ou moins prospères.

#### 8.1.2.3.5. Les *oppida*, témoins d'un pouvoir centralisé

Le modèle tel qu'il nous apparaît chez les Lingons, mais aussi en partie chez les Eduens, pourrait être rapproché de celui des Médiomatriques et de la partie occidentale des Leuques (Fichtl 2002 ; Féliu 2008). Dans ces deux territoires, les *oppida*, d'une superficie comprise entre 15 et 25 ha, sont répartis équitablement à une distance d'environ 40 km les uns des autres, non loin des frontières avec les Lingons, les Rèmes, les Sénons ou les Trévires. Cette distribution, entre *oppida* et petits sites, montre un territoire unifié dont les accès et les frontières sont contrôlés par une série de fortifications situées à la fois sur les axes de communication naturelle et les principaux points de passage entre *civitates*. Dès lors, il est difficile de penser que cette organisation ne repose pas sur la volonté d'un pouvoir central fort. La question d'un pouvoir central organisateur du réseau des *oppida* est très bien documentée chez les *Bituriges Cubis* où les recherches récentes mettent en évidence un maillage régulier d'agglomérations fortifiées à des distances de 50-60 km laissant peu de place au hasard des fondations (Augier, Krausz 2012). Les principaux *oppida* (Bourges, Levroux, Saint-Marcel, Châteaumeillant, Hérisson) s'installent et se développent simultanément avec des ouvrages de défense de même type (*murus gallicus*). Ce maillage principal est complété par toute une série de plus petits sites dont le statut d'*oppidum* est incertain mais pouvant être qualifié de petits sites d'habitats fortifiés ou de résidences rurales aristocratiques. Ces derniers possèdent pour appareil et défense des remparts de type *murus gallicus*, ce qui les rattache en conséquence au réseau des *oppida* (Buchsen-schütz *et al.* 2010). L'existence de ces sites de nature diverse suggère ainsi une certaine hiérarchisation du nouveau réseau urbain à La Tène D1b et implique aussi nécessairement un pouvoir fort et central qui a un projet global à l'échelle de la *civitas*. Celui-ci, sans doute détenu par une riche famille aristocratique, décide d'organiser les villes bituriges de manière identique tout comme il décide de reconstruire la totalité des ouvrages de défense des principaux *oppida* en rempart massif à La Tène D2a, alors que la cité se sent menacée par César (Krausz, Ralston 2009).

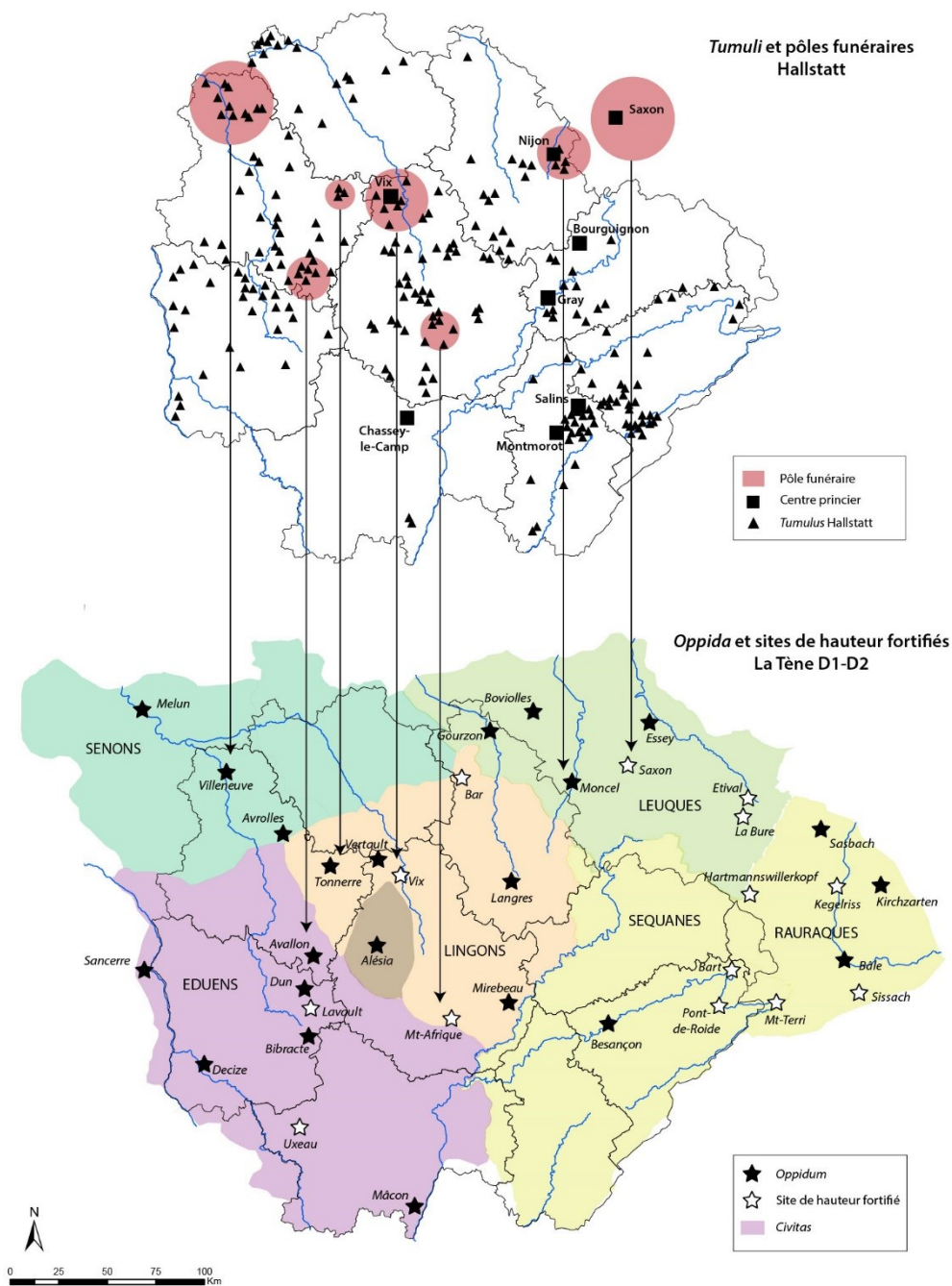


Fig. 222 - Superposition des pôles princiers et funéraires hallstattiens et des *oppida* laténiens dans le Centre-Est de la France (CAO L. Gaëtan)

Chez les Bituriges, comme chez les Médiomatriques et les Leuques, l'existence d'un pouvoir centralisé est sans doute à rechercher dans la tradition aristocratique hallstattiennne dont ont hérité ces régions. Mais qu'en est-il pour les *civitates* éduenne, lingonne et séquane ? Avec les centres princiers, les nécropoles sont certainement le moyen le plus évident pour approcher les pôles hallstattiens. Aussi, pour se convaincre du lien existant entre ces deux périodes, il suffit de regarder la superposition des centres princiers, des tombes élitaires et des sites d'habitat du premier âge du Fer avec les agglomérations ouvertes laténiennes, les *oppida* et les sites de hauteur fortifiés (Fig. 222) ; ou encore le cas de Paule qui illustre concrètement la manière dont un endroit occupé par une famille aristocratique depuis des siècles devient un *oppidum* à La Tène finale (Menez 2016). Dans notre région, seul le centre princier de Vix pourrait être réoccupé à la période laténienne en tant que site fortifié. Mais le pôle pourrait être aussi à l'origine de la fondation de l'*oppidum* de Vertault étant donné qu'il se trouve dans son aire d'influence. De même, les agglomérations fortifiées laténiennes de Villeneuve-sur-Yonne, Avallon, Tonnerre,

*Mont-Afrique*, Nijon ou encore Saxon-Sion correspondent à de riches pôles funéraires hallstattiens, parfois couplés à de plus petites résidences (Villes, Bataille-Melkon 1999). Si ces pôles anciens pourraient être à l'origine de la fondation des agglomérations fortifiées du second âge du Fer, contrairement aux Bituriges ils ne semblent pas entrer dans le processus d'apparition des *oppida* capitale de *civitas*. Le seul contre-exemple pourrait être celui de Sens/Villeneuve-sur-Yonne chez les Sénons, même si aucune résidence princière n'est identifiée dans la région (Baray 1999). Dans la même logique de superposition des occupations, on s'aperçoit également que la succession d'installations humaines dans des secteurs comme Levroux en région Centre, ou encore le Dijonnais, la basse vallée de la Seine et le Haut-Morvan en Bourgogne, depuis le Néolithique montre la continuité de l'attractivité de certaines régions allant au-delà du choix de simples positions topographiques privilégiées (cf *supra*). M. Chossenot se pose la même question concernant la Champagne sèche (Chossenot 2003). Même si la continuité est difficile à attester, on peut penser que ces territoires, appartenant à des familles aristocratiques, se sont constitués par effet de limites naturelles et l'acquisition progressive de terroirs agricoles et miniers grâce aux échanges et aux conflits. La survivance de ces territoires millénaires n'est toutefois pas systématique puisque certains n'ont pas donné naissance à des agglomérations fortifiées laténiennes, alors que d'autres ont pris la forme de riches établissements ruraux protohistoriques puis de *villae* après la Conquête (Fichtl 2013a ; Nouvel 2016). De même, certains *oppida* ont été nécessairement créés en dehors, afin de compléter les relais du pouvoir central. Quoi qu'il en soit, la volonté de créer volontairement un maillage régulier de sites fortifiés laténiens est le signe d'une administration centrale forte, qui suggérerait, dans le cas des Bituriges, une forme quasi-étatique qui contrôle les installations fortifiées et en définit les fonctions. Ce modèle est loin d'être applicable à notre région, mais en l'état actuel des quelques évidences de superposition des sites aristocratiques hallstattiens et des sites fortifiés laténiens, il est difficile de penser qu'aucun lien ne puisse exister. Les systèmes politiques des *civitates* de l'est de la Gaule sont en tout cas tout aussi organisés. Les Eduens possèdent un système centralisé contrôlé par une oligarchie très puissante se partageant des rôles de magistrats dans un Sénat (B. G. I, 16, 18). Les Séquanes, eux, possèdent encore un roi au début du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (B. G. I, 3). On peut ainsi imaginer qu'au moins l'ensemble de la zone du denier développe les mêmes systèmes politiques et administratifs, étant donné l'influence du modèle économique. Mais globalement, les autres cités septentrionales possèdent également des institutions semblables avec présence de rois, de Sénat et de magistratures (Rèmes, Suessions, Sénons, *Parisii*... : B. G. VI, 3, 3).

Enfin, il est intéressant de préciser que dans les *oppida*, la présence de l'aristocratie se fait ressentir, notamment dans la construction d'îlots ressemblant aux riches fermes contemporaines à l'image des exemples de Villeneuve-Saint-Germain, de Staré Hradisko ou de Bibracte. Ce dernier cas a aussi la particularité de présenter la transformation de ces demeures en riches maisons fortement influencées par les modèles romains (Paunier, Luginbühl 2004). Mais, malgré l'attestation de l'aristocratie gauloise sur les *oppida* grâce aux textes (Perrin, Decourt 2002), leur présence s'affiche avant tout à la campagne et essentiellement à travers les monuments funéraires, l'étendue des terres, l'importance des troupeaux et le nombre des familiers, des esclaves et des clients (Guichard, Perrin 2002). À Besançon, le statut social s'exprime par exemple davantage à travers la qualité des objets du quotidien et la cuisine que par l'extension et le luxe de l'habitat (Guilhot, Goy 1992). Si ces questions de signe de la richesse touchent les principales agglomérations fortifiées, il reste encore difficile d'affirmer la présence d'une aristocratie locale dans les *oppida* secondaires. Mâcon, en Val de Saône, ne permet pas de répondre à l'interrogation faute de documentation à ce sujet. L'*oppidum* joue néanmoins un rôle important dans les échanges commerciaux à courte et longue distance, entre autre illustré par les innombrables restes d'amphore Dressel I sur le site. Il développe également, de manière traditionnelle, des activités artisanales (potiers, métallurgistes...) et agricoles. L'existence d'un *murus gallicus* lui insuffle un rôle important dans la *civitas* éduenne, mais il est bien difficile de dire s'il s'agit d'un rôle politique et administratif, ou seulement d'une fonction économique et stratégique. L'état actuel des connaissances pencherait plutôt pour la seconde solution.

Sans vouloir forcément rechercher la présence d'un pouvoir centralisateur qui décide de l'implantation des différents sites fortifiés, à travers l'analyse de la géographie des *oppida* il apparaît que l'aspect topographique joue un rôle bien plus important que l'aspect administratif, s'il a existé. On recherche avant tout le contrôle d'une voie commerciale, qu'elle soit au bord d'une rivière, dans une vallée, au débouché d'une vallée, à un point de rupture de charge, à un passage de col ou encore entre deux bassins hydrographiques. Tous ces contextes s'appliquent au moins à un des sites du Centre-Est et expliquent la diversité de la topographie des fortifications. Mais

ce constat ne doit pas pour autant détourner notre attention sur les aspects politiques qui ont conduit à ces transformations et au développement des *oppida*. Les observations extra-régionales apparaissent alors comme autant de pistes de réflexion sur la structuration des territoires et l'émergence des *oppida* chez les Eduens, les Lingons et les Séquanes, même s'il apparaît une relative différence d'organisation entre ceux-ci. Ce qui est certain en tout cas est que le Val de Saône ne concentre pas une multitude de sites fortifiés. Ils sont même plutôt rares. Le long de l'axe économique vital qu'est la Saône, le modèle de l'agglomération artisanale et commerciale est resté privilégié malgré l'apparition des *oppida* en dehors de la micro-région. Les habitats groupés se transforment tout de même en profondeur afin de s'adapter aux évolutions socio-économiques et territoriales. De manière plus globale, l'organisation économique des cités transparait en tout cas au travers du réseau régulier des agglomérations, ouvertes et fortifiées, réparties le long des axes de communication. En dehors des principaux sites fortifiés, les données disponibles sont en l'état beaucoup trop fugaces pour tirer une quelconque conclusion définitive sur le sujet. Alors que le sujet mériterait effectivement ample réflexion, seuls des constats généraux peuvent être pour l'instant réalisés. La présence de familles aristocratiques promouvant le fait urbain fortifié à la fin de la période laténienne n'est pas encore ici directement prouvée même si quelques indices le laissent supposer. Quoi qu'il en soit, l'apparition des *oppida* est de manière générale sans nul doute à mettre au profit d'une reprise en main de la société par les élites, alors que les premières agglomérations ouvertes étaient davantage le résultat de regroupements progressifs d'artisans souhaitant joindre leur force dans une société en plein développement économique (Vaginay 2012). Ces mutations urbaines sont ainsi l'élément le plus patent des transformations sociales qui touchent les sociétés celtiques au cours des deux derniers siècles avant notre ère.

### 8.1.3. La romanisation des réseaux urbains

La fin de la période laténienne, post-Conquête, apparaît comme une nouvelle étape dans le processus d'urbanisation du Centre-Est de la Gaule. Elle est, une fois de plus, marquée par une série de phénomènes connexes de mutations qui n'observent aucune règle particulière si ce n'est une préfiguration de ce que sera le système urbain après la réforme augustéenne. Dans ce contexte, l'*oppidum* et les élites qui l'animent jouent un rôle central. Les liens séculaires unissant certains peuples gaulois avec Rome, au moins grâce au commerce, et la concentration de toutes les forces vives du territoire en un seul lieu ouvre inévitablement la voie à ce processus de romanisation de la Gaule (Buchsenschütz, Ralston 2012).

#### 8.1.3.1. La présence militaire romaine en Gaule : le cas de Mirebeau-sur-Bèze

Si la période post-Conquête insuffle un nouvel essor économique en Gaule qui se traduit par une redynamisation des réseaux urbains, elle voit également pour la première fois l'installation fixe de troupes romaines sur le territoire de certaines *civitas* de Gaule celtique. On apprend ainsi que César laisse derrière lui, tout de suite après la Guerre des Gaules, huit légions, quatre en Belgique et quatre chez les Eduens mais dont la localisation n'est pas du tout attestée. Après avoir laissé exsangue les Gaulois, la domination romaine commence rapidement à créer des remous dans les populations, et ce malgré une certaine période de prospérité économique. Malgré un faible écho dans les textes, ces derniers nous apprennent que la Gaule Belgique et la zone rhénane sont les régions les plus touchées par les conflits, et notamment à cause de la présence des Germains de l'autre côté du fleuve frontière (Reddé *et alii.* 2006, p. 25-26). Les positions des troupes et les camps militaires associés sont difficilement identifiables, mais depuis quelques années la recherche sur les *oppida* permet d'apporter quelques éléments de réponse. On s'aperçoit alors que la présence militaire romaine n'est pas si anecdotique et qu'elle n'est pas seulement liée aux régions troublées. Dans ce contexte, il est sans doute possible d'ajouter Mirebeau-sur-Bèze à la liste des sites déjà identifiés, en tout cas si l'on en croit les vestiges de structures fossoyées mis au jour en 2001 lors d'une fouille en périphérie du sanctuaire de *la Fenotte* (Venault *et al.* 2003). Il s'agit là de l'angle sud-ouest d'une vaste enceinte dont la superficie ne peut être déterminée si ce n'est par l'appréciation du paysage actuel, c'est à dire une boucle de la Bèze qui borde le site. L'ensemble, dont seule une porte et quelques tours ont été observées, pourrait ainsi avoisiner 35 hectares. Nous ne reviendrons pas ici sur la description précise des



structures (cf **Notice Mirebeau-sur-Bèze** et **Partie 6.1.3.1.2.**), mais davantage sur les problèmes d'interprétation et de comparaison. Le système mis en évidence rappelle en effet très rapidement celui adopté par les camps militaires romains avec présence de tours, de portes et d'éléments très caractéristiques tels que des *clavicula* ou un *titulum*, bien qu'il s'agisse d'adaptations (**Fig. 223**). Si un mobilier lié à l'armement et au domaine militaire avait été mis au jour en association, l'interprétation de l'ensemble n'aurait posé aucune difficulté. Mais, au contraire, l'indigence des *militaria* et la présence d'un sanctuaire installé depuis La Tène B2 lance de nombreuses spéculations sur la nature de cet ouvrage (Venault *et al.* 2008). L'association de tous ces éléments paradoxaux rend le choix de l'une ou l'autre des interprétations difficiles. Avons-nous à faire à un ouvrage civil ou militaire ? Sans laisser plus de suspens, il pourrait bien s'agir des deux à la fois. Le seul fait évident dans cet exemple est que l'enceinte protège (ou utilise ?) indubitablement un site cultuel lingon majeur, sans savoir d'ailleurs si une occupation domestique lui est associée auparavant. La nature des installations et des pratiques culturelles démontre déjà cette importance, mais l'ajout d'un ouvrage fortifié renforce encore davantage ce statut. Aussi, la durée d'utilisation de l'enceinte (une vingtaine d'années), sa position et sa morphologie sont sans nul doute les éléments les plus intéressants dans la réflexion. En optant pour le caractère militaire, il apparaît en effet qu'il n'est pas rare de voir des troupes romaines stationner sur des sites celtiques lorsqu'ils ne choisissent pas un emplacement vierge. Ces derniers ne sont toutefois pas choisis au hasard et possèdent pour la plupart un caractère structurant. L'objectif étant de contrôler de vastes portions de territoire et d'asseoir davantage leur présence et leur pouvoir. Mirebeau-sur-Bèze semble répondre à tous les critères puisqu'il s'agit d'un sanctuaire communautaire situé à la frontière orientale du pays lingon, sur un axe stratégique traversant le territoire, à proximité de la Saône. En outre, aucun habitat aggloméré ouvert ou fortifié ne se trouve sur cette façade du Val de Saône lingon. Il s'agit donc d'un moyen de renforcer le contrôle de cette portion, entre le *Mont-Afrique* et Langres qui sont les sites fortifiés les plus proches.



Fig. 223 - Restitution de l'enceinte fortifiée de Mirebeau-sur-Bèze dans la boucle de la Bèze



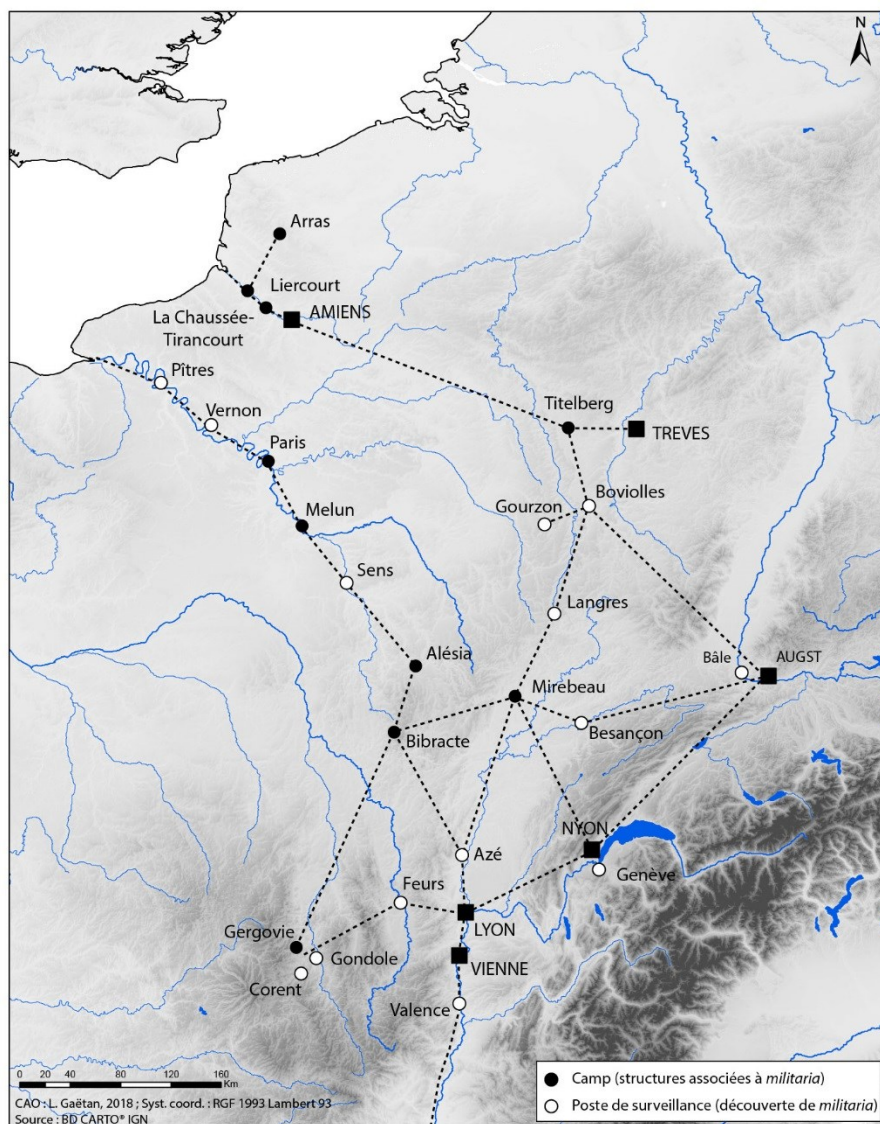


Fig. 224 - Carte de répartition des camps militaires identifiés (avec structures associées à des *militaria*) et des postes de surveillance supposés (avec seulement des *militaria*) en Gaule septentrionale et orientale (d'après Poux 2008, fig. 75)

Néanmoins, dans la plupart des cas, le site de fixation correspond à une agglomération fortifiée de type *oppidum*. Ces derniers garantissent un ravitaillement conséquent, dans un réseau économique par avance organisé et centralisé. Possédant déjà un pouvoir politique et religieux, ces centres sont également des endroits idéaux pour l'installation d'un contrôle militaire et administratif romain. L'est de la Gaule présente un certain nombre d'exemples de ce type tel que dans les territoires leuque (Boviolles, Gourzon, Essey-lès-Nancy, Etival : Dechezleprêtre 2008), médiomatrique ou trévire (Metzler 1995). Dans le *Belgium*, St. Fichtl avance même l'idée d'un proto-*limes* préfigurant celui du Rhin au I<sup>er</sup> siècle de notre ère (Fichtl 1998). La découverte de *militaria* est dans la plupart des cas l'élément le plus évident pour indiquer la présence de soldats romains sur un site, même s'il est en petite quantité selon les cas. La reprise récente de la documentation à ce sujet montre qu'ils sont finalement présents sur de nombreux sites avant tout répartis sur la haute vallée de la Loire, le Val de Saône, la Seine et la frontière rhénane (Poux 2008, fig. 73). Ces découvertes dessinent les contours d'un vaste système défensif visant le contrôle de toute la partie centre-est de la Gaule, secteur stratégique dans les voies de communication terrestre et fluviale (Fig. 224). Néanmoins, comme le souligne justement M. Reddé, « il faut éviter de voir une garnison chaque fois que l'on trouve des *militaria* » (Reddé 2009). Ces objets spécifiques traduisent ainsi plusieurs cas de figure : la présence réelle d'une garnison, un lieu de production, un objet perdu ou encore la présence de vétérans

qui ont conservé leur équipement. La découverte de structures associées permet souvent de lever les interrogations, même si Mirebeau-sur-Bèze n'apparaît pas comme le meilleur exemple en la matière. L'édification de structures militaires spécifiques ne paraît toutefois pas systématique puisque la présence de grandes unités comme des légions entières n'est pas toujours nécessaire. Au contraire, on remarque parfois la présence de plusieurs garnisons. À Windisch par exemple, on observe le développement progressif d'une occupation militaire au pied de l'*oppidum* dès les lendemains de la Conquête. Ceux-ci se caractérisent par la présence de *militaria*, de céramiques ou d'amphores méditerranéennes sans qu'un camp militaire ne soit constitué. En revanche, sur la colline de l'*oppidum* les fouilles ont observé la trace de baraques militaires signalant sans doute la présence d'auxiliaires indigènes encadrés par des Romains (Flück 2009). Mais lorsque cela est nécessaire, les dispositifs militaires impliquent des constructions plus organisées, sous forme de camp de retranchement à l'intérieur même de l'*oppidum* ou bien encore d'une enceinte indépendante accolée à l'occupation domestique : Titeberg (Metzler 1995), Liercourt-Erondelle (Fichtl 2005, p. 186-188), Chaussée-Tirancourt (Brunaux *et al.* 1990 ; Bayard, Fichtl 2016), Bibracte (Pernet *et al.* 2008), Lutèce (Poux, Robin 2000), Melun ou encore Gosbecks (Creighton 2006, p. 61-64). Le cas le mieux documenté de La Chaussée-Tirancourt montre une enceinte intérieure à vocation domestique à laquelle fût adjointe une plus vaste à son entrée, dédiée à des campements militaires entre 60 et 40 av. J.-C.. Malgré cela, l'ensemble est bien considéré comme un *oppidum* des *Ambiani*, sauf qu'il a hébergé une présence militaire romaine.

Mais il apparaît finalement que les sites d'habitat ne sont pas les seuls à être investis. Les grands sanctuaires font aussi partie de la stratégie de contrôle des pouvoirs politiques, religieux et économiques des territoires par le pouvoir romain. La fortification de Mirebeau-sur-Bèze pourrait ainsi en être un exemple supplémentaire. D'autres lieux culturels majeurs comme Ribemont-sur-Ancre (Viand *et al.* 2008) et Corent (Poux *et al.* 2008) sont investis par l'armée comme le prouve la présence de quelques armes offensives et défensives ainsi que les clous de chaussure. Ces *militaria* restent sporadiques et sans structures associées. Ils attestent davantage d'une occupation ponctuelle que d'une installation fixe qui devait plutôt se faire à proximité. Au contraire, l'occupation militaire de Mirebeau-sur-Bèze est matérialisée par une vaste fortification qui précède, sauf coïncidence, le camp légionnaire installé en 70 ap. J.-C. après la révolte des Lingons. Cette construction un siècle après confirme d'autant plus l'intérêt stratégique de la région. Si cette enceinte tardo-républicaine est le seul vestige concret de la présence militaire en Val de Saône, la présence de nombreuses armes de la même époque découverte dans le lit de la rivière Saône illustre le rôle fondamental de la région dans l'histoire militaire de la Gaule, même si ces découvertes sont dans certains cas liées à des pratiques propiatoires (Feugère, Bonnamour 1996 ; cf *supra*).

Dans un tel contexte l'enceinte militaire de Mirebeau-sur-Bèze participerait bien à la politique d'occupation de la Gaule telle qu'elle est identifiée par J. Metzler (1995), St. Fichtl (Fichtl 1998) et M. Poux (Poux 2008). Aussi, la stratégie mise en place s'exerce à différents niveaux, allant des colonies établies sur l'ordre de César (Lyon, Nyon et Augst) aux troupes et garnisons présentes dans les *oppida* et les sanctuaires majeurs. En réalité, le schéma tel qu'il se présente intègre une politique plus globale d'assimilation politique et culturelle qui est d'autant plus efficiente qu'elle se développe au cœur même des anciens centres de pouvoirs laténiens. Cette nature spécifique du site de Mirebeau-sur-Bèze ne l'empêche toutefois pas d'intégrer la catégorie des *oppida* dans le sens où il s'agit bel et bien archéologiquement d'une agglomération fortifiée de plaine.

### 8.1.3.2. Un réseau urbain préfigurateur

Les faits historiques liés à la Guerre des Gaules dans les années 50 av. J.-C. n'ont eu aucun impact négatif direct sur le développement urbain et on observe, *a contrario*, de nouveau un dynamisme suite à cette période. Ce dernier s'illustre notamment par un nouvel élan de création urbaine qui complète les réseaux préexistants et qui annoncent surtout directement le schéma urbain tel qu'il se définira au Haut-Empire (Reddé, Van Andringa dir. 2015).

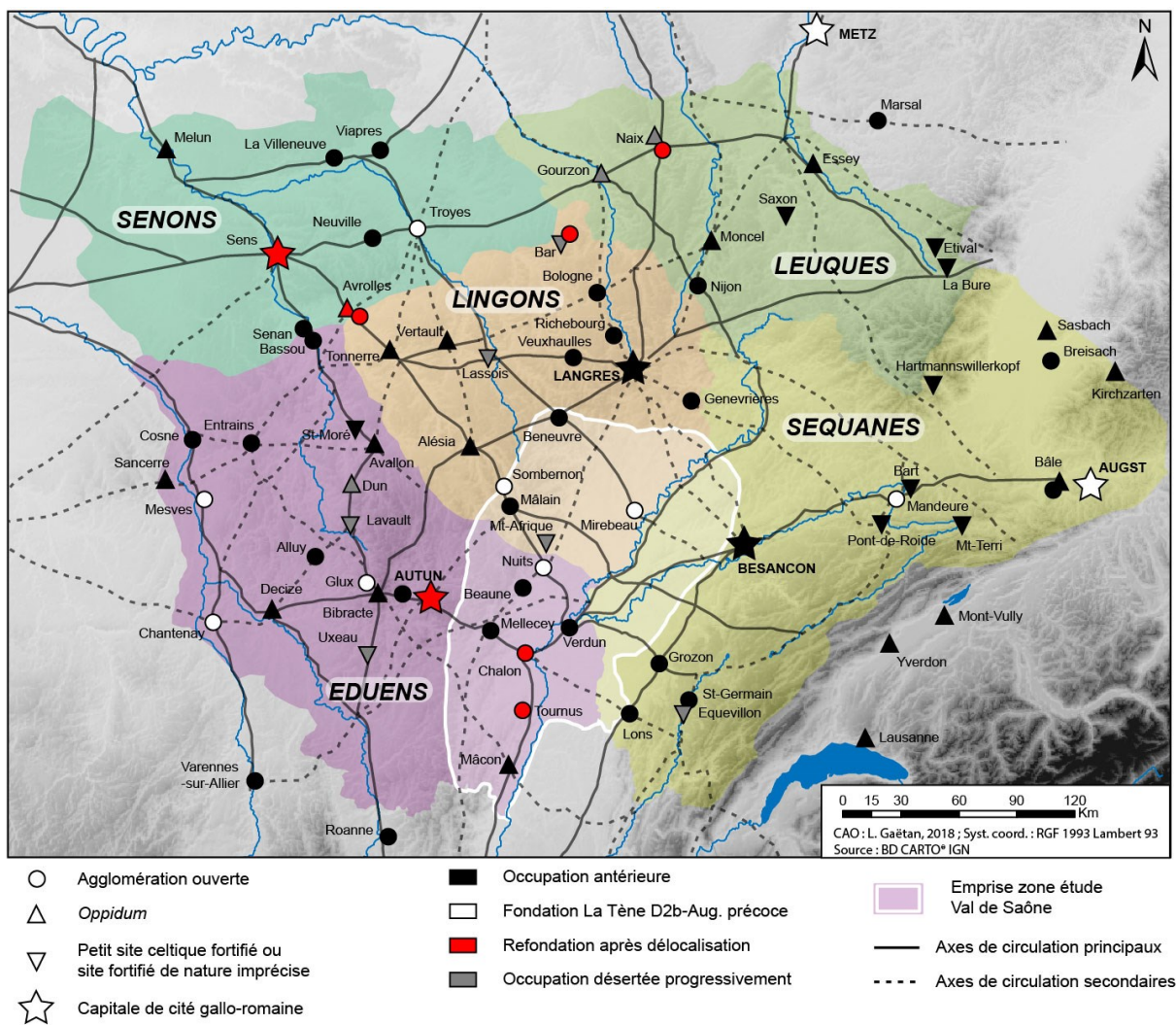


Fig. 225 - Carte de distribution des agglomérations dans le Centre-Est de la Gaule à La Tène D2b et à la période augustéenne précoce

L'émergence de nouveaux habitats agglomérés dans la seconde moitié du 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère touche avant tout des zones qui avaient été jusqu'ici épargnées par l'urbanisation (Fig. 225). Mais très souvent, la nature et l'ampleur de ces premières occupations sont difficilement reconnaissables et réclament une attention particulière étant donné leur manque de stratification dû à leur tardivité et surtout à leur recouvrement par les agglomérations gallo-romaines. En Val de Saône, les agglomérations de Sombornon et de Nuits-Saint-Georges/*Les Bolarids* semblent être issues de cette période. Elles sont le résultat de deux situations très distinctes, l'une s'installant en connexion avec un sanctuaire de la Tène D1b, l'autre en relation avec un passage de col. Elles ont toutefois en commun l'indigence des structures domestiques. Aux *Bolarids*, la présence initiale de structures artisanales en bordure du péribole du premier *fanum* dans les années 30 av. J.-C. démontre, s'il était encore nécessaire, que la naissance de l'agglomération est intimement liée à l'espace culturel protohistorique et qu'aucun projet de construction n'est prémédité. Malgré l'étendue des investigations sur deux quartiers distincts durant une trentaine d'années, il s'agit là des seuls vestiges correspondant directement à cette période. À l'instar de nombreux autres exemples, les artisans ont voulu profiter de la manne que représente le flux des pèlerins en développant tout d'abord un artisanat d'objets culturels (fibules, *ex-voto*...). Par l'enchevêtrement et le croisement irrégulier de certaines rues au centre de l'agglomération, on observe aisément l'absence de ce programme initial qui n'apparaît qu'à la période flavienne avec la monumentalisation du sanctuaire (Muzin 1990). Sombornon, Nuits-Saint-Georges ainsi que Mirebeau-sur-Bèze, dans un autre ordre d'idée (cf *supra*), illustrent ainsi parfaitement le processus urbain continu de la fin du second âge du Fer. Ces nouvelles agglomérations, même si elles possèdent un

caractère ponctuel, ne sont pas pour autant isolées et participent de manière plus globale à un phénomène concernant l'ensemble de la Gaule (Jouars-Pontchartrain, Lutèce, Troyes...). Aussi, on assiste à l'émergence de toute une série d'agglomération dont l'origine est finalement à mettre au profit d'un nouvel essor économique qui marque les dernières décennies de la période laténienne. L'aspect religieux n'est pas non plus très éloigné des préoccupations d'implantation de nouveaux sites. Ainsi, dans un schéma similaire à Mirebeau-sur-Bèze et Nuits-Saint-Georges, il est possible de citer l'émergence de l'habitat de Mandeuve dans la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. en lien direct avec le sanctuaire de La Tène B2 (Barral dir. 2015). L'exemple le plus spectaculaire et le plus emblématique de cette période reste toutefois l'apparition d'une agglomération d'une centaine d'hectare autour des sources de l'Yonne à Glux-en-Glenne au pied de l'*oppidum* de Bibracte (Venault, Nouvel 2013, p. 63-74). Elle illustre toutefois une catégorie d'agglomération assez éphémère. L'accroissement du trafic sur les voies qui irriguent le secteur du Beuvray ainsi que l'existence d'un sanctuaire de source et d'un passage de col contribuent à l'émergence de ce vaste habitat aggloméré qui a une fréquentation couvrant seulement La Tène D2b et le début de la période augustéenne. Cette période post-Conquête correspond par ailleurs au moment où Bibracte accède sans doute au statut de capitale de cité des Eduens. La présence du monument public au plan basilical, la réfection des voiries ou encore l'apparition de *domus* aristocratiques en sont autant de témoins directs et indirects. Mais la décision de déplacer la capitale vers 10 av. J.-C. dans un secteur plus facile d'accès dans la plaine de l'Arroux à Autun a finalement raison des deux agglomérations morvandelles (à l'exception des sanctuaires). Outre illustrer le phénomène de création urbaine tardive, l'exemple de Bibracte/Glux/Autun appartient également au schéma de transformation du réseau qui caractérise les dernières décennies du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. en Gaule.

En conséquence, l'étude de l'évolution des *oppida* et des agglomérations ouvertes permet d'appréhender la complexité du processus de romanisation en cours dans les Gaules à l'issue de la fin de l'Indépendance. Ce processus n'est pas le résultat direct d'une politique d'acculturation imaginée par Rome dès la fin de la Guerre des Gaules en 52 av. J.-C.. Au contraire, il s'agit d'un phénomène de longue durée qui touche tous les domaines et toutes les strates de la société celtique. Alors que la civilisation celtique est restée florissante durant encore trois décennies après la Conquête, c'est finalement la réorganisation des Gaules par Auguste lors des deux dernières décennies du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. qui a le plus d'impact sur le réaménagement des territoires (cf *infra*).

### 8.1.4. De l'agglomération artisanale ouverte à l'*oppidum*. Synthèse

#### 8.1.4.1. Le Val de Saône, un espace à l'organisation singulière ?

La comparaison globale des processus urbains et des organisations des habitats groupés de La Tène finale à l'échelle du Centre-Est de la Gaule laisse apparaître des dynamiques territoriales assez distinctes pour la seule partie du Val de Saône. Cela peut apparaître au premier abord paradoxal puisqu'il s'agit là d'une micro-région géographiquement et culturellement homogène. Mais malgré ces apparences, la partition du Val de Saône entre trois entités politiques distinctes a des conséquences directes sur l'armature urbaine générale. L'organisation de chacun de ces territoires répond avant tout à une volonté politique d'aménagement, en développant ou non certains secteurs à la géographie plus propice. Quoi qu'il en soit, les luttes observées entre les peuples, et notamment entre Eduens et Séquanes, n'ont visiblement aucune conséquence sur le développement urbain du Val de Saône au cours du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.. Les limites territoriales, en continuel déplacement au gré des accords, n'influent pas sur l'implantation des sites ou même sur les processus de mutation. Néanmoins, malgré ces observations, il reste difficile de définir la place réelle de chacune de ces occupations dans les territoires concernés. Plusieurs constats sont tout de même maintenant assurés et permettent de réfléchir sur ces questions d'organisation et de dynamiques territoriales.

Le premier de ces constats repose sur le fait que dans un processus global de structuration des *civitates* à la fin de l'âge du Fer, les *oppida*, les sanctuaires mais aussi les habitats groupés ouverts à vocation artisanale et commerciale les plus importants apparaissent fondamentaux. Les phénomènes observés en Gaule Belgique, notamment dans la *civitas* des Bellovaques (Fichtl 2006), ne peuvent pour autant être littéralement transposés ici. Les principales régions des territoires du Val de Saône possèdent ainsi une occupation développée structurante



à l'image de Mirebeau-sur-Bèze, Mâlain, Chalon-sur-Saône/Verdun-sur-le-Doubs, Mâcon ou encore Flavignerot/Mont-Afrique. Ces sites se trouvent en territoires éduen et lingon. Les Séquanais ne semblent pas développer les mêmes organisations sociales (cf *supra*).

Le deuxième constat concerne directement le processus d'urbanisation. Alors qu'on assiste à des dynamiques spécifiques à chacun des territoires, il apparaît évident que la mutation de l'habitat groupé ouvert vers des ensembles fortifiés de type *oppida* n'est pas une étape obligatoire ou automatique dans les processus urbains du Val de Saône à la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.. Deux *oppida* sont ici archéologiquement attestés, l'un à Mâcon chez les Eduens, l'autre à Mirebeau-sur-Bèze chez les Lingons. Chalon-sur-Saône (Eduen) fait sans doute également partie de la liste des sites importants, qualifié d'*oppidum* par César mais non encore attesté sur le terrain.

Dès lors, l'absence de site d'habitat groupé fortifié dans certaines portions de territoire n'implique pas une absence totale d'habitat groupé puisque *oppida* et agglomérations à vocation artisanale et commerciale coexistent au cours du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.. Il s'agit là du troisième constat qu'on puisse faire. L'émergence de ces nouvelles structures d'habitat groupé amène à des recompositions territoriales locales plus ou moins radicales (déplacement géographique de l'occupation, fléchissement de l'occupation) mais jamais à l'abandon pur et simple d'une portion de territoire. Les Eduens sont en tout cas ceux qui ont tiré le plus profit de la vallée de la Saône et du cours de la rivière en implantant, successivement, de manière non contemporaine, pas moins de huit agglomérations de nature diverse au cours de la période laténienne entre Saint-Symphorien-d'Ancelles et Verdun-sur-le-Doubs. Il est possible de rajouter à cette liste deux autres habitats groupés à Mellecey et Beaune, même s'ils sont éloignés du cours d'eau. Lingons et Séquanais possèdent sans doute quelques zones portuaires à Seurre ou encore à Pontailler-sur-Saône, mais rien de comparable avec les sites éduens précédents. Leur armature urbaine se trouve davantage à l'intérieur des terres, essentiellement en contexte de plaine mais pas nécessairement dans celle de la Saône.

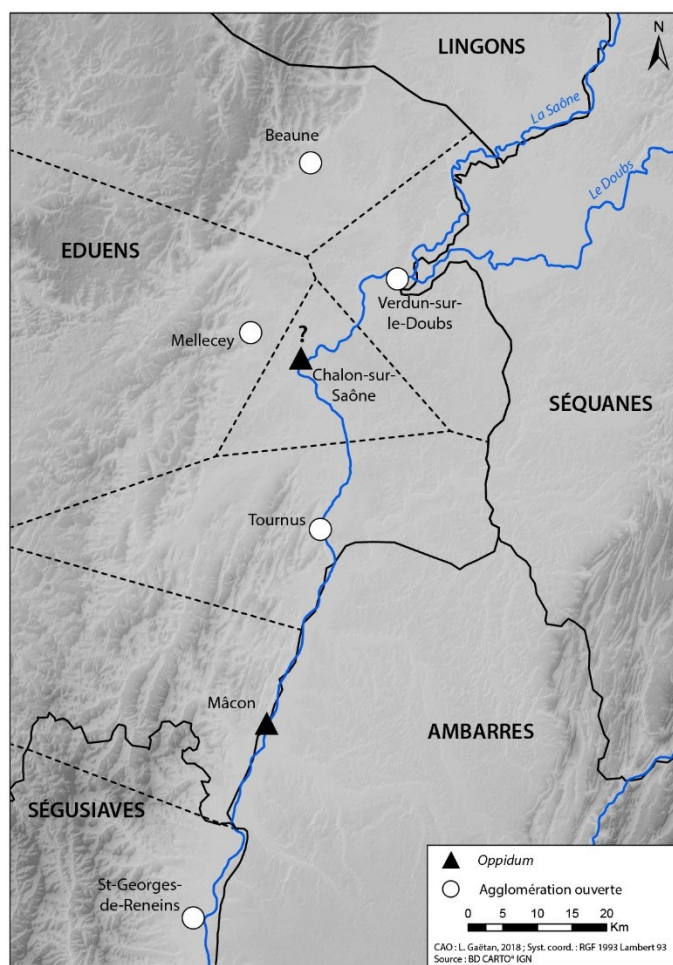


Fig. 226 - Carte du territoire éduen en Val de Saône durant la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (LTD1b évoluée)

Ce schéma global d'organisation et de développement du fait urbain en Val de Saône éduen rappelle les relations observées entre *oppida* et habitats ouverts dans la partie du territoire ségusiave correspondant à la vallée supérieure de la Loire (Vaginay, Guichard 1987). Le contexte géographique de plaine est ici analogue, de même que la situation de passage stratégique, en l'occurrence entre les vallées du Rhône et de la Loire. Le val de Loire est ainsi jalonné par une succession d'agglomérations ouvertes (Roanne, Goincet, Feurs, Saint-Romain-le-Puy) se développant dès le milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. sur des superficies comprises entre trois et dix hectares et d'*oppida* (Jœuvre, Crêt-Châtelard, Essalois) connaissant une occupation importante dès la fin de La Tène D1 (années 70 av. J.-C.). La répartition de ces sites n'est pas totalement l'œuvre du hasard et répond à des choix de contrôle et de développement de certains secteurs propices. Le site le plus méridional correspond ainsi à l'*oppidum* d'Essalois (une vingtaine d'hectares), installé sur un éperon naturel gardant l'accès de la plaine du Forez. L'*oppidum* du Crêt-Châtelard (environ 22 ha) possède également un emplacement stratégique sur un plateau surplombant la Loire à l'entrée des gorges. Celui de Jœuvre, le plus vaste (une cinquantaine d'hectares), marque l'entrée septentrionale de ces gorges, à leur débouché dans la plaine du Roannais. À l'inverse, les quatre agglomérations ouvertes sont toutes situées au centre de la plaine sur de légères éminences de terrasses alluviales de la Loire. En comparaison, en Val de Saône, les positions des sites fortifiés sont tout aussi importantes même si la topographie de la plaine est moins contraignante puisque plus étendue. Tous les sites, *oppida* comme habitats groupés ouverts, se trouvent en plaine (Fig. 226). Seul Mâcon se développe sur un petit plateau dominant la Saône. Le site marque en tout cas l'entrée méridionale du territoire éduen, même si son importance est à relativiser au vu de sa superficie (7/8 hectares). Sa présence pourrait être avant tout symbolique à cet emplacement. Chalon-sur-Saône quant à lui, malgré l'absence de caractérisation assurée, est le point névralgique du territoire éduen dans la plaine de Saône car situé à un point de rupture de charge primordial à l'échelle de la région. Il marque la portion septentrionale du territoire dans le Val de Saône. Les habitats ouverts de Tournus ou encore de Mellecey apparaissent comme des sites intermédiaires, intercalés entre les agglomérations les plus importantes. Verdun-sur-le-Doubs/*Bourg* fait sans doute aussi partie de cette liste puisque depuis la désertification du *Petit-Chavort* au profit de Chalon-sur-Saône/*Benne-Lafaux*, la nouvelle agglomération est beaucoup moins importante. Plus éloigné de la Saône cette fois-ci, on retrouve également le site de Beaune/*Maladière*. L'impression dominante laissée par cette organisation de la partie orientale du territoire éduen en Val de Saône est celle d'un schéma de peuplement très structuré dans ses grandes lignes, à l'image de ce qui est observé en territoire ségusiave. Le réseau d'*oppida* aux fonctions politiques, économiques et religieuses développées est complété par des habitats groupés ouverts dans les zones de plaine plus propices à l'agriculture, mais aussi placés à des points de passage à gué dont l'importance permet le développement d'une activité artisanale et d'un commerce. Chacun de ces sites est d'ailleurs implanté à des distances moyennes d'une vingtaine de kilomètres, les laissant ainsi chacun à la tête d'un terroir distinct dont l'étendue reste hypothétique. Dès lors même si les relations matérielles entre ces différents sites sont à ce jour imperceptibles, elles sont indéniables au vu de cette organisation et de cette complémentarité territoriale. Ce schéma mériterait toutefois une analyse globale plus approfondie, prenant notamment en compte les aspects géographiques et les autres formes d'occupation contemporaine. Un tel schéma permet en tout cas aux Eduens un contrôle total du cours de la grande Saône. Il est enfin intéressant de noter que contrairement à la partie amont de la Saône, chez les Lingons, le tronçon aval en territoire ségusiave semble adopter le même schéma, telle une prolongation du système. On retrouve ainsi à Saint-Georges-de-Reneins un nouveau petit habitat groupé à vocation artisanale et commerciale comparable à Tournus ou bien Mellecey. Enfin, encore plus au sud est installé Lyon, site ségusiave majeur à la confluence Saône/Rhône.

Aussi, le Val de Saône développe manifestement une organisation singulière selon les peuples et les contextes géographiques. Ce résultat est aussi celui plus global d'influences socio-économiques (cf *infra*). Mais c'est sans nul doute chez les Eduens que l'organisation est la plus différentielle à l'intérieur même du territoire. Ce constat est directement à mettre au crédit d'une volonté manifeste de profiter du cours de la Saône pour développer le commerce et les échanges vers l'extérieur. Le Val de Saône se présente dès lors comme une réelle zone tampon structurée d'influences multiples. Ces distinctions confirment en tout cas une fois de plus à quel point la région est une zone de carrefour et de contact entre les cultures.

### 8.1.4.2. Des évolutions contrastées à l'échelle de la Gaule

Pour terminer, il serait intéressant d'avoir une vision plus globale des processus urbains jusqu'ici décrits. À travers les multiples exemples régionaux et extra-régionaux, on s'aperçoit rapidement que les agglomérations artisanales et les *oppida* adoptent un développement différencié selon les régions, malgré parfois des zones d'influence communes. Ainsi, l'étude des *civitates* du Centre-Est démontrait déjà des évolutions communes avec quelques cités limitrophes (cf *supra*). Ces distinctions traduisent sans nul doute des niveaux d'intégration politique, sociale ou économique divergents. À l'échelle des Gaules, trois principales zones peuvent ainsi être différenciées : le Centre et le Centre-Est, le Nord et le Nord-Ouest, le Sud-Ouest (Colin 1998).

La première de ces zones, le Centre/Centre-Est, est certainement celle où le développement urbain a été le plus important du fait de relations commerciales très précoces avec le monde méditerranéen grâce à une situation géographique qui en fait un véritable nœud de communication. Ce contexte précoce de transformation des modes d'occupation explique l'exceptionnelle continuité de ces sites jusqu'à l'époque gallo-romaine mais aussi jusqu'à aujourd'hui pour une bonne partie d'entre eux. Mais cette densité d'occupation fait aussi que la structuration du réseau urbain est sans doute plus complexe qu'ailleurs. Outre la situation géographique privilégiée, la région est rendue homogène grâce à la mise en place d'une zone économique qui ira jusqu'à l'alignement de la monnaie d'argent gauloise sur le denier romain. Ce niveau ultime d'intégration économique, ainsi que le jeu des alliances entre peuples, fait profiter de l'essor économique à l'ensemble de cette région et permet une diffusion des modèles d'organisation politique et urbaine. Dès la fin du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. avec l'apparition du phénomène fortifié, les Bituriges adoptent un schéma organisationnel semblable aux Ségusiaves, aux Eduens ou encore aux Lingons même si les particularités géographiques et politiques induisent quelques adaptations. La volonté est alors de contrôler à la fois les principales voies commerciales, les frontières, ainsi que certaines portions de territoire. Les Bituriges possèdent alors le système de fortification le plus développé où la multiplication des sites fortifiés de statuts divers sert à relayer un pouvoir centralisé installé à Bourges. Ce fait est sans nul doute à mettre au profit d'une région anciennement organisée grâce notamment à l'aristocratie hallstattienne. Chez les Lingons, les Eduens ou encore les Ségusiaves, certains axes terrestres et/ou fluviaux sont privilégiés. La densité de l'habitat varie alors entre agglomération ouverte prospère et *oppidum*, voire même habitat de hauteur fortifié.

La diversité et la précocité des évolutions ainsi que la nature des types d'occupation groupée est toute autre dans les autres régions. Ainsi, au Nord et à l'Ouest, on ne connaît pas d'intégration économique d'ampleur par le biais monétaire. Malgré quelques échanges avec le monde romain, le monde socio-économique s'est très peu adapté. Les grosses agglomérations à vocation artisanale et commerciale présentes dans le Centre ou encore en Europe orientale sont ici très rares à l'exception d'Acy-Romance qui est l'exemple le mieux documenté. Ce site dont la fonction agricole est toutefois plus importante que les activités commerciales illustre finalement très bien un monde qui est avant tout orienté vers le milieu rural. Dès lors l'émergence des *oppida* ne se fait pas dans un contexte de concentration précoce et continue de l'habitat. Une hétérogénéité des processus d'évolution se distingue alors entre l'est et l'ouest de la Gaule Belgique. La première région présente une densité d'occupation nettement plus importante avec des *oppida* relativement importants développant une organisation urbaine rigoureuse et des artisanats spécialisés (Fichtl 1996). Dans les régions plus occidentales, les sites paraissent moins développés et peu occupés si l'on se fie au mobilier céramique pauvre présent sur place (Wheeler, Richardson 1957). Si la royauté semble le système politique le plus fréquent dans ces régions aux II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. selon César (*BG* II, 23, 28 ; IV, 3, 21 ; V, 24, 56 ; VI, 2, 3 ; VIII, 6), la Conquête romaine a sensiblement modifié les données politiques notamment par le soutien des Rèmes. Leur intégration économique plus importante que dans les *civitates* voisines et leur lien avec Rome leur ont permis un développement plus important, pouvant être comparé aux cités du Centre et du Centre-Est. Les Rèmes deviennent dès lors le peuple le plus puissant de Gaule Belgique. Dans l'Ouest, et notamment dans les cités de l'Armorique, l'organisation urbaine semble se faire autour d'un *oppidum* central regroupant alors toutes les fonctions à la fois politiques, religieuses et économiques (Fichtl *et alii.* 2016). Ce constat est sans doute dû au fait que les territoires sont ici très morcelés, et que la région est assez éloignée des échanges commerciaux. Les modèles développés sont donc différents de ce qu'on observe dans le Centre-Est. En revanche, dans le Sud-Ouest de la Gaule, malgré une intégration économique plus importante avec le monde romain, le développement urbain est davantage contrasté et moins complexe qu'en Centre-Est. L'existence de nombreuses agglomérations artisanales et commerciales démontre un processus de



concentration de l'habitat dès le II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. mais qui n'aboutira que régionalement à la création d'*oppida*, et ce malgré la présence d'une aristocratie bien implantée. Il semblerait donc que l'élite gauloise soit restée attachée à ses traditions rurales en dépit d'un enrichissement grâce au commerce. Les liens avec Rome ne sont en tout cas pas aussi développés qu'avec les Eduens, les Lingons ou les Séquanes. De ce fait, les *oppida* se retrouvent principalement sur une zone située au nord de la Garonne, sur les premiers contreforts occidentaux du Massif-Central (Colin, Verdin 2013). Le processus de fortification a ici connu très tôt un coup d'arrêt avec une durée de vie des sites assez brève au cours de La Tène D1.

Aussi, l'intensité des échanges et des intégrations économiques des *civitates* n'a pas eu le même résultat sur les phénomènes urbains en Gaule. C'est pourquoi nous observons des mutations à plusieurs vitesses selon les territoires. La centralisation et de manière plus générale l'organisation des pouvoirs politique, religieux, administratif et économique sont également des facteurs importants de la mise en place urbaine. Si le monde italique joue un rôle non négligeable dans l'évolution de ces processus, il n'en est pas l'unique responsable. Les systèmes économiques se suffisent à eux-mêmes et ont un impact primordial sur le développement urbain. La fin des *oppida* du sud de l'Allemagne et d'Europe orientale est ainsi le fait, entre autre, d'un lent déclin du système économique à partir des années 80 av. J.-C. dont une des raisons provient sans doute des guerres en cours dans la région dans les mêmes années (Kaenel 2006). Dans ce contexte largement pré-Conquête romaine, il est difficile d'invoquer le rôle de Rome. De même, la Conquête en Gaule celtique n'a eu que très peu d'effet sur le processus urbain dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.. Au contraire, elle a donné une nouvelle impulsion à l'économie et par ricochet au processus urbain. La présence militaire romaine a également ses premières conséquences sur le fait urbain. Si la Gaule Belgique devient rapidement une zone stratégique face aux Germains que Rome n'a réussi à conquérir, un réseau de troupes et de garnisons romaines voit le jour dans les principales vallées à l'est de la Gaule. Les *oppida* et les sanctuaires jouent dans ce contexte des rôles fondamentaux en permettant un point de fixation existant dans des réseaux politico-économiques déjà constitués. Malgré cela, les anciens *oppida* manifestent toujours leur puissance grâce à la reconstruction de leurs remparts. Ce statut symbolique est même parfois conservé jusqu'au I<sup>er</sup> siècle de notre ère comme une démonstration de la puissance passée (Alésia, Vertault). Mais il est surtout le reflet d'un privilège accordé par Rome aux peuples, tels que les Lingons, restés fidèles (cf *infra*). Malgré tout, la topographie, alors principal atout des *oppida* initiaux, devient à la fin du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. une entrave au développement économique des sites dans un contexte de réorganisation administrative des Gaules par l'empereur Auguste. À l'exception de Bibracte, aucun site fortifié majeur des Eduens, des Lingons ou des Séquanes n'est abandonné à l'issue de la période. Ils connaissent au contraire un remarquable développement urbain où les anciennes fonctions religieuses ou administratives sont davantage épanouies. Là encore, la création des nouvelles capitales de cités suscitent une évolution différente entre l'Est et le Nord/Nord-Ouest et l'Ouest de la Gaule, comme une fossilisation des ensembles socio-économiques de Gaule celtique à La Tène finale (Reddé, Van Andringa dir. 2015). Dans le Centre-Est, on conserve alors les anciens territoires et les anciens chefs-lieux pour les ériger en capitale de cité à la romaine (Bourges, Langres, Besançon, Metz, Paris...), tandis qu'à l'ouest les plus petits territoires sont accompagnés de l'édification d'une agglomération nouvelle en leur centre.

En conséquence, l'évolution séculaire du réseau urbain laténien et l'aménagement impérial romain conditionnent incontestablement le devenir des agglomérations au cours de la période gallo-romaine.

## 8.2. Le Haut-Empire : un processus urbain continu

En dépit de la Guerre des Gaules et de l'empreinte de plus en plus présente du pouvoir impérial romain, le processus urbain entamé au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. n'est entaché d'aucune interruption ni grande fracture. Le Haut-Empire gallo-romain se trouve dans la même continuité même si l'origine et les facteurs de développement des agglomérations sont quelque peu réorientés. Les deux principales phases d'urbanisation illustrant le début de cette période correspondent ainsi aux conséquences directes et indirectes des réformes initiées par l'Empereur Auguste au tournant de notre ère. Plus globalement, trois aspects fondamentaux déterminent le système urbain gallo-romain du Val de Saône : un héritage laténien fort, un espace frontière avec ses attributs propres et un accompagnement urbain des nouvelles données économiques. Chacun d'entre eux font de cette région un réseau urbain spécifique trouvant une résonance dans le contexte des *civitates* du Centre-Est des Gaules.

## 8.2.1. Le Val de Saône, terres de confins à la position centrale

### 8.2.1.1. Le poids des réformes augustéennes dans le nouveau système urbain gallo-romain

À l'instar des mutations observées au tournant des II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C., la Gaule désormais romaine connaît à la toute fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère une nouvelle période de transformation qui a cette fois pour origine directe Rome et la réorganisation administrative des provinces. La volonté de ce nouveau pouvoir central fait que les changements urbains sont désormais plus cohérents et homogènes à l'échelle globale de la Gaule. Plus aucune différence de modalités de mutation ou de décalage chronologique ne semblent exister entre les *civitates* du nord, du sud, de l'ouest et de l'est, alors que jusqu'ici chacun des territoires ou des régions avaient ses propres caractéristiques d'évolution urbaine malgré la présence d'un phénomène général (cf *supra*). Cette homogénéité s'arrête toutefois ici puisque malgré un certain nombre de points communs tant dans les parures monumentales, les trames urbaines ou les caractères généraux des occupations, on assiste une nouvelle fois à une disjonction des développements urbains propre à chaque cité autonome au cours du Haut-Empire (cf *infra*). Malgré cela, la mise en place de cette véritable politique d'aménagement dont le but est d'offrir aux cités gauloises et aux armées un cadre administratif plus homogène passe par plusieurs aspects dont les plus importants sont l'établissement de voies de communication efficace, de nouvelles capitales de cités et un statut civique aux collectivités. La mise en œuvre de ces éléments va avoir des conséquences importantes sur le réseau urbain proto-historique.

#### 8.2.1.1.1. L'impact du nouveau réseau routier

Tandis que les mentions textuelles de Dion Cassius, Tite-Live ou Strabon fournissent quelques éléments descriptifs sur ce nouveau réseau routier, de récentes fouilles viennent confirmer son installation au cours des deux dernières décennies du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. Dans la région, c'est un diagnostic à Mellecey/*Marloux* qui livre les informations les plus précieuses (Saint-Jean-Vitus, Pascal 2008). L'agglomération laténienne est ainsi traversée dès les années 22-21 av. J.-C. par la nouvelle voie dite de l'Océan reliant Chalon-sur-Saône à Boulogne-sur-Mer *via* Autun. Il s'agit d'une des datations les plus anciennes de la mise en place de ce réseau puisque les autres sites livrent des indices d'une chronologie plus étalée. Le premier pont sur la Moselle à Trêves est daté par dendrochronologie de 18-17 av. J.-C., alors que celui d'Amiens vers 10 av. J.-C. De même, la mise en place de la première trame urbaine de Tongres autour de 10 av. J.-C. ne peut être envisageable sans la création antérieure ou au moins simultanée de la nouvelle route. Ces quelques exemples laissent ainsi deviner le lien existant entre réseau urbain et réseau viaire, et confirmerait par la même occasion l'exécution du nouveau réseau viaire au second gouvernorat d'Agrippa en Gaule (20-19 av. J.-C.). Ces nouveaux axes ne sont par ailleurs pas le fait du hasard, et s'appuient sur un réseau routier préexistant parfois fréquentés depuis déjà quelques siècles (cf *supra*). Une simple recharge de ces voies anciennes ne suffit pas pour l'utilisation impériale. Leur tracé sinueux et intra-cités gauloises ne correspond pas aux objectifs romains basés sur des déplacements facilités et rapides en tout point de l'Empire. Deux solutions se sont ainsi offertes avec d'une part la création d'un nouveau réseau faisant en partie fi des itinéraires protohistoriques et d'autre part le réaménagement des anciens tronçons à la manière romaine. Les deux ne recouvrent pas les mêmes objectifs, même s'ils nécessitent des moyens colossaux. Le réseau attribué à Agrippa a pour centre la nouvelle colonie de Lyon d'après Strabon qui en fait une description sommaire : « Agrippa (...) a fait [de Lyon] le point de départ des grandes routes : celle qui traverse les Monts Cemmènes et aboutit chez les Santons et en Aquitaine, celle du Rhin, celle de l'Océan, qui est la troisième et mène chez les Bellovaques et les *Ambiani*, enfin celle qui conduit en Narbonnaise (...) » (*Géographie*, IV, 6, 11). Sur le terrain, les indices fournis par l'archéologie nous informent davantage sur la structure et la datation des différents axes qui constituent le plus vaste chantier de romanisation entrepris en Gaule (Kasprzyk, Nouvel 2011).

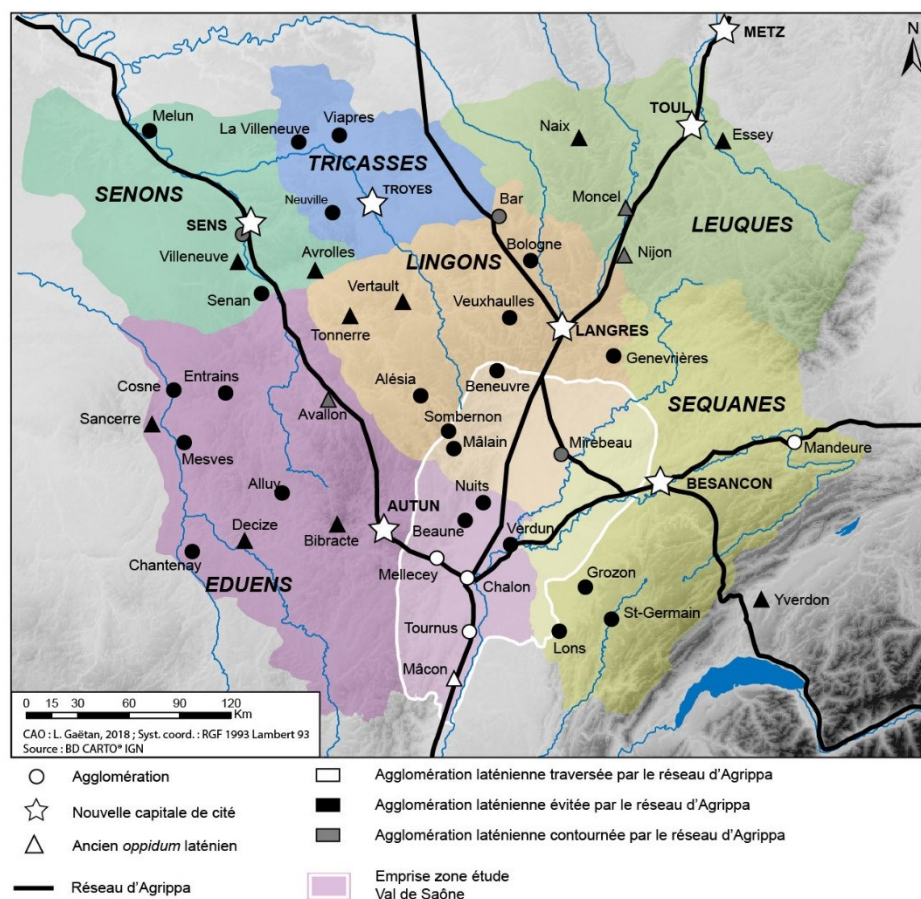


Fig. 227 - Tracé du réseau routier d'Agrippa et transformations urbaines associées (d'après Kasprzyk, Nouvel 2011, fig. 7)

En choisissant de relier les principales capitales de cité, les constructeurs romains du réseau planifié par Agrippa ont évité la majeure partie des agglomérations artisanales laténiennes, même les plus dynamiques (Fig. 227). Certains tronçons laissent alors clairement de côté les anciens habitats groupés. La voie ancienne entre Saône et Yonne qui a vu le développement précoce de Mâlain, Alésia, Tonnerre et Avrolles ne fait pas partie des nouveaux projets. On lui préfère une autre, plus au sud, depuis Chalon en passant par Mellecey, Avallon, Auxerre et reliant Sens avant de se diriger vers Boulogne *via* Paris. Il est ainsi étonnant de voir que presque toutes les agglomérations laténiennes, même les plus proches du nouveau tracé sont évitées. La construction de la voie passe ainsi à quelques centaines de mètres au nord de l'éperon barré de l'oppidum d'Avallon ou de l'agglomération de Bassou. Ce passage attirera dans les deux cas le développement progressif de l'occupation gallo-romaine par le biais d'habitats ou de nécropoles. Mellecey est donc l'un des rares cas de figure d'agglomération laténienne traversée de part en part par un nouvel axe. Cette situation est sans doute à mettre au profit du hasard grâce à une localisation sur un axe intensément fréquenté depuis longtemps entre le port de Chalon et l'oppidum de Bibracte. Sur l'épine dorsale de ce réseau entre Lyon et Trèves, Mâcon est aussi une des rares agglomérations traversée, même si ici l'impact sur la trame urbaine est encore difficilement appréhendable. Tournus est laissé de côté, de même que Chalon qui fait l'objet d'un léger déplacement pour devenir le centre de ce nouveau réseau à l'échelle du Val de Saône. Depuis, le tracé se dirige en direction du nord en coupant le Val de Saône de manière la plus directe possible vers Langres et en évitant ainsi les agglomérations de Beaune, de Nuits-Saint-Georges ou encore de Verdun-sur-le-Doubs, malgré son déclassement pour Chalon-sur-Saône. Même l'agglomération, de Mirebeau-sur-Bèze, pourtant récente, est contournée par la voie reliant directement les capitales Besançon et Langres. Cela est d'autant plus étonnant que cette voie nouvelle fait visiblement un détour pour passer dans cette région. Le chemin le plus court aurait voulu qu'elle passe plutôt par Seveux. Dans tous les cas mentionnés, malgré le contournement et l'évitement net des agglomérations, rares sont celles qui ont été abandonnées ou ont subi

une profonde déprise urbaine. À ce titre, nous pourrions mentionner la petite agglomération laténienne de Tournus/*Sept-Fontaines* qui se déplace le long du nouvel axe après sa création, de même que l'*oppidum* de Nijon dans le territoire leuque. Les agglomérations laténiennes évitées ne restent pas en dehors des réseaux viaries puisque le recalibrage et la requalification d'un certain nombre de tronçons d'origine protohistorique apportent un nouveau dynamisme urbain aux habitats anciens. C'est notamment pour cette raison que les agglomérations de Mâlain, Alésia, Tonnerre ou Avrolles restent prospères à l'époque gallo-romaine. L'axe séculaire entre Saône et Yonne est repris par les constructeurs pour en faire un vecteur de communication modernisé, parallèle à la voie d'Agrippa de l'Océan. Dans le Morvan, le passage du nouveau réseau impérial et la fondation de la nouvelle capitale des Eduens à Autun/*Augustodunum* entraîne la désertion de l'ancien chef-lieu, Bibracte, mais aussi de la vaste agglomération des sources de l'Yonne à Glux-en-Glenne, hormis le sanctuaire. En revanche, parallèlement une série de nouveaux établissements groupés voit le jour dans l'autunois, et notamment autour du *col des Pasquelins* (Arleuf et Roussillon-en-Morvan) dont la voie a été recalibrée en constituant un axe transversal du territoire éduen, jusqu'à Entrains/*Intaranum* (Kasprzyk, Nouvel 2010). L'émergence de ces nouvelles agglomérations, en lien avec les nouvelles infrastructures routières, constitue une des caractéristiques principales des réseaux urbains gallo-romains. Étant un sujet à part entière et une des spécificités du système urbain du Val de Saône, nous traiterons de cette question de manière indépendante ultérieurement (cf **Partie 8.2.2.**).

En conséquence, le déploiement du nouveau réseau routier dans le cadre d'un réaménagement administratif des territoires entraîne une redéfinition plutôt importante des réseaux urbains préexistants, tant pour les agglomérations que pour les capitales de cité. Selon l'intensité de ces réformes, les refondations ne sont pas toujours de même importance et de même nature.

En ce qui concerne les *caput civitatis*, on peine encore à déterminer les raisons précises du maintien de certains sites et de l'abandon d'autres. Si, rares sont les chefs-lieux à connaître une résilience au tournant de notre ère (Besançon, Langres, Metz, Reims et sans doute Chartres et Angers), les nouveaux ne se font pas sur des terrains totalement vierge d'occupation. Le choix des sites se fait très souvent au cas par cas avec pour critère essentiel le passage des nouveaux axes de circulation structurants ou encore la présence d'un lieu de culte ancien, d'importance communautaire (Kasprzyk, Nouvel 2011 : Autun, Sens, Bordeaux, Périgueux, Trèves, Feurs ou encore Amiens). Lorsque dans certains cas, la sélection des emplacements semble difficilement explicable, il est possible de faire plutôt appel à des situations historiques locales. On peut ainsi imaginer que de longues négociations ont dû avoir lieu entre noblesse gauloise et pouvoir romain pour choisir Javols/*Anderitum* comme capitale de cité des Gabales alors que le site est totalement décentré par rapport au territoire, (Trintignac *et al.* dir. 2011), ou encore Chartres au détriment d'Orléans chez les Carnutes qui jouissait pourtant déjà d'un statut urbain ancien (Buchsenschütz *et alii.* dir. 2009). Des terres appartenant à un dignitaire influent pourraient faire partie des éléments de réponse de cette délocalisation. Chez les Eduens, les transformations urbaines touchant Bibracte et Autun au début de la période augustéenne sont assez caractéristiques des modalités politiques en cours à cette période en Gaule. On y entreprend le transfert de la capitale des Eduens sur le site d'Autun alors que dans les années 10 av. J.-C. des travaux d'ampleur sont engagés sur l'*oppidum* de Bibracte pour accueillir la ville nouvelle (Labaune, Meylan 2011). Seules les autorités locales, en accord avec le pouvoir impérial, peuvent initier ces travaux considérables. Si cette prégnance de l'aristocratie locale est observable au profit des capitales de cité, il est sans nul doute possible qu'elle ait aussi existé pour les sites plus secondaires. Ces situations plurielles sont en tout cas la preuve de l'importance du réseau d'agglomérations et de sanctuaires laténiens dans la mise en place du nouveau paysage politique, administratif et économique de l'Empire.

Enfin, comme nous l'avons déjà souligné précédemment, le nouveau développement urbain ne va pas forcément de pair avec la création d'un urbanisme à la romaine. Seules les nouvelles capitales de cité font l'objet de travaux d'envergure pour adopter au moins un carroyage urbain où il ne reste plus qu'à accueillir les constructions, même si là aussi les recherches récentes tendent à nuancer les évolutions. À Autun, comme à Bordeaux, Amiens ou Trèves, on observe une première ébauche de voirie qui diffère du tracé définitif (Reddé 2015). À Besançon, malgré l'ancienneté d'une occupation déjà structurée, le carroyage urbain s'implante de manière radicale dès les années 30 av. J.-C. reprenant par endroit le tracé d'anciens axes (Barral *et al.* 2011). En revanche, les données sont beaucoup moins précises pour les autres agglomérations. Dans la région, Mâcon, exemple le mieux

documenté, connaît effectivement une véritable explosion urbaine dès la période augustéenne en dépassant très rapidement l'enceinte du *murus gallicus* de La Tène D2a. Cette dynamique soudaine est sans nul doute le résultat de la mise en place du nouveau réseau viaire d'Agrippa à une époque contemporaine même si ni sa datation ni son tracé ne sont connus au sein même de l'agglomération. Le nouvel urbanisme imposé à Mâcon ne peut toutefois être carroyé, puisque cet élément reste consacré aux seules capitales de cité dans la région.

#### 8.2.1.1.2. Un développement urbain lié aux statuts civiques ?

D'une manière générale, on assiste le plus souvent à une sorte de simplification des réseaux où les sites s'étant dédoublés à La Tène D1b-D2 disparaissent au profit de l'un ou de l'autre et où de nouveaux emplacements définitifs sont choisis pour le développement de l'habitat aggloméré gallo-romain. Mais d'un point de vue plus territorial, il semble que ces développements ne soient pas toujours le fait du hasard. Certaines tendances de mutations des réseaux semblent plutôt être la conséquence de relations anciennes entretenues entre les élites gauloises et Rome. La multiplication des observations permet maintenant d'affirmer que le statut donné aux collectivités locales suite à la réforme augustéenne ait eu des conséquences sur leur organisation urbaine (cf **Partie 2.3.2.1.**).

L'évolution des parures urbaines et des réseaux en est la preuve principale. Chez les Sénons, les Séquanes, les Tricasses ou encore les Leuques, libres ou stipendiaires, les capitales de cités ne sont pas fortifiées (Reddé, Van Andringa dir. 2015). À Besançon, le *murus gallicus* englobant l'occupation de la boucle du Doubs est démantelé et remplacé par un simple mur de berge avant l'époque tibérienne (Barral *et al.* 2011). Les anciennes agglomérations fortifiées de type *oppida*, occupées jusque dans les années 20 avant notre ère, sont même abandonnées et déplacées au profit d'autres sites. Chez les Sénons, la situation est la plus flagrante (Barral, Nouvel 2012 ; Baray dir. 2018). Elle concerne dans un premier temps la capitale de cité qui s'installe une fois de plus à un nouvel emplacement. La succession d'occupations groupées dans un laps de temps très court dans la région sénonaise démontre alors de manière évidente l'instabilité du système urbain sénon. Après l'abandon de l'*oppidum* principal de Villeneuve-sur-Yonne à La Tène D2b (alors qu'il est créé à La Tène D2a) pour un site unique à Sens/*Motte du Ciar* déjà occupé à La Tène D1, l'*Agedincum* gauloise est de nouveau désertée au profit d'un nouveau site plus au nord à un emplacement vierge d'occupation. Ce dernier transfert, sans doute antérieur à 4 av. J.-C. selon une inscription (CIL, XIII, 2942), marque cette fois la réorganisation de la province et l'accession définitive au statut de capitale de cité grâce au pouvoir impérial. Cette réorganisation politique du territoire touche également l'*oppidum* d'Avrolles, délaissé à la fin de la période laténienne, après un court moment d'occupation. L'agglomération revient en plaine sur le site de l'habitat groupé ouvert à vocation artisanale et commerciale. Cette nouvelle agglomération s'organise à un carrefour de voies et possède toujours un sanctuaire périphérique qui constitue un élément important de la trame urbaine. Chez les Leuques, l'ancien *oppidum* -Boviolles- siège de capitale de la cité est démantelé (Dechezleprêtre *et al.* 2011). Le nouveau chef-lieu est transféré à Toul à un emplacement plus stratégique sur la Moselle et surtout sur le passage de la nouvelle voie d'Agrippa Lyon-Trèves. La ville n'est toutefois pas totalement abandonnée puisqu'une agglomération voit le jour au pied de l'*oppidum* avec notamment un important centre monumental, en souvenir de l'importance de l'ancienne capitale malgré son déclassement<sup>103</sup>.

À l'inverse, chez les Eduens et les Lingons –au même titre que chez les Rèmes-, cités fédérées, les capitales de cités sont pourvues d'un rempart et de portes monumentales (Reddé, Van Andringa dir. 2015). De même, la structure urbaine protohistorique est plutôt préservée, à quelques exceptions près, même si l'occupation se trouve éloignée du nouvel axe viaire : Tonnerre, Decize, Auxerre, Avallon... Celles qui étaient fortifiées font même l'objet de campagnes de restauration de leur rempart à l'image de Mâcon, Vertault ou Alésia (cf *infra*). Ce

---

<sup>103</sup> Le phénomène n'est pas singulier puisqu'ils concernent tant les anciennes capitales que les agglomérations ordinaires. Les centres monumentaux d'Alésia ou encore de Saint-Marcel/*Argentomagus*, dans l'Indre, rappellent cette pérennité du pouvoir religieux. Plus couramment, cette mémoire prend plutôt la forme d'un simple sanctuaire à l'image d'Equévillon (Jura), au *Mont-Afrique* ou au Martberg sur la Moselle, si ce n'est un petit habitat comme sur le Titelberg, le *Mont-Hérapel* à Cocheren (Moselle), le *Châtelet* de Gourzon (Haute-Marne) ou le *Fossé des Pandours* à Saverne (Bas-Rhin).

constat est une conséquence directe de l'octroi du *ius moenium* par ces cités (Hostein 2012). Aussi, les Eduens et les Lingons ont pleinement profité des avantages qui s'offraient à eux par l'obtention du *foedus* à la suite de la Guerre des Gaules. Il s'agit pour eux d'une source de fierté, qu'ils se sont empressés de traduire dans une préservation des systèmes fortifiés. Celui-ci reste le privilège le plus évident à afficher auprès des voyageurs traversant les *civitates* ou même des autochtones.

L'apparition brutale d'un urbanisme à la romaine et d'un nouveau système urbain avec l'avènement de l'Empereur Auguste est une image à nuancer selon les régions, les traditions locales ou encore la nature des réseaux préexistants. On observe aucune rupture culturelle urbaine brutale à la fin de la période protohistorique, mais plutôt une lente et progressive transformation qui perdure jusqu'au milieu du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Dans ce contexte, il faut différencier la mutation des chefs-lieux qui répond à une politique différente de celle des agglomérations « ordinaires », même si les modalités de transition restent similaires. La pénétration de la culture romaine et le rôle des élites gauloises jouent un rôle non négligeable dans ces processus. Plus concrètement, le changement d'échelle de réflexion entre le pouvoir central des *oppida* des *civitates* à l'époque laténienne et le pouvoir impérial de la capitale romaine, entraîne inévitablement des disparitions de sites déjà presque urbains. À quelques exceptions près, les seuls *oppida* ayant réussi à perdurer sont ceux possédant une situation topographique efficace sur les principaux axes de communication. Ceux trop perchés ou situés à l'écart des voies sont abandonnés ou désertés pour une implantation en lien direct avec les réseaux commerciaux. C'est pourquoi aussi les agglomérations à vocation artisanale et commerciale semblent mieux résister à la réorganisation impériale et préfigurent encore plus directement l'armature urbaine gallo-romaine, malgré une redéfinition plus ou moins appuyée de leur schéma urbanistique.

#### 8.2.1.2. La place des agglomérations dans le réseau des cités. Spécificités socio-politiques

La position centrale ou périphérique des agglomérations dans la cité devient un critère d'appréciation de la place occupée par les sites dans la structuration et l'organisation des cités. La question est d'autant plus intéressante que le Val de Saône, s'il est nécessaire de le rappeler, constitue une terre de confins pour le territoire des trois principales *civitates* qui se le partagent. Le réseau n'est toutefois pas le résultat d'une création *ex-nihilo* généralisée puisqu'au moins treize agglomérations sur les 52 recensées dans le Val de Saône sont issues d'une occupation protohistorique. Si l'héritage urbain gaulois n'est pas toujours très loin, il faut préciser qu'il concerne avant tout les centres régionaux du Haut-Empire. Sur les sept agglomérations de ce type (Type 9), six possèdent un substrat laténien (Beneuvre, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Mâlain, Mirebeau-sur-Bèze, Nuits-Saint-Georges). Ce constat confirme une fois de plus que les réformes augustéennes ne font que pérenniser largement une organisation urbaine antérieure. Les agglomérations d'importance régionale prennent le relais d'agglomérations laténiennes artisanales et commerciales déjà conséquentes et d'*oppida* structurants. Mais l'observation peut être généralisée à l'ensemble des *civitates* de la région (Mandeure, Alésia, Tonnerre, Vertault, Avallon, Entrains...). Hormis ces traditions, l'importante superficie des cités gallo-romaines<sup>104</sup> contribue aussi à un développement urbain conséquent avec une densité et une diversité notable des agglomérations dès le début du Haut-Empire (Fig. 228). Malheureusement, la chronologie d'apparition des différents types d'agglomération reste encore incertaine à cause du manque de reconnaissance des agglomérations dite moyennes (Type 7). Contrairement aux centres régionaux qui connaissent une continuité d'occupation avec la période protohistorique et une transformation progressive des architectures dès le début de l'époque augustéenne, ces habitats agglomérés n'apparaissent pas avant les premières décennies du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Leur installation est en tout cas peu ou prou contemporaine des habitats de bord de voies et du réaménagement du réseau routier secondaire. D'un point de vue global de l'armature urbaine, il apparaît que les différentes cités adoptent des géographies divergentes, résultat des héritages gaulois, des ressources, des topographies régionales et des ambitions politiques.

---

<sup>104</sup> Eduens : 21 900 km<sup>2</sup> ; Lingons : 14760 km<sup>2</sup> ; Séquanes : 16980 km<sup>2</sup>



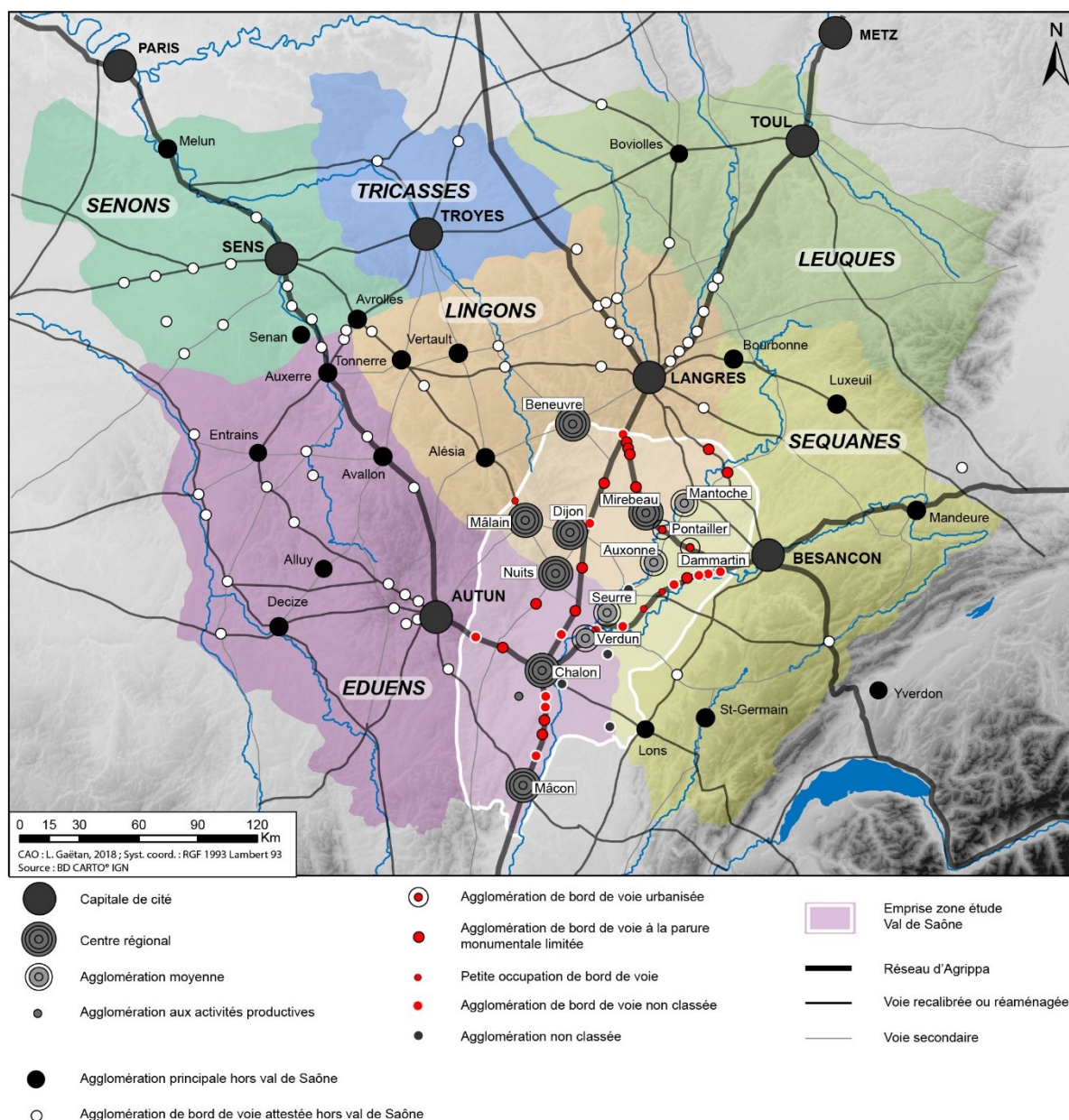


Fig. 228 - Carte de distribution des principales agglomérations dans le Centre-Est de la Gaule au Haut-Empire

Chez les Eduens, le fait qu'Autun soit légèrement décentré du territoire et plutôt ouvert sur le Val de Saône et la vallée de la Loire inférieure laisse une possibilité plus importante de développement aux agglomérations occidentales. Ces dernières sont basées sur différents bassins hydrographiques et sur des terroirs agricoles et miniers assez riches (Entrains-sur-Nohain : Haut-Nivernais et gisements miniers de Puisaye ; Decize : val de Loire ; Avallon : val d'Yonne et gisements miniers du vézélien et du Haut-Morvan...). À l'inverse, les agglomérations du Val de Saône éduen sont davantage tournées vers la Saône et constituent avant tout des ports destinés à l'import/export des marchandises pour l'ensemble du territoire. Autun, de par sa situation géographique et routière, joue ensuite le rôle de redistribution. Chalon et Mâcon sont alors les deux centres régionaux les plus importants sur le cours de la Saône en amont de Lyon, pérennisant ainsi la tradition des commerçants éduens. Le doublement du cours d'eau par un des tronçons du réseau d'Agrippa contribue au développement urbain de ces sites. Ces agglomérations sont complétées par d'autres, intermédiaires, dont la parure monumentale est plus limitée et les fonctions moins diversifiées (Agglomération moyenne). La répartition de ces habitats pourrait davantage s'effectuer dans la partie occidentale du territoire étant donné que Chalon et Mâcon constituent deux



pôles importants à l'est, ne laissant plus la possibilité d'un développement urbain plus conséquent. Il faut toutefois mentionner les sites de Verdun-sur-le-Doubs qui constitue encore une agglomération tournée sur la Saône au Haut-Empire, ainsi que de Pierre-de-Bresse et de Louhans/Châteaurenaud dans la Bresse à l'extrême est du territoire éduen dont la caractérisation imprécise ne permet pas de les inclure dans les schémas d'occupation.

Aussi, le territoire lingon pourrait bien adopter une organisation territoriale similaire. Alors que la capitale de cité, Langres, est clairement décentrée vers le Nord/Est du territoire, les centres régionaux ont une possibilité encore plus importante de se développer aux quatre coins de la *civitas*. Sur le modèle éduen, chaque site semble également contrôler un bassin hydrographique et un terroir bien particulier. On retrouve ainsi Mâlain pour la vallée de l'Ouche, Dijon pour la partie inférieure du Val de Saône et le débouché de l'Ouche, Mirebeau-sur-Bèze pour la partie centrale des plaines de Saône, Bénéuvre et Vertault pour le châillonnais et les plaines de Seine, ou encore Alésia dans l'Auxois. Disséminées sur les zones frontalières, ces agglomérations ont la particularité de posséder des complexes monumentaux et cultuels développés (cf *infra*).

Le territoire séquanais présente une armature urbaine plus difficilement lisible, notamment à cause de l'état des investigations dans certains secteurs. La géographie du territoire fait aussi que le développement urbain est adapté. Les axes du piémont jurassien et de la vallée du Doubs constituent alors des vecteurs importants pour l'installation des habitats groupés. Aucun centre régional ne semble se développer dans la partie Val de Saône. Il faut davantage rechercher ici l'existence d'agglomérations moyennes dont l'activité principale est tournée vers la Saône. Quasiment chaque croisement de passage à gué avec une voie terrestre transversale voit l'émergence d'une occupation agglomérée même si leur nature réelle est encore incertaine (Seurre, Auxonne, Pontailler-sur-Saône, Mantoche). Ces dernières connaissent un développement tardif et moindre du fait du captage de toutes les richesses et des flux par les établissements éduens. Elles constituent néanmoins autant de terminaux portuaires permettant une irrigation à la fois des territoires lingons et séquanais. C'est donc au nord du territoire séquanais, dans les plaines de Haute-Saône au pied du massif vosgien, que se développent des agglomérations plus importantes (Bourbonne-les-Bains et Luxeuil-les-Bains notamment) qui ont la particularité d'être liées au culte des eaux. Même si nous y reviendrons ultérieurement, il est intéressant de noter que l'absence d'agglomération d'importance régionale dans le Val de Saône séquanais pourrait être compensée par des agglomérations de bord de voie plus conséquente qu'ailleurs. Dammartin-Marpain et Pontailler-sur-Saône, situées sur le tronçon d'Agrippa entre Besançon et Langres, développent un habitat plus complexe que les occupations de bord de voie standard, à la parure monumentale limitée, et s'étendent sur des superficies plus vastes d'une vingtaine d'hectares parfois. Si les activités artisanales sont très peu renseignées, on sait que la fonction cultuelle est plus développée qu'ailleurs avec par exemple deux zones cultuelles à Dammartin-Marpain, et l'existence de culte impérial à Pontailler-sur-Saône ainsi que sans doute à Dammartin. Quoi qu'il en soit, les deux seules agglomérations de bord de voie urbanisées du Val de Saône sont présentes sur cette portion de territoire.

En conséquence, en particulier chez les Eduens et les Lingons, on observe une répartition homogène des agglomérations les plus importantes dans les territoires, grâce notamment à un héritage gaulois profond et une géographie accommodante. Tandis que ces dernières sont complétées par des agglomérations d'importance moyenne dont la parure monumentale est plus limitée, elles constituent autant de têtes de proues du système urbain sur des terroirs agricoles et miniers riches. Cette géographie des agglomérations ressemble finalement assez à celle des territoires carnutes, bituriges et sénones situées directement dans le prolongement occidental de notre région. Malgré ces ressemblances, l'organisation lingonne semble sortir du lot grâce à quelques éléments spécifiques dont la remarquable pérennité des *oppida* dans l'installation des agglomérations du Haut-Empire (Tonnerre, Vertault, Langres, Gourzon, Alésia). Ailleurs elle semble moins systématique. Ce fait est sans doute l'expression d'une dynamique propre grâce notamment aux privilèges accordés par Rome en remerciement de leur alliance indéfectible (Frézouls 1988). C'est pour cette raison d'ailleurs que le territoire mandubien leur est attribué dans un premier temps (Barral *et al.* 2002). Même s'il n'est pas toujours évident à mesurer, ce phénomène peut aussi être rapproché de la présence de mausolées précoces (Tonnerre, Arc-en-Barrois, Faverolles) qui sont souvent le témoin de l'existence de catégories sociales aisées proches du pouvoir romain (Nouvel 2004 ; 2016). De manière générale, les centres urbains se répartissent tout de même sur des carrefours routiers et/ou fluviaux leur permettant un développement certain grâce à l'établissement d'une économie interne et transfrontalière où les productions très variées provenant de différentes micro-régions peuvent s'échanger. La partie occidentale du

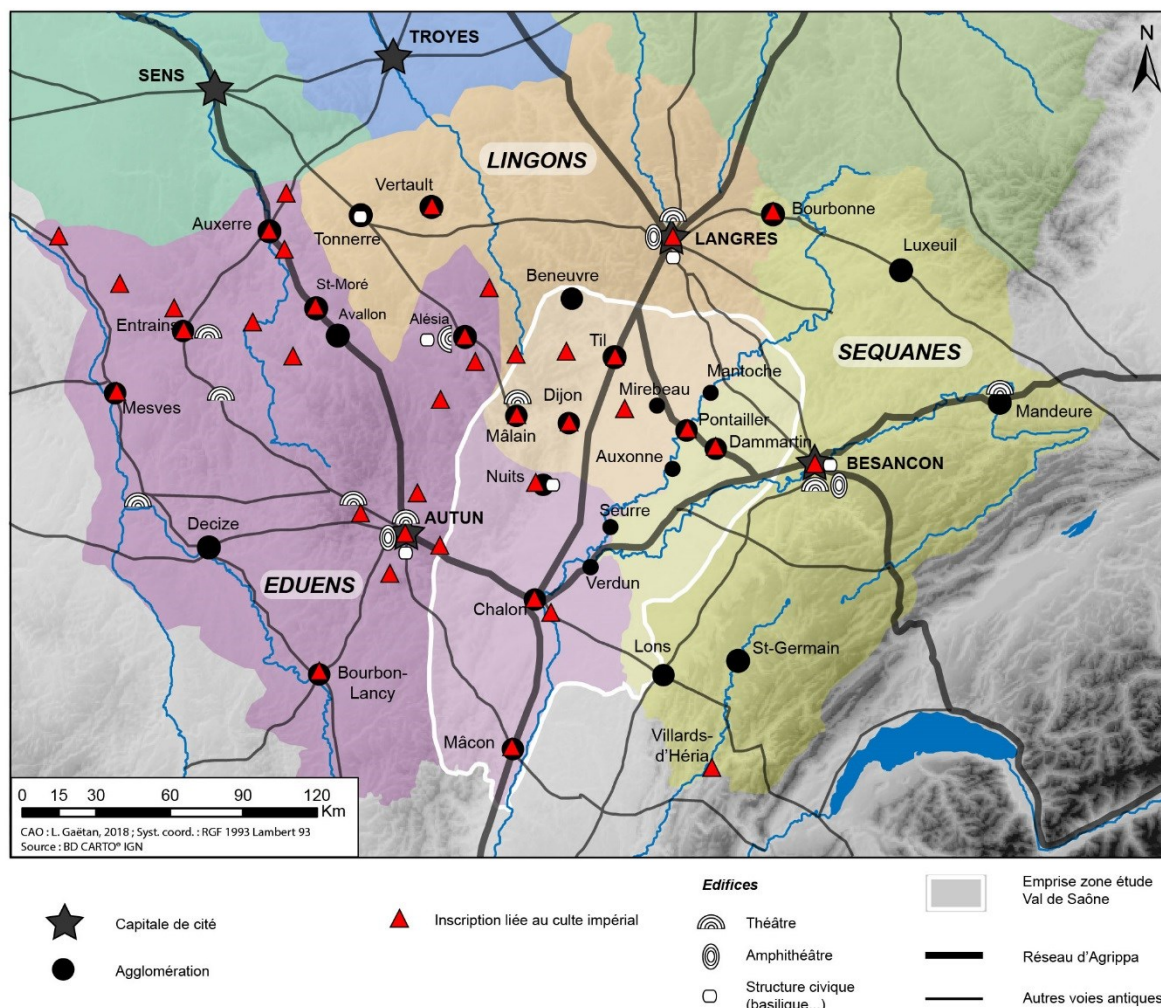
territoire éduen présente ainsi une ouverture importante sur le monde ligérien comme en attestent tout particulièrement les faciès céramiques (Rivet 2005). Seul le territoire séquane semble présenter une géographie territoriale différente, tournée essentiellement vers les principaux cours d'eau et les axes routiers structurants. Ce constat est avant tout dû à sa topographie particulière sur une bonne partie du territoire, rappelant dès lors ce qu'on peut observer dans les cités du Massif-Central avec les Arvernes entre autres (Baret 2016). Le Val de Saône ne constitue ainsi qu'un échantillon des formes organisationnelles de chacun de ces territoires. Pour donner plus de sens à ces observations, il serait incontestablement nécessaire d'effectuer les mêmes démarches de caractérisation des occupations pour l'ensemble des *civitates*.

### 8.2.1.3. Agglomérations, cultes et territoires civiques

Les territoires civiques gallo-romains sont désormais régis par des autorités (magistrats et prêtres) dont l'organisation et l'implication dans la gestion des cités n'est pas toujours aisée à mettre en évidence, du moins d'un point de vue matériel. Les fonctions des magistrats, comme celles des prêtres, ne se limitent pas à la capitale mais concernent tout le territoire. En fonction de leurs prérogatives, ils ont vocation à participer à toutes les célébrations religieuses partout où un culte est rendu public (Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2006). Les travaux récents de L. Lamoine (2009), M.-Th. Raepsaet-Charlier (2012) ou P. Nouvel (2016) sur la région ou la Gaule en général, ont mis en évidence les spécificités des *ordo* municipaux et la réalité des *cursus honorum* à travers l'étude des épigraphies, témoins indirects le plus important de l'existence des autorités publiques. Si nous renvoyons le lecteur à ces développements, précisons simplement que les cités indigènes du Centre-Est ont progressivement calqué leurs institutions sur celle des cités de droit latin, et ce malgré parfois leur statut particulier. Aussi, la *civitas* éduenne a sans doute obtenue le statut de droit latin dès l'époque augustéenne, à l'instar de la cité des Trévires (Hostein 2012b, p. 379-417). À l'inverse, les Lingons avaient dès l'origine de leur cité un statut supérieur de colonie de droit romain (Tacite, *Histoire* 1, 78, 1) en plus d'être une *civitas foederata* (Pline, *Histoires Naturelles* 4, 17), avant d'être ramené par les Flaviens au rang de colonie latine, sans doute par punition (Raepsaet-Charlier 2012). Ce statut impose quoi qu'il en soit une gestion des cultes civiques selon le droit sacré public. L'obligation est la même chez les Séquanes, malgré leur statut de cité stipendiaire. Dans ce contexte, religion et habitats groupés sont indissociables puisque c'est essentiellement au sein de ces deux entités que vont s'exercer les pouvoirs. Les deux peuvent aussi être regroupés dans un même ensemble. C'est ainsi que sur les 52 agglomérations identifiées en Val de Saône, 22 présentent un site cultuel, urbain ou péri-urbain. Malgré les disparités de documentation et de configuration topographique et morphologique que montre cette géographie des cultes (cf **Partie 6.2.2.2.**), il est nécessaire de différencier les différents types d'ensemble entre les petits temples associés aux agglomérations de bord de voie, tournés vers des considérations locales, les temples urbains dans les centres régionaux voués aux divinités locales et parfois dédiés au culte public, et enfin les complexes plus importants situés la plupart du temps en périphérie et destinés à une communauté. Ces différentes configurations trouvent alors un écho dans l'organisation des territoires civiques et leur statut, de même que dans le lien entre le chef-lieu et les autres agglomérations de la cité. De fait, les cultes collectifs antiques ont la vocation de structurer les populations d'un territoire et de renforcer la cohésion interne d'une cité autour de cultes communs. Parmi ces cultes, celui rendu à l'Empereur apparaît comme le véritable ciment de cette cohésion civique. Son identification, qui passe avant tout par les documents épigraphiques, permet de reconnaître les lieux où s'exerce l'autorité civique (**Fig. 229**). Rappelons alors que c'est chez les Eduens que la présence de ces autorités est la plus visible, notamment grâce au formulaire « *Augusto sacrum deo* » (Kasprzyk *et al.* 2012). Elle se retrouve tant dans les agglomérations, de natures diverses, que dans les sanctuaires, plus ou moins importants : Chalon, Mâcon, Nuits-Saint-Georges, Alésia, Source de la Seine, Mesves-sur-Loire, Entrains, Auxerre, Autun... Chez les Lingons comme chez les Séquanes, les témoins épigraphiques sont plus rares. Qu'importe, la répartition de ces documents reste un bon indicateur du poids des sites urbains dans les réseaux territoriaux.

Mais la superposition de la géographie des lieux de culte à celle des lieux de spectacle est aussi révélatrice de places religieuses privilégiées. Selon un schéma bien reconnu, les complexes cultuels, qui se définissent par un ou plusieurs lieux de culte associés à des structures d'accueil pour les pèlerins (*hospitalia*, thermes, boutiques...) voire même un édifice de spectacle (théâtre), se retrouvent principalement dans les agglomérations situées à

proximité des limites de cités ou de confins. C'est particulièrement visible chez les Lingons, avec le site de Mirebeau-sur-Bèze installé à 12 km maximum de la frontière avec les Séquanes, ou encore celui de Mâlain, à 16 km des Eduens. De par leur pratique culturelle, leur topographie et leur envergure, ils revêtent un rôle qu'on ne retrouve pas ailleurs dans la cité. Contrairement à Beneuvre, pourtant centre régional avec sanctuaire périphérique, ces deux sites connaîtront un destin exceptionnel au Haut-Empire. La situation de Beneuvre au cœur du territoire lingon est sans nul doute responsable de cette absence de développement d'envergure même si le site reste important à l'échelle de la cité. Ce constat fait de ces agglomérations aux portes de la cité de réelles « vitrines », à l'image par exemple du complexe cultuel de Chassenon en Charente (Doulan *et alii*. 2012). À l'ouest de l'habitat aggloméré, le complexe de Mâlain fait partie des plus importants, sur une superficie d'une vingtaine d'hectares avec plusieurs temples liés au culte des eaux, des structures associées non encore interprétées, un petit théâtre et des témoins d'évergétisme importants (épigraphie). La découverte récente de la formule « *Augusto sacrum deo/deae* » associe clairement le culte impérial au culte du dieu tutélaire Mars. Alors qu'elle n'était pas encore illustrée avec certitude dans la cité lingonne, elle permet de souligner ici le rôle de Mâlain comme sanctuaire proche de limite. Le sanctuaire civique est quant à lui renforcé par le fait qu'on célèbre principalement le dieu patron de la *civitas Lingonum*, Mars Cicolluis, avec ses parèdres Litavis ou Bellone. Aux confins de la cité, Mâlain a très vite su devenir un centre régional incontournable malgré la concurrence des centres d'Alésia et de Nuits-Saint-Georges, en territoire éduen. Avec Langres et Vertault, les trois sites constituent les têtes de proue du système urbain, situées sur les trois faces du territoire.



Chez les Eduens, on retrouve également une organisation similaire avec des centres régionaux aux fonctions religieuses développées. Toutefois, les complexes culturels ne semblent pas systématiquement associés aux agglomérations régionales les plus importantes, étant donné quelquefois leur éloignement des frontières. C'est donc grâce à sa position, à moins de 5 km de la frontière avec les Lingons, que le centre des *Bolards* à Nuits-Saint-Georges a pu prospérer. En revanche, malgré la présence des autorités civiques déduites par la découverte d'inscriptions votives, les centres de Chalon et de Mâcon ne sont pas réputés pour leur rôle religieux ni pour leur accueil des pèlerins de la cité. Nuits-Saint-Georges reste dans cette portion de territoire l'agglomération possédant le plus de lien avec cette fonction culturelle. Le plan de l'habitat, organisé en rapport avec le grand sanctuaire flavien, l'atteste du premier coup d'œil. Outre ce lieu de culte, dédié à Mars Segomon, d'autres temples secondaires sont attestés en plus de lieux d'accueil et notamment de thermes. L'existence d'un bâtiment de plan basilical confirme également tout l'intérêt porté à cette agglomération par le pouvoir civique, à l'image du centre monumental d'Alésia. L'importance de ces sites est sans nul doute à confronter aux centres présents non loin de la frontière chez les Lingons (cf *supra*). En tout cas, le déficit de complexe culturel éduen en Val de Saône est contrebalancé par le rôle d'Entrains, dans la partie nord-ouest du territoire. La dizaine de dieux attestés, les sanctuaires urbains et périphériques, ainsi que la présence d'un vaste théâtre (Devauges 1988) en font une agglomération hautement importante, à l'image de ce que l'on retrouve à Mâlain, Vertault ou encore à Mandeure.

Les Séquanes présentent une organisation légèrement différente où les centres de pouvoir et religieux sont moins nombreux et plus concentrés. Cela répond avant tout à un système urbain moins dense qu'ailleurs. Ainsi, on retrouve seulement deux sites culturels majeurs à l'échelle de la cité entre Mandeure et les Villards-d'Héria, diamétralement opposés et situés sur les frontières respectives des Rauraques et des Helvètes. Les deux sites n'ont toutefois pas la même morphologie. Celui des Villards, géré par les institutions de la cité, se trouve isolé d'un habitat groupé, contrairement à celui de Mandeure. L'hypothèse d'un sanctuaire public officiel dépendant est notamment validée par l'intervention des autorités séquanes en offrant au nom de la communauté un autel à Mars Auguste. La dédicace en l'honneur de cette divinité tutélaire du territoire associée au culte impérial par les deux plus hauts personnages de la cité (les *duumviri*) ainsi que deux *sextiviri* indique clairement l'investissement des magistrats sacerdotaux dans le même sanctuaire et confirme donc son statut de sanctuaire officiel, reconnu et valorisé par les plus hautes autorités politiques et religieuses de la Cité (Van Andringa 2006). À Mandeure, la riche parure monumentale avec notamment les deux grands temples et le vaste théâtre au sein d'un complexe en périphérie de l'agglomération lui permet assurément de rivaliser avec la capitale de cité Besançon et en fait un lieu d'accueil privilégié pour l'ensemble de la communauté civique ainsi qu'un haut lieu de l'évergétisme civique. Ce rôle est renforcé par la présence d'un culte impérial en sus du principal dieu qui est Mars (Marc, Blin 2010). Outre ces deux sites majeurs, on observe en façade occidentale du territoire d'autres agglomérations aux lieux de culte officiel et tout particulièrement à Bourbonne-les-Bains et Dammartin-Marpain, qui sont deux sanctuaires de confins. Les sites sont toutefois beaucoup plus réduits et tendent plutôt à asseoir la présence de l'état à des échelons plus locaux.

On observe à travers ces faits une présence des autorités à plusieurs niveaux dans les sanctuaires ruraux comme dans les vastes complexes culturels dédiés à l'accueil d'une communauté élargie, mais aussi plus fréquemment dans les agglomérations d'importance régionale (Type 9). Il est en outre intéressant de noter que lorsque ces agglomérations se font rares, la présence de l'autorité s'exerce sur de plus petits sites agglomérés, à l'instar de la région de Dammartin-Marpain chez les Séquanes où l'armature urbaine diverge de ces voisines. La plupart du temps en périphérie des territoires, la géographie des grands sanctuaires serait définie à l'échelle des cités et en interaction avec les cités limitrophes. C'est en tout cas un schéma maintenant bien reconnu à l'exemple des cités carnute, biturige, sénone, pictonne, santone ou encore lémovice (Cribellier 2016 ; Baret 2015). En revanche, on peut noter que face à ces *civitates*, les cités du centre-est possèdent un nombre plus réduit d'édifices de spectacle. Les Lingons n'en comptabilisent que quatre, dont déjà un théâtre et un amphithéâtre à Langres, la capitale ; alors que les Séquanes n'en possèdent que trois dont fait aussi partie les deux édifices de Besançon. Les lieux de spectacle sont plus répandus en territoire éduen et ne concernent pas seulement les centres régionaux. Aussi, sur les huit recensés, trois sont présents dans la capitale Autun (deux théâtres et un amphithéâtre) et deux se retrouvent sur des agglomérations de bord de voie telles que Compièrre et Arleuf. Cette géographie globale reflète ainsi une organisation particulière qui répond à une communauté toute entière sous le contrôle des autorités

civiques (Raepsaet-Charlier 2013). En fonction des calendriers religieux établis à l'appréciation des élites de la cité (magistrats et grands prêtres), le choix du type de spectacle est conditionné par le lieu où se déroulent les festivités : *munera* dans l'amphithéâtre du chef-lieu, *ludi scaenari* dans les édifices de spectacles des sanctuaires et autres agglomérations (Dumasy 2011).

Enfin, quant à la morphologie de ces grands sanctuaires, notons que la plupart de ceux des Eduens, des Lingons ou encore des Séquanes se trouve en périphérie d'un habitat groupé. Les deux entités sont d'ailleurs très souvent indépendantes même si l'une sert indéniablement au développement de l'autre. La présence de structures spécifiques au sanctuaire telle que des thermes, des *hospitalia* et parfois même des boutiques et ateliers artisanaux fait que l'ensemble paraît presque en autonomie. Mais on remarquera qu'aucun de ces ensembles ne prend la forme de ville-sanctuaire à l'instar des complexes de Ribemont-sur-Ancre, Vieil-Evreux, Vendevre-du-Poitou, Sanxay ou encore Barzan... (Dechezleprêtre *et al.* 2015). Ce fait est avant tout dû à l'ancienneté des réseaux urbains et culturels des cités du centre-est et de la fossilisation des organisations administratives et politiques gauloises sous l'Empire. L'absence de redécoupage des territoires dans ces régions n'a ainsi pas nécessité la création de nouveau centre culturel dédié à la *civitas*. Le nouveau pouvoir, grâce aux élites et au nouveau statut des *civitates*, s'est donc appuyé sur les structures préexistantes. Le réseau est complété par quelques grands sanctuaires qui ne prendront pas place à proximité d'ensembles urbains. Ce constat explique alors aussi la diversité des topographies.

### 8.2.2. L'apparition d'un nouveau type d'agglomération : les groupements de bord de voie

Le principal phénomène urbain du Haut-Empire gallo-romain consiste en la création d'un nouveau type d'agglomération dont le rôle d'étape routière sur le réseau viaire est indiscutable. Elles se distinguent des autres habitats groupés de par leur morphologie et leur topographie, mais participent tout autant au maillage d'occupation des territoires. Elles s'affranchissent d'ailleurs des frontières de cité pour répondre à une structuration indépendante, avant tout liée au réseau routier. La catégorisation de ces habitats groupés, dits de bord de voie, a permis de différencier leur nature et leur fonction (Types 4, 5, 6). Nous verrons alors que chacun d'eux possède leur propre spécificité, en répondant à des exigences précises et en ayant des destins très variés. La multiplication des opérations préventives depuis ces vingt dernières années a permis un accroissement considérable de la documentation sur ces sujets ainsi que la découverte de nouveaux habitats de ce type. La publication récente de synthèses démontre d'ailleurs le nouvel intérêt pour ces questions (Raynaud *et alii* à paraître ; Colleoni dir. 2016). Le Val de Saône participe pleinement à ce renouvellement, d'autant plus que la situation de carrefour de la région impose une densité et une variété importante de ces sites. La documentation disponible apparaît alors désormais en quantité suffisante pour permettre une réflexion d'ensemble sur l'organisation générale de ces installations et leur géographie.

#### 8.2.2.1. De l'installation informelle à l'étape officielle, des occupations à la nature diverse

Les appellations et interprétations fonctionnelles pour désigner ces occupations sont tout aussi diverses que les formes d'habitats, et la littérature fourmille de termes : agglomération, relais, relais-routier, ferme-relais, établissement routier, habitat de bord de voie, auberge..., utilisant même souvent un vocabulaire latin tel que *mansio*, *mutatio*, *statio* ou *taberna*. Relevant de statuts juridiques bien définis, faute de données épigraphiques et textuelles, il est impossible d'attribuer de telles fonctions aux établissements identifiés dans notre région. Leur morphologie caractéristique permet au moins de les identifier comme des occupations de bord de voie. La réalisation d'une typologie combinant archéologie et épigraphie paraît également impossible pour pouvoir distinguer les différentes fonctions (Leveau 2014, p. 53). S. Crogiez a, elle, essayé de distinguer trois types de stations dans son étude sur les stations routières du *cursus publicus* en Calabre : éclaté (plusieurs bâtiments séparés et de fonction différente fréquemment entourés d'une enceinte), le village-rue (dans ce cas, les bâtiments sont de part et d'autre d'une voie) et le type urbain (un bâtiment unique à cour intérieure) (Crogiez 1990, p. 391). Sur la base de ces réflexions et à partir des données disponibles dans notre corpus, trois principaux types d'occupation ont pu être mis en évidence à partir de leur morphologie et du caractère des activités développées en leur sein : **Type 4** : Les petites occupations de bord de voie ; **Type 5** : Les agglomérations de bord de voie à la parure monumentale

limitée ; **Type 6** : Les agglomérations de bord de voie urbanisée. Les premières consistent en la présence d'un ou plusieurs bâtiments isolés sur le bord d'un axe routier sans agencement particulier avec une activité d'accueil, tandis que les autres prennent la forme de véritables habitats groupés organisés à la manière de « village-rue » avec des fonctions diversifiées (**Fig. 228**). Ces divergences morphologique et fonctionnelle incitent à nous questionner finalement sur l'origine de l'initiative de ces créations.

Aussi, en dehors de tout programme planifié, on peut facilement imaginer un développement opportuniste pour les plus petites installations de bord de voie, qu'elles soient de structure légère ou plus solide (**Fig. 230**). Dans notre région, Choisey/*Carrefour de Gevry* en est l'exemple le plus emblématique avec trois petits bâtiments sur le côté occidental de la voie d'Agrippa Chalon-Besançon, sur une surface d'à peine un hectare. Ce type d'établissement, structuré de solins de pierre et de trous de poteaux se confondrait aisément avec les exploitations agricoles, si les analyses de mobilier n'avaient pas confirmé son activité d'accueil (Séara 2001 ; Nouvel *et alii.* 2016). Malgré cette architecture légère, Choisey se rapprocherait d'autres sites tels que Chamvres, près de Joigny sur la voie de l'Océan, qui possède aussi des habitats très modestement fondés, sans régularité apparente (Kasprzyk, Nouvel 2010). En plus d'une activité d'accueil, on identifie ici aussi des activités artisanales annexes (production de céramique et de statuette en terre-blanche, ou encore un petit artisanat de métallurgie). De même, la découverte de mobilier appartenant à la catégorie des harnachements et des attelages (hipposandale, anneaux, passe-lanières, joug, harnais...) sur les trois bâtiments maçonnés situés au bord de la voie du Rhin à Lesménils (Meurthe-et-Moselle) indique la fonction de halte que revêt ce site (Schembri 2016). Le bâtiment principal, qui adopte un plan de maison longue, livre une série de locaux destinés à l'accueil des voyageurs (cuisines, pièces sur hypocauste, petits balnéaires...). Face à lui, de l'autre côté de la route, un bâtiment au plan tripartite, fréquent dans les établissements ruraux, est interprété comme une grange ou une écurie. L'absence d'activité agricole se fait au profit d'un artisanat diversifié (atelier métallurgique, four de potier, meunerie) répondant sans doute aux besoins immédiats des voyageurs (réparation, alimentation). Ce type de plan, rappelant également celui de bâtis identifiés à Somberton, reste le plus courant et le plus facilement identifiable. Dans le cas de bâtiments en structure légère, l'analogie avec les vestiges d'établissements ruraux est si forte que seule l'étude de mobilier et la présence d'un plan peut aider à mieux caractériser ces occupations. Ces dernières doivent ainsi être bien plus nombreuses qu'en l'état actuel des connaissances. Les petits sites notamment repérés le long des voies stratégiques dans la région pourraient ainsi faire partie de cette catégorie à l'image des sites de Tavaux/*Le Perroyer*, Gigny-sur-Saône/*Les Piochés de Marnay*, Marnay/Saint-Cyr, Allerey-sur-Saône, Lavans-lès-Dole, Ranchot... qui sont tous des établissements de bord de route non classés dans l'état actuel des connaissances (Type 10a). De manière générale, les plans de type « maisons longues » ou « strip house » sont privilégiés par les constructeurs. Ce bâti, composé de pièces en façade et d'une vaste cour interne entourée de locaux annexes, avait été abusivement qualifié de « ferme-auberge » par R. Thernot suite à sa mise en évidence dans l'établissement rural de *Soumaltre* à Aspiran (Thernot *et al.* 2004, p. 101-102). Sa présence est pourtant clairement attestée au sein d'agglomérations constituées à l'image de Dampierre-et-Flée, Boncourt-le-Bois ou encore *Ambrussum*. Son association tant au milieu rural qu'au milieu urbain démontre alors un abus de langage, déjà souligné par Ph. Leveau qui indique également une confusion de traduction du mot *villa* par « ferme » (Leveau 2014, p. 33-34). Sous leur forme isolée, que ce soit à Lesménils ou bien à Somberton, les bâtiments trouvent des points de comparaison intéressants avec ceux identifiés sur les axes *Cessero/Saint-Thibéry-Segodunum/Rodez* (Peyre-Plantade, Soumaltre : Mauné 2016), Reims/Trèves (Chameleux, Vervoz : Corbiau 2011) ou encore en Bretagne (Willis 2008) ou en Pannonie supérieure (Groh *et al.* 2010). Leur présence, tout au long des axes routiers de l'Empire romain, pose inévitablement la question de leur statut. Le caractère modeste et/ou isolé de certaines installations, démontre de manière claire l'existence d'une volonté privée souhaitant bénéficier des ressources du trafic routier. Il s'agit souvent de propriétaires terriens qui investissent dans l'hôtellerie ou de boutiquiers qui trouvent dans les services offerts aux voyageurs un moyen de subsistance. Ces différentes initiatives expliquent sans aucun doute la diversité des formes des habitats de bord de voie. Dans ce contexte, l'utilisation d'un bâti allongé standardisé relève davantage d'une réalité de praticité que de celle d'une fonction officielle, liée au *cursus publicus*.

Toutefois, l'un n'empêche pas l'autre puisque ce bâti adopte parfois un statut public à l'image de l'hôtellerie d'*Ambrussum* reprenant le schéma de bâtiments contemporains et connexes d'origine privée (Fiches 2016), ou encore de la *mutatio* de *Vanesia* mentionnée sur l'*Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem*, malgré sa position isolée

(Colleoni 2016). De même, les établissements mis au jour en Pannonie supérieure (Sarvar-Var, St-Margarethen, Gönyu-Nagy Sanos), malgré leur plan standard, relèvent du domaine militaire. Leur encerclement par un fossé défensif en est le témoin le plus évident. Finalement, là où le trouble s'installe est dans le fait que les membres de la *militia* peuvent également profiter des installations privées des bords de route. La découverte de mobilier lié aux troupes dans des bâtiments de Lesménils le démontrent, tout comme dans les parties de certains grands établissements ruraux à Beaune/*Les Perrières* ou à Escolives-Sainte-Camille (Kasprzyk 2004). Ces faits n'en constituent pas pour autant des relais officiels publics intégrés au *cursus publicus*.

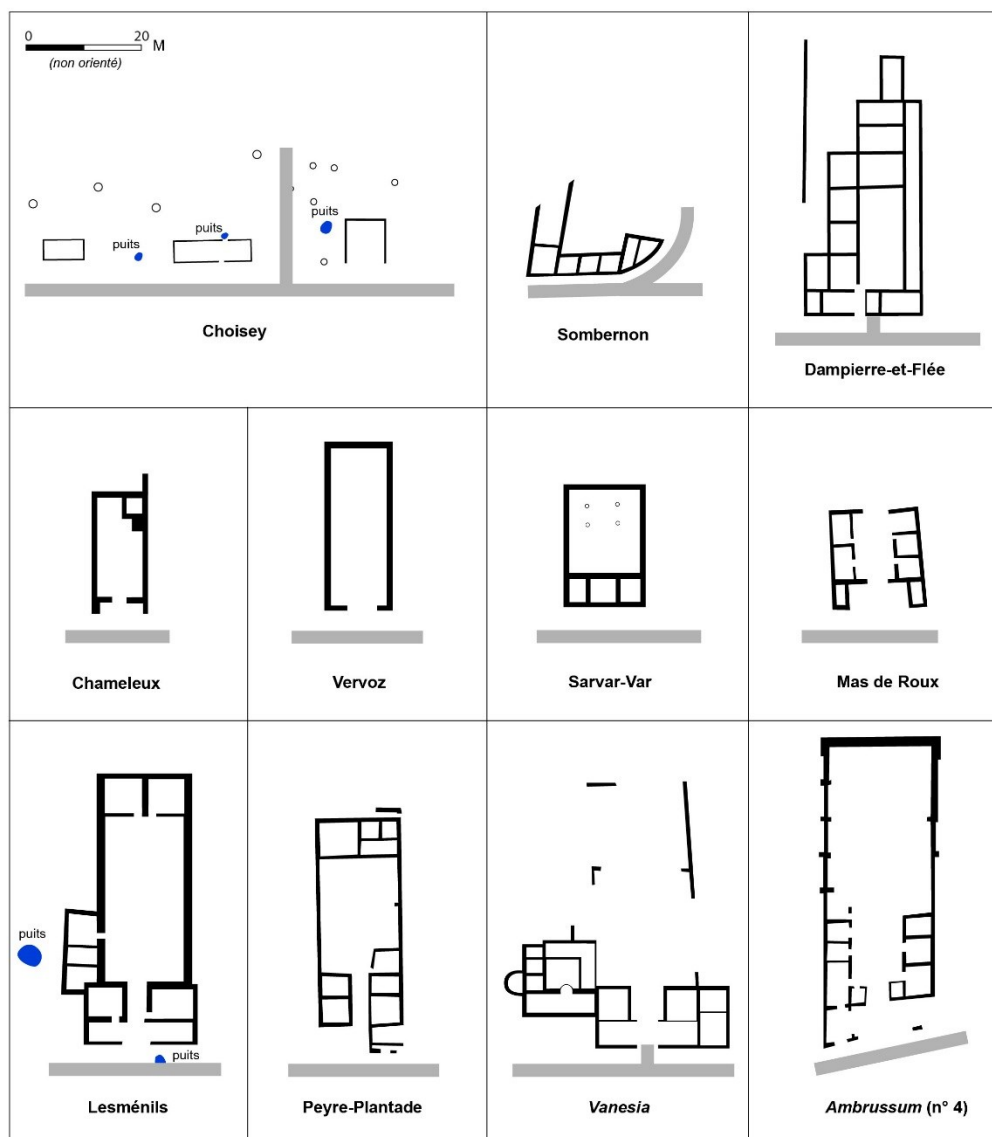


Fig. 230 - Planche comparative des unités d'habitation rencontrées dans les différents types d'agglomérations de bord de voie (CAO L. Gaëtan)

Face à ces constructions isolées et pourtant parfois bien organisées, se trouvent d'autres habitats au caractère réellement aggloméré et aux fonctions diversifiées. Ces derniers possèdent une série de paramètres qui permet de les différencier clairement des installations informelles. Parmi les éléments les plus reconnaissables, les unités d'habitations composent une part non négligeable de la structure urbaine et tout particulièrement avec les maisons longues que l'on retrouve partout en Gaule (cf *supra* ; Alberti 2009 ; Lanthemann 2007). En contexte urbain, les fouilles ont montré que ces habitats assuraient également des fonctions mixtes et complémentaires, qui tendent parfois à évoluer dans le temps : vente et production dans les pièces de façade qui ouvrent sur la rue, activités artisanales ou domestiques dans les grandes cours arrières. L'équipement public de ces agglomérations de bord de voie reste relativement pauvre, limité souvent à la présence d'un unique lieu de culte, le plus souvent



de type *fanum*, installé en bordure de voie (Boncourt-le-Bois, Dampierre-et-Flée, Isômes/*Les Varennes*, Larret, Compierre, Menou, Langres/ « Freudenberg »...). Dans des cas rarement avérés, la présence de structures de stockage a également été mise en évidence, sous forme de silos, de greniers ou même d'entrepôts. Le site de Saint-Georges-de-Reneins/*Ludna*, sur la voie d'Agrippa Lyon-Trèves, fournit ainsi deux exemples de structures de stockage dans une même agglomération : des greniers aériens au sud et un *horreum* au nord, dans un quartier spécialement aménagé (Béal *et al.* 2013, p. 123). Les structures de ce genre restent toutefois peu connues dans la région. Le manque de fouille et le caractère fugace des structures entravent peut-être notre connaissance sur ce sujet. D'un point de vue typologique, elles restent difficilement identifiables. Bayel et Dampierre-et-Flée présentent néanmoins de grandes unités quadrangulaires similaires aux habitations, mais sans partition interne et s'insérant dans un même parcellaire, qu'il semble possible d'interpréter comme des hangars (Nouvel *et alii.* 2016, fig. 6 et 7). L'ensemble de ces structures (habitation, espace de stockage, lieu de culte) ont la particularité de s'insérer dans un parcellaire implanté sur des parcelles de largeur régulière, souvent séparées par un *ambitus*. Il s'agit là de véritables programmes de lotissement urbain accompagnant plus ou moins concomitamment la mise en place du réseau viaire. De même, la présence de façades aménagées et de portiques couverts, tout au long de la voie qui traverse l'agglomération témoigne d'une régulation collective du bâti qui n'apparaît pas, *a contrario*, sur les installations opportunistes de Chamvres, Choisey ou Lesménils. Lorsque les données de fouilles sont disponibles, à l'instar de Saint-Moré (Nouvel *et alii.* 2016), l'implantation générale s'est effectuée d'un seul jet, probablement sous l'autorité publique. Aussi, malgré un point commun au niveau de la physionomie des unités d'habitation, on observe une nette distinction morphologique entre les occupations d'origine privée et celle relevant du pouvoir public. De même, parmi des habitats organisés, cohabitent parfois structures privées et publiques qui sont toutes les deux destinées à l'accueil des voyageurs, officiels ou anonymes.

#### 8.2.2.2. Un réseau viaire sous le contrôle de l'Etat

Le rôle de carrefour routier imposé au Val de Saône grâce à sa position géographique implique inévitablement une présence appuyée de l'Etat dans un souci de contrôle des flux, d'assurance de son autorité et de maintien de l'ordre. Celle-ci repose sur plusieurs types d'établissements et de fonctions. Depuis Auguste et ses réformes, l'Etat impérial s'appuie sur deux piliers fondamentaux correspondant aux structures administratives formées par l'armée et les finances. À l'échelon territorial, ces piliers ont pour base une série de locaux prenant globalement le nom de *statio*, même si le terme nécessite d'être pris avec toutes les précautions d'usage, notamment d'un point de vue juridique et historique (France, Nélis-Clément 2014a). Ces établissements sont occupés par des représentants du pouvoir effectuant des tâches essentielles à son fonctionnement : le maintien de l'ordre et la perception de certaines taxes. Chacun ont des statuts différents. Les militaires chargés de la surveillance des axes étaient en service détaché, sous le nom de bénéficiaires, tandis que les employés des services fiscaux se trouvaient en résidence. Avec des missions et des organisations indépendantes, ces corps d'Etat avaient leur propre réseau d'implantation locale, composé de *stationes* militaires et de *stationes* fiscales -le *portorium*- (France, Nélis-Clément 2014b). Concrètement, sur le terrain il s'avère difficile de restituer et même de localiser les structures matérielles. Les investigations n'ont pas encore eu la chance de tomber sur des vestiges de ce type, à l'image des *stationes* militaires les mieux documentées en Germanie Supérieure (Osterburken et Odenburg-sur-le-Main) et en Pannonie Inférieure (Sremska Mitrovica) (*ibid.*). L'indice le plus fiable dans nos régions reste les éléments épigraphiques indiquant directement des *beneficiarii*, des vétérans ou plus globalement des troupes militaires. Les recherches entreprises sur les trois précédentes *stationes* nous ont, entre autre, permis de confirmer que les caractères militaire et religieux étaient intimement liés et que la découverte de monument votif érigé par un bénéficiaire était une valeur sûre pour localiser l'emplacement de l'établissement. Ces derniers se retrouvent ici en périphérie proche des *castella* et des agglomérations. D'un point de vue matériel, malgré quelques divergences, la *statio* se compose de deux entités distinctives : une partie fonctionnelle où se trouve l'habitat des bénéficiaires et d'autres occupants, comprenant un ou plusieurs bâtiments, et une partie cultuelle qui prend la forme d'un temple structuré ou d'un simple enclos sacré.

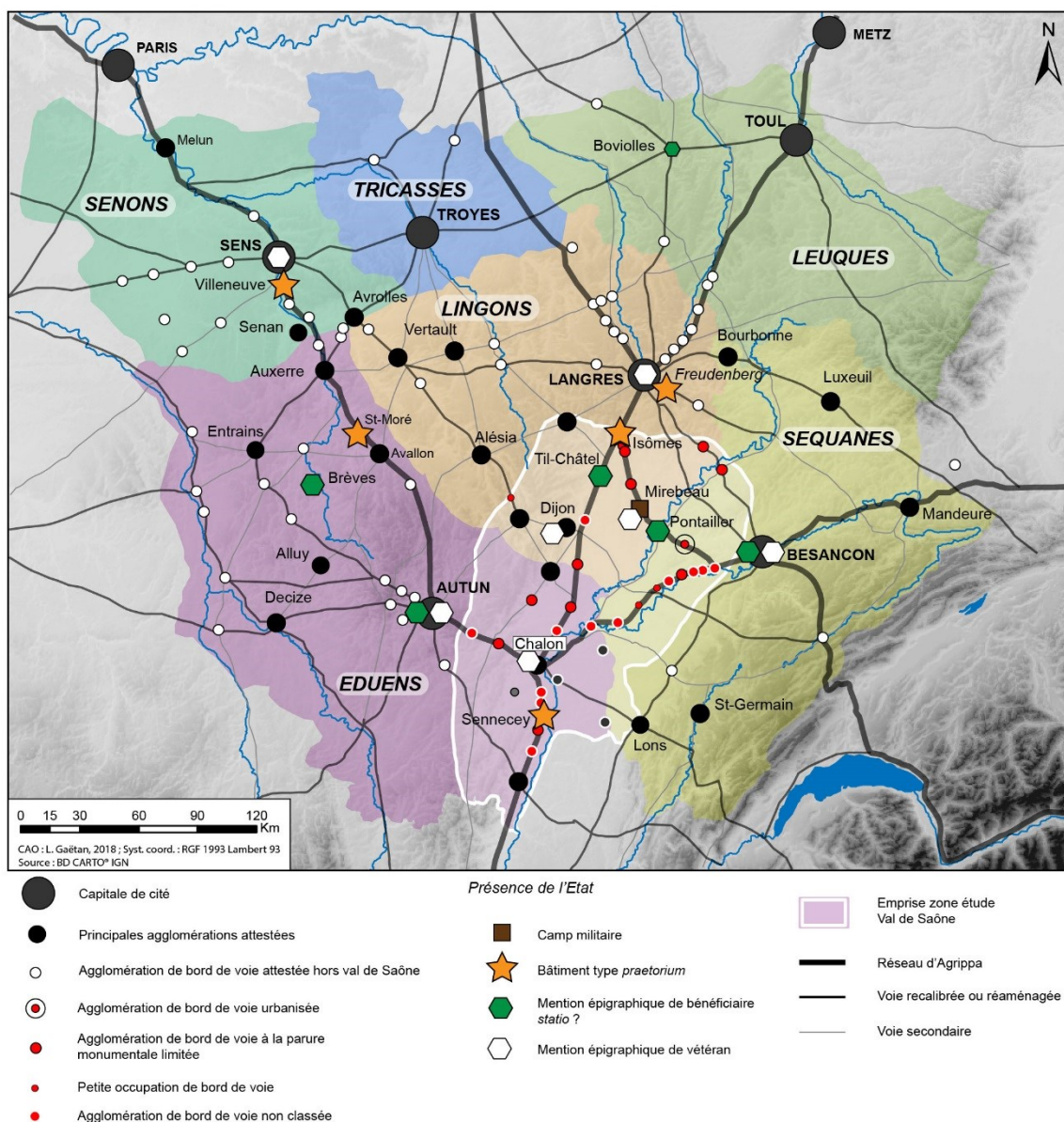


Fig. 231 - Présence de l'Etat sur le bord des routes antiques du Centre-Est de la Gaule : *statio*, *praetorium* et camps militaires

En Val de Saône, grâce aux témoins épigraphiques, deux agglomérations pourraient accueillir de manière quasi-sûre une *statio* militaire (Fig. 231). Leur localisation dans l'environnement des habitats reste néanmoins une question à résoudre, à l'exception peut-être de Pontailler-sur-Saône. D'après les considérations évoquées précédemment, la découverte de monuments votifs au centre de l'agglomération basse, sur l'île de la Saône, indiquerait une *statio* ici-même. Une première dédicace fragmentaire à l'Empereur Antonin datée de 139, au bord de la voie d'Agrippa reliant Besançon à Langres et trouvée parmi des structures « monumentales » (« un mur formant abside », « une cuve en pierre » en grand appareil), est le premier indice de cette présence militaire (C.I.L., XVII, n° 553). Non loin de là, en remploi, provient un petit autel de bénéficiaire de la même époque, avec une dédicace à Jupiter (C.I.L., XIII, n° 5609). Cette agglomération, considérée comme une agglomération de bord de voie à la parure monumentale limitée, se trouve exactement à la limite des cités lingonnes et séquanais. On ne sait en revanche si la *statio* présumée s'est développée dans le temps ou s'il s'agit d'une simple installation temporaire, au cours du II<sup>e</sup> siècle de notre ère. Cette découverte est à mettre en relation avec un autre dossier épigraphique, celui de Til-Châtel, agglomération de bord de voie, sur le tronçon d'Agrippa entre Lyon et Trèves. Parmi les seize inscriptions ici mises au jour, cinq autels votifs ont été élevés par des soldats. Malheureusement récupérés dans les fondations de l'enceinte tardo-antique, il est difficile de localiser un établissement militaire

précis. Mais la présence de soldats est quand même régulière et récurrente pendant au moins les quatre premières décennies du III<sup>e</sup> siècle. Si aucun bénéficiaire n'est attesté parmi ces inscriptions, on sait qu'il existe des soldats gradés (*librarius, capsarius, eques, strator*), même parfois modestement (*immunes*). Même s'ils ne sont pas encore archéologiquement attestés, ces deux sites sont finalement à mettre dans un contexte régional plus large, celui de la cité lingonne et d'une partie de territoire aux confins méridionaux de la province de Gaule Belgique. Ces deux agglomérations de bord de voie constituent deux étapes importantes aux entrées méridionale et orientale de la cité, sur des axes militaires en direction notamment de la capitale, Langres. Le Val de Saône lingon possède une présence militaire accrue au Haut-Empire, sans savoir s'il s'agit encore d'un effet de la recherche ou d'une réalité historique. La voie Besançon-Langres, où se trouve Pontailler-sur-Saône, a ainsi été contrôlée par un camp militaire constitué à l'emplacement de Mirebeau-sur-Bèze pendant les premières années 70. Suite au départ de la VIII<sup>e</sup> Légion Augusta, il est possible de se demander quels liens existaient encore entre cette région et les troupes déplacées en Germanie. Quelques domaines ruraux attestent également d'une présence militaire dans le secteur à l'instar des *villae* de Selongey et de Lux (Goguey, Cordier 2015), ou de découvertes isolées de *militaria* vers Beire-le-Châtel (Joly 2012).

La présence militaire le long des axes routiers s'accompagne de celle des hauts-fonctionnaires et de grands personnages de l'Empire (gouverneurs). Elle a pour base territoriale des structures dédiées, que l'on nomme communément *praetoria*. Malgré parfois une forte adaptabilité du plan organisationnel, le terme fait clairement référence aux bâtiments militaires de plan centré autour d'une cour ceinturée d'une série de pièces (cf **Partie 6.2.2.3.2**). Ils se trouvent dès lors en périphérie des agglomérations (Isômes/*Bourg*, Langres, Kembs, Martigny) ou bien intégrés au tissu urbain (Saint-Moré, Sennecey-le-Grand, Grand-Saint-Bernard, Petit-Saint-Bernard). Ces exemples, par leur monumentalité, tranchent avec le caractère modeste des constructions qui peuplent habituellement les groupements de bord de voie. Ils se distinguent ainsi, grâce à leur équipement (balnéaires, annexes, granges, pièces de vie, pièces de service, cours, bassin...), leur surface occupée et leur organisation, des bâtiments d'accueil destinés aux simples voyageurs (*taberna, deversorium*... ; Leveau 2014, p. 22, 34), tels qu'ils sont identifiés à Lesménils ou Somberton par exemple (cf *infra*). Des structures intermédiaires, mais sans doute non destinées directement aux fonctionnaires en voyage se trouvent également le long des routes. Aussi, à Isômes/*Les Varennes* le relais qui se développe en bordure de voie avec trois temples, un abreuvoir, des bassins, des pièces thermales, des locaux d'habitation et des cours ne ressemble pas à un praetorium classique tel que ceux de Kembs en Alsace ou de Muru de Bangius en Sardaigne (Viroulet, Wolf 2004, p. 16-19). Les équipements sont sensiblement les mêmes, mais l'organisation des espaces culturel et domestique s'articule clairement en destination des voyageurs. Il ne s'agit pas d'un lieu indépendant pour une personnalité. En conséquence, la multiplication des exemples et des morphologies montre que la diffusion de ces édifices ne se limite pas aux seules agglomérations signalées sur les *Itinéraires* antiques. En dehors de leurs caractères stéréotypés, ces ensembles coexistent très souvent avec des structures privées. De même, l'initiative privée s'avère tout aussi importante que celle publique dans la création des relais routiers. Les passerelles sont nombreuses entre les deux types de structures. L'Etat possède toutefois son propre réseau d'hébergement où les militaires peuvent assurer le maintien de l'ordre et les fonctionnaires dormir en toute sécurité. C'est justement la multiplication des établissements et les emprunts architecturaux entre public et privé qui font que les structures ne sont pas aisément reconnaissables sur le terrain.

L'initiative publique ne se limite pas aux simples structures d'accueils pour fonctionnaires ou membres de la *militia*, relativement peu présentes dans la région. Nous pourrions aussi apercevoir cette présence à travers la chronologie d'installation des agglomérations et leur morphologie générale. La fouille et les prospections géophysiques réalisées à Saint-Moré (Nouvel, Venault 2012) ont permis d'acquérir une quantité d'information intéressante qu'il a été ensuite possible de transposer à des dossiers moins bien documentés chronologiquement. L'élément le plus évident est celui de la cadastration et de l'organisation générale des occupations. L'ensemble des structures s'insère ainsi dans un cadastre basé sur les valeurs de mesure romaine, c'est-à-dire l'*actus* (cf **Partie 6.2.1.1.2.1**). La voie militaire est le premier élément à se calquer sur ces valeurs. Sa largeur d'un *actus* englobe toutes les infrastructures publiques de l'agglomération : portique, trottoir, cheminement, bande de roulement. De part et d'autre, les structures privées respectent la même largeur d'emprise, même s'il arrive que quelques propriétaires annexent des parties arrières. Celle-ci se fait toutefois de manière uniforme. Il est frappant de voir

qu'à Dampierre-et-Flée, toutes les structures privées possèdent la même organisation interne. Même si cela est avant tout dû à des questions pratiques, ces ressemblances attestent d'activités communes liées à l'accueil, la restauration et l'hébergement des voyageurs (*taberna*, hôtellerie...). Contrairement à d'autres sites, la présence d'un établissement destiné aux officiels n'est pas encore ici démontrée. Enfin, l'origine publique de l'occupation peut aussi être vue à travers la régularisation des espaces avant des habitations. À Dampierre-et-Flée, le portique aménagé sans interruption sur une longueur d'au moins 350 m en est le plus évident. Il pourrait ainsi être intéressant de se demander jusqu'à quel point l'autorité publique intervient dans l'édification de ces relais. La proximité de l'agglomération de Dampierre-et-Flée avec celle de Mirebeau-sur-Bèze pourrait alors entrer en ligne de compte. Au début de la période romaine, la région est contrôlée par les armées si l'on en croit la présence d'une enceinte d'inspiration militaire autour du sanctuaire à La Tène D2b, puis la présence du camp militaire de la VIII<sup>e</sup> Légion en 70 ap. J.-C.. Dampierre-et-Flée, à 11 km de là sur la voie militaire Besançon-Langres, pourrait être un des résultats de cette omniprésence. La remarquable régularité de l'agglomération et sa morphologie exemplaire serait ainsi l'œuvre des ingénieurs qui accompagnent les militaires à travers l'Empire.

Enfin, les plans disponibles dans la région laisseraient penser que les agglomérations les plus stéréotypées se concentrent systématiquement sur les axes militaires nouvellement créés ou les axes entièrement renouvelés à la période gallo-romaine. L'habitat s'organise alors exclusivement sur la voie principale, les maisons longues et la cadastration romaine sont la norme, et les systèmes de régulation publique sont omniprésents (Bayel, Isômes/*Les Varennes*, Occey, Dampierre-et-Flée, Larret, Seveux, Rochefort-sur-Nénon, Boncourt-le-Bois ou Mellecey...). De même, les étapes s'établissent à distance régulière sur les tronçons routiers, même si l'endroit n'est pas le plus propice à un développement aggloméré (cf *infra*). À l'inverse, les agglomérations nouvelles sur les autres axes viaires ne répondent pas systématiquement à ce schéma morphologique et n'ont pas forcément une économie uniquement tournée vers la route. L'habitat s'adapte davantage aux contraintes préexistantes que ce soit une occupation ancienne, un élément naturel ou routier. À l'exemple de Jonchery, Bricon ou Bologne sur la voie ancienne de la « cuesta oxfordienne » (Venault, Nouvel dir. 2015, p. 99-113) ou encore de Menou sur la voie recalibrée Autun-Entrains, les trames urbaines apparaissent plus complexes et l'organisation autour de carrefours routier est plus fréquente. Les agglomérations possèdent néanmoins le même type d'habitat en maison longue, des portiques en bord de rue et développent des activités d'accueil et de restauration, entre autres. En dépit de ces dissemblances, tous les axes, nouvellement créés ou non, recalibrés ou non, font l'objet d'un processus de création de nouveaux habitats. Les motivations et les implantations ne répondant pas aux mêmes prérogatives, on observe en outre des trajectoires d'occupation plus diverses entre les différents axes. De plus nombreuses agglomérations de bord de voie liées aux axes anciens possèdent des antécédents laténiens (Veuxhaules, Bologne, Leurville...), contrairement à celles le long des axes nouveaux qui ont cherché à éviter le plus possible les agglomérations préexistantes (cf *supra*). Mellecey est ainsi une des rares agglomérations standardisées à avoir eu une occupation laténienne aussi ancienne, de la Tène D1. La création de la voie de l'Océan a entraîné une reconfiguration totale de l'habitat en abandonnant les structures gauloises et en créant une nouvelle agglomération liée à la route à la suite.

### 8.2.2.3. Une organisation structurée des agglomérations de bord de voie

À défaut d'un tableau géographique complet des stations routières qui ont effectivement existé, les études de cas et la mise en lumière de leurs différentes caractéristiques nous sensibilisent sur la difficulté de reconnaître la nature réelle de toutes les occupations de bord de voie. Pour expliquer cette existence, les archéologues font couramment appel à l'histoire d'une institution, celle de la *vehiculatio*. Cette notion implique, comme nous l'avons remarqué, la présence de l'Etat dans la création d'une partie des établissements routiers. Même si cette présence se révèle fondamentale dans l'origine de ce type d'habitat, elle n'en est pas la seule instigatrice. Aux origines, la *vehiculatio* (ou *cursus publicus*) comportait deux aspects : d'une part la transmission de l'information, le service du courrier, et d'autre part le transport des biens d'Etat. Dans le passage où il présente l'innovation d'Auguste, Suétone insiste surtout sur le premier aspect dont le rôle était essentiel pour la gestion de l'Empire (Leveau 2014, p. 20). Dans ce cadre, les voies romaines sont considérées comme l'ossature de l'administration des provinces de l'Empire. Outre les soldats, ces *via militares* sont parcourues par les civils, marchands ou simples voyageurs,

mais également par les coursiers qui assurent les liaisons entre les différents centres de décisions, ou les fonctionnaires de bas ou de haut rang en déplacement officiel. Ces hommes pouvaient évidemment trouver le gîte et le couvert dans les villes ou les agglomérations dites secondaires, mais dans des régions peu urbanisées, la création d'établissements routiers *ex-nihilo* était indispensable. Dans ces derniers, le voyageur doit être en mesure de trouver des auberges, des locaux pour les véhicules, des étables pour les animaux, des lieux de stockage... Ces besoins expliquent essentiellement la diversité des formes d'agglomérations et de leur initiative.

Itinéraire	Nom agglomération	Nom antique	Rivière traversée	Origine agglomération	Table de Peutinger	Itinéraire d'Antonin
Lyon-Trêves	Saint-Georges-de-Reneins	<i>Ludna</i>	Vauxonne	Haut-Empire	X	X
	Mâcon	<i>Matisco</i>		La Tène	X	X
	Tournus	<i>Tinurtium</i>		Haut-Empire	X	X
	Chalon-sur-Saône	<i>Cabillonum</i>	Saône	La Tène	X	X
	Palleau	?	Dheune	Haut-Empire		
	Boncourt-le-Bois	<i>Vidubia</i>	Vouges	Haut-Empire	X	
	Dijon	<i>Divio</i>	Ouche	Haut-Empire		
	Til-Châtel	<i>Tilena</i>	Tille	Haut-Empire	X	
	Meuvy	<i>Mosavicus</i>	Meuse	Haut-Empire	X	X
Nijon	<i>Noviomagus</i>		Haut-Empire	X		
Soulosse-sous-St-Elophe	<i>Solimariaca</i>	Vair	Haut-Empire		X	
Chalon-Besançon	Pontoux	<i>Pons Dubis</i>	Doubs	Haut-Empire	X	
	Rocheft-sur-Nénon	<i>Crucinae</i>	Nénon	Haut-Empire	X	
Besançon-Langres (1)	Dammartin-Marpain	?		Haut-Empire		
	Pontailleur-sur-Saône	<i>Pons Ariola (?)</i>	Saône	Haut-Empire		
	Mirebeau-sur-Bèze	?	Bèze	La Tène		
	Dampierre-et-Flée	?		Haut-Empire		
	Isômes	?		Haut-Empire		
Besançon-Langres (2)	Seveux	<i>Segobodium</i>	Saône	Haut-Empire	X	
	Larret	<i>Varcia</i>		Haut-Empire	X	X
Chalon-Sens	Mellecey	?		La Tène		
	Dennevay	<i>Diuna vicus (?)</i>	Dheune	Haut-Empire		
	Saulieu	<i>Siduoloco</i>		Haut-Empire	X	X
	Avallon	<i>Aballo</i>	Cousin	La Tène	X	X
	Saint-Moré	<i>Cora vicus</i>	Cure	Haut-Empire		
	Auxerre	<i>Autessiodurum</i>	Vallon/Yonne	La Tène	X	X
	Bassou/Bonnard	<i>Bonaritum</i>		La Tène	X	

Fig. 232 - Toponymie des agglomérations antiques rencontrées le long des principaux axes routiers du Centre-Est de la Gaule

Qu'importe leur origine, les sites semblent adopter des positions géographiques stratégiques en s'implantant quasi-systématiquement sur des traversées de rivières. D'ailleurs, les examens toponymiques indiquent que ces agglomérations nouvelles prennent très souvent le nom du cours d'eau franchi (Fig. 232). Selon la profondeur et l'étendue du cours d'eau, le passage s'effectue au moyen d'un gué dans la majorité des cas, ou par l'intermédiaire d'un pont lorsque la largeur du lit est trop étendue, comme sur le Doubs à Pontoux ou sur la Saône à Pontailleur-sur-Saône. Les établissements s'affranchissant de ces considérations géographiques (Dammartin-Marpain, Dampierre-et-Flée...) paraissent répondre à un autre impératif, celui de la régularité des installations.

Aussi, la mise en place du réseau d'Agrippa dans le Val de Saône est accompagnée de l'insertion à distance régulière d'agglomérations créées *ex-nihilo* lorsqu'aucun autre habitat groupé n'était déjà présent (Fig. 233). Sur l'axe principal Lyon-Trêves, les principaux sites repérés répondent à cette régularité : Saint-Georges-de-Reneins/*Ludna*, Mâcon/*Matisco*, Tournus/*Tinurtium*, Chalon-sur-Saône/*Cabillonum*, Palleau, Boncourt-le-Bois/*Vidubia*, Dijon/*Divio*, Til-Châtel/*Tilena*, Langres/*Andemantunum*, Meuvy/*Mosavico*, Nijon/*Noviomagus*, Soulosse-sous-Saint-Elophe/*Solimariaca*, Toul/*Tullum*. Presque tous cités sur la *Table de Peutinger* ou l'*Itinéraire d'Antonin*, ils sont installés à une distance moyenne de 25 km les uns des autres, sur un axe hautement stratégique permettant notamment aux troupes militaires de rejoindre la frontière rhénane assez rapidement (cf Partie 2.3.2.2.). Le statut de cet axe fait que la régularité des agglomérations et leur alternance entre groupement de bord de voie et agglomération régionale est ici la plus stricte. Il serait toutefois imprudent de voir dans ces sites, ce que les textes

antiques nomment parfois *mansio*. Développant des structures d'accueil pour les serviteurs de l'Etat en déplacement avec un logement pour la nuit, un repas et de quoi nourrir, abriter et soigner leurs chevaux, ces établissements étaient situés à des intervalles réguliers d'environ 30 km, soit un parcours journalier moyen (Chevallier 1997). Cette régularité n'est pas identique à tous les tronçons du réseau d'Agrippa. La distance entre deux principales agglomérations de bord de voie peut ainsi être réduite, voire même plus discontinue selon les cas. Une distance moyenne de 13 km sépare alors les agglomérations de Dammartin-Marpain, Pontailler-sur-Saône, Mirebeau-sur-Bèze, Dampierre-et-Flée et Isômes sur l'axe Besançon-Langres. Alors que la présence d'une rivière paraît indispensable, voire stratégique dans certains cas (Pontailler-sur-Saône, Palleau ou Til-Châtel), celle-ci n'est pas toujours primordiale lorsqu'il s'agit de créer un relais à intervalle fixe. En cela, les agglomérations de Dampierre-et-Flée ou Isômes/*Les Varennes* répondent clairement à l'objectif principal de halte routière puisqu'elles s'installent en dehors de toute traversée de cours d'eau et parfois même au creux d'un vallon. Cet intervalle réduit s'observe également sur la voie de l'Océan, entre Chalon et Sens. Une petite dizaine de kilomètres sépare les agglomérations de Chalon, Mellecey et Dennevy, tandis qu'environ 15 km se trouve entre Avallon, Saint-Moré, Bazarnes/Sainte-Pallaye et Auxerre (pour les occupations attestées). Il ne s'agit peut-être pas d'un plan d'ensemble initié par l'Empire, mais la relative régularité des agglomérations ne relève pas entièrement du hasard. Lorsque de longues portions de route se retrouvent en rase campagne (130 km par exemple entre Chalon-sur-Saône et Langres), il est assez logique que des groupements voient rapidement le jour. Bien qu'elles appartiennent à un même système, les agglomérations qui se répartissent sur les différents tronçons du réseau d'Agrippa ne répondent pas à une régularité identique. Chaque axe possède ses propres caractéristiques. À ce propos, la distance plus importante entre les principales agglomérations de bord de voie de l'axe Lyon-Trèves par rapport aux autres axes (Besançon-Langres, Chalon-Sens) est peut-être à mettre au profit de la traversée, sans grand relief, du Val de Saône. En pays accidenté, les agglomérations ont sans doute besoin d'être plus rapprochées.

Cette ponctualité n'empêche toutefois pas l'implantation d'autres sites intermédiaires dont la nature et la fonction réelle ne sont pas toujours avérées faute de données disponibles sur ces ensembles. Sur les axes bien prospectés, les occupations peuvent se succéder à faible intervalle. Ainsi, entre Sacquenay et Vaux-sous-Aubigny sur l'axe d'Agrippa Besançon-Langres, quatre agglomérations <sup>105</sup> de type routières se succèdent sur une distance de 6 km. Cette occupation dense de l'axe routier peut s'expliquer par la présence proche d'un carrefour important, à Vaux-sous-Aubigny, avec le second axe militaire provenant de Lyon. Malgré des superficies similaires, de l'ordre de 4 ha en moyenne, ces occupations semblent développer des activités différentes. Le relais-routier d'Isômes/*Les Varennes* présentent ainsi un espace cultuel important et d'autres espaces destinés à l'accueil des voyageurs avec balnéaires et espaces domestiques (auberges...). Plus au sud, le relais d'Occey/*Montigny*, seulement connu par prospection aérienne (Venault dir. 2014, p. 45), présente davantage d'unités d'habitation, malgré un ensemble de constructions se rapprochant d'un espace public ou cultuel. Enfin, l'occupation repérée à Isômes/*Bourg-Les Herbues* est, quant à elle, beaucoup plus monumentale et présente des bâtiments sans aucun doute publics avec notamment un *praetorium* (cf *supra*). Ce sont ces occupations intermédiaires qui parfois ont une origine privée. Elles aussi profitent d'emplacements stratégiques. C'est pourquoi on peut les retrouver plus facilement aux passages à gué de rivières moins importantes : Saint-Symphorien-d'Ancelles, Montbellet, Gigny-sur-Saône, Allerey-sur-Saône, Norges-la-Ville, ou encore Lavans-lès-Dole, Ranchot. Les installations publiques de l'Etat s'insèrent également dans ces réseaux lorsqu'elles ne sont pas intégrées aux habitats groupés : Sennecey-le-Grand, Isômes/Bourg, Langres/Freudenberg... Enfin, là aussi, il est périlleux de voir dans tous ces sites intermédiaires la présence d'une *mutatio* (du verbe *mutare* : changer). Installés tous les 5 à 10 km, ces établissements n'offraient normalement ni hébergement, ni restauration, mais seulement la possibilité de changer de monture et de s'abreuver. Face à la diversité des occupations de bord de route présentes dans le Val de Saône, il est impossible de localiser ce type d'établissement ; encore faut-il qu'il est réellement existé. À *contrario*, les installations informelles, nombreuses, ont très bien pu prendre le relais.

<sup>105</sup> Celle de Vaux-sous-Aubigny n'est pas attestée malgré la présence de quelques vestiges au passage à gué sur le Badin.



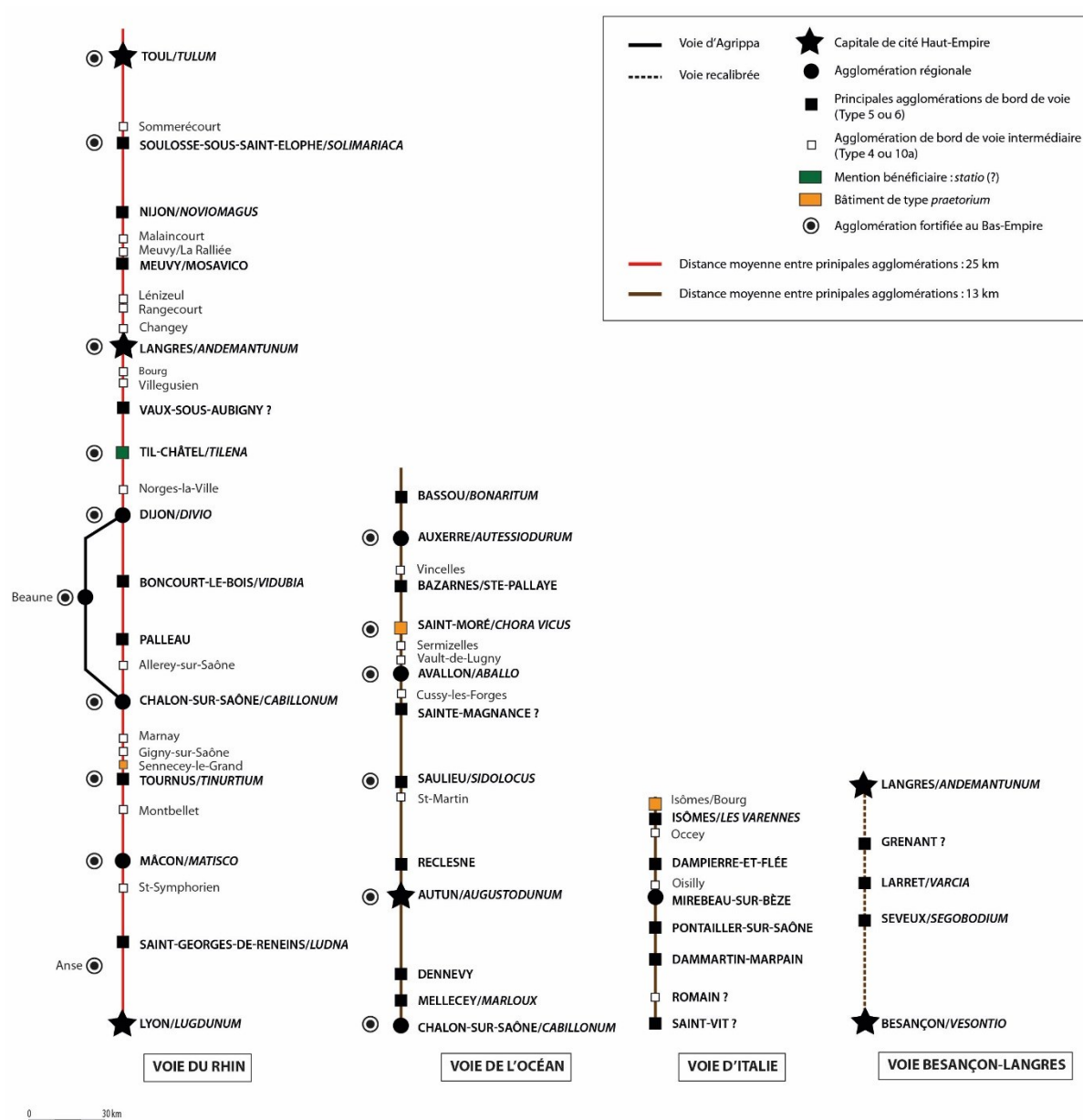


Fig. 233 - Schématisation de la répartition des agglomérations et des occupations de bord de voie le long des voies du Rhin, de l'Océan, d'Italie et entre Besançon et Langres (DAO L. Gaëtan)

### 8.2.3. La relation entre milieu urbain et milieu rural

L'habitat aggloméré, en connaissant un développement progressif dans les premières décennies de notre ère, s'intercale parfaitement dans les maillons du peuplement des territoires. Il constitue dès lors un échelon devenu indispensable entre la capitale de cité et le monde rural, composé des multiples établissements ruraux. Aussi, s'il est un relais politique et administratif, il devient également un relais économique grâce notamment au rôle des échanges, du regroupement des produits agricoles et de la distribution des produits manufacturés fabriqués sur place ou importés pour le territoire environnant. Néanmoins, les liens entre monde rural et monde urbain sont encore plus difficile à appréhender que les rôles administratif et politique des agglomérations. Si les inscriptions, monuments lapidaires et vestiges bâtis sont les meilleurs témoins de ces dernières fonctions, ceux concernant le monde agricole sont quasi-imperceptibles tout particulièrement du fait de leur modestie. La perception des relations entre les sites urbains et la campagne n'a pas été abordée d'une façon globale dans le cadre



de ces travaux. Mais, à la lecture de récents travaux (Gandini 2008 ; Batardy *et alii.* 2013 ; Nouvel 2016) ainsi que des monographies de site du Val de Saône, plusieurs questions se posent quant aux liens d'interdépendance existant entre ces deux mondes ou même sur la nature réelle de certaines occupations groupées.

### 8.2.3.1. Quel lien de dépendance entre habitats groupés et établissements ruraux ?

Les relations entre les agglomérations et le territoire environnant peuvent être envisagées à travers la distance séparant les établissements ruraux et les centres urbains. Cette association n'est pas une question nouvelle puisqu'elle a depuis longtemps été soulignée (Garmy, Leveau 2002 ; Ferdière *et alii.* 2010). Outre les exemples emblématiques de Bliesbruck-Renheim (Petit, Brunella 2005), de *Chiragan* à Martres-Tolosanes, de *La Grange du Bief* à Anse (Béal *et al.* 2013) ou encore d'Onhaye/Morville-Anthée (Wightman 1985, p. 116), on repère finalement, grâce au dépouillement des agglomérations du Val de Saône, une certaine récurrence des associations entre établissements de type *villa* et habitat aggloméré. Se pose alors la question du caractère fortuit ou, au contraire, représentatif de ce phénomène. Autrement dit, il est intéressant de se demander s'il existe une réelle synergie entre ces deux types d'occupation. Avant de répondre à ce questionnement, il est utile de faire un rapide point sur les conditions d'implantation des établissements ruraux qui permettent de comprendre voire même de relativiser la présence de certaines occupations rurales dans le giron des habitats agglomérés.

Leur installation répond alors à deux contraintes principales liées aux facteurs environnementaux et humains. Les occupations rurales sont davantage opportunistes que ce que d'anciennes études laissaient croire (Labre, Bonvalot 1986). Aussi, la présence de secteurs aux potentialités variées dans nos régions aura permis une diversification des productions qui, par ricochet, est à l'origine du développement et de la richesse des établissements ruraux. Parmi les facteurs humains, là aussi, il est nécessaire de nuancer les relations entretenues avec les axes de communication. Dans le Centre-Est des Gaules, P. Nouvel (2016) constate, par exemple, qu'aucun site de type établissement rural à deux cours n'est directement associé au réseau majeur dit d'Agrippa. Il n'existe aucun exemple d'association directe entre ces axes et un établissement antique. Au mieux il est relié à la voie principale grâce à une petite voie secondaire ou un petit chemin (Boncourt-le-Bois, Membrey, Mantoche...). Les *villae* n'en sont pas pour autant très éloignées, mais aucune d'entre elles ne s'en rapproche à moins d'un kilomètre (Gémeaux/*Les Longues Raies*, Lux/*En Ogne*, Boncourt-le-Bois/*Corvée Saint-Pierre*, Saint-Aubin/*Le Mazeret*, Tavaux, Mellecey/*Centre-Ville*...), voire 200 ou 100 m selon les contraintes géographiques. Dans certains secteurs comme le long de la voie de l'Océan, on pourrait même observer un phénomène répulsif (Cravant/*Bréviandes*, Sainte-Pallaye/*Croix Minet*, Givry/*Champ de la Bataille*, Escolives-Sainte-Camille, Monéteau, Joigny...). En réalité, qu'importe la distance, c'est plus souvent l'extrémité des communs qui se retrouve face à la route, soulignant en quelque sorte la défiance des propriétaires pour les axes de communication.

À l'inverse, les centres urbains semblent constituer de réelles attractions pour les exploitations agricoles. Dans cette optique, différencions tout d'abord les capitales de cité des autres agglomérations. Dans le premier cas, et même si cela ne concerne pas directement les sites de notre zone d'étude, il apparaît que les terroirs environnants les capitales de cité concentrent de manière extraordinaire des habitats ruraux à deux cours, c'est-à-dire des *villae* modestes. Cela concerne en tout cas Autun et Langres. La relation entre ces deux occupations est évidente dans le sens où de nombreux établissements connaissent un développement qui n'est pas forcément en adéquation avec le milieu dans lequel ils se trouvent. On retrouve ainsi des établissements aristocratiques dans des secteurs totalement défavorables. La proximité du *caput civitatis* peut néanmoins être un facteur très secondaire dans le développement des plus grands habitats aristocratiques. Ainsi, les immenses complexes de Bar-sur-Aube, de Griselles ou encore de Rennepont sont très éloignés du chef-lieu Langres/*Andemantunum* (50 à 70 km environ). Quoi qu'il en soit, on retrouve dans ces capitales une ceinture d'établissements ruraux variés ; ce qui n'est pas forcément le cas pour Troyes, Besançon, Sens ou Reims où les concentrations sont moins denses et les établissements aristocratiques moins systématiques. Cette image contrastée que renvoie les capitales de cités septentrionales au cours du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. serait donc celle d'un contexte défavorable à l'enrichissement des élites. Ce résultat pourrait être une conséquence directe du statut obtenu par les collectivités civiques, ou peut-être plus généralement celle d'un potentiel agronomique moindre dû à l'auréole crayeuse du sud-est du Bassin Parisien (Nouvel 2016, p. 396-397). Mais ces attirances ne concernent pas exclusivement les *caput civitatis*.

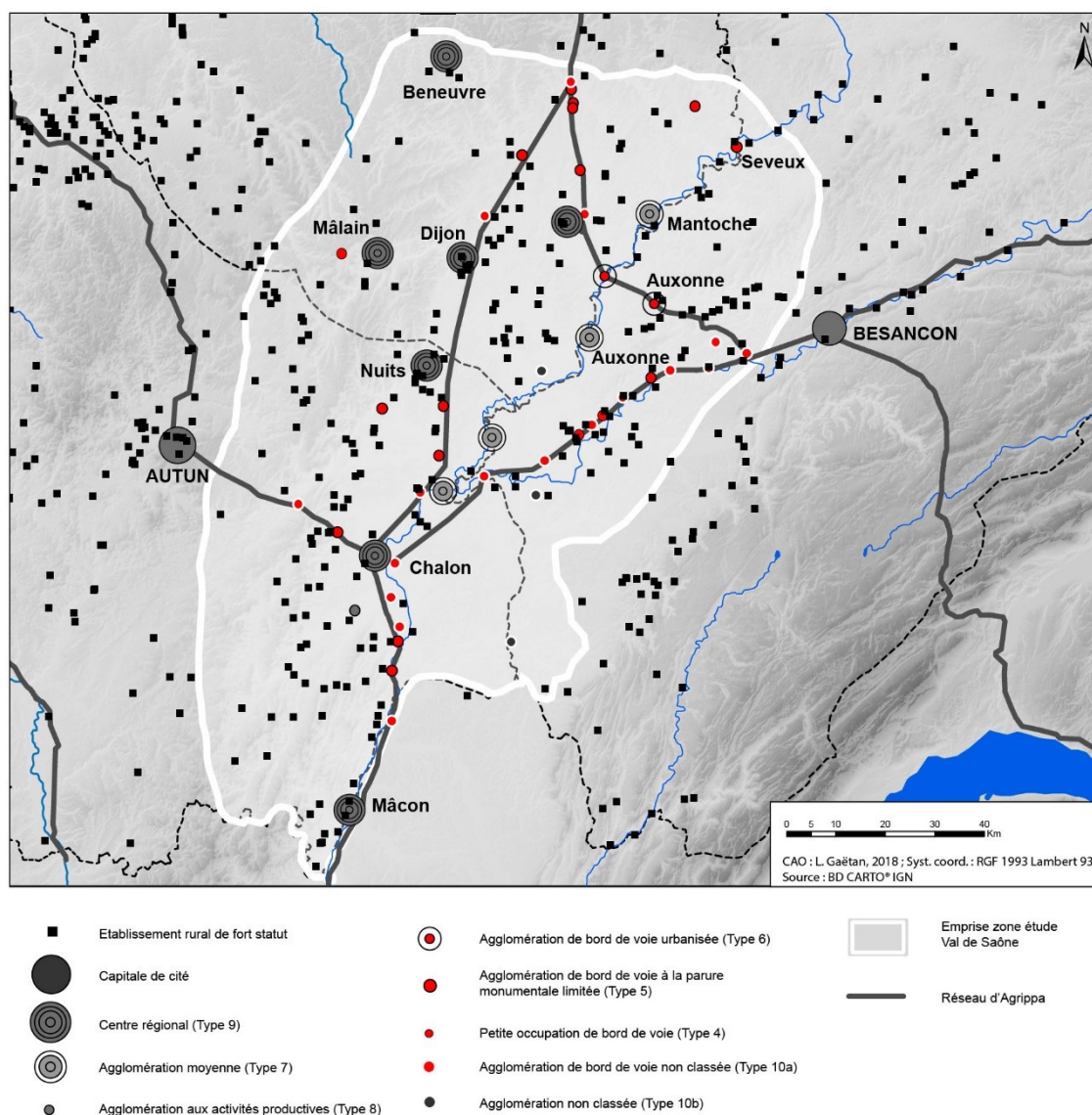


Fig. 234 - Carte de répartition des établissements ruraux de fort statut (villae) dans le val de Saône vis-à-vis des différents types d'agglomération

Une projection des établissements ruraux à fort statut<sup>106</sup>, classés par P. Nouvel (2016), avec les différents types d'agglomération permet de se rendre compte que toutes les formes d'habitat groupé ne concentrent pas de la même manière ce genre d'exploitation (Fig. 234 et Volume 3, Annexe 32). Pour un rayon de cinq kilomètres autour de chaque pôle de peuplement, on dénombre en totalité pas moins de 97 établissements ruraux (Fig. 235). Dans le détail, seulement 21 établissements se trouvent dans le giron de neuf agglomérations, tandis que les 71 autres se partagent entre 24 agglomérations de bord de voie. En terme de moyenne, le ratio est davantage favorable aux agglomérations de bord de voie puisque nous arrivons à une moyenne de 2,95 établissements par occupation de bord de voie contre 2,33 pour une agglomération « standard ». Cependant les synergies entre ces établissements et les deux grands types d'agglomération ne sont pas comparables. Certains dépendent davantage des habitats agglomérés que d'autres (cf *infra*). Il est également intéressant de souligner que les établissements dits aristocratiques se concentrent davantage à proximité des agglomérations d'origine laténienne,

<sup>106</sup> Etablissement rural à deux cours internes distinguant ainsi bâtiment résidentiel (*pars urbana*) et locaux techniques (*pars rustica*) = ER3.

qu'elles deviennent centre régional ou occupation de bord de voie. Neuf agglomérations sont alors concernées, regroupant 23 établissements. Dans un contexte hors-corpus, il est utile de souligner la présence de la plus grande *villa* du Centre-Est, celle du *Val de Thors*, dans la banlieue de l'agglomération pré-Conquête de Bar-sur-Aube. En Val de Saône, Nuits-Saint-Georges concentre au moins six établissements ruraux dits aristocratiques dans un rayon de cinq kilomètres. Certains sont même proches les uns des autres tels que ceux de Boncourt-le-Bois *Haut de Poncey* et *Corvée Saint-Pierre*, ou ceux de Prémieux et de Comblanchien. À Beneuvre également, on dénombre trois établissements dans la périphérie de l'agglomération originaire de La Tène D1, dont celui de *Busières* qui paraît être le plus développé. Enfin, à Dijon on comptabilise une concentration d'au moins sept exploitations agricoles importantes, se répartissant dans la plaine entre la voie d'Agrippa et l'agglomération. On se trouve alors ici dans une position favorable, au débouché de la vallée de l'Ouche en plaine de Saône et à proximité d'axes de circulation stratégiques. Ces attirances sont confirmées par le fait que les agglomérations laténiennes dont le développement a périclité avant la fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère ne concentrent presque aucun, voire aucun, établissements ruraux. Aussi à Verdun-sur-le Doubs, le premier établissement rural de fort statut le plus proche se trouve à une moyenne de 8 kilomètres de l'agglomération de la confluence Doubs/Saône. Mais ceux-ci pourraient se trouver davantage dans des contextes proches d'autres agglomérations telles qu'Allerey-sur-Saône ou Pontoux. Ce constat est toutefois certainement à nuancer avec l'état des investigations dans ce secteur de la plaine de Saône.

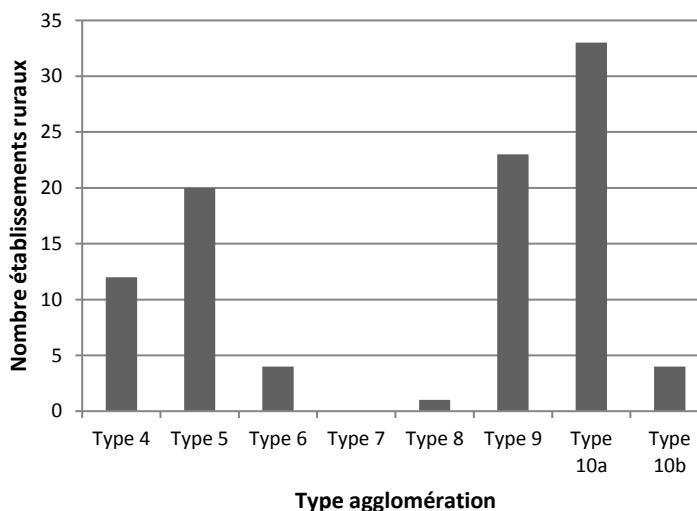


Fig. 235 - Répartition du nombre d'établissements ruraux de fort statut en périphérie des différents types d'agglomération antique

La présence de ces riches établissements dans le giron de centres urbains régionaux pourrait aussi s'expliquer par l'importance de l'investissement des élites rurales dans les agglomérations, et peut-être plus particulièrement dans les grands sanctuaires et auprès des confréries qui structurent les corps de métier. L'exemple le plus emblématique en la matière est sans nul doute celui de *Tiberius Iulius Vetus* à Dijon qui apparaît comme l'un des protecteurs de l'agglomération de *Divio*, sinon du *pagus Andomus* (Raepsaet-Charlier 2012). Il est toutefois pour l'heure impossible de reconnaître parmi les grands domaines en périphérie de la ville celui de ce personnage. Chez les Lingons, on pourrait également signaler la présence de l'un des personnages les plus fameux de la région, *Tiberius Claudius Professus Niger* (C.I.L. XIII, n° 2873), qui est actif dans la capitale Langres mais aussi dans l'agglomération d'Alésia. Le remarquable établissement rural de Flavigny-sur-Ozerain/*La Couperie* (Nouvel 2016, vol. 4, p. 75) présenterait tous les caractères d'un site aristocratique pouvant accueillir un tel personnage. Enfin, à Vertault également, on retrouve les deux frères *L. Patricius Marcus* et *L. Patricius Martialis* (C.I.L. XIII, n° 5661) qui participent pleinement à l'embellissement de ce pôle urbain majeur. En ce qui concerne les sanctuaires, celui des *Bolards* à Nuits-Saint-Georges suffit à attirer de riches établissements où on retrouverait des propriétaires dévots. En conséquence, au lien évoqué précédemment concernant les établissements aristocratiques et les agglomérations d'origine laténiennes, il est nécessaire d'ajouter l'aspect culturel puisque ces agglomérations, qui deviennent majoritairement des centres urbains régionaux à l'époque gallo-romaine, possèdent d'importantes fonctions religieuses. Une synergie se met dès lors en place entre ces établissements et les agglomérations possédant une parure monumentale développée.

Parmi les associations avec les agglomérations de bord de voie, il est tentant de voir dans de nombreux cas un lien évident, basé parfois sur la simple proximité des deux occupations. À ce titre, nous pensons aux

agglomérations de Boncourt-le-Bois, Til-Châtel, Mellecey, Seveux ou encore Mantoche qui seraient respectivement associées aux établissements les plus importants de Boncourt/*Corvée Saint-Pierre*, Lux/*En Ogne*, Mellecey/*Centre-Ville*, Membrey et Mantoche/*En Sardilly*. Mais ces constats sont à nuancer puisqu'aucun indice direct ne vient les confirmer, faute d'investigations parallèles sur ces occupations. Ces indices ne sont néanmoins pas toujours commodes à mettre en évidence. À peine pourrions-nous citer l'exemple des établissements tardo-antiques d'Auxerre/*Sainte-Nitasse* et d'Escolives Sainte-Camille en périphérie de la nouvelle capitale de cité Auxerre/*Autessiodurum* qui réutilisent dans leurs fondations des éléments de parure monumentale provenant de l'agglomération démantelée au profit d'une enceinte fortifiée de type *castrum* (Kapps 1974 ; Laurent 1998 ; Van Ossel 1999 ; Kasprzyk 2004 ; 2005). Selon P. Nouvel, cette occurrence intéressante pose la question de droits particuliers que pouvaient conserver les membres de l'aristocratie locale sur les biens publics. Ce phénomène concerne toutefois des établissements parfois éloignés comme Escolives, situé à 7 km du centre urbain. Cette notion de distance n'est alors sans doute pas le meilleur argument pour analyser les alliances d'occupation ; et ce malgré parfois le fait qu'elles soient directement reliées par le biais d'axes principaux (Seveux/Membrey) ou secondaires (Boncourt-le-Bois).

Certains auteurs (Ferdrière *et alii.* 2010, p. 404 ; Garmy 2002), en reprenant l'hypothèse issue du colloque de Bliesbruck (Petit, Mangin 1994b, p. 263), proposaient de voir dans cette association le fait que les agglomérations aient servi de logement à des travailleurs occasionnels. Cette supposition s'appuie notamment sur une phrase attribuée à Frontin où « les propriétaires privés possèdent dans ces domaines [en Afrique du Nord] une population plébéienne nombreuse ainsi que des *vici* entourant les *villae* comme rempart » (*De controversiis agrorum*, p. 53). On envisage aussi parfois des subordinations juridiques, voire des actions fondatrices qui expliqueraient l'apparition d'une agglomération au voisinage de l'habitat rural aristocratique. Dans la plupart des cas, l'antériorité des centres urbains régionaux suffit à rejeter ces éventualités. De même, l'évolution des grands établissements voisins ne concorde pas forcément à celle des habitats agglomérés. En revanche, on observe une certaine influence des canons architecturaux entre les deux types d'occupation. Le plan des plus grandes *villae*, avec leurs bâtiments d'exploitation plus ou moins réguliers, alignés sur au moins deux lignes parallèles, est comparable à l'agencement des habitats dans les agglomérations. La comparaison la plus évidente concerne les occupations de bord de voie avec les plans dits de « village-rue » (Dampierre-et-Flée, Boncourt-le-Bois...). Il est également fréquent que les établissements ruraux dépassent en superficie l'agglomération à l'image de la *villa* de Boncourt-le-Bois (4,5 ha, pour une agglomération de 3 ha) ou encore de Saint-Aubin/*Le Mazeret* (7 ha) proche de l'occupation de Saint-Aubin/*Pré Commarin* (1,5 ha). Mais là encore, ce seul argument ne peut permettre de voir une mainmise de l'un sur l'autre. En tout cas, l'analogie des plans ne repose que sur des aspects formels puisque la répartition des fonctions est encore différente, même si on observe ici et là des ressemblances intéressantes. Les pavillons alignés des *villae* servant d'habitation et de lieu de travail –au moins pour certaines activités– peuvent ainsi être comparés aux maisons en bande (*streifenhauser*) des agglomérations accueillant également en un même lieu, activités domestique et artisanale. Ce regroupement des activités va parfois même plus loin puisque certaines boutiques pouvaient dépendre de *domus* des notables des agglomérations (Béal 2010). Quoi qu'il en soit, si le lien de dépendance entre établissements ruraux et agglomérations est difficilement lisible en l'état, il est évident qu'il faille voir à travers l'ensemble de ces aspects une connexion entre milieu urbain et milieu rural.

Ces observations sont toutefois à relativiser puisqu'il ne faut pas non plus nier le caractère fortuit unissant grands établissements ruraux et agglomérations, surtout lorsqu'on évoque le contexte de plaine du Val de Saône, autant favorable à l'implantation de l'une ou de l'autre de ces occupations. Les densités de ces grandes exploitations (tous les 2 à 5 km selon P. Nouvel) rendent inévitables les juxtapositions avec les formes d'habitats agglomérés. Dans ce cas, les liens de subordination ou de partenariat socio-économique sont directement rendus caducs.

### 8.2.3.2. La question des habitats groupés à vocation agricole

Cette question renvoie directement aux débats sémantiques liés à l'utilisation de termes antiques ou modernes pour désigner et classer des formes d'habitats groupés (Favory 2012 ; Leveau *et alii.* 2009 ; Monteil 2014). Aux termes latins *vicus*, *castellum*, *municipium*..., issus de statuts juridiques bien définis et non utilisables dans le cadre de notre enquête faute de documentation épigraphique suffisante, s'ajoute ceux de village ou encore de

hameau provenant de l'époque médiévale et utilisés pour les classifications moderne et contemporaine. Ainsi, le mot village prend pour fondement un habitat groupé dont l'essentiel de la population a pour activité principale l'agriculture et/ou l'élevage. Le hameau s'approche de cette définition à la différence près qu'il s'agit d'une forme d'occupation intermédiaire, qui s'immisce entre l'habitat dispersé et l'habitat groupé. On le retrouve parfois sous la dénomination d'« habitat intercalaire ». Cependant cette notion est la plupart du temps abandonnée puisqu'elle fait l'objet de discussions sur sa définition même et les caractéristiques à retenir (Raynaud 2003 ; Raynaud *et al.* 2009). Le mot village est tout aussi complexe. Renvoyant à une terminologie d'origine médiévale, la littérature archéologique a parfois choisi d'utiliser un synonyme, celui « d'agglomération rurale » (Vidal de la Blache 1922 ; Brunet *et al.* 2005). L'expression reste toutefois la plupart du temps vidée de sa substance, tout comme on retrouve des sanctuaires ou des théâtres ruraux. Le terme « rural » est utilisé afin de dissocier ces occupations des formes urbaines développées où la parure monumentale et les aspects de l'urbanisation sont relativement prononcés (rues, habitat organisé, portique, activités artisanales, fonctions religieuses...). En réalité, ce type d'occupation a prospéré dans la littérature parallèlement aux découvertes nombreuses de sites ruraux d'importance plus ou moins grande et à la morphologie différente des grands centres civiques. La vaste superficie des occupations ainsi que l'existence de structures agraires bâties ou non (grenier, entrepôt, parcellaire...) et la multiplication des unités architecturales parfois indépendantes étaient les meilleurs indices pour voir là la présence de réels villages agricoles sur le modèle des sites médiévaux. Cette impression était d'autant plus renforcée que nombre de ces occupations ne possédait encore aucun plan.

La multiplication des opérations de fouille et les analyses spatiales du monde rural ont permis depuis de préciser la nature réelle de nombreux établissements agglomérés de ce type. Aussi, les spécialistes considèrent désormais que l'essentiel de l'économie agraire gallo-romaine repose sur des exploitations agricoles dispersées dans les campagnes, de la ferme à la *villa*, même si des habitats groupés pouvaient également jouer un rôle dans ce domaine (Ouzoulias 2010 ; Fiches *et al.* 2013). Malgré cette affirmation, les exemples font plutôt défaut et la présence de villages à fonction agropastorale en Gaule romaine fait toujours débat (Ferdière 2005). Pignans (*Berthoire*) à proximité de Peyre-Plantade (Brun, Borréani 1999), et Lunel-Vieil (Raynaud 2007) dans le Sud sont les exemples les plus emblématiques en la matière, quand bien même les qualifications ont maintenant évoluées (Garny 2012 ; Monteil 2014). Finalement, cette forme agglomérée reste à identifier dans la plupart des régions de Gaule, que ce soit en Bretagne/Pays de la Loire (Monteil 2012), en Aquitaine (Bouet, Tassaux 2005), en Massif-Central (Baret 2015) ou dans le Centre (Cribellier 2016). Il n'y aurait peut-être que dans le Grand-Est, et plus précisément en Moselle et en Lorraine, qu'on puisse véritablement l'attester. Cette région a pour spécificité de se trouver dans un contexte de confins des régions de l'Empire et en partie dans un espace de moyenne montagne. Aussi, les habitats groupés à fonction agropastorale les mieux renseignés sont ceux de la *Croix-Guillaume* à Saint-Quirin et du *Wasserwald* à Haegen en Moselle (Nüsslein 2016), intégrés à la « culture des sommets vosgiens » (Pétry 1997). À leur fonction principale agropastorale peut être associée des exploitations ponctuelles de carrières de grès ou encore de forêt, d'activités métallurgiques mais aussi la présence de nécropoles familiales et de lieux de culte. En revanche, le caractère propre de l'habitat aggloméré semble quelque peu diverger des modèles que nous connaissons. À la *Croix-Guillaume* par exemple, les cinq principaux regroupements d'habitat et les structures agraires associées s'étendent sur environ 8 km<sup>2</sup>. Faut-il y voir alors cinq « hameaux » distincts avec ces propres espaces funéraires et ces lieux de culte, desservis par des chemins reliant les différentes croupes, ou bien un vaste village avec un axe principal, une zone funéraire commune et des chemins périphériques reliant des enclos périphériques ? L'habitat s'adapte en tout cas fortement à la topographie puisqu'il est relativement aggloméré lorsque les secteurs sont étroits et étirés, contrairement aux zones vastes plus planes. Quoique modestes, les zones funéraires et les lieux de cultes sont encore difficilement rattachables à une activité publique et communautaire. Ils ne peuvent donc être les seuls éléments confirmant définitivement le caractère aggloméré de cet ensemble. En tout cas, cet exemple, malgré les difficultés d'interprétation qu'il pose, n'est pas sans rappeler d'autres cas similaires tels que Brig-Glis/*Waldmatte* en Suisse (Paccolat 1997), Coursegoules/*Autreville*, Tourettes-sur-Loup (Bertoncello, Lautier 2013) pour des contextes montagneux ou encore Chassieu-Genas/*Epine* (Cocquidé *et alii.* 2009), Longueil-Sainte-Marie (Maréchal 2009), Evergem-Luizondoc (Bayard, De Clerck 2013), Oss/Westerveld, et Lieshout/Beekseweg (Roymans, Heeren 2004) pour des contextes de plaine. Dans les trois derniers cas, situés chez les Bataves en Belgique et aux Pays-Bas, ce regroupement de fermes est à mettre en parallèle de la faible densité d'établissements ruraux développés de type *villae*. De la même manière que Saint-

Quirin, le village d'Evergem-Luizondoc en Flandre orientale, se caractérise par une succession de 17 fermes distribuées le long d'un chemin sur une superficie de 16 ha.

Dans le contexte de notre région, ces exemples rappellent de manière manifeste le cas de Blessey-Salmaise situé près des sources de la Seine en Côte-d'Or (Mangin *et alii.* 2000). Celui-ci présente un certain nombre de particularités (topographie, morphologie habitat, activités...) similaire à l'exemple mosellan de la *Croix-Guillaume*. Les combes et vallons sont ainsi desservis par un ensemble de chemins et axes principaux reliant une quarantaine de petites fermes en enclos mitoyens. L'activité agropastorale n'est pas la seule puisque les fouilles ont révélées dans ces unités l'existence d'ateliers de métallurgistes où était pratiqué tant l'épuration du minerai que la fabrication d'objets. L'ensemble se développe alors de la moitié du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle de notre ère sur un passage très fréquenté entre l'agglomération d'Alésia et l'important sanctuaire des sources de la Seine. Toutefois, contrairement à tous les exemples évoqués jusqu'ici, l'activité agropastorale de Blessey semble avoir été surestimée. À ce jour seule la morphologie de l'habitat en enclos indique ce type de fonction. Au contraire même, l'artisanat du fer semble être prépondérant. Le groupement constitue alors une étape de la chaîne opératoire régionale où les produits terminés ou non sont aussi exportés sur d'autres sites de l'Auxois. La plurifonctionnalité de ce site tranche dès lors avec ceux de Belgique ou des Pays-Bas par exemple (cf *infra*).

Les caractères morphologiques énumérés à travers ces divers exemples de Gaule ne se retrouvent à aucun moment sur des occupations du Val de Saône. Ce fait semblerait s'expliquer par le contexte majoritaire de plaine de la région mais aussi par une intégration précoce au phénomène urbain dès la Protohistoire. En étant traversé par de nombreux axes routiers principaux et secondaires, impériaux, provinciaux et inter-provinciaux, l'habitat aggloméré s'est davantage tourné vers les flux commerciaux. Cela n'empêche pas la présence d'activités artisanales développées et parfois même diversifiées, de structures agropastorales ponctuelles et d'actions de redistribution des produits agricoles. Malgré ce lien avec le monde rural, l'exploitation des ressources agricoles reste peu présente dans les agglomérations, et se cantonne exclusivement dans les domaines ruraux. Il est en tout cas évident que les vestiges en lien avec les activités agropastorales sont beaucoup plus difficiles à percevoir, du fait de leur moindre structuration en comparaison des éléments en relation avec l'urbain et l'artisanat. Enfin, la densité des établissements ruraux de tout type dans cette région n'est pas étrangère à cela. Le contexte de plaine est très favorable à l'installation de ces exploitations. On les retrouve ainsi jusqu'à proximité immédiate de nombre d'habitat aggloméré. De fait, les *villae* jouent pleinement leur rôle dans cette économie. Les habitats groupés se concentrent quant à eux sur la centralisation et la distribution des productions, agricoles et artisanales. Tout en entretenant de multiples interactions, chaque occupation semble ainsi avoir son rôle sans qu'un certain mélange des genres morphologiques ne s'installe. Pourtant, il est vraisemblable que les agglomérations accueilleraient aussi « des populations mettant en valeur directement la terre ou qui participaient à cette exploitation en apportant leurs bras aux autres producteurs agricoles » (Ouzoulias 2006).

Dans la même logique de quête envers les habitats groupés à vocation spécifique, nous pouvons nous intéresser à ceux présentant une spécialisation artisanale. À l'époque gallo-romaine, les agglomérations deviennent en effet un maillon indispensable à l'économie de l'Empire en concentrant une grande part des productions artisanales. La présence d'importants gisements de matière première (terre, minerai) entraîne certaines de ces agglomérations à se spécialiser dans des productions d'objets manufacturés. Cette spécialisation est toutefois très souvent relative puisqu'elle prend la forme d'une activité dominante mais non unique. Ainsi, Mâlain ou Beneuvre, installées sur des bassins miniers renommés, deviennent des centres métallurgiques reconnus à l'échelle de leur région. Les quelques foyers et niveaux d'ateliers identifiés à Mâlain le démontre par exemple. Mais en parallèle on retrouve également des vestiges d'activités de verrerie, de tableterie ou encore de poterie (Roussel 2003). En outre, cette activité métallurgique n'est pas que l'affaire des milieux urbains puisque la multitude d'indices de forges dans les campagnes auxoise et châillonaise démontre une dispersion de l'artisanat tant au niveau de petites unités que dans les fermes (Mangin *et alii.* 2000 ; Goguy, Bénard 2002), à l'instar du groupement de Blessey-Salmaise. En fait, il apparaît que l'habitat groupé à vocation artisanale n'est pas plus présent dans le Val de Saône que celui à spécialisation agropastorale. Un seul cas a été identifié en Val de Saône, celui de Saint-Ambreuil, autour de l'artisanat céramique. Situé en bordure d'une voie en direction de l'agglomération régionale de Chalon, l'habitat prend place sur un important bassin potier (Sevrey/La Ferté) fréquenté du I<sup>er</sup> siècle de notre

ère à l'époque moderne (Joly, Barral 1992). La production gallo-romaine reste toutefois à destination régionale, à l'image des ateliers de Jaulges/Villiers-Vineux ou de Domecy-sur-Cure dans l'Yonne (Jacob, Leredde 1985 ; Joly 1994). Saint-Ambreuil rappelle également les ateliers potiers et tuiliers de la frange ouest du Jura qui exploitaient l'argile bressane : Chaumergy, Mantry, Villers-Farlay... (Charlier 1990 ; 1992 ; Venault, Nouvel 2015). Outre des ateliers isolés, on observe dans ces cas la présence d'un habitat associé, organisé le long d'un axe à la manière des agglomérations de bordure de voie.

### 8.2.3.3. Le Finage dolois, un réseau urbain sous-équipé

Certaines micro-régions présentent une économie agraire tellement organisée qu'aucune place n'est laissée au développement de l'espace urbain. C'est ainsi le cas du Finage dolois, vaste plaine de 186 km<sup>2</sup>, coincée entre les rivières du Doubs et de la Saône (**Fig. 236**). Divisé en plusieurs entités, cet espace a été géologiquement façonné par le Doubs, au sud, dont le débit parfois capricieux a déposé progressivement ses alluvions. Dès les années 1970 le secteur a fait l'objet d'une attention accrue de la part des chercheurs en étant systématiquement prospecté depuis le sol et dans les airs, mais aussi en sous-sol par l'archéologie préventive grâce aux nombreux projets d'aménagements industriels, commerciaux ou routiers (Jeannin 1978 ; Rothé 2001). Cette situation agromique très propice aura permis l'installation de 132 sites d'habitat durant les périodes laténienne et antique selon la dernière synthèse (Favory dir. 2017). Ces derniers vont de la simple dépendance agricole à la grande *villa* avec cour interne et espaces dévolus. Parmi eux, quatre *villae* du Haut-Empire sont implantées à proximité du Doubs alors que six autres se trouvent dans la petite vallée de la Sablonne attirant un nombre important de plus petits établissements dépendants ou non. Ces dix *villae* sont alors séparées par un axe de communication majeur, attribué au réseau d'Agrippa, reliant Chalon-sur-Saône à la frontière sur le Rhin *via* Besançon et Mandeuire. Résultat ou non d'une activité archéologique intense, l'occupation du Finage apparaît relativement dense, et plutôt structurée grâce notamment à un parcellaire (Favory 1983). Dans cette répartition de l'espace, seulement quatre habitats groupés antiques pourraient se développer sur une distance de 35 km le long de l'axe militaire (Annoire, Saint-Aubin/*Pré Commarin*, Choisey/*Carrefour de Gevry*, Dole/*Centre-Ville*). Parmi eux, deux seuls sont par ailleurs réellement attestés, celui de Choisey (Séara 2001) et de Saint-Aubin (Chouquer 1986). Cette densité reste donc très faible en comparaison des autres axes routiers de ce type (à l'exemple de Pontailier-Langres). Mais c'est surtout la morphologie de ces habitats qui pose question. L'habitat de Choisey est composé de trois bâtiments destinés à l'accueil des voyageurs caractérisés par une petite auberge et une grange se développant sur à peine un hectare. L'habitat domestique aggloméré y est par conséquent totalement absent. Peut-être pourrions-nous le retrouver sur l'établissement de Saint-Aubin par l'intermédiaire de quelques vestiges de construction perpendiculaires à la voie. Les données ne sont pas encore assez complètes sur ce site pour permettre une interprétation fiable. Ces occupations ne prennent en tout cas pas la forme d'habitats groupés organisés très étendus avec galerie, et boutiques en façade par exemple. Il s'agit indéniablement d'installations informelles qui font donc penser qu'il existe sans doute une relation de dépendance entre les établissements ruraux proches et ce type de site. Les propriétaires terriens profitent du passage de la voie pour installer quelques gargotes destinées aux voyageurs. Outre ces établissements, cet axe attire également les nécropoles. Une dizaine a été repérée sans qu'elles soient forcément associées aux occupations groupées de bord de voie, ni même aux établissements ruraux de type *villa*. La proximité de certains espaces ou même la densité de l'occupation funéraire laissent en réalité penser à des nécropoles « collectives » à l'image de certaines en Beauce qui accueillent les défunts de plusieurs fermes alentours (Ferdrière 1993). Les lieux de culte sont quant à eux presque inexistant, en tout cas dans les établissements ruraux ou groupés. Le sanctuaire du *Châtelet* à Annoire, ne se trouve pas directement le long de la voie militaire, de même que celui supposé à Tavaux.

Aucun investissement communautaire d'envergure ne semble donc avoir eu lieu le long de cet axe de communication, pourtant si stratégique. L'économie se concentre quasi exclusivement sur le domaine agraire de ce terroir. D'ailleurs, deux des *villae* comportent des structures directement liées à cette activité agricole. Deux greniers maçonnés à piliers internes sont visibles sur l'établissement de Tavaux/*Sarazin*, et au moins trois sur la *villa* du *Mazeret* à Saint-Aubin. Certaines publications intègrent d'ailleurs encore ce dernier établissement de 8 hectares dans la liste des agglomérations « rurales » (Rothé 2001 ; Barbet *et al.* 2014). Mais l'importance des



domaines agricoles est également renforcée par le fait que ces secteurs concentrent la plupart des ateliers métallurgistes. La quantité de rejets est telle que certains spécialistes qualifie le Finage de « forge des Séquanes » (Raisouni 1995). Une quarantaine de sites livre des activités de post-réduction (scorie, culot de fonderie, paroi de four, lingots de fer...). Cette densité ainsi que la nature des activités permettent de faire un parallèle avec la région de l'Auxois (Mangin *et alii.* 2000). De fait, la production ne semble pas exclusivement destinée aux besoins des établissements ruraux locaux. Il est donc par exemple possible d'imaginer des points de revente le long de la voie Chalons-Besançon. L'établissement de Saint-Aubin/*Pré Commarin* présente d'ailleurs un atelier métallurgique.

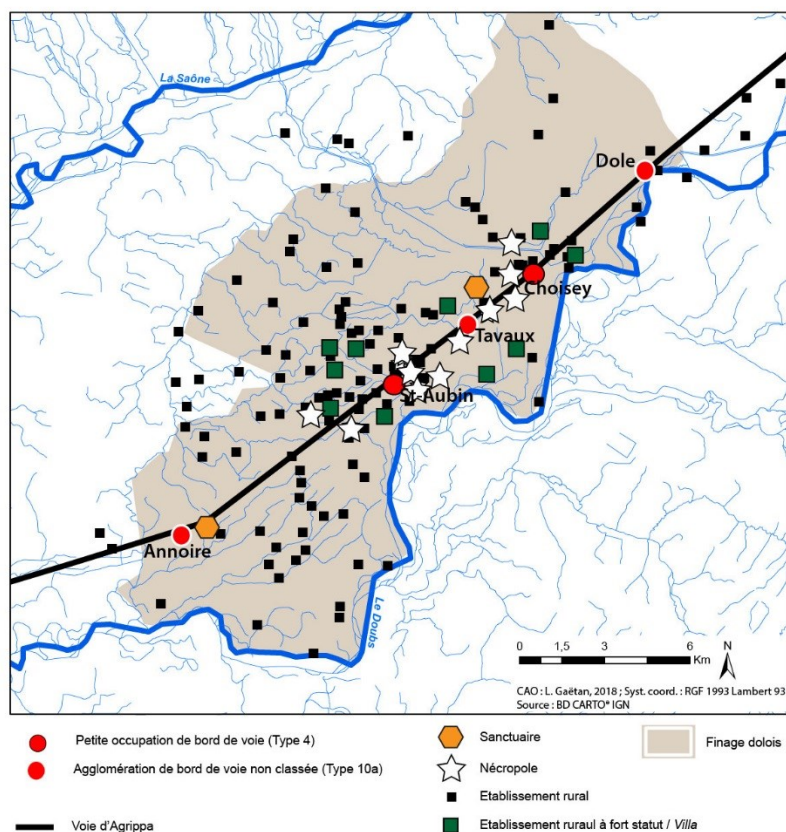


Fig. 236 - Carte de répartition des établissements ruraux, des principales villae et des habitats groupés antiques dans le Finage dolois

La trajectoire d'occupation de certains établissements pourrait enfin également être un argument confirmant l'absence d'habitat groupé antique majeur dans le secteur. Après une occupation dense du Finage jusqu'au IV<sup>e</sup> siècle environ, de nouvelles occupations voient le jour soit sur des sites préexistants, soit en périphérie proche. À Saint-Aubin, l'habitat rural du *Mazeret* semblerait s'être déplacé au VI<sup>e</sup> siècle 500 m au sud-ouest, sur le site de la *Corvée de Chaux* situé sur la rive gauche de la Sablonne. Ce nouveau site prend l'aspect d'un village enclos « en forme d'oreille » d'environ 5 ha. Au VIII<sup>e</sup> siècle un autre grand enclos est créé pour l'installation d'un nouveau village. Il se trouve au centre d'un important terroir radioconcentrique défriché de 350 ha et d'un carrefour de six routes et chemins (Chouquer, Klijn de 1989, p. 290). À la même période, la *villa* de Choisey/*Parthey* voit l'installation d'un petit habitat associé à une nécropole de part et d'autre d'une petite voie d'accès (Vaxelaire, Labeaune 1996). Ces choix d'implantation trahissent sans nul doute l'importance des établissements ruraux à l'époque antique et surtout l'absence de pôle d'occupation groupée important le long de la voie d'Agrippa.

À travers l'exemple du Finage dolois, on voit à quel point une micro-région agricole, géographiquement homogène, peut capter tous les investissements au détriment des espaces communautaires et publics. Situé aux confins du territoire séquane, face aux Eduens et aux Lingons, le secteur sert en quelque sorte de zone tampon et prend l'aspect d'un véritable grenier pour la Cité. La voie militaire sert seulement de vecteur d'exportation vers les principales agglomérations que sont le port de Chalon-sur-Saône et la capitale de cité Besançon. Les

seuls regroupements d'habitat le long de l'axe sont tournés vers le service et le commerce, constituant ainsi des points de redistribution des produits agricoles et manufacturés. Contrairement à des régions comme l'Auxois ou le Châtillonnais, aucun centre urbain régional ne se développe ici pour endosser ce rôle centralisateur et distributif.

#### 8.2.4. Un réseau ou des réseaux urbains ? Retour sur les terminologies

L'évolution concomitante de multiples types d'agglomération à la nature différente et parfois aux dynamiques opposées nous interroge légitimement sur la réalité du réseau, ou plutôt des réseaux urbains dans un système global. Autrement dit, est ce que le Val de Saône développe un ou plusieurs réseaux à l'Antiquité et quelles en sont l'étendue, l'origine ou les contraintes ? Quelle est la nature réelle de l'armature urbaine ? À l'aune de ces interrogations, il s'agit également de se questionner sur la terminologie adéquate à employer lorsqu'on décrit l'ensemble de ces agglomérations.

Il est effectivement fréquent de voir l'utilisation du terme réseau urbain pour désigner un groupe d'occupations de même nature. Cette expression, commode, fut dès les années 1950-1960 très vite généralisée pour désigner l'organisation hiérarchisée des villes dans un territoire (cf **Partie 1.2.1.2.**). C'est pourquoi elle se retrouve très souvent intervertie avec des expressions synonymes telles que système urbain, système de ville ou encore maillage urbain. Concrètement, le réseau urbain évoque les relations qu'entretiennent les agglomérations entre elles à travers notamment les voies qui assurent leurs échanges ou encore les flux qui en traduisent l'intensité. D'un point de vue historique l'étude du réseau constitue une image arrêtée d'une période donnée de l'histoire évolutive d'un système urbain (Garmy 2012b, p. 185). Mais d'un point de vue archéologique, le concept de réseau est difficile à appréhender puisque les indices d'interactions et de hiérarchies sont extrêmement ténus voire inexistantes, même si l'on ne doute pas de leur existence. Cette terminologie étant trop « fixiste », on lui a préféré la notion de système urbain, ou système de villes, qui est plus englobante (Pumain *et al.* 2006, p. 243). Elle met davantage l'accent sur les aspects relationnels, les interactions et les interdépendances entre les villes d'un réseau urbain, et tout particulièrement en prenant en compte les processus de dynamique tant spatial que temporel. Aussi, l'existence de plusieurs réseaux entre des structures urbaines de nature différente est tout à fait envisageable, surtout si on accepte que « les systèmes de villes forment des réseaux complexes multiscalaires (Rozenblat 2010, p. 237).

Ce principe est sans nul doute celui qui prévaut lorsqu'on évoque l'organisation urbaine du Val de Saône, même si l'absence de données ne permet pas d'appréhender directement les flux et les échanges qui « constituent la base incontournable de l'étude des réseaux » (Chevalier 1999). Les contextes historiques et géopolitiques ont eu raison de la situation géographique homogène de cette micro-région et ont directement façonné l'espace urbain. De fait, plusieurs réseaux, à différentes échelles, forment ensemble un système -ou une armature-. Cette réalité n'empêche toutefois pas un processus urbain global où toutes les structures urbaines avancent dans le même sens, les unes par rapport aux autres avec des phénomènes de pérennisation, de mutation, d'abandon, de rupture semblables au cours du temps. Ces dynamiques sont d'autant plus renforcées que l'ensemble de la zone est soumis à un contexte culturel quasi uniforme grâce notamment aux échanges commerciaux dès la Protohistoire. Ces flux, doublés des volontés politiques, sont en partie responsables des choix d'implantation des premières structures urbaines. Dès lors, le système urbain du Val de Saône a pour fondement des réseaux urbains distincts prenant naissance aux III<sup>e</sup>-II<sup>e</sup> siècles av. J.-C. et s'affirmant dès le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. avec l'émergence des territoires politiques gaulois. Nous avons pleinement démontré que l'histoire de ce système n'est pas faite de soubresauts urbains déconnectés, mais de processus évolutifs continus qui donnent naissance à l'armature telle qu'on la connaît aujourd'hui dans le cadre de la région Bourgogne - Franche-Comté.

À l'époque gallo-romaine encore plus, la notion se complexifie puisque les réseaux se partagent  *grosso modo*  en deux principaux faits qui correspondent d'une part aux agglomérations organisées au sein de chaque territoire politique, qui sont des relais indispensables de la capitale de cité, et d'autre part aux agglomérations dites de bord de voie qui ont une organisation affranchie du territoire et des occupations précédentes mais entièrement dépendantes des voies de communication (**Fig. 237**). De par leur caractéristique morphologique

(superficie, parure monumentale...) ou encore fonctionnelle (artisanat diversifié, religieux...) la première catégorie, à l'instar des *oppida* laténiens, s'organise à l'échelle de la *civitates* gallo-romaine. Chaque réseau, selon son histoire, les nouvelles logiques politiques ou encore la géographie du territoire, prend une forme distincte de son voisin en adoptant sa propre cohésion. Les axes de communication, intra ou inter-régionaux sont là pour servir de vecteurs d'échanges à la fois entre les agglomérations d'un même territoire et entre les habitats extraterritoriaux. Dans ce contexte, il n'est pas toujours évident de mettre en évidence les aspects politiques ou administratifs des agglomérations antiques, faute de documentation. Mais la répartition du culte impérial est dans ce domaine un indice non négligeable, à la fois sur le statut de l'habitat groupé et sur la volonté d'une organisation de type fédéral. Le rôle de relais économique est plus manifeste, notamment par le regroupement des produits agricoles en direction du chef-lieu et par la distribution de produits manufacturés fabriqués sur place ou importés pour le territoire environnant. Enfin ce type d'occupation agglomérée joue aussi un rôle social et culturel dans la cité, particulièrement à travers les actes d'évergétisme des aristocraties municipales et des artisans commerçants (Gros 1998a).

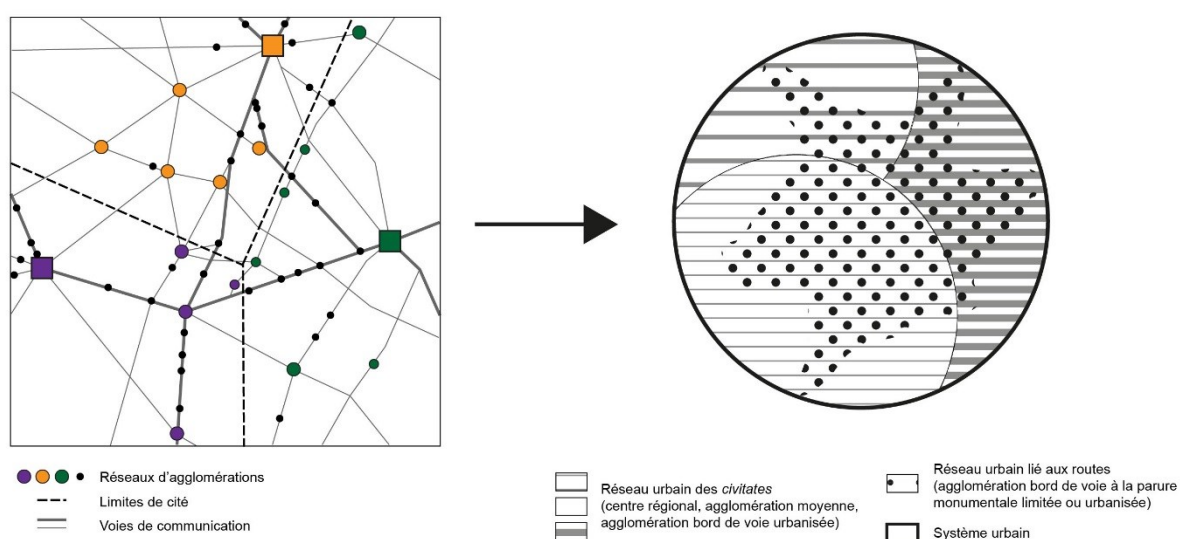


Fig. 237 - Schématisation des réseaux urbains et du système urbain dans le Val de Saône antique

À l'inverse, la deuxième catégorie d'agglomération, celle dite de bord de voie, adopte un aspect bien différent qui traduit avant tout son lien au réseau viaire et beaucoup moins au territoire de la cité. La géographie des relais officiels et officieux s'affranchit indiscutablement des frontières. Leur parure monumentale, souvent limitée (présence d'un seul sanctuaire la plupart du temps) voire inexistante, illustre le faible poids de ces occupations dans les territoires. De même, leur économie, basée sur l'accueil (hébergement et restauration notamment) et l'artisanat à petite échelle (métallurgie destinée aux réparations ou encore poterie pour les besoins locaux) est tournée davantage vers le public reçu que pour une redistribution généralisée. Une seule activité peut même être parfois présente. Dans ce cas, la faible superficie d'occupation et l'absence de diversité des fonctions développées par ces occupations, que l'on a modestement qualifié de « groupement de bord de voie », questionnent sur leur intégration au réseau dit urbain. Malgré la présence d'un habitat aggloméré, dans le sens premier du terme, il est ici difficile de parler d'un caractère urbain. A ce titre, G. Wackermann souligne « qu'aucune fonction à elle seule ne définit le phénomène urbain que caractérise précisément la multiplicité des activités : administration, commerce, culture, organisation de la vie politique, de la vie religieuse, fonction militaire, industrie... » (Wackermann 2005, p. 161). Aussi, les agglomérations « urbaines » sont dotées de plusieurs fonctions selon leur degré de développement. Les fonctions urbaines sont donc bien celles qui permettent de distinguer à la fois la ville de la campagne, ou même les villes entre elles (Roncayolo 1997). En dépit de cela, nous avons observé que ces groupements participent pleinement au système puisqu'ils intègrent la catégorie plus vaste des agglomérations de bord de voie qu'elles soient officielles ou officieuses. Il s'agit ici en l'occurrence d'initiatives privées profitant des flux économiques pour se développer. Mais si elles s'assimilent au réseau, elles ne font pas pour autant partie du maillage urbain.

Le maillage relève d'une volonté manifeste d'organiser les habitats groupés pour faciliter l'organisation des territoires, ou bien ici les flux de voyageurs. La régularité d'implantation de certaines agglomérations le long des voies de communication autorise à employer ici le terme de maillage. Tournus, Boncourt-le-Bois, Til-Châtel, Dammartin-Marpain, Dampierre-et-Flée, *etc* en font évidemment partie. C'est à travers l'implantation de ces sites que la volonté politique est la plus évidente. En revanche, le maillage urbain avec pour base les autres types d'agglomérations (centres régionaux, agglomérations moyennes...) est beaucoup plus difficile à démontrer, même s'il doit exister puisque « la maîtrise du territoire, et de ses ressources tant humaines que physiques, nécessite sa partition dès lors que l'on atteint une certaine masse et un certain degré de complexité » (Brunet *et al.* 2005). On peut effectivement supposer ici ou là une volonté de maîtriser un terroir ou une portion de territoire dans l'installation d'un habitat groupé à l'image des sites de Chalon-sur-Saône ou de Mirebeau-sur-Bèze (cf *supra*). Mais la plupart du temps, le constat montre surtout des modalités d'implantation conjoncturelles, issues de situations opportunistes spécifiques. De multiples aspects entrent en ligne de compte dans la décision de développer telle ou telle agglomération (aspect socio-économique, politique, culturel, cultuel, situationnel, les ressources...) et même si parfois certains sites connaissent un fort investissement des élites, l'objectif n'est pas nécessairement celui de vouloir structurer un territoire précis. Les observations effectuées montrent qu'il s'agit davantage d'un « maillage de fait » que d'un maillage volontaire tel qu'il est défini par les géographes (Wacker-mann 2005, p. 247 ; Baret 2015, p. 429-431).

En conséquence, la lecture des concepts par le prisme des sites agglomérés du Val de Saône ne s'avère pas toujours aisée et démontre surtout à quel point il est difficile d'employer des termes de géographie contemporaine pour désigner des conceptions historiques. L'exercice est d'autant plus complexe qu'il s'appuie sur des sites dont la nature est variée et dont la caractérisation n'est qu'en partie assurée. Les notions sont d'autant plus complexes lorsqu'on les aborde à travers un temps long qui dépassent les périodes chronologiques. Les réseaux sont ainsi loin d'être uniformes, sachant par ailleurs que certains sites les composant passent facilement d'une nature à une autre et intègrent les réseaux différents selon les époques. Leur point commun reste tout de même d'appartenir à un seul et même système urbain, même si lui aussi est évolutif. Il est donc évident que le Val de Saône dispose d'une armature urbaine complexe malgré les apparences. Le résultat est celui d'une longue évolution de réseaux d'habitats groupés distincts mais complémentaires dans leur existence. Malgré des fonctionnalités et des organisations divergentes, les réseaux entretiennent des liens tant dans leur raison d'installation que dans leur développement ou leur économie, même s'ils ne sont pas toujours aisés à démontrer. Nous avons par ailleurs observé que les processus urbains, en dépit de phénomènes globaux, répondaient à des dynamiques propres aux réseaux, donc parfois par extension aux territoires politiques, à l'image de l'urbanisation au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (cf **Partie 8.1.2.3.2**). À l'échelle d'une micro-région, d'une cité ou d'une province, les réseaux urbains ou ruraux intègrent inmanquablement le système de peuplement global. Dans ce dispositif, les agglomérations ne représentent qu'un élément, même s'il est essentiel dans les interactions.

### 8.3. Un système urbain en mutation durant l'Antiquité tardive

La *pax romana* des trois premiers siècles de notre ère qui avait suivi l'instauration de l'Empire et les réformes administratives d'Auguste s'achève en cette fin de III<sup>e</sup> siècle. Elle n'intervient toutefois pas brutalement et trouverait son origine tant dans l'essoufflement du modèle socio-économique que dans les incursions barbares et la crise politique. En conséquence s'ouvre une nouvelle période, celle de l'Antiquité tardive, se concluant avec l'Empire romain à la fin du V<sup>e</sup> siècle. Il s'agit là d'un nouveau processus où tous les aspects de la société sont affectés par de profonds changements, des campagnes aux agglomérations, à l'instar de ce que fût la période de la proto-urbanisation. Le Val de Saône est pleinement confronté à ces phénomènes qui auront un impact très progressif sur le monde urbain. De nouvelles hiérarchies, de nouvelles fonctions urbaines et une nouvelle organisation voit le jour durant cette période sur la base des réseaux urbains préexistants. Les mutations sont alors multiples et complexes. Mais l'Antiquité tardive ne marque pas une simple transition entre le Haut-Empire et le haut Moyen Âge. Contrairement à la période précédente où le système urbain se met massivement en place sur une courte durée, l'évolution est ici davantage dynamique et progressive. Preuve en est, anciennes et nouvelles

formes d'occupation coexistent encore, et les habitats groupés évoluent à des rythmes irréguliers selon leur nature ou leur situation. Face à cette période de transformation, l'Etat s'affirme un peu plus à travers notamment des constructions et des pouvoirs disséminés sur les territoires. Le modèle urbain se métamorphose ainsi graduellement pour arriver à une organisation s'approchant encore un peu plus actuellement de la nôtre.

### 8.3.1. Causes et symptômes de la crise urbaine

La littérature adjoint presque systématiquement à cette période de fin du III<sup>e</sup> siècle le qualificatif de crise. Mais nous verrons qu'il est plus judicieux de parler de crises au pluriel et non d'une crise unique et uniforme puisqu'elle prend des aspects différents et concerne tous les pans de la société gallo-romaine mise en place presque trois siècles auparavant : crise rurale, crise artisanale, crise fiscale, crise sociale, crise urbaine... Si la crise urbaine est celle qui nous intéresse le plus ici dans le cadre de cette étude, il est difficile de ne pas évoquer les autres puisque toutes sont finalement interdépendantes. Aussi, en ce qui nous concerne, cette période se caractérise avant tout dans le milieu urbain par des phénomènes de déclin, de redynamisation voire d'abandon total des habitats groupés jusqu'alors prospères, dans une progression différentielle selon les types de site et leur développement antérieur. Mais pour attester de ces processus, il est nécessaire d'avoir fouillé intégralement les sites ou ne serait-ce qu'une part représentative de l'ensemble de l'habitat et de sa chronologie. Très peu de sites de notre zone répondent à ces formalités. De même il faut prendre en compte la conservation des derniers niveaux d'occupation de ces agglomérations. Or les séquences stratigraphiques sont très souvent moins bien conservées sur les agglomérations antiques, à l'exception de celles n'ayant pas été réoccupées telles que Mâlain ou Nuits-Saint-Georges. Comme nous l'avons souligné à de nombreuses reprises, l'occupation continue des sites ne facilite pas l'identification des phases gallo-romaines les plus tardives. Il reste toutefois la plupart du temps possible de retracer la dynamique d'évolution générale. Quoi qu'il en soit, cette crise urbaine n'est pas isolée et répond à un ensemble de facteurs liés. Il s'agit ici de phénomènes complexes, difficile à appréhender et possédant des symptômes et des causes bien diverses.

Longtemps la multiplication des dépôts monétaires enfouis dans les années 270-280 ont été le reflet de ces troubles politiques et économiques aux yeux des historiens et des archéologues. S'ils en sont inévitablement une expression, ils ne sont pas les seuls, d'autant plus que désormais nous disposons d'une documentation plus fournie pour en attester. De récentes recherches sur les campagnes, par exemple, ont permis de mettre en évidence d'autres symptômes des mutations en cours. Parmi les principaux, on observe une décroissance importante de l'occupation rurale du troisième quart du III<sup>e</sup> siècle au V<sup>e</sup> siècle. Dans la région, les rythmes de cette baisse d'occupation des établissements ruraux ont été précisés à l'occasion de diverses études spécifiques (Nouvel 2004 ; 2016 ; Hostein, Kasprzyk 2012). La principale vague d'abandon est à situer à partir des années 270/280. Il est intéressant de noter qu'elle touche avant tout les établissements de statut moyen situés dans les espaces les plus fragiles. Les sites les plus vastes, attribuables à une population plus aisée, perdurent jusqu'à une seconde vague d'abandon généralisée située dans la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle et qui touche cette fois-ci tous les types d'établissements, des simples fermes aux *villae* les plus importantes. Par ailleurs, des textes de la fin du III<sup>e</sup> siècle et du début du IV<sup>e</sup> comme les *Panegyriques latins* confirment les tendances observées par l'archéologie. Les auteurs indiquent clairement une déprise de l'occupation rurale des terroirs du Val de Saône. En décrivant le coteau viticole du *pagus Arebrignus* (Cote de Beaune ?), l'anonyme du *Panegyrique latin* (VIII, 7, 2) daté de 311 explique que « [...] la plaine qui s'étend à ses pieds et va jusqu'à la Saône, [...] fut en vérité, me dit-on, riante jadis, au temps où une culture non interrompue assurait, sur chaque domaine, par des canaux à ciel ouvert l'évacuation des eaux courantes des sources. Mais aujourd'hui que les dévastations ont obstrué les canaux, les terres basses, qui par leur situation même, étaient plus fertiles que les autres transformées en fondrières et en marécages ». Cette même désolation est faite en évoquant les campagnes situées entre le Val de Saône du chalonnois et Autun : « [...] comme sur le terroir d'autres villes, la plupart des champs cultivés, découverts, en pleine prospérité [...], mais aussitôt après ce coude où la route revient en arrière vers la Belgique, [...] une terre partout dévastée, abandonnée, couverte de broussailles, muette et ténébreuse [...] ». Le dépeuplement des campagnes est tel qu'en 297, des prisonniers chamaves et frisons sont installés sur le territoire de la *civitas* éduenne (*Panegyriques latins* IV, 9, 3). Mais alors où est partie la population occupant à l'origine tous ces terroirs ? On observe la réapparition

d'occupations de grottes, dans les régions propices comme en Basse Bourgogne (Nouvel 2004) ou sur la Côte bourguignonne (Saint-Romain, Lusigny-sur-Ouche, Mavilly, Chenôves, Azé...), ou encore d'occupations perchées, à l'instar du *Mont-Afrique* à Flavignerot au cœur de notre zone d'étude. On ne note pas en tout cas de phénomènes de regroupement des populations dans des centres urbains préexistants ou nouveaux. Au contraire, les courbes d'évolution du nombre de sites groupés indiquent davantage une décroissance urbaine comparable au milieu rural (cf **Partie 7.2.2.**). L'absence de nouvelles créations d'agglomération et la stagnation de leur nombre dès la fin du II<sup>e</sup> siècle est un fait avéré, de même que le déclin observé après cette période (cf *infra*). Les textes font également état de cette dépopulation, en évoquant plus précisément le cas de la capitale de cité des Eduens, Autun/*Augustodunum* : « Tu t'es demandé [...] d'où provenait la multitude qui se pressait à ta rencontre [en arrivant à Autun] alors que de la montagne voisine tu n'avais vu que solitude » (*Panegyriques latins*, VIII, 8, 1). La parure monumentale de la ville est aussi en situation de grande précarité à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Les auteurs de ces mêmes textes évoquent par exemple la nécessité de restaurer les bâtiments publics, les temples, les aqueducs ou encore les demeures privées en 297 et 298 (*PL*, IV, 20 et V, 4), mais aussi les ensembles thermaux en 311 sous le règne de Constance Chlore (*PL*, VIII, 4, 2). En ce qui concerne les autres agglomérations, même si elles ne sont pas mentionnées dans les *Panegyriques* ou autres textes de cette époque, l'archéologie démontre un certain déclin durant cette période. À Mâlain comme à Nuits-Saint-Georges ou Mâcon, on observe une forte contraction de l'occupation. Celle-ci se traduit par un abandon de l'îlot ou par une redéfinition de sa nature et de sa topographie.

Aussi, on observe une tendance généralisée des rythmes d'évolution de l'occupation des sites ruraux et urbains. Le phénomène concerne aussi bien notre région que celles voisines telles que le Centre (Gandini 2008), l'Île-de-France (Bernigaud *et alii.* 2017) ou la Lorraine (Nüsslein *et alii.* 2017), entres autres. Contrairement à l'autre phase majeure d'évolution de l'occupation à la charnière des époques gauloise et romaine, on assiste ici à un processus plus abrupt même s'il semble prendre racine dès le début du III<sup>e</sup> siècle alors qu'il n'existe plus notamment de créations d'habitat groupé. Dès lors, ces changements sont d'autant plus visibles qu'ils s'appuient sur un réseau et des sites quelque peu fragilisés. Après avoir fait un état des lieux des différents symptômes de la crise, il est nécessaire de se pencher sur les principales raisons qui ont pu causer ces désordres, dans le but de mieux comprendre les phénomènes.

Si les symptômes de la crise sont nombreux, les causes s'avèrent tout aussi multiples. Ayant remarqué l'apparition brutale des dépôts monétaires et des caches de fondeurs, les historiens des XIX<sup>e</sup> et début XX<sup>e</sup> siècles ont immédiatement fait le lien avec les invasions extérieures et les querelles dynastiques que connaît l'Empire romain à cette même période et relatées dans les documents historiques. Les causes ne sont pas aussi simples que cela. Certes, on observe la récurrence d'invasions barbares, mais elles ne justifient pas à elles seules toutes les mutations en cours. Les mouvements sont bien plus profonds. En Val de Saône, les données archéologiques montrent qu'il est pour l'instant difficile d'attester d'éventuelles dévastations causées par des incursions germaniques. Pourtant les archéologues ont longtemps cru que les abandons de sites et les traces d'incendie de la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle étaient le résultat direct de ces événements. Le lien doit être relativisé, d'autant plus que cette vision du pillage puis de l'incendie destructeur appartient avant tout à l'imagerie du XIX<sup>e</sup> siècle, sans doute aidée en cela par la vision des pratiques martiales médiévales. À Mâlain, le quartier fouillé de *La Boussière* par exemple, ne livre aucunes monnaies postérieures à 274 ap. J.-C. et des traces d'incendies très localisées -aux îlots accueillant une activité cultuelle (?)-. Alors que l'agglomération ne semble plus occupée, au moins de manière intense au-delà de cette période, les habitants partent volontairement et non sous une pression quelconque, qui aurait inévitablement laissée plus de fracas. L'absence de mobilier abandonné dans les niveaux les plus tardifs est due aux habitants eux-mêmes qui partent avec leur bien matériel ou encore à une récupération postérieure. L'habitat vient alors progressivement champ de ruines où très peu de récupération de matériaux est signalée. Des boiseries ont par exemple été retrouvées en place ou brûlées sur place (Roussel 2003, p. 402-403). L'agglomération de Nuits-Saint-Georges ou encore certains quartiers de Mâcon, malgré des chronologies différentes, semblent subir des sorts similaires. Finalement, pour prouver un tel lien entre incursions et désertions des habitats, il faudrait trouver dans ces niveaux tardifs incendiés les témoins mobiliers germaniques de la fin du III<sup>e</sup> siècle. Mais ceux-ci s'avèrent totalement absents à l'exception d'une fibule appartenant à un type courant autour de 300 appartenant aux Alamans découvert dans la grotte de Mavilly-Mandelot (Kasprzyk 2005, vol. 3, pl. 71, n°

8). En conséquence, ce constat général permet de dire qu'il est peu probable que des groupes itinérants aient semé la terreur sur les routes de Gaule du Centre-Est en cette fin de III<sup>e</sup> siècle.

Alors qu'entre 260 et 274 les provinces de Gaule se soulèvent contre Rome en mettant notamment en place un Empire parallèle, la cité des Eduens se retourne contre ce nouveau pouvoir en appelant l'empereur légitime Claude II à la rescousse. Le siège de la ville durant sept mois en 269-270 par Victorin, au même titre que l'ensemble des événements de cette période, laisse de profondes traces. Parmi les plus visibles, nous pouvons citer les témoins matériels tels que les nombreux *militaria* mis au jour dans la capitale comme dans l'ensemble de la *civitas*. S'ils attestent tout particulièrement de ces troubles, ils ne sont pas entièrement caractéristiques de cette région puisqu'ils sont authentifiés dans bon nombre de cités du Nord-Est des Gaules comme à Augst (Martin-Kilcher 1985, p. 194-195), Avenches (Voirol 2000, p. 17, pl. 7-8, n° 50-51), ou encore chez les Rèmes, les Médiomatriques et les Lingons entre autres (Kasprzyk 2005, p. 365, fig. 76). Au sein de cette dernière cité d'ailleurs, le site de Mâlain livre deux *Ambrustscharnierfibeln* tardives dans les niveaux d'abandon (Dollé 1987). Mais cette période de trouble et de répression a également des conséquences plus directes sur l'organisation sociale des cités. On apprend par exemple grâce à Eumène dans les *Panegyriques latins* (V, 4) qu'il est nécessaire d'envoyer en 298 de nouveaux notables chez les Eduens pour repeupler l'*ordo*. Mais c'est également après cette même période, à la toute fin du III<sup>e</sup> siècle, que l'emprise territoriale de la cité commence à se fracturer avec l'apparition d'une entité au nord autour d'Auxerre.

En définitive, toutes ces mutations pourraient bien être le résultat des seules difficultés économiques que connaît l'Empire au cours du III<sup>e</sup> siècle. La décroissance du nombre d'établissements ruraux, le déclin progressif de certaines agglomérations ou encore leur lente déprise topographique pourraient plus être le fruit de cette crise économique latente que celui des troubles politiques. On observe alors une certaine modification des réseaux d'échange, en lien avec le déclin des établissements ruraux, mais aussi un abandon des activités de transformation et des sites d'extraction. Preuve en est avec l'arrêt des activités potières de Gueugnon, de Bourbon-Lancy ou du groupe de La Ferté (Saint-Ambreuil), ou encore de la désertion des groupements artisanaux et agricoles de Fontenay-près-Vézelay ou de Blessey-Salmaise dès le troisième quart du III<sup>e</sup> siècle. Notons enfin que la pression fiscale et les réformes en la matière ne sont pas à mettre en lien direct avec les mutations socio-économiques observées. L'auteur anonyme de 311 des *Panegyriques latins* (VIII, 5) indique que la cité des Eduens « [...] gisait accablée moins par la ruine de ses bâtiments publics que par l'épuisement de ses capacités financières depuis que la rigueur du nouveau cens lui avait ôté la vie ». Même si on pourrait croire qu'il donne la responsabilité de cette situation au nouveau système fiscal tétrarchique, l'orateur, en disant que la région fut jadis prospère, suggère que son état est finalement antérieur à la mise en place de cette réforme. Puis en signalant par la suite l'abandon des canaux et systèmes de drainage dans les campagnes à cause des « dévastations », il montre que cet état de fait ne peut être dû à une seule réforme fiscale. Même si les difficultés proviennent d'un contexte antérieur aux réformes tétrarchiques, au tout début du IV<sup>e</sup> siècle la cité se trouve tout de même dans une situation financière et fiscale dangereuse. Les contribuables comme les décurions responsables devinrent progressivement insolubles au point de compromettre le versement des impôts des cinq années comprises entre 307 et 311. Ce résultat est alors celui d'une inadéquation entre les capacités productives des campagnes sur lesquelles sont basées les taux d'imposition et la surface réellement cultivées. Depuis le début du III<sup>e</sup> siècle, les terres sont peu à peu transformées en friche du fait d'un dépeuplement du milieu rural (cf *supra*) (Carrié, Rousselle 1999, p. 595).

Tandis que le contexte politique et social est de plus en plus troublé en cette fin de III<sup>e</sup> siècle dans les Gaules, il reste difficile de déterminer l'impact précis de chacune de ces crises sur l'évolution des agglomérations. On peut seulement observer à ce stade un déclin quasi généralisé des habitats groupés dès au moins la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle, même s'il semble prendre racine bien avant. En Val de Saône, les données restent très lacunaires pour permettre de qualifier précisément cette période. Quoi qu'il en soit il est maintenant évident que les invasions ne sont pas la cause directe de l'abandon des habitats agglomérés ni des établissements ruraux. À l'instar des observations de M. Kasprzyk (2005), il faut plutôt donner raison à un environnement socio-économique instable qui a conduit les populations à des choix plus ou moins radicaux, comme l'abandon de nombreux sites ruraux et urbains de petites dimensions dans un premier temps (cf *infra*).



### 8.3.2. De la fin du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle, de l'apogée à la métamorphose urbaine

Après avoir dressé un panorama général de la situation du cadre urbain en cette fin de Haut-Empire, nous pouvons nous intéresser plus spécifiquement à l'évolution des différents types d'agglomération identifiés dans le Val de Saône. S'il existe une inclination quasi-systématique au déclin des habitats groupés, celui-ci se fait selon des rythmes très variés avant d'arriver à la constitution d'un nouveau modèle urbain aux V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles. La diversité des situations nous amène alors à nous interroger sur l'aspect inéluctable de l'abandon de ces agglomérations et sur la nature des facteurs exogènes ou endogènes entrant en ligne de compte dans ce processus.

#### 8.3.2.1. Un abandon rapide des agglomérations les plus modestes ?

Nous avons précédemment vu que 62 % des habitats agglomérés du Val de Saône connaissent une période d'abandon à la fin de la période du Haut-Empire. Cette désertion des occupations peut être toutefois plus ou moins radicale, et surtout définitive ou temporaire. Il est encore difficile de déterminer les rythmes de ces abandons, faute d'investigations exhaustives. Aussi, l'abandon peut être ou non précédé d'une phase de rétraction de l'habitat.

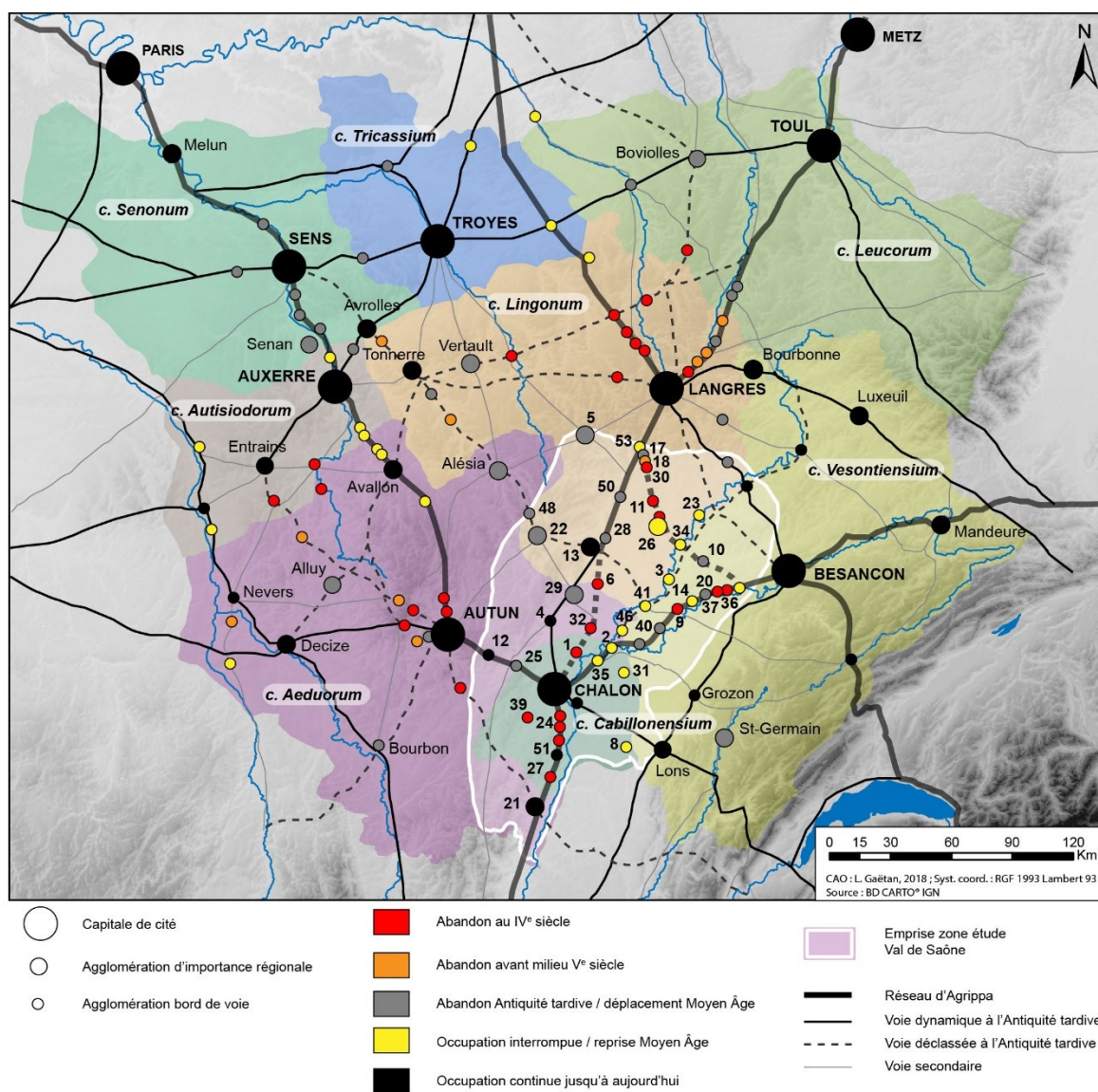


Fig. 238 - Carte de distribution des agglomérations dans le Centre-Est de la Gaule et évolution du réseau urbain jusqu'à l'époque médiévale (les numéros renvoient aux numéros d'inventaire du corpus)

Il s'avère que les agglomérations les plus modestes sont celles à connaître un arrêt le plus rapide de leur occupation (**Fig. 238**). Parmi elles se trouvent les agglomérations de bord de voie les plus informelles, celles à la parure monumentale limitée ou encore les habitats groupés d'importance moyenne. La chronologie de la plupart de ces sites n'est appréhendée que par le biais des prospections pédestres et des découvertes fortuites. Malgré cela, le mobilier laisse deviner une baisse de fréquentation sensible au-delà du III<sup>e</sup> siècle. La question reste alors de savoir si la présence d'un matériel résiduel du IV<sup>e</sup> siècle est un argument d'occupation pérenne ou s'il s'agit d'un témoin de squat, de récupération des ruines de l'habitat, ou même plus simplement du passage des voyageurs empruntant toujours les axes de communication, malgré parfois leur déclassement. L'habitat de Choisey/*Carrefour de Gevry* est celui livrant certainement les éléments de *terminus ante quem* les plus sûrs puisqu'il a fait l'objet d'une fouille (Séara 2001). Dès lors les tessons de céramiques métallescentes de l'atelier jurassien de Chaurmery apparaissent comme ces derniers témoins de la dernière moitié du III<sup>e</sup> siècle. À l'inverse, sur l'habitat de Somberton, en dépit de matériel du III<sup>e</sup> siècle, on trouve aussi, grâce à la fouille, des fragments de Chenet 323 de Jaulges-Villiers-Vineux, une construction sommaire dans les ruines du bâtiment III ou encore une monnaie du IV<sup>e</sup> siècle dans la rue (Roussel 1987-1989). L'occupation ne paraît pas pour autant permanente. Les données issues des prospections pédestres reflètent également ces situations contrastées. Les deux sites routiers de Palleau et de Boncourt-le-Bois sur l'axe d'Agrippa Chalon-Dijon ne livrent pas de mobilier postérieur au III<sup>e</sup> siècle à l'exception de monnaies tardives (Palleau : Gaëtan 2013c) mais dont le contexte n'est pas toujours assuré (Boncourt). Les témoins du IV<sup>e</sup> siècle sont aussi très rares sur l'habitat groupé de Mellecey/*Marloux* (voie Agrippa Chalon-Autun), en se limitant notamment à quelques marmites tripodes au revêtement micacé guère postérieur à la période constantinienne (Gaëtan 2013b). La découverte d'un *Aes* III de Valentinien des années 360 n'est qu'un élément isolé dans ce contexte. Ces différents exemples font échos aux autres exemples régionaux de la voie Besançon-Langres *via* Mirebeau-sur-Bèze, où les sites de Dammartin-Marpain, Dampierre-et-Flée, Occey ou Isômes ne présentent pas d'éléments pérennes du IV<sup>e</sup> siècle. Les petites agglomérations de bord de voie situées autour d'Autun sur les voies en direction de Boulogne-sur-Mer, Bourges ou Roanne présentent les mêmes caractères (Laizy, Reclesnes, Roussillon-en-Morvan, Saint-Prix... : Venault, Nouvel dir. 2013, p. 50-100). Plus étonnant, on retrouve également dans cette série d'abandon « précoce » des agglomérations considérées comme d'importance moyenne telles que toutes celles situées le long de la Saône en amont de Chalon-sur-Saône. Les indices d'occupation du Haut-Empire étaient déjà ici très peu présents du fait du contexte de découverte, mais ceux de l'Antiquité tardive sont totalement absents : Verdun-sur-le-Doubs, Seurre, Auxonne, Mantoche. L'implantation de nouveaux groupements dès l'époque médiévale sur tous ces sites pose toutefois question sur la pérennité de l'occupation au Bas-Empire (cf *infra*). Quoiqu'il en soit, faute d'investigations approfondies, il est impossible de saisir aujourd'hui la nature exacte des occupations du IV<sup>e</sup> siècle dans la plupart de ces agglomérations. Alors que d'une manière générale les fonctions des habitats groupés connaissent une transformation dans les sites les plus importants (cf *infra*), il est difficile d'imaginer qu'il en n'est pas de même ici. Dès lors, même si l'essentiel du réseau d'agglomérations de bord de voie subsiste au moins jusqu'au milieu du IV<sup>e</sup> siècle, il ne répond plus du tout aux mêmes objectifs et recouvre des fonctions beaucoup plus domestiques, non liées à l'accueil des voyageurs. L'occupation peut sans doute même prendre davantage l'aspect d'une fréquentation sporadique.

Plusieurs phénomènes conjoints et plus ou moins indépendants pourraient expliquer la désertion précoce des agglomérations les plus modestes vis-à-vis des autres types d'habitat groupé. L'origine tardive de la plupart de ces agglomérations et leur faible niveau de développement (activités non diversifiées, superficie réduite...) sont les premiers éléments de réponse à un tel déclin. Leur interdépendance avec le milieu rural est également un facteur important dans leur abandon. Les équilibres socio-économiques n'ont pas résisté au dépeuplement des campagnes dès le III<sup>e</sup> siècle (cf **Partie 8.2.3.1**). De fait, les sites urbains les plus fragiles et dépendants n'ont pas réussi à résister. Mais ce déclin peut également s'expliquer par un déplacement des flux voyageurs et commerciaux vers d'autres itinéraires. Ce dernier processus ne concerne pas toutefois que les agglomérations les plus modestes.

### 8.3.2.2. Une métamorphose urbaine en plusieurs temps

En général, les fouilles nous renseignent très souvent sur un aspect progressif des désertions de sites. Celui-ci se traduit alors par une rétraction globale de l'occupation avec l'abandon de certains secteurs ou encore la mutation de la nature et de la forme des occupations. Cette phase de métamorphose, que l'on peut réellement qualifier de déclasserement, concerne la plupart des agglomérations régionales jusqu'ici prospères. Ces dernières sont plus armées pour traverser la crise en cours dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle grâce notamment à leur importance surfacique, la diversité des fonctions et des activités, l'implication dans les réseaux socio-économiques ou encore la présence d'une parure monumentale religieuse et civique développée. Dès lors qu'une agglomération présente ces caractéristiques, elle est presque assurée d'un maintien au IV<sup>e</sup> siècle, de manière au moins temporaire. C'est ainsi que l'agglomération de bord de voie de Seveux réussit à perdurer malgré de profondes transformations urbaines. L'importance antérieure de l'agglomération et sa localisation sur la Saône joue inévitablement dans ce processus. Si l'axe Besançon-Langres reste la principale rue de l'agglomération, les rues secondaires sont en partie abandonnées pour voir l'implantation de niveaux d'habitats sommaires caractérisés par des bâtiments légers en terre et bois et associés à de petits secteurs artisanaux domestiques. Cet étiolement de l'occupation se poursuit tout au long de la période, dans un schéma peu perceptible à partir du V<sup>e</sup> siècle. Mais aux VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles, on retrouve des traces d'inhumations dans les ruines de l'habitat antique, ainsi qu'un nouveau pôle d'occupation en bordure de Saône autour de l'actuelle église. Cet exemple ne doit pas nous faire oublier que la plupart du temps ces phénomènes de pérennité concernent avant tout les centres urbains régionaux (Fig. 238).

Au-delà de ce processus, il est intéressant de noter que les agglomérations subissent dès le III<sup>e</sup> siècle une crise profonde conduisant à la rétraction de leur topographie. Parmi les premiers exemples, nous pourrions citer celui de Mirebeau-sur-Bèze qui est l'un des premiers à disparaître de manière précoce. On note ici dès la fin du II<sup>e</sup> siècle de notre ère un certain déclin de l'occupation, tant sur le secteur résidentiel que cultuel à l'ouest du cœur de l'agglomération. Les seules céramiques (Chenet 323 de Jaulges-Villiers-Vineux) et monnaies du IV<sup>e</sup> siècle présentes sur l'espace ne suffisent en tout cas pas à situer ici une occupation développée. Aussi, dans ce cas, le délaissement du sanctuaire au II<sup>e</sup> siècle, après celui du camp militaire à la fin du I<sup>er</sup> siècle, pourrait être à l'origine de la désertion de l'habitat, en plus des déplacements des flux voyageurs de la voie d'Italie par Pontallier-sur-Saône au profit d'une autre plus au nord par Seveux (cf *supra*). À Mâlain, on observe de premiers soubresauts au début du III<sup>e</sup> siècle par le biais de pièces incendiées dans le quartier



Fig. 239 - Evolution de l'agglomération de Chalon-sur-Saône entre le courant du III<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle

central de l'agglomération, de nivellements et remblayages de pièces d'habitat, ou encore un ralentissement de la circulation monétaire, traduisant là un certain essoufflement de l'économie. Le complexe monumental religieux occidental n'aide pas spécialement au maintien des activités sur l'ensemble du site puisqu'il est aussi progressivement déserté dès la fin du III<sup>e</sup> siècle. Le sanctuaire oriental est par ailleurs abandonné bien plus tôt, au début du III<sup>e</sup> siècle, alors que l'habitat connaît ses premières difficultés. Même les agglomérations connaissant une perdurance de leur occupation connaissent cette rétraction. Le constat est flagrant pour les agglomérations de Chalon et de Mâcon où on observe ce déclin dès le début du III<sup>e</sup> siècle. L'occupation se resserre progressivement au cœur de la ville du Haut-Empire en délaissant en priorité les quartiers périphériques. À Chalon par exemple, l'île Saint-Laurent est peu à peu désertée (Fig. 239), comme l'espace situé entre le promontoire et le *ruisseau des Rigolettes* à Mâcon, qui constituait jusqu'ici la limite de l'agglomération antique. On observe toutefois dans ce cas une atonie plus prolongée qu'ailleurs puisque les premières traces d'occupation du IV<sup>e</sup> siècle ne paraissent pas antérieures aux années 360-370 sur le plateau de la *Baille*. La plupart des agglomérations éduenne, lingonne et séquane sont finalement concernées par ce processus (Fig. 240).

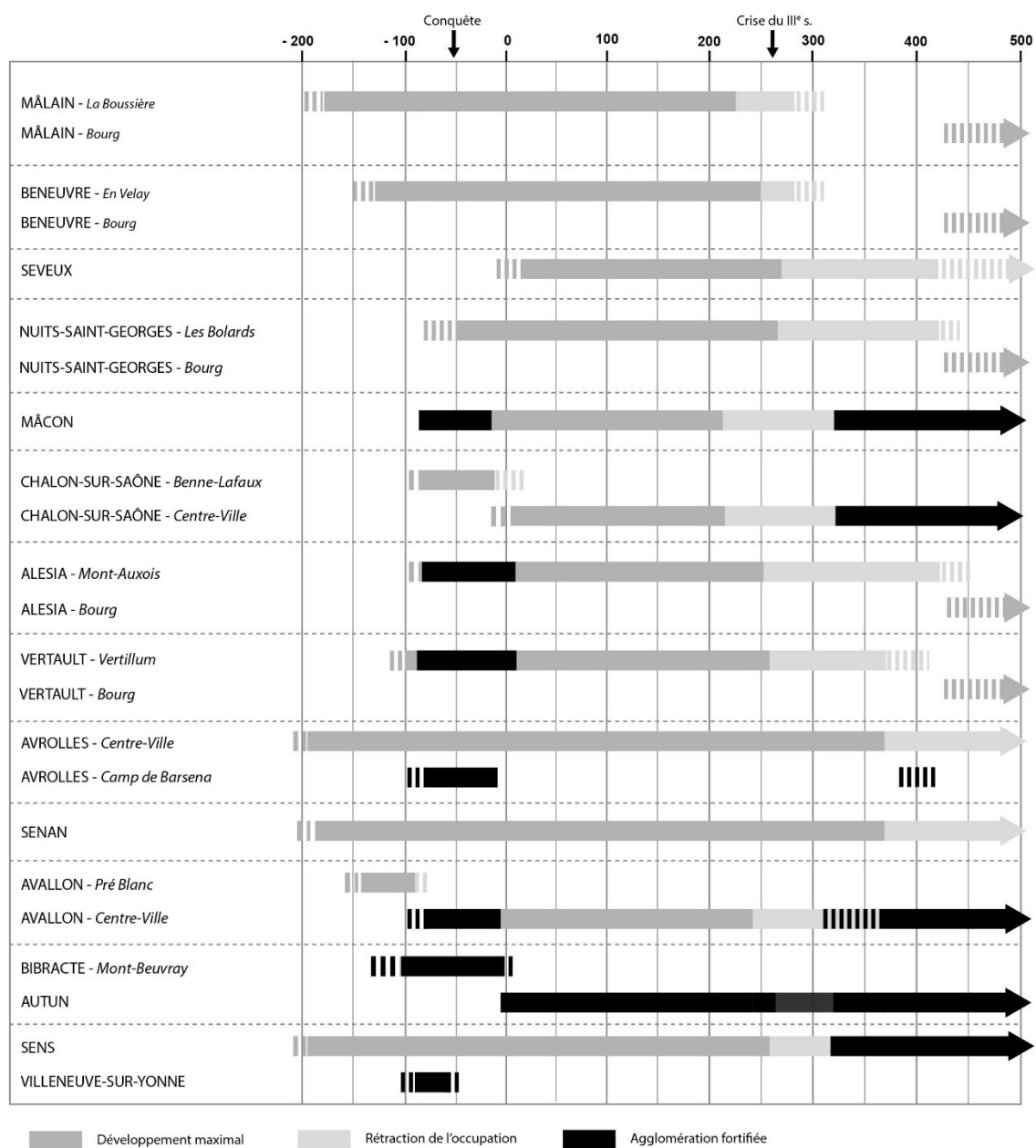


Fig. 240 - Comparaison des trajectoires d'agglomérations du Val de Saône et extra-régionales



Cette rétraction urbaine ne concerne pas seulement les quartiers d'habitat *intra-muros*. Les quartiers périphériques sont également touchés par le phénomène, et tout particulièrement les topographies religieuse et funéraire. Aussi, à Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* malgré une continuité de l'occupation au IV<sup>e</sup> siècle sur le centre public, seules deux sépultures de cette époque sont attestées contre quarante-quatre aux II<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles (Planson 1982). Dans les agglomérations fortifiées, on assiste à une reconfiguration plus profonde avec l'abandon des pôles funéraires du Haut-Empire au profit de nouveaux, moins nombreux qu'auparavant et plus concentrés, situés aux portes des enceintes. Par ailleurs, à l'instar des édifices publics et cultuels, l'abandon des nécropoles se manifeste également par une réutilisation des monuments (stèles, mausolées...) dans la construction des remparts au début du IV<sup>e</sup> siècle. Dans ces villes, le délaissement des ensembles funéraires intervient dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle. À Chalon, par exemple, un nouveau pôle voit le jour au nord le long de la voie de Trêves sur un quartier artisanal occupé jusque dans le courant du II<sup>e</sup> siècle. Des incinérations et quelques inhumations avec des cruches métallescentes marquent cette première occupation du secteur. Il prend toutefois réellement de l'importance au IV<sup>e</sup> siècle pour devenir le pôle funéraire le plus dynamique de Chalon durant l'Antiquité tardive. À Mâcon également, on observe un glissement progressif de la nécropole du sud vers le nord, sur des quartiers d'habitat du début du Haut-Empire, abandonnés. À Dijon, les ensembles situés le long de la voie d'Agrippa, au moment où l'agglomération est la plus étendue, sont délaissés à cette même période au profit d'un pôle à l'ouest de l'enceinte, autour de Saint-Bénigne. Néanmoins, ici, l'installation funéraire se fait sur une zone *a priori* vide de constructions antérieures. En conséquence, ces exemples d'évolution montrent que la topographie funéraire s'adapte à l'extension de l'habitat urbain antique. Elle constitue dès lors un indice indéniable de la rétraction des agglomérations au III<sup>e</sup> siècle.

Ce processus de rétraction urbaine, principale caractéristique du début de l'Antiquité tardive, renvoie finalement aux schémas également observés dans les capitales de cité. Ces dernières ont d'ailleurs depuis leur naissance une destinée commune (Reddé, Van Andringa dir. 2015). Dès le IV<sup>e</sup> siècle, on observe dans les capitales une rétraction importante et l'abandon de nombreux quartiers, à l'instar du complexe religieux de la *Genetoye* à Autun (Bossuet *et alii.* 2015). Les demeures aristocratiques sont en partie délaissées et parfois reformatées, les édifices publics sont démantelés (Nouvel, Venault 2017, p. 70-72). Dans ce tableau désastreux, une lueur d'espoir voit tout de même le jour à Autun où on assiste à une petite période de renaissance durant la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Cet épisode nous est confirmé par les *Panegyriques Latins* qui indiquent que les notables éduens et le pouvoir impérial ont directement influé sur la reconstruction de leur capitale de cité et son *ager* (Hostein 2012 ; Hostein, Kasprzyk 2012). Même si plusieurs secteurs sont moins densément occupés qu'auparavant, des chantiers de restauration apparaissent un peu partout en ville sur les demeures privées, les monuments publics ou encore le *cardo maximus* (Labaune, Kasprzyk 2008). Pour les centres urbains régionaux, aucun chantier d'envergure de ce type n'est à ce jour identifié. La construction des enceintes fortifiées constitue le principal investissement public pour cette époque ; les objectifs sont néanmoins très différents (cf *infra*). En revanche, on note un certain dynamisme sur quelques agglomérations perdurant telles qu'Alésia, Vertault ou Nuits-Saint-Georges. Celui-ci se concentre en priorité sur les centres publics et religieux (cf *infra*).

Finalement, cette trajectoire d'évolution des agglomérations suit plus globalement celle des établissements ruraux (cf *supra*). Les établissements les moins développés, situés sur des terroirs fragiles, sont les premiers à disparaître au III<sup>e</sup> siècle de la même façon que les agglomérations les plus modestes, qu'elles soient de bord de voie ou d'importance moyenne. À la fin du IV<sup>e</sup> siècle, on observe une phase d'abandon quasi-généralisée des autres types d'établissements ruraux, pourtant prospères jusqu'ici. De la même manière on assiste à l'abandon de toute une série d'agglomération d'importance régionale à la fin du IV<sup>e</sup>-début V<sup>e</sup> siècle. Celles-ci ont traversé la crise du III<sup>e</sup> siècle mais n'ont pas véritablement réussi à se renouveler pour trouver une nouvelle place dans les réseaux socio-économiques. Il s'agit là d'une caractéristique de la trajectoire d'occupation des agglomérations des cités se partageant le Val de Saône. À l'extérieur, d'autres dynamiques sont en cours à l'instar de celles observées en territoire sénon et tricasse, autre *civitates* du Centre-Est de la Gaule. Les centres urbains d'Avrolles et Senan notamment présentent une occupation encore importante dans les années 360 (Fig. 240). Les effets de la rétraction urbaine sont peu perceptibles dans le mobilier issu des prospections (Nouvel, Venault 2017, p. 74). Intensément occupées jusqu'au début du V<sup>e</sup> siècle, ces agglomérations présentent également une dynamique d'évolution similaire aux établissements ruraux de cette région (Kasprzyk 2016).

Quel que soit le destin des agglomérations, on observe donc un déclin quasi généralisé des topographies urbaines au cours du III<sup>e</sup> siècle. Celui-ci est plus ou moins prononcé selon les cités ou les secteurs géographiques. Le phénomène concerne en tout cas la majeure partie des habitats groupés en Gaule, tant en Belgique (Petit, Mangin 1994a, p. 122-135 ; Brulet 2017a), en Massif-Central (Baret 2016), en Poitou (Mangin, Tassaux 1992) que dans le Centre (Cribellier 2016). Il s'agit là finalement d'une tendance de fond généralisée, menant une grande partie des agglomérations à l'abandon. La transformation de l'environnement socio-économique fait évoluer le monde urbain vers un nouveau modèle, qui conserve dans un premier temps des aspects directement hérités du Haut-Empire. Dans ce contexte, la période constantinienne marque cette période de transition en se caractérisant par une certaine stabilité et un renouveau pour quelques sites urbains. À ce titre, on voit que la parure monumentale du Haut-Empire est un réel élément de permanence pour un certain nombre d'habitats agglomérés non convertis au IV<sup>e</sup> siècle. À l'inverse, les agglomérations transformées en enceinte fortifiée subissent une métamorphose profonde et totale de leur topographie publique, religieuse et funéraire.

### 8.3.2.3. Agglomérations et réseaux viaires

À l'instar du rôle joué par les nouveaux réseaux viaires au tournant de notre ère dans la mise en place des réseaux urbains, son évolution tardo-antique influe de manière directe sur la destinée de bon nombre d'agglomération (**Fig. 238**). Le réseau viaire d'Agrippa joue encore un rôle capital dans l'organisation du système urbain du Val de Saône au Bas-Empire, même si quelques tronçons sont abandonnés au profit d'autres préexistants (Vinot-Battistoni 2016). C'est ainsi le cas pour la partie de la voie en plaine située entre Chalon-sur-Saône et Dijon. Les agglomérations de bord de voie d'Allerey-sur-Saône, Palleau ou Boncourt-le-Bois qui se trouvaient jusqu'alors sur son parcours sont désertées dès la fin du III<sup>e</sup> siècle, tandis qu'on voit l'apparition notamment du *castrum* de Beaune le long d'une voie en pied de côte qui connaît un nouveau dynamisme à l'Antiquité tardive. L'habitat groupé du Haut-Empire de Beaune/*Maladière* est d'ailleurs abandonné, selon un processus encore méconnu, au profit de cette fortification. Cette redynamisation de l'axe de pied de côte explique également la situation du *castrum* de Dijon, à l'écart de la voie d'Agrippa Lyon-Trèves. C'est peut-être aussi ce même phénomène qui préside le déplacement du site des *Bolards* pour l'emplacement moderne de Nuits-Saint-Georges, même s'il s'agit d'un processus plus tardif (V<sup>e</sup> siècle ?). L'abandon d'agglomérations comme Dammartin-Marpain, Oisilly, Dampierre-et-Flée, Occey, Isômes/*Bourg* répond à des règles similaires. Cette portion de la voie d'Italie entre Besançon et Langres semble défavorisée durant cette période au profit d'une autre, passant par Seveux/*Segobodium* ou Larret/*Varcia*, signalée par les itinéraires antiques. Ceci explique notamment la pérennité de l'occupation à Seveux, point de passage sur la Saône (cf *infra*). Le système de fortification sur le réseau d'Agrippa est aussi le résultat de cette formidable stabilité du réseau viaire, à moins que ce ne soit l'inverse. Grâce à lui en tout cas certains sites d'habitat groupé du Haut-Empire peuvent encore perdurer tel que Dennevy au passage de la Dheune, ou bien des sites au nord de Langres (Nijon, Malaincourt, Lénizeul). Sur le tronçon non fortifié de Chalon-Besançon, les sites sont majoritairement abandonnés, même si on observe des phénomènes de réminiscence des occupations groupées plus tardivement à l'époque médiévale. En conséquence, il apparaît clairement que les sites placés le long des voies du réseau d'Agrippa sont plus privilégiés que les autres, soit grâce à une reconversion, soit grâce à une dynamique globale se diffusant. L'investissement effectué par l'État par le biais des enceintes fortifiées a des répercussions sur la dynamique globale de l'axe viaire. La confirmation du nœud routier stratégique à Chalon-sur-Saône et l'obtention du statut de nouvelle capitale de cité en est le symbole le plus éclatant (cf *infra*).

À l'inverse, il est vrai qu'une série d'autres axes routiers considérés comme secondaires connaissent un réel déclassement. Parmi eux on retrouve notamment la voie d'origine protohistorique reliant la Saône à Sens *via* plusieurs agglomérations régionales laténiennes (Mâlain, Alésia, Tonnerre...). Celle-ci avait été en partie recalibrée à l'époque romaine, confirmant ainsi son rôle. Les sources écrites témoignent également de son utilisation jusqu'au haut Moyen Âge pour des déplacements à longue distance (Kasprzyk, Nouvel 2010). Mais l'observation du déclin progressif de ses étapes urbaines au IV<sup>e</sup> siècle démontre aussi que l'axe est peu à peu abandonné au profit de l'axe d'Agrippa par Autun et Sens (voie de l'Océan). À l'image de l'évolution des autres réseaux, les agglomérations de bord de voie sont les premières à subir la baisse de fréquentation et les transformations socio-

économiques. L'habitat groupé de Sombernon est déserté à la fin du III<sup>e</sup> siècle, même si on observe encore quelques témoins mobiliers du IV<sup>e</sup> siècle. Plus au nord, la désertion de ce type d'agglomération est plus progressif avec des indices d'occupation plus importants pour le IV<sup>e</sup> siècle (Perrigny-sur-Armançon, Jaulges-Villiers-Vieux, Ancy-le-Franc... : Venault, Nouvel dir. 2015). L'arrêt de l'occupation de Sombernon est sans doute à mettre en lien avec le déclin de l'agglomération de Mâlain à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Les autres pôles également d'origine protohistorique sont fréquentés de manière continue tout au long de l'Antiquité tardive malgré parfois un déplacement de leur centre de gravité. Une dynamique d'occupation existe alors encore sur le reste du tronçon entre Alésia et Sens, expliquant en partie la continuité d'occupation de certaines agglomérations de bord de voie. D'autres axes d'origine protohistorique sont également délaissés dans le Val de Saône. C'est le cas de celui longeant la Saône depuis Chalon-sur-Saône jusqu'à sa source. Même s'il est difficile de caractériser les occupations du Haut-Empire sur cet itinéraire, il apparaît clairement qu'elles subissent un certain déclin à l'Antiquité tardive. Les témoins mobiliers de cette époque sont quasi absents des découvertes. Verdun-sur-le-Doubs, Seurre, Auxonne ou encore Mantoche sont délaissées selon un rythme qui ne peut être encore finement appréhendé, rappelant ainsi le sort de la voie protohistorique dite de « la cuesta oxfordienne » entre la Loire et la Moselle (Alluy, Champallement, Veuxhailles-sur-Aube, Bricon, Bologne, Grand : Nouvel, Venault 2017). Précisons néanmoins que tous les axes anciens ne connaissent pas cette fatalité. Celui longeant la rive droite de la Loire connaît un sort comparable au réseau d'Agrippa puisque les agglomérations d'origine laténienne continuent leur fréquentation au Bas-Empire (Decize et Cosne-sur-Loire) tout comme des agglomérations de bord de voie nées après la Conquête romaine. Nevers en est le symbole puisque malgré sa modestie au Haut-Empire, l'agglomération devient rapidement un point central à l'Antiquité tardive jusqu'à obtenir un nouvel évêché au début du VI<sup>e</sup> siècle (Kasprzyk 2005). Cette trajectoire témoigne directement de l'importance stratégique de cet axe, et aussi plus globalement du rôle important des réseaux viaries dans le devenir des agglomérations quel que soit leur statut antérieur.

#### 8.3.2.4. Rôle des parures monumentales dans le maintien des agglomérations

Face au constat d'une pérennité plus importante des agglomérations anciennes et développées, malgré parfois une redéfinition des itinéraires commerciaux, un élément de ces sites retient notre attention. Il s'agit du rôle joué par les équipements urbains, les parures monumentales et plus particulièrement les fonctions religieuses dans les processus de maintien des occupations groupées. L'exemple de la petite agglomération de bord de voie d'Isômes/*Les Varennes* est assez révélateur de cette situation, quoiqu'il n'illustre pas le cas d'habitat groupé le plus fréquent. Aussi, comment expliquer le maintien de ce petit relais si ce n'est grâce à la présence d'un sanctuaire « routier » le long de ce tronçon de la voie d'Agrippa entre Besançon et Langres. Au-delà du III<sup>e</sup> siècle, seuls quelques bâtiments sur poteaux sont installés dans la zone d'habitat alors que le secteur le plus fréquenté reste le lieu de culte. Les données collectées dans les agglomérations plus importantes confirment ce constat. Les fouilles des *Bolards* à Nuits-Saint-Georges indiquent que dès au moins la fin du III<sup>e</sup> siècle, l'habitat est abandonné au profit du centre monumental composé de la basilique, d'une partie du temple et surtout du *milbraeum* (Pommeret 2001 ; Hostein *et alii.* 2014, p. 195-197) (Fig. 241). Dès le dernier tiers du IV<sup>e</sup> et jusqu'au début du V<sup>e</sup> siècle, seul ce dernier lieu de culte est occupé, tandis que le reste du sanctuaire est en cours de démantèlement. Une même rétraction et concentration de l'occupation s'observe à Alésia (Popovitch 1996 ; Cazanove *et alii.* 2012), Vertault (Bénard, Méniel 2016), Champallement, Arleuf ou encore Magny-Cours. Dans ce dernier cas, on observe dans la répartition des monnaies un abandon de l'habitat dès le milieu du III<sup>e</sup> siècle et une fréquentation assidue du théâtre et de sa périphérie proche jusqu'au début du V<sup>e</sup> siècle (Rocque dir. 2016). À Arleuf, sur les quatre bâtiments fouillés, seul un est encore occupé dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle (Olivier 1983, p. 171-204). Enfin, l'édification du *castrum* de Mandeuve sur une partie du complexe religieux monumental de l'agglomération du Haut-Empire est une preuve supplémentaire de l'importance des centres monumentaux au début du IV<sup>e</sup> siècle. Cette implantation se fait malgré un processus de démantèlement de la parure publique entre la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle et les années 320, et l'existence de quelques îlots périphériques encore occupés dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle (Barral dir. 2015). Malgré une multiplication des exemples, il apparaît que le phénomène n'est pas pour autant systématique. Il existe quelques contre-exemples à travers les sites de Beneuvre,



Mâlain ou encore Mirebeau-sur-Bèze, qui étaient des centres régionaux lingons éminents possédant des sanctuaires majeurs dès l'époque laténienne. Les transformations de la fin du III<sup>e</sup> siècle ont eu directement raison de l'existence de ces sites, sans que leur centre public ne joue un rôle dans une quelconque perdurance, même temporaire.



Fig. 241 - Evolution de l'agglomération de Nuits-Saint-Georges/ Les Bolards entre le courant du III<sup>e</sup> et le IV<sup>e</sup> siècle

À la lumière de ces divers exemples régionaux et extra-régionaux, il est donc permis de s'interroger sur le rôle et la nature exacte de la fonction religieuse dans le processus de maintien des habitats groupés antiques. L'activité édilitaire disparaît et les pratiques religieuses évoluent durant cette période (cf **Partie 6.3.2.3**). Les indices d'occupation sur les temples et centres publics correspondent-ils alors à une continuation des cultes, à des structures domestiques ou bien s'agit-il d'une simple fréquentation de lieux mémoriels ? Il est très souvent difficile de faire la distinction tant les éléments immobiliers sont ténus malgré la présence de mobiliers. On note ainsi une contemporanéité du démantèlement du grand sanctuaire de Mars Segomon à Nuits-Saint-Georges avec la fréquentation du *mithraeum* adjacent au cours de la seconde moitié du IV<sup>e</sup> siècle. À la même période, à Alésia (Kasprzyk 2005) comme à Magny-Cours (Rocque 2016), les quelques trous de poteaux et fosses associés à des monnaies et des sigillées d'Argonne dans les théâtres sont difficilement assimilables à une quelconque fréquentation culturelle. Il pourrait tout autant s'agir d'habitats tels qu'on les observe dans le sanctuaire de Chassenon (Hourcade, Lebreton 2002) ou les thermes publics de Bliesbruck (Petit 2011). Au V<sup>e</sup> siècle les occupations sont

interrompues, mais dans certains cas on observe la réapparition d'un édifice cultuel quelques siècles après, démontrant alors directement la conservation d'un lieu mémoriel dans les traditions. C'est le cas notamment à Mâlain où l'église Saint-Valérien s'implante à l'époque médiévale (haut Moyen Âge ?) à l'endroit même où se trouvait le sanctuaire occidental de l'agglomération antique. Il est difficile de croire qu'il s'agit ici d'un hasard sachant que l'église se trouve à l'écart du village de la même époque. Le cas existe également pour des sites urbains abandonnés depuis plus longtemps. Sur l'*oppidum* du Mont-Beuvray abandonné au profit d'Autun au début du Haut-Empire, le temple de *La Chaume* est occupé de manière plus ou moins continue jusque durant l'Antiquité tardive sous une forme qui n'est que ponctuellement précisée. Au haut Moyen Âge, un édifice chrétien prend le relais (Beck *et alii*. 1988).

### 8.3.3. Une puissance publique affirmée

Pour de nombreuses régions, identifier et caractériser les formes et le devenir des agglomérations à l'Antiquité tardive s'avère souvent complexe. Dans la région Centre-Val de Loire, par exemple, il est nécessaire de se fier aux mentions de *vici* dans les textes de Grégoire de Tours pour appréhender la réalité du réseau urbain à cette époque, même si les investigations archéologiques de ces dernières années ont permis de valider ces attestations historiques (Hervé 2012). Dans le Val de Saône, nous avons la chance de posséder davantage d'informations archéologiques pour réfléchir à la problématique. Ces données sont possibles grâce à la présence d'une série d'habitats groupés fortifiés mis en place au IV<sup>e</sup> siècle. L'histoire du système urbain antérieur et la géographie de la région, propice aux échanges et aux voies de communication, sont à l'origine de ces nouvelles occupations. Comme nous l'avons noté précédemment, ce dynamisme des constructions monumentales dans le Val de Saône contraste assez fortement avec l'apathie que connaît les autres centres urbains du Haut-Empire dans le reste des cités. Il ne faut toutefois pas se méprendre sur le dessein de cette série d'aménagements qui répond avant tout à des besoins de l'Empire et non directement à ceux des populations locales. Ces enceintes affirment alors un peu plus la présence de l'Etat dans les Gaules en pleine réforme administrative et territoriale. Il s'agit de l'un des phénomènes majeurs du fait urbain au IV<sup>e</sup> siècle. Quelle-est donc la nature réelle du réseau du Val de Saône ? Son organisation ? La fonction des fortifications ?

#### 8.3.3.1. La mise en place d'un réseau d'agglomérations fortifiées

Dans le contexte socio-économique et politique troublé que l'on connaît, Dioclétien, dernier des empereurs usurpateurs, met en place un nouveau régime politique axé sur la décentralisation des pouvoirs. L'Empire romain devient dès lors une tétrarchie, dont Rome est encore pour quelques années la capitale. Dioclétien s'associe ainsi à son gendre Galère pour prendre en main la partie orientale de l'Empire, tandis que Constance Chlore et Maximien se chargent de l'Occident. Pour appuyer ce pouvoir, Dioclétien procède également à une refonte totale des provinces qui sont morcelées en de plus petites unités (cf **Partie 2.3.2.3.**). Dans le Val de Saône, Besançon devient capitale de la nouvelle province de la *Maxima Sequanorum*, alors que la cité des Eduens commence à être démantelée (avec la création de la cité d'Auxerre), en étant intégrée, comme la cité des Lingons, à la province de Première Lyonnaise. Cette réforme territoriale, complétée par son successeur Constantin, a également pour but de renforcer les régions au plus près des frontières de l'Empire. Le point le plus délicat reste en cette fin de III<sup>e</sup> siècle le *limes* rhénan et danubien. La situation n'avait guère évolué depuis les années 250, les raids barbares menaçaient toujours d'engloutir la Gaule ou l'Italie du Nord. Ces déferlements ne sont toutefois pas des invasions à proprement parler. Francs, Alamans, Burgondes ou Vandales propagèrent la terreur dans les villes et les campagnes par des pillages et des incendies. Même si l'archéologie en témoigne difficilement, des événements de ce type ont été attestés à Bordeaux, Autun, Carcassonne, Rouen, Evreux ou Beauvais (Christol 1997). Les armées romaines, leur organisation et la stratégie militaire apparaissent ainsi dans ce contexte comme un point important à ne pas négliger. Après diverses réformes au III<sup>e</sup> siècle sous Gallien, puis Dioclétien, l'armée est partagée en deux principales troupes au IV<sup>e</sup> siècle (Le Bohec 2009). La première, les *limitanei*, est postée sur le *limes*, alors que la seconde, les *comitatenses*, est en mouvement à l'intérieur pour défendre les intérêts de l'Empire. Enfin, il s'agit là de la théorie puisque les *comitatenses* sont en réalité très peu mobiles (Carrié 1986, p. 460). Au

cours de ce même siècle apparaissent également les commandants territoriaux, les *duces*, pour se partager la défense du secteur rhénan. Ils séjournent à Cologne, Mayence et Besançon, alors capitales des nouvelles provinces. En revanche, les autres forces militaires, composées notamment des milices, des flottes fluviales et des *comitatenses*, sont toujours sous la responsabilité du chef des armées. S'appuyant sur une dispersion des forces sur les frontières et à l'intérieur des provinces, cette organisation donne sans nul doute naissance au système de fortifications.

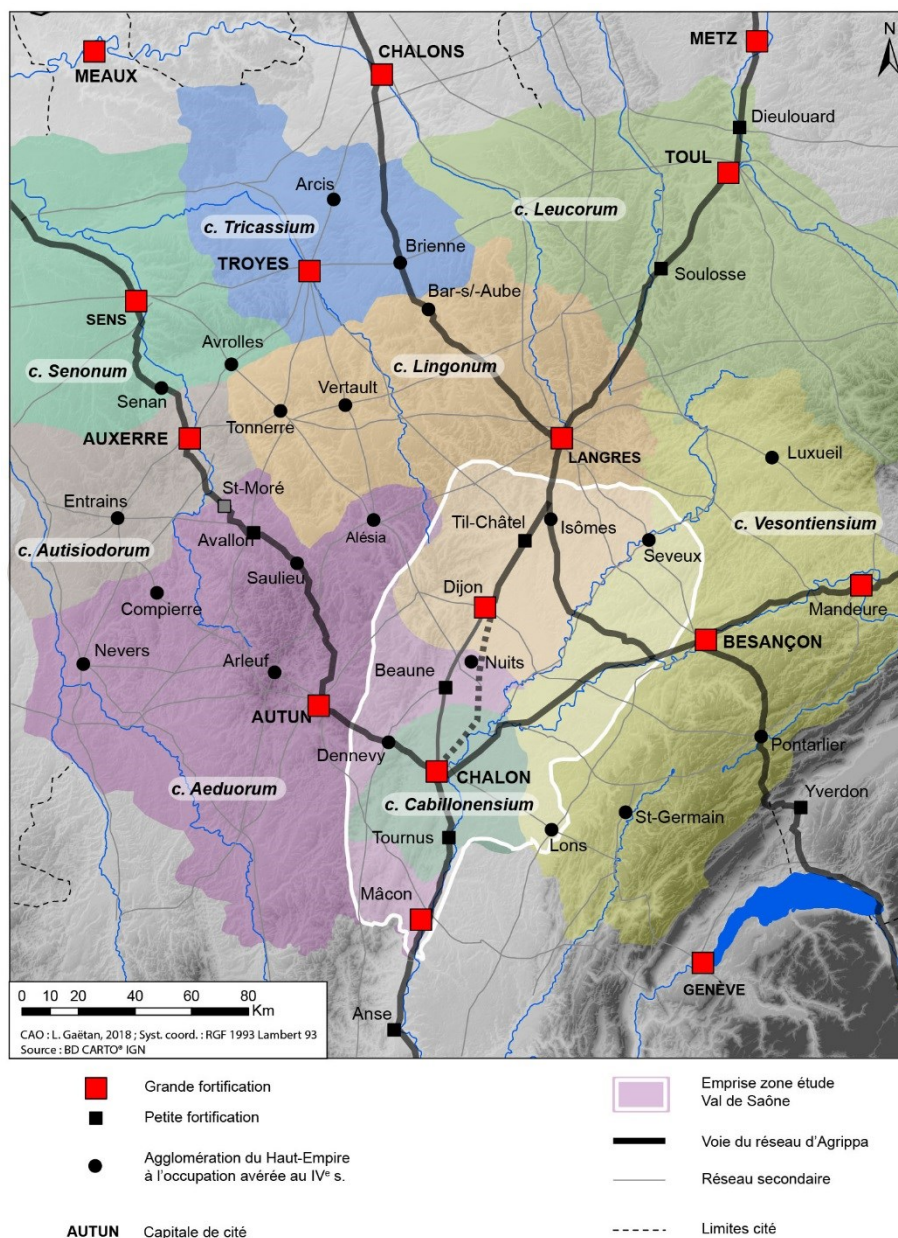


Fig. 242 - Carte du réseau d'agglomérations fortifiées au IV<sup>e</sup> siècle et des agglomérations du Haut-Empire encore occupées

En conséquence, le modèle urbain évolue. Des agglomérations fortifiées, aussi appelées *castra* (*castrum*, au singulier), apparaissent en parallèle des autres habitats groupés antérieurs qui persistent. Il s'agit d'un phénomène particulier au Val de Saône puisqu'à lui seul il concentre six sites sur les douze comptabilisés sur la totalité des cités éduenne, lingonne et séquane. Ce chiffre montre à quel point la région est toujours aussi stratégique. Quatre fortifications concernent par ailleurs des capitales de cité, anciennes ou nouvelles : Autun, Auxerre, Langres, Besançon. Mandeure et Avallon sont les seules exceptions, même si d'autres logiques de construction entrent en ligne de compte.

La première spécificité du réseau du Val de Saône réside alors dans le fait qu'il ne tient pas compte du statut antérieur des agglomérations. Ainsi, les centres urbains hors Val de Saône ne sont pas dotés d'une telle enceinte (Alésia, Bourbon-Lancy, Entrains-sur-Nohain, Nuits-Saint-Georges, Mâlain, Beneuvre, Vertault...). À l'inverse, certaines fortifications sont implantées sur des sites dont l'origine n'est pas toujours assurée. À Tournus, l'habitat groupé du Haut-Empire n'est pas précisément localisé, de même qu'à Til-Châtel. À Beaune, le *castrum* semble même fondé *ex-nihilo* par rapport à l'habitat du Haut-Empire, sans doute situé quelques centaines de mètres plus au nord à *La Maladière*. N'ayant aucune connaissance sur les contextes antérieurs, certains auteurs ont envisagé que ces fortifications aient été érigées en contexte rural (Béal *et al.* 2013, p. 284 ; Jonasch 2016). En ce qui concerne notre région, cette hypothèse est peu probable. Les éléments lapidaires issus de leur fondation, voire de leur élévation, indiquent plutôt la présence d'agglomérations à la parure monumentale limitée. À Til-Châtel par exemple, on peut même situer l'existence d'un détachement de garnison et de bénéficiaires. Par ailleurs, leur mention sur la *Table de Peutinger* (*Tilena*/Til-Châtel et *Timurtium*/Tournus) est dans ce cas un témoin supplémentaire pour un caractère aggloméré. Si à Dijon, la topographie urbaine préexistante est difficilement appréhendable en l'état des recherches, à Chalon-sur-Saône et Mâcon les données sont plus abondantes. Aussi, à Chalon, l'enceinte encadre le carrefour des voies du réseau d'Agrippa en rive droite de la Saône, et se trouve surtout sur le débouché du pont en direction de Besançon (Bonnamour 2000a). En conséquence, outre le cœur de l'agglomération du Haut-Empire, elle semble également englober les installations portuaires de cette même époque. À Mâcon, la fortification retrouve l'emplacement de l'*oppidum* laténien, sur le plateau de la *Baille*. Elle surplombe ainsi la Saône et de probables installations portuaires comme le laisse suggérer son tracé. Il est étonnant de remarquer que les fouilles n'ont livré aucun vestige datable entre le début du II<sup>e</sup> et le milieu du IV<sup>e</sup> siècle sur ce secteur. Ce constat incite à penser que soit il était vierge d'occupations antérieures, soit les structures du Haut-Empire ont été arasées pour permettre la construction. Quoi qu'il en soit, l'habitat se développe en partie à l'extérieur de l'enceinte durant l'Antiquité tardive.

La linéarité et la régularité de ce nouveau réseau font aussi partie des spécificités de ce nouveau réseau. Elles plaident également en la faveur d'aménagements publics planifiés. Dans notre région, les sites fortifiés se retrouvent ainsi sur un axe viaire reliant Mâcon à Langres, correspondant pour sa majeure partie au tronçon principal de l'ancien réseau d'Agrippa, en direction du Rhin<sup>107</sup>. Les autres sites fortifiés du Centre-Est, à l'exception de Mandeure, se retrouvent également sur un des tronçons du réseau d'Agrippa, celui de l'Océan : Autun, Avallon, Auxerre, Sens, Paris... Par ailleurs, le réseau observé dans le Val de Saône bourguignon-franc-comtois n'est pas isolé puisqu'il s'intègre dans un ensemble plus vaste de constructions entre Lyon et Trêves (Fig. 242). Parmi elles, existe entre Lyon et Mâcon un premier site fortifié, Anse/*Asa Paulini* (Béal *et al.* 2013). Au nord de Langres, la série de fortifications se poursuit : Soulosse-sous-Saint-Elophé/*Solimariaca*, Toul/*Tullo*, Dieulouard-Scarponne/*Scarpona*, Metz/*Divodurum* parmi celles localisées avant Trêves. À l'instar des agglomérations de bord de voie « officielles » antérieures (cf *supra*), ces sites sont disposés à une distance relativement régulière, tous les 30-35 km en moyenne. De même, on observe une alternance entre des sites de grande superficie d'au moins une dizaine d'hectare (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Langres, Toul, Metz) avec d'autres de dimensions plus réduites, parfois inférieures à 2 ha (Anse, Tournus, Beaune, Til-Châtel, Soulosse, Scarponne). Soulignons pour finir que ce réseau n'est pas exclusif à ce seul axe viaire, quoique stratégique à l'échelle de l'Empire romain occidental. D'autres sont fortifiés de la sorte, à l'image de celui reliant Cologne à Bavay où on recense aussi une dizaine de sites intercalés entre des capitales de cités (Brulet 1993). En revanche, l'espacement entre les enceintes est ici plus réduit, d'une quinzaine de kilomètre en moyenne. On assiste ainsi à la mise en place d'un véritable système de défense en profondeur, visant à sécuriser les principaux axes conduisant au *limes* rhénan qui reste à cette époque le point plus délicat.

Enfin, sans revenir dans le détail sur l'ensemble des arguments chronologiques (cf Partie 6.3.3.2.), il semblerait bien que ces monuments datent de la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Il est encore difficile en l'état d'être plus précis sur la fourchette chronologique. Leur morphologie semblable ainsi que leur implantation générale laissent en tout cas penser qu'il s'agit d'un projet global et non d'une installation par à-coups. Ammien

<sup>107</sup> Seul le tronçon situé entre Chalon-sur-Saône et Dijon est repris d'un ancien tracé au pied de la Côte bourguignonne. Il est préféré au profit de l'axe d'Agrippa situé en plaine, passant auparavant par Palleau et Boncourt-le-Bois.

Marcellin nous apprend alors par exemple grâce à ses *Res Gestae* (XIV, X, 5) que l'enceinte de Chalon est antérieure aux années 350. De même, les fortifications de plan ovale, sub-circulaire ou en D sont généralement attribuées à la fin du III<sup>e</sup> et à la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle (Mackensen 1999 ; Reddé *et alii.* 2006). Quoiqu'il en soit, ces enceintes ne font pas partie du premier programme de construction instauré sous Gallien et Aurélien entre 260 et 275 en Germanie. Ce premier système se composait de postes et de forts routiers. Le second, auquel on pourrait rattacher les fortifications du Val de Saône, est quant à lui dû à Constantin qui reprend les stratégies réformatrices précédentes. Il restaure par exemple le système défensif de la route de Cologne à Bavay en ajoutant deux *castella* (Maastricht et Liberchies II) ou encore de nombreuses tours de garde (Braives, Cortil-Noirmont, Givry...). On observe alors dans ce cas une réelle complémentarité entre les différentes constructions fortifiées. Les enceintes les plus réduites accueillent des missions régaliennes ainsi que parfois des contingents militaires, tandis que les tours de garde ont une mission de contrôle manifeste. Elles servent de base à la défense de la route et à la sécurisation des ravitaillements entre deux points fortifiés. Néanmoins, le rôle entre ces différents éléments n'est pas toujours parfaitement défini.

### 8.3.3.2. Rôles et fonctions des aménagements publics

À la question du rôle induit par ces fortifications, la réponse n'est pas si simple. Pour le Val de Saône, les indices sont relativement succincts et disparates. Ils reposent sur un croisement des données historiques et archéologiques. Ces dernières permettent dans un premier temps de comprendre le rôle public et militaire de ces ouvrages. Pour cela, partons d'un constat certain. Ces constructions ont été planifiées par le pouvoir impérial et non par les autorités locales. Leur régularité d'implantation sur un axe viaire, dépassant même les frontières des *civitates* du Val de Saône, le démontre largement. Le but n'est pas alors de protéger une cité entière en plaçant des fortifications sur les centres les plus stratégiques, à l'image anachronique de certains *oppida* à l'époque laténienne. Dans ce cas, le choix aurait été fait de fortifier les agglomérations de Mâlain, Beneuvre, Nuits-Saint-Georges, Alésia ou encore Entrains, ou même de créer de nouveaux sites aux portes du territoire. Dans une logique de défense contre les raids et les invasions barbares, le système adopté au IV<sup>e</sup> siècle ne paraît donc pas le plus pertinent. Aussi, comme le souligne malicieusement M. Kasprzyk, les Germains n'auraient pas naïvement suivi les axes les plus défendus au lieu des chemins de traverse lors de leurs incursions (Kasprzyk 2005, p. 379-380). En conséquence, en concentrant les efforts sur l'épine dorsale du Val de Saône, on choisit de manière évidente de sécuriser en priorité un axe routier stratégique. Dès lors, en considérant que le réseau fortifié du Val de Saône est la prolongation directe de celui installé dans les régions proches du *limes* rhénan, peut-on dire qu'il s'agit d'un dispositif de « défense en profondeur » comme l'ont affirmé de nombreux auteurs (Grenier 1931, p. 396-400 ; Luttwak 1976 ; Brulet 1995 ; Bayard 2003) ? La répartition des troupes armées évoquée précédemment ne peut en tout cas justifier la seule existence de ces alignements de fortification. Contrairement à ce qui était jusqu'ici imaginé, la mobilité et l'importance des *comitatenses* dans les territoires est beaucoup plus réduite. De fait, ces troupes ne devaient pas avoir un rôle prépondérant dans l'organisation stratégique. Cela n'exclut pas pour autant une fonction militaire pour ces enceintes fortifiées. Les textes historiques indiquent qu'elles peuvent très bien servir de point de rassemblement et de fixation des troupes romaines. C'est le cas à Chalon-sur-Saône tout au long du IV<sup>e</sup> siècle par exemple. Constantin embarque y embarque avec ses troupes en 310 pour assiéger Maximien à Marseille (*Panegyriques Latins*, VII, XVIII, 2-3). Constance II rassemble ses troupes à Chalon en 354 avant de se diriger vers la vallée du Rhin (Ammien Marcellin, *Res Gestae*, XIV, 10, 3-4), de même que Marcellinus en 365 avant d'attaquer les Alamans (Ammien Marcellin, *Res Gestae*, XXVII). Enfin Ambroise de Milan signale que l'empereur Maxime y est présent entre 383 et 388 (*Epist.*, XXX, 11). Dès lors on peut se demander si le site n'abrite pas

Tandis que le rôle militaire de ces aménagements publics est désormais avéré, les activités liées sont difficilement identifiables par l'archéologie. Quelques textes mentionnent pourtant l'existence d'installations pu-

bliques parmi ces fortifications. La description du *castrum* de Tournus dans la *Passion de Saint-Valérien* nous apprend par exemple que l'ouvrage sert à la distribution de l'annone militaire en tant qu'*horreum*<sup>108</sup>. On pourrait ainsi imaginer que ces petites enceintes intercalaires, de même type, soit affectées à ces fonctions (Anse, Beaune, Til-Châtel...). En conséquence, elles s'apparenteraient aux autres fortifications que l'on rencontre sur les *limes* rhénan et danubien au IV<sup>e</sup> siècle. D'ailleurs, ces *horrea* se retrouvent tant à l'intérieur des enceintes (Maastricht : Panhuysen 2015, p. 104), qu'à l'extérieur (Tongres : Raepsaet-Charlier, Vanderhoeven 2004). Cette implantation démontre en tout cas que les petites enceintes sont bel et bien destinées à assurer le ravitaillement des troupes dans un univers sécurisé. Les plus grandes fortifications protègent des activités plus nombreuses. À Mâcon, on connaît une autre activité, celle de production d'objets militaires. La *Notitia Dignitatum* signale en effet l'existence d'un atelier de production (*fabrica*) de flèches<sup>109</sup>. L'archéologie n'a pas encore permis d'attester cette activité, mais il ne faut pas négliger l'hypothèse d'une dissémination des ateliers sur le territoire environnant. Dans ce cas, le *castrum Matisconenses* sert de lieu de collecte. Les fabriques impériales d'armement ou de vêtement militaire ne sont pas rares dans ces sites. La même *Notitia Dignitatum* indique par exemple l'existence d'une manufacture d'épées à Reims, de boucliers et de balistes à Trêves ou encore de boucliers et de glaives à Amiens. Dans cette dernière, certains archéologues placent d'ailleurs cette activité dans un vaste bâtiment public réaménagé à l'occasion (Bayard, Massy 1983, p. 252-253 ; Coquelet 2011, p. 274). Enfin, à Chalon-sur-Saône, les textes nous indiquent une fonction plus administrative de l'enceinte fortifiée. Le positionnement stratégique de ce port fluvial, occupé dès La Tène D1, est confirmé à la tardo-antiquité par la mise en place d'une préfecture fluviale<sup>110</sup>. L'époque de sa création reste inconnue. En revanche, il est probable qu'elle se situe dans l'angle sud-ouest du *castrum*, là où deux tours viennent baigner le cours de la Saône. Le prolongement des courtines délimite ici sans nul doute une portion de berge occupée par le port militaire. Tout en adoptant un plan différent, le *castrum* de Mâcon baigne également le cours de la Saône. Le décrochement de la partie orientale de la fortification indiquerait en tout cas un lien avec la rivière sans pour autant y associer une activité précise puisque ce secteur reste non exploré. Quoi qu'il en soit, le type de fortification fluviale présent à Chalon rappelle celui des *castra* de Ladenberg (Kaiser, Sommer 1994) ou de Trebur (Heising 2012).

Les activités militaires entraînent inévitablement la présence de troupes armées ou de fonctionnaires impériaux dans les agglomérations fortifiées (Fig. 243). Il est maintenant avéré grâce aux exemples rhénans et danubiens que les casernements militaires ne sont pas nécessairement installés au cœur des enceintes. Les cas de Mayence et de Cologne montrent par exemple des camps occupant une tête de pont, face à la ville (Coquelet 2011). Dans notre région, la présence ponctuelle d'empereurs à Chalon au cours du IV<sup>e</sup> siècle laisse à penser que le site abrite très certainement des casernements presque permanents. Les structures n'ont jamais été repérées. De même, le plan de camp militaire adopté par le *castrum* de Tournus dans sa partie occidentale pourrait supposer une telle occupation interne, à moins qu'il ne s'agisse d'une simple influence dans la conception du *castrum* (cf Partie 6.3.3.1). En revanche, deux sites de l'environnement périurbain livrent des indices supposant la présence de membres de la *militia*. Il s'agit de fibules cruciformes trouvées sur la commune de Lacrost, dont une en or porte l'inscription *VLATOR VIVAS*, soit le titre d'un messager officiel. Une *spatha* du IV<sup>e</sup> siècle a également été découverte dans la Saône à hauteur de Tournus (Kasprzyk, Monteil 2017, fig. 8). En périphérie de Chalon, les indices sont similaires : fibules cruciformes et boucles orientales en argent provenant sans doute d'une sépulture de soldat germanique fédéré. À Dijon, les communes limitrophes (Bretenière, Crimolois, Fauverney, Neuilly-lès-Dijon, Rouvres-en-Plaine) livrent ce même type de mobilier : des épées et des umbos de type Liebenau et Rhenen/Vermand, des boucles en argent et en or ou encore des fibules à pied attaché en argent (Vallet 1993 ; Kasprzyk, Monteil 2017, fig. 9 et 10). Enfin, à Beaune, c'est un établissement rural au sud du *castrum*, le long de la voie romaine aux *Perrières*, qui livre une fibule cruciforme, un ceinturon ainsi qu'une lame de *spatha*. En dehors des agglomérations fortifiées, il est plus rare de trouver des *militaria* à cette époque. À Alésia par exemple, on peut relever la présence de soldats germaniques fédérés au début du V<sup>e</sup> siècle grâce à quelques rares éléments de parure de type oriental (Kasprzyk 2005, vol. 2, pl. 18, n° 2 et pl. 53, n° 1). De même à Isômes/Les Varennes, sur

<sup>108</sup> « *Trenorchium, quod tunc in erogandis militum annonnis horreum castrense uocabatur* » (*Passio Valeriani*, 2)

<sup>109</sup> « *Matisconensis sagittaria* » (*Notitia Dignitatum Occidentalis*, IX, 32)

<sup>110</sup> « *In provincia Lugdunensi prima, praefectus classis Araricae, Cabaloduno* » (*Notitia Dignitatum Occidentalis*, XLII, 20-21)



le relais routier, les niveaux tardifs de l'ensemble thermal livrent une fibule cruciforme à boutons bulleux de type Keller IV. En conséquence, l'armée occupe une grande part des terroirs environnants les sites fortifiés. Cette densité d'occupation n'est toutefois pas aussi importante que dans les régions proches du Rhin. Les cités présentent ici une grande diversité des types de fortification tant sur les axes routiers qu'en milieu rural : forts, camps légionnaires, *burgus*, tours de garde, têtes de pont, postes routiers, fortifications rurales de plaine ou de hauteur... (Brulet 2017b).

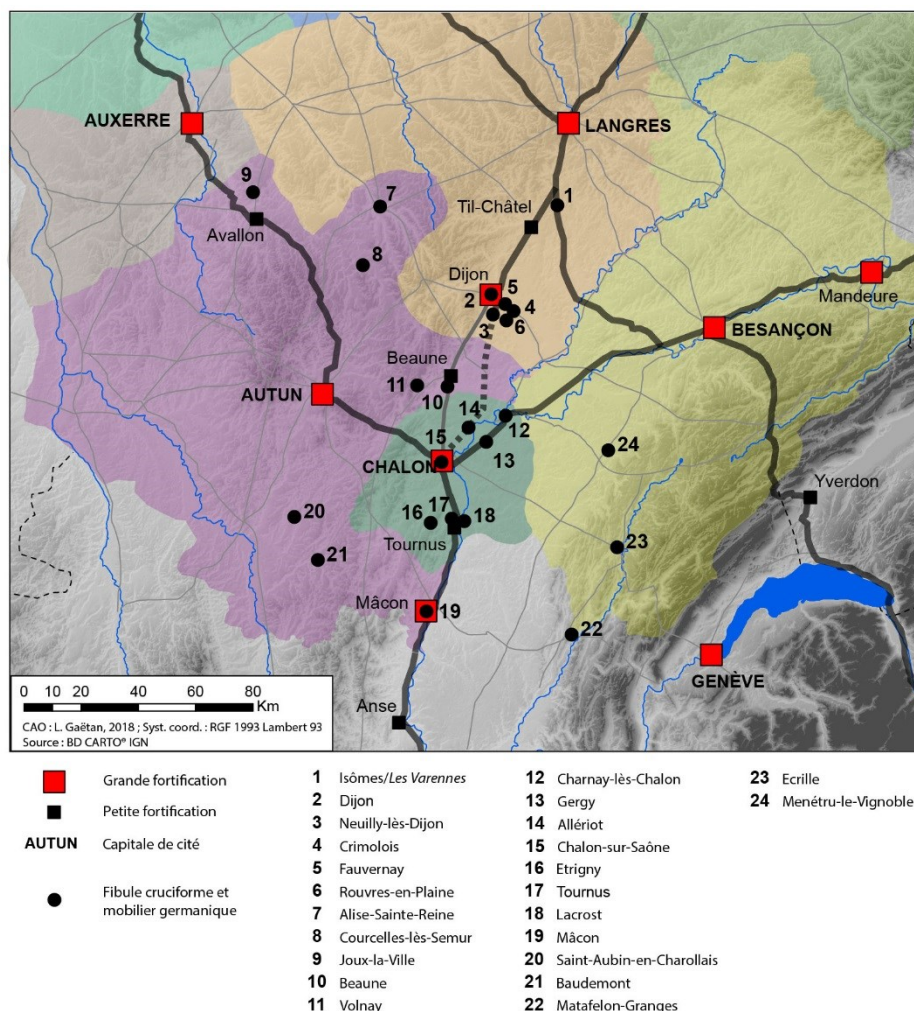


Fig. 243 - Carte de distribution des mobiliers liés à la fonction publique d'Etat aux IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles (fibule cruciforme, mobilier germanique) (d'après Kasprzyk 2005, vol. 1, p. 378, fig. 78)

Dans ce contexte relativement militarisé, on peut légitimement se demander quelle est encore la place des populations civiles dans ces enceintes fortifiées ? Partons encore ici d'un constat certain. Il est maintenant évident que ces fortifications n'ont pas eu pour but initial de protéger les populations urbaine et rurale, face aux invasions barbares et aux troubles divers de l'Antiquité tardive. Pourtant, les auteurs l'ont longtemps affirmé. La présence d'anciens monuments démantelés dans les fondations apparaissait d'ailleurs comme l'argument principal d'un travail fait à la hâte. Nous avons précédemment vu que ce discours est maintenant à relativiser, voire à proscrire pour de nombreux cas. L'élévation des ouvrages possède finalement très souvent un réel aspect ornemental (cf **Partie 6.3.3.1**). De même, on n'assiste pas à un exode massif du monde rural vers les villes à cette période. La réduction significative des topographies urbaine ne permettrait pas de toute manière d'accueillir tout ce monde. Au contraire, seul le cas des fortifications les plus importantes pourrait en partie répondre à ces préoccupations. Dans tous les cas, l'archéologie apporte très peu de réponses sur les topographies internes. La première moitié du IV<sup>e</sup> siècle n'est renseignée dans aucune des structures. À Mâcon, où les investigations ont été les plus nombreuses, on repère toutefois une occupation très lâche durant cette période à travers quelques indices monétaires



notamment. Mais c'est réellement à l'époque valentinienne que les constructions se densifient sur le plateau de la *Baille*, à l'intérieur de l'enceinte. Chalon-sur-Saône, quant à elle, présente des indices plus ténus et moins caractérisés. Ce n'est qu'à partir du VII<sup>e</sup> siècle qu'on atteste archéologiquement une occupation *intra-muros*. Des découvertes anciennes isolées confirment néanmoins un habitat dès le IV<sup>e</sup> siècle, sans pouvoir le dater précisément. Ce qui est intéressant dans ces deux cas est qu'il existe également des occupations *extra-muros* dès au moins les années 350, période à laquelle les sites connaissent un nouveau dynamisme qui contraste avec l'atonie de la transition Haut-Empire/Antiquité tardive. Si à Chalon, ces occupations sont très mal définies, à Mâcon elles prennent plutôt la forme de bâtiments ruraux avec des activités agro-pastorales. En tout cas, elles indiquent concrètement que l'agglomération ne saurait se limiter au seul espace délimité par l'enceinte tardive. Pour finir de se convaincre, il suffit de prendre en compte les nombreuses découvertes signalées au *gué des Ronzeaux*, 2 km au sud de Chalon. Même s'il s'agit de trouvailles isolées, elles indiquent une poursuite intensive des activités portuaires dans ce secteur au cours de l'Antiquité tardive et même du haut Moyen Âge. De même, on observe un certain dynamisme des nouveaux pôles funéraires en périphérie de ces agglomérations (cf Partie 6.3.4.). Quant à la topographie et à l'environnement des petites fortifications, on relève juste une mise en place de futurs ensembles sépulcraux majeurs aux portes de Tournus et Beaune. À Til-Châtel, aucune donnée n'est à ce jour disponible pour réfléchir à cette problématique. En conséquence, il est encore malaisé de comprendre l'organisation de tous ces ouvrages fortifiés et de pouvoir les comparer aux exemples rhénans. Les données montrent ici une intrication claire des différentes occupations civiles et militaires, reprenant même parfois les constructions antérieures. Aussi, populations civiles et soldats cohabitent de manière sûre dans les enceintes de Bonn (Müssemeier 2011) et de Xanten (Müller *et al.* 2008). Mais il existe ici une culture militaire beaucoup plus ancienne et plus développée que dans le Val de Saône.

Aussi, l'organisation multipolaire des agglomérations, leur organisation interne et la cohabitation générale des civils avec les militaires nous interrogent sur le caractère purement urbain de ces sites fortifiés durant l'Antiquité tardive. Là encore il est nécessaire de différencier les sites entre les petites et les grandes fortifications. Les populations pourraient presque avoir entièrement désertées les plus petites enceintes au profit d'une occupation purement militaire. En tout cas, plus aucune activité, ni présence domestique n'est ici attestée dans les trois cas qui nous concernent (Tournus, Beaune, Til-Châtel). À l'inverse, les plus vastes enceintes, d'une dizaine d'hectares, présentent davantage d'activité domestique. Si la fortification apparaît ici comme un vrai signe de promotion politique, l'émergence d'habitats *extra-muros* montre à la fois l'organisation des activités et la dynamique que connaît ces sites dès la deuxième moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Ces grandes enceintes sont de toute façon généralement réservées aux agglomérations les plus importantes (Grenoble, Bordeaux, Bourges, Sens, Paris, Angers...). Chalon répond très bien à ce processus, à la différence de Mâcon ou de Dijon. Le *castrum* de Mâcon appartient sans doute à la même vague d'édification que les autres enceintes du Val de Saône, dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle. Or le statut de capitale de cité ne lui est transmis qu'au VI<sup>e</sup> siècle. L'importance surfacique du *castrum* n'est donc pas automatiquement synonyme d'un statut spécifique. À Dijon également, il existe un tel décalage. La ville n'est jamais promue capitale de cité malgré une enceinte d'une dizaine d'hectares. Ceci questionne d'ailleurs Grégoire de Tours qui s'étonne que le *castrum* n'est pas été plus tôt une cité (*Historia Francorum*, III, 19). Quels qu'aient été les motifs de constructions de ces grandes enceintes, leur devenir est prometteur puisqu'elles sont aujourd'hui devenues les trois principales villes du Val de Saône bourguignon-franc-comtois. Cette trajectoire d'évolution passe notamment par l'obtention du siège d'évêché dès l'Antiquité tardive.

### 8.3.4. V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles, la fin du modèle urbain du Haut-Empire

La fin de la tardo-antiquité et le début du haut Moyen Âge constitue une période ambivalente où on assiste au prolongement du renouveau du système urbain après l'étiollement des topographies au IV<sup>e</sup> siècle. Les rétractions urbaines atteignent à cette époque leur maximum et de nombreuses agglomérations ont maintenant disparu du paysage en tant que centre urbain. En parallèle, on assiste à la montée en puissance des agglomérations fortifiées dans les nouvelles hiérarchies urbaines. Dans ce schéma, la multiplication des fondations religieuses joue un rôle primordial. Elles annoncent la topographie monumentale médiévale. Les dynamiques mises en évidence conduisent à différencier deux phases principales correspondant d'une part à celle de l'installation des

Burgondes à la fin du V<sup>e</sup> siècle, et d'autre part à celle de l'intégration des Burgondes au royaume franc dès les années 530. L'installation primitive se fait dans des structures urbaines et socio-économiques préexistantes, tandis que l'intégration du début du VI<sup>e</sup> siècle a plus de répercussions avec notamment un nouveau dynamisme des campagnes et la création de nouveaux habitats groupés.

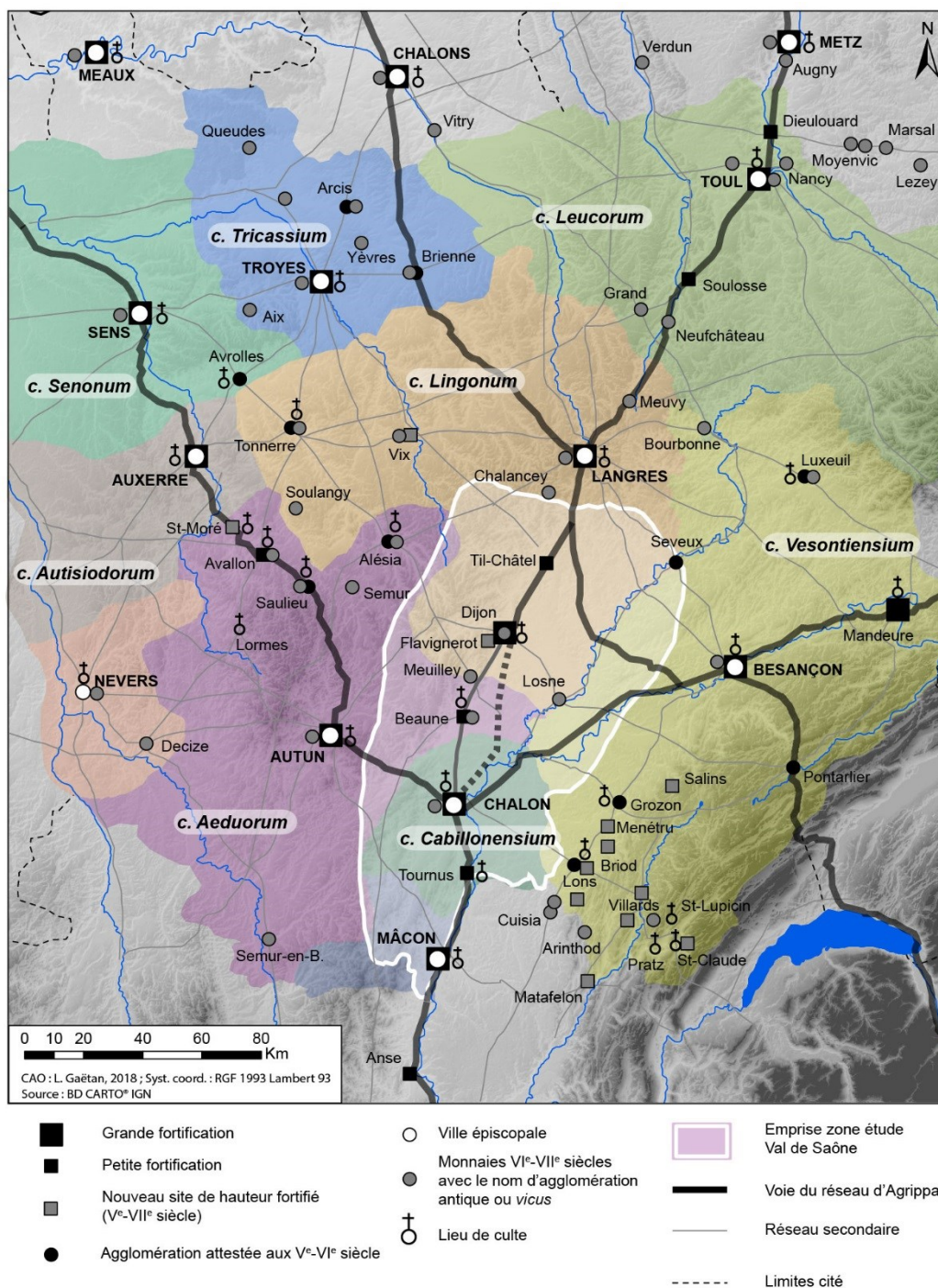


Fig. 244 - Carte du réseau d'agglomérations à la fin de l'Antiquité tardive et au début du haut Moyen Âge (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle)

### 8.3.4.1. La transformation des activités

Les réseaux urbains tels qu'ils se dessinent à la fin de l'Antiquité se déclinent entre de principaux pôles fortifiés, de plus petites agglomérations également fortifiées et enfin toute une série d'habitats groupés dont la

nature n'est pas toujours évidente à mettre en évidence. La rétraction de la plupart de ces agglomérations et la métamorphose des habitats s'accompagne d'un abandon des activités économiques qui occupaient jusque-là une place importante dans l'agglomération du Haut-Empire et assuraient sa prospérité. C'est ainsi qu'à Nuits-Saint-Georges/Les Bolards toutes les structures artisanales disparaissent en même temps que l'habitat pour voir une concentration de l'occupation sur l'espace public dès la fin du III<sup>e</sup> siècle. Le même phénomène s'observe à Alésia ou encore à Vertault (cf *supra*). L'abandon de telles activités constituent dès lors un tournant majeur dans le rôle économique des agglomérations. De manière globale, il est difficile d'attester les activités artisanales dans les agglomérations, même parmi les plus importantes (Chalon, Dijon). La seule documentée se situe à Mâcon où on identifie une production de peignes à dos triangulaire de type Thomas II ainsi que de petits éléments de placage au début du V<sup>e</sup> siècle (cf **Partie 6.3.5.1.**). Malgré l'insuffisance des attestations de production ou de transformation, les agglomérations semblent conserver un rôle de lieu de collecte et de redistributions des produits agricoles et manufacturés. La concentration des importations méditerranéennes (sigillées africaines, amphores) dans les pôles urbains principaux tels que Mâcon ou Chalon démontre en tout cas que ces sites constituent encore une place commerciale forte dans les réseaux économiques. Leur absence des pôles secondaires (Tournus, Til-Châtel, Beaune) démontre au contraire des échanges plus régionaux. La présence plus fréquente de monnaies en or dans les agglomérations est sans doute un témoin supplémentaire de ces activités d'échange (Kasprzyk 2005, p. 383). De même, plus tardivement, à la fin du VI<sup>e</sup> et au VII<sup>e</sup> siècle, de nombreuses émissions de *tremissis* portant le nom d'agglomérations d'origine antique ou non (Lafaurie, Pilet-Lemière 2003) attestent d'une continuité des activités économiques depuis le Haut-Empire et du rôle spécifique des agglomérations dans les réseaux (**Fig. 244**). Ces monnaies se retrouvent en quantité moindre en milieu rural (Kasprzyk, Monteil 2017, p. 109-10).

La multiplication des édifices chrétiens montre que cette religion prend une place toujours plus importante dans la société de la fin de l'Antiquité tardive. Leur concentration dans les capitales de cité et autres agglomérations principales fortifiées témoigne aussi encore plus du rôle de l'évêque dans cette société et de la mainmise des principaux sites urbains sur les reliques de saints. Cette présence religieuse renforce l'attractivité et le poids des centres urbains préexistants dans les réseaux. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'au début du IV<sup>e</sup> siècle, l'*ordo* éduen était directement impliqué dans la remise fiscale de Constantin, avant qu'un siècle plus tard cette faveur soit accordée à l'évêque Germain d'Auxerre (Constance, *Vita Germani*, 19 et 24). Les agglomérations de Mâcon, Chalon et Dijon sont celles qui disposent de la parure religieuse la plus développée avec des groupes épiscopaux *intra-muros* et des basiliques funéraires ou *ecclesiae* en périphérie *extra-muros*. Les deux premières sont le siège d'un évêché. En revanche, une telle présence à Dijon s'explique par le fait que la ville est devenue le lieu de résidence des évêques de Langres dès la seconde moitié du V<sup>e</sup> siècle et que Grégoire de Tours ait une attache familiale forte. Seule l'agglomération de Til-Châtel ne présente finalement pas d'activité religieuse aussi intense que Tournus et Beaune. Aucun édifice chrétien n'est attesté *intra-muros*, preuve supplémentaire de la fonction militaire et non civile de cette construction. En Val de Saône aucune agglomération autre que fortifiée ne développe un lieu de culte à cette période (**Fig. 244**). Les centres fortifiés concentrent toute l'activité. En revanche, ailleurs dans les cités, quelques anciennes agglomérations régionales présentent un édifice chrétien. C'est le cas par exemple à Alésia où une basilique dédiée à Sainte-Reine est sans doute présente dès le courant du V<sup>e</sup> siècle sur l'ancien *oppidum* (Wahlen 1999). Cette dernière prend le relais du pôle monumental du Haut-Empire désormais abandonné. À Tonnerre également on voit l'apparition d'une basilique avant la fin du VI<sup>e</sup> siècle (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, V, 5), à Lormes elle est évoquée avant 530 (*Vita Eptadi*, 20), à Saulieu le culte des saints Andoche et Thyrsé est mentionné dans le premier tiers du VI<sup>e</sup> siècle (Van der Straeten 1961) et à Avrolles cette émergence est attestée au V<sup>e</sup> siècle, sous l'église actuelle (Coutant 2008). Le paysage religieux urbain se structure ainsi entre les V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles et contribue pleinement au nouveau développement des agglomérations préexistantes. À l'inverse, la mise en place de la trame de peuplement rural est bien éloignée de la christianisation. Au début du VI<sup>e</sup> siècle, les campagnes n'accueillent que quelques ermites et de rares communautés monastiques. Ce n'est que plus tardivement que la présence de l'Église intervient dans le développement des nouveaux habitats groupés. Les *villae* du Haut-Empire et la vague de création d'établissements ruraux isolés dans ce début de haut Moyen Âge jouent un rôle primordial dans l'émergence des *parrociae*. La mise en place d'un réseau interviendrait à la fin de l'époque mérovingienne (Delaplace 2002). En outre, ce processus contribue également à fixer de nouveaux points d'occupations groupées et à voir l'émergence de nouvelles agglomérations dans le giron d'anciennes abandonnées à la fin du Haut-Empire. À ce titre, on assiste à l'apparition d'un monastère de femme

dédié à Saint-Martin au sud de l'agglomération de Dammartin-Marpain vers 630 ou encore d'un lieu de culte, au VII<sup>e</sup> ou VIII<sup>e</sup> siècle, sur les ruines de la *villa* antique située sous le bourg actuel de Mellecey, alors que l'agglomération de bord de voie se situait deux kilomètres plus au nord-est le long de la voie d'Agrippa.

Enfin, le rôle religieux et économique des sites urbains est renforcé par la fonction administrative. Celle-ci n'est souvent que la continuité d'une fonction déjà acquise anciennement, au Haut-Empire, si ce n'est à la période laténienne dans le cadre des *oppida*. Ce rôle administratif est notamment endossé par l'institution comtale dès les années 470 à Autun et au haut Moyen Âge à Dijon, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Langres, Nevers, Avallon, Tonnerre ou Auxerre. Le choix de ces villes au détriment d'autres parfois anciennes telles que Nuits-Saint-Georges, Mâlain, Beneuvre, ou encore Alésia, contribue encore plus à la fixation de ces nouveaux centres de pouvoir et au déclassement des autres agglomérations. La survie partielle du système urbain du Haut-Empire au haut Moyen Âge est en conséquence en grande partie le résultat de ces choix.

#### 8.3.4.2. Vers un nouveau système urbain ?

Finalement, lorsqu'on étudie la trajectoire d'évolution d'un habitat groupé, il est rare de s'apercevoir que ce dernier est totalement abandonné à l'Antiquité et qu'aucun autre ne renaît dans les environs, au moins au cours du Moyen Âge. Seules les plus petites agglomérations connaissent ce type de destin, à l'instar d'Oisilly, Oucey, Isômes/*Les Varennes*, Romain, Sennecey-le-Grand... Le plus souvent on observe l'émergence d'un nouveau pôle d'habitat à une moyenne d'environ un kilomètre du cœur urbain du Haut-Empire. Pour les agglomérations d'importance régionale, ce déplacement s'accompagne souvent d'une perte de leur statut, contrairement aux agglomérations dont l'occupation perdure tout au long de l'Antiquité tardive (Chalon, Mâcon, Dijon...). Néanmoins, il est très souvent difficile de cerner précisément les étapes de ce transfert. Les cœurs de village ne sont presque jamais investis par l'archéologie et les superpositions urbaines limitent toute vision. Quelles sont donc les modalités du déplacement des populations ? À quelle période précisément ? Sous quelle autorité et pour quelles motivations ? En Val de Saône, les données ne permettent pas encore de répondre à ces questions, même si dans les cités concernées existent des exemples intéressants. C'est le cas par exemple pour Alésia et Vertault qui voient un abandon progressif de leur trame urbaine du Haut-Empire durant toute la fin de l'Antiquité et au début du haut Moyen Âge avant un déplacement définitif du centre de gravité sur les pentes. Néanmoins, à Alésia, le site est fréquenté plus longtemps, même si sa nature n'est pas tout à fait déterminée. Des foires sont encore attestées aux alentours de la basilique Sainte-Reine par les textes en 845 (Le Gall *et alii*. 1980, p. 133-34). Mais le lieu perd de son intérêt au moment où les reliques de la sainte sont transférées dans le monastère et le *castrum* tout proche de Flavigny, à la fin du IX<sup>e</sup> siècle. Entre temps, les habitants du *Mont-Auxois* semblent avoir déménagé sous la corniche occidentale du plateau (Bénard *et alii*. 1994). Aussi, à Nuits-Saint-Georges, même si le site des *Bolards* est abandonné au milieu du V<sup>e</sup> siècle, il est difficile d'imaginer un déplacement immédiat ou juste antérieur sous celui de l'actuel bourg. Les érudits ont souvent placé ce glissement au cours du IV<sup>e</sup> siècle, période à laquelle la région est christianisée par Saint-Martin et aurait été fondée l'actuelle église Saint-Julien en bordure de la voie de pied de côte reliant Dijon à Beaune et Chalon (Muzin 1990). L'église doit être plus tardive, peut-être du haut Moyen Âge, si l'on se fie aux modalités d'implantation des lieux de culte en dehors des habitats groupés préexistants (Kasprzyk 2005). Mais étant donné que le sanctuaire antique, source de l'implantation humaine aux *Bolards*, était désormais abandonné, la population s'est déplacée avant tout pour profiter du trafic croissant de l'axe routier de pied de côte, au débouché de la combe de Nuits. On assiste dès lors à une perduration du point nodal de l'habitat malgré son transfert. C'est également ce qui s'observe à Mâlain. Ici aussi les auteurs ont placé ce glissement entre l'agglomération de *La Boussière* et le bourg actuel dès l'abandon de l'habitat au IV<sup>e</sup> siècle (Roussel 2003). Mais ces modalités doivent être aujourd'hui relativisées, même si aucun témoin chronologique précis n'est encore disponible sous le village actuel de Mâlain. On observe néanmoins un souvenir encore vivace de ce centre urbain régional dès le Moyen Âge puisque le nom actuel du bourg est un dérivé du nom antique *Mediolanum*.

Malgré un déclassement progressif de ces anciens centres urbains régionaux, les centres de pouvoir « territoriaux » ne sont pas définitivement abandonnés. Si l'habitat en lui-même semble se déplacer dans un rayon proche, on assiste plus tardivement, à l'époque médiévale, à l'émergence de nouveaux centres de pouvoir également à proximité mais différent de l'habitat issu de l'ancienne agglomération. C'est ainsi qu'à Mâlain on observe

le développement du *castrum* de Mesmont à partir de la fin du VI<sup>e</sup> siècle au moins, à 5 km à l'ouest de l'agglomération de *Mediolanum*. La *Montagne Saint-Laurent* est un plateau dominant de plus de 200 m la vallée de l'Ouche, situé sur la ligne de partage des eaux entre Méditerranée et Atlantique. Une occupation de la fin de la période laténienne est déjà supposée sur le site ainsi qu'un sanctuaire au Haut-Empire (Provost 2009b, p. 523-525). Cette situation lui permet d'acquérir au haut Moyen Âge le statut de capitale du pays mesmontois ainsi que le siège d'un comté. En dépit du transfert du centre, il s'agit là d'un processus comparable au Val de Saône où les enceintes fortifiées tardo-antiques obtiennent les mêmes fonctions, ou aux agglomérations dont l'occupation perdure *in-situ* (Tonnerre, Avallon, Nevers, Auxerre, Bar-sur-Aube, Brienne...). Néanmoins, il est intéressant de noter que parfois, malgré la présence d'une enceinte, le statut de capitale de *pagus* n'est pas assuré de manière définitive. Le *Mons Biliarde* (Montbéliard) remplace ainsi, avant 985, le *castrum Mandrola* (Mandeure) en tant que centre du *pagus* d'Alsgau (Barral dir. 2015, p. 34).

Ces divers exemples montrent qu'il existe donc une réelle continuité entre les réseaux de l'Antiquité et ceux de l'époque moderne, malgré des modalités pas souvent aisées à mettre en évidence. Les centres de pouvoir ne sont toutefois pas les seuls à perdurer ainsi. D'autres points nodaux perdurent sans aucun transfert entre les périodes gallo-romaine et médiévale, même si l'occupation n'est pas archéologiquement attestée du fait des superpositions urbaines. C'est ainsi le cas pour toute la série d'agglomérations moyennes situées sur la Saône. Les points de passage des voies anciennes sur la Saône résistent ici aux temps et sont l'objet d'une attractivité constante, en dépit sans doute de *hiatus* d'occupation : Verdun-sur-le-Doubs, Seurre, Auxonne, Pontailler-sur-Saône, Mantoche... Finalement, il existe bel et bien un fort phénomène de résilience des habitats groupés à travers les périodes, de La Tène jusqu'à aujourd'hui. Les facteurs permettant d'expliquer les processus de perdurance sont alors tout aussi variés que les trajectoires d'occupation des agglomérations. Les points de passage naturel que sont les cours d'eau jouent alors un rôle capital, de même que les axes de communication. L'ancienneté et la nature des agglomérations antérieures influe également sur le devenir des réseaux urbains. Les habitats groupés laténiens de plaine ou les *oppida* résistent ainsi mieux aux transformations successives du tissu socio-économique.

Enfin, ces processus de transformation de l'habitat groupé sont complétés par l'émergence de nouvelles formes agglomérées très souvent *ex-nihilo* qui se caractérisent par une occupation perchée parfois fortifiée, et qui n'est en réalité quelquefois que le résultat d'une simple organisation multipolaire d'un habitat groupé (**Fig. 244**). D'ailleurs ces établissements sont parfois désignés sous le nom de *castra* ou de *vici* dans les textes du Moyen Âge. Que ce soit à Saint-Moré ou à Vix (Kasprzyk, Monteil 2017, p. 103-108), à Menétru-le-Vignoble (Gandel, Billoin 2011) ou encore à Briod (Billoin, Gandel 2018), les établissements fortifiés de hauteur sont tous installés au V<sup>e</sup> siècle, ou à la fin du IV<sup>e</sup> siècle au plus tôt, dans la périphérie proche d'une agglomération du Haut-Empire, respectivement Saint-Moré, Etrochey, Domblans ou Lons-le-Saunier. Ils prennent des positions stratégiques de contrôle d'itinéraires principaux ou transversaux selon les cas, mais ne semblent pas pour autant faire partie intégrante du système de fortifications impériales (cf *supra*). Les objectifs sont ici différents. Plus ou moins densément occupés, ils ne constituent souvent qu'un point d'occupation temporaire limité à l'Antiquité tardive et au haut Moyen Âge. Malgré cela, ils ont toute leur légitimité dans les réseaux en place. Ainsi, en plus du rôle de contrôle des voies de communication, ces sites possèdent un poids économique non négligeable. Les mobiliers céramiques, et encore plus numismatiques le démontrent directement. C'est ainsi que par exemple le *Mont-Lassois* à Vix semble héberger un atelier monétaire au VII<sup>e</sup> siècle (Prou 1892). Des artisanats spécialisés dans la métallurgie du fer, la tabletterie ou encore le verre sont également indiqués, tout comme la présence de membres de la *militia*. D'ailleurs, dans certains cas l'abondance de mobilier lié à la sphère militaire est telle qu'on pourrait supposer la présence d'une garnison, à l'instar des sites de *Gaillardon* à Menétru-le-Vignoble et de *La Motte* à Ecrille (Gandel *et al.* 2008) dans le Jura (**Fig. 243**). Comme les sites de plaine, ces établissements possèdent aussi des édifices religieux développés et des nécropoles dans lesquelles s'affichent parfois des épitaphes qui témoignent du statut élevé d'une certaine frange de la population. Ces éléments sont la plupart du temps réservés à une élite plutôt présente en milieu urbain (Chalon-sur-Saône, Dijon...). Aussi, il ne s'agit pas de simples refuges destinés à la population lors des crises de la fin du III<sup>e</sup> siècle, comme l'a longtemps laissé croire l'historiographie. Ces établissements constituent des pôles de peuplement importants et participent à la mise en place des nouveaux centres de pouvoir. Les similitudes organisationnelles et fonctionnelles entre ces sites et ceux de « plaine » confirment en tout cas leur statut particulier, malgré leur situation topographique. Cependant, alors qu'il s'agit d'un

phénomène assez répandu dans le Centre-Est de la France, comme dans le Sud-Est (Schneider 2004), il apparaît inexistant dans la zone géographique du Val de Saône. Plusieurs raisons pourraient expliquer cette situation. La première repose tout simplement sur un aspect topographique de la micro-région puisque les points hauts sont absents. De ce fait, aucun relief ne permettrait une installation de ce type. C'est pourquoi elles sont relativement nombreuses dans le Massif jurassien, et tout particulièrement sur la zone du piémont, un espace au relief marqué avec de nombreux éperons barrés, reculées ou promontoires rocheux entre la plaine de Saône et le premier plateau. La seconde raison d'une telle absence dans notre zone d'étude provient de la caractéristique même du système urbain dans le Val de Saône. Le nombre important d'enceinte fortifiée ne semble pas nécessiter la présence supplémentaire de fortifications en hauteur. Les principaux centres urbains et les axes routiers stratégiques sont suffisamment protégés, ce qui est moins le cas pour la partie jurassienne où aucune des agglomérations antérieures n'est fortifiée. Le choix est fait de sécuriser davantage des secteurs géographiques où se trouvent des habitats groupés du Haut-Empire perdurant à l'Antiquité tardive et des carrefours routiers stratégiques. Autrement, à Vix, c'est le passage ancestral de la Seine qui est défendu, et à Saint-Moré, celui de la Cure. Ce dernier site pourrait également marquer une position de frontière entre les royaumes franc et burgonde dans les années 480-530. Aussi, dans ce contexte du Val de Saône, à peine pourrions-nous peut-être citer la *Montagne Saint-Laurent* à Mesmont qui viendrait remplacer Mâlain (cf *supra*). Mais ni les caractéristiques fonctionnelles, ni le système défensif de l'établissement n'ont été jusqu'à présent mis en évidence. De même, la réactivation du *Camp de César* sur le *Mont-Afrique* à Flavignerot (Devaux 2009), en surplomb des vallées de l'Ouche et de la Saône, et de Dijon, aux IV<sup>e</sup>-début V<sup>e</sup> siècles, ne peut être rattachée au processus de création de nouvelles agglomérations de cette période.

En conséquence, d'après tous ces éléments, il est difficile d'affirmer que le modèle urbain connaît un effondrement à l'Antiquité tardive. Malgré toutes les transformations (rétraction urbaine, métamorphoses fonctionnelles, des pôles monumentaux et funéraires...) les agglomérations ont réussi à conserver une forme et des fonctions qui les différencient encore des sites ruraux environnants. D'ailleurs, l'utilisation même du terme *vicus* pour les désigner au cours des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles montre qu'il existe encore à cette époque une distinction dans les hiérarchies d'occupation, entre les grandes villes et les établissements ruraux (*villae*). L'Antiquité tardive est donc caractérisée par un étiolement progressif des réseaux urbains, mais non par un arrêt brutal des processus. Le renouveau vient à l'époque mérovingienne, et encore plus entre les VIII<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles, alors qu'on assiste à la vitalité de nouveaux pôles sur la base des réseaux antérieurs. La mise en place des *pagi* mérovingiens, puis des *comitates*, ainsi que des nouveaux sièges épiscopaux (Chalon, Mâcon) participe au développement de certaines agglomérations au détriment d'autres. Basées dans ces nouveaux centres, les autorités ecclésiastiques et civiles locales, qui ont pris le relais du pouvoir romain centralisé, étendent leur emprise en s'appuyant sur le réseau urbain fortifié (Beaune, Tournus, Avallon, Saint-Moré...) et sur certains habitats groupés ayant réussi à perdurer grâce des implantations anciennes précieuses et des itinéraires commerciaux vitaux. À l'inverse, d'autres agglomérations, pourtant florissantes aux périodes laténiennes et du Haut-Empire, ont été désertées (Mâlain, Be-neuvre...). Le système urbain antique, et par extension laténien, doit ainsi sa survie partielle aux choix stratégiques qui ont été fait par les pouvoirs en place à l'Antiquité tardive et au haut Moyen Âge. Ces réseaux successifs ont en conséquence tous un lien direct.



---

## CONCLUSION

À la lumière des résultats obtenus au fil de cette enquête, nous avons apporté de nouveaux éléments de compréhension sur les dynamiques d'évolution d'un système urbain sur le temps long, en l'occurrence ici du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. au VIII<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., soit de La Tène finale au début du haut Moyen Âge. Grâce à toutes ses particularités, le dossier des habitats agglomérés du Val de Saône a paru pertinent pour traiter de ces questions en disposant notamment de sites représentatifs à la documentation variée. Ce travail donne une nouvelle vision d'approche des réseaux urbains en liant à la fois documentation ancienne et récente, identification et caractérisation des agglomérations de tous types, formes agglomérées et trajectoires d'occupation. Aussi, les objectifs énoncés ont été atteints même si certaines hypothèses et réflexions restent encore en suspens dans l'attente de nouvelles données et d'analyses spécifiques plus approfondies. En guise de conclusion, il convient donc de revenir sur les principaux résultats obtenus parmi les deux grands axes de réflexion qui ont guidé cette enquête. Il s'agit, on le rappelle, du renouvellement de la documentation et du corpus de sites d'une part, la caractérisation des parcours d'agglomération et des processus d'urbanisation d'autre part. Ce bilan est également l'occasion de faire le point sur les difficultés rencontrées, les apports de ce travail et les pistes de recherche encore à développer.

### *Le constat d'une documentation archéologique hétérogène renouvelée*

Les sources documentaires demeurent le point de départ de nos réflexions pour la caractérisation et l'évolution des agglomérations puisque les modèles d'analyse sont rarement transposables d'une région à l'autre et d'un corpus de sites à l'autre. Le fil conducteur de l'exercice fût l'homogénéisation et la synthèse critique de la documentation dans le but d'évaluer le statut des différents habitats groupés antiques identifiés et le niveau global de connaissance à leur sujet, grâce à une méthodologie spécialement mise sur pied. Les limites liées à la documentation étaient déjà perceptibles lors de l'élaboration du sujet d'étude. Mais ce bilan est le moyen efficace de prendre conscience de la particularité de chacun des dossiers du Val de Saône en mettant en lumière les différents biais des informations archéologiques et en posant certaines limites pour leur utilisation future. Le procédé de traitement des données s'est avéré en cela utile et efficace. Le principe est basé sur la distinction des investigations (Unités d'Investigation) et des découvertes (Unités de Découverte), ce qui permet d'une part d'avoir un état des opérations archéologiques, de leur ancienneté et de leur apport respectif, d'autre part de disposer d'un bilan détaillé de toutes les découvertes au sein d'un site notamment sous les aspects de leur localisation, leur datation et leur caractérisation. Ces trois derniers critères s'avèrent primordiaux dans l'analyse des trajectoires urbaines. Le système de notices hiérarchisées et identiques à tous les sites est toujours le procédé le plus simple pour présenter les données. Elles procurent une vision synthétique rapide, d'autant plus que nous avons fait le choix de les accompagner d'une série de documents cartographiques résumant les informations par grande période chronologique. Il s'agit là d'un nouveau principe de présentation opportun lorsqu'on aborde l'évolution des occupations sur un temps long car les dynamiques sont ainsi plus facilement observables. La prise en compte des données pourrait toutefois être améliorée à travers plusieurs points tels qu'une meilleure distinction des structures d'habitat rural et urbain afin de ne pas instaurer de confusion lors des analyses statistiques de répartition, ou encore un affinement du séquençage chronologique à la période laténienne (La Tène D1 et D2 tout particulièrement) pour davantage percevoir les phénomènes de développement urbain. L'enquête nous apprend en effet que c'est à cette période que les processus urbains sont les plus complexes et les plus nombreux.

La mise en œuvre de nouveaux programmes d'acquisition de données sur le terrain a constitué une réelle chance pour ce travail. Les résultats obtenus sont déterminants, même si les investigations n'ont concerné que 10 % des sites. Elles montrent combien il est important de retourner sur le terrain pour confronter les anciennes données aux nouvelles. Elles plaident également en faveur d'un croisement systématique de toutes les sources d'informations. C'est sans conteste à Beneuvre et à Mâlain que les résultats sont les plus exemplaires grâce à un investissement méthodologique remarquable. Prospections magnétiques, aériennes et pédestres ont ici apporté



une somme considérable de données inédites qui permet de repenser tout ou partie des plans d'organisation de ces agglomérations et d'affiner leur dynamique chronologique. Ces connaissances étaient pourtant considérées de très bonnes qualités jusqu'ici. Malheureusement, ces acquisitions ne sont pas réalisables sur la totalité des sites. Elles dépendent encore trop des moyens financiers et matériels alloués ainsi que de l'accord des propriétaires et exploitants agricoles concernés. Dans ce contexte, la systématisation des campagnes de prospection aérienne apparaît comme une solution répondant aux problèmes d'inégalités documentaires, même si là aussi l'accessibilité des sites ou la nature des terrains constituent des contraintes difficiles à franchir. La prise en compte méthodique des données spatiales aériennes a en tout cas fait évoluer les réflexions sur de nombreuses agglomérations du Val de Saône.

Il nous a été possible de réduire au maximum le caractère hétérogène des données, en mobilisant toutes les ressources disponibles dans un procédé de traitement uniforme. Malgré cela, la qualité de la documentation à notre disposition reste assez variable. Elle reflète de manière manifeste une irrégularité des recherches, les modes d'investigation employés, la nature des vestiges détectés ou encore leur état de conservation et leur accessibilité. Etant donné que 48 % des sites étudiés sont aujourd'hui urbanisés, les données disponibles sur le cœur des habitats groupés anciens sont la plupart du temps ponctuelles, anciennes ou même inexistantes. De fait, dans certains cas l'objet d'étude ne peut être défini plus précisément, entraînant dès lors quelques disparités limitant toute approche analytique régionale. En définitive, l'enquête a identifié 54 agglomérations en Val de Saône, dont 25 encore hypothétiques. Ce sont sur ces dernières que la recherche doit désormais se concentrer dans un souci de confirmer ou infirmer leur statut et de les intégrer définitivement aux analyses régionales. À travers cette étude de la documentation, nous espérons avoir démontré toute l'utilité de la démarche d'homogénéisation des informations et de l'approche comparative. Cette efficacité est d'autant plus évidente lorsque l'ensemble des biais sont identifiés et pris en compte en amont comme en aval pour les analyses postérieures. La mise en œuvre de ce type d'étude à l'échelle d'une région entière comme le Centre-Est de la France, dans le cadre du programme de recherche AggloCenE en montrera également à terme tous les bénéfices. Dès lors, en gardant toujours à l'esprit cette dépendance aux corpus documentaires, même calibrés, une approche diachronique et systémique de tous les pôles d'occupation agglomérée du Val de Saône a été rendue possible.

### *De nouveaux critères d'identification des habitats groupés*

À partir de ce bilan documentaire, de nouveaux critères d'identification des agglomérations aux périodes laténienne, gallo-romaine et alto-médiévale ont été exposés afin d'avoir un vocabulaire commun et surtout adapté aux informations disponibles dans le Val de Saône. La réflexion menée sur les espaces urbains depuis ces vingt dernières années, associée à la découverte d'ensembles de taille modeste à la physionomie inédite, a en effet contribué à modifier les contours de ce que l'on dénomme les habitats groupés. Le principal point d'achoppement réside dans la reconnaissance et la différenciation des agglomérations laténiennes et des petits habitats groupés antiques avec les grands établissements ruraux, même si pour l'archéologue le fait urbain se définit avant tout par opposition avec l'espace rural qui l'entoure. La multiplication des données depuis une vingtaine d'années permet de répondre en partie à ces interrogations, il fallait donc revenir dessus. Pour ce qui est de la période laténienne, les travaux mettent en lumière l'importance des études de mobilier. L'identification des habitats groupés se fait sur la diversité du matériel soulignant ou non la présence de céramiques importées par exemple ou encore la variété et/ou la spécialisation des activités artisanales. Ces éléments apparaissent comme les plus probants pour démontrer le caractère de l'habitat et en conséquence son insertion dans les réseaux d'échange. En revanche, en ce qui concerne la période antique, les données spatiales sont davantage précieuses puisque de nombreux éléments se retrouvent tant en milieu rural qu'en contexte urbain, à l'instar des espaces de circulation, des nécropoles ou encore des lieux de culte. Ces indices qui permettaient jusque-là de les classer parmi les sites urbains apparaissent au contraire aujourd'hui comme peu discriminants. Parmi les nouveaux critères, la morphologie de l'habitat joue un rôle essentiel. La maison longue ou maison en bande (« strip house » chez les Anglais) s'avère le type d'habitat le plus récurrent en contexte urbain en Gaule romaine. D'après l'étude spécifique pour notre région, ce modèle très caractéristique de maison polyvalente constitue le meilleur point commun entre les agglomérations, de la plus petite à la plus importante. Quoi qu'il en soit, même si ces différents éléments d'identification ne permettent pas toujours d'attester de manière sûre de l'existence d'une agglomération, ils offrent aux archéologues des points de réflexion pour mieux évaluer et caractériser un dossier archéologique. De toute

manière, une documentation importante est nécessaire pour pouvoir valider les différentes hypothèses étant donné la diversité des formes que revêt l'objet agglomération. Ces éléments d'identification pourraient d'ailleurs être chacun étudiés de manière indépendante tant ils constituent des ensembles archéologiques à part entière (lieux de culte, théâtre, systèmes d'adduction en eau, thermes, ateliers de production artisanale...). Finalement, nous nous apercevons que c'est la mise en relation de tous ces éléments qui permet d'identifier ou non une agglomération. Ainsi, la remise à niveau des critères d'identification a mis à jour la liste des agglomérations en Val de Saône, exercice qui n'avait pas été réalisé depuis la publication du colloque de Bliesbruck en 1994.

### ***La mise en évidence de trajectoires d'occupation variées mais similaires grâce à une approche inédite***

La reconnaissance et l'identification des agglomérations n'aboutit toutefois pas directement à une caractérisation de leur nature et de leur évolution. Pour aborder cet objectif, il était nécessaire d'approfondir l'étude des formes et des fonctions structurantes des habitats groupés à toutes les périodes concernées par l'étude. Dans le cadre d'une analyse des réseaux urbains tels qu'ils se présentent dans le Val de Saône, la prise en compte de toute la diversité des catégories d'habitats groupés s'est avérée essentielle pour apprécier au mieux la richesse des dynamiques. Après avoir présenté les grandes évolutions et les caractéristiques des principales composantes (habitat, lieu de culte, espace public, espace funéraire, artisanat) des agglomérations de la région, un classement des descripteurs les plus adéquates était envisageable. Mais contrairement à d'autres travaux régionaux, la méthodologie ne s'est pas ici portée sur une approche statistique. Les données disponibles ne le permettaient pas directement d'autant plus que nous voulions caractériser tant les habitats groupés gaulois que ceux de l'Antiquité tardive. De fait, les descripteurs auraient été trop disparates. Ces trajectoires typologiques reposent ainsi sur trois grands types de descripteurs. Ils reposent sur des catégories fonctionnelles (équipements urbains, parures monumentales, activités artisanales...), chronologiques et morphologiques. Une première distribution quantitative des descripteurs morphologiques et fonctionnels selon la chronologie fournit un classement des différents types d'agglomération rencontrés dans le Val de Saône de la période laténienne au haut Moyen Âge. L'approche empirico-déductive est ici parfaitement assumée puisqu'elle affine au mieux les diverses catégories d'habitat en fonction des données disponibles et de la réalité du terrain. Même si ces descripteurs prennent en compte les niveaux de qualité de la documentation, il est évident qu'ils pourront être ultérieurement ajustés et que le classement pourra être amélioré par l'ajout de nouvelles catégories ou la modification du contour de certaines catégories. Quoiqu'il en soit, il ne faut pas oublier qu'il ne s'agit là que d'un outil, même provisoire, destiné à étudier l'évolution des sites. Comme toute typologie, elle est destinée à évoluer. Néanmoins, l'étude a montré qu'il était important de ne pas multiplier les types afin d'éviter toute dispersion dans l'objectif poursuivi, celui de la mise en évidence des parcours d'agglomérations. Le classement établi correspond ici à un bon équilibre de la variété des occupations groupées du Val de Saône, entre agglomérations ouvertes et fortifiées à La Tène finale, des petites occupations de bord de voie aux centres régionaux au Haut-Empire, en passant par les agglomérations moyennes ou par les agglomérations aux activités productives. Les principales difficultés se sont finalement concentrées sur les périodes tardo-antique et alto-médiévale où les indices d'occupation sont quasi-inexistants. De fait, la typologie ne peut être que contrainte, voire restrictive, en indiquant la présence d'une petite ou d'une grande fortification à l'Antiquité tardive, ou en attestant seulement de la présence d'un habitat groupé au haut Moyen Âge. Il est évident que le fait urbain ne se résume pas à ces types d'habitat. À l'avenir, les travaux devront davantage s'attarder sur l'identification des occupations de cette période ainsi que sur la caractérisation même des habitats agglomérés.

Grâce aux descripteurs chronologiques, il est désormais possible d'introduire une vision évolutive de la typologie. Pour cela, un nouveau protocole d'analyse a été mis en place afin de séquencer l'évolution de chaque agglomération par la prise en compte de multiples critères (date de création de l'habitat, durée d'occupation, déplacements topographiques des établissements, périodes d'interruption de l'occupation). Les rythmes d'évolution interne des habitats peuvent être ainsi appréhendés. Selon les catégories d'agglomération, nous pouvons suivre l'évolution typologique, les phases d'enrichissement, les périodes de déclin, les transferts de centre de gravité... *etc* et ainsi pouvoir comparer les dynamiques en cours, entre récurrences et irrégularités des processus. La prise en compte des déplacements topographiques des établissements constitue une avancée importante dans

le suivi des dynamiques urbaines. Un des apports principaux de cette enquête réside en effet dans la démonstration de la mobilité géographique de l'objet urbain au fil du temps. Ce constat montre qu'il est indispensable de définir *a priori* la bonne échelle spatiale d'étude et le bon séquençage chronologique pour appréhender dans sa globalité le fait urbain sur un temps long.

La typo-chronologie des sites ne constitue pas l'aboutissement de l'analyse. Parmi les pistes de recherche développées se trouvent la modélisation des trajectoires d'occupation dont l'objectif était de synthétiser au maximum les récurrences observées précédemment. L'exercice permettait alors de se projeter davantage et surtout d'appliquer le parcours-type aux pôles d'occupation n'ayant pu être analysés faute d'une documentation spatiale et chronologique insuffisante. À partir de ces modèles, nous avons souligné l'importance de l'ancienneté des centres régionaux du Haut-Empire, la perdurance remarquable de certains types d'agglomération ou encore l'apparition massive d'un nouveau fait urbain lié aux voies de communication mais d'une existence beaucoup plus éphémère. Finalement, ces modèles débouchent sur une globalisation des évolutions observées en Val de Saône avec pour élément commun l'habitat du Haut-Empire.

La mise à disposition d'un certain nombre de descripteurs chronologiques a pour avantage de pouvoir ensuite analyser les courbes d'évolution du nombre d'habitats groupés par période, date d'installation ou même par type. Cinq grandes phases d'évolution du fait urbain ont ainsi été identifiées dans le Val de Saône. C'est à la fin du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et au cours de la première moitié du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. qu'on observe la première phase d'urbanisation dans la région avec notamment la création des plus importantes agglomérations à vocation artisanale et commerciale (Verdun-sur-le-Doubs, Chalon-sur-Saône, Mâlain...). La première transformation profonde intervient ensuite à la charnière des II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. (LTD1b) au moment où apparaissent les premières agglomérations fortifiées (Mâcon) ainsi que de nombreuses mutations dans les habitats groupés préexistants (Tournus, Mellecey...). La période est également marquée par la création de nouvelles agglomérations, parfois peu importantes, mais servant de relais aux centres plus vastes (Beaune, Somberton...). Le phénomène urbain connaît à cette période sa plus forte diversification pour la période laténienne. Le début de la période romaine constitue également un profond renouvellement du fait urbain avec une variété remarquable des types d'occupation. Les agglomérations dites de bord de voie apparaissent comme le phénomène majoritaire à cette époque (Boncourt-le-Bois, Seveux, Dampierre-et-Flée, Tournus, Pontailler-sur-Saône, Dammartin-Marpain...). Le peuplement urbain atteint alors son apogée à la fin du II<sup>e</sup>-début III<sup>e</sup> siècle avant de connaître un déclin progressif jusqu'à la fin du III<sup>e</sup> siècle. Cette période marque la quatrième phase d'évolution importante. De nombreuses agglomérations sont abandonnées (Mâlain, Beneuvre, Mirebeau-sur-Bèze, Boncourt-le-Bois, Dampierre-et-Flée...) et celles subsistantes sont profondément remodelées avec notamment la réapparition des fortifications (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Til-Châtel...). Cette période de déclin se poursuit finalement tout au long de l'Antiquité tardive avec des effets plus ou moins marqués selon les agglomérations. Ce n'est qu'aux VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles qu'on assiste à une réémergence des occupations au sein des anciens centres urbains (Mâlain, Mirebeau-sur-Bèze, Seveux, Seurre, Auxonne...), même si les indices sont pour la plupart très ténus. Notons toutefois que les analyses menées par la suite apportent quelques nuances dans les grands processus tels qu'ils sont ici présentés. Elles laissent apparaître pour la première fois des dynamiques diverses entre les différents types d'occupation identifiés et entre les territoires politiques se partageant le Val de Saône.

### ***Des processus urbains aux multiples facettes***

Au-delà des bilans historiographiques et documentaires, des éléments d'analyse fournis et de la trame évolutive générale observée, cette enquête était aussi l'occasion de mettre en valeur et de décrire plus précisément les processus urbains qui traversent les réseaux du Centre-Est de la Gaule durant toute la période traitée. Ces observations constituent à ce jour un travail inédit pour la région puisqu'aucune synthèse globale n'avait été jusqu'ici proposée pour les *civitates* éduenne, lingonne et séquanne, si ce n'est à travers quelques articles isolés (Barral, Guillaumet 2000; Barral, Nouvel 2012; Barral *et al.* 2012; Coquet *et alii.* 2011; Kasprzyk, Nouvel 2011). À travers cette conclusion, nous pouvons donc revenir sur un certain nombre de points importants et nouveaux mis en évidence lors de ce travail.

### Une armature urbaine soumise à la résilience

Un des principaux apports de l'enquête est la démonstration de la pérennité de l'armature urbaine du Val de Saône. Les agglomérations de la fin de La Tène moyenne et de La Tène finale sont majoritairement à l'origine du réseau urbain de l'époque romaine et, par voie de conséquence, de celui de l'époque actuelle. Il est donc maintenant évident que l'urbanisation commence bien avant la Conquête et l'arrivée des Romains en Gaule. Les premiers points d'occupation qui forment la base des réseaux urbains de notre région se mettent en place au cours du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (La Tène C2-D1), voire au milieu du III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. (La Tène B2-C1) pour Chalon-sur-Saône ou Verdun-sur-le-Doubs par exemple. Ce constat doit d'ailleurs nous faire réfléchir à la prise en compte plus globale des occupations pré-Conquête qui sont encore aujourd'hui sous-évaluées du fait des superpositions urbaines anciennes et modernes et de la fugacité des indices. Ainsi, à ce jour, parmi les 51 pôles d'occupation antiques recensés en Val de Saône, onze sont fondés de manière certaine à la période laténienne (Beaune, Beneuvre, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Mâlain, Mellecey, Mirebeau-sur-Bèze, Nuits-Saint-Georges, Sombornon, Tournus, Verdun-sur-le-Doubs). Si tous ont donné naissance à une ville ou un village actuel, six se positionnent encore directement sur les vestiges gaulois. Ces données s'appuient sur les dossiers les mieux documentés. Des investigations plus importantes sur d'autres sites pourraient certainement faire apparaître d'autres habitats groupés laténiens, à l'instar des sites de bord de Saône de Seurre, Saint-Jean-de-Losne ou Mantoche où pour l'instant les témoins plaident plutôt en faveur de points de passage très fréquentés sur le cours de la rivière.

Les profondes mutations observées dans les premières décennies du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. (La Tène D1b évoluée) ont très peu de conséquences sur le devenir du réseau urbain. Si certaines agglomérations subissent un déplacement de leur centre de gravité (Mâcon, Chalon-sur-Saône...), d'autres émergent de manière *ex-nihilo* (Beaune, Sombornon) s'appuyant même parfois sur des lieux de culte anciens (Mirebeau-sur-Bèze, Nuits-Saint-Georges). La période de Conquête romaine ne constitue pas en tout cas de frein au développement urbain du Val de Saône. Par la suite, les agglomérations les plus importantes de l'armature urbaine laténienne connaissent une formidable pérennité en devenant les principaux pôles d'occupation du Haut-Empire (Mâcon, Chalon-sur-Saône, Mâlain, Mirebeau-sur-Bèze...). Les complexes monumentaux constituent d'ailleurs le lien évident entre ces occupations. En revanche, cette perdurance est beaucoup moins forte à l'Antiquité tardive, à l'exception du Val de Saône du fait de la mise en défense d'un certain nombre d'agglomérations situées sur le réseau d'Agrippa. Les autres centres régionaux ne sont pas pour autant totalement abandonnés, même s'ils connaissent pour la plupart un abandon temporaire à l'Antiquité tardive, puis parfois un déplacement avant de renaître au début du haut Moyen Âge (Mâlain, Mirebeau-sur-Bèze, Beneuvre, Nuits-Saint-Georges). Ce déclin s'explique par le fait qu'ils se trouvent désormais à l'écart de la redynamisation des axes de communication. En tout cas ces nouvelles agglomérations fortifiées deviennent les nouveaux lieux vitaux des territoires où s'installent les administrations ecclésiastiques et locales qui en font le siège des principales villes médiévales. Aussi, malgré certains choix politiques, toutes ces constatations montrent à quel point les centres de pouvoir anciens constituent le fil directeur de l'armature urbaine du Val de Saône.

### Des processus urbains précisés

La précision des processus d'urbanisation sur toute la période traitée et tout particulièrement des phénomènes de proto-urbanisation et de romanisation est un des autres apports de cette enquête. Malgré des dynamiques similaires aux différentes époques, quelques spécificités ont été relevées au sein des territoires. Implantées en plaine, dans des zones ouvertes et favorables aux échanges, sur les rives des grandes rivières à des points de passage à gué remarquables ou plus largement le long des axes de communication privilégiés, les premières agglomérations laténiennes à vocation artisanale et commerciale profitent avant tout de l'essor économique que connaît la Gaule durant cette période. Si le déterminisme géographique est le moteur principal des choix d'implantation de ces occupations, nous avons aussi remarqué dans certains cas une réminiscence d'anciens pôles hallstattiens même si la filiation directe est difficile à démontrer (Verdun-sur-le-Doubs).

La charnière des II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C. constitue un moment clé primordial dans les dynamiques urbaines laténiennes. Si dans certaines régions d'Europe orientale et de Gaule septentrionale, l'apparition de l'*oppidum* - agglomération fortifiée - paraît une étape presque incontournable, il en est tout autre dans le Val de Saône. Ce type d'occupation ne peut être correctement étudié dans la région puisque seulement deux sont archéologiquement attestés (Mâcon, Mirebeau-sur-Bèze) en plus de celui de Chalon-sur-Saône, seulement mentionné par les

textes césariens. Alors qu'ils adoptent tous des formes et des évolutions différentes, ils ont au moins en commun une sous-documentation évidente tant sur leur étendue, leur nature réelle ou encore même leur localisation. Dans les cas observés, le phénomène se matérialise par la mise en défense de la position stratégique la plus voisine de l'agglomération préexistante, même si le Val de Saône, du fait de son contexte de plaine, ne présente pas de reliefs très prononcés. C'est peut-être d'ailleurs cette topographie qui expliquerait le manque de vastes *oppida* dans la région. Le phénomène d'encastellation est finalement assez ponctuel, voire secondaire puisque son impact sur la structure des réseaux préexistants est minimale. En définitive, le principal phénomène urbain de cette période (La Tène D1b évoluée) dans le Val de Saône concerne une restructuration importante des réseaux antérieurs par le biais d'abandons-déplacements ou de phases de redynamisation importante des établissements. On observe dès lors au cours de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. un partage des territoires entre les agglomérations artisanales et commerciales et les *oppida*. Le schéma d'organisation le plus reconnaissable est celui du Val de Saône éduen, très proche de celui de la vallée de la Loire ségusiave avec une alternance des occupations sur le cours de la rivière. Enfin, parmi les sites fortifiés laténiens, il a été intéressant de mettre plus précisément en lumière le cas de Mirebeau-sur-Bèze. L'apparition d'une fortification liée au grand sanctuaire communautaire lingon est le phénomène d'encastellation le plus tardif mais aussi le plus atypique avec ses influences militaires romaines manifestes. Le site est le symbole d'une romanisation de plus en plus prégnante de la société gauloise dans cette période post-Conquête.

Contrairement à la période laténienne où les mutations urbaines étaient avant tout guidées par des motivations socio-économiques et stratégiques (emplacements favorables aux échanges), au Haut-Empire les principaux bouleversements urbains sont le fruit d'une réorganisation des cadres administratifs des cités gallo-romaines et de la mise en place de nouveaux axes de communication attribués au réseau d'Agrippa. La confirmation des étendues territoriales éduenne, lingonne et séquane dans le Val de Saône fait qu'aucun bouleversement majeur n'a lieu dans la région, contrairement à d'autres territoires tel que celui des Sénons. Outre la continuité d'occupation des réseaux urbains antérieurs, on assiste en réalité à l'émergence massive d'un nouveau fait urbain lié aux voies de communication. Il constitue pour le Val de Saône un phénomène majeur relativement bien documenté.

Enfin, le récent intérêt pour les occupations tardo-antiques dans le Val de Saône a fait progresser de manière significative les connaissances sur le fait urbain de cette période. Malgré la crise urbaine observée au cours du III<sup>e</sup> siècle (déprise urbaine, diminution des activités artisanales, transformation des habitats, abandon des nécropoles...) les travaux nous montrent que les agglomérations continuent à vivre au-delà, au prix de profondes réorganisations des topographies. L'analyse montre concrètement que l'Antiquité tardive correspond à une période d'étiollement du phénomène urbain et non à un abandon pur et simple, avant un renouveau des réseaux à l'époque mérovingienne et à partir du VIII<sup>e</sup> siècle. Dans cette évolution, les agglomérations de bord de voie, et plus généralement les agglomérations les plus modestes, sont celles qui connaissent toutefois le plus fort taux d'abandon à l'Antiquité tardive. À l'inverse, sauf cas minoritaires, les agglomérations antérieures à la Conquête survivent davantage. Ces dernières correspondent au Haut-Empire aux centres urbains régionaux. D'ailleurs, dans ce contexte, les complexes monumentaux (sanctuaires et centres publics) apparaissent comme de réels traits d'union entre les périodes, au moins jusqu'au V<sup>e</sup> siècle. Cette perdurance n'est toutefois pas totalement fixe puisque de nouveaux déplacements sont encore observés à l'issue de la période afin de s'adapter aux nouveaux itinéraires ou se protéger (Nuits-Saint-Georges, Mâlain, Beneuvre...). L'autre phénomène conduisant à une pérennité *in-situ* des habitats est celui de la fortification. Le Val de Saône dispose d'un corpus de *castra* (agglomération fortifiée) tout à fait significatif pour pouvoir discuter de ces questions. Le dispositif, encore symbole de l'omniprésence de l'Etat en Gaule, est installé sur l'épine dorsale du réseau d'Agrippa en plaine de Saône. Installées à une distance régulière au cours de l'époque constantinienne, ces fortifications prennent appui sur des centres régionaux ou des étapes routières du Haut-Empire. Si ces enceintes répondent dans un premier temps aux besoins de l'Empire tardif (*borrea*, garnisons...), les plus vastes connaissent dans un second temps une promotion politique dans une ultime réorganisation des cités et des provinces. Dans le démantèlement de la cité éduenne, Chalon-sur-Saône et Mâcon deviennent ainsi chefs-lieux de cité et évêchés aux IV<sup>e</sup> et VI<sup>e</sup> siècles.

### L'omniprésence des agglomérations de bord de voie au Haut-Empire

Ces travaux ont aussi caractérisé davantage certains types d'occupation grâce à un corpus de sites assez varié et représenté en quantité dans le Val de Saône. Parmi eux on retrouve notamment une série d'agglomérations de nouvelle génération qui apparaît lors du percement des grands axes de communication à la période augusto-tibérienne. Cette origine et leur caractère morphologique principal de « village-rue » permettent de les qualifier d'agglomérations de bord de voie. Sans antécédents laténiens pour la plupart, ces sites de tailles modestes (en moyenne 4-5 ha) développent des fonctions peu diversifiées et avant tout tournées vers le service des voyageurs (restauration, hébergement, lieux de culte, activité métallurgique de réparation...). Ces habitats vont de l'installation informelle d'origine privée, avec quelques bâtiments, à l'agglomération très structurée faisant partie intégrante d'un réseau délibérément implanté à intervalles réguliers. Les sites de Dampierre-et-Flée, Beuneuve ou Isômes constituent de réels modèles en la matière. Parallèlement à cela, une des découvertes les plus remarquables de ces dernières années est sans nul doute la mise au jour d'un réseau de relais officiels intégrés ou non aux agglomérations de bord de voie et surtout marqués par des bâtiments de type *praetorium*. Les exemples de Sennecey-le-Grand et d'Isômes/*Bourg* dans le Val de Saône révèlent un tissu qui pourrait être plus dense, mais dont l'organisation, le statut et la chronologie sont encore largement méconnus. Ils sont aussi plus globalement révélateurs de la présence de l'Etat dans les habitats groupés antiques avec les *statio* supposées de Til-Châtel, Pontailler-sur-Saône ou encore Dijon. La succession de ces agglomérations parfois à distance réduite montre qu'elles sont extrêmement courantes le long des axes routiers. Par ailleurs, leur mise au jour récurrente par prospection aérienne est le signe que la liste est loin d'être complète. Il est certain que leurs caractéristiques pourront être affinées à l'avenir.

### Le Val de Saône, un espace géographique homogène au développement urbain irrégulier

Suite à ces multiples observations, il reste à savoir si l'armature urbaine du Val de Saône adopte réellement une organisation particulière. Malgré le caractère géographique et culturel homogène longuement décrit, la région dispose d'une partition politique et territoriale qui a une influence directe sur les réseaux urbains. Cette influence s'observe tant dans les dynamiques urbaines mises en évidence que dans les schémas organisationnels des agglomérations. Mais il faut bien avouer que le constat est difficile à établir au premier abord puisque cette armature urbaine est le résultat d'un long processus aux multiples facettes et présente une variété d'habitats groupés qui masquent en grande partie les inégalités territoriales. C'est pourquoi les agglomérations de bord de voie doivent être écartées des observations puisqu'elles disposent d'une organisation uniforme, non reliées directement à l'armature urbaine des territoires. Malgré des modalités d'implantation similaires, le système urbain du Val de Saône doit être considéré comme la somme de dynamiques et de facteurs à la fois synchrones et divergents.

Les mutations urbaines et les répartitions d'agglomérations observées à la Tène finale, et notamment à la charnière des II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C, apparaissent comme la traduction principale de ces disparités territoriales. Elles ont une incidence directe sur l'organisation des réseaux urbains postérieurs. Le Val de Saône est en cela très représentatif puisque les cas décrits font écho aux observations générales effectuées pour la totalité des *civitates*. Ainsi, comme il a été souligné à plusieurs reprises, les territoires politiques éduen, lingon et séquane semblent répondre différemment aux mutations en cours. Chez les Lingons et les Séquanes la transition est la plus modérée puisqu'aucune agglomération n'est brutalement abandonnée au profit d'une autre. L'installation des *oppida* dans ces territoires se fait sans déstructuration des réseaux préexistants. Au contraire, de nouveaux terroirs sont même occupés (Mirebeau-sur-Bèze), voire redynamisés (Beuneuve, Mâlain). À l'inverse, le processus urbain en territoire éduen est plus actif, et tout particulièrement dans la partie du Val de Saône. Les sites du *Petit-Chauvort* à Verdun-sur-le-Doubs, du *Port-Guillot* à Chalon-sur-Saône, de Saint-Symphorien-d'Ancelles ou encore de Varennes-lès-Mâcon sont abandonnés au profit d'autres, comme l'est aussi par exemple l'agglomération d'Avallon. Ces restructurations éduennes sont très certainement le résultat d'une centralisation assez importante du pouvoir dans cette cité et du rôle des élites. De telles transformations ne peuvent pas être décidées qu'à un niveau local. Il existe de toute évidence une concertation pour choisir de meilleurs emplacements pour le développement des centres urbains, dans le but de profiter au mieux de la manne économique que procure la Saône. Le déclin du site de Verdun-sur-le-Doubs au profit de Chalon-sur-Saône correspond d'ailleurs à la période où Bibracte connaît son plein développement. Vis-à-vis de la capitale éduenne, Chalon-sur-Saône dispose d'une situation beaucoup plus favorable, à un coude de la rivière et sur un axe routier faisant directement la liaison.

Dès lors l'agglomération devient le principal port de la cité. On pourrait ainsi quasiment penser à une volonté d'aménagement des territoires.

Cette volonté politique se poursuit au-delà puisqu'au Haut-Empire, des phénomènes similaires sont en cours. Le maillage urbain et l'occupation des agglomérations les plus importantes sont en effet indirectement le résultat d'aménagements publics et culturels. Issus pour la plupart d'occupations laténiennes, les complexes monumentaux endossent un développement qui répond sans nul doute à une volonté particulière d'aménagement et de cohésion civique de la part des élites. De fait, par ces choix, des agglomérations connaissent une occupation plus importante. La présence d'un théâtre à Mâlain ou encore à Mirebeau-sur-Bèze n'est pas anodine, tout comme les sanctuaires éduens de Nuits-Saint-Georges/*Les Bolards* et Pierre-de-Bresse non loin des frontières lingonne et séquane. Ces réflexions doivent toutefois être abordées à l'échelle plus globale du territoire des cités et non sur de faibles portions. Nous avons aussi pu noter que le statut civique acquis par les collectivités locales suite à la réforme augustéenne a eu des conséquences sur les structures urbaines et leur organisation. Les faveurs fiscales, militaires, administratives ou même directement urbaines jouent des rôles de premier plan. La relative stabilité des réseaux urbains de ces cités au tournant de notre ère est sans doute à mettre à ce crédit, même si quelques adaptations sont opérées marginalement (Autun, Chalon-sur-Saône). Ces dernières sont toutefois moindres en comparaison de la cité stipendiaire des Sénon par exemple.

Quoi qu'il en soit les Eduens sont ceux qui tirent le plus profit du cours de la Saône grâce à leur hégémonie sur la région et malgré quelques conflits territoriaux avec les Séquanes à La Tène finale. Les luttes de pouvoir n'ont d'ailleurs aucun impact sur les réseaux urbains. Les Eduens disposent d'agglomérations en contact direct avec la Saône, tandis que les Lingons et les Séquanes choisissent un développement urbain davantage tourné vers les principaux axes routiers traversant leur cité. Cette situation, qui se confirme au Haut-Empire, est tout de même corrigée à cette époque par l'installations de nouvelles agglomérations d'importance locale (Seurre, Auxonne, Pontailler-sur-Saône, Mantoche...) voire régionale (Dijon). Néanmoins, en comparant la densité globale des habitats groupés à l'échelle des cités et du seul Val de Saône, aucune concentration particulière ne semble s'observer. À l'instar d'autres *civitates*, la géographie des réseaux urbains est plutôt variable et semble répondre à des facteurs multiples tels que les axes de communication, les carrefours routiers, les vallées, les terroirs agricoles, les ressources naturelles.

Enfin, à des échelles plus locales existent d'autres déséquilibres d'occupation n'ayant aucun lien avec les facteurs géopolitiques. Ils concernent des micro-régions à la géographie particulière telle que le Finage dolois, un espace de plaine situé entre les vallées de la Saône et du Doubs. Il est intéressant de remarquer qu'aucune agglomération d'ampleur n'est ici installée malgré le passage de la voie du réseau d'Agrippa Chalon/Besançon. Toutes se trouvent en marge. Le seul fait urbain repéré dans ce secteur au Haut-Empire correspond à de petites installations de bord de voie, certainement d'origine privée au vu de leur faible emprise et de leur caractère architectural modeste et hétéroclite. Ce sous-équipement urbain évident du Finage, qui pourrait d'ailleurs trouver une comparaison avec la Bresse bourguignonne, s'explique par l'aspect agricole premier de cet espace. La densité de *villae* et de petits établissements ruraux y est assez importante, sans que l'on sache toutefois comment s'articulent les relations entre habitat dispersé et agglomérations.

Grâce à l'approche spatiale et modélisatrice, nous espérons avoir montré que le fait urbain dans le Val de Saône, de la période laténiennne au haut Moyen Âge, suit des processus, parfois longs, guidés par des éléments qui interviennent à différentes échelles. Ce constat montre qu'il est indispensable de traiter les agglomérations comme des pôles d'occupation à travers des analyses systémiques et territoriales. C'est seulement à ces échelles que les dynamiques observées en interne prennent tout leur sens. Une des caractéristiques principales de cette armature urbaine réside dans les phénomènes de résilience mis en lumière tout au long de la période traitée. De fait, la trame urbaine actuelle du Val de Saône bourguignon – franc-comtois est directement héritée des choix qui ont été fait il y a deux millénaires. Le monde urbain ne suit toutefois pas une évolution uniforme qui répond exclusivement aux grands événements historiques. La diversité et la complexité des différentes formes d'habitats, des modes d'occupation, des dynamiques ou encore les phénomènes de perdurance des occupations montrent que des facteurs internes locaux ont aussi une influence particulière sur le développement et l'organisation de



l'armature urbaine. D'ordre économique, social, territorial ou encore politique, ces facteurs doivent être pleinement considérés même s'il reste encore difficile de définir avec précision le rôle et l'importance de chacun d'entre eux dans le développement urbain.

Si cette enquête répond à la plupart des interrogations que nous nous posions, elle laisse aussi émerger de nouvelles réflexions à développer à l'avenir (les occupations péri-urbaines, la relation habitat isolé/habitat groupé...). Il faut quoi qu'il en soit être conscient que nous restons entièrement dépendant de la documentation disponible même si son traitement a permis d'atténuer et de prendre en compte les limites et les biais qu'elle entraînait. Néanmoins, les analyses peuvent parfois dépasser ce que les informations nous offrent ; mais il s'agit bien là aussi des objectifs d'une thèse. En tout état de cause, notre travail souligne indéniablement l'intérêt des analyses inter- et intra-urbaines, dans le but de comprendre d'une part les dynamiques internes aux habitats, d'autre part les dynamiques systémiques. Malgré des sites de mieux en mieux connus, les analyses futures ne pourront se dispenser d'un investissement de terrain encore plus important. Les agglomérations hypothétiques sont encore trop nombreuses, tout comme les sites mal caractérisés. Tout ce qui peut permettre de mieux appréhender les aspects chronospaciaux des agglomérations doit être considéré attentivement. Il est certain que cet investissement est extrêmement chronophage, mais il est indispensable pour mener à bien des réflexions plus fines.

Cette enquête n'est toutefois pas une fin en soi puisqu'elle intègre le cadre plus large d'un programme collectif de recherche -AggloCenE- dans lequel il sera possible à terme d'étendre les réflexions formulées pour le Val de Saône à l'échelle du Centre-Est de la Gaule avec une même méthodologie. Mais les informations apportées dans ce travail nécessitent également d'être confrontées de manière plus précise avec celles d'autres régions. À travers quelques exemples déjà, nous avons réussi à démontrer que les processus urbains et les organisations générales sont similaires à ce qui a déjà été observé ailleurs, que ce soit dans le Centre, en Pays de la Loire, en Bretagne ou dans le Massif-Central, malgré les particularités locales. Si aucune agglomération spécifique au Val de Saône ne semble se profiler, les occupations restent toutefois assez hétéroclites tant dans leur morphologie, leur nature, leur parure que dans la diversité des sites d'implantation (cours d'eau, plaine, vallée, col...). C'est d'ailleurs ce constat qui pose des difficultés de reconnaissance du fait urbain. Hormis cela, nous pouvons aussi signaler ce que nous ne trouvons pas dans le Val de Saône, contrairement à d'autres régions : les agglomérations rurales ou artisanales. Si aucune agglomération en lien avec l'activité agricole n'est ici identifiée à la période laténienne ou à l'Antiquité, c'est parce que le réseau urbain a su se mettre en place et se développer précocement avec une tradition économique et artisanale très marquée et une hiérarchie stricte des différents types d'occupation. Quant à l'absence des agglomérations à vocation exclusivement productive, leur absence s'explique par le simple fait que les principaux gisements naturels tels que les minerais ou les argiles sont situés en dehors du Val de Saône. De fait les occupations groupées ne se sont pas ici spécialisées dans un artisanat particulier. En tout état de cause si des comparaisons régionales approfondies sont nécessaires, elles doivent se faire avec un langage commun et tout particulièrement sur le sujet des dynamiques urbaines sur le temps long. Les récurrences et les spécificités de développement apparaîtraient dès lors de manière plus évidente, tout comme les facteurs internes et externes entrant en jeu dans les différents processus. Conscient des corrections à amener à cette approche, ce travail constitue quoi qu'il en soit une première pierre à l'édifice avant d'aller plus loin dans la compréhension des phénomènes urbains.



---

## BIBLIOGRAPHIE

**Achard-Corompt et alii. 2016** : ACHARD-COROMPT (N.), KASPRZYK (M.), DUROST (R.), BONTROND (R.), GERARD (M.), IZRI (St.), NOUVEL (P.), RIQUIER (V.) - Monuments funéraires du Haut-Empire dans les cités des Rèmes et des Tricasses. In : CASTORIO (J.-N.), MALIGORNE (Y.) - *Mausolées et grands domaines ruraux à l'époque romaine dans le nord-est de la Gaule*, Ausonius, Bordeaux, 2016, p. 35-64 (Script Antiqua, 90).

**Achard-Corompt, Kasprzyk 2016** : ACHARD-COROMPT (N.), KASPRZYK (M.) - *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule II. Sépultures, nécropoles et pratiques funéraires en Gaule de l'Est - Actualité de la recherche*, Société Archéologique de l'Est, Dijon, 2016, 510 p. (Supplément à la Revue Archéologique de l'Est de la France, 41).

**Adam 2008** : ADAM (J.-P.) - *La construction romaine*, Editions A. et J. Picard, Paris, 2008, 368 p.

**Agache 1978** : AGACHE R. - *La Somme pré-romaine et romaine : d'après les prospections aériennes à basse altitude*, Société des Antiquaires de Picardie, Amiens, 1978, 515 p. (Mémoire de la Société des Antiquaires de Picardie, 24).

**Ahü-Delor et alii. 2010** : AHÜ-DELOR (A.), BARTHELEMY (D.), BARTHELEMY (F.), DUROST (R.), FORTUNE (C.), HERVE (C.), HUMBERT (S.), JOLY (M.), MOUTON-VENAULT (S.), PETTALLOT (D.) - Caractérisation des vaisseliers culinaires dans l'est de la Gaule au cours des trois premiers siècles de notre ère. In : RIVET (L.), SAUNIER (S.) dir. - *SFECAG, Actes du Congrès de Chelles, 13-16 mai 2010*, SFECAG, Marseille, 2010, p. 301-330.

**Alberti 2009** : ALBERTI (G.) - *La maison urbaine gallo-romaine en Gaule Belgique et dans les Germanies*, Thèse de Doctorat, Université de Strasbourg, Strasbourg, 2009, 276 p.

**Antoine 1999** : ANTOINE (A.) - *Campagnes de l'Ouest : stratigraphie et relations sociales dans l'histoire. Actes du colloque de Rennes, 24-26 mars 1999*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, 552 p.

**Arbaumont 1865** : ARBAUMONT d' (J.) - Comptendu des travaux de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or du 1<sup>er</sup> juillet 1867 au 1<sup>er</sup> juillet 1868, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 7, 1865, p. LXXXXV-CXXX.

**Arcelin, Brunaux 2003** : ARCELIN (P.), BRUNAU (J.-L.) - Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer, *Gallia*, t. 60, 2003, p. 1-268.

**Archaeomedes 1998** : Archaeomedes - *Des oppida aux métropoles*, Anthropos, Paris, 1998, 280 p.

**Argant et al. 2005** : ARGANT (J.), ARGANT (Th.), BARTHELEMY (D.) - Fouille sur le plateau de la Baille, occupation de l'Antiquité tardive, « une ferme sur le castrum », données de l'archéozoologie et de la palynologie. In : COLLECTIF - *GAM 1954-2004, Résultats des dernières recherches archéologiques en Mâconnais*, Groupement Archéologique du Mâconnais, Mâcon, 2005, p. 54-71.

**Arlaud et al. 1994** : ARLAUD (C.), BURNOUF (J.), BRAVARD (J.-P.) - *Lyon Saint-Jean : les fouilles de l'Îlot Tramassac*, Service régional de l'archéologie de Rhône-Alpes, Lyon, 1994, 151 p. (Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, 10).

**Armand-Calliat 1936** : ARMAND-CALLIAT (L.) - Pièces de verrerie antiques mises au jour dans l'arrondissement de Chalon, *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et scientifiques*, 1936, p. 521.

**Armand-Calliat 1937** : ARMAND-CALLIAT (L.) - *Chalonnais gallo-romain. Répertoire des découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Chalon*, Société d'Histoire et d'Archéologie, Chalon-sur-Saône, 1937, 293 p.

**Armand-Calliat 1944** : ARMAND-CALLIAT (L.) - Les fouilles de Marloux près Mellecey (Saône-et-Loire en 1943), *Gallia*, t. 2, 1944, p. 25-41.

**Armand-Calliat 1947** : ARMAND-CALLIAT (L.) - Les fouilles de Marloux (Saône-et-Loire) 1944-1945, *Gallia*, t. 5, n° 2, 1947, p. 417-426.

**Armand-Calliat 1952** : ARMAND-CALLIAT (L.) - Inscription mérovingienne découverte à Chalon, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1952, p. 157-161.

**Armand-Calliat 1958** : ARMAND-CALLIAT (L.) - Le Chalonnais à l'époque de La Tène d'après les découvertes archéologiques, *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et scientifiques*, 1958, p. 109-128.

- Armand-Calliat 1963** : ARMAND-CALLIAT (L.) - Une inscription mérovingienne trouvée à Mâcon, *Bulletin G.A.M.*, t. 3, 1963, p. 11-14.
- Castella 2008** : CASTELLA (D.) - *Topographie sacrée et rituels : le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes : actes du colloque international d'Avenches, 2-4 novembre 2006*, Schweizerische Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte, Basel, 2008, 349 p.
- Astrade 2005** : ASTRADE (L.) - *La Saône en crue. Dynamique d'un hydroystème anthropisé*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 2005, 268 p.
- Aubin, Meissonnier 1994** : AUBIN (G.), MEISSONNIER (J.) - L'usage de la monnaie sur les sites de sanctuaires de l'ouest de la Gaule et de la Bourgogne. In : GOUDINEAU (Chr.), FAUDUET (I.), COULON (G.) - *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine, Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine. Actes du colloque d'Argentomagus*, Errance, Paris, 1994, p. 143-152.
- Audouze, Buchsenschütz 1989** : AUDOUZE (F.), BUCHSENSCHÜTZ (O.) - *Villes, villages et campagnes de l'Europe celtique du début du II<sup>e</sup> millénaire à la fin du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C.*, Hachette, Paris, 1989, 362 p.
- Augier, Krausz 2012** : AUGIER (L.), KRAUSZ (S.) - Du complexe princier à l'oppidum : les modèles du Berry. In : SIEVERS (S.), SCHÖNFELDER (M.) - *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer. Actes du 34<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF, 13-16 mai 2010, Aschaffenburg*, RGK, RGZM et AFEAF, Mayence, 2012, p. 165-190.
- Augros, Feugère 2002** : AUGROS (M.), FEUGERE (M.) - *La nécropole de la Citadelle à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), I. Catalogue des sépultures*, Editions Monique Mergoïl, Montagnac, 2002, 206 p.
- Ayala et alii. 2003** : AYALA (G.), ARGANT (Th.), BLAIZOT (Fr.), HORRY (A.) - Un habitat et des sépultures du haut Moyen Âge sur les pentes de la Croix-Rousse à Lyon, *Archéologie médiévale*, t. 33, 2003, p. 33-62.
- Bailly et al. 1995** : BAILLY (A.), FERRAS (R.), PUMAIN (D.) - *Encyclopédie de la géographie*, Economica, Paris, 1167 p.
- Balmelle et al. 2011** : BALMELLE (C.), ERISTOV (H.), MONIER (Fl.) - *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge, mosaïque, peinture, stuc. Actes du colloque international, Université de Toulouse II Le Mirail, 9-12 octobre 2008, Aquitania, Bordeaux*, 2011, 795 p. (Supplément Aquitania, 20).
- Baray 1989** : BARAY (L.) - Les enclos du second âge du Fer du Nord sénonais. In : BUCHSENSCHÜTZ (O.), OLIVIER (L.) - *Les Viereckschanzen et les enceintes quadrilatérales en Europe celtique, Actes du 9<sup>ème</sup> colloque de l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du Fer, Châteaudun, 16-19 mai 1985*, Errance, Paris, 1989, p. 123-136.
- Baray 1999** : BARAY (L.) - Le faciès culturel du Sénonais au Hallstatt D et à La Tène A. In : VILLES (A.), BATAILLE-MELKON (A.) - *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VII<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles avant notre ère, Actes du colloque de l'AFEAF tenu à Troyes en 1995*, Société Archéologique champenoise, Reims, 1999, p. 93-128 (Mémoires de la Société Archéologique champenoise, 15).
- Baray 2006** : BARAY (L.) - *Artisanats, Sociétés et Civilisations. Hommage à Jean-Paul Thévenot*, Supplément à la Revue Archéologique de l'Est de la France, t. 24, 2006, 660 p.
- Baray 2017** : BARAY (L.) - *Le silex, de terre et de faïence, la mémoire du sol en Bourgogne. Hommage à Jean-Paul Delor*, Editions Mergoïl, Autun, 2017, 636 p.
- Baray 2018** : BARAY (L.) - *Les Sénon. Archéologie et histoire d'un peuple gaulois*, Snoeck, Gand, 2018, 383 p.
- Barbet, Billerey 2004** : BARBET (G.), BILLEREY (R.) - Une plaque de bronze avec dédicace découverte en Franche-Comté, *Gallia*, t. 61, 2004, p. 281-290.
- Barbet et al. 2014** : BARBET (G.), JOAN (L.), ANCEL (M.-J.) - *La nécropole gallo-romaine des "Charmes d'Amont" à Tavaux (Jura)*, éditions Monique Mergoïl, Paris, 2014, 235 p.
- Bardel 2006** : BARDEL (D.) - La céramique du premier âge du Fer du Camp de Chassey (71) : le mobilier de la collection Loydreau. In : BARAY (L.) - *Artisanats, Sociétés et Civilisations. Hommage à Jean-Paul Thévenot*, Supplément à la Revue Archéologique de l'Est de la France, t. 24, 2006, p. 447-471.
- Baret 2009** : BARET (Fl.) - *Les agglomérations « secondaires » gallo-romaines dans le Massif-Central. Etude critique de la documentation*, Mémoire de Master 2, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2009.
- Baret 2015** : BARET (Fl.) - *Les agglomérations « secondaires » gallo-romaines dans le Massif Central (cités des Arvernes, Vellaves, Gabales, Rutènes, Cadurques et Lémovices)*, Thèse de Doctorat, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2015, 498 p.
- Baret 2016** : BARET (Fl.) - Le réseau des agglomérations antiques dans les cités du Massif-Central (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.-V<sup>e</sup> siècle après J.-C.), *Gallia*, t. 73, n° 2, 2016, p. 169-212.
- Barral 1994** : BARRAL (Ph.) - *Céramique indigène et faciès culturels à La Tène finale dans la vallée de la Saône*,

Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 1994, 222 p.

**Barral et alii. 1995** : BARRAL (Ph.), BECK (P.), BERNAL (J.), BOYER (F.), BUCHSENSCHÜTZ (O.), FLOUEST (J.-L.), LASZLOVSKY (J.), LUGINBÜHL (Th.), PARATTE (C.-A.), PAUNIER (D.), QUINN (D.), RALSTON (I.), SZABO (M.), VITALI (D.), WIETHOLD (J.) - Les fouilles du Mont-Beuvray, Nièvre - Saône-et-Loire : rapport biennal 1992-1993, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 46, fasc. 2, 1995, p. 217-317.

**Barral 1996** : BARRAL (Ph.) - *Le Petit-Chauvort*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1996, 17 p.

**Barral 1997** : BARRAL (Ph.) - *Le Petit-Chauvort*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1997, 37 p.

**Barral 1998** : BARRAL (Ph.) - *Le Petit-Chauvort*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1998, 23 p.

**Barral 1999a** : BARRAL (Ph.) - Aspects de La Tène ancienne et moyenne en Côte-d'Or et vallée de la Saône. In : VILLES (A.), BATAILLE-MELKON (A.) - *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VII<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles avant notre ère, Actes du colloque de l'AFEAF tenu à Troyes en 1995*, Société Archéologique champenoise, Reims, 1999, p. 447-460 (Mémoires de la Société Archéologique champenoise, 15).

**Barral 1999b** : BARRAL (Ph.) - *Le Petit-Chauvort*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1999, 23 p.

**Barral et alii. 2001** : BARRAL (Ph.), BOSSUET (G.), CAMERLYNCK (Chr.), DABAS (M.), DAUBIGNEY (A.) - Premières approches d'un habitat protohistorique et antique de la basse vallée du Doubs : Authumes « Le Tertre » (Saône-et-Loire), *Bulletin de l'AFEAF*, t. 19, 2001, p. 22-25.

**Barral 2003a** : BARRAL (Ph.) - Agglomérations ouvertes et oppida dans les plaines de Saône et du Doubs. Bilan et perspectives à partir de l'étude de quelques cas, *Archaeologia Mosellana*, t. 5, 2003, p. 199-214.

**Barral 2003b** : BARRAL (Ph.) - Céramiques indigènes et groupes culturels. La Bourgogne et ses marges à La Tène finale. In : PLOUIN (S.), JUD (P.) - *Habitats, mobiliers et groupes régionaux à l'âge du Fer. Actes du XX<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF, Colmar-Mittelwihr, 16-19 mai 1996*, Revue Archéologique de l'Est, Dijon, 2003, p. 353-374.

**Barral et alii. 2003** : BARRAL (Ph.), NOUVEL (P.), PERRIN (Fr.), POUX (M.) - La France du Centre-Est (Auvergne, Bourgogne, Franche-Comté, Rhône-Alpes). In : ARCELIN (P.), BRUNAUX (J.-L.) - *Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer*, Gallia, t. 60, 2003, p. 139-168.

**Barral 2005** : BARRAL (Ph.) - L'habitat rural de la fin de l'âge du Fer (La Tène C2-D1) dans les plaines de Saône et du Doubs : données socio-économiques et culturelles à partir du matériel céramique, *Archaeologia Mosellana*, t. 6, 2005, p. 239-274.

**Barral et alii. 2007** : BARRAL (Ph.), DAUBIGNEY (A.), DUNNING (C.), KAENEL (G.), ROULIERE-LAMBERT (M.-J.) - *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer. Actes du XXIX<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF (Bienne, 5-8 mai 2005)*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2007, 892 p. (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 826).

**Barral et alii. 2008** : BARRAL (Ph.), BOSSUET (G.), DAUBIGNEY (A.), CAMERLYNCK (Chr.), DABAS (M.), THIVET (M.) - Un exemple d'approche intégrée d'un établissement de la fin de l'âge du Fer : Authumes « Le Tertre » (Saône-et-Loire). In : BLANCHARD (J.-L.), IZAC-IMBERT (L.) - *L'exploitation agricole dans son environnement à la fin de l'âge du Fer, Nouvelles approches méthodologiques. Actes de la table-ronde, rencontre de Saint-Julien 18-19 novembre 2004*, Archives d'écologie préhistorique, Toulouse, 2008, p. 33-43.

**Barral 2009** : BARRAL (Ph.) - Le Second âge du Fer en Côte-d'Or (V<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.). In : PROVOST (M.) - *Carte Archéologique de la Gaule : La Côte d'Or 21/1*, Académie des inscriptions et belles-lettres, Paris, 2009, p. 143-151.

**Barral et alii. 2009** : BARRAL (Ph.), BOSSUET (G.), THIVET (M.), JACCOTTEY (L.), PICHOT (V.) - Les dépôts du sanctuaire de Mandeuire (Doubs). In : HONEGGER (M.) dir. - *Le site de La Tène : bilan des connaissances - état de la question. Actes de la table-ronde internationale, Neuchâtel, 1-3 novembre 2007*, Musée archéologique Neuchâtel, Neuchâtel, 2009, p. 185-196 (Archéologie Neuchâteloise, 43).

**Barral et alii. 2014** : BARRAL (Ph.), COQUET (N.), IZRI (St.), JOLY (M.), NOUVEL (P.) - Langres et Champigny-lès-Langres (Haute-Marne) : un exemple de construction d'un pôle urbain à la fin de l'âge du Fer et au début du Haut-Empire, *Archaeologia Mosellana*, t. 9, 2014, p. 361-383.

**Barral 2015 dir.** : BARRAL (Ph.) - Nouvelles données sur l'agglomération antique d'Epomanduodurum (Mandeuire et Mathay, Doubs), *Gallia*, t. 72, n° 2, 2015, p. 11-142.

**Barral et al. 2012** : BARRAL (Ph.), COQUET (N.), NOUVEL (P.) - Les agglomérations antiques de Franche-Comté, Bilan et perspectives, *Bilan Scientifique de Franche-Comté*, H.S., 2012, p. 149-169.

**Barral, Daubigny 2012** : BARRAL (Ph.), DAUBIGNEY (A.) - Les entraves laténiennes des vallées de la Saône et du Doubs : nouvelles données. In : CABOURET (B.), GROSLAMBERT (A.), WOLFF (C.) - *Visions de l'Occident romain*, Librairie de Boccard, Paris, 2012, p. 687-701.

**Barral et al. 2011** : BARRAL (Ph.), GASTON (Chr.), VAXELAIRE (L.) - Besançon, d'un oppidum à une ville romaine. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 91-104 (Bibracte, 21/1).

**Barral, Guillaumet 1994** : BARRAL (Ph.), GUILLAUMET (J.-P.) - Un sanctuaire aux confins du pays éduen. Mirebeau-sur-Bèze. In : DUVAL (A.), LYON-CAEN (Chr.), LOURDAUX (S.), CARBONNET (M.) - *Vercingétorix et Alésia*, Réunion des Musées Nationaux, Paris, 1994, p. 150-152.

**Barral, Guillaumet 2000** : BARRAL (Ph.), GUILLAUMET (J.-P.) - Le processus d'urbanisation en pays éduen. Un état de la question, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2000, p. 65-71 (Bibracte 4).

**Barral, Guillaumet 2001** : BARRAL (Ph.), GUILLAUMET (J.-P.) - La céramique de La Tène finale (fosse 1182 et niveaux précoces). In : POMMERET (C.) - *Le sanctuaire antique des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)*, Revue Archéologique de l'Est, Dijon, 2001, p. 309-326.

**Barral et al. 2002** : BARRAL (Ph.), GUILLAUMET (J.-P.), NOUVEL (P.) - Les territoires de la fin de l'âge du Fer entre Loire et Saône : les Eduens et leurs voisins. Problématique et éléments de réponse. In : GARCIA (D.), VERDIN (Fl.) - *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale. Actes du XXIV<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF, Martignes, 1-4 juin 2000*, Errance, Paris, 2002, p. 271-296.

**Barral, Huet 2006** : BARRAL (Ph.), HUET (N.) - La céramique peinte gauloise dans la vallée de la Saône : groupes techno-typologiques, économie de la production et modes de diffusion. In : BARAY (L.) - *Artisanats, Sociétés et Civilisations. Hommage à Jean-Paul Thévenot*, Supplément à la Revue Archéologique de l'Est de la France, Dijon, 2006, p. 473-491.

**Barral, Joly 2001** : BARRAL (Ph.), JOLY (M.) - L'occupation à l'âge du Fer et à l'époque romaine autour du Mont-Auxois. In : REDDE (M.), SCHNURBEIN von (S.) - *Alésia. Recherches franco-allemandes autour du Mont-Auxois (1991-1997)*, De Boccard, Paris, 2001, p. 123-163 (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 22).

**Barral, Joly 2011** : BARRAL (Ph.), JOLY (M.) - Le sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 543-555 (Bibracte 21/2).

**Barral, Lallemand 2014** : BARRAL (Ph.), LALLEMAND (D.) - Les agglomérations ouvertes du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à spécialisation artisanale et commerciale : deux exemples du centre-est de la France, Varennes-sur-Allier (Allier) et Verdun-sur-le-Doubs (Saône-et-Loire). In : HORNUNG (S.) - *Produktion, distribution, Ökonomie. Siedlungs und Wirtschaftsmuster der Latènezeit. Akten des internationalen Kolloquiums in Otzenhausen, 28-30 Oktober 2011*, R. Habelt, Bonn, 2014, p. 205-230.

**Barral, Lallemand, Riquier 2013** : BARRAL (Ph.), LALLEMAND (D.), RIQUIER (S.) - Du lard ou du cochon. Economie d'un type céramique de La Tène C-D : les pots « de type Besançon ». In : KRAUSZ (S.), COLIN (A.), GRUEL (K.), RALSTON (I.), DECHEZLEPRETRE (Th.) - *L'âge du Fer en Europe : mélanges offerts à Olivier Buchsenschutz*, Ausonius, Bordeaux, 2013, p. 421-434 (Mémoires Ausonius, 32).

**Barral, Nouvel 2012** : BARRAL (Ph.), NOUVEL (P.) - La dynamique d'urbanisation à la fin de l'âge du Fer dans le centre-est de la France. In : SIEVERS (S.), SCHÖNFELDER (M.) - *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer. Actes du 34<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF, 13-16 mai 2010, Aschaffenburg*, RGK, RGZM et AFEAF, Mayence, 2012, p. 139-164.

**Barral, Thivet 2011** : BARRAL (Ph.), THIVET (M.) - Les sanctuaires de Mandeuze. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 557-567 (Bibracte 21/2).

**Barré 1903** : BARRE (O.) - *L'architecture du sol de la France. Essai de géographie tectonique*, Librairie Armand Colin, Paris, 1903.

**Barruol 1998** : BARRUOL (G.) - *Les premiers monuments chrétiens de la France, 3. Ouest, Nord et Est*, Picard, Paris, 1998, 366 p.

**Barruol et al. 2011** : BARRUOL (G.), FICHES (J.-L.), GARMY (P.) - *Les ponts routiers en Gaule romaine, Actes du colloque tenu au Pont du Gard, 8-11 octobre 2008*, Association de la Revue Archéologique de Narbonnaise, Montpellier, 2011, 687 p. (Supplément à la Revue Archéologique de Narbonnaise, 41).

**Barthélémy 1967** : BARTHELEMY (A.) - Découvertes archéologiques au Cours Moreau, *Bulletin du Groupe Archéologique du Mâconnais*, t. 4, 1967, p. 28-35.

- Barthélémy 1968** : BARTHELEMY A. - Matisco à la lumière des découvertes récentes, *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. LI, 1968, p. 97-107.
- Barthélémy 1973** : BARTHELEMY (A.) - Vestiges du castrum de Matisco, *GAM Info*, t. 4, 1973, n. p.
- Barthélémy 1982** : BARTHELEMY (A.) - Fouille de sauvetage et surveillance de chantier, Palais de Justice, rue Léonce Lex, Mâcon, *G.A.M. info*, t. 4, 1982, p. 1-7.
- Barthélémy 1985** : BARTHELEMY (A.) - Les sites de Varennes-lès-Mâcon et de Saint-Symphorien-d'Ancelles (Saône-et-Loire). In : GUILLAUMET (J.-P.), DUVAL (A.), BONNAMOUR (L.) - *Les âges du Fer dans la vallée de la Saône (VII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles avant notre ère). Paléoméallurgie du Bronze à l'âge du Fer. Actes du 7<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF tenu à Rully (12-15 mai 1983)*, éd. CNRS, Paris, 1985, p. 131-143 (Supplément Revue Archéologique de l'Est, 6).
- Barthélémy 1986** : BARTHELEMY (A.) - Structures d'habitats celtiques en Mâconnais, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 37, 1986, p. 49-58.
- Barthélémy 1996** : BARTHELEMY (D.) - Etude d'un dépôt de vaisselle culinaire du II<sup>e</sup> siècle, fouille de la maison médicale du clos de la Moussière, cours Moreau à Mâcon. In : RIVET (L.) dir. - *SFECAG, Actes du Congrès de Dijon*, SFECAG, Marseille, 1996, p. 141-153.
- Barthélémy 2011** : BARTHELEMY (D.) - Le castrum de Mâcon, *GAM Info*, 2011, 8 p.
- Barthélémy 2013** : BARTHELEMY (D.) - *Dans la nécropole gallo-romaine, découverte et étude de sarcophages de l'Antiquité tardive, Rapport de découverte fortuite*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2013.
- Barthélémy, DEPIERRE 1990** : BARTHELEMY (D.), DEPIERRE (G.) - *La nécropole gallo-romaine des Cordiers à Mâcon*, Groupement Archéologique du Mâconnais, Mâcon, 1990, 128 p.
- Bataille 2008** : BATAILLE (G.) - *Les celtes : des mobiliers aux cultes*, Editions Universitaires de Dijon, Dijon, 2008, 258 p.
- Bataille 2011** : BATAILLE (G.) - Principes d'évolution des ensembles de mobiliers métalliques issus de sanctuaires, dans le quart est de la Gaule, entre les III<sup>e</sup> s. av. J.-C. - II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 655-662 (Bibracte, 21/2).
- Batardy et alii. 2013** : BATARDY (C.), LORHO (T.), MONTEIL (M.), QUEVILLON (S.) - Territoires et modes d'occupation dans l'ouest de la Gaule lyonnaise au Haut-Empire : approche préliminaire. In : FICHES (J.-L.), PLANA-MALLART (R.), REVILLA CALVO (V.) - *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain. Gallia et Hispania. Pasajes rurales y territorios en las ciudades del Occidente romano. Actes du colloque international AGER IX, Barcelone, 25-27 mars 2010*, Presses Universitaires de la Méditerranée, Montpellier, 2013, p. 151-160 (Mondes Anciens).
- Batardy et al. 2001** : BATARDY (C.), BUCHSENSCHÜTZ (O.), DUMASY (Fr.) - *Le Berry antique : Atlas 2000*, Revue Archéologique du Centre de la France, t. 21, 2001, 190 p.
- Batigne Vallet, Lemaître 2008** : BATIGNE VALLET (C.), LEMAITRE (S.) - Le mobilier céramique d'un site antique du Vieux-Lyon fréquenté entre le deuxième quart du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. et le début du V<sup>e</sup> s. ap. J.-C., *Revue Archéologique de Narbonnaise*, t. 41, 2008, p. 211-260.
- Bats et alii. 1992** : BATS (M.), BERTUCCHI (G.), CONGES (G.), TREZINY (H.) - *Marseille grecque et la Gaule. Actes du colloque international d'Histoire et d'Archéologie et du V<sup>e</sup> Congrès archéologique de la Gaule méridionale*, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1992, 497 p. (Etudes massaliètes, 3).
- Baudot 1857** : BAUDOT (H.) - Mémoire sur les sépultures des Barbares de l'époque mérovingienne découvertes en Bourgogne, et particulièrement à Charnay, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. 5, 1857, p. 127-305.
- Bayard 2003** : BAYARD (D.) - Les villes du nord de la Gaule durant l'Antiquité tardive. In : BAYARD (D.), COLLART (J.-L.), MAHEO (N.) - *La Marque de Rome. Samarobriva et les villes du nord de la Gaule. Catalogue de l'exposition*, Musée de Picardie, Amiens, 2003, p. 163-165.
- Bayard, De Clerck 2013** : BAYARD (D.), DE CLERCK (W.) - Organisation du peuplement et habitats en Gaule du Nord, confrontation de deux exemples régionaux, la Picardie et la Flandre septentrionale. In : FICHES (J.-L.), PLANA-MALLART (R.), REVILLA CALVO (V.) - *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain. Gallia et Hispania. Pasajes rurales y territorios en las ciudades del Occidente romano. Actes du colloque international AGER IX, Barcelone, 25-27 mars 2010*, Presses Universitaires de la Méditerranée, Montpellier, 2013, p. 161-179 (Mondes Anciens).
- Bayard, Massy 1983** : BAYARD (D.), MASSY (J.-L.) - Les fonctions d'Amiens au Bas-Empire. In : BAYARD (D.), MASSY (J.-L.) - *Amiens romain. Samarobriva Ambianorum*, Revue Archéologique de Picardie, 1983, p. 247-270.
- Bayard, Fichtl 2016** : BAYARD (D.), FICHTL (St.) - Le « camp de César » de La Chaussée-Tirancourt



(Somme) oppidum gaulois ou camp romain ? In : BLANQUAERT (G.), MALRAIN (Fr.) - *Evolution des sociétés gauloises du Second âge du Fer, entre mutations internes et influences externes. Actes du 38<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF*, Revue Archéologique de Picardie, Amiens, 2016, p. 343-362.

**Béal 1998** : BEAL (J.-Cl.) - *L'artisanat dans les villes antiques, 1997-1998 : un bilan, Rapport d'activité scientifique*, DRAC Rhône-Alpes, Lyon, 1998, 163 p.

**Béal 2000** : BEAL (J.-Cl.) - La dignité des artisans : les images d'artisans sur les monuments funéraires de Gaule romaine, *Documents d'Histoire Ancienne*, t. 26, 2000, p. 149-182.

**Béal 2010** : BEAL J.-C. - Formes architecturales et gestion de l'espace dans les ateliers artisanaux gallo-romain. In : CHARDRON-PICAULT (P.) dir. - *Aspects de l'artisanat en milieu urbain : Gaule et Occident romain. Actes du colloque international d'Autun, 20-22 septembre 2007*, Revue Archéologique de l'Est, 2010, p. 17-31.

**Béal et al. 2013** : BEAL (J.-Cl.), COQUIDE (C.), TENU (R.) - *Ludna et Asa Paulini. Deux étapes antiques du Val de Saône sur la route de Lyon*, ALPARA/Maison de l'Orient et de la Méditerranée, Lyon, 2013, 439 p. (Documents d'Archéologie en Rhône-Alpes, 39).

**Beck et alii. 1988** : BECK (P.), BRUNAUX (J.-L.), GRUEL (K.), ENAULT (J.-F.) - Mont-Beuvray : fouilles de la Chapelle (1984-1985), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 39, 1988, p. 107-127.

**Bedon 1996** : BEDON (R.) - *Les villes de la Gaule Lyonnaise*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, 1996, 466 p.

**Bedon 2011** : BEDON (R.) - *Macella, Tabernae, Portus. Les structures matérielles de l'économie en Gaule romaine et dans les régions voisines*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, 2011, 440 p. (Caesarodunum, 43-44).

**Bedon et alii. 2006** : BEDON (R.), LIEBERT (Y.), MAVERAUD (H.) - *Les espaces clos dans l'urbanisme et l'architecture en Gaule romaine et dans les provinces voisines. Hommage à Raymond Chevallier*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, 2006, 454 p. (Caesarodunum, 40).

**Bélet-Gonda et alii. 2007** : BELET-GONDA (C.), MAZIMANN (J.-P.), RICHARD (A.), SCHIFFERDECKER (F.) - *Mandeure, sa campagne et ses relations d'Avenches à Luxeuil et d'Augst à Besançon. Actualités archéologiques régionales. Actes des premières journées archéologiques frontalières de l'Arc Jurassien, Delle (F) - Boncourt (CH), 21-22 octobre 2005*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2007, 320 p. (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 816).

**Bellet et alii. 1999** : BELLET (M.-E.), CRIBELLIER (Chr.), FERDIERE (A.), KRAUSZ (S.) - *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Vol. 1, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 17, 1999, 220 p.

**Bénard et alii. 1994** : BENARD (J.), MANGIN (M.), GOGUEY (R.), ROUSSEL (L.) - *Les agglomérations antiques de Côte d'Or*, Les Belles Lettres, Paris, 1994, 303 p. (Annales Littéraires de l'Université de Besançon, 39).

**Bénard, Méniel 2016** : BENARD (J.), MENIEL (M.) - *Urbanisme, habitat et société d'un vicus gallo-romain. Vertillum, cité des Lingons (Vertault, Côte-d'Or)*, éditions Mergoïl, Autun, 2016, 223 p.

**Bénard et al. 2010** : BENARD (J.), MENIEL (M.), PETIT (Chr.) - *Gaulois et gallo-romains à Vertillum. 160 ans de découvertes archéologiques*, Infolio, Paris, 2010, 173 p.

**Benech 1998** : BENECH (Chr.) - *Prospection magnétique sur le site du Petit-Chauvort, Rapport de prospection géophysique*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1998, n. p.

**Bernigaud et alii. 2017** : BERNIGAUD (N.), BERGA (A.), BLANCHARD (J.), BLIN (O.), BOULEN (M.), BOULENGER (L.), DERREUMAUX (M.), DESRAYAUD (G.), GIORGI (C.), LEPETZ (S.), OUZOULIAS (P.), SEGUIER (J.-M.), TOULEMONDE (F.), ZECH-MATTERNE (V.) - *L'Île-de-France. In : REDDE (M.) dir. - Gallia Rustica 1. Les campagnes du Nord-Est de la Gaule de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive*, éditions Ausonius, Bordeaux, 2017, p. 389-494 (Ausonius, 49).

**Berranger 2015** : BERRANGER (M.) - *La sidérurgie en Bourgogne et en Franche-Comté avant le haut fourneau. Organisation et circulation des productions, Rapport d'activité scientifique*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2015, 234 p.

**Berranger, Fluzin 2009** : BERRANGER (M.), FLUZIN (Ph.) - Le village celtique de Levroux (Indre) : nature et organisation des activités sidérurgiques (II<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.). In : BUCHSENSCHUTZ (O.), CHARDENOUX (M.-B.), KRAUSZ (S.) - *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville, L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville. XXXII<sup>e</sup> colloque de l'Association pour l'Etude de l'Âge du Fer, Bourges, 1<sup>er</sup>-4 mai 2008*, FERACF, Tours, 2009, p. 19-37 (Supplément Revue Archéologique du Centre de la France, 35).

**Berti-Rossi, May-Castella 2005** : BERTI-ROSSI (S.), MAY-CASTELLA (C.) - *La fouille de Vidy « Chavannes 11 » 1989-1990. Trois siècles d'histoire à Lousonna. Archéologie, architecture et urbanisme*, Cahiers d'archéologie romande, t. 102, 2005, 392 p.

(Lousonna, 8).

**Bertoncello 2002** : BERTONCELLO (Fr.) - Villa/vicus : de la forme de l'habitat aux réseaux de peuplement, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, t. 35, 2002, p. 39-58.

**Bertoncello, Lautier 2013** : BERTONCELLO (Fr.), LAUTIER (L.) - Formes et organisation de l'habitat en Narbonnaise orientale et dans les Alpes-Maritimes (cités de Fréjus, Antibes, Vence et Briançonnet). In : FICHES (J.-L.), PLANA-MALLART (R.), REVILLA CALVO (V.) - *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain. Gallia et Hispania. Pasajes rurales y territorios en las ciudades del Occidente romano. Actes du colloque international AGER IX, Barcelone, 25-27 mars 2010*, Presses Universitaires de la Méditerranée, Montpellier, 2013, p. 195-212.

**Bertrand et alii. 2009** : BERTRAND (I.), MAGUER (P.), GOMEZ DE SOTO (J.), DUVAL (A.) - *Habitats et paysages ruraux en gaule et regards sur d'autres régions du monde celtique. Actes du XXXI<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF*, Association des Publications Chauvinoises, Chauvigny, 2009, 540 p. (Mémoires de l'Association des publications chauvinoises, 35).

**Bertrand et al. 1999** : BERTRANDY (Fr.), CHEVRIER (M.), SERRALONGUE (J.) - *Carte Archéologique de la Gaule : La Haute-Savoie, CAG-74*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1999, 412 p.

**Besnard 1922** : BESNARD (P.) - Une translation de reliques en Chalonnais au VI<sup>e</sup> siècle, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. 23, 1922, p. 83-93.

**Besson et al. 2016** : BESSON (C.), BLIN (O.), TRIBOULOT (B.) - *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, éditions Ausonius, Bordeaux, 2016, 687 p. (Mémoires Ausonius, 41).

**Billoin 2000** : BILLOIN (D.) - *Saint-Vit (25) « Les Petites Buisnières »*, Rapport de fouille, DRAC Franche-Comté, Besançon, 2000, 47 p.

**Billoin 2007** : BILLOIN (D.) - L'habitat médiéval du Ve au XIIe siècle en Franche-Comté : bilan et découvertes récentes. In : BELET-GONDA (C.), MAZIMANN (J.-P.), RICHARD (A.), SCHIFFERDECKER (F.) - *Mandeure, sa campagne et ses relations d'Avenches à Luxeuil et d'Augst à Besançon. Actualités archéologiques régionales. Actes des premières journées archéologiques frontalières de l'Arc Jurassien, Delle (F) - Boncourt (CH), 21-22 octobre 2005*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2007, p. 259-269 (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 816).

**Billoin et alii. 2009** : BILLOIN (D.), BONNAMOUR (L.), MOUTON (S.), VIDEAU (G.) - L'agglomération de Chalon-sur-Saône de la Tène finale au début de la période gallo-romaine : un port comptoir aux origines de Cabillonum. In : BUCHSENSCHUTZ (O.), CHARDENOUX (M.-B.), KRAUSZ (S.) - *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville, L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville. XXXII<sup>e</sup> colloque de l'Association pour l'Etude de l'Âge du Fer, Bourges, 1<sup>er</sup>-4 mai 2008*, FERACF, Tours, 2009, p. 263-278 (Supplément *Revue Archéologique du Centre de la France*, 35).

**Billoin, Gandel 2018** : BILLOIN (D.), GANDEL (Ph.) - *Habitats perchés du Jura de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge (IV<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle)*, Archéologie en Bourgogne - Franche-Comté, n° 6, DRAC Bourgogne - Franche-Comté, Dijon, 2018, 32 p.

**Blagg 1984** : BLAGG T. F. (C.) - An examination of the Connexions between Military and Civilian Architecture in Roman Britain, *B.A.R.*, 1984, p. 249-263.

**Blaizot 2010** : BLAIZOT (Fr.) - Archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine, *Gallia*, t. 67, n° 1, 2010, 166 p.

**Blanchet 1907** : BLANCHET (A.) - *Les enceintes romaines de la Gaule. Etude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises*, éd. Leroux, Paris, 1907, 356 p.

**Blaising 2002** : BLAISING (J.-M.) - L'évolution du site de Basse-Yutz (Lorraine), *Archaeologia Mosellana*, t. 4, 2002, p. 185-218.

**Bleton-Ruget et al. 2010** : BLETON-RUGET (A.), COMMERÇON (N.), VANIER (M.) - *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospectives*, Institut de recherche du Val de Saône mâconnais, Mâcon, 2010, 432 p.

**Bocquet, Chopelain 1999** : BOCQUET (S.), CHOPELAIN (P.) - *Un site d'habitat gallo-romain à Seurre, Seurre « Faubourg Chamblanc Est » Supermarché Atac, rue du 8 Mai 1945, Rapport de fouille de sauvetage*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1999, 36 p.

**Bocquillon, Lambot 2012** : BOCQUILLON (H.), LAMBOT (B.) - Le site protohistorique d'Acy-Romance (Ardennes) - IV. Les constructions du village gaulois, *Mémoire de la Société Archéologique Champenoise*, t. 20, 2012, 316 p.

**Boislève, Venault 2016** : BOISLEVE (J.), VENAULT (St.) - Entrains-sur-Nohain. Un rare décor de stuc d'une maison romaine, *Archeologia*, n° 545, 2016, p. 40-45.

**Bonnamour 1983** : BONNAMOUR (L.) - Archéologie de la Saône, Bilan et perspectives, *Congrès*

*national des Sociétés Savantes*, t. 108, 1983, p. 79-90.

**Bonnamour 1992** : BONNAMOUR (L.) - Fouille d'aménagements médiévaux dans le lit de la Saône au sud de Chalon, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 43, fasc. 2, 1992, p. 353-378.

**Bonnamour 2000a** : BONNAMOUR (L.) - *Archéologie de la Saône. Le fleuve gardien de la mémoire*, Errance, Paris, 2000, 160 p.

**Bonnamour 2000b** : BONNAMOUR (L.) - *Archéologie des fleuves et des rivières*, Errance, Paris, 2000, 220 p.

**Bonnamour 2009** : BONNAMOUR (L.) - Les trouvailles de la Saône : de nouvelles perspectives pour une approche du Chalon gaulois. In : HONEGGER (M.) dir. - *Le site de La Tène : bilan des connaissances - état de la question. Actes de la table-ronde internationale, Neuchâtel, 1-3 novembre 2007*, Musée archéologique Neuchâtel, Neuchâtel, 2009, p. 137-147 (Archéologie Neuchâteloise, 43).

**Bonnamour et al. 1985** : BONNAMOUR (L.), DUVAL (A.), GUILLAUMET (J.-P.) - Les âges du Fer dans la vallée de la Saône (VII<sup>e</sup> - I<sup>er</sup> siècles avant notre ère). Paléométaballurgie du Bronze à l'âge du Fer. Actes du 7<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF tenu à Rully (12-15 mai 1983), éd. CNRS, Paris, 1985, 322 p. (Supplément Revue Archéologique de l'Est, 6).

**Bonneau 1996** : BONNEAU (M.) - Ménestreau : un lieu de culte gallo-romain. In : GARMIER (J.-Fr.) dir. - *30 ans d'archéologie dans la Nièvre*, Impr. Saviard, Nevers, 1996, p. 39-58.

**Bonvalot 1984** : BONVALOT (J.) - Conclusions générales 1984 de l'étude du Pliocène et du Quaternaire bressans, *Géologie de la France*, t. 3, 1984, p. 315-316.

**Bonvalot 1993** : BONVALOT (N.) - Seveux, Au Village, *Bilan scientifique Franche-Comté*, 1993, p. 47-48.

**Borau 2015** : BORAU (L.) - Topographie, urbanisme et gestion des réseaux d'eau à Autun/Augustodunum (Saône-et-Loire), *Gallia*, t. 72, 2, 2015, p. 143-204.

**Borgard 1996** : BORGARD (P.) - *La maison urbaine d'époque romaine en Gaule Narbonnaise et dans les provinces voisines, Actes du colloque d'Avignon, 11-13 novembre 1994*, Service d'Archéologie de Vaucluse, Avignon, 1996, 261 p. (Documents d'archéologie vauclusienne, 6).

**Bossuet et alii. 2015** : BOSSUET (G.), LOUIS (A.), FERREIRA (F.), LABAUNE (Y.), LAPLAIGE (Cl.) - Le sanctuaire suburbain de la Genetoye à Autun/Augustodunum (Saône-et-Loire), *Gallia*, t. 72, 2, 2015, p. 205-223.

**Bouchard 1991** : BOUCHARD (C. B.) - *The Cartulary of Flavigny (717-1113)*, The Medieval Academy of America, Cambridge, 1991, 166 p.

**Boucher 1983** : BOUCHER (S.) - L'image de Mercure en Gaule. In : COLLECTIF - *La Patrie gauloise d'Agrippa au VI<sup>ème</sup> siècle, actes du Colloque organisé par le centre d'Etudes Romaines et gallo-romaines, Lyon, 1981*, L'Hermès, Lyon, 1983, p. 57-70.

**Bouet, Tassaux 2005** : BOUET (A.), TASSAUX (Fr.) - Les agglomérations secondaires d'Aquitaine à l'époque julio-claudienne. In : *L'Aquitaine et l'Hispanie septentrionale à l'époque julio-claudienne. Organisation et exploitation des espaces provinciaux*, Aquitania, Bordeaux, 2005, p. 267-283 (Supplément Aquitania, 13).

**Bouillerot 1930** : BOUILLEROT (R.) - Une sépulture hallstattienne à Norges, Côte d'Or, *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1930, p. 437-444.

**Bourgeois 1996** : BOURGEOIS (L.) - Genèse et morphologie du village dans l'ouest parisien, premiers résultats. In : FABRE (Gh.), BOURIN (M.), CAILLE (J.), DEBORD (A.) - *Morphogenèse du village médiéval (IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles)*, Association pour la connaissance du patrimoine du Languedoc-Roussillon, Montpellier, 1996, p. 57-67 (Cahier du Patrimoine, 46).

**Bourin, Durand 2000** : BOURIN (M.), DURAND (R.) - *Vivre au village au Moyen-Âge, les solidarités paysannes du XI<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2000, 205 p.

**Bouthier 2002** : BOUTHIER (A.) - Les ferriers et la métallurgie dans l'Yonne à l'époque romaine. In : DELOR (J.-P.) dir. - *Carte Archéologique de la Gaule : l'Yonne 89-1*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2002, p. 122-123.

**Bouvet et alii. 2002** : BOUVET (J.-P.), AUBIN (G.), COLIN (A.), DESCHAMPS (S.), SAULCE de (A.) - *Carte Archéologique de la Gaule 72 : la Sarthe*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2002, 448 p.

**Bouvet et alii. 2003** : BOUVET (J.-P.), LE BIHAN (J.-P.), NILESSÉ (O.), VILLARD-LE-TIEC (A.) - La France de l'Ouest (Bretagne, Pays de la Loire). In : ARCELIN (P.), BRUNAUX (J.-L.) - *Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer*, Gallia, t. 60, 2003, p. 75-105.

**Braemer et al. 1999** : BRAEMER (F.), CLEUZIOU (S.), COUDART (A.) - *Habitat et société. XIX<sup>e</sup> rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes*, APDCA, Antibes, 1999, 548 p.

**Branigan, Miles 1989** : BRANIGAN (K.), MILES (D.) - *The economies of Romano-British villas*, Department

of Archaeology and Prehistory, University of Sheffield, Sheffield, 1989, 97 p.

**Bravard et al. 2002** : BRAVARD (J.-P.), COMBIER (J.), COMMERÇON (N.) - *la Saône. Axe de civilisation*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 2002, 552 p.

**Brkojewitsch et al. 2015** : BRKOJEWITSCH (G.), DREIER (C.), MARQUIE (S.) - Metz/Divodurum, cité des Médiomatriques : apport de deux fouilles récentes (place de la République et rue Paille-Maille) à la question des origines, *Gallia*, t. 72, 1, 2015, p. 161-176.

**Brochot 2002** : BROCHOT (B.) - Le val de Saône : le milieu naturel et ses transformations. In : BRAVARD (J.-P.), COMBIER (J.), COMMERÇON (N.) - *La Saône. Axe de civilisation*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, 2002, p. 41-53.

**Brulet 1993** : BRULET (R.) - Les dispositifs militaires du Bas-Empire en Gaule septentrionale. L'armée romaine et les barbares du III<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle, *Mémoires de l'Association Française d'Archéologie Mérovingienne*, t. 5, 1993, p. 135-148.

**Brulet 1995** : BRULET (R.) - La militarisation de la Gaule du Nord au Bas-Empire et les petites agglomérations urbaines de Famars et de Bavay, *Revue du Nord*, t. 77, 1995, p. 55-70.

**Brulet 1996** : BRULET (R.) - Les transformations du Bas-Empire. In : REDDE (M.) - *L'armée romaine en Gaule*, Errance, Paris, 1996, p. 223-226.

**Brulet 2008** : BRULET (R.) - *Les romains de Wallonie*, Ed. Racinen Bruxelles, Bruxelles, 2008, 620 p.

**Brulet 2017a** : BRULET (R.) - Les agglomérations de Germanie Seconde aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles ap. J.-C., *Gallia*, t. 74, 1, 2017, p. 119-146.

**Brulet 2017b** : BRULET (R.) - The Roman army and military defence in Northern Gaul and the Germanic provinces during the Late Empire. In : ROYMANS (N.), HEEREN (S.), CLERCQ De (W.) - *Social Dynamics in the Northwest Frontiers of the Late Roman Empire. Beyond Decline or Transformation*, Amsterdam Archaeological Studies, Amsterdam, 2017, p. 39-56.

**Brun, Borréani 1999** : BRUN (J.-P.), BORREANI (M.) - *Carte Archéologique de la Gaule : Le Var (83/2)*, Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 1999, 984 p.

**Brun 1993** : BRUN (P.) - La complexification sociale en Europe moyenne pendant l'âge du Fer : essai de modélisation. In : DAUBIGNEY (A.) - *Fonctionnement social de l'âge du Fer, opérateurs et hypothèses pour la France. Actes de la table-ronde internationale de Lons-le-Saunier, 24-26 octobre 1990*, Centre jurassien du patrimoine, Lons-

le-Saunier, 1993, p. 275-289.

**Brun et al. 2000** : BRUN (P.), CHARTIER (M.), PION (P.) - Le processus d'urbanisation dans la vallée de l'Aisne. In : BARRAL (Ph.), GUILLAUMET (J.-P.) - *Le processus d'urbanisation en pays éduen. Un état de la question*, Centre archéologique européen, Gluxen-Glenne, 2000, p. 83-96 (Bibracte 4).

**Brun, Chaume 1997** : BRUN (P.), CHAUME (B.) - *Vix et les éphémères principautés celtiques. Les VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles av. J.-C. en Europe centre-occidentale. Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine (27-29 octobre 1993)*, Errance, Paris, 1997, 408 p. (Archéologie Aujourd'hui)

**Brun, Chaume 2013** : BRUN (P.), CHAUME (B.) - Une éphémère tentative d'urbanisation en Europe centre-occidentale durant les VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles av. J.-C. ?, *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 110, 2, 2013, p. 319-349.

**Brunaux 1986** : BRUNAUX (J.-L.) - *Les Gaulois. Sanctuaires et rites*, Errance, Paris, 1986, 154 p. (Collection des Hespérides).

**Brunaux 1987** : BRUNAUX (J.-L.) - Les monnaies gauloises dans les sanctuaires. In : BEMONT (C.) - *Mélanges offerts au Docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Le Léopard d'or, Paris, 1987, p. 157-162.

**Brunaux 1991** : BRUNAUX (J.-L.) - *Les sanctuaires celtiques et le monde méditerranéen. Actes du colloque de Saint-Riquier (8 au 11 novembre 1990)*, Errance, Paris, 1991, 281 p. (Archéologie Aujourd'hui).

**Brunaux 1997** : BRUNAUX (J.-L.) - Les Sanctuaires celtiques de Gournay-sur-Aronde et de Ribemont-sur-Ancre : une nouvelle approche de la religion gauloise, *Compte-rendu. Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, t. 2, 1997, p. 567-600.

**Brunaux et al. 1990** : BRUNAUX (J.-L.), FICHTL (St.), MARCHAND (C.) - Die Ausgrabungen am Haupttor des « Camp César » bei La Chaussée-Tirancourt (dept. Somme, Frankreich), *Saalburg Jahrbuch*, 1990, p. 5-23.

**Brunet et al. 1992** : BRUNET (R.), FERRAS (R.), THERY (H.) - *Les mots de la Géographie : dictionnaire critique*, Reclus, Montpellier, 1992, 470 p.

**Brunet et al. 2005** : BRUNET (R.), FERRAS (R.), THERY (H.) - *Les mots de la Géographie. Dictionnaire critique*, Reclus, Montpellier, 2005, 520 p.

**Brunet-Gaston 2007** : BRUNET-GASTON (V.) - Le décor architectonique dans l'arc Jurassien « étendu », de Augustodunum/Autun à Augusta Raurica/Augst. In : BELET-GONDA (C.), MAZIMANN (J.-P.), RICHARD (A.), SCHIFFERDECKER (F.) -

*Mandeure, sa campagne et ses relations d'Avenches à Luxeuil et d'Augst à Besançon. Actualités archéologiques régionales. Actes des premières journées archéologiques frontalières de l'Arc Jurassien, Delle (F) - Boncourt (CH), 21-22 octobre 2005*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2007, p. 73-83 (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 816).

**Brunet-Gaston 2008** : BRUNET-GASTON (V.) - Temple et théâtre en Gaule : une relation architecturale complexe. In : CASTELLA (D.) - *Topographie sacrée et rituels : le cas d'Aventicum, capitale des Helvètes : actes du colloque international d'Avenches, 2-4 novembre 2006*, Schweizerische Gesellschaft für Ur- und Frühgeschichte, Basel, 2008, p. 283-286.

**Buchsenschütz 1981** : BUCHSENSCHÜTZ (O.) - *Les structures d'habitats à l'âge du Fer en Europe tempérée : l'évolution de l'habitat en Berry. Actes du colloque de Châteauroux, Bourges-le-Château, Levroux*, Maison des sciences de l'Homme, Paris, 1981, 255 p.

**Buchsenschütz 1984** : BUCHSENSCHÜTZ (O.) - Structures d'habitats et fortifications à l'âge du Fer en Europe septentrionale, *Mémoire de la Société Préhistorique française*, t. 18, 4, 1984, 251 p.

**Buchsenschütz et alii. 2009** : BUCHSENSCHÜTZ (O.), CHARDENOUX (M.-B.), KRAUSZ (S.), VAGINAY (M.) - *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville, L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville. XXXII<sup>e</sup> colloque de l'Association pour l'Etude de l'Âge du Fer, Bourges, 1<sup>er</sup>-4 mai 2008*, FERACF, Tours, 2009, 461 p. (Supplément Revue Archéologique du Centre de la France, 35).

**Buchsenschütz et al. 2000** : BUCHSENSCHÜTZ (O.), COLIN (A.), FIRMIN (G.) - Le village celtique des Arènes à Levroux. Synthèses, *Supplément Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 19, 2000, 333 p.

**Buchsenschütz, Frénée 2009** : BUCHSENSCHÜTZ (O.), FRENEE (E.) - Structures d'habitat de l'âge du Fer dans la boucle de la Loire. In : BUCHSENSCHÜTZ (O.), CHARDENOUX (M.-B.), KRAUSZ (S.), VAGINAY (M.) - *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville, L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville. XXXI<sup>e</sup> colloque de l'Association pour l'Etude de l'Âge du Fer, Bourges, 1<sup>er</sup>-4 mai 2008*, FERACF, Tours, 2009, p. 103-120 (Supplément Revue Archéologique du Centre de la France, 35).

**Buchsenschütz et al. 1999** : BUCHSENSCHÜTZ (O.), GUILLAUMET (J.-P.), RALSTON (I.) - *Les remparts de Bibracte. Recherches récentes sur la Porte du Rebout et le tracé des fortifications*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 1999, 320 p. (Bibracte, 3).

**Buchsenschütz et al. 2010** : BUCHSENSCHÜTZ (O.), KRAUSZ (S.), RALSTON (I.) - Architecture et

chronologie des remparts celtiques du Berry et du Limousin. In : FICHTL (St.) - *Murus celticus. Architecture et fonctions des remparts de l'âge du Fer. Actes table-ronde octobre 2006*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2010, p. 297-313 (Bibracte, 19).

**Buchsenschütz, Olivier 1989** : BUCHSENSCHÜTZ (O.), OLIVIER (L.) - *Les Viereckschanzen et les enceintes quadrilatérales en Europe celtique. Actes du 9<sup>ème</sup> colloque de l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du Fer, Châteaudun, 16-19 mai 1985*, Errance, Paris, 1989, 174 p.

**Buchsenschütz, Ralston 1981** : BUCHSENSCHÜTZ (O.), RALSTON (I.) - Les fortifications des âges des Métaux, *Archeologia*, t. 154, p. 26-35.

**Buchsenschütz, Ralston 2012** : BUCHSENSCHÜTZ (O.), RALSTON (I.) - Urbanisation et aristocratie celtiques. In : SIEVERS (S.), SCHÖNFELDER (M.) - *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer. Actes du 34<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF, 13-16 mai 2010, Aschaffenburg*, RGK, RGZM et AFEAF, Mayence, 2012, p. 347-364.

**Burnez, Louboutin 1999** : BURNEZ (C.), LOUBOUTIN (C.) - Les enceintes fossoyées néolithiques : architecture et fonction : l'exemple du bassin inférieur et moyen de la Charente, *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. 96, 1999, p. 329-352.

**Burnham 1986** : BURNHAM (B. C.) - The origins of Romano-British « Small towns », *Oxford J. of Arch.*, t. 5, 1986, p. 185-203.

**Burnham 1988** : BURNHAM (B. C.) - The morphology of Romano-British « Small towns », *Archaeol. J.*, t. 144, 1988, p. 156-190.

**Burnham 1989** : BURNHAM (B. C.) - A survey of building Types in Romano-British « Small towns », *J. British Arch. Assn.*, t. 141, 1989, p. 35-59.

**Burnham 1994** : BURNHAM (B. C.) - Les « petites villes » de la Bretagne romaine : présentation de l'état des connaissances actuelles. In : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, Errance, Bliedbruck-Reinheim Bitche, 1994, p. 227-238.

**Burnham, Wachter 1990** : BURNHAM (B. C.), WACHER (J.-S.) - *The « small towns » of Roman Britain*, Batsford, Londres, 1990, 388 p.

**Byhet 2007** : BYHET (T.) - Contribution à l'étude des portiques de rue dans les villes du Nord de la Gaule. In : HANOUNE (R.) - *Les villes romaines du Nord de la Gaule. Vingt ans de recherches nouvelles : actes du XXV<sup>e</sup> colloque international de HALMA-IPEL*, Revue

du Nord, Hors-Série, 2007 (Art et Archéologie, 10).

**Carrara 2009** : CARRARA (S.) - L'agglomération urbaine de Lyon-Vaise (Rhône) à la fin du VI<sup>e</sup> siècle et au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : bilan des découvertes. In : BUCHSENSCHUTZ (O.), CHARDENOUX (M.-B.), KRAUSZ (S.) - *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville, L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville. XXXII<sup>e</sup> colloque de l'Association pour l'Etude de l'Âge du Fer, Bourges, 1<sup>er</sup>-4 mai 2008*, FERACF, Tours, 2009, p. 207-235 (Supplément Revue Archéologique du Centre de la France, 35).

**Carrié 1986** : CARRIE (J.-M.) - L'esercito : trasformazioni funzionali ed economie locali. In : GIARDINA (A.) - *Società romana e impero tardoantico. Vol. I : Istituzioni, celi, economie*, Editori Lateraza, Rome-Bari, 1986, p. 449-772.

**Carrié, Rousselle 1999** : CARRIE (J.-M.), ROUSSELLE (A.) - *L'Empire romain en mutation : des Sévères à Constantin (192-337)*, Points, Paris, 1999, 864 p.

**Castorio, Maligorne 2011** : CASTORIO (J.-N.), MALIGORNE (Y.) - Les monuments funéraires précoces dans le sud de la Gaule mosellane. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 791-802 (Bibracte, 21/2).

**Cazanove de 2012** : CAZANOVE de (O.) - *Etudier les lieux de cultes de Gaule romaine*, éditions Monique Mergoïl, Montagnac, 2012, 263 p. (Archéologie et Histoire Romaine, 24).

**Cazanove de et alii. 2012** : CAZANOVE de (O.), BARRIERE (V.), CREUZENET (F.), DESSALES (H.), DOBROVITH (L.), FERET (S.), LECLERC (Y.), POPOVITCH (L.), SIMON (J.), VIDAL (J.) - Le lieu de culte du dieu Apollon Moritasgus à Alésia. Phases chronologiques, parcours de l'eau, distribution des offrandes. In : CAZANOVE de (O.) - *Etudier les lieux de cultes de Gaule romaine*, éditions Monique Mergoïl, Montagnac, 2012, p. 95-121 (Archéologie et Histoire Romaine, 24).

**Cazanove de et alii. 2012** : CAZANOVE de (O.), VIDAL (J.), DABAS (M.), CARAIRE (G.) - Alésia, forme urbaine et topographie religieuse. L'apport des prospections et des fouilles récentes, *Gallia*, t. 69, 2, 2012, p. 127-149.

**Champier 1953** : CHAMPIER (L.) - Fossé bressan et bas-dauphinois. Zone de contact entre aire continentale posthercynienne et géosynclinal alpin d'après les prospections géophysiques, *Revue de géographie de Lyon*, t. 28, 2, 1953, p. 101-112.

**Chapluet 1865** : CHAPLUET V. - Rapport sur les fouilles de Velay, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 7, 1865, p. 256-261.

**Chardron-Picault, Parain 1999** : CHARDRON-PICAULT (P.), PARAIN (J.) - La maison à la mosaïque des auteurs grecs à Autun : l'hypocauste de la salle d'apparat, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 50, 1999, p. 381-395.

**Charles-Picard 1970** : CHARLES-PICARD (G.) - Les provinces occidentales de l'Empire romain, *Sources archéologiques de la civilisation européenne*, 1970, p. 151-166.

**Charlier 1990** : CHARLIER (F.) - *Recherches sur les ateliers de production céramique en Franche-Comté et dans le centre-est des Gaules : inventaire des ateliers de la Franche-Comté romaine*, Mémoire de maîtrise, Université de Franche-Comté, Besançon, 1990, 207 p.

**Charlier 1992** : CHARLIER (F.) - Tuiles et tuileries dans le Jura à l'époque gallo-romaine. In : ROULIERE-LAMBERT (M.-J.), COHEN De (A.-S.) - *Dans le Jura gallo-romain*, Centre Jurassien du Patrimoine, Besançon, 1992, p. 21-26.

**Charlier 2002** : CHARLIER (L.) - L'occupation rurale à l'époque romaine. In : FAURE-BRAC (O.) - *Carte Archéologique de la Gaule : La Haute-Saône 70*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2002, p. 68-70.

**Charlot 1991** : CHARLOT (M.) - La station gallo-romaine des Maladières à Beaune (Côte d'Or), *Mémoires de la société archéologique de Beaune*, t. 72, 1991, p. 63-72.

**Charmasse 1889** : CHARMASSE De (A.) - Précis historique. In : FONTENAY De (H.) - *Autun et ses monuments*, Dejussieu, Autun, 1889, p. I-CCLXXI.

**Chastagnol 1992** : CHASTAGNOL (A.) - *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*, Les Belles lettres, Paris, 1992, 490 p.

**Chaume et al. 2011** : CHAUME (B.), MORDANT (Cl.), ALLAG (Cl.) - *Le complexe aristocratique de Vix : nouvelles recherches sur l'habitat, le système de fortification et l'environnement du mont Lassois*, éd. Universitaires de Dijon, Dijon, 2011, 2 vol., 867 p. (Art, Archéologie et Patrimoine).

**Chevalier 1999** : CHEVALIER (J.) - *Réseau urbain et réseaux de villes dans l'ouest de la France*, Economica Anthropos, Paris, 1999, 160 p. (Anthropos Villes).

**Chevallier 1972** : CHEVALLIER (R.) - *Les voies romaines*, Armand Collin, Paris, 1972, 314 p. (Collection U).

**Chevallier 1976** : CHEVALLIER (R.) - Les sources de la recherche. In : CHEVALLIER (R.) - *Le vicus gallo-romain. Actes du colloque 14-15 juin 1975*, Errance, Paris, 1976, p. 2-8 (Caesarodunum, 11).

**Chevallier 1997** : CHEVALLIER (R.) - *Les voies romaines*, Picard, Paris,, 1997, 341 p.

**Chevillot et alii. 1993** : CHEVILLOT (P.), DEPIERRE (G.), POULAIN (Th.), BARRAL (Ph.) - La nécropole gauloise de la « Pièce Barrot » à Beaune-Vignolles (Côte d'Or), *Mémoires de la société archéologique de Beaune*, t. 74, 1993, p. 25-61.

**Chevrier 1857** : CHEVRIER (J.) - Fouilles de Saint-Jean-des-Vignes, près Chalon-sur-Saône, faites en décembre 1855 et en février 1856, *Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. 3, 1857, p. 280-362.

**Chevrier 2009** : CHEVRIER (S.) - Les enceintes pré-médiévales du Nivernais-Morvan : de la documentation ancienne aux prospections récentes, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 58, 2009, p. 133-174.

**Chopelain 2003** : CHOPELAIN (P.) - De la villa au village (VI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècle) : le processus d'agglomération des habitats du haut Moyen Âge dans la région dijonnaise d'après les données récentes. In : PASSARD (Fr.), GIZARD (S.), URLACHER (J.-P.) dir. - *Burgondes, Alamans, Francs, Romains dans l'est de la France, le sud-ouest de l'Allemagne et la Suisse. V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle après J.-C. Actes des XXX<sup>e</sup> Journées Internationales d'Archéologie Mérovingienne. Besançon, 20-22 octobre 2000*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2003, p. 275-286 (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 47).

**Chossenot 2003** : CHOSSENOT (M.) - La situation géographique des oppida de Champagne sèche, reflet de l'évolution du peuplement protohistorique ?, *Archaeologia Mosellana*, t. 5, 2003, p. 9-25.

**Chouquer 1986** : CHOUQUER (G.) - *Rapport de prospection aérienne, Rapport de prospection aérienne*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1986, n. p.

**Chouquer 1992** : CHOUQUER (G.) - Il y a 1340 ans, la plus ancienne mention du monastère et du nom de Dammartin (652), *Chroniques villageoises de Dammartin-Marpain, Champagnolot, Montrambert*, t. 1, 1992, p. 19-25.

**Chouquer 2009** : CHOUQUER (G.) - Archéogéographie des trames planimétriques en Côte-d'Or. In : PROVOST (M.) - *Carte Archéologique de la Gaule : La Côte d'Or 21/1*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2009, p. 183-264.

**Chouquer, Favory 1992** : CHOUQUER (G.), FAVORY (F.) - *Les arpenteurs romains. Théorie et pratique*,

Errance, Paris, 1992, 183 p.

**Chouquer, Klijn de 1989** : CHOUQUER (G.), KLIJN DE (H.) - Le finage antique et médiéval (Jura), *Gallia*, t. 46, 1989, p. 261-299.

**Christaller 1933** : CHRISTALLER (W.) - *Die sentralen Orte in Süddeutschland : eine ökonomisch-geographische Untersuchung über die Gesetzmässigkeit der Verbreitung und Entwicklung der Siedlungen mit städtischen Funktionen*, Fischer, Iéna, 1933, 331 p.

**Christol 1997** : CHRISTOL (M.) - *L'Empire romain du III<sup>e</sup> siècle. Histoire politique (de 192, mort de Commode, à 325, concile de Nicée)*, Errance, Paris, 1997, 288 p.

**Christol, Fiches 1999** : CHRISTOL (M.), FICHES (J.-L.) - Le Rhône : batellerie et commerce dans l'Antiquité., *Gallia*, t. 56, 1999, p. 141-155.

**Cleary 1987** : CLEARY (S. E.) - *Extra-mural Areas of Romano-British Towns*, British Archaeological Reports, t. 169, 1987, 225 p.

**Clerc 1870** : CLERC (E.) - *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté, deuxième édition corrigée et considérablement augmentée, vol. I*, Impr. Jacquin, Besançon, 1870, 565 p.

**Cloppet 1994** : CLOPPET (Chr.) - Le droit et l'aménagement des voies publiques sous l'Empire romain, *Ktéma*, t. 19, 1994, p. 309-318.

**Cognot 1982** : COGNOT (Fr.) - *Mâcon, Rue Dinet, Rapport de fouille*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1982, n. p.

**Cognot, Grelu 1985** : COGNOT (Fr.), GRELU (J.) - Ecole Nationale de musique, plateau de la Baille. Maçon, Saône-et-Loire. Premiers résultats des fouilles et de l'étude de mobilier, *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. LXI, 3, 1985, p. 103-110.

**Cognot et al. 1988** : COGNOT (Fr.), SAULNIER (S.), GRELU (J.) - Fouille de sauvetage rue Lamartine, *G.A.M. info*, t. 4, 1988, p. 10-15.

**Cognot 1983** : COGNOT (Fr.) - Apports archéologiques et historiques des fouilles de la rue Dinet à Mâcon, *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. LIX, 3<sup>ème</sup> série, 1983, p. 17-51.

**Colbert de Beaulieu 1966** : COLBERT DE BEAULIEU (J.-B.) - La monnaie du Caletedu et les zones du statère et du denier en Gaule, *Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 5, 2, 1966, p. 101-129.

**Colin 1998** : COLIN (A.) - *Chronologie des oppida de la Gaule non méditerranéenne*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1998, 195 p. (Documents d'Archéologie Française, 71).



- Colin 2010** : COLIN (A.) - Un murus gallicus du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. à Alésia, La Croix-Saint-Charles (Alise-Sainte-Reine and Côte-d'Or). In : FICHTL (St.) - *Murus celticus. Architecture et fonctions des remparts de l'âge du Fer. Actes table-ronde octobre 2006*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2010, p. 123-133 (Bibracte, 19).
- Colin, Verdin 2011** : COLIN (A.), VERDIN (Fl.) - *Gaulois d'Aquitaine*, Cat. Exposition d'Archéopôle d'Aquitaine, Ausonius, Pessac, 2011, 96 p.
- Colin, Verdin 2013** : COLIN (A.), VERDIN (Fl.) - *L'âge du fer en Aquitaine et sur ses marges. Mobilité des hommes, diffusion des idées, circulation des biens dans l'espace européen à l'âge du Fer. Actes du 35<sup>ème</sup> colloque international de l'AFEAF, 2-5 juin 2011*, Fédération Aquitania, Bordeaux, 783 p. (Supplément Aquitania, 30).
- Collectif 1976** : COLLECTIF - *Le vicus gallo-romain. Actes du colloque 14-15 juin 1975*, Errance, Paris, 1976, 334 p. (Caesarodunum, 11).
- Collectif 1982** : COLLECTIF - *Archéologie urbaine. Actes du colloque international de Tours*, Ministère de la Culture, Tours, 1982, 769 p.
- Collectif 1983** : COLLECTIF - *La Patrie gauloise d'Agrippa au VI<sup>ème</sup> siècle : actes du Colloque organisé par le centre d'Etudes romaines et gallo-romaines, Lyon, 1981*, Diff. L'Hermès, Les Belles-Lettres, Lyon, 1983, 444 p.
- Collectif 1984** : COLLECTIF - *Les villes de la Gaule Belgique au Haut-Empire. Actes du colloque tenu à Saint-Riquier (Somme) les 22, 23 et 24 octobre 1982*, Revue Archéologique de Picardie, t. 3-4, 1984, 320 p.
- Collectif 1985** : COLLECTIF - *Les débuts de l'urbanisation en Gaule et dans les provinces voisines*, Caesarodunum, t. 20, 443 p.
- Collectif 1987** : COLLECTIF - *Mélanges offerts au Docteur J.-B. Colbert de Beaulieu*, Le Léopard d'or, Paris, 1987, 801 p.
- Collectif 1991** : COLLECTIF - *Incinérations et inhumations dans l'occident romain aux trois premiers siècles de notre ère. Actes du colloque international de Toulouse-Montréau, IV<sup>e</sup> Congrès archéologique de Gaule Méditerranéenne, 7-10 octobre 1987*, Association pour la promotion du patrimoine archéologique et historique en Midi-Pyrénées, Toulouse, 1991, 253 p.
- Collectif 2005a** : COLLECTIF - *Imperium Romanum. Roms Provinzen an Neckar, Rhein und Donau*, Archäologisches Landesmuseum Baden-Württemberg, Esslingen am Neckar, Stuttgart, 2005, 496 p.
- Collectif 2005b** : COLLECTIF - *L'Aquitaine et l'Hispanie septentrionale à l'époque julio-claudienne. Organisation et exploitation des espaces provinciaux, Colloque Aquitania, 11-13 septembre 2003*, Fédération Aquitania, Bordeaux, 2005, 536 p. (Supplément Aquitania, 13).
- Collectif 2007** : COLLECTIF - *La naissance de la ville*, Archéopages, t. 20, 2007, 88 p.
- Collectif 2018** : COLLECTIF - ArkéAube. Des premiers paysans au prince de Lavau, 5300-450 avant J.-C., *Archeologia Hors-Série*, t. 21, 2018.
- Colleoni 2010** : COLLEONI (F.) - D'Augusta Auscorum à Besino : recherches sur une section de la voie antique Burdigalia-Tolosa. In : MORET (P.), RICO (Chr.) - *Ab Aquitania in Hispaniam : mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à Pierre Sillières*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2010, p. 59-77 (Pallas, 82).
- Colleoni 2016a** : COLLEONI (F.) - Stations routières en Gaule romaine. Architecture, équipements et fonctions, *Gallia*, t. 73, 1, 2016, 320 p.
- Colleoni 2016b** : COLLEONI (F.) - Vanesia (Saint-Jean-Potge, Gers). Une mutatio aquitaine de l'itinéraire de Bordeaux à Jérusalem, *Gallia*, t. 73, 1, 2016, p. 71-90.
- Collet, Flouest 1997** : COLLET (S.), FLOUEST (J.-L.) - Activités métallurgiques et commerce avec le monde méditerranéen au V<sup>e</sup> siècle av. J.-C. à Bragny-sur-Saône (Saône-et-Loire). In : BRUN (P.), CHAUME (B.) - *Vix et les éphémères principautés celtiques. Les VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles av. J.-C. en Europe centre-occidentale. Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine (27-29 octobre 1993)*, Errance, Paris, 1997, p. 165-172 (Archéologie Aujourd'hui).
- Collis et al. 1983** : COLLIS (J.), DUVAL (A.), PERICHON (R.) - *Le deuxième âge du Fer en Auvergne et en Forez et ses relations avec les régions voisines*, Université de Sheffield : J. Collis Publ., Londres, 1983, 344 p.
- Collis et al. 2000** : COLLIS (J.), KRAUSZ (S.), GUICHARD (V.) - Les villages ouverts en Gaule centrale aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.. In : BARRAL (Ph.), GUILLAUMET (J.-P.) - *Le processus d'urbanisation en pays éduen. Un état de la question*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2000, p. 73-82 (Bibracte 4).
- Constantin et al. 1982** : CONSTANTIN (C.), Coudart (A.), Demoule (J.-P.) - Villeneuve-Saint-Germain, Les Grandes Grèves, Les bâtiments de La Tène III, *Revue Archéologique de Picardie*, n<sup>o</sup> spécial, 1982, p. 195-205.
- Coquelet 2001** : COQUELET (C.) - Organisation et articulation de l'habitat précoce dans les villes du Nord de la Gaule, *Revue du Nord*, t. 83, p. 9-14.

**Coquelet 2011** : COQUELET (C.) - *Les capitales de cité des provinces de Belgique et de Germanie. Etude urbanistique*, Presses Universitaires de Louvain, Louvain,, 2011, 368 p.

**Coquet 2010** : COQUET (N.) - *Les réseaux d'agglomérations du nord-est de la Gaule. Elaboration du corpus d'étude, bilan critique des données et essai de hiérarchisation*, Mémoire de Master 2, Université de Franche-Comté, Besançon, 2010, 180 p.

**Coquet et alii. 2011** : COQUET (N.), BARRAL (Ph.), NOUVEL (P.), IZRI (St.), JOLY (M.) - Les agglomérations du nord-est de la Gaule. Bilan critique des données. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 75-90 (Bibracte, 21/1).

**Coquidé et alii. 2009** : COQUIDE (C.), FRASCONI (D.), RAMPONI (C.), THOLLON-POMMEROL (C.) - Habitats ruraux antiques à interpréter au nord de la Narbonnaise, *Supplément Aquitania*, t. 17, 2009, p. 179-198.

**Corbiau 2011** : CORBIAU (M.-H.) - Les relais : un équipement routier au service de l'économie en Gaule septentrionale. In : BEDON (R.) - *Macella, Tabernae, Portus. Les structures matérielles de l'économie en Gaule romaine e dans les régions voisines*, Pulim, Limoges, 2011, p. 95-119 (Caesarodunum, 43-44).

**Couilloud 1998** : COUILLLOUD (A.) - *Somberton, « La Cras, la Vieille Justice », Rapport de diagnostic archéologique*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1998, 13 p.

**Couilloud 2004** : COUILLLOUD (A.) - *Seveux « Au Village », parcelle AB-256, Rapport de diagnostic archéologique*, DRAC Franche-Comté, Besançon, 2004, 55 p.

**Couilloud, Nihotte 1996** : COUILLLOUD (A.), NIHOTTE (I.) - *Beaune et Chorey-les-Beaune « Les Robines », Rapport de diagnostic archéologique*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1996, 34 p.

**Coulon 1996** : COULON (G.) - *Argentomagus. Du site gaulois à la ville gallo-romaine*, Errance, Paris, 1996, 165 p.

**Courtépée 1775** : COURTEPEE (Cl.) - *Histoire abrégé du Duché de Bourgogne. Depuis les Eduens, les Lingons et les Sequanois, jusqu'à la réunion de la province à la couronne sous Louis XI. A l'usage du collège de Dijon*, Impr. Causse, Dijon, 1775, n. p.

**Coutant 2008** : COUTANT (D.) - *L'agglomération protohistorique d'Avrolles-Eburobriga, de la fin de l'âge du Bronze à la fin du deuxième âge du Fer*, Mémoire de Master 2, Université de Bourgogne, Dijon, 2008, 75 p.

**Coynard de, Lory 1870** : COYNARD DE (R.), LORY (E.-L.) - Fouilles de Velay. Octobre 1872, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 8, 1870, p. 241-259.

**Creighton 2006** : CREIGHTON (J.-D.) - *Britannia. The creation of a Roman province*, Routledge, Londres, 2006, 180 p. (Classical studies).

**Creuzenet 1994** : CREUZENET (F.) - Habitat gaulois et urbanisme gallo-romain : la fouille d'En Curiot à Alésia, *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Naturelles de Semur-en-Auxois et des fouilles d'Alésia*, t. 7, 1994, p. 2-13.

**Cribellier 2013** : CRIBELLIER (Chr.) - Le réseau des agglomérations antiques dans les cités du Centre de la Gaule. In : LORANS (E.), RODIER (X.) - *Archéologie de l'espace urbain*, Presses Universitaires François Rabelais, Tours, 2013, p. 433-450 (Perspectives et Territoires).

**Cribellier 2016** : CRIBELLIER (Chr.) - *Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire. 106 notices archéologiques et synthèse. Vol. 3*, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, t. 63, 2016, 481 p.

**Cribellier, Ferdière 2012** : CRIBELLIER (Chr.), FERDIÈRE (A.) - *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table-Ronde d'Orléans. Vol. 2*, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, t. 42, 2012, 187 p.

**Crickmore 1984** : CRICKMORE (J.) - *Romano-British Urban Settlements in the West Midlands*, British Archaeological Reports, t. 127, 1984, 137 p.

**Crogiez 1990** : CROGIEZ (S.) - Les stations du cursus publicus en Calabre : un état de la recherche, *Mélanges de l'Ecole Française de Rome*, t. 102, 1, 1990, p. 389-431.

**Crogiez-Pétrequin 2008** : CROGIEZ-PETREQUIN (S.) - Villes et agglomérations alpines dans les Itinéraires antiques. In : LEVEAU (Ph.), REMY (B.) - *Les villes des Alpes occidentales à l'époque romaine*, Actes du colloque international de Grenoble, 6-8 octobre 2006, CRHIPA, Grenoble, 2008, p. 183-196 (Cahiers du CRHIPA, 13).

**Crogiez-Pétrequin 2009a** : CROGIEZ-PETREQUIN (S.) - Le terme mansio dans le Code Théodosien. Une approche de définition. In : CROGIEZ-PETREQUIN (S.), JAILLETTE (P.) - *Le Code Théodosien, Diversité des approches et nouvelles perspectives*, Ecole Française de Rome, Rome, 2009, p. 89-104 (Collection de l'Ecole Française de Rome, 412).

- Crogiez-Pétrequin 2009b** : CROGIEZ-PETREQUIN (S.) - Les vestiges du col du Petit-Saint-Bernard : la question de l'identification des mansiones et des mutationes. In : LEVEAU (Ph.), RAYNAUD (Cl.), SABLAYROLLES (R.) - *Les formes de l'habitat gallo-romain, Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques, Colloque AGER VIII, Toulouse, 2007*, Aquitania, Bordeaux, 2009, p. 245-256 (Supplément Aquitania, 17).
- Crogiez-Pétrequin 2014** : CROGIEZ-PETREQUIN (S.) - Statio, stationarius et cursus publicus. In : France (J.), NELIS-CLEMENT (J.) - *Statio. Archéologie d'un lieu de pouvoir*, Ausonius éditions, Bordeaux, 2014, p. 307-317 (Script Antiqua, 66).
- Crogiez-Pétrequin 2016** : CROGIEZ-PETREQUIN (S.) - Les mansiones et mutationes dans les textes juridiques de l'Antiquité et du haut Moyen Âge. In : BASSO (P.), ZANINI (E.) - *Statio amoena. Sostare et vivere lungo les strade romane*, Archaeopress Publishing Ltd, Oxford, 2016, p. 19-27.
- Crogiez-Pétrequin, Jaillette 2009** : CROGIEZ-PETREQUIN (S.), JAILLETTE (P.) - *Le Code Théodosien, Diversité des approches et nouvelles perspectives*, Ecole Française de Rome, 2009, 306 p. (Collection de l'Ecole Française de Rome, 412).
- Crogiez-Pétrequin, Nélis-Clément 2009** : CROGIEZ-PETREQUIN (S.), NELIS-CLEMENT (J.) - La circulation des hommes et de l'information. In : - *Rome et l'Occident (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. - II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.) : gouverner l'Empire, Actes de la SOPHLAU, Lyon, 15-16 mai 2009*, Presses Universitaires du Mirail, Rennes, 2009, p. 107-136 (Pallas, 80).
- Cunliffe, Rowley 1976** : CUNLIFFE (B.), ROWLEY (T.) - *Oppida : the beginnings of urbanisation in Barbarian Europe : Papers presented to a Conference at Oxford, October 1975*, British Archaeological Reports, Oxford, 1976, 367 p.
- Dabas et alii. 1998** : DABAS (M.), DELETANG (H.), FERDIERE (A.), JUNG (C.), ZIMMERMANN (W. H.) - *La prospection*, Errance, Paris, 1998, 223 p. (Collection « Archéologiques »).
- Dabrowska 1989** : DABROWSKA (E.) - Les sépultures des évêques et des abbés dans la Gaule du IV<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle. In : DUVAL (N.) - *XI<sup>e</sup> Colloque International d'Archéologie Chrétienne*, 21-28 septembre 1986, Ecole Française de Rome, Rome, 1989, p. 1259-1266 (Collection de l'Ecole Française de Rome, 123).
- Daire 2003** : DAIRE (M.-Y.) - *Le sel des Gaulois*, Errance, Paris, 2003, 152 p.
- Dannheimer, Gebhard 1993** : DANNHEIMER (H.), GEBHARD (R.) - *Das Keltische Jahrtausend. Ausstellungskataloge der prähistorischen Staatssammlung*, Verl. Ph. von Zabern, Mainz am Rhein, 1993, 400 p.
- Dartevelle, Humbert 1990** : DARTEVELLE (H.), HUMBERT (S.) - Fours de potiers et production augustéenne de tradition indigène. In : RIVET (L.) - *Les ateliers de production céramique dans l'est de la Gaule. Méthodologie : comptage et quantification en céramologie. Actes du Congrès de la SFECAG de Mathay-Mandeure, 24-27 mai 1990*, SFECAG, Marseille, 1990, p. 29-37.
- Daubigny 2006** : DAUBIGNEY (A.) - *Rapport de prospection-inventaire*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2006, 29 p.
- Daubigny 1983** : DAUBIGNEY (A.) - Microtoponymie, archéologie et forêts anciennes de Saint-Aubin. Données pour une archéologie du paysage du Finage (Jura), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 34, 1983, p. 221-246.
- Daubigny 1993** : DAUBIGNEY Alain. - *Fonctionnement social de l'âge du Fer, opérateurs et hypothèses pour la France. Actes de la table-ronde internationale de Lons-le-Saunier, 24-26 octobre 1990*, Centre Jurassien du Patrimoine, Lons-le-Saunier, 304 p.
- Daubigny et alii. 2005** : DAUBIGNEY (A.), BARRAL (Ph.), BOSSUET (G.), GAUTHIER (E.), PETIT Chr.), RICHARD (H.) - Anthropisation des zones humides : « fenêtre » sur le cas de la basse vallée du Doubs. In : PETIT (Chr.) - *Occupation et gestion des plaines alluviales dans le Nord de la France de l'âge du Fer à l'époque gallo-romaine, Actes de la table-ronde de Molesme, 17-18 septembre 1999*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2005, p. 79-106 (Annales littéraires de l'Université de Franche-Comté, 786).
- Daval et al. 1995** : DAVAL (D.), JACCOTTEY (L.), JEUDY (Fr.) - *Prospections sur la rive gauche de la vallée de l'Ognon. Communes de Mutigney, Dammartin, Thervay, Ougney, Vitreux et Pagney (39)*, *Rapport de prospection-inventaire*, DRAC Franche-Comté, Besançon, 1995, 20 p.
- Deberge et alii. 2009** : DEBERGE (Y.), CABEZUELO (U.), CABANIS (M.), FOUCRAS (S.), GARCIA (M.), GRUEL (K.), LOUGHTON (M.), BLONDEL (Fr.), CAILLAT (P.) - L'oppidum arverne de Gondole (Le Cendre, Puy-de-Dôme). Topographie de l'occupation protohistorique (La Tène D2) et fouille du quartier artisanal : un premier bilan, *Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 48, 2009, p. 33-130.
- Deberge et al. 2007** : DEBERGE (Y.), VERMEULEN (C.), COLLIS (J.) - Le complexe de Gandailat/La Grande-Borne : un état de la question. In : MENNESSIER-JOUANNET (Chr.), ADAM (A.-M.), MILCENT (P.-Y.) - *La Gaule dans son contexte européen aux IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles av notre ère, Actes du XXVII<sup>e</sup> colloque international de l'Association Française pour l'Etude*

de l'Âge du fer (Clermont-Ferrand, 29 mai-1er juin 2003), Edition de l'Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon, Lattes, 2007, p. 267-290 (Monographies d'Archéologie Méditerranéenne)

**Déchelette 1914** : DECHELETTE (J.) - *Manuel d'archéologie préhistorique et celtique IV, Second âge du Fer ou époque de La Tène*, Picard, Paris, 1914, 1163 p.

**Dechezleprêtre 2008** : DECHEZLEPRETRE (Th.) - Présence de militaria sur quelques oppida de l'est de la Gaule. In : POUX (M.) - *Sur les traces de César. Militaria tarde-républicaines en contexte gaulois, Actes de la table-ronde, 17 octobre 2002*, Centre archéologique européen Bibracte, Glux-en-Glenne, 2008, p. 93-102 (Bibracte, 14).

**Dechezleprêtre et al. 2015** : DECHEZLEPRETRE (Th.), GRUEL (K.), JOLY (M.) - *Agglomérations et sanctuaires. Réflexions à partir de l'exemple de Grand. Actes du colloque de Grand, 20-23 octobre 2011*, Grand - archéologie et territoire, t. 2, Epinal, 2015, 464 p.

**Dechezleprêtre et al. 2011** : DECHEZLEPRETRE (Th.), TOUSSAINT (P.), BONNAVENTURE (B.) - Nasium. De l'oppidum à l'agglomération gallo-romaine. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 129-142 (Bibracte, 21/1).

**Dehn 1988** : DEHN (R.) - Tarodunum und Kegelriss, Neues zur Spätatenezeit im Breisgau, *Densmalpflege in Baden-Württemberg*, t. 17, 1988, p. 94-97.

**Dehn 1994** : DEHN (R.) - Neue Entdeckungen zur Spätatenezeit im Breisgau. Tarodunum Kegelriss und der « Goldfund von Saint-Louis bei Basel ». In : JUD (P.) - *Die spätkeltische Zeit am südlichen Oberrhein. Le Rhin supérieur à la fin de l'époque celtique*, Archäologische Bodenforschung des Kantons Basel-Stadt, Bâle, 1994, p. 110-116.

**Dehn 1962** : DEHN (W.) - Aperçu sur les oppida d'Allemagne de la fin de l'époque celtique, *Celticum*, t. 4, 1962, p. 329-386.

**Delaplace 2002** : DELAPLACE (C.) - Les origines des églises rurales (V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle). A propos d'une formule de Grégoire de Tours, *Histoire et Sociétés rurales*, t. 18, 2002, p. 11-40.

**Delay 1980** : DELAY (A.) - Le site gallo-romain de Châteaurenaud, *Bulletin Comité Départemental de Recherche Archéologique* 71, t. 5, 1980, p. 67-69.

**Deléage 1936** : DELEAGE (A.) - *Recueil des actes du prieuré de Saint-Symphorien d'Autun de 696 à 1300*, Louis Taverne et Charles Chandieux, Société Eduenne, Autun, 1936, 312 p.

**Delor 1993** : DELOR (J.-P.) - *Au long des voies romaines de l'Yonne*, Musées d'Auxerre, Auxerre, 1993, 64 p.

**Delor 2002** : DELOR (J.-P.) - *Carte Archéologique de la Gaule : L'Yonne 89/1*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2002, 478 p.

**Delor, Rolley 1999** : DELOR (J.-P.), ROLLEY (C.) - la nécropole de Gurgy La Picardie (Yonne). In : VILLES (A.), BATAILLE-MELKON (A.) - *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VII<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles avant notre ère. Actes du colloque de l'AFEAF tenu à Troyes en 1995*, Société Archéologique champenoise, Reims, 1999, p. 341-358 (Mémoires de la Société Archéologique champenoise, 15).

**Denajar 2005** : DENAJAR (L.) - *Carte archéologique de la Gaule: 10. Aube*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2005, 708 p.

**Desachy, Djament-Tran 2013** : DESACHY (B.), DJAMENT-TRAN (G.) - Visualiser et interroger la composition urbaine par la chrono-chorématique. In : LORANS (E.), RODIER (X.) - *Archéologie de l'espace urbain*, Presses Universitaires François Rabelais, Tours, 2013, p. 325-337 (Perspectives et Territoires).

**Deschler-Erb 2011** : DESCHLER-ERB (E.) - Bâle. La colline de la cathédrale. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 161-171 (Bibracte 21/2).

**Dessales 2011** : DESSALES (H.) - Décor et fontaines domestiques dans les Gaules : une adaptation des modèles italiens ? In : BALMELLE (C.), ERISTOV (H.), MONIER (Fl.) - *Décor et architecture en Gaule entre l'Antiquité et le haut Moyen Âge, mosaïque, peinture, stuc. Actes du colloque international, Université de Toulouse II Le Mirail, 9-12 octobre 2008*, Aquitania, Bordeaux, 2011, p. 241-255 (Supplément Aquitania, 20).

**Devauges 1988** : DEVAUGES (J.-B.) - *Entrains gallo-romain*, Groupe de Recherches Archéologiques D'Entrains, Saint-Herblain, 1988, 382 p.

**Devaux 2007** : DEVAUX (J.-P.) - L'environnement protohistorique du Mont-Afrique : données inédites sur des fouilles de tumulus exécutées à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle à Couchey (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 56, 2007, p. 109-126.

**Devaux 2009** : DEVAUX (J.-P.) - Les recherches archéologiques sur le Mont-Afrique : les fouilles de l'enceinte antique du Camp de César à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle à Flavignerot (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 58, 2009, p. 175-204.

- Devevey 1997** : DEVEVEY (Fr.) - *Bibliothèque Municipale, surveillance de travaux, Phase n° 2, Rapport de surveillance de travaux*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1997, 5 p.
- Devevey 1998** : DEVEVEY (Fr.) - *Bibliothèque Municipale, surveillance de travaux, Phase n° 3, Rapport de surveillance de travaux*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1998, 20 p.
- Devevey et al. 2005** : DEVEVEY (Fr.), MOUTON (S.), STANIASZEK (L.) - *32-36 Rue de Rochefort, Rapport de fouille*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2005, 249 p.
- Devevey, Mouton-Venault 2006** : DEVEVEY (Fr.), MOUTON-VENAULT (S.) - Organisation et chronologie des structures de production de céramiques du I<sup>er</sup> siècle ap. J.V. de l'atelier de Saint-Jean-des-Vignes à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire). In : RIVET (L.) - *Productions, approvisionnements et usages de la vaisselle en Languedoc du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle ap. J.C.. Actes de congrès de la SFECAG, Pézenas, 25-28 mai 2006*, SFECAG, Marseille, 2006, p. 495-504.
- Deyts 1976** : DEYTS (S.) - *Sculptures gallo-romaines mythologiques et religieuses, Dijon, Musée archéologique, Inventaire des Collections Publiques Françaises*, éd. des Musées Nationaux, Paris, 1976, 213 p.
- Deyts 1994** : DEYTS (S.) - Un peuple de pèlerins. Offrandes de pierre et de bronze des sources de la Seine, *Supplément à la Revue Archéologique de l'Est*, t. 13, 1994, 145 p.
- Deyts 2004** : DEYTS (S.) - Un Cernunnos et un Sucellus découverts à Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or), *Latomus*, t. 23, 2, 2004, p. 388-393.
- Dhennequin et al. 2008** : DHENNEQUIN (L.), GUILLAUMET (J.-P.), SZABO (M.) - L'oppidum de Bibracte (Mont-Beuvray, France). Bilan de 10 années de recherches (1996-2005), *Acta Archaeologica academiae scientiarum hungaricae*, t. 59, 2008.
- Dollé 1987** : DOLLE (Chr.) - Les fibules de Mâlain-Mediolanum, *Cahiers du Mesmontois*, t. 32, 1987, p. 50.
- Dondin-Payre 1999** : DONDIN-PAYRE (M.) - Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules. In : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.) - *Cités, municipes, colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999, p. 127-230 (Histoire ancienne et médiévale, 53).
- Dondin-Payre 2007** : DONDIN-PAYRE (M.) - Les composantes des cités dans les Trois Gaules : subdivisions et agglomérations du territoire. Problématique et méthodologie. In : HANOUNE (R.) - *Les villes romaines du Nord de la Gaule. Vingt ans de recherches nouvelles : actes du XXV<sup>e</sup> colloque international de HALMA-IPEL*, Revue du Nord, Hors-Série, 2007, p. 397-404 (Art et Archéologie, 10).
- Dondin-Payre 2011** : DONDIN-PAYRE (M.) - Vendœuvres-en-Brenne (Indre), Vicus et sanctuaire du territoire des Bituriges Cubes, *Gallia*, t. 68, 2, 2011, p. 291-311.
- Dondin-Payre, Cribellier 2011** : DONDIN-PAYRE (M.), CRIBELLIER (Chr.) - Un ex-voto oculaire inscrit trouvé au Clos du Détour à Pannes (Loiret), sanctuaire du territoire sénon, *Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 50, 2011, p. 555-568.
- Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 1999** : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.) - *Cités, municipes, colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999, 488 p. (Histoire ancienne et médiévale, 53).
- Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier 2006** : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.) - *Sanctuaires, pratiques cultuelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Le livre Timperman, Bruxelles, 2006, 514 p.
- Doulan et alii. 2012** : DOULAN (C.), LAÛT (L.), COUTELAS (A.), HOURCADE (D.), ROCQUE (G.), SICARD (S.) - Cassinomagus. L'agglomération et ses thermes. Résultats des recherches récentes (2003-2010) à Chassenon (Charente), *Aquitania*, t. 28, 2012, p. 105-297.
- Dumasy 2011** : DUMASY (Fr.) - Théâtres et amphithéâtres dans les cités de Gaule romaine : fonctions et répartition. In : FUCHS (M.), DUBOSSON (B.) - *Theatra et spectacula. Les grands monuments des jeux dans l'Antiquité*, Université de Lausanne, Lausanne, 2011, p. 193-222 (Études de Lettres, 1-2).
- Dumont 2002** : DUMONT (A.) - *Les passages à gué de la Grande-Saône. Approche archéologique et historique d'un espace fluvial (de Verdun-sur-le-Doubs à Lyon)*, Supplément à la Revue Archéologique de l'Est de la France, t. 17, Dijon, 2002, 275 p.
- Dumont 2010** : DUMONT (A.) - Deux ponts gallo-romains à Saint-Satur (Cher). In : SERNA (V.) - *La Loire dessus...dessous. Archéologie d'un fleuve, de l'âge du Bronze à nos jours*, Faton, Dijon, 2010, p. 101-105.
- Duriaud et al. 2012** : DURIAUD (J.), RUE (M.), COMPAGNON (G.) - *Archéologie en Tournugeois, prospection-inventaire 2011*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2012, 121 p.

- Duval 1983** : DUVAL (A.) - Autour de Vercingétorix : de l'archéologie à l'histoire économique et sociale. In : COLLIS (J.), DUVAL (A.), PERICHON (R.) - *Le deuxième âge du Fer en Auvergne et en Forez et ses relations avec les régions voisines*, Université de Sheffield, Londres, 1983, p. 298-335.
- Duval 1994** : DUVAL (A.) - *Vercingétorix et Alésia*, Réunion des Musées Nationaux, Paris, 1994, 390 p.
- Eller et alii. 2012** : ELLER (M.), SIEVERS (S.), WENDLING (H.), WINGER (K.) - Zentralisierung und Urbanisierung - Manching's Entchings Entwicklung zue spätkeltischen Stadt. In : SIEVERS (S.), SCHÖNFELDER (M.) - *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer. Actes du 34<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF, 13-16 mai 2010, Aschaffenburg*, RGK, RGZM et AFEAF, Mayence, 2012, p. 303-318.
- Escher 2006** : ESCHER (K.) - *Les Burgondes I<sup>er</sup>-VI<sup>e</sup> siècles ap. J.-C.*, Errance, Paris, 2006, 283 p. (Civilisations et cultures).
- Fauduet 1990** : FAUDUET (I.) - Les ex-voto anatomiques du sanctuaire de Bu (28), *Revue archéologique de l'Ouest*, t. 7, 1990, p. 93-100.
- Fauduet 2010** : FAUDUET (I.) - *Les temples de tradition celtique*, éditions Errance, Paris, 2010, 351 p. (Collection des Hespérides).
- Fauduet 2014** : FAUDUET (I.) - *Dieux merci! Sanctuaires, dévots et offrandes en Gaule romaine*, Musée Argentomagus, Saint-Marcel, 2014, 107 p.
- Fauduet, Pommeret 1985** : FAUDUET (I.), POMMERET (C.) - Les fibules du sanctuaire des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 36, 1985, p. 61-116.
- Faure-Brac 2002** : FAURE-BRAC (O.) - *Carte Archéologique de la Gaule : La Haute-Saône 70*, Paris, Académie des Inscriptions et des Belles Lettres, Paris, 2002, 483 p.
- Favory 1983** : FAVORY (Fr.) - Propositions pour une modélisation des cadastres ruraux antiques. In : CLAVEL-LEVEQUE (M.) - *Cadastres et espace rural. Approches et réalités antiques. Actes de la table ronde de Besançon, mai 1980, organisé par le LA 338 et la RCP 627 du CNRS.*, CNRS, Paris, 1983, p. 51-135.
- Favory et alii. 1999** : FAVORY (Fr.), RAYNAUD (Cl.), MATHIAN (H.), SANDERS (L.) - Le territoire : un modèle de l'organisation de l'espace en archéologie rurale ; étude de cas dans la cité de Nîmes. In : BRAEMER (Fr.), CLEUZIQU (S.), COUDARD (A.) - *Habitat et société. XIX<sup>e</sup> rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire d'Antibes 22-24 octobre 1998*, Association pour la promotion et la diffusion des connaissances archéologiques, Antibes, 1999, p. 499-518.
- Favory 2012** : FAVORY (Fr.) - La dure condition de l'archéologie, *Nouvelles de l'Archéologie*, t. 127, 2012, p. 40-44.
- Favory 2017** : FAVORY (Fr.) - Le Finage dolois. In : REDDE (M.) dir. - *Gallia Rustica 1. Les campagnes du Nord-Est de la Gaule de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive*, éditions Ausonius, Bordeaux, 2017, p. 817-867 (Ausonius, 49).
- Favory, Fiches 1994** : FAVORY (Fr.), FICHES (J.-L.) - *Les campagnes de la France méditerranéenne dans l'Antiquité et le haut Moyen-Age. Etudes micro-régionales*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1994, 339 p. (Documents d'Archéologie Française, 42).
- Favory et al. 2003** : FAVORY (Fr.), GIRARDOT (J.-J.), RAYNAUD (Cl.) - Typologie archéologique de l'habitat rural. In : VAN DER LEEUW (E.), FAVORY (Fr.), FICHES (J.-L.) - *Archéologie et systèmes socio-environnementaux. Etudes multi-scalaires sur la vallée du Rhône dans le programme ARCAEOMEDES*, éd. Du CNRS, Paris, 2003, p. 201-238 (Monographie du CRA, 27).
- Favrod 1997** : FAVROD (J.) - *Histoire politique du royaume burgonde (443-534)*, Bibliothèque historique vaudoise, t. 113, Lausanne, 1997, 544 p.
- Féliu 2002** : FELIU (Cl.) - *L'alternance entre habitat ouvert et habitat fortifié à la fin du Second âge du Fer*, Mémoire de DEA, Université Marc Bloch, Strasbourg, 2002, 213 p.
- Féliu 2008** : FELIU (Cl.) - *Leuques et Médiomatrices à La Tène moyenne et finale*, Thèse de Doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg, 2008, 317 p.
- Fellmann 2006** : FELLMANN (R.) - Principia et praetorium. In : REDDE (M.), BRULET (R.), FELLMANN (R.) dir. - *L'architecture de la Gaule romaine. I. Les fortifications militaires*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 2006, p. 89-105 (Documents d'Archéologie Française, 100).
- Ferdière 1988** : FERDIERE (A.) - *Les campagnes en Gaule romaine*, Errance, Paris, 1988, 284 p.
- Ferdière 1993** : FERDIERE (A.) - Monde des morts, monde des vivants en Gaule rurale. Actes du Colloque ARCHEA / AGER (Orléans, 7-9 février 1992), *Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 6, 1993, 454 p.
- Ferdière 2000** : FERDIERE (A.) - Voyages à travers la Gaule romaine. IX, Chronique, *Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 39, 2000, p. 251-258.

- Ferdière 2003** : FERDIÈRE (A.) - La place du domaine foncier dans la production artisanale destinée au marché. In : LEPETZ (S.), MATTERNE (V.) - *Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de la Gaule romaine : matières premières et produits transformés, Actes du 6<sup>ème</sup> colloque AGER, Compiègne, 5-7 juil. 2002*, Revue Archéologique de Picardie, 2003, p. 263-279.
- Ferdière 2005** : FERDIÈRE (A.) - *Les Gaules. II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, A. Colin, Paris, 2005, 447 p (Collection U).
- Ferdière 2006** : FERDIÈRE (A.) - La place de l'artisanat en Gaule romaine du Centre, Nord-Ouest et Centre-Ouest (province de Lyonnaise et cités d'Aquitaine septentrionale), *Revue Archéologique du Centre de la France*, 2006, p. 45-46
- Ferdière et alii. 2010** : FERDIÈRE (A.), GANDINI (C.), NOUVEL (P.), COLLART (J.-L.) - Les grandes villae à pavillons multiples alignés dans les provinces des Gaules et des Germanies, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 59, 2, 2010, p. 357-446.
- Ferdière et al. 2009** : FERDIÈRE (A.), MAROT (E.), TRINTIGNAC (A.) - Une petite ville romaine de moyenne montagne, Javols/Anderitum (Lozère), chef-lieu de cité des Gabales : état des connaissances (1996-2007), *Gallia*, t. 66, 2, 2009, p. 171-225.
- Feugère, Bonnamour 1996** : FEUGÈRE (M.), BONNAMOUR (L.) - Les armes romaines de la Saône. In : GOUDINEAU (Chr.) dir. - *L'armée romaine en Gaule*, Errance, Paris, 1996, p. 133-146.
- Feugère, Guillot 1986** : FEUGÈRE (M.), GUILLOT (A.) - Fouilles de Bragny. 1. Les petits objets dans leur contexte du Hallstatt final, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 37, 1986, p. 160-221.
- Feuvrier 1921** : FEUVRIER (J.) - Dôle. Les origines, *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, t. 5, 1921, p. 17-140.
- Feuvrier 1923** : FEUVRIER (J.) - Le problème d'Admagetobrica (localité citée dans les commentaires de César, *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, t. 9, 1923, p. 78-102.
- Feuvrier 1925** : FEUVRIER (J.) - Les ruines de Dammartin, *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, t. 3, 1925, p. 49-66.
- Feuvrier 1908** : FEUVRIER (J.) - La ville d'Haibe au territoire de Rochefort, *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*, t. 8, n° 3, 1908, p. 249-260.
- Février et alii. 1980** : FEVRIER (P.-A.), Fixot (M.), Goudineau (Chr.), Kruta (V.) - *Histoire de la France urbaine - Tome 1, La ville antique, des origines au IX<sup>e</sup> siècle*, Le Seuil, Paris, 1980, 606 p.
- Février 1992** : FEVRIER (P.-A.) - Approches récentes du fait urbain dans les Gaules. In : *Villes et agglomérations urbaines antiques du Sud-Ouest de la Gaule, Deuxième colloque Aquitania, Bordeaux, 13-15 septembre 1990*, Fédération Aquitania, Bordeaux, 1992, p. 177-190 (Supplément Aquitania, 6).
- Février, Leveau 1982** : FEVRIER (P.-A.), Leveau (Ph.) - *Villes et campagnes dans l'Empire romain. Actes du colloque organisé à Aix-en-Provence, les 16 et 17 mai 1980*, Université de Provence, Aix-en-Provence, 1982, 209 p.
- Fiches 2002** : FICHES (J.-L.) - *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon I et II*, Association pour la Recherche Archéologique en Languedoc-Roussillon, Lattes, 2002, 994 p. (Monographies d'archéologie méditerranéenne, 14).
- Fiches 2016** : FICHES (J.-L.) - A propos de la politique routière de l'Etat romain : l'apport des fouilles d'Ambrussum (Villetelle, Hérault), *Gallia*, t. 73, 1, 2016, p. 13-27.
- Fiches, Matthieu 2002** : FICHES (J.-L.), MATTHIEU (V.) - 33. Ambrussum. Villetelle (Hérault). In : FICHES (J.-L.) - *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon*, Association pour la Recherche Archéologique en Languedoc-Roussillon, Lattes, 2002, p. 521-557 (Monographies d'archéologie méditerranéenne, 14).
- Fiches et al. 2013** : FICHES (J.-L.), PLANAMALLART (R.), REVILLA CALVO (V.) - *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain. Gallia et Hispania. Pasajes rurales y territorios en las ciudades del Occidente romano. Actes du colloque international AGER IX, Barcelone, 25-27 mars 2010*, Presses Universitaires de la Méditerranée, Montpellier, 2013, 396 p. (Mondes Anciens).
- Fichtl 1996** : FICHTL (St.) - Les fortifications de Gaule Belgique à La Tène finale : une approche des entités régionales, *Revue Archéologique de Picardie*, t. 3-4, 1996, p. 223-231.
- Fichtl 1998** : FICHTL (St.) - La présence militaire romaine sur les oppida dans la Gaule du Nord et de l'Est. In : MULLER-KARPE (A.) - *Studien zur Archäologie der Kelten, Römer und Germanen in Mittel und Westeuropa : Festschrift für Alfred Haffner zum 60 Geburtstag gewidmet*, M. Leidorf, Rahden, 1998, p. 153-168.
- Fichtl 2000** : FICHTL (St.) - *La ville celtique : les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.*, Errance, Paris, 2000, 190 p. (Collection des Hespérides, 2<sup>ème</sup> édition).
- Fichtl 2002** : FICHTL (St.) - Oppida et occupation du territoire à travers l'exemple de la cité des Médiomatrices. In : GARCIA (D.), VERDIN (Fl.) -



*Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale. Actes du XXIV<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF, Martigues, 1-4 juin 2000*, Errance, Paris, 2002, p. 315-325.

**Fichtl 2004** : FICHTL (St.) - *Les peuples gaulois. III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.*, Errance, Paris, 2004, 180 p.

**Fichtl 2005** : FICHTL (St.) - *La ville celtique : les oppida de 150 av. J.-C. à 15 ap. J.-C.*, Errance, Paris, 2005, 238 p. (Collection des Hespérides, 2<sup>e</sup> éd. corr. et augm.).

**Fichtl 2006** : FICHTL (St.) - L'émergence des civitates en Gaule et dans le monde celtique. In : RIESKOFF-PAULI (S.) - *Celtes et Gaulois, l'Archéologie face à l'Histoire. Les mutations de la fin de l'Âge du Fer. Actes de la table-ronde de Cambridge, 7-8 juillet 2005*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2006, p. 41-54 (Bibracte, 12/1).

**Fichtl 2009** : FICHTL (St.) - Les peuples du Jura à l'époque de César. In : RICHARD (A.), BARRAL (Ph.), DAUBIGNEY (A.) - *L'isthme européen Rhin-Saône-Rhône dans la Protohistoire. Approches nouvelles en hommage à Jacques-Pierre Millotte. Actes du colloque de Besançon, 16-18 octobre 2006*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2009, p. 361-367 (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 860).

**Fichtl 2010** : FICHTL (St.) - *Murus celticus. Architecture et fonctions des remparts de l'âge du Fer. Actes table-ronde octobre 2006*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2010, 363 p. (Bibracte, 19).

**Fichtl 2013a** : FICHTL (St.) - A propos des résidences aristocratiques de la fin de l'âge du Fer : l'exemple de quelques sites du Loiret. In : KRAUSZ (S.), COLIN (A.), GRUEL (K.) dir. - *L'âge du Fer en Europe : mélanges offerts à Olivier Buchsenschutz*, Ausonius, Bordeaux, 2013, p. 329-343 (Mémoires Ausonius, 32).

**Fichtl 2013b** : FICHTL (St.) - Les agglomérations gauloises de la fin de l'âge du Fer en Europe celtique (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.). In : GARCIA (D.) - *L'habitat en Europe celtique et en Méditerranée préclassique - Domaines urbains*, Errance, Arles, 2013, p. 19-43.

**Fichtl 2013c** : FICHTL (St.) - Rome en Gaule : organisation territoriale de la Gaule de l'époque de l'Indépendance au début de la période romaine. In : HANSEN (Sv.), MEYER (M.) - *Parallele Raumkonzepte*, De Gruyter, Berlin, 2013, p. 291-304 (Topoi, 16).

**Fichtl et alii. 2016** : FICHTL (St.), LE GOFF (E.), MATHIAUT-LEGROS (A.), MENEZ (Y.) - *Les premières villes de l'ouest. Agglomérations gauloises de Bretagne et Pays de la Loire*, musée de Jublains, Jublains, 2016, 175 p.

**Fichtl et al. 2000** : FICHTL (St.), METZLER (J.), SIEVERS (S.) - Le rôle des sanctuaires dans le processus d'urbanisation. In : BARRAL (Ph.), GUILLAUMET (J.-P.) - *Le processus d'urbanisation en pays éduen. Un état de la question*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2000, p. 179-186 (Bibracte 4).

**Fichtl, Pierrevelcin 2005** : FICHTL (St.), PIERREVELCIN (G.) - Nouveaux éléments pour une chronologie de l'oppidum du Fossé des Pandours au Col de Saverne (Bas-Rhin), *Archaeologia Mosellana*, t. 6, 2005, p. 417-438.

**Fichtl et al. à paraître** : FICHTL (St.), PIERREVELCIN (G.), SCHOENFELDER (M.) - *Les agglomérations ouvertes de l'Europe celtique (III<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) ; Offene Grosssiedlungen im keltischen Europa (3.-1. Jh. v. Chr.)*, Table ronde internationale, Glux-en-Glenne, 28 au 30 octobre 2015 ; *Internationaler Workshop Glux-en-Glenne die 28., 29. und 30. Oktober 2015*, AVAGE, Strasbourg, à paraître (Mémoires d'Archéologie du Grand-Est, 4).

**Fischer 1985** : FISCHER (B.) - Les monnaies gauloises de Mâlain (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 36, 1985, p. 229-236.

**Flouest 2011** : FLOUEST (J.-L.) - Le processus de romanisation dans les nécropoles de Bibracte (Bourgogne) et de Ménil-Annelles et Ville-sur-Retourne (Champagne-Ardenne). In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 755-766 (Bibracte, 21/1).

**Flück 2009** : FLÜCK (M.) - Militaires et civils à l'intérieur de l'oppidum de Vindonissa avant l'installation du camp légionnaire. La fouille de Windisch-Dorfschulhaus 1986-1987. In : RIVET (L.) - *Sites de production et de consommation dans le Rhin supérieur. Sites militaires, sites civils : échanges, influences et contrastes entre Strasbourg et Windisch*, Actes du Congrès de la SFECAG de Colmar, 21-24 mai 2009, SFECAG, Marseille, 2009, p. 185-195.

**Flutsch et al. 2002** : FLUTSCH (L.), NIFFELER (U.), ROSSI (F.) - *La Suisse du Paléolithique à l'aube du Moyen-Age. V. Époque romaine*, édition de la société Suisse de préhistoire et d'archéologie, Bâle, 2002, 432 p.

**France, Nélis-Clément 2014a** : FRANCE (J.), NELIS-CLEMENT (J.) - *La statio. Archéologie d'un lieu de pouvoir dans l'empire romain*, Ausonius, Bordeaux, 389 p. (Script Antiqua, 66).

**France, Nélis-Clément 2014b** : FRANCE (J.), NELIS-CLEMENT (J.) - Tout en bas de l'Empire. Les stations militaires et douanières, lieux de contrôle et de représentation du pouvoir. FRANCE (J.), NELIS-CLEMENT (J.) - *La statio. Archéologie d'un lieu*

*de pouvoir dans l'empire romain*, Ausonius, Bordeaux, p. 117-246 (Script Antiqua, 66).

**Frei-Stolba 1999** : FREI-STOLBA (R.) - Recherches sur les institutions de Nyon, Augst et Avenches. In : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.) - *Cités, municipales, colonies. Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1999, p. 29-95 (Histoire ancienne et médiévale, 53).

**Frézouls 1988** : FREZOULS (E.) - *Les villes antiques de la France, II, Germanie Supérieure, 1*, Groupe de Recherche d'Histoire Romaine de l'Université des Sciences de Strasbourg, Strasbourg, 1988, 505 p.

**Fulford 1982** : FULFORD (M.) - Town and country in Roman Britain - a parasitical relationship?. In : MILES (D.) - *The romano-british countryside : studies in rural settlement and economy*, British Archaeological Reports, Oxford, 1982, p. 403-419.

**Fustel de Coulanges 1886** : FUSTEL DE COULANGES (N.-D.) - Le domaine rural chez les Romains, I. L'Etendue, la constitution et la culture du domaine ; II. Les divers modes de tenure, la vie de château, *Revue des Deux Mondes*, 1886, p. 318-348 et p. 835-868.

**Fyot 1916** : FYOT (E.) - Dijon souterrain, *Revue de Bourgogne*, 1916, p. 109-111.

**Gaëtan 2013a** : GAËTAN (L.) - *Beneuvre (Côte-d'Or). Rapport de prospections géophysiques 2013*, *Rapport de prospection*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2013, 40 p.

**Gaëtan 2013b** : GAËTAN (L.) - *Mellecey (Saône-et-Loire). Rapport de prospections pédestres 2013*, *Rapport de prospection*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2013, 23 p.

**Gaëtan 2013c** : GAËTAN (L.) - *Palleau (Saône-et-Loire). Rapport de prospections pédestres 2013*, *Rapport de prospection*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2013, 18 p.

**Gaëtan 2014** : GAËTAN (L.) - *Beneuvre (Côte-d'Or). Rapport de prospections pédestres 2014*, *Rapport de prospection*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2014, 64 p.

**Gaëtan 2016** : GAËTAN (L.) - Nouvelles recherches autour de l'agglomération antique de Mâlain/Mediolanum (Côte-d'Or). In - *Actes de la Journée Régionale d'Archéologie. 18 avril 2015*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2016, p. 82-89.

**Gaëtan 2017** : GAËTAN (L.) - Approche intégrée d'une agglomération antique : l'exemple de Beneuvre (Côte-d'Or), *ArchéoSciences*, t. 41, 2017, p. 111-123.

**Gaëtan, Laplaige 2014a** : GAËTAN (L.), LAPLAIGE (Cl.) - *Dammartin-Marpain (Jura). Rapport de prospections géophysiques 2014*, *Rapport de prospection*,

DRAC Bourgogne, Dijon, 2014, 23 p.

**Gaëtan, Laplaige 2014b** : GAËTAN (L.), LAPLAIGE (Cl.) - *Mâlain (Côte-d'Or). Reprise des données et rapport de prospections géophysiques 2014*, *Rapport de prospection*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2014, 29 p.

**Gaillard de Sémainville 1980** : GAILLARD DE SEMAINVILLE (H.) - Cimetières mérovingiens : les cimetières mérovingiens de la Côte Chalonnaise et de la Côte Mâconnaise, *Supplément Revue Archéologique de l'Est*, t. 3, 1980.

**Gaillard de Sémainville 1995** : GAILLARD DE SEMAINVILLE (H.) - *Les Burgondes : apport de l'archéologie. Actes du colloque international de Dijon, novembre 1992*, Connaissance du patrimoine de Bourgogne, Dijon, 1995.

**Gaillard de Sémainville 2003** : GAILLARD DE SEMAINVILLE (H.) - A propos de l'implantation des Burgondes : Réflexions, hypothèses et perspectives. In : PASSARD (Fr.), GIZARD (S.), URLACHER (J.-P.) - *Burgondes, Alamans, Francs et Romains dans l'est de la France, le sud-ouest de l'Allemagne et la Suisse, V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. Actes des XXI<sup>e</sup> journées internationales d'archéologie mérovingienne, Besançon, 20-22 octobre 2000*, Presses Universitaires franc-comtoises, Besançon, 2003, p. 17-39 (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 47).

**Gaillard de Sémainville, Sapin 1995** : GAILLARD DE SEMAINVILLE (H.), SAPIN (Chr.) - Des Burgondes en Bourgogne ?. In : GAILLARD DE SEMAINVILLE (H.) - *Les Burgondes : apport de l'archéologie. Actes du colloque international de Dijon, novembre 1992*, Connaissance du patrimoine de Bourgogne, Dijon, 1995, p. 143-165.

**Galliou 1996** : GALLIOU (P.) - Les villes et bourgades maritimes de l'Armorique romaine. In : BEDON (R.) - *Les villes de la Gaule Lyonnaise*, Centre de recherches André Piganiol, Limoges, 1996, p. 321-344.

**Gandel, Billoin 2011** : GANDEL (Ph.), BILLOIN (D.) - Le site de Gaillardon à Menétru-le-Vignoble (Jura) : un établissement de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 60, 2011, p. 319-429.

**Gandel et al. 2008** : GANDEL (Ph.), BILLOIN (D.), HUMBERT (S.) - Ecrille « La Motte » (Jura) : Un établissement de hauteur de l'Antiquité tardive et du haut Moyen-Âge, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 57, 2008, p. 289-314.

**Gandini 2008** : GANDINI (Cr.) - *Des campagnes gauloises aux campagnes de l'Antiquité tardive. La dynamique de l'habitat rural dans la cité des Bituriges Cubi (II<sup>e</sup> s. av. J.-C. - VII<sup>e</sup> s. ap. J.-C.)*, Supplément à la Revue

Archéologique du Centre de la France, t. 33, Tours, 2008, 511 p.

**Gandini, Laüt 2013** : GANDINI (Cr), LAÜT (L.) - *Regards croisés sur le Berry ancien : sites, réseaux et territoires*, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, t. 45, Tours, 2013, 226 p.

**Garcia 2013** : GARCIA (D.) - *L'habitat en Europe celtique et en Méditerranée préclassique - Domaines urbains*, Errance, Arles, 200 p.

**Garcia, Verdin 2002** : GARCIA (D.), VERDIN (Fl.) - *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale. Actes du XXIV<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF, Martignes, 1-4 juin 2000*, Errance, Paris, 2002, 420 p.

**Gardes 2017** : GARDES (Ph.) - Oppida et « civilisation des oppida » cent ans après Joseph Déchelette, *Pallas*, t. 105, 2017, p. 151-157.

**Garmy 2002** : GARMY (P.) - Villa-vicus : une question d'espace?, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, t. 35, 2002, p. 27-37.

**Garmy 2011** : GARMY (P.) - Le pont et la ville. Questions d'urbanisme et d'environnement. In : BARRUOL (G.), FICHES (J.-L.), GARMY (P.) - *Les ponts routiers en Gaule romaine, Actes du colloque tenu au Pont du Gard, 8-11 octobre 2008*, Association de la Revue Archéologique de Narbonnaise, Montpellier, 2011, p. 573-588 (Supplément à la Revue Archéologique de Narbonnaise, 41).

**Garmy 2012a** : GARMY (P.) - Les mots et la chose : à propos des agglomérations secondaires antiques. In : CRIBELLIER (Chr.), FERDIÈRE (A.) - *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table-Ronde d'Orléans. Vol. 2*, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, t. 42, 2012, p. 183-187.

**Garmy 2012b** : GARMY (P.) - *Villes, réseaux et systèmes de villes. Contribution de l'archéologie*, Errance, Paris, 2012, 328 p.

**Garmy, Leveau 2002** : GARMY (P.), LEVEAU (Ph.) - Présentation du dossier : villa et vicus en Narbonnaise, un débat, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, t. 35, 2002, p. 1-3.

**Gasser 1898** : GASSER (A.) - Antiquités romaines de Mantoche, *Bulletin de la Société Grayloise d'Emulation*, t. 1, 1898, p. 89-94.

**Gaudillère 2011** : GAUDILLÈRE (M.) - *L'agglomération secondaire de Chalon-sur-Saône de La Tène ancienne à la fin de l'Antiquité tardive : nouvelles perspectives de recherches. L'exemple du quartier de Saint-Jean-des-Vignes*, Mémoire de Master 2, Université de Bourgogne,

Dijon, 2011, 126 p.

**Gaudillère 1970** : GAUDILLÈRE (A.) - Les fouilles de 1968 à Belnay et Croix Juillet à Tournus, *Bulletin de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus*, t. LXVIII, 1970, p. 3-9.

**Gauthier 2001** : GAUTHIER (E.) - *Evolution de l'impact de l'homme sur la végétation du massif jurassien au cours des quatre derniers millénaires. Nouvelles données palynologiques*, Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 2001, 232 p.

**Gazenbeek 2012** : GAZENBEEK (M.) - Une maison de maître du I<sup>er</sup> au III<sup>e</sup> siècle à Grand, *Rapport d'activité Inrap 2011*, 2012, p. 20-21.

**Gendron 2006** : GENDRON (S.) - *La Toponymie des voies romaines et médiévales : les mots des routes anciennes*, Ed. Errance, Paris, 2006, 199 p.

**Georges 2012** : GEORGES (P.) - Espaces funéraires et agglomérations secondaires antiques en région Centre : écueils méthodologiques et perspectives de recherches. In : CRIBELLIER (Chr.), FERDIÈRE (A.) - *Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table-Ronde d'Orléans. Vol. 2*, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, t. 42, 2012, p. 101-110.

**Gillet, Mathéo 2000** : GILLET (P.-E.), MATHEO (N.) - Sarcophages en plomb gallo-romains découverts à Amiens et dans la Somme, *Revue Archéologique de Picardie*, 3-4, 2000, p. 477-118.

**Girardy 2013** : GIRARDY (C.) - *Carte Archéologique de la Gaule : Périgueux, 24/2*, Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 2013, .309 p.

**Girault 1820** : GIRAULT (C.-X.) - Tombeau découvert à Savigny-lès-Beaune, *Annuaire de la Côte-d'Or*, 1820, p. 337-348.

**Girault 1823** : GIRAULT (C.-X.) - *Archéologie de la Côte-d'Or rédigée par ordre des localités, cantons et arrondissements*, Impr. Frantin, Dijon, 1823, 40 p.

**Goguey et alii. 2010** : GOGUEY (D.), GUILLAUMET (J.-P.), THEVENOT (J.-P.), POPOVITCH (L.), CRUZ (Fr.), CURIE (J.), CORDIER (A.) - Dix ans d'archéologie forestière dans le Châtillonnais (Côte-d'Or) : enclos, habitats, parcellaires, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 59, 1, 2010, p. 99-209.

**Goguey, Bénard 2002** : GOGUEY (D.), BÉNARD (J.) - Un finage protohistorique et gallo-romain dans le Châtillonnais, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 51, 2002, p. 56-65.

- Goguey 2008** : GOGUEY (R.) - Légionnaire romains chez les Lingons : la VIII<sup>ème</sup> Légion Augusta à Mirebeau (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 57, 2008, p. 227-251.
- Goguey, Cordier 2015** : GOGUEY (R.), CORDIER (A.) - *Photographie aérienne et archéologie. Une aventure sur les traces de l'Humanité*, infolio, Paris, 2015, 339 p.
- Goguey, Reddé 1995** : GOGUEY (R.), REDDE (M.) - *Le camp légionnaire de la VIII<sup>e</sup> Légion à Mirebeau*, Mayence, 1995, 380 p. (Römisch-Germanisches Zentralmuseum Monographien, 36).
- Gollut 1592** : GOLLUT (L.) - *Les mémoires historiques de la république séquanoise et des princes de la Franche-Comté*, éd. A. Dominique, Besançon, 1592, 2039 p.
- Gomez de Soto, Milcent 2003** : GOMEZ DE SOTO (J.), MILCENT (P.-Y.) - La France du Centre aux Pyrénées (Aquitaine, Centre, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes). In : ARCELIN (P.), BRUNAUX (J.-L.) - *Cultes et sanctuaires en France à l'âge du Fer*, Gallia, t. 60, 2003, p. 107-138.
- Goudineau 1990** : GOUDINEAU (Chr.) - Les provinces des Gaules, problèmes d'histoire et de géographie. In : MACTOUX (M.-M.), GENY (E.) - *Mélanges Pierre Lévêque*, Les Belles Lettres, Paris, 1990, p. 161-176 (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 413).
- Goudineau et al. 1994** : GOUDINEAU (Chr.), FAUDUET (I.), COULON (G.) - *Les sanctuaires de tradition indigène en Gaule romaine. Actes du colloque d'Argentomagus*, Errance, Paris, 1994, 204 p. (Archéologie Aujourd'hui).
- Goudineau, Peyre 1993** : GOUDINEAU (Chr.), PEYRE (Chr.) - *Bibracte et les Eduens. A la découverte d'un peuple gaulois*, Errance, Paris, 1993, 208 p. (Hauts lieux de l'histoire).
- Goy 2009** : GOY (C.) - *Mâcon (71), rue Tilladet / rue des Epinoches, Rapport de fouille*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2009, 278 p.
- Gransar et alii. 2007** : GRANSAR (F.), AUXIETTE (G.), DESENNE (S.), HENON (B.), MALRAIN (Fr.), MATTERNE (V.), PINARD (E.) - Expressions symboliques, manifestations rituelles et culturelles en contexte domestique au I<sup>er</sup> millénaire avant notre ère dans le Nord de la France. In : BARRAL (Ph.), DAUBIGNEY (A.), DUNNING (C.), KAENEL (G.), ROULIERE-LAMBERT (M.-J.) - *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer. Actes du XXIX<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF (Bienne, 5-8 mai 2005)*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2007, p. 549-564 (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 826).
- Grapin 2011** : GRAPIN (Cl.) – Alésia. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 183-195 (Bibracte 21/2).
- Grelu 1985** : GRELU (J.) - Trouvailles monétaires à varennes-lès-Mâcon et de Saint-Symphorien-d'Annelles (Saône-et-Loire). In : GUILLAUMET (J.-P.), DUVAL (A.), BONNAMOUR (L.) - *Les âges du Fer dans la vallée de la Saône (VII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles avant notre ère). Paléométaballurgie du Bronze à l'âge du Fer. Actes du 7<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF tenu à Rully (12-15 mai 1983)*, éd. CNRS, Paris, 1985, p. 145-148 (Supplément Revue Archéologique de l'Est, 6).
- Grémaud 1927** : GREMAUD (G.) - Les fouilles de Norges-le-Pont, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 19, 1927, p. 144-145.
- Grémaud 1947** : GREMAUD (G.) - Dijon gallo-romain, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 23, 1947, p. 156-172.
- Grémaud 1954** : GREMAUD (G.) - Dijon gallo-romain. Découverte d'un pan de muraille du castrum, rue Longepierre, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 24, n° 5, p. 115-120.
- Grenier 1906** : GRENIER (A.) - *Habitations gauloises et villas latines dans la cité des Médiomatriques. Etude sur le développement de la civilisation gallo-romaine dans une province gauloise*, H. Champion, Paris, 1906, 198 p.
- Grenier 1931** : GRENIER (A.) - *Manuel d'archéologie gallo-romaine. Première partie : Généralités, travaux militaires*, Picard, Paris, 1931, 619 p.
- Grenier 1934** : GRENIER (A.) - *Manuel d'archéologie gallo-romaine. Deuxième partie : l'archéologie du sol (navigation, occupation du sol)*, Picard, Paris, 1934, 468 p.
- Groh et al. 2010** : GROH (S.), KISS (P.), SEDLMAYER (H.) - Die Strassenstationen von Nemescsound Sorok-polany an der Bernsteinstrasse, *Acta Archaeologica academiae scientiarum hungaricae*, t. 61, 2010, p. 401-424.
- Gros 1998a** : GROS (P.) - Villes et « non-villes » : les ambiguïtés de la hiérarchie juridique et de l'aménagement urbain. In : GROS (P.) - *Villes et campagnes en Gaule romaine, 120<sup>ème</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, édition du CTHS, Paris, 1998, p. 11-25 (Actes du congrès national des Sociétés Savantes, 120).
- Gros 1998b** : GROS (P.) - *Villes et campagnes en Gaule romaine, 120<sup>ème</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, édition du CTHS, Paris, 1998, 205 p. (Actes du congrès national des Sociétés Savantes, 120).

- Gros 2001** : GROS (P.) - *L'architecture romaine, 2. Maisons, palais, villas et tombeaux*, A. et J. Picard, Paris, 2001, 503 p.
- Gros, Torelli 1988** : GROS (P.), TORELLI (M.) - *Storia dell'urbanistica. Il mondo romano*, Laterza, Roma, 1988, 466 p.
- Gruat et al. 2011** : GRUAT (P.), PAILLER (J.-M.), SCHAAD (D.) - *Les Rutènes : du peuple à la cité : de l'indépendance à l'installation dans le cadre romain (150 av. J.-C. - 100 ap. J.-C.)*. Colloque de Rodez et Millau (Aveyron), 15-17 novembre 2007, Supplément Aquitania, t. 25, Pessac, 2011, 699 p.
- Gruel 1995** : GRUEL (K.) - Dossier. Les potins gaulois : typologie, diffusion, chronologie. Etat de la question à partir de plusieurs contributions, *Gallia*, t. 52, 1995, p. 1-144.
- Gruel, Geiser 1995** : GRUEL (K.), GEISER (A.) - Les potins « à la grosse tête », *Gallia*, t. 52, 1995, p. 11-19.
- Gruel, Haselgrove 2006** : GRUEL (K.), HASELGROVE (C.) - Le développement de l'usage monétaire à l'Âge du Fer en Gaule et dans les régions voisines. In : RIESKOFF-PAULI (S.) - *Celtes et Gaulois, l'Archéologie face à l'Histoire. Les mutations de la fin de l'Âge du Fer. Actes de la table-ronde de Cambridge, 7-8 juillet 2005*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2006, p. 117-138 (Bibracte, 12/1).
- Gruel, Joly 2015** : GRUEL (K.), JOLY (M.) - Sanctuaires et territoires. In : DECHEZLEPRETRE (Th.), GRUEL (K.), JOLY (M.) - *Agglomérations et sanctuaires. Réflexions à partir de l'exemple de Grand. Actes du colloque de Grand, 20-23 octobre 2011*, Grand - archéologie et territoire, t. 2, Epinal, 2015, p. 115-128.
- Gruel, Popovitch 2007** : GRUEL (K.), POPOVITCH (L.) - *Les monnaies gauloises et romaines de l'oppidum de Bibracte*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2007, 383 p. (Bibracte, 13).
- Guillot 1991** : GRUILLOT (P.) - Sondages au castrum, *Mémoires de la société archéologique de Beaune*, t. 72, 1991, p. 47-62.
- Guérin 2005** : GUERIN (Q.) - *Les agglomérations secondaires du département de la Nièvre*, Mémoire de Master 2, Université Paris-Sorbonne-Paris IV, Paris, 2005, 309 p.
- Guichard 2014** : GUICHARD (V.) - *Études sur Bibracte*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2014, 378 p. (Bibracte 24).
- Guichard, Perrin 2002** : GUICHARD (V.), PERRIN (F.) - *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. au I<sup>er</sup> siècle après J.-C.)*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2002, 412 p. (Bibracte, 5).
- Guichard et al. 2000** : GUICHARD (V.), SIEVERS (S.), URBAN (O.) - *Le processus d'urbanisation à l'âge du Fer. Actes du colloque des 8-11 juin 1998*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2000, 237 p. (Bibracte, 4).
- Guichard, Vaginay 1993** : GUICHARD (V.), VAGINAY (M.) - Les mobiliers funéraires en Gaule aux II<sup>e</sup> et I<sup>er</sup> siècles av. J.-C.. Réflexions méthodologiques, *Supplément Revue Archéologique de l'Ouest*, t. 6, 1993, p. 231-243.
- Guignet et al. 1996** : GUIGNET (P.), HIERNARD (J.), MANTRANT (P.) - *Les réseaux urbains dans le Centre-Ouest atlantique de l'antiquité à nos jours*, Société des antiquaires de l'Ouest, Poitiers, 1996, 543 p. (Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers).
- Guilhot, Goy 1992** : GUILHOT (J.-O.), GOY (C.) - *20000 m<sup>3</sup> d'Histoire. Les fouilles du parking de la mairie à Besançon*, Musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon, Besançon, 1992, 399 p.
- Guillaumet 1985** : GUILLAUMET (J.-P.) - Chalon Eduen. In : GUILLAUMET (J.-P.), DUVAL (A.), BONNAMOUR (L.) - *Les âges du Fer dans la vallée de la Saône (VII<sup>e</sup>-I<sup>er</sup> siècles avant notre ère). Paléométaballurgie du Bronze à l'âge du Fer. Actes du 7<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF tenu à Rully (12-15 mai 1983)*, éd. CNRS, Paris, 1985, p. 113-118 (Supplément Revue Archéologique de l'Est, 6).
- Guillaumet 2000** : GUILLAUMET (J.-P.) - Les trouvailles celtiques du lit de la Saône et de ses affluents. In : BONNAMOUR (L.) - *Archéologie des fleuves et des rivières*, Errance, Paris, 2000, p. 165-169.
- Guilleux 2002** : GUILLEUX (J.) - L'enceinte du Bas-Empire. In : BOUVET (J.-Ph.) - *Carte Archéologique de la Gaule 72 : la Sarthe*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2002, p. 288-292.
- Guillot 1983** : GUILLOT (A.) - Le site hallstattien final de Bragny. In - *La Vallée de la Saône aux âges du Fer (VII<sup>e</sup> - I<sup>er</sup> siècles avant notre ère), catalogue de l'exposition Château Saint-Michel de Rully, 12-29 mai 1983*, Musée Denon, Chalon-sur-Saône, 1983, p. 14-25.
- Hanoune 2007** : HANOUNE (R.) - *Les villes romaines du Nord de la Gaule. Vingt ans de recherches nouvelles : actes du XXV<sup>e</sup> colloque international de HALMA-IPEL*, Revue du Nord, Hors-Série, 2007, 505 p. (Art et Archéologie, 10).
- Hansen, Meyer 2013** : HANSEN (S.), MEYER (M.) - *Parallele Raumkonzepte*, De Gruyter, Berlin, 2013 (Topoi, 16).

**Haselgrove 2006** : HASELGROVE (C.) - *Celtes et Gaulois, l'Archéologie face à l'Histoire. Les mutations de la fin de l'âge du Fer. Actes de la table-ronde de Cambridge, 7-8 juillet 2005*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2006, 276 p. (Bibracte, 12/1).

**Hatt 1959** : HATT (J.-J.) - *Histoire de la Gaule romaine (120 av. J.-C. - 451 ap. J.-C.) : colonisation ou colonialisme?*, Payot, Paris, 1959, 405 p.

**Haut 1994** : HAUT (Ph.) - Mont-Rivel (commune d'Equévillon, Jura) : enquête supplémentaire sur un sanctuaire gallo-romain, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 45, 2, 1994, p. 437-448.

**Heijmans 2006** : HEIJMANS (M.) - La place des monuments publics du Haut-Empire dans les villes de la Gaule méridionale durant l'Antiquité tardive (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.), *Gallia*, t. 63, 2006, p. 25-41.

**Heijmans, Guyon 2006** : HEIJMANS (M.), GUYON (J.) - Dossier : Antiquité tardive, haut Moyen Âge et premiers temps chrétiens en Gaule méridionale : réseau des cités, monde urbain et monde des morts, *Gallia*, t. 63, 2006, p. 5-170.

**Heimberg, Rieche 1986** : HEIMBERG (U.), RIECHE (A.) - *Colonia Ulpia Traiana : die römische Stadt : Planung, Architektur, Ausgrabung*, Rheinland-Verlag, Köln, 1986, 67 p. (Führer und Schriften des Archäologischen Parks Xanten, 8).

**Heising 2012** : HEISING (A.) - Der Schiffslände-Burg von Trebur-Astheim : Schicksal einer Kleinfestung in Spätantike und frühem Mittelalter. In : RAECK (W.), STEUERNAGEL (D.) - *Das Gebaute und das Gedachte : Siedlungsform, Architektur und Gesellschaft in prähistorischen und antiken Kulturen*, Frankfurter archäologische Schriften, Bonn, 2012, p. 151-166.

**Hervé 2012a** : HERVE (Chr.) - Les agglomérations secondaires de la civitas Turonorum. In : CRIBELLIER (Chr.) - *Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire. 106 notices archéologiques et synthèse. Vol. 3*, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, t. 63, 2016, p. 27-48.

**Hervé 2012b** : HERVE (Chr.) - Les termes vicus, castrum, castellum dans l'œuvre de Grégoire de Tours chez les Turons, les Carnutes et les Bituriges. In : CRIBELLIER (Chr.) - *Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire. 106 notices archéologiques et synthèse. Vol. 3*, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, t. 63, 2016, p. 145-151.

**Hiernard 1995** : HIERNARD (J.) - Le premier réseau à caractère urbain du Centre-Ouest de la Gaule. In : GUIGNET (P.), HIERNARD (J.), MANTRANT (P.) - *Les réseaux urbains dans le Centre-Ouest atlantique de*

*l'antiquité à nos jours*, Société des antiquaires de l'Ouest, Poitiers, 1996, p. 35-56 (Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest et des musées de Poitiers).

**Holzer 2009** : HOLZER (V.) - *Roseldorf. Interdisziplinäre Forschungen zur grössten keltischen Zentralsiedlung Österreich*, Österreichische Elektrizitätswirtschafts-Aktiengesellschaft, Vienne, 352 p. (Schriftenreihe der Forschung im Verbund, 102).

**Honegger et alii. 2009** : HONEGGER (M.), RAMSEYER (D.), KAENEL (G.), ARNOLD (B.), KAESER (M.-A.) - *Le site de La Tène : bilan des connaissances - état de la question. Actes de la table-ronde internationale, Neuchâtel, 1-3 novembre 2007*, Musée archéologique Neuchâtel, Neuchâtel, 2009, 274 p. (Archéologie Neuchâteloise, 43).

**Hornung 2014** : HORNUNG (S.) - *Produktion, distribution, Ökonomie. Siedlungs und Wirtschaftsmuster der Latènezeit. Akten des internationalen Kolloquiums in Otzenhausen, 28-30 Oktober 2011*, R. Habelt, Bonn, 2014.

**Hostein 2012** : HOSTEIN (A.) - *La cité et l'empereur les Eduens dans l'Empire romain d'après les Panégyriques latins*, Publications de la Sorbonne, Paris, 2012, 544 p. (Histoire ancienne et médiévale, 117).

**Hostein et alii. 2014** : HOSTEIN (A.), KASPRZYK (M.), JOLY (M.), NOUVEL (P.) - Sanctuaires et pratiques religieuses du III<sup>e</sup> s. au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C. dans le Centre-Est de la Gaule (Lugdunensis I et Maxima Sequanorum), *Gallia*, t. 71, 1, 2014, p. 187-218.

**Hostein, Kasprzyk 2012** : HOSTEIN (A.), KASPRZYK (M.) - Une communauté civique face à la crise : la Civitas Aeduorum dans la seconde moitié du III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C. (Approches archéologique et historique). In : LAMOINE (L.), BERRENDONNER (Cl.), CEBELLAC-GERVASONI (M.) - *Gérer les territoires, les patrimoines et les crises. Le quotidien Municipal II*, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2012, p. 517-540 (Histoires Croisées).

**Hourcade, Lebreton 2002** : HOURCADE (D.), LEBRETON (S.) - Les thermes de Chassenon (Charente) : transformation et réoccupation (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s. ap. J.-C.), *Aquitania*, t. 18, 2002, p. 111-135.

**Hurlet 2009** : HURLET (F.) - *Rome et l'Occident (II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.) : gouverner l'Empire*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2009, 527 p.

**Imbert 1957** : IMBERT (J.) - *Histoire des Institutions et des faits sociaux ; textes et documents*, Presses Universitaires Françaises, Paris, 1957, 449 p.

**Izri 2011** : IZRI (St.) - Usages rituels de la monnaie. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 639-654 (Bibracte, 21/1).

**Izri, Nouvel 2010** : IZRI (St.), NOUVEL (P.) - La circulation monétaire dans l'Avallonnais durant l'Antiquité, apports du médaillier du musée de l'Avallonnais et des découvertes récentes, *Bulletin de la Société d'Etudes d'Avallon*, t. 85, 2010, p. 15-43.

**Izri, Nouvel 2011** : IZRI (St.), NOUVEL (P.) - Les sanctuaires du Nord-Est de la Gaule. Bilan critique des données. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 507-532 (Bibracte, 21/1).

**Jaccottey 1996** : JACCOTTEY (L.) - *Prospections archéologiques à Rochefort-sur-Nénon, Rapport de prospection-inventaire*, DRAC Franche-Comté, Besançon, 1996, 37 p.

**Jaccottey et alii. 2005** : JACCOTTEY (L.), HUMBERT (S.), LEFILS (M.), MAIRE (E.) - *Rochefort-sur-Nénon (39) « La Vigne Blanche », Rapport de fouille*, DRAC Franche-Comté, Besançon, 2005, 144 p.

**Jacob, Leredde 1985** : JACOB (J.-P.), LEREDDE (H.) - Les potiers de Jaulges/Villiers-Vineux (Yonne) : étude d'un centre de production gallo-romain, *Gallia*, t. 43, 1, 1985, p. 167-192.

**Jacques 1991** : JACQUES (F.) - Statut et fonction des « conciliabula » d'après les sources latines. In : BRUNAUX (J.-L.) - *Les Sanctuaires celtiques et le Monde méditerranéen : actes du Colloque de St.-Riquier, 8-11 nov. 1990*, Errance, Paris, 1991, p. 58-65 (Archéologie aujourd'hui).

**Jankuhn et al. 1977** : JANKUHN (H.), SCHÜTZEICHEL (R.), SCWIND (F.) - *Das Dorf der Eisenzeit und des Frühen Mittelalters. Siedlungsform-Wirtschaftliche Funktion-Soziale Struktur*, Göttingen, 1977, 535 p. (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen. Philologisch-Historische Klasse, 101).

**Jeannet-Vallat 1990** : JEANNET-VALLAT (M.) - *Il était une fois en Côte-d'Or. 20 ans de recherches archéologiques*, Errance, Dijon, 1990, 248 p.

**Jeannin 1978** : JEANNIN (N.) - Eléments pour une géographie historique du finage (Jura) à l'époque gallo-romaine, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 29, 1978, p. 267-302.

**Jeanton 1920** : JEANTON (G.) - L'ancienne ville romaine de Tournus et son castrum, *Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 1920, p. 155-181.

**Jeanton 1921** : JEANTON (G.) - L'ancienne ville romaine de Tournus et son enceinte, *Bulletin de la Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus*, 1921, p. 131-165.

**Jeanton 1926** : JEANTON (G.) - *Le Mâconnais gallo-romain. Répertoire des découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Mâcon. T. 2 : Région de Tournus*, Delcassan, Mâcon, 1926, p. 33-71

**Jeunot 2000** : JEUNOT (L.) - *Les monnaies gauloises issues de fouilles et prospections entre Saône et Rhin*, Mémoire de DEA, Université de Franche-Comté, Besançon, 2000, 217 p.

**Jeunot 2007a** : JEUNOT (L.) - Les dépôts monétaires gaulois dans les grottes en Bourgogne orientale et Franche-Comté. In : BARRAL (Ph.), DAUBIGNEY (A.), DUNNING (C.), KAENEL (G.), ROULIERE-LAMBERT (M.-J.) - *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer. Actes du XXIX<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF (Bienne, 5-8 mai 2005)*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2007, p. 493-498 (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 826).

**Jeunot 2007b** : JEUNOT (L.) - *Les monnayages gaulois dans l'Est e la France : émissions et circulation*, Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 2007.

**Joan 2003a** : JOAN (L.) - *Carte Archéologique de la Gaule : le Doubs et le Territoire de Belfort, 25 et 90*, Académie des inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2003, 561 p.

**Joan 2003b** : JOAN (L.) - *L'archéologie funéraire en Franche-Comté antique du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au V<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.*, Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 2003.

**Joan 2011a** : JOAN (L.) - La Franche-Comté. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 685-694 (Bibracte, 21/2).

**Joan 2011b** : JOAN (L.) - Les nécropoles de Tavaux (Jura). In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 781-789 (Bibracte, 21/2).

**Joan 2012** : JOAN (L.) - *Mirebeau-sur-Bèze (21), la Combotte, Deux ouvrages d'art de la VIII<sup>e</sup> légion, un aqueduc et une voie*, Rapport de fouille, DRAC Bourgogne, Dijon, 2012, 213 p.

**Joan 2014** : JOAN (L.) - *Franche-Comté, Haute-Saône, Seveux, 92 Grande Rue. Une inhumation du III<sup>e</sup> siècle à Segobodium*, Rapport de diagnostic archéologique, DRAC Franche-Comté, Besançon, 2014, 49 p.



- Joan 2016** : JOAN (L.) - Bilan sur les nécropoles du Bas-Empire en Franche-Comté, *Supplément à la Revue Archéologique de l'Est*, t. 41, 2016, p. 225-237.
- Joly 1994** : JOLY (M.) - L'atelier de potiers gallo-romain de Domécy-sur-Cure (Yonne). In : RIVET (L.) - *SFECAG, Actes du Congrès de Millau*, SFECAG, Marseille, 1994, p. 213-224.
- Joly 1996** : JOLY (M.) - Terra Nigra, Terra Rubra, Céramiques à vernis rouge pompéien, peintes et communes : répertoire, chronologie et faciès régionaux en Bourgogne romaine. In : RIVET (L.) - *SFECAG, Actes du Congrès de Dijon*, SFECAG, Marseille, 1996, p. 111-138.
- Joly 2001** : JOLY (M.) - La vaisselle céramique non sigillée. In : POMMERET (C.) - *Le sanctuaire antique des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)*, Supplément Revue Archéologique de l'Est, Dijon, 2001, p. 285-308.
- Joly 2012** : JOLY (M.) - Présence militaire chez les Lingons : à propos d'une épée romaine découverte près de Beire-le-Châtel (Côte-d'Or). In : CABOURET (B.), GROSLAMBERT (A.), WOLFF (C.) - *Visions de l'Occident romain*, Librairie de Boccard, Paris, 2012, p. 818-830.
- Joly, Barral 1992** : JOLY (M.), BARRAL (Ph.) - Céramiques gallo-belges de Bourgogne : antécédents, répertoire, productions et chronologie. In : RIVET (L.) - *Colloque de la SFECAG, Actes du Congrès de Tournai*, SFECAG, Marseille, 1992, p. 101-128.
- Joly, Barral 2007** : JOLY (M.), BARRAL (Ph.) - Le sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or) : bilan des recherches récentes. In : BARRAL (Ph.), DAUBIGNEY (A.), DUNNING (C.), KAENEL (G.), ROULIERE-LAMBERT (M.-J.) - *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer. Actes du XXIX<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF (Bienne, 5-8 mai 2005)*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2007, p. 55-72 (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 826).
- Joly, Barral 2012** : JOLY (M.), BARRAL (Ph.) - Faut-il encore fouiller des sanctuaires? Réflexions à partir du cas de Mirebeau-sur-Bèze. In : CAZANOVE de (O.) - *Etudier les lieux de cultes de Gaule romaine*, éditions Monique Mergoïl, Montagnac, 2012, p. 85-94 (Archéologie et Histoire Romaine, 24).
- Joly et al. 2008** : JOLY (M.), BARRAL (Ph.), MAUDUIT (Cl.) - La vaisselle du sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or) : faciès et évolution des corpus (III<sup>e</sup> s. av. J.-C. - II<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). In : RIVET (L.) - *SFECAG, Actes du Congrès de L'Escala-Empuries*, SFECAG, Marseille, 2008, p. 361-380.
- Joly et al. 2015** : JOLY (M.), IZRI (St.), MALIGORNE (Y.) - Langres/Andemantunum, capitale des Lingons, *Gallia*, t. 72, 1, 2015, p. 217-230.
- Joly, Lambert 2005** : JOLY (M.), LAMBERT (P.-Y.) - Un ex-voto dédié à Minerve trouvé sur le sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze (21), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 53, 2005, p. 233-237.
- Jonasch 2016** : JONASCH (M.) - The fortification of Secondary Settlements in Late Roman Gaul. In : FREDERIKSEN (R.), MUTH (S.), SCHNEIDER (P. I.) - *Focus on Fortifications. New research on Fortifications in the Ancient Mediterranean and the Near East*, Monographs of the Danish Institute at Athens, Oxbow Books, Oxford, 2016, p. 300-313.
- Jospin 2002** : JOSPIN (J.-P.) - *Les Allobroges. Gaulois et Romains du Rhône aux Alpes : de l'indépendance à la période romaine (IV<sup>e</sup> siècle av. J.-C. - II<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, Infolio éditions, Gollion, 2002, 191 p.
- Joubeaux 1981** : JOUBEAUX (H.) - *Les nécropoles gallo-romaines de Dijon à Nuits-Saint-Georges*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 1981, 303 p.
- Joubeaux 1982** : JOUBEAUX (H.) - Les nécropoles gallo-romaines de Dijon, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 33, 1982, p. 149-169.
- Jouin, Méniel 2000** : JOUIN (M.), MENIEL (P.) - Les dépôts d'animaux et le fanum gallo-romain de Vertault (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 72, 2000, p. 119-196.
- Journaux 1956** : JOURNAUX (A.) - *Les plaines de la Saône et leurs bordures montagneuses*, Imp. Caron, Paris, 1956, 531 p.
- Jud 2000** : JUD (P.) - Zu frage der oppida am südlichen Oberrhein. In : BARRAL (Ph.), GUILLAUMET (J.-P.) - *Le processus d'urbanisation en pays éduen. Un état de la question*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2000, p. 111-118 (Bibracte 4).
- Jud, Kaenel 2002** : JUD (P.), KAENEL (G.) - Helvètes et Rauraques : quelle emprise territoriale ?. In : GARCIA (D.), VERDIN (Fl.) - *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale. Actes du XXIV<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF, Martigues, 1-4 juin 2000*, Errance, Paris, 2002, p. 297-305.
- Jullian 1920** : JULLIAN (C.) - *Histoire de la Gaule, tome V. La civilisation gallo-romaine, état matériel*, Hachette, Paris, 1920, 1970 p.

- Kaenel 2006** : KAENEL (G.) - Agglomérations et oppida de la fin de l'Âge du Fer : une vision synthétique. In : RIESKOFF-PAULI (S.) - *Celtes et Gaulois, l'Archéologie face à l'Histoire. Les mutations de la fin de l'Âge du Fer. Actes de la table-ronde de Cambridge, 7-8 juillet 2005*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2006, p. 17-39 (Bibracte, 12/1).
- Kaenel 2009** : KAENEL (G.) - Helvètes des villes... In : BUCHSENSCHUTZ (O.), CHARDENOIX (M.-B.), KRAUSZ (S.) - *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville, L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville. XXXIX colloque de l'Association pour l'Etude de l'Âge du Fer, Bourges, 1<sup>er</sup>-4 mai 2008*, FERACF, Tours, 2009, p. 383-396 (Supplément Revue Archéologique du Centre de la France, 35).
- Kaenel, Auberson 1996** : KAENEL (G.), AUBERSON (A.-F.) - Un coin monétaire celtique au Mont Vully (canton de Fribourg), *Archéologie Suisse*, t. 19, 1996, p. 106-111.
- Kaiser, Sommer 1994** : KAISER (H.), SOMMER (C. S.) - *Lopodunum I. Die Römischen Befunde der Ausgrabungen an der Kellerei in Ladenburg 1981-1985 et 1990*, Stuttgart, 1994, 423 p. (Forschungen und Berichte zur Vor- und Frühgeschichte in Baden-Württemberg, 50).
- Kapps 1974** : KAPPS (R.) - Escolives-Sainte-Camille : le site, le monument à arcades, *Supplément Revue Archéologique de l'Est*, 1, 1974, 112 p.
- Kasprzyk 2004** : KASPRZYK (M.) - Militaires et fonctionnaires de l'Antiquité tardive à Escolives-Sainte-Camille (Yonne), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 53, 2004, p. 239-252.
- Kasprzyk 2005** : KASPRZYK (M.) - *Les cités des Eduens et de Chalon durant l'Antiquité tardive (vers 260-530 env.). Contribution à l'étude de l'Antiquité tardive en Gaule centrale*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 2005, 400 p.
- Kasprzyk et alii. 2014** : KASPRZYK (M.), DUPUY (V.), SERAFINI (P.), NOUVEL (P.), IZRI (St.), DESMARCHELIERS (V.), TISSERAND (N.), MARCHAISSEAU (V.), BARRAL (Ph.) - *L'agglomération antique du Châtelet de Gourzon et son environnement (Bayard-sur-Marne ; Fontaine-sur-Marne, 52) de la fin de l'âge du Fer au début du Moyen Âge, rapport de prospection thématique, Rapport de prospection*, DRAC Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne, 2014, 73 p.
- Kasprzyk 2016** : KASPRZYK (M.) - Etablissements ruraux, occupations du sol et systèmes agraires de l'Antiquité tardive dans le nord de la Gaule : quelques remarques. In : REDDE (M.) dir. - *Méthodes d'analyse des différents paysages ruraux dans le nord-est de la Gaule romaine*, RurLand, Paris, 2016, p. 261-284.
- Kasprzyk 2017** : KASPRZYK (M.) - Les agglomérations / vici / castra du Centre-Est de la Gaule, *Gallia*, t. 74, 1, 2017, p. 91-117.
- Kasprzyk, Kuhnle 2011** : KASPRZYK (M.), KUHNLE (G.) - *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule I. La vallée du Rhin supérieur et les provinces gauloises limitrophes : actualité de la recherche*, Supplément à la Revue Archéologique de l'Est de la France, t. 30, Dijon, 2011, 351 p.
- Kasprzyk et al. 2016** : KASPRZYK (M.), LABAUNE (Y.), DEVEVEY (Fr.) - Sépultures, monuments funéraires et nécropoles de l'Antiquité tardive dans la partie centrale de la Province de Lugdunensis Prima, *Supplément à la Revue Archéologique de l'Est*, t. 41, 2016, p. 121-154.
- Kasprzyk, Monteil 2017** : KASPRZYK (M.), MONTEIL (M.) - Agglomérations, vici et castra du Nord de la Gaule entre Antiquité tardive et début du haut Moyen Âge, *Gallia*, t. 74, 1, 2017, 308 p.
- Kasprzyk, Nouvel 2007** : KASPRZYK (M.), NOUVEL (P.) - Avallon/Aballo. Origine et développement d'une agglomération secondaire antique, I<sup>er</sup> siècle avant notre ère - VIII<sup>e</sup> siècle après notre ère, *Bulletin de la société d'étude d'Avallon*, t. 82, 2007, p. 43-70.
- Kasprzyk, Nouvel 2010** : KASPRZYK (M.), NOUVEL (P.) - Du Val de Saône au Nord-Ouest de la Gaule : le passage du Morvan de la fin de la Protohistoire au Haut Moyen Âge. In : LE BIHAN (J.-P.), GUILLAUMET (J.-P.) - *Routes du monde et passages obligés, Routes du monde et passages obligés*, Centre de recherche archéologique du Finistère, Quimper, 2010, p. 223-251.
- Kasprzyk, Nouvel 2011** : KASPRZYK (M.), NOUVEL (P.) - Les mutations du réseau routier de la période laténienne au début de la période impériale, Apport des données archéologiques récentes. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 21-48 (Bibracte 21/2).
- Kasprzyk et al. 2012** : KASPRZYK (M.), NOUVEL (P.), HOSTEIN (A.) - Epigraphie religieuse et communautés civiques au Haut-Empire : la délimitation du territoire de la civitas Aeduorum aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 61, 2012, p. 97-115.
- Kölling 1993** : KÖLLING (A.) - *Die römerstadt in Homburg-Schwarzenacker*, ermer verlag, Homburg, 1993, 162 p.
- Kortüm 2005** : KORTÜM (K.) - Leben und arbeiten : Privathäuser in städtischen Siedlungen ; Streifenhäuser. In : COLLECTIF - *Imperium Romanum*.

*Roms Provinzen an Neckar, Rhein und Donau*, Archäologischen Landesmuseum, Stuttgart, 2005, p. 252-259.

**Krausz 2008** : KRAUSZ (S.) - La topographie et les fortifications celtiques de l'oppidum biturige de Châteaumeillant-Mediolanum (Cher), *Revue archéologique du Centre de la France*, 2008, p. 45-46.

**Krausz 2015** : KRAUSZ (S.) - Les Bituriges face à César ; l'énigme de Noviodunum et de Gorgobina, *Etudes Celtiques*, t. 41, 2015, p. 7-30.

**Krausz, Ralston 2009** : KRAUSZ (S.), RALSTON (I.) - Le siège d'Avaricum en 52 avant J.-C. ou comment les Gaulois se sont-ils défendus contre les Romains. In : BUCHSENSCHUTZ (O.), CHARDENOUX (M.-B.), KRAUSZ (S.) - *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville, L'âge du Fer dans la boucle de la Loire, les gaulois sont dans la ville. XXXII<sup>e</sup> colloque de l'Association pour l'Etude de l'Âge du Fer, Bourges, 1<sup>er</sup>-4 mai 2008*, FERACF, Tours, 2009, p. 145-155 (Supplément Revue Archéologique du Centre de la France, 35).

**Kruta 1974** : KRUTA (V.) - Fouilles de l'oppidum du Camp de César au Mont-Afrique (Côte-d'Or), *Annuaire de l'École Pratique des Hautes-Études, IV<sup>ème</sup> section*, 1974, p. 430-431.

**Kuhnle, Fort 2013** : KUHNLE (G.), FORT (B.) - Mandeuze (Doubs, F.), Rue de la Récille : nouvelles données sur les quartiers orientaux d'Épomanduodurum. In : RICHARD (A.), SCHIFFERDECKER (Fr.), MAZIMANN (J.-P.), BELET-GONDA (C.) - *Le peuplement de l'Arc jurassien de la Préhistoire au Moyen Âge. Actes des deuxièmes journées archéologiques frontalières de l'Arc Jurassien, Delle (F) - Boncourt (CH), 16-18 novembre 2007*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2013, p. 431-440 (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 916).

**Labaune, Kasprzyk 2008** : LABAUNE (Y.), KASPRZYK (M.) - Les rues d'Augustodunum (Autun, Saône-et-Loire) du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> siècle : un bilan. In : BALLEST (P.), DIEUDONNE-GLAD (N.), SALIOU (C.) - *La rue dans l'Antiquité. Définition, aménagement, devenir. Actes du colloque de Poitiers (7-9 septembre 2006)*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 2008, p. 259-273 (Archéologie et Culture).

**Labaune, Kasprzyk 2015** : LABAUNE (Y.), KASPRZYK (M.) - Autun/Augustodunum, cité des Eduens, *Gallia*, t. 72, 1, 2015, p. 195-216.

**Labaune, Meylan 2011** : LABAUNE (Y.), MEYLAN (Fr.) - Bibracte et Autun au début de l'époque romaine. Pour un regard croisé sur l'urbanisme et l'architecture. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, centre archéologique

européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 105-126 (Bibracte 21/2).

**Labeaune 2016** : LABEAUNE (R.) - *Céramique, habitat et territoires au premier âge du Fer en Bourgogne orientale (du VIII<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> siècle avant J.-C.)*, Thèse de doctorat, École Pratique des Hautes Études, Paris, 2016.

**Laberterie 2015** : LABERTERIE (A.) - *Approche intégrée d'une agglomération antique Mâlain / Mediolanum (21)*, Mémoire de Master 1, Université de Franche-Comté, Besançon, 2015, 56 p.

**Laberterie 2016** : LABERTERIE (A.) - *Etude intégrée d'une agglomération antique : Mâlain/Mediolanum*, Mémoire de Master 2, Université de Franche-Comté, Besançon, 2016, 125 p.

**Labre, Bonvalot 1986** : LABRE (S.), BONVALOT (N.) - Habitat rural et habitat groupé antiques dans la vallée de la Saône et la basse vallée de l'Ognon, approche méthodologique, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 37, 3-4, 1986, p. 223.

**Lafaurie, Pilet-Lemière 2003** : LAFAURIE (J.), PILET-LEMIERE (J.) - *Monnaies du haut Moyen Âge découvertes en France (V<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècle)*, CNRS Éditions, Paris, 2003, 457 p. (Cahiers Ernest-Babelon, 8).

**Lafontaine, Mismac 1993** : LAFONTAINE (G.), MISMAC (M.) - Recherches sur l'histoire du Vieux-Dun : oppidum, fontaine Saint-Marc, église Saint-Martin, chapelle Saint-Marc, *Association d'Histoire de Dun-lès-Places*, 1993, 43 p.

**Lagadec et alii. 1993** : LAGADEC (J.-P.), DUVAL (P.), EVEILLARD (J.), LEROY (M.), PLOQUIN (A.) - La Cité d'Affrique, habitat fortifié du premier âge du Fer : l'apport des nouvelles fouilles. In - *Actes du XI<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF, Sarreguemines, 1987*, Sarreguemines, 1993, p. 149-173 (Archaeologia Mosellana, 2).

**Lallemand, Orenco 2007** : LALLEMAND (D.), ORENCO (L.) - Les ensembles de mobilier de La Tène moyenne de l'habitat groupé de Varennes-sur-Allier (Allier, Bourbonnais). In : MENNESSIER-JOUANNE (Chr.), ADAM (A.-M.), MILCENT (P.-Y.) - *La Gaule dans son contexte européen aux IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles av notre ère. Actes du XXVII<sup>e</sup> colloque international de l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du fer (Clermont-Ferrand, 29 mai-1<sup>er</sup> juin 2003)*, Edition de l'Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon, Lattes, 2007, p. 135-166 (Monographies d'Archéologie Méditerranéenne).

**Lambot 1989** : LAMBOT (B.) - Le Bronze final et le Premier Âge du Fer sur le site d'Acy-Romance (Ardennes), *Gallia Préhistoire*, t. 31, 1989, p. 209-258.

- Lambot 1998** : LAMBOT (B.) - Les morts d'Acy-Romance (Ardennes) à La Tène finale. Pratiques funéraires, aspects religieux et hiérarchie sociale. In : LEMAN-DELERIVE (G.) - *Les Celtes, rites funéraires en Gaule du Nord entre le VI<sup>e</sup> et le I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.*, Ministère région Wallonne, Namur, 1998, p. 75-87 (Etudes et Documents, Fouilles, 4).
- Lamoine 1998** : LAMOINE (Fr.) - *Recherche sur la céramique commune grise gallo-romaine de Mâcon*, Mémoire de DEA, Université Lumière-Lyon 2, Lyon, 1998, 112 p.
- Lamoine 2004** : LAMOINE (Fr.) - Un ensemble céramique du V<sup>e</sup> siècle à Mâcon, *Bulletin de l'Institut de Recherche du Val de Saône Mâconnais*, t. 6, 2004, p. 73-86.
- Lamoine 2009** : LAMOINE (L.) - *Le pouvoir local en Gaule romaine*, Presses Universitaires Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2009, 468 p.
- Landa 1869** : LANDA (L.) - Promenade archéologique aux environs de Chalon, *Matériaux d'archéologie et d'histoire*, t. 1, 1869, p. 108-112.
- Landes 1992** : LANDES (C.) - *Dieux guérisseurs en Gaule romaine*, Musée archéologiques Henri Prades, Lattes, 1992, 288 p.
- Lanthemann 2007** : LANTHEMANN (F.) - *La maison longue gallo-romaine et ses habitants. Origine, environnement et organisation interne*, Mémoire de Licence, Université de Lausanne, Lausanne, 2007, 242 p.
- Lanthemann 2013** : LANTHEMANN (F.) - Archéologie des espaces commerciaux. L'exemple des « maisons longues » durant le Haut-Empire, *Les annales de la recherche urbaine*, t. 103, 2013, p. 37-45.
- Lascoux, Gay 2003** : LASCOUX (J.-P.), GAY (J.-P.) - L'occupation et les fours du quartier Saint-Vincent. In : POUX (M.), SAVAY-GUERRA (H.) - *Lyon avant Lugdunum*, Infolio, Lyon, 2003.
- Laubenheimer, Tarpin 1993** : LAUBENHEIMER (F.), TARPIN (M.) - Un pagus à Sallèles d'Aude ? Essai sur les pagi de Narbonnaise, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, t. 26, 1993, p. 259-276.
- Laubry 2009** : LAUBRY (N.) - Aspects de la romanisation en Gaule et en Germanie : les monuments et les inscriptions funéraires sous le Haut-Empire, *Pallas*, t. 80, 2009, p. 281-305.
- Laurent 1993** : LAURENT (P.) - *Archéologie de la Petite Saône entre Pontailleur-sur-Saône et Verdun-sur-le-Doubs*, Mémoire de DEA, Université de Bourgogne, Dijon, 1993, 171 p.
- Laurent 1998** : LAURENT (P.) - Une villa gallo-romaine à Escolives-Sainte-Camille, *Bulletin de la Société des Sciences Historiques et Archéologiques de l'Yonne*, t. 130, 1998, p. 473-480.
- Lautier 2010** : LAUTIER (L.) - *Les systèmes de peuplement des Préalpes de Grasse de l'Âge du Bronze à l'Antiquité tardive : apport de l'analyse factorielle à une étude de cas*, Thèse de Doctorat. Université de Nice Sophia-Antipolis, Nice, 2010.
- Lavedan 1936** : LAVEDAN (P.) - *Géographie des villes*, Gallimard, Paris, 1936, 206 p.
- Lavendhomme, Guichard 1997** : LAVENDHOMME (M.-O.), GUICHARD (V.) - *Rodumna (Roanne, Loire), le village gaulois*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1997, 369 p. (Documents d'Archéologie Française, 69).
- Le Bohec 2003** : LE BOHEC (Y.) - Inscriptions de la cité des Lingons : inscriptions sur pierre, inscriptions latines Gallia Belgicae. 1. Lingones, *Comité des Travaux Historiques et Scientifiques*, 2003, 366 p.
- Le Bohec 2015** : LE BOHEC (Y.) - *Inscriptions de la cité des Eduens. Inscriptions sur pierre. Inscriptions latines Galliae Lugdunensis (ILGL). 2. Aedvi (L. Aed.)*, Université de Barcelone, Barcelone, 2015, 321 p. (Collegio Instrumenta, 50).
- Le Bohec 2009** : LE BOHEC (Y.) - *L'armée romaine dans la tourmente : une nouvelle approche de la « crise du III<sup>e</sup> siècle »*, Éd. du Rocher, Monaco, 2009, 320 p. (L'art de la guerre).
- Le Gall et alii. 1980** : LE GALL (J.), SAINT-DENIS (E.), WEIL (R.), MARILIER (J.) - *Alésia : textes originaux et traductions*, Les Belles Lettres, Paris, 1980, 177 p. (Publications de l'Université de Dijon, 45).
- Le Gall 1990** : LE GALL (J.) - *Alésia. Archéologie et Histoire*, Errance, Paris, 1990, 235 p.
- Le Goff 2016a** : LE GOFF (E.) - L'agglomération artisanale et commerciale de Kergolvez à Quimper (Finistère). In : FICHTL (St.), LE GOFF (E.), MATHIAUT-LEGROS (A.), MENEZ (Y.) - *Les premières villes de l'ouest. Agglomérations gauloises de Bretagne et Pays de la Loire*, musée de Jublains, Jublains, 2016, p. 149-160.
- Le Goff 2016b** : LE GOFF (E.) - L'oppidum de Moulay, capitale gauloise des Aulerques Diablintes. In : FICHTL (St.), LE GOFF (E.), MATHIAUT-LEGROS (A.), MENEZ (Y.) - *Les premières villes de l'ouest. Agglomérations gauloises de Bretagne et Pays de la Loire*, musée de Jublains, Jublains, 2016, p. 123-138.
- Le Roux 2004** : LE ROUX (P.) - La romanisation en question, *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, t. 59, 2, 2004, p. 287-311.

- Leday 1980** : LEDAY (A.) - La campagne à l'époque romaine dans le centre de la Gaule, *British Archaeological Reports - International Series*, t. 73, 1-2, 1980, p. 269-271.
- Lepetz 2008** : LEPETZ (S.) - *Archéologie du sacrifice animal en Gaule romaine, rituels et pratiques alimentaires*, Mergoïl, Montagnac, 2008, 306 p. (Archéologie des plantes et des animaux, 2).
- Lepetz, Matteredne 2003** : LEPETZ (S.), MATTERNE (V.) - *Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de la Gaule romaine : matières premières et produits transformés, Actes du 6<sup>ème</sup> colloque AGER, Compiègne, 5-7 juil. 2002*, Revue Archéologique de Picardie, Amiens, 2003, 369 p.
- Leveau 1983** : LEVEAU (Ph.) - La ville antique et l'organisation de l'espace rural : villa, ville, village, *Annales ESC*, t. 4, 1983, p. 920-942.
- Leveau 1993a** : LEVEAU (Ph.) - Agglomérations secondaires et territoires en Gaule Narbonnaise, *Revue Archéologique de narbonnaise*, t. 26, 1993, p. 277-299.
- Leveau 1993b** : LEVEAU (Ph.) - Territorium urbis. Le territoire de la cité romaine et ses divisions : du vocabulaire aux réalités administratives, *R.E.A.*, t. 95, 3-4, 1993, p. 459-471.
- Leveau 1994** : LEVEAU (Ph.) - Les recherches sur les agglomérations secondaires en Gaule Narbonnaise. In : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - *Les agglomérations secondaires : la Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain : actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim Bitch (Moselle), 21, 22, 23 et 24 octobre 1992*, Errance, Paris, 1994, p. 181-196.
- Leveau 2002a** : LEVEAU (Ph.) - Introduction : les incertitudes du terme villa et la question du vicus en Gaule Narbonnaise, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, t. 35, 2002, p. 5-26.
- Leveau 2002b** : LEVEAU (Ph.) - Les territoires. Un bilan des méthodes d'étude. In : GARCIA (D.), VERDIN (Fl.) - *Territoires celtiques. Espaces ethniques et territoires des agglomérations protohistoriques d'Europe occidentale. Actes du XXIV<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF, Martignes, 1-4 juin 2000*, Errance, Paris, 2002, p. 9-17.
- Leveau 2008** : LEVEAU (Ph.) - *La Ville des Alpes occidentales à l'époque romaine : actes du colloque international*, CRHIPA, Grenoble, 2008, 399 p. (Cahiers du CRHIPA, 13).
- Leveau et alii. 2009** : LEVEAU (Ph.), RAYNAUD (Cl.), SABLAYROLLES (R.), TREMENT (Fr.) - *Les formes de l'habitat gallo-romain, Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques. Actes du colloque AGER VIII - Toulouse*, Fédération Aquitania, Bordeaux, 2009, 400 p. (Supplément Aquitania, 17).
- Leveau 2012** : LEVEAU (Ph.) - Vicus, « agglomération secondaire ». Des mots différents pour une même entité?. In : CRIBELLIER (Chr.) - *Agglomérations secondaires antiques en région Centre-Val de Loire. 106 notices archéologiques et synthèse. Vol. 3*, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, t. 63, 2016, p. 165-175.
- Leveau 2014** : LEVEAU (Ph.) - Stations routières et stations viarum. Une contribution à l'archéologie de la station en Gaule Narbonnaise et dans les provinces alpines voisines. In : FRANCE (J.), NELIS-CLEMENT (J.) - *La statio. Archéologie d'un lieu de pouvoir dans l'empire romain*, Ausonius, Bordeaux, p. 17-55 (Script Antiqua, 66).
- Leveau 2016** : LEVEAU (Ph.) - Praetoria et tabernae en Gaule : contribution à l'identification des établissements de bord de route, *Gallia*, t. 73, 1, 2016, p. 29-38.
- Leveau, Garmy 2002** : LEVEAU (Ph.), GARMY (P.) - Conclusion: la villa et le vicus. Formes de l'habitat et exploitation domaniale, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, t. 35, 2002, p. 313-317.
- Leveau et al. 1999** : LEVEAU (Ph.), GROS (P.), TREMENT (Fr.) - La recherche sur les élites gallo-romaines et le problème de la villa. In : ANTOINE (A.) - *Campagnes de l'Ouest : stratigraphie et relations sociales dans l'histoire, Actes du colloque de Renne, 24-26 mars 1999*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes, 1999, p. 287-302 (Histoire).
- Leveau, Rémy 2005** : LEVEAU (Ph.), REMY (B.) - Présentation du dossier : les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne. Les éléments d'une problématique, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, t. 38-39, 2005, p. 4-13.
- Leveau, Rémy 2006** : LEVEAU (Ph.), REMY (B.) - Les agglomérations urbaines de la cité antique de Vienne : dossier, *Revue Archéologique de Narbonnaise*, 2006, p. 5-169.
- Lorans, Rodier 2013** : LORANS (E.), RODIER (X.) - *Archéologie de l'espace urbain*, Presses Universitaires François Rabelais, Rennes, 2013, 535 p. (Perspectives Villes et Territoires).
- Lösch 1954** : LÖSCH (A.) - *The economics of location*, Yale University Press, New Haven, 1954, 520 p.
- Loustaud 2000** : LOUSTAUD (J.-P.) - *Limoges antique*, Association des antiquités historiques du Limousin, Limoges, 2000, 387 p. (Travaux d'Archéologie Limousine, 5).

**Lucaselli 2013** : LUCASELLI (M.) - *Reconstitution de l'évolution du peuplement dans l'Autunois entre 150 avant et 800 de notre ère, l'apport du mobilier céramique de prospection*, Mémoire de Master 2, Université de Franche-Comté, Besançon, 2013, 230 p.

**Luttwak 1976** : LUTTWAK (E.) - *The grand strategy of the Roman Empire. From the first Century A.D to the third*, Baltimore, 1976, 272 p. (The American Journal of Philology, 99).

**Mac Mullen 2000** : MAC MULLEN (R.) - *Feelings in History, Ancient and Modern*, Regina Books, Claremont, 2000, 198 p.

**Mackensen 1999** : MACKENSEN (M.) - Late Roman fortification and building programmes in the province of Raetia : the evidence of recent excavations and some new reflections. In : CREIGHTON (J.), WILSON (R. J. A.) - *Roman Germany. Studies in cultural interaction*, Supplément au Journal of Roman Archaeology, Portsmouth, 1999, p. 199-244.

**Maguer, Robert 2013** : MAGUER (P.), ROBERT (G.) - La maison gauloise dans l'ouest et le centre de la France. In : KRAUSZ (S.), COLIN (A.), GRUEL (K.), RALSTON (I.), DECHEZLEPRETRE (Th.) - *L'âge du Fer en Europe : mélanges offerts à Olivier Buchsenschutz*, Ausonius, Bordeaux, 2013, p. 247-258 (Mémoires Ausonius, 32).

**Maligorne 2011** : MALIGORNE (Y.) - Le style dit du Second Triumvirat et la première parure monumentae des cités du Centre-Est. Remarques sur la valeur chronologique de l'acanthé à découpage symétrique. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 253-261 (Bibracte 21/2).

**Malrain et al. 2002** : MALRAIN (Fr.), MATTERNE (V.), MENIEL (P.) - *Les paysans gaulois*, Errance, Paris, 2002, 236 p.

**Mangin 1981** : MANGIN (M.) - *Un quartier de commerçants et d'artisans d'Alésia. Contribution à l'histoire de l'habitat en Gaule*, Société Les Belles Lettres, Paris, 1981, 700 p.

**Mangin et alii. 2000** : MANGIN (M.), COURTADON (J.-L.), FLUZIN (Ph.), LACOLS DE (E.) - *Village, forges et parcellaire aux sources de la Seine. L'agglomération antique de Blessey-sous-Salmaise (Côte-d'Or)*, Presses Universitaires franc-comtoises, Besançon, 518 p. (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 6999).

**Mangin et alii. 2000** : MANGIN (M.), FLUZIN (Ph.), COURTADON (J.-L.), FONTAINE (M.-J.) - *Forgerons et paysans des campagnes d'Alésia (Haut-Auxois, Côte d'Or) I<sup>er</sup> siècle avant - VIII<sup>ème</sup> siècle après J.-C.*, éd. CNRS, Paris, 2000, 508 p.

**Mangin et alii. 2002** : MANGIN (M.), FLUZIN (Ph.), RATEL (R.), RATEL (D.) - La forge du sanctuaire rural gallo-romain d'Arcenant (Côte-d'Or), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 51, 2002, p. 253-300.

**Mangin 2004** : MANGIN (M.) - *Le fer*, Errance, Paris, 2004, 239 p.

**Mangin 2009** : MANGIN (M.) - Agglomérations secondaires et campagnes de Côte-d'Or à l'époque romaine. In : PROVOST (M.) - *Carte Archéologique de la Gaule : La Côte d'Or 21/1*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 2009, p. 306-316.

**Mangin et al. 1986** : MANGIN (M.), JACQUET (B.), JACOB (J.-P.) - *Les agglomérations secondaires en Franche-Comté romaine*, Les Belles-Lettres, Paris, 1987, 257 p. (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 337).

**Mangin, Tassaux 1992** : MANGIN (M.), TASSAUX (Fr.) - *Villes et agglomérations urbaines du Sud-Ouest de la Gaule. Actes du deuxième colloque Aquitania : Bordeaux, 13-15 septembre 1990*, Supplément Aquitania, t. 6, Bordeaux, 1992, 511 p.

**Mansuelli 1982** : MANSUELLI (G. A.) - Note sur l'identité culturelle des agglomérations dans le monde provincial européen, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 33, 1, 1982, p. 31-34.

**Maranski 1989** : MARANSKI (D.) - *Rapport de fouilles. Chalon-sur-Saône, la nécropole de Saint-Jean-des-Vignes, Rapport de fouille de sauwetage*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1989.

**Marc, Blin 2010** : MARC (J.-Y.), BLIN (S.) - Le grand sanctuaire de Mandeure à l'époque impériale et ses destinataires, *Bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard*, t. 133, 2010, p. 22-54.

**Marchand 1991** : MARCHAND (C.) - Sanctuaires picards et territoires. In : BRUNAUX (J.-L.) - *Les Sanctuaires celtiques et le Monde méditerranéen : actes du Colloque de St.-Riquier, 8-11 nov. 1990*, Errance, Paris, 1991, p. 16-18 (Archéologie aujourd'hui).

**Maréchal 2009** : MARECHAL (D.) - Le village de Longueil-Sainte-Marie et les autres formes d'implantation agricole dans la moyenne vallée de l'Oise, *Supplément Aquitania*, t. 17, 2009, p. 199-215.

**Marino 2008** : MARINO (M. C.) - *Saint-Bénigne et sa rotonde. Archéologie d'une église bourguignonne de l'an mil*, Editions Universitaires de Bourgogne, Dijon, 2008, 275 p. (Art, Archéologie et Patrimoine).

**Marion 2007** : MARION (St.) - Les IV<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles avant notre ère en Île-de-France. In : MENNESSIER-JOUANNE (Chr.), ADAM (A.-M.), MILCENT (P.-

- Y.) - *La Gaule dans son contexte européen aux IV<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles av notre ère. Actes du XXVII<sup>e</sup> colloque international de l'Association Française pour l'Etude de l'Âge du fer (Clermont-Ferrand, 29 mai-1er juin 2003)*, Edition de l'Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon, Lattes, 2007, p. 91-116 (Monographies d'Archéologie Méditerranéenne).
- Marion 2014** : MARION (St.) - De la consommation à la production une mutation économique au III<sup>e</sup> siècle av. J.-C. dans le Bassin parisien ?. In : HORNUNG (S.) - *Produktion, distribution, Ökonomie. Siedlungs und Wirtschaftsmuster der Latènezeit. Akten des internationalen Kolloquiums in Otzenhausen, 28-30 Oktober 2011*, R. Habelt, Bonn, 2014, p. 189-203.
- Marion et al. 2006** : MARION (St.), LE BECHENNEC (Y.), LE FORESTIER (C.) - Nécropoles et bourgades d'artisans : l'évolution des sites de Bobigny (Seine-Saint-Denis), entre La Tène B et la Tène D, *Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 45-46, 2006.
- Martin 1897** : MARTIN (J.) - Sépultures barbares sous dalles brutes des environs de Tournus, *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. II, 1897, p. 317-346.
- Martin 1900** : MARTIN (J.) - Nouvelles découvertes de sépultures barbares aux environs de Tournus, *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. V, 1900, p. 136-144.
- Martin 1974** : MARTIN (R.) - *L'urbanisme dans la Grèce antique*, Picard, Paris, 1974, 349 p.
- Martin 1968** : MARTIN (R.) - Informations archéologiques, circonscription de Bourgogne : Saint-Symphorien-d'Annelles, Varennes-lès-Mâcon, *Gallia*, t. 26, 2, 1968, p. 501-504.
- Martin, Varène 1974** : MARTIN (R.), VARENE (P.) - Le monument d'Ucuetis à Alésia, *Supplément à Gallia*, t. 26, 1974, 172 p.
- Martine 1968** : MARTINE (F.) - *Vie des pères du Jura*, Ed. du Cerf, Paris, 1968, 534 p. (Sources chrétiennes).
- Martin-Kilcher 1985** : MARTIN-KILCHER (S.) - Ein silbernes Schwertortband mit Niellodekor und weitere Militärfunde des 3. Jahrhunderts aus Augst, *Jahresberichte aus Augst und Kaiseraugst*, t. 5, 1985, p. 147-203.
- Marton, Gauthier 2011** : MARTON (A.), GAUTHIER (E.) - La Bourgogne. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 695-742 (Bibracte, 21/1).
- Massy 1994** : MASSY (J.-L.) - Les agglomérations secondaires de Lorraine. In : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - *Les agglomérations secondaires : la Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain : actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim Bitche (Moselle), 21, 22, 23 et 24 octobre 1992*, Errance, Paris, 1994, p. 103-112.
- Massy 1997** : MASSY (J.-L.) - *Les agglomérations secondaires de la Lorraine romaine*, Les Belles-Lettres, Paris, 1997, 433 p. (Annales Littéraires de l'Université de Besançon, 647).
- Mathian et al. 2013** : MATHIAN (H.), RODIER (X.), SANDERS (L.) - Système ville et système de villes : modèles dynamiques en archéologie et en géographie. In : LORANS (E.), RODIER (X.) - *Archéologie de l'espace urbain*, Presses Universitaires François Rabelais, Tours, 2013, p. 495-507 (Perspectives et Territoires).
- Matthieu 2002** : MATTHIEU (V.) - Architecture et organisation de l'habitat. In : FICHES (J.-L.) - *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon I et II*, Association pour la Recherche Archéologique en Languedoc-Roussillon, Lattes, 2002, p. 61-70 (Monographies d'archéologie méditerranéenne, 14).
- Mauné 2016** : MAUNE (S.) - La voie entre Cessero (Saint-Thibéry, Hérault) et Segodunum (Rodez, Aveyron). Lieux d'étape de la moyenne vallée de l'Hérault, *Gallia*, t. 73, 1, 2016, p. 219-251.
- Maza, Montandon 2011** : MAZA (G.), MONTANDON (B.) - Nuits-Saint-Georges. Le sanctuaire gallo-romain de « Pré de Nuits » (Côte-d'Or). In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 603-617 (Bibracte, 21/1).
- Mégille 2016** : MEGILLE DE (H.) - *Epona, la diffusion de son culte dans l'Empire romain du I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. au V<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.*, Mémoire de Master 2, Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Paris, 2016, 75 p.
- Menez 1989** : MENEZ (Y.) - Les céramiques fumigées (« Terra Nigra ») du Bourbonnais, *Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 28, 1989, p. 117-178.
- Menez 2016** : MENEZ (Y.) - De la résidence rurale à l'agglomération. In : FICHTL (St.), LE GOFF (E.), MATHIAUT-LEGROS (A.), MENEZ (Y.) - *Les premières villes de l'ouest. Agglomérations gauloises de Bretagne et Pays de la Loire*, musée de Jublains, Jublains, 2016, p. 139-146.
- Méniel 2000** : MENIEL (P.) - Aspects collectifs de la consommation de viande à Acy-Romance. In : GUICHARD (V.), SIEVERS (S.), URBAN (O.) - *Le processus d'urbanisation à l'âge du Fer. Actes du colloque des 8-11 juin 1998*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2000, p. 101-102 (Bibracte, 4).



**Metman 1889** : METMAN (E.) - Compte rendu des travaux de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or du 15 juillet 1889 au 15 juillet 1890, *Mémoires de la Commission de la Côte-d'Or*, t. 12, 1889, p. XXI-XL.

**Metzler 1995** : METZLER (J.) - *Das treverische Oppidum auf dem Tütleberg (G.-H. Luxembourg). Sur l'continuité zwischen der spätkeltischen und der frühromischen Zeit in Nord-Gallien*, Musée National d'Histoire et d'Art, Luxembourg, 1995, 790 p. (Dossiers d'Archéologie du Musée National d'Histoire et d'Art, 3).

**Meylan 2005** : MEYLAN (Fr.) - *Les influences romaines dans l'architecture et l'urbanisme de l'oppidum de Bibracte (Mont-Benray)*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 2005, 442 p.

**Milcent 2012** : MILCENT (P.-Y.) - Résidences aristocratiques et expérience urbaine hallstattiennes en France (VI<sup>e</sup> - V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.). In : SIEVERS (S.), SCHÖNFELDER (M.) - *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer. Actes du 34<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF, 13-16 mai 2010, Aschaffenburg*, RGK, RGZM et AFEAF, Mayence, 2012, p. 91-114.

**Miles 1982** : MILES (D.) - *The romano-british countryside : studies in rural settlement and economy*, British Archaeological Reports, t. 103, 1982, 462 p.

**Millett 1982** : MILLETT (M.) - Town and country : a review of some material evidence. In : MILES (D.) - *The romano-british countryside : studies in rural settlement and economy*, British Archaeological Reports, t. 103, 1982, p. 421-432.

**Monteil 2007** : MONTEIL (M.) - Les agglomérations secondaires gallo-romaines de Bretagne et Pays de la Loire : un programme collectif de recherche, *Aremorica*, t. 1, 2007, p. 73-83.

**Monteil 2012** : MONTEIL (M.) - *Contribution à l'étude des agglomérations secondaires des Gaules romaines. Les cités de l'ouest de la province de Lyonnaise (Bretagne et Pays de la Loire)*, Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), Université François Rabelais, Tours, 2012.

**Monteil 2014** : MONTEIL (M.) - La question des « villages » en Gaule romaine. Entre débat sur les mots et données archéologiques, *ArchéoPages*, t. 40, 2014, p. 50-55.

**Monteix 2010** : MONTEIX (N.) - La localisation des métiers dans l'espace urbain : quelques exemples pompéiens, *Suppl. Revue Archéologique de l'Est*, t. 28, 2010, p. 147-160.

**Mordant 1994** : MORDANT (Cl.) - Bourgogne, *Gallia Informations*, 1994, p. 71-257.

**Mordant, Gouge 1992** : MORDANT (Cl.), GOUGE (P.) - L'occupation du sol au Bronze final dans les vallées de l'Yonne et de la Seine. In MORDANT (Cl.), RICHARD (A.) - *L'habitat et l'occupation du sol à l'âge du Bronze en Europe*, éditions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Paris, 1992, p. 133-164 (Documents Préhistoriques, 4).

**Mordant, Nouvel 2017** : MORDANT (Cl.), NOUVEL (P.) - Les nécropoles protohistoriques à enclos fossoyés de Bourgogne du Nord et de Champagne méridionale : apport de la prospection aérienne. In : BARAY (L.) - *Le silex, de terre et de faïence, la mémoire du sol en Bourgogne. Hommage à Jean-Paul Delor*, Editions Mergoïl, Autun, 2017, p. 127-146.

**Mordant, Richard 1992** : MORDANT (Cl.), RICHARD (A.) - *L'habitat et l'occupation du sol à l'âge du Bronze en Europe*, éditions du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Paris, 1992, 480 p. (Documents Préhistoriques, 4).

**Morel 1994** : MOREL (J.-P.) - Les agglomérations secondaires dans l'Italie péninsulaire. In : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, Errance, Bliesbruck-Reinheim Bitche, 1994, p. 153-162.

**Moret, Rico 2010** : MORET (P.), RICO (C.) - *Ab Aquitania in Hispaniam : mélanges d'archéologie et d'histoire offerts à Pierre Sillières*, Presses universitaires du Mirail, Toulouse, 2010, 521 p.

**Morscheiser-Niebergall 2015** : MORSCHEISER-NIEBERGALL (J.) - Trèves/Augusta Treverorum, cité des Trévires. Les premiers temps de la ville, *Gallia*, t. 72, 1, 2015, p. 261-268.

**Mouraire 1996** : MOURAIRE (D.) - *Les cultes orientaux en Bourgogne : l'exemple du Mithraeum des Bolards à Nuits-Saint-Georges*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne, Dijon, 1996, 181 p.

**Mouton-Venault et alii. 2015** : MOUTON-VENAULT (S.), DELOR-AHÜ (A.), BARTHELEMY (D.), HUMBERT (S.), BARTHELEMY (F.), CORSIEZ (A.), HERVE (C.), JOLY (M.), SAGGESE (A.) - Évolution des répertoires de la céramique culinaire en Champagne, Bourgogne et Franche-Comté au cours des cinq premiers siècles de notre ère, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 64, 2015, p. 161-222.

**Mouton-Venault, Ahü-Delor 2017** : MOUTON-VENAULT (St.), AHÜ-DELOR (A.) - Recueil des productions en Bourgogne. Céramique commune, amphores régionales et mortiers. In : BARAY (L.) - *Le silex, de terre et de faïence, la mémoire du sol en Bourgogne. Hommage à Jean-Paul Delor*, Editions Mergoïl, Autun, 2017, p. 295-635.

- Mouton-Venault et al. 2008** : MOUTON-VENAULT (S.), DEVEVEY (Fr.), VENAULT (St.) - Faciès des céramiques pré-augustéennes, augustéennes et tibériennes du territoire lingon : un premier aperçu. In : RIVET (L.) - *SFECAG, Actes du Congrès de L'Escala-Empuries*, SFECAG, Marseille, 2008, p. 577-606.
- Müller et al. 2008** : MÜLLER (M.), SCHALLES (H.-J.), ZIELING (N.) - *Colonia Ulpia Traiana. Xanten und sein Umland in römischer Zeit*, Xantener Berichte, Philip von Zabern, Mayence, 638 p. (Geschichte der Stadt Xanten, 1).
- Munier, Gaston 2017** : MUNIER (C.), GASTON (Chr.) - *Le quartier antique du Palatium et ses domus. Archéologie au collège Lumière à Besançon (Doubs)*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2017, 574 p.
- Munier et al. 2012** : MUNIER (C.), GOY (C.), VIELLET (A.) - Le chantier archéologique de Besançon-ZAC Pasteur : 4000 m<sup>2</sup> de fouilles, 2000 ans d'histoire. In - *Actes de la Journée d'Actualité Archéologie en autunois et en Bourgogne 2012*, Service municipal archéologique, Autun, 2012, p. 44-47.
- Müssemeier 2011** : MÜSSEMEIER (U.) - Bonn von der Spätantike zum Frühmittelalter. In : KONRAD (M.), WITSCHEL (Chr.) - *Römische Legionslager in den Rhein- und Donauprovinsen- Nuclei spätantil-frühmittelalterlichen Lebens ?*, Bayerische Akademie der Wissenschaften, Munich, 2011, p. 231-361.
- Muzin 1990** : MUZIN (J.) - *Le site des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or) : étude archéo-morphologique*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne, Dijon, 1990, 89 p.
- Nicolardot et al. 1981** : NICOLARDOT (J.-P.), THIERRY (J.), ÉVIN (J.) - Nouvelle interprétation d'un pseudo « noyau de chaux » dans un soi-disant « rempart calciné » au châtelet d'Etaules (Côte-d'Or), *ArchéoSciences*, t. 1, 1, 1981, p. 207-214.
- Normand 1744** : NORMAND (C.-J.) - *Dissertation historique et critique sur l'antiquité de la ville de Dole*, Tonnet, Dole, 1744.
- Notet 2012** : NOTET (J.-C.) - *La production de sigillée et de céramique fine gallo-romaine de Gueugnon (Saône-et-Loire)*, Supplément à la Revue Archéologique de l'Est de la France, t. 32, Dijon, 2012, 256 p.
- Nouvel 2004** : NOUVEL (P.) - *Des Terroirs et des Hommes. Dynamique des organisations spatiales dans le Bassin de l'Yonne moyenne et leur évolution de la fin de l'Age du Bronze au haut Moyen-Age*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 2004, 493 p.
- Nouvel 2007a** : NOUVEL (P.) - Sanctuaires, lieux de culte et occupation du territoire, l'exemple de la Bourgogne du Nord à la fin du Second Âge du Fer. In : BARRAL (Ph.), DAUBIGNEY (A.), DUNNING (C.), KAENEL (G.), ROULIERE-LAMBERT (M.-J.) - *L'âge du Fer dans l'arc jurassien et ses marges. Dépôts, lieux sacrés et territorialité à l'âge du Fer. Actes du XXIX<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF (Bienne, 5-8 mai 2005)*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2007, p. 777-796 (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 826).
- Nouvel 2007b** : NOUVEL (P.) - Tonnerre/Tornodorum. Genèse et développement d'une agglomération gallo-romaine, *Bulletin de la société archéologique et historique du Tonnerrois*, t. 56, 2007, p. 7-36.
- Nouvel 2009** : NOUVEL (P.) - De la ferme au palais. Les établissements ruraux antiques de Bourgogne du Nord, II<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> siècles p.C.. In : LEVEAU (Ph.), RAYNAUD (Cl.), SABLAYROLLES (R.), TREMENT (Fr.) - *Les formes de l'habitat gallo-romain, Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques. Actes du colloque AGER VIII - Toulouse*, Fédération Aquitania, Bordeaux, 2009, p. 361-389 (Supplément Aquitania, 17).
- Nouvel et alii. 2009** : NOUVEL (P.), BARRAL (Ph.), DEFFRESSIGNE (S.), RIQUIER (V.), SEGUIER (J.-M.), TIKONOFF (N.), ZEHNER (M.) - Rythmes de création, fonctionnement et abandon des établissements ruraux de la fin de l'âge du Fer dans l'Est de la France. In : BERTRAND (I.), MAGUER (P.), GOMEZ DE SOTO (J.), DUVAL (A.) - *Habitats et paysages ruraux en gaule et regards sur d'autres régions du monde celtique. Actes du XXXI<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF*, Association des Publications Chauvinoises, Chauvigny, 2009, p. 109-151 (Mémoires de l'Association des publications chauvinoises, 35).
- Nouvel 2010** : NOUVEL (P.) - Les voies romaines en Bourgogne antique : le cas de la voie dite de l'Océan attribuée à Agrippa. In : COLLECTIF - *Colloque de l'Association Bourguignonne des Sociétés Savantes*, Saulieu, 2010, p. 9-57.
- Nouvel 2011** : NOUVEL (P.) - Nitry (Yonne, Champagne). In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 587-592 (Bibracte, 21/1).
- Nouvel 2014** : NOUVEL (P.) - *Les campagnes de Bibracte et d'Augustodunum. L'occupation des territoires entre Morvan et Arroux de la Préhistoire au Moyen Âge, Rapport de prospection-inventaire*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2014, 36 p.
- Nouvel 2016** : NOUVEL (P.) - *Entre ville et campagne. Formes de l'occupation et élites gallo-romaines dans le Centre-Est de la Gaule. Apport de 20 années de prospections et de*

*fouilles archéologiques*, Habilitation à Diriger les Recherches, Université de Franche-Comté, Besançon, 2016, 482 p.

**Nouvel 2017** : NOUVEL (P.) - Le Centre-Est de la France. In : REDDE (M.) dir. - *Gallia Rustica 1. Les campagnes du Nord-Est de la Gaule de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive*, éditions Ausonius, Bordeaux, 2017, p. 683-732 (Ausonius, 49).

**Nouvel et alii. 2015** : NOUVEL (P.), VENAULT (St.), BOSSUET (G.), GAËTAN (L.), IZRI (St.) - Les agglomérations antiques du Centre-est de la Gaule : premiers résultats d'un programme collectif de recherche en cours, *Bulletin de la Société Française d'Archéologie Classique*, t. XLV, 2015, p. 163-172.

**Nouvel et alii. 2016** : NOUVEL (P.), GAËTAN (L.), JOLY (M.), VENAULT (St.) - Le centre-est de la Gaule. Stations routières et groupements de bord de voie, *Gallia*, t. 73, 1, 2016, p. 275-295.

**Nouvel et alii. 2016** : NOUVEL (P.), IZRI (St.), GAËTAN (L.), LAPLAIGE (Cl.), VENAULT (St.) - Les premières agglomérations gauloises du Centre-est de la Gaule, *L'Archéologue*, t. 139, 2016, p. 4-11.

**Nouvel, Cramatte 2013** : NOUVEL (P.), CRAMATTE (C.) - Le massif du Jura à l'époque romaine. Terre de frontière ou de peuplement? Etat des données. In : RICHARD (A.), SCHIFFERDECKER (Fr.), MAZIMANN (J.-P.), BELET-GONDA (C.) - *Le peuplement de l'Arc jurassien de la Préhistoire au Moyen Age. Actes des deuxièmes journées archéologiques frontalières de l'Arc Jurassien, Delle (F) - Boncourt (CH), 16-18 novembre 2007*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2013, p. 385-409 (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 916).

**Nouvel, Thivet 2011** : NOUVEL (P.), THIVET (M.) - Mandeure. L'évolution architecturale du sanctuaire du Champ des Fougères. In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 567-753 (Bibracte, 21/2).

**Nouvel, Venault 2012** : NOUVEL (P.), VENAULT (St.) - Saint-Moré/Coravicus (Yonne) : une agglomération routière antique révélée par les découvertes anciennes et les travaux récents, *Bulletin de la société d'étude d'Avallon*, 2012, p. 14-34.

**Nouvel, Venault 2017** : NOUVEL (P.), VENAULT (St.) - Les agglomérations du Centre-Est de la Gaule. Quel devenir durant l'Antiquité tardive ?, *Gallia*, t. 73, 1, 2017, p. 61-89.

**Nuber et al. 2011** : NUBER (H.-U.), SEITZ (G.), ZAGERMANN (M.) - Zwischen Vogesen und

Schwarzwald : Die Region um Brisiacum / Breisach uns Argentovaria / Oedenburg in der Spätantike. In : KASPRZYK (M.), KUHNLE (G.) - *L'Antiquité tardive dans l'Est de la Gaule I. La vallée du Rhin supérieur et les provinces gauloises limitrophes : actualité de la recherche*, Supplément à la Revue Archéologique de l'Est de la France, t. 30, Dijon, 2011, p. 223-245.

**Nuninger 2002** : NUNINGER (L.) - *Peuplement et territoires protohistoriques du VIII<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> s. av. J.-C. en Languedoc oriental (Gard-Hérault)*, Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 2002, 290 p.

**Nüsslein 2016** : NÜSSLEIN (A.) - *Les campagnes entre Moselle et Rhin dans l'Antiquité. Analyse comparative des dynamiques spatiales et temporelles du peuplement de quatre micro-régions du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. au V<sup>e</sup> s. ap. J.-C.*, Thèse de Doctorat, Université de Strasbourg, Strasbourg, 2016, 542 p.

**Nüsslein et alii. 2017** : NÜSSLEIN (A.), BERNIGAUD (N.), BOULANGER (K.), BRKOJEWITSCH (G.), DAOULAS (G.), GEORGES-LEROY (M.), MEYER (N.), RITZ (S.) - La Lorraine. In : REDDE (M.) dir. - *Gallia Rustica 1. Les campagnes du Nord-Est de la Gaule de la fin de l'âge du Fer à l'Antiquité tardive*, éditions Ausonius, Bordeaux, 2017, p. 555-655 (Ausonius, 49).

**Oelmann 1923** : OELMANN (F.) - Gallo-Römische Strassensiedlungen und Kleinhausbauten, *Bonner Jahrbuch*, t. 127, 1923, p. 79-97.

**Olivier 1983** : OLIVIER (L.) - *Le Haut-Morvan romain : voies et sites*, Supplément à la Revue Archéologique de l'Est de la France, t. 4, Dijon, 1983, 286 p.

**Ouriachi 2009** : OURIACHI (M.-J.) - *Habitat, terroirs et territoire en Languedoc oriental durant l'Antiquité. Approche spatio-temporelle d'un système de peuplement*, Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 2009, 361 p.

**Ouzoulias 2006** : OUZOULIAS (P.) - *L'économie agraire de la Gaule : aperçus historiographiques et perspectives archéologiques*, Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 2006, 250 p.

**Ouzoulias 2010** : OUZOULIAS (P.) - Les campagnes gallo-romaines : quelle place pour la villa ? In : OUZOULIAS (P.), TRANOY (L.) - *Comment les Gaules devinrent romaines*, Inrap, Paris, 2010, p. 189-211.

**Paccolat 1997** : PACCOLAT (O.) - Le village gallo-romain de Brig-Glis/Waldmatte, *Archéologie suisse*, t. 20, 1997, p. 25-36.

**Paillet 2002** : PAILLET (J.-M.) - *Tolosa. Nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*, Ecole Française de Rome, Rome, 2002, 601 p. (Collection de l'Ecole Française de Rome, 281).

**Panhuyzen 2015** : PANHUYSEN (T. A. S. M.) - Limburg in het achterland van Romeinse steden. In : SMITS (J.) - *Limburg. Een geschiedenis -I- tot 1500*, Maastricht, 2015, p. 81-114.

**Parat 1898** : PARAT (A.) - La villa romaine de Saint-Moré. Deuxièmes glanures archéologiques, *Bulletin de la société des sciences historiques de l'Yonne*, t. 52, 1898, p. 157-165.

**Pasquini, Petit 2015** : PASQUINI (B.), PETIT (Chr.) - Le portage entre la Saône et la Moselle dans l'Antiquité (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup> siècles). Recherche d'itinéraires, *Les Nouvelles de l'archéologie*, t. 142, 2015, p. 27-32.

**Passard et alii. 2003** : PASSARD (Fr.), GIZARD (S.), URLACHER (J.-P.), RICHARD (A.) - *Burgondes, Alamans, Francs, Romains dans l'est de la France, le sud-ouest de l'Allemagne et la Suisse. V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle après J.-C.. Actes des XXII<sup>e</sup> Journées International d'Archéologie Mérovingienne. Besançon, 20-22 octobre 2000*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2003, 338 p. (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 892).

**Pauli-Gabi et alii. 2002** : PAULI-GABI (T.), EBNÖTHER (C.), ALBERTIN (P.), ZÜRCHER (A.) - *Beiträge zum römischen Oberwinterthur VITUDURUM 6, Ausgrabungen im Unteren Bühl, Die Baubefunde im Westquartier*, Zürich, 2002, 337 p. (Monographien der Kantonsarchäologie Zürich, 34).

**Paunier 1989** : PAUNIER (D.) - Le vicus gallo-romain de Lausanne-Vidy. Le quartier occidental, le sanctuaire indigène, rapport sommaire sur les campagnes de fouilles 1985, *Cahiers d'histoire romande*, 1989.

**Paunier 1991** : PAUNIER (D.) - Inhumation et incinération aux trois premiers siècles de notre ère : état de la question en Suisse. In : VIDAL (M.) - *Incinérations et inhumations dans l'occident romain aux trois premiers siècles de notre ère, Actes du colloque international de Toulouse-Montrejeau, IV<sup>e</sup> Congrès archéologique de Gaule Méditerranéenne, 7-10 octobre 1987*, Association pour la promotion du patrimoine archéologique et historique en Midi-Pyrénées, Toulouse, 1991, p. 191-202.

**Paunier 1994a** : PAUNIER (D.) - Les agglomérations secondaires en Gaule Belgique et dans les Germanies : la Suisse. In : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, Errance, Paris, 1994, p. 80-83.

**Paunier 1994b** : PAUNIER (D.) - Table-Ronde n° 4 : Spécificités du vicus. In : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, Errance, Paris, 1994, p. 283-294.

**Paunier 2006** : PAUNIER (D.) - Celtes et Gaulois, l'Archéologie face à l'Histoire, 5 : la romanisation et la question de l'héritage celtique. Actes de la table-ronde de Lausanne, 17-18 juin 2005, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2006, p. 248 (Bibracte 12/5).

**Paunier, Luginbühl 2004** : PAUNIER (D.), LUGINBÜHL (Th.) - *Le site de la maison 1 du parc aux Chevaux, PC1 : des origines de l'oppidum, au règne de Tibère*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2004, 468 p. (Bibracte, 8).

**Péchoux 2010** : PECHOUX (L.) - *Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine*, Monique Mergoïl, Montagnac, 2010, 500 p.

**Péchoux 2016** : PECHOUX (L.) - Les sanctuaires périurbains en Gaule romaine : catégorie fonctionnelle ou a priori descriptif ?, éditions Ausonius, Bordeaux, 2016, p. 467-478.

**Pelletier 1993** : PELLETIER (L.) - *Le parking Sainte-Anne et la résidence Fyot, Rapport de fouille*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1993, 331 p.

**Pernet et al. 2008** : PERNET (L.), POUX (M.), TEEGEN (W.-R.) - Militaria gaulois et romains sur l'oppidum de Bibracte, Mont-Beuvray (Nièvre). In : POUX (M.) - *Sur les traces de César. Militaria tardo-républicaines en contexte gaulois, Actes de la table-ronde, 17 octobre 2002*, Centre archéologique européen Bibracte, Glux-en-Glenne, 2008, p. 103-140 (Bibracte, 14).

**Perrin, Decourt 2002** : PERRIN (F.), DECOURT (J.-C.) - Recueil de textes commentés. In : GUICHARD (V.), PERRIN (Fr.) - *L'aristocratie celte à la fin de l'âge du Fer (du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C. au I<sup>er</sup> siècle après J.-C.)*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2002, p. 337-412 (Bibracte, 5).

**Perrin 1972** : PERRIN (M.) - Le gisement gaulois des Sept Fontaines à Tournus, fouilles de 1971, *Bulletin de la Société des Amis des arts et des sciences de Tournus*, t. LXX, 1972, p. 39-66.

**Perrin 1973** : PERRIN (M.) - Le gisement gaulois des Sept Fontaines à Tournus, fouilles de 1972, *Bulletin de la Société des Amis des arts et des sciences de Tournus*, t. LXXI, 1973, p. 39-49.

**Perrin 1974** : PERRIN (M.) - Fouilles archéologiques effectuées à Tournus dans le site des Sept Fontaines (70 – 30 av. J.-C.), *Bulletin du Comité Départementale de la Recherche Archéologique* 71, t. 3, 1974, p. 14-16.

**Perrin, Perrichon 1974** : PERRIN (M.), PERRICHON (R.) - Un site de La Tène dans la Vallée de la Saône, Champ Sémard près de Tournus, *Gallia*, t. 32, 2, 1974, p. 225-242.

**Petit 2011** : PETIT (J.-P.) - Le développement de l'agglomération secondaire de Bliesbruck (Moselle, F) au III<sup>e</sup> et au début du IV<sup>e</sup> siècle. In : SCHATZMANN (R.), MARTIN-KILCHER (S.) - *L'Empire romain en mutation. Répercussions sur les villes romaines dans la deuxième moitié du 3<sup>ème</sup> siècle*, Monique Mergoïl, Montagnac, 2010, p. 181-200 (Archéologie et Histoire Romaine).

**Petit, Brunella 2005** : PETIT (J.-P.), BRUNELLA (Ph.) - *Bliesbruck-Reinheim – Celtes et Gallo-Romains en Moselle et en Sarre*, Errance, Paris, 2005, 221 p.

**Petit, Mangin 1994a** : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - *Atlas. Les agglomérations secondaires : la Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain : actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim Bitche (Moselle), 21-24 octobre 1992*, Errance, Paris, 1994, 296 p. (Collection Archéologie aujourd'hui).

**Petit, Mangin 1994b** : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - *Les agglomérations secondaires : la Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain : actes du colloque de Bliesbruck-Reinheim Bitche (Moselle), 21-24 octobre 1992*, Errance, Paris, 1994, 293 p. (Collection Archéologie aujourd'hui).

**Petit, Mangin 2002** : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - Alésia, Bliesbruck et autres sites de l'est de la France. Réflexions sur l'architecture privée, artisanale et domestique dans les « petites villes » de Gaule Belgique et des Germanies. In : GOGRAFE (R.), KELL (K.) - *Haus und Siedlung in den römischen Nordwestprovinzen. Grabungsbefund, architektur und ausstattung, Colloque international d'Hambourg, 23-24 novembre 2000*, Verl Ermer, Hambourg, 2002, p. 81-115 (Forschungen im römischen Schwarzenacker, 4).

**Petit, Santoro 2016** : PETIT (J.-P.), SANTORO (S.) - Le centre public d'une agglomération secondaire de la cité des Médiomatriques : Bliesbruck (Moselle), *Gallia*, t. 73, 2, 2016, p. 213-283.

**Pétrequin 1998** : PETREQUIN (P.) - Les sources salées du Jura : 5000 ans d'exploitation, *Bilan Scientifique de Franche-Comté*, 1998, p. 75-76.

**Petrikovits 1977** : PETRIKOVITS VON (H.) - Kleinstädtige und nichtstädtige Siedlungen im Nordwesten des römischen Reiches. In JANKUHN (H.), SCHÜTZEICHEL (R.), SCWIND (F.) - *Das Dorf der Eisenzeit und des Frühen Mittelalters. Siedlungsform-Wirtschaftliche Funktion-Soziale Struktur*, Göttingen, 1977, p. 86-135 (Abhandlungen der Akademie der Wissenschaften in Göttingen. Philologisch-Historische Klasse, 101).

**Pétry 1997** : PETRY (F.) - Les agglomérations des sommets vosgiens. In MASSY (J.-L.) - *Les agglomérations secondaires de la Lorraine romaine*, Les Belles-Lettres, Paris, 1997, p. 399-405 (Annales

Littéraires de l'Université de Besançon, 647).

**Peyre 1979** : PEYRE (Chr.) - *La cisalpine ganloise du III<sup>e</sup> au I<sup>er</sup> siècle av. J.-C.*, Presses de l'Ecole Normale Supérieure, Paris, 1979, 148 p.

**Peytremann 2003a** : PEYTREMANN (E.) - *Archéologie de l'habitat rural dans le nord de la France du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Association française d'Archéologie Mérovingienne, Saint-Germain-en-Laye, 453 et 442 p. (Mémoires de l'Association française d'Archéologie Mérovingienne, 13).

**Peytremann 2003b** : PEYTREMANN (E.) - Topographie et chronologie de l'habitat rural dans l'est de la Gaule (V<sup>e</sup> - XII<sup>e</sup> siècle). In : PASSARD (Fr.), GIZARD (S.), URLACHER (J.-P.) dir. - *Burgondes, Alamans, Francs, Romains dans l'est de la France, le sud-ouest de l'Allemagne et la Suisse. V<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle après J.-C. Actes des XXI<sup>e</sup> Journées International d'Archéologie Mérovingienne. Besançon, 20-22 octobre 2000*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2003, p. 299-311 (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 47).

**Pflaum 1940** : PFLAUM (H.-G.) - *Essai sur le cursus publicus sous le Haut-Empire romain*, Imprimerie Nationale, Paris, 1940, 202 p. (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 14).

**Picard 1986** : PICARD (J.-Ch.) - *Dijon : Topographie chrétienne des cités de la Gaule des origines au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, IV – Province ecclésiastique de Lyon*, de Boccard, Paris, 1986, p. 55-63.

**Picard 1998** : PICARD (J.-Ch.) - Les premiers sanctuaires chrétiens des cités de Bourgogne. In : PICARD (J.-Ch.) - *Evêques, saints et cités en Italie et en Gaule. Etudes d'archéologie et d'histoire*, Ecole Française de Rome, Rome, 1998, p. 293-309 (Collection de l'Ecole Française de Rome, 242).

**Pigeau 1989** : PIGEAU (E.) - *Dijon, Place de la Libération. Projet de parking souterrain, rapport de sondages 1989, Rapport de diagnostic archéologique*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1989, 51 p.

**Pigeau, Rué 1999** : PIGEAU (E.), RUE (M.) - *Fouille d'évaluation archéologique, rapport de fouille, Rapport de fouille de sauvetage*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1999.

**Pion et alii. 1997** : PION (P.), POMMEPUY (C.), AUXIETTE (G.), HENON (B.), GRANSAR (F.) - L'oppidum de Condé-sur-Suippe/Variscourt (Aisne) (fin II<sup>e</sup>-début I<sup>er</sup> s. av. J.-C.) : approche préliminaire de l'organisation fonctionnelle d'un quartier artisanal. In : AUXIETTE (G.), HACHEM (L.), ROBERT (B.) - *Espaces physiques, espaces sociaux dans l'analyse interne des sites du Néolithique à l'âge du Fer, 119<sup>ème</sup> Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Amiens, octobre 1994*, éd. du CTHS, Paris, 1997, p. 275-310.

**Planson 1982a** : PLANSON (E.) - *La nécropole gallo-romaine des Bolards. Nuits-Saint-Georges*, éd. C.N.R.S., Paris, 1982, 190 p.

**Planson 1982b** : PLANSON (E.) - Nuits-Saint-Georges. Le grand temple des Bolards et la découverte de la zone métallurgique, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 33, 1982, p. 73-75.

**Planson, Pommeret 1986** : PLANSON (E.), POMMERET (C.) - *Les Bolards. le site gallo-romain et le musée de Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)*, Ministère de la Culture, Paris, 1986, 72 p. (Guides Archéologiques de la France, 7).

**Ploquin et alii. 1993** : PLOQUIN (A.), DUVAL (P.), EVEILLARD (J.), LAGADEC (J.-P.), LEROY (M.) - Les noyaux calcinés du rempart hallstattien de la cité d'Affrique (Messein, 54) : données archéométriques et interprétation. In - *Actes du XI<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF, Sarreguemines, 1987*, Sarreguemines, 1993, p. 175-199 (Archaeologia Mosellana, 2).

**Plouin, Jud 2003** : PLOUIN (S.), JUD (P.) - *Habitats, mobiliers et groupes régionaux à l'âge du Fer. Actes du XX<sup>e</sup> colloque de l'AFEAF, Colmar/Mittelwihr, 16-19 mai 1996*, Supplément à la Revue Archéologique de l'Est de la France, t. 20, Dijon, 2003, 411 p.

**Pomarèdes et alii. 2005** : POMAREDES (H.), BARBERAN (S.), FABRE (L.), RIGOIR (Y.) - *La Quintarié (Clermont-l'Hérault, 34) : établissement agricole et viticulture, atelier de céramiques paléo-chrétiennes (D.S.P.) : I<sup>er</sup>-VI<sup>e</sup> s. apr. J.-C.*, Monique Mergoïl, Montignac, 2005, 194 p.

**Pommeret 2001** : POMMERET (C.) - *Le sanctuaire antique des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)*, Revue Archéologique de l'Est, Dijon, 2001, 408 p.

**Popovitch 1996** : POPOVITCH (L.) - *Les monnaies romaines du siège et de la ville d'Alésia. Chronologie et circulation monétaire*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 1996.

**Poulain 2001** : POULAIN (Th.) - La Faune. In : POMMERET (C.) - *Le sanctuaire antique des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or)*, Revue Archéologique de l'Est, Dijon, 2001, p. 391-406.

**Poux 2008** : POUX (M.) - *Sur les traces de César. Militaria tardo-républicaines en contexte gaulois, Actes de la table-ronde, 17 octobre 2002*, Centre archéologique européen Bibracte, Glux-en-Glenne, 2008, 463 p. (Bibracte, 14).

Poux et Demierre 2015 : POUX M. et DEMIERRE M. - Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme, Auvergne). Vestiges et rituels, *Supplément à Gallia*,

62 : 707.

**Poux et al. 2008** : POUX (M.), FEUGERE (M.), DEMIERRE (M.) - Autour de Gergovie. Découvertes anciennes et récentes. In : POUX (M.) - *Sur les traces de César. Militaria tardo-républicaines en contexte gaulois, Actes de la table-ronde, 17 octobre 2002*, Centre archéologique européen Bibracte, Glux-en-Glenne, 2008, p. 203-224 (Bibracte, 14).

**Poux, Robin 2000** : POUX (M.), ROBIN (S.) - Les origines de Lutèce. Acquis chronologiques, nouveaux indices d'une présence militaire à Paris, rive gauche, *Gallia*, t. 57, 2000, p. 181-225.

**Protat 1900** : PROTAT (J.) - Fouilles mâconnaises, *Annales de l'Académie de Mâcon*, t. V, 1900, p. 20-32.

**Prou 1892** : PROU (M.) - *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque nationale : les monnaies mérovingiennes*, C. Rollin et Feuarent, Paris, 1892, 630 p.

**Provost 2006** : PROVOST (M.) - Lieux de pouvoirs (fora, sanctuaires) et espaces enclos. In : BEDON (R.), LIEBERT (Y.), MAVERAUD (H.) - *Les espaces clos dans l'urbanisme et l'architecture en Gaule romaine et dans les provinces voisines. Hommage à Raymond Chevallier*, Presses Universitaires de Limoges, Limoges, 2006, p. 143-157 (Caesarodunum, 40).

**Provost 2009a** : PROVOST (M.) - *Carte Archéologique de la Gaule : La Côte d'Or 21/1*, Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 2009, 559 p.

**Provost 2009b** : PROVOST (M.) - *Carte Archéologique de la Gaule : La Côte d'Or 21/2*, Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 2009, 651 p.

**Provost 2009c** : PROVOST (M.) - *Carte Archéologique de la Gaule : La Côte d'Or 21/3*, Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 2009, 463 p.

**Pumain 1997** : PUMAIN (D.) - Pour une théorie évolutive des villes, *L'espace Géographique*, t. 2, 1997, p. 119-134.

**Pumain 2001** : PUMAIN (D.) - Villes, agents et acteurs en géographie, *Revue européenne des Sciences sociales*, t. 121, 2001, p. 81-93.

**Pumain et al. 2006** : PUMAIN (D.), PAQUOT (T.), KLEINSCHMAGER (R.) - *Dictionnaire La ville et l'urbain*, Anthropos, Paris, 2006, 320 p.

**Quenton 2013** : QUENTON (P.) - *Découverte d'un ensemble funéraire, Rapport de diagnostic archéologique*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2013.

**Raepsaet-Charlier 2012** : RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.) - Les cultes de la cité des Lingons. L'apport des inscriptions. In : CAZANOVE de (O.) - *Etudier les lieux de cultes de Gaule romaine*, éditions Monique Mergoïl, Montagnac, 2012, p. 37-73 (Archéologie et Histoire Romaine, 24).

**Raepsaet-Charlier 2013** : RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.) - Alésia et ses dieux : du culte d'Apollon Moritasgus à l'appartenance civique des Mandubiens, *L'Antiquité Classique*, t. 82, 2013, p. 165-194.

**Raepsaet-Charlier, Vanderhoeven 2004** : RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.), VANDERHOEVEN (A.) - Tongres au Bas-Empire romain, *Supplément à la Revue archéologique du centre de la France*, t. 25, 1, 2004, p. 51-73.

**Raissouni 1995** : RAISSOUNI (B.) - *Mines et métallurgie anciennes en Franche-Comté : la sidérurgie dans le Jura (39) avant le haut fourneau*, Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 1995.

**Rat 1984** : RAT (P.) - Une approche de l'environnement structural et morphologique du Pliocène et du Quaternaire bressans, *Géologie de la France*, t. 3, 1984, p. 185-196.

**Raynaud 2002** : RAYNAUD (Cl.) - De la conquête romaine au Moyen Âge. In : FICHES (J.-L.) - *Les agglomérations gallo-romaines en Languedoc-Roussillon*, Association pour la Recherche Archéologique en Languedoc-Roussillon, Lattes, 2002, p. 39-53 (Monographies d'archéologie méditerranéenne, 14).

**Raynaud 2003** : RAYNAUD (Cl.) - Le système de peuplement de l'âge du Fer au Moyen Âge. In : BATS (M.) dir. - *Peuples et territoires en Gaule méditerranéenne. Hommage à Guy Barruol*, Association de la Revue Archéologique de Narbonnaise, Montpellier, 2003, p. 323-354 (Supplément Revue Archéologique de Narbonnaise, 35).

**Raynaud 2007** : RAYNAUD (Cl.) - *Archéologie d'un village languedocien. Lunel-Viel (Hérault) du I<sup>er</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, édition de l'Association pour le développement de l'archéologie en Languedoc-Roussillon, Montpellier, 2007, 407 p. (Monographies d'Archéologie Méditerranéenne, 22).

**Raynaud et al. 2009** : RAYNAUD (Cl.), POMAREDES (H.), MANNIEZ (Y.) - Fermes gallo-romaines de la province de Narbonnaise. In : LEVEAU (Ph.), RAYNAUD (Cl.), SABLAYROLLES (R.) - *Les formes de l'habitat gallo-romain, Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques, Colloque AGER VIII, Toulouse, 2007*, Aquitania, Bordeaux, 2009, p. 141-165 (Supplément Aquitania, 17).

**Rebourg et alii. 1994a** : REBOURG (A.), COGNOT

(Fr.), LECLANT (J.), PROVOST (M.) - *Carte Archéologique de la Gaule : Saône-et-Loire 71/4*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1994, 276 p.

**Rebourg et alii. 1994b** : REBOURG (A.), COGNOT (Fr.), LECLANT (J.), PROVOST (M.) - *Carte Archéologique de la Gaule : Saône-et-Loire 71/4*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1994, 552 p.

**Reddé 1996** : REDDE (M.) - *L'armée romaine en Gaule*, Errance, Paris, 1996, 278 p.

**Reddé et alii. 2006** : REDDE (M.), BRULET (R.), FELLMANN (R.), HAALEBOS (J. K.), VON SCHNURBEIN (S.) - *L'architecture de la Gaule romaine. I. Les fortifications militaires*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 477 p. (Documents d'Archéologie française, 100).

**Reddé 2009a** : REDDE (M.) - La Gaule chevelue entre César et Auguste. In : CHRISTOL (M.), DARDE (D.) - *L'expression du pouvoir au début de l'Empire. Autour de la Maison Carrée de Nîmes*, Actes du colloque organisé à l'initiative de la ville de Nîmes et du Musée archéologique, Errance, Paris, 2009, p. 85-96.

**Reddé 2009b** : REDDE (M.) - Militaires romains en Gaule civile, *Cahiers du Centre Gustave Glotz*, t. 20, 2009, p. 173-183.

**Reddé dir. 2011** : REDDE (M.), BARRAL (Ph.), FAVORY (Fr.), GUILLAUMET (J.-P.), JOLY (M.), MARC (J.-Y.), NOUVEL (P.), NUNINGER (L.), PETIT (Chr.) - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, 2 vol., 966 p. (Bibracte 21).

**Reddé 2015** : REDDE (M.) - Les capitales de cités gauloises, simulacra Romae ?, *Gallia*, t. 72, 1, 2015, p. 1-17.

**Reddé, Van Andringa dir. 2015** : REDDE (M.), VAN ANDRINGA (W.) - La naissance des capitales de cités en Gaule Chevelue, *Gallia*, t. 72, 1, 2015, 336 p.

**Rémy 2000** : REMY (A.-Cl.) - *Mâcon, Bibliothèque Municipale, place des Carmélites, Rapport de fouille*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2000, 148 p.

**Rémy, Barthélémy 1999** : REMY (A.-Cl.), BARTHELEMY (D.) - *Mâcon 1999. Bibliothèque municipale : rapport de sondage de diagnostic, Rapport de diagnostic archéologique*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1999.

**Rey-Vodoz 2006** : REY-VODOZ (V.) - Offrandes et rituels votifs dans les sanctuaires de Gaule romaine. In : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.) - *Sanctuaires, pratiques culturelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Le livre Timperman,



Bruxelles, 2006, p. 219-238.

**Richard et alii. 2009** : RICHARD (A.), BARRAL (Ph.), DAUBIGNEY (A.), KAENEL (G.), MORDANT (Cl.), PININGRE (J.-Fr.) - *L'isthme européen Rhin-Saône-Rhône dans la Protohistoire. Approches nouvelles en hommage à Jacques-Pierre Millotte. Actes du colloque de Besançon, 16-18 octobre 2006*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2009, 375 p. (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 860).

**Richard et alii. 2013** : RICHARD (A.), SCHIFFERDECKER (F.), MAZIMANN (J.-P.), BELET-GONDA (C.) - *Le peuplement de l'Arc jurassien de la Préhistoire au Moyen Age. Actes des deuxièmes journées archéologiques frontalières de l'Arc Jurassien, Delle (F) - Boncourt (CH), 16-18 novembre 2007*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2013, 587 p. (Annales littéraires de l'Université de Besançon, 916).

**Riffaud-Longuespé 2004** : RIFFAUD-LONGUESPÉ (P.) - Troyes gallo-romain, *Archeologia*, t. 416, 2004, p. 48-59.

**Rivet 1990** : RIVET (L.) - *Les ateliers de production céramique dans l'est de la Gaule. Méthodologie : comptage et quantification en céramologie. Actes du Congrès de la SFECAG de Mathay-Mandeure, 24-27 mai 1990*, SFECAG, Marseille, 1990.

**Rivet 1996** : RIVET (L.) - *Actes du Congrès de Dijon, 16-19 mai 1996*, SFECAG, Marseille, 1996, 508 p.

**Rivet 2005** : RIVET (L.) - *Spécificités et diffusion de la céramique gallo-romaine en région Centre. Actes du congrès de Blois, 5-8 mai 2005*, SFECAG, Marseille, 2005, 772 p.

**Robert, Verdier 2014** : ROBERT (S.), VERDIER (N.) - *Dynamique et résilience des réseaux routiers : archéographes et archéologues en Île de France*, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France, t. 52, Tours, 2014, 260 p.

**Roche, Venault 2011** : ROCHE (M.), VENAULT (St.) - *Rapport de prospections géophysiques à Saint-Moré (Yonne). Contribution à l'étude de l'agglomération antique de Cora Vicus, Rapport de prospection géophysique*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2011, 47 p.

**Rocque 2015** : ROCQUE (G.) - *Magny-Cours (58) : Un sanctuaire rural aux marges de la cité Eduenne, à Magny-Cours*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2015 22 p. (Archéologie en Bourgogne, 34).

**Rocque 2016** : ROCQUE (G.) - *Un sanctuaire antique monumental en lisière de bas marais à Magny-Cours « Pré de la Fontaine » (58152 - Nièvre - Bourgogne), Rapport de fouille*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2016, 1763 p.

**Rodwell, Rowley 1975** : RODWELL (W.), ROWLEY (T.) - *The « small towns » of Roman Britain*, British Archaeological Reports, Oxford, 1975, 236 p. (British Archaeological Reports, 15).

**Rollet et alii. 2001** : ROLLET (P.), BALMELLE (A.), BERTHELOT (F.), NEISS (R.) - Reims-Marne-Le quartier gallo-romain de la rue de Venise et sa réoccupation à l'époque moderne, *Bulletin de la Société Archéologique Champenoise*, 2001, 160 p.

**Rolley 2003** : ROLLEY (Cl.) - *La tombe princière de Vix*, Picard, Paris, 2003, 284 p.

**Rollier 2000** : ROLLIER (G.) - *Parking de l'Hôtel de Ville, Chalon-sur-Saône, Saône-et-Loire, diagnostic de surveillance archéologique et fouille, Rapport de fouille*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2000, 30 p.

**Roncayolo 1997** : RONCAYOLO (M.) - *La ville et ses territoires*, Gallimard, Paris, 1997, 285 p. (Folio, 139).

**Rothé 2001** : ROTHE (M.-P.) - *Carte Archéologique de la Gaule : Le Jura 39*, Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres, Paris, 2001, 840 p.

**Rougé 1988** : ROUGE (A.) - Transports maritimes et transports fluviaux dans les provinces occidentales de l'Empire, *Ktéma*, t. 13, 1988, p. 87-93.

**Roussel 1969** : ROUSSEL (L.) - Le fanum de Froidefonds sur le site de Mediolanum (Mâlain), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 20, 1969, p. 179-191.

**Roussel 1987** : ROUSSEL (L.) - Sombernon, vie d'un vicus routier et artisanal, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 35, 1987, p. 165-191.

**Roussel 1988** : ROUSSEL (L.) - *20 ans de recherches archéologiques. Mediolanum, une bourgade gallo-romaine*, Musée archéologique de Dijon, Dijon, 1988, 324 p.

**Roussel 1991** : ROUSSEL L. - *Le sanctuaire de Froidefonds à Ancy*, Groupe archéologique du Mesmontois, Pont-de-Pany, 1991 (Cahiers du Mesmontois, 51).

**Roussel 2003** : ROUSSEL (L.) - *Mâlain Mediolanum, une ville gallo-romaine : vingt cinq ans de fouilles archéologiques (1968-1993)*, Groupe archéologique du Mesmontois, Pont-de-Pany, 2003, 493 p. (Cahiers du Mesmontois, 74).

**Roussel 1853** : ROUSSET (A.) - *Dictionnaire géographique, historique et statistique des communes de Franche-Comté et des hameaux qui en dépendent classés par département ; département du Jura*, Bintot impr., Besançon, 1853, 6 vol.

- Roux 2013** : ROUX (E.) - *Approche qualitative et quantitative de l'usage du mobilier non céramique dans les agglomérations (II<sup>e</sup> s. av. J.-C. - III<sup>e</sup> s. ap. J.-C.). L'exemple des territoires turon, biturige et carnute*, Thèse de Doctorat, Université François Rabelais de Tours, Tours, 2013, 787 p.
- Roux, Chimier 2012** : ROUX (E.), CHIMIER (J.-P.) - L'artisanat dans les agglomérations, de La Tène moyenne au Bas-Empire : inventaire et mise en perspective des données anciennes et récentes pour la Loire moyenne, *Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 42, 2012, p. 85-100.
- Roymans, Heeren 2004** : ROYMANS (N.), HEEREN (S.) - L'archéologie des habitats ruraux romains aux Pays-Bas. Bilan de cent années de recherches, *Revue du Nord*, t. 86, 2004, p. 19-36.
- Roze 2014** : ROZE (J.-P.) - *L'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, Editions Universitaires de Bourgogne, Dijon, 2014, 462 p. (Art, Archéologie et Patrimoine).
- Rozenblat 2010** : ROZENBLAT (C.) - Un réseau de villes n'est pas un arbre. In : BLETON-RUGET (A.), COMMERÇON (N.), VANIER (M.) - *Réseaux en question : utopies, pratiques et prospectives*, Institut de recherche du Val de Saône mâconnais, Mâcon, 2010, p. 231-244.
- Sablayrolles 2002** : SABLAYROLLES (R.) - Les agglomérations secondaires. Les agglomérations des axes pyrénéens. In : PAILLER (J.-M.) - *Tolosa. Nouvelles recherches sur Toulouse et son territoire dans l'Antiquité*, Ecole Française de Rome, Rome, 2002, p. 356-360 (Collection de l'Ecole Française de Rome, 281).
- Saint-Jean-Vitus 1999** : SAINT-JEAN-VITUS (B.) - *Rapport d'évaluation archéologique, Ancien hôtel Royal, 8, rue Port-Villiers, Rapport de diagnostic archéologique*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1999, 30 p.
- Saint-Jean-Vitus 2006** : SAINT-JEAN-VITUS (B.) - *Le Tournus. Le castrum, l'abbaye, la ville, XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles et prémices. Analyse archéologique d'un développement monastique et urbain*, Thèse de Doctorat, Université Lumière-Lyon 2, Lyon, 2006, 470 p.
- Saint-Jean-Vitus 2012** : SAINT-JEAN-VITUS (B.) - Habitat et processus d'agglomération en Bourgogne au cours du Moyen Âge (V<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècle). L'apport des travaux archéologiques des années 1995-2005, contribution au bilan scientifique régional, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 61, 2012, p. 259-301.
- Saint-Jean-Vitus, Pascal 2008** : SAINT-JEAN-VITUS (B.), PASCAL (M.-N.) - *Mellecey (Bourgogne - Saône-et-Loire) Germolles, route d'Autun, « La Chapelle de Marloux »*. Opération de diagnostic archéologique, *Rapport de diagnostic archéologique*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2008, 64 p.
- Salac 2012** : SALAC (V.) - Les oppida et les processus d'urbanisation en Europe centrale. In : SIEVERS (S.), SCHÖNFELDER (M.) - *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer. Actes du 34<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF, 13-16 mai 2010, Aschaffenburg*, RGK, RGZM et AFEAF, Mayence, 2012, p. 319-345.
- Saliou 1994** : SALIOU (C.) - *Les lois du bâtiment. Voisinage et habitat urbain dans l'Empire romain ; Recherches sur les rapports entre le droit et la construction privée du siècle d'Auguste au siècle de Justinien*, Presses de l'Ifpo, Beyrouth, 1994, 340 p. (Bibliothèque archéologique historique, 116).
- Sanders 2014** : SANDERS (L.) - Un cadre conceptuel pour modéliser les grandes transitions des systèmes de peuplements de 70 000 BP à aujourd'hui, *Bulletin de la Société Géographique de Liège*, t. 63, 2014, p. 5-19.
- Sapin 1984** : SAPIN (Chr.) - Le plan de Saint-Médard de Dijon et son interprétation archéologique, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 34, 1984, p. 177-185.
- Sapin 1994** : SAPIN (Chr.) - L'abbatiale Saint-Etienne de Dijon et ses cryptes, *Congrès Archéologique de France*, t. 152, 1994, p. 259-267.
- Sapin 1998** : SAPIN (Chr.) - Eglise Saint-Clément – Mâcon. In : BARRUOL (G.) - *Les premiers monuments chrétiens de la France, 3. Ouest, Nord et Est*, Picard, Paris, 1998, p. 70-74.
- Sapin, Maranski 1987** : SAPIN (Chr.), MARANSKI (D.) - Beaune, l'ancienne nécropole Saint-Etienne, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 35, 1987, p. 84-86.
- Sapin, Maranski 1989** : SAPIN (Chr.), MARANSKI (D.) - *Rapport de fouilles. La nécropole Saint-Etienne de Beanne, Rapport de fouille de sauvetage*, DRAC Bourgogne, Dijon, 1989, 23 p.
- Schembri 2016** : SCHEMBRI (F.) - Un établissement gallo-romain en bordure de la voie impériale de Lyon Trèves à Lesménils « Notre-Dame / Chêne Brûlé » (Meurthe-et-Moselle), *Supplément à la Revue Archéologique de l'Est*, t. 41, 2016, p. 411-428.
- Schneider 2004** : SCHNEIDER (L.) - Entre Antiquité et haut Moyen Âge : tradition et renouveau de l'habitat de hauteur dans la gaule du sud-est. In : FIXOT (M.) - *Paul-Albert Février de l'Antiquité au Moyen Âge. Actes du colloque de Fréjus, 7-8 avril 2001*, Publications de l'Université de Provence, Marseille, 2004, p. 173-200.

- Schucany 2002** : SCHUCANY (C.) - La maison d'une famille modeste dans un vicus. FLUTSCH (L.), NIFFELER (U.), ROSSI (F.) - *La Suisse du Paléolithique à l'aube du Moyen-Age. V. Époque romaine*, édition de la société Suisse de préhistoire et d'archéologie, Bâle, 2002, p. 219-221.
- Schucany 2010** : SCHUCANY (C.) - Oppida, camps romains et agglomérations secondaires sur le Plateau suisse. In : OUZOULIAS (P.), TRANOY (L.) - *Comment les Gaules devinrent romaines*, Inrap, Paris, 2010, p. 97-108.
- Schwarz 1992** : SCHWARZ (P.-A.) - L'époque de La Tène finale au Mont-Terri (Cornol, canton du Jura) : bilan intermédiaire et perspectives. In : KAENEL (G.), CURDY (Ph.) - *L'âge du Fer dans le Jura. Actes du XV<sup>e</sup> colloque international de l'AFEAF, Pontarlier, Yverdon-lès-Bains, 9-12 mai 1992*, Bibliothèque historique vaudoise, Lausanne, 1992, p. 227-233 (Cahiers d'archéologie romande, 57).
- Séara 2001** : SEARA (Fr.) - *Projet d'aménagement du carrefour de Gevry, étude des occupations mésolithique, protohistorique et gallo-romaine, Rapport de diagnostic archéologique*, DRAC Franche-Comté, Besançon, 2001, 92 p.
- Serna 2010** : SERNA (V.) - *La Loire dessus...dessous. Archéologie d'un fleuve, de l'âge du Bronze à nos jours*, Faton, Dijon, 176 p.
- Sievers, Schönfelder 2012** : SIEVERS (S.), SCHÖNFELDER (M.) - *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer. Actes du 34<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF, 13-16 mai 2010, Aschaffenburg*, RGK, RGZM et AFEAF, Mayence, 2012, 386 p.
- Simonin 1996** : SIMONIN (O.) - *Choisey (39) « A l'Ormy », « Aux Champins » et « En Paroy » ; approche de l'occupation de la plaine alluviale dans la zone de confluence Doubs-Loue, Rapport de fouille*, DRAC Franche-Comté, Besançon, 1996, 183 p.
- Sireix 2011** : SIREIX (M.) - Lacoste à Mouliets-et-Villemartin - Gironde) : une grande agglomération artisanale du sud-ouest de la Gaule. In : COLIN (A.), VERDIN (Fl.) - *Gaulois d'Aquitaine*, Cat. Exposition d'Archéopôle d'Aquitaine, Ausonius, Pessac, 2011, p. 42-66.
- Smith 1987** : SMITH (R. F.) - *Roadside Settlements in Lowland Roman Britain*, British Archaeological Reports, Oxford, 1987, 446 p. (British Archaeological Reports, 157).
- Sommer 1988** : SOMMER (C. S.) - Kastellvicus une Kastell. Untersuchungen zum Zugmantel im Taunus und zu den Kastellvici in Obergermanien und Rätien, *Fundberichte aus Baden-Württemberg*, t. 13, 1988, p. 457-707.
- Sommer 1994** : SOMMER (C. S.) - Les agglomérations secondaires de la Germanie transrhénane (Rechtsrheinisches Germanien). In : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, Errance, Paris, 1994, p. 89-102.
- Steinmann 2015** : STEINMANN (R.) - *L'influence climatique et anthropique sur trois cours d'eaux bourguignons : géoarchéologie de sites de franchissement sur la Loire, la Saône et le Doubs au cours de l'Holocène*, Thèse de Doctorat, Université de Bourgogne, Dijon, 2015, 422 p.
- Stephenson 2011** : STEPHENSON (A.-P.) - Imphy, « La Garenne » (Nièvre, Bourgogne). In : REDDE (M.) dir. - *Aspects de la romanisation dans l'Est de la Gaule*, Centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2011, p. 593-602 (Bibracte, 21/2).
- Syme 1999** : SYME (R.) - *The provincial at Rome and Rome and the Balkans 80 BC - AD 14*, A. Birley, Exeter, 1999, 283 p.
- Szabo 2007** : SZABO (M.) - *L'habitat de l'époque de la Tène à Sajopetri - Hosszu-dulo*, L'Harmattan, Budapest, 2007, 510 p.
- Szabo et al. 2007** : SZABO (M.), TIMAR (L.), SZABO (D.) - La basilique de Bibracte. Un témoignage précoce de l'architecture romaine en Gaule centrale, *Archäologisches Korrespondenzblatt*, t. 37, 2007, p. 389-408.
- Tabbagh 2000** : TABBAGH (J.) - Filtrage numérique des données géophysiques. In : TREMENT (Fr.), PASQUINUCCI (M.) - *Non destructive Techniques Applied to landscape Archeology*, Oxbow Books, 2000, p. 173-181 (The archaeology of Mediterranean Landscapes, 4).
- Tarpin 1999** : TARPIN (M.) - Oppida ui capta, uici incensi. Les mots latins de la ville, *Latomus*, t. 59, 2, 1999, p. 279-297.
- Tarpin 2000** : TARPIN (M.) - Urbs et oppidum : le concept urbain dans l'Antiquité romaine. In : GUICHARD (V.), SIEVERS (S.), URBAN (O.) - *Le processus d'urbanisation à l'âge du Fer. Actes du colloque des 8-11 juin 1998*, centre archéologique européen, Glux-en-Glenne, 2000, p. 27-30 (Bibracte, 4).
- Tarpin 2002** : TARPIN (M.) - *Vici et pagi dans l'Occident romain*, Ecole Française de Rome, Rome, 2002, 485 p. (Collection de l'Ecole Française de Rome, 229).
- Tarpin 2012** : TARPIN (M.) - Vici et agglomérations secondaires : quelques faux problèmes. In : CRIBELLIER (Chr.), FERDIERE (A.) -

*Agglomérations secondaires antiques en région Centre. Actes de la Table-Ronde d'Orléans. Vol. 2, Supplément à la Revue Archéologique du Centre de la France*, t. 42, 2012, p. 177-182.

**Tassaux 1994** : TASSAUX (Fr.) - Les agglomérations secondaires de l'Aquitaine romaine : morphologie et réseaux. In : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - *Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, Errance, Paris, 1994, p. 197-214.

**Teyssonneyre et al. 2015** : TEYSSONNEYRE (Y.), CHAUVIN (S.), MAMIE (A.) - Le site de la Corvée de Lux à Saint-Loup-de-Varennes (Saône-et-Loire) : périphéries de plusieurs occupations datées entre le Néolithique Final et le IV<sup>e</sup> siècle de notre ère. In - *Actes de la Journée Régionale d'Archéologie. 18 avril 2015*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2016, p. 61-80.

**Thernot et al. 2004** : THERNOT (R.), BEL (V.), MAUNE (S.) - *L'établissement rural antique de Soumaltre (Aspiran, Hérault) : ferme, auberge, nécropole et atelier de potier en bordure de la voie Cessero-Condatomagus (I<sup>er</sup>-II<sup>e</sup> s.)*, Monique Mergoïl, Montagnac, 2004, 388 p. (Archéologie et Histoire Romaine, 13).

**Thévenard 1993** : THEVENARD (J.-J.) - *Isômes « Les Varennes »*. Rapport de fouilles, Rapport de fouille, DRAC Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne, 1993.

**Thévenard 1994** : THEVENARD (J.-J.) - Un sanctuaire d'Epona ?, *Archeologia*, t. 302, 1994, p. 6-7.

**Thévenard 1996** : THEVENARD (J.-J.) - *Carte Archéologique de la Gaule - La Haute-Marne, 52/1*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, Paris, 1996, 372 p.

**Thévenard 1997** : THEVENARD (J.-J.) - *Isômes (Haute-Marne), « Champs-Varennes »*, Document final de synthèse de sauvetage programmé (N°92/71, 93/49, 94/08 et 96/46), Rapport de fouille de sauvetage, DRAC Champagne-Ardenne, Châlons-en-Champagne, 1997.

**Thévenot 1949** : THEVENOT (E.) - Les monuments et le culte d'Epona chez les Éduens, *L'Antiquité Classique*, t. 18, 2, 1949, p. 385-400.

**Thévenot 1960** : THEVENOT (E.) - *Les Eduens n'ont pas trahi. Essai sur les relations entre les Éduens et César au cours de la Guerre des Gaules et particulièrement au cours de la crise de 52*, Latomus, Bruxelles, 1960, 195 p. (Latomus, 50).

**Thévenot 1962** : THEVENOT (E.) - L'oppidum éduen de Decize-sur-Loire : la position et le rôle de cette place dans la campagne de 52 avant J.-C., *Revue archéologique du Centre de la France*, t. 1, 3, 1962, p. 195-200.

**Thévenot 1969** : THEVENOT (E.) - *Les voies romaines*

*de la cité des Eduens*, Latomus, Bruxelles, 1969, 338 p.

**Thévenot 1971** : THEVENOT (E.) - *Le Beauvaisis gallo-romain*, Latomus, Bruxelles, 1971, 292 p. (Latomus, 113).

**Thévenot, Fromageot-Girardet 1948** : THEVENOT (E.), FROMAGEOT-GIRARDET (J.) - La station antique des Bolards à Nuits-Saint-Georges (Côte d'Or), *Gallia*, t. 6, 2, 1948, p. 289-347.

**Thévenot 1997** : THEVENOT (J.-P.) - Que représente Chassey au premier âge du Fer ? In : BRUN (P.), CHAUME (B.) - *Vix et les éphémères principautés celtiques. Les VI<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles av. J.-C. en Europe centre-occidentale. Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine (27-29 octobre 1993)*, Errance, Paris, 1997, p. 173-178 (Archéologie Aujourd'hui).

**Thévenot 2005** : THEVENOT (J.-P.) - Le camp de Chassey (Chassey-le-Camp, Saône-et-Loire), *Revue Archéologique de l'Est*, t. 22, Dijon, 2005, 463 p.

**Thivet 2008** : THIVET (M.) - *Méthodes nouvelles de l'archéologie appliquées au site antique de Mandeuve/Mathay (Doubs). Reconnaissance spatiale, évolution chronologique, statut urbain*, Thèse de Doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 2008, 169 p.

**Thivet 2016** : THIVET (M.) - Les sanctuaires de périphérie urbaine en Séquanie : les cas de Besançon-Vesontio et de Mandeuve-Epomanduodurum. Situation, chronologie et morphologie. In : BESSON (C.), BLIN (O.), TRIBOULOT (B.) - *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, éditions Ausonius, Bordeaux, 2016, p. 479-494 (Mémoires Ausonius, 41).

**Timar 2010** : TIMAR (L.) - Les reconstitutions possibles des constructions de l'âge du Fer, découvertes à Rackeresztur. In : BORHY (L.) - *Studia celtica classica et romana Nicolae Szabo septuagesimo dedicata*, Pytheas, Budapest, 2010, p. 261-272.

**Tisserand 2011** : TISSERAND (N.) - Nouvelles données sur l'occupation de Granges (71). In : COLLECTIF - *Journées d'actualité de la recherche archéologique, organisé par le Service Archéologique d'Autun (11 février 2011). Résumés des communications*, Service Archéologique d'Autun, Autun, 2011, p. 43-44.

**Tisserand 2012** : TISSERAND (N.) - *Un îlot artisanal et commercial de l'agglomération antique d'Intaranum*, Rapport de fouille, DRAC Bourgogne, Dijon, 2012, 335 p.

**Todd 1970** : TODD (M.) - The small towns of Roman Britain, *Britannia*, t. 1, 1970, p. 114-130.

**Todd 1989** : TODD (M.) - Villa and fundus. In : BRANIGAN (K.), MILES (D.) - *The economies of Romano-British villas*, Department of Archaeology and

Prehistory, University of Sheffield, Sheffield, 1989, p. 14-20.

**Trément 1999** : TREMENT (Fr.) - *Archéologie d'un paysage. Les étangs de Saint-Blaise (Bouches-du-Rhône)*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1999, 314 p. (Documents d'Archéologie Française, 74).

**Trescarte 2013** : TRESGARTE (J.) - *Les céramiques de la cité des Arvernes au haut-Empire. Production, diffusion et consommation (I<sup>er</sup> siècle av. J.-C. - III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Thèse de Doctorat, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand, 2013.

**Trier 1969** : TRIER (B.) - *Das Haus im Nordwestern der Germania Libera*, Aschendorffsche Verlagsbuchhandlung, Munster, 1969, 188 p.

**Trintignac et al. 2011** : TRINTIGNAC (A.), MAROT (E.), FERDIERE (A.) - *Javols-Anderitum (Lozère), chef-lieu de la cité des Gabales : une ville romaine de moyenne montagne. Bilan de 13 ans d'évaluation et de recherche (1996-2008)*, Monique Mergoïl, Montagnac, 2011, 560 p.

**Tuffreau-Libre, Jacques 1994** : TUFFREAU-LIBRE (M.), JACQUES (A.) - la céramique du Haut-Empire en Gaule Belgique et dans les régions voisines, Faciès régionaux, courants commerciaux. Actes de la table Ronde d'Arras (12 au 14 octobre 1993), *Nord-Ouest Archéologie*, t. 6, 1994, 330 p.

**Turcan 2004** : TURCAN (R.) - *Mithra et le mithriacisme*, Les Belles Lettres, Paris, 2004, 215 p. (Histoire).

**Urlacher et alii. 1988** : URLACHER (J.-P.), PASSARD (Fr.), PETREQUIN (P.), CHAIX (L.), OLIVE (C.), RICHARD (H.) - Le site néolithique, protohistorique et mérovingien de Saint-Vit (Doubs, I). L'occupation néolithique, les structures et les enclos protohistoriques du Fossard et des Champs Traversains, *Revue Archéologique de l'Est*, t. 39, 1-2, 1988, p. 53-85.

**Urlacher et al. 2008** : URLACHER (J.-P.), PASSARD (Fr.), GIZARD (S.) - *Saint-Vit, les Champs Traversains, Doubs : Nécropole mérovingienne, VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle ap. J.-C., et enclos protohistorique, IX<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle av. J.-C.*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2008, 495 p. (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté, 839).

**Vaes 1989** : VAES (J.) - Nova construere sed amplius vetusta servare : La réutilisation chrétienne d'édifices antiques. In : DUVAL (N.) - *XI<sup>e</sup> Colloque International d'Archéologie Chrétienne*, 21-28 septembre 1986, Ecole Française de Rome, Rome, 1989, p. 299-319 (Collection de l'Ecole Française de Rome, 123).

**Vaginay 1987** : VAGINAY (M.) - Nécropoles galloises ou gallo-romaines du département de la

Loire. In : COLLECTIF - *Nécropoles à incinération du Haut-Empire, table-ronde de Lyon, 30 et 31 mars 1986*, Direction des Antiquités Historiques, Lyon, 1987, p. 109-113.

**Vaginay 2012** : VAGINAY (M.) - Lieux de pouvoir et symbolique des lieux. Ville et espace social en Gaule au second âge du Fer. In : SIEVERS (S.), SCHÖNFELDER (M.) - *Die Frage der Protourbanisation in der Eisenzeit. La question de la proto-urbanisation à l'âge du Fer. Actes du 34<sup>ème</sup> colloque de l'AFEAF, 13-16 mai 2010, Aschaffenburg*, RGK, RGZM et AFEAF, Mayence, 2012, p. 365-386.

**Vaginay, Guichard 1987** : VAGINAY (M.), GUICHARD (V.) - *Les Gaulois dans la plaine du Forez : les Ségusiaves à l'âge du Fer (exposition, Lyon), Musée de la civilisation gallo-romaine (novembre 1987-février 1988)*, Association lyonnaise de sauvetage des sites, Lyon, 1987, 48 p.

**Vaginay, Guichard 1988** : VAGINAY (M.), GUICHARD (V.) - *L'habitat gallois de Feurs (Loire). Fouilles récentes (1978-1981)*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1988, 200 p. (Documents d'Archéologie Française, 14).

**Vallet 1993** : VALLET (F.) - Une implantation militaire aux portes de Dijon au V<sup>e</sup> siècle. In : BRULET (R.) - Les dispositifs militaires du Bas-Empire en Gaule septentrionale. L'armée romaine et les barbares du III<sup>e</sup> au VII<sup>e</sup> siècle, *Mémoires de l'Association Française d'Archéologie Mérovingienne*, t. 5, 1993, p. 249-258.

**Vallo 1847** : VALLOT (M.) - Compte rendu des travaux de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or du 14 août 1851 au 2 août 1852, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 3, 1847, p. LXIII-LXXX.

**Vallo 1853** : VALLOT (M.) - Compte rendu des travaux de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or du 1<sup>er</sup> juillet 1852 au 1<sup>er</sup> juillet 1853, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. 4, 1853, p. I-LXIV.

**Van Andringa 2002** : VAN ANDRINGA (W.) - *La religion en Gaule romaine. Piété et politique (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècle ap. J.-C.)*, Errance, Paris, 2002, 336 p.

**Van Andringa 2006** : VAN ANDRINGA (W.) - Un grand sanctuaire de la cité des Séquanes, Villards-d'Héria. In : DONDIN-PAYRE (M.), RAEPSAET-CHARLIER (M.-Th.) - *Sanctuaires, pratiques culturelles et territoires civiques dans l'Occident romain*, Le livre Timperman, Bruxelles, 2006, p. 121-134.

**Van Andringa 2015** : VAN ANDRINGA (W.) - Le cens, l'autel et la ville chef-lieu. Auguste et l'urbanisation des Trois Gaules, *Gallia*, t. 72, 1, 2015,

p. 19-33.

**Van der Leuw et al. 2003** : VAN DER LEUW (S.), FAVORY (Fr.), FICHES (J.-L.) - *Archéologie et systèmes socio-environnementaux. Etudes multi-scalaires sur la vallée du Rhône dans le programme ARCAEOMEDES*, éd. Du CNRS, Paris, 2003, 403 p. (Monographie du CRA, 27).

**Van der Straeten 1961** : VAN DER STRAETEN (J.) - Actes des martyrs d'Aurélien en Bourgogne, *Annalecta Bollandiana*, t. 78, 1961, p. 115-145.

**Van Ossel 1999** : VAN OSSEL (P.) - Villes et campagnes durant l'Antiquité tardive : Auxerre et les villae de l'Auxerrois, *Etudes et Travaux, Centre d'Etudes Médiévales*, t. 1, 1999, p. 59-63.

**Van Ossel 2006** : VAN OSSEL (P.) - De la « Villa » au village : les prémices d'une mutation. In : YANTE (J.-M.), BULTOT-VERLEYSEN (A.-M.) - *Autour du « village ». Etablissements humains, finages et communautés rurales entre Seine et Rhin (IV<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles). Actes du colloque international de Louvain-la-Neuve, 16-17 mai 2003*, Institut d'études médiévales de l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 2006 (Publication de l'Institut d'études médiévales, 25).

**Varennes 2010** : VARENNES (G.) - *Dynamiques et formes de peuplement dans la plaine de la Valloire (Drôme/Isère), de la Protohistoire récente au haut Moyen-Age*, Thèse de Doctorat, Université Aix-Marseille, Marseille, 2010, 1191 p.

**Vaussanvin 1980** : VAUSSANVIN (H.) - Le site des Sept Fontaines, *Bulletin du Comité Départementale de la Recherche Archéologique* 71, t. 5, 1980, p. 127-139.

**Vaxelaire, Labeaune 1996** : VAXELAIRE (L.), LABEAUNE (R.) - *Une colline en bordure du Finage de la fin de l'âge du Bronze au XII<sup>e</sup> siècle, Rapport de fouille*, DRAC Franche-Comté, Besançon, 1996, 271 p.

**Venault 2010** : VENAULT (St.) - *Bourgogne, Yonne, Saint-Moré, Rue de la Cure. Occupation diachronique d'une parcelle à Cora Vicus le long de la voie antique dite de « l'Océan », Rapport de fouille*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2010, 226 p.

**Venault et al. 2003** : VENAULT (St.), BIERENT (N.), MOUTON (S.) - *Mirebeau-sur-Bèze (21), La Fenotte, Rapport de fouille préventive, Rapport de fouille*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2003, 453 p.

**Venault et al. 2008** : VENAULT (St.), LARCELET (A.), FORT (B.) - Le site de la Fenotte à Mirebeau-sur-Bèze (Côte-d'Or). Un exemple d'occupation militaire pauvre en militaria. In : POUX (M.) - *Sur les traces de César. Militaria tardo-républicaines en contexte gaulois, Actes de la table-ronde, 17 octobre 2002*, Centre

archéologique européen Bibracte, Glux-en-Glenne, 2008, p. 159-163 (Bibracte, 14).

**Venault, Nouvel 2012** : VENAULT (St.), NOUVEL (P.) - *Projet Collectif de Recherche. Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Inventaire archéologique, cartographique et analyses spatiales*, DRAC Bourgogne - Franche-Comté, Dijon, 2012, 169 p.

**Venault, Nouvel 2013** : VENAULT (St.), NOUVEL (P.) - *Projet Collectif de Recherche. Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Inventaire archéologique, cartographique et analyses spatiales*, DRAC Bourgogne - Franche-Comté, Dijon, 2013, 273 p.

**Venault, Nouvel 2014** : VENAULT (St.), NOUVEL (P.) - *Projet Collectif de Recherche. Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Inventaire archéologique, cartographique et analyses spatiales*, DRAC Bourgogne - Franche-Comté, Dijon, 2014, 474 p.

**Venault, Nouvel 2015** : VENAULT (St.), NOUVEL (P.) - *Projet Collectif de Recherche. Agglomérations antiques de Bourgogne, Franche-Comté et Champagne méridionale. Inventaire archéologique, cartographique et analyses spatiales*, DRAC Bourgogne - Franche-Comté, Dijon, 2015, 638 p.

**Venault, Nouvel 2016** : VENAULT (St.), NOUVEL (P.) - *Projet Collectif de Recherche. AggloCenE, agglomérations antiques du Centre-Est de la Gaule. Inventaire archéologique, cartographique et analyses spatiales*, DRAC Bourgogne - Franche-Comté, Dijon, 2016, 170 p.

**Venault, Nouvel 2017** : VENAULT (St.), NOUVEL (P.) - *Projet Collectif de Recherche. AggloCenE, agglomérations antiques du Centre-Est de la Gaule. Inventaire archéologique, cartographique et analyses spatiales*, DRAC Bourgogne - Franche-Comté, Dijon, 2017, 382 p.

**Verger 2009** : VERGER (St.) - Société, politique et religion en Gaule avant la Conquête, *Pallas*, t. 80, 2009, p. 61-82.

**Viand et al. 2008** : VIAND (A.), PERNET (L.), DELESTREE (L.-P.) - L'armement d'époque césarienne à Ribemont-sur-Ancre. In : POUX (M.) - *Sur les traces de César. Militaria tardo-républicaines en contexte gaulois, Actes de la table-ronde, 17 octobre 2002*, Centre archéologique européen Bibracte, Glux-en-Glenne, 2008, p. 63-92 (Bibracte, 14).

**Vidal de la Blache 1922** : VIDAL DE LA BLACHE (P.) - *Principes de géographie humaine publiées d'après les manuscrits de l'auteur par E. de Maronne*, A. Colin, Paris, 1922, 327 p.

- Viggiano 2003** : VIGGIANO (M.) - *Les monnaies romaines du site « Les Perrières » de Beaune (21). Chronologie et circulation monétaire*, Mémoire de Maîtrise, Université de Bourgogne, Dijon, 2003, 60 p.
- Villes, Bataille-Melkon 1999** : VILLES (A.), BATAILLE-MELKON (A.) - *Fastes des Celtes entre Champagne et Bourgogne aux VII<sup>e</sup>-III<sup>e</sup> siècles avant notre ère, Actes du colloque de l'AFEAF tenu à Troyes en 1995*, Société Archéologique champenoise, Reims, 1999, 559 p. (Mémoires de la Société Archéologique champenoise, 15).
- Vincent 2014** : VINCENT (Gh.) - *Entrains sur Nobain (58), 16 route d'Étais. Évolution urbaine d'un quartier de l'agglomération antique d'Intaranum, Ier s.-V<sup>e</sup> s., Rapport de fouille*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2014.
- Vinot-Battistoni 2016** : VINOT-BATTISTONI (B.) - *La voie romaine de Lyon à Trèves : étude archéologique d'un axe routier majeur et de l'évolution de son environnement*, Thèse de Doctorat, Université de Paris 4, 2016.
- Vipard et alii. 2007** : VIPARD (P.), FAUDUET (I.), GRAHAM (B.), ODENHARDT-DONVEZ (I.) - *Maison à péristyle et élites urbaines en Gaule sous l'Empire, Gallia*, t. 64, 2007, p. 227-277.
- Viroulet, Wolf 2004** : VIROULET (R.), WOLF (J.-J.) - *Les témoins architecturaux de Cambete. In : VIROULET (B.), VIROULET (J.-J.) - Kembs Cambete au 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> siècles de notre ère, invitation à une flânerie gallo-romaine. 20 ans d'investigations archéologiques menées par le Centre de Recherches Archéologiques de Sundgau et le Service Départemental d'Archéologie du Haut-Rhin*, DRAC Alsace, Colmar, 2004.
- Vogüé 2003** : VOGÜE DE (A.) - *Histoire littéraire du mouvement monastique dans l'Antiquité ; première partie : le monachisme latin, 8 : de la vie des Pères du Jura aux œuvres de Césaire d'Arles (500-542)*, éd. du Cerf, Paris, 2003, 496 p. (Patrimoines. Christianisme).
- Voïrol 2000** : VOÏROL (A.) - « Etat d'armes » : les militaria d'Avenches/Aventicum, *Jahresbericht / Gesellschaft Pro Vindonissa*, t. 42, 2000, p. 31-40.
- Wacher 1974** : WACHER (J.-S.) - *The towns of Roman Britain*, Batsford, Londres, 1974, 460 p.
- Wackermann 2000** : WACKERMANN (G.) - *Géographie urbaine*, Ellipses, Paris, 2000, 239 p.
- Wackermann 2005** : WACKERMANN (G.) - *Dictionnaire de géographie*, Ellipses, Paris, 2005, 432 p.
- Wahlen 1999** : WAHLEN (P.) - *La basilique Sainte-Reine d'Alésia. In : BOUTRY (Ph.), JULIA (D.) - Reine au Mont-Auxois. Le culte de Sainte-Reine des origines à nos jours*, Ville de Dijon, Dijon, 1999, p. 61-80.
- Walter 1974** : WALTER (H.) - *La sculpture funéraire gallo-romaine en Franche-Comté*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 1974, 184 p. (Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté ; Série archéologique, 27).
- Walter, Barçon 2004** : WALTER (H.), BARÇON (J.-C.) - *Vesontio Besançon*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 2004, 82 p. (Galliae civitates).
- Watteaux 2003** : WATTEAUX (M.) - *A propos de la « naissance du village au Moyen Âge » : la fin d'un paradigme ?*, *Études Rurales*, t. 167-168, 3, 2003, p. 306-318.
- Watts, Pautrat 1995** : WATTS (D.), PAUTRAT (Y.) - *Saint-Aubin (Jura), Le Pré de Bresse, Rapport de fouille*, DRAC Franche-Comté, Besançon, 1995, 34 p.
- Weber, Freund 1992** : WEBER (M.), FREUND (J.) - *Essais sur la théorie de la science*, Pocket, Paris, 1992, 478 p.
- Wheeler, Richardson 1957** : WHEELER (M.), RICHARDSON (K.-M.) - *Hillforts of Northern France*, The Society of Antiquaries of London, Londres, 1957, 230 p. (Reports of the Research Committee of the Society of Antiquaries of London, 19).
- Widehen 2015** : WIDEHEN (M.-A.) - *Le sanctuaire occidental de Mediolanum, Rapport de diagnostic archéologique*, DRAC Bourgogne, Dijon, 2015, 258 p.
- Wightman 1985** : WIGHTMAN (E.-M.) - *Gallia Belgica*, Batsford, Londres, 1985, 386 p.
- Willis 2008** : WILLIS (S.) - *Occupations routières et agglomérations secondaires en Bretagne romaine*, *Revue Archéologique de Picardie*, 3/4, 2008, p. 123-134.
- Wolf, Viroulet 1992** : WOLF (J.-J.), VIROULET (R.) - *Un établissement militaire sur le Rhin : la Principia de Kembs, Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, t. 35, 1992, p. 47-60.
- Zaccaria 1994** : ZACCARIA (C.) - *Considerazioni sugli insediamenti minori di età Romana Nell'Italia settentrionale. In : PETIT (J.-P.), MANGIN (M.) - Les agglomérations secondaires. La Gaule Belgique, les Germanies et l'Occident romain*, Errance, Paris, 1994, p. 163-180.
- Zadora-Rio 1995** : ZADORA-RIO (E.) - *Le village des historiens et le village des archéologues. In : MORNET (E.) - Campagnes médiévales : l'Homme et son espace. Études offertes à Robert Fossier*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1995, p. 145-153.
- Zimmermann 1998** : ZIMMERMANN (H.) - *Pfosten, Ständer und Schwelle und der Übergang vom Pfosten - zum Ständerbau. Eine Studie zu Innovation und Beharrung im Hausbau, Probleme der Küstenforschung*



## Bibliographie

---

*im südlichen Nordseegebiet*, t. 25, 1998, p. 9-241.

**Zippelius 1953** : ZIPPELIUS (A.) - Das  
vormittelalterliche dreischiffige Hallenhaus im  
Mitteleuropa, *Bonner Jahrbuch*, t. 153, 1953, p. 13-45.

**Zippelius 1975** : ZIPPELIUS (A.) - Zur  
Rekonstruktion der Urnenfelderzeitlichen Holzbauten  
von Künzing, *Ausgrabungen in Deutschland*, 1975,  
p. 164-168.

---

# TABLE DES FIGURES

## INTRODUCTION

**Fig. 1** - Carte des agglomérations antiques du Centre-Est de la Gaule dans le cadre du PCR AggloCenE et emprise de la zone d'étude du Val de Saône (d'après Venault, Nouvel 2015, fig. 41 ; la numérotation des sites se rapporte à celle du PCR) .....11

**Fig. 2** - Cadre chronologique. Périodes chrono-culturelles retenues pour cette étude (CAO L. Gaëtan) .....13

## CHAPITRE 1

**Fig. 3** - Cartographie des principales publications (article, colloque, monographie, travail universitaire) sur les agglomérations antiques en Europe occidentale (CAO L. Gaëtan) .....20

**Fig. 4** - Cartographie des *vici* et des *pagi* mentionnés par l'épigraphie dans le Nord-Est de la France (CAO L. Gaëtan) .....33

**Fig. 5** - Tableau des mentions de *pagi* dans la zone d'étude du val de Saône (d'après Tarpin 2002) .....34

**Fig. 6** - Tableau comparatif des critères mobilisés dans les différents essais typologiques en Aquitaine, Narbonnaise, Côte-d'Or et Lorraine dans les années 1990 .....39

**Fig. 7** - Tableau des critères de définition des types d'agglomération antiques en Côte-d'Or .....39

**Fig. 8** - Détail de la typologie des agglomérations antiques d'Aquitaine .....41

**Fig. 9** - Tableau comparatif des différents types d'agglomérations identifiés en Gaule entre 1992 et 2002 .....42

**Fig. 10** - Cartographie de la hiérarchisation des agglomérations antiques de Côte-d'Or (Bénard *et al.* 1994, fig. 75) .....42

**Fig. 11** - Extrait d'un tableau d'évolution chronologique des agglomérations de Bourgogne présenté lors du colloque de Bliesbruck (Petit, Mangin 1994b, p. 72) .....43

**Fig. 12** - Modèle hiérarchique et spatial élémentaire des agglomérations (d'après Garmy 2012b, p. 196, fig. 4) .....45

**Fig. 13** - Prise en compte des agglomérations par la typologie et la hiérarchie (CAO L. Gaëtan, d'après Coquet 2010) .....49

**Fig. 14** - Tableau des critères utilisés par Chr. Goudineau pour la hiérarchie des villes de Gaule romaine (d'après Goudineau 1980) .....50

**Fig. 15** - Tableau des critères utilisés dans le cadre de l'étude hiérarchique des agglomérations bituriges (Batardy *et al.* 2001) .....51

**Fig. 16** - Tableau comparatif des différentes hiérarchies mises en place dans la région Centre .....51

**Fig. 17** - Tableau des critères utilisés dans le cadre de l'étude hiérarchique des agglomérations turones (Hervé 2012a) .....52

**Fig. 18** - Cartographie de la hiérarchisation des agglomérations antiques du centre de la Gaule (Cribellier 2016, p. 49, fig. 9) .....52

**Fig. 19** - Tableau des critères utilisés dans le cadre de l'étude hiérarchique des agglomérations antiques de la Cité de Nîmes (d'après Garmy 2012b) .....55

<b>Fig. 20</b> - Cartographie et hiérarchisation des agglomérations antiques de la Cité de Nîmes (Garmy 2012b, p. 294, fig. 48a) .....	56
<b>Fig. 21</b> - Tableau des critères utilisés dans le cadre de l'étude hiérarchique des agglomérations antiques du Nord-Est de la France (d'après Coquet 2010).....	57
<b>Fig. 22</b> - Cartographie de la hiérarchisation des agglomérations antiques du Nord-Est de la France (Coquet 2010, p. 131, fig. 47a) .....	57
<b>Fig. 23</b> - Schéma du processus d'urbanisation de la période laténienne en Europe centrale proposée par V. Salac (Salac 2012, p. 336, fig. 11).....	62
<b>Fig. 24</b> - Emprise géographique du PCR AggloCenE et organigramme de la structure du projet (d'après Venault, Nouvel 2015).....	66

## CHAPITRE 2

<b>Fig. 25</b> - Carte des opérations archéologiques recensées sur les agglomérations antiques depuis 1995 dans le Centre-Est de la France .....	68
<b>Fig. 26</b> - Carte de localisation du val de Saône en Europe et limites administratives actuelles de la région .....	70
<b>Fig. 27</b> - Protocole d'approche des trajectoires d'agglomération dans le cadre de ce travail .....	71
<b>Fig. 28</b> - Réseau hydrographique et zones de partage des eaux dans le Centre-Est de la France .....	72
<b>Fig. 29</b> - Stèle des Nautes de la Saône, découverte à Dijon (haut. 73 cm ; larg. 109 cm) (Cl. L. Gaëtan) .....	75
<b>Fig. 30</b> - Stèle funéraire figurant un transport de marchandise sur un charriot, découverte à Dijon (haut. 58 cm ; larg. 86 cm) (Cl. L. Gaëtan) .....	75
<b>Fig. 31</b> - Stèle funéraire figurant un marchand de vin, découverte à Dijon (haut. 61 cm ; larg. 117 cm) (Cl. L. Gaëtan).....	76
<b>Fig. 32</b> - Le Centre-Est de la France dans son environnement géologique simplifié (d'après fond BRGM).....	77
<b>Fig. 33</b> - Principaux « pays » formant le val de Saône bourguignon - franc-comtois .....	79
<b>Fig. 34</b> - Peuples en présence à l'époque de la Conquête d'après les Commentaires de César et la Géographie de Strabon (d'après Nouvel 2016, p. 69, fig. I2-2).....	81
<b>Fig. 35</b> - Principaux groupes culturels et territoires ethniques à la fin de l'âge du Fer dans le Centre-Est de la Gaule (d'après Barral 2009, fig. 38) .....	83
<b>Fig. 36</b> - Evolution des frontières entre Eduens, Lingons et Séquanes dans le val de Saône au cours du I <sup>er</sup> siècle av. J.-C. (d'après Fichtl 2004).....	85
<b>Fig. 37</b> - Evolution du statut et des rattachements administratifs des cités éduennes, lingonnes et séquanes de la période gauloise au haut Moyen Âge .....	88
<b>Fig. 38</b> - Le territoire éduen d'après les limites ecclésiastiques médiévales, les indices épigraphiques et toponymiques (Nouvel 2016, fig. I2-10).....	89
<b>Fig. 39</b> - Le territoire lingon d'après les limites ecclésiastiques médiévales, les indices épigraphiques et toponymiques (Nouvel 2016, fig. I2-16).....	91
<b>Fig. 40</b> - Le territoire séquane d'après les limites ecclésiastiques médiévales, les indices épigraphiques et toponymiques (Nouvel 2016, fig. I2-17).....	93
<b>Fig. 41</b> - Agglomérations et voies antiques du Centre-Est des Gaules d'après la Table de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin et la Notitia Galliarum (d'après Nouvel, Venault 2017, p. 83, fig. 10) .....	94
<b>Fig. 42</b> - Carte de synthèse de l'évolution des territoires du Centre-Est des Gaules de la période gauloise au Moyen Âge (CAO L. Gaëtan ; d'après Nouvel 2016, p. 114, fig. I2-18).....	100

## CHAPITRE 3

<b>Fig. 43</b> - Tableau comparatif des principaux apports documentaires des opérations archéologiques .....	103
<b>Fig. 44</b> - Codes et abréviations des Unités d'Investigation (UI) .....	105
<b>Fig. 45</b> - Codes et abréviations des Unités de Découverte (UD), critères qualitatifs .....	106
<b>Fig. 46</b> - Codification de la fiabilité de la documentation .....	108
<b>Fig. 47</b> - Cadre de rédaction des notices des agglomérations du Val de Saône.....	109
<b>Fig. 48</b> - Aires d'intervention des différentes sociétés savantes du Val de Saône au XIX <sup>e</sup> -début XX <sup>e</sup> siècle. CACO : Commission des Antiquités de la Côte-d'Or ; SHAB : Société d'Histoire et d'Archéologie de Beaune ; SHAC : Société d'Histoire et d'Archéologie de Chalon-sur-Saône ; SSAST : Société des Amis des Arts et des Sciences de Tournus .....	112
<b>Fig. 49</b> - Carte des agglomérations ayant fait l'objet d'une fouille archéologique ancienne (XIX <sup>e</sup> -début XX <sup>e</sup> siècle).....	113
<b>Fig. 50</b> - Carte des agglomérations ayant fait l'objet d'une fouille programmée entre les années 1960 et 2010, d'une fouille de sauvetage ou d'une surveillance de travaux .....	115
<b>Fig. 51</b> - Aires géographiques concernées par les principaux prospecteurs aériens de Bourgogne – Franche- Comté : R. Goguey, G. Chouquer, F. Cognot, P. Nowicki, P. Augé, J. Aubert, P. Nouvel et S. Izri.	117
<b>Fig. 52</b> - a. Nombre total de diagnostics réalisés depuis 1990 ; b. Nombre total de fouilles archéologiques préventives réalisées depuis 1990.....	120
<b>Fig. 53</b> - Répartition en pourcentage de la nature des opérations archéologiques par grande période chronologique.....	121
<b>Fig. 54</b> - Evolution du nombre d'opérations archéologique.....	122
<b>Fig. 55</b> - Nombre absolu d'opération archéologique par agglomération.....	123
<b>Fig. 56</b> - Pourcentage global des différents modes d'investigation .....	124
<b>Fig. 57</b> - Répartition des différents modes d'investigation (hors découvertes fortuites) par agglomération et évolution des surfaces explorées .....	125
<b>Fig. 58</b> - Superficies explorées sur les agglomérations (hors découvertes fortuites) .....	126
<b>Fig. 59</b> - Nombre d'Unités de Découverte recensées (hors points et polygones) et total des surfaces explorées (hors découvertes fortuites) .....	129
<b>Fig. 60</b> - Diagramme de répartition des différents indices de qualité de la localisation, la caractérisation et la datation.....	131
<b>Fig. 61</b> - Diagramme de répartition des indices de datation selon les périodes chronologiques .....	132
<b>Fig. 62</b> - Répartition du nombre d'Unités de Découverte par types d'occupation selon les périodes chronologiques.....	133
<b>Fig. 63</b> - Pourcentage global des différentes catégories d'occupation.....	134
<b>Fig. 64</b> - Répartition du nombre d'unités de découverte des quatre grands types d'occupation selon les périodes chronologiques (avec un indice de caractérisation n° 3).....	134
<b>Fig. 65</b> - Répartition du nombre total d'unités de découverte liées à une activité artisanale par période .....	135
<b>Fig. 66</b> - Répartition du nombre d'UD identifiées par agglomération et triées par types d'occupation de La Tène C .....	136

<b>Fig. 67</b> - Répartition du nombre d'UD identifiées par agglomération et triées par types d'occupation de La Tène D.....	137
<b>Fig. 68</b> - Répartition du nombre d'UD identifiées par agglomération et triées par types d'occupation à la période gallo-romaine .....	139
<b>Fig. 69</b> - Répartition du nombre d'UD identifiées par agglomération et triées par types d'occupation au haut Moyen Âge.....	142
<b>Fig. 70</b> - Carte de distribution chronologique des UD liées à l'habitat et à l'artisanat .....	146
<b>Fig. 71</b> - Carte de distribution chronologique des UD liées au domaine funéraire.....	147
<b>Fig. 72</b> - Carte de distribution chronologique des UD liées au domaine culturel .....	148
 <b>CHAPITRE 4</b>	
<b>Fig. 73</b> - Contexte environnemental des agglomérations du val de Saône.....	150
<b>Fig. 74</b> - Carroyage mis en place à Beneuvre dans le cadre des prospections pédestres systématiques.....	152
<b>Fig. 75</b> - Grille de densité des éléments architecturaux repérés au sol lors des prospections pédestres.....	153
<b>Fig. 76</b> - Agglomérations ayant fait l'objet de nouvelles découvertes aériennes permettant l'obtention d'un plan partiel, complet ou inédit.....	153
<b>Fig. 77</b> - Géoréférencement d'un cliché aérien de Mâlain (Nouvel, Izri 2014) par interpolation de fonction <i>spline</i> .....	154
<b>Fig. 78</b> - Système tracté AMP03 (Cl. L. Gaëtan, 2013).....	156
<b>Fig. 79</b> - Double gradiomètre Bartington Grad-601 (Cl. L. Gaëtan, 2013).....	157
<b>Fig. 80</b> - Synthèse des opérations archéologiques réalisées sur le site de Mellecey/ <i>Marloux</i> .....	158
<b>Fig. 81</b> - Mellecey/ <i>Marloux</i> 2013. Répartition du Nombre de Restes (NR) selon les différentes catégories de céramiques collectées .....	159
<b>Fig. 82</b> - Mellecey/ <i>Marloux</i> , musée Denon. Répartition du Nombre de Restes (NR) selon les différentes catégories de céramiques .....	160
<b>Fig. 83</b> - Plan de synthèse des occupations néolithiques, protohistoriques et gallo-romaines du site de Mellecey/ <i>Marloux</i> (CAO L. Gaëtan) .....	162
<b>Fig. 84</b> - Beneuvre. Superposition du plan de 1994 au plan réactualisé des vestiges, en 2013, avant les prospections géophysiques.....	167
<b>Fig. 85</b> - Beneuvre, 2013, quartier F. Principe de l'interprétation technique, puis structurelle, des résultats géophysiques (CAO L. Gaëtan) .....	169
<b>Fig. 86</b> - Beneuvre. Répartition des différents types de céramique collectée lors de la prospection .....	172
<b>Fig. 87</b> - Beneuvre, 2014. Carte de répartition du Nombre de Restes total de céramique (CAO E. Martinet, 2014) .....	173
<b>Fig. 88</b> - Beneuvre, 2014. Synthèse de l'évolution de l'occupation à travers la répartition du Nombre de Restes de mobilier protohistorique et gallo-romain (CAO E. Martinet, 2014) .....	173
<b>Fig. 89</b> - Beneuvre, 2014. Carte de répartition du poids total de scories découvert par carré de prospection (CAO E. Martinet, 2017).....	175
<b>Fig. 90</b> - Beneuvre, 2014. a - Répartition des indices de présence du mortier de chaux et des moellons. b - Répartition du poids total de <i>tubuli</i> découvert par carré de prospection (CAO E. Martinet, 2017) ....	176

<b>Fig. 91</b> - Beneuvre, 2014, cartes de répartition du Nombre de Restes de mobilier. a- Amphore ; b- Sigillée ; c- Faune ; d-Verre antique (CAO E. Martinet, 2014) .....	177
---	-----

## CHAPITRE 5

<b>Fig. 92</b> - Eléments de caractérisation des habitats groupés et établissements ruraux laténiens.....	183
<b>Fig. 93</b> - Eléments de caractérisation des agglomérations et établissements ruraux gallo-romains .....	186
<b>Fig. 94</b> - Eléments de caractérisation des habitats groupés et fermes alto-médiévales .....	192
<b>Fig. 95</b> - a. Agglomérations recensées dans l'atlas du colloque de Bliesbruck en 1994 ; b. Proportion des agglomérations certaines et possibles ; c. Diagramme de répartition par départements, selon la zone d'étude du Val de Saône .....	194
<b>Fig. 96</b> - Répartition et proportion des sites ajoutés, supprimés et conservés à partir de l'atlas de 1994 .....	195
<b>Fig. 97</b> - Evolution de la proportion d'agglomérations certaines et possibles entre 1994 et 2017.....	196
<b>Fig. 98</b> - Répartition des agglomérations certaines et possibles dans le corpus de 2017 .....	196
<b>Fig. 99</b> - Nature des agglomérations antiques du Val de Saône .....	197
<b>Fig. 100</b> - Décompte des agglomérations par nature d'occupation et par département .....	197
<b>Fig. 101</b> - Codification des critères permettant de qualifier le niveau de connaissance des agglomérations ...	198
<b>Fig. 102</b> - Echelle des différents niveaux de qualité des agglomérations du Val de Saône .....	198
<b>Fig. 103</b> - a. Carte de répartition des sites en fonction de leur niveau de qualité d'information ; b. Distribution globale et par département des indices de qualité d'information .....	199
<b>Fig. 104</b> - Distribution de la nature des caractérisations d'agglomération selon le niveau de qualité de l'information .....	200
<b>Fig. 105</b> - Plan de l'établissement rural de Lux/ <i>Le Closeau, En Auge</i> (Côte-d'Or) (d'après Nouvel 2016) .....	201
<b>Fig. 106</b> - Plan de l'établissement rural de Saint-Aubin/ <i>Le Mazeret</i> (Jura) (d'après Nouvel 2016).....	202
<b>Fig. 107</b> - Plan de l'établissement rural de Granges/ <i>En Castées</i> (Saône-et-Loire) (d'après Nouvel 2016).....	202
<b>Fig. 108</b> - Plan de l'établissement rural d'Arcenant/ <i>L'Ecartelot</i> (Côte-d'Or) (Mangin <i>et alii.</i> 2002, p. 260, fig. 5) .....	205

## CHAPITRE 6

<b>Fig. 109</b> - Plan de l'habitat groupé de Verdun-sur-le-Doubs/ <i>Petit-Chauvort</i> (Saône-et-Loire) (d'après Benech 1998 ; Sanchez 2016).....	211
<b>Fig. 110</b> - Plan de l'habitat groupé de Tournus/ <i>Sept Fontaines</i> (Saône-et-Loire) (d'après Perrin 1972 ; Vaussanvin 1980).....	213
<b>Fig. 111</b> - Plan d'habitations de Tournus/ <i>Sept Fontaines</i> (Saône-et-Loire) (d'après Vaussanvin 1979).....	215
<b>Fig. 112</b> - Plan fonds de cabanes. a. Saint-Symphorien-d'Ancelles ; b. Varennes-lès-Mâcon (d'après Barthélémy 1986) .....	215
<b>Fig. 113</b> - Plan fond de cabane à Verdun-sur-le-Doubs/ <i>Petit-Chauvort</i> (d'après Barral 1997) .....	216
<b>Fig. 114</b> - Eléments de caractérisation des sanctuaires laténiens.....	219
<b>Fig. 115</b> - Plan phasé du sanctuaire de Mirebeau-sur-Bèze/ <i>La Fenotte</i> (Côte-d'Or) (CAO R. Perruche, d'après Barral, Joly 2011).....	220

<b>Fig. 116</b> - Comparaison des évolutions des structures et des architectures au sein des sanctuaires de Mirebeau-sur-Bèze et de Nuits-Saint-Georges .....	222
<b>Fig. 117</b> - Comparaison des évolutions des ensembles mobiliers au sein des sanctuaires de Mirebeau-sur-Bèze et de Nuits-Saint-Georges .....	222
<b>Fig. 118</b> - Evolution des pratiques cultuelles au sein des sanctuaires de Mirebeau-sur-Bèze et de Nuits-Saint-Georges .....	223
<b>Fig. 119</b> - Plan du sanctuaire gallo-romain et de la nécropole laténienne de Beneuvre (Côte-d'Or) .....	226
<b>Fig. 120</b> - Pôles funéraires protohistoriques et antiques, et sanctuaire de Norgés-la-Ville (Côte-d'Or).....	227
<b>Fig. 121</b> - Coupe stratigraphique du <i>muris gallicus</i> de Mâcon et restitution (Barthélémy 1967, Pl. VI) .....	229
<b>Fig. 122</b> - Plan du système fortifié laténien de Mirebeau-sur-Bèze et sanctuaire de <i>La Fenotte</i> (d'après Venault <i>et al.</i> 2003 ; Barral, Joly 2011).....	230
<b>Fig. 123</b> - Éléments de caractérisation des nécropoles laténiennes .....	233
<b>Fig. 124</b> - Evolution des pratiques funéraires à la période protohistorique .....	234
<b>Fig. 125</b> - Parcellisation des agglomérations de bord de voie de Dampierre-et-Flée, Boncourt-le-Bois et Rochefort-sur-Nénon (CAO L. Gaëtan) .....	242
<b>Fig. 126</b> - Evolution du cadastre urbain du quartier central de l'agglomération de Mâlain entre le I <sup>er</sup> et le II <sup>e</sup> siècle (CAO L. Gaëtan).....	243
<b>Fig. 127</b> - Parcellaire du quartier de <i>La Boussière</i> à Mâlain (CAO L. Gaëtan) .....	245
<b>Fig. 128</b> - Restitution des portiques et galeries sur rue (DAO L. Gaëtan) .....	246
<b>Fig. 129</b> - Restitution des différents types de portiques rencontrés dans les agglomérations antiques (DAO L. Gaëtan) .....	247
<b>Fig. 130</b> - Plan d'occupation des sols du quartier de <i>La Boussière</i> à Mâlain (DAO L. Gaëtan).....	249
<b>Fig. 131</b> - Plan de l'occupation des sols de l'habitat des Bolards à Nuits-Saint-Georges (DAO L. Gaëtan) ...	251
<b>Fig. 132</b> - Comparaison des lieux d'accueil au sein des agglomérations de Dampierre-et-Flée et Boncourt-le-Bois avec Ambrussum (Hérault) (DAO L. Gaëtan) .....	254
<b>Fig. 133</b> - Tableau récapitulatif des principaux éléments architecturaux et décoratifs propres aux maisons urbaines modestes et élitaires (d'après Vipard <i>et alii.</i> 2007 ; Alberti 2009).....	255
<b>Fig. 134</b> - Plan interprété de la <i>domus</i> PC1 de Bibracte (d'après Nouvel 2016, fig. II1 -1).....	255
<b>Fig. 135</b> - Plan général des phases 1 et 2 du quartier des <i>Mallots</i> à Mandeuire (Barral dir. 2015, fig. 25).....	257
<b>Fig. 136</b> - Typologie des maisons longues au sein des agglomérations antiques (d'après Lantheman 2009) ..	259
<b>Fig. 137</b> - Éléments de caractérisation des lieux de culte du Haut-Empire.....	259
<b>Fig. 138</b> - Frise évolutive de différents sanctuaires « urbains » du val de Saône .....	262
<b>Fig. 139</b> - Plan de l'agglomération antique de Mâlain et localisation des différents lieux de culte dans la trame urbaine .....	263
<b>Fig. 140</b> - Localisation des lieux de culte et des bâtiments d'accueil potentiels au sein du sanctuaire de Saint-Usage/ <i>Le Miot</i> (Cote-d'Or).....	266
<b>Fig. 141</b> - Plan phasé de l'agglomération et du sanctuaire d'Isômes/ <i>Les Varennes</i> (Haute-Marne) .....	269
<b>Fig. 142</b> - Plans comparés de divers sanctuaires d'agglomération de bord de voie. a. Dampierre-et-Flée (Côte-d'Or) ; b. Larret (Haute-Saône) ; c. Norgés-la-Ville (Côte-d'Or) ; d. Isômes/ <i>Les Varennes</i> (Haute-Marne).....	270



<b>Fig. 143</b> - Plans comparés de <i>praetoria</i> . a : Isômes/ <i>Bourg-les Herbues</i> (Haute-Marne) ; b :Muru de Bangiu (Sardaigne) ; c : Kembs (Haut-Rhin) ; d : Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) ; e : Saint-Moré (Yonne) (Roche, Venault 2001) ; f : Oedenburg (Haut-Rhin) (Reddé dir. 2005) .....	273
<b>Fig. 144</b> - Eléments de caractérisation des nécropoles du Haut-Empire.....	274
<b>Fig. 145</b> - Proportions des différents types d'association rencontrés avec les ensembles funéraires et évolution du rythme de création entre la période laténienne et le haut Moyen Âge.....	276
<b>Fig. 146</b> - Nécropole urbaine du Haut-Empire. a. Evolution du nombre de nécropole urbaine entre la période laténienne et le haut Moyen Âge ; b. Evolution du nombre de nécropoles rurales et de sépultures isolées entre la période laténienne et le haut Moyen Âge .....	277
<b>Fig. 147</b> - Proportion des différentes pratiques funéraires identifiées au sein des nécropoles péri-urbaines du Haut-Empire.....	278
<b>Fig. 148</b> - Répartition des types de production artisanale par agglomération au Haut-Empire.....	282
<b>Fig. 149</b> - Nombre d'activité artisanale repérée par agglomération au Haut-Empire .....	283
<b>Fig. 150</b> - Artisanat dans les agglomérations antiques. a. Carte des différents artisanats identifiés auprès des agglomérations du Haut-Empire du val de Saône ; b. association des différents artisanats .....	283
<b>Fig. 151</b> - Eléments de caractérisation des sanctuaires du Bas-Empire.....	291
<b>Fig. 152</b> - Proportion de sites chronologiquement documentés selon leur caractérisation.....	293
<b>Fig. 153</b> - Superposition des lieux de culte antiques et médiévaux à Mâlain (Côte-d'Or) .....	294
<b>Fig. 154</b> - Nombre d'abandon de sanctuaires urbains et périurbains par grande période chronologique.....	294
<b>Fig. 155</b> - Répartition des lieux d'implantation des lieux de culte paléochrétiens de l'Antiquité tardive .....	296
<b>Fig. 156</b> - Carte de répartition des différents lieux de culte chrétien au milieu du VI <sup>e</sup> siècle dans le Val de Saône (cathédrale, église, basilique funéraire, abbaye...) .....	297
<b>Fig. 157</b> - Frise évolutive de différents lieux de culte chrétiens dans le val de Saône .....	298
<b>Fig. 158</b> - Récapitulatif des principales caractéristiques des enceintes fortifiées tardo-antiques du val de Saône .....	305
<b>Fig. 159</b> - Plans comparés des fortifications de Dijon, Chalon-sur-Saône, Mâcon, Beaune, Til-Châtel, Tournus (DAO L. Gaëtan).....	306
<b>Fig. 160</b> - Eléments de caractérisation des nécropoles de l'Antiquité tardive et du haut Moyen Âge .....	309
<b>Fig. 161</b> - Nécropoles et pratiques funéraires à l'Antiquité tardive. a. Proportion des diverses pratiques funéraires employées à l'Antiquité tardive et haut Moyen Âge dans les nécropoles urbaines et péri-urbaines ; b. Proportion des diverses pratiques funéraires employées à l'Antiquité tardive et haut Moyen Âge dans les nécropoles rurales ou isolées .....	310
<b>Fig. 162</b> - Evolution de la topographie funéraire de Dijon du Haut-Empire au haut Moyen Âge .....	314
 <b>CHAPITRE 7</b>	
<b>Fig. 163</b> - Schéma de déconstruction du « pôle d'occupation ».....	321
<b>Fig. 164</b> - Etapes de la création de la chrono-typologie des agglomérations du Val de Saône .....	322
<b>Fig. 165</b> - Répartition des principales phases de création des établissements du Val de Saône.....	324
<b>Fig. 166</b> - Modalités de durée d'occupation des établissements selon leur date d'implantation ( <i>Imp</i> ) .....	325
<b>Fig. 167</b> - Modalités spatiales et chronologiques des occupations antérieures aux établissements .....	325
<b>Fig. 168</b> - Modalités spatiales et chronologiques des occupations postérieures aux établissements .....	326

<b>Fig. 169</b> - Codification des modalités d'implantation des axes de communication .....	327
<b>Fig. 170</b> - Codification des urbanismes développés. Exemples : Urb01 - Sombernon (Côte-d'Or) ; Urb03 - Boncourt-le-Bois (Côte-d'Or) ; Urb04 - Mâlain (Côte-d'Or) ; Urb05 - Mâcon (Saône-et-Loire) .....	327
<b>Fig. 171</b> - Répartition des modalités morphologiques des axes de communication ( <i>Com</i> ) .....	328
<b>Fig. 172</b> - Répartition des modalités urbanistiques ( <i>Urb</i> ) selon la période d'implantation des établissements ( <i>Imp</i> ) .....	329
<b>Fig. 173</b> - Relation des schémas d'urbanisme reconnus ( <i>Urb</i> ) avec la forme des axes de communication ( <i>Com</i> ) .....	330
<b>Fig. 174</b> - Répartition proportionnelle des localisations topographiques des établissements selon leur époque de création et la forme des axes de communication développée (Voie unique : <i>Com01</i> et <i>Com02</i> ; Carrefour : <i>Com03</i> et <i>Com04</i> ) .....	331
<b>Fig. 175</b> - Répartition proportionnelle des types d'occupations funéraires ( <i>Fun</i> ) selon la date d'implantation des établissements ( <i>Imp</i> ).....	333
<b>Fig. 176</b> - Répartition proportionnelle des différentes modalités d'organisation de l'espace public ( <i>Mor</i> ) dans les établissements selon leur date d'implantation ( <i>Imp</i> ) .....	333
<b>Fig. 177</b> - Répartition proportionnelle des types de lieux de culte ( <i>Cult</i> ) selon la date d'implantation des établissements ( <i>Imp</i> ).....	334
<b>Fig. 178</b> - Répartition proportionnelle des modalités d'activités artisanales ( <i>Art</i> ) selon la date d'implantation des établissements ( <i>Imp</i> ).....	335
<b>Fig. 179</b> - Répartition proportionnelle des modalités d'activités économiques ( <i>Eco</i> ) selon la date d'implantation des établissements ( <i>Imp</i> ).....	336
<b>Fig. 180</b> - Fiabilité des établissements selon leur date d'implantation ( <i>Imp</i> ).....	337
<b>Fig. 181</b> - Répartition des différents types d'habitats groupés identifiés.....	338
<b>Fig. 182</b> - Légende des composantes urbaines utilisées dans les portraits-types des agglomérations.....	338
<b>Fig. 183</b> - Carte de distribution des agglomérations laténiennes de types 1, 2, 3a et 3b .....	339
<b>Fig. 184</b> - Type 1 : Petite agglomération ouverte laténienne.....	339
<b>Fig. 185</b> - Type 2 : Agglomération ouverte à vocation artisanale et/ou commerciale.....	340
<b>Fig. 186</b> - Type 3a : <i>Oppidum</i> .....	341
<b>Fig. 187</b> - Type 3b : Petit site celtique de hauteur fortifié .....	342
<b>Fig. 188</b> - Carte de distribution des agglomérations du Haut-Empire de types 4, 5, 6, 7, 8 et 9 .....	343
<b>Fig. 189</b> - Type 4 : Petite occupation de bord de voie .....	343
<b>Fig. 190</b> - Type 5 : Agglomération de bord de voie à la parure monumentale limitée .....	344
<b>Fig. 191</b> - Type 6 : Agglomération de bord de voie urbanisée.....	345
<b>Fig. 192</b> - Type 7 : Agglomération moyenne .....	346
<b>Fig. 193</b> - Type 8 : Agglomération aux activités productives.....	347
<b>Fig. 194</b> - Type 9 : Centre régional.....	347
<b>Fig. 195</b> - Carte de distribution des agglomérations du Bas-Empire de types 11 et 12.....	349
<b>Fig. 196</b> - Type 11 : Petite enceinte fortifiée.....	350
<b>Fig. 197</b> - Type 12 : Grande enceinte fortifiée cité épiscopale .....	350
<b>Fig. 198</b> - Carte de distribution des occupations du haut Moyen Âge de types 13, 14 et 15 .....	351

<b>Fig. 199</b> - Types 13, 14, 15 : Occupation groupée du haut Moyen Âge.....	352
<b>Fig. 200</b> - Intervalles de superficie et superficies médianes des agglomérations selon leur type.....	353
<b>Fig. 201</b> - Proportionnalité des types exclus ou retenus par type d'agglomération pour une analyse des dynamiques temporelles .....	356
<b>Fig. 202</b> - Evolution typo-chronologique des agglomérations de type 4, 5 et 6 (légende sur la Fig. 203).....	357
<b>Fig. 203</b> - Evolution typo-chronologique des agglomérations de type 7, 8, 9 et 10.....	358
<b>Fig. 204</b> - Evolution du rythme de création et d'occupation des agglomérations selon leur type.....	360
<b>Fig. 205</b> - Modalités des dynamiques spatiales et chronologiques antérieures ( <i>Ani</i> ) des agglomérations selon leur type.....	362
<b>Fig. 206</b> - Modalités des dynamiques spatiales et chronologiques postérieures ( <i>Pos</i> ) des agglomérations selon leur type.....	363
<b>Fig. 207</b> - Principales tendances urbaines identifiées selon les types d'agglomération.....	365
<b>Fig. 208</b> - Parcours-types des agglomérations antiques du val de Saône.....	367
<b>Fig. 209</b> - Chrono-typologie. a- Distribution cartographique des groupes chrono-typologiques ; b- Répartition du nombre d'agglomération au sein des différents groupes chrono-typologiques.....	368

## CHAPITRE 8

<b>Fig. 210</b> - Carte des principaux centres princiers attestés ou hypothétiques et des groupements artisanaux au Hallstatt final dans le Centre-Est de la France (d'après Milcent 2012, fig. 17 ; Brun, Chaume 2013)	379
<b>Fig. 211</b> - Succession des occupations au sein du pôle chalonnais-verdunois entre le Néolithique et la période romaine.....	380
<b>Fig. 212</b> - Carte de distribution des agglomérations dans le Centre-Est de la Gaule à La Tène C2 et D1a ....	382
<b>Fig. 213</b> - Carte de distribution des agglomérations ouvertes artisanales et commerciales en Europe celtique (d'après Fichtl 2013).....	385
<b>Fig. 214</b> - Schémas chronologiques des sanctuaires et des agglomérations laténiennes.....	387
<b>Fig. 215</b> - Carte de distribution des armes aux passages à gué sur la Saône et agglomérations .....	390
<b>Fig. 216</b> - Distribution des agglomérations dans le Val de Saône entre La Tène C2-D1 et La Tène D2 .....	393
<b>Fig. 217</b> - Schémas chronologiques de l'apparition des <i>oppida</i> et de leur fortification.....	395
<b>Fig. 218</b> - Carte de distribution des agglomérations dans le Centre-Est de la Gaule à La Tène D1b et D2a .	398
<b>Fig. 219</b> - <i>Oppida</i> en territoire éduen. a- Carte de distribution des <i>oppida</i> chez les Eduens. b- Superficie des <i>oppida</i> éduens (CAO L. Gaëtan) .....	401
<b>Fig. 220</b> - <i>Oppida</i> en territoire séquane et rauraque. a- Carte de distribution des <i>oppida</i> chez les Séquanes. b- Superficie des <i>oppida</i> séquanes et rauraques (CAO L. Gaëtan) .....	402
<b>Fig. 221</b> - <i>Oppida</i> en territoire lingon. a- Carte de distribution des <i>oppida</i> chez les lingons. b- Superficie des <i>oppida</i> lingons (CAO L. Gaëtan).....	403
<b>Fig. 222</b> - Superposition des pôles princiers et funéraires hallstattiens et des <i>oppida</i> laténiens dans le Centre-Est de la France (CAO L. Gaëtan) .....	405
<b>Fig. 223</b> - Restitution de l'enceinte fortifiée de Mirebeau-sur-Bèze dans la boucle de la Bèze .....	408
<b>Fig. 224</b> - Carte de répartition des camps militaires identifiés (avec structures associées à des <i>militaria</i> ) et des postes de surveillance supposés (avec seulement des <i>militaria</i> ) en Gaule septentrionale et orientale (d'après Poux 2008, fig. 75) .....	409

<b>Fig. 225</b> - Carte de distribution des agglomérations dans le Centre-Est de la Gaule à La Tène D2b et à la période augustéenne précoce.....	411
<b>Fig. 226</b> - Carte du territoire éduen en Val de Saône durant la première moitié du I <sup>er</sup> siècle av. J.-C. (La Tène D1b évoluée) .....	413
<b>Fig. 227</b> - Tracé du réseau routier d'Agrippa et transformations urbaines associées (d'après Kasprzyk, Nouvel 2011, fig. 7) .....	418
<b>Fig. 228</b> - Carte de distribution des principales agglomérations dans le Centre-Est de la Gaule au Haut-Empire .....	422
<b>Fig. 229</b> - Présence des autorités publiques et culte impérial en territoires éduen, lingon et séquane au cours du Haut-Empire.....	425
<b>Fig. 230</b> - Planche comparative des unités d'habitation rencontrées dans les différents types d'agglomération de bord de voie (CAO L. Gaëtan) .....	429
<b>Fig. 231</b> - Présence de l'État sur le bord des routes antiques du Centre-Est de la Gaule : <i>statio, praetorium</i> et camps militaires .....	431
<b>Fig. 232</b> - Toponymie des agglomérations antiques rencontrées le long des principaux axes routiers du Centre-Est de la Gaule.....	434
<b>Fig. 233</b> - Schématisation de la répartition des agglomérations et des occupations de bord de voie le long des voies du Rhin, de l'Océan, d'Italie et entre Besançon et Langres (DAO L. Gaëtan).....	436
<b>Fig. 234</b> - Carte de répartition des établissements ruraux de fort statut ( <i>villae</i> ) dans le val de Saône vis-à-vis des différents types d'agglomération .....	438
<b>Fig. 235</b> - Répartition du nombre d'établissements ruraux de fort statut en périphérie des différents types d'agglomération antique.....	439
<b>Fig. 236</b> - Carte de répartition des établissements ruraux, des principales <i>villae</i> et des habitats groupés antiques dans le Finage dolois .....	444
<b>Fig. 237</b> - Schématisation des réseaux urbains et du système urbain dans le Val de Saône antique .....	446
<b>Fig. 238</b> - Carte de distribution des agglomérations dans le Centre-Est de la Gaule et évolution du réseau urbain jusqu'à l'époque médiévale (les numéros renvoient aux numéros d'inventaire du corpus).....	451
<b>Fig. 239</b> - Evolution de l'agglomération de Chalon-sur-Saône entre le courant du III <sup>e</sup> et le IV <sup>e</sup> siècle.....	453
<b>Fig. 240</b> - Comparaison des trajectoires d'agglomérations du Val de Saône et extra-régionales.....	454
<b>Fig. 241</b> - Evolution de l'agglomération de Nuits-Saint-Georges/ <i>Les Bolards</i> entre le courant du III <sup>e</sup> et le IV <sup>e</sup> siècle.....	458
<b>Fig. 242</b> - Carte du réseau d'agglomérations fortifiées au IV <sup>e</sup> siècle et des agglomérations du Haut-Empire encore occupées.....	460
<b>Fig. 243</b> - Carte de distribution des mobiliers liés à la fonction publique d'Etat aux IV <sup>e</sup> -V <sup>e</sup> siècles (fibule cruciforme, mobilier germanique) (d'après Kasprzyk 2005, vol. 1, p. 378, fig. 78).....	464
<b>Fig. 244</b> - Carte du réseau d'agglomérations à la fin de l'Antiquité tardive et au début du haut Moyen Âge (V <sup>e</sup> -VIII <sup>e</sup> siècle) .....	466

---

# TABLE DES MATIERES (VOLUME 2 - CORPUS)

<b>Avertissements</b> .....	1
<b>Présentation générale</b> .....	5
Légende des cartes d'Unités d'Investigation (UI) et d'Unités de Découverte (UD) .....	5
Rappel des indices de localisation, de datation et de caractérisation des Unités de Découverte (UD) .....	5
Schéma de présentation des notices.....	6
Carte de localisation des agglomérations antiques du Val de Saône.....	7
Etat des connaissances des agglomérations antiques du Val de Saône .....	8
Inventaires des Unités d'Investigation (UI) et des Unités de Découverte (UD).....	cédérom
<b>Notices des agglomérations antiques du Val de Saône</b> .....	11
1. Allerey-sur-Saône .....	13
2. Annoire .....	23
3. Auxonne .....	33
4. Beaune .....	43
5. Beneuvre .....	65
6. Boncourt-le-Bois .....	81
7. Chalon-sur-Saône .....	93
8. Châteaurenaud / Louhans .....	141
9. Choisey .....	151
10. Dammartin-Marpain .....	169
11. Dampierre-et-Flée .....	185
12. Dennevy .....	197
13. Dijon .....	209
14. Dole .....	259
15. Flavignerot .....	273
16. Gigny-sur-Saône .....	289
17. Isômes/ <i>Bourg</i> .....	301
18. Isômes/ <i>Les Varennes</i> .....	313
19. Larret .....	327
20. Lavans-lès-Dole .....	337
21. Mâcon .....	347
22. Mâlain .....	389

23. Mantoche .....	413
24. Marnay / Saint-Cyr .....	427
25. Mellecey .....	439
26. Mirebeau-sur-Bèze .....	455
27. Montbellet .....	485
28. Norges-la-Ville .....	497
29. Nuits-Saint-Georges .....	509
30. Occey .....	533
31. Oisilly .....	543
32. Palleau .....	553
33. Pierre-de-Bresse .....	565
34. Pontailier-sur-Saône .....	581
35. Pontoux .....	593
36. Ranchot .....	605
37. Rochefort-sur-Nénon .....	615
38. Romain .....	627
39. Saint-Ambreuil .....	637
40. Saint-Aubin .....	647
41. Saint-Jean-de-Losne / Saint-Usage .....	661
42. Saint-Marcel .....	673
43. Saint-Symphorien-d’Ancelles .....	685
44. Saint-Vit .....	697
45. Sennecey-le-Grand .....	711
46. Seurre .....	723
47. Seveux .....	735
48. Somberton .....	749
49. Tavaux .....	761
50. Til-Châtel .....	777
51. Tournus .....	791
52. Varennes-lès-Mâcon .....	821
53. Vaux-sous-Aubigny .....	833
54. Verdun-sur-le-Doubs .....	845

---

# TABLE DES ANNEXES (VOLUME 3 - ANNEXES)

Avertissements .....	1
<b>1. Annexes de la Partie 2</b> .....	7
<b>Chapitre 4</b> .....	7
<b>Annexe 1</b> : Inventaire du mobilier issu des prospections pédestres de Mellecey/ <i>Marloux</i> en 2013 .....	céderom
<b>Annexe 2</b> : Inventaire du mobilier de Mellecey/ <i>Marloux</i> conservé au Musée Denon de Chalon-sur-Saône .....	céderom
<b>Annexe 3</b> : Mellecey/ <i>Marloux</i> , 2013. Planche céramiques à pâte sombre, <i>terra-nigra</i> .....	9
<b>Annexe 4</b> : Mellecey/ <i>Marloux</i> , 2013. Planche amphores, <i>dolia</i> .....	10
<b>Annexe 5</b> : Mellecey/ <i>Marloux</i> , 2013. Planche céramiques à pâte claire, sigillée .....	11
<b>Annexe 6</b> : Mellecey/ <i>Marloux</i> , Musée Denon. Planche céramiques sigillée et céramiques à revêtement argileux .....	12
<b>Annexe 7</b> : Mellecey/ <i>Marloux</i> , Musée Denon. Planche céramiques à pâte sombre .....	13
<b>Annexe 8</b> : Mellecey/ <i>Marloux</i> , Musée Denon. Planche céramiques à pâte claire, amphores .....	14
<b>Annexe 9</b> : Mellecey/ <i>Marloux</i> , Musée Denon. Planche céramiques à pâte claire .....	15
<b>Annexe 10</b> : Mellecey/ <i>Marloux</i> , Musée Denon. Planche céramiques à pâte sombre .....	16
<b>Annexe 11</b> : Inventaire du mobilier issu des prospections pédestres de Beneuvre/ <i>En Velay</i> en 2014 .....	céderom
<b>Annexe 12</b> : Beneuvre/ <i>En Velay</i> , 2014. Planche amphores .....	16
<b>Annexe 13</b> : Beneuvre/ <i>En Velay</i> , 2014. Planche céramiques à pâte claire .....	17
<b>Annexe 14</b> : Beneuvre/ <i>En Velay</i> , 2014. Planche céramiques à pâte sombre .....	18
<b>Annexe 15</b> : Beneuvre/ <i>En Velay</i> , 2014. Planche céramiques sigillée .....	19
<b>Chapitre 5</b> .....	21
<b>Annexe 16</b> : Evolution du statut des sites du Val de Saône entre l'Atlas de 1994 et la reprise des données, état 2017 .....	23
<b>Annexe 17</b> : Inventaire des agglomérations du Val de Saône retenues et niveau de qualité des connaissances .....	25
<b>Annexe 18</b> : Rappel des critères d'identification des agglomérations et des établissements ruraux antiques .....	26
<b>Annexe 19</b> : Eléments d'identification des sites jusqu'alors considérés comme agglomérés .....	27
<b>2. Annexes de la Partie 3</b> .....	29
<b>Chapitre 6</b> .....	29
<b>Annexe 20</b> : Etat des connaissances et éléments caractéristiques de l'habitat urbain dans le Val de Saône .....	31



<b>Annexe 21</b> : Etat des connaissances et éléments caractéristiques des sanctuaires urbains dans le Val de Saône .....	36
<b>Annexe 22</b> : Etat des connaissances et éléments caractéristiques des édifices culturels chrétiens dans le Val de Saône .....	39
<b>Annexe 23</b> : Etat des connaissances et éléments caractéristiques des nécropoles urbaines dans le Val de Saône.....	42
<b>Annexe 24</b> : Etat des connaissances et éléments caractéristiques des activités artisanales en milieu urbain dans le Val de Saône .....	52
<b>Annexe 25</b> : Corpus épigraphique des agglomérations du Val de Saône .....	54
<b>Chapitre 7</b> .....	63
<b>Annexe 26</b> : Tableau synoptique des descripteurs et critères de caractérisation des agglomérations du Val de Saône .....	65
<b>Annexe 27</b> : Représentativité de chacun des descripteurs selon la date d'implantation des agglomérations du Val de Saône .....	71
<b>Annexe 28</b> : Schéma de construction des types d'agglomérations identifiés à La Tène .....	76
<b>Annexe 29</b> : Schéma de construction des types d'agglomérations identifiés au Haut-Empire .....	77
<b>Annexe 30</b> : Schéma de construction des types d'agglomérations identifiés à l'Antiquité tardive .....	78
<b>Annexe 31</b> : Schéma de construction des types d'agglomérations identifiés au haut Moyen Âge .....	79
<b>Chapitre 8</b> .....	81
<b>Annexe 32</b> : Inventaire des établissements ruraux à fort statut dans un rayon de moins de 5 km des agglomérations .....	83

---

# TABLE DES MATIERES (VOLUME 1 - TEXTE)

Remerciements .....	1
Sommaire .....	3
Introduction .....	7
<b>PARTIE 1 - À LA RECHERCHE DES AGGLOMERATIONS ANTIQUES DU VAL DE SAONE : BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET CADRE DE L'ETUDE .....</b>	<b>17</b>
<b><u>CHAPITRE 1. LES AGGLOMERATIONS ANTIQUES : BILAN HISTORIOGRAPHIQUE ET NOUVELLES PERSPECTIVES .....</u></b>	<b>19</b>
<b>1.1. L'agglomération comme objet thématique .....</b>	<b>19</b>
<b>1.1.1. Retour sur les origines d'une problématique .....</b>	<b>21</b>
1.1.1.1. Les premières réflexions .....	21
1.1.1.2. Les agglomérations secondaires de Franche-Comté romaine (Mangin <i>et al.</i> 1986) .....	23
1.1.1.3. Les premiers colloques .....	24
1.1.1.4. Les corpus régionaux .....	26
1.1.1.5. Les travaux des années 2000 : de nouvelles approches méthodologiques .....	27
<b>1.1.2. Les questions de terminologie .....</b>	<b>29</b>
1.1.2.1. Question de géographie : qu'est-ce que la ville ? .....	30
1.1.2.2. Le vocabulaire latin .....	31
1.1.2.2.1. Les <i>vici, pagi</i> et <i>castella</i> .....	32
1.1.2.2.2. <i>Mansio, mutatio, statio</i> ... pour désigner l'habitat routier .....	35
1.1.2.2.3. <i>Urbs</i> et <i>oppidum</i> .....	36
1.1.2.2.4. Le <i>conciliabulum</i> .....	37
1.1.2.3. Les « agglomérations secondaires » .....	37
<b>1.1.3. Des typologies nécessaires mais insuffisantes .....</b>	<b>38</b>
1.1.3.1. Le choix des critères .....	38
1.1.3.2. La mise en place des typologies .....	40
1.1.3.3. Et la chronologie dans tout cela ? .....	43
1.1.3.4. Bilan et acquis méthodologiques .....	44
<b>1.2. L'agglomération dans son réseau .....</b>	<b>46</b>
<b>1.2.1. Pour une étude des réseaux urbains .....</b>	<b>46</b>
1.2.1.1. Une approche multiscalair : entre intra et inter-urbain .....	46
1.2.1.2. Réseaux et systèmes de villes .....	47
<b>1.2.2. L'analyse spatiale des agglomérations .....</b>	<b>48</b>
1.2.2.1. La hiérarchisation des réseaux : exemples .....	48
1.2.2.1.1. Premier essai de hiérarchisation des villes de Gaule romaine (Goudineau 1980) .....	49
1.2.2.1.2. Les hiérarchies de la région Centre .....	50

1.2.2.1.3. Le programme <i>Archaeomedes</i> .....	53
1.2.2.1.4. Les villes de la cité de Nîmes (Garmy 2012) .....	54
1.2.2.1.5. Essai de hiérarchisation des agglomérations du Nord-Est de la Gaule (Coquet 2010) .....	57
1.2.2.2. Essais de hiérarchisation : quel bilan ? .....	58
<b>1.3. Une conception renouvelée de l'habitat groupé antique : bilan et perspectives</b> .....	<b>59</b>
1.3.1. Le fait urbain, une notion en constante évolution .....	59
1.3.2. Pour une étude des trajectoires des agglomérations .....	59
1.3.2.1. La genèse du phénomène urbain, la proto-urbanisation .....	60
1.3.2.2. La romanisation du réseau urbain, entre rupture et continuité ? .....	63
1.3.2.3. Le devenir des agglomérations à la fin de l'Antiquité .....	63
1.3.3. Le Programme Collectif de Recherche AggloCenE .....	64
<b><u>CHAPITRE 2. LE VAL DE SAONE : UN ESPACE PRIVILEGIE</u></b> .....	<b>67</b>
2.1. Le Val de Saône : choix de la zone d'étude .....	67
2.1.1. Une documentation renouvelée et un contexte scientifique nouveau .....	67
2.1.2. Un espace propice à l'étude des réseaux urbains : objectifs et principes méthodologiques .....	69
2.2. Le Val de Saône, un carrefour de communication naturel dans un paysage diversifié .....	71
2.2.1. Le Val de Saône, axe de communication naturel .....	71
2.2.1.1. La Saône et ses affluents .....	72
2.2.1.2. Une voie commerciale majeure .....	74
2.2.2. Une entité géologique qui détermine des régions naturelles .....	77
2.3. Les territoires politique et économique de la Protohistoire au haut Moyen Âge .....	79
2.3.1. Le Val de Saône à l'époque de la Conquête romaine .....	80
2.3.1.1. Les territoires selon César et Strabon .....	80
2.3.1.2. Les données archéologiques pour une reconstitution des territoires .....	82
2.3.1.2.1. Les faciès économiques à La Tène finale .....	82
2.3.1.2.2. Le Val de Saône, une zone frontalière .....	84
2.3.2. Cadre administratif du Val de Saône à l'Antiquité romaine .....	87
2.3.2.1. Territoires civiques et statut des collectivités au Haut-Empire .....	87
2.3.2.1.1. Les Eduens .....	88
2.3.2.1.2. Les Lingons .....	90
2.3.2.1.3. Les Séquanes .....	92
2.3.2.2. Les agglomérations du Val de Saône dans les documents administratifs .....	94
2.3.2.3. L'ultime réorganisation des territoires et l'avènement de nouvelles capitales de cités à l'Antiquité tardive .....	95
2.3.3. Le cadre géopolitique au haut Moyen Âge, le territoire burgonde .....	97
<b>PARTIE 2 - SOURCES ET RESSOURCES DOCUMENTAIRES : CONTRIBUTION A LA CARACTERISATION DES AGGLOMERATIONS</b> .....	<b>101</b>
<b><u>CHAPITRE 3. HOMOGENEISER L'INFORMATION POUR UNE MEILLEURE ETUDE DES TRAJECTOIRES D'OCCUPATION</u></b> .....	<b>103</b>
3.1. L'inventaire des données : une nécessité d'homogénéisation .....	103
3.1.1. Objectifs et problématiques .....	103
3.1.2. Outils mis en place .....	104

3.1.2.1. Les Unités d'Investigation (UI) .....	104
3.1.2.2. Les Unités de Découverte (UD) .....	106
3.1.2.3. Comment mesurer la fiabilité de la documentation ? .....	107
<b>3.1.3. Les notices : une synthèse documentaire</b> .....	109
<b>3.2. Retour sur les origines de la documentation : des données disparates</b> .....	110
<b>3.2.1. La naissance de l'archéologie : une documentation ancienne et hétérogène</b> .....	110
3.2.1.1. Les origines .....	110
3.2.1.2. La primauté des sociétés savantes au XIX <sup>e</sup> siècle .....	111
3.2.1.3. Le début du XX <sup>e</sup> siècle, le temps des premières synthèses .....	114
<b>3.2.2. L'organisation d'une nouvelle archéologie</b> .....	114
3.2.2.1. Une archéologie programmée et de sauvetage .....	114
3.2.2.2. L'apport des prospections .....	116
<b>3.2.3. L'apport de l'archéologie préventive depuis les années 1990</b> .....	119
<b>3.3. État des investigations et des données</b> .....	121
<b>3.3.1. Bilan de l'état des investigations</b> .....	121
3.3.1.1. Évolution générale du nombre d'opérations archéologiques .....	121
3.3.1.2. Nature et répartition globale des opérations archéologiques .....	123
3.3.1.3. Superficie des investigations .....	124
3.3.1.4. Superficies explorées et Unités de Découverte .....	128
<b>3.3.2. Données disponibles pour une étude des réseaux urbains</b> .....	130
3.3.2.1. État des lieux général .....	130
3.3.2.1.1. Répartition des critères de fiabilité .....	130
3.3.2.1.2. Typologie de l'occupation par période .....	133
3.3.2.1.3. Typologie des activités artisanales par période .....	135
3.3.2.2. Organisation interne et évolution des agglomérations antiques .....	135
3.3.2.2.1. La période laténienne : La Tène C .....	136
3.3.2.2.2. La période laténienne : La Tène D .....	137
3.3.2.2.3. La période gallo-romaine : Haut-Empire et Bas-Empire .....	138
3.3.2.2.4. La période du haut Moyen Âge .....	141
3.3.2.3. Synthèse .....	143
 <b><u>CHAPITRE 4. ACQUISITION DE NOUVELLES DONNEES CHRONOLOGIQUES ET SPATIALES :</u></b>	
<b><u>ETUDES DE CAS</u></b> .....	149
<b>4.1. Objectifs et méthodologie</b> .....	149
<b>4.1.1. Sélection des sites, problématiques</b> .....	149
<b>4.1.2. Méthodologies mises en œuvre</b> .....	151
4.1.2.1. Prospection pédestre .....	151
4.1.2.2. Prospection aérienne .....	153
4.1.2.3. Prospection géophysique .....	155
<b>4.2. De nouvelles données chronologiques : acquisitions et étude de mobilier à Mellecey (Saône-et-Loire)</b> .....	157
<b>4.2.1. Nature et répartition du mobilier collecté en prospection</b> .....	157
<b>4.2.2. Étude du mobilier du musée Denon de Chalon-sur-Saône</b> .....	159
<b>4.2.3. Synthèses</b> .....	161
4.2.3.1. Synthèse sur la dynamique d'occupation de Mellecey .....	161
4.2.3.2. Appréciation de la méthodologie .....	164
<b>4.3. De nouvelles données spatiales : une approche intégrée à Beneuvre (Côte-d'Or)</b> .....	165
<b>4.3.1. La reprise des investigations : contexte et problématiques</b> .....	165
<b>4.3.2. L'apport des données spatiales</b> .....	166
4.3.2.1. La photo-interprétation .....	166

4.3.2.2. La prospection géophysique .....	168
4.3.2.2.1. Lecture et interprétation des résultats .....	168
4.3.2.2.2. Principaux résultats archéologiques .....	170
<b>4.3.3. L'évolution et la caractérisation de l'occupation .....</b>	<b>171</b>
4.3.3.1. Nature et répartition générale des vestiges et du mobilier .....	171
4.3.3.2. L'évolution de l'occupation .....	173
4.3.3.3. Mieux caractériser l'occupation .....	175
<b>4.3.4. Bilan .....</b>	<b>177</b>
<b><u>CHAPITRE 5. LE CORPUS DES AGGLOMERATIONS ANTIQUES DU VAL DE SAONE :</u></b>	
<b><u>DEFINITION ET INVENTAIRE .....</u></b>	<b>181</b>
<b>5.1. Les formes de l'habitat groupé : critères d'identification .....</b>	<b>181</b>
<b>5.1.1. Les agglomérations ouvertes de plaine et les <i>oppida</i> laténiens .....</b>	<b>182</b>
<b>5.1.2. Les marqueurs de l'habitat groupé antique .....</b>	<b>185</b>
5.1.2.1. Les mentions épigraphiques et historiques .....	186
5.1.2.2. La morphologie de l'occupation .....	187
5.1.2.3. L'aménagement public urbain .....	188
5.1.2.4. Les activités artisanales et la question des faciès mobilier .....	189
<b>5.1.3. Les habitats groupés du haut Moyen Âge : définition et essai de caractérisation .....</b>	<b>191</b>
<b>5.2. Le corpus des habitats groupés du Val de Saône .....</b>	<b>193</b>
<b>5.2.1. Constitution du corpus d'étude .....</b>	<b>193</b>
5.2.1.1. Sélection des sites .....	193
5.2.1.2. Composition et nature du corpus .....	195
<b>5.2.2. Qualité des connaissances .....</b>	<b>197</b>
<b>5.3. De l'agglomération antique à l'établissement rural : exemples de l'évolution</b>	
<b>de la documentation .....</b>	<b>200</b>
<b>5.3.1. Les grands établissements ruraux .....</b>	<b>200</b>
5.3.1.1. Lux/ <i>Le Closeau</i> , <i>En Auge</i> (Côte-d'Or).....	201
5.3.1.2. Saint-Aubin/ <i>Le Mazeret</i> (Jura) .....	201
5.3.1.3. Granges/ <i>En Castées</i> (Saône-et-Loire) .....	202
5.3.1.4. Sennecey-le-Grand/ <i>Sens</i> (Saône-et-Loire) .....	203
5.3.1.5. Sercy (Saône-et-Loire) .....	203
<b>5.3.2. Les établissements ruraux plus modestes .....</b>	<b>203</b>
5.3.2.1. Cussy-la-Colonne/ <i>Pré de la Colonne</i> (Côte-d'Or) .....	204
5.3.2.2. Meuilley/ <i>Bourg</i> , Villars-la-Faye/ <i>Mont-Saint-Victor</i> , Arcenant/ <i>L'Ecartelot</i> (Côte-d'Or) ....	204
<b>PARTIE 3 - DE L'AGGLOMERATION AUX RESEAUX URBAINS DU VAL DE SAONE : FORMES ET DYNAMIQUES D'OCCUPATION .....</b>	<b>207</b>
<b><u>CHAPITRE 6. ELEMENTS DE CARACTERISATION DES OCCUPATIONS DANS LES AGGLOMERATIONS DE LA PROTOHISTOIRE AU HAUT MOYEN AGE .....</u></b>	<b>209</b>
<b>6.1. Caractérisation des occupations laténiennes .....</b>	<b>209</b>
<b>6.1.1. L'habitat .....</b>	<b>208</b>
6.1.1.1. L'organisation interne .....	210
6.1.1.1.1. La présence des voies de communication .....	210
6.1.1.1.2. Les prémices des trames urbaines ? .....	211
6.1.1.1.3. La présence de limites ? .....	212
6.1.1.1.4. Des quartiers déjà spécialisés ? .....	213

6.1.1.2. Bâtiments privés et architecture domestique .....	214
6.1.1.3. Éléments de synthèse .....	217
<b>6.1.2. Centre public, sanctuaires et lieux de culte .....</b>	<b>217</b>
6.1.2.1. L'absence de centres et bâtiments publics laténiens .....	218
6.1.2.2. Sanctuaires et lieux de culte .....	219
6.1.2.2.1. Évolution des pratiques cultuelles et des architectures des sanctuaires urbains laténiens .....	219
6.1.2.2.2. Autres manifestations cultuelles et lieux de cultes laténiens .....	224
6.1.2.3. Des associations préférentielles ? .....	225
6.1.2.4. Éléments de synthèse .....	228
<b>6.1.3. Les fortifications, un type de parure monumentale caractéristique .....</b>	<b>228</b>
6.1.3.1. Architecture des remparts .....	229
6.1.3.1.1. Le <i>murus gallicus</i> de Mâcon .....	229
6.1.3.1.2. Une fortification d'influence militaire à Mirebeau-sur-Bèze .....	230
6.1.3.1.3. L'éperon barré du <i>Mont-Afrique</i> à Flavignerot .....	231
6.1.3.2. Quel rôle ? .....	232
<b>6.1.4. Les nécropoles .....</b>	<b>233</b>
6.1.4.1. La difficile caractérisation des nécropoles protohistoriques .....	233
6.1.4.2. Des nécropoles associées aux agglomérations laténiennes ? .....	235
6.1.4.3. Éléments de synthèse .....	236
<b>6.1.5. La place des activités artisanales et commerciales .....</b>	<b>236</b>
6.1.5.1. Diversification et spécialisation des activités artisanales .....	236
6.1.5.2. Des activités commerciales tournées vers les zones portuaires fluviales .....	238
6.1.5.3. Éléments de synthèse .....	238
<b>6.2. Caractérisation des occupations du Haut-Empire .....</b>	<b>238</b>
<b>6.2.1. Forme et organisation des espaces domestiques et privés .....</b>	<b>239</b>
6.2.1.1. La « maison longue », un modèle d'habitat modeste omniprésent .....	239
6.2.1.1.1. Les origines d'un modèle .....	239
6.2.1.1.2. Les composantes publiques de l'habitat privé .....	240
6.2.1.1.3. Organisation fonctionnelle de l'habitat privé .....	248
6.2.1.1.4. Un type de maison longue particulier, les lieux d'accueil .....	253
6.2.1.2. L'habitat des plus aisés .....	254
6.2.1.2.1. La « maison à péristyle, symbole de l'habitat aisé des capitales de cité .....	254
6.2.1.2.2. L'habitat aisé des agglomérations antiques .....	257
6.2.1.3. Éléments de synthèse .....	258
<b>6.2.2. La parure monumentale civique, publique et religieuse .....</b>	<b>259</b>
6.2.2.1. Témoins mobilier et immobilier des sanctuaires .....	259
6.2.2.2. Les sanctuaires dans l'espace urbain .....	261
6.2.2.2.1. De véritables complexes religieux aux portes des agglomérations .....	264
6.2.2.2.2. Des sanctuaires urbains aux formes diverses .....	267
6.2.2.2.3. Les sanctuaires des agglomérations de bord de voie .....	268
6.2.2.3. Les autres éléments de la parure monumentale publique .....	271
6.2.2.3.1. L'existence de monuments particuliers ? .....	271
6.2.2.3.2. Le cas des <i>praetoria</i> .....	272
6.2.2.4. Éléments de synthèse .....	274
<b>6.2.3. Les nécropoles .....</b>	<b>274</b>
6.2.3.1. Témoins directs et indirects d'identification .....	274
6.2.3.2. Chronologie et topographie funéraire des agglomérations .....	275
6.2.3.2.1. Origine et pérennité des nécropoles du Haut-Empire .....	275
6.2.3.2.2. Des pratiques funéraires spécifiques au milieu urbain ? .....	277
6.2.3.2.3. La géographie des espaces funéraires dans les agglomérations .....	279

6.2.3.3. La nécropole fait-elle l'agglomération ? .....	280
6.2.3.4. Éléments de synthèse .....	281
<b>6.2.4. Les activités artisanales .....</b>	<b>281</b>
6.2.4.1. Une diversité des activités contrastée .....	282
6.2.4.2. Les artisanats identifiés .....	284
6.2.4.3. Éléments de synthèse .....	288
<b>6.3. Caractérisation des occupations de l'Antiquité tardive et du début du haut Moyen Âge .....</b>	<b>288</b>
<b>6.3.1. L'habitat urbain, une caractérisation difficile .....</b>	<b>289</b>
6.3.1.1. Une période mal documentée .....	289
6.3.1.2. Les formes de l'habitat .....	289
6.3.1.3. Éléments de synthèse .....	290
<b>6.3.2. La parure monumentale .....</b>	<b>290</b>
6.3.2.1. Quels indices ? .....	290
6.3.2.1.1. Les sanctuaires gallo-romains .....	291
6.3.2.1.2. Les lieux de culte chrétiens .....	292
6.3.2.2. Rythme d'abandon des sanctuaires urbains gallo-romains à l'Antiquité tardive .....	293
6.3.2.3. Un nouveau paysage religieux chrétien .....	296
6.3.2.3.1. Une topographie religieuse renouvelée .....	296
6.3.2.3.2. Des édifices religieux variés .....	299
6.3.2.4. La parure monumentale civile et militaire .....	302
6.3.2.5. Éléments de synthèse .....	303
<b>6.3.3. Les enceintes fortifiées, un équipement militaire et civil spécifique .....</b>	<b>304</b>
6.3.3.1. Structure et physionomie des fortifications .....	304
6.3.3.2. Les questions de datation .....	307
6.3.3.3. Éléments de synthèse .....	308
<b>6.3.4. Un domaine funéraire en mutation .....</b>	<b>309</b>
6.3.4.1. Quelles pratiques funéraires ? .....	309
6.3.4.2. Entre pérennité et renouvellement de la topographie funéraire urbaine .....	313
6.3.4.3. Éléments de synthèse .....	315
<b>6.3.5. Une disparition des témoins d'activité .....</b>	<b>315</b>
6.3.5.1. Des activités difficiles à reconnaître .....	316
6.3.5.2. Les aspects économiques .....	317
<b><u>CHAPITRE 7. DE LA FORME AU PARCOURS. GENESE ET MUTATIONS DES</u></b>	
<b><u>AGGLOMERATIONS ANTIQUES DU VAL DE SAONE .....</u></b>	<b><u>319</u></b>
<b>7.1. Formes des agglomérations .....</b>	<b>319</b>
<b>7.1.1. Méthodologie et objectifs .....</b>	<b>319</b>
<b>7.1.2. Présentation des descripteurs .....</b>	<b>323</b>
7.1.2.1. Les éléments de chronologie .....	323
7.1.2.1.1. La date de création ( <i>Imp</i> ) .....	323
7.1.2.1.2. La durée d'occupation ( <i>Oc</i> ) .....	324
7.1.2.1.3. Les modes de continuité ( <i>Ant</i> et <i>Post</i> ) .....	325
7.1.2.2. Les éléments de morphologie .....	327
7.1.2.2.1. Le schéma d'urbanisme ( <i>Com</i> et <i>Urb</i> ) .....	327
7.1.2.2.2. La localisation topographique .....	331
7.1.2.3. Les aspects de l'occupation .....	332
7.1.2.3.1. Les équipements urbains ( <i>Fun, For, Mor</i> ) .....	332
7.1.2.3.2. La parure monumentale ( <i>Cult, Ther, Thea, Pub</i> ) .....	333
7.1.2.4. La nature des activités artisanales et économiques ( <i>Art, Prod, Eco, Acc</i> ) .....	335
7.1.2.5. La fiabilité des agglomérations .....	337



<b>7.1.3. Des agglomérations aux formes diverses de la période laténienne au haut Moyen Âge</b>	337
7.1.3.1. La période laténienne	338
7.1.3.1.1. Type 1 : Les petites agglomérations ouvertes	339
7.1.3.1.2. Type 2 : Les agglomérations ouvertes à vocation artisanale et commerciale	340
7.1.3.1.3. Type 3 : Les agglomérations fortifiées	341
7.1.3.1.3.1. Type 3a : Les <i>oppida</i>	341
7.1.3.1.3.2. Type 3b : Les petits sites celtiques fortifiés	342
7.1.3.2. Le Haut-Empire	342
7.1.3.2.1. Type 4 : Les petites agglomérations de bord de voie	343
7.1.3.2.2. Type 5 : Les agglomérations de bord de voie à la parure monumentale limitée	344
7.1.3.2.3. Type 6 : Les agglomérations de bord de voie urbanisées	345
7.1.3.2.4. Type 7 : Les agglomérations moyennes	346
7.1.3.2.5. Type 8 : Les agglomérations aux activités productives	346
7.1.3.2.6. Type 9 : Les centres régionaux	347
7.1.3.2.7. Type 10 : Les agglomérations gallo-romaines non classées	348
7.1.3.2.7.1. Type 10a : Les agglomérations de bord de voie non classées	348
7.1.3.2.7.2. Type 10b : Les autres agglomérations hypothétiques non classées	349
7.1.3.3. L'Antiquité tardive	349
7.1.3.3.1. Type 11 : Les petites enceintes fortifiées	349
7.1.3.3.2. Type 12 : Les grandes enceintes fortifiées cités épiscopales	350
7.1.3.4. Le haut Moyen Âge	351
7.1.3.4.1. Type 13 : Les villages	351
7.1.3.4.2. Type 14 : Les occupations du haut Moyen Âge attestées	352
7.1.3.4.3. Type 15 : Les occupations du haut Moyen Âge hypothétiques	352
<b>7.1.4. La question de la superficie d'occupation</b>	353
<b>7.2. Du parcours individuel des agglomérations aux parcours-types</b>	355
<b>7.2.1. Méthodologie et sélection des sites</b>	355
<b>7.2.2. La trajectoire interne des agglomérations</b>	359
7.2.2.1. Mise en place des trajectoires typologiques	359
7.2.2.2. Évolution du rythme de création et d'occupation des types	359
7.2.2.3. Les évolutions typologiques	361
7.2.2.4. Les modalités de transition typologique, entre ruptures et continuités	361
7.2.2.5. Éléments de synthèse des dynamiques	364
<b>7.2.3. Classer pour synthétiser les processus urbains : les parcours-types d'agglomération</b>	366
7.2.3.1. Un modèle d'évolution des agglomérations face à des parcours variés	366
7.2.3.2. Chrono-typologie des agglomérations du Val de Saône : essai de classement	368
7.2.3.2.1. Groupe A : Les agglomérations d'origine laténienne abandonnées avant la fin de l'Antiquité et réoccupées au Moyen Âge	369
7.2.3.2.2. Groupe B : Les agglomérations d'origine laténienne occupées de manière continue jusqu'à aujourd'hui	372
7.2.3.2.3. Groupe C : Les agglomérations créées <i>ex-nihilo</i> au Haut-Empire abandonnées avant la fin de l'Antiquité	374
7.2.3.2.4. Groupe D : Les agglomérations d'origine gallo-romaine abandonnées avant la fin de l'Antiquité et réoccupées au Moyen Âge	374
7.2.3.2.5. Groupe E : Les agglomérations d'origine gallo-romaine occupées de manière continue jusqu'à aujourd'hui	375
 <b>CHAPITRE 8. CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DE L'URBANISATION DE LA GAULE DU CENTRE-EST. SYNTHÈSE</b>	 377
<b>8.1. L'émergence et la structuration d'un réseau urbain à La Tène finale</b>	377

<b>8.1.1. Au milieu du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. : un réseau dense et structuré</b> .....	377
8.1.1.1. Un réseau sans antécédent ? .....	377
8.1.1.2. Réseaux viaires et ressources naturelles .....	381
8.1.1.3. Les agglomérations ouvertes, vecteur du système économique laténien .....	384
<b>8.1.2. I<sup>er</sup> siècle av. J.-C., un réseau déjà en mutation</b> .....	386
8.1.2.1. Les sanctuaires, vecteur d'urbanisation .....	386
8.1.2.2. Facteurs anthropiques et environnementaux dans l'occupation des bords de Saône .....	389
8.1.2.2.1. La caractérisation difficile des occupations en bordure de Saône .....	389
8.1.2.2.2. Le Val de Saône, un espace disputé .....	392
8.1.2.3. L'émergence d'un nouveau fait urbain, les <i>oppida</i> .....	393
8.1.2.3.1. La genèse .....	394
8.1.2.3.2. La question des remparts .....	395
8.1.2.3.3. Les divergences territoriales des dynamiques urbaines .....	397
8.1.2.3.4. Essai de géographie des <i>oppida</i> éduen, lingon et séquane .....	400
8.1.2.3.5. Les <i>oppida</i> , témoins d'un pouvoir centralisé .....	404
<b>8.1.3. La romanisation des réseaux urbains</b> .....	407
8.1.3.1. La présence militaire romaine en Gaule : le cas de Mirebeau-sur-Bèze .....	407
8.1.3.2. Un réseau urbain préfigurateur .....	410
<b>8.1.4. De l'agglomération artisanale ouverte à l'<i>oppidum</i>. Synthèse</b> .....	412
8.1.4.1. Le Val de Saône, un espace à l'organisation singulière ? .....	412
8.1.4.2. Des évolutions contrastées à l'échelle de la Gaule .....	415
<b>8.2. Le Haut-Empire : un processus urbain continu</b> .....	416
<b>8.2.1. Le Val de Saône, terre de confins à la position centrale</b> .....	417
8.2.1.1. Le poids des réformes augustéennes dans le nouveau système urbain gallo-romain.....	417
8.2.1.1.1. L'impact du nouveau réseau routier .....	417
8.2.1.1.2. Un développement urbain lié aux statuts civiques ? .....	420
8.2.1.2. La place des agglomérations dans le réseau des cités. Spécificités socio-politiques .....	421
8.2.1.3. Agglomérations, cultes et territoires civiques .....	424
<b>8.2.2. L'apparition d'un nouveau type d'agglomération : les groupements de bord de voie</b> ..	427
8.2.2.1. De l'installation informelle à l'étape officielle, des occupations à la nature diverse .....	427
8.2.2.2. Un réseau viaire sous le contrôle de l'Etat .....	430
8.2.2.3. Une organisation structurée des agglomérations de bord de voie .....	433
<b>8.2.3. La relation entre milieu urbain et milieu rural</b> .....	436
8.2.3.1. Quel lien de dépendance entre habitats groupés et établissements ruraux ? .....	437
8.2.3.2. La question des habitats groupés à vocation agricole .....	440
8.2.3.3. Le Finage dolois, un réseau urbain sous-équipé .....	443
<b>8.2.4. Un réseau ou des réseaux urbains ? Retour sur les terminologies</b> .....	445
<b>8.3. Un système urbain en mutation durant l'Antiquité tardive</b> .....	447
<b>8.3.1. Causes et symptômes de la crise urbaine</b> .....	448
<b>8.3.2. De la fin du III<sup>e</sup> au IV<sup>e</sup> siècle, de l'apogée à la métamorphose</b> .....	451
8.3.2.1. Un abandon rapide des agglomérations les plus modestes ? .....	451
8.3.2.2. Une métamorphose urbaine en plusieurs temps .....	453
8.3.2.3. Agglomérations et réseaux viaires .....	456
8.3.2.4. Rôle des parures monumentales dans le maintien des agglomérations .....	457
<b>8.3.3. Une puissance publique affirmée</b> .....	459
8.3.3.1. La mise en place d'un réseau d'agglomérations fortifiées .....	459
8.3.3.2. Rôles et fonctions des aménagements publics .....	462
<b>8.3.4. V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècle, la fin du modèle urbain du Haut-Empire</b> .....	465
8.3.4.1. La transformation des activités .....	466
8.3.4.2. Vers un nouveau système urbain ? .....	468

<b>Conclusion</b> .....	471
<b>Bibliographie</b> .....	481
<b>Table des Figures</b> .....	529
<b>Table des Matières (Volume 2 - Corpus)</b> .....	539
<b>Table des Annexes (Volume 3 - Annexes)</b> .....	541
<b>Table des Matières (Volume 1 - Texte)</b> .....	543





**Titre : Les agglomérations antiques du Val de Saône : émergence et mutations d'un réseau urbain de la fin de l'âge du Fer au début du Moyen Âge**

**Mots clés :** agglomération antique, habitat groupé, réseau urbain, Val de Saône, Bourgogne - Franche-Comté

**Résumé :** Cette thèse vise l'étude des processus d'émergence, de structuration et de mutation d'un réseau urbain antique depuis la fin de la Protohistoire jusqu'au Moyen Âge dans une micro-région située aux confins des territoires antiques éduens, lingons et séquanais, le Val de Saône. Celle-ci se caractérise par une armature dense d'agglomérations gallo-romaines possédant une somme et une qualité de données inégalées en Gaule, fruit de recherches anciennes et récentes. Alors que ces agglomérations ont été parmi les premières étudiées au cours des années 1980, leur exploitation s'est limitée à l'étude des hiérarchies et des fonctions urbaines durant le Haut-Empire, délaissant la chronologie et l'évolution du système urbain.

Le corpus de sites a fait l'objet d'une démarche d'homogénéisation et de cartographie des données grâce à des outils spécialement développés. Pour répondre aux questions d'organisation spatiale et de chronologie, de nouvelles acquisitions d'informations ont été réalisées. Ces données, rassemblées dans des notices et synthétisées à travers une série de descripteurs, permettent de réfléchir sur une meilleure définition de la caractérisa-

tion des agglomérations et sur l'étude de leur parcours chronologique.

C'est à partir de la typo-chronologie des agglomérations que les dynamiques spatiales, morphologiques et temporelles sont mises en évidence à l'échelle du Val de Saône, puis comparées avec les données du Centre-Est de la Gaule. L'analyse interne des agglomérations permet d'appréhender la place et le rôle des composantes principales des occupations comme les parures monumentales, les types d'habitat ou l'artisanat. L'enquête montre l'importance et la variété des agglomérations dans le système de peuplement du Val de Saône depuis la fin de la période laténienne. L'organisation des réseaux antiques, issue d'un héritage protohistorique très marqué, et les dynamiques urbaines indiquent des récurrences et des spécificités à chacune des cités.

Cette thèse constitue ainsi une synthèse inédite sur l'émergence, le développement et le devenir de ce réseau urbain remarquable, dont la structure est encore nettement discernable aujourd'hui.

**Title : The ancient towns in the Saône Valley : emergence and mutations of an urban network from the end of the Iron Age to the beginning of the Middle Ages**

**Keywords :** ancient small town, grouped housing, urban network, Saône Valley, Bourgogne - Franche-Comté

**Abstract :** The aim of this thesis is to study the processes of emergence, structuring and mutation of an ancient urban network from the end of the Protohistory to the beginning of the Middle Ages in a micro-region located on the edge of the ancient éduens, lingons and séquanais territories, the Saône Valley. This area is characterized by a density of Gallo-Roman small towns with an amount and a high quality of data unequalled in Gaul, as a result of ancient and recent research. While these small towns were among the first studied in the 1980's, their exploitation was limited to the study of hierarchies and urban functions during the High Empire, neglecting the chronology and the evolution of the urban system.

The site corpus has been homogenized and mapped using new tools that were specially developed for that. To meet the expectations of spatial organization and chronology, new information has been gathered. These data, collected in notes and synthesised through a set of archaeological descriptors, allow us to reflect on a better definition of the small towns characterization and

on the study of their evolution paths.

It is from the typo-chronology of the towns that spatial, morphological and temporal dynamics are highlighted on the scale of the Saône Valley, then are compared to the Central-East of Gaul's data. The internal analysis of towns makes it possible to understand the place and role of the main components of occupancies such as monumental adornments, habitat types or handicraft. The research shows the importance and the variety of the urban area towns in the settlement system of Saône Valley from the end of the Latenian period. The organization of ancient networks, resulting from a very marked protohistorical heritage, and the urban dynamics indicate recurrences and specificities to each of the cities.

This thesis makes an unprecedented synthesis on the emergence, development and future of this remarkable urban network, whose structure is still distinctly discernible nowadays.